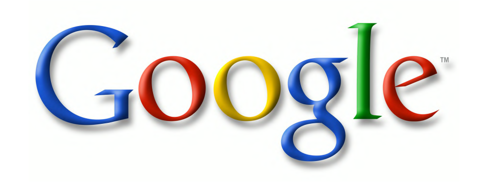
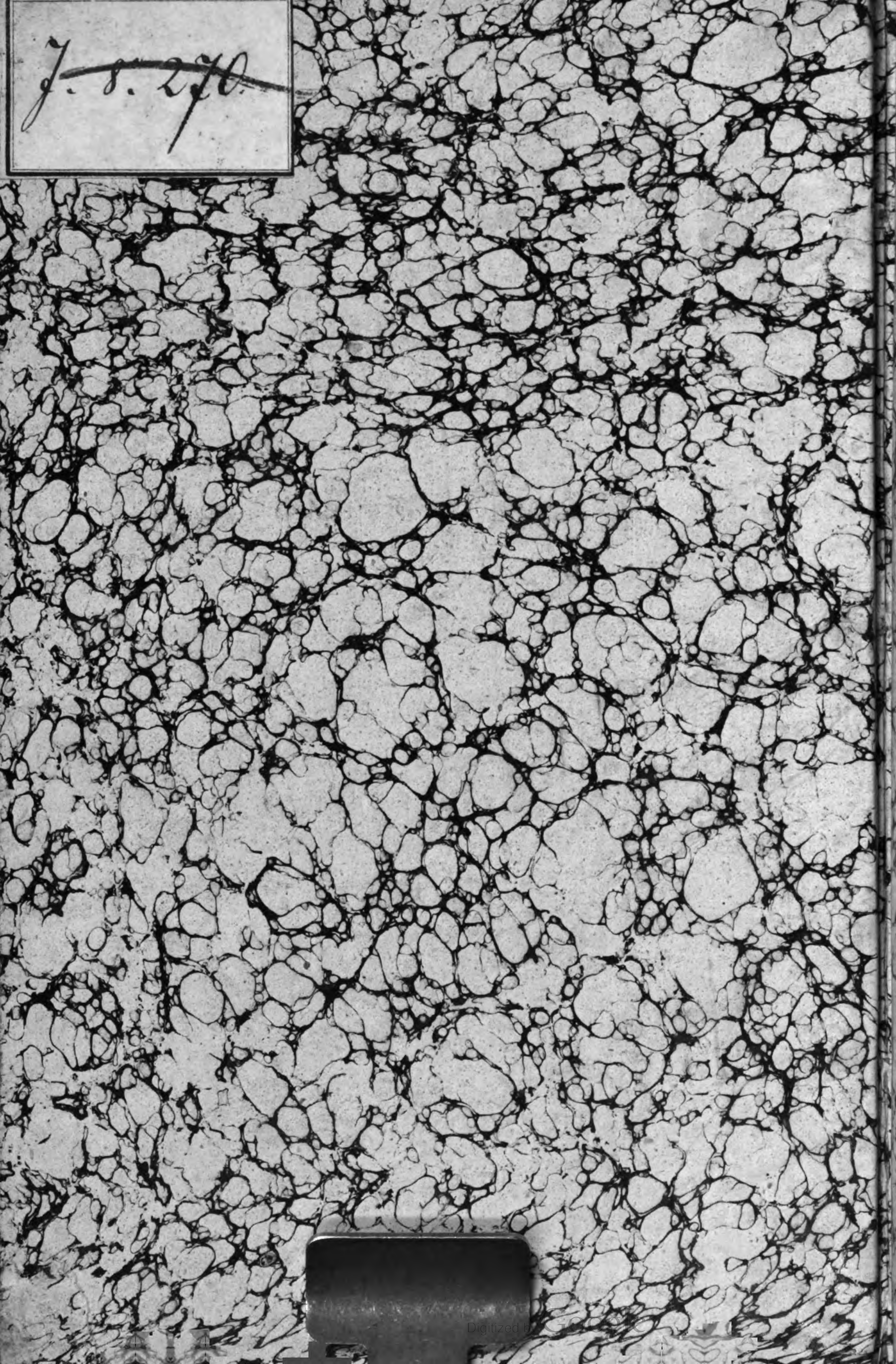



KAIS.KÖN.HOF-BIBLIOTHEK
105.110-B
Ne


J. 8. 270.



REVUE

CONTEMPORAINE

2e S. — TOME LXXI. — 15 SEPTEMBRE 1869.

REVUE

CONTEMPORAINE

DIX-HUITIÈME ANNÉE

2ᵉ SÉRIE. — TOME SOIXANTE-ONZIÈME

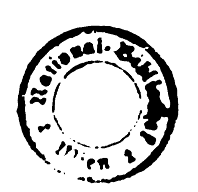
CENT SIXIÈME DE LA COLLECTION

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

17, RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 17

1869


National-Bibl
Wien

COMME ON RESTE LIBRE

FRAGMENT PHILOSOPHIQUE



Aujourd'hui, le simple exemple de non-conformité, le simple refus de s'agenouiller devant la coutume est en soi un service.

STUART MILL.

....Il y a, je crois, un livre dans ces notes, dans ces fragments, dit un jour l'ermite à l'un de ses amis en lui remettant un manuscrit composé de plusieurs cahiers, les uns reliés, les autres attachés par un simple fil. Sa variété n'est qu'à la surface ; à parler vrai, ces confidences, ces essais ont été écrits dans un même esprit. Si j'osais risquer un mot grave à propos de ces légères esquisses, je vous assurerais qu'elles sont le résultat, le fruit d'une méthode éminemment applicable à la vie sociale. Du reste, voyez vous-même et décidez si la tendresse paternelle m'aveugle. Emportez ces papiers, puisque vous êtes assez complaisant pour vouloir bien me servir de juge, de seconde conscience. Quand nous nous rever-

rons, vous me direz votre impression pleine et entière, sans atténuation, sans réticence. Je ne vous promets pas une docilité parfaite, mais vous pouvez compter sur ma déférence sincère et sur ma bonne foi.

Le censeur improvisé revint peu de temps après. Il s'était fidèlement, consciencieusement acquitté de sa tâche. S'il fit à l'ermite des compliments ou des critiques de détail, c'est ce que ne nous apprend point l'histoire. Nous retrouvons nos deux interlocuteurs au beau milieu d'une conversation animée, dans tout le feu de la discussion. Mais avant de rapporter leurs paroles, il n'est pas inutile d'indiquer brièvement quel était le théâtre de leurs ébats ou débats oratoires, comme on voudra.

Tout porte à croire qu'on avait commencé à disserter, à ferrailler dans le cabinet de l'ermite. Ce réduit étant fort petit et d'ailleurs très-encombré de livres, nos champions, qui ne ménageaient ni les enjambées, ni les gestes, s'y trouvèrent bientôt à l'étroit. Je ne sais au juste comment la chose se passa ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils apparurent tous deux en même temps sur le seuil de la porte. Le censeur était vêtu avec une certaine élégance. Quant à l'ermite, je dois avouer qu'à ce point de vue, il était loin d'être irréprochable. Son vieux chapeau de paille, son gros bâton acheté pour la modeste somme de un franc sur le champ de bataille de Waterloo, n'auraient eu aucun succès autour des lacs du bois de Boulogne. On n'y aurait pas toléré davantage sa gourde, qu'il portait en bandoulière et dont, une fois en campagne, il ne se séparait pas plus que Roland de Durandal. Panurge buvait frais en s'éveillant, parce que, selon sa judicieuse réflexion, il dormait salé. Je pense que notre ermite aussi marchait salé, car de temps à autre il humait sans vergogne un coup du divin piot. — N'avez-vous point honte ? lui disaient parfois quelques beaux messieurs de ses amis (il en avait parmi les plus huppés). — Pas la moindre, répliquait l'ermite. Dans tous les cas, ajoutait-il en riant, c'est une honte bue depuis longtemps. Vous imaginez-vous que je vais me gêner, m'incommoder pour le premier oisif ou le premier importun qui trouvera plaisant de gloser sur mon compte ? J'ai assez vécu pour partager le sentiment du meunier de la fable et n'en faire qu'à ma tête. Ma longue barbe grise doit au moins m'autoriser à m'affranchir des vaines servitudes et des puériles tyrannies. Je bois quand j'ai soif et mange où il me plaît, sans me préoccuper du qu'en dira-t-on. Foin du respect humain ! Le temps qui me reste à vivre, j'espère bien le passer librement et gaiement. La vieille chanson de Bonneval pacha n'a vraiment pas tort.

Je ne pense pas cependant que, durant la promenade qu'il fit

avec son censeur, l'ermite ait songé une seule fois à interroger l'oracle de Bacbuc. Il était trop occupé à s'expliquer, à se défendre, à pousser des arguments à son adversaire. Ils venaient de s'engager dans la jolie route légèrement montante qui, à travers le parc réservé de Saint-Cloud, conduit à Ville-d'Avray, et depuis deux ou trois minutes ils gardaient le silence, lorsque le censeur ami s'écria tout à coup avec force.

— Non, en vérité, il ne me paraît ni utile, ni sage, ni sain d'imprimer ce manuscrit. Admettons que vous y fassiez preuve de talent et que par conséquent il soit de nature à exercer quelque influence sur ceux qui le liront : quelle morale, je vous prie, pourront-ils en tirer? Tout au plus celle qui de temps à autres revient si plaisamment dans *Candide : il faut cultiver son jardin.* A coup sûr, cela vaut mieux que de prendre ou de ravager le jardin des autres. Mais, que diable ! il y a mieux à faire en ce monde. Vous prêchez la lecture, la contemplation, la méditation ; voilà qui va fort bien. Ce sont, je me plais à le reconnaître, des occupations innocentes et agréables ; j'estime toutefois qu'au moment où nous sommes et dans une société aussi tourmentée que la nôtre, il en est d'un peu plus urgentes. Quelle grande et surtout quelle utile victoire vous aurez remportée quand vous aurez, pour votre part, si minime soit-elle, contribué à détacher les hommes du milieu social, à les désintéresser de la lutte ! Se croiser les bras en regardant travailler des fourmis ! Le bel idéal et la belle avance !

L'ERMITE.

Si mon livre doit être compris comme cela, interprété dans ce sens, vous avez raison, il vaut cent fois mieux ne pas l'imprimer, le jeter au feu. Au point de vue de la vanité littéraire, le sacrifice, je vous l'affirme en toute sincérité, ne serait pas très-douloureux. Je ne me sens point ce génie superbe qui commande et appelle la gloire et j'ai le plus parfait mépris pour la gloriole. Si je prends la plume, c'est parce que certaines vérités me saisissent, s'imposent à moi, ne me laissent ni cesse ni relâche que je ne les aie fixées sous la forme qui me paraît le moins indigne d'elles. C'est dans cette disposition morale qu'ont été écrits les fragments que vous critiquez avec tant de sévérité. Voilà pourquoi j'éprouverais quelque regret à les supprimer. Je dirai encore — dussé-je vous étonner et vous scandaliser au plus haut point — qu'en les composant je me suis flatté de rédiger à l'usage des bons esprits et des âmes droites

un manuel (pardonnez-moi ce terme emphatique, le seul qui rende à peu près ma pensée) oui, un véritable manuel de la liberté intérieure.

L'AMI

La prétention n'est pas modeste, et, si je m'arrête à mon impression personnelle, je dois vous déclarer avec franchise qu'elle ne me paraît pas suffisamment justifiée. Et puis que me parlez-vous de liberté intérieure ? C'est bien de cela qu'il s'agit ! Nous sommes en plein réveil d'activité civique; la vie politique reprend avec une intensité merveilleuse, et vous en êtes encore à emprunter aux stoïciens ou aux ascètes leurs ressources désespérées ! Que vous soyez libre, moralement parlant, dans votre ermitage ou dans votre sentier agreste, cela m'est fort égal. J'ai besoin au contraire, nous avons tous besoin que vous vous mettiez en quête de la liberté effective, positive, et que vous quittiez votre cellule pour la place publique. Telle est l'œuvre qu'on doit accomplir présentement, et votre livre, vous ne sauriez le contester, n'y invite guère.

L'ERMITE

Laissons, je vous le demande en grâce, le moment présent dont vous êtes si fier. Peut-être vous faites-vous beaucoup d'illusions. L'agitation n'est pas nécessairement l'indépendance et si je compare aux clameurs que l'on pousse les résultats qu'on a obtenus, je trouve jusqu'ici une disproportion frappante. Mais ne nous égarons pas dans la politique du jour. Mon livre a été conçu, vécu, si vous me passez le mot, plutôt encore qu'il n'a été écrit, pendant l'époque, entrée aujourd'hui dans l'histoire, qui va du 2 décembre 1851 aux années 1859 et 1860. A ce moment-là, je vous en réponds, la liberté intérieure n'était pas un luxe. Plus d'un a péri, a sombré pour n'avoir pas su la fonder ou l'entretenir dans son âme. Qui ne l'a pas eue, qui ne l'a pas cultivée en soi à cette heure décisive, n'a plus été, ne sera jamais qu'une ombre, un fantôme. J'ai eu pour mon compte recours à certains moyens qui m'ont soutenu, fortifié, qui m'ont permis d'atteindre des années relativement moins lourdes, plus clémentes. Que ces moyens soient seuls bons, seuls efficaces, je ne m'aventure pas à le prétendre, je suis loin de le penser. Chacun s'est conservé, s'est sauvé comme il a pu. Je ne doute pas qu'il

n'y ait eu d'ingénieuses recettes, d'excellents moyens employés, et je suis persuadé qu'au jour où tout pourra se révéler, où la lumière se fera sur ces temps de ténèbres, il y aura grand profit à tirer de toutes les confessions et effusions individuelles qui surgiront alors. Je n'ai voulu que commencer, donner l'exemple. Mon livre n'a qu'une signification et ne comporte qu'un enseignement : comment il faut s'y prendre pour garder son âme intacte et préserver sa liberté spirituelle pendant les éclipses, les défaillances, les effrayantes et navrantes léthargies de la liberté politique.

L'AMI

A la bonne heure ! Vous m'intéressez, et je ommence à ccomprendre votre pensée. Pourquoi, dans votre livre, avez-vous été si discret, si voilé ? Puisque vous vous décidiez à donner çà et là des fragments et comme des chapitres de votre biographie morale, qu'est-ce donc qui vous empêchait d'indiquer votre point de départ, de mettre votre méthode plus en relief, d'accuser nettement le but ? Il y eût eu de la sorte, dans le courant général du volume, plus de passion, plus de chaleur, et je me permets d'ajouter plus de clarté.

L'ERMITE

J'aurais pu en effet accentuer davantage la pensée qui m'inspirait ; une assez haute ambition m'a retenu, je vous l'avoue. J'ai osé travailler en pensant à l'avenir, car il se présentera encore des époques d'atonie, d'affaissement, de mortel silence, comme celle que nous venons de traverser. Tenant à généraliser le remède, j'ai soigneusement évité d'entrer dans le détail des circonstances. Mais ce qu'une naturelle circonspection, ce qu'une pudeur morale assez concevable m'a empêché de confier au public, je puis vous le raconter en quelques mots. Aussi bien, nous ne nous connaissions pas encore il y a dix-sept ans et, d'ailleurs, même pour ceux qui ont toujours vécu près de moi, ma vie morale, idéale, n'a pas cessé d'être un mystère. On s'ouvre difficilement sur des sujets si délicats, et l'on trouve rarement des esprits assez larges et assez impartiaux pour prêter au récit de ces évolutions intérieures une attention bienveillante.

En disant ces dernières paroles, l'ermite poussa la barrière de

bois qui, du côté de Ville-d'Avray, donne accès dans le grand parc de Saint-Cloud. Les deux amis, s'abandonnant aux réflexions que cette conversation venait d'éveiller dans leur esprit, firent silencieusement quelques pas dans la magnifique allée qui s'ouvrait devant eux. L'ermite, apercevant à sa droite deux siéges naturels que formaient en se prolongeant les racines d'un chêne, les montra du doigt à son compagnon. D'un tacite et commun accord, tous deux s'assirent. L'ermite, devenu rêveur, cacha un instant son front entre ses deux mains. Quand il releva la tête, il vit que son ami était tout entier à la beauté du jour, à l'éclat de la nature, à l'incomparable pureté du ciel. Il ne faisait pas de vent; ni une feuille ni un brin d'herbe ne remuait. On n'entendait que le bruissement des insectes dans les parties boisées du parc et le bourdonnement de quelques mouches enivrées de lumière et de chaleur. Les oiseaux comme s'ils étaient absorbés dans une béate quiétude, jetaient à de rares intervalles quelques notes claires et brèves.

— Tout ceci, dit soudainement l'ermite, est bien calme, bien charmant, bien joyeux. Cette allée ne m'a pas semblé aussi agréable il y a un mois, lorsque j'y ai passé, mouillé jusqu'aux os, par une pluie d'orage. Elle n'avait pas cet aspect souriant et reposé que nous lui voyons aujourd'hui. Ces peupliers d'Italie dont nos yeux suivent avec tant de plaisir les chatoyantes ondulations, dont le frémissement harmonieux caresse si doucement nos oreilles, n'excitaient ni mon admiration ni ma bonne humeur, lorsque, secoués et tordus par la rafale, ils semblaient mettre à m'inonder encore plus un raffinement de malice. Eh! bien, ma mauvaise humeur est maintenant envolée. En présence de ce splendide jour d'été, dont la douceur sereine égale, si elle ne les surpasse pas, les poétiques mélancolies de l'automne, j'ai peine à retrouver les impressions que j'éprouvais sous le vent et sous la pluie. Il en est de même quant aux années dont je veux vous parler : je crains, en réveillant des souvenirs, en ravivant des impressions qui depuis longtemps sommeillent, de vous paraître mélodramatique, exagéré. L'humanité a le ressentiment paresseux. Elle oublie aisément, trop aisément le mal qu'on lui a fait. Quand on s'ouvre et qu'on s'explique sur les épreuves qu'on a traversées, sur les traitements humiliants ou durs qu'on a subis, on ne dit pas tout ce qu'on a souffert, parce que, avec une bonne foi un peu méticuleuse, on craint d'en dire trop et d'amplifier.

Je dois vous déclarer tout d'abord que les événements dont les conséquences pèsent encore si cruellement sur notre génération n'ont apporté ni changement ni trouble matériel dans ma chétive existence. Jeune encore, très-rêveur, tourné, surtout à cette épo-

que, vers la production littéraire, je n'étais à aucun degré engagé dans l'action. Je n'ai donc pas connu après la défaite ces souffrances physiques, ces vengeances sous forme de châtiments qui aggravent et enveniment la douleur morale. N'attribuez pas non plus la vivacité de mes regrets, l'intensité poignante de mes sensations à d'ambitieuses espérances brutalement déçues. La politique ne m'est jamais apparue comme une carrière où, selon l'expression bourgeoise, on doit faire son chemin. La suppression complète de la libre discussion, du débat légal, m'atteignait comme citoyen, comme penseur; mais au point de vue des chances de ma destinée individuelle, elle me trouvait très-résigné ou plutôt me laissait très-froid. Descendez dans ma conscience, faites appel à la sincérité de ma mémoire, vous ne découvrirez pas en moi l'ombre d'une rancune particulière, d'un ressentiment personnel.

Maintenant je puis vous livrer mon impression dans sa crudité et sa nudité. Lorsque l'héroïque résistance des défenseurs de la loi eut cessé, lorsque le silence, prenant sa revanche de tant de triomphes oratoires, s'imposa presque sans contestation au découragement universel, il me sembla que la vie s'était arrêtée et que jamais plus elle ne reprendrait son cours. Vous allez rire de ma naïveté, mais, vous le savez, je vous ai promis de parler sans la moindre atténuation. Eh bien! depuis ce moment lugubre, cette impression a toujours persisté chez moi. Je vous assure qu'avant le 2 décembre 1851, les hommes me paraissaient bien plus vivants qu'aujourd'hui. Par instants, je suis tenté de croire que la nature elle-même, l'insensible et impassible nature, a perdu de son éclat, de sa splendeur, depuis qu'elle a toléré, sans protester au moins par une convulsion suprême, l'accomplissement de cet événement tragique. C'est ma jeunesse que je regrette, me direz-vous avec le chansonnier. Non, puisque c'est, au contraire, d'un deuil de jeunesse, du plus opiniâtre et du plus accablant des deuils, que je vous entretiens. A moins, cependant, que ma vraie jeunesse, celle de l'âme, ne soit morte ce jour-là.

Toujours est-il que, depuis lors, je n'ai, dans l'intimité de mon être, qu'un sentiment imparfait, incomplet de la vie, et je ne vois pas que nos contemporains le possèdent avec plénitude. Ah! croyez-m'en, mon ami, les nations sont des personnes, et il est imprudent, il est cruel de les traiter comme des choses, comme des objets inanimés. Voilà un coureur lancé dans l'arène, il devance ses rivaux, il touche presque au but; une noble émulation donne à ses membres une force, une élasticité extraordinaire, son sang bouillonne dans ses veines. La sueur inonde son front et ruisselle sur son corps. Prenez-le à ce moment sacré, saisissez-vous de lui traîtreusement et

par derrière, jetez-le dans quelque fleuve aux eaux glaciales : en supposant qu'un hasard heureux lui permette de gagner la rive, dans quel état le retrouverons-nous ? quelle sera désormais son existence ? Le sang ne circulera plus que languissant et appauvri sous sa chair décolorée ; ses membres, naguère si énergiques et si souples, seront entravés, contractés, tordus par la paralysie. Il se traînera pendant le reste de ses jours ; il végétera infirme et misérable, lui qui courait d'un pied si leste, d'un élan si victorieux !

Le premier ébranlement passé, je me trouvai dans une disposition très-bizarre. Je sentais, pour emprunter l'expression du philosophe, une grande difficulté de vivre. Rien n'excitait mon attention ou mon intérêt. Je m'abandonnais à une existence machinale. Le *tædium vitæ* s'était emparé de moi. J'avais beau écrire en tête d'un de mes journaux intimes ces paroles ingénûment désespérées : « Il faut se donner des raisons de vivre, » je ne parvenais pas à me ressaisir, à me remettre, comme on dit, sur mes pieds. L'idée de succès était alors si étroitement liée dans mon esprit avec celles de liberté et de vérité, que je ne comprenais exactement rien à ce qui se passait. Mes maîtres, enthousiastes eux-mêmes et optimistes, ne m'avaient jamais présenté le droit comme pouvant être vaincu. L'excès de mon désappointement me conduisit non pas à rejeter leurs leçons, mais à les examiner de près. Le croiriez-vous ? cet éveil du scepticisme fut pour moi un commencement de salut. Ayant l'esprit droit et le cœur sain, j'arrivai rapidement à séparer deux notions fort distinctes. Je cessai de faire à la vérité l'injure de lui demander des victoires pour preuves ; je cessai aussi de faire au succès l'honneur de le regarder comme quelque chose de probant et d'indispensable. Je sentis avec une vivacité extrême que la belle parole de Pascal sur le *Roseau pensant* n'est pas seulement applicable au monde physique, mais à tout ce qui est déploiement et abus de la force. Je fus aussitôt délivré d'une grande angoisse : je pouvais en toute sécurité d'intelligence mépriser le succès.

Tel fut mon premier arrêt, telle ma première volte-face dans la déroute morale. Une juste fierté me fit renaître. Toutefois, le mépris, qui est une ressource et un rempart, ne saurait, pour une âme quelque peu généreuse, être un aliment. En possession d'un solide point d'appui, je songeai à élargir la base trop étroite sur laquelle pourrait s'élever plus tard un inviolable asile. De mon radeau il fallait faire sinon un vaisseau, du moins une chaloupe.

Je pus me convaincre, en jetant les yeux autour de moi, qu'il était inutile de chercher au dehors des soutiens ou des auxiliaires : c'eût été folie d'aller chez le voisin faire provision de courage ou

d'espérance. La consternation se dissipait peu à peu. Chez les uns, une plate indifférence; chez les autres, le goût effréné de la spéculation, chez le plus grand nombre, la soif, la rage des divertissements, quelle qu'en fût la nature, succédaient à l'étonnement et à la tristesse. Il me devint évident que je n'avais qu'à me replier sur moi-même, à m'édifier sur la consistance, sur la richesse de mon âme. Rien ne m'importait plus que cet examen; mon sort allait en dépendre.

Un livre qui, dans cette heure de recherche et d'inquiétude, me tomba sous la main, exerça sur mon esprit une réelle influence et me rendit un immense service. Je veux parler de la *Vie de Victor Alfieri*, écrite par lui-même. Quelques mots de Mme Sand, dans une des *Lettres d'un Voyageur*, m'avaient donné envie de connaître ce livre. On me le prêta; je le dévorai en quelques jours. Je ne l'ai pas relu depuis quinze ans et ne le possède même point dans ma bibliothèque; mais j'ai encore fort présente l'impression qu'il me fit. Pour la première fois, je fus nettement averti de ce que vaut et de ce que peut la volonté. Les victoires remportées sur une imagination fougueuse par un caractère énergique me frappèrent beaucoup. La formation de l'être moral par l'usage constant, héroïque de la liberté, voilà ce que je vis dans les *Mémoires d'Alfieri* et ce que je n'ai jamais oublié. Evoquant sur le champ tout ce que je me sentais de résolution et de puissance, je passai en quelque sorte la revue de mes forces morales et je me déterminai à ne compter que sur elles.

Je sais tout ce qu'on peut dire contre l'extrême concentration intérieure; mais, soyez-en persuadé, la justesse des reproches qu'on adresse à cette disposition est subordonnée à la question de temps et d'opportunité. Voltaire et Rousseau se sont volontiers répandus, multipliés, prodigués, parce que l'action (en dépit de certaines entraves) leur était possible et qu'ils avaient lieu de la croire efficace, bienfaisante. Placez-les sous Napoléon Ier, vous les verrez, pour donner un aliment à leur activité intellectuelle, se tourner, à défaut du monde extérieur qui leur échappe, vers le moi, seule réalité subsistante et vivante. Evidemment, l'homme est fait pour l'action sociale, et, en thèse générale, tout ce qui l'en détourne doit être réputé mauvais; cependant il est encore plus fait, si l'on peut risquer cette expression, pour la liberté spirituelle.

Ainsi tel livre dont, avec nos idées modernes, nous blâmons l'esprit, dont nous combattrons au besoin l'énervante influence, n'en fut pas moins, à l'époque où son auteur l'écrivit, un des refuges, un des sanctuaires de l'inaliénable liberté humaine. Aujourd'hui, par exemple, nous ne sommes guère sensibles qu'aux défauts de l'*Imitation de Jésus-Christ*, à sa théorie exagérée du détachement,

à son dissolvant mysticisme, et nous condamnons ce petit volume comme un appel à l'égoïsme dévotieux, le pire des égoïsmes. Reportons-nous pourtant au terrible siècle où il fut écrit et demandons-nous si, au milieu des jeux barbares de l'injustice et de la force, au plus épais de la nuit, au centre de l'écrasement universel, une âme droite et haute pouvait avoir une autre conception de la liberté. Les anciens avaient un moyen commode de se tirer d'affaire, lorsque leur activité sociale se trouvait trop décidément entravée : ils recouraient au suicide. Quand leurs philosophes sont à bout de consolations, ils n'hésitent pas à recommander l'emploi de ce moyen suprême. Sénèque, dans ses lettres à Lucilius, en parle à chaque instant comme d'une issue honorable et naturelle. Nos mœurs, nos idées, pour quelques-uns, je dois ajouter nos croyances, nous interdisent de déserter ainsi le champ où se livre la bataille. Toutefois, lorsque nous sommes blessés, prisonniers, réduits à l'impuissance, il ne nous est pas défendu, je pense, soit d'appliquer notre esprit à ce qu'il y a d'impérissable dans notre destinée, soit de méditer sur ce qu'il y a d'essentiel, de foncièrement personnel en nous.

Dans les temps de compression et d'oppression, la psychologie — une psychologie qui s'achemine insensiblement au mysticisme — fleurit naturellement. Senancourt et Maine de Biran, ces deux maîtres de la science du moi, sont le produit en quelque sorte nécessaire de l'écrasante discipline qui régnait sous le premier Empire. Dans le vaste silence intellectuel et moral, dans le complet évanouissement des institutions politiques, des garanties sociales, des énergies individuelles, des caractères, ils n'ont pu vivre qu'en eux-mêmes, écouter que leur cœur, scruter que leur intelligence. Oserez-vous les en blâmer? Croyez-vous qu'ils aient manqué à leur devoir d'hommes et fait une besogne inutile? Estimez-vous sans valeur et sans prix leurs consciencieuses, leurs profondes études sur la nature humaine ? Vous voyez donc bien que la concentration, non-seulement est excusable, mais qu'elle a son utilité, sa nécessité. Le solitaire n'est pas inévitablement un égoïste. En ne négligeant rien aux époques de corruption et de dépérissement pour se conserver intact et intègre, il accomplit encore une tâche sociale, il agit à sa façon, permettez-moi d'ajouter de la seule façon qui ne lui soit pas interdite par les lois et les habitudes de son pays.

Je vous accorde cependant qu'il n'est pas bon de vivre constamment, absolument replié sur soi-même. de se nourrir à perpétuité de sa propre substance. Quelques sages ont pu traverser sans fléchir cette épreuve; tout le monde n'en sortirait peut-être pas à son honneur. Pour moi, je vous l'avoue, bien

que la méditation m'eût redonné de la décision, du ressort, de précieux éléments de tranquillité, je m'aperçus bientôt que je ne devais pas m'y livrer exclusivement. Poussée dans le sens purement rationaliste, elle me paraissait aride et desséchante ; dirigée dans le sens religieux, elle ne tardait pas à m'entraîner vers le mysticisme, pour lequel j'ai eu dans ma jeunesse un penchant très-vif. Afin de parer à cet inconvénient, je dus me créer une société dans la solitude ; c'est vous dire que j'entrepris avec suite, avec méthode, des lectures considérables.

Mes idées sur le rôle de la lecture dans le développement, dans ce qu'il faut bien appeler la constitution morale de l'homme libre, datent de cette époque. Emerson, avec cette intrépidité d'assertion qui le caractérise, affirme quelque part que les hommes de génie doivent être de grands liseurs. Je ne sais pas trop si, l'histoire en main, on pourrait prouver que cela est exact. Leibnitz, Voltaire, Gœthe avaient énormément lu ; Descartes et Rousseau étaient au contraire de petits liseurs, peu au courant de la tradition. Mais, laissant de côté les hommes de génie, je reprends la parole d'Emerson et je la porte au compte de ceux qui prétendent à l'indépendance spirituelle. De nombreuses lectures, si elles sont judicieusement dirigées, faites avec discernement, avec un sérieux désir de s'orienter dans le monde intellectuel, n'oppriment point l'esprit, ne l'alourdissent point, comme on se plaît à le répéter sans y avoir suffisamment réfléchi.

La vérité est qu'elles le dégagent, l'étendent, le mettent à même de vivre de la vie la plus variée, la plus intense, la plus riche. Et puis, savez-vous le grand avantage de la lecture ? C'est que, lorsqu'on a le bonheur de l'aimer, on ne s'ennuie jamais. Or, un homme qui ne s'ennuie pas est imprenable et libre par excellence. Il y a quelque chose qui vous garde mieux des séductions, des tentations, que les plus sages maximes, c'est une bonne bibliothèque. Vous devez vous souvenir que Montesquieu a dit qu'il n'avait jamais eu de chagrin dont une heure de lecture ne l'eût consolé. Ce mot ne prouve pas, j'en conviens, que ce grand homme eût une sensibilité excessive, mais il montre à merveille le genre d'équilibre, de sérénité que peut donner à l'âme le goût de la lecture.

Quelques voyages et dix ans de séjour à la campagne ont corrigé ce qu'il pouvait y avoir de trop abstrait, de trop monastique, si vous voulez, dans ce procédé d'affranchissement intérieur. Vous savez quelle importance j'attache à la contemplation de la nature et à quel point j'y vois un élément, un instrument d'émancipation.



Le manuscrit que vous m'avez rapporté ce matin aurait suffi à vous édifier là-dessus si vous ne l'étiez déjà, depuis des années, par nos longues conversations. Je ne vous raconterai pas ce que vous connaissez sur le bout du doigt; mais il y a une observation que j'ai toujours oublié de vous communiquer et dont je veux vous faire part, puisque l'occasion s'en présente : La seule contemplation est aussi dangereuse que la méditation pure. Elle peut, aussi bien que celle-ci, entraîner au mysticisme les âmes ardentes, opiniâtrément et passionnément concentrées. De même qu'il faut tempérer la méditation par la lecture, il convient d'opposer comme contre-poids à la contemplation l'étude détaillée, positive des phénomènes naturels. Soyez à votre gré entomologiste, botaniste ou géologue, mais intéressez-vous d'une manière quelconque, d'une façon pratique, à ce qui vous entoure. Quand même vous ne seriez sur bien des points qu'un savant de fantaisie, cela ne fait rien. Vous en saurez toujours assez si vous vous êtes donné l'excellente habitude d'étudier attentivement, dans la multiplicité de leurs formes, les manifestations de la vie.

Quand je vous parle des inconvénients, des dangers de la contemplation exclusive, je le fais d'après ma propre expérience. J'ai commencé par là. Saisi, dominé par la sévérité grandiose de la nature plutôt que touché de ses aspects gracieux ou frappé, comme je le suis maintenant, de sa puissance réparatrice, j'avais ébauché des théories ascétiques qui n'allaient à rien moins qu'à dédaigner le visible par amour pour l'invisible. Je reconnus à temps que j'étais dans le faux et la *Philosophie du paysage*, (ainsi se nommait cet essai bizarre) en resta là. J'éprouvai cependant en cette circonstance qu'une tentative sincère, hardie, n'est jamais, même quand elle n'aboutit pas, complétement inutile et inféconde. J'avais mal interprété la nature, mais il n'en restait pas moins acquis pour moi qu'il y avait lieu à interprétation. C'était affaire de recherche et de patience. Je partis de là pour modifier ma méthode et vous avez pu voir dans mon manuscrit à quels résultats je suis arrivé.

Cette *Philosophie du paysage* se rattachait dans mon esprit à tout un plan d'émancipation morale que les circonstances ne m'ont pas permis d'exécuter comme je le voulais, mais dont, avec mon entêtement invincible, je ne désespère point de réaliser un jour les principales parties. A côté et en regard de mon interprétation philosophique de la nature, je voulais écrire une *Philosophie de la lecture*, dans laquelle j'aurais résumé, condensé mes nombreuses observations. Voir est une science, lire est un art : j'ai entrevu quelques règles

de cet art, quelques lois de cette science. Je m estimerais heureux si je pouvais formuler mes remarques assez clairement pour être utile aux autres.

En dehors de ces deux compositions doctrinales et abstraites, je me proposais d'écrire un roman qui eût été la protestation du droit contre le succès, de l'idéal contre le fait, et des études biographiques destinées expressément à pénétrer et à révéler dans ses mystères la formation de l'être moral. C'était beaucoup embrasser, je l'avoue, mais il vaut mieux, dans le domaine de la pensée, avoir trop d'ambition que pas assez. J'ai dû à cette conception de ne point m'égarer dans la variété de mes études. L'unité d'intention m'a souvent tenu lieu de système et de méthode. Dans quelle mesure réaliserai-je mon plan ? Je l'ignore. Tout ce que je puis faire, c'est lorsqu'une des parties me paraît assez achevée pour supporter la publicité, de la détacher de l'ensemble et de l'abandonner au grand courant. Ainsi ferai-je, mon cher ami, pour le présent livre, malgré vos objections et vos critiques. Si imparfaite qu'en soit l'exécution, j'ose croire qu'avec un peu de bonne volonté, on y trouvera ce que j'y ai mis : la possibilité de l'indépendance sous n'importe quel régime, grâce à l'amour de l'étude et de la nature.

. . . .
. . . .
. . . .

Au-dessous du château de Saint-Cloud, non loin de la grande cascade, dort tranquille et presque stagnante une petite pièce d'eau près de laquelle les promeneurs s'arrêtent rarement. Parfois elle semble disparaître sous les feuilles tombées des arbres élevés qui l'entourent. A quelques pas de là et précisément derrière cette pièce d'eau, une source jaillit, s'élève un instant, puis tombe avec un murmure plaintif et doux dans le bassin destiné à la recevoir. Quelques débris de construction subsistent autour de cette fontaine, une petite balustrade en pierre la domine sans qu'on sache trop pourquoi. On voit des commencements d'escalier qui ne vont nulle part ; des piédestaux depuis longtemps dépouillés des statues qu'ils portaient font qu'involontairement l'on songe au passé et ajoutent à la mélancolie de cet endroit.

— Savez-vous ce qu'il y avait là autrefois ? dit l'ami de l'ermite en s'adressant à son compagnon.

— Une grotte, je pense, répondit celui-ci. On en trouve une indiquée à peu près à cette place dans les anciens plans du parc, et

nous en voyons probablement les débris. Du reste, je connais peu et mal l'histoire de Saint-Cloud. Ceci vous paraît en contradiction avec mes goûts de curieux et d'archéologue. Que voulez-vous! En étudiant le passé de ce petit pays, on se heurte à trop de rois et de reines. Peut-être, à l'endroit où nous sommes, s'élevait jadis la jolie maison du banquier Hervart; peut-être La Fontaine, en un jour de distraction ou de verve, s'est-il promené dans ces allées qui conduisaient alors à des bois touffus. C'est là, s'il faut vous parler net, le seul souvenir qui ait ici de l'intérêt pour moi. Et comment voulez-vous que je m'intéresse à ce passé monarchique? La charmante La Fayette a beau se lamenter en excellent style, sur les infortunes de Madame; Bossuet a beau me crier du haut de la chaire: *Madame se meurt! Madame est morte!* je demeure froid et je redis avec le poëte :

De l'œil des grands on a compté les larmes;
Les yeux du peuple en ont trop pour cela!

A l'extrémité de ces jardins, que nous apercevions tout à l'heure en descendant de la Lanterne, se trouvaient sans doute ces fameux bosquets où Marie-Antoinette attirait Mirabeau dans l'espoir de le fasciner et de le corrompre; où M[lle] Oliva, déguisée en reine ou en nymphe, on n'a jamais bien su, apparaissait, au milieu des ombres du crépuscule, au cardinal de Rohan et le précipitait à sa perte.

Enfin, faut-il tout vous dire, est-il besoin de vous le rappeler? C'est ici, à l'ombre de ce palais, dont les lourds et disgracieux bâtiments offensent l'œil de l'homme de goût, que s'est accompli l'un de ces grands crimes qui attristent et avilissent les nations, l'acte inexpiable du 19 brumaire. L'Orangerie, qui fut le théâtre de cette coupable violence, est démolie aujourd'hui et il n'en reste pas une pierre; mais l'histoire est plus solide qu'un pan de muraille, et on n'efface à coups de pioche ni les Saint-Barthélemy, ni les 19 brumaire. Je ne traverse jamais cette partie du parc sans un sentiment pénible. Je presse le pas, j'ai hâte d'oublier ce jour funeste et les malheurs qui l'ont suivi.

C'est alors que je sens vivement combien les écrivains qui, par des timidités déplacées, de vaines pudeurs, négligent d'entretenir dans l'âme des hommes l'amour de la liberté, sont indignes d'excuse. Qu'on lise ou non nos livres, qu'on écoute ou non notre voix, nous devons maintenir, accroître dans chaque homme le sentiment de la dignité, de la pureté morale, sans laquelle il n'y a point de

liberté possible. Vous riez, vous pensez que mes feuilles légères que mes innocentes dissertations sont bien peu propres à remplir une telle tâche. Allez, mon ami, il n'y a pas de petits efforts dès qu'on agit dans un esprit de justice, et, devant la conscience, tout ce qui est sincère est également grand. C'est en apparence peu de chose, j'en conviens, que de dire à un homme : Aime la nature, l'étude, vis en toi-même, méprise le succès. Croyez-vous cependant qu'une nation où chacun suivrait ces simples conseils serait accessible à d'âpres convoitises ou à des terreurs puériles? Je ne le pense pas.

D'ailleurs, j'ai toujours présente à l'esprit cette pensée de La Bruyère, qui est devenue ma règle de conduite : « Quand on ne serait pendant sa vie que l'apôtre d'un seul homme, ce ne serait pas être en vain sur la terre ni lui être un fardeau inutile. » Pour moi, je croirais avoir payé ma dette à mes semblables si un seul de mes lecteurs, s'inspirant du même courant d'idées, y puisait assez de fermeté pour échapper au désespoir ou à l'amollissement. On demandait à un républicain ce qu'il avait fait pendant le premier Empire : Je me suis tenu debout, répondit-il. Heureux ceux qui peuvent se rendre un pareil témoignage.

JULES LEVALLOIS.



CUBA

SOUS

LA DOMINATION ESPAGNOLE

—

DEUXIÈME PARTIE[1]

—

V

Le gouvernement protége aussi le commerce, mais au profit de..... l'Espagne, sans grand succès toutefois, comme le prouve la lettre du général Dulce au ministre d'outremer en janvier 1867. « Les causes du malaise et de l'inquiétude qui pèsent sur l'île de Cuba doivent être cherchées en grande partie dans les tarifs qui, sous prétexte de *protection*, entravent le mouvement commercial et maritime, fomentent la fraude, rendent impossible le commerce de bonne foi et, sous ce triple aspect, affectent les intérêts nationaux et ceux des particuliers ; — dans un système de douane très-coûteux, chargé de formalités qui n'empêchent pas la fraude, mais molestent et embarrassent le négociant honorable ; — dans les ordonnances de matricules qui, au lieu de protéger l'industrie de la mer,

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 31 août 1869.

l'ont presque annulée; dans une île qui, par la multitude et l'excellence de ses ports et les nombreux îlots semés sur ses côtes, prêterait tant d'aliments au cabotage et à la pêche. »

Malgré la multitude et l'excellence des ports dont parle le général Dulce, il n'y en a que quinze à l'usage du commerce, sur une étendue de cinq cents soixante-dix lieues de côtes. Pourquoi? Parce que les autres ne sont pas *habilitados*!

L'Espagne a réservé, à l'aide d'un droit différentiel énorme, le monopole de la vente des farines dans Cuba aux agriculteurs de Castille. Il en résulte que le pain, aliment de première nécessité chez tous les peuples civilisés, particulièrement chez ceux de race latine, se trouve converti en un article de luxe, hors de la portée des petites bourses, car la livre de pain se vend en moyenne douze sous. La population de l'île étant, en chiffre rond, de 1,400,000 âmes et la consommation annuelle de farine de soixante-quinze millions de livres, d'après la dernière statistique, il résulte que chaque habitant consomme cinquante-trois livres et neuf onces à l'an, quand en Espagne, la consommation annuelle est de quatre cents livres par individu. Voilà donc un peuple condamné à ne pas manger de pain pour le plus grand bien des agriculteurs de Castille. Si encore ceux-ci étaient toujours en mesure de profiter de leur monopole! Mais il se passe des années entières, comme les dernières, dans lesquelles, trouvant plus de profits à écouler leur farine en Espagne ou dans le reste de l'Europe, ils n'en envoient presque point à Cuba, c'est alors une protection qui persiste quand il n'y a personne à protéger, un monopole qui dure quant il n'y a rien à monopoliser. Quant aux Etats-Unis, Cuba ne peut guère leur demander son approvisionnement. Dès 1834, en représaille des tarifs excessifs de l'Espagne, l'Union a décrété : 1° que tout navire Espagnol arrivant dans un ports des Etats-Unis aurait à fournir une caution double de la valeur du chargement; 2° que les bâtiments venant de Cuba auraient à payer, outre les droits différentiels communs à tous les pavillons, un droit additionnel égal à la différence imposée à Cuba entre le pavillon national et l'américain.

Si parfois les Castillans envoient leur farine à Cuba, tout en imposant un droit de 3 piastres 1/4 par baril de 200 livres sur les produits similaires étrangers, en revanche ils ne reçoivent nos denrées que moyennant un droit d'entrée énorme, qui s'est élevé en 1863, pour les provenances de Cuba et Porto-Rico, à 208,257,339 réaux de vellon. Le droit d'entrée est tel que les qualités supérieures de sucre peuvent seules être introduites en Espagne; quant aux inférieures, leur valeur vénale étant moitié moindre et ayant à subir le même droit, il n'y faut pas penser. Il est vrai qu'elles y

entrent aussi par voie de France ou d'Allemagne, après avoir été raffinées dans ces pays. C'est ainsi que l'Espagne favorise l'industrie du raffinage chez elle !

Il résulte de tout cela que l'Espagne, qui, par ses colonies, est le pays le plus producteur de sucre, en est le moins consommateur d'après le tableau statistique du *Dictionnaire de Commerce et de Navigation*, qui donne la consommation du sucre par habitant en différents pays, dans la période de 1856 à 1859. Elle figure en dernière ligne après les Etats Romains et Naples, à raison de 790 grammes par habitant, tandis que l'Angleterre y apparaît à raison de 15 k. 136. — Si l'Espagne daignait rabaisser ses tarifs, Cuba lui vendrait plus de sucre, parce qu'on lui en demanderait davantage, et le gouvernement y gagnerait probablement lui-même. — Ce qui vient d'être dit du sucre peut se dire du café et du cacao.

Quant au tabac, c'est encore mieux, car c'est contre un monopole de l'Etat que l'île a à lutter. Aussi, voyez dans quelle proportion entre le tabac de Cuba en Espagne. Pour l'approvisionnement de l'année 1862 et les six premiers mois de 1863, il est entré, d'après un tableau officiel :

Tabac de Cuba.....	5,105,664	livres.
— des Philippines	5,286,876	»
— étranger.....	27,215,606	»

C'est-à-dire 73 pour cent de tabac étranger pour 27 pour cent de national. Ainsi les Espagnols sont condamnés par le fisc à consommer un tabac de qualité inférieure, quand ils possèdent les colonies productrices du meilleur tabac du monde. — Aussi, que voit-on? les navires de Brême et de Hambourg venir charger de tabac en rames et le reporter manufacturé à Cuba, où ils le mettent en dépôt pour le retirer ensuite et le vendre, sous le nom de tabac de la Havane, aux États-Unis et en Europe.

Le gouvernement a bien d'autres manières de favoriser notre commerce maritime : par exemple, il force les bateaux à vapeur de la côte à transporter ses employés, ses soldats, ses colis, sur la simple présentation d'un ordre de l'intendance qui, payera quand elle pourra. Depuis la guerre, il fait mieux : il se fait livrer les bâtiments, les arme en guerre ou tout au moins les détourne de leur service particulier pour transporter des troupes, des canons, des munitions et s'acquitte après coup, envers le propriétaire, par une lettre de remerciement pour le service « gratuit » prêté à l'Etat. Le négociant qui reçoit ce billet complimenteur jure, mais un peu

tard, qu'on ne l'y prendra plus. Quinze jours se passent, même réquisition, en dépit des réclamations les plus légitimes et ainsi de suite jusqu'à l'inconnu. Heureux l'armatenr quand on ne lui coule pas maladroitement son bateau, comme on la fait du *Cobrero.*

Je me réserve de parler, à propos de l'impôt, des gabelles et exactions sans nombre qui pèsent sur le pays. Ici, je n'en citerai qu'une dont le commerce souffre plus particulièrement : toute lettre apportée par les paquebots français et anglais paye, quoiqu'affranchie, 1 fr. 25 et les lettres des Etats-Unis 0,63 de notre monnaie [1]. Les journaux et imprimés payent plus encore à proportion et sont taxés d'une façon si arbitraire, que, suivant qu'ils passent par les bureaux de la Havane ou ceux de Santiago de Cuba, la taxe varie du simple au double, mais n'est jamais moindre d'un réal fort (63 centimes de notre monnaie). Et n'allez pas croire qu'on porte lettres et journaux à domicile; il faut les aller prendre à la poste ou payer un supplément de 12 centimes de notre monnaie au facteur. Vainement le commerce a-t-il réclamé mainte fois contre cette injuste gabelle, qui lui devient fort onéreuse au bout de l'an et restreint forcément sa correspondance : il n'a jamais obtenu la moindre concession. L'Espagne a passé des traités postaux avec la France, mais en ayant le soin, comme toujours, de mettre ses colonies en dehors. Et elle s'étonne à présent que ses colonies, à leur tour, veuillent se mettre en dehors de son giron !... Joignez à tous les agréments déjà cités l'usage du plus détestable système monétaire qu'on puisse voir et qui, par le défaut de rapport exact entre la monnaie d'or et celle d'argent, nous fait payer tout plus cher et vendre tout meilleur marché dans nos relations avec l'étranger, même avec l'Espagne. Ce phénomène est dû à ce qu'on a donné à la monnaie d'or une plus value de 6 1/4 p. cent, à seule fin, disait-on, de la retenir dans le pays. On l'a retenue, en effet, mais du même coup on a chassé l'argent.

L'administration, vexée du mauvais vouloir de ce dernier, força de 25 p. cent la valeur de la monnaie divisionnaire (1827 à 1840), et l'argent accourut comme un mouton, si bien qu'il finit par chasser l'or. On revint alors à la taxe normale de l'argent; mais comme on maintenait la surtaxe de l'or, le premier de ces métaux prit le chemin par où il était venu, et il fallut faire appel à la monnaie de billon étrangère qui, frappée à un titre plus bas que celle d'Espagne, ne perdrait rien à entrer en rapport avec l'or surtaxé.

La monnaie américaine arriva, mais pas en suffisante quantité.

[1] Il y a mieux : les lettres de la Jamaïque et du Mexique payent, quoiqu'affranchies aussi, 2 fr. 50.





Alors on donna une prime d'encouragement (1858) à notre pièce de 20 centimes, qui, reçue au pair du médio d'Amérique, c'est-à-dire pour cinq sous, se glissa dans tous les marchés de Cuba, avec une vivacité toute française. — Le commerce finit par s'inquiéter de cette débauche de spéculation et refusa de recevoir les « medios » français, si ce n'est pour la moitié de la valeur qu'on leur avait auparavant accordée. De là, crise chez les boutiquiers et dans tout le menu peuple ; intervention de l'autorité supérieure, qui déclara « qu'*infatigable*[1] *pour le bien de ses peuples*, » elle a décidé que les pièces françaises de 20 centimes continueraient d'être reçues pour cinq sous dans le commerce de détail, et en quantité limitée, dans les grandes transactions commerciales. Les marchands regimbent contre l'autorité, qui, toujours infatigable et infaillible, lance un deuxième décret dérogatoire du premier et réduisant le taux d'acceptation à la valeur normale de quatre sous. Mais la panique était jetée, et personne ne voulait plus de la monnaie française, même à ce prix. L'autorité, surprise de ne pouvoir gouverner le marché monétaire comme une caserne, réitère ses dernières dispositions, en les appuyant de fortes amendes et de la prison. Rien n'y fit, et la spéculation s'attacha à l'exportation des pièces françaises comme naguère à leur importation.

VI

« L'agriculture est la mamelle des Etats, » a dit Sully. Voyons comment l'Espagne trait cette mamelle. L'île de Cuba compte 831,281 habitants libres ou esclaves, adonnés aux travaux agricoles : ce sont les trois quarts de la population fixe et qui payent par conséquent les trois quarts des impôts. Ceux-ci sont montés, en 1867, à 32,882,253 piastres. D'après la dernière statistique, le produit net de la propriété rustique est de 38,032,502 piastres qui, fournissant les trois quarts de l'impôt, paye par conséquent 24,661,639, Ajoutez à cela que l'impôt se payant presque entièrement d'avance, l'agriculture y satisfait non pas précisément sur le revenu, mais sur l'*espérance* du revenu. De là, la nécessité d'emprunter ou de passer avec le négociant les contrats dits de *réfaccion*, ce qui revient au même ; nécessité d'autant plus fâcheuse, que l'intérêt de l'argent est supérieur à celui que rend la terre.

[1] Incansable el Excmo senor capitan general, Gobernador superior civil de la Isla por el bien de los pueblos, etc.....

(Décret du 27 août 1868.)



Le précieux territoire connu des fumeurs du monde entier, sous le nom de « Vuelta-Abajo » et qui possède plusieurs ports naturels par où il pourrait écouler commodément ses produits, est obligé de les transporter à dos de mulet à travers des chemins sans nom et des rivières torrentueuses jusqu'au port « habilitado. » Ce n'est pas tout : le commerce d'importation et d'exportation ne pouvant se faire sur leur territoire, les planteurs de tabac sont obligés, pour se pourvoir des objets de première nécessité, de subir la loi d'industriels sans scrupules qui les leur fournissent à crédit sur la récolte prochaine, à des prix exorbitants, ou leur prêtent de l'argent sur la même hypothèque, à un taux usuraire comme celui de 18 à 24 p. 100. « La vérité est, et il importe beaucoup qu'elle soit connue, disaient les délégués à Madrid, en 1866, que la principale production cubaine, le sucre, constitue aujourd'hui une perte réelle pour ceux qui y consacrent leur temps et leurs capitaux. Les propriétaires de sucreries ne sont plus que de simples administrateurs de propriétés dont les revenus sont absorbés par l'impôt et par l'usure. Qu'on interroge plutôt les bureaux d'hypothèques, les *juicios de esperas* et les *concursos* de créanciers qui se répètent chaque jour. » Dans un long et judicieux rapport, présenté au capitaine général en mai 1862, don Juan Poey, un des propriétaires les plus importants de l'île, a établi, sur les meilleures données numériques que, en prenant en bloc la production totale du sucre dans le pays, on trouve une perte annuelle de 1,340,117 piastres, à répartir entre les 1365 sucreries du pays, soit 4 87 p. 100 sur les capitaux engagés, et cela sans tenir compte ni des primes d'assurance contre l'incendie, ni des épidémies sur les nègres et des épizooties, ni de la détérioration du capital employé en terre, établissements et machines. « Si du sucre nous passons au tabac, nous voyons avec douleur ces plantations abandonnées par une nombreuse population. Le café, autre source abondante de richesse naguère, a fini par succomber sous les coups de notre législation économique et financière, au point qu'on songe aujourd'hui à en introduire du dehors pour notre consommation. Et si, désolés, nous détournons le regard de cette décadence générale de nos plus riches industries agricoles pour les fixer sur les plus modestes, qui donnent la vie à la classe la plus nombreuse de la population, nous n'y trouvons que la misère avec tout son cortége de maux ; ce qui nous démontre une profonde perturbation de tous les éléments constitutifs de la richesse agricole bien supérieure à la volonté de ceux qui cultivent la terre et bien étrangère à la question du plus ou moins de bras à mettre en œuvre. » (*Informacion sobre reformos*). Quels sont donc les éléments perturbateurs qui causent tant de maux? C'est avant tout

l'esclavage! Il suffit d'un calcul des plus simples pour établir combien la production est plus chère avec le travail servile qu'avec le libre. Supposez une sucrerie qui ait besoin pour son exploitation de 300 travailleurs. Si cette exploitation se faisait par le moyen de travailleurs libres, même en mettant le prix des journées à un taux assez élevé, comme une demi-piastres (2 fr. 50), et en comptant 250 jours de travail par an, ce qui est le maximum employé pour les travaux agricoles, le propriétaire aurait à débourser en journées 37,500 piastres. Mais le propriétaire de Cuba, pour compter sur 300 journaliers, doit avoir au moins 350 esclaves; car il y a à défalquer les vieillards, les enfants, les infimres, etc. Ces 350 esclaves, au prix moyen de 500 piastres, représentent un capital de 175,000 piastres; ils doivent être logés, nourris, vêtus, soignés et même baptisés et enterrés, ce qui ne se fait pas pour rien; de telle sorte qu'en supposant que leur entretien journalier n'équivaille qu'à la moitié de la solde du travailleur libre, il n'en coûte pas moins de 31,937 piastres au propriétaire, au bout des 365 jours de l'année, laquelle somme, ajoutée à l'intérêt de 17,500 piastres, à 10 p. 100, fait un total de 49,437 piastres[1]. C'est donc 11,937 piastres de plus que dans la première hypothèse, sans compter la nécessité d'engager un capital de 175,000 piastres. Dans le premier cas, le sucrier n'a besoin que de 37,500 piastres pour faire marcher son établissement; dans le second, il a besoin de 175,000 + 31,937 = 206,937 piastres. La conséquence de cet excès de capital dans la production est de la rendre excessivement coûteuse et possible seulement pour les produits de grande valeur, comme le sucre, le café, le cacao; encore, leur prix de revient est-il tel, qu'ils se trouvent dans de mauvaises conditions de concurrence avec leurs similaires des autres pays.

A ces maux qui affligent l'agriculture s'ajoute le prix excessif des objets de consommation et de main-d'œuvre (vivres salés, vêtements, outils, etc.), qui viennent de l'étranger et sont frappés à l'entrée d'un droit de douane très-fort, et surtout l'impôt direct de 14 p. 100; de sorte que la production se trouve placée dans des conditions exceptionnelles et les producteurs sur le grand chemin de la banqueroute.

Ce n'est pas seulement à cause de l'énormité du capital employé que la production est chère, c'est aussi en raison de l'infériorité du travail servile. M. Poey, s'appuyant sur la statistique officielle, démontre qu'avec une moyenne de 145 travailleurs, les sucreries

1 Pour donner plus de force à ma thèse, je suppose l'intérêt à 10 p. 100; mais l'intérêt normal est de 12.



font 1887 caisses de produits en moyenne aussi, tandis que l'expérience et l'exemple des colonies étrangères montrent qu'il suffit de 74 bras, de dix à soixante ans, pour obtenir une égale production ; d'où résulte un excédant de 71 bras qui, évalués à 800 piastres chaque, prix moyen d'un esclave adulte, accusent un emploi de capital improductif de 56,800 piastres en chaque sucrerie. L'infériorité du travail servile provient de l'ignorance, du manque d'initiative et de l'absence d'émulation chez le travailleur; et ces défauts, à leur tour, réagissent sur le propriétaire en le maintenant dans la routine et lui interdisant tout perfectionnement agricole, qui exige une certaine dose d'intelligence chez l'ouvrier. Ainsi, l'on ne verra dans Cuba aucun de ces nouveaux engins industriels dont les Américains font un si merveilleux usage et qui embrassent tout l'ensemble des travaux agricoles, depuis les rudes travaux de défrichement jusqu'aux tâches plus délicates de la semaille, de la culture et de la récolte. Point de scies mécaniques pour abattre les géants des forêts, ni d'appareil de traction pour en arracher les racines ; point de houes et de charrues à vapeur pour défoncer les terrains vierges; point de machines à semer et à planter ; point de faucheuses pour couper la canne comme on fauche le blé ou le foin. Tout se fait par la force musculaire, avec les instruments les plus primitifs. Mais alors il faut beaucoup plus d'hommes et de bêtes, et de là un emploi proportionnel de capital plus fort que dans le premier cas et rendant moins de services. Le produit exigu du travail servile, joint à l'abondance et au bon marché des terrains, a conduit à un système de culture dans lequel on demande à la fertilité du sol ce qu'on ne peut exiger des imperfections du travail. Aussi, voyons-nous l'agriculteur à la recherche de nouvelles terres, à mesure qu'il stérilise par son ignorance celles qu'il a déjà exploitées, abandonnant ainsi des capitaux sérieux et laissant après lui la dévastation et le désert. La culture perd en *intensité* ce qu'elle gagne en *extension*. Ainsi, suivant don Juan Poey, l'étendue moyenne des sucreries de l'île est de 42 1/3 cavaleries[1], dont la valeur ne descend pas au-dessous de 63,510 piastres, et dont le rendement est de 2,109 arrobes par cavalerie, tandis qu'à la Jamaïque et au Bengale, la cavalerie rend, en moyenne, 5,755 arrobes ; à la Réunion, 7,425 arrobes ; à la Barbade et à la Guyane anglaise, 9,609 arrobes. « Et cependant, ajoute-t-il, aucune de ces colonies n'a de meilleur terrain que Cuba ; mais c'est que le travail libre, qui y a remplacé le travail esclave, permet d'user de moyens de culture plus perfectionnés. Si la culture de la

[1] La cavalerie est une mesure de superficie égale à 13 hect. 42 ares. L'arrobe égale 25 livres.



canne était aussi avancée qu'à la Barbade et à la Guyane, 9,29 cavaleries de terre donneraient la même quantité de sucre que les 42 et 1/3 cavaleries, dont il a été fait mention. Et dans l'installation de cette sucrerie de 9,29 cavaleries, on épargnerait 44,575 piastres, dont le revenu à 9 p. 100, au plus bas mot, serait à déduire des frais généraux. »

Le remède est facile, dira-t-on, donnez la liberté aux esclaves et appelez des gens libres. C'est justement ce que veulent les hommes intelligents du pays et ce que l'Espagne a toujours refusé; c'est ce qu'ont demandé en vain les délégués de Cuba et de Porto-Rico à Madrid, en 1866. Par une politique machiavélique, l'Espagne tient au maintien de l'esclavage, pour opposer la force brutale de la race noire aux légitimes aspirations de la race blanche. C'est ce que les hommes d'Etat profonds de l'Espagne ont décoré du nom de pondération ou équilibre des races dans l'île de Cuba. Laissons la parole aux représentants de Cuba près du gouvernement de la métropole, en 1866, afin que le lecteur voie de quel côté est la faute et sur qui l'impartiale histoire devra faire peser à jamais l'opprobre du maintien de l'esclavage jusqu'à ce jour. « Nous protestons, disaient-ils, de la façon la plus formelle contre la théorie des commissaires du gouvernement qui, hier encore, n'ont pas craint d'indiquer l'équilibre des races à Cuba comme un moyen d'ordre et de conservation, donnant ainsi une triste preuve de leurs dessins politiques et de leur attachement à la civilisation!... On nous oppose que les races noire ou jaune sont les seules adaptées par la nature au travail agricole dans un climat tropical, que la dureté de ce travail et les rigueurs du climat, non moins que la modicité du salaire seront toujours un obstacle puissant à l'émigration blanche. Cette argumentation n'est pas nouvelle; elle date de la conquête et, appuyée sur l'ignorance et l'avarice, elle a produit la traite et l'esclavage. Nous la réfuterons par des faits.

Sans compter le grand nombre de gérants, d'économes de mécaniciens, d'hommes de peine originaires d'Europe et des Etats-Unis employés dans les sucreries; les travaux des ports, des chaussées, des carrières, des chemins de fer sont accomplis presqu'exclusivement par des Blancs. Il y a plus : non-seulement un grand nombre d'émigrants opte pour la petite agriculture indépendante comme les Biscayens et les Galiciens, mais il y en a encore un grand nombre employé à la journée dans des grandes exploitations aux travaux considérés jusqu'ici comme supportables seulement par le Nègre et le Chinois. La statistique officielle nous montre 41,661 blancs employés dans les sucreries. Don Juan Rey, s'autorisant des données fournies par don Anténor Bétancourt regidor de Holguin,

nous dit qu'en 1861, il y avait dans cette juridiction trois petites sucreries exploitées exclusivement par des Blancs; et il fait monter à deux cents le nombre des petites propriétés distribuées partoute l'île où l'on cultive la canne et fabrique le sucre. A Porto-Rico, sous la même latitude, les trois quarts de la population *blanche* sont employés à l'agriculture et beaucoup à l'exploitation de la canne. A Cuba, la statistique prouve que sur 793,484 Blancs (en 1861) — 454,597 étaient employés aux diverses tâches agricoles. Elle montre encore que le nombre total de la populatien agricole étant de 853,242 le 53 et 1/4 est blanc, le 12 et 1/2 libre de couleur et le 34 et 1/4 esclave; proportion d'un haut enseigne ment.

Mais l'augmentaticn progressive de la population blanche dans l'île, qui de 96,440 qu'elle était en 1795 a monté jusqu'à 793,484, ne montre-t-elle pas à elle seule l'inanité de cette assertion, que le climat s'oppose à l'immigration et à l'accroissement de la race blanche? Que serait-ce si, au lieu d'entraves, l'émigration trouvait des encouragements? Pourquoi n'est-t-elle pas plus considérable? Parce que les laboureurs trouvent leur place occupée par les Nègres et les Chinois, parce que, à l'ombre du système de l'esclavage qui dégrade et avilit le travail, annule l'intelligence et supprime la personnalité du travailleur pour en faire un instrument docile et inerte de la volonté d'autrui, il s'est intronisé en Cuba une agriculture brutale et dévastatrice, qui, en même temps qu'elle épuise le sol, ruine les générations de travailleurs et sacrifie des victimes sans nombre à son insatiable avarice. En vain, conseillera-t-on aux Cubains de transformer leur agriculture; comme s'il n'était pas nécessaire, pour opérer ce changement, d'écarter tout d'abord un ensemble d'obstacles étrangers à la science et à l'art de l'agronome et indépendants de son action comme de sa volonté! comme si un système d'agriculture n'avait pas ses fondements dans les assises de la société où il est né et se développe, en accord avec les institutions qui la dirigent.

L'agriculteur, dont l'objet est la production de la richesse, peut-il se désintéresser de l'état des chemins et des voies de communications fluviales et maritimes, de la situation des marchés, des traités commerciaux, du régime douanier, du système des impôts, du crédit, de la sécurité des choses et des personnes, de l'administration de la justice, de la gestion municipale et provinciale, de l'instruction publique, en un mot de tous les éléments qui se combinent pour former le gouvernement d'une société? Prétendre améliorer ou transformer l'agriculture au milieu de conditions extérieures immuables, d'institutions sédentaires, d'éléments écono-

miques et politiques qui ne la favorisent pas, c'est en méconnaître la nature et les lois.

Transformer à nous seuls notre agriculture quand persistent les causes qui ont présidé à son origine et à son développement, quand subsiste le même système de gouvernement, écrasés que nous sommes par une dette hypothécaire qui représente la presque totalité du capital agricole et dont les intérêts absorbent la plus grande partie de son revenu, châtiés sur les meilleurs marchés en représaille des rigueurs de nos tarifs douaniers, forcés à vendre à prix infime et d'acheter avec une surcharge de 30 p. 0/0 de droits d'importation les matières premières de consommation et d'industrie! Transformer notre agriculture quand nous manquons de garanties et de sécurité à l'intérieur, de grandes routes et de chemins vicinaux, d'écoles primaires et d'écoles d'agriculture; — assujettis aux abus et actes arbitraires si fréquents de la part des autorités! nous supportons plus de 75 p. 0/0 de l'énorme contribution de 32,852,233 ! ou ce qui revient au même près de 18 p. 0/0 sur le produit brut et 48 p. 0/0 sur le net! tranformer notre agriculture dans de telles conditions, c'est une tâche impossible. Que nos adversaires commencent par abjurer la néfaste doctrine qui tend à augmenter et à perpétuer le mal par les moyens mêmes qui ont présidé à son origine et à son développement : l'introduction des races de couleur, l'immigration bâtarde (ni esclave, ni libre comme celle des Chinois) qui ont dépouillé la race blanche de toutes les conditions dans lesquelles croît et prospère une société appelée à d'heureuses destinées.

Donc, plus de traite, plus d'introduction de Chinois, ce qui n'est encore qu'une traite déguisée, suppression des entraves douanières et administratives, réparation des injustices, législation politique et économique qui, en même temps qu'elle rendra moindres les frais de production, élargisse nos marchés et élève le prix de nos denrées, et alors la transformation de l'agriculture viendra d'elle-même, parce que les profits et les garanties qui découlent d'un pareil système permettront à l'agriculture d'acheter les nouveaux engins, d'élever les salaires, d'adopter les nouvelles méthodes, en un mot de réaliser toutes les conditions dans lesquelles se multiplie le travail. Que l'Espagne enfin prépare, pour son honneur et notre bien, l'abolition de l'esclavage, sans compromettre les intérêts matériels ni violer aucun droit acquis (c'est-à-dire l'émancipation progressive et dans un temps déterminé) ; ce sera le meilleur appât à l'immigration de la race blanche. » (*Informacion sobre reformas en Cuba y Puerto-Rico*). Telles étaient les justes réclamations des représentants de Cuba et de Porto-Rico; mais le gouvernement

espagnol était peu disposé à acquiescer à ce vœu des habitants des Antilles.

Dans la réunion du 6 décembre 1866, tenue entre les délégués des Antilles et les commissaires désignés par le gouvernement, le Senor Angulo, représentant de la ville de Matanzas, fit la motion d'assimiler la traite à la piraterie, avec les conséquences qui en découlent (peine de mort pour les délinquants.) Le Senor Saint-Martin, représentant de la Havane, dit à cette occasion « qu'il fallait que l'Espagne recouvrât son honneur, que la nation avait perdu son caractère aux yeux de l'Europe, qu'elle avait menti à la face du monde, et qu'il fallait confesser avec honte que la traite avait été maintenue uniquement par la tolérance du gouvernement. »

La motion fut admise à la majorité des voix, n'ayant eu contre elle que trois opposants, dont un sénateur, un prêtre, qui s'excusa sur ce que son caractère sacré l'empêchait d'appuyer une mesure qui entraînait la peine de mort, et enfin un ancien directeur d'outre-mer le señor Arguelles, qui s'y opposa le plus carrément. Tous trois étaient des commissaires nommés par le gouvernement pour traiter des réformes coloniales avec les délégués du suffrage populaire. —

La commission désignée en conséquence pour étudier la motion mit véritablement le doigt sur la plaie en disant : « Il suffit qu'un capitaine de parti veuille faire entrer une expédition négrière pour qu'elle entre. Comment, en effet une autorité pourrait-elle résister à quelqu'un qui lui dit : « Je vous donne 10, — 15, — 30,000 piastres si demain à telle heure vous allez inspecter le nord de votre juridiction pendant que je débarquerai mes nègres au sud. » Les lieutenants-gouverneurs laissent aussi passer les expéditions parce qu'on les paye en proportion de leur grade. L'honnêté ne suffit pas pour se défendre de la séduction, il faudrait de l'héroïsme et franchement les héros sont rares. Voilà la raison pour laquelle les autorités ont constamment laissé passer les expéditions négrières. La démoralisation est arrivée à ce point de discuter et concerter préalablement ces coups de main comme des affaires de commerce ; et même il est arrivé que les fonctionnaires publics, les employés du gouvernement chargés d'accomplir ses décrets et de faire respecter ses lois, ont lutté avec ardeur pour que les débarquements se vérifiassent sur le territoire de leur juridiction, voulant assurer ainsi leur participation dans la criminelle entreprise et recevoir le prix de leur prévarication et de leur déshonneur. »

Pour venir en aide à la traite menacée, on inventa la théorie de l'*équilibre des races*. On supposa que les Cubains étaient ennemis jurés de leurs frères de la Péninsule et qu'il n'était possible de les contenir qu'en leur opposant les hordes constamment renouvelées



d'une race antagoniste et demi-sauvage. Cette doctrine une fois répandue, la traite, au lieu d'implorer la condescendance, leva haut la tête. C'était sans contredit un mauvais Espagnol, un *insurgé* celui qui aspirait à empêcher la conservation de l'intégrité nationale par la pondération des races.

Un homme universellement estimé, l'avocat Ambrosio Gonzalez de Mendoza, imagina de fonder, à l'exemple des sociétés de tempérance, une association de gens qui s'engageaient sur l'honneur à ne pas acheter de nègres introduits dans l'île depuis le 19 novembre 1865.

L'autorisation fut accordée par le général Dulce, mais le gouvernement métropolitain la désapprouva et rendit sans effet l'autorisation *provisoire* accordée par l'autorité supérieure de l'île. Pour en revenir à notre commission, elle conclut à demander : 1° que la traite fût déclarée piraterie ; 2° que les acheteurs de nègres bozals (ou africains) fussent considérés et traités comme complices de piraterie ; 3° que la société contre la traite, dont le caractère pacifique et inoffensif est indubitable, fût approuvée par le gouvernement.

Aucune de ces conclusions ne fut admise, et aujourd'hui elles sont encore à soumettre aux délibérations des Cortès constituantes. Il ne suffirait pas d'ailleurs d'assimiler la traite à la piraterie. Pour la faire disparaître, il faut la frapper au cœur, en abolissant l'esclavage.

Pourquoi faut-il que l'Espagne, pour son bonheur et pour le nôtre, n'ait pas accepté le plan d'émancipation graduelle en sept ans proposé par les délégués de Cuba? On accordait aux propriétaires une indemnité de 450 piastres (2,250 fr.,) par tête, âgée de plus de sept ans, et de moins de soixante; indemnité dont l'île aurait fait les frais, sans qu'il en coûtât un sou à l'Espagne, à qui l'on ne demandait en revanche qu'une plus équitable proportion d'impôts. — On calculait que la subvention totale aux maîtres d'esclaves monterait à 50 millions de piastres, que l'île eût payées dans le même délai de sept ans, sans augmentation de charges pour son budget, à la seule condition que l'Espagne en défalquât les chapitres qui le grèvent injustement. Mais c'est précisément ce que ne voulait pas l'Espagne!...

On n'imagine pas toutes les ignominies qu'abrite l'institution néfaste de l'esclavage! Comme à l'ombrage vénéneux du mancenillier croissent et se cachent des herbes empoisonnées, à l'ombre de l'esclavage est né le rameau bâtard des émancipados. On donne ce nom par euphémisme ou par hypocrisie aux noirs provenant des bâtiments négriers capturés dans les eaux de Cuba, ou sur la côte depuis les traités internationaux qui prohibent la traite. Le gouver-

nement s'en empare et les livre moyennant une prime ou un loyer qui ont varié bien souvent au gré des capitaines généraux, à des particuliers qui en deviennent les maîtres pour un délai de huit ans ou même jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge supposé de vingt-cinq ans, lorsqu'ils sont pris jeunes. Les enfants qui naissent des émancipados avant que ceux-ci n'aient acquis leur carte de liberté restent jusqu'à vingt-cinq ans dans la condition où ils sont nés, c'est-à-dire esclaves du gouvernement. Du moins, telle est la loi, mais en pratique les émancipados attendent généralement durant leur vie entière la fameuse carte de liberté.

En 1867, une ordonnance émanée de Madrid prescivait d'*émanciper* sérieusement les émancipados, qui, ayant accompli leur huit années de servitude, ne voudraient pas rester avec leur maître, mais cette ordonnance, comme tant d'autres, attend encore son accomplissement. J'ai vu en 1868, à Santiago de Cuba, un de ces malheureux qui voulait se racheter comme un esclave ordinaire, moyennant 7 à 800 piastres amassées à force de sueurs et de privations; ballotté d'une autorité à une autre pour régler sa position, il ne put arriver à ses fins parce que les règlements sur le rachat de la servitude ne lui étaient pas applicables à lui émancipé.

La voix publique prétend que, de tout temps, les gouverneurs et hauts fonctionnaires se sont enrichis dans le loyer des émancipés, dont le gouvernement de Madrid ne peut jamais savoir le nombre. « Pendant mon séjour à la Havane, dit d'Harponville, page 279, la femme même du gouverneur général avait pour ses épingles trente hommes de cette classe qu'elle louait de 15 à 16 piastres par mois. » Un autre auteur déjà cité, le senor Galiano, qui fut longtemps rédacteur en chef d'un journal officieux, le Diaro de la marina de la Havane, dit en son livre (*Cuba en* 1858) : « Avec un peu de condescendance et de souplesse d'échine, moyens dont je reconnais l'utilité quoique je n'en use pas, je pourrais végéter en paix et même profiter de ma petite douzaine d'émancipés. »

Mais tout cela n'est rien comparativement à l'abus criminel qu'on a fait souvent de la personne de ces malheureux. On les fait passer pour morts, moyennant un certificat d'enterrement toujours facile à obtenir, ou bien, lorsque meurt un nègre de l'habitation, on porte pour mort l'émancipé, qui ressuscite esclave sous le nom du vrai défunt.

Il n'est pas aussi facile d'abuser des Chinois ; mais que dire cependant de cette ordonnance draconienne ? « Leur engagement une fois terminé, ils seront obligés ou de se rengager, ou de retour

dans leur pays à leurs frais, ou de s'employer aux travaux publics. »

N'est-ce pas les condamner aux travaux forcés à vie ! Et qu'est-ce que ce règlement qui autorise à leur donner, non pas le fouet (c'est le supplice des esclaves,) mais le bâton ?

Si l'Espagne tient à avoir des nègres et des Chinois dans sa colonie, en revanche elle ne désire point y introduire de blancs. La raison en a été bien clairement donnée par la bouche de quelques-uns de ses hommes d'Etat : « L'émigration péninsulaire ne doit pas être favorisée, parce que l'Espagne manque de bras, et il ne faut pas non plus favoriser l'étrangère, parce que l'Espagne ne saurait se résigner à perdre, dans les Antilles, la prédominance de ses fils sur les étrangers. » Et l'on rédige sa législation en conséquence, comme le prouve l'ordonnance royale de 1817, qui règle encore aujourd'hui la situation des étrangers.

Déjà nous en connaissons l'article 1er : il faut faire constater qu'on est catholique. En vertu de l'article 2e, on prête, entre les mains du gouverneur, serment de fidélité et de *vasselage!* Passé les cinq premières années, dit l'article 3, les étrangers devront se faire naturaliser ou sortir du pays. — En ce dernier cas, on peut emporter les biens qu'on aurait apportés, mais de ceux qu'on aurait acquis il faut abandonner 10 pour 0/0!!!... (article 5.) L'article 18, est ainsi conçu : Durant les cinq premières années, ils ne pourront ni se livrer au commerce maritime, ni posséder boutique ou magasin, ni être maîtres d'embarcations ; mais ils pourront s'intéresser dans une compagnie ou société mercantile espagnole. Article 22. — Il est déclaré qu'on ne mettra jamais en pratique les droits d'après lesquels le gouvernement et le fisc séquestrent et s'adjugent les biens des étrangers à leur mort, droit, qui *réservé en ce qui concerne les gens de passage*, ne s'appliquera jamais aux domiciliés ! Article 28. — Les étrangers sans carte de domicile sont tenus de sortir de l'île dans le délai de trois mois, sous peine d'être jugés et châtiés pour désobéissance.

Telle est la loi protectrice de l'immigration étrangère. Il est bien vrai qu'on ne tient pas la main à toutes ses exigences, mais la preuve qu'il n'y a que tolérance de la part des autorités locales, et que le gouvernement central n'y renonce pas, c'est que, de temps en temps, les unes ou les autres sont reproduites dans des ordonnances royales ; c'est que naguère, le général Dulce a prétendu forcer les étrangers résidant à la Havane depuis plus de cinq ans à se faire naturaliser s'ils ne préfèrent sortir du pays. Quand l'Espagne passe des traités avec les nations étrangères, elle a toujours soin de stipuler qu'ils ne sont pas applicables à ses colonies. C'est ce que déclare une ordon-

nance royale du 25 août 1846, une autre du 5 août 1847, et enfin le traité international passé en 1862 avec la France. Ainsi, par la cédule royale de 1817, comme par toutes les dispositions postérieures, l'immigration étrangère est entravée le plus possible.

Mais si un étranger se fait naturaliser, achète-t-il du moins, par cette espèce d'abjuration, les bonnes grâces de l'administration espagnole? Un économiste distingué, un magistrat intègre déjà connu du lecteur, don Vicente Vasquez Queipo, nous l'apprendra. Sans lui, le fondateur de Cienfuegos, aujourd'hui une des villes les plus florissantes de l'île, serait sans doute mort dans la misère. C'était un Français naturalisé Espagnol, qui s'appelait Louis de Clouet, auquel le fisc suscita des procès ruineux.

« Quand il serait vrai, dit aux « señores contadores, le fiscal de Real Hacienda » Vasquez Queipo, que Clouet s'est adjugé plus de bénéfices que n'en concédait le contrat de colonisation passé entre le gouvernement et lui, s'est-il approprié les cent trente mille piastres de revenu qui sont entrées dans les caisses de l'Etat l'année passée, et le quadruple au moins de cette somme qu'ont rapporté les produits de la nouvelle colonie au bénéfice de la richesse publique? Ce n'est pas le moyen d'obtenir des résultats semblables que de susciter aux colonisateurs des procès interminables et ruineux pour chacun des actes accomplis en vertu du contrat de colonisation. Le zèle des employés publics a pu être noble, mais il est, à coup sûr, indiscret et surtout préjudiciable au bien public. Peut-être que l'état arriéré de notre mère patrie doit être attribué à cet esprit du fisc, par lequel on a tracassé les étrangers qui venaient s'y établir avec leur industrie et leurs capitaux, supposant toujours qu'ils venaient nous ravir nos richesses; comme si celles qu'ils nous laissaient avec leur industrie et leurs connaissances ne valaient pas mille fois celles qu'ils avaient acquises personnellement. Qui a le plus gagné, par la fondation de la colonie Fernandina, l'île et le trésor public ou Clouet? Plût au ciel que nous pussions obtenir d'autres colonies semblables! Mais ce n'est pas à espérer tant que l'exemple du colonisateur de Fernandina (Cienfuegos) arrêtera d'autres spéculateurs devant des entreprises aussi hasardeuses, et qu'on ne se désistera pas de ce mesquin esprit de fisc qui, tant d'années durant, a formé la base de toutes les connaissances économiques de notre gouvernement. » (*Informe fiscal sobre fomento de la poblacion blama en la Isla de Cuba.* Madrid, 1845.)

VII

Voyons à présent ce que l'île paye d'impôts pour être si bien gouvernée. En 1847, elle payait 13 millions de piastres, dont 6 environ en tribut à la métropole. C'est ce tribut qu'on appelle par euphémisme un « sobrante » ou excédant. En 1857, elle payait 17,960,000 piastres, dont 8 environ furent destinés à l'Espagne. En 1867, 32,852,233 piastres, y compris la pension du Padre Claret, ce qui fait 32 piastres, ou 160 francs par tête d'habitant libre, tandis que les provinces d'Espagne ne payaient dans le même temps que 7 piastres ou 35 francs. Cette progression semble indiquer un accroissement de la prospérité du pays. Il n'en est rien, l'île était beaucoup plus prospère en 1857 qu'en 1867, et presqu'aussi peuplée. Mais en 1857, l'Espagne était en paix avec le sultan du Maroc, avec l'Empereur de Cochinchine, avec les Présidents du Mexique, du Pérou et du Chili, et avec tous les généraux de Saint-Domingue. De 1857 à 1867, elle a vaincu les Maures, combattu l'infidèle Tu-Duc en Cochinchine, occupé un instant Vera-Cruz, bombardé Valparaiso, canonné le Callao, et enfin s'est fait chasser de Saint-Domingue. L'augmentation des impôts dans l'île est maintenant expliquée. En 1868 enfin, l'île a été taxée à 43,959,903 piastres, mais, cette fois, elle n'a pas pu payer [1]. Ce dénoûment et l'insurrection qui a suivi avaient été présagés depuis longtemps. « Je prévois une catastrophe prochaine si l'Espagne persiste à rester sourde aux justes réclamations des Cubains. Voyez les anciennes colonies du continent Américain ; toutes ont fini par conquérir leur indépendance. Que l'Espagne n'oublie pas cette leçon; qu'elle gouverne avec justice les colonies qui lui restent et elle consolidera sa domination sur des peuples qui n'aspirent qu'a être les fils dévoués d'une bonne mère, mais non pas à vivre esclaves sous le sceptre d'un tyran ! » (D.-J.-A. Saco, délégué de Santiago de Cuba à Madrid en 1866). Le marquis de O'Gavan, autre Cubain, mais qui, devenu sénateur du royaume, ne devait pas être suspect à l'Espagne, tenait le même langage. « Les provinces d'outre-mer payent 618 réaux par chaque habitant libre, pendant que celles de la Péninsule ne contribuent que pour 140 réaux

1 L'année *économique* des Espagnols, du moins en ce qui concerne la comptabilité de Cuba, commence au 1er juillet et finit au 30 juin. Aussi, quand je dis : « en 1868, » il faut entendre l'exercice de juillet 67 à juillet 68. — De même pour les précédentes années.



par tête, la disproportion sera bien plus grande encore avec le nouveau système tributaire imposé aux Antilles, et ce ne peut être que par quelqu'erreur de calcul qu'on a augmenté la somme des impôts de plus de 11 millions de piastres. Quand il s'agit d'un pays écrasé par des charges nombreuses, et qui ne devraient pas être à son compte, mais à celui de la nation, comme par exemple le budget de Fernando Poo, quand, pour l'expédition du Mexique et de Saint-Domingue, le numéraire de la banque, *capital et dépôts*, a été absorbé et que Cuba souffre, comme conséquence de cette mesure, une crise financière épouvantable, qui a frappé son crédit de mort, ce n'est vraiment pas le moyen de cicatriser ses plaies, que d'en ouvrir de nouvelles. » (*Informacion sobre reformas*). Et tous les membres de la commission d'enquête ne criaient-ils pas d'une même voix : « Une réforme radicale du système tributaire est d'autant plus nécessaire et urgente que l'élévation des impôts est arrivée à une quotité insoutenable, parce qu'ils épuisent les deux îles, et qu'une crise épouvantable menace de détruire les éléments de richesse de ces beaux pays. » — Ils montraient, par un tableau comparatif détaillé, que le budget de l'année économique 66-67 dépassait celui de l'année précédente de 14,078,150. Si du moins cet impôt proconsulaire avait été habilement et équitablement réparti, il n'y eût eu que demi-mal; mais il n'en était point ainsi. Par exemple, les douanes, par des raisons inhérentes à l'organisation sociale du pays et par celles qui découlent de la corruption des employés, constituent un impôt funeste, qu'il faudrait modifier profondément ou remplacer par un autre. En effet, dans un pays sans industrie comme Cuba, c'est l'agriculture qui paye la presque totalité de l'impôt douanier; et dans un pays à esclaves c'est un nombre très restreint d'agriculteurs qui en supportent tout le poids. A Cuba, on peut estimer à 50,000 tout au plus le nombre de ceux qui y contribuent sérieusement; les autres n'y participent que pour une part très légère, ou n'y prennent aucune part, comme les esclaves. En outre, il faut considérer que l'impôt douanier est un impôt anticipé, et, comme le maître d'esclaves est obligé à faire de grands aprovisionnements pour l'année, et qu'il emprute généralement sur la prochaine récolte pour se procurer ces aprovisionnements, l'impôt douanier lui devient doublement lourd. — Tels sont les inconvénients inhérents au système; mais que dire de ceux qui découlent de la manière dont cet impôt est appliqué et perçu! Il est notoire qu'à la Havane, la fraude ou contrebande monte à 40 p. 100 et à Santiago à 70 p. 100 au moins [1]. Qu'on juge ce que ce doit être dans

[1] *Informacion sobre reformas*, t. I, p. 243.

les autres ports moins surveillés par les autorités supérieures, à preuve les fortunes scandaleuses acquises en peu de temps par des employés qui ne se sont cependant pas fait faute, étant en fonctions, de vivre avec une insolente ostentation. J'ai déjà eu si souvent occasion d'occuper le lecteur des concussions et des prévarications des administrateurs de toute classe et de toute catégorie, que je sens le besoin d'en appeler à une autorité du plus haut poids dans la matière, à un *fiscal* de la *réal Hacienda* « Des employés, dit *Vasquez Queipo*, qui ont servi dans l'île de Cuba, avec une solde réduite, comparativement à la cherté des vivres dans le pays, insultent en Espagne, à l'honorable pauvreté des employés de la péninsule, en rivalisant pour le luxe et les équipages avec la grandesse de 1re classe, et de plus augustes personnages encore [1]. » L'audace des employés de la douane était arrivée à tel point à Santiago de Cuba, en ces derniers temps, que l'Etat ne percevait presque plus rien. Ce n'est pas seulement à la douane maritime qu'il se commet des fraudes, mais aussi à l'*administration des rentes terrestres*. Ainsi, le collecteur chargé de la perception de l'impôt sur le revenu suppose avec ou sans raison que la propriété doit rapporter davantage que ne le confesse le propriétaire, et celui-ci, pour couper court aux tracasseries, se prête à payer *sans quittance* la moitié de la différence entre le calcul du collecteur et le sien. Inutile de dire que cette moitié entre dans une caisse qui n'est pas celle de l'Etat. De même, quand une habitation est mise en vente, il est du devoir de l'administrateur des rentes terrestres de s'y transporter pour s'assurer par lui-même du nombre des esclaves. Mais celui-ci et le propriétaire s'entendent pour éluder cette formalité, le premier se contentant de certifier la déclaration du deuxième moyennant une gratification (*obsequio*) proportionnelle à la valeur de la propriété. Or, comme il s'agit souvent de propriétés considérables, on imagine à quel chiffre doit monter, dans une année, cette seule exaction.

Les délégués de Cuba avaient donc raison de demander la réforme d'un système tributaire ruineux et démoralisateur et de dire que, pour extirper ce cancer d'immoralité, il fallait supprimer les douanes, et avec elles toutes les exactions, gabelles, vexations et extorsions, et les remplacer par un impôt direct, qui,

1 *Informe fiscal... à la perintendencia de real Hacienda de la Habana* par don Vicente Vasquez Queipo, fiscal de la misma. Madrid, 1845. Page 193.

« Fiscal, » en espagnol a le sens de scrutateur, investigateur. On appelle ainsi dans les cours de justice un magistrat qui cumule les fonctions de nos procureurs impériaux et de nos juges d'instruction.

fixé au 6 p. 0/0 du revenu net était plus que suffisant, tout bien calculé, pour satisfaire aux obligations du budget. »

La réponse du gouvernement ne se fit pas longtemps attendre : le 13 février 1867, c'est-à-dire un mois après le rapport des délégués, apparut dans la *Gazette officielle* le décret royal sur la réforme du système tributaire. On laissait les douanes mais on les accompagnait d'un impôt direct sur le revenu de 14 p. 0/0 ! Arrêtons-nous un peu sur cette innovation. L'impôt était établi sur le revenu liquide de la propriété foncière, des entreprises commerciales et industrielles, des professions libérales ; de sorte que rien, excepté les églises et les propriétés de l'État, n'échappait à l'impôt, fixé au 10 p. 0/0 du revenu net en faveur de l'Etat et augmenté d'un 4 p. 0/0 en faveur des municipalités. — Les délégués de Cuba et Porto-Rico protestèrent contre une si énorme contribution. Après avoir établi, disaient-ils, sur des données officielles qu'un impôt de 6 p. 0/0 sur le revenu net suffirait pour couvrir toutes les nécessités du budget et laisserait encore un excédant de près de 2 millions de piastres, comment pouvait-on s'attendre à ce que le gouvernement, faisant un amalgame informe de l'ancien système et du nouveau, laisserait les douanes avec tous leurs inconvénients et établirait un impôt direct de 14 p. 0/0 ! C'est au moment où les Antilles espéraient voir leurs charges réduites, que la métropole adopte un plan suivant lequel, laissant subsister toutes les entraves que les douanes, les droits différentiels de pavillon et autres gabelles imposent à leur commerce, on y ajoute une contribution directe énorme, à l'examen et à l'approbation de laquelle ses représentants n'ont point participé. — Il est vrai qu'on a supprimé pour 7,355,230 piastres d'anciens impôts, mais on en a laissé subsister pour 24,997,000, qui, ajoutés au 10 p. 0/0 de la richesse imposable qu'on doit payer à l'État donneront 43,959,903, c'est-à-dire 11,107,670 d'excédant sur le précédent budget, sans compter l'impôt des municipalités. Mais les délégués prêchaient dans le désert : leur rôle était terminé du moment qu'on avait réglé la « *réforme* du système tributaire » et il ne restait plus qu'à les renvoyer chez eux avec de bonnes paroles comme celles-ci, par exemple, que la reine leur adressa avec ses adieux. « L'amitié ne connaît pas les distances, et mes fils de Cuba et de Porto-Rico me sont en réalité aussi chers que ceux des autres provinces. » — Cette façon de comprendre l'amitié coûtera probablement l'île à l'Espagne.

Sans perdre de temps, on envoya à la Havane un habile fonctionnaire pour y inaugurer le nouveau système d'impôt. Il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction de son gouvernement, à en juger par les distinctions honorifiques et les félicitations officielles qui vinrent

couronner l'accomplissement de son mandat. Mais les contribuables ne partageaient pas cet enthousiasme, car au lieu du 14, c'était le 18, le 21 et même le 24 p. cent du revenu net qu'ils étaient condamnés à payer, tant était admirable la justesse des calculs de messieurs du bureau de statistique, ou l'honnêteté qui présidait à la répartition de l'impôt.

Les répartiteurs de l'impôt, dans chaque arrondissement, chaque canton, chaque municipalité, purent commettre des erreurs ou des injustices, mais l'origine du mal remontait certainement aux calculs erronés sur lesquels l'intendant avait établi la somme de la richesse publique d'une façon tout à fait exagérée.

Puis, on faisait l'application de l'impôt avec une rigueur spartiate : le pâtisier, par exemple, qui cumulait dans le même magasin la vente des petits pâtés et des liqueurs, était tenu de payer la cote du liquoriste en même temps que celle de sa véritable profession.

Les propriétaires de terrains incultes devaient acquitter la contribution « toutes les fois, dit l'ordonnance, que ces terrains seront dans les mêmes conditions naturelles que les terres cultivées qui les avoisinent. » Le propriétaire, en pareil cas, préférait naturellement faire abandon de son terrain, et c'était ce qu'on faisait, même pour les *habitations* en rapport, mais vieilles ou placées dans des conditions défavorables. Les avocats fermaient leur cabinet pour échapper à l'impôt! A Bayamo, pauvre ville de 5,000 âmes, cinq avocats produisirent leur renonciation en un seul jour. Combien en resta-t-il? au moins un de trop pour l'Espagne : Don Carlos, Manuel Cespedes, aujourd'hui président du gouvernement insurrectionnel de Cuba! Avec un pareil système, le gouvernement, au lieu de retirer à la fin de l'année les 43 millions sur lesquels ils comptait, n'en avait pas perçu probablement la moitié. Ce fut une raison pour lui de persévérer dans ses plans. Contrairement aux espérances du pays, il maintint sans changement le système tributaire pour l'exercice économique de juillet 68 à juillet 69. En outre, l'intendant des finances imagina un moyen sûr de battre monnaie incontinent, sans toucher à l'impôt : ce fut d'obliger tout contribuable à retirer des bureaux de l'administration une carte d'inscription qui se payait 25 sous. Cette exaction produirait d'emblée plus d'un million un quart de francs au trésor.

Toutefois, le système des exactions et des impôts à outrance ne pouvait manquer de porter ses fruits habituels : les caisses du fisc se vidaient plus vite qu'elles ne s'emplissaient. Or, le fisc a horreur du vide. Il pressait avec rigueur le recouvrement des arriérés du précédent exercice, en même temps qu'il entamait le nouveau.

Il saisissait la paire de bœufs avec laquelle le petit cultivateur labourait son champ et le cheval qui servait au pauvre *estancero* pour porter ses légumes au marché. Il mettait aux enchères les immeubles des propriétaires insolvables, mais il arrivait, comme à Bayamo, par exemple, qu'aucun acheteur ne se présentait ou que, s'il s'en présentait un, il était assassiné le lendemain. — Ce fut alors qu'apparut dans les champs de Yara et de Bayamo la première bannière insurrectionnelle avec l'inscription : « *Viva Prim, fuera la contribucion.* » C'était encore, cependant, le vieux pavillon de Castille ! la mitraille des soldats espagnols le renversa, et quand il reparut, à l'aurore d'un nouveau jour, aux couleurs jaune et rouge de la vieille monarchie s'étaient substituées les trois couleurs rouge, blanche et bleue d'un jeune et nouvel Etat.

Savants économistes, illustres auteurs du système tributaire à outrance, n'aviez-vous donc pas jeté les yeux sur la huitième satire de Juvénal. « Si jamais, comblant tes vœux, le ciel te donne une province à gouverner, mets des bornes à ton avidité. Prends pitié de nos alliés et de leur misère ; vois leurs rois, on a sucé leurs os jusqu'à la moelle...... Jadis la situation de nos alliés était moins désolante ; les piles d'écus s'entassaient dans leurs coffres. Aujourd'hui, que leur prendre? quelques paires de bœufs, quelques juments, un taureau, un misérable champ.... Prends garde, je te le conseille : le vol et la violence ont leur péril avec des gens braves et qui souffrent. Tu as beau leur ravir ce qui peut leur rester d'or ou d'argent, il faudra bien leur laisser leur bouclier, leur épée, leurs javelots. Aux dépouillés ils reste du fer!..... Ce que je te dis là n'est pas une phrase en l'air, c'est un oracle aussi sûr que ceux de la sibylle. »

VIII

Aujourd'hui, quelles ressources reste-t-il à la domination Espagnole ? Les caisses du trésor sont vides, vides aussi celles de la Banque Espagnole. Les caisses municipales ne peuvent faire face aux plus pressants besoins, comme l'éclairage des rues, la police de sûreté, l'entretien des hôpitaux, l'alimentation des prisonniers. Du mois d'octobre 1868 au mois de février 1869, dans la capitale du département oriental, ce sont des particuliers, à commencer par l'alcade municipal, qui ont pourvu, de leurs propres fonds, à la nourriture des 400 à 500 détenus qui remplissaient la prison pu-

blique, parce que la municipalité était dépourvue de toutes ressources. Le 30 septembre 1868, le gouverneur du même département convoquait les notables en son palais, pour s'entendre avec eux sur les moyens de faire face aux nécessités du moment, soit par une souscription volontaire, soit par l'établissement de nouveaux impôts; la ville devait 14 mois d'éclairage à l'entreprise du gaz, 9 mois de solde aux professeurs du lycée départemental, 7 mois aux agents de police.

Presque toutes les villes de l'île : Matanzas, Trinidad, la Havane elle-même, sont plus ou moins dans le même cas et obligées de s'imposer extraordinairement pour vivre au jour le jour. Comment en est-il ainsi, malgré l'impôt du 4 p. 100, sur le revenu qui leur est attribué en vertu de la nouvelle loi? C'est que l'administration met tout d'abord la main sur les rentrées jusqu'à concurrence du 10 p. 100 réservé à l'Etat et que les municipalités ne peuvent se payer que sur l'excédant. Or, on n'a pas même pu arriver à recouvrer tout le tribut de l'Etat. Les fournisseurs qui ont des contrats avec l'Etat ne sont pas payés et obligés quand même de continuer leurs fournitures! Enfin, le gouvernement emploie continuellement à son service des bateaux à vapeur du commerce, sans payer leurs armateurs!

Telle est la situation de l'administration espagnole en face de l'insurrection; il ne lui reste plus, comme ressource dernière, que le dévouement d'une armée sobre et endurante, mais mal nourrie, mal vêtue, mal payée. Cette armée suffira-t-elle à conserver Cuba aux Espagnols?

C'est peu probable, dans l'état d'épuisement où se trouvent les finances de l'île et celles de l'Espagne. On peut, il est vrai, compter encore quelque temps sur les dons patriotiques des riches péninsulaires de Cuba; mais ces ressources seront bien vite épuisées. Elles sont du reste balancées par les sacrifices en sens contraire que s'imposent et s'imposeront de plus en plus les créoles qui veulent à tout prix arracher leur pays au joug humiliant et ruineux sous lequel il gémit, sans espoir, depuis longues années. — Il va sans dire aussi que les troupes disciplinées de l'Espagne sont supérieures aux bandes inexpérimentées et aux recrues de fraîche date de la révolution. Les premières d'ailleurs ont été munies, aux dépens de l'île de Cuba, d'un armement perfectionné, dont l'armée de la Péninsule est encore dépourvue; les deuxièmes n'ont qu'un armement imparfait et disparate de fusils de chasse et autres armes de tout calibre et de tout modèle; elles sont presque sans artillerie et à court de munitions. Mais, telles quelles, elles tiennent en échec, grâce à la vaste étendue du territoire et à la difficulté des communications, les

30,000 hommes, dont 30,000 de troupes régulières, que l'Espagne a mis sur pied. La contrebande leur fournit, quoiqu'avec difficulté et en quantité insuffisante, les armes et les munitions, et les leur fournirait en abondance du jour ou les États-Unis auraient reconnu aux Cubains les droits de belligérants. Les généraux qui commandent les troupes espagnoles sont sans doute plus habiles que les généraux improvisés de l'armée insurrectionnelle; mais les insurgés vont avoir deux alliés des plus redoutables : la fièvre jaune et la saison des pluies qui commence. Pour la première fois peut-être, le gouvernement espagnol regrettera, dans cette occurrence, d'avoir laissé l'île presque sans chemins. Tout ceci, sans compter sur une intervention étrangère. Mais est-il probable que les États-Unis laissent échapper une si belle occasion de faire perdre à l'Espagne une proie qu'ils convoitent depuis si longtemps ? Certes leur intervention en pareil cas serait plus plausible qu'elle n'a été en faveur des partisans de Juarez au Mexique. De nombreux symptômes nous font déjà présager que cette intervention ne fera pas longtemps défaut à l'île de Cuba.

Certes, le parti annexionniste n'est pas le plus nombreux : tout ce qu'il y a de gens éclairés n'est pas sans concevoir des inquiétudes sur les résultats d'une annexion à la grande fédération américaine. Ils entrevoient une invasion de barbares civilisés qui évinceraient eux et leur descendance des terres qu'ils ont reçues de leurs pères et de toutes les industries lucratives, non par la violence mais par le fait de la concurrence entre deux races dont l'une est infiniment supérieure à l'autre par l'énergie physique et morale, aiguillonnée par l'âpreté du gain. Il est certain que, dans cette lutte pour vivre (battle for life) l'avantage ne resterait pas à la descendance des Espagnols et que la « sélection » se ferait à leur dépens. — On en a pour exemples, la Floride, le Texas, la Californie, etc. Malgré tout, les Cubains ne reculeront pas devant ce moyen extrême d'échapper au joug de l'Espagne, et finiront, en désespoir de cause, par se jeter dans les bras des Américains. — Est-ce à dire qu'ils soient incapables de conquérir à eux seuls leur indépendance? Non, tôt ou tard ils la gagneraient ; mais je ne les crois pas en état de la conserver longtemps, tant à cause de leur situation géographique et de leurs rapports de voisinage que par le défaut d'éducation politique qu'ils ont de commun avec tous les peuples émancipés de la domination étouffante et de l'obscurantisme de l'Espagne. — Ces considérations n'échappent pas à la majorité d'entre eux ; et voilà pourquoi ils se contentaient de demander à l'Espagne une réforme qui, accordée à temps, aurait tout sauvé. Mais l'Espagne n'a jamais voulu et ne veut encore rien accorder. Elle se contente

de promettre par la bouche des ministres, d'octroyer des réformes sur lesquelles elle ne s'explique pas, quand l'insurrection aura déposé les armes. « Non, avant, répond l'insurrection ; vous nous avez trompés tant de fois que nous n'avons pas confiance en votre parole. » La réponse est dure : voyons si elle est méritée. En 1837, pour ne pas remonter plus loin, l'Espagne se donna une constitution très-libérale. On sait combien de temps elle en a joui ! Quoi qu'il en soit, l'île de Cuba se crut appelée, à cette époque, à partager les bénéfices de la nouvelle constitution et elle fut en effet invitée à envoyer des députés aux Cortès pour y faire connaître ses besoins et y discuter ses intérêts. Eh bien ! les députés métropolitains poussés, chose rare, par la fraction la plus avancée de la Chambre, refusèrent de les recevoir, et il fut décidé que l'île serait régie par des lois spéciales, élaborées par les Cortès en l'absence des légitimes représentants de Cuba. Mais les Cortès ont eu depuis lors tant de besogne apparemment, qu'elles n'ont pas eu le temps d'élaborer ces fameuses lois. Depuis 1837, entendez-vous, c'est-à-dire depuis trente-deux ans, la vie moyenne d'un homme, l'île de Cuba attend l'exécution des promesses des Cortès et en particulier des libéraux d'Espagne ; et en attendant ce titanique travail, elle reste soumise au régime du bon plaisir. N'est-ce pas le cas de dire :

Belle Philis, on désespère
Alors qu'on espère toujours !

Quant au gouvernement Espagnol, il ne se désespérait pas du tout et savait invoquer à propos la plénitude des pouvoirs sur l'île de Cuba. Par exemple, en 1867, il éprouve le besoin d'un emprunt ; (C'est un besoin qui lui revient souvent) et, ne sachant plus qu'hypothéquer il songe à sa fille toujours fidèle, l'île de Cuba. Il contracte un emprunt de 10 millions de piastres à 7 et 1/2 p. 0/0, avec remboursement obligatoire en 15 ans par annuités successives, hypothéqué sur les revenus de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines, pour un égal nombre d'années. Certes, la garantie était satisfaisante, et un gouvernement qui en est réduit à emprunter à des conditions pareilles ne jouit pas d'un crédit phénoménal. Cependant les prêteurs, après s'en être contentés d'abord, finirent par s'en repentir, même avant d'avoir commencé d'accomplir leur engagement. Les libéraux espagnols, pour faire pièce au ministère Narvaez, insinuèrent aux banquiers que l'emprunt, n'ayant pas été voté par les Cortès, était inconstitutionnel et comme tel courait la chance de n'être point reconnu par un ministère libéral et, en fin de compte, de n'être jamais remboursé. De là, les scrupules tardifs des prêteurs,

qui demandèrent au ministère d'autres garanties ou le relèvement de leur obligation. Et le ministère de répondre : « La constitution de 1837 déclare que les provinces d'outre-mer seront régies par des lois spéciales ; ces lois spéciales n'ont pas encore été promulguées ; et, en attendant, le pouvoir royal reste maître de les gouverner à sa guise, de décréter les impôts et de les employer comme bon lui semble, sans que les Cortès aient rien à y voir. Donc, dans l'espèce, le gouvernement de la reine est parfaitement fondé, sans vote des Cortès, à hypothéquer les revenus des possessions d'outre-mer pour satisfaire à l'emprunt en question. » Est-ce clair?... Ce ne le fut pas assez toutefois pour les banquiers, qui préférèrent perdre leur cautionnement [1].

Le pouvoir discrétionnaire du gouvernement espagnol sur Cuba ne lui rapportait pas toujours des fruits aussi secs ; le Padre Claret en sait quelque chose, lui qui tirait 30,000 francs pour sa petite part de la métairie. Elle en sait quelque chose aussi, la camarilla qui, à chaque changement de ministère, envoyait sa petit nichée d'oiseaux de proie s'abattre sur le Prométhée enchaîné du Nouveau Monde.

Les créoles comparent leur pays à une prairie verdoyante où viennent s'engraisser les coursiers andalous. Ils ne se plaindraient pas qu'on tondît l'herbe modérément ; mais, comme on renouvelle trop souvent les coursiers, l'herbe est tondue trop court. Depuis la révolution de septembre, qui promettait de corriger tous les abus et de réparer toutes les injustices, le ministre d'outre-mer, Lopez de Ayala, ci-devant auteur dramatique, a recruté, dans les bas-fonds du Parnasse espagnol, une armée de fonctionnaires, magistrats et administrateurs improvisés, pour remplacer à Cuba autant d'employés qui étaient du moins au courant de leurs fonctions. « Quelle manne pour ces pauvres bohêmes, disent les créoles ; mais, pour nous, il n'y a rien de changé, si ce n'est nos maîtres. » Le fin mot est qu'ils voudraient que la manne tombât sur eux, et c'est bien naturel, puisqu'ils en font les frais.

Hélas ! la révolution de septembre n'est pas destinée à leur apporter plus de profits que tous les autres *pronunciamientos*, changements de ministères, changements de constitution et changements de règne qui l'ont précédée.

Pauvres moutons, toujours on vous tondra. Tout gît là ; et comme le disait Saco, illustre et respectable fils de Cuba, la question économique prime la question politique. Si Cuba n'était pas si

[1] Ils l'ont recouvré depuis en traitant avec le *gouvernement provisoire*, d'un emprunt de 100,000,000 réaux moyennant un fort intérêt et le remboursement de la précédente amende. Mais je ne sais sur quelle hypothèque.



riche ou ne passait pas pour telle, sa situation politique ne serait pas si déplorable. L'Espagne a besoin de garder les coudées franches pour tirer sur les caisses de Cuba, et ne consentira jamais de bon gré à se lier les mains par la constitution d'un régime colonial autonomique. Les créoles le savent bien, et voilà pourquoi ceux qui ont pris les armes ne sont pas près de les déposer.

Si le général Dulce, à son arrivée, revêtu comme il l'était de pouvoirs discrétionnaires, avait proclamé et organisé ce régime-là, il étouffait certainement la révolution du même coup ; car toute la partie modérée et sensée de la population, qui est précisément la plus riche et la plus influente, se fût serrée autour de lui, et, par la persuasion ou par la force, eût arraché les armes des mains des insurgés. Malheureusement, ses pouvoirs ne s'étendaient pas jusque-là, ou il n'a pas su comprendre les nécessités de la situation. Poussé peut-être par cet orgueil ridicule, dont les hommes d'Etat de l'Espagne ont déjà donné trop de preuves, non moins que par le désir de garder la fameuse vache à lait à la discrétion de ceux qui sont appelés à la traire, le général Dulce ou le gouvernement provisoire lui-même ont préféré vaincre la révolution par les armes et par les supplices. Et nous assistons aujourd'hui à ce lamentable et singulier spectacle de révolutionnaires fusillant comme rebelles des gens coupables du même crime qu'ils viennent de commettre eux-mêmes. Et ce sont précisément les gens les plus compromis dans la dernière révolution, les Dulce, les Létana, les Escalante, les Cavallero de Rodas, qui ont sollicité ou accepté *l'honneur* de venir à Cuba jouer un pareil rôle ; sans compter le général Prim, le héros des pronunciamientos et de la dernière révolution, qui a promis, en plein parlement, d'aller avec l'armée espagnole tout entière, s'il le faut, venger l'honneur de Castille outragé et sauvegarder l'intégrité du territoire national. Mais je crois que l'honorable général, avec sa bonne lame de Tolède et l'armée espagnole tout entière, auront mieux à faire que de passer en Amérique. En attendant ce grand événement, le peuple espagnol, qui prétend aujourd'hui faire ses affaires lui-même, fera bien de s'enquérir des justes griefs des Cubains et de la véritable situation actuelle ; il verra qu'elle est critique pour tous et que la solution la plus prompte sera aussi la meilleure pour Cuba comme pour l'Espagne. Le temps n'est plus où l'on pouvait impunément serrer le bâillon bien fort sur les lèvres de la « toujours fidèle » fille de l'Espagne, et si une voix généreuse s'élevait en sa faveur, dans le parlement ou dans la presse, il se trouverait à propos un ministre pour répondre : « Ecoutez bien ! aucun bruit ne nous vient de l'autre côté de l'Atlantique ; Cuba ne réclame rien ; elle ne désire de réformes d'aucune sorte ; s'il en était autrement, qui l'eût empêchée depuis

tant d'années de les réclamer? » Et une voix sortie de l'exil ripostait : « Comment pourrait-elle les réclamer avec sa presse bâillonnée, ses corporations sans initiative, ses habitants privés du droit de réunion et de représentation? D'un autre côté, combien de conspirations, combien de soulèvements n'a pas eu à réprimer le gouvernement? Que de sang versé dans la lutte ou sur les échafauds! Que de fils de Cuba n'ont pas été obligés à laisser leurs biens, leur famille, leur patrie, tout ce qu'ils avaient de cher sur la terre pour fuir les persécutions! La liste en serait longue, longue aussi la liste des conspirations, car, depuis trente ans, il y en a eu plus de seize. Le silence de Cuba n'est pas le défaut d'aspirations, c'est le silence du bâillon. »

Alors, on se décidait à appeler à Madrid des représentants de l'île, sans autre faculté que de venir discuter, dans les antichambres du ministère, des plans de réforme, en compagnie d'un nombre égal de commissaires choisis par le gouvernement et connus, pour la plupart, comme ennemis de toute réforme radicale. Et après les avoir invités, par la bouche du ministre, à traiter « librement toutes les questions, excepté trois : l'unité politique, l'unité religieuse et l'unité monarchique, sur lesquelles on ne supposait pas même qu'ils eussent envie de discuter, » on les renvoyait humiliés et confus, sans autre bénéfice que de porter à leurs concitoyens une carte à payer plus forte que jamais, et pour la rédaction de laquelle on avait eu le soin de ne point réclamer leur collaboration.

Le tableau que nous venons de tracer paraîtra bien sombre; il n'est cependant que l'expression adoucie de la réalité.

On comprend maintenant sur qui, des Cubains ou des Espagnols, on doit faire retomber la responsabilité de cette séparation, aujourd'hui presque accomplie, entre la métropole et la colonie.

Docteur Victor de Rochas.



LA

DIPLOMATIE FRANÇAISE

SOUS LA

RÉPUBLIQUE ET LE PREMIER EMPIRE

MARET, DUC DE BASSANO

DEUXIÈME PARTIE[1]

I

Plusieurs biographes ont écrit que Maret n'avait commencé à être employé aux relations extérieures qu'après le 10 août. Cette assertion est démentie par les notes de Maret lui-même, et par les documents conservés aux Archives des Affaires Étrangères, qui constatent sa présence dans le service dès le mois d'avril 1792. Dès le temps de la Constituante et dans les premiers mois de la nouvelle assemblée, ses aptitudes pour la carrière diplomatique avaient fixé l'attention de personnages compétents, et on trouvera plus loin la preuve qu'il

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 15 août 1869.

était déjà, au commencement de 1792, le collaborateur intime des hommes qui exerçaient, en fait, la principale influence dans le service des relations extérieures. Mais son admission officielle dans les bureaux ne date que de la réorganisation opérée, vers la fin de mars, par le nouveau ministre Dumouriez. Celui-ci avait pour auxiliaire et pour conseiller dans cette refonte l'un des hommes qui avaient le plus contribué à sa nomination, son ancien ami Bonne-Carrère, qu'il avait fait directeur du département politique. Or, Maret avait été jadis recommandé à Dumouriez et plus spécialement encore à Bonne Carrère, par Mirabeau, qui avait appartenu comme eux à ce département[1]. Bonne-Carrère soumit les bureaux à une épuration que les circonstances rendaient indispensable, et y fit entrer plusieurs hommes instruits, plus ou moins prononcés dans le sens de la Révolution, comme Mourgues, Noël et l'ex-abbé Tondu, dit Lebrun, dont nous aurons beaucoup à parler. Dans un semblable remaniement, le choix d'un sujet tel que Maret était en quelque sorte indiqué de lui-même. Jadis remarqué par M. de Vergennes et depuis par Mirabeau, intéressé par ses antécédents au maintien des réformes, apportant au service du nouvel ordre de choses une forte éducation politique et des manières distinguées, Maret devait avancer, dans la carrière diplomatique, avec la même rapidité que nos jeunes sous-officiers de fortune dans celle des armes.

On lui confia, pour son début, une mission sur nos frontières du Nord, mission à la fois politique et militaire, qui exigeait beaucoup d'énergie et de dextérité. Pour en faire comprendre la nature et le but, il est indispensable de rappeler sommairement les péripéties dont les Pays-Bas autrichiens venaient d'être le théâtre, et leur situation au mois d'avril 1792[2].

On sait que la première insurrection belge, la Révolution de Brabant, comme on disait alors, avait éclaté à l'occasion des réformes

[1] Les antécédents de Bonne-Carrère ressemblaient fort à ceux de ses deux grands amis. Il avait eu aussi ce que Dumouriez appelle « une jeunesse pétulante, » et n'avait figuré sous l'ancien régime que dans des missions secrètes. Aussi il s'était jeté d'abord avec ardeur dans le parti de la Révolution, et s'était immiscé, dès l'origine, à la Société des Jacobins. Nommé avant la fin de mars 1791, sur la recommandation secrète de Mirabeau, ministre de France à Liége, et n'ayant pu déployer son caractère dans cette ville envahie par les Autrichiens, il était resté à Paris et avait acquis peu à peu une grande influence au ministère.

[2] L'ouvrage le plus important qui ait été publié jusqu'ici sur ce sujet est celui de M. Borgnet (*Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle*), dont la troisième édition a paru, en 1861, à Bruxelles. Ce livre, résultat de longues et patientes recherches, a été composé en entier sur des documents contemporains, manuscrits et imprimés. M. Borgnet est parfois trop sévère pour la France ; il ne tient pas toujours assez compte de la difficulté des temps, de la surexcitation des partis. On peut regretter aussi qu'il n'ait pas visité quelques dépôts français, notamment celui des affaires étrangères.

politiques et religieuses imposées avec une brusquerie despotique par Joseph II. Cette révolution, qui disputa un moment à la nôtre l'attention de l'Europe, avait réussi d'abord, par la coalition momentanée des partis *Statiste* et *Vonckiste*, le premier énergiquement conservateur, le second libéral, ne s'entendant tous deux que pour haïr et rejeter la domination étrangère. L'Autriche avait dû faire des prodiges de maladresse pour réunir contre elle deux coteries dont les principaux chefs, les avocats Vander Noot et Vonck, se traitaient mutuellement de coquin (*shorken*) et d'imbécile (*grosgeestig.*)

Cette alliance factice avait fini avec l'expulsion des Autrichiens. Dans plusieurs villes et notamment à Bruxelles, les *Vonckistes* furent l'objet de violences regrettables. Ils y répondirent par une tentative de révolution militaire qui échoua complétement. Les principaux chefs de ce parti cherchèrent un asile en France et se vengèrent aux dépens de l'indépendance de leur pays, d'abord en faisant échouer les démarches de leurs adversaires auprès de l'Assemblée nationale, puis en se faisant directement complices de la Restauration autrichienne [1]. Ces libéraux belges comprenaient singulièrement le patriotisme, et nos constitutionnels n'entendaient pas mieux le véritable intérêt français. La raison était cette fois du côté de nos plus fougueux démocrates, qui soutenaient que l'on aurait dû s'opposer à cette restauration par les négociations et au besoin par les armes. « Que me fait à moi, écrivait Camille Desmoulins, le catholicisme, ou si l'on veut, le fanatisme des Belges? C'est leur républicanisme que je regarde... C'est contre notre liberté qu'on fait la guerre dans le Brabant. » Les hommes d'État autrichiens, qui venaient d'invoquer avec succès les appréhensions causées par notre Révolution pour déterminer les autres puissances à abandonner la cause des insurgés belges, étaient charmés de voir le groupe le plus considérable des révolutionnaires français faire si bien, de son côté, les affaires de l'Autriche. Ils apprenaient avec satisfaction, par leurs agents de Paris, que les déclamations de Carra « enragé de premier ordre, » contre la rentrée des Autrichiens à Bruxelles avaient été sifflés aux Jacobins [1]. « Cette neutralité des constitutionnels, dit avec raison M. Borgnet, fut une faute, même dans le système des partisans de la paix. » On crut y voir un signe de timidité, de faiblesse; la Révolution française parut douter

[1] V. Borgnet pour les détails.

[1] *Lettre adressée de Paris au prince de Kaunitz.* Borgnet, I, 233. Cette scène se passait à la fin de 1790, époque où le parti constitutionnel avait encore la majorité aux Jacobins.

d'elle-même, et ses ennemis de toute provenance s'encouragèrent à penser qu'il suffirait pour la réduire d'une promenade militaire semblable à celle qui venait de clore la première insurrection des Belges (décembre 1790.)

La principauté ecclésiastique de Liége avait fait, en 1789, sa révolution particulière. Après diverses péripéties, cette révolution démocratique, miniature assez ressemblante de la nôtre, avait été comprimée, de même que le soulèvement aristocratique et clérical des provinces belges, par une « exécution » autrichienne, qui avait rétabli sans conditions l'autorité du prince-évêque (janvier 1791.) Les principaux auteurs de l'insurrection avaient cherché un asile en France. L'un d'eux, Français d'origine, était Lebrun-Tondu, ou plutôt Tondu dit Lebrun, car ce deuxième nom n'était qu'un sobriquet joint et plus tard substitué à l'autre, comme moins compromettant. Il faut dire quelque chose des antécédents de ce personnage, qui allait exercer une grande influence sur la destinée de Maret.

Tondu-Lebrun, né à Noyon, orphelin ou enfant trouvé, avait sans doute intéressé par ses heureuses dispositions quelque chanoine de cette ville. Ce qui est certain, c'est que le chapitre de Noyon fit les frais de son éducation au collége de Clermont, où il eut pour condisciple Dumouriez, Robespierre, Camille Desmoulins et bien d'autres acteurs futurs de la grande tragédie révolutionnaire. Lebrun eut une jeunesse assez agitée. Rebuté bientôt de l'état ecclésiastique, auquel l'avaient destiné ses protecteurs, il s'engagea, déserta peu de temps après, et se réfugia à Liége, où il se fit ouvrier imprimeur, ensuite journaliste, et s'allia à une famille honnête du pays. Son nom avait rapidement grandi par la lutte et la proscription. Dès le commencement de juillet 1789, nous le trouvons rédigeant, dans une petite ville de la principauté, à deux pas d'une frontière alors autrichienne, un *Journal général de France.* Il osait y louer les premières résistances du tiers état, la prise de la Bastille, et recommander aux peuples encore esclaves, et spécialement aux Belges, l'exemple du peuple de Paris. Il avait fallu quelque courage pour entreprendre une semblable propagande à une époque où la révolution n'était pas commencée en Belgique, et où l'issue de celle de France était encore si incertaine. Aussi le téméraire journaliste avait été décrété de prise de corps par le gouvernement général. Après l'expulsion des Autrichiens, quand les conservateurs et les démocrates belges en vinrent à une rupture ouverte, Lebrun prit chaleureusement parti pour ces derniers, ce qui lui valut un autre arrêt de proscription de la part de leurs adversaires. Enfin, établi et naturalisé à Liége, il avait concouru activement à la révolution particulière

de ce pays et accepté les fonctions de secrétaire de la municipalité insurrectionnelle, au mois d'août 1790, c'est-à-dire dans un moment où cette révolution était déjà fort compromise. Aussi avait-il été d'abord l'objet d'un arrêt solennel de bannissement du territoire de l'Empire, puis condamné à mort par contumace, après la restauration du gouvernement épiscopal à Liége (janvier 1791).

Lebrun se rendit aussitôt à Paris, avec la plupart des réfugiés liégeois, dont il réglait et centralisait les démarches. Cette circonstance explique fort naturellement ses rapports avec Bonne-Carrère, nommé ministre à Liége, le 29 mars 1791, sur la recommandation de Mirabeau [1]. Liége venait alors de retomber au pouvoir du prince-évêque et de ses chanoines tréfonciers, lesquels n'entendaient pas raillerie en fait de révolution. Bonne-Carrère n'eut garde d'aller résider auprès de ce gouvernement ultrà-réactionnaire, et n'entretint de rapports qu'avec les réfugiés. Ce fut par lui que Lebrun-Tondu fut mis ultérieurement en relations avec Dumouriez et les notabilités du parti de la Gironde ; car Bonne-Carrère avait des amis partout. Ce fut également lui qui adjoignit Maret à Lebrun, pour travailler aux affaires des réfugiés liégeois et belges. Moins violent, moins intrigant que Brissot, Lebrun avait, comme lui, des connaissances assez étendues en fait de politique extérieure. Il avait de plus une certaine pratique de l'administration, acquise dans ses fonctions de secrétaire du gouvernement insurrectionnel liégeois. C'était là une qualité fort rare et fort prisée parmi les partisans du régime nouveau. Elle menait aux plus hautes fonctions, et aussi à la guillotine [2] !

[1] Cette nomination valut au ministre Montmorin, de la part des deux fractions extrêmes de la Constituante, des reproches contradictoires. Les uns blâmaient ce choix, parce que Bonne-Carrère avait été jadis aux Jacobins; les autres, parce qu'il avait cessé d'y aller.

[2] En sa qualité de secrétaire du gouvernement liégeois, Lebrun avait été initié aux communications intimes et suivies qui avaient eu lieu entre ce gouvernement et le cabinet de Berlin. (V. Borgnet, ch. 4 et 9.) Les Liégeois avaient trop longtemps compté sur la protection du roi de Prusse. Camille Desmoulins blâmait leur crédulité, il disait : « Oh! le beau gardien pour des moutons qu'un loup cervier! » L'agent prussien Dühm leur conseillait de devancer l'exécution autrichienne par une soumission spontanée, et promettait, à ce prix, une intervention officieuse de la Prusse pour une amnistie et le maintien de quelques réformes. Les Liégeois ne pouvaient espérer de résister aux soldats réguliers de l'Autriche avec des bandes de *volontaires*, ainsi nommés, dit un contemporain, parce qu'ils ne faisaient que ce qu'ils voulaient. Ils n'avaient pas non plus la ressource de se jeter dans les bras de la France, que les constitutionnels tenaient fermés. Il fallait donc en passer par les insinuations de la Prusse ou par la fenêtre, et une fenêtre des plus hautes, le rétablissement sans conditions du prince-évêque, et ce fut ainsi qu'on finit, faute d'avoir pris à temps l'autre parti.



II

Lors du rétablissement de la domination de l'Autriche en Belgique, le gouvernement général avait été confié, par *interim*, à l'ancien ambassadeur de cette puissance à Paris, le comte de Mercy (déc. 1790). Pendant cet interim, qui dura six mois, Mercy s'efforça, conformément aux instructions du prince de Kaunitz, de tenir la balance égale entre les deux partis extrêmes, qui composaient en réalité la nation entière, car, comme il l'écrivait lui-même, « ce pauvre gouvernement n'avait pas d'amis. » Cette situation anormale avait donné lieu à d'étranges tiraillements [1]. D'un côté, Mercy était entraîné à révoquer sans distinction toutes les réformes religieuses de Joseph II, tout en avouant dans sa correspondance particulière que « cette mesure était digne du quatorzième siècle » ; de l'autre, il tolérait à Bruxelles l'ouverture d'un club démocratique ; contrefaçon de celui des Jacobins, sous le nom de « Société des Amis du bien public : » du bien *du* public, disait méchamment à cette occasion un pamphlet aristocratique.

Au mois de juin 1791, le gourvernement général fut replacé nominalement dans les mains de l'archiduc Albert et de Marie-Christine, mais la direction des affaires fut remise en fait au comte de Metternich, père du diplomate fameux dont le nom reviendra souvent dans ces pages. Conformément à ses instructions, le comte favorisa tour à tour libéraux et conservateurs, mais sans grand résultat. Les uns et les autres avaient fini par s'apercevoir qu'ils étaient joués, et que le masque tomberait le jour où l'on croirait n'avoir plus rien à redouter du côté de la France. La renonciation solennelle à toute entreprise contre la liberté d'aucun peuple, renonciation inscrite dans la Constitution de 1791, avait inspiré aussi aux Belges de toutes les opinions une confiance un peu naïve. « Aristocrates et démocrates, dit leur historien, s'imaginaient que la France se bornerait à les affranchir, et les laisserait ensuite librement se débattre entre eux. »

Vers la fin de 1791, la situation devenant chaque jour plus tendue, les hommes les plus ardents des deux partis se réfugièrent en France, mais sans abjurer les discordes qui déjà leur avaient été si funestes. Cette fois encore, les plus grands obstacles à la réconciliation étaient du côté des démocrates. A leurs yeux, le grand

[1] Pour les détails, consulter Borgnet, ch. X et XI.

crime de l'Autriche était de trop ménager leurs adversaires. Ils se donnèrent même beaucoup de mouvement pour décider la nouvelle Assemblée française à prescrire par un décret la dispersion d'un rassemblement qui s'organisait à la frontière contre l'ennemi, parce que les chefs de ce rassemblement n'étaient pas des leurs [1]. La discussion qui s'engagea à ce sujet offrit la même anomalie que celle du mois de mars 1790; les conservateurs belges ne furent défendus que par la Montagne. Le décret passa à une grande majorité, par suite de la coalition des Feuillants et d'une partie des Girondins. Les premiers, voulant obstinément le maintien de la paix, entendaient donner à l'Autriche une nouvelle preuve de bienveillance; les seconds réprouvaient une insurrection qui leur paraissait *de mauvais genre*, suivant l'expression d'un journal royaliste. L'un des démocrates belges annonçait de Paris ce résultat comme un grand triomphe. Il écrivait : « J'ai influé au comité diplomatique... Il faudra que ces *Messieurs* renoncent à l'appui de cette nation, et même à se rassembler en France. » Les démocrates belges ne se doutaient pas qu'en manœuvrant ainsi, ils discréditaient non-seulement leurs adversaires, mais la nationalité belge elle-même. Cette intolérance était vivement blâmée par les hommes les plus sensés des deux partis, qui firent à diverses reprises d'inutiles tentatives de conciliation. Elle n'était pas moins opposée aux vues et au langage des agents français en Belgique, qui, dans la prévision d'une rupture prochaine entre la France et l'Autriche, « encourageaient les aristocrates aussi bien que les démocrates, et réussissaient à entretenir ainsi parmi les anciens rebelles une fermentation susceptible d'être utile plus tard à la France [2]. » Plusieurs de ces agents appartenaient aux relations extérieures, notamment La Gravière, ministre titulaire à Bruxelles, et ses secrétaires de légation. Ils agissaient sous l'influence combinée de l'esprit révolutionnaire et de notre ancienne tradition politique, hostile à la maison d'Autriche, tradition qui s'était conservée, comme l'on sait, dans la diplomatie occulte de Louis XV, à laquelle Dumouriez avait appartenu.

Jusqu'à la fin de 1791, l'influence de Lebrun semble avoir été circonscrite aux réfugiés liégeois. Nous le voyons, le 17 décembre, se présenter à l'Assemblée législative, à la tête d'une députation de ces réfugiés, sollicitant l'autorisation de former une légion de

[1] Ce rassemblement se composait en grande partie d'anciens militaires natifs des provinces belges, et qui avaient suivi le parti des Etats dans la précédente révolution. Un de leurs principaux chefs était le duc de Béthune Charost, jeune homme aventureux qui voulait, dit-on, se faire nommer duc de Belgique, et qui périt pendant la Terreur.

[2] Lettre du comte de Metternich au prince Kaunitz. (Borgnet.)

volontaires. Ce projet reçut un plus grand développement à la suite de la mémorable séance du 14 janvier 1792, dans laquelle Gensonnet et Guadet déclaraient d'avance la guerre à l'Autriche [1]. Un rapprochement s'opéra alors entre les Liégeois et la fraction la plus impatiente des *vonckistes*. Ils formèrent à Paris un comité des Belges et Liégeois unis, qui, dès le mois de février, faisait faire publiquement des enrôlements à la frontière, avec l'assentiment du comité diplomatique. On s'entendit sur les mesures à prendre pour le commencement inévitable et prochain des hostilités ; Maret, travaillant alors avec Bonne-Carrère et Lebrun, était leur intermédiaire habituel auprès de ce comité belge.

On voit de reste que Maret ne suivait plus, au commencement de 1792, la bannière de ceux des anciens chefs de la Constituante qu'on nommait alors les Feuillants. Parmi ces révolutionnaires de la première heure, il en était un pourtant qu'il eût volontiers servi, comme il servit plus tard Napoléon ! Mais Mirabeau était mort, et nul parmi les survivants n'était capable de reprendre et de mener à bien l'œuvre de force et de conciliation, rêve de ses derniers jours. En essayant maladroitement de restaurer le principe monarchique après l'affaire de Varennes, les Feuillants n'avaient réussi qu'à se compromettre. Ils se perdaient tout à fait « en comptant, pour rétablir l'ordre, sur la *salutaire terreur* qu'inspireraient les menaces de l'étranger. » Cette combinaison malheureuse, fort propre à être confondue avec la trahison dans un moment de crise, ne peut plus être reléguée parmi les inventions calomnieuses de l'esprit de parti. On a aujourd'hui la preuve matérielle qu'une dépêche autrichienne du 17 décembre 1791, menaçante pour les révolutionnaires ardents, avait été copiée en partie dans un mémoire secret rédigé par les Feuillants, et communiqué avec leur autorisation à Vienne par l'intermédiaire de la Reine [2]. Cette entente tacite avec l'étranger fut aussitôt dénoncée, exagérée avec une violence qui trouve son explication et jusqu'à un certain point son excuse dans la marche des événements et l'état des esprits. Les plus exaltés considérèrent ces ci-devant patriotes de quatre-vingt-neuf ralliés à la contre-révolution comme des transfuges non moins odieux que les émigrés. D'autres, sans qualifier aussi sévèrement en elle-même cette tactique des Feuillants, avaient jugé périlleux de les suivre dans cette voie. Maret fut de ceux-là, et l'on ne saurait le taxer équitablement, à cette occasion, de versatilité ou d'ingratitude. Sa conduite à cette époque était pleinement d'accord avec le sentiment général. Il marchait non-seulement avec les

[1] Ce fut en lisant le compte rendu de cette séance que l'Empereur Léopold, jusque-là assez placide, s'écria : « Ils veulent la guerre, ils l'auront ! »

[2] V. à ce sujet de Bourgoing, I, 464.



Girondins, mais avec les diplomates imbus, comme Dumouriez, de l'ancienne tradition politique; avec les constitutionnels belliqueux comme le ministre Narbonne, qui cherchaient dans cette guerre avec l'Autriche une dernière chance de salut pour la monarchie. Maret, après tout, obéissait à l'autorité; et l'autorité, à cette époque, ne résidait pas dans les ministères, encore moins aux Tuileries, mais uniquement dans l'Assemblée législative. Les opérations des Belges et Liégeois unis avaient reçu l'assentiment des comités diplomatique et militaire, avant la formation du ministère girondin. Ces graves mesures, qui en réalité préjugeaient la guerre, étaient prises par anticipation, sans scrupule et sans péril, tant était profonde la nullité du pouvoir exécutif, traîné agonisant à la remorque de la révolution!

III

Enfin, après la destitution du ministre de la guerre Narbonne, « coup de boutoir » imprudent auquel l'Assemblée riposta immédiatement par la mise en accusation de Delessart, le roi subit un ministère *Girondin*, et, dans cette combinaison nouvelle, Dumouriez obtint le portefeuille des affaires étrangères. Il devait quelque chose de cette fortune inespérée à ses amis Laporte et Gensonné, qui l'avaient recommandé, celui-ci à Louis XVI, celui-là aux Girondins. Mais, en réalité, le premier auteur de cette nomination fut Bonne-Carrère, qui avait décidé Delessart à faire venir Dumouriez à Paris, en le lui représentant comme seul capable de le tirer d'embarras.

Dumouriez, homme de grands moyens et de petite moralité, avait néanmoins en politique extérieure des convictions très arrêtées. Tout ce qui lui restait de conscience s'était réfugié là. Il se hâta de représenter au conseil que, dans la situation présente, « on ne devait s'acharner politiquement qu'à un seul ennemi, qu'à l'Autriche, pour lui ravir les Pays-Bas, remplis de mécontents et à portée de la France. » Toutes ses démarches furent calculées dans le double but d'isoler l'Autriche et d'imprimer aux négociations directes avec cette puissance une allure pressante, agressive, propre à hâter la rupture, si, comme on devait s'y attendre, l'Autriche refusait de désarmer et de rompre le concert éventuel formé à Pilnitz contre la France.[1] En même temps, Lebrun et Maret, compris dans la nouvelle composition des bureaux, l'un comme chef de division, l'autre avec le titre de secrétaire de

[1] M. de Bourgoing a parfaitement résumé ce travail diplomatique de Dumouriez depuis le 15 mars, jour de son entrée au ministère, jusqu'à la déclaration de guerre (20 avril) (Hist. diplom. I, 474-486).



légation à Bruxelles, continuaient à s'occuper activement des affaires belges et liégeoises. Dumouriez avait pris Maret en grande amitié ; il se plaisait à lui raconter les détails de l'aventureuse mission qu'il avait remplie vingt ans auparavant en Pologne, auprès des confédérés de Bar. Maret puisa dans ces entretiens un sentiment profond de l'iniquité du partage, et une sympathie pour la cause polonaise dont nous retrouverons des témoignages non équivoques dans d'autres temps.

Les premiers documents écrits constatant la présence de Maret aux affaires étrangères remontent au commencement d'avril, et prouvent que dès lors il centralisait toutes les correspondances officielles ou secrètes relatives aux affaires de la Belgique. Ce sont des minutes de lettres pour le chevalier de la Gravière, résident de France à Bruxelles, pour son secrétaire nommé Ruelle et pour divers agents secrets. Une de ces lettres, adressée à Ruelle, annonçait l'expédition d'une tabatière en or, envoyée comme offrande nationale à un avocat nommé Léagre, qui avait fait découvrir une fabrique de faux assignats français à Bruxelles [1]. Une autre lettre prescrivait à la Gravière de réclamer contre la détention présumée d'un sieur Droët, accusé d'intrigues politiques. « Le gouvernement général, écrivait Maret, nie avec tant d'humeur cette détention, que nous la croyons réelle. » On remarque aussi, de son écriture, un projet de réclamation relatif aux enrôlements qui se faisaient dans les provinces belges pour l'armée des princes. Le ministre français avait sollicité antérieurement un ordre du gouvernement général pour faire cesser ces enrôlements ; cet ordre avait été obtenu, mais non notifié à la France. On pourrait trouver qu'au point où en étaient les choses, il était un peu tard pour remettre une semblable question sur le tapis, mais à cette époque, c'est-à-dire dans les premiers jours d'avril, les ministres autrichiens protestaient encore à Vienne qu'ils ne voulaient pas appuyer les émigrés, bien que leurs actes fussent en désaccord flagrant avec cette affirmation [2].

En même temps, Maret s'occupait de la rédaction du manifeste insurrectionnel qui, d'après les résolutions du comité belge et liégeois de Paris, devait être lancé au moment de la déclaration de guerre si elle avait lieu. Ce manifeste, dont le projet original est aux

[1] On voit par d'autres lettres que l'émissaire chargé de porter cette tabatière s'était si fort attaché à elle, qu'il fallut la lui réclamer plus de dix fois, de Paris et à Bruxelles, pour le décider à s'en séparer.

[2] De Bourgoing, I. 484. — Voir aussi ce que dit Dumouriez d'une négociation particulière qu'il aurait essayé de suivre avec le comte de Metternich, pendant les premiers jours de son ministère (Mém. IV., I).



Archives, écrit de la main de Maret, avait la forme emphatique qui était un des caractères et une des nécessités du temps, mais il contenait autre chose que de vaines déclamations. Dès qu'il eut paru, le *Moniteur* en publia une analyse, communiquée par Maret à de Marcilly, l'un de ses anciens secrétaires, devenu rédacteur principal. « Les Belges et Liégeois unis adressent à l'Europe non l'excuse, mais le plan des mesures hardies qu'ils sont résolus d'employer... Il leur suffisait de dire : moi peuple, je veux être libre, je vais combattre pour le devenir. Cependant, après avoir établi ce principe, ils croient devoir apporter les preuves de leur fidélité aux conventions mutuellement jurées, celles de leur longue patience lorsque toutes furent indignement violées. Ils remontent jusqu'au temps où les Belges obtinrent des constitutions et des franchises. Ces constitutions, bien qu'entachées de tous les vices des siècles barbares, avaient mis au moins des bornes au despotisme du prince; au moins elles garantissaient au peuple la plus chère des libertés, celle de ses actions et de sa personne. Mais toutes les conditions du pacte inaugural des Belges ont été violées; les Liégeois ont été encore plus infortunés, etc[1]. » Ce manifeste était suivi d'un plan de république fédérative, d'inspiration évidemment *Girondine*. Le comité organisait un pouvoir révolutionnaire pour éviter l'anarchie; mais les fonctions de ce pouvoir devaient se modifier graduellement, et finalement cesser dès que les vrais représentants de la nation seraient réunis, aux termes de l'article 11 du projet, l'élection des « vrais représentants » devait avoir lieu, dans la proportion d'un par dix mille âmes, au fur et à mesure de l'affranchissement des villes et territoires. Aussitôt élus, ces représentants devaient se joindre au comité révolutionnaire primitif et participer à son pouvoir, lequel devait cesser aussitôt que les représentants élus, arrivant au chiffre de cent cinquante, pourraient se former en Assemblée constituante[2]. Enfin, on recommandait d'avance à l'attention de cette future assemblée un projet de démocratie représentative dans lequel on s'était efforcé d'atténuer par un compromis l'inconvénient, alors si vivement senti en France, du *veto* suspensif inscrit dans la constitution de 1791. Le pouvoir exécutif était délégué à un sénat électif comme les représentants. Le droit de *veto* était conservé à ce Sénat, mais il devait alors faire connaître les motifs de son refus au Corps législatif; en cas de persis-

[1] *Moniteur* du 29 avril.
[2] Une pensée de haute prévoyance avait inspiré cette idée d'une rapide organisation de l'unité belge. On verra bientôt que l'abandon de cette combinaison, au moment de la conquête, fut un grand malheur pour les deux pays.

tance de la part de celui-ci, la difficulté était tranchée, dans le délai d'un mois, par un appel au peuple.

Dumouriez voulait la guerre et pas autre chose, bien qu'il ait dit le contraire dans ses mémoires. Mais il fut entraîné à la faire déclarer plus promptement qu'il n'eût voulu, par suite du retrait de la démission de Noailles et de l'arrivée intempestive de l'ultimatum autrichien, remis le 7 avril à cet ambassadeur. Après ce qui venait d'arriver à Delessart, Dumouriez ne pouvait, sans imprudence, différer la communication de cette pièce, qui contenait un refus hautain de rompre le concert formé contre la France, « tant que les circonstances qui avaient amené ce concert subsisteraient, » ce qui pouvait être interprété sans effort comme une sommation de rétablir purement et simplement l'ancien régime. La seule réplique possible à une semblable communication, devenue publique, était la déclaration de guerre immédiate. Cette accélération forcée du dénoûment déconcertait les mesures de Dumouriez, qui, pour gagner du temps et mettre le roi en meilleure posture devant l'Assemblée, avait combiné l'envoi à Vienne d'un nouvel ambassadeur (de Maulde), porteur d'une lettre très-ferme de Louis XVI [1]. De plus, il venait de faire partir Maret, chargé d'une mission assez complexe, qui devait successivement exiger sa présence dans les principales villes du département du Nord et à Bruxelles, où son titre de secrétaire de légation l'autorisait à se rendre tant que la rupture ne serait pas consommée officiellement. « Il devait, dans ce cas, y remplacer provisoirement La Gravière, dont le rappel venait d'être expédié. La rupture qui survint l'empêcha de déployer ce caractère officiel, et il reçut celui d'agent général du gouvernement pour les affaires de Belgique [2] ». Sa mission consistait à fusionner, en vue de l'invasion prochaine, tous les éléments insurrectionnels qui existaient en deçà comme au delà des frontières. C'était là, il faut en convenir, de la diplomatie révolutionnaire s'il en fut jamais. Mais, si l'on veut bien tenir compte des entraînements, des nécessités inexorables de la situation, on excusera le ministre, et à plus forte raison l'agent qui acceptait cette mission délicate et périlleuse. Le langage et les démarches de la cour de Vienne étaient d'une telle nature, que tout Français opposé au rétablissement absolu de l'ancien régime devait la regarder dès lors comme une ennemie déclarée, et les rapports secrets du ministère français avec les mécontents des provinces belges pouvaient être considérés comme des représailles légitimes de la protec-

[1] La dépêche de M. de Noailles contenant l'ultimatum arriva la veille du jour fixé pour le départ de de Maulde.

[2] Notes inédites de Maret.



tion accordée en fait, sur le territoire belge, aux rassemblements d'émigrés français [1].

Prévenu par les événements, Maret ne put pénétrer jusqu'à Bruxelles; il n'eut pas davantage le temps d'agir auprès des réfugiés belges avant la première tentative d'invasion, qui eut lieu à la fin d'avril. Une seule mesure put être prise à temps, la publication du manifeste. Il fut lancé au moment où l'armée française s'ébranlait pour entrer sur le territoire belge.

On sait que cette tentative ne fut pas heureuse. La Fayette, qui la désapprouvait, était dans les meilleures dispositions pour la mal conduire. Le 1er mai, il menaçait avec des forces supérieures la ville de Namur, dont l'occupation aurait probablement suffi pour faire insurger Liége et une grande partie de la Belgique. Mais La Fayette, apprenant le double *sauve-qui-peut* de Mons et de Tournay, s'empressa de rétrograder [2]. Cette reculade faisait peu d'honneur à la perspicacité politique et militaire du général. Elle compromettait les volontaires liégeois, qui, seuls, avaient marché en avant et fait soulever Dinan. Ils durent se retirer précipitamment, et cette ville fut réoccupée et maltraitée par l'ennemi.

Malgré cet échec, Dumouriez persista dans son plan offensif. Le 4 mai, Maret, qui se trouvait alors à Valenciennes, fut nommé secrétaire de légation à Hambourg, titre de fantaisie en ce qui concernait cette ville, où il ne devait pas aller, mais à l'ombre duquel il pouvait remplir sa véritable mission, et, dans ce but, se transporter sur différents points de la frontière, et souvent à la suite des différents corps d'armée. A la même date, le directeur général lui fit parvenir des instructions détaillées, dont le projet original existe aux Archives. « C'est à présent, écrivait Bonne-Carrère, qu'il ne faut négliger aucun moyen de nous faire des amis parmi les Belges, de favoriser leur émigration, d'exciter en eux l'esprit d'insurrection. Elle ne sera profitable pour nous et pour eux qu'autant qu'elle sera générale. Tous vos efforts doivent tendre à rallier les partis. Plus de Vonckistes, de Vandernootistes, de Confédérés (c'était le nom du rassemblement formé par le jeune Béthune-

1 Notamment à Ath, d'où les émigrés avaient fait, peu de temps auparavant, une tentative sur Valenciennes.

2 Le même jour et à la même heure, les troupes de Théobald Dillon et celles de Biron, saisies d'une terreur panique, fuyaient devant des forces très-inférieures. Cette coïncidence donna lieu à des soupçons que rien de sérieux ne justifie. Beaucoup d'officiers avaient émigré, et l'on croyait que les autres ne restaient que pour mieux trahir. Les déclamations des journaux jacobins avaient accrédité cette opinion dans l'armée; aussi, ils s'empressèrent de crier à la trahison, pour donner le change. Marat dit dans son numéro du 3 mai que « la première chose qu'avait à faire l'armée, c'était de massacrer ses généraux. » Les soldats de Dillon avaient devancé cet atroce conseil.

Charost) ; que tous se montrent *solidement patriotes.* Autrement, que gagnerions-nous à chasser les Autrichiens, s'il restait encore deux ou trois partis, prêts à s'entre-déchirer ? »

Ce projet contenait des indications spéciales sur la manière de traiter avec les Vandernootistes ou Statistes, dont il importait fort de s'assurer l'appui. « Il ne faut jamais perdre de vue que les Belges sont d'un siècle en arrière sur nous. Les Etats céderaient s'ils espéraient conserver provisoirement une grande partie de leur autorité ancienne, si l'on ne parlait pas trop subitement de la suppression des ordres. Les Vandernootistes seraient rassurés si on leur laissait confréries, processions et moines, si on déclarait les propriétés du clergé inviolables ; les Confédérés (ou *Bethune-Charostistes*), en leur assurant les grades militaires et la solde promise. La plupart de ces derniers, vous le savez comme moi, ne sont que des *coureurs de révolutions*, appartenant au dernier qui les paye et les nourrit. » Tout cela était fort raisonnable, trop raisonnable même pour ce temps-là. Aussi ce passage entier avait été supprimé dans les instructions définitives, comme compromettant. On s'était borné à recommander d'une manière générale à Maret de se rapprocher de Béthune-Charost, et aussi du comité de réfugiés conservateurs ou statistes installé à Douai. Tout bien considéré, le ministre ne voyait pas d'inconvénient à ce que ce rassemblement subsistât. « C'était un centre de réunion, propre à tourmenter les Autrichiens. Tous les réfugiés ne devaient conserver, de leurs sentiments actuels, que la haine commune pour la maison d'Autriche. » Le commissaire français devait annoncer avec éclat que la catastrophe de Tournai (la déroute de Dillon et de Biron) allait être bientôt réparée. On lui fournissait aussi un argument complémentaire, qui avait bien son éloquence; ces instructions étaient accompagnées d'un premier envoi de fonds (10,000 l.), pour l'organisation des patriotes. Le tout lui fut remis à Valenciennes, par un sieurs Deshacquets, jadis secrétaire de légation à Bruxelles, et qu'on y renvoyait comme émissaire secret, avec injonction de combiner ses démarches avec celles de Maret, dont il devenait le subordonné. Ce Deshacquets paraissait animé du plus beau zèle. Arrivé à Valenciennnes le 7 mai, il annonçait de suite à Bonne-Carrère qu'il avait trouvé Maret « encore au-dessus de l'idée qu'il s'en était faite. » Le lendemain, il s'adressait directement à Dumouriez : « J'ai vu de suite Maret. Il sert la bonne cause, vous apprécie et vous aime. Nous sommes convenus de travailler pour votre plus grande gloire et d'après vos principes. Aujourd'hui, nous avons passé la journée ensemble. Il m'a lu ses instructions, qui devenaient les miennes, et dont je me

suis pénétré. Nous avons avisé aux moyens de correspondre sûrement [1]. »

On voit par ces documents que la mission primitivement confiée à Maret était en quelque sorte dédoublée depuis la déclaration de guerre. Il restait directement chargé des relations avec les réfugiés de toute nuance; et Deshacquets devait suivre, sous sa direction, les rapports secrets avec les mécontents de l'intérieur. On comprend qu'une pareille tâche ne pouvait être remplie, depuis la déclaration de guerre, que par un homme connaissant déjà le pays. Ce Deshacquets promettait des merveilles. En attendant, ne pouvant entrer en Belgique par les voies directes, il allait s'embarquer à Dunkerque, « pour prendre, disait-il, l'ennemi en flanc. »

IV

Dans le courant de mai, Maret s'occupa avec zèle et succès d'un des objets les plus délicats de sa mission, le rapprochement du comité *vonckiste* de Lille avec celui de Paris. Vonck et ses fidèles, qu'on pourrait justement définir « les Feuillants de la Belgique », appartenant, pour la plupart à la haute bourgeoisie, avaient été fort effrayés dans le principe de l'énergie révolutionnaire des « Belges et Liégeois unis ». Ils craignaient aussi, comme l'avoue leur historien « de compromettre leurs possessions en Belgique » (Borgnet, I, 346.) Enfin, beaucoup de réfugiés, même les plus zélés, appréhendaient que la France ne finît par s'arranger à leurs dépens, après qu'ils se seraient compromis pour elle. Déjà, pour les rassurer, Maret ou Lebrun avait fait passer au *Moniteur* une note qui parut en même temps que l'article sur le manifeste insurrectionnel (29 avril). Il y était dit que la France pouvait, il est vrai, traiter avec d'autres États, mais qu'en fait de garanties offertes aux divers princes, la nation française ne pouvait plus en reconnaître qu'une, celle de la liberté des hommes. Cela devait signifier que, désormais, les Belges n'avaient plus à craindre de voir reparaître, dans un arrangement entre la France et l'Autriche, des conditions pareilles à celles du traité de 1756, qui avait garanti la Belgique à cette puissance.

Conformément à ses instructions, Maret s'efforça de ramener les

[1] Deshacquets à Dumouriez, 8 mai.



dissidents de Lille. Ce fut lui qui négocia, avec Vonck et les principaux membres de son comité, la convention par laquelle ils se rallièrent à l'invasion française. Ce pacte important fut le coup d'essai diplomatique de Maret. Il s'était attaché fort adroitement à lui donner une forme qui attribuait le mérite de l'initiative au comité vonckiste. Aussi, cette pièce signée de Vonck et de ses amis, fut imprimée sous le titre suivant, d'un libellé essentiellement belge : « Propositions du comité Belgique à Lille, relatives à l'équipement d'un corps militaire de Belges, faites au ministère français dans le mois de mai 1792, conformément auxquelles le ministère français, après les avoir agréées par une lettre du 28 *dito*, signée Bonnecarre (sic), a commencé par faire remettre audit comité Belgique la somme de 60,000 livres en assignats, dont ci-dessous est jointe la copie de la quittance. » On stipula qu'il serait formé un corps militaire, que les Belges organiseraient (art. 1er.), et qui serait confié aux généraux français, pour être employé sur les frontières ou dans l'intérieur des Pays-Bas ; point ailleurs (2). La France devait faire, pour cette organisation, des avances dont il serait tenu un compte exact, et qui devaient être remboursées aussitôt que l'auraient permis les progrès de la révolution belge (4 et 5). De plus, le gouvernement français s'engageait à laisser à la disposition entière et absolue de la puissance populaire qui viendrait à se former dans les Pays-Bas, ce corps, destiné à continuer son service, mais comme contingent d'une puissance alliée. Enfin, une dernière clause trahissait les appréhensions égoïstes de la bourgeoisie belge. La France devait s'engager à sauvegarder, dans tout arrangement qu'elle pourrait faire avec l'Autriche, les personnes et les propriétés des Belges qui auraient combattu pour la liberté. L'adhésion de ces libéraux très-modérés avait son importance, mais des gens si prudents n'étaient guère propres à aider bien efficacement, par eux-mêmes, les Français à prendre la Belgique, ni à les empêcher de la garder pour eux.

Maret était à Lille et s'occupait activement de son travail d'organisation, au moment où l'armée française du Nord, passée sous le commandement de Lückner, s'ébranlait de nouveau pour envahir la Belgique [1].

Nous n'avons pas à rappeler ici les événements bien connus qui firent avorter cette nouvelle tentative d'invasion d'une façon plus déplorable encore que la précédente. Ce fut la conséquence forcée des

[1] Le 15 juin 1792, Maret envoyait de Lille à Bonne-Carrère un reçu d'une somme de 32,000 fr. assignats, transmise par Reus, président des Belges et Liégeois unis, pour l'armement des volontaires.



nouvelles crises ministérielles qui écartèrent successivement du pouvoir d'abord les Girondins, puis Dumouriez lui-même, et y ramenèrent les Feuillants. Ceux-ci, en voulant sauver la monarchie, consommèrent sa perte et la leur. La brusque retraite de l'armée (fin juin) attribuée non sans raison à l'influence de La Fayette, avait porté au comble l'exaspération révolutionnaire. On proclama que cette armée n'avait été retirée de Belgique que pour être portée sur Paris, et venger la royauté outragée par la tentative du 20 juin. Ce fut le texte d'un discours de Vergniaud, d'une beauté sinistre, reproduit par tous les historiens, et d'une de ces âcres récriminations de Robespierre, qui déjà faisaient sur les masses une impression plus profonde que les harangues éloquentes des Girondins. « Ce n'est plus aujourd'hui un secret pour personne, écrivait Robespierre dans son journal, que le but de la guerre n'est point de détrôner la maison d'Autriche dans le Brabant, mais de rétablir son empire en France. Ce n'est point Bruxelles qu'on veut affranchir, c'est Paris que l'on veut réduire. Il s'agit non de dompter les factieux de Coblentz, mais de châtier les factieux de l'Assemblée et de la capitale. Le roi de Prusse et le roi de Hongrie, comme on sait, sont bien moins à craindre pour la France que les municipaux et les sociétés des amis de la Constitution, Léopold et La Fayette nous l'ont hautement déclaré! Il faut épargner Coblentz, évacuer Courtrai, et préparer le siége du couvent des Jacobins. Le véritable théâtre de la guerre n'est donc point la Belgique; c'est Paris. Le véritable quartier général n'est pas au camp retranché de Maubeuge ; il est dans le palais des Tuileries[1]... »

Pour colorer d'un prétexte suffisant la tactique contre-révolutionnaire signalée dans ce réquisitoire, on avait fait signer à Lückner un rapport qu'il désavoua plus tard, et dans lequel on s'était attaché à justifier le mouvement rétrograde de l'armée par le défaut de concours des patriotes belges. Ce rapport fut l'objet d'une longue réfutation insérée dans le *Moniteur* du 13 juillet. Cette pièce, datée de Lille, portait la signature du président et des secrétaires du comité belge et liégeois, mais nous croyons que Maret ne fut pas étranger à sa rédaction. On y établissait par des faits irréfragables l'accueil sympathique que les Français avaient d'abord rencontré en Belgique. « Il est vrai qu'un morne silence avait succédé à ces premières manifestations, mais la cause en était simple et naturelle. Des hommes, bien intentionnés sans doute, avaient publié partout que M. le maréchal ne voulait plus avancer sans les ordres du nouveau ministère. Il était raisonnable de croire que ces ordres pou-

[1] *Le Défenseur de la Constitution*, n° 8.



vaient être contraires à ceux du ministère précédent. » Dans cette situation, « si les Belges avaient fait quelques mouvements, on n'aurait eu qu'à gémir de leur imprudence. » Cet article, qui produisit une vive sensation, ne disait pas encore toute la vérité. Les réfugiés formaient déjà un corps de 2,000 hommes bien commandés; ils avaient fait bonne contenance dans les premiers engagements. Un de leurs chefs était Dumonceau, qui devint un de nos meilleurs généraux divisionnaires sous l'Empire. Par suite du brusque ajournement de l'invasion, cette troupe auxiliaire devenait un embarras. Aussi l'on avait employé, pour la disloquer, diverses manœuvres qui furent dénoncées avec une vivacité extrême à l'Assemblée par une députation du comité belge, dans la séance du 27 juillet. Ils se plaignirent aussi de l'abandon dans lequel les laissait le ministère des affaires étrangères depuis la démission de Dumouriez, et l'Assemblée, faisant droit à cette plainte, décréta qu'ils seraient de nouveau secourus. Maret, qui, vers la fin de juillet, avait été rappelé à Paris, fut renvoyé à la frontière, pour y surveiller l'exécution de ce nouveau décret.

Pendant cette première mission, il n'avait pas eu beaucoup à se louer des services de ce Deshacquets qu'on lui avait donné pour principal auxiliaire dans l'intérieur de la Belgique. Cet agent était prodigue de belles promesses ; il se vantait d'avoir des ramifications partout, de pénétrer *dans les cabinets en passant par les boudoirs* (textuel) ; mais, en définitive, il ne faisait guère autre chose que des appels de fonds. Maret, ayant eu des renseignements peu flatteurs sur son compte (notamment par Léagre, l'homme à la tabatière d'or), avait bientôt cessé toute communication avec lui. Le 20 juillet, Deshacquets écrivait directement de Bruxelles à Bonne-Carrère pour se plaindre du mutisme obstiné de Maret « qui paralysait toutes ses mesures. » Faute de fonds, les agents subalternes avaient dû discontinuer ce que Deshacquets appelait leurs prouesses. Il s'était mis personnellement en avance de sept louis pour payer *la façon de quelques déserteurs*, etc. [1].

C'est à l'époque de ce premier séjour de Maret sur la frontière du Nord que se rapporte la composition d'un document curieux con-

1 Dans son fameux rapport sur le « comité autrichien, » pièce qui contient certains faits véritables mêlés à bien des calomnies, Chabot, sur l'attestation d'un « citoyen qui ne pouvait être nommé sans danger pour sa fortune dans les Pays-Bas, » articula que, dans le temps où Deshacquets était encore secrétaire de légation, ses appointements avaient été augmentés par le ministre Montmorin, sur la recommandation expresse de l'archiduchesse Marie-Christine. (Séance du 4 juin 1792, *Moniteur* du 6.) En rapprochant cette indication de la conduite de Maret à l'égard de Deshacquets, et du style de cet agent, on serait tenté de croire qu'il avait été signalé à Maret comme capable de jouer un double rôle.

servé aux Archives. C'est une sorte de notice ou de Mémoire confidentiel, écrit en entier de sa main, et qui semble avoir été rédigé pour mettre le ministre successeur immédiat de Dumouriez (Chambonas) au courant de la situation des Pays-Bas autrichiens. Ce travail contient des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs. Maret y faisait preuve d'une connaissance approfondie de l'état des choses et d'une modération bien rare dans ce temps-là. On en jugera par les extraits qui suivent :

« Depuis que les Pays-Bas obéissent à des princes ayant ailleurs des possessions plus importantes, ils ont cessé d'avoir un gouvernement national. Le leur a été tour à tour espagnol, allemand, tandis que les autres institutions, magistratures, corporations, etc., conservaient les formes antiques. De là il est résulté, entre les hommes du gouvernement et ceux de la nation, une guerre sourde, qui fut la principale source des troubles. Sous Joseph II, tous les pouvoirs furent absorbés par les gouverneurs généraux ; *tout se fabriquait à Vienne*. Cet effort prématuré vers l'uniformité aggrava le mécontentement général... Ce système a engendré une défiance incurable : elle a résisté aux tentatives conciliantes de Léopold depuis la rentrée des Autrichiens. On n'a pas cru à la bonne foi de ce prince ; et la protection alternativement accordée aux deux partis, a confirmé cette opinion. Maintenant la haine de l'Autriche, l'amour de la liberté sont à peu près les seules passions qui aient survécu... L'influence personnelle de l'archiduchesse et de son mari est nulle... Marie-Christine redoute la guerre : 1° *parce qu'elle aime fort à avoir son mari avec elle* ; 2° parce qu'elle craint pour son château de Laecken, qu'elle a bâti, orné, et dont elle ne peut arriver à jouir...

» Le comte de Metternich s'était posé d'abord en adversaire de Mercy, en ministre ami des patriotes. Il y a maintenant, de son côté, retour visible vers l'aristocratie. Cette évolution est due en partie à l'influence très-grande de sa femme, altière, qui ne fréquente que la haute noblesse émigrée, et communique à son mari la haine croissante pour les principes de la Révolution, qu'elle puise dans cette société. Aussi Metternich, si opposé à la coalition il y a un an, en est devenu l'un des plus ardents provocateurs...

» Il a fallu beaucoup de prudence pour opérer une fusion entre les patriotes, nos seuls alliés possibles ; on y a travaillé sous le précédent ministre (Dumouriez) et avec succès[1]. Aujourd'hui, la haine la plus violente contre l'Autriche règne dans la Flandre, le Hainaut, et la plus belle moitié du Brabant. Avec des ménagements, de l'ordre et de la discipline, un silence absolu sur les matières de religion, on peut espérer d'amortir peu à peu les préventions de la minorité (?) contre nos principes. Il faut pour cela ne pas brusquer les choses, avoir le plus grand respect pour les pro-

[1] Cette phrase prouve que le mémoire a été rédigé immédiatement après la démission de Dumouriez.

priétés, *même ecclésiastiques*; se borner à demander que le peuple soit consulté sur la forme de gouvernement à adopter, s'occuper uniquement de la convocation de ses représentants, à mesure que l'on pénétrera dans le pays. Par cette conduite, on inspirera moins d'ombrage aux fanatiques; leur opposition sera plus lente et plus faible. »

En comparant ce Mémoire au manifeste des Belges et Liégeois unis, on s'aperçoit qu'un examen approfondi de la situation avait déjà ramené le jeune secrétaire de légation à des vues plus pratiques. Mais, dans ces jours d'effervescence, les idées de modération, de conciliation, n'étaient que de vaines utopies.

V

Un biographe a reproché à Maret de n'avoir pas donné sa démission lors de l'insurrection du 10 août, « qui renversait cette même Constitution pour laquelle il s'était prononcé jusque-là. » C'est comme si l'on reprochait à quelqu'un de n'être pas resté immobile pendant un tremblement de terre. Maret avait sincèrement désiré la consolidation de la monarchie constitutionnelle ; il l'avait bien prouvé en passant aux Feuillants en juillet 1791. Comprenant que la Constitution avait trop affaibli le pouvoir exécutif, il aurait voulu qu'il se relevât, mais sans les abus anciens, et par des moyens exclusivement français. La guerre avec l'Autriche, franchement et vivement menée, était l'unique chance de salut qui restât à la monarchie; Maret y coopéra de tout son pouvoir pendant sa première mission. Quand il revint à Paris après trois mois d'absence, le manifeste régicide de Brunswick était lancé. Maret rendait justice aux vertus privées du roi, et nous le verrons bientôt s'exposer courageusement pour lui sauver au moins la vie. Mais, voulant par-dessus tout le maintien des principes sociaux posés en 1789, l'ex-annotateur de la Constituante était de ceux qui subirent la suspension du pouvoir exécutif, et plus tard la République, comme des maux préférables encore à la contre-révolution sans frein, au triomphe des armées étrangères. Dans cette crise redoutable, de même qu'au commencement et à l'issue de la Révolution, les sentiments de Maret furent conformes à ceux de l'immense majorité des Français.

Il ne donna donc pas sa démission, et mériterait plutôt des éloges pour n'avoir pas désespéré du salut de son pays. Tous les historiens de la Révolution ont fait ressortir le mérite des services rendus par des officiers qui, devant à l'ancien régime le bienfait de l'éducation,

restèrent néanmoins fidèles, dans cette crise, à la cause nationale. On a trop laissé dans l'ombre les agents politiques qui se trouvaient dans une position semblable, et dont la fidélité ne fut pas moins méritoire et le concours moins utile [1].

Maret n'assista pas à la catastrophe du 10 août. Il était reparti la veille pour Lille, avec le titre de « commissaire pour l'exécution du décret de l'Assemblée pour le recrutement et l'armement des troupes belges et liégeoises. » Cette mission, suite de la précédente, lui avait été conférée par Bonne-Carrère, encore directeur général et même ministre *par interim*. Deux jours après, Maret lui écrivait de Lille : « Je suis parti jeudi très-précipitamment, mon cher directeur général, et sans vous voir, parce qu'on m'annonçait la défense très-soudaine de sortir de Paris. Déjà, les habitants des faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis exécutaient l'embargo. Il a fallu se résoudre à prendre la route un peu plus longue d'Amiens, afin de passer par la rue de Clichy, trop aristocrate pour s'opposer à la marche d'un homme qui a l'air d'émigrer ou de fuir de peur. Je ne suis arrivé ici que ce matin. J'ai trouvé nos Belges assez actifs pour la bonne cause, mais inquiets de quelques intrigues tramées contre eux en mon absence... Dumouriez était ici hier. Il se porte bien, et il est assez content, quoiqu'il ne commande pas en chef... Le gouverneur général a mis ma tête à prix. *C'est bien honnête assurément...* [2] » Plus loin il ajoute que le conseil de Flandre l'avait antérieurement décrété de prise de corps avec plusieurs autres agents français. L'archiduc Albert, ou plutôt le ministre plénipotentiaire autrichien, comte de Metternich, avait jugé à propos d'anticiper sur le procès, en mettant à prix la tête de Maret. Tels furent les premiers rapports, assez tendus, comme on voit, de la famille Metternich avec le futur duc de Bassano.

Du 12 au 18 août, Maret, instruit des mésaventures de son directeur général, adressa sa correspondance à Noël, alors chef de division [3]. En attendant les instructions qu'il n'avait pas eu le temps

[1] Parmi les circonstances toutes personnelles qui concourent à expliquer la conduite du jeune Maret, n'oublions pas l'influence que devait exercer sur lui l'exemple de Condorcet, dont il retrouvait la signature au bas de la circulaire officielle adressée à toutes les communes de France par l'Assemblée, à propos du 10 août.

[2] Citation d'un opéra-comique en vogue à cette époque.

[3] Dans les derniers jours du ministère de Dumouriez, Bonne-Carrère, inquiet de la tournure que prenaient les événements, avait résolu de servir son pays de plus loin, et s'était en conséquence attribué le poste de ministre aux États-Unis. Mais la précipitation du dénoûment rompit toutes ses mesures ; il remplissait encore les fonctions de directeur général au 10 août. Sa nomination aux États-Unis fut immédiatement révoquée, sur la dénonciation de Brissot, dont il avait gêné l'immixtion dans les affaires diplomatiques. A la suite de cette révocation, Bonne-Carrère donna sa démission de directeur, et provoqua l'examen de ses comptes. On l'accusait d'avoir prélevé une grosse commission lors du rè-



d'aller chercher avant son départ, il commençait à s'occuper de l'organisation des réfugiés cantonnés à Maulde, à Loos et aux avant-postes de l'arrondissement de Lille (12 août.) Dans une autre lettre, il parlait du fâcheux effet produit par la dislocation de ces Belges, et par leur incorporation dans des compagnies franches. Cette dislocation était l'œuvre de La Fayette, qui, dominé par une jalousie mesquine contre Dumouriez, avait pris à tâche de décrier et ensuite de défaire toutes ses mesures.

Le 16 août, Maret rendait compte de l'emploi d'une somme de 250,000 livres qui lui avait été confiée avant son départ ou expédiée depuis, et sur laquelle il ne lui restait plus que 10,000 livres à employer, tant les besoins étaient grands. Il annonçait l'envoi à Paris des patriotes Schmitz et Digneffe, bien connus de Lebrun et de Dumouriez, comme de « forts amis de la liberté et de l'égalité, » suivant l'expression du général. Il transmettait par la même occasion deux lettres de Dumouriez à « son cher successeur » Lebrun. Ces lettres, documents précieux pour l'histoire, prouvent que Dumouriez, depuis sa sortie du ministère, n'avait pas cessé d'y exercer une influence considérable, bien que secrète, par les différents chefs de service qui lui devaient leurs positions. Il parlait encore à Lebrun, devenu ministre, du ton d'un bienfaiteur à son obligé. Avant son départ, Dumouriez avait désigné pour l'ambassade de Constantinople un homme dont le nom reparaîtra plus d'une fois dans ces pages, Huguet de Sémonville[1]. « Nous ne pouvons plus penser qu'à la guerre, écrivait Dumouriez. Terminez donc avec Mme de Sémon-

glement de l'indemnité payée le 29 mars précédent aux princes dépossédés en Alsace. Bonne-Carrère sortit honorablement de cette épreuve : sa probité fut attestée par tous les employés du ministère, à commencer par le nouveau ministre Lebrun, qui toutefois n'eut pas la permission de le replacer, tant la haine de Brissot était tenace et vigilante.

[1] Sémonville, ex-conseiller au parlement de Paris, entré dans la diplomatie depuis 1789, semblait alors chercher les aventures, et en avait déjà rencontré plus d'une. A l'époque de la première révolution de Belgique, chargé d'une mission secrète à Bruxelles (au profit du duc d'Orléans ?) il avait fait grand scandale en distribuant des cocardes tricolores au sortir de la messe. Cette équipée lui valut tout d'abord une réputation de révolutionnaire exalté, qu'au fond il ne méritait pas. Sa seule et constante passion fut l'envie de parvenir, et plus tard celle de se maintenir, en s'arrangeant toujours pour être l'intime ami des gens en place. Il avait été nommé par Montmorin ministre à Gênes, puis, par Dumouriez, ministre près le gouvernement piémontais, qui le fit arrêter à la frontière, tant sa renommée de jacobinisme était alors effrayante ! Dumouriez, ne voulant de guerre qu'avec l'Autriche, n'avait pas ait de cet incident un *casus belli* immédiat. Sémonville, le futur grand référendaire de la chambre des pairs sous Charles X et Louis-Philippe, était alors un petit jeune homme, « fort prononcé contre la combinaison aristocratique de deux Chambres, » conservant une gaieté imperturbable au milieu des incidents les plus sérieux, et déjà envahi par un embonpoint précoce. Le trait le plus saillant de sa physionomie était un regard *transperçant*, auquel n'échappait aucun des secrets qu'il avait intérêt à connaître. Sa femme, petite brune piquante, pétillante d'esprit, était dès lors, comme on va le voir, l'utile auxiliaire de ses projets.

ville, qui est présentement à Paris, l'affaire du traitement de l'ambassadeur à Constantinople. (Sémonville n'avait pas encore quitté Gênes, où il était retourné après sa mésaventure en Piémont.) Rien n'est à diminuer quant aux présents d'usage, faites-les magnifiques, pour prouver à ces barbares qu'un peuple libre est encore plus généreux qu'un despote. » Il fallait que Sémonville emportât la plus grosse somme de possible : *vingt millions* ne seraient pas de trop, si on pouvait les lui donner... « Qu'on prépare à Toulon l'escadre dont il (Sémonville) promettra le concours pour reprendre la Crimée. Nous confierons cette expédition à Béhague, homme de talent, patriote médiocrement chaud, mais que l'amour de la gloire rendra fidèle. Otez vite Durfort de Venise; envoyez-y un habile homme, non propagandiste, *pour ne pas effrayer les Pantalons*. Il doit seulement prêcher la neutralité. La Pologne a repris ses fers.... Elle devait s'attendre à la trahison de ce roi Poniatowsky, tour à tour amant, courtisan et esclave de Catherine. Il faut agiter la Hongrie; que tous les fils de la conjuration en faveur de la liberté soient à Constantinople, dans les mains de Sémonville [1]. Imitons les Romains, quand Annibal était à leurs portes. Il me faut 36,000 hommes, plusieurs millions, carte blanche, et je réponds de tout. » Ces lettres confidentielles, où déborde la joie de l'ambition satisfaite, nous montrent le vrai Dumouriez, préoccupé avant tout de lui-même, impatient de jouer à tout prix un premier rôle. Ces sentiments ne cadrent guère avec ceux qu'il s'est attribués dans ses Mémoires, écrits sous l'empire de préoccupations bien différentes [2].

Une lettre importante de Maret, du 18, signale les obstacles de diverse nature qu'il rencontrait dans l'accomplissement de sa mission. On avait fait circuler et signer par quelques officiers belges et liégeois une violente dénonciation contre le comité, qui devait être adressée à l'Assemblée nationale. Maret était parvenu à mettre la main sur cette pièce, dont les idées et le style trahissaient l'origine autrichienne. D'un autre côté, le maniement de fonds important dont il était chargé lui suscitait des envieux, des détracteurs. Les agents insurrectionnels qui travaillaient ou prétendaient travailler pour nous dans l'intérieur de la Belgique, ne cessaient de lui réclamer des fonds pour subvenir à des dépenses fort équivoques d'embau-

[1] On verra dans la quatrième partie de notre travail que cette lettre a exercé une influence décisive sur le sort de Maret et de Sémonville, dans une circonstance mémorable de leur vie.

[2] Après sa défection, Dumouriez, ayant intérêt à chercher des excuses plus ou moins plausibles de sa conduite lors du 10 août, est réduit à prétendre qu'il s'imaginait que roi en serait quitte pour une suspension provisoire, comme l'année précédente, après l'affaire de Varennes! Qui donc croyait-il tromper par un semblable mensonge?



chage et d'espionnage, se plaignaient à Paris de ses refus ou de son silence. Les plus zélés de ces soi-disant auxiliaires étaient Deshacquets et Ruelle, secrétaire de la légation française au moment de la rupture. Ce dernier écrivait lettres sur lettres au ministre Lebrun contre Maret, tout en affirmant qu'il n'avait aucune idée de le supplanter. La conduite de Maret était à l'abri de tout reproche. Il justifiait par sa comptabilité que les fonds à lui confiés n'étaient pas même suffisants pour l'armement et l'entretien des réfugiés, qui était l'objet principal de sa mission. Il ne lui restait donc rien, et moins que rien, pour des dépenses d'une utilité équivoque et d'un contrôle difficile. Néanmoins, fatigué de ces tracasseries, il témoignait le désir d'être employé ailleurs, et rappelait à Lebrun que, du temps du ministère Dumouriez, il avait reçu la promesse d'une mission diplomatique à l'étranger.

Le conseil exécutif lui donna pleinement raison. Dès le mois d'août, Maret, qui n'avait pas encore quitté Lille, fut porté sur les états de finance du département des affaires étrangères, comme chef de la première division, avec un traitement de 8,000 fr. Il conserva officiellement cette position jusqu'à la fin de janvier 1793. Pendant les moments les plus critiques de l'invasion prussienne, il était encore sur la frontière, car, le 19 septembre, Dumouriez écrivant à Labourdonnaie, qu'il venait de faire nommer commandant de l'armée du Nord (ce dont il ne tarda pas à se repentir), lui recommandait de presser l'organisation des Belges avec le concours de Maret, « qui était auprès de lui [1]. » Mais, dans ce moment même, Maret venait d'être rappelé au ministère; peut-être pour combler le vide causé dans les bureaux par l'absence de Noël, lequel venait de partir pour Londres avec une mission secrète. La présence de Maret aux affaires étrangères y est attestée par une bonne action, le 24 de ce mois de septembre 1792, si plein d'affreux souvenirs. Ce fut à lui que Stanislas Girardin, l'un des députés du parti constitutionnel qui avaient montré le plus de courage dans la Législative, dut une mission *apparente* pour l'Angleterre, qui lui permit de pourvoir à sa sûreté, tout en échappant aux mesures financières prises contre les émigrés [2].

[1] Lettre citée par M. Ternaux, *Histoire de la Terreur*, IV, 540.

[2] Mémoires de S. Girardin, III, 135. Au mois de décembre suivant, Maret, pendant son séjour en Angleterre, revit Girardin qui, demandait à rentrer en France, espérant que sa prétendue mission avait assez duré pour lui servir de sauve-garde, ce en quoi il s'abusait fort. Maret, de retour à Paris, lui avait expédié, le 25 décembre, une lettre de rappel contenant les compliments les plus flatteurs. Girardin arriva à Paris sous les plus sinistres auspices, dans la soirée du 21 janvier. Malgré sa mission, il fut dénoncé



VI

Aussitôt que Dumouriez eut opéré la délivrance du territoire français, par une série de mouvements militaires et de pourparlers, dans lesquels il se montra tour à tour diplomate subtil et bon général [1], il courut à Paris jouir quelques moments de son triomphe, et concerter avec le conseil exécutif les détails d'une campagne d'hiver. Il allait enfin pouvoir exécuter lui-même son plan favori, l'invasion de la Belgique. Sur sa demande, Maret se transporta de nouveau parmi les réfugiés belges et liégois, investi d'une mission nouvelle, qui n'était, à proprement parler, que la suite des précédentes. Suivant les termes mêmes de la lettre ministérielle, Maret était chargé de « diriger en Belgique le mouvement des esprits. » Entraîné dans l'orbite de Dumouriez et des Girondins, acceptant la République comme une nécessité, il restait, dans cette crise, aussi modéré qu'on pouvait l'être en demeurant Français, mais toujours prêt à aider ceux que leurs convictions, leurs passions ou le hasard avaient jetés dans des voies différentes.

Cette campagne était le début militaire de Maret, l'un des diplomates qui ont vu le plus de champs de bataille. Il marchait avec les volontaires belges et liégeois qui faisaient partie du corps de Beurnonville, et s'exposa gravement dans plusieurs rencontres, notamment au combat de Tulin. Dans cette escarmouche, qui eut lieu trois jours avant la bataille de Jemmapes, les tirailleurs belges, poursuivant trop loin un premier avantage, furent vivement ramenés par les hussards autrichiens. Maret eut dans cette circonstance un cheval tué sous lui, et sa conduite lui valut l'offrande d'une autre monture et une lettre de félicitation de la part du Conseil exécutif. Il était alors dans les meilleurs termes avec

traqué et finalement emprisonné dans une petite ville de province, où on l'oublia heureusement jusqu'au 9 thermidor.

Ses relations avec Maret remontaient aux premiers temps de la Constituante. Il avait eu aussi l'idée de tenir un journal des séances.

[1] Dans une note placée à la fin de son deuxième volume de l'*Histoire Diplomatique*, M. de Bourgoing a parfaitement résumé ce qui a été articulé de part et d'autre de certain et de vraisemblable sur l'ensemble d'événements et de négociations qui ont déterminé cette fameuse retraite.

Nous voyons, par une note inédite de Maret, « qu'appelé aux affaires étrangères pour y remplir, sous le titre de chef de la première division, les fonctions de directeur général, il fut au courant de toutes les négociations qui préparèrent la retraite des Prussiens. » Mais il n'a laissé aucune note sur cet épisode si important de la Révolution.

Dumouriez, qui le nommait son ami, et concertait avec lui ses démarches politiques. Maret concourut ainsi à plusieurs actes importants et habiles, qui contribuèrent, autant que la victoire de Jemmapes au succès foudroyant de l'invasion française. Parmi ces actes, dont Dumouriez s'est bénévolement attribué tout le mérite dans ses *Mémoires*, nous citerons la proclamation publiée au moment où l'armée française commençait son mouvement. Elle appelait les Belges à l'insurrection ; et s'efforçait de dissiper les défiances qu'avait dû leur inspirer, lors des deux premières tentatives d'invasion, la conduite équivoque du gouvernement français. « C'était à la France républicaine à réparer ces torts... » La collaboration de Maret est encore visible dans la proclamation aux Belges, datée de Mons, où Dumouriez venait d'entrer en triomphe après la victoire de Jemmapes. Cette pièce, destinée à recevoir la plus grande publicité, avait été imprimée en français et en flamand. Le vainqueur, au nom de la République française, déclarait rompus les liens qui unissaient la Belgique à l'Autriche. Il engageait le peuple à élire sur le champ de nouveaux administrateurs, et promettait que « ses soldats, arrivant comme alliés et comme frères, n'influenceraient pas les délibérations, et ne s'entremettraient pas dans le maniement des deniers. » Dumouriez lui-même avoue que cette pièce, qui exerça une influence décisive sur l'esprit public, avait été « concertée avec le conseil exécutif, » avant l'ouverture de la campagne.

Après l'occupation, deux systèmes essentiellement différents furent appliqués, à quelques semaines d'intervalle, par les vainqueurs. Le premier, œuvre collective de Dumouriez et du conseil exécutif girondin, dont Maret était le délégué, maintenait encore le grand principe du respect des nationalités, inscrit dans la Constitution de 1791 ; il sauvegardait, dans une certaine mesure, l'indépendance et l'autonomie du peuple belge. Grâce à ses déclarations rassurantes, Dumouriez et ses soldats avaient été considérés et accueillis comme des libérateurs. Il y avait eu cependant tout d'abord, de la part de plusieurs agents français, des abus regrettables et tout à fait contraires aux principes proclamés, mais ces vexations avaient été formellement improuvées par le général et le conseil exécutif [1]. Telle fut la situation jusqu'au décret du 15 décembre, qui ouvre une phase nouvelle dans l'histoire de l'invasion de la

[1] Notamment celles du commissaire Sta, qui, trois jours après la bataille de Jemmapes, levait, dans la ville affranchie de Tournai, des contributions à main armée, par le ministère d'un notaire qui allait de maison en maison, escorté ou plutôt conduit par un officier. Les villes d'Ypres et d'Ostende furent soumises à des réquisitions du même genre. V. Borgnet, II, 90-95.

Belgique. Ce décret de la Convention, rendu sur la proposition de Cambon, transformait l'affranchissement en conquête ; érigeait en principe l'exploitation des ressources financières du pays affranchi par des mesures semblables à celles qui avaient été improuvées jusque-là comme injustes et impolitiques ; préparait la réunion de la Belgique, en faisant peser sur elle un régime d'oppression exceptionnel. Nous n'avons pas à juger ici ce second système ; nous tenions seulement à constater qu'on ne saurait en imputer d'aucune façon la responsabilité à Maret, qui n'était plus alors en Belgique et qui refusa d'y revenir comme commissaire général, à l'époque où ce système avait définitivement prévalu.

Maret n'avait pas eu le temps d'accompagner jusqu'au bout le vainqueur de Jemmapes dans son invasion triomphale. Dès le milieu de novembre, des ordres pressants du ministre le rappelaient à Paris, d'où il repartit peu de jours après, pour aller remplir une mission très-secrète et de la plus haute importance en Angleterre.

BARON ERNOUF.

(*La suite prochainement.*)

LES

FILLES DE LOUIS XV

MESDAMES DE FRANCE

(1727-1800)

d'après des documents inédits

—

PREMIÈRE PARTIE[1]

—

Maintenant, tâchons de dire en quelques mots l'aspect que présentait la cour et Versailles au moment où y arrivait Madame de Parme.

Louis XV en avait fini avec les trois sœurs de la maison de Nesle, dont deux : — Mmes de Vintimille et de Châteauroux, — étaient mortes depuis quelques années, et la dernière, — Mme de Mailly, — achevait elle-même de mourir dans les âpres pratiques d'une piété qui prenait de plus en plus le caractère d'une expiation. Mais le roi, plus pressé que la mort, n'attendait pas d'être prévenu par elle, et, dans ses prévoyantes amours, n'était jamais pris au dépourvu. Ainsi, du vivant même de Mme de Châteauroux, il lui avait déjà choisi une remplaçante : c'était la capricieuse fée de la forêt de Sénart, à la robe rose et au phaëton bleu, la Diane chasseresse du bal de l'Hôtel

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 31 août 1869.

de Ville, en un mot, la marquise de Pompadour, laquelle était alors dans tout le prestige de sa puissance et de sa beauté.

Du reste, partout brillaient les *jeux et les ris*, comme on disait alors. On oubliait dans les fêtes la rude guerre que nous venions de traverser et le traité onéreux qui y avait mis fin, pour ne songer qu'aux bienfaits que la paix apportait avec elle. Une espèce d'atmosphère chaude et enfiévrée enveloppait la cour et tournait toutes les têtes; la galanterie, les spectacles, les bals, les petits et longs soupers, les voyages de Fontainebleau et de Choisy recommençaient de plus belle et occupaient l'oisiveté malsaine de cette foule dorée qui entourait le roi et dont, à l'exemple du maître, l'unique affaire était le plaisir.

D'un autre côté, les arts, la littérature, la philosophie reprenaient leur empire; les progrès de l'esprit humain, les chefs-d'œuvre de la pensée, du pinceau et du burin, donnaient à cette date de notre histoire un cachet d'incomparable grandeur, en même temps qu'un aspect de bien-être et de prospérité nationale. Mais ce bien-être n'était qu'apparent, il s'arrêtait à la surface.

Sans doute, la France épuisée se félicitait du repos dont elle jouissait enfin après sept ans d'agitations et de sacrifices, mais elle n'était pas heureuse. Des extrémités des provinces, du sein des villes et des hameaux, de tous les points du royaume s'élevaient de sourdes rumeurs; on entendait dans l'air des cris et des gémissements, mêlés d'imprécations et de menaces; c'était comme un vent de colère qui passait dans les rangs du peuple et qui arrivait en grondant jusqu'au pied du trône. Car le peuple souffrait, le peuple était en proie à la misère... le peuple avait faim.

Au surplus, la grande affaire du moment était la lutte entre la reine et la maîtresse du roi, lutte à laquelle prenaient activement part, non-seulement le Dauphin et ses sœurs, mais encore « des prêtres, des moines, des dévots et quelques ministres[1]. »

Plus loin, au chapitre consacré à Madame Adélaïde, nous donnerons l'historique de toutes ces intrigues dont les fils déliés se croisaient, se nouaient et se dénouaient tour à tour, pour se mêler encore et se dénouer de nouveau.

Or tombant au milieu de ce tohu-bohu étourdissant d'amours-propres exaltés et d'ambitions réfléchies, l'Infante va sûrement prendre parti pour ses sœurs et combatre sous leur drapeau, *pro aris et focis*. Elle le peut avec avantage : car elle est armée en guerre, et si les choses d'Etat lui sont familières, les intrigues de cour sont pour elle un simple jeu d'enfant.

[1] *Mém.* de d'Argenson, t. IV, p. 169.

Détrompez-vous, cependant; elle est trop adroite pour embrasser une cause plutôt qu'une autre.

Elle sait, d'une part, que le roi est soumis plus étroitement que jamais à l'influence de sa maîtresse en titre, et elle peut avoir besoin de cette femme pour des projets qu'elle n'ose pas encore s'avouer à elle-même; d'un autre côté, elle ne veut pas déplaire à ses sœurs et au parti du clergé, qui reçoit son mot d'ordre de la reine et du Dauphin. Dès lors, elle se glissera entre les deux camps sans arborer aucune couleur.

D'ailleurs, elle doit rester si peu de temps à Versailles [1]; à quoi bon se faire une ennemie de la favorite, ou s'aliéner les bonnes grâces de ses sœurs, que, du haut de son expérience, elle appellera « des enfants! » Appliquée à sa sœur jumelle, cette dénomination ne manquait pas de justesse: car Madame Henriette fut enfant toute sa vie par la pureté et l'innocence de ses mœurs, ainsi qu'on le verra plus loin; mais il n'en était pas de même de Madame Adélaïde, dont nous pourrons constater plus tard l'habile savoir-faire, placée qu'elle sera alors à la tête du parti dévot.

Revenons. Cette petite capitulation de conscience, qui faisait abandonner à l'infante les intérêts de la famille pour satisfaire des convenances personnelles, ne manquait pas d'une certaine logique au point de vue de la morale des cours, dont elle avait si bien médité le code.

Madame de Lède dut être contente de son élève.

Du reste, soit en haine des sœurs de Madame de Parme, soit qu'elle eût deviné celle-ci, Mme de Pompadour l'accueillit avec amabilité; elle ne fit aucune opposition quand elle sut que le roi réservait à sa fille cet appartement de la comtesse de Toulouse, qui fit tant de bruit plus tard, quand il fut donné à Madame Adélaïde, parce qu'il avait un escalier secret et communiquant avec le cabinet du roi [2]. On conçoit que cette facilité de relations entre Louis XV et Madame de Parme devait porter ombrage à la favorite; mais elle laissa faire et n'en témoigna aucune humeur.

Il était réservé à un écrivain de nos jours de voir de très mauvais œil ce voisinage entre le père et la fille. Cet écrivain est M. Miche-

1 D'ajournements en ajournements, ce *peu* de temps se prolongera neuf mois.

2 *Mém.* de d'Argenson, t. VII. p. 115. — Cet appartement situé au rez-de-chaussée, avait été donné par Louis XIV à Mme de Montespan, qui l'habita. On l'appelait l'appartement des *bains.* — Dangeau, 5 décembre 1684. — Le comte de Toulouse l'occupa ensuite, et sa veuve continua d'y demeurer. Les éditeurs des *Mémoires* du duc de Luynes croient que l'escalier par lequel le roi descendait dans cet appartement existe encore, et que les pièces dont il se composait forment aujourd'hui les 8e, 9e, 10e et 11e salles des maréchaux. — Voy. *Mém.* du duc de Luynes.



let, dont la pudeur se révolte du fait en question ; et il en tire une induction pleine d'imprévu.

Assurément, Louis XV n'avait pas fait vœu de chasteté, et, sous ce rapport, il nous a suffisamment montré ce dont il était capable; mais entre les folles amours que nous lui connaissons et un commerce incestueux, il y a un abîme, et, jusqu'ici, rien ne nous avait fait soupçonner qu'il l'eût franchi. Il nous semblait que sa mémoire était assez chargée de fautes manifestes, avérées, sans qu'il fût besoin d'y ajouter des méfaits imaginaires et d'autant plus graves qu'ils auraient pour résultat de flétrir des princesses dont la calomnie, jusqu'à ce jour, avait respecté le caractère. Car M. Michelet ne s'arrête pas en si beau chemin. Ailleurs, et sans apporter plus de preuves, il étendra à deux autres filles du roi, — Mesdames Henriette et Adélaïde, — cette même imputation qui soulève le cœur, et qu'il nous sera facile, en temps et lieu, de réduire à néant.

Dès à présent, en ce qui concerne Madame Henriette, nous rappellerons à M. Michelet que l'appartement de l'escalier secret qui lui fait monter de si saintes rougeurs au front, a précisément été refusé avec obstination à cette princesse par le roi lui-même[1]. L'accusation de M. Michelet, relativement à la sœur jumelle de l'Infante, devient donc sans objet et tombe d'elle-même, puisque, par ce refus, le roi faisait tout le contraire de ce qu'eût exigé sa passion criminelle ; en effet, il se privait de la possibilité de voir sa fille à toute heure et dans l'intimité.

En ce qui touche spécialement Madame Infante, l'accusation n'est pas plus solide ni mieux justifiée.

Louis XV était bon père; il avait pour ses enfants un amour idolâtre : le fait est constant, historiquement établi, hors de toute discussion ; et il n'y a rien que de très-naturel, selon nous, dans le désir qu'il eut de placer auprès de lui sa fille aînée, dont il avait été séparé pendant longtemps, et avec laquelle, d'ailleurs, par continuation à la correspondance dont nous avons parlé, il pouvait avoir à discuter de graves intérêts : car « elle avait de l'esprit, du courage, et elle était très capable d'affaires[2], » raconte le duc de Luynes, qui, par sa position particulière à la cour, connaissait parfaitement tous les membres de la famille royale[3].

Pour donner plus d'éclat à son accusation contre l'Infante, M. Michelet y mêle un ressort dramatique : la jalousie. Il prétend

[1] *Mém.* de d'Argenson, t. VII, p. 115.
[2] *Mém.* du duc de Luynes, t. XVI, p. 377.
[3] On sait que la duchesse de Luynes était dame d'honneur de Marie Leczinska.

qu'elle était jalouse du *goût singulier* qu'avait le roi pour sa sœur Henriette, et, « pour en arrêter le progrès, » elle aurait prié Voltaire de faire sa tragédie de *Sémiramis*, laquelle, comme on sait, est un éloquent plaidoyer contre l'inceste.

C'est bien, en effet, sur la demande d'une infante que le poète composa *Sémiramis*; mais c'était une véritable infante d'Espagne de nom et de naissance celle-là; en un mot, c'était Marie-Thérèse d'Espagne, la première femme du Dauphin, et non la fille de Louis XV, mariée à don Philippe. M. Michelet a confondu les deux infantes entre elles, ce qui ne serait que plaisant s'il n'avait pas bâti sur cette méprise tout un laborieux échafaudage d'inductions passionnées qui tombent en poussière au plus léger examen [1].

Espérons que, dans l'intérêt de la vérité historique, M. Michelet tiendra compte de nos observations lorsqu'il publiera à nouveau son *Louis XV*, où, du reste, nous lui signalerons plus loin d'autres erreurs.

Depuis six mois déjà, Madame de Parme était à Versailles, et elle se trouvait si heureuse que son départ pour l'Italie, décidé à diverses reprises, avait été autant de fois ajourné. On commençait à s'étonner que la cour d'Espagne, qui avait un intérêt réel « à avoir des garçons, » laissât les jeunes époux si longtemps séparés [2].

Il est incontestable que la duchesse ne se hâtait guère de rejoindre son mari; mais ce peu d'empressement trouvait son explication naturelle et douloureuse dans les bruits qui circulaient alors (1749), savoir que, « devenu maussade de plus en plus, l'Infant avait une maîtresse et le goût des garçons [3]. » La vie relâchée des camps avait donc changé don Philippe du tout au tout, et altéré ses qualités natives. Rien d'extraordinaire dès lors au refroidissement qui semblait s'être emparé de sa jeune femme, outragée dans sa délicatesse et méconnue dans son affection. Quoi qu'il en soit, elle quitta la France dans le courant de novembre 1749, et elle alla à Parme retrouver son mari.

Celui-ci l'attendait tranquillement en « faisant raccommoder ses maisons de campagne [4], » qui, paraît-il, en avaient grand besoin. Il n'avait pas moins à faire pour mettre en bon état son propre palais de Parme, d'où les Espagnols, lorsque don Carlos avait quitté cette

1 *Voy.* Voltaire, édition Beuchot, T. V, p. 471, T. LV, p. 139, T. LXXII, p. 331. — Voltaire, édition Baudouin frères, Notice sur *Sémiramis*, T. V. — *Mémoires* pour servir à l'histoire de Voltaire, T. II. p. 205, etc., etc.

2 *Mém.* du duc de Luynes, T. VIII, p. 350.

3 *Mém.* de d'Argenson, t. VI, p. 12.

4 *Mém.* du duc de Luynes.

souveraineté pour aller à Naples[1], emportèrent tout ce qu'ils purent : portes, fenêtres et jusqu'aux marches d'un bel escalier de marbre, etc.[2].

On conviendra que, pour un duc, c'était là une singulière demeure, qui rappelle la maison d'un personnage grotesquement légendaire, laquelle n'avait *ni portes ni chevrons.*

Quoi qu'il en soit, après une période de près de huit ans, durant laquelle, si l'on en croit Barbier, ils avaient vécu constamment éloignés l'un de l'autre sans s'être entrevus un instant, les époux se rejoignirent. Les voilà réunis et rentrés au toit conjugal, nous n'osons dire au colombier : car retrouveront-ils le charme d'autrefois? ces douces lueurs printanières, cette confiance mutuelle, ce mol abandon, enfin ces fraîches et délicieuses émotions de leur premier amour? Nous voudrions le croire; mais le doute s'est glissé au cœur de l'Infante, et sa foi, sa croyance dans son mari en est ébranlée. De son côté, don Philippe n'est pas tout entier à sa tendresse pour elle; son âme est partagée par d'autres affections, par des préoccupations indignes qu'il voudrait se dissimuler à lui-même, mais qui le dominent et rendent vaines ses meilleures résolutions.

Des jours d'un bonheur relatif peuvent cependant encore briller pour eux; car ils ont ce qui flatte l'ambition et chatouille la vanité : la puissance et la grandeur; ils ont surtout une charmante enfant, caressante et rieuse; et cette tête bouclée, ce frais et doux visage se penchant sur leurs fronts soucieux, se glissant entre leurs lèvres distraites, doit dissiper bien des tristesses et ranimer bien des froideurs.

Leur bonheur serait peut-être plus assuré encore s'ils possédaient quelques-unes de ces notions d'ordre vulgaire, de ces vertus domestiques qui, comme la fée à la baguette d'or, changent parfois le strass en diamant, la chaumière en palais, et font tout au moins, comme on dit bourgeoisement, les bonnes maisons. Mais l'Infante « n'a que des talents contraires à l'économie, » et, sous ce rapport, « son époux est encore plus imbécile qu'elle[3]. » Et cependant, la situation financière de don Philippe, du jour où le duché de Parme lui a été donné, s'est trouvée amoindrie, le roi son père lui ayant retiré, *ipso facto*, les cinq cent mille livres attachées à sa charge d'amiral et les cinquante mille livres qu'il touchait par mois, en

1 Don Carlos avait occupé le duché de Parme jusqu'en 1734, époque à laquelle, ayant conquis le royaume de Naples, il renonça audit duché, qui fut possédé de nouveau par la maison d'Autriche, jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle. — *Histoire de la Maison de Bourbon*, par Achaintre, t. II, p. 350.

2 *Mém.* du duc de Luynes.

3 *Mém.* de d'Argenson.



qualité de commandant d'armée; il lui avait fait seulement donner cinquante mille écus, une fois payés, pour ses voyages et son installation dans ses nouveaux Etats. Et il y a lieu de croire que, grâce aux réparations obligées de ses maisons de plaisance et de son palais ouvert à tous les vents, cette somme fut bientôt épuisée. Il ne lui restait plus que soixante-dix mille livres de rentes environ, provenant de deux terres situées en Espagne; plus, les revenus de son duché.

Mais ces revenus sont médiocres ; ils ont l'habitude de les dépenser en quatre mois, et, sans les secours d'argent que leur envoie de temps à autre le roi d'Espagne (selon le duc de Luynes [1]), le roi de France (suivant d'Argenson [2]), nos époux se trouveraient constamment obérés. Cela ne les empêchera pas d'établir à Parme une comédie française qui coûtera « prodigieusement cher. » Don Philippe s'en amusera peu, et sa femme encore moins. « Le caractère de l'Infant, écrit le duc de Luynes, est la douceur et la bonté; » nous ajouterons l'ostentation et la faiblesse. D'Argenson va plus loin : il signale ce prince comme étant « magnifique et misérable, ne sachant ni gouverner, ni laisser gouverner son petit Etat, n'entendant pas plus la guerre que la politique et l'économie; c'est pitié! »

Evidemment, la haine que d'Argenson porte à Madame de Parme le rend quelque peu injuste envers son mari, qui pouvait ne pas être un homme fort capable, mais qui n'était pas dépourvu d'un certain savoir-faire; et, sous ce rapport, il avait assurément autant de valeur que la plupart des princes régnants de l'époque.

Quoi qu'il en soit, les époux continueront de vivre ainsi pendant quelque temps, c'est-à-dire à l'état d'expectative, en ayant l'œil ouvert sur les circonstances qui pourront les conduire à une position meilleure; et l'urgence d'un changement avantageux devient de plus en plus impérieuse pour eux, car un second enfant vient de leur naître [3], et il sera bientôt suivi d'un troisième rejeton [4].

Or, si la fécondité de leur union était comme une planche de salut pour leur bonheur à moitié naufragé; si, en resserrant des liens qui avaient été sur le point de se rompre, elle obligeait les époux à se reprendre aux douceurs de la vie commune dont ils s'étaient trop longtemps déshabitués, ce même accroissement de

[1] *Mém.* du duc de Luynes.
[2] *Mém.* de d'Argenson.
[3] Ferdinand-Marie-Philippe-Louis, prince héréditaire de Parme, né le 20 janvier 1751 succéda à son père. Condillac fut son précepteur, et c'est pour le prince qu'il composa son *Cours d'études*, 16 vol. in-12.
[4] Louise-Marie-Thérèse, née le 9 décembre de la même année. Elle fut mariée, le 4 septembre 1765, à Charles, prince des Asturies, depuis roi d'Espagne.



famille leur apportait de nouvelles charges, leur imposait de nouveaux devoirs.

Le moment de provoquer un agrandissement de position semblait donc être venu, et la duchesse formait le dessein de retourner le plus tôt possible à Versailles, d'où devait partir l'initiative des faveurs convoitées. Mais il fallait un motif ou tout au moins un prétexte plausible pour accomplir ce voyage. Elle le trouva bientôt dans un événement douloureux. Nous voulons parler de la mort de sa sœur jumelle, Madame Henriette, qui succomba à des chagrins secrets, le 10 février 1752, à l'âge de vingt-quatre ans[1].

Dans le premier moment de sa douleur, Madame de Parme écrivit à son père « la lettre la plus touchante[2], » et lui exprima le désir d'aller mêler ses larmes à celles de la famille royale. Ce désir parut naturel; mais son accomplissement éprouva des difficultés, des retards, motivés par les dépenses qu'il devait entraîner. Toutefois, la comtesse de Toulouse, étant intervenue, « l'emporta sur tout le monde[3]; » et, d'après les ordres du roi, le chevalier de Crenay, chef d'escadres, partit, avec quatre galères, pour aller prendre l'Infante à Gênes.

Débarquée à Antibes, le 6 septembre 1752, elle voyagea ensuite à petites journées, escortée de douze gardes-du-corps du roi commandés par un exempt, et, le 26, elle arriva à Bourron, où son père et Mesdames étaient allés à sa rencontre. Là, au milieu du grand chemin, tous les membres de la famille étant descendus de carrosse, il se passa entre eux, au souvenir de la pauvre défunte, une scène d'attendrissement et de larmes.

Une heure plus tard, ils arrivaient ensemble au palais de Fontainebleau, où la cour devait passer quelque temps.

Après les premiers jours donnés au bonheur de revoir sa famille et à la douleur réelle que lui causait la mort de sa sœur, dont elle chérissait la mémoire et qui l'avait toujours tendrement aimée, l'Infante songea au but spécial de son voyage. Elle se berçait de douces espérances, sans avoir précisément un objet fixe où les rattacher. Ses vues tendaient à obtenir un établissement plus considérable, plus en évidence que le duché de Parme, et cela n'importe où, soit en Italie, soit ailleurs, partout où il y aurait une couronne à recevoir, un trône à occuper. Mais aucune vacance n'était ouverte, aucune succession politique n'était en litige. Les temps étaient changés, et l'heure n'était pas encore venue de recommencer une

1 Voyez le chapitre suivant.
2 *Mém.* de d'Argenson.
3 *Mém.* de d'Argenson.

grande guerre. La France avait besoin de repos; elle utilisait alors les loisirs de la paix par le développement de l'industrie et du commerce, par le progrès de la science et des arts. Elle fondait la manufacture royale de Sèvres et élevait le Panthéon; elle ouvrait les salons et les galeries du Louvre aux peintres et aux statuaires, et l'Ecole militaire à cinq cents jeunes gens, fils d'officiers sans fortune, etc.

D'un autre côté, la grande préoccupation, la fièvre de la cour et de la ville était la querelle ardente du parlement et du clergé, relativement à la bulle *unigenitus* et aux billets de confession; en un mot, on en était au réveil de cette vieille guerre, un instant assoupie, du Molinisme et du Jansénisme.

Plus loin, nous esquisserons la physionomie de ces débats, dans lesquels Madame Adélaïde joua un rôle important.

Le moment était donc mal choisi pour la réussite des projets de Madame de Parme. Elle le sentit et n'insista pas. La sagesse était dans la temporisation : elle temporisa, se bornant à se laisser enlacer par cette chaîne fleurie de jeux et de fêtes que la cour de Versailles déroulait splendidement autour d'elle, et sans se mêler plus qu'à son premier voyage aux mille petits démêlés qui continuaient d'éclater de temps à autre entre la famille royale et Mme de Pompadour.

Du reste, cette vie enivrante et frivole qu'on menait à Versailles n'était pas dans ses goûts; et, malgré la vivacité de ses préventions contre la princesse, d'Argenson est obligé de reconnaître « qu'elle s'occupait beaucoup et en sérieux; qu'elle s'amusait peu aux concerts et aux cercles de la reine; qu'elle y tirait sa révérence et allait s'enfermer dans son cabinet des trois à quatre heures à écrire, à envoyer chercher les ministres, etc. [1] »

Ce ne sont pas là, il faut en convenir, les passe-temps d'une femme ordinaire, et de semblables inclinations indiquent tout au moins un esprit appliqué et réfléchi.

Quoi qu'il en soit, elle retournera à Parme sans avoir rien obtenu, sinon des promesses et des cadeaux; et, dans la distribution des grâces et des faveurs de la cour, elle n'oubliera pas les serviteurs attachés à sa personne. C'est ainsi que le marquis de Saint-Vital, son chevalier d'honneur, recevra la croix de l'ordre du Saint-Esprit; qu'une pension de deux mille livres sera accordée à son aumônier [2]; et que la marquise de Lède en obtiendra une de dix mille livres, etc.

1 *Mém.* de d'Argenson.
2 *Mém.* du duc de Luynes.



Madame de Parme quitta Versailles le 27 septembre 1753. « Il est à souhaiter, dit crûment d'Argenson, qu'elle ne revienne jamais en France. Est-il juste que l'Etat souffre de ce qu'elle a été si mal mariée? Avec elle marchent une grande quantité de chariots chargés de toutes sortes de nippes que le roi lui donne [1]. »

Elle reviendra cependant en France; mais ce sera pour y mourir.

Reportons-nous à quatre ans de distance, au 3 septembre 1757. Ce jour là, Madame de Parme, arrivant d'Italie, fait son entrée au château de Choisy, où l'attendait la famille royale. Jamais la princesse n'avait été plus brillante de fraîcheur et de grâce, plus florissante de séve et de santé. « On la trouva même engraissée, » dit le duc de Luynes. Par opposition, notre pauvre France était pâle et amaigrie, c'est-à-dire affaiblie et anxieuse. Depuis quinze mois, elle combattait à la fois au Nord et au Midi, dans l'Inde et en Amérique, et presque partout des revers, presque partout des désastres. En d'autres termes, nous étions engagés dans cette affreuse *guerre de Sept ans*, dont Voltaire a dit : « Quel fut le résultat de cette multitude innombrable de combats dont le récit même ennuie aujourd'hui ceux qui s'y sont signalés? Que reste-t-il de tant d'efforts? Rien, que du sang inutilement répandu dans des pays incultes et désolés, des villages ruinés, des familles réduites à la mendicité [2]. »

Jusqu'ici, les historiens avaient attribué cette guerre à l'insolente agression de l'Angleterre, qui, au mépris du droit des gens et en pleine paix, s'était emparée de nos vaisseaux *l'Alcide* et *le Lys* et menaçait nos colonies. Et il suffit de lire cette page encore palpitante de nos annales, pour se convaincre que, attaquée avec autant de violence que d'injustice, la France n'avait pu faire autrement que de se défendre [3].

M. Michelet « a changé tout cela. » Il ne voit dans cette guerre que le doigt de l'Infante, ses intrigues, son funeste ascendant. Selon lui, elle avait jeté son dévolu sur les Pays-Bas; elle voulait à tout prix échanger son maigre duché de Parme contre les grasses et opulentes villes de Bruxelles et d'Anvers. Or, la guerre actuelle pouvait les lui faire obtenir; donc, elle a poussé à cette guerre; donc, elle l'a provoquée; elle en est l'instigatrice, et cela parce qu'elle y avait intérêt. *Is fecit cui prodest.*

C'est ainsi qu'a dû raisonner M. Michelet pour adopter un avis aussi contraire à l'opinion générale.

[1] *Mém.* de d'Argenson.
[2] *Siècle de Louis XV.*
[3] Duclos attribue cette guerre uniquement « à la piraterie des Anglais. » *Mémoires secrets.*

A la vérité, Marie-Thérèse avait originairement fait proposer à Louis XV un traité d'alliance stipulant la restitution de la Silésie à l'Autriche, la cession de Mons et de Luxembourg à la France et celle des Pays-Bas à l'Infant don Philippe. Mais M. Michelet ne peut pas ignorer que, lors de la signature du traité de Versailles (1er mai 1756), cette dernière clause, relative aux Pays-Bas, fut retirée [1].

Au surplus, il n'y aurait rien d'extraordinaire, — et le contraire eût même été une maladresse, une vraie duperie, — si Louis XV avait eu, à part lui, une arrière-pensée et se fût réservé secrètement, en forme de compensation à nos immenses sacrifices, quelques provinces nouvelles pour la France, une position meilleure pour son gendre. Mais ce but n'a pu être le mobile de sa conduite, qui, provoquée, comme nous l'avons dit, et dominée par les événements, a été telle qu'elle devait être.

Il en a été de même de la conduite de Madame de Parme lorsqu'elle caressait tout bas la pensée de marier sa fille aînée, dona Isabelle, avec l'archiduc d'Autriche, projet d'union que M. Michelet semble lui reprocher, lui imputer à crime. Mais avant d'être un calcul politique, n'était-ce pas là une affaire de sentiment, et le sentiment le plus pur et le plus respectable, puisqu'il s'agissait de l'amour maternel ? Dans tous les rangs de la société, on aime à voir ses enfants établis en bon lieu ; et les têtes couronnées ne sont pas affranchies de cette douce faiblesse, et recherchent les hautes alliances.

Notre traité *d'amitié* avec l'Autriche (ce traité qui fit tant de bruit et que les Anglais appelèrent *monstrueux* parce qu'il renversait la politique deux fois séculaire de la France), ne fut pas contracté en vue de cette union ; il nous fut imposé inopinément et par la force des choses, c'est-à-dire par la défection de la Prusse qui, violant sans pudeur ses engagements à notre égard, se joignait à l'Angleterre contre nous.

On voit que si nous repoussons absolument l'avis de M. Michelet, il ne nous répugne pas moins d'adopter l'opinion exprimée par d'autres écrivains, savoir que cette même alliance entre la France et l'Autriche a été l'œuvre d'un poëte bafoué et d'une favorite humiliée, qui auraient voulu se venger, par ce moyen, des épigrammes dirigées contre eux par le roi de Prusse [2].

1 *Mémoires secrets* de Duclos.

2 Frédéric avait donné à Mme de Pompadour le sobriquet de *Cotillon* et de *d'Amboise en Fontanges*. En outre, il avait dit que ses *charmes* étaient de *petits charmes*. Quant au cardinal de Bernis, il lui avait décoché ce vers si connu :

« *Evitez de Bernis la stérile abondance.* »



Nous ne croyons pas davantage à l'influence magique qu'aurait exercée sur la favorite la fameuse lettre dans laquelle Marie-Thérèse se disait *son amie*, titre qui aurait enivré d'un tel orgueil Mme de Pompadour qu'elle aurait embrassé sur-le-champ les intérêts de l'Autriche et décidé le roi à en faire autant[1].

Assurément de petites causes, de mesquines et honteuses passions ont produit parfois de grands effets, de graves événements dans le monde politique ; mais, pour l'honneur de l'humanité, il ne faut croire à ces sortes de prodiges que lorsqu'ils sont appuyés de preuves ayant tous les caractères de la vérité ; et l'on doit se tenir en garde, non-seulement contre les récits de la haine, mais encore contre ceux des nouvellistes d'antichambre et des chroniqueurs de boudoir.

En définitive, nous ne prétendons pas que la duchesse de Parme fût exempte de vues ambitieuses ; elle en avait de très hautes, au contraire, nous l'avons dit, et elle pouvait mettre à leur service un rare esprit d'industrie et de manége ; mais les circonstances, plus fortes qu'elle, la firent échouer dans ses entreprises ; elle ne réussit dans aucune, du moins de son vivant. D'une part, son mari resta oublié jusqu'à sa mort dans son duché de Parme ; d'un autre côté, elle ne vécut pas assez longtemps pour voir s'accomplir le mariage tant désiré de sa fille aînée avec l'archiduc Joseph, depuis empereur d'Autriche, sous le nom de Joseph II, mariage qui eut lieu le 6 octobre 1760.

Elle mourut à Versailles, le 6 décembre 1759, de la petite vérole ; et le soir même, en raison « des maladies putrides et malignes » auxquelles elle avait succombé, elle fut portée à Saint-Denis.

Peu d'instants après son décès, le roi, la famille royale et Mme de Pompadour partirent pour le château de Marly. « La reine tenait la table le soir avec la famille, rapporte Barbier, et le roi, qui a à Marly de petits appartements, y faisait de petits soupers, à l'ordinaire. »

A l'*ordinaire !* Le mot est sanglant ou naïf ; dans tous les cas, il peint à merveille la légèreté égoïste de Louis XV, qui en fit bien d'autres. « Au surplus, ajoute Barbier, sans doute en manière de correctif, tout le monde y avait l'air très triste. »

En sa qualité de femme de chambre de Mme de Pompadour, Mme du Hausset devait bien un adieu suprême, une sorte d'oraison

[1] Des écrivains ont prétendu que l'Impératrice avait donné à la favorite le titre de *ma cousine*, d'autre celui de *mon amie*. Ce désaccord ferait presque douter de l'authenticité de la lettre.



funèbre à Mme de Parme. Elle s'en acquitta en nous apprenant charitablement que cette princesse « dont les ensevelisseurs ne pouvaient soutenir l'infection, » laissa des papiers « qui ne parurent pas plus purs aux yeux du roi. »

Après ce galant exorde, Mme du Hausset s'exprime de façon à faire croire que la défunte entretenait depuis longtemps des liaisons intimes avec l'abbé de Bernis, et que le roi, trouvant dans les papiers en question la preuve « qu'on l'avait joué pour le chapeau de cardinal, » hésitait, indigné, à remettre la barrette à Bernis. Mais elle était arrivée de Rome ; il fallait bien la lui donner, ce qu'il fit, en la lui jetant « *comme on jette un os à un chien*[1]. »

Cela n'empêcha pas le cardinal de Bernis de se vanter, dans sa lettre à Voltaire, du 20 mars 1762, d'avoir dit devant tous les courtisans que « la barrette était un *bon parapluie.* »

Atteint de la même maladie que sa femme, don Philippe mourut à Alexandrie le 18 juillet 1765, deux mois avant le mariage de sa seconde fille Louise-Marie-Thérèse, qui s'unit, le 4 septembre suivant, à Charles, prince des Asturies, plus tard roi d'Espagne.

Don Ferdinand succéda à son père dans le duché de Parme, de Plaisance et Guastalla. Il paraît que ce jeune prince avait puisé dans les leçons de Condillac, son précepteur, les idées philosophiques du siècle. Il montra du moins beaucoup d'indépendance et d'énergie lors de l'expulsion des jésuites de ses Etats, et notamment dans ses vifs démêlés avec la cour de Rome, qui le frappa d'excommunication[2].

Plus tard, attaqué par les soldats de la République, qui avaient franchi les Alpes pour marcher à la conquête de l'Italie, il leur résista avec courage ; mais bientôt vaincu, il fut obligé, par les traités de 1800 et 1801 (Saint-Ildefonse et Madrid), de céder le duché de Parme, en échange duquel il obtint la Toscane, qui fut érigée en royaume d'Etrurie pour son fils Louis. Ferdinand obtint également d'habiter la ville de Parme jusqu'à sa mort, qui arriva le 9 octobre 1802. Il avait épousé, le 27 juin 1769, Marie-Amélie-Antoinette d'Autriche, sœur de l'empereur François II[3].

Son fils, Louis d'Etrurie, mourut le 27 mai 1803, laissant de son mariage avec Marie-Louise, Infante d'Espagne[4], sa fille, Louise-

[1] *Mém.* de Mme du Hausset.

[2] *Siècle de Louis XV*, Voltaire.

[3] *Histoire de la maison royale de Bourbon*, par Achaintre.

[4] Marie-Louise, Infante d'Espagne, a laissé des *Mémoires* ou mieux des fragments de *Mémoires* dans lesquels elle raconte les événements qui accompagnèrent et suivirent son installation, et celle de son mari dans le royaume d'Etrurie, de même que la perte de ce royaume, subie par son fils en 1808. — *Mémoires* de la reine d'Etrurie, écrits par elle-même. Traduits de l'italien par Lemierre-d'Argy Paris, Chaumenot — 1814 — *Brochure* de 44 p. in-8



Charlotte, et un fils, Charles-Louis, qui succéda à son père sous le nom de Louis II d'Etrurie, et fut dépossédé de ce royaume en 1808. Le 13 mars 1824, il remplaça sa mère, qui avait été nommée duchesse de Lucques par le congrès de Vienne, et prit alors le titre de duc de Lucques, puis, en 1847, celui de duc de Parme. Deux ans après (14 mars 1849), il abdiqua en faveur de son fils Charles III, né le 14 janvier 1823, et qui fut assassiné le 27 mars 1854.

Le duché de Parme passa alors à Robert Ier, né le 9 juillet 1848, et fut placé sous la tutelle de sa mère Louise-Marie-Thérèse de Bourbon, fille du duc de Berry et sœur du duc de Bordeaux.

Robert Ier a été renversé par les événements de 1859.

II

MADAME HENRIETTE (1727-1752)

Anne-Henriette de France était, comme nous l'avons dit, sœur jumelle de Madame Infante. En tête du chapitre précédent, nous avons rappelé l'historique de la naissance de ces deux princesses, qui n'eurent de commun entre elles que leur arrivée dans la vie. Elles différèrent autant de caractère que de tempérament. Un seul point les réunissait : l'affection profonde qu'elles avaient l'une pour l'autre : elles s'aimèrent tendrement, et l'on put dire d'elles avec vérité : *Cor unum et anima una.*

D'une constitution maladive, Madame Henriette portait sur son visage cette blancheur d'ivoire particulière aux filles du Nord et que sa mère, Polonaise de sang et de race, semblait lui avoir transmise avec la vie. Délicate, élancée, svelte, elle avait dans sa personne quelque chose de rêveur et d'inspiré. On eût dit une fée, une pâle apparition des ballades allemandes. Ses traits doux et purs, aux lignes aristocratiques, charmaient et imposaient à la fois ; son sourire était mélancolique, et l'ensemble de sa physionomie, où l'ombre combattait incessamment la lumière, était comme empreint du sceau de la fatalité.

C'est qu'elle portait dans son cœur le secret de sa destinée. Comme la blanche Ophélie, elle devait *mourir en cueillant des fleurs*, et comme Myrto, la jeune Tarentine d'André Chénier, elle ne devait pas franchir le seuil de l'époux.

Du reste, animée intérieurement par le feu sacré et s'éprenant des grandes choses, elle avait toutes les finesses de l'esprit en même temps que toutes les délicatesses du cœur. En voyant son grand œil rêveur, qui réflétait comme la limpidité dormante des lacs profonds, on devinait quels abîmes de tendresse et de dévouement étaient cachés là-dessous, et l'on pressentait que son premier amour serait aussi le dernier; qu'elle mourrait où s'attacherait son âme.

Le peintre Nattier savait donc bien ce qu'il faisait quand il présentait Madame Henriette sous le double emblème du *feu* et de la *méditation*. Le menton appuyé sur sa main droite et l'autre main posée sur un livre, elle s'accoude sur un trépied où fument des torches à demi-consumées. Son attitude est grave et réfléchie, son regard droit et pénétrant; elle semble laisser errer ses pensées au gré de la vapeur qui s'élève à ses côtés, et en suivre les spirales capricieuses dans leur ascension vers le ciel.

Il ne fallait donc pas jouer avec cette nature impressionnable et concentrée; il ne fallait pas lui présenter comme devant être son époux celui qu'elle avait d'ailleurs choisi entre tous, qu'elle aimait d'enfance et qui devait appartenir à une autre.

C'est pourtant ce que fit son père, ou plutôt le vieux cardinal-ministre, maître en tout des volontés du roi.

Mais remontons quelques années en arrière, et prenons Madame Henriette au moment où elle revient de Fontevrault.

Elle a quitté le couvent sans être ni plus instruite ni plus ignorante que Madame Première, et que ses autres sœurs le seront quand elles le quitteront à leur tour. Seulement elle y a *appris à apprendre*, et c'est beaucoup; c'est-à-dire que son esprit s'y est exercé, préparé au travail; et seule, désormais, elle pourra sans effort s'appliquer à l'étude.

Sa sœur aînée ayant contracté mariage peu après leur retour du couvent, et Mesdames Victoire, Sophie et Louise étant restées à Fontevrault, Madame Henriette se trouva, pendant quelques années, seule à la cour avec sa sœur Adélaïde, qui, nous l'avons dit, ne devait pas quitter Versailles. Ces deux princesses se lièrent alors d'une étroite amitié avec le Dauphin, leur frère, qui avait une préférence marquée pour Madame Henriette. Il convint avec elle de s'avertir mutuellement de leurs défauts, « afin de se mettre à l'abri des

flatteurs, intéressés à leur déguiser la vérité[1]. » Sage précaution, trop rarement mise en pratique par les princes !

Mais il paraît que le Dauphin poussait un peu loin la sainte horreur des courtisans; car un jour, ayant dansé avec Madame Henriette, il fut complimenté sur sa bonne grâce par un évêque, à qui il répondit durement que : « pour rendre la cérémonie plus majestueuse encore, il faudrait, quand un Dauphin danse, que ce fût un évêque qui jouât du violon[2]. »

Et notez que le prince dont le langage revêt ici une forme si acerbe, si peu respectueuse envers un ministre des autels, est un dévot renforcé qui, seul dans son cabinet ou avec la Dauphine, chante des psaumes pour son délassement.

D'ailleurs, ce prince ne sera pas toujours aussi rebelle aux compliments, même les plus excessifs. Un statuaire étant allé lui demander la permission de faire son buste, buste, ajouta l'artiste *du plus grand homme qu'il connût au monde*, le Dauphin lui répondit simplement « qu'il n'en était pas *temps encore.* »

Il prêtera donc l'oreille à la flatterie, et la vanité triomphera parfois dans son cœur de l'humilité chrétienne.

Il n'en sera pas de même de sa sœur Henriette, qui, sans afficher les austérités ascétiques du Dauphin, aura une piété solide et conservera toute sa vie la modestie et la simplicité de son enfance.

Et cependant il n'eût tenu qu'à elle de se laisser aller aux mouvements secrets de l'amour-propre, aux excitations caressantes de la vanité. Car, de toutes les filles de Louis XV, elle était celle qu'il préférait et qui lui ressemblait le plus[3]; en outre, elle grandissait en beauté et en talents, et l'on parlait déjà de la marier.

Madame Première était à peine intallée à la cour d'Espagne, que le roi s'occupait en effet de l'établissement de Madame Henriette. « On travaille sourdement à marier M. le duc de Chartres avec Madame Seconde, écrit le marquis d'Argenson, à la date du 30 novembre 1739, et l'on croit que le roi y est déterminé et achemine la chose peu à peu. »

C'est que la chose est de tous points raisonnable.

D'abord, « rien n'entrerait mieux dans l'étendue des vues de

1 *Vie de Louis XV*, dauphin de France, par l'abbé de Villers, p. 51. — *Vie du Dauphin*, par l'abbé Proyart, p. 29.

2 L'abbé Proyart, p. 240.

3 *Fastes du règne de Louis XV*, par Bouffonidor, t. II, p. [illegible].

pacification, puisqu'on verrait par là, en Europe, que le roi songe plutôt à substituer la branche d'Orléans au Dauphin, que la branche d'Espagne[1]. » Ensuite, ce qui rend désirable et facile l'union des deux jeunes, gens c'est qu'ils « s'aiment passionnément. »

Tout est donc préparé à souhait pour cette union, qui satisfera à la fois les intérêts d'Etat et les convenances personnelles. Mais on a oublié un point capital : on a omis de mettre le cardinal de Fleury dan la confidence. L'affaire s'est d'abord traitée directement avec Louis XV, qui en a demandé le secret à la famille d'Orléans, et, le croira-t-on? c'est ce prince lui-même, c'est le roi en personne, qui a eu la faiblesse de tout dire ensuite à son ministre[2]. Celui-ci en a pris de l'ombrage, et, dans son dépit, il veut prouver à son ancien élève que la férule du vieux précepteur ne s'est pas raccourcie, qu'elle peut toujours l'atteindre.

Nous allons donc assister à une véritable intrigue de cour, où l'astuce du cardinal, d'une part, et la pusillanimité du roi, de l'autre, se combineront à dose à peu près égale.

Ainsi, il va falloir compter avec le cardinal-ministre, qui est tout disposé à mettre des bâtons dans les roues du char conjugal, c'est-à-dire « à barrer ce mariage. » Et ce ne sera pas seulement pour se venger du mystère qu'on lui en a fait d'abord ; avant tout, il hait la maison d'Orléans, et il craint qu'elle ne prenne, par le mariage en question, une importance, une autorité susceptible de nuire à la sienne.

Il marierait donc volontiers la jeune princesse avec le premier principicule venu, plutôt que de la laisser apporter à la maison d'Orléans l'appoint de crédit qu'il redoute.

Dès lors, il va tâcher de déterrer dans quelque coin de l'Allemagne ou de l'Italie un jeune prince en disponibilité et mûr à point pour le mariage.

Ses yeux se portent d'abord sur le duc de Savoie, fils aîné du roi de Sardaigne ; et cette alliance lui sourirait d'autant plus qu'elle aurait pour effet de subordonner la branche d'Orléans à la branche d'Espagne, en cas de mort du Dauphin sans postérité. En d'autres termes, le duc de Savoie, une fois marié à Madame Seconde, serait « plus prêt à être appelé à la couronne d'Espagne, si M. le Dauphin manquait ou si sa femme était stérile. » (*D'Argenson*, t. II.)

Mais plus que jamais « le roi se tourne de lui-même vers le duc de Chartres, qu'il regarde comme un second fils qu'il aurait ; il lui destine Madame Seconde, et tout ce plan se forme en dépit du car-

1 *Mém.* de d'Argenson, t. II, p. 324.
2 *Mém.* de d'Argenson, t. III, p. 240.

dinal. » Du reste, le duc de Chartres et son gouverneur, M. de Balleroy, négligent le cardinal, et depuis longtemps ils ont à peu près cessé de le voir.

Le ministre n'en est que plus à son aise pour se mouvoir; car il est du moins dispensé de l'hypocrisie, et il creusera son sillon dans l'ombre, sans être obligé de faire bon visage à personne.

Mais une déception l'attendait dès le début. Il comptait, nous l'avons vu, sur le duc de Savoie pour le débarrasser de la princesse, et le roi de Sardaigne « ne veut pas établir son fils sitôt. »

Voilà donc de nouveau le cardinal à la recherche d'un prince étranger. Et, pour mieux embrouiller les choses, il va maintenant jouer double jeu. Ce n'est pas assez de marier Madame Henriette, comme il l'entend, il veut aussi marier le duc de Chartres à sa fantaisie. Les mariages, c'est là sa manie, sa politique, son *califourchon.* « Il n'y a jamais eu de ministre qui s'imaginât attraper les puissances par des mariages comme le cardinal de Fleury, » rapporte d'Argenson.

Et si Son Eminence ne réussit pas immédiatement, du moins elle aura gagné du temps et lassé la patience du duc d'Orléans, qui est pressé de marier son fils, d'abord, parce qu'il veut se retirer du monde pour vivre monacalement à l'abbaye de Sainte-Geneviève [1]; ensuite, parce qu'il craint que le jeune homme ne tombe « dans le péché mortel et ne prenne une maîtresse. » (*d'Argenson*, t. II.)

Le premier soin du cardinal est de faire pressentir l'Electeur de Bavière sur la possibilité d'un mariage entre l'une de ses filles et le duc de Chartres. En même temps, Son Eminence fait entendre à Louis XV que l'Impératrice d'Autriche « n'a pas six mois à vivre; qu'elle est déjà enflée, » et qu'à sa mort rien ne s'opposera à ce que l'Empereur épouse Madame Henriette. « Il sera beau, lui dit le cardinal avec un feint enthousiasme, que la maison de France relève celle d'Autriche, qu'on regarde comme éteinte. »

Et Louis XV, qui avait poussé le duc de Chartres à rechercher sa fille, qui avait approuvé l'amour des jeunes gens et dit *positivement* qu'ils pouvaient songer au mariage, Louis XV sera ébranlé, fasciné devant les perspectives brillantes que l'adroit ministre dé-

[1] Louis d'Orléans, né le 4 août 1703, mort le 4 février 1752. Fils du Régent, il marcha d'abord sur les traces de son père; mais bientôt, las d'une vie dissipée, il se voua aux pratiques religieuses. On l'appelait le *dévot*, et il mourut dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il s'était retiré. — Nous saisissons cette occasion pour rectifier une note rédigée par l'éditeur du *Journal* de Barbier (p. 155, t. V.), en vue de faire ressortir l'étrange destinée des ducs d'Orléans pendant quatre générations; il y est dit que le prince, dont il est ici question, était le *père* de *Philippe-Égalité.* C'est une erreur : ce dernier était son *petit-fils.* Il s'ensuit que toute la filiation développée dans ladite note est inexacte.

roule à ses regards. Il le laissera donc faire, et se montrera froid et réservé avec le duc d'Orléans ; il éludera toute explication avec ce dernier, il prendra des détours ; enfin, il opposera au mariage « une espèce de négative. »

Ce serait quelque chose d'incroyable que cette autorité sans bornes exercée par le cardinal sur l'esprit de Louis XV, si elle n'était attestée par tous les historiens dignes de foi. D'Argenson prétend qu'il le faisait « trembler et tomber dans telle indifférence qu'il voulait. » Nous ne dirons pas, comme certains écrivains, que le précepteur eut recours « au plus honteux moyen » pour se rendre maître de son royal élève; mais nous croyons, avec l'historien Droz, qu'il « mit ses soins à nourrir en lui une timidité fatale et à l'éloigner des affaires[1]. »

Voici, du reste, quelques côtés du portrait saisissant que Saint-Simon nous a tracé de ce prélat :

« Son père était receveur des décimes du diocèse de Lodève. Il s'était fourré (l'abbé de Fleury) parmi les valets du cardinal de Bonzi, dont il avait obtenu la protection... La reine mourut et le cardinal obtint pour lui une charge d'aumônier du roi. On en cria beaucoup ; mais on s'accoutume à tout... Il eut la fortune et l'entregent d'être d'abord souffert, puis admis dans les meilleures compagnies de la cour. . Il était comme ailleurs sans conséquence, et suppléait souvent aux sonnettes avant qu'on en eût l'invention... » Au surplus, Louis XIV blâmait sa conduite ; il le trouvait trop mondain, trop dissipé, et quand vint à vaquer l'évêché de Fréjus, il l'y nomma presque malgré lui, à la sollicitation pressante de l'archevêque de Paris, à qui il dit, en lui mettant la main sur l'épaule et en le secouant : « Ho bien ! monsieur, vous le voulez donc, que je fasse l'abbé de Fleury évêque de Fréjus ; et malgré toutes les raisons que je vous ai dites et redites, vous insistez sur ce que c'est un diocèse au bout du royaume et en pays perdu ; il faut donc vous céder pour n'en plus être importuné ; mais je le fais à regret, et souvenez-vous bien, et je vous le prédis, que vous vous en repentirez[2]. »

Cette espèce d'excommunication royale n'empêcha pas l'abbé de Fleury d'être choisi, plus tard, pour succéder aux Bossuet et aux Fénelon dans l'art difficile de former les rois. Et ce fut Louis XIV

1 *Histoire de Louis XVI*, t. I, p. 9.

2 *Mém.* de Saint-Simon, édition Hachette, t. I, p. 411.—*Les mélanges* de Bois-Jourdain, t. II, p. 63 à 186, contiennent des anecdotes très-curieuses, en prose et en vers, sur le cardinal de Fleury ; et les *Mémoires* de l'abbé de Montgon sont pleins de faits peu à sa louange.



lui-même qui, en mourant, l'institua précepteur de Louis XV; mais l'on peut dire hardiment, sans crainte d'être démenti, que le précepteur ne cultiva pas plus l'esprit que le cœur de son élève...

En présence des tergiversations, des allures équivoques du roi, le duc de Chartres était inquiet, agité de tristes pressentiments. Il voulut savoir à quoi s'en tenir, et un jour qu'il était à la chasse avec lui, il osa l'interroger, lui rappeler ses engagements, lui faire « sa petite harangue. » Mais au lieu de lui répondre, le roi se borna à « lui serrer la main tristement par deux fois, ce qui veut dire un refus net, » ajoute d'Argenson. « On les a laissé s'aimer de jeunesse, continue-t-il, et on les a même excités; la poudre a aisément pris, et il ne s'agit plus que de les retenir, de peur d'éclat. En croissant, la raison croissant aussi, l'amour ne fait que croître entre deux personnes du même âge et élevées ainsi pour être destinées l'une à l'autre. Le roi les rendra infiniment malheureux s'il marie Madame ailleurs comme ce vilain cardinal y pousse incessamment. Voilà donc comme commencent les romans. » (*D'Argenson*, t. III.)

Hélas! c'est plus qu'un roman pour Madame Henriette; c'est l'histoire de son cœur, c'est le bonheur ou le malheur de toute sa vie.

Mais bientôt l'Electeur de Bavière fait une réponse à l'ouverture du cardinal de Fleury, et cette réponse peut tourner à l'avantage des amants, car elle est froide, évasive, embarrassée, et l'on devine aisément que, comme le cardinal, l'Electeur de Bavière a aussi des vues sur l'Empereur, à qui il destine secrètement sa fille.

Le cardinal est donc déçu dans son attente, et doublement cette fois. D'abord, il voit avorter le mariage du duc de Chartres avec la fille de l'Electeur; ensuite, — chose plus grave! — il trouve dans ce dernier un compétiteur incommode pour le mariage de Madame Henriette avec l'Empereur.

Mais ce dernier devait bientôt les mettre tous d'accord.

Il mourut presque subitement, à un âge peu avancé, et en dehors de toutes les prévisions humaines.

Voilà donc encore une fois Madame Henriette rendue à elle-même; et il semble que rien ne s'opposera plus désormais à son union avec le duc de Chartres. Point. Le cardinal a l'esprit fécond en ressources, et il parle maintenant de la marier au prince Electoral de Bavière. Quant au duc de Chartres, dont l'alliance à l'étranger n'est, au fond, qu'une diversion, une machine de guerre mise en avant pour les besoins de la cause, le cardinal en a peu de souci. Toutefois, comme il faut tenir le jeune homme en haleine, il propose à son père de le marier, soit avec Madame Troisième[1] (qui n'avait alors

[1] Mme Adélaide

que sept ans), soit avec Mlle de Matignon, etc. Dans tous les cas, il ne faut plus songer, dit-il au duc d'Orléans, à une princesse de Bavière pour le duc de Chartres, attendu que « l'Electeur allait être élu Empereur, et que le duc de Chartres n'épouserait pas la fille de l'Empereur. »

On n'en finirait pas si l'on voulait suivre le cardinal dans toutes les évolutions, dans toutes les ruses et contre-ruses que lui suggérèrent à la fois son ambition et sa froide méchanceté.

Et tandis que toutes ces intrigues, dont son bonheur est l'enjeu, se trament autour de Madame Henriette, tandis que Louis XV, un instant éloigné du cardinal, s'en est rapproché pour travailler de concert à ruiner son propre ouvrage, la pauvre princesse s'est retirée à l'écart et pleure. Son cœur est déchiré. Avec cette susceptibilité nerveuse qu'elle tient de sa mère, elle se sent mourir à mesure que meurent ses riantes illusions. Cependant une consolation lui reste, une force suprême la soutient : sa confiance dans le duc de Chartres ; elle sait qu'elle en est tendrement aimée, et cette pensée l'apaise et rend à son esprit le courage et l'espoir.

D'ailleurs, dans l'intervalle, est survenu un événement dont la portée semble devoir être immense pour elle et pour le duc de Chartres.

Leur ennemi vient de mourir.

Le cardinal de Fleury a disparu en effet de la scène politique qu'il a remplie trop longtemps de son vaste égoïsme et de sa radicale incapacité [1].

Affranchi de la tyrannie de son vieux ministre, Louis XV va donc pouvoir réparer ses torts envers les jeunes gens, et s'empresser de les unir. C'est du moins la pensée de tout le monde ; les deux amants en sont aux anges, et le duc d'Orléans, qui ne s'en réjouit pas moins qu'eux, prépare déjà son cilice et sa haire. Rien moins, cependant. Soit insouciance, soit bizarrerie d'humeur, — jamais homme ne fut plus inégal, plus inconsistant que Louis XV — soit prétention à une alliance plus *politique* pour sa fille, le roi se tient à l'écart et ne dit mot. D'ailleurs, il est fort occupé ; la résolution qu'il vient de prendre, de *gouverner désormais par lui-même*, l'absorbe ; il s'exerce à ce métier, nouveau pour lui, et auquel le pousse Mme de La Tournelle, qui va le rendre père d'un petit *Mamamouchy*, comme dit la chanson qui courut alors. (*Barbier*, t. III.)

[1] Né en 1653, mort en 1743, c'est-à-dire à quatre-vingt-dix ans. Finances, marine, guerre, politique, le cardinal laissa tous les intérêts de la France dans un état déplorable ; et M. Henri Martin a dit avec raison que son règne de ministre, qui a duré presque aussi longtemps que celui de Mazarin ou de Richelieu, ne leur ressemblait pas plus que la décrépitude ne ressemble à la virilité.



Il a donc bien autre chose en tête que le bonheur des jeunes gens : il a ses affaires, il a ses plaisirs ; et puis, peut-être le cardinal lui a-t-il laissé en mourant quelque négociation secrète à terminer au dehors pour le mariage de Madame Henriette. Toujours est-il qu'il garde le silence le plus absolu ; il n'agit ni ne s'explique; des mois entiers s'écoulent, et son mauvais vouloir devient de plus en plus évident. Les jeunes gens ne désespèrent pas cependant (l'espoir meurt-il jamais au cœur des amants, tant qu'il leur reste une branche verte pour l'y rattacher?) ils se disent qu'il faut attendre avec respect un changement qui ne peut tarder de se manifester dans les résolutions du roi. Mais le duc d'Orléans ne pense pas de même ; sa patience est à bout, et aussi les ardeurs tyranniques de sa foi. Il a hâte de marier son fils. Les retards, les obstacles sans nombre que le cardinal avait apportés à ce mariage l'avaient déjà irrité. Maintenant il est profondément froissé, mortifié : les dédains du roi l'ont atteint dans son orgueil, dans ses tendresses de père. Il entend donc en finir. Mais avant tout, il veut mettre sa conscience en règle devant Dieu, et dans ce but, il lui faut pour bru « une jolie femme que son fils puisse aimer. » (*D'Argenson*, t. III.)

Il aurait dû, en père prudent, désirer tout d'abord, ce semble, une bru honnête et sage, et il n'en eût pas été plus mal avec sa conscience et avec Dieu pour cela. Mais le duc d'Orléans chassait de race et n'avait pas entièrement dépouillé le vieil homme. D'ailleurs, il faut être juste : il était pressé, et dans le milieu où il vivait il était plus facile de trouver une jolie femme qu'une femme vertueuse.

Il découvrit donc sans beaucoup de peine cette perle de beauté qu'il rêvait pour son fils, et ce fut Louise-Henriette de Bourbon-Conti qui lui parut réaliser ce rêve.

La maison de Conti, au moment où nous sommes, appartient presque autant à l'histoire anecdotique qu'à la grande histoire. On sait que, contrefait de corps et d'humeur bizarre, Louis-Armand de Conti eut avec sa mère, et surtout avec sa femme, des querelles qui défrayèrent longtemps la malignité de la cour et de la ville [1]. Les *Mémoires* et les chansons de cette date fourmillent de traits peu édifiants sur leur compte ; et l'on pouvait craindre que, élevée au milieu de scènes scandaleuses et de débats domestiques sans cesse

[1] La femme du prince de Conti (Louise-Elisabeth de Bourbon) dit un jour à son mari : « N'oubliez pas, monsieur, que sans vous je puis faire des princes du sang et que vous n'en pouvez faire sans moi. » Un autre jour, comme ce prince bossu et malvenu partait pour l'Ile Adam où il n'emmenait pas sa femme, il lui dit en badinant : « Ah ! ça, madame,



renaissants, leur fille ne se ressentît de ces mauvais exemples et ne cherchât plus tard à les perpétuer. Du reste, « elle est belle, bien faite; elle a cinquante mille écus de rente[1], » et, à neuf mois près, son âge est celui du duc de Chartres.

Tout est donc pour le mieux.

Dans la situation particulière où sont les choses et les personnes, ce mariage, une fois réglé, ne pouvait subir aucun ajournement. Aussi les préparatifs furent-ils promptement faits, et le 9 décembre 1743, le duc de Chartres et Mademoiselle de Conti reçurent la bénédiction nuptiale des mains du cardinal de Rohan, grand aumônier, dans la chapelle de Versailles. La famille royale assista à la cérémonie, et, à la grande surprise des courtisans qui étaient dans le secret, Madame Henriette y vint elle-même et y figura « à son rang, » c'est-à-dire aux côtés du roi, de la reine et du dauphin.

Or, cet acte apparent de courage a besoin d'être expliqué.

Lorsque Madame Henriette avait appris, par le duc de Chartres lui-même, le mariage improvisé entre lui et Mademoiselle de Conti, elle avait été atteinte en plein cœur, et, sous le coup de l'ébranlement qui l'avait comme anéantie, elle n'eut d'abord que des pleurs à mêler à ceux de son cousin : car lui-même fondait en larmes. Mais bientôt son parti est pris. D'un coup d'œil, elle a mesuré l'étendue de son malheur, et une résolution suprême, inattendue, se manifeste soudainement en elle. Son âme semble dégagée et agrandie. Plus forte que la douleur, elle s'oublie, elle s'efface devant les nouvelles destinées de son cousin, à qui elle dit simplement, mais avec une nuance de tristesse et comme chassant de son esprit un funeste pressentiment : « Soyez heureux. C'est tout ce que je demanderai à Dieu. Votre bonheur me donnera la force de vivre. »

Elle se leva grave et silencieuse, et passant devant le duc de Chartres, elle lui tendit la main. Il s'en empara avec une admiration attendrie, et la couvrit de ses larmes.

Ils se séparèrent.

Il n'est pas douteux que Madame Henriette vient de s'imposer, en secret, la dure loi du sacrifice : cet oubli généreux, cette immolation sublime de soi-même pour le bonheur des autres. Mais ne présume-t-elle pas trop de ses forces, et sa confiance candide ne

ne me faites pas c... en mon absence. — Allez, monsieur, lui répondit-elle. Partez tranquille. Je n'ai jamais envie de vous faire c... que quand je vous vois. » — Voyez note édition du *Journal* de Collé, Didot, 1868, t. I, p. 23. Au surplus, suivant Mme de Caylus on disait du prince de Conti ce qu'on avait dit de César, savoir : qu'il était le mari de bien des femmes et la femme de bien des hommes. *Souvenirs* de Me de Caylus, p. 99, édition de 1778.

1 *Journal* de Barbier, t. III, p. 478.



sera-t-elle pas trahie par les défaillances de son corps? Quoi qu'il en soit, elle s'enveloppe dès ce moment dans une résignation froide et muette; et c'est dans ces dispositions qu'elle vivra désormais, ou plutôt qu'elle achèvera de vivre.

Au surplus, elle est calme, elle est impassible; elle a dans le regard cette concentration méditative et profonde dont nous avons parlé, et sur le front cette pâleur morbide qui ne fera que grandir avec les années, avec les chagrins surtout.

Du reste, son caractère va se dessiner de plus en plus, et sa raison mûrira sous le coup des orages.

Elle était « douce, complaisante et d'une grande piété, » rapporte le duc de Luynes, et suivant d'Argenson, elle avait « beaucoup d'esprit. » Mais le duc de Luynes semble lui refuser l'*imagination*, don qu'il accorde plus volontiers à sa sœur cadette, Madame Adélaïde.

Expliquons-nous.

Si l'on entend par imagination cette folle du logis qui nous fait rêver d'horizons nouveaux et d'aventures lointaines, ou qui nous pousse à de fausses démarches, source d'amers regrets, sans contredit Madame Adélaïde en était brillamment pourvue, ainsi que nous le prouverons plus loin; mais si l'on entend par ce mot-là cette faculté de saisir et de concevoir qui se mêle à la sensibilité pour en accroître la délicatesse et la puissance, assurément Madame Henriette en avait sa bonne part.

Pour nous, qui l'avons religieusement étudiée, et (autant qu'il a dépendu de nous) interrogée dans le secret de son cœur, nous dirons que c'était une femme adorable qui avait assez de vivacité pour errer dans le domaine de la fantaisie, et assez de raison pour s'enfermer dans les limites du convenu et du réel. Les femmes de cette trempe sont plus communes qu'on ne le pense généralement. La chose rare, la chose difficile à trouver dans une femme, ce n'est pas l'esprit, ce n'est pas l'imagination : c'est la raison ; et quand elle s'y rencontre, soyez sûr que l'esprit et l'imagination ne manqueront pas au rendez-vous. Or, ce sont ces femmes ainsi complétées, ainsi assorties à elles-mêmes, si l'on peut dire, qui font seules, selon le cas, les nobles épouses ou les amantes dévouées; elles ont des attendrissements ineffables et des élans d'héroïsme ; elles ont la force et la douceur, la grâce et la bonté.

Telle nous apparaît Madame Henriette.

Et ce n'est pas trop de toutes ces qualités pour lutter contre les épreuves qui lui sont réservées et qui feront bientôt déborder le vase d'amertume où ses lèvres ont touché.

Cependant le duc et la duchesse de Chartres s'adorent. Les

jeunes époux donnent à la cour étonnée, où la tendresse conjugale était un ridicule, presque un scandale, le spectacle nouveau d'un amour *bourgeois* dans les hauts rangs de la société. Les jours, les semaines s'écoulent, et leur lune de miel n'a pas encore été ébréchée. « La passion de M. le duc et de Mme la duchesse de Chartres, écrit le duc de Luynes, trois mois après leur mariage, continue avec la même vivacité ; ils ne peuvent se quitter, et se parlent sans cesse : il n'y a qu'à désirer que cela dure. » (*de Luynes*, t. V.)

Joignons nos vœux à ceux du duc de Luynes, puisque la vie de Madame Henriette dépend du bonheur de son cousin, et retournons vers cette dernière que nous retrouvons en face d'elle-même, livrée aux inspirations de son courage audacieux et naïf.

Moins peut-être pour chercher à s'étourdir sur son bonheur perdu que pour donner le change aux indiscrets sur l'état de son âme, Madame Henriette va s'occuper un peu plus que par le passé des devoirs de son rang. Par suite du mariage de sa sœur aînée, le titre de *Madame* lui est dévolu ; elle est en possesion de toutes les prérogatives attachées à ce titre, et dès lors chargée de faire les honneurs de la cour. Plus occupée jusqu'ici des tendres sollicitudes de son amour que de tirer parti de tous ces avantages si brillants et si enviés, elle ne s'en prévalait que dans les occasions où sa présence était rigoureusement nécessaire. Autrement, elle laissait le soin de la suppléer à sa sœur Adélaïde qui, curieuse de nouveautés et d'émotions, s'essayait déjà, par ces sortes de représentations officielles, au rôle important que nous lui verrons jouer plus tard.

Quelques années s'écoulèrent pendant lesquelles Madame Henriette se laissa faire par les événements et vécut, pour ainsi dire, au jour le jour. Elle se prêtait néanmoins, avec cette grâce pénétrante et cette douceur inaltérable qui étaient dans son caractère, à toutes les obligations que lui imposaient les lois de l'étiquette. « Elle savait dire à un chacun ce qui convenait, et paraissait désirer de plaire et d'être aimée ; et elle aimait à donner. » *De Luynes*, t. XI.

Elle aimait aussi à obliger ses amis ; elle soignait leurs intérêts avec une tendre sollicitude, ainsi qu'en font foi les deux lettres inédites suivantes, écrites dans les derniers temps de sa vie, à la comtesse de Civrac [1] :

Ce 12 avril 1751.

« Je n'ai pas pu vous écrire hier, ma chère Bisi, à cause de la

[1] Dame d'atour de Madame Adélaïde. Les sobriquets de *Bisi*, *Kasi*, *Samedi*, etc., qui se trouvent dans ces lettres, sont autant de petits noms d'amitié ou de société, dont la clef serait difficile à trouver aujourd'hui.



solennité du jour et de l'ardeur de ma dévotion. Mon frère a parlé le soir même au roi, et j'y ai joint mes prières aussi. Il n'a rien répondu; mais ne vous en étonnez pas. Mon frère en espère, et moi je crois qu'il n'a pas répondu à cause de Mme la comtesse de Toulouse, qui a demandé pour le comte de Grammont. Je voudrais qu'elle dise que sachant que mon frère demande pour Kasi, elle ne demande que la seconde place. Ainsi mandez-le lui, et je suis persuadée que c'est là ce qui retient, et j'espère aussi que nous aurons Kasi. Adieu, mon cœur. Je vous aime et vous embrasse. Bien des compliments à Samedi et au mari de Mme Yon.

» HENRIETTE-ANNE. »

Ce 14 avril 1751.

« J'avais bien raison, ma chère Bisi, de croire que le roi avait un engagement pour la première place de menin. Malheureusement ce n'est pas le comte de Grammont. Vous en serez instruite par la lettre de Frérot (son frère le Dauphin), que je vous envoie; et vous verrez combien il en est fâché. Si vous voulez, en cas qu'on ne puisse pas avoir la première, il demandera la seconde, qui se donnera plus aisément je crois après le refus de la première. Mandez-moi vos intentions, et croyez que nous en sommes très-fâchés. Vous savez combien je vous aime. Vous allez par là aussi avoir une surnuméraire. Je vous conseille de n'en pas prendre d'inquiétude pour votre santé. Vous avez résisté à Mme de Boufflers; mais je suis déjà désolée de Kasi. Vous brûlerez s'il vous plaît nos deux lettres. Mes compliments à Samedi, Kasi, Kadan, et j'aime et embrasse Bisi de tout mon cœur.

» HENRIETTE-ANNE. »

Ces soins de l'amitié remplis, aussitôt qu'elle avait un moment de liberté, elle le consacrait à la méditaion et à la lecture de livres religieux. Sous l'empire de la douleur, sa piété s'était réveillée plus vive, plus ardente que jamais, et lorsque le cérémonial la forçait d'aller au spectacle, étrangère à ce qui se passait sur la scène, elle se recueillait et priait [1]. Elle aimait à se retirer aussi dans le monde doré de ses rêves, et se complaisait dans la solitude. Elle y passai des heures entières, heures d'ineffable abandon qui permettaient à

[1] *Vie de Madame Louise de France*, par l'abbé Proyart, t. I p. 51.



sa pensée de flotter entre le ciel et la terre, dans cette région sans fin qu'on appelle l'inconnu et où aspire toute âme tendre, tout cœur désabusé ou meurtri. Belle de cette beauté mystérieuse et fatale qui était le caractère dominant de sa physionomie, elle se tenait là, blanche et silencieuse comme une statue, dans des attitudes inénarrables d'extase et d'oubli. Indifférente à tout ce qui se passait autour d'elle, elle semblait désormais aussi inhabile au plaisir qu'à la douleur. Parfois, on l'eût dite frappée d'insensibilité. C'est que son sacrifice est consommé, son immolation complète. Du moins elle le croit. Son cousin est heureux : elle a la force de vivre, et elle vit; qu'on ne lui en demande pas davantage.

L'amertume de cette existence sourde et concentrée fut cependant adoucie, autant qu'elle pouvait l'être, par l'arrivée successive de ses trois plus jeunes sœurs, Mesdames Victoire, Sophie et Louise, qui, sorties de Fontevrault, vinrent définitivement s'installer à Versailles. Ces jeunes princesses apportèrent avec elles une animation, une gaîté d'autant plus vives et plus bruyantes, que jusque-là leurs mouvements avaient été plus captifs et plus comprimés au fond d'un cloître. En outre, dans l'intervalle, Madame Infante était venue aussi passer quelque temps à Versailles, et la vue de cette sœur bien aimée avait répandu quelque consolation dans l'âme de Madame Henriette.

C'était alors le moment des grandes et petites intrigues dont nous avons déjà dit quelques mots, et dont nous complétons plus loin le crayon. La reine, le dauphin et Madame Adélaïde luttaient contre le pouvoir sans cesse grandissant de M[me] de Pompadour ; les dévots se joignaient au parti de la reine, et les philosophes, les libres penseurs soutenaient la favorite. Là encore une distraction pouvait donc être offerte à Madame Henriette, qui, sans le vouloir, se trouvait même déjà mêlée à ces débats par la participation qu'y prenait sa dame d'atours, la comtesse d'Estrades, que nous retrouverons ailleurs, laquelle, toute dévouée au parti dévot, tâchait d'y attirer la princesse [1]. Elle y était également conviée par sa sœur et par le Dauphin.

Pendant quelque temps elle ne refusa pas de mettre au service de la cause l'autorité que lui donnaient son caractère et son rang ; mais elle se garda avec soin de suivre les belligérants dans leurs excès ; et si au fond du cœur elle formait des vœux pour leur triomphe, elle savait s'arrêter à propos devant ces luttes à outrance, où tous les moyens étaient bons pour réussir, et où elle eût craint sans doute de ternir sa blanche robe d'hermine.

1 *Mém.* de d'Argenson, t. VII, p. 115 et suiv.



D'un tempérament lymphatique au premier degré, Madame Henriette avait, comme sa sœur aînée, une certaine disposition à une maladie cutanée ; et, sous l'empire des chagrins qui la minaient, son sang s'appauvrissant de plus en plus, cette disposition n'avait fait qu'augmenter. Son visage pâle, de jour en jour plus allangui, se couvrait tantôt de légères taches d'un gris laiteux, tantôt de petits boutons d'un rouge vif, qui disparaissaient pour faire place à d'autres.

Elle a donc à combattre à la fois les progrès d'une maladie redoutable et les tortures secrètes de son cœur. Et comme si ce n'était pas assez de ce double martyre, une nouvelle épreuve, la plus cruelle de toutes, va l'assaillir.

Depuis quelque temps déjà des bruits fâcheux circulent: vagues d'abord, ils sont devenus de plus en plus accentués ; enfin, ils ont pris une réelle consistance.

On parle de désaccord, de querelles violentes, de scènes scandaleuses qui auraient éclaté entre le duc et la duchesse de Chartres. Celle-ci serait coquette, légère, oublieuse de ses devoirs : au besoin, on cite le nom de ses galants complices. Quant au duc, il connaîtrait la conduite de sa femme, il en gémirait en secret, il en serait extrêmement malheureux ; et, pour s'étourdir, il se jette, dit-on, dans la dissipation et les prodigalités, etc.

Parvenus à l'oreille de Madame Henriette, ces bruits furent pour elle comme un coup de foudre.

Cependant elle espère encore ; elle se dit que de tels propos sont l'œuvre de l'envie et de la méchanceté, si actives, si implacables dans les cours... Sur-le-champ, néanmoins, elle veut s'en assurer, et, sans prévenir personne, elle se fait conduire à l'abbaye de Sainte-Geneviève, auprès du duc d'Orléans. Elle trouva ce prince en prières et abîmé dans la douleur. Aux vives et anxieuses questions qu'elle lui adresse, il répond par des soupirs, par des sanglots, à travers lesquels il finit par lui faire connaître la triste vérité.

Hélas ! les bruits en question n'étaient que trop fondés. Nous n'insisterons pas ici sur les torts que la duchesse de Chartres se donna envers son mari. Ses écarts sont connus. On en trouve le récit dans beaucoup d'écrits du temps[1]. Nous nous bornerons à dire qu'elle ne démentît en rien le sang des Conti, et que la vie

[1] *Paris, Versailles et les Provinces*, par Dugast de Bois Saint-Just, t. I, p. 182. — *Mém.* de d'Argenson, t. VI, p. 86, 126 ; VII, p. 21, 35, 182. — Voyez aussi notre édition du *Journal* de Collé, t. , p. 366 ; II, p. 193.



commune ne fut bientôt possible avec elle qu'à la condition de lui tout permettre, de lui tout pardonner.

Rentrée à Versailles, la princesse se retira dans son appartement, et passa une partie de la nuit en méditation et en prières. Le lendemain matin, elle fit ses exercices ordinaires de piété, mais d'une façon si libre, si dégagée, si éthérée, pour ainsi parler, qu'elle semblait avoir dépouillé son enveloppe terrestre. Elle était comme transfigurée. On eût dit un ange.

Elle appartenait cependant encore à notre pauvre humanité. Le dernier effort qu'elle vient de faire sur elle-même pour dompter sa douleur réagit déjà d'une manière déplorable sur sa santé délabrée. Son regard brille d'un éclat maladif et une fièvre lente va la consumer. Effrayé de sa pâleur, le roi ordonna de lui mettre du rouge, et « on ne peut croire, s'écrie le duc de Luynes, la différence en bien que le rouge fait au visage de Madame[1]. »

Profanation sinistre !!

Mais la pauvre enfant consent à tout, n'oppose aucune résistance à ce qu'on désire d'elle. Cependant on lui conseille sérieusement de soigner sa santé, et c'est la seule chose à laquelle elle se refusera ; « elle ne veut avoir aucun égard aux représentations sur cet article[2]. » Et pour qu'on la laisse tranquille à ce sujet, elle cachera ses souffrances, aucune plainte ne sortira de sa bouche.

Un jour, en rentrant d'une promenade en traîneau, elle cracha le sang. Madame Adélaïde l'apprit et voulut le dire au roi ; mais la malade supplia sa sœur avec tant d'instance de n'en point parler, qu'elle garda le silence. Au reste, bien qu'elle aimât beaucoup Madame Adélaïde, elle ne lui faisait jamais la confidence de ses incommodités ; « elle disoit qu'elle mourroit plutôt que d'en dire un mot. » De guerre lasse, elle consentit pourtant à prendre de « la *limaille* et de la *fumeterre* ; » mais elle neutralisait l'effet de ces remèdes en mangeant des crudités ou en prenant du café au lait, choses qui lui étaient absolument interdites.

Enfin, on eût dit qu'elle voyait la mort s'approcher à pas rapides, et qu'elle ne voulait rien faire pour ralentir sa marche.

Elle la laissait venir : elle attendait.

Elle n'attendit pas longtemps...

La fièvre qui la dévorait sourdement devint plus accusée ; une petite toux sèche se déclara, d'autres accidents se manifestèrent et le dégoût de toute alimentation marcha bientôt à la suite.

Mais laissons à un témoin digne de foi et presque oculaire le soin

1 *Mém.* du duc de Luynes, t. IV, p. 264 ; V, p. 306.
2 *Mém.* du duc de Luynes, t. XI, p. 397.



de nous décrire la dernière phase de la vie et des souffrances de cette noble et innocente victime du devoir et de l'amour.

« Madame Henriette, qui étoit incommodée dès le mercredi 2, alla, sans en rien dire, à Trianon, le jeudi 3, avec Mesdames ses sœurs, ayant déjà la fièvre; elle avoit un si grand mal de tête qu'elle fut obligée de demander au roi la permission de revenir... Elle revint à Versailles et se mit dans son lit... On crut que c'étoit une fièvre de catarrhe ; mais la fièvre augmenta la nuit du vendredi au samedi, et il y eut un nouveau redoublement la nuit du samedi au dimanche. Enfin, Madame fut saignée du bras le dimanche, à trois heures du matin, et ensuite à onze heures...

» La fièvre continuant toujours, malgré les deux saignées, avec des redoublements, on jugea que ce pouvoit être une fluxion de poitrine... On avoit envoyé chercher à Paris les médecins consultants : Dumoulin, Falconnet, Senac et Quesnay... On fit prendre l'émétique à Madame... Vers les six heures du soir, Madame eut de grandes inquiétudes ; elle vouloit se lever, se mettre sur une chaise longue ; enfin, on la changea de lit ; elle parut fort tranquille en ce moment ; elle se mit à son séant, un éventail à la main. La reine y étoit... La fièvre continuoit toujours. Elle redoubla la nuit. On avoit envoyé querir le P. Pérusseau dès le lundi, et Madame se confessa ce jour-là même, le soir... Après que Madame eut reçu le viatique, elle se trouva mieux, quoi que la fièvre fut toujours très-forte. Le roi et la reine y passèrent presque toute la journée, ainsi que M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames[1]. »

Enfin, le délire s'empara d'elle, et après « plusieurs discours sans raison et sans suite, » d'où s'échappaient, comme dernière affirmation de son âme tendre et aimante, ces mots nettement articulés : « Ah ! ma sœur ! ma chère sœur ! » elle expira, le 10 février 1752, à une heure trois-quarts après midi.

« On ne peut exprimer la douleur dans laquelle le roi est plongé, continue le duc de Luynes. La reine est fort affligée, aussi bien que M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames. Madame Adélaïde ne pleure point, mais les douleurs muettes sont ordinairement les plus longues... Madame Henriette était fort aimée. Son caractère doux, sans humeur et même sans volonté, la rendait extrêmement complaisante pour M. le Dauphin, Mme la Dauphine et Mesdames ses sœurs. »

Le duc de Luynes se montre discret jusqu'au bout. Pas un mot ne sort de sa bouche pour gémir sur les causes de la mort prématurée de

1 *Mém.* du duc de Luynes, t. XI, p. 397 et suiv.

Madame Seconde, et en faire remonter la terrible responsabilité à qui de droit. Heureusement que le marquis d'Argenson a moins de retenue ; il ne craint pas, lui, d'aller résolûment au fond des choses; il dit tout ce qui est, tout ce qu'il a appris ; et grâce à l'indépendance de son langage, on sait à quoi s'en tenir sur un des plus tristes épisodes du règne de Louis XV.

Ainsi s'éteignit dans le frais sourire de ses vingt-quatre ans et les chastes grâces de sa beauté, cette femme charmante, pourvue de toutes les qualités de l'esprit et du cœur qui font les épouses accomplies et les mères modèles ; triste jouet de la fatalité, pauvre et sainte fille, vierge et martyre, qui mit neuf ans entiers à gravir, échelon par échelon, le sanglant calvaire dressé devant ses pas par l'orgueil d'un prêtre et la lâcheté d'un roi !...

On lui fit de magnifiques funérailles...

Honoré Bonhomme.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

UN MUSULMAN, S'IL VOUS PLAIT

NOUVELLE

—

SECONDE PARTIE

—

Veloucheff me conduisit par une sorte de corridor qui menait droit à la bibliothèque et de là chez la comtesse. Arrivé dans la bibliothèque et me sachant proche du salon bleu où nous avions vu de la lumière, je commençai à parler haut et même je renversai un vase plein de fleurs, dont la chute fut malheureusement amortie par l'épaisseur des tapis. Le comte, portant un candélabre, car les gens avaient négligé le service et les pièces étaient toutes obscures, avait l'esprit si dégagé de toute crainte qu'il me plaisantait sur ma maladresse. Tout à coup, Wartzen surgit entre nous, mais blême et de mine piteuse.

— Où courez-vous donc à cette heure de nuit? dit-il au comte. Rentrons chez vous, je vous en prie.

— Je vais chez la comtesse. On chantait à l'instant dans le petit salon. N'y étiez-vous pas? demanda Veloucheff. Et d'où venez-vous donc, vous aussi, avec cet air de l'autre monde?

— Moi!... et Wartzen fit une pause comme s'il cherchait ses paroles. Moi!... le bruit que font vos gens me rend tout spleenétique. Je rentrais du jardin et venais à tâtons prendre un livre pour mieux

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 31 août 1869.

m'endormir. Vous voilà tout à point pour m'éclairer. Allons-nous-en donc maintenant.

— Ah ! ça, que signifie cette insistance? dit le comte. Allons-nous-en, allons-nous-en. Svanine, y comprenez-vous quelque chose?

— Je comprends que Wartzen a raison ; nous avons laissé chez vous de gentilles bouteilles de vin de Champagne bonnes à aller décoiffer.

Je parlais haut, mais ces maudites chambres italiennes sont tellement vastes que la voix s'y perd, à moins qu'on ne l'élève à un diapason extraordinaire, et la fête de l'office devenait tellement bruyante qu'on n'entendait qu'elle. Veloucheff était presque gagné à mon avis, mais la contenance de Wartzen devenait de minute en minute si singulière, que le comte reprit, avec quelque trouble :

— Si la comtesse est réellement souffrante, elle nous renverra. Nous sommes tous assez ses amis pour qu'elle en use librement avec nous. » Et il posa son candélabre sur un guéridon et s'avança vers la porte du salon bleu. Alors Wartzen eut l'air de prendre une résolution suprême. Il s'empara du bras de Veloucheff et pâlissant par un effort de volonté, il lui dit :

— Eh bien ! Pavel, n'entre pas. C'est ton ami qui t'en prie.

Je m'aperçus là que la modération de Veloucheff n'était qu'apparente, car il rejeta Wartzen loin de lui avec une telle force que celui-ci alla tomber à dix pas sur un fauteuil, et il courut à la porte, qu'il ouvrit violemment.

Ce qu'il vit dans le salon bleu, ce que nous y vîmes aussi, car Wartzen s'était relevé et avait suivi le comte ainsi que moi, mais pour d'autres motifs, était suffisant pour désoler un homme amoureux, mais trop innocent pour appeler la vengeance immédiate d'un mari. Vera, debout près du piano, abandonnait à Giovanni ses belles mains, que le chanteur baisait avec transport.

Le comte réprima l'involontaire élan qui le précipitait vers eux, et il resta immobile dans l'encadrement de la porte, projetant sur eux le magnétisme effrayant de son regard. Il parvint à se posséder au bout d'un instant ; il le fallait, puisque cette scène avait des témoins, mais l'âcre souffrance qui lui poignait le cœur se fit jour dans le timbre sifflant de sa voix.

— Il est bien tard pour chanter, Monsieur ! dit-il à Giovanni avec une ironie contenue qui écrasait celui-ci par sa dignité.

La comtesse, écrasée aussi par la surprise et plus encore par la honte, me regarda de ses yeux pleins de larmes ; puis, voyant Wartzen à mes côtés, elle fit un geste de dégoût et alla s'asseoir à l'autre bout du salon.

— Nous vous avons entendu avec plaisir, continua Veloucheff,

et comme c'est un plaisir qui se paye, vu votre talent, permettez-moi de le rémunérer. Et il jeta sur le piano sa bourse pleine d'or.

A cette insulte, Giovanni pâlit. Il fut pris de ce tremblement nerveux qui précède les colères italiennes ; ses lèvres s'agitèrent confusément, l'arc de ses sourcils se tordit par une contraction sauvage, et il dit enfin d'une voix mordante :

— Votre générosité fait double emploi, monsieur le comte. Je suis payé.

— Payé ! s'écria Veloucheff en s'élançant sur l'acteur impassible. Je l'arrêtai. — Merci, Svanine, me dit-il. On ne se commet pas avec de telles gens. Et il fit signe à Giovanni de sortir ; mais l'Italien avait prévenu ce geste et se dirigeait vers la porte, non pas en amant qui fuit, mais en homme qui quitte une maison inhospitalière. Passant près de la comtesse, il s'inclina devant elle et lui dit :

— Pardonnez-moi, Madame, d'avoir été l'occasion innocente d'une insulte qu'un homme comme moi n'aurait jamais osé vous faire ! Et il disparut.

Wartzen s'était déjà éclipsé, et moi-même je serais parti par délicatesse, si Vera n'était venue se jeter presque dans mes bras. La pauvre enfant défaillait. Appuyée sur moi, elle regardait, à travers ses larmes, Veloucheff qui se promenait à grands pas, les lèvres crispées, le front sillonné de plis menaçants, les bras croisés sur sa poitrine comme pour contenir les palpitations de son cœur. Cet homme qu'elle avait dominé, ce mari, dont elle avait fait pendant trois ans un esclave maltraité et pourtant soumis, il était son juge à cette heure. Elle avait perdu son prestige à ses yeux, et, pour comble de déchéance, il pouvait l'accabler en raillant la bassesse de son rival.

Moi, qui comprenais ce qui se passait dans ces deux âmes torturées, je pensai que Veloucheff avaient beau jeu pour mater l'indomptable créature que ses respects avait si peu touchée. De la dureté, mais de bon goût, quelques sarcasmes sur le piètre objet des fantaisies de Vera, et, à mon sens, c'était fait du caprice de la comtesse. Je craignais seulement que la jalousie, cette passion roturière par son acrimonie verbeuse, n'entraînât Veloucheff hors des bornes ; mais le cœur du comte avait toutes les délicatesses, parce qu'il avait toutes les sensibilités.

Après un quart d'heure de cette promenade muette, il vint à nous en composant sa figure : « J'ai agi comme un malappris en entrant tout à l'heure aussi brusquement, dit-il à Vera, et je vous dois des excuses. Mais ce que je ne regrette point, c'est d'avoir donné une leçon à l'insolent qui vous manquait de respect. Vous ignorez,

comtesse, les mœurs viles de ces coureurs d'aventures, qui croient due aux agréments de leur personne l'estime qu'on a pour leur talent. Celui-ci ne s'épargnerait pas à publier demain la faveur que vous lui avez faite de l'écouter chanter ce soir, et votre nom courrait les bouges des cabotins. Grâce à mon intervention, il se taira. Au besoin, je le forcerai au silence.

Cette explication, qui l'épargnait tant, rendit à la comtesse toute sa confiance en elle-même et sa fierté :

— Vous craignez que cet homme parle! dit-elle. N'est-ce pas m'adresser une nouvelle insulte?

Les traits de Velouchеff perdirent le calme qu'il leur avait imposé :

— Une insulte à vous, Vera! s'écria-t-il. Vous ai-je adressé le moindre reproche? Vous ai-je seulement dit que j'ai manqué mourir tout à l'heure, oui, mourir de colère et de jalousie en vous trouvant en tête-à-tête avec ce je ne sais qui, aussi inconnu de vous que de moi; avec cet homme qui vous prendrait à peine comme une belle plume à son chapeau, tandis que vous étiez ma vie? Puisque je me contiens......... au prix de quels efforts!..... pourquoi m'obliger à dire ce que je voudrais taire?. Vous me détestez, c'est tristement certain. J'en ai douté autant qu'il m'a été possible, maintenant tout voile est déchiré entre nous. Est-ce que j'ai l'aspect ridicule d'un mari trompé? Est-ce que je me donne les airs d'un pourfendeur de femmes? Ne craignez pas davantage de ma part cette sotte faiblesse de chercher à retenir un cœur qui me méconnaît. Je n'ai pas su me faire aimer de vous, j'en porte la peine; mais sachez que je n'abdiquerai jamais le devoir de vous protéger contre les gens indignes de votre choix et capables de vous accuser eux-mêmes, comme l'a fait ce drôle tout à l'heure.

— Vous croyez qu'il a dit vrai! s'écria Vera avec une indignation sincère, qui était le cri de la vérité.

Je vis que Velouchеff succombait aux émotions de cette scène; tout était dit entr'eux de ce qui se pouvait dire. Je pris d'autorité la comtesse par le bras et la reconduisis jusqu'à sa chambre. Quand je revins, le comte, renversé sur le divan du salon bleu, pleurait à sanglots. Tout son corps était secoué par des mouvements spasmodiques et il enfonçait sa tête dans les coussins pour étouffer les cris rauques, stridents, qui lui déchiraient la gorge.

— La croyez-vous? me dit-il dès qu'il put me parler. Ne ment-elle point par honte et par orgueil?..... Cette Vera, cette Vera que j'ai tant aimée, cet être dont je ne me jugeais jamais assez digne et devant qui j'étais comme un croyant devant son Dieu!..... S'avilir ainsi, et pourquoi?..... Ah! ce fade chanteur de sérénades, je

l'étranglerais de mes deux mains. Et après? cette vengeance ne me la rendrait pas. La voudrais-je émue du souvenir d'un autre et de quel autre!..... glacée comme elle l'a toujours été pour moi. Je pouvais la prendre autrefois pour une créature idéale, incapable de ressentir tout ce qu'elle fait éprouver..... Maintenant tout m'échappe, tout est mort en moi et autour de moi.

Je laissai s'exhaler dans ce flot de folles paroles la souffrance de Veloucheff. Lorsqu'il fut épuisé au point de se taire, je lui dis qu'une femme coupable n'aurait pu jouer le mouvement par lequel Vera avait protesté contre l'accusation que le mot de Giovanni laissait planer sur elle; mais ignorant la part que Wartzen avait eue dans cette entrevue, je ne pus rien répondre lorsque Veloucheff, reprenant un à un les incidents de la soirée, me démontra que les moyens de cette entrevue avaient été ménagés à l'avance, ce qui accusait Vera bien plus que la brutale réponse de Giovanni. Elle savait le comte à Rome, les gens éloignés; elle-même se célait depuis plusieurs jours : autant de preuves contre elle.

— Ne craignez rien de ma colère, me dit Veloucheff en me renvoyant bien avant dans la nuit. Je me suis laissé aller en enfant devant vous; cette crise passée, vous me verrez un homme. Je ne pourrai sans doute pas la protéger contre elle-même, mais je la protégerai contre le monde. Si j'ai la douleur de ne plus la respecter, je veux qu'on la respecte. Ce n'est pas orgueil de mon nom, mais égard pour ma tendresse passée. Elle voulait quitter l'Italie, c'était peut-être l'effet d'un remords. J'irai au-devant de ses désirs. Nous retournerons en Russie dans huit jours. Je reprendrai le harnais militaire et il y aura, pardieu! bien au Caucase ou ailleurs une balle assez clémente pour trancher l'énigme douloureuse de mon avenir.

La résolution que prenait le comte m'inquiéta. Il ne savait pas, à coup sûr, que Giovanni avait signé un engagement pour Pétersbourg. Il fallait à tout prix que le chanteur le résiliât et je me promis de voir le lendemain Giovanni à ce sujet. Je passai une nuit agitée et m'endormis si tard que je fus debout à midi seulement. J'allai chez Giovanni : il était sorti et répétait un nouveau rôle. Les instants étaient précieux; je courus au théâtre, où je le trouvai coquetant avec la *secunda donna* de l'air le plus dégagé.

— Voici un ambassadeur des belles puissances du Nord, dit la Florisa à son camarade. Je pourrais te défendre de lui parler, mais j'ai bon caractère, Giovanni, et je te permets de lui donner audience. Echangez donc vos notes diplomatiques.

— Si j'ai besoin de diplomatie, c'est auprès de vous, ma belle enfant, dis-je à la Florisa. Je viens inviter Giovanni à souper en ma

compagnie et comme un souper sans jolie femme, c'est un été sans soleil, je voudrais vous prier d'être des nôtres ce soir.

— Alors, vous passez à l'ennemi, mon prince. Traître à son pays, la faute est grave! dit la folle personne en pirouettant sur ses hauts talons pour aller donner la réplique à la basse sur le devant de la scène.

Resté seul avec Giovanni, je le tançai vertement de son indiscrétion. Au lieu de s'offenser de ma rudesse ou de paraître confus, l'acteur, qui arpentait à mes côtés le haut de la scène, levait les épaules à chacun de mes reproches et se mordait les doigts l'un après l'autre d'un air furieux.

— Mais enfin, répondez, lui dis-je. Avouez-moi s'il entre dans votre plan de livrer la comtesse en pâture aux moqueries d'une fille comme la Florisa.

— La Florisa, me répondit-il sèchement, est une femme charmante, qui me fait l'honneur de m'aimer. Pour longtemps? Je ne sais; elle, pas davantage. N'importe! il suffit que notre amour soit mutuel pour qu'elle ait le droit de s'intéresser à tout ce qui me touche. Ce n'est pourtant pas une raison de supposer que je livre à elle les secrets d'une autre. Pour quel butor me prenez-vous? N'y a-t-il donc que dans votre monde du savoir-vivre et de la délicatesse?... Tenez, mon prince, pardonnez-moi ce mouvement d'humeur. Vous avez toujours été excellent pour moi, et si l'on m'a humilié hier soir, ce n'est pas votre faute après tout. Vous voulez apprendre de moi comment tout se sait... car on le sait. En arrivant ici, j'ai été salué de compliments et de quolibets. Qui a parlé? Ce n'est certes pas vous; moi, pas davantage, c'est ce démon de Wartzen que j'ai trouvé dès le matin chez la Florisa. Il est aussi au mieux avec la *prima donna*. Un secret confié à deux femmes fait vite son chemin par le monde. J'ai prié la Florisa de se taire; mais empêchez donc une actrice de proclamer sa rivalité avec une femme du monde! Si je rencontrais ce damné Wartzen, je le soufflèterais volontiers. Toute cette histoire est pitoyable et si je me soucie peu de la comtesse, j'enrage qu'elle puisse me prendre pour l'être plat que la rouerie de ce Wartzen m'a fait paraître hier au soir.

— Vous avez un bon moyen de vous relever à ses yeux : rompez votre engagement avec le baron W...

— Il porte un dédit de vingt mille francs. Prenez-vous les artistes pour des millionnaires? et puis, le comte croirait que j'ai peur de lui. C'est deux fois impossible.

— Je me charge du dédit, lui dis-je.

— Non pas, non pas, répondit l'acteur. Je n'accepte point une



aumône, si déguisée qu'elle soit. S'il me plaît peu d'être pris à tort pour l'amant heureux de la comtesse, il me plairait encore moins de passer pour un amant congédié. Mais tout ceci est secondaire. Ce qui me tient le plus au cœur, c'est de payer à maître Wartzen les honoraires de sa duplicité.

Giovanni le fit comme il le disait. Deux jours après, il se prit de querelle chez Florisa avec Wartzen, sous le prétexte que les visites du Russe à l'actrice lui portaient ombrage et quand le duel fut convenu entre eux, la majorité du public crut à la rivalité des deux jeunes gens. Velouchef fut naturellement un des témoins de son ami et je déclinai la charge d'être le second. Giovanni m'aurait bien demandé le même service, mais il craignit que mon immixtion dans cette affaire n'en fît découvrir le vrai sens, et il prit de son côté le marquis Della Torre et un autre compatriote. Le duel n'eut pas de trop fâcheux résultats : Wartzen, blessé à l'épaule, tint le lit seize jours; Giovanni en fut quitte pour une égratignure au côté. Leurs témoins les arrêtèrent après le troisième engagement, contre le désir de l'acteur, qui voulait continuer parce que, me dit-il quand j'allai le voir, il ne sentait pas son sang assez rafraîchi ni la leçon suffisante pour Wartzen.

Ce duel fit du bruit. Il était impossible que son vrai motif ne transpirât point, puisque Wartzen avait mis tous ses soins à l'ébruiter. Le comte Velouchef vit, à la manière dont on regardait la comtesse, qu'on devinait en elle l'héroïne de cette passe d'armes, mais, tout en hâtant les préparatifs de son départ, il tint tête à la médisance en se montrant plus empressé que jamais auprès de Vera. Celle-ci, après tant d'émotions, se serait enfermée volontiers chez elle, mais il la priait si instamment de se montrer à son bras dans les réceptions accoutumées, qu'elle voyait un ordre dans cette demande et accompagnait son mari partout.

Pas un mot d'explication cependant. Comme ils désiraient également m'avoir en tiers entre eux, ils me rendirent témoin de leur vie intérieure, qui était la même qu'autrefois en apparence. J'augurai mal de tant de calme, et sitôt venu de part et d'autre. Une discussion orageuse les eût peut-être réconciliés; leurs cœurs s'aigrissaient dans ce mutuel silence. Comptant retourner en Russie dans quelques mois, je les vis si alarmés d'avoir à faire ce voyage en tête-à-tête que je rompis mon projet d'excursion aux provinces Illyriennes pour partir avec eux.

Je leur fus d'un grand secours pendant le long trajet en chemin de fer, dans ces prisons roulantes où les gens les plus dispos perdent leur verve après deux jours à peine d'internement forcé. Ceux mêmes qui ont beaucoup à se dire traînent au bout de ce

terme la conversation comme un boulet et les plus vifs subissent le malaise physique causé par la rapidité de la course, les brusques changements de climat et la trépidation des roues sur les rails. Je parle de ces inconvénients des voyages à un point de vue général, car je n'en souffre pas, pour mon compte personnel, passant ma vie à courir d'une contrée à l'autre et ayant assoupli mon corps à ces fatigues. Je pus par conséquent causer avec le comte, entourer Vera des soins nécessaires et leur sauver à tous les deux les embarras des services mutuels que se doivent des compagnons de route. Les seuls incidents de notre passage en Allemagne furent les dépêches télégraphiques envoyées tous les jours à Rome par Veloucheff pour prendre des nouvelles de Wartzen laissé en arrière à cause de sa blessure, et la seule fois que Vera adressa directement la parole au comte, ce fut pour lui demander s'il appellerait Wartzen en Russie après sa complète guérison. Veloucheff répondit que les amis dévoués étaient trop rares pour qu'on se privât de leurs services. Vera fronça le sourcil et de ce moment-là elle garda un silence presque absolu jusqu'à Pétersbourg.

Ils s'installèrent dans la maison Veloucheff, sur le boulevard des Gardes-à-Cheval. Le comte reprit son service militaire et la comtesse adopta un genre de vie tout nouveau pour elle. Au lieu de renouer ses relations avec les personnes de sa société restées à Pétersbourg et aux environs pour le service de la cour, elle s'enferma chez elle sans en sortir jamais; elle mena la vie d'une femme orientale, se levant tard, passant, couchée dans son boudoir, les longues heures de la journée, abandonnant même ces recherches de toilette dont elle avait fait si longtemps sa principale occupation. Elle m'avait favorisé en ne me consignant pas à sa porte comme ses anciens amis. Quand j'allais la voir, je la trouvais ensevelie dans un long peignoir blanc, écoutant à peine les bruits de la ville dont j'étais le seul écho auprès d'elle, et quand je la quittais, un peu fâché de n'avoir obtenu que de vagues réponses, elle me tendait d'un air si doux sa main fluette que je ne savais plus lui en vouloir. Chose bizarre! cet vie sédentaire la faisait maigrir. C'était là un symptôme de tristesse, car l'ennui se révèle autrement, tantôt par un agacement nerveux, tantôt par une prostration pesante. Vera ne me laissait voir ni l'une ni l'autre de ces marques sûres de l'ennui; elle avait au contraire une égalité de mélancolie, un détachement de toutes choses qui prouvait une sérieuse douleur. Quelles en étaient les causes? Je ne les devinais pas, tant la comtesse était jalouse de son secret.

Veloucheff se fiait davantage à sa pénétration. Un jour que nous nous promenions tous les deux aux Iles, il me parla de Vera.

— Savez-vous, me dit-il, que je regrette d'avoir fait acte d'autorité en quittant Rome ? Vous m'êtes témoin que je pensais servir ses désirs en revenant ici. Elle a pris ma concession pour un acte de tyrannie, car elle souscrit à tous mes projets avec une passivité qui n'est qu'une protestation. Je lui demandais hier si elle ne voulait pas faire un voyage dans ses terres pour se distraire ; elle m'a répondu un « comme vous voudrez » qui eût été bien placé, sur le ton qu'elle y a mis, dans la bouche de mon intendant ; je lui ai dit alors que si elle préférait rester à Pétersbourg, j'étais à ses ordres ; elle m'a répliqué ; « Je ne préfère rien » de l'air d'une personne dont la pensée est à mille lieues et à qui tout est indifférent. Je ne puis pourtant pas fouler aux pieds ma dignité d'homme et la ramener en Italie. D'ailleurs, elle n'a plus que deux mois à attendre ce..... cet homme, puisqu'il vient la rejoindre en passant ici la saison théâtrale.

— Vous êtes devenu bien philosophe, dis-je à Velouchеff sans raillerie aucune, car ce mari-là m'intéressait.

— Philosophe ! s'écria-t-il en me serrant l'épaule de sa main crispée. Mais vous ne voyez donc pas que je meurs à la peine, et que si je n'avais pas, moi, mon orgueil à sauver, je me consumerais, comme elle le fait, dans l'inaction et la solitude ! Elle est sans ménagement pour moi ! Et m'avez-vous donc vu si cruel envers elle ?.... Pas une explication, car je ne lui demandais pas même une excuse. Rien que ce silence morne et cette obéissance qui me bravent ! Qu'elle m'eût regardé seulement et j'aurais fait la folie de m'abuser moi-même et de croire à une erreur de ma jalousie. Savez-vous que, depuis ce soir-là, elle n'a pas une seule fois levé ses yeux sur les miens ? Si j'avais pu penser qu'elle éprouve de la confusion et du regret.... j'aurais oublié ce que j'aurais pris pour un égarement fugitif. Que vous dirai-je ? Un amour comme le mien a tant d'indulgence, parce qu'il se sent tant de dévouement !.... mais non, je n'ai pas été un instant pour elle depuis ce soir-là son amant méconnu et malheureux, mais son mari, c'est-à-dire un créancier auquel elle a fait banqueroute. Parfois je l'eusse préférée audacieuse, affichant sa faute. Cette sincérité m'eût guéri de cet invincible mais honteux amour que je porte au cœur comme un incurable cancer. Et voyez comme les femmes sont des êtres inexplicables ! Moi qui ai toujours fait profession de délicatesse, je me suis abaissé jusqu'à, non point l'espionner, mais la surveiller. Eh bien ! je suis certain qu'elle n'a aucune correspondance. Ils ne s'écrivent donc jamais. Quelles singulières amours !

J'essayai de calmer Velouchеff ; je lui conseillai d'amener Vera à un épanchement par beaucoup de douceur ; je voulus lui présenter

les relations de la comtesse et du chanteur sous un jour purement artistique, mais de ce côté-là, son opinion était faite. Pour le convaincre, je lui appris la liaison de la Fiorisa et de Giovanni ; il n'y vit qu'une ruse convenue entre ce dernier et Vera, et dans le duel de Rome, qu'une vengeance de l'acteur contre le trop fidèle ami qui avait aidé à le surprendre. Cependant la passion de Veloucheff était trop profonde pour qu'il n'essayât point de suivre mes conseils ; mais la comtesse se déroba à tout ce qui, de près ou de loin, ressemblait à une explication.

Je n'étais pas plus favorisé que le comte : Vera continuait à me recevoir avec la même froideur amicale; ces deux mots, qui jurent d'être accouplés, sont les seuls qui puissent peindre l'apathique et bienveillant accueil qu'elle me faisait. Je crus enfin qu'elle attendait que je prisse, comme autrefois à Rome, l'initiative de l'abandon, et après beaucoup de phrases préparatoires, un soir que nous étions seuls, j'amenai dans la conversation le nom de Giovanni.

Quand je le prononçai, la figure pâle de la comtesse prit cette rougeur que fait monter au front plus encore qu'aux joues un souvenir honteux ; elle baissa la tête comme sous une insulte et, forçant ses yeux à une fixité troublée par les larmes, elle me regarda en me disant très-lentement :

— Par pitié, par pitié pour moi, jamais ce nom, jamais ce nom! Et, faisant un effort douloureux, elle se leva et quitta le salon.

Wartzen revint enfin, et, sur la prière instante du comte, il s'installa dans la maison Veloucheff. Si sa présence fut pénible à Vera, elle n'en fit rien paraître. A son existence effacée, d'ombre, pour ainsi dire, elle avait gagné quelque chose de l'impassibilité des sauvages. Veloucheff, lui, reprit vite ses anciennes habitudes d'intimité avec Wartzen; il avait besoin, dans cette maison sinistre, d'une personne qui s'occupât de lui et le forçât à une vie active. Stimulé par Wartzen, il revit le monde, joua beaucoup, s'étourdit en un mot; mais ces excitations ne le secouaient qu'à la surface, et, pendant qu'il s'enivrait de bruit et de mouvement, sa pensée restait près de cette énigmatique malade, qui était pour lui un désespoir et presque un remords.

Enfin l'hiver revint et, avec lui, son cortége de fêtes. Vera dut renoncer à sa claustration bizarre ; mais elle ne rendit aucune des nombreuses visites qu'on lui fit et ne parut pas aux bals de la cour. Les journaux annonçant les nouvelles revues théâtrales signalèrent la présence, à Pétersbourg, de l'ancien baryton de l'Apollo, et j'étais même à la maison Veloucheff le jour des débuts de Giovanni. Le comte, sorti dès le matin, rentra comme j'allais prendre congé de Vera; il lui dit qu'il venait de louer sa loge pour la saison et lui de-

manda du ton le plus doux et le plus naturel si elle comptait aller au Grand-Théâtre le soir même.

— C'est sans doute un ordre, dit-elle. Eh bien! j'essayerai de sortir, mais je prie le prince Svanine de m'accompagner. Puisque j'obéis si vite à votre désir, je vous demande pour seule grâce de venir aussi avec nous. Je vous laisse. Je ne m'attendais pas à ceci, et rien n'est prêt de ma toilette.

Elle nous laissa en effet, moi, un peu fâché de ce subit acquiescement qui pouvait blesser le comte, et lui, désolé une fois de plus de la soumission passive de Vera. Il venait de faire preuve de générosité et elle n'avait consenti à voir dans ce sacrifice qu'une épreuve ou une dédaigneuse ironie.

Quand nous arrivâmes au Grand-Théâtre et que la comtesse eut rejeté ses fourrures, son apparition causa un mouvement général dans toutes les loges. On la retrouvait plus belle qu'autrefois, mais d'une beauté nouvelle, avec son galbe émacié, ses yeux agrandis et brûlant d'une flamme intérieure qui en poétisait le regard ; mais elle ne se livra pas longtemps à l'admiration curieuse qu'elle excitait, car, après le premier acte (Giovanni ne paraissait qu'au second), elle se dit fatiguée et alla s'étendre sur le divan du petit salon de la loge. Quand nous l'y retrouvâmes, à l'entr'acte suivant, elle était baignée de larmes qui, tombées une à une sans qu'elle les essuyât, parsemaient de gouttes brillantes ses joues, ses épaules et sa robe de satin. Veloucheff lui demanda si elle était assez souffrante pour désirer rentrer chez elle.

— Si vous le voulez bien, lui dit-elle.

— Mais je ne veux que ce que vous voulez, s'écria-t-il.

— Alors, faites-moi emporter d'ici, car j'y mourrais, et dispensez-moi d'y jamais revenir!

A partir de ce jour-là, Vera rompit complétement avec le monde et se relégua dans ses appartements ; elle ne parut même plus aux repas ni dans le petit salon où Veloucheff avait coutume de la retrouver chaque soir. Quand il désirait la voir, il lui faisait annoncer sa visite et demandait la permission de se présenter chez elle ; mais, à quelque heure du jour qu'il frappât à la porte de la comtesse, celle-ci le recevait. J'étais moins heureux ; sur quatre de mes visites, trois étaient généralement refusées sous prétexte de maladie, et lorsqu'on m'introduisait auprès de Vera, je ne pouvais lui en vouloir, car son abattement ne justifiait que trop sa claustration.

J'étais sérieusement inquiet de voir son teint prendre la transparence bleuâtre de la porcelaine, ses lèvres se décolorer, et là où tant d'autres auraient admiré en Vera ce que les Russes nommen avec enthousiasme : « une belle morte ; » je m'alarmais de ce chan-

gement qui faisait d'une créature resplendissante de vie un être voué à l'anémie par le dépérissement de ses forces morales. La comtesse voulait-elle se tuer, et avait-elle choisi comme la fin la plus poétique celle qui vient entourée de toutes les langueurs et de toutes les recherches? Rien ne justifiait à mes yeux une désespérance aussi obstinée. Tant de femmes supportent des crises plus violentes, survivent à leur honneur détruit, se rient d'un caprice contrarié, bravent ou conjurent la colère d'un mari jaloux, que je finis par me demander si la nature de Vera ne contenait pas un élément de plus ou de moins que la nature ordinaire des femmes. Son impuissance à oublier et cet impérissable orgueil qui la faisait s'éteindre sans épanchement ni plainte, déroutaient mon expérience.

Renonçant à poursuivre de son côté une énigme insoluble, je cherchai ailleurs des éclaircissements. J'allai voir Giovanni, que je trouvai enchanté de son séjour en Russie, comme l'est tout artiste qui conquiert les chaudes sympathies de notre public. On ne connaît pas à Pétersbourg ce que vous nommez à Paris un succès d'estime. Nous avons l'enthousiasme fougueux, mais exclusif, des natures primitives; si le jeu d'un acteur ne nous émeut pas, il aurait le talent le plus consommé, que l'indifférence des spectateurs glacerait ses moyens. Giovanni avait gagné sa cause auprès de nos mélomanes, grâce à la passion avec laquelle il interprétait ses rôles. Les plus délicats lui pardonnaient quelques fautes de style et même l'exagération propre au tempérament méridional.

Giovanni était donc de très-belle humeur et il m'accueillit comme un vieil ami, avec ce ton de familiarité que les artistes prennent si vite en Russie, car notre pays de priviléges et de castes ignore la morgue qui sépare les gens du monde des acteurs dans votre France, pays d'égalité, de fraternité, etc. Mais pour s'être fait aux usages russes, le chanteur n'avait pas abdiqué la discrétion italienne; malgré mes avances indirectes, il ne voulut absolument pas me parler le premier de la comtesse Veloucheff.

— Vos succès de théâtre, lui dis-je enfin, vous en attirent d'autres à coup sûr, et vous allez, comme à Rome, renouveler les exploits de Scipion. J'ai changé plusieurs fois d'opinion à votre sujet. Quand j'ai vu la Florisa vous suivre jusqu'en Russie, j'ai compris que je faisais trop d'honneur à votre rouerie et pas assez à vos vertus. Mériter un tel dévouement et l'accepter, c'est exemplaire.

— Si vos félicitations sont sincères, que ne me les avez-vous adressées huit jours plus tôt? me répondit Giovanni en souriant. Depuis ce temps, elles sont sans objet. Vous voyez un homme veuf et non désespéré, bien que le tour qu'on m'a joué soit piquant. Je

ne savais pas le comte Veloucheff si homme d'esprit. Décidément, la réflexion lui réussit mieux que l'impromptu.

— Comment! Veloucheff...

— M'a enlevé Florisa, tout à point pour elle et pour moi. La chère fille avait eu un grand mouvement d'héroïsme en me suivant ici, mais les sacrifices sont pour la plupart plus faciles à résoudre qu'à exécuter. Elle s'en prenait à moi du froid, des jours trop courts et trop sombres, de la langue russe qu'elle n'entendait pas et de la cherté des oranges. De mon côté, quand elle a eu la sotte idée de teindre ses cheveux noirs couleur d'écureuil, je n'ai plus retrouvé, ni sur ses traits changés par la teinture, ni dans son humeur d'ours blanc enrhumé, la femme qui m'avait séduit à Rome, et comme à Rome aussi, le comte Veloucheff est arrivé au bon moment.

— Dans l'un et l'autre cas, lui demandai-je, n'avez-vous pas eu de regrets?

— C'est une confession que vous exigez là, répondit Giovanni. Soit. Voici, dans les deux cas, mes impressions naïves. La Florisa me boude, parce que sa vanité me pardonne mal la façon pacifique dont j'ai accepté notre rupture; mais, d'ici à quinze jours, elle aura besoin de jaser italien ou de me consulter au sujet d'un rôle, et nous redeviendrons bons camarades comme autrefois. Je ne souhaite rien de plus. Quant à la comtesse Veloucheff, vous voulez savoir si je regrette mes maladresses de la villa Regani. Eh bien! non; car elles m'ont préservé d'un danger. Je risquais d'aimer la comtesse, qui, elle, n'était amoureuse que de l'amour seulement. Moi, j'étais le prétexte, l'occasion, et la preuve que son imagination faisait seule les frais de son caprice, c'est que ses regards presque hardis à l'Apollo, devenaient froids dans nos courtes entrevues. Je crois, en vérité, que je ne lui plaisais qu'avec accompagnement d'orchestre, de mise en scène et de costume.

Je souris en me rappelant les confidences de Vera, et j'admirai le bon sens si rare de cet homme de trente ans, capable de ne pas se faire illusion sur ses succès; je trouvai même la modestie de Giovanni exagérée et je lui appris la mélancolie de la comtesse et son état maladif, pour lui prouver qu'elle n'était pas aussi capricieuse et légère qu'il la supposait. Il me regarda d'un air étonné et me dit ensuite :

— Vous m'avez autrefois reproché d'être fat et vous faites tout ce qu'il faut pour que je le devienne. Il est certain que je suis un sot animal si j'ai causé la maladie de la comtesse; mais le comte a des torts plus grands que les miens. Comment n'a-t-il pas su se l'attacher et l'empêcher de se compromettre pour un bohémien tel

que moi? Les femmes auxquelles manque le bonheur du foyer sont seules capables d'un tel dévergondage d'imagination. Malheur, je le sais, à qui ne sait pas leur rendre le devoir aimable; mais j'espère que l'expérience servira le comte Velouchef et qu'il sera plus habile auprès de la Florisa.

Malgré la moralité des principes qu'il exposait, Giovanni me parut fort préoccupé de la comtesse; ce que je venais de lui en dire remuait son indifférence. Si je le laissai rêvant peut-être de Vera, je partis assez étonné de la nouvelle passion de Velouchef; elle déroutait mon opinion sur le comte et je l'associais mal dans mon esprit avec le désespoir dont il s'était prétendu atteint. Depuis le retour de Wartzen, je le voyais moins et je ne le rencontrais guère que dans le monde, où nos conversations ne pouvaient reprendre leur ancien ton d'intimité. Il avait d'ailleurs meilleur visage, était assidu au grand théâtre et faisait régulièrement son service militaire. Quant à Wartzen, son nouvel ascendant sur le comte ne lui suffisait pas, et peu à peu, à force de bassesses sans doute, il reprit crédit auprès de Vera. Elle avait d'abord refusé de le voir, puis s'était habituée à sa présence, et il m'arriva enfin d'être parfois gêné dans mes visites à la comtesse par cette plate figure d'espion que j'eusse souffletée de bon cœur,

Je remarquai bientôt une phase nouvelle dans l'état de Vera. Son abattement fit place à une sorte de résignation dédaigneuse. Elle se leva, essaya de marcher dans ses appartements et redressa sa taille brisée. Pauvre roseau qui prétendait se faire chêne! Abdiquant toute rancune, elle parlait à Wartzen avec une douceur dont il ne sentait pas la générosité, car je vis s'allumer plus d'une fois son audacieux regard devant ces preuves de bonté de la comtesse. Les femmes ont une singulière inintelligence des émotions qu'elles causent aux hommes qui leur sont indifférents, et Vera ne soupçonnait pas que cet oubli du passé était un encouragement pour le faux ami de son mari.

Un jour que je trouvai la comtesse plus animée que de coutume, je la félicitai de l'amélioration de sa santé et lui demandai si elle comptait bientôt rouvrir sa porte au monde qui la regrettait.

— Jamais! me dit-elle avec un singulier accent de gravité. Qu'a-t-il fait de moi, le monde, et pour moi? Je connais ses plaisirs et leur vanité, sa dureté, et elle me révolte, ses déceptions, et j'en suis lasse! Il a détruit le meilleur de moi-même et j'y ai bien aidé. Vous voyez que mon amertume sait faire la part qui m'est due. Aujourd'hui est précisément un jour solennel pour moi, et puisque vous avez eu la bonne inspiration de venir me voir, mon cher prince, restez pour m'assister dans une circonstance difficile.

J'aurai plus de courage en me sentant fortifiée par votre amitié.

Je restai, persuadé que Vera voulait s'expliquer avec son mari et que j'allais être témoin d'une réconciliation. Veloucheff, qu'elle avait fait demander avant mon arrivée chez elle, s'y présenta bientôt après, et à la pâleur qui se répandit sur sa figure quand Vera lui dit qu'il s'agissait d'un entretien important, je vis que la Florisa n'avait été qu'une distraction pour lui.

— Je ne vous ai fait appeler, lui dit-elle, qu'après avoir longtemps médité sur le sujet qui m'occupe et je vous prie, avant toutes choses, de ne pas prendre ce que je vais vous proposer pour une boutade de découragement ou un caprice de malade. Depuis quatre ans que vous m'avez épousée, Pavel, je ne vous ai pas rendu heureux. Vous m'avez prise au moment où, dégoûtée des roueries du comte Aranowitch, je ne croyais guère à l'amour. J'ai donc mal répondu au vôtre et je m'en accuse. Pour second tort, depuis un an, l'ébranlement de ma santé vous a fait une existence bien triste. Vous avez, dans le monde où tout vous oblige d'aller, à la fois les ennuis d'un célibataire et les entraves d'un homme marié. Par délicatesse, vous éloignez de cette maison vos amis qui la rendraient moins maussade. Enfin, je suis pour vous à la fois un embarras et un chagrin et il serait mal à moi d'abuser plus longtemps de votre générosité.

— Vera, dit le comte très-ému, qu'ai-je fait pour mériter ceci?

— Rien à coup sûr, et voilà pourquoi je parle de votre générosité avec reconnaissance. Félicitez-vous : de nous deux, c'est vous qui avez toujours eu le beau rôle, et si je me pardonne mon infériorité, c'est à cause de ma résolution qui me relève un peu dans mon estime. En rattachant à la vôtre mon existence flétrie, j'ai commis une faute dont je vous ai fait porter la peine. Cependant, croyez-le, moi aussi, j'ai souffert. Mais cette souffrance ne m'a été salutaire que le jour où j'ai compris toute la noblesse de vos sentiments. J'ai senti alors que quatre ans d'égoïsme de ma part, d'abnégation de la vôtre, étaient un assez grand sacrifice pour vous. A trente-trois ans, dans votre position et avec vos qualités, vous trouverez aisément dans un autre mariage.....

— Vera, que dites-vous? s'écria Veloucheff, qui se jeta tout tremblant aux pieds de la comtesse,

— Je dis que vous méritez le bonheur et que je suis impuissante à vous le donner. Mon seul vœu, c'est d'entrer dans un monastère, pas pour y faire œuvre de foi religieuse, mais afin d'y trouver un asile assez semblable au repos de la tombe, pour m'en donner l'illusion. Ne pleurez pas, je vous en prie. Cette preuve d'affection me navre et je n'y puis répondre. Je suis une femme morte et bien morte, puis-

que mes yeux restent secs et que je suis incapable d'émotion. Que perdez-vous en moi? Un chagrin, rien de plus. N'accroissez donc pas mes regrets pour le temps où je vous ai méconnu; épargnez-moi la vue de tant de bontés. Voici la dernière preuve que j'en attends : déposez au synode une demande de divorce, que vous fonderez sur telle base qu'il vous plaira. L'incompatibilité d'humeur est assez visible entre nous pour qu'on n'hésite pas à vous rendre libre.

Le comte jura qu'il ne consentirait jamais à prendre cette initiative. Ma vieille amitié fit autant d'efforts que l'affection de Veloucheff pour dissuader la comtesse de son étrange projet; mais elle nous opposa une de ces résistances féminines d'autant plus entières que le mobile en reste secret. Nous nous épuisâmes tous les deux à le chercher; le comte s'accusait de torts imaginaires et demandait pardon à sa femme de l'avoir laissée se consumer dans la solitude; il l'assurait que sa discrétion n'avait été que du respect et non de l'indifférence. Elle, se possédant toujours, combattait une à une les objections du comte. A mon tour, je remarquai que Vera ne leva pas une seule fois les yeux sur Veloucheff. Celui-ci, à bout de raisons, dit enfin avec un mortel découragement :

— Je le vois bien, et depuis trop longtemps, Vera, je vous suis odieux. Si dans huit jours, votre résolution n'a pas changé, je vous délivrerai du supplice de ma présence, puisque la seule preuve d'affection qu'il me soit permis de vous donner est un cruel renoncement au bonheur de vivre près de vous. Mais n'attendez pas que je prenne l'initiative d'un divorce. Il en resterait sur vous un blâme et je ne saurais vous en voir subir un, si léger fût-il.

Veloucheff sortit et, pendant qu'il traversait le salon, je surpris, oui, je surpris avec étonnement le regard de Vera s'attachant sur lui avec une expression d'ardent regret. Je voulus profiter de cette émotion fugitive et je plaidai la cause du comte plus chaudement encore. Vera reprit son impassiblité de statue et me laissa épuiser tous mes arguments contre la folie qu'elle projetait. Comme je concluais en affirmant qu'elle vouait Veloucheff au désespoir, elle me répondit avec amertume :

— A un désespoir consolé par Mlle Florisa et la princesse T***.

La princesse T*** était une fort séduisante personne, autrefois en rivalité de succès mondains avec Vera et qui s'amusait sans doute, ce que j'ignorais, à coqueter avec Veloucheff depuis que sa position de mari-garçon lui laissait toute liberté.

— Ceci est du Wartzen tout pur, dis-je à la comtesse. Après ce que vous savez du personnage, comment pouvez-vous ajouter foi à ses inventions?

— Wartzen, répondit-elle, est assez sot pour se laisser aveugler parfois par sa vanité ; mais il n'est point menteur. Il a d'ailleurs réparé son oubli d'un jour par une conduite toute respectueuse. Je ne tiens pas ceci de lui, et s'il m'en a parlé, c'est provoqué par moi. Il est certain que quelqu'un se plaît à m'informer de tout ce que fait le comte : j'ai déjà reçu plus de dix lettres anonymes à son sujet ; mais ces révélations n'ont fait que me confirmer dans ce projet que vous blâmez. Non que je sois piquée contre Veloucheff, je veux au contraire qu'il use sans contrainte de la liberté à laquelle il a droit.

Un valet de chambre entra, portant une lettre, que la comtesse prit négligemment sur le plateau sans la regarder.

— Tenez, me dit-elle quand il fut sorti, je gage que c'est encore le bulletin de la journée du comte. Dans quel intérêt cet espionnage ? Voilà ce que je ne m'explique pas, mais je finirai par jeter au feu les lettres dont je ne connaîtrai pas l'écriture.

Elle ouvrit l'enveloppe, rougit sensiblement et, sans lire autre chose que les premières lignes, elle présenta la lettre à la flamme d'une bougie et la jeta toute allumée dans une coupe d'onyx où le papier se consuma.

— Wartzen est l'anonyme, lui répétai-je. Croyez-en mon instinct ; il ne me trompe point.

— Ce n'est pas cela, me répondit-elle, ceci, c'est une obsession absurde qui me poursuit depuis quelque temps et dont j'aurai raison. Prince, le premier bal masqué est dans cinq jours, voulez-vous m'y accompagner ? Il est entendu que vous me rendrez au bal toute ma liberté, que vous ne me suivrez pas et que vous me prendrez le bras seulement à la sortie du péristyle.

Je fis à la comtesse les promesses qu'elle exigeait de moi et la quittai en m'étonnant de sa nouvelle fantaisie. Le projet de Vera n'avait cependant rien de choquant. Nos bals masqués ont gardé ce privilége d'élégante rouerie et le monopole des intrigues spirituelles perdus par votre Opéra parisien. On se coudoie chez vous plus qu'on ne s'y rencontre ; on s'injurie plus qu'on ne s'intrigue. Le flot populaire a chassé de ces fêtes le ton de la bonne compagnie. En se démocratisant, le vice a perdu son prestige, et je ne sais rien de plus laid que la dépravation de bas étage. A son contact, les gens les plus noblement élevés gagnent quelque chose de sa grossièreté. Là est peut-être une des causes de la décadence du bon goût français en général et des bals de l'Opéra en particulier.

En Russie, le peuple, encore très-éloigné de l'aristocratie, garde

ses mœurs et ses plaisirs nationaux. Les bals du Grand-Théâtre ne rassemblent que l'élite de la population. La cour s'y montre; nous y allons tous en grand uniforme, et les dominos féminins cachent les plus grandes dames et les étoiles du monde théâtral et galant. L'orchestre, un des meilleurs d'Europe, ne sert guère qu'à couvrir le mystère des causeries ; car on ne peut compter comme danseurs sérieux les coryphées du corps de ballet gagés par l'administration pour animer la salle. Rien par conséquent qui ressemble à la frénétique animation de votre Opéra : ni cris, ni tableaux choquants à force de licence. Pour se passer avec cette régularité, le bal n'a pas de froideur. Chacun y est amené par un intérêt de curiosité ou de cœur et la cohue est juste assez forte pour aider aux rencontres défendues, aux poursuites galantes et aux malignes observations. Le plaisir n'y est pas, comme chez vous, la coupe banale où chacun boit en essuyant avec dégoût ses lèvres salies par mille contacts repoussants, c'est une ivresse délicate et choisie.

En d'autres temps, j'aurais donc compris le désir de Vera; mais dans l'état de son esprit et de sa santé, je ne me l'expliquai point. Je visitai quelques maisons amies pendant les cinq jours qui précédaient le bal, et partout je fus assailli de questions au sujet de la comtesse Veloucheff. Chacun me demandait où en était l'affaire du divorce et l'on m'accusait de dissimulation parce que je me hâtais de répondre que c'était là un conte fait à plaisir. A toutes mes protestations, on souriait ; on disait que Vera Fedeorowna avait en moi un précieux ami et j'en étais réduit à entendre débiter les plus ridicules supositions au sujet de cette nouvelle rupture. Généralement, on donnait tous les torts à la comtesse qu'on accusait d'être capricieuse et maniaque ; d'aucuns ajoutaient : légère, et le seul homme avec moi qui prit la peine de la défendre, ce fut son second mari, le comte Aranowitch.

Il ne me fut pas difficile de pressentir d'où venait cette émeute de salon contre Vera. Nul ne pouvait avoir ébruité le projet de divorce que le damné Wartzen, mais comment le rendre comptable de cette indiscrétion quand il ne se montrait nulle part! Il s'était sans doute borné à confier la chose à quatre ou cinq bavards et le secret de la comtesse courait la ville et la cour, commenté par la malveillance mondaine qui s'acharne si facilement contre ceux qui dédaignent assez la société pour la fuir.

J'appris le but des indiscrétions de Wartzen le soir du bal en allant chercher la comtesse. J'arrivai chez elle à onze heures, comme il était convenu, pour prendre le thé avec elle avant de partir. Je la trouvai toute vêtue de son domino de satin noir, et dans un état d'agitation extrême.

— Vous aviez raison, me dit-elle dès qu'elle me vit, de me mettre en garde contre Wartzen. Il sort d'ici, et pour n'y plus rentrer. Je ne veux plus souffrir que le comte soit dupe de ce misérable. Dès demain, Pavel saura tout, ma générosité passée et l'odieuse persistance de ce Wartzen que j'ai prévenu de ma résolution. Subir deux fois les protestations d'amour de cet homme est au-dessus de ma patience. J'aurais dû me défier de son repentir. J'en suis sûre maintenant, c'est de lui que me venaient les avis anonymes. Il spéculait sur ma jalousie, sur mon abandon. Espionner, rapporter, c'es le fait d'un valet, mais eussé-je le cœur à la vengeance, croire que je prendrais pour complice..... un M. Wartzen, c'est joindre l'outrecuidance à la bassesse. Ceci est trop pour moi : me voici écœurée. J'ai de la force contre le malheur, et point contre le dégoût. Je puis me jeter tête basse dans un précipice,. mais je recule en me sentant le pied sur un nid de vipères. Quel mal cette scène m'a fait !

— Non, lui dis-je, cette scène vous a fait du bien, car elle vous rend à vous-même. Vous n'êtes depuis dix mois (pardonnez-moi l'expression) qu'une sorte d'automate vous mouvant par ressorts compassés. Vous voilà réveillée, animée, reprenant goût à agir, et quelque désagréable qu'ait été la secousse qui vous a secouée de votre léthargie, ne m'empêchez pas de la bénir.

L'humeur communicative de la comtesse n'alla pas jusqu'à me confier ses projets pour la soirée, et quand notre voiture roula sous le péristyle couvert du Grand-Théâtre, elle me répéta ses recommandations. Je devais l'abandonner à elle-même et ne la reprendre qu'à deux heures, à l'escalier principal des premières loges. Jusqu'à ce moment, elle me demandait et me laissait entière liberté.

La première personne que j'aperçus en entrant au foyer, ce fut Giovanni qui poursuivait tous les dominos de l'air inquisiteur d'un homme qui attend et non de l'air complaisamment curieux d'un chercheur d'aventures. Je trouvai piquant de contre-carrer ses galanteries et pris son bras sans vouloir remarquer sa mine allongée. Je lui contais je ne sais quoi, quand un domino de taille exiguë me frappa sur le bras et me dit en italien :

— Tu n'es pas venu ici pour *l*'empêcher de *la* voir, mon prince. Laisse donc partir ce vertueux garçon. Il est attendu dans le couloir à côté.

— Quelle est cette mauvaise plaisanterie? demanda Giovanni en serrant le poignet mignon de la Florisa, car c'était bien elle et elle ne prenait pas même la peine de déguiser sa voix.

— C'est ta brutalité qui est une mauvaise plaisanterie, dit la chanteuse ; voilà mon poignet tout meurtri.

— Si tu causes, toi; si tu t'avises de voir quoi que ce soit... dit Giovani; et il partit en faisant un geste de menace à la Florisa.

— Je le délivre et il me querelle : voilà bien la reconnaissance des hommes! s'écria la folle personne en riant aux éclats.

— Et tu fais aussi peu de cas de leur jalousie, lui répondis-je, car te voilà fort mal déguisée sous ce capuchon de dentelle qui laisse voir tes boucles fauves et ton cou de Transtévérine. Si Velouchelf était ici par hasard ?

— Il y est; mais je ne crains pas sa jalousie. L'amour de Velouchelf pour moi... Oh! je n'ai pas d'orgueil... Voulez-vous savoir ce que c'est, ou plutôt ce que cela a été? L'intérêt d'un juge d'instruction pour les révélations que peut faire le confident d'un crime. Il a payé cher l'assurance de la vertu de sa femme ou plutôt de la grande innocence de Giovanni; mais comme je suis très-franche, je suis aise de n'avoir plus à répondre à ses questions, car j'ai reconnu tout à l'heure la comtesse dans son domino de satin noir; elle s'impatientait de vous voir accaparer son Giovanni. Adieu, cher prince, bien du plaisir.

— Et où vas-tu donc? lui dis-je en craignant qu'elle ne dérangeât le singulier tête-à-tête que la comtesse s'était ménagé.

— Soyez tranquille. Je sais trop vivre pour gêner des amoureux. Je vais voir à l'avant-scène un Français de l'ambassade qui est le plus drôle petit singe qu'on puisse voir, et un grand, gros et bête colonel qui arrive de Sibérie et qui, dès qu'il est ivre (et il l'est toujours à cette heure-ci), jure de m'épouser si je veux partir avec lui pour Irkoust.

Je pris congé de la Florisa et j'arpentai plusieurs fois le foyer, échangeant quelques mots avec les hommes de ma connaissance, dérobant à quelques dominos le secret de leurs masques; puis, au bout d'une demi-heure, ne craignant plus d'être indiscret, je fis le tour de la salle allant d'un étage à l'autre, m'amusant de mon mieux, comme si j'étais venu au bal dans ce but.

La société pétersbourgeoise n'étant point parquée en différents cercles presque inconnus les uns aux autres, comme l'est la société parisienne, il arrive au bal masqué que les gens versés dans la science mondaine peuvent, au bout d'une heure, mettre un nom sur tous les masques. Les groupes masculins se mêlant sans cesse, chacun apporte son contingent de découvertes, et il en résulte que les secrets féminins sont mal gardés, à moins qu'ils ne s'abritent dans la pénombre d'une loge fermée.

Ce soir-là, nous avions constaté la présence de la plupart des femmes élégantes de Pétersbourg et deviné, plus ou moins bien, l'intérêt qui les avait conduites au bal. Quant aux femmes galantes, elles

mettent à se faire connaître le soin que les autres emploient à se cacher. Mais, vers une heure du matin, je me trouvai au milieu de quelques hommes qui se disaient intrigués de ne pouvoir reconnaître certain domino de satin noir qui passait dédaigneux de toutes les agaceries et sourd aux plus gracieux propos. Je vis qu'il s'agissait de la comtesse Veloucheff, et comme plusieurs jeunes gens, animés par le vin de Champagne, projetaient de la tourmenter pour la faire parler, je me joignis à eux afin de pouvoir intervenir au besoin.

La chose était pourtant délicate. Offrir mon bras à Vera, c'était la nommer, et, dans l'état actuel de sa réputation, sa présence au bal masqué aurait été interprétée le plus fâcheusement du monde. Pour mieux dérouter les indiscrets, j'entrai dans leur projet; nous courûmes sur les traces de la comtesse de corridor en corridor. Alarmée de cette poursuite, celle-ci se dérobait de son mieux et, enfin, elle crut nous échapper en entrant au foyer, où elle rencontra le premier secrétaire de l'ambassade ottomane, Sélif-Bey, ancien ami de son père, auquel elle se fit connaître sans doute, pour avoir une protection, car il se leva respectueusement devant elle et lança sur notre groupe des regards peu bienveillants.

— C'est une échappée du harem de Sélif-Bey, dit le vieux Radamine. Demander à voir sa houri, c'est léger sans doute; mais un Turc lui-même se déride un soir de carnaval. Il nous permettra peut-être d'embrasser sa sultane favorite.

— Non pas favorite : elle est trop mince, dit un autre fou. Raison de plus pour qu'il nous laisse lui enlever son masque.

— Cette femme m'intrigue, dit le riche propriétaire de mines, Guédeneff. Elle a une souplesse de démarche, un air de tête que je n'ai vu qu'à elle. Je donnerais cent roubles à qui me dirait son nom.

— Vous plût-elle cent fois plus, que vous ne pourriez lui donner le vôtre, répondit Wartzen que je n'avais pas vu jusque-là, et si vous voulez, je vais vous prouver que Sélif-Bey ne lui fait pas la cour et que c'est elle au contraire.....

Il ouvrit son portefeuille, en tira une carte et je m'apprêtais à surveiller de près la manœuvre de cet intempestif personnage quand e me sentis violemment tiré par le bras. C'était le comte Aranowitch qui m'enlevait à la lettre de la cohue, et qui m'attira dans l'embrasure d'une fenêtre pour me dire :

— Il faut empêcher ces sots-là d'importuner la comtesse Veloucheff. Ne l'ayant pas vue depuis longtemps, ils ne la reconnaissent pas; mais je ne pouvais me tromper comme eux, moi! Rien qu'à sa façon royale de marcher, je l'ai devinée. Savez-vous avec qui elle est venue?

— Avec moi.

— Alors c'est régulier, et il n'y a pas d'inconvénient à ce que son mari apprenne sa présence ici. J'ai vu Veloucheff dans la loge de la princesse T***. Je vais lui faire abandonner ses fantaisies amoureuses pour son devoir. En nous attendant, veillez sur la comtesse ; mais à moins d'y être forcé, ne lui parlez point. On la massacre tellement partout que la seule présence de son mari peut la protéger.

J'approuvai la conduite chevaleresque du second mari de Vera, mais ce court entretien avait duré trop longtemps. Quand je me rapprochai du groupe agressif, il était dissipé; les hommes qui le composaient défilaient l'un après l'autre derrière Sélif-Bey et la comtesse; quand ils les avaient dépassés, c'étaient des éclats de rire étouffés et des murmures ironiques tout à fait incompréhensibles. Je suivis le dernier d'entre eux et passant à sa suite auprès de Vera, je vis attachée à la pèlerine de son domino la carte de Wartzen, sur laquelle étaient écrits ces mots :

« Un Musulman, s'il vous plait? »

Je me récriai tout indigné. Cet écriteau désignait Vera à la malignité publique, car il faisait allusion à cette vieille loi russe qui ne permet à une femme trois fois mariée ou divorcée un quatrième mariage qu'avec un musulman converti par elle à la religion orthodoxe. J'allais arracher l'écriteau : une main plus irritée que la mienne me devança. Veloucheff, amené par Aranowitch, saisit la preuve de l'infamie de Wartzen, lança à la figure du misérable, non pas deux soufflets, mais deux formidables coups de poing, prit le bras de la comtesse sous le sien, et, suivi de moi et d'Aranowitch, la conduisit jusqu'à sa voiture. J'y montai avec eux et pas un mot ne fut échangé entre nous dans le trajet du théâtre à la maison Veloucheff.

Quand la voiture entra sous le péristyle vitré, une autre l'y avait précédée ; Aranowitch, qui en sortit, tendit la main à Vera pour lui aider à descendre le marche-pied. La comtesse était trop violemment émue pour s'étonner de la présence de son second mari, mais quand nous fûmes réunis tous les quatre dans le grand salon, la pauvre femme subit le contre-coup de ses frayeurs de la soirée : elle fut prise d'une crise nerveuse qui nous alarma. Nous la soignâmes nous-mêmes afin de ne pas donner aux gens un nouveau sujet de commérages, et quand elle revint à elle, Vera vit à ses côtés trois hommes pâlis par la crainte et la pitié.

— Rassurez-vous, Vera, lui dit Veloucheff : cette déplorable affaire est terminée à votre gloire ; mais pardonnez-moi si mon aveugle amitié vous a exposée à une insulte.

— Et souvenez-vous, comtesse, dit Aranowitch, que je tiens à honneur le titre de votre ami, si vous daignez me l'accorder.

Elle essayait de sourire, mais qu'elle y parvenait faiblement ! sa tête chancelante s'enfonçait dans les coussins du divan et ses prunelles brunes, presque décolorées, se baignaient dans la brillante moiteur qui précède les larmes. A grand'peine, elle leur tendit ses deux mains fiévreuses. Veloucheff en baisa une avec un transport mêlé de colère et d'attendrissement ; le comte Aranowitch porta respectueusement l'autre à son cœur. Ces marques d'affection venant après un affront public mirent à bout la sensibilité de Vera, depuis si longtemps contenue ; elle essaya de parler, n'y réussit pas, et dans une convulsion pleine de douceur, elle s'évanouit. Aidé par Veloucheff, je la portai dans son appartement. Quand nous l'eûmes remise entre les mains de ses femmes, nous rejoignîmes Aranowitch qui nous attendait.

Là, je contai à Veloucheff les manœuvres déloyales de Wartzen faisant, à propos de Rome, des sous-entendus commandés par la présence d'Aranowitch, mais que Veloucheff sut comprendre. L'avis d'Aranowitch et le mien étaient que le comte ne devait pas faire à ce drôle l'honneur de croiser le fer avec lui ; mais Veloucheff n'en jugea pas ainsi. La réparation devait être publique, comme l'insulte. Dans cet état de choses, nous demandâmes la faveur, qu'il nous accorda, d'être ses témoins.

Après avoir pris rendez-vous avec moi pour le lendemain, Aranowitch nous quitta discrètement. Je lui en sus gré, car je tenais à connaître bien vite l'interprétation que Veloucheff donnait à la présence de sa femme au bal masqué. Cette préoccupation ne fut pas la première qui lui vint à l'esprit dès que nous fûmes seuls. Pour cette âme tendre, la première et la plus forte émotion devait être la douleur d'avoir été trahi par un ami, d'avoir serré si longtemps une main déloyale et versé ses plus chers secrets dans un cœur gangrené. Le comte finit pourtant par me demander pourquoi Vera, si détachée de tout plaisir mondain, s'était montrée au bal ; je lui parlai alors des lettres anonymes, de leurs révélations sur la Florisa et la princesse T., en ajoutant que Vera ne m'avait pas fait de confidences, mais que la jalousie avait pu l'entraîner à vérifier la véracité de ces indiscrétions.

— Vous vous trompez, me dit tristement Veloucheff. Pour être

jalouse, il faudrait qu'elle m'aimât et vous savez qu'il n'en est rien.

— Allez-vous donc la faire souffrir en la questionnant? lui demandai je.

— Dieu m'en garde! Puisque des soupçons délicatement exprimés ont humilié autrefois son orgueil jusqu'à détruire sa santé, je n'achèverai pas mon œuvre en exigeant d'elle une confession complète. D'ailleurs, en me rendant ma liberté, elle a repris tacitement la sienne et je n'ai aucun droit à forcer sa confiance.

— Quels sont donc vos projets pour l'avenir?

— Un homme qui se bat demain peut-il parler d'avenir? dit Veloucheff avec un sourire amer. J'essayerai certes de ne pas me laisser tuer. Il me plairait assez de mourir, au point où j'en suis, mais pas de la main de ce fils de chien. Le tuer! lui, à la bonne heure, et c'est dommage pourtant de salir de son sang ma brave épée. Mais ne me demandez pas ce que je ferai si je survis à ce duel. Depuis un an, je me survis à moi-même, et l'agonie a été plus rude à ce corps robuste d'homme fait, qu'elle n'a été pour le corps frêle de Vera. J'ai ri, moi, avec des sanglots dans la gorge; j'ai joué mille comédies; je me suis traîné aux genoux d'une fille de théâtre; j'ai feint la passion pour elle, heureux si elle a vu un caprice royalement payé dans mon atroce désir de savoir toute la vérité sur l'affaire de Rome. Eh bien! je l'ai sue. La comtesse n'a pas été coupable et ce que j'ai pris chez elle pour des regrets n'était que le ressentiment de mon insulte. Eût-elle même éprouvé la velléité d'aimer ce Giovanni, que je n'aurais pas le droit de lui en vouloir. Je doutais tant de mériter son amour que je ne savais pas me faire connaître d'elle. Heureux de vivre dans son rayonnement, je m'effaçais sans cesse et ma passion était trop humble pour valoir son prix. Tout cela, je l'ai senti trop tard; et maintenant que je contemple les ruines de mon bonheur, je ne puis m'en prendre qu'à moi de son écroulement.

La douleur de Veloucheff était bien trop poignante pour devoir être consolée. Je lui épargnai ces phrases de condoléance, que leur inutile banalité rend irritantes. Il s'arracha bientôt à ce pénible retour vers le passé, pour me prier, si le sort des armes lui était défavorable, de lui rendre un dernier service en le faisant transporter chez moi. Il voulait dérober à la comtesse le spectacle d'une agonie sanglante; ce coup eût pu être funeste à Vera, dans l'état de faiblesse où elle se trouvait. Nous réglâmes les dispositions nécessaires et Veloucheff me pria le premier de le laisser afin de prendre le repos dont nous avions tous les deux besoin avant l'action.

Je mentirais en disant que je trouvai le sommeil dans mon lit; pourtant je commençais à m'endormir vers le matin quand un bruit inusité dans la chambre voisine me réveilla en sursaut. J'écoutai : mon valet de chambre parlementait brusquement avec un individu qui prétendait me voir sur l'heure. Supposant un message de Veloucheff ou d'Aranowitch, je sonnai et donnai l'ordre d'introduire le visiteur matinal : c'était Giovanni.

— Excusez-moi, mon prince, me dit-il, si j'ai insisté pour vous voir de trop grand matin ; mais il s'agit d'intérêts tellement pressants que je n'ai pas craint d'être indiscret.

— Qu'y a-t-il donc?

— Il y a que j'ai un grand remords de ma maladresse et de n'avoir pas su clouer au mur de la salle d'armes de Rome, cette bête venimeuse qu'on appelle Wartzen. Le scandale de cette nuit ne lui a pas suffi. La bassesse est si naturelle à ce misérable qu'il croit tout le monde entaché de son péché originel. N'est-il pas venu me proposer je ne sais quelle somme pour que j'ébruite mon rendez-vous d'hier soir avec la comtesse Veloucheff? Il a demandé à la Florisa une attestation signée d'elle et portant qu'elle nous a vus, la comtesse et moi, arrêtés près d'une baignoire au Grand-Théâtre. La Florisa est folle, mais bonne fille ; elle m'a prévenu, et quant à moi, j'ai reçu le Wartzen de façon à lui désapprendre le chemin de ma maison. J'ai cru nécessaire de venir vous conter ses nouvelles trames afin que vous puissiez les rompre. Disposez de moi, si vous le jugez convenable, car je serais désolé d'être l'occasion d'un nouveau chagrin pour la comtesse Veloucheff.

— Et vous jureriez sur l'honneur n'avoir point parlé à la comtesse cette nuit?

Giovanni hésita un instant.

— A son mari, je le jurerais, dit-il, et sans scrupule, pour lui donner une tranquilité qu'il aura raison d'avoir. A vous, j'avouerai que la comtesse est venue au bal un peu pour moi et beaucoup pour son mari, car je l'ai vu épiant toutes les loges et s'arrêtant devant celle de la princesse? Mais je n'ai pas à me flatter de ce rendez-vous, Prince, vous en êtes coupable. Pourquoi m'avoir donné de l'espoir par vos confidences? Après m'être montré trop raisonnable à la villa Regani, j'ai perdu la tête à Pétersbourg. J'ai poursuivi la comtesse de ridicules lettres; je l'ai obsédée, presque menacée de démarches qui l'eussent compromise. Je croyais n'avoir à forcer que ses scrupules de grande dame, et aider au penchant de son cœur. Si elle m'a cherché au bal masqué, ça a été pour me supplier de la laisser en repos, et dans le quart d'heure que j'ai passé près d'elle, j'ai assez compris ses sentiments pour que cette

femme me soit à jamais sacrée. Quoiqu'il me soit cruel de penser que j'aurais pu être aimé par cette noble créature, il est de mon devoir de lui obéir en me résignant.

— Je m'y perds, m'écriai-je. Vous êtes incompréhensible et la comtesse inexplicable.

— Oui, dit Giovanni en haussant amicalement les épaules, elle est inexplicable pour vous qui jugez le cœur humain comme une équation d'algèbre; moi, je lis dans l'âme de la comtesse; c'est pour cela que l'admire... et que je la plains. »

J'aurais voulu que Giovanni me confiât son interprétation des sentiments de Vera, car son ton assuré témoignait d'une opinion faite et la mienne ne l'était pas; mais les Italiens haïssent les confidences complètes, et qui peut se vanter d'avoir fait dire à un naturel de la Toscane ou de la Sicile le vrai fond de sa pensée? Je ne pus donc que remercier le chanteur de ses bonnes dispositions, et comme l'on m'annonça le comte Aranowitch, je quittai Giovanni pour m'occuper de l'affaire du duel.

Il serait superflu de vous raconter les péripéties qui précédèrent l'action. Après plusieurs allées et venues, il fut entendu que, malgré les coups de poing dont Wartzen portait la marque en noir sur la figure, le comte Velouchef restait l'offensé. Nos instructions nous prescrivant de hâter l'heure de la rencontre, le duel fut réglé pour le jour même, du consentement de Wartzen qui souhaitait rétablir sa réputation compromise par sa lâcheté de la veille. D'ailleurs, explique qui pourra les contradictions du cœur humain! ce drôle, capable de désigner une femme à la risée publique, avait du cœur une épée à la main.

Il le prouva en face de Velouchef. Au lieu de le déconcerter, la vue de son ancien bienfaiteur donna à ses traits la farouche expression d'un fauve acculé à son terrier et faisant tête à l'attaque du chasseur. Il saisit son arme avec rage et les muscles de sa main se roidirent convulsivement sur la poignée; puis, sentant tout ce qu'il perdait de souplesse à s'abandonner ainsi, il s'apaisa par un effort visible et força même ses yeux de lézard vert à fixer son adversaire. Velouchef, lui, avait sur les lèvres le pli dédaigneux de l'Apollon terrassant le serpent Python. Je suis fâché que les comparaisons mythologiques soient d'un goût suranné, mais celle-ci me vint à l'esprit tout naturellement devant le calme et la hautaine beauté du comte.

Malgré mon habitude toute militaire des duels, j'étais presque aussi ému que les autres témoins; c'est qu'il ne s'agissait pas là d'une de ces rencontres qui se terminent par un gai déjeuner et dans lesquelles on verse plus de vin que de sang. Au bout de ces

deux épées, impatientes de se croiser, il y avait au moins la mort d'un homme, et, pour moi, celle de Vera peut-être aussi. J'avouerai donc sans fausse honte que je donnai le signal avec un serrement de cœur.

L'engagement fut court, mais acharné; tous les deux habiles et, horrible détail! au fait de leur manière mutuelle de tirer, les adversaires fondirent l'un sur l'autre avec l'âpre fureur d'hommes qui font bon marché de leur vie, à condition de prendre la vie de leur ennemi; à la quatrième passe, Wartzen, percé de deux coups à la poitrine et au flanc, tomba rudement sur le sol et Velouchеff chancela dans nos bras. On le porta dans la voiture qui nous attendait, et, pendant que notre chirurgien l'y installait, je retournai voir Wartzen qui n'était presque qu'un cadavre. J'entendis le second chirurgien le condamner et le déclarer même non-transportable, et, laissant ce malheureux aux soins de ses témoins, je m'occupai d'installer chez moi l'autre blessé.

Aranowitch, dont la conduite dans toute cette affaire fut très-honorable, ne nous quitta qu'après le premier pansement, emportant l'assurance que Veloucheff, sauf accident, en serait quitte pour deux mois de repos absolu. La blessure se présentait bien et si Pavel restait sans connaissance, c'était grâce à l'énorme quantité de sang qu'il avait perdue sur le terrain et pendant le trajet en voiture. Je gardai le chirurgien chez moi et je lui servis d'aide, me rappelant mon expérience des campagnes militaires.

Au milieu de tous mes soucis, j'oubliai Vera ou plutôt je ne pensai à elle que vers le soir, pour me dire que ses habitudes de vie retirée l'empêcheraient de remarquer l'absence de son mari. Je comptais sans cette prescience des malheurs qu'un instinct encore non expliqué donne aux femmes.

A huit heures du matin, c'est-à-dire à l'aurore, dans cette saison d'hiver à Pétersbourg, comme je dormais dans un fauteuil près du chevet de Veloucheff, un de mes gens m'apprît que la comtesse était là qui désirait me parler à l'instant. Je le suivis paisiblement, car mon thème était fait, et le mot d'ordre donné à tout hasard dès la veille à toute ma maison.

— Où est Pavel? me demanda Vera en se précipitant sur mes bras pour m'entraîner vers les lampes afin de mieux observer ma figure.

— Pavel, lui répondis-je avec sang-froid, a été contrarié de votre présence au bal masqué; n'osant pas vous faire de reproches à ce sujet, il a demandé hier un congé au ministre et il est parti pour ses terres du gouvernement de Kieff. Je faisais ce mensonge pour éviter

celui plus dangereux d'une négation incertaine, l'imagination des femmes excellant à creuser des abîmes dans chaque conjecture. Mais Vera ne fut pas dupe de mon assurance.

— Vous mentez ! dit-elle avec force. Je sens que vous mentez ! Il s'est battu, il est mourant et peut-être.... — Ses yeux s'ouvrirent démesurément, ses mains défaillantes m'abandonnèrent et elle tomba sur un divan.

— Je vous jure qu'il est parti, lui dis-je. Il ne s'est pas trouvé assez calme pour vous revoir aussitôt après cette scène du bal. Il a voulu rasseoir ses idées, vous permettre de rassembler les vôtres, pour ne rien compromettre par une explication hâtive.

— Et voilà ce que vous voulez me faire accroire ! s'écria-t-elle. Pavel s'enfuir après qu'on m'a fait une insulte ! Pavel, m'abandonner en me laissant sous le coup d'un outrage !... J'aurais pu me laisser tromper autrefois..... quand je ne le connaissais pas, quand je m'obstinais à ne pas le comprendre. Allez, vous mentez, et si vous persistez à soutenir votre fable, ce sera me désespérer. Je croirai tout alors, tout..... Mais vous ne voyez donc pas que vous me faites mourir ?

J'essayai encore de calmer son exaltation ; mais elle répétait : « Il est ici ! il est ici ! » Et tout à coup, par un mouvement que je ne pouvais prévoir, elle traversa le salon et courut de pièce en pièce en criant : « Pavel ! Pavel ! » d'une voix qui me déchirait l'âme.

Je la suivis sans parvenir à contenir son élan, et elle était entrée dans la chambre de Veloucheff avant que j'eusse pu l'empêcher d'y pénétrer. Un instant, elle s'arrêta sur le seuil. Droite, mais grâce à l'appui de la lourde tenture à laquelle la pauvre femme se retint, elle regarda la face blême du blessé à peine distincte de la blancheur des draps, et je vis tout à coup son corps frissonner et sa poitrine se dilater comme si elle luttait contre un étouffement subit. J'allais la prendre dans mes bras, la croyant prête à s'évanouir, mais elle m'échappa; et, d'une démarche aussi légère que si elle eût glissé, d'un mouvement prompt comme l'élan irrésistible d'une chute, elle se précipita vers le lit et s'abîma plutôt qu'elle ne s'agenouilla auprès du blessé.

Je la suppliai de s'arracher à ce triste spectacle en l'assurant que le chirurgien répondait de la vie de son mari ; mais rien ne pût la résoudre à quitter la chambre ni même la posture accablée qu'elle gardait au chevet du lit.

— Laissez-moi, me dit-elle, ma place est ici, à ses pieds. J'y resterai jusqu'à la fin; car vous avez beau me consoler, je vois qu'il est mourant. Mes cris ne l'ont pas réveillé ! Le voilà éteint sans avoir su mon repentir. Ah ! misérable vie que la mienne. Maudit orgueil !

quelle horrible punition ! Pauvre cher Pavel, l'aurais-tu voulu aussi cruelle?... Vous voyez dans mes larmes l'effet de mes remords, et mes remords ne sont rien au prix de mes autres douleurs. Savez-vous le mal qui me torture et dont je meurs, moi aussi? C'est mon amour pour lui, mon amour trop tard venu, et que je n'aurais jamais osé lui avouer. Au risque de son dédain, pourquoi n'ai-je pas laissé parler mon cœur? Pourquoi ?... Pourquoi?... Il n'aura donc rien su de moi ! J'aurai passé dans sa vie comme une froide énigme et, pendant un an, il m'aura crue courbée sous son pardon quand la révélation de tout ce qu'il valait avait éveillé en moi le plus sérieux amour ! Il sera mort en maudissant peut-être mon ingratitude et comment lui crier par delà le tombeau que tout mon moi lui appartient pour l'éternité?...

— Attendez quelques jours, Vera, lui dis-je ému de ce désespoir, et Veloucheff pourra vous entendre. Puis regardant le blessé, j'ajoutai : peut-être même vous a-t-il entendue. »

Elle se leva et voyant les paupières de Veloucheff entr'ouvertes et deux larmes qui coulaient sur les joues décolorées du blessé, son premier mouvement fut de s'enfuir ; mais, par un retour d'humilité, elle s'agenouilla de nouveau et dit en sanglotant : « Pardon ! Pardon !.... »

Le comte murmura d'une voix faible : « Merci ! je t'aime ! oh ! merci de m'aimer ! » et leurs émotions se confondirent dans une douloureuse extase.

Que vous dirai-je? un homme si tendrement aimé ne pouvait mourir. Le comte Veloucheff guérit bientôt et je ne connais pas une union plus solide et plus intime que celle qui l'attache à Vera. C'est de cet époque que date pour moi leur vrai mariage, c'est-à-dire l'harmonie, l'identification de leurs deux âmes. »

Le prince Svanine se tut, nous laissant diversement agités par son récit; les femmes étaient émues du dénoûment inattendu de ce roman intime ; moins accessibles à ces impressions sentimentales, les hommes s'empressèrent de chercher la moralité de l'histoire.

« Ceci est fort touchant peut-être, dit Marius Loubens, mais ne fait que prouver une fois de plus la versatilité féminine et la nécessité d'enchaîner à un joug indissoluble des volontés aussi fluctuantes.

— Là où est la contrainte, adieu ce choix continuel, sans cesse et de jour en jour renouvelé, qui constitue toute véritable union, repartit Salvator Brendi. Mais si le prince Svanine nous a prouvé que les lois russes laissent à la femme plus d'initiative et de liberté que nos lois occidentales, il nous a révélé en même temps que ces lois, ne faisant pas les mœurs, ne sauvent pas les époux

Russes des troubles conjugaux, si fréquents dans nos pays. Que faut-il donc conclure de cette histoire?

— Comme de tant d'autres, tout ou rien, à votre choix, repartit le prince Svanine. Un moraliste y verrait peut-être la nécessité de donner aux femmes une éducation propre à les affranchir des sottises de l'imagination et des caprices de leurs nerfs, et à exercer leur raison, si négligée. Il y trouverait un exemple des dépravations de cœur qu'entraînent la vie opulente et l'oisiveté de corps et surtout d'esprit dans lesquelles on maintient la femme pour voir en elle je ne sais quel être en dehors de la mesure commune de l'humanité. La voulant toujours dans les nuages, faut-il s'étonner qu'elle s'y égare? Après avoir proclamé son irrémédiable faiblesse, quel droit a-t-on de la condamner? Il y aurait une foule de choses à dire à beaucoup de points de vue; pour moi, j'ai prétendu seulement vous distraire d'une discussion qui ne menait à rien, comme toute discussion possible, et si aucun de vous n'a bâillé depuis deux heures que je parle, mon ambition est satisfaite. »

S. Blandy.

LE

CHRISTIANISME & SES ORIGINES

DE LA MORT DE CICÉRON A CELLE DE SÉNÈQUE

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE[1]

Mépris des biens de la vie, des richesses, des honneurs, des plaisirs. « Il faut aimer la pauvreté. — Ce n'est pas assez de ne pas la craindre, on doit y aspirer. — La richesse est une décoration, non une possession ; elle éblouit et elle passe. Tourne-toi vers les richesses véritables. — Les heureux et les riches sont les plus troublés, les moins capables de se reconnaître, embarrassés dans leur bagage qui les noie. — Il n'y a rien de si malheureux que les heureux[2]. » — Dédaignons les voluptés, dédaignons le rire : « C'est chose sérieuse que la vraie joie. » Il semble que c'est d'un cloître qu'on entend sortir ce discours. La formule : *Soutiens et t'abstiens* n'est pas encore dans Sénèque, mais il n'y manque que la formule. Le sage de Sénèque, tout comme celui d'Epictète, se passe de tout

[1] Voir la *Revue contemporaine* des 15 et 31 août 1869.
[2] Cf. Luc, 6-24.

ce qu'on appelle des biens et supporte tout ce qu'on appelle des maux. Le sage est prêt à perdre ses enfants, à se voir arracher les membres. Le sage se laisse souffleter sans s'émouvoir; ainsi l'avait enseigné Socrate, et ainsi Caton l'avait pratiqué. « Quand je serais sur le chevalet, quand on mettrait le feu sous chacun de mes membres et qu'on m'en envelopperait tout vivant, quand ce corps, où habite une bonne conscience, fondrait tout entier, j'aimerais encore ce feu, dont la flamme ferait éclater ma fidélité. » C'est l'exaltation des martyrs.

Mépris de la vie même et goût de la mort : « La mort termine toutes les querelles, elle efface toutes les inégalités. — Qu'est-ce que l'homme? Un vase fêlé qui se brise au moindre choc. — Tout ce qui est de l'homme est court et périssable et ne compte pas dans l'infini de la durée... Notre vie, comparée au temps, n'en occupe pas même un point... A quoi bon étendre une existence qui, si avant qu'on la prolonge, sera toujours si près du néant?... Quand tu me nommerais les Sibylles et quelques hommes d'une vieillesse fameuse, et que tu compterais des vies de cent dix années, reporte-toi à l'ensemble des temps, et tu ne trouveras nulle différence entre une si longue vie et la plus courte, si tu compares au temps que chacun a pu vivre celui qu'il n'a pas vécu [1]. » Et cette vie si courte, que vaut-elle? « La vie n'est qu'une peine que nous subissons. *Vita supplicium est.* » Bien plus, la vie est un péril et un obstacle. Elle expose l'âme à mille souillures; celui qui meurt et que nous pleurons n'aurait vécu que pour pécher. « La route du ciel est plus facile aux âmes enlevées de bonne heure à la société des hommes... L'âme ici-bas, étouffée par le corps, obscurcie, infectée, écartée de la vérité qui est son domaine et plongée dans l'erreur, ne fait que se débattre contre cette chair qui pèse sur elle; elle fait effort vers les hauteurs dont elle est descendue, et où l'attend un repos éternel. » Aussi, loin que sa vigueur diminue avec celle du corps, elle s'accroît plutôt, *comme le joyeux élan du conducteur du char qui fournit son dernier tour et touche à la palme.* — L'âme, quand elle quitte sa dépouille, n'en tient pas plus de compte que nous ne faisons d'une barbe coupée. » La science de la mort est celle de la vie : « On vivra mal, si on ne sait pas bien mourir. — Toute la vie, il faut apprendre à vivre, et ce qui t'étonnera davantage, toute la vie il faut apprendre à mourir. » Et encore, à propos de la mort : « Pour ne jamais la craindre, pense-s-y toujours. — Le jour de la mort est celui qui juge tous les autres. — Ce jour que tu redoutes comme le dernier, c'est celui de ta naissance à l'éternité. »

1 Comparer la péroraison de l'*Oraison funèbre* de Le Tellier.

C'est en enfonçant, comme on l'a fait à cette époque, dans ces magnifiques paradoxes platoniques ou stoïques qu'on en a fait sortir ce que j'appellerai la doctrine du péché. Cette morale, qui fait fi des choses de la vie et de la vie même, étant en dehors de la nature, la nature à son tour restera toujours, quoi qu'elle fasse, en dehors de cettte morale. Tous, tant que nous sommes, nous sommes donc en faute; nous sommes tous des pécheurs, des méchants, *omnes mali sumus*. Enveloppés dans le péché par mille liens invétérés, nous ne pouvons en sortir : « Il est difficile de nous laver; nous n'en sommes pas tachés seulement, mais imprégnés. — « Non-seulement nous péchons, mais nous pècherons jusqu'au terme de notre vie. Celui qui a le mieux purifié son âme et que rien ne peut plus troubler ni surprendre, celui-là même n'est arrivé à l'innocence qu'en passant par le péché. » — Le péché est un *ulcère* qui nous ronge. Nous sommes des malades; cherchons avant tout la guérison, *salutem* : c'est ainsi que *le salut* est entré dans le langage de la dévotion. Voilà un homme qui songe au salut, *ad salutem spectat*. — « C'est le commencement du salut que de reconnaître son péché. » Sénèque cite cette pensée comme d'Epicure. — Mais qu'il est malaisé de guérir! C'est beaucoup si, *en se confessant à son médecin*, on peut lui dire : Je ne suis ni malade ni bien portant. Le médecin est malade lui-même et *couché dans la même infirmerie*. — La cure de l'âme est donc le grand objet de la vie, la grande œuvre de la philosophie; quand elle est bien faite, « elle n'amende pas seulement, elle transforme. » (C'est ce qui s'est appelé depuis une conversion.) La doctrine des coups de la Grâce, de la Grâce inamissible, est déjà dans les Stoïques : « Le sage ne peut ni retomber dans son mal, ni tomber dans un autre... l'âme guérit tout à fait d'un seul coup. » Malheureusement, le sage n'existe nulle part qu'en idée. Bien des conversions ne sont qu'illusion et mensonge. Rien de plus difficile que la *persévérance* : « La grande affaire n'est pas de prendre une bonne résolution, mais d'y rester fidèle. — Sache-le bien, il n'y a pas de moyen assez sûr pour conserver ce bien fragile, *rem imbecillam servantibus*, si un énergique et perpétuel effort ne soutient l'âme toujours chancelante. — Chacun de nous est un soldat en campagne, toujours sous les armes, *et qui n'aura jamais son congé*[1]. »

En attendant la mort, le meilleur moyen pour échapper au péché est la retraite, par laquelle on se sépare du moins du commun des hommes. Un livre tout entier, *De otio aut secessu sapientis*, n'a pas d'autre objet que d'établir le droit et le privilége de la vie con-

[1] Cf. II, Corinth. 10, 4.

templative en faveur du sage. Si on objecte que le contemplatif est inutile, on répond que, comme celui qui se déprave nuit à l'humanité tout entière, celui qui travaille à s'améliorer lui-même la sert. D'ailleurs, les méditations dont il remplit sa solitude profitent plus aux hommes que la part qu'il pourrait prendre à leurs affaires ; s'il ne travaille pas pour la petite société qui l'entoure, il travaille au profit de la république universelle qui comprend les hommes et les dieux. — Il faut surtout fuir la foule, elle est essentiellement corruptrice ; il ne s'y trouve pas un homme qui ne nous communique quelque vice, par l'autorité ou simplement par la contagion de l'exemple. Au milieu des hommes, on apprend à aimer le vice, ou on apprend à haïr les hommes. Rentre en toi-même autant que tu peux. — « Là où est la foule, là est le mal. » — Mais ailleurs, avec un accent plus farouche : « Fuis les grandes compagnies, fuis les petites, fuis même celle d'un seul. » — Mais les affaires ? Mais les intérêts ? — Il faut tout quitter pour le salut : « Si quelque chose t'empêche de bien vivre, rien ne t'empêche de bien mourir. » — Il ne faut pourtant pas mettre d'éclat ni d'affectation dans la retraite ; le philosophe donne ici les mêmes conseils que répétera Bourdaloue dans ce fameux sermon sur la Sévérité évangélique, que Mme de Sévigné appelait un sermon sur la *retraite de Tréville.* — Il y a des hommes, d'ailleurs, qui sont condamnés au monde et qui doivent subir avec résignation leur fortune. Enfin, la solitude elle-même a ses dangers ; elle ne vaut rien pour l'âme qui n'a pas déjà quelque force ; celui qui se sent mauvais fera bien de se rejeter dans la foule pour échapper à lui-même, *et ne pas vivre trop près d'un méchant.* — N'entend-on pas Hiéronyme ou Jérôme au désert quand il ajoute : « Bien des misères nous enveloppent au dehors... et il y en a bien d'autres au dedans qui font rage en pleine solitude. — Il faut donc entremêler la solitude et la foule, et passer de celle-ci à celle-là. Mais qu'heureux est celui qui peut oublier le monde ! « Oh ! quand viendra le temps où nous saurons que le temps ne nous regarde plus ! »

La vie spirituelle, dont ce sont là les règles, ne saurait être heureusement menée sans secours : ces secours sont la prédication et la direction. Sénèque, dans sa jeunesse, avait trouvé la prédication philosophique florissante, et il avait été des plus touchés. Il avait entendu Attale, Sotion, Fabianus : Sotion l'avait entraîné à pratiquer l'abstinence pythagorique ; il resta fidèle plus d'un an à ce régime ; il s'en lassait peut-être quand il fut pressé d'y renoncer par son père, *qui n'aimait pas la philosophie*, et qui, d'ailleurs, craignait que ces pratiques ne rendissent son fils suspect d'attachement aux *superstitions étrangères*, ce qui était alors une mauvaise note ;

c'était précisément le moment où Tibère sévissait contre le judaïsme. Attale parlait si haut et si fort contre le vice, qu'il semblait faire leur procès aux maîtres eux-mêmes, et nous savons qu'il fut banni de Rome par Séjan ; ainsi, plus tard, des évêques seront proscrits à leur tour pour avoir censuré les favoris ou les femmes des empereurs byzantins. Il faisait sur la pauvreté des sermons dont Sénèque se souvenait encore après quarante ans, des sermons *qui donnaient l'envie d'être pauvre.* Quelques-unes des lettres à Lucilius sont une espèce de traité de l'éloquence de la chaire ; les philosophes en parlent déjà comme en parleront plus tard les grands orateurs chrétiens. Elle ne doit pas chercher l'applaudissement, car quoi de plus misérable ! « Est-ce que le malade applaudit le médecin qui l'opère ? Taisez-vous, recueillez-vous, livrez-vous à la cure ; s'il vous échappe un cri, je ne veux y reconnaître que le gémissement qu'on vous arrache en sondant vos plaies. » C'est que les philosophes commençaient à cette époque à ne plus parler seulement pour les disciples qui suivaient et qui payaient leurs leçons ; à certains jours, on ouvrait les portes de l'école, et on prêchait pour la foule, comme on fera dans l'Eglise. « La philosophie peut se laisser voir dans son sanctuaire, pourvu que ce soit un prêtre qui le desserve et non un marchand. » La prédication chrétienne, héritière de la prédication philosophique, hérita aussi des acclamations et des battements de mains ; on applaudissait à grand bruit Jean d'Antioche (Chrysostôme) dans l'église de Constantinople, comme nous le voyons par ses sermons. — « Il est incroyable, dit encore Sénèque, à quel point profite une parole qui ne s'applique qu'à guérir, et n'a d'autre objet que le bien de ceux qui l'entendent. »

La prédication ne suffit pas à la conduite de tous les jours ; on éprouvait de plus en plus le besoin de se soutenir à chaque instant par les conseils d'un sage, d'un maître dans la vie spirituelle, disons en un mot d'un directeur. On a vu que cela ne date pas du temps de Sénèque, mais cela n'a fait que se développer ; et c'est dans Sénèque que se trouve le passage célèbre où il est dit d'un homme que Caligula fait tuer et que l'on conduit à la mort : « Son philosophe marchait avec lui ; *prosequebatur eum philosophus suus.* « Vous voulez aller à la foi, dit Pascal, et vous n'en savez pas le chemin... ; apprenez de ceux..., etc. ; ce sont gens qui savent ce chemin que vous voudriez suivre, et guéris d'un mal dont vous voulez guérir. » Pascal ne fait guère que traduire Sénèque [1]. Dans toutes les situations, en face de toutes les épreuves, qu'un directeur

[1] Decernatur itaque et quo tendamus et qua, non sine perito aliquo cui explorata suit ea in quæ procedimus.



soit à nos côtés, *stet ad latus monitor*. Il nous gardera des dangers que le monde présente ; il nous défendra, par exemple, des séductions de la fortune ou de la grandeur. C'est le métier que fait Sénèque à l'égard de Lucilius, et ses lettres à cet ami ne sont que des lettres de direction ; il conduit, d'ailleurs, d'autres amis encore, et Lucilius lui-même en a qu'il dirige à son tour. Plusieurs de ces lettres montrent combien était déjà avancée cette science de la conduite des âmes. Voilà un pécheur qu'il faut ramener peu à peu, un autre qu'il faut brusquer ; celui-là rougit encore, et c'est assez pour bien augurer ; l'autre est en danger de désespérer de lui-même. En voici un dont il semble qu'il n'y a plus rien à attendre, tant il est enfoncé dans le mal ; « en lui tendant la main, on risque d'être entraîné. » C'est un esprit fort, c'est un railleur ; il ne tarit pas sur les scandales que donnent les philosophes, et avec cela il répond à tout (comme en d'autres temps avec des histoires sur les prêtres) ; il ferait rire des gens qui pleurent un mort : « N'importe, je supporterai ses sarcasmes ; *qu'il me fasse rire, peut-être qu'à mon tour je le ferai pleurer*. S'il s'obstine à rire, je me réjouirai, dans son malheur, qu'il ait du moins une folie gaie. Mais cette gaieté ne tient guère. Observe les hommes de cette espèce, tu les verras passer en quelques moments d'un accès de rire à un accès de rage. » — Un autre est trop léger pour qu'on le fixe. « Je te disais que tu ne le tenais pas par le pied, mais par l'aile ; je me trompais, tu ne tenais qu'une plume ; il te l'a laissée dans la main et s'est envolé. » — Cet autre enfin se croit converti parce qu'il est dégoûté : « Voilà les hommes, la vie qu'ils mènent leur plaît et leur déplaît à la fois. Nous prononcerons sur celui-ci quand il nous aura convaincu qu'il est vraiment brouillé avec le vice ; pour le moment, il ne fait que le bouder. »

Il y avait longtemps que les philosophes étaient des consolateurs. Sénèque a trois écrits sur ce thème ; ce sont les plus anciennes *Consolations* qui nous restent, celle de Cicéron étant perdue comme celles des Grecs. La *Consolation à Marcia* (une mère qui avait perdu un fils dans la fleur de la jeunesse) est un modèle du genre. Le fond en est pris dans des idées que j'ai rappelées sur le néant de la vie et sur les bienfaits de la mort. Le coup fatal n'a pas tué celui que l'on pleure, il l'a sauvé ; son âme a rejoint les nobles âmes d'un père et d'un aïeul dont il était digne, et jouit maintenant avec elles des joies du ciel.

La vie spirituelle avait ses pratiques, par lesquelles on marquait, même au dehors, qu'on avait renoncé au vice et aux affections du monde. Les zélés, je dirais volontiers, les dévots, « laissaient pousser leurs cheveux et négligeaient leur barbe ; ils étaient mal tenus ;

ils abjuraient l'argenterie; ils couchaient par terre; ils s'attachaient à tourmenter le corps, repoussant la propreté la plus simple, recherchant la saleté et mangeant des mets, non pas seulement communs, mais dégoûtants. » Ainsi vivaient du moins ces Cyniques, que Sénèque désavoue quelquefois, mais que souvent aussi il admire, et entre tous Démétrius : « Quand je le vois nu, dit-il, couché, ou peu s'en faut, sur la paille, il me semble que la vérité a en lui, non plus un interprète, mais un témoin. » Le mot de *témoin* prend presque ici le sens que le christianisme lui donnera sous la forme grecque de *martyr*. C'est lui qui disait : « Je ne vois pas de plus grande misère que de n'avoir eu aucun malheur. » Il se distinguait des autres Cyniques en ce qu'il ne mendiait pas : il attendait les aumônes. « La Providence avait mis dans Rome cet homme et cette éloquence pour donner au siècle tout à la fois un censeur et un modèle. » Sénèque conseille au sage, sans rompre ainsi avec la vie commune, de s'imposer cependant de temps à autre, pour un jour, et même pour plusieurs, ces austérités et ces abstinences; ce ne sont pas dans sa pensée des pénitences, mais des exercices salutaires. Une autre pratique, plus raisonnable et plus simple, est celle de l'examen de conscience; c'étaient les Pythagoriques qui l'avaient mise en honneur : « Ainsi faisait Sextius : la journée terminée, retiré dans sa chambre pour le repos de la nuit, il interrogeait son âme. De quel maladie t'es-tu guérie aujourd'hui? Quel vice as-tu combattu? En quoi es-tu devenue meilleure?... J'exerce cette magistrature et me cite chaque jour à mon tribunal. Quand on a enlevé la lumière, et que ma femme, qui sait mon usage, s'est renfermée dans le silence, je repasse ma journée entière et reviens sur toutes mes actions et toutes mes paroles. » On recommandait aussi la méditation habituelle, et on conseillait de choisir pour chaque jour une pensée à laquelle on s'arrêtait ce jour-là.

Une morale si religieuse ne pouvait se passer de théologie; et je dirai même que la morale stoïque, à elle toute seule, est déjà une théologie, en ce sens qu'elle repose sur des croyances qu'on peut appeler surnaturelles, puisqu'elles contredisent la nature. C'est être dans le surnaturel que de croire que la douleur n'est pas un mal, ou que rien au monde n'a d'intérêt pour l'homme que la vertu. Il n'est donc pas étonnant que le mot de *dogmes*, qui ne signifie proprement qu'opinions ou principes, ait pris peu à peu dans l'école stoïque le sens théologique que nous lui donnons et qui marque que ces principes sont objets de foi. Quelques moralistes tout pratiques voulaient qu'on laissât dormir les dogmes, qui étonnaient ou rebutaient les simples, et qu'on s'en tînt à donner de sages leçons sur tous les devoirs de la vie; mais les fervents se récriaient, disant

que la morale ne pouvait subsister sans les dogmes, et sans l'ardeur de la foi ; et ils avaient raison, dès que leur morale faisait violence à la nature. Pour résister à la nature, ce n'est pas trop de toute la vertu des formules et des mots sacrés et d'une sorte de fanatisme.

Mais ces dogmes abstraits sur le bien et sur la vertu ne suffisaient plus aux âmes ; les stoïques eux-mêmes avaient besoin des dieux. Il leur fallait une religion ; ils la faisaient seulement aussi haute et aussi épurée qu'il est possible. « Pour obtenir les grâces de la divinité, il n'est pas besoin que tu gagnes le gardien du temple afin d'approcher de l'oreille de sa statue, comme si, de la sorte, elle pouvait mieux t'entendre ; elle est près de toi, elle est avec toi, elle est en toi.... Nul n'est vertueux sur cette assistance divine... En tout homme de bien, il y a ce que dit Virgile :

Quis deus incertum est, habitat deus. »

Ecartons du culte des dieux toute pratique superstitieuse. « La religion c'est d'abord de croire aux dieux, puis de leur rendre ce qui leur appartient, la grandeur et ensuite la bonté, sans laquelle il n'y a pas de grandeur... Veux-tu te rendre les dieux propices ? sois bon; c'est les honorer assez que de les imiter. » Et ailleurs encore : « Ne voulez-vous pas vous représenter Dieu tel qu'il est? grand, bienveillant, avec une majesté douce et vénérable, *comme un ami qui n'est jamais bien loin*, qu'il faut honorer, non à force de sang versé et de victimes égorgées, car quel plaisir peut-il trouver à ces massacres de vies innocentes ? mais par un cœur pur et une bonne résolution. Il ne s'agit pas de lui bâtir des temples en entassant pierres sur pierres ; c'est à chacun à le consacrer dans son cœur. » — La critique négative d'Epicure est repoussée avec dédain ; on lui oppose, comme Platon faisait déjà aux incrédules de son temps, « ces prières qui s'élèvent de toutes parts et toutes ces mains tendues vers le ciel. » Dieu est créateur, cette opinion plus religieuse est déjà celle de quelques-uns en attendant qu'elle soit la foi de tous[1]. — Dieu est présent partout : « il faut vivre comme si nous vivions devant témoin ; il ne faut avoir de pensées que celles que nous aurions si on pouvait pénétrer au fond de notre cœur, et il y a quelqu'un qui le peut. Qu'importe que quelque chose échappe aux hommes? rien n'est fermé pour Dieu. Il est présent dans nos consciences, il intervient dans nos pensées ; que dis-je, il intervient? comme s'il était jamais absent[2] ! » — Dieu est une providence ; et il y a un livre de

[1] Materiam ipse sibi formet.
[2] Comparez Matth., 6, 4.



Sénèque sur la question de savoir comment cette providence permet le malheur de l'homme de bien. Dieu exerce précisément ainsi ceux dont il est content, ceux qu'il aime ; c'est un père qui éprouve son fils, et qui le fortifie et l'approche de lui. Ceux qui souffrent sont ses élus : « les vestales, ces nobles vierges, s'éveillent la nuit pour l'office sacré, tandis que des femmes impures dorment d'un profond sommeil. » — C'est pourquoi, que la volonté de Dieu soit faite : *placeat homini quidquid Deo placuit.* — « Dieu est un maître suprême; la liberté, c'est de lui obéir. » — En même temps, Dieu ne veut pas d'une crainte servile ; il ne nous demande que de l'honorer *et de l'aimer.*

Cependant Sénèque n'est pas un esprit théologique, et on trouvera plutôt chez lui de la *religiosité* qu'une religion. Il semble croire à l'immortalité de l'âme, dans cette *Consolation à Marcia*, qui paraît être son premier ouvrage ; mais, en définitive, il n'y croit pas. Quand il développe, dans ses *Recherches sur la Nature*, la science des présages et celle des foudres, il semble moins persuadé de ce qu'il enseigne que jaloux de montrer qu'il peut tout enseigner, ayant tout appris. Il croit sans doute à la divinité, mais c'est d'une foi bien vague et dont l'objet est bien confus et bien flottant dans sa pensée. La seule religion dont il soit vraiment pénétré est celle de la philosophie, et celle-là, il n'est pas embarrassé de la prêcher, car elle est alors universellement acceptée. Non-seulement ceux qui souffrent et que la philosophie console la consacrent par leur respect, mais ce respect et cette foi s'imposent jusqu'à un certain point aux esprits mêmes les moins faits pour la sentir. Le philosophe a un caractère sacré : c'est un prêtre[1]. Il est le véritable prophète et le véritable inspiré. — Les anciens sages doivent être *honorés comme des dieux ;* on fait bien d'avoir leur image, de célébrer leur anniversaire, de ne prononcer leur nom qu'avec vénération ; ce sont les précepteurs du genre humain. On s'édifiait en lisant les Vies des Philosophes, comme on a fait depuis en lisant les Vies des Saints.

Mais à mesure que la philosophie se fait religion, elle devient en même temps, je l'ai dit, moins curieuse et moins savante. C'est un très vif esprit que celui de Sénèque, et naturellement avide de lumières. Il a fait un livre de *Recherches sur la Nature* qui est un des plus considérables parmi ses écrits; et, à la fin de ce livre, il a écrit les plus belles choses sur la grandeur de la science, et sur le champ indéfini qu'elle ouvre au travail de l'esprit humain. Il ne s'est pas effrayé de l'idée que c'est peut-être la terre qui tourne au

[1] Hæ litteræ, non dicam apud bonos, sed apud mediocriter malos, infularum loco sunt.



milieu du ciel, et non le ciel qui tourne autour de la terre. Il a eu le mérite de rejeter l'opinion vulgaire sur les comètes, qu'on prenait pour des météores qui s'enflamment et meurent dans l'atmosphère; et de comprendre qu'elles sont des astres véritables, et qu'un jour on parviendrait à déterminer la loi encore inconnue de leur course. Il a pressenti, et par cela même il a préparé, dans des vers célèbres, la découverte d'un nouveau continent par les navigateurs à venir. Eh bien! le même Sénèque a accueilli dans son livre des erreurs et des préjugés qui sont autant de témoignagnes d'ignorance. C'est que la science se composait alors, non pas d'observations constatées, mais de tous les *on dit* qu'on avait pu recueillir et qu'on se croyait tenu de transmettre. C'est ainsi qu'à la même époque le géographe Pomponius Méla répétait dans son livre que certains hommes d'Afrique, les Blemmyes, n'avaient pas de tête, et qu'ils avaient le visage au milieu de la poitrine; ou que chez les Neures, en Scythie, chacun avait son heure où il pouvait se changer en loup et reprendre ensuite sa figure d'homme. Cette dernière tradition vient d'Hérodote; mais Hérodote écrit seulement que c'est là ce que disent les gens du pays, et que, pour lui, il ne le croit pas; tandis que le géographe romain, probablement après bien d'autres, redit la chose comme un fait. Enfin le grand livre de Pline, ses *Etudes de la Nature*, écrites peu de temps après l'époque où je m'arrête, se composeront en grande partie de contes de ce genre, pris dans tout ce qu'il aura lu. Mais ce qui est plus grave encore que l'ignorance, ou plutôt ce qui est le symptôme d'ignorance le plus fâcheux, c'est le mépris de la science, qui se répandait de plus en plus. L'incrédulité vulgaire s'accordait avec la superstition vulgaire dans cette faiblesse. En terminant son livre, Sénèque se plaint qu'on ne se soucie plus d'apprendre ni de savoir, que les écoles meurent sans héritiers, qu'on ne voie plus d'académiques ni de sectateurs de Pyrrhon, que les Pythagoriques mêmes n'avaient paru revivre un moment sous les Sextius que pour s'éteindre avec eux : « aussi, loin de faire des découvertes sur ce qui avait échappé aux anciens, on laisse se perdre bien des vérités qu'ils avaient trouvées. » Mais Sénèque à son tour, oubliant ces nobles plaintes, a écrit ailleurs, en l'adressant au même Lucilius, une Lettre qui est un discours, contre les études libérales. Il respecte jusqu'à un certain point les hautes spéculations mathématiques, comme une dépendance de la philosophie, et encore n'y voit-il que des préparations accessoires *à la seule science qui achève l'homme, la science morale*[1]. Mais il fait très bon marché de la phi-

[1] Una re consummatur animus, scientia bonorum et malorum.

lologie, de l'histoire, de la géométrie même et de l'astronomie prises dans le détail. Il y a surtout une science qu'il ne comprend même pas, c'est la critique ; il relègue parmi les curiosités frivoles, bonnes seulement à nourrir le bavardage des Grecs, des questions dont il n'aperçoit pas l'importance. « Savoir, dit-il, *quel est le plus ancien d'Homère ou d'Hésiode* n'est pas plus intéressant que de savoir si Hécube ne se trouvait pas être plus jeune qu'Hélène et pourquoi elle portait si mal son âge. » Il ne se soucie pas plus de savoir ce qu'il faut croire d'Orphée. Il dit de même ailleurs : « C'est une maladie des Grecs de chercher combien il y avait de rameurs au vaisseau d'Ulysse ; *si l'Iliade est antérieure ou non à l'Odyssée, et si toutes deux sont du même auteur.* » Tout ce qu'on peut supposer pour l'excuser est que ceux-mêmes qui soulevaient ces questions de son temps ne les traitaient peut-être pas d'une manière sérieuse, et ne présentaient que des arguments puérils ; ce serait dire qu'il n'y avait de critique nulle part. Voilà des passages qu'il faut avoir toujours présents, si on veut comprendre comment le monde gréco-romain s'en est rapporté à la tradition avec tant de simplicité au sujet des textes juifs. Examiner si les livres qui portent le nom de Moïse n'ont pas été écrits plus de mille ans après l'époque où l'on fait vivre Moïse ; si telle prétendue prophétie d'Isaïe n'est pas du temps de Cyrus, et telle autre, de Daniel, du temps d'Antiochus Epiphane ; rechercher de même si les plus anciens Evangiles n'ont pas été composés un demi-siècle après la date où on place la mort de Jésus, et postérieurement à la ruine de Jérusalem, ce sont des questions qui nous semblent aujourd'hui fondamentales, mais dont on voit bien que pas un des disciples de la prédication juive ou chrétienne n'a dû s'aviser. Le petit nombre des Grecs curieux qui auraient pu les traiter n'avaient aucune raison de s'en occuper, puisqu'ils ne regardaient même pas du côté des juifs et des chrétiens ; et la foule, sur qui ceux-ci agissaient, était incapable de soupçonner des difficultés prises dans un ordre d'idées auquel un Sénèque lui-même restait si parfaitement étranger.

On méprise la science, on méprise les beaux-arts, on méprise même l'industrie, et cette puissance par laquelle l'esprit humain conquiert la nature, et qui fait aujourd'hui son plus grand orgueil. On reproche à l'homme de se hasarder sur la mer et d'ouvrir des chemins que la nature avait sagement fermés. On le blâme de descendre dans les mines pour en tirer les métaux. Tout ce qu'il fait étant matière de péché, le moins qu'il fera sera le mieux, et la vraie sagesse est de vivre et d'agir le moins possible.

Mais j'arrive à la meilleure partie de la morale de ce temps, celle

qui regarde les rapports de l'homme avec ses semblables ; je compterai comme appartenant à cette morale ce qui touche à la pureté des mœurs ; car le plus grand crime de l'impureté est d'attenter à autrui, et le respect de la personne humaine est ce qui préserve le mieux les peuples des grandes corruptions. Les Stoïques prêchent également les deux sortes de pudeur : *et illa alieni corporis abstinentia est et hæc quæ sui curat.* Ils vont jusqu'à féliciter une mère de ce que son fils est mort jeune, avant de s'être souillé. Ils trouvent, pour condamner les ardeurs des sens, les paroles les plus énergiques : « Celui qui ne se sera pas laissé infecter par ce poison secret que nous portons dans nos entrailles, aucune autre convoitise ne mordra sur lui. » Sénèque avait écrit sur le mariage un livre que nous n'avons plus ; il y réclamait pour l'amour conjugal une telle pureté qu'il prononçait : « Rien de plus honteux que d'aimer sa femme comme une maîtresse. » — Que sera-ce donc d'aimer une maîtresse au mépris de l'épouse ? Et en effet il écrit ailleurs : « Il est d'un malhonnête homme d'exiger de ta femme qu'elle soit chaste, tandis que tu vas corrompre les femmes des autres. *Il ne t'est pas plus permis d'avoir une maîtresse qu'à elle d'avoir un amant.* » Il est vrai qu'il ajoute : « Tu sais ton devoir, et tu ne le fais pas. » C'est l'histoire de bien des temps et de bien des hommes. Mais on voit assez qu'il ne faut pas juger les mœurs et encore moins les doctrines morales de cette époque par l'éclat de certaines débauches de la cour de Claude ou de Néron.

De même, et plus généralement, les attentats de toute espèce de l'homme contre l'homme, les cruautés envers les faibles, n'empêchaient pas, mais provoquaient au contraire les réclamations les plus vives pour la justice et l'humanité. La philosophie prend surtout l'esclave sous son patronage : « Ce sont des esclaves ? non, ce sont des hommes... des esclaves ? non, mais des amis d'un ordre inférieur. » Toute la Lettre où se trouvent ces paroles est une protestation, non-seulement contre les duretés, mais surtout contre l'insolence et l'outrage. — « Ne veux-tu pas te dire que celui que tu appelles un esclave est formé des mêmes éléments, qu'il voit le même ciel, qu'il respire le même air, qu'il vit comme toi, qu'il meurt comme toi ? » — « Quoi ! les maîtres ne se contenteront pas de ce dont Dieu se contente, d'être respecté et aimé ! » — « Je ne puis trop te louer de ne vouloir pas être craint, de ne châtier qu'en paroles : les coups ne sont faits que pour l'animal sans raison. » — Et ailleurs : « Tout est permis contre un esclave ! mais tout n'est pas permis contre un homme : la loi de la nature s'y oppose. » — « Qu'il est triste d'être servi par qui pleure et qui nous déteste ! » — Ce n'est pas assez d'être justes, nous devons être

bienfaisants pour tous, libres ou esclaves : « partout où il y a un homme, il y a place pour le bienfait. » L'ancienne philosophie allait jusque-là ; mais elle hésitait à croire que l'esclave lui-même pût être un bienfaiteur, qu'on pût être l'obligé d'un esclave. » La philosophie nouvelle le soutient bien haut : « La vertu n'est interdite à personne, elle est accessible à tous ; tous sont accueillis, tous sont appelés, libres, affranchis, esclaves, puissants et proscrits ; elle ne regarde ni à la naissance, ni à la fortune ; c'est assez pour elle de l'homme tout seul. » — « C'est une erreur de croire que l'esclavage prenne l'homme tout entier ; la meilleure partie de son être y échappe. Tout ce qui tient à l'âme est libre ; nous n'avons pas toujours le droit d'ordonner, et ils n'ont pas toujours l'obligation d'obéir. » — « Notre père à tous est le même, c'est-à-dire le ciel. »

Les tueries de l'arène soulevaient l'indignation des philosophes. « L'homme, chose sacrée pour l'homme, on le tue par manière de jeu et d'amusement. » — « La mort ! le feu ! les fouets ! pourquoi est-ce qu'il va si mollement à la rencontre du fer ? qu'il tue sans élan ? qu'il meurt de mauvaise grâce ? Le fouet les renvoie aux blessures, et des deux côtés ils retournent offrir aux coups leurs poitrines nues. » — On se rappelle que Cicéron approuve et loue les combats de gladiateurs, pourvu que des criminels seulement y figurent. Sénèque s'inspire d'une justice plus humaine et plus haute : « Cette homme a fait le métier de brigand : eh bien ! il a mérité d'être pendu. Il a tué : celui qui tue mérite de souffrir ce qu'il a fait. *Mais toi, malheureux, qu'as-tu fait, pour être condamné à ce spectacle ?* » Il me semble que ce cri est digne de la morale et de l'humanité de notre temps. La philosophie condamnait toutes les cruautés et prenait la défense de toutes les victimes ; elle réclamait pour les enfants battus par leurs pères ou leurs précepteurs. Elle protégeait tous les faibles contre la colère des forts, et les misérables contre l'insolence des heureux : « Le malheureux est chose sacrée, *res est sacra miser* [1]. » — Un homme doit être sacré pour un homme, car ils sont des *membres* d'un même *corps* : « Est-ce que la main peut vouloir du mal au pied, ou l'œil à la main ! » — Cette colère, qui fait tant de malheureux, fait aussi le malheur de celui qui s'y livre ; tout irrite l'homme qui se laisse aller à s'irriter ; il passe d'emportement en emportement, « c'est une fureur non interrompue. Eh ! malheureux, quel temps te restera-t-il pour aimer ? » — Mais la colère en grand, c'est la guerre ; la philosophie l'a en horreur et la poursuit de ses anathèmes. « Elle tient pour la paix, elle invite le genre humain à la concorde » — « Si l'huma-

[1] Je ne sais comment traduire ailleurs : *ipsas miserias infularum loco habet.*



nité écoute la voix du sage, elle comprendra qu'elle n'a que faire de soldats. » — « Ce ne sont plus les particuliers, ce sont les peuples qui sont en démence...; c'est en vertu des sénatus-consultes et des plébiscites qu'on commet toutes les horreurs; et on ordonne à tous ce qu'on défend à chacun... Une fureur si dominante et si universellement répandue donne beaucoup à faire à la sagesse et l'oblige à ramasser toutes ses forces... Au milieu d'une telle perversité, et pour guérir des maux invétérés, il faut des remèdes énergiques; il n'y a que l'autorité des dogmes qui puisse extirper des erreurs si profondément enracinées. » A l'autorité des dogmes s'ajoutait l'exemple des saints. L'épée dont Caton se frappe pour mourir, *il l'avait gardée jusqu'à ce jour pure de sang humain.* La philosophie maudissait Alexandre, pris dans les écoles pour le génie même de la conquête et de la force destructive, et elle lui opposait Hercule, l'idéal stoïque, le dieu de la force qui fait le bien.

Enfin la philosophie prêchait l'aumône avec chaleur, un palliatif qu'elle prenait pour un remède; et ce n'est pas alors qu'on pouvait aller plus loin. L'obligation de l'aumône était rebattue : « Est-ce la peine de dire qu'il faut tendre la main à qui se noie, montrer le chemin à qui l'a perdu, *partager son pain avec celui qui a faim?* » — Au jour de la mort, *on n'a plus à soi que ce qu'on a donné.* « Voilà la richesse assurée, celle qui ne s'enfuira pas, quelle que soit l'instabilité de la condition humaine... Pourquoi épargner cet argent, comme s'il était à toi? tu n'en es que l'économe [1]. » Mais voici en quelques lignes toute la doctrine de la charité. Le sage des Stoïques ne pleure pas, il est vrai; on sait qu'il se doit d'être impassible; mais il fera d'ailleurs tout ce que peuvent faire les plus touchés : « Il essuiera les larmes d'autrui...; il recueillera le naufragé; il abritera l'exilé; il donnera l'aumône au misérable; non pas cette aumône insultante, avec laquelle la plupart de ceux qui se prétendent charitables humilient et dégradent ceux qu'ils secourent, redoutant jusqu'à leur contact; *il donnera comme un homme doit donner à un homme*; *il lui fera sa part du patrimoine commun.* Il accordera un fils aux pleurs de sa mère en brisant ses fers ou en le rachetant de l'arène; il ensevelira le corps même du criminel. » Nulle pensée n'a pu aller plus loin, ni pour la délicatesse morale, ni pour la hardiesse d'une conception de la propriété qu'on peut appeler *communiste*, aussi bien là que chez les grands orateurs de l'antiquité chrétienne.

Enfin on résumait toute la sagesse dans cette formule : « elle

[1] Comparez Luc, 16, 9.



enseigne à hono er ux, et à aimer les hommes : *colere divina, humana diligere* . »

Il y a dans la tragé.. de *Thyeste* un trait qui me frappe. Tandis que, selon la foi chrétienne, la charité n'est pas faite pour les démons ni pour les damnés, et qu'ils ne peuvent ni en être l'objet ni la ressentir eux-mêmes, le poëte au contraire nous fait voir Tantale, le grand sacrilége, résistant à l'ordre des divinités infernales qui l'amènent sur la terre pour jeter une fureur impie dans l'âme de ses petits fils. Il est humain, il est père jusque dans le Tartare; il s'écrie noblement : « J'ai mérité d'être supplicié, mais non d'être un instrument de supplice, *me pati pœnas decet, non esse pœnam.* » Il veut parler, mais ce sera pour leur épargner le crime, *stabo et arcebo scelus.* Belles paroles qui condamnent à l'avance les doctrines odieuses dont s'inspirent encore les tristes déclamations de Bossuet *sur les Démons* [2]. Pour le philosophe, même quand il était poëte en passant, la loi de la justice et de l'humanité était absolument universelle.

En étudiant l'époque de Cicéron, j'ai averti que les femmes alors ne philosophaient pas; Sénèque est un de ceux qui en témoignent; mais il témoigne aussi qu'il n'en était plus ainsi de son temps, et que la philosophie les appelait tout comme les hommes. Et comment ne l'aurait-elle pas fait quand elle devenait une religion? Le père des Sénèques, fidèle aux vieilles mœurs romaines, n'avait pas voulu que leur mère philosophât; son fils le désavoue là-dessus avec respect dans un écrit adressé à cette mère elle-même; un autre de ses livres est adressé à une autre femme. Vers le même temps un philosophe un peu plus jeune, Musonius, traitait cette question *ex professo*; on nous a conservé le discours où il montrait que les femmes ont droit à la vérité, puisqu'elles ont droit à la vertu.

La politique des Stoïques, comme celle des Chrétiens, était condamnée par le malheur des temps à des doctrines contradictoires. Elle est à la fois soumise et révoltée. D'une part, elle ne peut même concevoir la pensée de secouer une servitude qui semble devenue pour le monde la condition de son existence, et elle s'y résigne, comme à tout mal qui ne dépend pas de la volonté. La résignation même se tourne en indifférence, en vertu des *dogmes* de la secte : pourvu que le sage demeure libre au dedans, qu'importe qu'il soit esclave au dehors? Enfin, qui sait, hélas! si la philosophie ne lui fournira pas des raisons pour être non-seulement indifférent, mais satisfait? Confondant la servitude avec l'ordre et la paix, il en

[1] Comparez Marc, 12, 31.

[2] Voir le sermon sur ce sujet compris dans l'excellent *Choix de Sermons de la jeunesse de Bossuet*, publié par Eugène Gandar, chez Didier, 1867, p. 189.



viendra à remercier le maître qui lui permet de philosopher à l'aise et sans trouble, et ne lui laisse d'autres intérêts ni d'autres devoirs que ceux de la vie spirituelle. Grâce à César, Rome et l'empire étaient tranquilles, et le philosophe était sûr *de n'être pas appelé à monter la garde* en face de l'ennemi sur les remparts de sa cité. Et quant à la guerre lointaine, chez les barbares, elle ne regardait que les soldats, mais les philosophes de profession n'étaient pas soldats; ils constituaient déjà alors un véritable clergé, dont les membres étaient dispensés des services publics. On le sait pertinemment pour le temps de Trajan [1], et on ne peut guère douter que cela ne remontât plus haut. Ce clergé payait sa dette par sa propre soumission et par celle qu'il conseillait aux peuples ; ils avaient appris de Platon à faire du gouvernement d'un homme leur idéal politique, pourvu que cet homme gouverne suivant la sagesse (l'Eglise dira : la religion [2]). Le prince est *le représentant des dieux sur la terre.* En même temps, il est assujetti par sa grandeur même, et cette grandeur est réellement *une servitude* : c'est déjà presque la formule qu'adopteront les papes, *servus servorum Dei.* Il n'en est pas moins le maître suprême ; tous les biens lui appartiennent, quoique chacun ait son possesseur; *jure civili omnia regis sunt.* Toute la doctrine politique que Bossuet a cru tirer de l'Ecriture, il l'a prise réellement dans des spéculations grecques mêlées de droit romain et césarien.

Mais la philosophie avait beau faire ; quelques avances qu'elle fît aux puissants, elle était suspecte, et elle devait l'être, puisqu'elle formait l'homme à penser et à vouloir. Elle trouvait de belles raisons pour l'obéissance, mais le pouvoir n'aime que l'obéissance qui se passe de raisons. Elle condamnait les injustices et les scandales, elle condamnait donc ceux qui régnaient, et c'est ce qui faisait sa popularité et sa force. L'école stoïque était une école d'opposition ; les Césariens disaient que *cette secte insolente ne formait que des perturbateurs et des brouillons.* Les efforts que fait Sénèque pour écarter ce reproche montrent assez combien il était mérité ; et la mort de Thraséa, de Sénèque lui-même et de tant d'autres le montre encore mieux ; les Stoïques, comme les Chrétiens, ont eu leurs martyrs. Le cri de liberté, la liberté étant achetée, s'il le faut, par la souffrance et même par la mort, retentit dans tout ce qui nous reste de l'éloquence de l'Ecole.

Voilà une revue bien incomplète de la morale religieuse du temps de Néron ; la voilà telle que j'ai pu la faire en quelques pages, et en

1 Quum citarem judices..... *Flavius Archippus vacationem petere cœpit*, ut philosophus. (PLINE LE JEUNE.)

2 Quum optimus civitatis status sub rege justo sit.

m'efforçant de ne pas transcrire Sénèque tout entier dans mon livre. C'est là que la philosophie chrétienne a puisé ; ou plutôt *il n'y a pas de philosophie chrétienne*, et le christianisme n'a fait qu'hériter de la philosophie de l'antiquité. Ceux qui ont fait violence aux textes ou à la chronologie afin de rapporter les idées de Sénèque aux sources chrétiennes ont pris une peine bien inutile [1] : pour croire en effet que Sénèque était allé chercher ces idées dans l'ancien ou dans le nouveau Testament plutôt qu'ailleurs, il faudrait d'abord qu'elles y fussent ; mais elle n'y sont pas. Si on prend la peine de repasser sur tous les sentiments et tous les principes dont je viens de recueillir l'expression dans ses ouvrages, on verra que *la plupart* ne se trouvent pas dans les livres d'origine juive, et ne sauraient s'y trouver. Ils supposent une étude du cœur humain, une expérience de la vie, une habitude de la méditation, une largeur et une délicatesse de l'esprit tout ensemble, une métaphysique même qui ne s'accordent en aucune manière avec la simplicité de ces livres et de leurs auteurs. Ces choses ne sont devenues chrétiennes qu'en passant des philosophes dans les Pères chrétiens, et les Pères ne datent que du milieu du second siècle après notre ère. Les Tertullien, les Ambroise, les Augustin, pour ne parler que des Latins seuls, sont les disciples des philosophes, et c'est à eux qu'ils doivent leur science de la vie spirituelle, et non pas à leurs Livres saints.

Quant aux idées qui peuvent être communes en effet au judaïsme et à la philosophie, et qui ne sont que les plus unies et les plus simples, il est bien aisé de voir encore que Sénèque ne les a pas prises chez les Juifs. Il faut écarter d'abord les quatre Evangiles, dont pas un n'était encore écrit quand Sénèque est mort. Pour les Epîtres ou Lettres de Paul, si jamais Sénèque avait pu avoir l'idée de les lire, il est certain qu'il n'y aurait rien compris, et qu'il n'aurait pu y prendre aucun intérêt. Dans notre pays catholique, où presque personne ne lit l'Ecriture, beaucoup de gens croient volontiers, sur la foi des titres de *Lettres aux Romains*, *aux Corinthiens*, etc., que l'apôtre, l'*apôtre des Gentils*, comme on l'appelle, écrivait en effet pour des *païens*, Grecs ou Romains [2]. Mais non; ses Lettres ne sont réellement adressées qu'à *ceux de Rome*, à *ceux de Corinthe*, c'est-à-dire aux communautés de judaïsants qui, à Rome, à Corinthe et ailleurs, suivaient les doctrines et les pratiques juives, et connaissaient les Ecritures juives. Pour ceux qui n'étaient pas familiers avec ces écritures, elles demeuraient inintelligibles, et on peut dire qu'elles ne les regardaient

[1] Ils ont été réfutés, d'une manière complète et péremptoire, dans l'excellent livre de M. Aubertin, *Sénèque et Saint Paul*.

[2] Ils le croyaient du moins avant d'avoir lu le *Saint-Paul* de M. Renan.



pas. Il est vrai qu'on nous représente Paul à Athènes conférant avec des philosophes, et parlant même dans l'Aréopage; mais outre que ce ne serait là qu'un accident, cette histoire d'ailleurs ne se trouve que dans le livre des *Actes*, qui n'a pas l'authenticité des *Epîtres*, et dont le témoignage n'a pas à beaucoup près la même valeur.

Resterait donc l'*Ancien Testament*, c'est-à-dire la Bible hébraïque, outre quelques livres plus modernes écrits par des Juifs héllénistes, comme la *Sagesse* de Sirach, appelée chez nous l'*Ecclésiastique.* Il y a en effet dans la Bible, surtout dans les Psaumes, des sentiments qui d'une part tiennent dans le christianisme une grande place, et de l'autre s'accordent avec ceux dont se nourrissait la sagesse antique par un commun esprit de piété et d'austérité. Mais on reconnaît tout d'abord que la forme sous laquelle ces sentiments paraissent dans la Bible est infiniment plus éloignée de celle sous laquelle Sénèque les présente que ne l'étaient les discours de Platon ou des maîtres de l'Ecole stoïque, et qu'ainsi il ne faut pas supposer qu'il soit allé demander à ces sources hébraïques ce qu'il pouvait puiser tout à son aise dans le large fleuve de la tradition grecque. Et comment Sénèque pouvait-il se faire le disciple des Juifs ou le disciple de Paul, quand il est certain qu'il n'avait pour les Juifs et le judaïsme que de la haine et du mépris ? Il était en toutes choses, dans les conseils de Néron, du parti de la tradition romaine ; il était contraire aux provinces, aux affranchis, à l'influence des femmes, et en particulier de Poppée, en un mot à tout ce qui pouvait judaïser. Dans son livre sur les Superstitions, qui est perdu, mais qu'Augustin nous fait connaître, il se taisait absolument sur les Chrétiens, sans doute parce qu'il ne distinguait pas encore bien nettement cette *secte* nouvelle, c'est le mot des *Actes*, d'avec la religion dont elle s'était détachée ; mais sur le judaïsme il s'exprimait en ces termes : « Et cependant *cette nation abominable* a si bien fait, que ses pratiques sont maintenant établies par toute la terre ; les vaincus ont fait la loi aux vainqueurs. » Voilà l'homme dont on a voulu faire un prosélyte.

Lucain n'est qu'un écho de Sénèque, et la même morale retentit avec plus d'éclat encore dans ses vers. Son Caton est l'idéal du *saint* suivant les Stoïques : il ne vit pas pour lui, mais pour l'humanité,

Nec sibi sed toti genitum se credere mundo.

Il est la chasteté même. Désintéressé entre les ambitions rivales, il subit la guerre avec une tristesse profonde ; depuis qu'elle a éclaté, il s'est interdit toutes les joies, *et porte le deuil du genre humain*; il voudrait pouvoir mourir pour tous, *et racheter de son sang tous*



les crimes. Après tout, il lui a fallu prendre parti ; la cause qu'il a embrassée est la cause sainte ; c'est en vain que l'autre a eu pour elle les dieux. Déjà Virgile avait donné à Caton la première place parmi les justes dans l'Elysée :

Secretosque pios, his dantem jura Catonem ;

mais on peut dire que Lucain a opposé la canonisation de Caton à l'apothéose des Césars. Tandis que, d'une part, il trouve les hommes bien vengés des dieux qui ont trahi la liberté à Pharsale, *puisque Pharsale a fait des dieux avec des morts*, de l'autre, il salue Caton de cet hommage : « Voilà le vrai père de la patrie ; celui-là, ô Rome, mérite tes autels. C'est un nom par lequel en tout temps on peut jurer sans rougir, et si jamais tu te relèves libre du joug, c'est celui-là que tu feras dieu. » Il ouvre ici, pour ainsi dire, le panthéon de l'Eglise chrétienne ; elle a fait ou elle devait faire précisément ce que demandait le poëte, mettre à la place des dieux de la tyrannie ceux de la liberté et de la conscience, les dieux des persécutés. Caton est le premier des martyrs.

C'est Caton encore qui est dans Lucain l'interprète de la conscience, et prescrit d'écouter sa voix plutôt que la voix des dieux. C'est par les vers que Lucain a mis dans la bouche de Caton que la philosophie a imposé silence aux oracles.

Je ne veux plus relever dans Lucain que ses hymnes à la paix, à la fraternité humaine, à l'amour universel :

Inque vicem gens omnis amet,
Et sacer orbis amor,
Heu ! miseri qui bella gerunt.

Voici maintenant Pétrone, le bel esprit libertin, le camarade des plaisirs du prince, le disciple complaisant, sinon insouciant, d'Epicure : il est néanmoins le frère des Stoïques par la justice et la charité. Non-seulement il est un témoin du succès des leçons des philosophes, que répétaient les bouches les moins philosophiques : « Mes amis, dit son Trimalchion grotesque, les esclaves sont des hommes et ils *buvont* le même lait que nous[1] ; » mais lui-même, dans son *Fragment poétique sur la guerre civile*, ramassant les vices et les iniquités par lesquels Rome a mérité de périr, flétrit avec

[1] Et eumdem lactem biberunt.

force et le pillage du monde et les mutilations des jeunes esclaves, et cette arène où on apportait dans des cages dorées les bêtes de l'Afrique et de l'Asie, *pour leur faire boire le sang des hommes aux applaudissements des spectateurs.*

Mais il y a un écrivain dans la littérature du temps de Néron auquel on doit s'arrêter avec respect ; c'est Perse, ce poëte qui a si peu vécu et si peu écrit, et qui, pour quelques six cents vers qu'il a laissés, avait mérité, à vingt-huit ans, une belle renommée : *multum et veræ gloriæ, quamvis uno libro, Persius meruit.* Nulle part, la morale stoïque n'a été plus haute, ni plus sincère, ni plus touchante. Quelle dévotion fervente pour la sagesse, et quel noble mépris pour les misérables qui la méprisent ! Quel étonnement en face de ces existences attachées à la terre, et vides des choses du ciel !

O curvæ in terris animæ et cœlestium inanes [1],

Comme il comprend largement la philosophie ! c'est la maîtresse qui nous enseigne *ce que nous sommes et pourquoi nous sommes au monde*, et *quelle place Dieu a assignée à chacun de nous dans le service de l'humanité.* Elle est si essentiellement charitable, que les héritiers du riche se plaignent qu'elle lui fasse dissiper en bienfaits ce dont ils comptaient hériter : « Voilà ce que c'est que ces maîtres grecs, et cette sagesse qui nous est venue d'outre-mer avec le poivre et les dattes. » Elle a, d'un autre côté, une haine du mal qui a inspiré au poëte les plus beaux vers peut-être de son livre : « Père des dieux, pour les plus affreux tyrans, je ne te demande pas d'autre supplice... qu'ils voient une fois la vertu, et qu'ils sèchent de douleur de l'avoir perdue. »

Virtutem videant intabescantque relicta.

Vaine protestation, je l'avoue, d'une morale impuissante ; ce n'est pas ce châtiment mystique qui fera justice à l'humanité des grands coupables, et c'est là une faible ressource contre un Néron. Mais à défaut de la délivrance impossible, il y avait du moins un soulagement et une vengeance dans cette fière joie de l'honnête homme et dans ce cri de mépris et d'horreur pour le méchant.

Mais je ne veux pas dire adieu à Perse sans relire la page mémorable où il a épanché sa jeune âme devant son cher Cornutus : « C'est la coutume des poëtes, de demander cent bouches, et cent

[1] Remarquer jusqu'à ce féminin *anima*, comme dans le latin de l'Église.



langues, et cent voix, soit pour composer un drame qu'un sombre tragédien va hurler, soit pour décrire la blessure du Parthe qui retire le fer de la plaie..., Pour moi je n'ai pas ces ambitions.... je ne parle pas pour la foule ; c'est à toi seul, Cornutus, que ma muse veut que je m'adresse, pour te donner mon cœur à fouiller ; c'est à toi, tendre ami, que je me plais à montrer quelle place tu tiens dans ma vie. Ecoute le son que rend mon amitié ; ton oreille expérimentée reconnaîtra qu'elle est solide, et que tu n'as pas affaire au vernis menteur d'une parole fardée. Voilà pourquoi, moi aussi, je voudrais avoir cent bouches : je voudrais pouvoir chanter d'une voix assez sonore quelle grande image de toi est gravée aux derniers replis de mon cœur, et trouver des mots qui dévoilent pleinement ce qui jusqu'ici est resté caché et intraduisible dans mes fibres les plus secrètes.

« Le jour où je dépouillai la robe prétexte, gardienne de ma timidité..., à l'heure que le chemin de la vie devient douteux, et que l'inexpérience d'une âme encore neuve la jette dans un carrefour où des voies s'ouvrent en tous sens, je me suis mis sous ta conduite, ô Cornutus. Tu as accueilli mes jeunes ans dans le sein de ta sagesse socratique. C'est alors qu'une règle adroite redressa en les trompant mes mauvais instincts ; que l'âme domptée par la raison, et travaillant elle-même à sa défaite, prit sous ta main habile la forme que tu lui voulus donner. Je me souviens comment je consumais avec toi les longues journées, et comment je donnais au repas avec toi les premiers moments de la nuit. Nous travaillions ensemble, ensemble nous arrivions au repos, et nous délassions notre esprit fatigué à une table frugale. N'en doute pas, nos destinées à tous deux sont associées d'une manière indissoluble, et s'accomplissent sous l'influence d'un même astre... Il est une étoile, quelle qu'elle puisse être, il en est une, qui m'attache pour jamais à toi. »

Il n'y a pas longtemps que je lisais, dans les lettres d'Alexis de Tocqueville, les témoignages de son attachement fidèle pour le vieux prêtre qui avait été son précepteur ; et tout à l'heure je me demandais, en rapprochant et en comparant mes lectures, s'il y a une grande différence, que dis-je? s'il y a vraiment une différence qui vaille d'être comptée, entre les sentiments et les idées qui m'intéressent d'une part et de l'autre, entre ces deux nobles et touchants *fils de famille*, le Stoïque et le Chrétien.

J'ai dit tout à l'heure qu'il n'y a pas véritablement de *philosophie* chrétienne. Quant à la *religion* chrétienne, elle n'est ni méconnue de personne, ni méconnaissable, et j'arriverai bientôt enfin à l'histoire de la révolution par laquelle elle s'est établie ; mais elle n'a

pas cependant non plus tout renouvelé dans l'ancien monde, et il s'en faut de beaucoup. Elle a mis le Christ dans le ciel à la place des anciens dieux; voilà ce qui était nouveau; mais presque tout l'héritage des anciens dieux, en fait de croyances comme de pratiques, lui est resté, on l'a vu déjà, et elle l'a accepté au nom du Christ. Un certain nombre de superstitions helléniques, décréditées à la fois par la critique des philosophes et par l'antipathie des Juifs, ont paru d'abord céder la place; mais la plupart sont rentrées en grâce peu à peu, et sont définitivement restées chrétiennes. Le christianisme surtout a profité de cette passion religieuse, de cette fureur du surnaturel et du miracle dont aucun siècle n'a été plus violemment possédé. Il ne faut pas être dupe de quelques témoignages d'incrédulité que quelques raisonneurs laissent encore échapper çà et là. Par exemple on affectait dans les écoles et chez les lettrés de nier les enfers; mais les peuples, d'un consentement universel, les redoutent et les conjurent : *consensus hominum aut timentium inferos aut colentium*. Il ne faut pas non plus s'en rapporter à ces plaintes banales, que les badauds répètent dans tous les temps : Tout va mal, parce qu'il n'y a plus de religion. « On ne croit plus que Dieu est Dieu (*nemo cœlum cœlum putat*); on n'observe plus de jeûne; on ne donnerait pas ça de Jupiter; chacun n'a d'yeux que pour son argent et pour faire son compte. » Ainsi devisent, dans Pétrone, avec bien d'autres bavardages encore, les personnages du souper de Trimalchion. Tout cela ne signifie rien, et le même Pétrone témoigne assez ailleurs de la superstition universelle. Il y a un endroit dans son livre où une prêtresse se vante, pour tâcher de faire peur à des gens qui l'ont volée, qu'il y a tant de dieux dans le pays, *qu'il y est plus facile de mettre la main sur un dieu que sur un homme.* Une autre prêtresse, à qui on a tué son oie sacrée, se console moyennant deux pièces d'or, avec lesquelles on lui dit qu'elle aura de quoi *acheter des dieux et des oies.* La superstition en effet n'a contre elle alors que d'être si vulgaire et de descendre si bas qu'il faut bien qu'elle donne quelquefois envie de rire ou de se défendre; mais en général elle n'en règne pas moins sur les esprits.

Les écrivains partagent trop souvent eux-mêmes les croyances populaires. En plusieurs endroits, Sénèque semble croire à l'astrologie; il parle même de la *reconnaissance* qu'on doit au soleil et à la lune. Il admet en général la doctrine des présages, tout en s'efforçant d'en donner une explication rationnelle, ou qui prétend l'être; il prononce « qu'il est également difficile de s'expliquer l'influence des astres et d'en douter. » A ceux qui objectent que si la foudre qui tombe est un signe des destins, ces destins ne sauraient être conjurés par les *expiations* des aruspices, il répond que l'expia-

tion elle-même est comprise dans le destin. Il paraît croire à une grande catastrophe qui amènera la fin du monde présent, et d'où un monde nouveau doit sortir. J'imagine qu'il ne se tenait pas pour bien sûr de tout cela, mais il n'objecte rien aux idées reçues autour de lui, et il ne se fait aucun scrupule de parler à son tour comme tout le monde. A plus forte raison, les poëtes acceptent sans difficulté la foi commune. Lucain, après avoir raconté la mort de Pompée, nous représente son âme qui abandonne son corps sur le bûcher pour s'élever au ciel, où elle prend place parmi les âmes saintes; de là elle contemple avec mépris *notre vie misérable et la dépouille qu'elle a laissée;* puis, prenant son vol vers Pharsale, *elle entre dans le cœur de Caton et de Brutus.* Est-ce un poëme païen, ou est-ce une Vie des saints que nous lisons? Et ce tombeau de Pompée, *ce tertre obscur renfermant un esprit divin que viendra prier celui qui refuse son encens aux dieux du Capitole*, n'annonce-t-il pas déjà le culte des tombeaux des martyrs?

Mais prenons simplement Sénèque, Lucain et les autres comme des témoins de l'état général des esprits. La magie triomphe déjà presque comme au temps où Pline écrira *que l'empire du monde lui appartient :* qu'on voie la Médée de Sénèque, et surtout la Thessalienne de Lucain. La magie était regardée comme employant surtout à ses œuvres une nouvelle espèce de personnages divins, appelés du nom de *démons*, que le christianisme a empruntés au monde païen et non à la Bible, où ils ne sont pas connus. Et c'est la magie qui a fait que ce nom de *démons*, qui s'appliquait d'abord également aux bons génies, a pris exclusivement la signification odieuse qu'il a gardée. Les dieux de la magie étaient les dieux infernaux, car c'est à la mort qu'elle s'adresse de préférence. Ces morts, qui vivaient hier, et que chacun retrouve dans ses imaginations et dans ses songes, elle ne croyait pas si difficile de communiquer avec eux. C'est d'ailleurs pour conjurer la mort qu'on emploie surtout les arts magiques; ou au contraire, et peut-être encore plus souvent, pour la faire tomber sur d'autres têtes; de sorte que les initiés dans ces mystères pourraient être appelés des thaumaturges de la mort. Mais les dieux infernaux, qui dans la haute antiquité étaient aussi augustes et aussi saints que les autres, se transformèrent. Comme la magie, dans ses prétentions aux miracles, réussissait bien mieux à tuer ou à faire le mal qu'à autre chose, les dieux infernaux étaient donc des dieux malfaisants; ou plutôt ce n'étaient plus des dieux, car la conscience, devenue plus délicate, ne supportait pas l'idée que des dieux fussent méchants. Les maîtres des enfers en vinrent donc à n'être que les démons, maudits depuis par l'Église. La magie fut déclarée odieuse aux divinités du ciel, *superis detestanda*

diis; la magicienne n'entrera jamais dans les Champs-Elysées ; en termes chrétiens, elle est damnée : *quos nulla meretur Thessalis elysios;* elle est souillée et abominable; en un mot, c'est la *sorcière* du moyen âge, celle dont M. Michelet a fait l'histoire.

Dans les vers de Lucain où je recueille tous ces traits, on entrevoit même, au delà des Furies, d'Hécate, de Proserpine, au delà de Pluton, je ne sais quel dieu du mal mystérieux, caché au dernier étage du Tartare comme au fond de la spirale de Dante, *le Diable*, pour l'appeler par son nom [1].

A la magie se rattache l'Evocation des morts. D'autres divinations fleurissent autant que jamais, et surtout, l'inspection des entrailles des victimes, ou *aruspicine.* Une scène de l'Œdipe montre combien c'était un art compliqué, et de quelle infinité d'observations minutieuses se composait ce savant mensonge. Une autre science étrusque, celle de la foudre, est longuement développée dans les *Recherches sur la Nature* de Sénèque. Enfin l'astrologie règne à côté de la magie, et plus universellement encore. Il importe peu que les Oracles proprement dits aient perdu de leur influence et que les puissants, comme dit le poëte, les aient fait taire : *Et superos vetuere loqui.* Le monde est en proie aux inspirés et aux prophètes : « Si une femme, dit Sénèque, se traîne sur les genoux, dans les rues, en poussant des hurlements ; si un vieil homme en robe de lin, tenant en main une branche de laurier, de l'autre une lanterne allumée en plein jour, va criant que telle ou telle divinité est en colère, vous accourez, vous écoutez, et vous dites, vous entretenant les uns les autres dans vos terreurs : c'est un homme de dieu. » Ces scènes se produisaient surtout dans les épidémies et les alarmes de toute espèce; dans ces calamités où les hommes éperdus s'emportaient à des violences contre les dieux mêmes : *et diis ipsis manus intentantur.* Sénèque dit encore : « On ne voit jamais tant de gens qui prophétisent, que si les esprits sont frappés de quelque crainte où se mêle la supertition.

. . . . . . Crinemque rotantes
Sanguineum, populis ulularunt tristia galli.

On n'est donc pas étonné que le règne de Néron ait enfanté l'*Apocalypse;* elle est née chez ceux qui souffraient le plus, dans un temps où tout souffrait.

L'idée de la fin prochaine du monde occupait surtout l'imagina-

1 Indespecta tenet vobis qui tartara, cujus
Vos estis superi.



tion des hommes, et c'était un thème sur lequel les écrivains s'exerçaient volontiers. Lucain s'en inspirait dans son poëme comme Sénèque dans ses tragédies; et celui-ci la développait avec complaisance dans ses *Recherches sur la Nature.* Cette grande destruction, d'après les Stoïques, devait s'accomplir par le feu, comme le proclame encore le premier verset du *Dies iræ* [1]. Cependant d'autres traditions voulaient que le monde finît par un déluge, pareil à celui dans lequel déjà une première génération d'hommes avait péri : la vieille histoire de ce premier déluge, et d'un couple unique de justes, échappant seul dans un navire qui vient s'arrêter sur une montagne, tenait sa place dans le grand poëme d'Ovide. Il se mêlait aussi à l'idée de la destruction prochaine celle d'une régénération : j'en ai déjà montré le témoignage au temps de Sulla [2]. — « Toute race vivante sera renouvelée, et le ciel donnera à la terre une humanité née sous de meilleurs auspices, et qui ignorera le crime. Mais celle-là non plus ne conservera pas longtemps son innocence, et doit la perdre en vieillissant. » Ces idées étaient tristes pour l'avenir, et pour le présent plus encore ; elles expliquent peut-être le redoublement de frayeur que les éclipses causaient alors aux hommes, au témoignage de Sénèque : il leur semblait qu'elles marquaient la fin.

Sénèque avait écrit *contre les superstitions* un livre qui est perdu, et qui est bien regrettable. Si nous l'avions, il suffirait peut-être seul à l'histoire pour donner l'idée complète de la grande fièvre religieuse du temps, dont l'avénement du christianisme n'a été pour ainsi dire, que la crise. Augustin nous en a conservé environ deux pages, dans lesquelles Sénèque relevait les pratiques scandaleuses ou barbares, les incisions sanglantes, les mutilations; on tiendrait, dit-il, à coup sûr ces gens-là pour fous, s'ils étaient en moins nombreuse compagnie; il faut les tenir pour raisonnables, du moment qu'ils sont en foule pour déraisonner. — « Me voici au Capitole : j'ai honte de dire l'extravagance des devoirs que des cerveaux troublés ont imaginé de rendre aux dieux. Celui-là sert de nomenclateur à

[1] Et aussi cette formule dans la Messe des morts : *Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*, et seculum per ignem. — Voir aussi : II, Pierre, 3, 7.

[2] Je citerai ici textuellement le passage de Plutarque, dont je n'avais donné précédemment que le sens : « Les habiles dans la science des Etrusques déclarèrent que ces prodiges annonçaient l'avénement d'une autre race d'hommes et le renouvellement du monde. Car il y a en tout, disent-ils, huit générations d'hommes, de vie et de mœurs outes différentes, à chacune desquelles est assignée une durée que la divinité détermine par la révolution d'une *Grande année.* Quand l'une prend fin et que l'autre va commencer, il se produit quelque signe merveilleux sur la terre et dans le ciel, montrant clairement à ceux qui ont étudié et pénétré ces mystères qu'il est né une humanité toute différente de celle qui la précède, et moins aimée, ou au contraire plus aimée des dieux. » Ce passage se rapporte à l'année du premier consulat de Sulla (88 avant notre ère).

Jupiter, cet autre lui dit l'heure qu'il est; un autre se fait son licteur, un autre se charge de le frotter d'huile, et le mouvement de son bras imite cette action. Des femmes coiffent Junon ou Minerve; elles se tiennent à distance, non-seulement de la statue, mais de la chapelle, et font le geste de coiffer avec leurs doigts; d'autres leur présentent le miroir. Ceux-ci prient les dieux de leur servir de caution en justice; ceux-là leur remettent des mémoires et leur expliquent leurs procès. Un mime habile, un chef de troupe, vieux et décrépit, donnait tous les jours une représentation au Capitole, comme si les dieux avaient pu prendre plaisir à le voir jouer quand les hommes ne s'en souciaient plus. Des gens de tous les métiers passent là leur temps à travailler pour les immortels. » — Et plus loin : « Après tout, les services qu'ils offrent ainsi aux dieux, s'ils sont inutiles, n'ont rien de honteux ni d'indécent. Mais voici des femmes qui s'établissent au Capitole avec l'idée qu'elles sont les maîtresses de Jupiter, et la pensée de Junon, que les poëtes font si jalouse, ne leur fait pas peur. » Quelque précieuse que soit cette page, j'imagine qu'il y avait dans Sénèque des observations plus profondes et d'une plus haute portée; Augustin ne nous a donné que des détails choisis de telle façon, que le ridicule ne tombât pas sur les pratiques dévotes des chrétiens. Il n'a pas accueilli ce qui pouvait porter contre les superstitions de toute origine; un temps même a dû venir où l'Eglise triomphante, n'ayant plus besoin de ces armes contre le paganisme, le livre fut jugé impie, et disparut comme disparaissait aussi la dernière partie du livre de Cicéron *sur les dieux*. Quoi qu'il en soit, une description aussi vivante nous en apprend déjà plus que des dissertations philosophiques sur l'état d'enfance spirituelle où se trouvait, au temps de Sénèque, la plus grande partie de l'humanité.

Sénèque se moquait en particulier, dans ce livre, de la religion du sabbat juif, qui avait gagné, non-seulement les judaïsants, mais la foule même des païens; tout le monde allumait ce jour-là des cierges ou des lampions; « et cependant ni les dieux n'ont besoin de lumière, ni les hommes ne se trouvent bien de s'enfumer. » Perse nous peint ces mêmes illuminations, et les prières qu'on marmotte; et pêle-mêle avec ces pratiques juives, les momeries des Galles ou des prêtresses d'Isis, menaçant les gens de leur faire enfler le corps s'ils ne mangent dévotement trois têtes d'ail tous les matins; enfin les terreurs que causent les revenants, ou le présage fatal d'un œuf cassé. Lucain proteste à son tour contre ces dieux d'Egypte qui se sont emparés de Rome; contre cet Osiris dont les dévots font le deuil, et *votre deuil même*, dit le poëte, *atteste que*

votre dieu n'est qu'un homme. On peut voir enfin dans le roman de Pétrone les superstitions du dernier étage : les loups-garous, les stryges, dévorant la substance des morts, et ne laissant à la place d'un corps qu'une guenille bourrée de paille. — Voici la Sibylle de Cumes, condamnée par un vœu imprudent à une vieillesse plusieurs fois séculaire, qui dessèche et réduit son corps à rien sans que la vie soit éteinte ; on la voit, dit-on, dans un bocal où se conserve sa triste existence ; les petits garçons lui disent en grec, car c'est sa langue : Que veux-tu, Sibylle? et elle répond : Je veux mourir. — Voici un homme qui est devenu riche tout à coup ; c'est qu'il a attrapé son bonnet à un lutin (*incuboni*), et il a trouvé un trésor.

Peu après avoir fait mourir Sénèque, Lucain et Pétrone, Néron lui-même meurt, réduit à se tuer de sa main ; c'est à cette date que je m'arrête, parce que c'est celle où l'histoire profane reconnaît pour la première fois l'existence des Chrétiens [1]. Cependant la sagesse hellénique suivra encore sa voie bien longtemps sans rencontrer le Christianisme. De longtemps il n'y aura pas de littérature chrétienne, et ni Epictète, ni Plutarque, ni Marc-Aurèle n'ont certainement rien emprunté aux livres chrétiens. Mais le christianisme a pu cependant agir peu à peu, par une infiltration secrète, sur ceux-mêmes qui en étaient le plus séparés ; et il est prudent de ne pas aller plus loin que Sénèque si on veut mesurer exactement ce que la religion et la philosophie avaient fait, sans le Christ, du monde ancien. Pour qui a quelque peu de sens critique, il est clair que les Chrétiens n'ont pas donné à Sénèque une parcelle de sa doctrine ; ils paraissaient à peine, et il est probable qu'il ne distinguait même pas leur religion de celle des Juifs, et ne voyait en eux qu'une secte juive plus fanatique et plus révolutionnaire. Quant aux Juifs eux-mêmes, tout ce qu'on peut dire est que le judaïsme, qui gagnait de plus en plus dans l'empire, avait répandu dans l'air des sentiments plutôt que des idées, dont l'influence a dû se faire sentir jusque sur la sagesse des *gentils*, comme aussi cette sagesse agissait à son tour sur le judaïsme. Sénèque pour sa part n'est en aucune façon un judaïsant ; mais sa philosophie est celle d'un temps où beaucoup judaïsaient au-dessous de lui ; et il n'est pas impossible que cela ait contribué en quelque chose, sans qu'il s'en doutât lui-même, à donner à cette philosophie un accent plus vif de piété mystique, ou d'austérité, ou d'humanité. Mais le travail qui s'était fait

[1] On croit l'entrevoir avant cette date dans ce que dit Suétone, que Claude fit chasser les Juifs de la ville à cause des troubles continuels suscités par un Chrestos. On suppose que Suétone a pris le nom du Christ pour celui d'un Juif qui faisait du désordre dans Rome.



ainsi dans les âmes, et dont ses écrits peuvent témoigner, est indépendant de la prédication de Jésus et de celle de ses apôtres, qui n'avait pas eu le temps de se faire sentir jusqu'à lui. Il ne faut pas oublier qu'à la date où on place la Lettre de Paul à ceux de Rome, Sénèque touchait à soixante ans. Ce que nous surprenons dans ses livres, c'est donc bien l'état moral et religieux du monde romain *avant le Christ.* Il n'y avait rien du Christ ni de Paul dans Sénèque; mais le mouvement spirituel, qui depuis un demi-siècle agitait le monde, avait abouti d'une part à Sénèque et de l'autre à Paul. Etablissons-nous donc à cette date qui sépare les deux âges de l'histoire religieuse, et demandons-nous, en récapitulant tout ce qui précède, ce qu'un *païen* croyait, ce qu'il pratiquait, ce qu'il sentait, avant d'avoir entendu prêcher le christianisme.

Il croyait à un dieu suprême, créateur du monde et du genre humain, *très bon* et *très grand,* gouvernant toutes choses et de qui relève toute puissance comme toute loi; dont la Providence veille particulièrement sur les bons et ne les éprouve que pour leur bien, Ce Dieu est présent partout, et témoin même de nos pensées. Sa volonté doit toujours être faite, et la liberté est de lui obéir. Et ce n'est pas assez de lui obéir, il faut l'aimer.

Il est vrai qu'au dessous de ce Dieu il en reconnaissait d'autres, mais ces dieux inférieurs n'entraient pas en comparaison avec leur père et leur maître; ils n'étaient que des ministres ou plutôt des manifestations de ce que l'on appelait d'un nom unique, *la divinité.* En un mot, c'étaient des *anges.* Ce n'est pas moi qui parle ainsi, c'est un Père de l'Eglise, Augustin, qui nous dit en propres termes : « Les dieux, que nous, nous appelons les anges, d'un nom moins haut; » *Deos quos nos familiarius angelos dicimus.* Les *païens,* à cette époque, n'étaient pas réellement plus polythéistes que les Chrétiens.

On croyait à de bons démons, gardiens de la vie de chaque homme et de sa conscience. On croyait aussi à des démons mauvais, artisans de malice et d'iniquité, et même à un dieu suprême du mal, auquel il ne manquait que le nom du Diable.

On croyait à l'intervention des puissances surnaturelles dans la nature et dans la vie. On se persuadait que le ciel écoutait les prières des hommes; que, d'autre part, les démons du mal obéissaient aux conjurations. On croyait aux miracles, aux apparitions, aux présages, aux avertissements d'en haut, à tous les prodiges; le vulgaire descendait, en fait de surnaturel, aussi bas que peut descendre l'ignorance et la grossièreté des esprits, jusqu'aux lutins, aux vampires et aux croquemitaines. On était particulièrement sous l'empire du

merveilleux malfaisant qui constitue la magie et la sorcellerie. On reconnaissait des possédés.

On pensait que le Ciel pouvait révéler l'avenir aux hommes et qu'il leur accordait en effet des révélations. On croyait aux prophètes, aux inspirés, aux visions apocalyptiques.

Les païens croyaient aux prédictions de la Sibylle. On a vu que l'Eglise les invoque encore.

Les païens croyaient à l'astrologie : il y a tout au plus deux cents ans que la chrétienté n'y croit plus.

On croyait à l'âme, substance indivisible, spirituelle et céleste ; on faisait de cette âme l'essence même de l'homme. On lui accordait l'immortalité. On croyait à un enfer avec ses supplices éternels, à un paradis, à un purgatoire. On se représentait les âmes des morts comme s'intéressant aux choses de cette vie, et revenant parfois sur la terre. On imaginait que les âmes d'élite montaient au ciel et prenaient place parmi les êtres supérieurs ou les dieux. On faisait des *divi*, en attendant qu'on fît des *saints*.

Quelques-uns croyaient à une résurrection des morts.

On supposait que les dieux étaient offensés par les fautes des hommes, et on redoutait leur colère. On craignait de les blesser, non-seulement par l'immoralité ou le crime, mais par la négligence dans l'accomplissement des devoirs religieux. On se figurait une reversibilité des fautes qui faisait retomber jusque sur l'enfant le péché du père. Mais on avait, pour conjurer la peine, les expiations de toute espèce, et en particulier les ablutions, par lesquelles on lavait les taches de l'âme.

On s'attendait à la fin prochaine du monde, condamné par les iniquités des hommes, et à l'avénement d'un monde nouveau.

Enfin on avait un goût particulier pour les religions secrètes ; on se tournait de préférence vers les dieux lointains et mystérieux de l'Orient.

Quant aux pratiques du culte, que de choses qui sont également païennes et chrétiennes (je parle du christianisme catholique) ! Les temples, les chapelles, les autels, les images, les prêtres, avec leur vêtement théâtral, les chants sacrés, les processions, l'eau lustrale, les arbres ou les pierres chargées de fleurs et d'offrandes, les *ex-voto*. Il y avait des prières publiques pour l'empire et pour le chef de l'empire, des jubilés, des pèlerinages, des démonstrations solennelles pour conjurer les calamités ; il y avait des fêtes pour toutes es dates et pour toutes les occasions de la vie publique et de la vie privée ; le *calendrier* était tout religieux : fêtes du printemps ou de l'hiver, fête de la nouvelle année, fête des morts, etc. Le paganisme

avait ses confréries sacrées, ses dieux patrons des navires, et pour tout dire ses dévotions à propos de tout; car tous les actes, tous les sentiments, tous les intérêts devaient un compte aux dieux, et ce compte était tenu avec une exactitude que la piété du moyen âge n'a pu non-seulement dépasser, mais égaler. Toutes les formes de la superstition florissaient aussi comme au moyen âge autour de la religion, si toutefois on peut distinguer ces deux choses.

En même temps, il est vrai, un courant d'idées parti de plus hau portait les âmes à croire que la divinité n'a que faire de sacrifices, de cérémonies, ni de temples mêmes ; qu'elle ne veut d'autre temple que le cœur de l'homme de bien et d'autre culte que la vertu. C'est de ces pensées que se nourrit le Christianisme des premiers temps, mais l'Eglise doit reprendre bientôt la tradition des religions qu'elle a remplacées.

Enfin la morale grecque et romaine s'inspirait déjà de l'esprit de tristesse et d'abnégation qui devait être celui de la religion nouvelle. Elle faisait dédaigner les richesses, les honneurs, les voluptés, le bonheur même ; supporter l'insulte, souffrir la douleur et triompher même dans les tortures. Elle inspirait le mépris de cette misérable existence, le sentiment profond du néant de tout ce qui la remplit ; la résignation à mourir, et quelquefois même l'envie de mourir ; la pensée de la mort dominant toute la vie ; — l'horreur du péché, la conscience humble de notre infirmité morale, une aspiration passionnée au *salut*, à la conversion, à la persévérance ; l'éloignement du monde et l'amour de la retraite ; l'abandon de l'âme à la prédication qui l'entraîne, à la direction qui la conduit et qui l'enveloppe ; le recours à la philosophie comme à une force bienfaisante qui gouverne et qui console ; — des pratiques d'austérité et de pauvreté qu'on peut appeler monastiques ; la méditation journalière, l'examen de conscience ; le besoin d'appuyer la morale, non-seulement sur des pratiques, mais sur des dogmes et des articles de foi, la disposition à la piété, le dédain et l'antipathie pour les incrédules, la transformation de la sagesse en une religion ; l'indifférence pour la science, l'art et l'industrie, toutes choses profanes. Enfin cette morale présentait à l'imagination comme idéal la figure d'un sage, véritable enfant de Dieu, *vera progenies*, pur *jusqu'à être impeccable*, prêt à souffrir toutes les tortures, *à avaler des charbons ardents ou à clouer ses bras sur une croix* et, dans sa force, essentiellement doux et pacifique, *placidus et lenis* [1] ; ne se plaignant ni des hommes ni du ciel ; paraissant au milieu des méchants comme la lumière parmi les ténèbres, *non aliter quam in te-*

[1] Comparer Matth., 11, 29.



nebris lumen effulsit[1]; n'usant des choses de ce monde que comme un étranger et un passant, *sed ut commodatis utetur peregrinus et properans*[2]; — *portant Dieu en lui;* — triste et comme en deuil du genre humain.

> Uni quippe vacat. . . . .
> Humanum lugere genus.

Heureux s'il pouvait mourir pour tous et racheter de son sang tous les crimes !

> Hic redimat sanguis populos, hac cæde luatur
> Quidquid romani meruerunt pendere mores.

Cette morale ordonne la chasteté, celle de l'homme aussi bien que celle de la femme ; — le respect de l'esclave, notre égal et notre frère, du moins devant Dieu, et, dans la servitude du corps, libre par l'âme ; elle condamne les tueries de l'arène ; — elle veut que le malheur soit sacré ; — elle prescrit la charité, car nous sommes les membres d'un même corps ; l'aumône, délicate et vraiment humaine, l'horreur de la guerre ; la soumission loyale au commandement légitime, et, en face du commandement injuste, la désobéissance et la liberté. — Je ne reviens pas ici sur les illusions et les défaillances de cette sagesse ; j'aime mieux ne la présenter qu'avec ses mérites et ses bienfaits.

Mais si ce résumé est fidèle (et chacun des chefs dont il se compose a été longuement établi) ; si le Christianisme, en arrivant dans le monde grec et romain, y a trouvé cette morale et ces croyances, et si l'état des esprits et des âmes à cette époque n'est que le dernier terme d'un travail que nous avons suivi depuis les premiers monuments de la pensée grecque, et qui était déjà bien avancé au temps de Platon, quelle place reste-t-il pour ce qu'on appelle une révélation divine, et pour une transformation soudaine et miraculeuse de l'homme ou de la société ?

La plus grande nouveauté du Christianisme, c'est l'adoration du Crucifié. Et pourtant ce n'est pas à dire que, de ce côté-là même, rien n'eût préparé le monde à la religion nouvelle. Le Juste de Platon, fouetté, torturé, et mourant sur le pieu du supplice, ce Juste que je retrouvais tout à l'heure dans Sénèque *clouant ses bras sur la croix*, a paru naturellement aux Pères chrétiens une figure du Christ

[1] Comparer Jean, 1, 5.
[2] Comparer I. Cor. 7, 31.

lui-même. D'un autre côté, l'homme-dieu Héraclès ou Hercule, tel qu'on le concevait depuis les Stoïques, et tel que Cicéron le représente, bienfaiteur de l'humanité, secourant et sauvant les malheureux, et cela aux prix de ses souffrances, qui le font monter au ciel, consacrait l'idée d'une Passion ayant pour objet le salut du monde[1]. Il ne restait qu'à associer l'idée du libérateur avec celle du Juste persécuté ; à se représenter le sauveur luttant, non plus contre des monstres, mais contre des crimes ; triomphant encore, mais moralement, par son martyre même; et on arrivait ainsi à prendre pour idéal Caton plutôt qu'Hercule, et à voir en Caton, comme le montrent les vers de Lucain que je citais tout à l'heure, non-seulemen un saint, mais un rédempteur.

Néanmoins il y a évidemment, dans la foi au Christ crucifié, quelque chose qui n'est pas hellénique et qui vient des Juifs et de la Galilée ; mais cette foi elle-même n'a pas tant changé le monde qu'on l'imagine.

On dit souvent que la morale antique, dans ses plus beaux efforts, était frappée d'impuissance ; qu'elle ne vivait que dans la conscience ou dans l'école, et que le Christianisme seul l'a fait passer dans la loi et dans les faits. C'est une erreur qui vient de ce que nous ne connaissons guère l'histoire du droit et des lois romaines qu'à partir de l'époque chrétienne. Mais quelle que soit notre ignorance de ce qui précède, nous en savons cependant encore assez pour reconnaître que la philosophie exerçait déjà avant l'ère chrétienne la même espèce d'influence qu'elle continua d'avoir ensuite, et qu'eut après elle la religion. Ainsi, tandis qu'une ancienne jurisprudence assimilait les enfants d'une femme esclave, laquelle était en la possession d'un usufruitier, à la portée des animaux domestiques, il s'était formé, au temps de la jeunesse de Cicéron, une jurisprudence nouvelle qui se refusait à cette assimilation et mettait à part la personne humaine. Sous Auguste, il y eut une véritable rénovation du droit romain par l'illustre Antistius Labéo[2] ; or Labéo était un philosophe (*qui et in cæteris operis sapientiæ operam dederat*), un Stoïque sans doute, puisque son *intraitable indépendance* faisait que l'empereur était assez mal disposé pour lui. Il avait accompli apparemment, autant qu'il était en lui, le vœu si éloquemment exprimé par Cicéron, que la loi du dehors se modèle sur la loi du dedans et sur la véritable justice. C'est l'œuvre qui se continuera après lui et qui ne fut jamais inter-

[1] Quum de omnibus gentibus optime mererere, quum opem indigentibus salutemque erres, vel Herculis perpeti ærumnas.
[2] Labeo ingenii qualitate et fiducia doctrinæ...,. plurima innovare instituit.



rompue. Sous Claude, il fut décidé que, si un maître, pour ne pas soigner son esclave malade, l'exposait, à la grâce d'Esculape, dans l'île du Tibre, où était le temple de ce dieu, l'esclave serait libre dans le cas où il reviendrait à la santé. Et si le maître tuait l'esclave au lieu de l'exposer, il devait être poursuivi pour meurtre. Sous Néron, ou peut-être même avant lui, une magistrature avait été établie pour connaître des torts des maîtres envers leurs esclaves, et punir les cruautés, les débauches, et enfin l'avarice qui ne fournissait pas à leurs besoins. C'est le même Néron qui, à son avénement, au moment où il était encore l'écolier docile de Sénèque, désavoua le premier peut-être par un acte public la tradition des carnages de l'amphithéâtre, en donnant un combat de gladiateurs où il ne laissa périr personne, pas même les condamnés.

D'autres réformes furent faites sous les empereurs suivants, à côté, mais en dehors du Christianisme; d'autres attendirent jusqu'au premier empereur chrétien, d'autres jusqu'à Théodose; d'autres jusqu'à l'invasion des barbares; d'autres jusqu'aux temps modernes. Il est enfin des satisfactions que la conscience du genre humain n'a pas encore obtenues à l'heure où nous sommes. Car il y a une étrange illusion dans l'esprit de ceux qui, persuadés que la raison humaine ne peut rien pour le bien, et que la foi peut tout, vont jusqu'à faire honneur à celle-ci de l'abolition de l'esclavage; tandis qu'ils voient que l'esclavage subsiste encore, sous leurs yeux, dans deux pays catholiques, après quinze cents ans de règne du Christ, et ne menace ruine que depuis cent ans, c'est-à-dire depuis les combats et les victoires de la libre pensée.

Si on cède à la fantaisie de se placer par l'imagination en dehors de l'histoire, et de se demander ce qui serait advenu dans le cas où il n'y aurait pas eu de propagande juive et chrétienne, et où la religion grecque et romaine aurait continué d'exister, il faudra répondre, je crois, que le monde d'aujourd'hui ne serait pas pour cela aussi différent de ce qu'il est qu'on veut bien le dire. Il y aurait pour les esprits naïfs des dieux et des déesses comme il y a des saints et des saintes, la madone et le bambino; pour les esprits plus forts, il n'y aurait que Dieu ou la nature. Un biographe d'Alexandre Sévère a écrit que cet empereur pensait à recevoir le Christ au nombre des dieux et qu'on prétend qu'Hadrien avait la même pensée. Pour ce dernier point, on n'en peut rien croire; mais voici comment le biographe s'explique : « Hadrien avait fait faire *des temples sans images* dans toutes les villes; ce sont ceux qu'on appelle aujourd'hui temples d'Hadrien, parce qu'ils n'appartiennent à aucun dieu. Il les destinait à l'usage que j'ai dit, mais on l'empêcha de suivre sa pensée, parce qu'on lut dans les entrailles des

victimes que si son vœu était accompli, tout le monde se ferait chrétien, et abandonnerait les autres temples. » Le compilateur qui parlait ainsi, sous Constantin, en plein triomple du Christianisme, s'est trompé certainement sur les intentions d'Hadrien; mais il n'a pas dû se tromper sur les faits, je veux dire sur l'existence de ces temples sans images, qui n'étaient consacrés à aucun dieu en particulier. Il y a là une tentative de théologie philosophique sur laquelle on en voudrait savoir davantage. Mais quand cette espèce de protestantisme païen n'eût pas prévalu, et quand la religion vulgaire eût continué de vivre, plus indulgente à l'imagination et aux sens, alors les figures auraient subsisté, mais la foi s'en serait néanmoins retirée à la longue. La mythologie aurait fini par n'être guères que ce qu'elle était aux XVI[e] et XVII[e] siècles dans le monde chrétien, une langue savante et une belle décoration. Les sacrifices auraient disparu d'eux-mêmes, parce qu'ils coûtaient cher, comme il est dit dans une satire de Perse, et qu'ils ne rapportaient pas ce qu'ils coûtaient. En un mot, la chrétienté s'appellerait d'un autre nom, mais elle serait ce qu'elle est, ou à peu près, et nous vivrions comme nous vivons. Tout ce qui devait changer aurait changé, mais par une transformation insensible.

On voit bien que ce n'est là qu'une idée; car s'il est vrai que, dans l'histoire, tout se tient et tout s'enchaîne, il est vrai aussi qu'il ne se fait pas de mouvement considérable sans secousses. Les hommes souffrent, la souffrance fait la passion, et la passion fait les révolutions. La révolution chrétienne est sortie des misères et des ressentiments des peuples opprimés, qui se sont mis à la suite des Juifs par la raison que j'ai déjà dite, que les Juifs étaient les plus irréconciliables et les plus indomptables des vaincus.

Les Juifs trouvaient moyen de demeurer étrangers à l'empire romain dans Rome même; ils maintinrent d'ailleurs l'indépendance de leur cité plus que ne fit aucun peuple. Ils conservaient la même indépendance à l'égard de leurs propres rois, ne supportant en eux qu'avec peine les créatures des empereurs. La religion qui faisait le fond de leur résistance devait trouver à ce titre seul bien des sympathies chez leurs frères en servitude; elle mettait les peuples plus à l'aise pour détester les Romains avec les dieux des Romains. D'ailleurs, en se serrant derrière leur dieu pour résister à leurs ennemis, et cela depuis des siècles, ils avaient appris à s'aimer entre eux davantage. Ils se secouraient les uns les autres, ils savaient le prix d'une personne humaine. Ils enseignaient par l'exemple le respect du mariage et celui de la vie des enfants. L'esclavage, tel qu'ils le connaissaient, restait bien loin de l'épouvantable esclavage

de Rome, avec ses bagnes et avec ses *lupanars*, qui étaient les bagnes des femmes. Ils maudissaient les carnages de l'amphithéâtre, et aussi ceux de la guerre que Rome portait à travers le monde; ils allaient jusqu'à refuser, quoi qu'il en coûtât, de servir sous l'aigle romaine. Ils condamnaient, comme haï de Dieu, tout ce dont souffrait la plus grande partie du genre humain.

Il y a un personnage d'Aristophane qui, étant las de la guerre à laquelle Athènes est en proie, s'avise de faire la paix pour lui tout seul. Cette imagination fantastique devenait jusqu'à un certain point une réalité pour le malheureux qui s'affiliait à la communauté juive; il sortait d'un monde et entrait, pour ainsi dire, dans un autre; il échapait, dans une certaine mesure, aux misères de la vie romaine; il y échappait d'autant plus que la propagande juive allait s'étendant et se fortifiant davantage.

De leur côté, si la morale et la philosophie profane réprouvaient également les iniquités et les scandales, les moralistes cependant, en les censurant, n'en souffraient pas. Ils les condamnaient avec d'autant plus d'autorité, mais ils les combattaient avec moins d'emportement et d'énergie. Ils étaient trop bien établis dans la société telle qu'elle était faite pour la trouver insupportable et pour ne penser qu'à la détruire. Considérons, dans la maison d'un maître romain, ces deux serviteurs, le Grec et le Juif. Le Grec est plein de génie; il est ouvert à toutes les idées, et habile à les communiquer; il va tout de suite de pair avec le vainqueur; il l'endoctrine, il le persuade; il se fait aimer, admirer, respecter même; car je ne parle pas ici de cette *grécaille*, si méprisée des Latins, bonne à tous les métiers, et qui excellait dans les pires; je parle des Grecs qui faisaient honneur à leur nom. Ceux-là devenaient, non les complaisants du maître, mais ses précepteurs et ses modèles. Ils lui faisaient parler leur langue; ils transformaient sa vie et celle de tous autour de lui, en répandant la vérité; mais cela tranquillement, patiemment, trop patiemment peut-être; et en effet, pourquoi auraient-ils été impatients ou irrités?

Cependant le Juif, esclave dans cette maison, reste enfermé et farouche; il ne communique, s'il n'y est forcé, avec personne qu'avec d'autres Juifs; s'ils lui manquent, il n'ouvre la bouche que pour prier son dieu barbare dans sa langue barbare. Un jour, il murmure quelque chose à l'oreille d'un compagnon qui se plaint et dont il est sûr. Peu à peu, celui là est atteint, comme par une espèce de contagion; les voilà deux, puis trois bientôt, et puis davantage. Cela se fait sans bruit; ceux qui s'entendent demeurent parfaitement isolés des autres, et semblent ne se soucier de personne. On

les remarque pourtant, car ils ont des pratiques singulières, une austérité de vie plus singulière encore ; ils semblent posséder des secrets pour les maladies du corps et pour celles de l'âme ; personne ne les comprend ni ne les aime, mais tout le monde s'occupe d'eux. La maîtresse, dans une heure d'ennui et de découragement, se sent attirée par ce mystère ; elle interroge une servante avec une curiosité qui est déjà de la faveur : Tu es donc Juive ! Elle lui demande des consolations, et elle les trouve. Pour le maître, on ne pense pas d'abord à rien essayer sur lui ; on n'en a pas même envie ; on aime mieux se faire une vie à part, qui lui est fermée, et où son autorité ne pénètre pas. Il finit cependant par entendre parler de quelque chose ; il se moque, car il a bien d'autres affaires dans l'esprit ; il laisse aux femmes ces fantaisies. Néanmoins le changement qui paraît chez lui l'étonne ; et si par hasard il se fait un vide dans son existence, et qu'il n'ait d'ailleurs ni doctrines arrêtées ni puissance de réflexion pour remplir ce vide, il en vient à subir la fascination de l'étrangeté, et le voilà à son tour qui judaïse. Il s'est fait ainsi une révolution dans l'ombre. Tandis que la sagesse grecque entrait dans la maison par en haut comme le soleil, et la remplissait de sa lumière, sans atteindre pourtant et sans pénétrer partout, le zèle juif remontait d'en bas comme une vapeur et s'infiltrait dans les âmes d'une manière à la fois sourde et violente. L'esclave insociable et méprisé vient à bout de tous, parce que dans son isolement même il a senti plus fortement et voulu plus énergiquement. Voilà ce que fut la propagande du judaïsme.

En même temps, cette religion, toute religion qu'elle était, allait, comme je l'ai montré déjà, à la rencontre de la philosophie, qui se séparait de l'ancienne foi. Non-seulement les Juifs n'avaient qu'un dieu, mais partout ailleurs qu'à Jérusalem (et Jérusalem n'était qu'un point, tandis qu'il y avait des Juifs par toute la terre), ce dieu n'avait ni temples, ni autels, ni sacrifices, ni prêtres, et on ne l'adorait que par la parole et par la pensée. A Jérusalem même, ce dieu n'avait pas d'images et demeurait invisible. Il avait un nom propre, comme tous les dieux de l'antiquité ; mais à force d'être sacré, ce nom était devenu ineffable ; on ne le prononçait plus, on ne l'écrivait plus, et, dans les traductions de la Bible, on n'appelait plus Jehovah que le Seigneur, d'un nom qui convenait au dieu de tout le monde. C'est ce qu'il devenait en effet de plus en plus. Horace a dit : « La Grèce conquise conquit son vainqueur farouche ; » ce qu'il avait dit avec gratitude, Sénèque le répétait avec indignation en parlant des Juifs. Au commencement du règne de Néron, lorsque, dans une alarme, on massacrait les Juifs de tous côtés dans les villes grecques de Syrie,

Joseph dit que ces massacres ne délivraient pas les Grecs de leurs inquiétudes, par ce qu'il restait les *judaïsants*, qu'ils avaient toujours au milieu d'eux sans les bie n connaître et sans oser les frapper. A Damas en particulier, quand on massacra ainsi les Juifs, la principale difficulté fut de dérober ce complot à la connaissance des femmes, *qui presque toutes étaient attachées au judaïsme*. Outre l'esprit d'indépendance qui, dans un temps où les femmes étaient des sujettes, leur faisait fuir la religion de leurs maîtres, elles n'étaient pas d'ailleurs arrêtées, comme les hommes, par l'obstacle de la circoncision. Il est vrai que cela se passait à côté de la Judée, mais le mouvement se propageait partout, jusque dans Rome même, jusque chez les princes de la cité. En l'an 57, une femme de la première noblesse, Pomponia Graecina, était citée devant un tribunal de famille, présidé par son mari consulaire, comme accusée de judaïsme, *superstitionis externæ rea*; le mari prononça l'absolution. La fameuse Poppée, la maîtresse, puis l'épouse de Néron, protégeait les Juifs dans les moments difficiles, car, dit Joseph, elle était du nombre des adorateurs de Dieu.

Cependant les âmes ne se livaient pas tout entières, parce que beaucoup de judaïsants ne pouvaient se décider à se faire Juifs ; quand tout à coup cette nouvelle se répandit, vers le temps de Claude, qu'il s'était élevé en Galilée une secte d'après laquelle Dieu acceptait désormais l'incirconcis comme le circoncis, et les viandes ou les pratiques des Hellènes comme celles des Juifs. C'était assez qu'on crût à un libérateur, à un Christ, qui devait enlever ses élus aux misères de cette vie, et les faire entrer au royaume de Dieu. Dès lors toutes les barrières tombèrent, et l'élan qui emportait l'Occident vers une foi nouvelle fut irrésistible. Les Gentils passent au Seigneur, mais le Seigneur à son tour passe aux Gentils. Le judaïsme triomphe et s'arrête tout à la fois ; on ne judaïsera plus dorénavant, on christianise. Le dieu des Juifs s'achemine à grands pas vers la conquête du monde; mais il ne se fait plus de Juifs dans le monde, tandis que, la veille encore, il s'en faisait tous les jours. Certes, la religion juive n'est pas morte en mettant au monde le Christianisme, puisqu'elle vit encore ; mais à partir de cet enfantement extraordinaire, elle a à peu près cessé d'enfanter.

Aussi les chrétiens furent tout d'abord aussi odieux aux Juifs qu'aux païens fidèles. Et quand l'affreux incendie qui dévora Rome sous Néron eut exaspéré les peuples, les Juifs contribuèrent sans doute à détourner sur les Chrétiens la fureur publique, qui autrement se serait attachée à eux-mêmes. C'est alors que les Chrétiens prennent place pour la première fois dans l'histoire profane; ils y

entrent par le martyre : « Pour faire tomber, dit Tacite, les rumeurs qui l'accusaient, Néron offrit en pâture d'autres coupables et fit souffrir les tortures les plus raffinées à une classe d'hommes détestés pour leurs abominations et que le vulgaire appelait chrétiens. Ce nom leur vient de Christ, qui, sous Tibère, fut livré au supplice par le procurateur Pontius Pilatus. Réprimée ainsi un instant, cette exécrable superstition débordait de nouveau, non-seulement dans la Judée, où elle avait sa source, mais dans Rome même, où tout ce que le monde renferme d'infamies et d'horreurs afflue et trouve des partisans. On saisit d'abord ceux qui avouaient leur secte, et, sur leurs révélations une infinité d'autres, qui furent bien moins convaincus d'incendie que de haine pour le genre humain. On fit de leurs supplices un divertissement; les uns, couverts de peaux de bêtes, périssaient dévorés par des chiens ; d'autres mouraient sur des croix, ou bien ils étaient enduits de matières inflammables, et, quand le jour cessait de luire, on les brûlait en place de flambeaux. Néron prêtait ses jardins pour ce spectacle et donnait en même temps des jeux au Cirque, où tantôt il se mêlait au peuple en habit de cocher, et tantôt conduisait un char. Aussi, quoique ces hommes fussent coupables et eussent mérité les dernières rigueurs, les cœurs s'ouvraient à la compassion, en pensant que ce n'était pas au bien public, mais à la cruauté d'un seul qu'ils étaient immolés. »

Quel étonnement et quel malaise on éprouve aujourd'hui en entendant ce langage ! Ainsi le grand juge comme le grand peintre de la tyrannie, l'homme qui a mérité par la fierté de son esprit et de son âme d'être l'interprète de ce qu'il appelle la conscience de l'humanité, ne condamne dans ces supplices que la débauche de cruauté d'une nature perverse, et ne trouve d'ailleurs pour les victimes que des paroles d'indignation et de mépris. Hélas ! ces tristes sentiments sont ceux d'un Romain fidèle; il ne connaît que Rome, et il sent qu'elle est menacée par ceux dont il parle, dans sa grandeur et dans son existence même. Il les appelle les ennemis du genre humain, parce qu'il voit bien qu'ils sont ceux de Rome et de son empire. Il sent qu'elle est sapée dans ses fondements par ces misérables, qui ne sont rien, et qu'on ne vient pourtant pas à bout d'extirper. En un mot, il est inique, mais non pas aveugle; car l'avénement du Christianisme peut être défini, en effet : LA PREMIÈRE INVASION DES BARBARES.

Celle-là est venue de l'Orient; elle est toute morale et ne détache de l'empire que des âmes, non des territoires; mais elle le dissout par là moralement et en prépare la ruine, comme elle prépare aussi le monde nouveau qui doit s'élever sur cette ruine, et qui est le nôtre.



Il y avait déjà trois cents ans qu'Eratosthène avait désavoué ceux qui, avant lui, divisaient les hommes en Grecs et en Barbares, et qui conseillaient à Alexandre de traiter les Grecs comme des amis et les Barbares comme des ennemis. Il disait qu'il y avait parmi les Barbares non-seulement des hommes, mais des peuples véritablement civilisés, et il apportait en exemple la civilisation de l'Inde. Depuis cette époque, le monde grec et romain avait fait bien du chemin vers l'Orient; mais il fallait que l'Orient, de son côté, marchât aussi vers le monde grec et romain; et c'est par les Juifs que ce mouvement s'est accompli. Il est donc temps d'étudier les Juifs. Je suis arrivé au moment où le ruisseau toujours grossissant du Judaïsme vient tomber dans le grand fleuve hellénique et s'y absorber, tout en donnant aux eaux qui le reçoivent une teinte nouvelle. Je dois remonter maintenant à la source même d'où il est sorti, et le suivre dans son cours jusqu'au confluent, je veux dire jusqu'au Christianisme. Ce sera le sujet d'un second et dernier travail.

Je dirai encore en finissant qu'on ne déshonore pas le Christianisme en l'appelant une invasion de Barbares. On peut croire que l'invasion des Barbares a profité à l'humanité, malgré tout ce qu'elle a amené de souffrances et de désastres, et que les peuples ont bien fait après tout d'échanger la domination romaine contre une anarchie d'où est sortie leur indépendance. On peut croire aussi qu'ils ont bien fait de passer du Paganisme au Christianisme, malgré tout ce que l'esprit humain a pu avoir à subir, sous le règne de l'Eglise, d'ignorances et de servitudes, et malgré les guerres religieuses, les cachots et les bûchers. Mais les révolutions d'alors n'ont pu être un bienfait qu'à la condition de ne pas s'arrêter et de conduire les hommes à un ordre meilleur. Le mérite du moyen âge est d'avoir enfanté le monde moderne; en d'autres termes, le mérite de l'invasion des Barbares a été d'aboutir à ce qu'il n'y ait plus de Barbares. De même le mérite et le bienfait de l'avénement du Christianisme est qu'il aboutisse à ce qu'il n'y ait plus ni païens ni chrétiens, mais des esprits libres, définitivement affranchis des anciens dieux.

ERNEST HAVET.

REVUE CRITIQUE

Appendice alla relazione intorno all' unità della lingua e ai mezzi di diffonderla, da **Al. Manzoni.**

Nous avons parlé au long d'une brochure récemment publiée par Manzoni sur la langue italienne, et nous avons rendu compte des propositions que présente l'illustre auteur des *Promessi Sposi* en vue d'amener dans sa patrie une unité de langage qui soit le complément de l'unité politique. Le rapport que Manzoni avait écrit, à la demande du ministre de l'instruction publique du royaume d'Italie, a été suivi d'un contre-rapport rédigé par M. Lambruschini au nom d'une commission de littérateurs florentins. Manzoni vient de répliquer, et son nouveau travail est aussi étendu et intéressant que le premier. Il est amené naturellement à repasser sur des arguments qu'il avait développés déjà. Nous ne songeons pas ici à reprendre à son exemple toute la suite de la démonstration qu'il oppose encore une fois à ses contradicteurs; nous y relèverons seulement quelques aperçus nouveaux.

Manzoni signale comme un trait fâcheux des temps actuels l'entrée toujours plus fréquente et plus facile des termes et des tours français dans la langue italienne. Ils ne viennent plus un à un, ils arrivent par bandes: c'est une véritable invasion, qui désole tous les puristes. Elle a sa cause dans le fait que les livres français sont très-recherchés et lus en Italie, depuis cent ans environ. Notre philosophie au siècle dernier, et dans celui-ci nos romans et notre théâtre ont été accueillis au delà des Alpes avec une telle faveur que la langue de la conversation et des journaux a été comme saupoudrée de mots et de tours de phrases empruntés au français. Faut-il garder ces nouveaux-venus? Est-il possible de les chasser? Les Italiens sont en peine à ce sujet, et Manzoni estime que beaucoup d'expressions ainsi plaquées sur un modèle français ont pris définitivement la place d'anciennes manières de parler qui avaient le cachet

italien. Le mal est fait, il ne reste plus qu'à l'empêcher de s'étendre. C'est la permanence des dialectes provinciaux qui ouvre l'accès à ces termes étrangers. Un journaliste de Turin ou de Naples a plus vite fait de mettre une finale italienne à un mot français que d'aller à la recherche d'un mot italien qu'on n'emploie pas autour de lui et qu'il ne sait où trouver. Nouvelle occasion pour Manzoni de recommander la composition d'un vocabulaire du parler florentin, qui faciliterait la résistance à l'envahissement des gallicismes, en donnant, pour correspondre à chacun d'eux, une expression empreinte du vrai génie de la langue, et que tous les lettrés d'Italie seraient heureux d'apprendre. Car il y a des milliers de mots dont on a besoin quand on se pique d'écrire purement, qui ne sont pas connus hors de Toscane, et qu'on a une peine infinie à recueillir, comme Manzoni l'a éprouvé lui-même. Quand il composait son roman des *Fiancés*, dit-il, il avait le souci perpétuel de chercher dans le bon italien l'équivalent d'une foule de mots lombards qui lui étaient familiers et dont il n'osait se servir. Il relisait ses classiques, il compulsait le *Vocabolario della Crusca*, dont il a gâté un exemplaire à force de le feuilleter, et quand il était tombé enfin sur un mot employé par les bons auteurs, il avait encore à s'informer si ce mot n'avait pas cessé d'être en usage, et il persécutait les Florentins et les Florentines qu'il rencontrait dans le monde, en leur demandant : employez-vous encore tel mot? comment nommez-vous cet objet en toscan? un vocabulaire du parler florentin répondrait une fois pour toutes à ces questions. Non pas que l'Italie ait à se faire muette de propos délibéré, comme Lucinde dans le *Médecin malgré lui*, pour reprendre ensuite l'usage de la parole, au moyen de ce vocabulaire, qui serait pour elle Léandre et Sganarelle; au contraire, elle n'aurait rien à perdre de ce qu'elle a déjà gagné pour l'unité du langage, puisque tous les mots qui sont usités et compris dans la péninsule entière, le sont dans la capitale aussi, et se retrouveront par conséquent dans ce dictionnaire.

Il rendrait des services qu'on ne peut demander au *Vocabolario della Crusca*, soit parce que cette œuvre célèbre est criblée d'archaïsmes, soit parce que l'Académie de la Crusca, pour admettre un mot dans son dictionnaire, attend de le rencontrer chez un écrivain autorisé. Elle paraît supposer que tous les idiotismes de la langue entreront quelque part dans le tissu des écrits envisagés comme *testi di lingua*. En réalité, il n'en va pas ainsi, et le système de la Crusca aboutit quelquefois à une incroyable pauvreté. Manzoni en a donné la preuve en reproduisant plusieurs articles du *Vocabolario della Crusca*, qu'il met en regard des articles correspondants du *Dictionnaire de l'Académie française*.

On peut espérer que les instances de Manzoni amèneront les savants florentins à travailler à une œuvre dont l'utilité est évidente. Il serait étrange que l'Italie eût des glossaires de tous ses patois, et qu'elle ne sût pas donner à ses provinces et à l'étranger un livre où soit recueillie la fleur de son langage.

EUGÈNE RITTER.



Études sur la littérature allemande : Herder; la Dramaturgie de Lessing, par H. Schmidt, docteur ès-lettres. — Paris, librairie internationale, 1869.

Il y a déjà un certain nombre d'années, en 1855, M. Schmidt prit la critique littéraire de Herder pour texte d'une thèse de doctorat; en 1863, dans la *Revue d'Alsace*, un de nos bons recueils provinciaux, il publia des recherches sur la *Dramaturgie* de Lessing, recherches que j'ai mises à profit ici-même, en esquissant la figure originale de ce dernier écrivain. Dernièrement, en attendant la réimpression d'une *Etude sur Wieland*, fournie en 1868 à la même *Revue d'Alsace*, et sans préjudice d'une *Grammaire allemande* et des *Notes d'un voyage en Bavière et en Autriche*, il vient de refondre ensemble ses travaux, trop courts, mais très-consciencieux et très-utiles sur Herder et Lessing. Après une rapide biographie de Herder, puisée dans ses œuvres mêmes ou dans les souvenirs de sa femme, il rappelle ses titres à la célébrité et ses productions si diverses, dont les Français, selon leur usage, ignorent la plupart : les *Fragments* ; les *Sylves* ; la *Plastique* ; les *Lettres sur la théologie ;* le livre célèbre *sur la poésie des Hébreux ;* les *Idées*, traduites chez nous par M. Edgar Quinet, où il se rapprochait tour à tour de Bossuet, de Fénelon et de Montesquieu ; les *Lettres sur l'humanité* ; *Adrastea* ; l'ouvrage sur les *Origines du genre humain*, etc. On ne saurait nier l'étendue de ses connaissances, la fécondité de son imagination, la variété des vues qu'il a exposées sur les sujets les plus graves. Pense-t-on qu'elles aient été stériles pour eux et pour lui, les relations qu'il engagea avec Hamann, Bode, Gœthe, Jung-Stilling, tant d'autres ? C'est en suivant ses traces, en abordant les routes frayés par lui, que Gall, Creutzer, Ottfried Müller, Grimm, sont arrivés si loin et si haut : sermonnaire, littérateur, érudit, traducteur, philologue, historien, philosophe, il toucha à tout, il réussit partout. Sa science et son goût étaient cosmoplites : la Judée, la Grèce, Rome, l'Espagne, l'Angleterre l'attiraient autant que la France ou l'Allemagne. S'il eut plus d'un modèle et d'un guide, il laissa bien des imitateurs, et, comparée à ce qu'elle était alors parmi nous chez Marmontel ou même chez Voltaire, l'esthétique chez lui était large et profonde, impartiale et sereine. Elle fut peut-être moins théorique et plus polémique chez Lessing, auquel M. Schmidt consacre également un judicieux examen. Sans s'arrêter à sa vie assez agitée, sans s'occuper de ses autres œuvres si nombreuses et souvent si importantes, il se borne à apprécier la *Dramaturgie*, ce fameux recueil des cent articles publiés par lui à Hambourg en 1767 et en 1768, lorsqu'il fut chargé, pour ainsi dire, de la direction critique et de la surveillance morale du théâtre de cette riche et commerçante cité. On sait comment, dans ces curieux articles, Lessing passa en revue les dramaturges et les comiques de tous les temps, Ménandre et Térence, Shakespeare et Corneille, combien il attaqua Voltaire, comme il sympathisait avec Diderot, jusqu'à quel point il était parfois sévère ou froid à l'égard de Racine et Molière, indulgent et louangeur envers Destouches ou Marivaux. Des erreurs de détail, des préjugés de race, des excès de système ne peuvent affaiblir, à nos yeux, la valeur de cette critique élevée

et vivace, qui allait au fond des choses, qui ne se payait pas de phrases, et qui régénérait par son souffle ardent et pur les vieilles poétiques et les théories surannées de l'école. A défaut des portraits développés que ces deux maîtres de l'esthétique allemande mériteraient d'obtenir en France, M. Schmidt a rassemblé les traits les plus propres à les faire connaître, et ceux mêmes qui les ont soigneusement pratiqués les verront avec plaisir revivre dans ce résumé aussi lumineux que fidèle.

A. PHILIBERT-SOUPÉ.

Lucie. Un vol., par M. L. DEPRET.

Les Anglais jouissent, en matière de roman, d'une réputation méritée. Ils excellent en ce genre. Des maîtres de génie comme Thackeray, Dickens et Miss Brontë, sont devenus des chefs d'école ; et on voit chaque année leurs nombreux disciples publier des romans qui attirent l'attention et les suffrages des lecteurs. La vie intime en fait tous les frais, ainsi que l'observation du cœur humain. En Angleterre, le roman est florissant. Par contre, on l'accuse en France de décadence. On ne voit plus se produire que des ouvrages d'un caractère brutal, qui empruntent un intérêt vulgaire à quelque événement mystérieux, à quelque découverte de police ingénieusement préparée et longtemps attendue. On est injuste pour nos contemporains ; car à côté de ces œuvres bruyantes, annoncées à grand renfort d'affiches énigmatiques, paraissent chaque jour des livres qui ne le cèdent en rien à ceux de nos voisins. On y trouve même délicatesse d'observation, même pureté de talent ; seulement ce qui leur fait défaut, en France, c'est le public. Au lieu de rendre justice comme les Anglais à des œuvres méritoires, il est attiré par l'éclat, dominé par le bruit. Je ne sais pas d'auteur qui soit plus digne de la renommée que M. L. Depret, de livre qui mérite plus le succès que *Lucie*. Le volume, ainsi intitulé d'après la première nouvelle qu'il renferme, témoigne d'un esprit délicat et d'une grande finesse d'observation. La meilleure de ces histoires charmantes est le récit d'une existence de femme élevée en province par une tante fantasque, et mariée contre son gré. Heureusement le hasard répare ce que la vie avait mal arrangé. Lucie devient la femme de celui qu'elle aime. Certes les événements sont bien ordinaires ; aussi l'auteur n'a-t-ilque plus de mérite à broder sur un sujet si simple tant de spirituelles pensées et de délicates observations. Lucie est une femme charmante, pure, honnête et vraie. Dans le caractère de la tante, il y a maint trait comique, qui, pour être juste, n'est jamais vulgaire. Je n'en veux pas dire plus long et je renvoie le lecteur aux autres nouvelles qui complètent le volume, afin qu'ils reconnaissent par eux-mêmes que, M. Depret est bien l'égal de ces Anglais qu'on lui préfère et que dans son livre, comme dans les leurs, on trouve de l'observation à chaque ligne, de l'esprit à toutes les pages et partout une honnête délicatesse.

ARTHUR BAIGNÈRES.



CHRONIQUE POLITIQUE

14 septembre 1869.

S'il est vrai, comme on l'a dit, que nous venions d'inaugurer un nouveau règne, il faut reconnaître que depuis bien longtemps nous n'avions eu un si paisible changement de main. Au lieu de la petite révolution qui est, dans notre pays, l'accompagnement obligé des crises politiques, nous n'avons eu que des écrits et des paroles; il faudra donc supprimer le mot révolution et ne plus parler désormais que de nos évolutions. Celle-ci n'a pas même causé de bien vives émotions au sein de l'assemblée sans le consentement de qui elle ne pouvait s'accomplir. Le Sénat, soit qu'il ait manqué de conviction, soit que la vie politique ait peu à peu abandonné ce corps dont les origines ne découlent point du suffrage universel, le Sénat a pris la chose mollement. Le rapport de M. Devienne sur le projet de sénatus-consulte nous donnait un avant-goût de la discussion qui s'est engagée et des dispositions de la chambre haute; il avait le mérite de reproduire avec beaucoup d'exactitude cet état moral qui est propre aux membres de cette assemblée et dont on ne peut retrouver d'exemple dans aucun des corps constitués qui ont fonctionné dans notre pays ou dans les pays voisins. Ce n'est point, à proprement parler, de la complaisance, c'est encore moins du mauvais vouloir; peut-on dire que c'est de l'indépendance? Il y a bien, dans l'attitude du Sénat, en présence des divers projets de réforme qu'on a été forcé de soumettre à son approbation, quelque chose qui ressemble à de l'indépendance, mais c'est un effet de surface; si l'on va au fond, on est frappé de ne trouver que la plus entière docilité. Le sénateur français, tel que l'a fait le second empire, est une créature bizarre, dans laquelle on voit se mêler et se confondre les éléments les plus contraires. Chez le sénateur domine toujours le sentiment profond de la position qui lui est faite par la Consti-

tution impériale ; il sait qu'il n'est pas là pour faire sa volonté ; il se dédommage quelquefois de ne point agir à sa guise en donnant à ses discours le caractère qu'il ne peut donner à ses actes. De là, souvent, la contradiction qui existe entre le vote d'un sénateur et ses paroles ; de là, aussi, en raisonnant du particulier en général, la contradiction qu'il y a entre les votes du Sénat et les opinions qui se dégagent des discours et de l'attitude de la plupart de ses membres. C'est, en un mot, une assemblée à la fois très-indépendante et très-docile ; elle laisse bien voir ce qu'elle pense, mais elle fait ce que veut l'Empereur. Elle est même plus touchée d'un ordre du souverain qu'elle ne l'est de la volonté du pays. Ce n'est pas au pays que le Sénat doit son existence, c'est à l'Empereur ; il ne voit les volontés du pays qu'à travers la personne de l'Empereur, et encore n'a-t-il de respect pour elles que parce que le chef de l'Etat lui en inspire. L'âge des sénateurs et surtout leur expérience les mettent bien au-dessus des entraînements populaires ; si l'on consulte la plupart d'entre eux, ils diront qu'ils savent bien ce que valent ces entraînements, combien de temps ils durent et où ils aboutissent. Ils n'en font pas grand cas, et si nous n'avions pas un souverain qui s'en préoccupe, la volonté nationale, toutes les fois qu'elle voudrait réaliser un progrès, se heurterait au véto sénatorial. Les choses sont arrangées de manière à ce que cet accident est toujours sur le point d'arriver et n'arrive jamais.

Ces observations étaient nécessaires pour bien faire comprendre l'esprit et le sens des débats auxquels nous venons d'assister et des étranges discours qui ont précédé le vote approbatif du sénatus-consulte. La première parole qui s'est fait entendre a été contraire à tout projet de réforme ; le discours de M. Boulay (de la Meurthe) a démontré combien tout ce qu'on proposait était opposé à l'esprit de la Constitution ; après cette première escarmouche, un ancien général de cavalerie a exécuté une charge à fond de train contre les voies nouvelles, contre les révolutionnaires et contre les socialistes. Voilà comment, au Sénat, s'est inaugurée la discussion sur le sénatus-consulte. Les premiers orateurs sans exciter un bien vif enthousiasme, ont pu se soulager tout à leur aise et aller jusqu'au bout. On a écouté avec moins de patience le prince Napoléon. Le cousin de l'Empereur a jugé que le moment était venu de reparaître dans la vie politique d'où il se tenait éloigné depuis quelques années à la suite de dissentiments survenus avec le chef de la famille. On se souvient peut-être que le prince, étant allé en Corse inaugurer un monument élevé en l'honneur de la famille Bonaparte, se permit de tracer le plan d'une politique qui n'était point celle que l'Empereur pratiquait en ce moment. Son discours d'Ajaccio n'était que prématuré ; il lui valut, pour ce fait, d'éclatantes disgrâces. Il n'en a pas été de même de celui que le Sénat a entendu dans la séance du 1er septembre ; il dépassait, aussi, pour le libéralisme, la mesure actuellement admise dans les programmes officiels, mais il n'a pas semblé s'écarter tellement de la consigne donnée qu'il ait paru nécessaire au chef de l'Etat de désavouer son parent et de le punir de son écart. Une telle rigueur eût semblé d'ailleurs bien peu politique. Ne fallait-il pas que le prince Napoléon remplît son

devoir de sénateur et de prince du sang? Sénateur, il est tenu, aux heures critiques, de paraître à son poste et d'y remplir tous les devoirs inhérents à cette dignité. Lorsqu'on discute sur un projet de loi, sur une pétition d'ordre secondaire, sur une question de budget, le prince peut faire appareiller son yacht et entreprendre quelque nouvelle traversée; mais lorsque les intérêts de son pays et de sa maison sont en jeu, il doit mettre pied à terre et payer de sa personne. Chaque prince d'ailleurs à sa manière de servir son pays; nous avons eu des familles royales dont les fils étaient marins ou guerriers; le prince Napoléon est orateur : il sert à la tribune. L'arme de la parole est d'ailleurs une arme noble qui ne déshonore point une bouche de sang impérial; c'est avec cette arme, plutôt qu'avec l'épée, que se sont accomplies nos meilleures conquêtes. Le cousin de l'Empereur s'est servi de son éloquence, non pas pour combattre le sénatus-consulte, mais pour montrer ce qu'il y aurait à faire si on voulait qu'il eût toute la portée qu'il doit avoir et qu'il donnât tous les bons résultats qu'on en espère. Il pouvait parler de la sorte d'un projet de sénatus-consulte sans transgresser aucune des déférences que lui impose son rang; il n'en serait plus de même aujourd'hui qu'il est voté et promulgué.

Les critiques du prince ont porté sur les points du projet qui avaient provoqué déjà celles de la presse libérale; il n'a pas eu le mérite de l'invention; mais il a celui, et c'en est un bien grand, de s'approprier toutes es bonnes idées qui avaient cours dans le public et de leur prêter l'autorité de sa parole et de sa personnalité. C'est ainsi que l'orateur princier a demandé plus de clarté dans la rédaction de l'article premier relatif à la responsabilité ministérielle; il veut, lui aussi, que si les ministres ne dépendent que de l'Empereur, en tant qu'ils sont nommés et révoqués par lui, ils soient responsables devant les chambres. Il voudrait aussi que le Corps législatif eût, comme le Sénat, un pouvoir constituant. Le sénatus-consulte de 1866 interdisant la discussion de la Constitution lui semble une anomalie, et le prince fait la remarque assez juste que jamais la constitution n'a été plus discutée par la presse que depuis le jour où cette bizarre interdiction a été produite dans nos lois. Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié ce qu'il en a coûté à ce recueil pour avoir un jour partagé l'avis du prince Napoléon. Nous avons pu, avec moins de péril, réclamer les autres réformes qui font partie de son programme. En nous inspirant, nous aussi, des vœux du pays et de ses besoins les plus pressants, nous avons demandé la suppression des candidatures officielles et une répartition moins arbitraire des circonscriptions électorales. Le prince désire que le nombre des députés soit augmenté et que les circonscriptions électorales aient pour base les arrondissements. Ce qui lui paraît indispensable, c'est que ces fractionnements du territoire soient réglés par une loi au lieu de l'être par un décret.

En se faisant l'avocat de la réforme municipale, il rentre encore dans le programme que nous avons nous-mêmes défendu : les maires choisis dans le sein du conseil municipal, la suppression de l'article de la Consti-

tution qui donne au gouvernement le droit de les prendre en dehors de ces assemblées, la publicité des séances des conseils municipaux, enfin tout ce qui tend à décentraliser, à affranchir, à garantir d'une manière efficace la liberté politique et la liberté individuelle, le cousin de l'Empereur, parlant comme sénateur et comme prince du sang, n'hésite pas à le demander. Il formule lui aussi ses revendications et sous une forme moins positive, il arrive aux dernières limites du programme libéral. Il annonce, comme devant bientôt s'imposer à l'examen de nos assemblées, l'abolition de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, l'instruction primaire gratuite et obligatoire, la liberté de l'enseignement supérieur. On voit à cette énumération que le prince Napoléon comprend son pays et son époque et qu'il voudrait consolider l'Empire en procédant au désarmement complet des partis.

Cette attitude décidée lui crée, dans le Sénat, une sorte d'isolement; elle lui a même attiré, de la part de M. Ségur d'Aguesseau, une série de qualifications irrévencieuses dont il n'a pas semblé beaucoup s'émouvoir. Un grand nombre d'autres plus réservés, mais non moins hostiles, ont trouvé un moyen plus courtois de manifester leur désapprobation en couvrant d'applaudissements le petit discours que M. de Forcade la Roquette s'est cru obligé de placer à la suite de la brillante improvisation du prince Napoléon. Le ministre de l'intérieur s'appliquant à suivre les beaux exemples que lui a transmis M. Rouher a essayé de dégager la responsabilité du gouvernement des paroles que le cousin de l'Empereur venait de faire entendre ; il a pris aussi l'engagement formel de n'être jamais le ministre d'une semblable politique. C'est par des déclarations de ce genre qu'il a obtenu le modeste succès oratoire qu'il paraissait rechercher et qui n'a pas eu beaucoup d'écho au dehors. Si éloigné qu'il ait voulu paraître des doctrines libérales du prince Napoléon, le ministre de l'intérieur ne s'en est pas encore éloigné autant que M. Delangle. M. Delangle s'en est pris à un autre orateur tout aussi libéral que le prince Napoléon, et qui peut passer pour représenter, avec un ou deux autres membres de la Chambre haute, l'extrême gauche du Sénat. M. Bonjean, qu'aucune parenté ni aucune discipline n'enchaînait, avait revêtu ses idées de la forme d'un amendement; il voulait modifier l'organisation même du Sénat, lui donner une autre origine et le décharger du monopole et de la responsabilité de ses attributions constituantes. Pour éviter l'écueil du sénatus-consulte de 1866, M. Bonjean avait retranché de son amendement tout ce qui regardait l'élection des sénateurs ; il n'avait maintenu que le paragraphe relatif aux pouvoirs de la haute assemblée. Ce sacrifice ne lui a point épargné le violent et malencontreux réquisitoire de M. le procureur général Delangle. C'est un magistrat que l'Empire a élevé au siége qu'occupait M. Dupin et qui vient, devant la statue de son prédécesseur, de payer sa dette de reconnaissance. Il aurait pu s'en tenir là ; son zèle est allé jusqu'à vouloir infliger à un de ses plus illustres collègues, magistrat comme lui, l'affront de la question préalable. Pour arriver à ce résultat, il a combattu avec une vaillance digne d'un

meilleur sort ; il n'a pu rallier que quarante-trois voix à sa proposition. Il est vrai que l'amendement de M. Bonjean n'en a pas moins été repoussé ; mais du moins le Sénat a pu le discuter et nous avons eu, à défaut de l'amendement, le discours, au moyen duquel son auteur s'est efforcé de le faire comprendre et de le faire accepter.

Ce n'était pas une tâche facile ; faire comprendre au Sénat qu'il doit sacrifier une partie de ses attributions, renoncer au droit de *veto* dont le sénatus-consulte l'investit, partager avec le Corps législatif le pouvoir constitutionnel et accepter pour lui-même l'initiative des lois, c'était demander plus de bon sens et d'abnégation que l'on n'a coutume d'en trouver dans une assemblée qui n'a point ses racines dans l'élection populaire. Rien n'était plus décisif pourtant que les raisons et les exemples historiques dont M. Bonjean a appuyé son amendement. En vain cet orateur disert et sobre s'était muni des meilleurs arguments ; en vain, il avait étudié, avant d'aborder la tribune du Sénat, dix-neuf Constitutions et les résultats politiques qu'elles avaient donnés ; en vain, il avait insisté sur le sort funeste de celles qui avaient reconnu le droit de *veto* d'une Chambre sur l'autre et concentré dans une seule le pouvoir constituant, il n'a pu vaincre la résistance d'un auditoire prévenu contre ses paroles et qui croyait d'ailleurs faire une assez grande concession en votant le sénatus-consulte tel qu'on le lui présentait. Pour rien au monde, la majorité ne serait allée au delà. Un temps peut venir où le Sénat se repentira de sa résistance à de sages conseils. Il n'est point téméraire, en effet, de prévoir l'antagonisme qui surviendra le jour où le Corps législatif, ayant pris l'initiative d'une loi et l'ayant votée, il voudra s'opposer à sa promulgation.

Le Corps législatif, quoique placé au-dessous du Sénat dans la hiérarchie des pouvoirs publics, lui est supérieur par son origine ; représentant direct de la nation, il ne se résignera pas facilement à voir ses actes supprimés ou ajournés par le fait de quelques hommes qui, pour avoir beaucoup d'expérience et de sagesse, n'en sont pas moins impropres à connaître les volontés du suffrage universel auquel ils ne tiennent que par des liens très-indirects. Le pays lui-même, il n'en faut point douter, prendra parti pour ses représentants, et le Sénat aura à lutter contre ce torrent de l'opinion publique dont il sait bien qu'on ne triomphe pas aisément. Il brave cette impopularité et, de plus, il veut garder à lui seul le droit de modifier la Constitution. Si encore il pouvait se décider à prendre de loin en loin l'initiative de quelque progrès ! Mais il n'est là que pour résister à tous ceux que le pays réclame ; la voix de l'opinion publique n'a d'écho dans l'assemblée des sénateurs que lorsqu'elle a déjà retenti partout. Jusqu'à présent, lorsque la Constitution a été améliorée, c'est l'Empereur ou le Corps législatif qui ont pris l'initiative des changements reconnus nécessaires. Est-ce le Sénat qui, en 1860, aurait eu l'idée de rendre publiques les séances du Corps législatif ? Est-ce le Sénat qui, en 1867, aurait songé à donner la liberté de la presse, la liberté de réunion et qui aurait admis les ministres à venir défendre eux-mêmes leurs actes devant les Chambres ? Est-ce le Sénat qui, en 1869, aurait jamais voulu proclamer la responsabilité des ministres, rendre au Corps législatif

l'initiative des lois et le droit de nommer lui-même son bureau? Est-ce lui qui aurait donné toute liberté aux interpellations et aux amendements? Ces réformes se sont faites en dehors de lui; il n'y a participé que pour les subir ou pour les amoindrir. Et il en sera toujours ainsi. Ce sera ou le chef de l'Etat ou le plus souvent le Corps législatif qui auront les premiers l'idée de nouveaux perfectionnements à introduire dans la Constitution. Le sénatus-consulte de 1866 qui n'a pas arrêté la manifestation inconstitutionnelle, mais opportune, des 116 n'arrêtera pas davantage les députés qui, pressés par leurs électeurs, voudront faire un nouveau pas dans les voies libé ales. Ils auront pour faire prévaloir leurs motions et les imposer à l'examen et à l'approbation du Sénat, non-seulement les amendements, les interpellations, et les autres ressources que leur fournit la tribune retentissante d'où ils parlent, mais encore les appuis sympathiques et pressants qui leur viendront du dehors. La Constitution sera violée par la force même des choses, mais le pays sera content; ce n'est pas faire acte de sagesse que de subordonner le contentement du pays à une violation du pacte fondamental. Le Sénat cependant n'a point reculé devant cette redoutable perspective; au lieu de partager fraternellement ses attributions avec les représentants du pays, au lieu de prendre, comme le proposait M. Bonjean, une partie du pouvoir législatif et de céder une partie du pouvoir constituant, il a mieux aimé s'enfermer dans les prérogatives impopulaires que lui donne la Constitution de 1852 et que le sénatus-consulte de 1869 lui maintient.

Telles sont les graves questions soulevées par l'amendement de M. Bonjean; on peut dire qu'il a dominé le débat de cette courte session et laissé dans tous les esprits une impression qui ne tardera pas à se traduire par de nouvelles revendications constitutionnelles. D'autres sénateurs cependant ont fait des motions utiles et qui répondent à des vœux ou à des regrets qui se sont manifestés déjà soit dans la presse, soit, tout récemment encore, dans les conseils généraux. Il est bon de prendre en considération, parmi ces derniers, le rétablissement de l'Adresse réclamé par trois sénateurs à la fois, dans des termes à peu près identiques. M. le comte de Sartiges a défendu le sien avec une certaine force de logique. L'intervention de M. Ségur-d'Aguesseau en faveur de l'amendement était superflue ponr faire rejeter les arguments des orateurs sérieux qui ont pris part à cette discussion. Ils auraient été mieux appréciés si le Sénat ne s'était senti pris tout d'un coup d'une impatience inquiète et s'il n'avait eu hâte d'en finir au plus vite avec une discussion à laquelle l'opinion publique commençait à ne plus prendre grand intérêt. On a fait ainsi, à la dernière heure, une véritable hécatombe d'amendements. M. Goulhot de Saint-Germain a retiré le sien; beaucoup de discours qu'on aurait entendus volontiers ont été supprimés; d'autres ont été interrompus. Celui du baron Brenier s'est égaré dans une allégorie empruntée à la navigation; arrêté à chaque phrase, il n'a pu arriver au port. Le nouveau président, qui lui-même paraissait assez mal à l'aise sur son fauteuil, a jugé prudent, à l'exemple des régisseurs de théâtre lorsqu'ils voient le public en proie à de trop vives impatiences, de faire des coupures dans le débat. Pendant

la dernière demi-heure, alors que M. Brenier naviguait à travers les écueils de son improvisation, le Sénat n'aspirait qu'à la clôture et à la mise aux voix. Il ne paraissait pas vouloir différer de vingt-quatre heures le vote du sénatus-consulte. C'est ainsi que, contrairement à ce que l'on avait prévu, la Chambre haute, après huit jours de délibérations, a donné force de loi à ces réformes qui sont toute une révolution et dont l'application constitue un changement de règne.

Il ne faut point s'étonner de ce que l'on a voulu terminer au plus vite cette affaire. Tout le monde comprenait qu'il était urgent de mettre un terme au gouvernement personnel ; ceux qui ne l'avaient pas encore compris au moment où les réformes ont été proposées en ont pu être mieux convaincus en voyant dans quelle anxiété une indisposition de l'Empereur a jeté le pays et quelle perturbation une aggravation du mal était sur le point d'apporter au fonctionnement des pouvoirs publics. Le Chef de l'Etat n'a pas été très malade, mais le pays a souffert considérablement dans sa tranquillité et dans ses intérêts. Lorsque tout tient à un homme, tout est incertain, et si l'homme est menacé, tout chancelle. Il faudrait que les souverains qui ont assumé sur eux toutes les responsabilités et tous les pouvoirs fussent doués d'une organisation particulière, que, sans être absolument exempts de nos infirmités, ils les ressentissent plus tardivement et n'arrivassent au terme de leur carrière que juste au moment où ils ont, à côté d'eux, un successeur capable de prendre leur place. L'idéal de cette toute-puissance serait l'immortalité de celui qui en est revêtu ; mais l'idéal d'un gouvernement humain, dont le chef sait bien qu'il ne peut pas être doué de qualités surnaturelles, c'est précisément cette garantie particulière que le sénatus-consulte nous donne contre les risques de la maladie ou de la mort du souverain. Il n'est personne en France qui ne se réjouisse de voir l'Empereur revenir à la santé. Bien que les nouveautés constitutionnelles aient acquis force de loi, nous n'en sommes pas moins encore dans une sorte d'intérim constitutionnel qui exige une grande circonspection et l'action énergique du pouvoir exécutif. La machine est montée, il la faut mettre en mouvement, la régler et prévenir les dangers auxquels ses vigoureux élans peuvent exposer un pays. Ce n'était donc pas le moment pour nous de tomber dans les complications d'un changement de règne et dans les compétitions de toute nature auxquelles un semblable événement ne saurait manquer de donner lieu. Sur la foi des bruits exagérés qui se sont répandus la semaine dernière dans Paris et qui ont affecté si profondément les marchés de toute l'Europe, on avait déjà soulevé dans les journaux la question de régence. On pensait au Prince impérial mineur, à l'Impératrice, au prince Napoléon, et même on poussait le zèle intempestif jusqu'à se quereller sur un sujet si délicat. Nous ne parlons point des autres projets que l'état présumé de la santé impériale faisait naître au sein des conciliabules secrets, où les partis ennemis élaborent des rêves d'avenir. Toutes ces préoccupations étaient bien naturelles ; elles n'en étaient pas moins pénibles et funestes ; elles ont montré clairement que les précautions prises par le pacte fondamental pour assurer la transmission du pouvoir de

Napoléon III sur la tête de Napoléon IV ne paraissent point suffisantes et qu'il en faut de plus sérieuses. Ce que la Constitution a prévu, en effet, ne porte pour ainsi dire que sur des arrangements de famille; elle ne se préoccupe nullement des gages à donner au pays. Les mesures prises, d'ailleurs, remontent déjà loin et nous ne sommes plus dans les conditions politiques où nous étions alors; autre chose est léguer la succession d'un pouvoir personnel à un empereur mineur; autre chose est préparer la transmission d'un pouvoir constitutionnel. La première alternative exige beaucoup plus de précautions que la seconde; qu'on l'envisage au point de vue dynastique ou au point de vue national, celle-ci inspire moins de craintes. Voilà pourquoi l'on peut dire que le sénatus-consulte qui vient d'être voté complète heureusement, corrige même au besoin les dispositions du sénatus-consulte de 1856 et les lettres patentes du 1er février 1858, par lesquelles l'Impératrice est constituée régente.

Il y a encore d'autres soins à prendre pour assurer l'avenir de la dynastie. Le prince Napoléon, que cette question intéresse plus que personne, les a indiqués, et nous n'avons pas à revenir sur son discours. Il n'est point nécessaire d'ailleurs de reprendre le programme dont l'exposé a si fort scandalisé quelques sénateurs pour être convaincu que le sénatus-consulte n'est point le dernier mot des progrès que nous ayons à réaliser. Il introduit dans nos institutions un élément libéral des plus efficaces; mais il laisse encore debout des pratiques gouvernementales qui ne sont plus en harmonie avec les tendances et les volontés qui lui ont donné naissance. C'est beaucoup assurément que d'avoir des ministres responsables et de pouvoir, lorsque les circonstances le commandent, interpeller le gouvernement; c'est beaucoup que des journaux puissent être fondés au gré de chacun; mais par le fait de ces réformes, nous ne sommes pas encore un peuple libre, et les adversaires du régime actuel peuvent faire entrevoir à la France une situation meilleure que celle qui lui est faite par l'Empire. Il faudrait, pour que toute crainte de l'avenir fût écartée, que l'Empire donnât ce que les autres formes de gouvernement ne se font pas faute de promettre; il faudrait en un mot épuiser le programme libéral et, sans tomber dans les chimériques conceptions des idéologues, réaliser les *desiderata* que nous voyons se produire de divers côtés. Un éminent écrivain, que la *Revue* est fière de pouvoir compter au nombre de ses plus illustres collaborateurs, M. Sainte-Beuve, écrivait dernièrement dans un journal qu'à un ordre de choses nouveau, il convient d'apporter un nouvel esprit. Le nouvel esprit, c'est là précisément ce qui fait défaut. Comment aurait-on un nouvel esprit lorsque l'on semble vouloir confier la pratique de la liberté à ces mêmes hommes que l'on a dressés de longue main à la pratique de l'arbitraire? Le pays ne voit point sans étonnement les fonctions ministérielles laissées à des personnages qui n'ont encore donné aucun gage de leur libéralisme. Les départements sont administrés par ces préfets qui ont eu l'ordre d'étouffer la liberté partout où elle se montrait, de se faire un jeu de la liberté individuelle, et qui, protégés par l'article discrédité de la Constitution de l'an VIII, se donnaient libre carrière dans l'abus de leur autorité. On veut assurer le règne des idées, et l'on

maintient tout les agents de la force. Le moment est donc venu de faire table rase de tout ce qui ne concorde pas parfaitement avec le régime qu'il s'agit d'inaugurer. Il faut absolument dépouiller le vieil homme.

Nous ne comprenons pas que l'on n'ait pas encore songé à dégrever le budget de l'Etat des dépenses que lui causent certains employés du ministère de l'Intérieur. Il y a là tout un monde de gens; l'inquiète sollicitude des ministres les y a entassés pour explorer les feuilles françaises ou étrangères qui leur tombent sous la main. Ils ont assez de lecture pour lire le caractère imprimé, quelques-uns déchiffrent tant bien que mal une langue étrangère. Mais il faut qu'ils trouvent dans le fouillis de paperasses que l'on étale sous leurs yeux la pensée hostile, le mot désagréable qui, la veille, s'est dit en France ou à l'étranger ; on les a dressés à cette chasse, et ils sont arrivés à fournir tous les jours un assez joli butin, dans lequel le chef de bureau fait un premier triage ; le chef de division en fait un second, de manière à ne laisser entrer dans le cabinet du ministre que la fleur du panier. C'est lui qui va l'offrir. A peine a-t-il étalé ces scories du journalisme européen que des ordres partent dans toutes les directions, de saisir, de poursuivre, de sévir ; du moins c'est ainsi que les choses se passaient jadis. Depuis quelque temps, on procède avec un certain ménagement à l'égard de la presse française ; mais si on la châtie un peu moins, on la surveille toujours. Les douaniers de l'intelligence sont toujours là, faisant leur service et pourchassant de phrase en phrase le mot suspect. Ils continuent de dresser leur procès-verbal, auquel il n'est point donné suite. Alors on se rattrape sur la presse étrangère. Pour celle-ci, on ne s'est point départi des anciennes rigueurs ; on abuse de ce qu'elle échappe à nos lois et de ce que les journaux français ne lui portent qu'un intérêt relatif, pour l'inquiéter tout à loisir. La presse étrangère n'a pas bénéficié des réformes du 19 janvier; pour elle, l'arbitraire est toujours en vigueur. Pendant qu'un journal indigène peut critiquer à loisir les hommes et les choses et même s'en prendre aux institutions, un journal étranger n'a point le droit de toucher à certaines personnalités de l'ordre le plus secondaire ; si même indirectement il déplaît à un ami de la maison ou s'il plaît trop à un ennemi, il est suspect ; on a l'œil sur lui et on le met à l'*index*. Alors arrive pour ce journal la série des tribulations; on envoie au directeur de la poste l'ordre de ne point le distribuer. Et le directeur de la poste, sans y regarder de plus près, exécute cet ordre ; le journal a des abonnés ; ils ne sont plus servis que très-irrégulièrement ; il a des annonces, mais sa publicité devenant illusoire par suite des fréquentes saisies dont il est l'objet, il perd ses annonces. Les préposés à ces sournoises exécutions conduisent ainsi lentement un journal à sa ruine, à moins qu'ils ne lui assurent, à force de mauvais procédés, une magnifique situation à l'étranger. Il n'y a que deux ou trois Etats en Europe où l'on comprime de la sorte la liberté internationale ; la Russie, les Etats romains sont d'habitude peu hospitaliers aux idées qui viennent du dehors; nous sommes vraiment en bonne compagnie.

Ce procédé est aussi blâmable au point de vue des simples conve-

nances qu'au point de vue de l'équité. Nous pratiquons pour les produits de la pensée des principes qui ne ressemblent en rien à ceux qui président à nos échanges commerciaux. Pendant que l'Angleterre, la Belgique, la Suisse et l'Allemagne reçoivent nos journaux et ne se formalisent guère de ce qu'ils disent, nous arrêtons les leurs. Ce n'est pas que les pays que nous venons de citer perdent beaucoup à ce système ; ils ont notre pensée, nous n'avons point la leur, le profit est pour eux, le dommage est tout matériel. On peut se demander aussi en vertu de quelle loi les employés français portent atteinte à la propriété des feuilles étrangères ; quel article inconnu de nos codes leur attribue ce pouvoir discrétionnaire? Nous n'en connaissons aucun ; la chose se fait aujourd'hui parce qu'elle se faisait hier. Mais il importe de bien établir la différence d'hier et d'aujourd'hui. Si on ne sait point l'établir au ministère de l'Intérieur, partout ailleurs on se garde de confondre le présent avec le passé ; ce que l'on subissait en silence il y a un an, on ne le subira plus désormais sans protester. Il faut bien que l'on sache, dans ces endroits reculés et mystérieux où la lumière a tant de peine à pénétrer, que tout désormais doit se passer au grand jour et qu'il faudra rendre compte de tout. Il est de l'intérêt d'un ministre de l'Intérieur, quel qu'il soit, de se faire un meilleur entourage et, s'il répugne trop, comme certain de ses prédécesseurs, aux écrivains de talent et aux gens d'esprit, qu'il ait au moins des hommes de bon sens pour lui épargner les ennuis qui attendent désormais à la tribune les ministres inattentifs à ce qui se fait sous leur responsabilité. Il est inutile d'ajouter que tous les effort que l'on pourrait tenter pour consigner à la frontière la pensée hostile qui demande à entrer seraient des efforts superflus. Les journaux français la recueilleraient le lendemain ; du reste, ils ont déjà si bien pris leurs coudées franches qu'ils ne laissent plus grand'chose à dire aux étrangers. On n'a plus besoin d'aller se cacher derrière la frontière pour critiquer le gouvernement et dire son fait à tout le monde. Nous avons en France des écrivains qui se donnent journellement ce plaisir et qui n'ont même plus le scrupule d'observer les formes courtoises dont s'enveloppe toujours une pensée qui veut faire son chemin.

Il faut dire aussi que l'hostilité que le gouvernement impérial rencontrait chez les peuples voisins n'a plus de raison d'être ; elle va sous peu repasser la frontière et s'installer en France avec tous les irréconciliables. Il se fait en ce moment, au sein de l'émigration républicaine, une active propagande en faveur du retour. Cette question a été posée par un journal qui fait autorité dans les comités radicaux ; elle a été reprise par un des célèbres démocrates, que l'Angleterre retenait encore et semblait ne plus vouloir nous rendre. M. Félix Pyat, sous cette forme imagée particulière aux réformateurs a démontré que le moment est venu de reprendre le combat de la liberté ; d'une frontière à l'autre, on entend des voix qui s'appellent et se répondent ; nous allons revoir tous nos proscrits. M. Victor Hugo, qui jusqu'à ce jour s'est montré le plus récalcitrant, tourne un regard d'envie vers la patrie absente ; il n'a plus à franchir qu'un obstacle, le vers qu'il a cru devoir aligner entre lui et la France et qu'il

se rappelle aujourd'hui avec une sorte de regret. On lui pardonnera ce vers en faveur des autres. Puisqu'il a un si grand bien à faire à son pays, il est temps qu'il arrive avec sa recette Il n'y aura jamais trop d'ouvriers pour l'œuvre qu'il s'agit de reconstruire.

Les graves questions qui viennent de s'agiter chez nous nous ont fait perdre de vue pendant quelque temps la politique des pays voisins; mais nous avons beau regarder par-dessus la frontière, nous voyons la plupart des gouvernements en chômage, les ministres en villégiature. S'il y a quelque bruit, c'est celui que commencent à faire les congrès qui, dans cette saison de l'année, se réunissent pour étudier les questions économiques et sociales. La Haye ouvre la vieille salle des Chevaliers de Saint-Jacques à des statisticiens ; Bâle rassemble un congrès d'ouvriers ; Lausanne est hospitalière à « la ligue internationale de la paix et de la liberté. » Il ne faut point attribuer à ces assemblées, où l'erreur a coutume de tendre un si grand nombre de piéges à la vérité, une importance exagérée ; mais sans partager l'enthousiasme des poëtes, qui croient que les organisateurs des congrès sont les pionniers de l'avenir et qu'ils vont nous apparaître armés « des futures Tables de la loi ; » on peut admettre que leurs débats, s'ils sont aussi libres qu'ils veulent le paraître, ne seront point tout à fait stériles. On espère qu'ils pourront servir, en attendant mieux, à établir un lien de fraternité entre les peuples; à moins pourtant qu'ils ne tournent comme a tourné le fameux congrès de la paix de Genève où l'on fut sur le point d'en venir aux mains et d'où Garibaldi, qui le présidait, s'élança pour aller faire la guerre et servir de cible aux merveilleux chassepots de Mentana. Cette année, Garibaldi n'est d'aucune fête ; il a même décliné l'honneur de paraître au centenaire de Jean Huss que les Bohêmes, dans une intention que M. de Beust doit pénétrer, se préparent à célébrer avec éclat. Quant aux cabinets, ils sont tranquilles; la polémique entre les deux chanceliers allemands a pris fin ; l'Italie, sans être sortie d'aucun de ses embarras, a retrouvé un calme momentané ; l'Espagne délivrée des partisans de don Carlos, ne l'est point d'elle même; son vieil esprit de rébellion vient encore de troubler Madrid. Pendant qu'elle décourage un prétendant qu'elle connaît, elle en recherche un autre qu'elle ne connaît point et se consume ainsi sans organisation, sans préférence, dans une sorte de marasme révolutionnaire.

Le point du globe le plus agité en ce moment, c'est encore l'Egypte. La fête de l'inauguration du canal de Suez se présente dans une perspective orageuse. Le Grand Seigneur continue à n'être pas content de son vassal, et il faut reconnaître qu'il a bien raison de rouler ses gros yeux et de donner d'autres signes de colère. Les incartades du Khédive ayant provoqué la lettre vizirielle que chacun connaît, celui-ci s'est tourné vers les puissances protectrices pour savoir jusqu'à quel point il serait protégé ; l'accueil a été froid et Ismaïl-Pacha s'est décidé de fort mauvaise grâce à faire sa soumission. Mais quelle soumission ! le diplomate qui en a rédigé les termes a compté sans le bon sens du gouvernement auquel il s'adressait. C'est un écolier pris sur le fait, qui s'en tire par toutes sortes de mauvaises raisons. Du reste, il convient de tout, même d'avoir acheté

des armes et des vaisseaux de guerre ; mais il prétend ingénument que, s'il a fait cette dépense, c'est pour protéger le territoire du Sultan. A Constantinople, on s'est naturellement montré furieux de ces gasconnades et le Grand Vizir y a répondu de la bonne encre; on prend au mot le Khédive sur sa destination de ses armes et de ses navires de guerre et on lui enjoint, puisqu'il ne veut que protéger le Sultan, de les lui céder au prix coûtant. On lui enjoint aussi de réduire ses armées de terre et de mer aux proportions stipulées dans le traité de 1841, traité trop oublié et qui fait la force du Sultan dans le conflit que son vassal vient de soulever. Voilà celui-ci pris dans son piége ; il faut qu'il cède ou qu'il lève hardiment l'étendard de la révolte. Il cédera pour diverses raisons; d'abord il sait que l'Europe ne veut point d'une question d'Orient ; elle étouffera ce petit bruit comme elle a étouffé, l'an dernier, le bruit plus retentissant des démêlés de la Grèce. En outre, le Khédive doit sentir, à Constantinople, une main énergique quoique invisible qui a découvert ses projets, qui en tient tous les fils, et qui ne lui fera grâce d'aucune humiliation. S'il est bien avisé, il se soumettra, de mauvaise grâce, mais sans tarder. Il ne faut pas qu'il compte sur une conférence ; les traités qu'il viole sont formels et peuvent se passer du commentaire d'un tribunal européen. Il doit rentrer dans l'esprit et dans la lettre de ces traités et donner à l'Egypte un meilleur gouvernement et de meilleurs exemples.

Le secrétaire de la rédaction : PASCAL PICARD.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Pendant que l'enthousiasme officiel célébrait à Ajaccio, dans les fêtes du centenaire, les gloires de la dynastie, l'immortalité du premier Empereur, à Paris on tremblait, sous les portiques de la Bourse, pour les jours de Napoléon III. Le monde financier brutalement ramené aux réalités de la fragilité humaine, affolé de terreurs plus imaginaires que réelles, fermant l'oreille au bruit pacifique des discussions du Sénat assemblé pour voter la loi nouvelle des pouvoirs publics, criait : *Sauve qui peut*, et changeait la baisse en une débâcle générale. — Fonds d'Etat, valeurs de placement, valeurs de spéculation, tout a été frappé d'une dépréciation violente et

continue. A l'exception de celle de Londres, toutes les places de l'Europe ont été profondément ébranlées; à Constantinople, la panique a pris de telles proportions, qu'on aurait été contraint d'appliquer à la liquidation un cours arbitraire de compensation, mesure extrême, qui rappelle nos plus mauvais jours de 1848.

A qui incombe la responsabilité de cette perturbation générale? — N'accusons point les baissiers : ils ne sont pour rien en cette triste aventure; comme tant d'autres, ils ont été surpris par cet ouragan, et nous ne les trouvons qu'à la queue du mouvement. Les coupables, les seuls coupables, sont ces insatiables syndicats plutôt allemands que français, qui marchaient toujours audacieusement en avant, appuyés sur des forces décuplées par de longs succès ; ils avaient tout prévu, tout, excepté l'imprévu avec lequel financiers et politiques ne comptent jamais assez, mais devant lequel il faut toujours capituler. — Syndicats et syndiqués sont venus se heurter à cet imprévu : la maladie de l'Empereur ; incertains sur sa gravité réelle, mais certains des impressions de l'opinion publique, et particulièrement des émotions toujours très-vives du monde de la spéculation au jour le jour, ils en ont hardiment devancé les tressaillements et les terreurs exagérées ; sous le poids de leur liquidation précipitée et à tout prix, tout s'est affaissé lourdement, la panique s'est rapidement propagée, et on cotait les plus bas cours au moment même où l'Empereur entrait en pleine convalescence.

La maladie de l'Empereur n'a été que le prétexte, que l'occasion de toutes ces débâcles, qui n'ont, en définitive, frappé cruellement que la spéculation. La cause prédominante, la cause préexistante, nous l'avons signalée dans notre dernière chronique, il faut la chercher dans les exagérations de la longue campagne de hausse à laquelle nous venions d'assister. Tout avait été faussé, crédit des gens et crédit des valeurs, et, conséquence forcée de cette mauvaise marche des choses, la panique a trouvé à la dernière heure un nouvel et puissant auxiliaire parmi les membres les plus raisonnables et même les plus hardis du parquet; saisis, eux aussi, par une peur soudaine, ils ont, à Paris, en province et à l'étranger, conseillé et hâté la liquidation des positions à la hausse, et recommandé en même temps l'abstention, ce qui équivalait à refuser d'acheter, ce qui, par conséquent, donnait une nouvelle recrudescence à la baisse, en multipliant les offres, en raréfiant les demandes. On peut comprendre quelle influence a dû exercer sur le marché cette attitude du parquet.

Sous ces coups redoublés, un trouble profond s'est produit dans les divers éléments des marchés financiers; leur situation s'est considérablement modifiée pendant cette dernière quinzaine ; les dipositions du public, du rentier, du petit capitaliste, de la spéculation elle-même, sont plus réservées, plus expectantes.

Le temps remettra toutes choses en place et rendra au marché le juste niveau que comporte la situation économique et politique ; quoi qu'on fasse, l'équilibre se rétablit par la force même des choses, car ce n'est jamais pour longtemps qu'il est possible de fausser la relation vraie de l'offre et de la demande. La confiance renaîtra certainement, mais elle

renaîtra lentement; les esprits ont été violemment effrayés, les inquiétudes propagées se sont généralisées, et les préoccupations endormies depuis quinze ans se sont réveillées; désormais, on comptera davantage avec les éventualités que rapprochent la maladie et la marche des années.

Aujourd'hui, le calme sembl : renaître; la spéculation compte ses morts, relève ses blessés et reprend haleine; mais il ne faut pas s'y tromper, il n'y a pas de reprise sérieuse possible, aussi longtemps que la liquidation ne sera pas complétement terminée à Vienne, à Berlin, à Constantinople. — Il peut dont être sage de s'abstenir encore et de laisser s'opérer entièrement le nettoyage des écuries de l'agiotage.

Nous ne terminerons pas cette revue sans parler de l'un des faits les plus considérables de ces derniers temps, l'arrêt de la cour impériale qui infirme le jugement par lequel le tribunal de commerce avait ordonné la mise en dissolution de la compagnie Immobilière. Sans nous arrêter aux considérants, qui ont cependant une grande importance, nous ferons remarquer que cet arrêt, qui fixe d'une manière définitive la jurisprudence à l'égard de la compagnie Immobilière, semble devoir la mettre à l'abri de toute nouvelle tentative du genre de celle à laquelle cet arrêt a mis fin. On ne peut que se féliciter, au point de vue général des affaires, que la cour ait ainsi donné satisfaction aux intérêts énormes encore engagés dans cette compagnie et dans la société de Crédit mobilier et l'on peut dire même, ainsi que l'a fait le ministère public, aux intérêts de la propriété foncière à Paris.

Aujourd'hui, une situation nouvelle se trouve faite aux administrateurs anciens et nouveaux qui, abandonnant le terrain des récriminations et des personnalités, ne s'inspirant que des idées de conciliation, vont pouvoir réaliser les projets d'entente et de fusion ou de reconstruction, qui sont préconisés par M. de Germiny et dont il a été également question devant la cour.

« Là seulement peut être le salut, » disait M. l'avocat impérial; nous ajoutons qu'une prompte décision de ce genre nous épargnera désormais le spectacle bouffon de deux actionnaires représentant quelques actions, quelques centaines de francs, voulant soumettre à leurs fantaisies, à leurs rancunes, les intérêts de quelques centaines de millions.

ESMOND DE POZAR.

ALPHONSE DE CALONNE.

LES MŒURS ET LA COMÉDIE CONTEMPORAINES

I. — M. EMILE AUGIER

Théâtre complet d'Emile Augier. Paris, chez Michel Lévy frères.

Ainsi que beaucoup d'autres choses parmi celles d'aujourd'hui, aux yeux de certaines gens, notre théâtre est en pleine décadence; et, si la tragédie est morte, si le drame est défectueux et malsain, la comédie, disent-ils, toute vivante, toute florissante qu'elle nous semble, est travaillée elle-même de maux secrets, qui laissent prévoir pour elle un prompt et rapide épuisement. La tradition classique y est abandonnée à peu près complétement : le réalisme y domine, ou, à son défaut, une fantaisie vague et creuse, qui trahit des imaginations lasses et blasées. Nul souci des formes antiques, des conventions admises, des principes établis. On y renonce, en général, à l'étude des caractères, afin de s'attacher à la peinture des passions

et à l'imitation des mœurs : ces mœurs sont frivoles ou équivoques, et ces passions sont violentes et brutales. La physiologie tient lieu d'idéal : les attitudes du corps passent avant les luttes de l'âme, et des deux ressorts constitutifs de la machine humaine, c'est celui qui se voit et qui se touche qu'on met en mouvement de préférence. Ajoutez à cela un soin extrême du décor et de la mise en scène, une attention particulière apportée aux détails du mobilier et à l'emploi des accessoires, des prescriptions minutieuses, renouvelées de Diderot et de Beaumarchais et exagérées encore, sur l'importance d'une chaise longue ou d'un service à thé pour la conduite d'une action dramatique. Ajoutez-y également la recherche excessive de la simplicité en fait de langage, la prétention de faire parler ses personnages du haut d'un théâtre comme parlent les passants de la rue ou les visiteurs d'un salon, l'horreur de toute élégance dans le style, de toute élévation dans les idées. On arrive ainsi insensiblement à une sorte de photographie improvisée, où les teintes forcées s'accusent seules, où les nuances délicates disparaissent, où l'on n'obtient qu'une ressemblance matérielle et grossière; plus de perspective, plus de physionomie; ni finesse, ni grâce; l'art est perdu.

Telles sont les plaintes amères des critiques de la vieille roche, si peu qu'il en reste, ou de cette partie du public qui s'en tient à ses souvenirs et à ses préventions et qui ne consentirait, à aucun prix, à déplacer son horizon littéraire. Ce qui est assez consolant, ce qui tend à diminuer nos regrets et nos déceptions à cet égard, c'est que ces plaintes ont été cent fois renouvelées, et toujours avec la même apparence de raison. Il y a près de deux mille ans, le bon Horace s'écriait, à propos des spectacles de Rome dégénérée (*Epitres*, II, 1) : « Grand motif d'hésitation et de crainte pour le poëte le plus hardi! Ceux qui sont les plus considérables par le nombre, mais les derniers en mérite et en distinction, les ignorants et les sots, toujours prêts à entrer en lice si les chevaliers ne sont pas d'accord, demandent, au milieu du plus beau poëme, qu'on leur exhibe un ours ou des lutteurs; car voilà les jouissances de la plèbe. Que dis-je? Les chevaliers eux-mêmes n'écoutent plus rien : ce n'est que par les yeux qu'ils goûtent mollement de stériles plaisirs. Quatre ou cinq heures durant, le rideau se relève, tandis qu'on fait défiler devant eux des escadrons de cavalerie, des bataillons de fantassins, des rois captifs qu'on traîne les mains liées derrière le dos, des chariots, des fourgons, des litières, des vaisseaux, l'ivoire pris aux ennemis, le bronze enlevé à Corinthe. Si Démocrite revenait sur la terre, il rirait en voyant la foule s'extasier à l'aspect d'un éléphant blanc ou d'une girafe à la peau de panthère et au cou de chameau;

mais le peuple, bien plus que les jeux, attirerait ses regards et, plus que les artistes, lui donnerait la comédie. Il se figurerait entendre les écrivains débitant des fables à des ânons rétifs; car le moyen de triompher par de simples paroles du fracas de nos amphithéâtres! On se croirait sur le mont Gargane battu par les vents ou sur les flots agités de la mer de Toscane : tant sont bruyantes ces représentations où s'étalent les arts et les trésors de l'étranger! Les acteurs sont resplendissants : dès qu'ils se montrent en scène, on applaudit des deux mains. Qu'est-ce qu'ils ont dit? Rien du tout. Pourquoi donc cet enthousiasme? Ah! c'est qu'ils portent une robe de laine teinte à Tarente, une robe violette! » A-t-on jamais mieux apprécié les merveilles de la mécanique substituées aux péripéties de l'intrigue, l'importance prépondérante du costume, les exhibitions de meubles ou d'animaux, les cortéges à effet, le luxe des figurants et l'abus des trucs? En voici un autre qui, au XVIe siècle, au delà des Pyrénées, profère des lamentations analogues : « Examinez nos pièces d'à présent, où le vulgaire court avec tant de plaisir; point d'unité, point de suite, point de règles. Nos auteurs ne se souviennent plus que la comédie doit être un miroir de la vie humaine, nous représenter les hommes tels qu'ils sont, nous peindre les mœurs et les usages, les ridicules et les vices, et nous corriger en nous amusant. Or, ils ne songent qu'à combiner des romans entortillés, à entasser sans choix événements sur événements et souvent à nous présenter des situations peu décentes. Tout le mal vient de ce qu'ils ont fini par regarder leur travail comme une pure affaire de commerce; l'ouvrage qui leur rapporte le plus d'argent est pour eux le meilleur. Quelques-uns d'entre eux connaissent parfaitement les règles qu'ils violent; ils seraient capables de bien écrire; la nature leur en avait donné le talent; mais ils préfèrent des succès aisés à une gloire durable et sacrifient aux applaudissements d'un jour les suffrages éternels de la postérité... Je conclus en conséquence qu'il faudrait d'abord ramener peu à peu notre nation au bon goût, en bannissant du théâtre et en défendant d'imprimer toute comédie et tout roman où l'histoire, la vérité, le bon sens seraient blessés, en répandant le plus possible les œuvres des anciens, en présentant sans cesse aux jeunes gens ces admirables modèles de génie et d'éloquence. » Quel est le docteur classique qui parle ainsi? C'est l'honnête curé d'un petit village de la Manche, ou plutôt c'est le créateur de *Don Quichotte* qui s'exprime par la bouche de cet ecclésiastique lettré (Ire partie, chap. 48), faisant une allusion des plus évidentes à son célèbre contemporain, à son spirituel et brillant confrère, Lope de Véga. Et celui-ci, à son tour, dans son ingénieux opuscule en vers, intitulé : *Arte nuevo de hacer comedias en este tiempo.* (Nou-

vel art dramatique), faisait lui-même sur ce point les aveux que chacun se rappelle : « Celui qui, maintenant, veut composer pour le théâtre suivant les préceptes de l'art meurt sans gloire et sans récompense ; car, parmi ceux qui ne sont pas éclairés par les lumières d'une raison supérieure, la coutume l'emporte toujours. Plusieurs fois, il est vrai, j'ai écrit selon ces préceptes que peu de personnes connaissent ; mais, aussitôt que je vois paraître ces compositions monstrueuses et pleines d'apparences magiques, dont la sottise charme la populace et les femmes, je retourne à mes grossières études. Quand j'ai à versifier une comédie, j'enferme toutes les règles sous de triples verroux ; j'exclus de mon cabinet Plaute et Térence, de peur d'entendre leurs cris ; dans ces livres muets, c'est la vérité qui réclame à haute voix. J'écris alors en vertu des théories inventées par ceux qui veulent obtenir les bravos de la multitude. Après tout, comme c'est le public qui paye ces inepties, il est juste qu'on le serve à sa fantaisie... Au reste, de tous ces barbares nul ne mérite ce titre plus que moi, puisque j'ai l'insolence de tracer des lois en dépit de l'art, puisque je me laisse entraîner à la dérive, au risque d'être traité d'ignare par les Italiens et les Français. Mais qu'y pourrais-je faire ? En comptant celle que je viens de terminer, cette semaine, j'ai produit quatre cent quatre-vingt-trois comédies, et, à l'exception de six, toutes les autres pèchent gravement contre les principes reconnus. En somme, je justifie ce que j'ai écrit, d'autant plus que, si mes pièces avaient été faites autrement et meilleures, elles n'auraient pas été, j'en suis persuadé, aussi pleinement approuvées par le public ; car fréquemment ce qui viole la justice et la loi est précisément ce qui plaît davantage. » Ces lignes, écrites en 1609, restent en 1869 aussi neuves que possible et applicables à plus d'un de nos maîtres.

Néanmoins gardons-nous d'être injustes, et que les glorieuses réminiscences du passé ne nous aveuglent point sur les efforts du présent, sur les ressources de l'avenir. Sans doute, la tragédie traditionnelle, avec ses trois unités, son absence de mouvement, ses confidents et ses monologues, la tragédie, déjà languissante et énervée depuis Ducis et M.-J. Chénier, paraît désormais condamnée à un perpétuel silence, et les honorables tentatives de Casimir Delavigne et de Ponsard pour la ressusciter n'auront profité qu'à la réputation de leurs auteurs. Sans doute aussi, le drame romantique, tel que l'avaient inauguré Victor Hugo et Dumas père, cette contrefaçon plus ou moins fidèle des témérités de Shakespeare et des rêveries de Schiller, est rapidement arrivé à la décrépitude. En revanche, la comédie parmi nous s'est mieux soutenue : les mots piquants, les traits acérés, les plus vives saillies de l'esprit y surabondent ;

le talent de nouer et de débrouiller une action intéressante, l'art d'agencer les scènes et de poser les situations, l'adresse à combiner des incidents y sont des qualités incontestables et communes. Quant à nous, en écartant toute préoccupation ambitieuse et dans le seul but de dresser une espèce de bilan dramatique, d'exposer une image exacte et ressemblante de notre théâtre actuel, nous désirons passer ici successivement en revue les principaux représentants de notre littérature comique. Il nous est impossible d'oublier que, dans cette *Revue*, cette tâche a été accomplie en détail, depuis nombre d'années, par un écrivain d'une intelligence à la fois très-large et très-fine; mais il n'a pas eu l'occasion de juger tous les auteurs dont nous parlerons, ni même de mentionner toutes les pièces de ceux qu'il a étudiés. A mesure qu'une production nouvelle venait de se produire sous les feux de la rampe, il la dessinait sur-le-champ d'un coup de crayon net et vigoureux : cette collection d'esquisses très-judicieuses et très-pénétrantes, aussi éloignées de l'affectation que de la banalité, ne rend peut-être cependant pas absolument inutile un tableau d'ensemble, où les groupes seraient clairement marqués, où chaque figure serait mise à sa place et en son jour, où l'analogie des œuvres et des mœurs serait indiquée, où le contact réciproque de la littérature et de la société serait déterminé avec soin. Cette galerie de portraits à la plume ne saurait mieux s'ouvrir que par celui d'Emile Augier, un des interprètes les plus énergiques et les plus sincères de la comédie contemporaine.

I

Bien que nous n'accordions pas personnellement à certaines théories scientifiques, fort à la mode de nos jours, tout le crédit qu'elles s'attribuent, nous sommes loin de méconnaître la valeur relative des milieux environnants, des circonstances extérieures, des influences héréditaires; et particulièrement ce que les physiologistes sont convenus d'appeler l'*atavisme* nous paraît être un fait d'une réelle importance. Chacun de nous n'a-t-il pas vérifié maintes fois par sa propre expérience la transmission, par séries alternatives, de l'aïeul au petit-fils, plus souvent encore que du père à l'enfant, de telles ou telles aptitudes intellectuelles, de telles ou telles aspirations morales ! Qu'Augier, né en Dauphiné, possède à un très-haut degré la finesse et la causticité que l'on prête généralement aux habitants de cette belle province : quoi de plus com-

préhensible ? Qu'il y joigne souvent le sentiment de l'antiquité, la pureté de la forme, et, toutes les fois qu'il le veut, une véritable fleur d'atticisme, c'est le résultat de son éducation parisienne, universitaire et classique. Un de ses grands-oncles fut un des meilleurs comédiens du Théâtre-Français : un autre de ses parents et son père lui-même s'occupèrent de littérature : que d'exemples domestiques pour le futur écrivain ! Enfin, s'il déploie en toute liberté une verve de bon aloi, une sorte de séve franchement gauloise, une haine cordiale à l'endroit de l'intolérance et de la duplicité, un penchant inné pour la satire, pour la gaîté, parfois pour l'intempérance des expressions ou des images, de manière à se rattacher à la joviale et courageuse lignée des Villon et des Rabelais, des Regnier et des Molière, cela s'explique d'autant mieux qu'il sent couler dans ses veines le sang riche et ardent de son grand-père Pigault-Lebrun, le prosateur sardonique et joyeux, si goûté sous la République et sous l'Empire. A mon avis, ce n'est nullement excéder les limites de mon sujet que de retracer rapidement la vie aventureuse et agitée de celui qui servit, en grande partie, de tuteur et de guide à l'enfance de l'auteur de la *Ciguë* et de *Gabrielle* ; c'est, au contraire, donner à la biographie si courte et si simple de ce dernier sa préface logique et naturelle.

Charles Pigault-Lebrun était né à Calais, le 8 avril 1753, d'un juge au tribunal de cette ville et croyait ou prétendait descendre du fameux Eustache de Saint-Pierre, dont le dévouement civique, chanté par de Belloy et tant d'autres, a été contesté par le scepticisme historique de notre époque. Avant quinze ans, il avait achevé ses études chez les Oratoriens de Boulogne-sur-Mer. Un publiciste, qui, en 1845, dans le 77e volume du supplément de la *Biographie universelle* de Michaud, lui a consacré un article de trente-deux colonnes, mélangé d'imputations calomnieuses et de louanges outrées, M. Parisot, s'est complu à broder sur la vie de ce romancier populaire le plus libre et le plus varié des romans. Il nous le représente entrant à Londres dans les bureaux de M. Crawford, un riche commerçant de la Cité, enlevant sa fille, cinglant, en compagnie de celle-ci, vers les Indes, la voyant périr, au milieu d'une tempête, avec le vaisseau qui les entraîne et la cargaison qu'ils emportent ; dès son retour en France, enfermé, durant deux années, sur une lettre de cachet que son père a demandée ; puis s'enrôlant parmi les gendarmes d'élite, parcourant les diverses garnisons de la Lorraine, s'illustrant par ses duels et ses folies ; *au demeurant, le meilleur fils du monde.* Il montre un peu de paresse, assez d'indiscipline, beaucoup d'esprit et d'enjouement, tout ce qu'il fallait pour charmer ses camarades, pour désespérer sa

famille. S'il faut en croire ce narrateur, dont l'imagination paraît inépuisable, cette jeunesse à la Mirabeau se prolonge. Il quitte le service, commet un autre rapt, se ruine au jeu sans peine : à Lille, le besoin le pousse sur les planches. Acteur médiocre, mais hardi, il est sifflé ; il apostrophe le public et le désarme. Pensionnaire mutin, il se bat avec son directeur, et gagne la Belgique et la Hollande. Sachant bien l'anglais, il traduit en cette lange le *Pygmalion* de J.-J. Rousseau et donne des leçons de français à des enfants d'Albion ; il compose une pièce, que l'évêque de Liége achète et supprime, parce qu'elle contenait des attaques contre l'Eglise et la noblesse, et deux autres qui sont imprimées à Maëstricht. Il revoit sa patrie, sa cité natale : son père, un magistrat ! avait renié l'enfant prodigue jusqu'à le faire passer pour mort, jusqu'à rayer son nom des registres civils. Après huit ans d'absence, on ne le reconnaît plus : il s'évertue à prouver qu'il est vivant et bon vivant : il plaide, perd son procès, en appelle au Parlement, est encore vaincu : car il a affaire à une coalition de gens bien posés, qui s'entendent pour soutenir la sanction d'un faux. Quelle morale et quelle justice ! Aussi, se trouvant à Paris lors de la destruction de la Bastille, il applaudit à la chute d'un régime qui, en affranchissant la France, le délivre tout le premier. En outre qu'il publie une brochure politique et une seconde en l'honneur du magnétisme animal, il fait jouer aux Français *Charles et Caroline* et quatre autres comédies ; il y devient régisseur, metteur en scène, acteur, le tout moyennant quatre mille francs par an ! Depuis longtemps, le métier avait été honoré par Plaute, Shakespeare et Molière ; Picard allait bientôt en essayer : Charles s'en fatigue. Il se rengage dans les dragons, assiste, avec le grade de sous-lieutenant, à la fameuse journée de Valmy, se rend à Saumur en qualité de chef de remonte : dénoncé comme aristocrate par des fournisseurs dont il a dévoilé les rapines, il rentre à Paris et revient à ses velléités artistiques. De 1794 à 1808, il fait représenter au théâtre de la Cité les *Dragons et les Bénédictines* et les *Rivaux d'eux-mêmes*, qui lui procurent un double succès : il publie ses deux premiers romans, l'*Enfant du Carnaval*, tiré à ses frais, mais qui aura dix-sept éditions, *M. Botte et les barons de Felsheim*, qu'on adoptera plus tard à la scène ; *Angélique et Jeanneton* ; l'*Homme à projets*, etc. Tout cela était gai et vif, leste, et, n'en déplaise à notre pruderie moderne, passablement égrillard : cela n'en était que mieux accepté des lecteurs et même des lectrices de l'ère consulaire et impériale. C'était du Crébillon fils moins musqué, du Rétif de la Bretonne plus soigneusement écrit, du Paul de Kock avec l'ironie en plus. Si Geoffroy le persifla, si la police de Napoléon Ier le tracassa,

Barba, son libraire, le payait bien, et sa réputation (qui le croirait aujourd'hui ?) était européenne.

C'est là que se placerait, dit-on, dans sa carrière un épisode singulier et fâcheux, contre lequel son petit-fils a protesté avec force, mais trop faiblement encore, selon moi, dans la préface de sa *Ciguë*, cette charmante et poétique bluette, dédiée par lui *à la mémoire vénérée de son grand-père.* D'après le récit de M. Parisot, Pigault-Lebrun serait allé, vers 1809, en Allemagne, où il aurait été le lecteur du roi Jérôme, quoique ce prince n'aimât guère la lecture, son bibliothécaire, quoiqu'il n'eût pas de livres, surtout un de ses complaisants et de ses flatteurs, le plus spirituel de tous, mais non pas le moins servile. Je m'empresse de laisser de côté les honteux services qu'avec le médecin Personne, le ministre de la justice Siméon et d'autres courtisans, il aurait rendus au souverain de Cassel et dont le château de Napoléonshohe était le théâtre. Tous ces étranges détails sont extraits d'une lettre de treize longues pages que Pigault-Lebrun en personne était censé avoir adressée à Réal, qui fut en 1811 publiée dans des journaux étrangers, par malveillance à l'égard des maîtres du jour, et qui ne fut jamais reproduite en France, même sous la Restauration. Il est probable que le tour de son esprit, la lecture de ses romans, et, d'un autre côté, l'amour connu du monarque westphalien pour les plaisirs auront servi de thème à cette prétendue confession, où l'effronterie passerait toutes les bornes. On doit traiter également de fable une épître, très-insolente et très-invraisemblable, que Jérôme aurait écrite à son frère, le tout-puissant empereur, après avoir reçu de lui les reproches les plus violents sur la légèreté de sa conduite, épître dont Pigault-Lebrun lui aurait remis le brouillon. En conséquence de quoi, le général Rapp, expédié par le César français, aurait mis le roi de Westphalie aux arrêts pendant quarante huit heures, et son secrétaire en prison pendant trois mois : celui-ci, d'ailleurs, renvoyé en France en 1811, aurait été nommé inspecteur des salines pour toute punition. C'eût été le cas de célébrer, une fois de plus, la clémence de Trajan. A tant de jolies choses, Emile Augier a répondu par un argument difficile à combattre, par une question *d'alibi :* il affirme que son aïeul a fait partie de l'administration des douanes, comme vérificateur à l'entrepôt des sels, du 20 novembre 1806 au 1er août 1824, après y avoir rempli ses fonctions *sans aucune interruption durant dix-huit années.* En ce cas, le romancier n'aurait jamais séjourné en Westphalie et serait innocent des tristes gaillardises qu'on lui imputait; ce serait l'histoire de la dent d'or, rajeunie et envenimée à l'usage des calomniateurs.

Quoi qu'il en soit, les appointements de sa place, joints à une pension de douze cents francs que lui avait allouée son libraire, et à une rente de cent louis, provenant d'une propriété sise à Montargis, dont il avait hérité, lui constituaient une honorable aisance, en un temps où le luxe et la vanité n'avaient pas développé encore les appétits factices dont nous souffrons tous actuellement. Il y ajouta, entre 1811 et 1820, par la publication d'une dizaine de romans, moins recherchés que les précédents, parce qu'ils étaient plus approfondis et plus mesurés, parce qu'il y visait à peindre les caractères et les mœurs au lieu de s'y borner à divertir ses lecteurs. Celui qui avait savouré pleinement toute les ivresses du jeune âge eut une vieillesse calme et estimée, bien que les soucis n'y aient pas manqué tout à fait. Le gouvernement des Bourbons prohibe son *Citateur*, rempli de railleries antichrétiennes à la façon de celles de Voltaire ; on saisit la dix-septième édition de son *Enfant du Carnaval* : sa renommée baissa devant l'immense vogue des romans historiques de Walter-Scott, surtout devant les variations du goût public et les premiers essais de la littérature romantique. Malheur plus grave et plus irréparable ! il vit périr en duel son fils unique, un militaire dont l'avenir offrait des espérances. C'est alors que, déjà septuagénaire, il se retira en Dauphiné, à Valence, auprès de sa fille, qui, le 17 septembre 1820, y avait mis au monde Guillaume-Victor-Emile Augier. Cette même année, en collaboration avec le père de ce dernier, il avait fait paraître un roman intitulé *le Beau-père et le gendre.* Toujours laborieux et vif, mais sentant que sa veine romanesque était épuisée et que le vent du succès soufflait d'un autre côté, il entreprit, vers 1825, une *Histoire de France*, qui était conçue dans un sens assez philosophique et qui aurait dû être mieux appréciée à une époque où la science historique inaugurait à peine les immenses progrès que depuis nous lui avons vu accomplir ; mais elle réussit médiocrement ; le libraire qui s'était chargé de la lancer fit de mauvaises affaires, et l'auteur l'abandonna au septième volume, avant d'aborder le règne de Louis XIV. Sa première femme, Mlle Niclot (car nous ne parlons pas de je ne sais quelle demoiselle de Salens, qu'il aurait enlevée, sans préjudice de Mlle Crawford, et épousée en Hollande), sa première femme était morte, lorsqu'il commençait à être connu du monde littéraire. Il s'était marié ensuite à la sœur de l'acteur Michot, celui qui jouait d'une façon distinguée au Théâtre-Français les rôles de financiers ou de paysans, par exemple, dans la *Partie de chasse d'Henri IV*, de Collé. En 1830, il quitta le Dauphiné, et vint habiter une modeste maison de campagne qu'il avait achetée près de Paris, à la Celle-Saint-Cloud : il y demeura avec sa compagne, sa fille, son gendre, ses petits-fils,

dont il surveillait attentivement l'éducation et en vue desquels, en 1831, il écrivit des *Contes moraux* et même très-moraux ; c'est là qu'il mourut, le 24 juillet 1835, ne se doutant guère qu'à défaut d'un représentant de son nom, il laissait derrière lui un héritier de son talent, destiné à l'imiter un peu et à le surpasser de beaucoup. Si nous avons cru devoir effleurer légèrement les hypothèses téméraires du rédacteur de la *Biographie Michaud*, en revanche, nous reproduisons textuellement ce curieux jugement de la même plume :

« Pigault Lebrun s'était conservé actif et vert jusque dans sa vieillesse, et il était très-glorieux de cet avantage. On répétait, et il aimait à entendre dire autour de lui, qu'il menait en quelque sorte une vie patriarcale. En effet, sa simplicité, sa bonne humeur inaltérable, sa bonté à l'égard de tout ce qui l'entourait, lui donnaient, non moins que son grand âge et sa verdeur, une physionomie remarquable. Malgré la fougue et les folies de sa jeunesse, il avait le caractère droit, ferme, loyal, quelque brusquerie même, l'horreur de l'intrigue et de l'hypocrisie : ce qui se concilie très-bien, au reste, avec les défauts qu'on ne saurait se dispenser de lui reconnaître ; et la vie quotidienne, ainsi que l'histoire, en présentent tant d'exemples qu'il serait inutile d'insister sur ce point. » Belle conclusion, heureusement fort peu conforme à l'exorde et presque bienvieillante ! Somme toute, le publiciste avait débuté en faisant de lui presque un malhonnête homme ; pour terminer, il le métamorphosait en bon enfant, en sage vieillard, en patriarche des anciens jours.

En outre de tant d'ouvrages que nous avons mentionnés, Pigault-Lebrun avait travaillé jadis à la *Bibliothèque des romans*, et il semblait, pour sa part, avoir voulu en fonder une, quand, en 1800, il donna les *Cent-vingt jours* : son intention était de fournir par mois un volume de romans ; mais il s'arrêta au cinquième. Barba a publié, en vingt et un tomes in-8°, dont trois pour les pièces dramatiques, ses œuvres complètes ; un grand nombre de ses livres eurent diverses éditions : plusieurs furent traduits en espagnol, et quelques-uns par lui-même ; car il était versé dans la connaissance des langues étrangères. Il n'est pas question d'examiner ici sa valeur comme écrivain : mais il est amusant, à distance, de voir la manière dont une autre génération le jugeait. M. Parisot, qui pourtant écrivait en 1845, le traite en contemporain. Il condamnait la licence de ses premiers ouvrages, les plus vantés de tous : il l'accusait de peindre trop exactement les laideurs de la réalité humaine, de propager le sensualisme, de pécher par invraisemblance et trivialité. Mais, en regard de ces critiques, que d'éloges, bouffons à force d'être exa-

gérés! Il déclare que telles de ses comédies, notamment le *Major Palmer*, *pétillent d'esprit et d'humour*; il trouve son style en général correct et ferme, mais facile et exempt de travail; il préfère ses romans à une foule de ceux *d'à présent*. Selon lui, *s'il n'a pas la profondeur, il a certes la verve de Rabelais et d'Aristophane*! Lorsque, dans ses *Tableaux de la Société*, il exprime le sentiment, *il rappelle, quoique de loin, Gœthe et le romancier le plus passionné de notre époque*! Il a de la gaîté et de l'observation: de 1810 à 1825, nombre d'auteurs l'ont copié; *il est resté le maître de son genre*. Dans ses *Cent-vingt jours*, la nouvelle nommée *M. de Kinglin ou la Prescience* est un joyau. Toutefois, s'agit-il de ses meilleurs livres, *M. Botte* et les *Barons de Felsheim*? il faut convenir qu'*ils ne peuvent vraiment être mis à côté du Diable boiteux*, *de Don Quichotte et de Clarisse*. Contre la plupart de ces assertions, Pigault-Lebrun lui-même n'aurait pas réclamé. Ce docte biographe a consacré une courte notice au frère du précédent, au grand-oncle d'Emile, Pigault-Maubaillarck, qui était à Calais commissionnaire-expéditeur pour l'Angleterre et qui y mourut très-âgé vers 1830. Malgré ses occupations prosaïques, il écrivit, lui aussi, deux romans, qu'il prétendait s'être contenté d'interpréter: en 1809, la *Famille Vicland* ou les *Prodiges, traduction libre d'un manuscrit américain*, et, en 1812, *Isaure d'Aubigné, imitation de l'Anglais*. Ces deux productions ne ressemblaient nullement aux œuvres fraternelles, et elles avaient un faux air des sombres conceptions de Baculard d'Arnaud et d'Anne Radcliffe. Nous avons rappelé plus haut que M. Augier père avait pareillement collaboré à un roman. Autrefois, on remarquait, ainsi que de notables exceptions, Clément Marot entre son père Jean et son fils Michel, Pierre Corneille avec son frère Thomas, Jean Racine près de Louis, un de ses enfants: l'hérédité n'était point un principe admis en littérature. Aujourd'hui, les écrivains se groupent par dynasties, et l'on a pu citer le père et le frère d'Alfred de Musset, les deux Deschamps, la fille de Charles Nodier, les deux fils de Victor Hugo, le fils et la fille de Théophile Gautier, la fille et le fils d'Alexandre Dumas, bien d'autres encore. On voit si Emile Augier avait autour de lui de quoi l'encourager à marcher en avant, et, à son tour, il pousse les siens dans cette route périlleuse où les siens l'avaient auparavant soutenu. Il a deux neveux: l'un, M. Deroulède, fils d'un avoué, a récemment fait représenter aux Français un drame en un acte et en vers, *Juan Strenner*, où un jeune élève de Rubens, qui doit la vie à son maître, se tue afin de n'avoir pas à mépriser sa mère, qui s'est éprise pour l'illustre peintre d'un amour adultère, pendant que son mari voyage aux Indes occidentales; l'autre, M. Guillard, qui n'a guère plus de seize ans,

compose déjà d'excellents vers. Toute cette famille aura donc été successivement visitée par le démon tentateur de la pensée, possédée de la noble inquiétude de la gloire.

Nous avons résumé un peu longuement l'existence très-remplie de l'aïeul; mais que dire du petit-fils que tout le monde ne sache? A la mort de Pigault-Lebrun, il entra au collége Henri IV, où Musset et Sardou furent également élevés : il y fit de solides études, dont la trace est visible dans ses écrits. On songeait à le diriger vers le barreau ; mais, pas plus que Corneille ou Boileau, pas plus que Scribe ou Ponsard, il n'aspira aux lauriers du Palais : les palmes littéraires l'attiraient seules. Lié de bonne heure avec François Ponsard et Charles Raynaud, ses concitoyens et ses émules, il conserva toujours leur amitié, et peu à peu il devait acquérir celle de MM. Mérimée, Sainte-Beuve, Jules Sandeau, Edouard Foussier et du prince Napoléon. Il n'avait pas atteint sa vingt-quatrième année que son éclatant succès de la *Ciguë*, venant une année après le triomphe subit de *Lucrèce*, fit du comique de Valence et du tragique de Vienne les deux chefs de cette école du bon sens qu'on se plut à élever, à leur insu, en face de l'école défaillante de l'art pour l'art et de la fantaisie sans limites. Depuis, il n'a cessé de justifier par sa fécondité et ses efforts de si heureux débuts : à l'heure qu'il est, il n'a pas produit moins de vingt-quatre pièces, formant un total de quatre-vingt-onze actes, dont cinquante en prose et quarante et un en vers; et c'est tout au plus s'il a quarante-neuf ans. Un aimable caractère, un talent original, une fortune et une renommée dignement conquises, il a tout ce qui peut rendre heureux, et, ce qui ne gâte rien, des ennemis acharnés, dont il s'applique à mériter la haine, chaque jour davantage, à force de talent et de popularité. Les honneurs académiques, dont furent privés Molière, Dancourt, Regnard, Lesage, Piron, Beaumarchais, ne lui ont pas manqué plus que le reste. Comme le rappelait naguère M. Cuvillier-Fleury, lors de la réception de M. Autran, c'est en 1850 que sa *Gabrielle* partagea avec la *Fille d'Eschyle* de ce dernier le prix décennal, et en 1857, le lauréat devenait un des membres de l'illustre compagnie. Il y succédait au comte de Salvandy, un des littérateurs les plus pompeux, mais un des ministres les plus honnêtes de la France moderne. Ce fut M. Pierre Lebrun qui lui répondit et qui en prit occasion pour blâmer l'usage des collaborations, quoique Augier y ait recouru fort rarement. Il n'a guère davantage sacrifié au journalisme, qui a absorbé tant d'intelligences contemporaines. Je me bornerai à signaler : une brochure politique, dont le retentissement a été éphémère ; une polémique, excessivement regrettable et singulièrement violente de part et d'autre, avec un de ses

confrères les plus éminents de l'Académie française, M. Victor de la Prade ; et un très-court volume de poésies, intitulé les *Pariétaires*, publié en 1852 et précédé d'un humble sonnet en guise de préface, Ce recueil n'annonçait chez l'auteur qu'un élégant disciple de nos maîtres en poésie ; il contient quelques morceaux agréables : une *Epître à Ponsard*, écrite deux mois avant l'apparition de *Lucrèce*, où il le qualifiait de *jeune homme fortuné* et où il faisait parler en son honneur la muse antique ; *Juillet*, *Octobre*, *Watteau*, le *Renouveau*, *Départ*, *Message*, autant d'idylles ou de madrigaux, et des stances à une jeune fille, dont je transcrirai les deux suivantes où éclate l'expérience consommée d'un jeune homme de trente ans :

Moi qui suis déjà vieux dans les choses humaines,
Dont le cœur a saigné plus souvent qu'à son tour,
Je ne regrette pas le sang pur dont mes veines
Ont rougi les buissons où je cherchais l'amour.

Car ce que m'ont appris la ronce et les épines,
C'est qu'il n'est rien de bon au monde que d'aimer,
Que même les douleurs de l'amour sont divines
Et qu'il vaut mieux briser son cœur que le fermer.

Musset n'eût ni senti autrement ni mieux dit : *Ivresse*, *Flavie*, *Orso*, le *Cavalier*, le *Retour* sont des récits brefs et lestement tournés : après des imitations d'Alcée et d'Horace et quelques vers d'album, vient une satire ample et hardie, datée de 1850, portant ce titre : la *Langue*, et où est caractérisée ironiquement la mission du parleur moderne, député ou démagogue. On y rencontre certains passages fortement frappés, ceux-ci spécialement :

Une fois introduit dans ce laboratoire,
Où tout ce qu'on distille, hélas ! est de l'histoire,
Hausse ton éloquence à ton nouvel emploi,
Gonfle-la de mots creux ; et la France est à toi...
Car voici revenir les jours du Bas-Empire.
Le règne des rhéteurs est conclu ; c'est le pire...
Place donc aux rhéteurs ! place aux fougueux tribuns,
Qu'on ne surprend jamais à bout de lieux-communs,
Dont la grande science est, en toute rencontre,
De défendre le pour aussi bien que le contre..
Tu sais depuis longtemps que l'opposition
Est le meilleur parti pour ton ambition :

Les médiocrités qui savent leur manœuvre
Evitent avant tout de se montrer à l'œuvre;
Car, dans ce bon pays, indocile au devoir,
Où tout le monde est libre, excepté le pouvoir,
Quiconque y met la main irrite la censure.
Il faut être bien grand pour donner sa mesure;
Et, fût-on de stature au-dessus du dédain,
A moins d'être un géant, on passe pour un nain.
Mais le rôle brillant, facile et populaire
De blâmer ce que font les autres, sans rien faire!
Tranquille champion des progrès dangereux,
On tranche à peu de frais de l'esprit généreux;
Entends-les tous souffler au monde leur menace,
Ceux qui veulent changer la pauvreté de place,
Ceux qui veulent servir Platon par Guillotin,
Ceux qui ne savent pas ce qu'ils veulent enfin!...

Tous ces gens-là ne conviennent aucunement à ce poëte, franc du collier et peu accoutmé à farder ses paroles : il a contre lui les forcenés et les rétrogrades, les *ultràs* de toutes les couleurs, rouges purs ou blancs immaculés; la modération et l'esprit s'accommodent mal des excès intéressés de la politique. D'ailleurs, cette excursion dans le domaine de la libre poésie eût été insuffisante pour fonder la réputation d'Augier, qui repose absolument sur ses œuvres théâtrales. Qu'elles soient écrites en vers ou en prose, qu'elles touchent aux limites du drame ou qu'elles restent dans la sphère de la comédie, qu'elles relèvent uniquement de la fiction ou qu'elles tendent à exprimer des types réels et vivants; toutes plus ou moins témoignent d'une organisation riche et vigoureuse, d'un véritable instinct des nécessités et des ressources de la scène, et les énumérer l'une après l'autre, ce n'est, à peu de chose près, qu'enregistrer une série continuelle de succès.

II

La *Ciguë*, qui fut le point de départ d'une carrière si brillante, réussit complétement : ceux qui étaient jeunes alors se rappellent quels applaudissements enthousiastes cette gracieuse esquisse arracha au parterre éclairé et indépendant de l'Odéon, lorsqu'elle lui fut soumise, le 13 mai 1844. Bien entendu, elle venait d'être préalablement refusée au Théâtre-Français, ainsi que l'avait été

naguère la fameuse *Lucrèce*, que l'Odéon avait également recueillie avec infiniment de profit. Si mes souvenirs ne me trompent point, ce furent Bouchet, Monrose fils, Saint-Léon et la jolie Melle Vollet qui secondèrent de leur mieux le débutant. Mais, ce qui plut surtout, c'était la simplicité de cet acte coupé en deux parties, la clarté de cette intrigue confiée à quatre acteurs seulement, la vivacité de cette diction sonore et franche, bien que çà et là on n'eût pas de peine à y noter quelques dissonances : un mélange, parfois trop peu fondu, de la langue de Regnard et du style d'André Chénier, des saillies de familiarité et de mauvais goût qui contrastaient avec l'élégance habituelle du dialogue. On sait que c'est par la poésie que beaucoup d'auteurs dramatiques de cette génération (MM. Camille Doucet, Latour de Saint-Ybars, Victor Séjour, Léon Laya, Jules Barbier, Michel Carré, Sardou lui-même), se sont tout d'abord essayés au théâtre ; mais la plupart y ont successivement renoncé pour s'adonner à la prose, qui exige moins de temps et rapporte de meilleures recettes. Emile Augier est peut-être celui de tous qui est resté le plus fidèle à son premier culte, et, s'il manie remarquablement la prose, il a continué jusqu'ici à écrire très-souvent en vers. En somme, le vers convient-il à la comédie ? Du temps de Molière ou de Regnard, du temps de Destouches et de Gresset, on n'eût jamais agité une telle question : mais elle a été posée de nos jours, où une recherche excessive de la vraisemblance et de la réalité nous rend suspect tout ce qui ressemble à de la convention, tout ce qui se rapproche de l'idéal. Il est clair que, dans des pièces, calquées sur l'image de la vie quotidienne, quand on s'applique principalement à mettre en scène des individus vulgaires, n'échangeant entre eux que des propos mondains et associés les uns aux autres par les incidents d'une action banale, la forme poétique est superflue et n'offre que des difficultés sans compensation. Du moment qu'on pense comme tout le monde pense, le mieux est de parler comme tout le monde parle, et Ponsard, aussi bien qu'Augier, a plus d'une fois échoué à vouloir ennoblir par la périphrase et orner de rimes les détails d'une conversation ordinaire. Mais, dès qu'on aborde un sujet large et sévère qui est emprunté à l'histoire ou qui touche à la philosophie, dès qu'on désire tracer à grands traits et creuser à fond un caractère ; dès qu'on veut peindre une situation solennelle, traduire, retracer un élan généreux, exposer quelque beau lieu-commun d'honneur et de vertu, le vers vien tout naturellement et double la valeur de l'idée, l'effet du sentiment. De plus, il est tout à fait à sa place partout où la matière traitée n'intéresse exclusivement que l'imagination, partout où l'écrivain laisse flotter sa pensée au gré de sa fantaisie. Tel était

le cas de la *Ciguë*, agréable fiction, espèce d'apologue, dont l'exorde est presque libre, dont le dernier mot est tout moral. Un jeune et riche débauché d'Athènes, Clinias, après avoir épuisé toutes les ivresses et expérimenté tous les poisons, en est arrivé à rejeter la lie de toutes les coupes. Il a le spleen, à l'instar de tant de héros modernes ; et pourquoi pas? Ce ne sont pas, après tout, Rousseau et Gœthe, Chateaubriand et Senancour, Byron et Musset qui ont inventé la mélancolie : elle est vieille dans le monde, et, sans compter Job, David et Jérémie, Mimnerme, Théognis, Ménandre, Lucrèce, Virgile, les Pères de l'Eglise grecs et latins l'avaient assez bien exprimée. Pareil au Timon de Lucien et de Shakespeare, à l'Alceste de Molière, notre Athénien déteste les hommes. Symptôme plus triste ! il méprise les femmes ; c'est qu'il a eu la mauvaise chance de ne coudoyer que des hommes odieux, de n'encenser que des femmes indignes. Il veut donc se débarrasser du fardeau de la vie en buvant la ciguë, sans être précisément un Socrate ; mais, avant de mourir, il songe à se venger de deux faux amis, Paris et Cléon, qui l'ont corrompu en le flattant. Ces deux parasites, le gras et le maigre, renouvelés des Grecs, des Romains, des Italiens et de nos vieux auteurs français, font médiocrement rire, et leur jovialité, un peu forcée, touche à la caricature. Le rôle de Clinias offre plus d'attrait ; on aime à l'entendre gourmander amèrement ses vils acolytes :

Ennuyé de moi comme des autres,
Sachant, hélas ! par cœur mes bons mots et les vôtres,
Me trouvant si stupide au fond que, sur ma foi,
Je ne connais que vous plus stupides que moi,
Ayant goûté de tout et n'ayant plus au monde
Nul objet désirable où mon espoir se fonde,
Las du vice et pourtant à ce point corrompu
Que je doute s'il est pire que la vertu,
Je m'en vais de la terre où plus rien ne m'amuse ;
Et Minos voudra bien accepter pour excuse
Que j'étais dégoûté de l'homme, et curieux
D'aller voir de combien en diffèrent les dieux...
Grâce à vous, la débauche, effroyable maîtresse,
Qui vieillit promptement tous ceux qu'elle caresse
Et ne les lâche plus quand elle les a pris,
Enveloppe mon cœur de ses mille replis,
Et sa séduction, par le dégoût mûrie,
Me rend enfin la mort meilleure que la vie.

Ce qui console Paris et Cléon du spectacle de cette misanthropie

et de la menace de ce suicide, c'est que le mourant promet de leur léguer tout ce qui lui reste de son immense fortune, mais à quelle condition? Ils devront se la disputer et la conquérir, en cherchant, par exemple, à séduire Hippolyte, une esclave de l'île de Chypre, récemment achetée par son intendant : celui qu'elle aura préféré héritera de lui. Quelle lutte de madrigaux ridicules, de contorsions burlesques, d'extases cyniques entre ces deux misérables, qui commencent par se flagorner et finissent par s'injurier, à la façon de Vadius et de Trissotin, avec le pédantisme et le bel esprit en moins! Quel revirement soudain, quelle honteuse palinodie, quand Clinias leur déclare ensuite qu'il a changé d'avis et que celui qui sera vaincu dans ce duel de galanterie sera seul son légataire! Comme ils s'empressent à l'envi d'étaler leurs défauts et leurs turpitudes! comme chacun d'eux s'évertue à se dénigrer lui-même! Tandis qu'ils fournissent ainsi la mesure de la bassesse humaine, le jeune homme a vu et revu sa nouvelle esclave. Elle est née d'honorables parents; il l'affranchit. Elle est spirituelle et aimable; il se laisse aller à lui débiter des douceurs. Elle est chaste et fière; il rougit, puis tremble devant elle, et s'étonne de découvrir qu'il aurait encore quelque chose à espérer ici-bas. Peu à peu, le charme opère: tant de vertu et tant de beauté ont vaincu et transformé le sceptique; et lorsqu'arrive l'heure où il devait s'empoisonner, lorsqu'il annonce à Hippolyte qu'il a ordonné de payer son passage sur un navire qui la reportera vers sa patrie et la rendra à sa famille, que d'émotion et de trouble dans cette dernière entrevue!

CLINIAS

Allez! je fais bien de mourir;
C'est le plus sûr repos où je puisse courir.
Mais vous, dont l'âme encor n'a pas de flétrissure,
Vivez longtemps; vivez tranquille autant que pure.
Soyez mère féconde aux bras d'un autre époux;
Et que puissent les dieux, plus cléments et plus doux,
Unir à votre part d'heureuse destinée
La part qu'ils me devaient et ne m'ont pas donnée!
Dites-vous quelquefois, au milieu du bonheur,
Qu'en vous voyant plus tôt j'aurais été meilleur,
Que... mais je perds courage en cet adieu suprême;
Conservez ma mémoire!

HIPPOLYTE.

Arrêtez... je vous aime!

Et ce mot d'amour, jaillissant comme un éclair d'un cœur de dix-huit ans, fait tomber la coupe fatale des mains de Clinias. Tant pis pour Cléon et Paris ! il est aimé : c'en est assez pour vivre; c'en est assez pour être heureux! Un homme blasé et dissolu, qu'un amour vrai et partagé régénère en un instant, n'était-ce pas le pendant et l'inverse de toutes ces femmes déchues, rachetées par la passion, que le théâtre moderne a si fréquemment offertes à nos regards? Ce léger tableau, vivement crayonné, a suggéré d'innombrables copies ; le *Passant*, de M. Coppée, est une des plus récentes et des plus heureuses : mais l'œuvre d'Augier, au bout d'un quart de siècle, a conservé, ou peu s'en faut, toute sa fraîcheur. Certes, dans la suite, il est allé plus loin et il a fait mieux que la *Ciguë* et que *Gabrielle* ; mais, de même que Ponsard, après l'*Honneur et l'Argent*, après *Charlotte Corday*, est demeuré pour la majorité des lecteurs l'auteur de *Lucrèce*, Emile Augier, aux yeux de bien des gens, sera toujours le poëte de *Gabrielle* et de la *Ciguë*.

Un imbroglio classique à six personnages, les *Méprises de l'amour*, fut sa seconde tentative théâtrale ; il ne le fit pas représenter. Voici ce qu'il en pensait dans une préface datée de juillet 1852 : « J'ai écrit cette comédie immédiatement après la *Ciguë*. Une fois terminée, je la lus à quelques amis, qui la condamnèrent à ne pas voir le jour, au moins celui de la rampe. Je la serrai docilement au fond de mon tiroir, où elle a dormi sept ans. Je l'en ai tirée, il y a trois mois, pour la donner à la *Revue contemporaine* ; en la relisant, j'ai trouvé la sévérité de mes amis un peu *sévère*, mais juste au fond. Cinq actes sont, en effet, un cadre trop vaste pour un si mince sujet, et ce qui peut se sauver à la lecture par les détails et surtout par les interprétations du lecteur paraîtrait démésurément long à la scène et vu de suite. Toutefois je ne regrette pas le temps que j'ai donné à cet ouvrage : il mérite les honneurs de l'impression, ne fût-ce que comme pastiche exact de la langue du grand siècle. Sur ce, lecteur, prends-le d'une main patiente, et avale-le à petites gorgées, si tu veux y trouver quelque agrément. » Il avait raison : c'était un pastiche exact de la langue de Molière et aussi, ajoutons-le, des finesses sentimentales de Marivaux, un excellent exercice de style, un agréable jeu d'esprit, bien propre à assouplir la plume et à former la main. « La scène est à Naples, du temps de Scapin, dans un salon, chez Marfise, » disait le texte. Dans un salon ! Du temps de Scapin ! quoi de plus net et de plus précis? Comment le titre s'explique-t-il ! En ce que nous voyons deux couples amoureux, Marfise et Adraste, Lélio et Sylvia, s'aimer, se quereller, se réconcilier, sans trop savoir s'ils ne se méprennent

point sur l'état de leur cœur. Spinette, suivante des deux dames, embrouille souvent l'affaire; mais elle est plus ou moins débrouillée par le valet Gabiolle, héritier direct des Daves de Plaute et des Crispins de Regnard, qui ne néglige aucun des stratagèmes accoutumés des farces italiennes : soit qu'il redemande ses gages à son maître qui veut le battre, mais qui, ayant besoin de lui, le consulte et le supplie à genoux ; soit qu'il se déguise en vieux clerc de procureur; soit que, feignant de se convertir dévotement, il confesse impudemment toutes ses roueries. Trois mariages terminent, lorsqu'il a duré suffisamment, ce badinage, où l'on relèverait quelques taches de vulgarité, mais où l'on détacherait aisément de ces vers heureux, tels que Destouches et ceux de son époque les recherchaient, qui se gravent dans la mémoire et ont un faux air de proverbes.

> Il n'est d'époux parfait que celui d'une veuve...
> Ne consultons jamais que gens de notre avis...
> Un mari n'est jamais mari qu'après la noce...
> Comment ! Vous êtes femme et ne vous vengez pas ?...
> On n'aime pas longtemps l'homme dont on a ri...
> Ah ! c'est quand nous pleurions que nous étions heureux !...

A cette bagatelle très-bien versifiée l'action manque assurément, et un peu l'intérêt ; mais beaucoup d'inventions de Musset et de Feuillet n'en offrent pas davantage, et, lestement débités par d'habiles comédiens et d'aimables comédiennes, ces cinq actes, je le crois, pourraient ne pas déplaire.

En même temps, le 18 novembre 1845, Emile Augier donnait aux Français trois autres actes en vers, qu'il a dédiés à son ami Henri du Cellier et qui, malgré le talent de Provost et de Regnier, n'obtinrent qu'un demi-succès ; cela se nommait par antiphrase : *Un Homme de bien*. Véline, un triste héros, est un Tartufe en sous-ordre, qui n'a ni la perversité ni le relief de l'ancien. L'auteur a dit en note : « Le personnage s'appelait d'abord *Féline* ; j'avais cru trouver là un nom sans maître ; mais la personne à laquelle il appartient est venue le réclamer, et, malgré mon attachement à ce nom expressif et d'une étymologie frappante, force m'a été de le restituer par ordre d'en haut. » Ce nom valait-il bien la peine qu'il le regrettât, que son propriétaire le revendiquât, surtout que l'autorité intervînt pour le lui restituer ? Quant à l'ouvrage en lui-même, on y retrouvait le cadre et le moule de la comédie traditionnelle, de la comédie de mœurs, mais effacée et traînante : au dix-huitième siècle, on l'eût applaudi peut-être ; mais il n'était plus

guère au goût actuel. Cinq rôles, pas d'intrigue, un ensemble de combinaisons aussi simple que possible; c'était tout.

Ah ! qu'une conscience est un grand embarras,
Et qu'on serait heureux si l'on n'en avait pas !

Tels sont les premiers vers de la pièce, les premiers mots de Véline, et il agit en conséquence. C'est un quadragénaire, marié à Rose, une femme de vingt-cinq ans, qui le tient en médiocre estime. Il pourchasse de près l'héritage d'un vieil oncle riche, Bridaine ; et, comme le vieillard a une nièce, Juliette, qu'il serait tenté d'adopter, il s'efforce de se débarrasser de celle-ci en la faisant séduire par Octave, un jeune libertin, qui secrètement en tient pour Rose. Le dialogue est quelquefois d'un tour piquant et facile, notamment dans ce passage que j'abrége :

VÉLINE.

Vous ne croyez à rien,

OCTAVE.

Si fait; d'un front hardi,
Je soutiendrais partout qu'il fait jour à midi.
Pour le reste, je dis modestement. Que sais-je ?

VÉLINE.

Voilà de mes roués, en sortant du collége !
Les jeunes gens du jour ont ce travers commun
D'affubler leur candeur d'un vêtement d'emprunt,
De faire les lurons à qui rien n'en impose,
Et dont l'œil voit d'abord le fond de toute chose.
De ne pas sembler neufs sottement occupés,
Ils mettent de l'orgueil à se croire trompés,
Perdant ainsi, pour feindre un peu d'expérience,
La douceur d'être jeune et d'avoir confiance !...

OCTAVE.

Je me crois ici-bas pour mes menus plaisirs,
Et, loin de modérer aucun de mes désirs,
Je leur lâche la bride et je les aiguillonne,
Pour que ma vie en soit d'autant plus courte et bonne.

Je suis jeune; je suis riche, très-riche... Eh bien!
Dans dix ans, je prétends qu'il ne m'en reste rien.
Car ces bons jeunes gens ne me font nulle envie,
Qui d'un conseil prudent thésaurisent la vie,
Afin d'avoir de quoi prolonger plus longtemps
La saison d'être laids, tristes et mal portants.
Moi, je veux mourir jeune, aux bras d'une maîtresse,
En riant et faisant la figue à la vieillesse!

Ce sémillant personnage, qui a juste l'âge qu'avait alors le poëte, ne demande qu'à appliquer ses théories : il aime Juliette pour l'épouser, et Rose autrement, puisqu'elle est mariée déjà. Le mari, qui ne découvre rien de suspect dans sa maison, s'apercevant en revanche que le galant sollicite officiellement la main de l'ingénue, engage astucieusement l'oncle à s'unir lui-même à sa propre nièce. De plus, convaincu que cette dernière, qui est fort sensible aux doux propos du jeune homme, le visite furtivement, il emmène Bridaine chez lui et en voit sortir une femme,... la sienne, qui par hasard est plus imprudente que coupable. Mais Juliette avoue hautement son affection pour Octave, sans crainte d'être repoussée et déshéritée par Bridaine : Véline, qui aura l'héritage convoité, la marie à Octave. Comme il a sauvé les apparences au milieu de toutes ces menées tortueuses, Octave, Juliette, tous, jusqu'à, Rose chantent ses louanges, et ce prétendu Caton, fort content de lui, bien qu'il n'y ait pas de quoi, conclut en s'écriant à part :

Parbleu! j'étais bien sûr que je suis honnête homme!

L'*Aventurière* a une tout autre valeur : si la réussite n'en fut point complète, en dépit du jeu de Provost, de Regnier, de Mlle Augustine Brohan, c'est que, représentée aux Français, le 23 mars 1848, elle venait, à une heure assez inopportune, distraire des esprits singulièrement préoccupés des mystères équivoques d'une révolution politique et sociale. Quelques longueurs, un faible degré d'émotion, certaines bizarreries avaient pu encore lui nuire : réduite plus tard à quatre actes, elle est restée au répertoire, même en province, et, toutes les fois qu'elle reparaît, elle est franchement goûtée. Cette comédie, de pure invention, est, à mon sens, une des œuvres les plus fortes et les meilleures de l'écrivain ; le style y est puisé aux sources les mieux choisies du vrai langage français, et il y a là, en outre, une étude psychologique, savamment développée, sur une des passions les plus absorbantes et les plus désordonnées qui

puissent envahir et subjuguer une âme humaine : l'amour d'un sexagénaire pour une jeune femme, que dis-je ? pour une femme perdue. L'action est placée dans l'Italie du dix-septième siècle. Un opulent bourgeois de Padoue, le vieux Mucarade, est veuf ; son fils Fabrice l'a quitté depuis longtemps, afin de courir le monde : il lui restait sa fille Célie, son frère Piquendaire et son neveu Horace ; le tout ne suffisait pas à remplir le vide d'un cœur trop tendre, et ce vide va être comblé. Il a fait, on ne sait trop comment, la connaissance d'une belle étrangère, dona Clorinde, perpétuellement escortée de son digne frère, don Annibal, un gardien d'humeur soi-disant farouche, tenant à la fois du capitan matamore et du bohême vagabond, type bien usé au théâtre, mais agréablement rajeuni par l'auteur. Sans prendre la moindre information, sans concevoir le moindre doute, le vieillard fait de maître Annibal son hôte et son ami, de la Clorinde son idole et son rêve : non moins passionné et plus crédule que l'Arnolphe de Molière courtisant la petite Agnès, il est même tout près, pour de si jolis yeux, à convoler en secondes noces et à exécuter une deuxième fois le saut périlleux ; sa famille s'en indigne. Dans la scène d'ouverture, qui est justement l'antithèse de l'exposition de l'*Ecole des maris*, son frère Piquendaire lui reproche son élégance hors de saison, sa galanterie de hasard, ses projets insensés : il rompt avec lui. Fabrice arrive subitement. Après tant d'années gaspillées en courses lointaines et en passions stériles, il revient au bercail; il veut se rasseoir au foyer natal : et qu'y voit-il? Le souvenir de sa mère oublié, une aventurière triomphante, son père plus fou qu'il ne l'a jamais été lui-même. Il cachera son nom : il jouera le rôle de vengeur ; il protégera les naïves tendresses de sa sœur et de son cousin ; il mettra à leur service son expérience consommée du cœur humain et des roueries féminines. Mais il sent que sa tâche est rude et il dit tristement :

L'amour chez les vieillards a d'étranges racines
Et trouve, comme un lierre aux fentes des ruines,
Dans ces cœurs, ravagés par le temps et les maux,
Cent brèches où pousser ses tenaces rameaux.
Il se prend au besoin égoïste et morose
D'espérer pour soi-même encore quelque chose,
A l'ennui de se voir par d'autres remplacé,
Au souvenir amer de l'heureux temps passé,
Au chagrin d'être laid, en un mot, à l'envie
De rebrousser chemin et rentrer dans la vie.

Les deux intrus, le sacripant Franco-Trippa, métamorphosé en

don Annibal, et l'ancienne comédienne, affublée du masque de dona Clorinde, se font leurs confidences et se disent leurs vérités. L'un contrefait très-péniblement l'honnête homme, et la perspective d'excellents dîners peut seule contenir sa patience. Quant à l'autre, elle a une ambition ardente, excessive, invraisemblable ; c'est d'entrer furtivement dans cette société régulière et officielle, d'où son métier et sa vie l'ont exclue. Avec quelle netteté elle formule ses théories !

Les prodigalités, le luxe, le plaisir
Ont lassé mon caprice et vaincu mon désir.
J'ai connu tour à tour, mendiante et duchesse,
La dernière misère et l'extrême richesse...
Je veux m'initier à ce monde jaloux
Qui par son mépris seul communique avec nous ;
Je veux mon rang parmi les femmes sérieuses,
Ces femmes et ces sœurs, pour nous mystérieuses,
Dont nous ne savons rien, pauvres filles, sinon
Le respect que font voir nos amants à leur nom...
Ah ! je n'ai jamais vu de femme mariée,
De bourgeoise en gants noirs, que je n'aie enviée ;
Car elle regardait mon luxe avec dédain,
Et c'est si bon d'oser mépriser son prochain,
D'avoir autour de soi des gens à qui l'on tienne,
Et dont on ne soit pas traitée en bohémienne,
De ne pas vivre enfin hors le monde et la loi,
Et de se pavaner dans l'estime de soi !

Une de ses pareilles, qui vaudra beaucoup moins qu'elle, Olympe, plus tard raisonnera de même, mais agira autrement. D'ailleurs, en tout cela, du calcul, et rien de plus ; Clorinde n'a jamais aimé personne, parce qu'elle n'a rencontré personne qui la domine, et elle s'écrie :

L'amour est une guerre entre nous et les hommes,
Où, dès qu'ils ne sont plus victimes, nous le sommes
Or, dans un tel combat, où tout coup vise au cœur,
Celui qui n'en a pas est toujours le vainqueur.

A cet égard, elle est bien forte et solidement armée ; cependant elle compte sans l'imprévu. Le voyageur, copiant l'Oreste de Sophocle, s'est présenté à son père comme un ami de Fabrice, nommé Ulric, et avec une lettre de ce fils absent ; il engage la lutte. Il enivre

aisément l'hidalgo postiche, lequel, en un dialogue burlesque, lui confesse, entre deux bouteilles, qu'il n'est qu'un acteur ambulant, que dona Clorinde est une comédienne en renom et que le vieux Mucarade est leur dupe. Celui-ci entend tout et se cabre; mais la belle enchanteresse, mieux encore que Célimène, caresse et dompte cet Alceste de soixante ans. Ne sera-t-elle pas riche autant et plus que lui, aussitôt qu'elle le voudra? Que cherche-t-elle donc en lui, qu'aime-t-elle en lui, si ce n'est lui? Fabrice joue serré : il laisse croire qu'il est un potentat déguisé, le prince d'Heidelberg, courant le monde et cherchant fortune, afin d'être chéri et épousé pour lui-même. Macarade s'avise de le destiner à Célie et prie Clorinde de la sonder là-dessus : l'ingénue et la courtisane commencent alors un duel de paroles, qu'Emile Augier reproduira souvent, sauf les nuances, principalement dans le *Mariage d'Olympe*, les *Effrontés* et *Paul Forestier* : la courtisane se fait douce et prudente, l'ingénue est un peu bien savante et, de plus, amère et cruelle; en sorte que la froide rigueur de la vertu insulte aux tumultueuses agitations du vice. Clorinde, que la colère ramène à sa vraie nature, se promet d'enflammer Ulric, le bel inconnu, qui, en qualité de mari, aurait un tout autre air que le brave Mucarade. Elle agrée ses feintes avances; elle a avec lui plusieurs entretiens secrets : elle consent à se laisser enlever; malheureusement, surpris à ses genoux par le vieillard, qui s'emporte et veut le souffleter, il est obligé d'avouer qu'il est son fils. On juge de la stupeur du père et de la confusion de la dame; resté seul auprès d'elle, le faux Ulric, le faux prince, la foudroie d'une tirade véhémente et vertueuse, qui aurait plus de poids s'il n'avait pas, tant d'années de suite, idolâtré ces terribles créatures et s'il n'avait point usé, pour tenter celle-ci, de ruses et de mensonges :

Vous une femme ! Un lâche est-il un homme? Non.
Eh bien ! je vous le dis : on doit le même outrage
Aux femmes sans pudeur qu'aux hommes sans courage :
Car le droit au respect, la première grandeur,
Pour nous, c'est le courage, et pour vous, la pudeur.
La sainte dignité, que vous avez salie,
Au lieu de l'invoquer, souhaitez qu'on l'oublie.
Vous seule, songez-y, mais pour pleurer sur vous,
O femme sans amour, sans enfants, sans époux !
Etrangère au milieu des tendresses humaines,
La glace de la mort est déjà dans vos veines,
Et, quand vous descendrez au néant du cercueil,
Il ne s'éteindra rien en vous qu'un peu d'orgueil
C'est votre châtiment. Aussi, je vous l'atteste,

Vous me feriez pitié si vous n'étiez funeste ;
Mais, lorsque je vous vois, vos pareilles et vous,
Répandre vos poisons dans les cœurs les plus doux,
Quand surtout vous voulez par d'odieuses trames
Prendre dans nos maisons le rang d'honnêtes femmes,
A côté de nos sœurs lever vos fronts abjects,
Et, comme notre amour, nous voler nos respects...,
Tiens, va-t'en !

Parlez-moi de ces moralistes de la veille, de ces néophytes improvisés : leur austérité est impitoyable. La séduisante pécheresse commence par imputer à son frère, comme la Phèdre tragique à sa nourrice Œnone, tous ses torts, où elle a pourtant quelque responsabilité, n'ayant guère été violentée dans ses faits et gestes. Ce Fabrice, qui l'a outragée, qui la méprise, qui a failli tuer le spadassin Franco-Trippa, elle l'admire, elle l'aime, elle s'humilie devant lui ; elle renonce à Mucarade : elle part avec son piteux compagnon, espérant un peu de compassion, presque d'estime, de la part de ces honnêtes gens, qu'elle avait compté prendre dans ses filets. Le vieux galant se consolera de ses mésaventures amoureuses en retrouvant son fils qui l'a sauvé de ses propres erreurs, sa fille qui allait entrer au couvent, son frère tout prêt à se réconcilier, son neveu qui deviendra son gendre. Il y a là un dénouement assez faible et assez embarrassé, mais auquel on pardonne facilement en faveur de tant de scènes amusantes et de tant de vers bien frappés. Notez que chez ce poëte, dont la verve est si libre et qui ne s'effraye pas trop des crudités, la morale sociale, la morale bourgeoise ne manque jamais de triompher définitivement avant la chute du rideau.

Que dire de l'*Habit vert*, cette bluette en un acte, représentée aux Variétés, le 23 février 1849, la première pièce en prose qu'Augier ait faite, et pour laquelle il s'est aidé d'Alfred de Musset. Etait-il besoin que deux académiciens, l'auteur de la *Ciguë* et le chantre de *Rolla*, fissent société ensemble, à l'effet de retracer, à grands renforts de *lazzi* d'atelier et d'épigrammes de coulisses, les mémorables entretiens de l'étudiant Raoul et du peintre Henri, de leur voisine, Marguerite l'ouvrière, et de Munius, le fripier israélite? Murger, en ce genre, était un maître qui eût récusé de si célèbres disciples. *Gabrielle*, du moins, beaucoup mieux que cette pâle esquisse, répondait à ce qu'on attendait de celui qui venait de dessiner les brillants tableaux de l'*Aventurière*. Ces cinq actes, donnés aux Français, le 13 décembre 1849, durent leur énorme succès, qui s'est maintenu et dure encore, au talent de Regnier, chargé du rôle le plus important, et aux bonnes intentions dont ils étaient remplis.

Si l'enfer, à ce qu'on assure, en est pavé, l'Académie française y est pareillement fort sensible, et elle les récompensa, nous l'avons dit, dès 1850, par un prix décennal. Tous les ouvrages d'Augier, qui se rattachent à ses débuts se font remarquer par le nombre borné des personnages, par le dédain de la mise en scène, par la simplicité transparente de l'action. Tel est celui-ci, où règnent, partout, un saint effroi de l'idéal, un vif amour du positif, des instincts ultra-raisonnables et quasi-prosaïques. L'avocat Julien Chabrière, retiré dans sa villa de Luciennes, cause avec sa jeune femme ; de quoi, s'il vous plaît ? De ses acquêts et conquêts, de ses procès et dossiers, de ce qu'il gagne et dépense : c'est une conversation par *doit* et *avoir;* c'est la tenue des livres, accommodée aux épanchements de la vie conjugale. Gabrielle est rêveuse et sentimentale : la nature et la verdure, les ruisseaux et les oiseaux répandent en son âme un vague inquiétant. Hélas ! quel contraste, quelle déception dans ces théories glaciales du mari calculateur ! Ainsi que dans le *Duc Job* de Léon Laya, dans plusieurs œuvres de Dumas fils, dans la plupart de nos comédies contemporaines, l'argent remplace l'enthousiasme et la passion. La seule poésie de Chabrière repose sur la blonde tête de Camille, un enfant de six ans, pour laquelle il rêve une dot de cinquante mille écus, et il ajoute tout guilleret :

Si tout va de si belle façon,
Nous pourrons nous donner le luxe d'un garçon.

Quoi de plus actuel, quoi de plus pratique ? Les dogmes sacramentels de Malthus sont la loi de notre société rangée et prévoyante. Qui ne se souvient des effusions de l'époux à l'endroit de l'épouse ? En la serrant entre ses bras, il se plaint qu'elle laisse ses chemises sans boutons et que son linge soit négligé ; il l'envoie recevoir la blanchisseuse. Son oncle Tamponnet et sa tante Adrienne devant venir passer ce dimanche en leur compagnie, il la supplie de leur apprêter *un machin au fromage*... Miséricorde ! pour Gabrielle, quelle chûte du haut de ses songes dorés ! Aussi, quand Adrienne, qui est presque aussi jeune qu'elle, vient la voir, comme elle lui raconte ses illusions perdues, ses émotions troublées ! Car un certain Stéphane Dariau, secrétaire de l'avocat, soupire sans cesse à son aspect : il s'est battu à l'occasion d'un propos médisant dont elle était l'objet ; et qu'elle a de la peine à résister entre cet amoureux éthéré et ce mari vulgaire ! Tandis que la tante s'efforce de veiller sur elle, l'oncle Tamponnet, un notaire, qui affecte des goûts artistiques afin de plaire à sa femme, et qui, jadis, a été trompé par elle, la tourmente par sa perpétuelle jalousie, sous prétexte que le

beau Stéphane lui débite des politesses banales. Il la suspecte; elle le rudoie. Il s'écrie furieux :

Les bras m'en tombent. — Bah ! vous les ramasserez,

répond-elle avec plus de vivacité que d'atticisme. Stéphane, vaincu par les tirades vertueuses de Mme Chabrière, se prépare à quitter Paris sur l'appel de son père, ce qui amène ce compliment très-mérité d'Adrienne à l'adresse des provinciaux :

On dirait, à vous entendre tous,
Que les départements soient des pays de loups;
Je vous jure, Monsieur, que ce sont des contrées
Habitables à l'homme et point hyperborées;
Ses naturels n'ont pas le cerveau plus transi,
Et l'esprit ne s'y perd ni plus ni moins qu'ici.
Votre père a raison; c'est un rôle plus mince
De végéter chez nous que de vivre en province.
Etre peu dans Paris, c'est n'être rien du tout,
Et sans un piédestal nul n'y semble debout;
En province, être peu, c'est être quelque chose.
Sur ses jambes, chacun en évidence y pose,
Et l'on vous rend service en vous y rappelant,
Puisque le piédestal manque à votre talent.

Stéphane, qui tour à tour est repoussé et attiré par Gabrielle, se décide à refuser un riche mariage qu'on lui offre : il inspire à Tamponet des craintes fort déplacées ; en revanche, Julien, son patron, dont il menace le repos, est enchanté de lui. Il y a des grâces d'état ! Toutefois un hasard lui révèle tout : en assez beaux vers il déplore son infortune prochaine ; il s'en accuse, à vrai dire, vu le peu d'aliments qu'il a donnés à l'imagination ardente de son épouse. Il va tenter sur elle une épreuve suprême. Mais, à sa vue, l'homme de ménage reparaît et lui dit :

Je pars dans une heure ;
Prépare une chemise ; entends-tu ? la meilleure.
Fais brosser mon habit ; il faut te dépêcher.

Pendant qu'il va dîner à Paris à la table d'un ministre, Stéphane restera chez lui avec les époux Tamponet : il a même l'idée ingénieuse de l'inviter à surveiller sa femme, dont l'état douteux l'in-



quiète. Adrienne, désireuse de détourner sa nièce du gouffre, a beau vouloir l'éclairer et la retenir en lui racontant l'histoire de ses propres égarements : Gabrielle subit l'attraction fatale. Elle va tout abandonner, tout sacrifier, son mari, sa fille, son honneur, lorsque Chabrière revient subitement, annonce à l'amoureux qu'il a obtenu en sa faveur le poste de secrétaire intime du ministre et lui prêche une morale aussi intéressée qu'orthodoxe :

Laissons aux cerveaux creux ou bien aux égoïstes
Ces désordres, au fond si vides et si tristes,
Ces amours sans lien et dont l'impiété,
A l'égal d'un malheur, craint la fécondité.
Mais, nous autres, soyons des pères, c'est-à-dire,
Mettons dans nos maisons, comme un chaste sourire,
Une compagne pure en tout et d'un tel prix
Qu'il soit bon d'en tirer les âmes de nos fils,
Certains que d'une femme angélique et fidèle
Il ne peut rien sortir que de noble comme elle !
Voilà la dignité de la vie et son but!
Tout le reste n'est rien que prélude et début;
Nous n'existons vraiment que par ces petits êtres
Qui dans tout notre cœur s'établissent en maîtres,
Qui prennent notre vie et ne s'en doutent pas,
Et n'ont qu'à vivre heureux pour n'être point ingrats!
Ah! mon ami, voilà la seule route à suivre,
La seule volupté dont rien ne désenivre !
Vous l'avez sous la main et vous la rebutez
Pour courir les hasards et les calamités !
Réfléchissez encore !

Le jeune praticien ne réfléchit guère ; mais cette homélie, pleine d'émotion, ces beaux vers le remuent, ainsi qu'ils remuent le parterre et les loges, toutes les fois qu'un acteur expert les récite, et, sur un dernier regard de Gabrielle également convertie, il s'éloigne lentement et la tête basse. Tamponet rassuré demande grâce à Adrienne, et Mme Chabrière, voyant l'honnête avocat avec des yeux tout nouveaux, s'exclame du ton le plus admiratif :

O père de famille! O poëte! Je t'aime!

Conclusion extrêmement édifiante d'un imbroglio qui promettait de devenir assez scrabreux ! Les articles 212, 213 et 214 du Code civil triomphent sur toute la ligne. A bas les amants ! Vive les maris !



Que nous sommes loin là des vaudevilles équivoques de Scribe et des romans passionnés de George Sand ! Fasse le ciel que, dans la réalité, les choses marchent toujours aussi décemment que dans cette fiction, réservée aux palmes solennelles de l'Académie française !

III

Pendant deux ou trois ans, Emile Augier, qui pourtant passait de la jeunesse à la maturité, produisit quelques œuvres secondaires ; son talent semblait s'y reposer, avant de reprendre son vol pour fournir une carrière nouvelle. Il essaya de refaire le pendant et de retrouver le succès de son premier essai dans une autre fantaisie athénienne, son *Joueur de flûte*, un modeste petit acte, versifié un peu à la hâte, qui vit le jour, le 19 décembre 1852, sur le Théâtre-Français et qui ne s'y est guère soutenu. Comme dans la *Ciguë*, il n'y avait que quatre rôles ; comme dans la *Ciguë*, le cadre était grec et païen. Là, un débauché sentait son âme flétrie renaître à l'aspect d'une beauté chaste et naïve ; ici, une courtisane (rien moins que Laïs, s'il vous plaît), soupirera pour un homme de rien. Depuis Boccace et La Fontaine, en avons-nous assez vu et subi de ces femmes dévastées et glacées par le vice, dont l'âme se réchauffe et refleurit au souffle de je ne sais quels caprices de la passion ! La Marion Delorme d'Hugo, la Marguerite Gautier d'Alexandre Dumas fils, la Clorinde d'Augier lui-même, appartiennent à cette famille blasée et bizarre. L'hétaire corinthienne est recherchée par Psaumis, un bourgeois marié, et par Bomilcar, un Carthaginois endetté; elle est fréquentée, depuis huit jours, par un certain Ariobarzane, qui s'est posé en prince persan et qu'elle ne goûte pas trop, vu qu'il la paye comme le feraient les autres. Mais admirez les révolutions du cœur féminin ! Ce troisième galant n'est ni Persan ni prince ; le faux Ariobarzane s'appelle Chalcidias ; c'est un humble pâtre de Thessalie, qui, épris d'une ardeur insensée pour Laïs, s'est vendu, en qualité de joueur de flûte, à l'intendant de Psaumis. Il a touché d'avance le prix de sa liberté et a pu ainsi, durant une semaine, traiter la belle en grand seigneur : d'ailleurs, un poison, qu'il porte dans une bague, l'affranchira à son gré. Il rudoie son nouveau maître, qui est trop heureux de le revendre à Bomilcar ; celui-ci le cède, à son tour, à Laïs, qui donne en échange cent talents, à savoir, tout son bien. La voilà donc pauvre, sans liens avec le passé, sans vestiges de sa honteuse opulence : le Thessalien lui avoue alors

qu'il l'aime plus que sa vie, et elle le croit, et elle l'aime aussi, et elle le suivra jusque sur ses montagnes. Pendant combien de temps? Je n'ose l'affirmer. Bomilcar et Psaumis ne sont que des comparses; Chalcidias est très-sentimental et très-fier pour un gardeur de chèvres; Laïs est fort tendre et fort désintéressée pour une prêtresse de Vénus : le tout ne provoque ni le rire ni les larmes et flotte dans une sorte de crépuscule nuageux et vague. La mode n'en était pas moins aux pastiches quasi-helléniques ou néo-latins, et l'on vit défiler successivement devant la rampe *Horace et Lydie*, le *Moineau de Lesbie*, *Pythias et Damon*, *Héro et Léandre*, le *Chemin de Corinthe*, l'*Oncle de Sycione*, et le reste. Tout usé qu'il était, le vers de Berchoux revint en mémoire à beaucoup de gens, et chacun de s'écrier :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

On était singulièrement loin dans la *Chasse au roman*, une comédie-vaudeville en trois actes, précédemment représentée aux Variétés, le 20 février 1851, où un de nos meilleurs acteurs de genre, Arnal, remplissait le principal personnage et où Jules Sandeau eut sa part de collaboration. Se figure-t-on encore là deux écrivains remarquables, prédestinés à l'immortalité du palais Mazarin et aux priviléges du fauteuil classique, qui se mettent à deux pour faire concurrence aux bouffonnes excentricités de MM. Duvert et Luzanne et pour composer des couplets entraînants sur l'air de la *Famille de l'apothicaire*? Un vieux fou, le chevalier de Sainte-Amarante, ne rêve que prouesses et aventures : il déshériterait son neveu Rodolphe, s'il ne pensait pas trouver en lui l'étoffe d'un paladin. Ce neveu, qui n'est ni bien romanesque ni bien téméraire, est mêlé, à son corps défendant, à une intrigue mélodramatique, où il lui faut se comporter en duelliste et trancher du don Juan. Il est amené à prendre Varambon, un brave commerçant enrichi en Amérique, pour un Corse farouche, pour un comte de Pietranera, et la fille de ce dernier, Louisianne, pour une beauté décevante et fatale du nom d'Antonia. Il risque des déclarations, il prépare un rapt, il accepte un duel, il croit être empoisonné, et *tout finit par des chansons*, notamment par ce quatrain peu fleuri, que Louisianne débite à l'adresse du public :

Et vous, Messieurs, de grâce,
Traitez-nous doucement;
Ne donnez pas la chasse
A la *Chasse au roman*.



Ce quatrain, que l'on répétait en chœur et où la rime est à la hauteur de la raison, a dû, plus d'une fois, peser sur la conscience de ces deux hommes de talent et de style, dont l'un a publié *Mademoiselle de la Seiglière*, dont l'autre a écrit le *Fils de Giboyer* !

Malgré l'énorme différence des sujets abordés et des efforts accomplis, le même oubli enveloppe aujourd'hui *Diane*, une œuvre plus ambitieuse et cependant assez froide, qui fut donnée aux Français, le 19 février 1852. Ce drame en cinq actes et en vers remporta seulement un succès d'estime, quoique Mlle Rachel y eût sollicité un rôle, qu'elle joua de son mieux. Diane de Mirmande, une noble huguenote, restée orpheline, sert de protectrice et de mère à son jeune frère Paul. Elle favorise ses innocentes amours avec Marguerite Grandin, la fille d'un riche fermier des gabelles de l'Artois, la filleule de la duchesse de Rohan ; elle serait tentée elle-même de s'intéresser au marquis de Pienne, ignorant que celui-ci est l'amant de la duchesse. Paul a un rival auprès de Marguerite : c'est M. de Cruas, un des courtisans de Richelieu, et ils en viennent vite aux gros mots :

> Je suis patient; mais un homme est de chair :
> Ne m'échauffez donc pas les oreilles, mon cher.
> — Je vous les couperai lorsqu'elles seront chaudes.
> — On punit les enfants avec des chiquenaudes.

Nécessairement on se soufflette, on se bat : Paul, qui a tué le Cruas, est recueilli et caché par de Pienne ; car, s'il était découvert, le cardinal l'enverrait à la potence. Diane voilée vient le voir chez son généreux hôte, qui, associé à un complot contre Richelieu, se sent saisi *in extremis* d'une inclination platonique pour la grave calviniste. Mais Mme de Rohan, qui a ses entrées secrètes dans le cabinet du marquis, y surprend cette vaillante fille, et l'accuse d'être sa maîtresse : elle ne désavoue pas l'accusation, de peur que Laffemas, l'agent du ministre, qui est en train de visiter l'hôtel, ne s'aperçoive qu'elle y venait retrouver son frère proscrit. Paul, bien entendu, se livre plutôt que de se résigner à un tel sacrifice de leur honneur commun, et Diane court au Louvre demander pardon pour lui; ce qui lui procure l'occasion d'écouter, derrière un rideau, une conversation de dix pages entre Sa Majesté Louis XIII et Richelieu, le véritable roi de France et de Navarre, et d'assister par hasard à une conférence en règle sur les mystères de la politique transcendentale. Après avoir tâché en vain de secouer le joug de ce prêtre orgueilleux et tout-puissant, Louis, selon son expression, *retourne à ses chiens, seuls amis qui le fêtent*, et Diane, désirant obtenir la grâce de Paul, avertit le cardinal qu'une conspiration le menace et qu'il doit se

garder d'aller chez Gaston d'Orléans où l'on s'apprête à l'assassiner. Richelieu, bien qu'il ne réussisse point à lui arracher le nom des coupables, délivre le jeune homme et le marie paternellement à sa chère Marguerite; pour le bonhomme Grandin, qui était du complot et qui parodiait à mi-voix les Brutus et les Aristogiton, il ne se venge de lui qu'en l'anoblissant d'emblée. Quant au marquis de Pienne, il l'expédie en mission à l'armée, si bien que la duchesse de Rohan en est pour ses frais de rivalité et que Diane, dont le lot ne semble pas être l'hyménée, se console par la pensée du futur bonheur de son Paul adoré; si elle est destinée à ne jamais être épouse, elle sera bientôt grand'-mère. Rien n'est plus terne que cette action, compliquée de finesses passablement stériles et d'invraisemblances par trop palpables. Le rôle de Diane n'était pas au niveau des merveilleuses facultés de M[lle] Rachel: celui de Richelieu demeure tout à fait au-dessous de cette grande figure historique; celui de Louis XIII rappelle avec désavantage le même type, tout autrement pittoresque et caractéristique, évoqué dans un des drames les plus vigoureux de Victor Hugo. La duchesse n'a que des simulacres de jalousie et de haine; Grandin tourne à la caricature; de Pienne est effacé; Marguerite et Paul sont des amoureux à la douzaine : Laffenas, de Cruas, les autres sont de purs figurants. Cette excursion dans le genre sombre, sans qu'il y eût, d'ailleurs, une seule goutte de sang versée au cinquième acte, n'était guère de nature à encourager le spirituel poëte à récidiver en ce sens : il se le tint pour dit, et, fidèle au précepte du vieux La Fontaine, il ne s'avisa plus de *forcer son talent.*

Il se contenta désormais de lui demander de piquantes satires ou tout au moins, d'ingénieuses fantaisies. Telle fut sa *Philiberte*, sur un sujet fictif, en trois actes et en vers, jouée au Gymnase, le 19 mars 1853, et confiée à M[me] Rose Chéri, l'honnête et gracieuse, artiste : la scène s'y passe en Dauphiné, vers 1775. Une des deux filles de la marquise de Grandchamp, Philiberte, voit sa sœur Julie sur le point d'épouser le comte d'Ollivon ; mais, elle, aux yeux de sa mère et de tout le monde, elle a constamment paru laide ; et le comble de l'infortune, c'est qu'elle a deux millions de dot. En conséquence, ce ne sera jamais qu'à sa dot qu'on fera les yeux doux ; de là, une mélancolie profonde, que les épreuves les plus convaincantes parviendront seules à guérir. Un jeune voisin, Raymond de Taulignan, a l'air de l'aimer ; précisément il est ruiné ; donc il n'agit que par intérêt : elle se le persuade, et, blessé d'un semblable soupçon, il s'éloigne en silence. Cependant, le duc de Chamaraule, un vieux retardataire du règne de Louis XV, offre sa main à cette riche affligée, dont il est le parrain ; de plus, le neveu du précédent,

le chevalier de Talmay, peu soucieux de serrer les nœuds du mariage et qui aurait, en outre, une fortune trois fois plus grande que la sienne, a sur elle les vues les moins orthodoxes. Et l'étrange fille est charmée d'un pareil hommage, qui lui démontre qu'elle n'est point incapable d'être aimée pour elle-même! Et la joie lui donne de l'esprit! Et le rayonnement de l'esprit supplée sur sa figure à la beauté douteuse; et, au bout du compte, Raymond, qui se bat à cause d'elle, Raymond, choisi comme arbitre entre les prétentions du duc et les offres du chevalier, Raymond, qui parle de se tuer, quel que soit celui des deux qu'elle aura agréé, apprend de sa propre bouche que le préféré, c'est lui! C'est une espèce de conte de fées, malheureusement entaché parfois de mauvais ton et de faux goût, mais revêtu de jolis vers, et qui ne pouvait qu'ajouter à la réputation de son auteur.

A six mois de distance, le 23 décembre 1853, sa comédie de la *Pierre de touche* ne fut pas moins goûtée aux Français. Jules Sandeau y fut, de nouveau, son collaborateur. A partir de ce moment, il inclina surtout vers la prose, vers les longues compositions, vers des intrigues plus vives et mieux nourries : sans devenir, ce qu'il ne sera probablement jamais, un constructeur hors ligne de charpentes dramatiques, il commença à se préoccuper davantage des procédés d'agencement et des ressources de l'action. En même temps, il mit plus franchement le pied dans sa véritable voie, celle de la satire dialoguée et de la reproduction des mœurs contemporaines : cette fois, c'est à une des passions les plus ordinaires et les plus impérieuses de notre époque qu'il allait s'attaquer, à la cupidité. Le thème de sa pièce reposait sur un héritage inattendu, sur une opulence improvisée, sur l'emploi qu'on en ferait, sur les péripéties morales qui en pouvaient résulter : n'est-ce pas là, en effet, une pierre de touche presque infaillible? Que d'œuvres théâtrales ont été imaginées, chez nous, depuis quarante ans, sur cette matière, épuisée en apparence et au fond inépuisable : d'une part, l'*Argent*, le *Mariage d'argent*, l'*Honneur et l'argent*, la *Question d'argent*; de l'autre, l'*Héritage*, le *Testament*, les *Héritiers*, le *Testament de César Girodot*, l'*Héritage de M. Plumet*, etc.! Ces divers ouvrages se ressemblent plus ou moins en deux points : tous consacrés au développement d'un sujet si connu, ils ne sauraient être exempts d'une certaine monotonie, et, ce sujet ayant en lui-même quelque chose de sec et de peu sympathique, ils ont beaucoup de peine à éveiller l'intérêt : néanmoins celui d'Augier et de Sandeau n'est pas assurément un des moins estimables. Ils en ont placé le cadre en Bavière, vers l'an de grâce 1825; mais la vérité de la peinture est frappante pour nous. La scène d'exposition est rapide, claire et

amusante : Oreste et Pylade, je veux dire, le peintre Spiegel et le musicien Frantz Wagner (qu'il ne faut pas confondre avec le compositeur mémorable du *Lohengrin* et du *Tannhauser*) échangent leurs confidences et mettent en saillie leurs caractères. Spiegel a une mauvaise tête et un bon cœur : il est gai et confiant, indépendant jusqu'à la sauvagerie, artiste des pieds à la tête. Il déclare la pauvreté utile et saine; il croit que la richesse nous transforme et nous déprave ; sa pipe de terre et son chien Spark suffisent à ses loisirs. Frantz aime sa cousine Frédérique, qui vit en sœur auprès des deux amis et qui dirige leur chétif ménage : mais il est ambitieux ; il a la soif des grandeurs et de l'opulence ; une symphonie qu'il a faite et que le public ne connaît point encore va lui procurer tout cela. Un vieillard, un original, le comte Sigismond d'Hildesheim, grand amateur des arts, avait commandé à Spiégel un tableau et entendu la fameuse symphonie de Frantz. Il vient de mourir, et ses nobles parents, le baron de Berghausen, la margrave de Rosenfeld et sa fille Dorothée commandent au musicien une messe des morts et un Requiem en l'honneur du défunt. Ce qui est plus extraordinaire, c'est que les deux camarades sont mandés par un notaire au château d'Hildesheim, pour assister à l'ouverture du testament du comte : Frédérique, que Spiegel aurait adorée tout bas, si Frantz ne prétendait pas bien haut la chérir, les suivra, et le fidèle Spark lui-même sera du voyage.

Tout ce premier acte est leste et pétillant d'esprit : les autres en découlent naturellement; la thèse est posée, et la conclusion répond aux prémisses. L'ouverture du testament tient ce que promettent les scènes de ce genre : c'est la comédie des espérances et des déceptions; les hyperboles intéressées cèdent la place aux sourdes malédictions, et l'oraison funèbre dégénère en invective. Le baron de Berghausen et la margrave sont également criblés de dettes et escomptent prématurément l'héritage; la fille de celle-ci, Dorothée, dont la bêtise est peu naïve, mais très-drôle, et qui avait été destinée à épouser le vieux comte, espère avoir maintenant la liberté de choisir son cousin, le lieutenant Conrad, dont elle apprécie beaucoup l'uniforme. Quel coup de foudre pour tous ces collatéraux, quand le notaire leur annonce qu'ils n'ont que des legs d'une médiocre valeur, tandis que la gentille Frédérique obtient un souvenir, que Spiegel, le barbouilleur de toiles, recevra un don de quatre-vingt mille florins et que le symphoniste Wagner jouira du château, des terres, de quatre cent mille louis de rente ! Le comte Sigismond, qui estimait peu sa famille à force de la connaître, a voulu faire des heureux et être béni par d'honnêtes gens : ses parents évincés ourdissent contre l'intrus une conspiration qui doit les sauver.

Frantz est bon prince et surtout orgueilleux ; il les invite à séjourner quelque temps dans ce domaine qui aurait pu leur échoir en partage : insensiblement ils l'enlacent de leurs insidieuses flatteries et lui tournent promptement la tête ; ces nouveaux amis qui le trompent font tort aux anciens qui lui étaient si dévoués. Il prête de l'argent au baron, qui compte l'adopter pour fils et lui transmettre ses parchemins : il ne parle plus que d'huissiers et d'armoiries, de dépenses et de fêtes ; on le lance dans le monde ; on le présentera à la cour. Quant à Frédérique, il la trouve gauche et tant soit peu bourgeoise : au contraire, Dorothée lui semble un parti digne de sa position actuelle et de ses goûts aristocratiques. Il en est à regretter que Spiegel, un simple manieur de pinceaux, ait hérité d'une somme si considérable : il fait tuer sans pitié le chien Spark, qui gêne ses valets ; un grand seigneur ne pouvant s'abaisser à signer des symphonies, il déchire ces partitions où se résumaient les rêves de sa jeunesse : l'art, l'amitié, l'amour, l'honneur, il sacrifie tout à l'ambition. Mais le châtiment n'est pas loin : Spiegel indigné se retire avec Frédérique, qui a appris à connaître la générosité de son âme et le prix de son affection. Pour lui, baron Frantz Wagner de Berghausen, il aura ce qu'il mérite : l'argent et l'ennui, des titres et des remords. Le musicien de génie et d'avenir ne sera plus qu'un hobereau ridicule, végétant obscurément entre un parasite qu'il nomme son père adoptif, une belle-mère qui n'est qu'une intrigante, la jeune Dorothée, son inepte compagne, et le lieutenant Conrad qui sera prochainement le meilleur ami de la maison.

La *Pierre de touche*, bien jouée par Got et d'autres artistes distingués, avait réussi, moins peut-être qu'il ne convenait. Nous n'avons point à nous arrêter au *libretto* d'une *Sapho*, en trois actes et en vers, où la musique sérieuse de Gounod et le chant large de Mme Pauline Viardot ne parvinrent pas à rajeunir une antique légende, qu'un opéra italien et une tragédie de Philoxène Boyer avaient déjà exploitée. Emile Augier, uni encore à Jules Sandeau, se releva de toute sa hauteur, en donnant au Gymnase, le 8 avril 1854, en quatre actes et en prose, le *Gendre de M. Poirier*, qui devait s'appeler primitivement la *Revanche de George Dandin*. Mme Rose Chéri et Geoffroy y étaient excellents : le succès en fut retentissant et s'est soutenu depuis sans interruption. C'est là de la comédie de mœurs, telle que nous la concevons : simplicité des incidents, vraisemblance des situations, du sentiment sans emphase, de l'esprit sans affectation, une gaîté légère et naturelle, toutes les qualités nécessaires y étaient rassemblées en une juste mesure, et des juges expérimentés n'hésitent guère à y voir un des ouvrages les plus complets et les plus irréprochables de l'auteur. L'action se

passe à Paris, le 15 février 1846, dans l'hôtel d'un M. Poirier, qui est le type exact de la bourgeoisie parisienne à la fin du règne de Louis-Philippe : il est intelligent, mais d'une intelligence étroite ; il fronde le pouvoir, mais il aspire aux honneurs ; il a gagné assez d'écus dans le commerce des draps pour payer une mésalliance. Effectivement, sa fille Antoinette a eu l'insigne avantage d'apporter une dot immense au marquis Gaston de Presles, un jeune et élégant légitimiste qui boudait le gouvernement et qui éprouvait le besoin de redorer son blason. C'est ce qu'il raconte à son ami et coréligionnaire politique, le duc Hector de Montmeyran, lequel, comprenant autrement la vie, s'est engagé tout bonnement, sert en Algérie comme chasseur d'Afrique et a conquis les galons de brigadier, ainsi que le fera le *duc Job* de M. Léon Laya. Gaston, quoique éclairé par les premiers rayons de la lune de miel, a de la peine à rompre avec une comtesse de Montjay, une de ses idoles de la veille : il va même risquer un duel pour elle. Au reste, il mène grand train la dot conjugale et se prépare à entamer par tous les bouts la fortune du beau-père. Le drapier, qui, à l'instar de l'immortel M. Jourdain, a une sainte vénération à l'endroit des gentilshommes, est, à proprement parler, l'humble domestique de son gendre, et il lui livre en pâture ces quatre millions qu'il a arrosés de tant de sueurs. Cependant Verdelet, son ancien associé et le parrain d'Antoinette, lui ouvre les yeux : il finit par s'apercevoir qu'il est dupe de ce noble oisif enrichi par lui. On tient un conseil de famille : si M. le marquis daignait accepter un emploi ! M. le marquis s'y refuse hautement. Sa femme, douce et timide, mais raisonnable et fière, se plaint à lui de sa froideur visible, de ses fréquentes sorties, de ses assiduités auprès de Mme de Montjay : le fougueux Gaston se cabre et réplique d'un ton cavalier :

« Me feriez-vous l'honneur d'être jalouse ? Prenez garde, ma chère; ce sentiment est du dernier bourgeois. Apprenez, puisque vous me permettez de faire le pédagogne, apprenez que, dans notre monde, le mariage n'est pas le ménage ; nous ne mettons en commun que les choses nobles et élégantes de la vie. Ainsi, quand je suis loin de vous, ne vous inquiétez pas de ce que je fais ; dites-vous seulement : il fatigue ses défauts pour m'apporter une heure de perfection, ou à peu près. » — « Je trouve que votre plus grand défaut, c'est votre absence. » — « Le madrigal est joli, et je vous en remercie. Qui vient là ? mes créanciers ! »

Et ce sont eux précisément : moins patients que le classique M. Dimanche, il cherchent querelle à ce don Juan moderne, dont le beau-père a rogné leurs créances. Ils en sont pour deux cent dix-

huit mille francs de déficit ; mais le marquis, choqué de l'indiscrétion de Poirier, solde la différence sur la dot de sa femme, qui signe aveuglément tous les actes demandés. Exaspéré, à son tour, de cette insigne imprudence, le vieux commerçant se décide à redevenir maître chez lui : il met en location le somptueux appartement de son gendre, décommande un magnifique dîner que celui-ci avait projeté d'offrir et invite à un frugal festin ses anciens confrères de la rue des Bourdonnais. Gaston et Antoinette, qui reviennent d'une promenade en calèche, continuent un joli duo d'amour matrimonial qu'ils ont ébauché sous les verts ombrages du bois de Boulogne. Il s'est enfin aperçu qu'elle est toute gracieuse, fort sensée, affectueuse avant tout ; c'est pour lui une véritable surprise, et il lui prodigue les compliments les mieux sentis... provisoirement :

Je n'étais que votre mari ; je veux être votre amant.

ANTOINETTE

Mon cher Gaston, restez mon mari ; il me semble qu'on peut cesser d'aimer son amant, mais non pas d'aimer son mari.

GASTON

A la bonne heure vous n'êtes pas romanesque.

ANTOINETTE

Je le suis à ma manière : j'ai là-dessus des idées qui ne sont peut-être plus de mode, mais qui sont enracinées en moi comme toutes les impressions d'enfance. Quand j'étais petite fille, je ne comprenais pas que mon père et ma mère ne fussent pas parents, et le mariage m'est resté dans l'esprit comme la plus étroite des parentés. L'amour pour un autre homme que mon mari, pour un étranger, me paraît un sentiment contre nature.

GASTON

Voilà des idées de matrone romaine, ma chère Antoinette ; conservez-les toujours pour mon honneur et mon bonheur.

ANTOINETTE

Prenez garde ; il y a le revers de la médaille ! Je suis jalouse ; je vous en avertis. Comme il n'y a pour moi qu'un homme au monde, il me faut toute son affection. Le jour où je découvrirais qu'il la porte ailleurs, je



en ferais ni plainte ni reproche; mais le lien serait rompu : mon mari redeviendrait tout à coup un étranger pour moi ; je me croirais veuve.

GASTON

(A part) Diable ! (haut.) Ne craignez rien à ce sujet, chère Antoinette ; nous allons vivre comme deux tourtereaux, comme Philémon et Baucis, sauf la chaumière... Vous ne tenez pas à la chaumière ?

ANTOINETTE

Pas le moins du monde.

GASTON

Je veux donner une fête splendide pour célébrer notre mariage ; je veux que vous éclipsiez toutes les femmes, et que tous les hommes me portent envie.

ANTOINETTE

Faut-il tant de bruit autour du bonheur ?

GASTON

Est-ce que vous n'aimez pas les fêtes ?

ANTOINETTE

J'aime tout ce qui vous plaît. Avons nous du monde à dîner aujourd'hui ?

GASTON

Non, c'est demain ; aujourd'hui, nous n'avons que Montmeyran. Pourquoi cette question ?

ANTOINETTE

Dois-je faire une toilette ?

GASTON

Parbleu ! je veux qu'en te voyant Hector ait envie de se marier. Va, chère enfant, cette journée te sera comptée dans mon cœur.

ANTOINETTE

Oh ! je suis bien heureuse !

Et combien il devrait être satisfait lui-même de se voir adoré d'une si honnête et d'une si charmante femme ! Mais la vanité en lui est la plus forte. C'est pourquoi, lorsque Poirier, maintenant solennel et absolu, lui déclare qu'il ne l'a pris pour gendre que parce qu'il espérait devenir par son crédit pair de France et baron, comme tant d'autres qui avaient vendu du fer ou de la toile avant de siéger au Luxembourg, quels éclats de rire ! Quand il lui notifie les réformes qu'il a méditées, les conditions qu'il lui impose, le train de vie qu'il devra mener dorénavant, avec les neuf mille livres de rente auxquelles il sera réduit, M. de Presles, le descendant des vainqueurs d'Ivry, de la Rochelle et de Fontenoy, est outré d'orgueil et de colère. Renonçant à aimer la fille d'un tel homme, il court chez Mme de Montjay ; une lettre, que cette dernière lui adresse, tombe entre les mains d'Antoinette qui la déchire. Son père veut un procès en séparation : elle s'oppose à tout scandale ; mais elle se croit veuve, ainsi qu'elle l'avait dit, et refuse de revoir un indigne époux. Gaston, repentant, se prépare à partir en Afrique : il servira avec son ami Hector ; tant mieux s'il se fait tuer. Préalablement, il a un duel à soutenir contre un vicomte de Pontgrimaud pour Mme de Montjay ; tentant une épreuve suprême, Antoinette le supplie de se désister de cette rencontre où il pense que son honneur est engagé. Il recule, il hésite, à la fin il cède en pâlissant, et, touchée de cette marque de déférence, elle l'embrasse et l'envoie au combat. Par bonheur pour cette autre Chimène, le Cid n'a nul besoin d'affronter le péril, si péril il y a ; car le Pontgrimaud envoie une épître d'excuses. Verdelet, qui, en secret, a racheté de ses deniers le château de Presles, afin de le léguer plus tard à sa filleule, exhorte le marquis à l'habiter avec lui et à cultiver ses domaines. Gaston, converti, échappera à l'oisiveté et aux séductions de la capitale, et il n'aura plus de temps que pour être heureux. Quant au brave Poirier, il songe à acquérir une terre voisine de celle de Presles ; gros propriétaire, contribuable de premier ordre, notable de l'endroit, il sera député de l'arrondissement en 1847, et pair de France... en 1848, à moins qu'une révolution n'éclate et que la pairie ne soit abolie ; car on ne saurait tout prévoir.

Cette comédie, en quinze ans, n'a vieilli ni d'une idée ni d'un mot, parce qu'elle avait de la vérité, une vérité générale et durable. Elle ne visait point à la profondeur et n'exposait doctoralement au-

cune théorie sociale ; mais elle reproduisait des positions, elle critiquait des travers qu'il était facile de vérifier autour de nous. Quoiqu'elle soit moins connue, nous analyserons un peu plus brièvement la pièce suivante d'Augier, *Ceinture dorée*, en trois actes et en prose, qui parut au Gymnase, le 3 février 1855. Il la dédia à M. Edouard Foussier, un de ses amis, qui lui en avait fourni le sujet et quelques détails, qui travaillera également avec lui à *Un beau mariage* et aux *Lionnes pauvres* et qui seul a composé *Héraclite et Démocrite*, les *Jeux innocents*, *Une journée d'Agrippa*, le *Temps perdu* et d'autres ouvrages estimables. Elle est encore prise dans la réalité et révèle des intentions morales ; mais, en dépit d'un style coulant et agréable, elle manque de vivacité et de relief. Cependant, Caliste, fille du spéculateur Roussel, est un personnage bien tracé : qu'elle est à plaindre, comme Philiberte de Grandchamp et Antoinette Poirier, d'avoir un père millionnaire et une dot fabuleuse ! Tous la courtisent, même l'agent de change Balardier, même son maître de piano Landara, un énergumène musical, qui fabrique des symphonies humanitaires et qui flétrit le veau d'or en doubles croches ; or, tous évidemment la recherchent par intérêt. De là, ces doléances avec sa camarade de pension, Amélie de Lussan :

Tu as rencontré un homme pour qui le mariage n'était pas une spéculation. Il cherchait une compagne, et non une bailleuse de fonds : il s'est inquiété de te connaître ; il a étudié ton caractère, et il t'a fait la cour un an avant de se déclarer. Mes prétendus, à moi, se déclarent tout de suite.

AMÉLIE

C'est que tu leur plais tout de suite.

CALISTE

Moi ou ma dot. Ah ! maudit million ! Sans lui, on prendrait peut-être la peine de faire attention à ma personne. Quel malheur pour une statue d'être en or et non en marbre ! Tu es un objet d'art, toi ! Moi, je suis une pièce d'orfévrerie ; je ne vaux pas ma dot : la matière surpasse le travail, et mes petites perfections, qui m'auraient peut-être valu une place dans la maison d'un homme de goût, ne m'empêcheront pas d'aller à l'hôtel des Monnaies. Soyez donc une honnête fille ; rendez-vous digne d'un galant homme pour vous voir estimée au poids de l'or comme un lingot !... Je suis fière et ne veux pas être prise au hasard. Quoi donc ! vous demandez des renseignements sur un domestique que vous pouvez chasser dans

huit jours, et vous n'en demandez pas sur votre femme! Quelle place lui réservez-vous dans votre cœur et dans votre maison que la première venue la puisse remplir? Ce qui doit faire toute ma vie, à moi, ne compte donc pas dans la vôtre? Et puis, si vous confiez votre honneur à une inconnue parce qu'elle est riche, de quoi n'êtes-vous pas capable pour de l'argent? Est-ce vrai, ce que je dis là?

Très-vrai, et d'une application perpétuelle en ce monde et en ce temps. Qui nie la singularité des mariages modernes, la précipitation avec laquelle ils se concluent, leur but utilitaire et leurs conséquences positives, leur ressemblance frappante avec des sociétés commerciales, où l'on ne se préoccupe que des apports et des produits? Caliste aura pourtant la chance de rencontrer l'oiseau rare qu'elle pourchasse, le phénix qu'elle rêve: un homme loyal et désintéressé. C'est M. de Trélan, qui, amadoué par le père Roussel, repousse toutes ses avances, parce que le susdit Roussel, venu à Paris en sabots (et Dieu sait s'il s'en vante!) a fait fortune par toutes sortes de procédés semi-légaux, restant en paix vis-à-vis du Code et même de sa conscience, mais attaqué bruyamment par ceux qui, tout bas, le jalousent. Caliste est des plus favorables à ce jeune homme d'un autre âge, qui fuit les filles dotées et qui rejette les richesses d'origine douteuse. En vain, Roussel, qui a jadis enlevé cinquante mille francs au père de M. de Trélan par des spéculations équivoques, se décide-t-il à les lui restituer; celui-ci s'apprête à partir en Perse, non sans se battre contre Balardier, à propos de l'héritière qui lui inspire secrètement les plus ardentes sympathies. Cette héroïque obstination menacerait de se prolonger indéfiniment si l'agioteur, qui vient de jouer à la hausse, n'avait pas l'incomparable bonheur de perdre par un coup de baisse subite la plus grande partie de sa détestable opulence. Caliste et Trélan, si bien faits pour s'entendre, peuvent s'unir sans déroger, puisqu'ils sont presque pauvres tous les deux; ils feront souche de gens honorables, dont le besoin, actuellement, se fait souvent sentir: puisse leur postérité pulluler autant que celle de Jacob!

A. Philibert-Soupé.



SOUVENIRS

D'UN

VOYAGE EN SYRIE

LES RUINES DE BA'LBEK

Le voyageur qui pose pour la première fois le pied sur les rivages de la Syrie voit tout d'abord briller dans ses souvenirs deux noms qui auront longtemps le privilége de séduire l'imagination et de stimuler ce désir de voir et de savoir qui fait le fond du caractère des touristes : ce sont Palmyre et Ba'lbek. Ces deux noms exerçaient sur mon esprit, depuis bien des années, une sorte de fascination. Le premier me rappelait les infortunes de la célèbre reine de Palmyre, Zénobie, et les triomphes de l'impitoyable Aurélien ; le second me transportait au milieu d'une des plus riches contrées de l'Asie ancienne et déployait sous mes yeux les ruines majestueuses de la ville du Soleil. Aussi, mon premier soin, en arrivant à Beyrouth, fut-il de prendre des informations sur les moyens de visi-

ter ces deux antiques cités. Je dus renoncer bientôt à l'idée de voir Palmyre. Cette ville était une conquête de l'homme sur le désert, et le désert, un instant vaincu, a depuis longtemps repris possession de son empire. La solitude et les sables n'y sont pas d'ailleurs les seuls ennemis à redouter : des tribus d'Arabes nomades rôdent sans cesse dans ces parages ; il faut se faire accompagner d'une escorte, payer des rançons aux cheicks, s'armer jusqu'aux dents, ne voyager que de nuit, et, malgré ces précautions, les voyageurs sont parfois attaqués et dévalisés[1].

Déçu dans mon espoir de voir Palmyre, je reportai tous mes désirs sur Ba'lbek, dont la visite n'était guère qu'une affaire de fatigue et d'argent. Je fis promptement mes dispositions, et, dans les premiers jours du printemps dernier, je quittai Beyrouth à quatre heures du matin, en compagnie d'un élève de l'école d'Athènes, M. Albert Dumont, que ma bonne fortune m'avait fait rencontrer à Jaffa, au moment de mon départ pour Jérusalem.

I

Depuis plusieurs années, le voyage de Beyrouth à Ba'lbeck s'accomplit en partie par la route qui relie Damas à la Méditerranée. Cette route est de construction française, et le service y est fait par ces antiques diligences passées chez nous à l'état de fossiles, mais qu'on s'estime heureux de retrouver en Asie et en Afrique. Le défaut de place nous ayant obligés à prendre une voiture particulière, nous dûmes nous contenter d'une sorte de char-à-bancs ouvert à tous les vents et assez semblable à une tapissière. Quand nous partîmes, la nuit était encore profonde ; le temps était doux et promettait une belle journée. Le jour ne tarda pas à paraître, et nous pûmes bientôt promener nos regards sur la campagne qui environne Beyrouth. Cette campagne n'est, pour ainsi dire, qu'une forêt de mûriers, dont l'étendue annonce un développement considérable dans l'élève du ver-à-soie. C'est, en effet, une des plus anciennes industries de la Syrie. Damas, Beyrouth, Smyrne ont eu longtemps le monopole de la fabrication et du commerce des soieries ; mais cette industrie décline chaque jour devant la concur-

[1] Quinze jours avant mon passage à Beyrouth, M. Dubois, d'Angers, secrétaire de légation à Athènes, avait essayé inutilement d'accomplir cette excursion. Malgré son titre et les soins qu'il avait pris, il fut dépouillé de tout ce qu'il possédait et laissé presque nu sur le sable, après avoir reçu plusieurs coups de lance.



rence des manufactures européennes ; la Syrie ne possède plus guère que des filatures, et la plupart des étoffes de soie qui garnissent les bazars de l'Orient sont expédiées de Lyon et de Trieste.

Du reste, le paysage est charmant. De toutes parts, des jardins, des maisonnettes, des champs cultivés avec soin ; partout des eaux vives portant avec elles la fraîcheur et la fertilité. Aux mûriers se mêlent çà et là des caroubiers, des pins d'Italie, que surmonte l'élégant panache du palmier. Au delà de ce premier plan, riant et riche à la fois, se dresse la longue chaîne du Liban, dont les cimes neigeuses profilent leurs arêtes d'argent sur un ciel sombre et menaçant. La route, véritable bande de sable découpée au désert et jetée au milieu d'un jardin anglais, est excellente, bien qu'un peu étroite. C'est elle qui nous permettra de franchir la redoutable barrière que le massif du Liban élève devant nous ; et il nous faudra faire bien des tours et des détours avant d'atteindre ces sommets neigeux qui semblent inaccessibles.

A quelques kilomètres de Beyrouth, la route s'engage dans les premiers contreforts de la chaîne, et, sauf de rares intervalles, elle montera ainsi pendant quatre ou cinq heures. La terre est cultivée jusque dans les gorges de la montagne ; mais la qualité du sol s'y montre de plus en plus médiocre. Les céréales sont maigres, et l'on y sent l'insuffisance des labours et l'absence complète de fumure. A la hauteur où nous sommes parvenus, nous apercevons la mer, puis Beyrouth, qui se développe à nos pieds, et dont les blanches maisons ressemblent à une vaste carrière de marbre en exploitation. Les pentes du Liban sont pelées, nues et sans arbres. Nous sommes loin ici de la région qui a donné naissance aux cèdres tant de fois célébrés ; mais de Ba'lbek, nous pourrons découvrir les sommets sur lesquels ils s'élèvent. Quelques vignobles se montrent çà et là ; les rameaux rampent sur le sol, et c'est à peine si l'on y reconnaît quelque trace de culture. On fait du reste peu de vin ici ; la vigne n'est guère cultivée que pour en obtenir des raisins secs. Plus nous montons, plus la végétation diminue et plus l'air devient vif. La bise avait commencé à nous atteindre sur les premières arêtes des contreforts, et depuis ce moment elle n'a cessé de croître avec une progression implacable. Après trois heures de marche, le vent arrive à un degré de violence extraordinaire ; les rideaux qui garnissent notre char-à-bancs sont arrachés et flottent au vent, et, malgré les couvertures de voyage qui nous enveloppent, nous sommes glacés jusqu'aux os. Nous montons toujours, mais nous avançons à peine : la route, extrêmement sinueuse, court de coteau en coteau, cherchant son niveau dans toutes les directions sur ce sol haché par mille vallons. Il y a quatre heures que nous mar-

chons, et Beyrouth est encore sous nos yeux. Cette fois, la ville est illuminée par un rayon de soleil que les nuages laissent échapper à grand'peine. Ce n'est plus qu'une ville en miniature, et ses maisons groupées au milieu de la riche campagne qui l'entoure, nous apparaissent comme une centaine de dés à jouer jetés sur un tapis vert. Cependant le vent est toujours aigre et violent. Nous avons atteint la région des neiges; le sol de la route en est débarrassé, mais les versants qui la bordent en sont encore couverts, et, en fondant, elles donnent naissance à une foule de ruisseaux babillards que, dans d'autres conditions, on prendrait plaisir à voir et à entendre.

Après cinq heures de cette ascension glaciale, nous parvenons enfin à la crête supérieure de la chaîne, et jamais peut-être on ne ut appliquer plus à propos le célèbre vers.

Et monté sur le faîte il aspire à descendre.

J'y aspirais vivement en effet, comptant bien trouver au bas du versant une température plus clémente. Après un dernier coup de collier, nos chevaux prennent le trot pour ne plus le quitter, la voiture fait un brusque détour, et soudain un magnifique panorama se déploie sous nos yeux. A nos pieds, à une immense profondeur, s'étend la vaste vallée qui sépare le Liban de l'Anti-Liban et que les anciens désignaient sous le nom de Syrie Creuse ou Cœlésyrie. Cette vallée porte aujourd'hui, dans la contrée qui environne Ba'lbek, le nom de Béqâa; elle n'a pas moins de cent kilomètres de longueur sur quinze à vingt de large et court du nord au sud, entre les chaînes parallèles des deux Libans. Du point où nous sommes placés, elle présente l'aspect d'un large fleuve roulant silencieusement entre deux rives gigantesques son onde verte et tranquille. L'Anti-Liban, ainsi nommé parce qu'il fait face au Liban proprement dit, ne diffère pas sensiblement de cette dernière chaîne : flancs noirs et pelés, mamelons coupés par de nombreuses vallées, neige éblouissante sur les sommets. C'est derrière l'Anti-Liban que se trouve Damas, et nous pouvons mesurer du regard la nouvelle barrière qu'il nous faudra franchir dans quelques jours pour nous rendre dans la plus orientale des cités de l'Orient.

Une heure nous suffit pour descendre ce que nous avions mis cinq heures à monter, et il était dix heures du matin quand nous parvînmes à Chtaurah. Ce qu'on désigne par ce nom est une maisonnette où l'administration des diligences a établi un restaurant au service des voyageurs. C'est en cet endroit, situé au pied même du

Liban, et à moitié chemin entre Beyrouth et Damas, que l'on prend des chevaux pour se rendre à Ba'lbek. Nous trouvons tout disposé conformément aux ordres que nous avions donnés à l'avance. Les chevaux nous attendent; un homme est parti le matin pour Ba'lbeck portant des vivres et des effets de campement; notre guide, Andréa, jeune Grec marié à une Italienne, est leste, serviable, suffisamment intelligent, et cumule les fonctions de maître d'hôtel et de drogman. Il faut sept heures pour se rendre à cheval de Chtaurah à Ba'lbek; nous comptons arriver dans la soirée, et c'est le lendemain matin que nous visiterons les ruines.

Nous partons à midi gais et dispos. Le soleil a soulevé un coin de son épais manteau de nuages; mais le vent est toujours vif et froid. Dans son traité avec la compagnie française, le gouvernement ottoman lui a imposé l'obligation d'ouvrir sur la route de Damas un embranchement qui suit le pied du Liban jusqu'à un gros village appelé Malaka. C'est cette route que nous suivons en ce moment, route parfaitement entretenue et sur laquelle les chevaux marchent d'un pied sûr. A Malaka, la route française finit brusquement, et sa belle chaussée rend plus désagréable encore l'affreux chemin qui la suit. Il semble qu'on ait accumulé ici tous les cailloux de la vallée. Un gros torrent produit par la fonte des neiges roule bruyamment ses eaux au pied du coteau sur lequel sont groupées les habitations; nous le franchissons sur un pont pavé de cailloux roulés à tête saillante et anguleuse. Le village est dominé par un beau bâtiment construit à l'européenne, avec porte cochère et persiennes vertes, et qui semble un palais au milieu des masures qui l'environnent. C'est, nous dit-on, un couvent de jésuites. Cette vue nous rappelle que nous sommes en plein pays maronite, c'est-à-dire au milieu de populations catholiques, et nous nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche en voyant les femmes vêtues de leurs habits de fête et les hommes fumant le narghileh devant leurs portes. Le village est fort laid du reste, et ne se compose que de ruelles étroites, horriblement pavées, et bordées de maisons basses et mal construites.

Nous le quittons enfin, et nous chevauchons désormais au milieu de la belle et large vallée de la Cœlésyrie. Ici du moins, le chemin est facile et se compose d'un faisceau de sentiers parallèles, qui courent à travers les prairies et les champs cultivés. Nous traversons la vallée en diagonale, car Ba'lbek se trouve du côté opposé, au pied de l'Anti-Liban; le sol est généralement pierreux, mais il est cultivé presque partout et présente de vastes champs de blé, d'orge, de plantes fourragères. En quelques endroits, il forme des pâturages sur lesquels paissent de grands troupeaux de bœufs et de moutons. Trois rivières arrosent la vallée. Elles sont entretenues

par les neiges qui couronnent les montagnes et par des sources nombreuses qui s'échappent des réservoirs naturels que recèlent les flancs des deux Libans. Les habitants les utilisent pour l'irrigation de leurs terres au moyen de fossés de dérivation que nous avons souvent à traverser. Ces fossés, mal entretenus, rejettent parfois les eaux au milieu de la vallée, et donnent naisssance à des marécages dont nos chevaux ont peine à se tirer.

De Malaka à Ba'lbek, on ne rencontre, en fait d'habitations, qu'un moulin de chétive apparence, qui marque à peu près la moitié du chemin. Ce moulin est mu par un cours d'eau que nous traversons à gué. Nous rencontrons aussi quelques grands *tumuli* qui surgissent, comme des excroissances, du sol toujours plat et uni de la vallée.

Jusqu'à Malaka, la circulation avait été assez active ; mais depuis que nous avons quitté ce village, nous ne voyons plus que de rares passants : un conducteur de troupeaux ; un honnête fellah sur son âne ; un Bédouin à cheval, une paire de pistolets dans la ceinture, la couffieh jaune et rouge sur la tête, et fièrement drapé dans son burnous en poil de chameau à raies blanches et noires. Il n'y a pas un seul village dans la vallée même ; c'est dans les replis inférieurs de la double chaîne du Liban que sont groupées, par petites bourgades, les populations qui font valoir le sol. Longtemps renommée pour sa fertilité, la belle vallée de la Cœlésyrie avait conservé jusqu'au milieu du siècle dernier quelques restes de son ancienne prospérité. Mais le tremblement de terre de 1759 qui coûta, dit-on, la vie à vingt mille personnes, ruina le pays, et les guerres intestines achevèrent de le dépeupler.

Les villages ainsi cachés dans les gorges des montagnes sont habités en partie par des populations chrétiennes, qui, sous le nom de Maronites, ont souvent occupé la diplomatie européenne. L'origine de cette communion remonte au commencement du XIII[e] siècle. En 1215, un moine du couvent de Hama, Jean le Maronite, réunit autour de lui tous les fidèles disposés à reconnaître l'autorité du pape, et il constitua un petit peuple dont les pratiques religieuses diffèrent de celles du catholicisme par quelques points de discipline ecclésiastique dont le principal est le mariage des prêtres. Néanmoins, la similitude des dogmes admis et la reconnaissance de la suprématie du Saint-Siége ont fait passer sur ces divergences secondaires, et les Maronites sont compris dans le giron de l'Eglise romaine. Cette population compte environ quatre cent mille âmes réparties sur les flancs du Liban, et l'on n'évalue pas à moins de deux cents le nombre des couvents d'hommes et de femmes appartenant à cette communion.

Vers six heures du soir, le vent se calme enfin, le ciel s'éclaircit, et nous pouvons admirer à loisir les riches reflets jetés sur les neiges par les feux empourprés du soleil couchant. Derrière nous, une chaîne de montagnes ferme l'horizon et semble relier les deux Libans. Il n'en est pas de même au nord, dans la direction que nous suivons. Le Liban et l'Anti-Liban perdent dans un vaporeux lointain leurs longs bras parallèles ; le ciel se teint des nuances les plus fines et les plus délicates, et la grande vallée, transformée en une immense avenue, semble nous ouvrir la route de ses régions sereines où les anciens avaient placé le séjour des élus :

> Clarior hic campos æther et lumine vestit
> Purpureo.

Ce magnifique tableau nous fait oublier les longueurs du chemin, et bientôt Andréal met le comble à notre satisfation en nous montrant au pied de l'Anti-Liban une sorte de tour blanchâtre à demi noyée dans les lueurs incertaines du crépuscule. Cette tour fantastique, ce sont les six colonnes du temple du Soleil qui, groupées par la perspective, se dressent au loin comme un édifice de forme élancée. Notre guide nous a annoncé en outre qu'une heure de marche nous sépare encore de Ba'lbek ; mais nous n'en voulons rien croire. Trompés par la limpidité extrême de l'atmosphère, nous pensons en être beaucoup plus rapprochés, et il faudra les cinq quarts d'heure de route qui nous restent à faire pour nous convaincre qu'Andréa était encore en deçà de la vérité.

Quand nous arrivâmes au village qui porte le nom de l'ancienne capitale de la Cœlesyrie, il était nuit close. Un magnifique clair de lune répandait sur le paysage ses teintes mélancoliques, et les cimes neigeuses du Liban en recevaient un nouveau caractère de majesté et de splendeur. Contemplées dans ces conditions, les ruines que nous venions visiter ne pouvaient manquer de présenter les tableaux les plus émouvants ; mais nous étions sur pied depuis trois heures du matin, et sept heures de cheval ajoutées à six heures de voiture avaient épuisé nos forces. Nous prîmes immédiatement possession du modeste gîte qui nous était destiné, et notre premier soin fut de faire allumer un grand feu pour rendre la chaleur à nos membres engourdis. Le dîner qu'on nous servit dans cette masure était des plus médiocres ; mais il trouva un merveilleux assaisonnement dans la présence de deux jeunes Syriennes chargées de nous servir. L'une d'elles surtout était fort jolie, et sa vue acheva de nous ranimer. La conversation n'était pas précisément facile avec ces aimables filles du Liban ; mais une pantomime vive et animée vint au secours de

mon répertoire arabe, et, après quelques instants d'entretien, nous priâmes les jeunes Maronites de nous laisser reposer.

Mon réveil fut salué, le lendemain matin, par une aubade à laquelle j'étais loin de m'attendre ; elle m'était donnée par des hirondelles qui voletaient en chantant au-dessus de ma tête. Je levai les yeux, et je m'aperçus qu'elles avaient leurs nids entre les solives du plafond. Nous étions vraiment ici dans la maison du bon Dieu. J'ouvris les volets, à la grande satisfaction de mes hôtes ailés, et je les eus vite oubliés à l'aspect du tableau imprévu qui se déployait devant moi. Il était six heures ; un beau soleil d'avril jetait au sein d'une atmosphère limpide ses gerbes étincelantes et pailletait de mille feux un rideau de saules et de peupliers déroulé à deux cents mètres de la fenêtre. Un instant éblouis, mes yeux distinguèrent bientôt, à travers le feuillage, une colonnade grandiose surmontée d'un large entablement et au pied de laquelle gisaient de nombreux débris. C'étaient les restes du temple du Soleil; c'était la ruine imposante que, douze heures auparavant, nous avions prise de loin pour une tour.

Cette admirable ruine ne pouvait m'apparaître sous un aspect plus poétique. Les fines découpures du feuillage printanier laissaient voir dans toute leur splendeur ces triomphantes colonnes profilant sur l'azur du ciel leurs fûts gigantesques ; le soleil levant les caressait de ses rayons dorés, et la chaîne du vieux Liban, avec ses noirs massifs couronnés d'une neige éclatante, formait à ce tableau un fond plein de grandeur et de majesté. Après quelques instants consacrés à contempler cette scène féerique, je m'habille à la hâte, je laisse mon compagnon dormir le complément de sommeil dont je sais qu'il a besoin, et je me mets à la recherche de notre drogman. Je ne m'arrête même pas devant un joli groupe de jeunes Syriennes accroupies non loin de notre porte ; il me tarde d'arriver et je suis Andrea.

Le chemin qui conduit aux ruines est court mais extrêmement pittoresque. Les eaux sont très-abondantes à Ba'lbek ; elles courent en bouillonnant à travers des débris de toute forme, se perdent sous des arceaux antiques, paraissent et disparaissent à travers des fragments d'entablements, de colonnes, de chapiteaux, toujours bruyantes et toujours limpides. Des groupes d'arbres surgissant de ce tohu-bohu d'eaux et de débris, donnent au paysage un charme particulier et rappellent ces beaux paysages historiques où les œuvres de l'homme se mêlent avec tant de poésie aux richesses d'une végétation luxuriante. Après maintes enjambées plus ou moins périlleuses, je parviens enfin au centre même des ruines. Arrivé là, Andréa se baisse et franchit en marchant sur les genoux une

ouverture basse et étroite ; je l'imite aussitôt, et, en me relevant, je me trouve au sein d'un vaste édifice qu'on désigne sous le nom de temple de Jupiter. Mon drogman m'était désormais inutile ; je le priai de se retirer, et je restai seul, ému et recueilli, en présence d'un de ces spectacles qui indemnisent en quelques heures de bien des journées de tracas et de fatigue.

C'est pour ces heures-là que je voyage. Les meilleurs instants du touriste sont, à mon avis, ceux où il peut, au sein d'une solitude profonde, rêver silencieusement sur le passé et s'abandonner au flot de pensées que suggèrent les restes d'une civilisation éteinte. Dans de pareils moments, un mot d'un compagnon de voyage, le bruit seul de ses pas, produisent sur l'esprit l'effet d'un coup de balai dans une troupe de papillons, et c'est avec un vrai bonheur que, seul dans cette majestueuse enceinte et assis sur l'angle d'un entablement gigantesque, je lâchai bride à la « folle du logis » et laissai ma pensée se perdre à travers les âges, les peuples et les annales des empires.

II

Et d'abord le nom seul de Ba'lbek a quelque chose qui pique la curiosité. Ce nom n'est pas grec évidemment ; il est encore moins latin, et l'on se demande quelle est son origine et sa signification. Ba'lbek est en effet un mot Syriaque et signifie *ville de Baal*, ou mieux encore *ville du Soleil*. C'était le nom primitif de l'antique cité. Quelque rares que soient les renseignements que nous possédons sur son origine, nous savons cependant que cinq ou six peuples différents ont occupé la contrée où elle est située. Ce sont d'abord ses fondateurs, d'issue égyptienne, assyrienne ou phénicienne ; puis les Grecs, les Romains et les Arabes, puis enfin les Turcs, ses maîtres actuels. On sait en outre qu'après la mort d'Alexandre-le-Grand et la division de son empire entre ses généraux, la Syrie tomba dans le lot des fils de Séleucus. Ceux-ci ne changèrent pas précisément le nom de la cité qui nous occupe, mais, cédant au désir des conquérants de s'assimiler les noms et les choses ; ils traduisirent en Grec le mot syriaque et firent de la ville de Ba'lbek celle d'Héliopolis. Ce dernier nom fut adopté plus tard par les Romains ; mais les archéologues modernes trouvèrent sans doute qu'il manquait de couleur locale ; ils rendirent à la « ville du Soleil » son ancienne appellation, et ce qui reste de l'antique cité des Sé-

leucides et des Antonins se trouve aujourd'hui revêtu du nom syriaque de Ba'lbek.

L'histoire nous fournit peu de détails sur cette ville. Son éloignement du centre de l'empire romain, la facilité avec laquelle elle fut conquise, la dérobèrent à l'attention des historiens de l'antiquité, et, sans les ruines imposantes qui attestent son ancienne splendeur, nous ignorerions probablement jusqu'à son nom. Comme Palmyre, sa voisine, dont elle n'est séparée que par la longue chaîne de l'Anti-Liban, ce n'était sans doute à l'origine qu'une bourgade habitée par des pâtres et des cultivateurs. L'établissement de relations commerciales entre l'Orient et l'Occident ouvrit l'ère de sa prospérité, et elle grandit rapidement lorsque les colonies phéniciennes, carthaginoises, grecques et romaines semées autour de la Méditerranée, entrèrent en rapports suivis avec l'Asie. Tyr, Sidon et toutes les villes du littoral de la Syrie virent alors affluer dans leurs ports les produits de l'Europe et de l'Asie, et Palmyre, Ba'lbeck, Damas, Pétra, devinrent en peu de temps les entrepôts où s'opéraient les échanges entre ces deux riches parties du monde.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir à Salomon, comme on l'a fait, pour expliquer l'origine de ces grandes cités de l'antique Syrie. Le nom de ce prince est légendaire dans cette partie de l'Asie, comme celui de César dans les Gaules, et on l'applique volontiers à tout ce qu'on y rencontre de grand et de célèbre. Il y a tout lieu de croire que des relations s'établirent de bonne heure entre la Syrie et la Judée ; mais rien n'autorise à considérer le monarque hébreu comme le fondateur de Ba'lbek. Quoi qu'il en puisse être d'ailleurs, cette ville, transformée en colonie grecque par les successeurs d'Alexandre, prenait, sous le nom d'Héliopolis, sa large part de la prospérité dont jouissait le royaume des Séleucides, lorsque les Romains, poursuivant le système d'absorption universelle qui ne devait s'arrêter qu'aux limites du monde connu, jetèrent les yeux sur cette riche proie. Jules César fut l'exécuteur des hautes œuvres du peuple-roi, et, moins de trois siècles après la conquête hellénique, la Syrie entière se trouvait réduite en province romaine.

Les éléments sur lesquels reposait la fortune de Ba'lbek étaient trop solides pour qu'un changement dans son organisation politique pût l'affecter sensiblement. On sait d'ailleurs avec quel tact et quels ménagements Rome savait tirer parti de ses conquêtes. Une grande tolérance envers les nations soumises était sa première loi : *parcere subjectis* ; elle respectait leurs coutumes et leurs dieux, prenait chez elles ce qui lui semblait bon, admettait leurs divinités dans son panthéon, et autant elle se montrait impitoyable envers les peuples rebelles, autant elle témoignait de bienveillance à ceux qui avaient

accepté son joug. Les Etats qui doivent leur prospérité au commerce sont généralement d'humeur paisible. Dès que l'écoulement de leurs denrées est assuré et qu'ils peuvent réaliser les bénéfices qui font l'objet de leurs préoccupations quotidiennes, peu leur importe le bras qui a posé le bât sur leurs épaules. Aussi, tandis que Jérusalem, toujours vaincue et toujours frémissante, pleurait sur son temple détruit, sur ses murailles rasées, sur sa population dispersée, Ba'lbek, résignée et paisible, voyait ses relations commerciales s'étendre, ses richesses se développer, et des édifices grandioses s'élever dans son sein. Cette ville paraît avoir atteint l'apogée de sa prospérité sous les Antonins, c'est-à-dire au IIe siècle de l'ère chrétienne ; c'est à cette époque que remonte, non la fondation, mais la reconstruction des temples dont on admire aujourd'hui les restes magnifiques.

Au surplus, il ne faut pas s'y tromper : en dépit de son nom syriaque, en dépit du nom grec que les Séleucides lui avaient substitué, la ville dont nous allons visiter les restes est une ville romaine ou peu s'en faut, et si ses ruines sont justement célèbres, c'est moins à raison de leur haute antiquité qu'à cause de leurs proportions imposantes, de leur état de conservation, et des contrées lointaines dans lesquelles on les rencontre. J'ai hâte d'ajouter cependant que les ruines romaines ne sont pas tout ce qui attire le curieux à Ba'lbek : au-dessous des temples élevés par le peuple-roi, nous retrouverons les vestiges grandioses de l'antique cité syriaque, et nous nous convaincrons que les anciens maîtres du monde sont restés, en fait d'œuvres colossales, au-dessous des premiers habitants de Ba'lbek.

La brillante capitale de la Cœlésyrie avait grandi sans le concours de Rome, et sans elle, elle eût pu fournir encore une longue carrière ; mais la Méditerranée était devenue un lac latin ; la Syrie avait été entraînée dans l'orbite d'un empire qui comprenait alors le monde entier, et sa fortune s'était insensiblement associée à celle du colosse romain. Aussi, quand la métropole de l'univers eut succombé sous les assauts répétés des hordes barbares, le contre-coup de sa chute ébranla tout autour d'elle, et ces belles colonies qu'elle avait fondées ou conquises tombèrent successivement comme les membres inanimés d'un géant dont le cœur ne bat plus. Un souffle nouveau passait alors sur les vieilles sociétés et en préparait la transformation. Les dieux de Rome s'en allaient avec sa fortune, et déjà brillait en Orient, dans les contrées mêmes que nous parcourons, cette lumière toujours grandissante qui refoulait devant elle l'ombre du paganisme et devait bientôt inonder le monde entier de sa flamme régénératrice. C'est par le christianisme que Ba'lbek, dé-

chue et oubliée, reparaît dans l'histoire. Préparée aux croyances nouvelles par les doctrines de la philosophie grecque, la Syrie s'était promptement convertie au culte chrétien ; Ba'lbek suivit le mouvement, et la constance de ces anciens adorateurs du soleil leur valut plus d'une fois des mentions glorieuses dans le martyrologe des églises d'Orient.

Le célèbre édit de Théodose sur la destruction des temples païens commença pour les édifices de Ba'lbek, cet assaut de quatorze siècles pendant lequel ils eurent successivement à se défendre contre la ferveur des néophytes chrétiens, les invasions musulmanes, la rage destructive des Turcs et l'avidité des pachas. Ce n'était pas assez : les éléments déchaînés vinrent en aide aux efforts des hommes, et, en 1759, un tremblement de terre couronna leur œuvre en renversant tout ce qui n'était pas inébranlable. Aussi, loin de s'étonner de la masse de débris qui jonchent le sol, on ne peut que s'émerveiller de trouver encore debout ces murailles et ces colonnes que l'on vient contempler de tous les points de l'univers.

Après la chute de l'empire d'Occident, les populations chrétiennes du Liban ne se soumirent pas sans une vive résistance au culte nouveau que leur apportaient les sectateurs de Mahomet ; ce n'est qu'après de longues luttes que les conquérants parvinrent à asseoir leur domination dans ces contrées, et les temples de Ba'lbek, transformés en forteresses maintes fois prises et reprises, eurent doublement à souffrir des démolitions et des constructions nécessitées soit par l'attaque soit par la défense.

Dans de pareilles conditions, on comprend ce que pouvaient devenir les relations commerciales qui avaient fait la fortune de Ba'lbek. Elles furent entièrement anéanties ; la décadence de la ville fut rapide, et, tandis que les habitations privées, abandonnées et dévastées, s'écroulaient dans la solitude, ses grands édifices, en partie détruits, devenaient une carrière d'où sortirent pendant plusieurs siècles les matériaux des fortifications environnantes. *Tempus edax rerum*, a dit un ancien ; *homo edacior*, a ajouté un moderne. Les hommes ont fait, pour la destruction de Ba'lbek, ce que bien des siècles n'auraient pu accomplir, et l'opulente ruine de la Cœlésyrie n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade où sept à huit cents âmes vivent à grand'peine, au milieu d'une des plus riches vallées du monde. La majeure partie de ses habitants est catholique ; mais un minaret domine les maisons du village, et si son aspect délabré symbolise l'état social des maîtres de la contrée, il rappelle en même temps aux populations qu'elles sont toujours au pouvoir des hordes asiatiques qui, depuis plus de quatre siècles, tiennent sous le joug une partie du monde chrétien.

Tels sont les souvenirs qui se pressaient dans mon esprit, tandis que, du fragment gigantesque sur lequel j'étais assis, je promenais mes regards sur les différentes parties de l'édifice. Mais les instants étaient précieux, et je dus couper court à mes réflexions. Pour mettre un peu de clarté dans l'examen que je vais faire des ruines de Ba'lbek, il me semble utile de présenter d'abord la nomenclature des monuments à visiter. Nous les passerons ensuite en revue dans le même ordre, et je m'efforcerai de les faire connaître en plaçant successivement sous les yeux du lecteur l'aspect qu'ils offraient autrefois et l'état dans lequel ils se trouvent aujourd'hui.

Les ruines de Ba'lbek se composent : 1° du temple de Jupiter; c'est celui dans l'intérieur duquel je suis en ce moment; 2° du temple du Soleil; 3° des galeries souterraines; 4° des murailles extérieures du temple du Soleil.

Les monuments ont une manière d'écrire l'histoire qui leur appartient en propre; ils parlent avec autant d'éloquence et souvent avec plus de vérité que les hommes. Aucun vestige digne d'intérêt ne rappelle à Ba'lbek le passage des Grecs. Nous verrons que les Turcs ne marquent leur séjour que par des actes de destruction; mais un premier coup d'œil jeté sur les restes imposants de la ville syrienne révèle, superposées et faciles à distinguer, les œuvres de trois des peuples qui ont successivement occupé le pays : les habitants primitifs, les Romains et les Arabes. Ces importants vestiges sont disposés de la manière la plus curieuse et possèdent ici toute la valeur d'un texte. Nous reconnaîtrons les premiers habitants dans les voûtes souterraines et les substructions; le génie de Rome éclatera dans les colonnades qui se dressent sur ces antiques fondations, et des murailles grossières, qui déshonorent çà et là les constructions romaines, attesteront la part prise par les Arabes à cette trilogie architecturale.

III

Pour suivre de tout point le plan que nous avons adopté, sortons un instant du temple de Jupiter, et rendons-nous compte de sa disposition extérieure; nous y rentrerons ensuite pour compléter notre examen.

On a souvent fait remarquer que trois grands édifices de Paris, d'une appropriation intérieure bien différente, la Bourse, la Madeleine et l'Odéon, ne sont autre chose que des temples grecs cons-

truits sur le prototype du Parthénon ou du temple de Thésée. On s'étonne aujourd'hui avec raison de cet accès de grécomanie qui saisit un instant nos architectes et les porta à couler dans un même moule une enceinte consacrée aux transactions financières, une salle de spectacle et une église. Mais quelle que soit l'opinion que l'on professe sur ces pastiches architectoniques, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'assimilation est exacte, et, par ces trois édifices, nous pouvons nous former une idée assez juste de la disposition extérieure du temple de Jupiter.

Ce temple était donc périptère et se trouvait par conséquent entouré sur trois faces d'un portique continu appelé péristyle ; il était de plus octostyle, c'est-à-dire que le portique de sa façade offrait huit colonnes de front. Comme tous les temples de style grec, il était divisé extérieurement en deux parties : le *pronaos* ou avant-nef, formé d'un double rang de colonnes placées en avant de l'entrée, et le *naos* ou vaisseau, composant l'enceinte même du temple. Les portiques latéraux se développaient sur quinze colonnes de chaque côté, et le pronaos offrait, en arrière de la première ligne, un second rang de six colonnes, puis un troisième de quatre, correspondant aux antes qui terminaient les murs du naos ; soit, en totalité, quarante-huit colonnes. L'ordre corinthien y déployait toute sa splendeur. Bien que cet ordre soit d'origine purement hellénique, il a été rarement employé par les Grecs, qui préféraient dans leurs édifices l'élégance à la grandeur et la simplicité au luxe de l'ornementation. Les Romains, au contraire, s'empressèrent de l'adopter. Ils se l'assimilèrent, lui imprimèrent le sceau de leur génie propre, et en firent le plus majestueux et le plus riche des ordres d'architecture. Le temple était orienté d'occident en orient, son front faisait face à l'est, et il mesurait extérieurement soixante-cinq mètres de longueur sur trente-quatre de largeur, y compris le péristyle et le pronaos. Les colonnes avaient deux mètres de diamètre sur vingt mètres de hauteur avec l'entablement, et les fûts, composés de trois tronçons superposés, étaient surmontés de chapiteaux sculptés avec autant de soin que de hardiesse. Chapiteaux, entablements et soffites ou plafonds étaient formés de blocs gigantesques, et la puissance des matériaux s'unissait ici à la magnificence du style pour frapper l'esprit d'étonnement et d'admiration.

En dépit des éléments de destruction qui se sont déchaînés sur lui depuis dix-huit siècles, le temple de Jupiter, dans son état actuel, présente encore un aspect grandiose. La face latérale du sud est celle qui a le plus souffert. Des quinze colonnes du péristyle, quatre seulement sont encore debout ; les onze autres ont été renversées et gisent, par fragments énormes, dans le fossé ouvert autour

du temple lors de sa conversion en forteresse. L'une d'elles, rudement secoué par le tremblement de terre de 1759, n'est pas tombée à terre; elle s'est inclinée sur le mur de la nef sans que les trois tambours dont elle se compose se soient disjoints, et elle offre ainsi l'apparence d'un magnifique monolithe. Mélancoliquement appuyée contre la muraille, cette colonne semble pleurer sur les ruines du temple et se frapper le front de douleur. Si la plupart des colonnes ont disparu, nous pouvons du moins mesurer de l'œil les larges dimensions de leurs bases et remarquer la force et la régularité des assises qui forment les murailles. Nous pouvons suivre dans ses élégants contours la riche frise qui couronne l'enceinte sacrée, et reconnaître que du soubassement à la corniche, rien n'a été épargné pour atteindre le plus haut degré de splendeur auquel l'art romain se soit élevé.

Le *posticum*, ou face postérieure du temple, n'a pas été mieux respecté par le temps et les hommes que le portique du sud. Il n'offre plus que deux colonnes debout surmontées d'un beau fragment de corniche. Aussi n'est-il pas facile de se frayer un passage à travers les débris gigantesques qui jonchent le sol. Cet amoncellement de fûts, de frises, de chapiteaux, permet du moins de les examiner de près, et d'apprécier la dimension des matériaux et le soin avec lequel ils ont été mis en œuvre. Par un singulier effet d'optique, ces colonnes monstrueuses semblent sveltes et légères lorsqu'elles se dressent sur leurs bases, et l'on a peine à comprendre que ce sont leurs débris qu'on a sous les yeux. La même impression est produite par ces soffites monolithes qui mesurent neuf ou dix mètres carrés sur un mètre d'épaisseur et perdent la moitié de leurs dimensions lorsque nous les voyons en place, à quinze mètres de hauteur. Celle que nous avons sous les yeux va servir à nous les faire connaître toutes. Sa surface légèrement cintrée, est divisée en caissons de forme alternativement losangique et hexagonale, et le milieu de chacune d'elles est rempli par des figures sculptées en haut relief. La rage des mutilateurs s'est abattue sur ces images. Leur destruction remonte, comme celle des temples eux-mêmes, à l'époque où le funeste édit de Théodose mit un pic et un marteau à la main de tous les néophytes chrétiens, et l'on y devine plus qu'on n'y reconnaît des bustes d'empereurs et de divinités encadrés dans de riches ciselures.

Le soin extrême avec lequel les matériaux sont ajustés n'avait pas échappé à Volney, et la belle construction du mur de la nef provoquait chez lui une vive admiration. « Rien de si parfait, dit-il, que la coupe de ces pierres; elles ne sont jointes par aucun ciment, et cependant la lame d'un couteau n'entrerait pas dans leurs inter-

stices. » On se consolerait presque des dégradations qui ont déshonoré ces beaux édifices si l'on pouvait croire que les convulsions de la nature, le temps et les nécessités de la guerre sont les seules causes de l'état dans lequel ils se trouvent aujourd'hui ; mais il est douloureux de penser que la cupidité la plus mesquine a souvent armé le bras des démolisseurs. Pour donner plus de solidité aux colonnes, les Romains avaient réuni les trois tronçons dont elles se composent au moyen de grosses fiches de fer fixées au centre de chaque tronçon et soudées avec du plomb. « Ces axes remplissaient si bien leur objet, dit encore Volney, que plusieurs colonnes ne se sont pas disjointes dans leur chute, » et c'est en effet ce que nous avons vu dans la colonne qui s'appuie sur la muraille extérieure du temple. Quelques kilogrammes de métal étaient un appât suffisant pour l'avidité des Arabes, et plusieurs colonnes ont été renversées dans le seul but d'en arracher le fer et le plomb qui s'y trouvaient. Il y a plus : dans ces malheureuses contrées où gouvernants et gouvernés sont à la hauteur les uns des autres, on a vu, il y a quelques années, un stupide pacha faire sauter par la mine une des colonnes d'angle, afin de s'emparer des vingt-cinq francs de plomb qu'elle contenait.

Détournons les yeux de ce vandalisme honteux, et pénétrons dans le portique latéral du nord. Ici du moins, le regard se repose un peu de l'affligeant spectacle des ruines accumulées par le fanatisme, la guerre et la cupidité. Ce portique est la partie la mieux conservée du temple. Il a conservé neuf colonnes ; ses beaux chapiteaux corinthiens sont à peu près intacts, et au-dessus d'eux se déroulent une frise et une corniche d'une merveilleuse richesse. Ces larges plafonds monolithes, dont les restes mutilés couvrent ailleurs le sol, sont ici à leur place et à l'abri de toute atteinte. Appuyés d'un côté sur le tailloir de deux chapiteaux, et de l'autre sur le mur d'enceinte du temple, ils forment au-dessus du portique une voûte légèrement cintrée et doublée d'une élégante dentelle de pierre.

Le pronaos, ou façade de l'est, auquel nous sommes revenus, nous offre de nouveau l'émouvant tableau de ruines gigantesques. Mêlés aux fragments de chapiteaux, d'architraves et de soffites, les débris des colonnes du portique gisent pêle-mêle dans un chaos grandiose, à travers lequel on ne pénètre qu'avec la plus grande difficulté. Les quatre colonnes de l'angle sud-est sont encore debout. Reliées entre elles par leurs architraves et un fragment de soffite, elles offrent l'image de quatre colosses aux bras entrelacés, s'appuyant l'un sur l'autre pour résister aux éléments destructeurs qui ont entassé tant de ruines à leurs pieds. Ce groupe de colonnes surgissant du sein de ces débris informes a un caractère triste et impo-

sant : à force de les considérer, on se prend à s'intéresser à leur destinée ; on redoute pour elles le sort de leurs compagnes, et on fait des vœux pour que ces géants vingt fois séculaires fournissent encore une longue et glorieuse carrière.

J'ai expliqué plus haut que le temple de Jupiter n'avait pas eu moins à souffrir des constructions que des démolitions ; nous en avons ici la preuve. En le transformant en forteresse, les Arabes coupèrent en deux le pronaos par une muraille grossière, dans laquelle ils ménagèrent une poterne pour rester en communication avec l'extérieur. Cette poterne, à demi interceptée par des écroulements, n'est plus qu'un trou bas et étroit, que l'on ne peut franchir qu'en rampant. Si le lecteur veut bien s'y risquer avec moi, il ne regrettera pas sa peine, car, en se relevant, il aura sous les yeux, non pas encore le temple lui-même, mais la porte magnifique qui donne accès dans son enceinte.

Cette porte est de forme rectangulaire et offre un aspect tout à fait en harmonie avec le reste de l'édifice. Sa largeur est de six mètres, et sa hauteur, que l'on ne peut connaître exactement à raison des décombres accumulés à ses pieds, ne saurait être moindre de douze à quinze mètres [1]. Ce qui frappe tout d'abord en elle, c'est le bloc énorme qui forme la clef de son linteau. Taillé en coin, mais fortement ébranlé par le tremblement de terre de 1759, ce bloc, qui mesure près d'un mètre cube, a glissé entre les deux blocs latéraux et s'est arrêté à mi-chemin de sa chute. Il se trouve ainsi descellé depuis plus d'un siècle, et chaque tressaillement du sol le fait descendre de plusieurs centimètres. Ce n'est pas sans une certaine émotion qu'on s'arrête sous sa masse menaçante, et on trouve la clef du temple de Jupiter bien autrement effrayante que la classique épée de Damoclès.

Ce bloc, qui semble flotter dans les airs, donne à cette belle ruine un caractère pittoresque et original ; mais sa chute est inévitable si quelques étais charitables ne viennent bientôt au secours du linteau ébranlé. Cette chute sera pour le temple le signal d'un immense désastre. La clef tombée, les montants de la porte s'affaisseront l'un sur l'autre et il est à craindre qu'ils n'entraînent une

[1] Des fouilles opérées à Ba'lbek en 1865 et 1866 par M. Joyau, ancien élève de l'école de Rome et chargé d'une mission du gouvernement, ont permis de constater que cette hauteur est de 12m 80c. M. Joyau a en outre mis à jour quelques autres parties des temples jusqu'alors inconnues. Un séjour de treize mois sur les lieux a permis à cet habile artiste de faire des temples de Ba'lbeck une restauration complète, et l'Exposition universelle de 1867 en a fait connaître de magnifiques spécimens, qui ont valu à leur auteur une première médaille. Les travaux de M. Joyau seront incessamment l'objet d'une grande publication qui laissera loin derrière elle tout ce qui a paru à ce sujet en Angleterre et en Allemagne.



partie de l'édifice dans leur ruine. Jusqu'ici, cette porte est dans un bel état de conservation, et elle offre aux regards un digne frontispice du temple auquel elle donne accès. Les montants et le linteau, rehaussés de nombreuses moulures, sont en outre revêtus d'une bordure sculptée de plus d'un mètre de largeur, où s'entremêlent, sous forme de guirlande, des fleurs, des fruits et des feuilles de vigne. Malgré l'affaissement de la clef, on reconnait au-dessous du linteau, un aigle aux ailes déployées. Il tient dans ses serres un caducée, symbole de l'industrie qui faisait la fortune de Ba'lbeck, et il enlève avec son bec une guirlande de fleurs dont chaque extrémité est soutenue par un génie ailé. La tête de l'aigle et les deux génies ont été odieusement martelés ; mais l'état des autres parties de ce vaste morceau permet d'y remarquer l'ampleur du dessin et le fini de la sculpture. Un détail intéressant, que j'aurai occasion de rappeler bientôt, c'est que, suivant l'observation de Volney, l'aigle qui figure ici n'est pas l'aigle romain, mais l'aigle oriental, que l'on retrouve à Palmyre et qui était consacré au Soleil.

Bravons maintenant le bloc qui menace nos têtes et franchissons cette porte monumentale. Nous sommes dans l'intérieur du temple, et le premier coup d'œil est saisissant. Ses dimensions, la profusion des sculptures qui couvrent les murailles, les immenses débris qui jonchent le sol, tout, dans cette belle ruine, pénètre l'esprit d'admiration et d'étonnement. Par suite de l'écroulement des plafonds, le temple est aujourd'hui entièrement découvert ; mais l'état de conservation des murs d'enceinte et les nombreux fragments de sa décoration intérieure permettent de prendre une idée de son ancienne magnificence. Il n'a pas moins de trente-sept mètres de longueur sur vingt de large, et les murailles du naos dépassent seize mètres de hauteur. Pour rompre l'uniformité de ces grandes murailles, on a dû les partager en sept ou huit grands panneaux formés par un nombre égal de pilastres et de colonnes engagées. Chaque entrecolonnement est divisé en deux étages, et la frise qui les sépare est revêtue d'une élégante guirlande sculptée que soutiennent des têtes de satyre, de bœuf, de cheval, et qui court entre deux rangées de niches superposées. Les niches de l'étage inférieur sont cintrées, et les archivoltes, taillés dans un seul bloc de pierre, reposent sur des colonnettes dont les chapiteaux, vraisemblablement en bronze, ont tous disparu. Les niches supérieures sont surmontées de frontons triangulaires, et il y a lieu de croire qu'elles contenaient des statues. Si l'on considère l'ensemble de l'édifice, il y a trois choses qu'on ne saurait trop y admirer ; ce sont la dimension énorme des matériaux employés, le soin de l'appareillage et le fini de l'exécution. La profusion des ornements ne

nuit en rien à la perfection du travail; archivoltes, frises et frontons sont sculptés avec une extrême délicatesse; les motifs de décoration varient à chaque niche, et les assises des murailles sont superposées avec une précision qui n'a jamais été dépassée.

Le temple n'a conservé que ses quatre murailles; mais c'est encore considérable, si l'on songe à l'état des ruines voisines et à celles qui couvrent l'Italie, la Grèce et la Sicile. Cette enceinte ne nous donnerait toutefois aucune idée de la distribution intérieure sans les traces qu'ont révélées quelques fouilles opérées sur le sol même du temple. Une disposition particulière aux temples de l'antiquité et qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans les églises consacrées au culte grec, c'est que le naos est toujours coupé en deux par une muraille qui sépare la nef de la *cella* ou sanctuaire. La cella prenait environ le quart du naos et formait une enceinte spéciale, où l'on pénétrait par une porte pratiquée au milieu du mur de séparation. C'était le lieu sacré par excellence; c'est là que s'élevait, sur un piédestal, la statue de la divinité, et les prêtres seuls avaient le droit d'y entrer. Les vestiges du mur qui séparait les deux enceintes se reconnaissent facilement. La partie inférieure a été en partie déblayée, et son soubassement était revêtu de beaux bas-reliefs. La cella, dont la vue était dérobée aux fidèles, était dépourvue d'ornements, et celle que nous avons sous les yeux n'offre que des murailles nues, sur lesquelles se continue la belle frise sculptée qui sépare les deux rangées de niches dont j'ai parlé plus haut. Comme dans nos églises, ce sanctuaire était élevé de trois degrés au-dessus du niveau du naos, et l'on trouve au-dessous du sol des voûtes qui, suivant l'usage antique, servaient à renfermer le trésor public.

Ne quittons pas le temple sans avoir remarqué, de chaque côté de sa porte monumentale, deux gros pylônes à chapiteaux palmés. Ce sont les cages de deux petits escaliers qui servaient à monter sur la partie supérieure. Celui de droite laisse voir des degrés ébréchés qui le rendent impraticable; celui de gauche a conservé le mur qui l'enferme; toutefois les décombres amoncelés à ses pieds n'ont pas encore permis d'en découvrir l'entrée[1].

Le temple de Jupiter, nous l'avons vu, est grec par sa disposition générale et romain par ses dimensions imposantes. Mais en examinant avec attention le style de la décoration, on ne tarde pas à y reconnaître un troisième élément qui donne à ses ruines un intérêt particulier. Je veux parler de l'élément oriental qui se révèle dans toute son ornementation. Même à l'époque de sa décadence, dans

[1] Cette entrée a été retrouvée par M. Joyau; mais de nouveaux écroulements l'ont enterrée depuis ses travaux.



cette période douloureuse de l'art où la richesse tient lieu de beauté, Rome ne prodigua jamais à ce point toutes les ressources de l'ébauchoir et du ciseau. Son génie, toujours porté vers le colossal, n'avait pu s'accommoder de la noble simplicité des Grecs, et cette même tendance devait lui faire repousser une exubérance d'ornements qui ne pouvait qu'affaiblir le caractère imposant qu'elle aimait à imprimer sur toutes ses œuvres. Toutefois l'ecclectisme éclairé qu'elle appliquait aux religions, aux mœurs, aux institutions, ne lui permettait pas d'oublier qu'elle était ici en Orient, et elle sut faire au goût local un sacrifice commandé par les circonstances. Il y a tout lieu de croire qu'après avoir donné le plan et les dimensions du temple, elle abandonna aux artistes syriens les détails de l'ornementation, et ceux-ci déployèrent sur ces larges murailles toutes les ressources de la fantaisie orientale contenue et réglée par l'art de Vitruve. Cette observation est confirmée par un détail de la grande porte du temple que nous avons déjà remarqué. Nous avons vu l'aigle romain remplacé sous le linteau de cette porte par l'aigle oriental, et cette substitution, qui écartait un emblème cher aux Romains, ne permet pas de douter que les autres détails de la décoration n'aient été conçus et exécutés sous la même inspiration. Tenons donc pour certain que l'élément oriental se trouve uni, dans le temple de Jupiter, aux éléments grec et romain. Nous verrons bientôt que celui du Soleil présente la même particularité, et nous pourrons considérer les deux temples de Ba'lbek comme de magnifiques spécimens d'une architecture *sui generis* où la Grèce a donné le plan, Rome les dimensions et l'Orient le style décoratif[1].

IV

Le temple du Soleil va nous offrir des proportions bien autrement colossales, et nous aurons besoin de tout notre sang-froid et de la foi due aux mesures géométriques pour ne pas nous croire le jouet d'une hallucination en présence des ruines grandioses qui vont se développer sous nos yeux. Ce temple et ses dépendances couvrent une vaste plate-forme de près de trois cents mètres de longueur sur

1 Une observation analogue peut être faite sur deux arcs de triomphe que j'ai rencontrés à Laodicée et à Damas. Ces arcs, dont le plan et la construction appartiennent bien aux Romains, sont revêtus de sculptures rappelant par la profusion et le style les deux temples de Ba'lbek.

Les anciens édifices de Palmyre, m'a-t-on assuré, donnent lieu à la même remarque.



une largeur qui varie de soixante-quinze à cent dix mètres; il occupe par conséquent une superficie de trois hectares environ. Le plan de cette plate-forme varie avec la destination qui lui a été assignée; elle est orientée de l'est à l'ouest, et s'élève de sept ou huit mètres au-dessus du sol. Le temple de Jupiter aligne modestement ses colonnades sur le flanc méridional de la plate-forme, et le nouvel édifice le domine de plusieurs mètres. Cette différence de niveau est rachetée sur un point de l'enceinte par des débris accumulés, et c'est en les escaladant que je parviens sur l'aire même du temple du Soleil. Dès qu'on a embrassé du regard le large espace qu'il occupait, on est frappé de la disproportion qui existe entre les deux édifices. Malgré ses imposantes dimensions, le temple de Jupiter, borné à son enceinte sacrée, semble être une dépendance du temple du Soleil, et si je ne craignais d'aller au delà de ma pensée, je dirais qu'il y a entre eux la différence qui sépare une cathédrale de sa sacristie.

En rapprochant cette disproportion de la différence de niveau que j'ai signalée, on constate avec étonnement que le temple consacré au premier des douze grands dieux de l'Olympe, au « père des dieux et des hommes, » à Jupiter enfin, n'était qu'un édifice de second ou de troisième ordre en comparaison des vastes espaces où se développait dans son imposante majesté le temple du Soleil. Un examen attentif de l'aire des temples et de leurs substructions permet en outre de reconnaître qu'il n'y avait primitivement qu'une seule et unique plate-forme disposée en carré long; elle était isolée de toutes parts, et le temple du Soleil l'occupait en entier. Le surplus de l'assiette actuelle de cet immense édifice et l'aire sur laquelle s'élève le temple de Jupiter sont donc des additions postérieures opérées à la même époque. Si maintenant on considère la position et la dimension respectives des deux monuments, on demeure convaincu qu'il y a eu, lors de leur construction, un parti pris bien arrêté d'établir entre eux une différence sensible, et de placer le temple de Jupiter dans une situation inférieure de tout point à celle du temple du Soleil.

Si j'insiste sur ces détails, c'est qu'ils ont de l'importance pour l'histoire de l'ancienne Ba'lbek. Nous trouverons bientôt la clef de cette anomalie, et à défaut de renseignements laissés par les anciens auteurs, nous y puiserons des inductions intéressantes sur les destinées de cette antique cité.

Nous avons abordé le temple du Soleil par le flanc méridional; franchissons rapidement la distance qui nous sépare de son extrémité orientale, et transportons-nous en face de sa principale entrée.

Nous avancerons ensuite de l'est à l'ouest et nous examinerons, chemin faisant, les parties dont il se compose.

Ces parties sont au nombre de quatre : les propylées, la cour hexagonale, la cour rectangulaire et le temple proprement dit. Les *propylées*, souvenir frappant de ceux qui décorent à Athènes l'entrée de l'Acropole, formaient une grande terrasse faisant face à l'est. On y montait par un large et bel escalier destiné à racheter les huit ou dix mètres qui séparent le sol de la ville de l'aire du temple. Cette terrasse était bordée extérieurement par un portique présentant douze colonnes de front, et elle se terminait de chaque côté par deux grandes tours carrées faisant saillie sur la muraille du fond. Ces deux ailes étaient ornées de pilastres corinthiens renflés au tiers de leur hauteur. L'intérieur formait une vaste salle dont les murailles, revêtues de niches, de frises et de pilastres, rappellent d'une manière frappante la décoration du temple de Jupiter. D'après la position de ces ailes, il y a lieu de penser qu'elles servaient de logement aux gardiens du temple.

Ces lieux ont complétement changé d'aspect. Les douze colonnes du portique ont été renversées lors de la conversion du temple en forteresse, et l'escalier, enlevé pièce à pièce, a servi à élever, sur l'emplacement même des colonnes, une muraille grossière qui intercepte de ce côté toute communication avec l'extérieur. Il ne reste pas un seul des degrés par lesquels on montait au temple ; mais la position qu'ils occupaient est déterminée par deux piédestaux engagés dans la muraille et sur lesquels on a pu lire des inscriptions du temps de Septime Sévère. Le mur construit par les Arabes, à jour en quelques endroits, permet de prendre une idée du coup d'œil offert par cette belle terrasse à l'époque où son élégante colonnade couronnait le sommet de l'escalier. Le regard errait d'abord sur la ville et sur la campagne qui l'environne, et il n'était arrêté que par les flancs de l'Anti-Liban qui, encore boisés et semés de nombreuses habitations de plaisance, offraient une perspective pleine de fraicheur et de variété.

On passait de la terrasse des propylées dans la cour hexagonale par trois portes ouvertes dans le mur qui la ferme du côté de l'ouest. Celle du milieu est monumentale. Deux pilastres en accompagnent les montants, et les frises sculptées qui règnent autour des deux ailes latérales viennent se réunir au-dessus de son architrave. Cette porte et celle de droite ont été murées par les Arabes ; celle de gauche ne l'a été qu'en partie pour les besoins de la défense, et c'est en se baissant un peu qu'on pénètre dans la *cour hexagonale.*

Cette cour, ainsi que l'indique son nom, est formée par six pans

égaux inscrits dans une circonférence de soixante-quinze mètres de diamètre. Elle était entourée de constructions symétriques, dont il ne reste plus guère que des murs pour la plupart très-dégradés. Ces constructions étaient affectées, selon toute apparence, au logement des prêtres et au service du culte ; des portes pratiquées sur les côtés les mettaient en communication avec d'autres salles que nous verrons bientôt dans la cour rectangulaire. Le style décoratif du temple de Jupiter se retrouve ici avec ses niches à frontons alternativement cintrés et triangulaires. Les colonnettes de granit rouge qui soutenaient arcs et frontons ont disparu et leurs débris jonchent le sol. Les niches offrent encore quelques sculptures assez bien conservées; la partie supérieure est en forme de coquille, et au-dessus règnent une frise et une corniche ornées de guirlandes de fleurs et de fruits.

Les voyageurs qui visitent la Syrie et ne veulent pas borner leur excursion aux seules ruines de Ba'lbek, sont obligés de transporter avec eux tente, lits, siéges, vivres, ustensiles de cuisine et tous les *impedimenta* indispensables pour leur assurer un gîte et des moyens d'existence. A Ba'lbek, il est de tradition de planter sa tente dans la cour hexagonale, et, quand j'y arrivai, une famille anglaise venait de la quitter. Quatre hommes, agissant sous la direction d'un drogman et la surveillance d'une femme de chambre, étaient occupés à plier l'asile improvisé, et une dizaine d'ânes, groupés dans un coin de la cour, attendaient qu'on entassât sur leur dos tout ce mobilier ambulant et je ne sais combien de malles et de caisses. Cette opération, vivement conduite, fut promptement terminée, et, quelques instants après, j'apercevais la tribu des touristes anglo-saxons glissant à cheval à travers les peupliers qui surgissent du sein des ruines et allant planter sa tente sur un autre point de ce globe qu'ils s'entendent si bien à parcourir et visitent si mal.

Au milieu du côté oriental de la cour hexagonale, s'ouvre une large porte par laquelle on pénètre dans la *cour rectangulaire*. Cette cour est immense. Elle forme un carré de cent cinq mètres de longueur sur cent trois de largeur, et sa superficie est par conséquent de plus d'un hectare. La porte, à l'intérieur de la cour, est ornée de pilastres et de grandes niches en forme de coquille, motif de décoration qui se reproduit souvent dans les temples de Ba'lbek. Les Romains ne l'ont jamais employé, que je sache, dans l'ornementation de leurs édifices ; ce n'est guère qu'à partir de la Renaissance qu'il se montre dans le style décoratif, et son apparition au fond de la Syrie expose un instant le curieux au plus monstrueux anachronisme. Au nord et au sud, la cour est bordée d'édifices de dimension moyenne, mais très-richement ornés. «Ils forment, dit Volney, une

sorte de galerie distribuée par chambres, dont on compte sept sur chacune des deux grandes ailes, savoir : deux en demi-cercle et cinq en carré long. » Ces élégants édicules contiennent des salles où nous retrouvons les pilastres corinthiens et les deux étages de niches que nous avons rencontrés plusieurs fois. Ces niches renfermaient sans doute des statues ; mais il n'en reste pas même de fragments. Brisées, selon toute probabilité, par le fanatisme des premiers chrétiens, elles subirent le sort commun à toutes les œuvres de la sculpture et furent employées à faire de la chaux.

Le plan de cette vaste cour n'est pas entièrement horizontal. On y remarque au centre une surélévation où l'on pense que se dressait l'autel destiné aux sacrifices. Son aire immense est jonchée de débris de toute sorte provenant des édicules qui règnent sur deux de ses côtés : fragments d'entablement, tronçons de colonnes, chapiteaux brisés. Lorsque du milieu de cette vaste cour on jette les yeux autour de soi, il est difficile de ne pas être frappé de la disproportion qui existe entre la cour et les constructions qui la bordent. On a peine à comprendre une semblable anomalie, et on ne peut l'expliquer qu'en admettant que cette disproportion est intentionnelle et a eu pour but de faire ressortir les dimensions colossales du temple proprement dit, qui suit immédiatement la cour. C'est sur son emplacement que nous allons maintenant pénétrer.

Six colonnes surmontées de leur entablement, voilà tout ce qui reste de ce magnifique temple du Soleil qui, depuis l'escalier des propylées, s'annonce par les dispositions grandioses que nous venons de passer en revue. Mais ce faible débris de l'édifice est à peu près intact ; il nous permettra, grâce à quelques recherches, de restaurer le monument dans son entier, et nous prendrons alors une idée de ses imposantes proportions.

Ces belles colonnes se dressent, majestueuses et fières, sur le soubassement du sud ; elles sont à parois lisses, et n'ont pas moins de vingt-quatre mètres de hauteur, y compris l'entablement, sur sept mètres de circonférence. Le temple est d'ordre corinthien, et sa frise ainsi que sa corniche offrent ce luxe inouï de ciselures et de sculptures que nous avons remarqué dans le temple de Jupiter. Contemplé à quelques pas de distance, ce groupe de colonnes produit un effet magique. L'architecte a su les rendre légères, malgré leurs énormes proprotions, et, debout sur leurs bases depuis près de deux mille ans, elles semblent braver la terre et les cieux. Elles peuvent faire plus encore : elles peuvent braver la fureur destructive de l'homme, car elles portent la trace de l'impuissance de ses efforts ; quelques-unes d'entre elles montrent à leurs pieds trois ou quatre fourneaux de mine creusés pour les faire sauter. La pierre a

éclaté ; mais les colonnes sont restées debout, et le témoignage de ce honteux acte de barbarie se perpétue dans les trous, encore noirs de poudre, ouverts par les explosions. La couleur de ces colonnes est merveilleuse. C'est un jaune doré produit par l'oxydation des parcelles de fer que renferme le grain de la pierre, riche et précieux baptême dont les siècles seuls ont le secret. Elles tirent de cette coloration des tons doux et harmonieux qui charment le regard et semblent versés sur leurs parois par cet éclatant soleil qui les inonde de ses feux. Lorsque ensuite on revient près d'elles, et surtout lorsqu'on les mesure à sa propre taille, on a peine à en croire ses yeux, et on se demande avec stupeur quelle est la race de géants qui a posé les uns sur les autres ces énormes tronçons et porté dans les airs ces entablements de quatre mètres de hauteur.

Avec un seul os détaché du squelette d'un être organisé, l'immortel Cuvier nous a appris à reconstruire l'animal tout entier, et, grâce à ses leçons, la paléontologie place aujourd'hui sous nos yeux l'image de créations sur lesquelles le regard de l'homme ne s'est jamais fixé. Appliquons ce procédé au temple du Soleil. « Le temple grec, dit Vitruve, doit avoir les proportions et les rapports de l'homme bien fait ; » il en résulte qu'une restauration, impossible avec tout autre édifice, devient facile lorsqu'il s'agit d'un ensemble aussi harmonieux et de formes aussi nettement déterminées. Les six colonnes qui nous restent suffisent donc et au delà pour nous permettre de reconstruire le temple, et d'ailleurs la tâche est plus simple qu'il ne semble au premier abord. En suivant avec attention la direction des six colonnes, nous trouvons sur le soubassement qui les porte la trace des bases d'autres colonnes, et ces traces nous permettent de reconnaître que le temple du Soleil, comme celui de Jupiter, était périptère, c'est-à-dire entouré d'un péristyle. Il était en outre décastyle : en d'autres termes, le pronaos qui précédait l'entrée comptait dix colonnes de front, auxquelles venaient s'ajouter dix autres colonnes placées sur un second rang. Les péristyles latéraux offraient une ligne de dix-neuf colonnes, soit en totalité cinquante-quatre colonnes, déduction faite des colonnes d'angle deux fois comptées. Enfin la longueur du temple était de quatre-vingt-neuf mètres sur quarante-huit mètres de largeur. Indépendamment de l'avantage que lui donnaient les vastes dépendances qui le précèdent, le temple du Soleil avait donc encore par ses propres dimensions, on le voit, une supériorité notable sur celui de Jupiter.

Six colonnes debout, sur un édifice de cette importance, laissent supposer autour d'elles un amoncellement considérable de débris, et le lecteur s'attend peut-être à en trouver ici une description pittoresque. Il n'en sera rien : colonnes et chapiteaux, entablements et

murs d'enceinte ont disparu, et l'œil, en parcourant l'aire du temple, trouve à peine quelques traces de son existence dans les vestiges incertains laissés sur ses soubassements. Les ruines mêmes ont péri, et l'esprit confondu se demande ce qu'a pu devenir la prodigieuse quantité de matériaux réunis jadis en ces lieux.

Nous ne tarderons pourtant pas à les retrouver. Mais avant de nous mettre à leur recherche, revenons un instant dans la cour rectangulaire, plaçons-nous en face de l'entrée du temple, et relevons par la pensée ce magnifiqce édifice. Devant nous se dresse d'abord l'imposant pronaos avec ses dix colonnes de front. Les puissantes gerbes de feuilles d'acanthe qui forment les chapiteaux s'épanouissent majestueusement au-dessus de nos têtes, et le fronton qui les surmonte profile sur l'azur du ciel les lignes grandioses de son large triangle. Une seconde rangée de colonnes s'aligne en arrière de la première; vient ensuite le mur d'enceinte du temple, et au milieu de ce mur s'ouvre une porte monumentale surpassant en grandeur et en magnificence celle que nous avons admirée dans le temple de Jupiter. A droite et à gauche s'alignent les majestueuses colonnades des faces latérales, et l'œil émerveillé se perd à travers ces avenues gigantesques de palmiers pétrifiés.

Voulons-nous maintenant avoir une idée, non plus seulement du temple lui-même, mais aussi des vastes dépendances qui le précèdent? Prenons pour point de repère le beau temple greco-romain, dont on a fait, à Paris, l'église de la Madeleine. La disposition extérieure de l'édifice est la même. Comme le temple, l'église s'élève sur un large soubassement rectangulaire; un grand portique corinthien en précède l'entrée, un péristyle du même ordre enveloppe les trois autres faces. Surélevons maintenant le soubassement de quelques mètres, élargissons sa superficie, augmentons le nombre et la hauteur des colonnes, doublons les proportions de l'entablement et déployons pour son ornementation toutes les ressources de la sculpture et de la ciselure, et le temple du Soleil est sous nos yeux. Si, poursuivant notre restauration imaginaire, nous transportons ensuite, vers la place de la Concorde un des escaliers monumentaux des jardins de Versailles, si nous le faisons suivre d'une large terrasse ornée d'une belle colonnade et flanquée d'élégantes constructions; si nous ouvrons dans l'axe de l'escalier une vaste cour hexagonale, puis une immense cour rectangulaire; si enfin nous entourons ces deux cours d'édicules où la pierre semble s'être assouplie sous le ciseau du sculpteur, nous avons une idée aussi complète que possible du plan général d'un des plus beaux temples élevés par l'antiquité.

L'état actuel du temple du Soleil ne nous fournit aucun moyen de

connaître sa distribution intérieure ; mais il est à présumer que, comme celui de Jupiter, il avait son naos et sa cella. On aperçoit même encore les traces de cette dernière partie, dont le niveau était supérieur à celui du temple. Quant à sa décoration, il n'est pas douteux qu'elle n'ait été en harmonie avec la magnificence de l'extérieur, et nous avons une preuve de la richesse des matériaux employés, dans ce fait, qu'après la conquête définitive de la Syrie, Aurélien fit enlever et transporter à Rome huit belles colonnes de porphyre qui ornaient le temple de Ba'lbek. Ces colonnes étaient destinées à entrer dans la construction d'un temple également consacré au Soleil, dont le vainqueur de Zénobie voulait doter la ville éternelle. Ce fut la première atteinte portée par la main de l'homme à cet admirable édifice. L'empire romain avait atteint à cette époque la seconde moitié du III[e] siècle ; sa puissance était encore sans limites, ses frontières n'avaient point été entamées, mais il marchait à grands pas vers sa chute ; ses arts se ressentaient de son état social, et les matériaux d'emprunt commençaient alors à remplacer ceux qu'il ne craignait pas autrefois d'aller chercher lui-même dans toutes les contrées du monde. Aurélien prit sans doute des mesures pour que le temple ainsi dépouillé n'eût pas trop à souffrir de ce premier acte de vandalisme ; il est néanmoins douloureux de penser que cette construction splendide ne se maintint guère plus d'un siècle dans son intégrité. Bien des années après cependant, elle excitait encore une vive admiration, et Jean Malala, moine syrien, qui la visitait au VI[e] siècle, n'hésitait pas à proclamer que ce temple était « assez grand pour être placé parmi les merveilles du monde. »

Maintenant que nous connaissons le temple du Soleil dans toutes ses parties, mettons-nous à la recherche des matériaux provenant de sa destruction. Nous n'aurons pas à les chercher bien loin : ils sont autour de nous, groupés sous trois formes bien différentes et faciles à reconnaître. Nous les trouverons d'abord dans une grande muraille élevée sur le soubassement septentrional du temple ; nous en verrons une autre partie dans une église élevée en face du temple de Jupiter, et le surplus sera représenté par un palais arabe construit pour servir d'habitation aux gouverneurs de Ba'lbek.

Et déjà, sans quitter l'aire même du temple, nous pouvons jeter les yeux sur le large mur qui ferme l'édifice du côté nord et dans lequel nous apercevons, étroitement engagées, quatre colonnes qui faisaient autrefois partie de l'ancien péristyle. Ce mur grossièrement bâti, a été élevé à l'époque de l'invasion arabe pour protéger ce côté du temple lors de sa conversion en citadelle, et il n'est

pas douteux que les pierres dont il se compose ne proviennent de la démolition du naos.

Une autre partie des matériaux de l'ancien temple a évidemment passé dans une église à demi souterraine qui occupe l'angle sud-est de l'aire du temple de Jupiter. Sa fondation paraît remonter à la fin du IVe siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire à l'époque de la publication de l'édit de Théodose. L'auteur de la *Chronique pascale*, parlant des mesures prises par ce prince pour la destruction des temples du paganisme, s'exprime ainsi : « Théodose les renversa, ainsi que le temple d'Héliopolis (l'ancienne Ba'lbek), le grand et fameux temple, le temple trilithon, et il en fit une église chrétienne. » Nous reviendrons plus tard sur cet intéressant passage ; ne nous occupons pour l'instant que de la dernière phrase. Le pieux chroniqueur va singulièrement au delà de la vérité en nous représentant le grand temple de Ba'lbek comme « transformé en église chrétienne. » Le culte nouveau, que le successeur de Constantin s'efforçait de propager en Orient, eût été bien mal inspiré en réunissant dans l'immense enceinte du temple du Soleil son noyau de néophytes. Plus modestes à l'origine, les chrétiens se contentèrent d'un oratoire établi sur un point des substructions qui servaient de base aux temples antiques, et il y a tout lieu de penser que l'église actuelle, contemporaine des croisades, a été construite sur l'emplacement du sanctuaire primitif.

Cet édifice est bas et massif. On y descend par un escalier étroit, où l'on remarque des croix grecques sculptées dans les voûtes. Il a lui-même la forme d'une croix grecque. Les cintres des bras de la croix affectent la forme ogivale, et à l'extrémité de chaque bras s'ouvrent deux petites fenêtres géminées, dont les arcs également ogivaux sont taillés en meurtrières dans l'épaisseur de la muraille. Cette église a été plus tard convertie en mosquée par les Arabes, et, à cette occasion, ils en ont orné l'entrée d'un portail en ruches d'abeilles très-bien conservé. Ces lieux ont vu successivement païens, chrétiens et musulmans s'incliner devant les objets de leur culte ; mais le temps a passé ici, sur les trois religions, son impitoyable niveau. Les adorateurs de Jupiter se sont effacés devant les disciples du Christ ; les chrétiens ont dû céder la place aux sectateurs de Mahomet, et l'ancienne église, depuis longtemps abandonnée par les Turcs, n'est plus fréquentée aujourd'hui que par le génie des ruines.

C'est dans le palais des gouverneurs arabes que nous allons retrouver la majeure partie des matériaux du temple du Soleil. Les luttes à main armée et les dévastations qui en sont la suite ne sont pas les ennemis les plus redoutables des édifices anciens. Ce qu'ils

ont le plus à craindre, c'est le calme qui, après de longues années de guerre, de dépopulation et d'oubli, ramène l'homme vers des cités à demi-ruinées et lui permet de s'y établir de nouveau avec des mœurs et des besoins qui ne sont plus ceux de la civilisation précédente. Palais, temples, fortifications, usines, s'élèvent alors aux dépens des vieux monuments, et les générations nouvelles achèvent, à la faveur de la paix, l'œuvre de destruction commencée par la guerre. On connaît l'épigramme sanglante imprimée, à l'époque de la Renaissance, au front d'une des familles romaines qui se faisaient construire des habitations princières avec des débris arrachés aux édifices laissés par les anciens : « *Quod non fecerunt barbari*, disait-on, *fecerunt* Barberini ». Malheureusement pour Ba'lbek, tous les Barberini n'étaient pas à Rome. L'édit de Théodose et la guerre avaient laissé debout la majeure partie de la gigantesque ossature du temple du Soleil, et s'il n'eut eu à se défendre contre des ennemis plus dangereux encore, nous aurions aujourd'hui devant nous une des plus belles ruines de l'univers. Mais, à la fin du XIII[e] siècle, l'accès de monomanie religieuse qui, pendant cent cinquante ans, avait poussé l'Europe sur l'Asie était passé ; l'étendard du prophète flottait de nouveau sur la Syrie reconquise, et les Arabes avaient pris définitivement possession du pays. Le siége du gouvernement de la Cœlésyrie fut établi à Ba'lbek, et l'antique cité trouva aussitôt ses Barberini. Le temple du Soleil fut exploité comme une carrière, et les beaux matériaux dont il se composait durent aller, à quelques pas de son ancien emplacement, se relever sous la forme d'un édifice plat et sans style.

On se rend au palais arabe par une sorte de rue tracée à travers des débris de toute forme et de toute dimension. Cette rue descend dans la direction du sud-ouest et aboutit à une cour de forme irrégulière entourée de bâtiments dégradés. Ces bâtiments révèlent au premier aspect leur origine arabe par les arcs en ogive, qui forment le motif de leur architecture et par les détails de leur ornementation. On y retrouve le palais d'habitation proprement dit, puis de vastes dépendances qui s'étendent du posticum du temple de Jupiter à l'angle sud-ouest du temple du Soleil. Ces constructions offrent peu d'intérêt, et elles seraient à peine dignes d'attention s'il était possible de ne pas y reconnaître les débris du temple magnifique aux dépens duquel elles ont été élevées. Par un juste retour des choses de ce monde, le palais construit avec des ruines n'est plus lui-même qu'une ruine, et le fragment grandiose qui se dresse devant lui l'écrase de toute la supériorité du génie antique sur l'art musulman.

V

Le temple du Soleil et ses dépendances reposaient, nous l'avons vu, sur une vaste plate-forme artificielle destinée à racheter les inégalités du sol et à donner au temple plus des grandeur et de majesté. Cette plate-forme avait pour noyau des remblais considérables entourés et soutenus par des galeries souterraines, dans lesquelles nous allons maintenant pénétrer.

Après avoir remonté la rue qui nous a amené au palais arabe, nous nous retrouvons auprès du pronaos du temple, à l'entrée d'une sorte de caveau dont l'entrée est fermée par des décombres. Nous nous y introduisons sans trop de peine, nous allumons nos bougies, et nous voyons s'allonger devant nous une vaste galerie dont la profondeur se perd dans une épaisse obscurité. Les souterrains n'offrent généralement qu'un intérêt assez médiocre; mais celui-ci, nous le savons, se recommande particulièrement à l'attention, et nous nous proposons de l'examiner avec un soin spécial. Une première chose nous frappe dans les voûtes : c'est la régularité et la précision de l'appareillage. Elles rappellent de la manière la moins douteuse les constructions romaines, et nous reconnaissons ici ces belles voûtes en berceau où les Romains excellaient, et dont ils ont tiré, dans leurs édifices, un si merveilleux parti. Mais ce qui arrête bien autrement nos regards, ce sont les murs latéraux sur lesquels s'appuie la retombée des voûtes. Ces murs offrent avec les cintres des différences sensibles, et ils placent tout d'abord le curieux en présence d'une question archéologique pleine d'intérêt. Tandis que le berceau des voûtes, dans lequel nous avons reconnu l'œuvre des Romains, est formé de matériaux de moyenne dimension, égaux en volume et disposés par assises symétriques, les murs sur lesquels il repose sont construits avec des blocs mesurant de deux à six mètres de longueur sur un mètre de hauteur. Bien que tirés évidemment de la même carrière, voûte et murailles présentent en outre une différence de couleur difficile à expliquer. La voûte romaine est d'une teinte jaunâtre qui se rapproche de celle des colonnes; les murs latéraux, au contraire, sont revêtus d'un ton gris noir qui tranche vivement avec celui des voûtes. Nous reviendrons bientôt sur ce fait; poursuivons notre marche, et notons en passant les particularités les plus intéressantes.

Cette galerie souterraine règne sur trois côtés de la cour rectan-

gulaire et mesure six mètres de largeur environ, sur une hauteur à peu près égale. En pénétrant plus avant à l'intérieur, nous rencontrons sur notre droite des ouvertures donnant accès à des salles voûtées qui offrent dans leur construction les particularités que je viens de signaler. Ces galeries sont du reste dans un état de conservation magnifique : on dirait des caves immenses construites depuis un siècle à peine, et leur aspect surprend un peu après les monceaux de ruines sur lesquels les yeux n'ont cessé de s'arrêter depuis quelques heures. L'origine romaine des voûtes est confirmée par des inscriptions latines sculptées dans les clefs aux points de bifurcation. Ces inscriptions sont assez difficiles à déchiffrer; mais le mot DIVISIO, qui les précède, indique qu'elles servaient à distinguer entre elles les différentes parties des galeries. Sur d'autres points, les claveaux représentent des bustes en relief, et dans l'un d'eux on a cru reconnaître l'image d'Hercule. Ces galeries ont environ trois cent cinquante mètres de développement. Construites, comme je l'ai dit plus haut, dans le but de fortifier le noyau de l'aire du temple, il y a tout lieu de croire qu'elles servaient, ainsi que les salles voûtées qui les avoisinent, à emmagasiner les marchandises dont Ba'lbek était alors le vaste entrepôt.

Nos recherches nous amenèrent bientôt à faire une nouvelle remarque qui ne manque pas d'importance. Nous avons reconnu que dans ces galeries tous les cintres sont d'origine romaine ; mais au point de rencontre de deux branches tombant à angle droit l'une sur l'autre, nous constatons l'existence d'un double voussoir ou naissance de voûte, construit dans le style des murailles latérales, et tranchant vivement par l'appareillage et la coloration avec la voûte elle-même. Il y a plus : la retombée de ces voussoirs ne présente pas la même courbure que les cintres latins. Tandis que les premiers sont surbaissés et écrasés, ceux-ci, plus relevés et plus légers, offrent l'aspect d'une demi-circonférence parfaite, de telle façon que la voûte commencée en ellipse se termine en arc sphérique. C'est une nouvelle anomalie dans la construction que nous avons sous les yeux, et elle fortifie puissamment l'hypothèse que j'ai maintenant à présenter.

Les différences d'appareillage, de coloration et de forme que nous venons de constater, nous mettent sur la voie d'une observation que le lecteur a peut-être déjà faite et qui ne me paraît pas susceptible d'un doute : c'est que ces galeries souterraines ne sont pas une œuvre homogène et qu'elles n'appartiennent ni au même peuple ni à la même époque. Un intervalle considérable sépare évidemment la construction des berceaux de celle des murs qui les supportent, et cette remarque achève de mettre en lumière la triple origine que

j'ai assignée plus haut à ce qui subsiste encore aujourd'hui de la ville du Soleil. Nous avons reconnu la main des Arabes dans le palais des gouverneurs musulmans et les murailles grossières élevées pour les besoins de la défense ; nous avons ensuite admiré celle des Romains dans les temples de Jupiter et du Soleil ; nous voyons maintenant apparaître dans les vieilles et puissantes murailles qui supportent les voûtes romaines, l'œuvre des habitants primitifs de l'ancienne Ba'lbek. Après avoir passé en revue les autres vestiges de leur séjour en ces lieux, nous essayerons de tirer du tout quelques inductions sur l'origine, l'histoire et la religion de ce peuple.

Après trois quarts-d'heure de pérégrinations souterraines, nous apercevons au loin devant nous une large baie par laquelle la lumière se précipte à flots ; nous l'atteignons bientôt, et nous reprenons possession avec bonheur du grand air et du soleil au pied des substructions de la cour hexagonale. Tournant ensuite brusquement à gauche, nous suivons la muraille qui borde au nord la cour rectangulaire, et nous nous dirigeons vers l'enceinte extérieure du temple du Soleil. Cette muraille présente tous les caractères de l'appareil romain ; un large fossé ouvert à l'époque où le temple fut fortifié règne sur toute sa longueur, et ce fossé, en partie comblé, se relie aux champs du voisinage, où la vigne et les légumes croissent à l'ombre des peupliers, des oliviers et des figuiers. A l'extrémité de la cour, le mur tourne de nouveau à gauche en retour d'équerre et nous amène en face de la muraille extérieure du temple proprement dit.

Nous sommes ici devant une de ces œuvres qui auront toujours le privilége d'étonner les générations qui passent devant elles. Ce mur ne mesure que cent mètres de longueur sur huit à dix de hauteur : mais quelques blocs de pierre seulement en ont fait les frais. Leur volume varie de neuf à dix mètres de longueur sur quatre mètres de hauteur, et, malgré leur masse énorme, ils sont ajustés avec une incroyable précision. Leurs parois extérieures offrent ce ton gris noir dont sont revêtus les blocs des galeries souterraines, et cette étonnante muraille a cela de particulier que, sur les trois assises dont elle se compose, les blocs supérieurs sont d'une dimension beaucoup plus considérable que ceux sur lesquels ils reposent. En les examinant avec attention, on y remarque des entailles régulièrement espacées. Suivant toute apparence, elles étaient destinées à recevoir des crampons dont nous verrons bientôt l'emploi. Une enceinte romaine s'élève derrière ce mur formidable et forme avec lui une sorte de couloir ou fossé intérieur de quelques mètres de largeur. Cette enceinte limite au nord le temple propre-

ment dit et sert de soubassement aux colonnes engagées dans le mur arabe qui le clôt de ce côté.

Cette puissante muraille ne s'arrête point ici : en suivant l'angle droit qu'elle forme à son extrémité, nous atteignons le posticum du temple du Soleil, et nous sommes en face de la muraille de l'ouest. Nous pensions avoir épuisé devant le mur du nord toutes les formules de la surprise; mais celui de l'ouest nous réservait bien d'autres étonnements. Nous trouvons d'abord, dans la partie inférieure, des blocs pareils à ceux que nous venons de quitter; mais nous ne pouvons nous défendre d'un véritable sentiment de stupeur en portant nos regards sur ceux qui les recouvrent. Trois d'entre eux attirent particulièrement notre attention. Chacun de ces colosses a près de quatre mètres de hauteur et nous avons peine à en croire nos yeux et notre intelligence lorsqu'en promenant nos mesures le longs de cette prodigieuse assise, nous arrivons à leur trouver vingt mètres de longueur. L'ajustage n'est pas moins précis ici que dans la muraille du nord; les assises sont posées en retrait les unes des autres, et les différences de niveau sont rachetées par des plans inclinés qui relient entre elles toutes les parties du mur.

L'indifférence n'est guère possible en présence de cette œuvre de Titans, et l'on se demande aussitôt dans quel but et par quels moyens on a pu, à une époque si pauvre en ressources mécaniques, arracher de pareilles masses au flanc des montagnes, les amener à la place qu'elles occupent et les ajuster avec la précision que nous avons remarquée? La réponse à ces questions n'est pas précisément facile. En cherchant comment et par qui Ba'lbek fut fondée, nous verrons à qui il est permis d'attribuer avec quelque probabilité cette lutte contre l'impossible. Quant à l'idée de placer des blocs de cette puissance sur des blocs moins considérables, elle est trop contraire aux règles de l'art de bâtir pour que nous puissions voir ici autre chose qu'un monument de vanité. Ce sentiment était vraisemblablement couvert aux yeux des populations par l'intention de rendre à la divinité un hommage éclatant; mais il n'est pas douteux que, dans cette œuvre, comme dans celles qui couvrent le sol de la vieille Egypte, l'orgueil du souverain entendait recueillir le principal fruit de ces prodigieux efforts. Depuis les pierres employées dans la construction des souterrains jusqu'aux trois colosses que nous avons sous les yeux, nous avons vu les blocs grandir sans cesse et arriver successivement de quatre et cinq mètres de longueur à huit, dix et vingt mètres. Nous verrons même plus loin qu'un *incredibilium cupitor* a poussé la folie jusqu'à s'attaquer à un bloc de vingt-trois mètres qui, cette fois, est resté en route.

C'est donc une vanité puérile et jamais satisfaite qui portait des despotes impitoyables à ordonner ces stériles travaux. Par cet asservissement de la matière à leurs volontés, ils voulaient frapper d'étonnement leurs contemporains et les générations futures, et après avoir construit les souterrains avec des blocs d'une taille relativement médiocre, ils donnaient pour couronnement à leurs murailles ces masses triomphantes qui devaient proclamer à tout jamais la puissance des ressources dont ils disposaient.

Il est plus aisé de comprendre comment ces masses énormes ont pu être conduites à la place où nous les voyons. Les monarques égyptiens, on le sait, avaient également le goût du colossal ; et des peintures trouvées dans les hypogées des bords du Nil nous font connaître les moyens employés pour mettre en mouvement les blocs prodigieux qui entraient dans leurs constructions. Nous avons, de nos jours, plusieurs sortes de musiques : la musique sacrée, la musique profane, la musique de chambre, la musique militaire ; les Egyptiens en avaient une d'une espèce particulière que, faute de mieux, j'appellerai la musique *de trait.* Dans les carrières d'exploitation, presque toujours à ciel ouvert, et dont celles de Ba'lbek nous offriront tout à l'heure un spécimen, les blocs détachés par le pic étaient reçus sur des rouleaux d'un puissant calibre, et des entailles pareilles à celles que nous avons remarquées plus haut recevaient des crampons auxquels était attaché un épais faisceau de cordages. Une chaussée en pente douce et revêtue de pierre de taille se dirigeait du sol de la carrière jusqu'au point où le bloc devait être placé, et toute une population, transformée en un troupeau de bêtes de somme, s'attelait à l'énorme masse. C'est alors qu'intervenait la musique « de trait. » Au centre de cette foule de manœuvres se groupaient un certain nombre d'exécutants, munis d'instruments dont il est difficile de reconnaître la forme, mais qui devaient avoir une grande sonorité. Un chef marchait en avant, le bâton du commandement à la main, et des airs, spéciaux sans doute et fortement rhythmés, marquaient pour les ouvriers l'instant précis où ils devaient donner le coup de collier destiné à faire avancer le bloc. Ce qu'il a fallu de peine et de temps pour traîner ainsi jusqu'à leur place les matériaux formidables que nous venons de voir, nul ne saurait le dire. Mais si ces pierres pouvaient nous rendre témoignage des plaintes et des imprécations qu'elles ont entendues, elles feraient tressaillir jusque dans leur tombe, n'en doutons pas, les orgueilleux auteurs de ces œuvres surhumaines.

La muraille de l'ouest est, comme effort vers le colossal, ce qu'on peut appeler « le bouquet » des curiosités archéologiques de Ba'lbek. Elle se continue encore pendant une centaine de mètres,

après quoi elle fait sa jonction avec la muraille du sud, par laquelle nous avons pénétré sur l'aire des temples. La suite de ce mur, mi-partie romaine et mi-partie arabe, n'offre qu'un intérêt secondaire. Il renferme dans son enceinte le palais des gourverneurs de Ba'lbek, et l'on remarque çà et là, dans la partie arabe, des débris d'édifices provenant évidemment des temples. On reconnaît toutefois que les murs du palais ont été bâtis sous l'empire de préoccupations bien différentes de celles qui avaient présidé aux autres constructions sarrasines. L'appareillage y laisse peu de chose à désirer, et un œil peu exercé pourrait parfois hésiter entre l'œuvre arabe et celle des Romains.

Ba'lbek offre bien encore quelques restes de l'antiquité ; mais leur importance pâlit singulièrement auprès de ceux que nous venons de voir, et j'en dirai peu de chose ici. C'est d'abord un petit temple circulaire qui, depuis longtemps privé de son aplomb, menace de s'écrouler aux premiers tressaillements du sol ; ce sont ensuite un hypogée creusé dans les collines du voisinage et une nécropole construite avec des débris provenant des ruines environnantes ; puis enfin quelques pans des anciens murs de la ville et les fragments dispersés d'une grande colonne dans laquelle on a cru reconnaître un monument hydraulique. Ces restes, qui partout ailleurs présenteraient un vif intérêt, ne nous occupèrent que peu d'instants, et nous pûmes, dès ce moment, considérer notre exploration comme terminée.

VI

En rapprochant les monuments que nous venons de visiter du nom primitif de la ville du Soleil (Ba'lbek), nous pouvons déjà conclure avec certitude qu'à une époque bien antérieure à l'apparition des Romains et des Grecs, la Cœlésyrie était habitée par un peuple riche et industrieux, ayant pour capitale la cité dont nous venons de fouler les ruines. Ce peuple était d'origine sémitique, et, selon toute probabilité, Ba'lbek avait été fondée par les caravanes qui, dès cette époque, mettaient en relations commerciales les colonies phéniciennes des côtes de la Méditerranée avec les riches contrées qu'arrosent le Tigre et l'Euphrate. Ainsi qu'il arrive souvent, les traditions qui attribuent cette fondation aux Egyptiens et à Salomon ne sont ni tout à fait vraies ni tout à fait erronées. Tout porte à croire, en effet, que la Syrie reçut de l'Egypte et de la Judée une partie de

ses institutions politiques et religieuses. Mais à ce moment, les éléments hétérogènes auxquels elle devait sa formation s'étaient fondus; les peuplades éparses se trouvaient constituées en corps de nation, et les emprunts faits à des peuples plus avancés dans la voie des progrès moraux et matériels améliorèrent l'état du pays sans altérer le type originel de sa population.

Le nom de *Balanios*, donné par la *Chronique paschale* à la divinité adorée à Ba'lbek, est un renseignement précieux qui confirme ce que nous avons déjà pu induire de l'appellation grecque de la Ville (Héliopolis). Ce nom vient en effet de Baal-Hélios (Baal le Soleil) ; il est le résultat de la fusion du nom syriaque avec le nom grec, et il nous apprend que sous le nom de Baal, c'était bien le Soleil qu'adoraient les Cœlésyriens. Le sens du mot Baal (seigneur, dieu) nous révèle en outre que le Soleil était, à leurs yeux, la première des divinités, le dieu par excellence, et on comprend qu'ils aient placé la plus importante de leurs cités sous sa protection spéciale et en aient fait le dieu éponyme de cette ville.

Etablis au sein d'une magnifique vallée que fertilisent des eaux abondantes; en rapports commerciaux avec Tyr, Sidon et tous les ports du littoral méditerranéen, les Cœlésyriens se trouvaient dans des conditions merveilleuses pour prospérer rapidement. Parvenue à l'apogée de sa prospérité, Ba'lbek songea à ériger à Baal un temple digne à la fois du dieu auquel elle voulait rendre hommage et des ressources dont elle pouvait disposer. Elle avait sous la main, au pied même de l'Anti-Liban, de précieux matériaux de construction, et la pierre, détachée des flancs de la montagne par blocs énormes, vint s'entasser sur l'emplacement consacré au temple sous la forme de galeries souterraines et de substructions colossales. Nous n'avons aujourd'hui aucune idée du plan de ce temple primitif; mais les vestiges grandioses qui subsistent encore nous autorisent à penser que ses dispositions répondaient aux immenses travaux exécutés pour préparer l'aire sur laquelle il devait s'élever. On peut croire toutefois que les Syriens, tout experts qu'ils fussent dans l'art d'extraire et de transporter de grands matériaux, étaient moins habiles lorsqu'il s'agissait de construire des voûtes. Celles dont nous avons vu les restes avaient deux défauts capitaux : d'une part, les cintres étaient trop surbaissés ; de l'autre, les blocs employés étaient d'un poids considérable, et ces défauts réunis devaient être, à un moment donné, une cause inévitable d'effondrement. Quelles que soient l'époque et les causes de leur destruction, il paraît certain que moins de trois siècles après la conquête grecque, à l'époque où le royaume des Séleucides se fondit dans l'empire romain, il ne restait plus d'autre trace des voûtes primitives que les voussoirs que nous

avons vus. La Cœlésyrie était alors bien déchue de son ancienne splendeur. La destruction de Tyr et la fondation d'Alexandrie avaient changé l'axe des relations commerciales de l'Orient et lui avaient porté un coup mortel; des guerres incessantes soutenues ou entreprises contre les peuples voisins épuisaient ses ressources, et Baal attendait vainement un bras assez puissant pour relever de son temple.

Rome parut, et sa puissante épée, jetée comme un caducée de paix au milieu de peuples toujours guerroyants, rétablit en Syrie l'ordre et la paix. Les Romains laissèrent à leur nouvelle conquête ses institutions et son culte; ils placèrent Baal parmi leurs dieux sous le nom du Soleil, et la restauration du grand temple de Ba'lbek fut entreprise. Les vieux matériaux furent remis en œuvre, les voûtes se relevèrent suivant la méthode savante des grands constructeurs de l'Occident, et du sein des antiques ruines surgirent, comme une image de la grandeur romaine, les majestueuses colonnades du temple du Soleil. Ce n'était point assez : Rome voulut forcer l'admiration et la reconnaissance de ses nouveaux sujets. Elle ajouta au temple primitif la belle cour hexagonale que nous avons vue, et d'imposants propylées, imités de ceux d'Athènes, complétèront la magnifique ordonnance de cet édifice sans pareil.

En agissant ainsi, Rome n'avait pas seulement pour but d'éblouir des provinces récemment soumises à son autorité et de favoriser le culte rendu à Baal; des vues politiques se cachaient sous cette apparente munificence, et elle érigeait un temple au dieu éponyme de Ba'lbek par la raison qui nous fait construire des mosquées en Algérie. Elle espérait ainsi se concilier le peuple vaincu et s'efforçait d'alléger son joug en se montrant tolérante sur le point qui, à toutes les époques et chez tous les peuples, tient le plus au cœur de l'homme : la religion. Mais en faisant ce sacrifice, Rome n'entendait pas abandonner ses dieux. Après avoir rebâti le temple de Baal avec une magnificence toute romaine, elle songea à rendre au premier des grands dieux de l'Olympe l'hommage qui lui était dû, et le temple de Jupiter s'éleva sur le flanc même du temple de Baal. Le temple de Jupiter, nous l'avons vu, était décoré avec une grande richesse; mais nous avons remarqué en même temps que ses dimensions et l'aire qui le porte étaient notablement au-dessous de celles du temple du Soleil. Il faut voir ici une nouvelle marque de déférence du conquérant envers sa conquête, et l'on y trouve en outre la preuve qu'à l'époque des Antonins, Ba'lbek renfermait encore bien plus d'adorateurs de Baal que de fidèles au culte de Jupiter. Le nombre de ces derniers ne dut guère s'augmenter en présence du développement que le christianisme prit bientôt dans

ces contrées. Moins de deux siècles après la construction des deux temples, la religion du Christ s'asseyait, avec Constantin, sur le trône des Césars, et un nouveau siècle ne s'était pas écoulé que Théodose, par son funeste édit, enveloppait les deux cultes dans la même proscription et vouait à une destruction impitoyable le temple de Jupiter et celui de Baal.

En nous rappelant ce fait, l'auteur de la *Chronique paschale* emploie, à l'égard du temple du Soleil, une expression singulière, qu'il n'est pas facile de comprendre au premier abord. « Théodose, nous dit-il, renversa à Héliopolis le grand et fameux temple consacré à Balanios, le temple *trilithon.* » Ce passage devient parfaitement clair lorsqu'on se rappelle la composition de l'étonnante muraille de l'ouest, qui servait de soubassement au posticum du temple. Les trois blocs monstrueux de son assise supérieure avaient frappé les Romains eux-mêmes ; ils avaient rendu l'édifice célèbre, et le temple de Baal, déchu de son ancienne splendeur et à jamais abandonné, était resté fameux sous le nom de temple trilithon ou temple aux trois pierres [1].

C'est au retour que se fait ordinairement la visite des carrières qui ont fourni les puissants matérieux dont nous venons de voir l'emploi. Ces carrières sont à ciel ouvert et commencent derrière la ville. Elles s'étendent ensuite dans la direction du Sud en suivant le pied de l'Anti-Liban. Leur proximité et la beauté du calcaire expliquent le nombre et l'importance des constructions monumentales de Ba'lbek ; mais telle est la faiblesse de l'homme lorsqu'il s'attaque aux créations de la nature, que les masses énormes arrachées à la montagne ont à peine laissé sur son flanc la trace d'une égratignure. Comme la plupart des carrières de l'antiquité, celles de Ba'lbek offrent l'aspect d'un chantier abandonné la veille par les ouvriers. On y rencontre des blocs à tous les degrés d'extraction. Les uns sont indiqués par une simple entaille faite dans la roche ; d'autres sont découpés verticalement et se dressent comme des obélisques ; ailleurs ils sont taillés horizontalement et gisent à terre pareils à des géants renversés.

C'est parmi ces derniers que se trouve le bloc dont j'ai parlé plus haut et qui surprend encore lorsqu'on a vu l'étonnante muraille du temple trilithon. Il est célèbre parmi les Arabes, qui, à raison de la

1 On a prétendu, il est vrai, que cette épithète de *trilithon* avait son origine dans les fûts des colonnes, qui se composent de trois blocs superposés. Mais s'il en est ainsi, ce mot devrait aussi s'appliquer au temple de Jupiter, dont les colonnes sont également formées de trois tambours. Des blocs de 20 m. de longueur étaient bien plus faits pour attirer l'attention que des tronçons de colonnes qui n'en atteignaient même pas six, et cette opinion ne saurait se soutenir à aucun titre.

position qu'il occupe, lui ont donné le nom de *Hadjer-el-Kibla*, pierre du Sud. Nous avons ici ce monolithe sous la main ; nous pouvons l'examiner, le mesurer dans tous les sens, et je tiens à ne pas rester à son égard dans des indications approximatives. Je vais donc en donner les dimensions exactes. Sa largeur est de 4 mètres 10 centimètres, sa hauteur de 4 mètres 50 centimètres, et sa longueur de 23 mètres 42 centimètres. Cette dernière dimension est celle de l'obélisque de la place de la Concorde ; les deux autres lui donnent toutefois sur l'aiguille égyptienne une supériorité considérable. Le volume de la « pierre du Sud » atteint près de quatre cent cinquante mètres cubes, et si l'on tenait à rapprocher de plus près le monolithe égyptien du monolithe syrien, j'ajouterais que le premier pèse deux cent cinquante mille kilogrammes environ, tandis que le poids du second ne saurait être évalué à moins de douze ou treize cent mille kilos. Le bloc du Liban serait donc le fragment le plus considérable détaché de l'écorce du globe s'il eût été donné une suite complète à cette audacieuse entreprise. Mais ce bloc, taillé sur trois faces, tient encore au sol par la quatrième, et trente siècles écoulés n'ont pu ni l'entamer ni l'arracher à sa base.

Si l'œuvre du monarque syrien offre le témoignage d'une conception hardie, elle atteste en même temps un profond mépris pour les populations condamnées à la mettre à exécution. Disons-le à l'honneur de l'humanité : le temps est passé, même en Asie, où un souverain pouvait transformer tout un peuple en bêtes de somme pour satisfaire les inspirations d'un fol orgueil. Quelle que soit la puissance du maître de ces contrées, jamais la terre ne reverra un pareil abus de la créature humaine. Si le bloc n'est pas conservé comme un monument du despotisme oriental, il se rencontrera quelque jour un entrepreneur de bâtisse qui trouvera que les morceaux en sont bons, et le colosse syrien, mutilé et taillé en pièces, ira expier dans d'obscures fondations l'admiration banale dont il est l'objet depuis trois mille ans.

Ces carrières, on le comprend, sont depuis longtemps abandonnées. Elles ont été remplacées par la vieille cité syrienne qui, depuis près de quinze siècles, défraie de matériaux de construction le gouvernement et les particuliers. Cette exploitation est toujours en activité. Pendant que j'errais à travers ces puissantes reliques, le marteau de quelques tailleurs de pierre installés au pied du temple de Jupiter agaçait mon oreille de ses coups répétés, et je vouais de toute mon âme à la réprobation du monde civilisé ces vandales du XIXe siècle qui en sont encore à comprendre la valeur des trésors archéologiques dont l'aveugle destin les a rendus dépositaires.

A deux ou trois kilomètres des carrières, nous rencontrons, sur

le bord du chemin, un petit temple octogonal soutenu par huit colonnes de granit. Cet édifice sans style et grossièrement construit n'est, suivant toute apparence, que le tombeau de quelque santon arabe, élevé avec des matériaux empruntés au temple du Soleil. Toutefois les colonnes sont fort belles, et nous trouvons en elles une nouvelle preuve de la richesse déployée dans la construction de ce somptueux édifice.

Après avoir fait le tour du tombeau, nous nous remettons en route, et rien désormais n'arrêtera plus notre marche. Aussi bien, il est deux heures de l'après-midi, et nous avons encore bien du chemin à faire. Le temps est beau ; mais le soleil lutte toujours péniblement contre les rafales glacées qui s'abattent des cîmes neigeuses du Liban. Les *tumuli*, le moulin, la rivière à passer à gué, les sentiers marécageux et l'affreux village de Malaka, sont des étapes que nous connaissons et qui nous rapprochent successivement de Chtaurah. Vers sept heures du soir, la lumière du jour est remplacée par les vagues clartés du croissant ; nous chevauchons toutefois sur la route française, et nous sommes à l'abri de toute préoccupation. Nous arrivons enfin sains et saufs, mon compagnon de voyage et moi. Un bon feu et un dîner convenables ne tardèrent pas à reconforter en nous le corps et l'esprit, et malgré la fatigue de ces deux journées, nous passâmes une partie de la nuit à disserter sur la riche moisson archéologique que nous venions de recueillir.

Le lendemain, conformément au plan que nous avions arrêté, la diligence de Beyrouth nous prit au passage, et à onze heures du matin nous roulions sur la route de Damas.

A. Fillemin.

LA

DIPLOMATIE FRANÇAISE

SOUS LA

RÉPUBLIQUE ET LE PREMIER EMPIRE

MARET, DUC DE BASSANO

TROISIÈME PARTIE [1]

I

A l'époque où Maret se rendit à Londres, une rupture entre l'Angleterre et la nouvelle République semblait imminente. Cette tension excessive des rapports diplomatiques ne tenait pas seulement à ce qui se passait en France, comme on l'a cru jusqu'ici sur la foi des seuls documents publiés, c'est-à-dire d'après des extraits de dépêches, les rapports officiels et les discussions du Parlement et de la Convention, qui n'avaient porté que sur des communications incomplètes. De part et d'autre, pour des motifs différents, on avait intérêt à dissimuler une partie de la vérité. L'histoire, mieux

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 15 août et du 15 septembre 1869.

informée, fera figurer, parmi les causes de la rupture, le caractère personnel de l'homme qui était alors censé le principal représentant de la France (Chauvelin), ses fausses démarches dans plusieurs circonstances graves, ses rébellions d'amour-propre contre ceux qui auraient pu prévenir ses fautes ou les réparer, enfin et surtout, l'appui qu'il trouva auprès de la majorité des membres du pouvoir exécutif, qui le maintint à son poste alors que les considérations les plus impérieuses réclamaient son changement.

Dès le mois de janvier 1792, une démarche avait été faite par l'intermédiaire de l'ex-évêque d'Autun pour obtenir, pendant la guerre déjà prévue avec l'Autriche, l'alliance ou du moins la neutralité de l'Angleterre. Comme beaucoup d'acteurs célèbres, M. de Talleyrand manqua ses débuts. Sa conduite dans plusieurs circonstances graves et récentes de la Révolution lui valut le plus froid accueil à la cour et auprès des ministres. Le plus considérable d'entre eux, William Pitt, qui l'avait connu en France, eut à peine l'air de s'en souvenir. Talleyrand revint donc sans avoir obtenu autre chose qu'une très-sèche assurance de neutralité, ce qui ne l'empêcha pas de se faire renvoyer à Londres par Dumouriez, devenu dans l'intervalle ministre des affaires étrangères. Ce qui se passait en France redoublait le zèle du ci-devant prélat pour servir à l'extérieur. Mais comme il ne pouvait, en sa qualité d'ancien constituant, remplir ostensiblement aucune fonction publique avant un laps de deux années, il fut convenu que l'ex-marquis de Chauvelin aurait jusque-là le titre d'ambassadeur, avec Talleyrand pour mentor. Cette singulière combinaison était indiquée dans une lettre d'introduction auprès du roi d'Angleterre, qu'on fit signer à Louis XVI (1er mai).

Chauvelin, fils d'un favori de Louis XV, et remplissant lui-même à la cour un office important, s'était néanmoins prononcé avec énergie pour la Révolution. Mais son père avait jadis protégé Dumouriez. Louis XVI, de son côté, était bien aise d'éloigner de son intérieur un observateur peu bienveillant. Ainsi s'explique la faveur accordée à un jeune homme de vingt-cinq ans, qui avait quelqu'esprit, mais encore plus d'amour-propre, et pas du tout de jugement. Dans un moment déjà si critique, on se créait une difficulté de plus en choisissant pour intermédiaires à Londres deux hommes dont les antécédents pouvaient être un sujet de répulsion personnelle. Plusieurs des ministres anglais craignaient qu'une telle mission ne fût qu'un prétexte pour ourdir des intrigues révolutionnaires, et cette appréhension, que la conduite de Chauvelin parut bientôt justifier, pesait comme une atmosphère de glace sur les relations diplomatiques. Ainsi, quand Chauvelin expliquait dans une note les

motifs de la rupture avec l'Autriche, dans le but de provoquer une réponse approbative (12 mai), le secrétaire du *Foreign-Office* (Grenville) déclinait cette ouverture ; il promettait la neutralité, mais « croyait devoir s'abstenir de discuter les causes de cette rupture affligeante (24 mai). » Le même jour, le jeune ambassadeur se compromettait par une inconséquence toute personnelle. Une proclamation royale venait d'être lancée contre les libelles séditieux et les correspondances criminelles *in foreign parts*. Chauvelin, déjà trop peu circonspect dans ses relations, crut faire un coup de haute politique en adressant au ministre une note par laquelle il protestait contre tout soupçon de connivence du gouvernement français dans de telles intrigues, et demandait à Grenville de communiquer *directement* cette protestation aux chambres, requête inconstitutionnelle, qui fut repoussée avec aigreur (24 et 25 mai). Un peu plus tard, il sollicita du gouvernement anglais une démarche pour retenir dans la neutralité diverses puissances, et n'obtint qu'un refus dédaigneux (18 juin, 8 juillet). Enfin une proposition d'entente pour l'abolition de la course en mer demeura sans réponse (25 juillet) On ne voyait en Chauvelin, surtout depuis la journée du 20 juin, que l'agent malveillant d'une faction.

Le cabinet de Saint-James rompit avec lui toute communication officielle après le 10 août, et rappela de Paris son ambassadeur, lui prescrivant néanmoins de déclarer, avant son départ, que l'Angleterre persistait à demeurer neutre, et s'intéressait vivement au sort de l'ex-roi. C'était là, il faut l'avouer, un singulier témoignage de sensibilité. Le souvenir de la guerre d'Amérique n'était-il pas pour quelque chose dans cette froideur à l'égard de Louis XVI ?

Chauvelin ne tarda pas à aggraver sa position par de nouvelles imprudences. La première fut de rompre avec Talleyrand, trop royaliste à son gré. Celui-ci revint solliciter du conseil exécutif installé à la suite du 10 août une mission nouvelle, qui lui fut refusée à l'unanimité. Talleyrand néanmoins retourna promptement à Londres, comprenant, au train dont allaient les choses, qu'en restant à Paris il courrait des risques plus graves que celui de ne pas être employé. Il entretint pourtant encore, pendant quelques mois, des rapports secrets avec le ministre des affaires étrangères de la Gironde, Lebrun, qui ne l'avait officiellement écarté que par crainte de se compromettre.

Lebrun était souvent raisonnable, quand on lui permettait de l'être. Il n'osait éliminer Chauvelin, qui s'était fait des protections redoutables par ses exagérations de patriotisme [1]. Mais il était bien

[1] Voici un échantillon de la manière dont l'ex-maître de la garde-robe de Louis XVI fai-

convaincu que l'emploi d'un tel intermédiaire serait toujours plus nuisible qu'utile. En conséquence, au moment le plus critique de l'invasion prussienne, Lebrun fit partir pour Londres un de ses chefs de division, chargé d'une mission secrète. Cet agent était Noël, si connu depuis dans l'instruction publique par des dictionnaires et des compilations de toute espèce. A l'époque de son départ (30 août), les événements prenaient une allure telle, que l'intervention officieuse de l'Angleterre semblait notre dernière planche de salut. Noël devait s'aboucher avec un Anglais de la connaissance intime de Lebrun, un certain Miles, avec lequel nous ferons bientôt plus ample connaissance. Cet homme, désintéressé ou non, a mérité de la France un souvenir. Il fit, jusqu'à la dernière heure, d'intelligents efforts pour combiner des démarches utiles au maintien de la paix. Il écrivait en Français avec une facilité bien remarquable pour un Anglais de ce temps-là. Sa correspondance, conservée en partie aux Archives, dénote une instruction étendue, un sens droit, un sentiment profond des avantages de l'union entre les deux peuples. Sur ce point, il s'exaltait jusqu'à parler « de se brûler la cervelle s'il ne réussissait pas à empêcher la guerre. » Il ne cessait de répéter que la présence de Chauvelin ne pouvait plus être que compromettante, pressait Lebrun d'envoyer quelqu'autre agent, dont les antécédents et le caractère n'inspireraient pas la même répulsion, et promettait de le mettre en relation directe avec William Pitt lui-même, qui était loin, disait Miles, de partager l'antipathie de la plupart de ses collègues pour les derniers changements survenus en France.

Dans les premiers jours de septembre, la situation de la France imposait les plus larges concessions pour obtenir l'appui du cabinet anglais. Noël avait donc été autorisé verbalement à prendre en référence certaines idées qui, par le contraste qu'elles offrent avec les faits accomplis, semblent extravagantes aujourd'hui, comme celle de faire du duc d'Yorck, fils puîné de Georges III, un roi des Belges, ou même un roi constitutionnel des Français. Cette dernière combinaison avait été ouvertement proposée avant le 10 août par quelques journalistes; du 1er au 15 septembre, elle pouvait sembler préférable à la contre-révolution illimitée dont le manifeste signé par le duc de Brunswick, et ses

sait, de Londres, sa cour aux Jacobins. Le 7 décembre 1792, il s'adressait au sénat de Gênes, par l'intermédiaire de Lebrun, pour se plaindre de ce que, par suite d'une faveur accordée jadis à son père, *il était exposé* à être considéré encore comme noble dans cet État... Il s'applaudissait d'avoir à purifier son sang de cette tache originelle. » *Archives.*



premiers succès semblaient menaçer la France[1]. Noël ne put arriver jusqu'au premier ministre; nous ne savons s'il faut attribuer cette exclusion seulement à l'impression d'horreur produite par les massacres de septembre, ou bien aussi aux antécédents personnels de cet agent, ex-abbé, de mœurs peu ecclésiastiques, et ci-devant journaliste révolutionnaire. Il valait pourtant mieux que sa réputation, et sa présence à Londres ne fut pas inutile.

Il y eut dans ce moment critique des pourparlers intermédiaires. Ils exercèrent une certaine influence sur l'attitude expectante du cabinet britannique, attitude qui nous fut alors si favorable. Il est connu aujourd'hui qu'au moment où fut conclu l'accord secret avec les Prussiens pour l'évacuation du territoire français (29 septembre), la certitude de la persistance inattendue du ministère anglais dans la neutralité contribua beaucoup à vaincre les dernières hésitations du roi de Prusse[2]. Or, à l'époque où cette nouvelle était partie de Londres, celle de la canonnade de Valmy ne pouvait pas y être arrivée encore. L'hésitation anglaise tenait donc à d'autres causes.

Quoi qu'il en soit, notre position militaire et politique avait tellement changé en quelques semaines, que l'idée d'une combinaison Yorck, même pour la Belgique, fut absolument écartée du côté de la France. Aux insinuations qui auraient pu être faites encore dans ce sens, après la retraite prussienne, il fut prescrit de répondre « que la France, si elle ne gardait pas pour elle la Belgique, n'entendait pas non plus la conquérir pour d'autres[3]. » A l'époque de la bataille de Jemmapes, les vues des hommes qui exerçaient la principale influence sur les actes du pouvoir exécutif n'allaient que jusqu'à l'établissement d'un Etat belge indépendant. C'était encore sur cette base que Lebrun voulait préparer un arrangement, quand il adjoignit à Noël un autre agent, plus capable, par son âge et ses antécédents, d'inspirer de la confiance. C'était Mourgues, qui avait tenu le portefeuille de l'intérieur dans le ministère girondin de Louis XVI, et ne s'était retiré qu'avec Dumouriez. Mourgues, homme presque sexagénaire, était connu par des travaux sérieux, notamment par un ouvrage estimé en Angleterre, sur le traité de commerce de 1786.

[1] N'avait-on pas, antérieurement, songé au duc de Brunswick lui-même, pour ce rôle de roi des Français? Le fait ne paraît plus douteux.

[2] V. de Bourgoing. II, 208.

[3] Pendant les vacances parlementaires, ces communications avec Noël avaient eu lieu principalement par l'intermédiaire d'un membre de la Chambre des Communes nommé William Smith, intime avec Miles, et communiquant en secret avec Pitt. On trouvera ci-après des détails plus amples sur ce personnage.



La première pensée du ministre avait été d'adjoindre Mourgues à Chauvelin, avec le titre de secrétaire de légation, et ce fut pour prendre possession de ce poste qu'il fut envoyé à Londres au mois d'octobre. « L'amour-propre de Chauvelin vit dans cet arrangement une tentative maladroitement déguisée pour le remettre en tutelle. » Il refusa d'y accéder, sous prétexte qu'il n'avait pas été consulté. Mourgues resta alors comme agent secret, et fit preuve d'intelligence et de zèle[1]. Il n'existait contre lui aucun motif de répulsion personnelle : aussi Miles laissa bientôt espérer qu'une rencontre de ce nouvel agent avec Pitt ne serait pas impossible. Une lettre de lui nous apprend que la première démarche auprès de ce ministre fut faite le 19 novembre[2].

Mais, dans cet intervalle, de nouvelles complications avaient surgi. Les membres du conseil exécutif étaient alors chez eux, non les maîtres, mais les esclaves. On peut même dire qu'ils portaient double chaîne, car les décisions ministérielles, outre qu'elles étaient subordonnées de droit à la majorité des votes dans le conseil, l'étaient aussi, de fait, au contrôle tyrannique des comités. Les tiraillements qui se produisirent, par suite de ce mécanisme vicieux, dans la conduite des relations extérieures, furent l'une des plus funestes conséquences de la lutte engagée entre la Gironde et la Montagne, et de l'empressement de plusieurs des membres du parti encore dominant, à faire, dans certaines circonstances, assaut de popularité avec leurs rivaux. Ainsi, avant l'entrée en Belgique, on semblait d'accord sur le principe de l'indépendance des peuples affranchis; mais, aussitôt après la bataille de Jemmapes, l'idée de l'annexion, émise par les montagnards, compta parmi ses prosélytes Brissot, l'un des inspirateurs du comité diplomatique. Le 16 novembre, un arrêté du conseil exécutif, œuvre d'entraînement révolutionnaire, avait décrété la liberté du Rhin et de l'Escaut. Cette mesure, suivie immédiatement d'exécution, avait été prise sur la proposition de Lebrun, qui, tout en sentant combien elle était inopportune par rapport à l'Angleterre, n'aurait pu en décliner l'initiative sans péril pour lui-même. Trois jours après, la Convention lui créait un nouvel embarras, en déclarant « qu'elle accorderait protection et secours à tous les peuples qui voudraient conserver leur liberté. » Elle paraissait ainsi prendre sous son patronage toutes les insurrections qui pourraient se produire en Hollande, en Irlande, jusque dans l'intérieur de l'Angleterre! Cette provocation

[1] Maret, 10 juillet 1793. Dans cette lettre, écrite de Suisse, peu de jours avant son arrestation avec Sémonville, Maret rappelait au ministre Deforgue, successeur de Lebrun, les antécédents de Mourgues, et surtout son attitude en Angleterre après le 10 août.

[2] Miles à Lebrun, 21 décembre.

semblait concorder avec la conduite de Chauvelin, qui entretenait des rapports secrets, ou qu'il croyait tels, avec des clubs dont il s'exagérait l'importance. Il assurait que le gouvernement anglais n'oserait pas nous faire la guerre, ou que, s'il l'osait, il en serait châtié par une révolution semblable à celle du 10 août. Lebrun n'avait pu dissimuler à ses collègues et au comité diplomatique ces appréciations, conformes aux passions du temps. Elles déterminèrent les ovations qu'on fit aux députés de ces jacobins de Londres, de Manchester, de Norwich; manifestations qui ne firent qu'irriter non-seulement le ministère, mais le vrai peuple anglais.

Chauvelin était si bien appuyé, que le ministre n'osait ni le changer de résidence, ni le laisser absolument inactif dans celle-là. A l'époque de l'entrée des Français à Bruxelles, Chauvelin reçut donc l'ordre de demander au secrétaire des affaires étrangères un entretien particulier, pour lui donner l'assurance des dispositions pacifiques de la France à l'égard des Provinces-Unies. Les succès de Dumouriez produisaient une telle impression, que le ministre anglais, qui avait d'abord éludé cette demande, se ravisa quelques jours après. L'entrevue eut lieu le 28 novembre : Chauvelin s'y montra hautain, provoquant de langage et d'attitude, et fit allusion plusieurs fois aux espérances qu'il fondait, en cas de rupture, sur les révolutionnaires anglais. « Il semble, dit-il, que plus les individus des deux nations se rapprochent, plus le roi d'Angleterre s'éloigne de nous... La mésintelligence *entre les deux peuples* n'existe pas; jamais elle n'a moins existé. » Lord Grenville s'efforça en vain d'obtenir de lui quelques renseignements positifs sur les intentions ultérieures du conseil exécutif français. Chauvelin n'en savait pas plus, à cet égard, que le ministre anglais; mais, pour se donner de l'importance, il s'avisa de répondre que les événements avaient marché en Belgique pendant qu'on hésitait à lui donner audience à Londres, et que le langage pacifique qu'il était autorisé à tenir huit ou dix jours auparavant pouvait fort bien n'être plus à la hauteur des circonstances. C'était ce qu'on aurait pu dire à quelque petit prince des bords du Rhin. Chauvelin sortit de White-Hall, enchanté de lui-même, comme d'habitude, et s'empressa de rendre compte de son prétendu succès, se flattant de recevoir bientôt des instructions qui pourraient devenir le texte d'un nouvel entretien. Son amour-propre ne lui permettait pas de soupçonner la tentative bien autrement sérieuse que faisaient, dans ce moment même, des hommes plus sages que lui, auprès de William Pitt, le véritable arbitre des destinées de l'Angleterre.

II

La correspondance des divers agents politiques que le ministère des relations extérieures entretenait en Angleterre à cette époque offre des lacunes considérables, et souvent difficiles à combler. Beaucoup de pièces manquent ; d'autres se réfèrent à des communications verbales dont le secret est à jamais perdu ; quelques-unes sont conçues en termes énigmatiques, de manière à n'être parfaitement comprises que du destinataire et communiquées sans inconvénient à d'autres. A cette dernière catégorie appartient, comme on va le voir, la première et très-curieuse lettre adressée par Maret à Lebrun, trois jours après son arrivée à Londres.

Le but réel de son voyage était de prendre la place de Mourgues dans la conférence secrète qu'on espérait obtenir prochainement avec Pitt, grâce aux démarches de l'agent anglais Miles. Cette substitution, combinée entre les ministres Lebrun et Garat, et plusieurs membres du comité diplomatique, semblait commandée par de graves considérations. Le républicanisme de Mourgues était suspect aux exaltés de Paris ; de plus, il avait eu à se plaindre de Chauvelin, et, comme on savait d'avance qu'il serait question de celui-ci d'une manière peu favorable dans ces communications secrètes, le rapport de l'homme dont il avait dédaigneusement repoussé le concours aurait paru entaché de partialité. L'exagération patriotique, qui rendait le jeune ambassadeur si nuisible à Londres, faisait malheureusement sa force à Paris. Les hommes raisonnables, convaincus d'avance de la nécessité « de l'utiliser partout ailleurs qu'en Angleterre, » se croyaient obligés, pour réussir et pour leur propre sûreté, d'user de ménagements infinis. Telles étaient les nécessités de ces temps difficiles, ou plutôt impossibles !

Toutes les précautions avaient donc été prises pour donner le change sur l'objet véritable de ce voyage du jeune *commis* (comme on appelait encore les chefs de service des relations extérieures), non-seulement à Chauvelin, mais aux protecteurs qu'il avait dans le conseil exécutif et dans les comités. Maret semblait aller en Angleterre, non pour s'occuper, mais pour se reposer de la politique. Il y était censé en congé, et Noël, employé jusque-là en Angleterre, avait reçu l'ordre d'aller le remplacer provisoirement en Belgique, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif. Le but ostensible de cette excursion de Maret en Angleterre était l'arrangement de cer-

taines affaires très-particulières du duc d'Orléans; et, pour mieux spécifier les choses, d'aller chercher et de ramener la fille de ce prince, laquelle habitait alors le comté de Suffolk depuis plus d'un an, avec sa mystérieuse compagne Paméla et Mme de Genlis, leur gouvernante. La rigueur des lois contre les émigrés rendait impossible la prolongation du séjour de cette jeune princesse en Angleterre. Ce retour eut lieu en effet dès la fin de novembre, mais des circonstances imprévues, du moins en apparence, avaient retenu Maret en Angleterre.

Ces explications préliminaires étaient indispensables pour fixer le vrai sens de plusieurs passages d'une lettre de Maret à Lebrun, qui mérite d'être citée à peu près en entier[1] :

Londres, 29 novembre 1792.

J'ai pensé, cher citoyen, qu'il était convenable qu'en l'absence de Noë j'ouvrisse les paquets qui lui sont adressés par vous. Je l'ai fait à l'arrivée du dernier portefeuille, et j'ai lu votre dépêche n° 12 que j'ai communiquée à Mourgues, afin qu'il se mette à la découverte des négociations du cabinet de Saint-James avec celui de Madrid. J'ai vu Chauvelin dans la même intention, et je lui ai transmis les mêmes notions, *en lui disant qu'elles m'étaient parvenues par une lettre particulière d'un des premiers commis du Département.* Au moyen de ces précautions, l'absence de Noël ne nuira point au service...

Chauvelin vous dépêche un courrier pour vous instruire de la conférence qu'il a eue aujourd'hui avec Milord Grenville, et dont les résultats sont d'une grande importance. Il vous a déjà informé de la demande qu'il avait faite d'une entrevue avant la déclaration remise par milord Auckland aux Etats-Généraux de Hollande. Vous aurez sûrement approuvé la sagesse de sa conduite dans cette circonstance et la prudence avec laquelle il avait battu en retraite après le billet du ministre. C'est à cette prudence qu'il doit la conférence de ce matin et l'avantage qu'il a eu dans cette espèce de lutte ministérielle où il a gardé une mesure excellente et pris une attitude parfaite[2]. Vous auriez sûrement des regrets, cher citoyen, si vous aviez accueilli des imputations calomnieuses qui auraient pu conduire à priver la chose publique des talents et des soins d'un homme assez jeune et assez distingué pour être dans le cas de la servir utilement et longtemps encore. Je m'applaudis de l'avoir recommandé à votre justice, *en même*

[1] Cette lettre est absolument inédite.

[2] Ceci est une allusion ironique à un incident de cette conférence dont Chauvelin était très-fier. En entrant dans le cabinet du ministre anglais, il s'était plongé dans un vaste fauteuil, écartant avec dédain une humble chaise avancée auprès du feu, dans l'intention, selon lui manifeste, d'humilier la République en sa personne.

temps que je m'exprimais franchement sur la conviction que j'ai qu'il pourra lui rendre des services plus importants, PARTOUT AILLEURS QU'EN ANGLETERRE [1].

Vous tirerez une conséquence très-juste de la conférence de Chauvelin avec lord Grenville, si vous en concluez : que le ministère anglais n'ose pas vouloir déclarer la guerre; qu'il attache peu d'importance à l'affaire de l'Escaut...; enfin que, malgré le décret du 19, si nous voulons ouvrir des négociations et faire quelques demandes, elles ne pourraient peut-être pas être commencées sous de plus favorables auspices. Tout annonce dans le ministère anglais en général une inquiétude qu'il ne saurait dissimuler; tout fait voir dans Pitt un grand éloignement pour des mesures hostiles, un désir de fonder l'existence de son crédit sur la faveur populaire, et le désir de se rapprocher de nous. Par l'effet d'une complication bizarre, nous sommes devenus d'utiles auxiliaires pour ce ministre, qu'on jugerait mal si, parce qu'il est aristocrate français, on refusait de le croire démocrate anglais, tandis que les amis de notre cause sont véritablement aristocrates pour l'Angleterre [2].

L'empressement à se rapprocher de nous est d'une évidence palpable... La personne très-influente qui est en relation avec Mourgues devient très-pressante dans ses mouvements... M. William Smith, ce membre du Parlement qui avait déjà eu une conférence avec Noël, demande avec instance à parler à quelqu'un qui tienne au gouvernement français. *On m'a proposé de le voir.* Malgré la règle que je m'étais imposée d'éviter toute démarche qui pourrait donner quelque apparence de mission à mon voyage, je me suis décidé à différer mon départ, qui devait avoir lieu aujourd'hui, presqu'à l'instant même où cette ouverture m'a été faite. J'irai donc demain chez M. Smith. Je me tiendrai dans la réserve qui convient à ma position, et j'engagerai à la confiance, en faisant sentir que ma place près de vous donne l'assurance que rien ne sera perdu des confidences qu'on pourrait me faire et des dispositions qu'on aurait envie de me témoigner.

Mourgues agira de son côté. J'unirai mes conseils et mon zèle à l'activité du sien, et peut-être avant deux jours serons-nous entièrement délivrés des incertitudes dont nous commençons à sortir.

Alors, cher citoyen, je reviendrais au plan dont je vous ai parlé. Il me paraîtrait nécessaire d'autoriser à agir, pour préparer toute cette affaire, l'homme, quel qu'il fût, que vous vous détermineriez à envoyer ici comme agent, sous l'ambassadeur extraordinaire qui serait nommé. J'entre dans ce détail, parce que je sais que dans cette supposition, le ministre anglais

[1] Cette dernière phrase donne la clef des éloges qui précèdent, éloges politiquement indispensables dans une lettre qui devait être communiquée aux autres ministres et au comité diplomatique.

[2] Cette appréciation très-juste, mais exprimée sous une forme par trop elliptique, est confirmée et développée dans une remarquable dépêche de Reinhard qu'on trouvera plus loin.



désirerait ne traiter qu'avec une personne destinée à occuper ici un poste diplomatique. On l'a dit formellement à Mourgues, et il n'est pas sans vraisemblance que M. Pitt se soit lui-même expliqué à cet égard.

Adieu, cher citoyen, me voilà donc retenu ici encore trois jours. J'ai cru que l'intérêt public exigeait ce sacrifice, etc.

H.-B. MARET.

Cette lettre disait évidemment, sur bien des points, autre chose que ce qu'elle semblait dire. Sous une forme concertée d'avance, elle apprenait à ceux qui étaient dans le secret que la substitution de Maret à Mourgues était agréée. En effet, les membres des deux précédentes Assemblées, alors réfugiés en Angleterre, Stanislas Girardin, qui lui devait la vie, Lally-Tolendal, Dandré, peut-être Talleyrand lui-même, n'avaient pu donner que des renseignements favorables sur l'ex-rédacteur du *Bulletin*. D'ailleurs la session du Parlement allait s'ouvrir, et Pitt, pour régler son attitude, avait besoin d'obtenir immédiatement les informations que son collègue venait de demander en vain à Chauvelin. Le défaut d'instructions de celui-ci, rapproché de l'arrivée de Maret, était déjà d'un heureux augure. On semblait vouloir tenir compte à Paris de la répugnance avérée du ministère anglais pour l'ex-ambassadeur de Louis XVI. Enfin, malgré sa jeunesse, Maret faisait déjà preuve de cette discrétion impénétrable qui fut l'une des grandes causes de sa fortune politique. Chauvelin n'avait eu garde de soupçonner le véritable but du voyage de Maret. Il avait même songé à l'utiliser comme agent subalterne, pour entretenir des relations avec les mécontents anglais et irlandais. Dans une lettre du 1er décembre confiée à Mourgues, qui repartait pour Paris, Chauvelin entretenait le ministre d'une conférence très-secrète qu'il venait d'avoir avec des émissaires républicains irlandais. A propos de cette communication (qui venait probablement de la police anglaise), il se plaignait d'avoir les mains liées, de ne pouvoir ni promettre des secours, ni même autoriser l'envoi d'un agent irlandais à Paris, et demandait qu'il lui fût répondu à ce sujet par l'intermédiaire de Maret. Celui-ci n'avait garde de se compromettre dans ces intrigues. « Sa conduite réservée, et dont le ministère anglais était bien informé, car on n'avait pas manqué de le faire suivre très-rigousement, écarta des obstacles que lui-même croyait d'abord inévitables. » (Maret, 2 décembre.)

Il ne faut pas, en effet, juger de ces temps par les nôtres, et s'imaginer que la négociation d'une pareille rencontre fût chose

facile. L'introducteur de Maret était séparé du cabinet de Pitt par plus d'une porte secrète. Il était seulement en rapport intime avec l'un des plus fougueux opposants de la Chambre des communes, William Smith, Esq., qui dans toute circonstance votait avec Fox. Il semblerait qu'en allant dans cette direction, on dût plutôt s'éloigner du premier ministre, mais, en politique, les extrêmes se touchent. On savait que le roi, le prince de Galles et la plupart des ministres étaient pour la guerre, que la seule hésitation de Pitt tenait encore la décision en suspens. Smith était un de ces hommes politiques, moins rares en Angleterre qu'ailleurs, qui savent faire abstraction de toute considération personnelle, quand l'intérêt national l'exige. Partisan de la paix, convaincu qu'elle n'était possible qu'avec Pitt et par lui, Smith se prêta volontiers à faciliter une entrevue qui pouvait faire naître des chances sérieuses de rapprochement. Mais cette intervention ne pouvait elle-même s'exercer d'une façon immédiate. Membre prononcé de l'opposition, Smith ne pouvait avoir de rapports directs avec un ministre et réciproquement : son nom ne devait pas même être prononcé entre Pitt et Maret. Il fut donc convenu qu'il aurait avec ce dernier une conversation préparatoire, dans laquelle tous les points litigieux seraient abordés, et que le résultat de cet entretien serait transmis à Pitt par un ami commun, l'historien Long, personnage étranger aux luttes des partis [1].

Maret, de son côté, avait à prendre de sérieuses précautions. Il fallait que, jusqu'à nouvel ordre, les éclaircissements qu'il allait donner fussent considérés comme le résultat d'une appréciation toute personnelle. En conséquence, dans l'entrevue préliminaire avec William Smith, éclaireur de William Pitt, il commença par déclarer à son interlocuteur « qu'il ne l'aurait pas vu sans l'absence de Noël, qu'il était là sans aucune mission, sans aucun caractère, et que c'était seulement comme Français patriote qu'il causait des intérêts des deux nations avec un ami de la liberté [2] ! » Ceci était une vérité diplomatique, variété très-cultivée et amendée de l'espèce ordinaire.

On entra donc en matière. Smith désirait avoir des explications sur trois sujets principaux. « Quelles sont les intentions du gouvernement français à l'égard de la Hollande ? Pourrait-il entrer en

[1] Long, mort en 1813, a laissé plusieurs ouvrages, notamment une histoire de la Jamaïque, la meilleure qui ait été écrite jusqu'ici sur cette colonie. Il y avait rempli longtemps les fonctions de juge de l'amirauté.

[2] Ce passage, ainsi que plusieurs autres que nous rétablissons de même d'après le texte original, avait été altéré dans l'extrait de la dépêche de Maret qui fait partie de l'*Exposé historique* imprimé par ordre de la Convention.



composition au sujet de l'Escaut? Le décret du 19 novembre a-t-il quelque rapport à l'Angleterre? » « Mes réponses, dit Maret, furent fondées sur les bases suivantes : 1° Avant de quitter la France, j'étais assuré que le ministère des affaires étrangères et le conseil exécutif n'avaient nuls projets hostiles contre la Hollande. Depuis mon arrivée en Angleterre, j'ai eu connaissance de toutes les dépêches adressées à Noël, à Chauvelin; je n'y ai rien vu qui puisse faire supposer un changement de système. 2° La délibération prise par le Conseil exécutif pour l'ouverture de l'Escaut est fondée sur les premiers principes de notre liberté. Elle a été approuvée par la Convention, sanctionnée par l'opinion publique, exécutée par nos généraux... » Maret ajouta adroitement qu'une composition sur ce point serait désormais non-seulement une faiblesse, mais une iniquité *de la part des Français*; que cette affaire regardait exclusivement les Belges, qu'ils avaient aidés à recouvrer leur liberté... Il laissait ainsi pressentir la possibilité d'une solution que nous trouverons bientôt plus nettement formulée. 3° Relativement au décret du 19 novembre (c'était là le point faible, et il le sentait bien), Maret soutint « que ce décret ne pouvait avoir pour objet que l'Allemagne, qu'il ne s'appliquerait à l'Angleterre que si le cabinet de Saint-James déclarait la guerre à la France. A cette occasion, Smith parla des intrigues démagogiques que le gouvernement combattait, disait-il, en soudoyant des associations en sens contraire, et des manifestations monarchiques dans les théâtres. « Il se plaignit des moyens que le gouvernement français employait pour porter le peuple anglais à la révolte. » Ici, l'on entrevoit qu'il dut être question de Chauvelin, et que Maret supprime prudemment certains détails. Aux termes de sa dépêche, il se serait borné à dire « que le gouvernement n'employait pas des moyens si bas, qui ne conviennent qu'à la faiblesse, qu'au reste, si l'on nous interrogeait sur ce point, nous aurions aussi quelques questions à faire à M. Pitt. » Ceci faisait allusion aux rapports présumés du ministère anglais avec Calonne et d'autres personnages de l'émigration.

De son côté, Maret avait à apprendre : 1° Si le cabinet Anglais était décidé à la guerre; 2° s'il négociait avec l'Espagne contre nous : 3° si, dans l'hypothèse du maintien de la paix, il serait disposé à reconnaître la République et à recevoir un ambassadeur. « J'ai obtenu, dit-il, des aveux qui me conduisent aux résultats suivants, conformes à mes précédentes appréciations... M. Pitt est encore plus opposé à la guerre que l'aristocratie de l'opposition, *sans en excepter Fox lui-même....* Les autres ministres veulent la guerre... Il y a certainement des pourparlers belliqueux avec l'Espagne, mais M. Pitt y a peu de part. Enfin, le moment d'exiger la

reconnaissance de la République n'est pas venu ; on croit que nous éprouverions des difficultés que l'on n'aurait peut-être pas faites il y a quinze jours. (Avant l'affaire de l'Escaut et le décret du 19 novembre). Une négociation préalable est nécessaire ; elle n'est pas impossible. »

William Smith avait paru inquiet au début de l'entretien. Maret le quitta « assez rassuré, fort bien disposé, » et le rapport qui fut fait aussitôt sur cet entretien parut sans doute satisfaisant, car Maret sut, quelques heures après, que le premier ministre le verrait volontiers, et sans aucun retard.

Ce fut dans l'après-midi du 2 décembre 1792 que s'abordèrent pour la première fois ces deux hommes entre lesquels le sort devait ultérieurement creuser un tel abîme que le récit de leur entrevue semble appartenir à la fantaisie plutôt qu'à l'histoire. Pitt avait alors trente-quatre ans, Maret vingt-neuf : rarement d'aussi graves intérêts ont été commis à des hommes aussi jeunes. Voici quel fut textuellement, d'après Maret, le début de leur entretien. Nous savons déjà qu'on peut se fier à sa mémoire.

Pitt. — Un de vos amis a dit à M. Long que vous seriez fort aise de me voir avant de retourner en France.

Maret. — Il était naturel qu'un Français mît beaucoup d'intérêt à présenter ses hommages à un ministre justement célèbre, et qui a tant fait pour la prospérité d'une puissance que la France républicaine ne veut pas regarder en rivale, et veut traiter en amie. M. Long a dit à mon ami que vous conféreriez avec moi sur les intérêts de nos deux nations, et j'ai consenti à venir vous offrir tous les renseignements qu'il dépendra de moi de vous donner. Je suis prêt à répondre à vos questions avec la franchise que doivent mettre dans leurs communications deux hommes qui désirent également le bonheur de leur patrie. Vous savez... que je n'ai ici aucune mission, aucune autorisation.

— Je le sais dit, Pitt en souriant ; moi-même, je ne suis pas autorisé à vous voir, mais j'espère que, pour n'être pas officielle, notre conversation n'en sera pas moins amicale. »

L'homme d'Etat anglais ressentait alors une impression analogue à celle du philosophe grec qui, jeté par la tempête sur une plage inconnue, s'écriait à l'aspect de figures géométriques tracées sur le sable : « courage ! je vois ici des pas d'hommes ! »

« Il parla de ses inquiétudes au sujet de la Hollande, des craintes du gouvernement et du commerce anglais, de la ferme résolution qu'avait prise le cabinet de soutenir ses alliés. Néanmoins il désirait sincèrement éviter une guerre qui ne pouvait qu'être funeste aux deux nations, et tenait à savoir si ce désir était partagé par le



gouvernement français. — Maret lui fit les mêmes réponses qu'à Smith, mais plus développées, et affirma que les intentions du pouvoir exécutif étaient absolument pacifiques. Pitt l'écoutait avec une expression marquée de bienveillance et de surprise agréable. — « Il est donc bien malheureux, Monsieur, dit-il à son tour, qu'il ait existé depuis trop longtemps entre nous un éloignement aussi nuisible ! Le silence aigrit de part et d'autre les défiances, les soupçons... Ne serait-il pas possible de trouver quelque moyen de communiquer ensemble, de nous entendre, de nous rapprocher ? Si le gouvernement français voulait autoriser quelqu'un à conférer avec nous, il nous trouverait disposés à l'écouter, à traiter avec cordialité et confiance. »

On voit que, d'après Maret, la première proposition d'une négociation secrète serait venue de Pitt. Celui-ci, au contraire, dans une lettre inédite que l'on trouvera plus loin, prétend que cette idée avait été suggérée d'abord par son interlocuteur. Nous croyons la version de Pitt plus conforme à la vérité, mais Maret avait eu de graves motifs pour intervertir les rôles dans son rapport. Il prévoyait, comme il le dit à Pitt lui-même, qu'il se produirait de graves répugnances à Paris contre ce mode de négocier, et croyait pouvoir les surmonter plus facilement en attribuant l'initiative au ministre anglais, qui d'ailleurs avait accueilli cette idée avec empressement. Maret trouva même d'une bonne politique d'ajouter dans sa dépêche, qu'il s'était fait prier, pour transmettre cette proposition. Il assurait avoir dit que le gouvernement républicain devait tenir grandement compte de l'opinion publique, peu favorable à ces voies détournées ; que déjà même on s'étonnait que le pouvoir exécutif n'eût pas exigé, avant tout, la reconnaissance de la République. Il rappela aussi que le gouvernement français avait depuis plusieurs mois à Londres un agent secret, dont l'absence n'était que momentanée. Mais, au nom de Noël, il vit la physionomie de Pitt se rembrunir, et ce fut pis encore quand il parla de Chauvelin [1]. « Il faut précisément éviter la question du caractère public, dit Pitt avec quelqu'impatience. Ne repoussez donc pas le seul moyen de nous entendre. Nous examinerions alors toutes les questions, toutes les propositions que vous auriez à faire. — Je pars présentement pour Paris, dit Maret... à moins que vous n'aimiez mieux que j'y envoie une personne sûre, et que je reste ici pour vous donner tous les renseignements que vous pourrez désirer. Je vais presser M. Lebrun d'envoyer le plus promptement possible un agent

[1] Toute cette partie de la dépêche a été supprimée dans la publication officielle.



secret. — Et pourquoi ne seriez-vous pas vous-même cet agent? interrompit le ministre; ne perdez pas un instant pour envoyer à Paris. Je vous assure que chaque moment est précieux, que rien n'est plus urgent. Demandez une réponse immédiate, et dès que vous l'aurez reçue, venez me la communiquer. »

Cette conférence avait duré plus de deux heures. Maret s'étant levé enfin pour prendre congé, Pitt le retint encore, pour reparler de l'affaire de l'Escaut, du décret de novembre. C'était en effet la mesure la plus inquiétante, la moins justifiable. Maret, se livrant plus qu'il n'avait fait jusque-là, promit une interprétation pleinement rassurante. Il ajouta même *que ce décret, surpris à la Convention par les hommes violents, avait été désapprouvé par le conseil exécutif et les gens modérés*, explication qu'il était bien nécessaire de donner à Pitt, mais bien imprudent de consigner dans une dépêche, qui, d'après le système de gouvernement alors en vigueur, devait être communiquée à tous les ministres, par conséquent à celui de la guerre (Pache), l'âme damnée des Jacobins. L'entretien finit là; Pitt reconduisit jusqu'à la porte, avec une courtoisie en quelque sorte prophétique, le futur ministre de Napoléon! Il lui recommanda encore une fois de ne pas perdre un moment pour écrire à Lebrun [1].

III

Dans cette curieuse entrevue, il s'était dit, de part et d'autre, des choses que Maret ne pouvait écrire. Il avait été notamment question des prisonniers du Temple; Maret lui-même l'a indiqué dans une note écrite longtemps après, où il est question « des moyens vainement employés pour prévenir une catastrophe terrible, alors qu'il était chef de division aux affaires étrangères. » Maret avait quitté Paris au moment où la Convention venait de décider que Louis XVI serait jugé. Sa mort était dès lors considérée assez généralement comme inévitable, et cette opinion allait exercer une grande influence sur les décisions du ministère anglais. Les membres les plus modérés du Conseil Exécutif avaient donc compris la nécessité de faire connaître à Londres, par un intermédiaire plus sûr que Chauvelin, les chances de salut qui restaient encore pour le roi. Maret,

[1] Ce passage important, et toute la fin de la dépêche, que nous reproduisons ci-après, manquent dans la publication officielle.

parlant comme de lui-même, eut à dire qu'on espérait que la majorité des votants pencherait pour l'appel au peuple ou pour la détention; mais que, dans l'état présent des esprits, toute démarche violente, déclaration ou menace de guerre, irait directement contre son but, comme le manifeste de Brunswick.

Il s'empressa de transmettre à son ministre tous les détails de cet entretien qui pouvaient figurer impunément dans une dépêche. Il crut que son devoir ne lui permettait pas de dissimuler les impressions défavorables qui existaient contre Noël et Chauvelin, et engagea de nouveau Lebrun à leur donner d'autres destinations. Quant à lui, il attendait des ordres. « Je vous ai rapporté avec franchise, cher citoyen, disait-il à Lebrun, ce que M. Pitt a dit sur moi. C'est la seule vérité que j'aurais voulu vous cacher. » Si l'on jugeait à propos de l'employer pour la négociation secrète, il lui fallait de suite des instructions pour l'affaire de l'Escaut, pour une interprétation aussi rassurante que possible du décret de novembre; *c'était là le point le plus difficile.* Dans ce cas, il demandait aussi qu'on lui adjoignît comme auxiliaire Agasse, le gendre de Panckoucke, ce qui prouve combien ses relations étaient encore intimes avec le *Moniteur.* C'était d'Agasse qu'il comptait se servir pour transmettre les communications qui, à cette époque, ne pouvaient avoir lieu que verbalement.

En attendant la réponse du ministre, Maret ne crut pas devoir différer plus longtemps d'instruire Chauvelin de tout ce qui venait de se passer. La surprise de celui-ci fut grande, son dépit plus grand encore. Il s'en expliqua avec une extrême vivacité dans sa correspondance. « Le citoyen Maret, qui m'a assuré tous les jours qu'il n'avait aucun ordre de vous, qu'il ne verrait qui que ce fût... m'a appris ce matin qu'il avait reçu avant-hier une personne que le citoyen Mourgues lui avait fait connaître (Smith), puis qu'il avait vu Pitt. (Chauvelin à Lebrun, 3 décembre.) » En conséquence, Chauvelin se considérait comme supplanté, et demandait un prompt rappel. Dans une dépêche en chiffres du même jour, il ajoutait étourdiment que, ne doutant pas, lui, des intentions hostiles du ministère, « il se remuait pour faire agir d'autres auxiliaires plus dignes de nous. » Il ne s'était malheureusement que trop remué dans ce sens! Mais une conférence nocturne qu'il eut quelques jours après, avec deux membres de « l'aristocratie de l'opposition. » Fox et Shéridan, porta un rude coup à ses illusions. Ils lui déclarèrent nettement que le décret du 19 novembre, promettant indistinctement assistance à toutes les révoltes, avait produit un fâcheux effet sur les défenseurs les plus obstinés de la France. « Aucune expression n'indiquant que c'était aux efforts *bien marqués* de la

majorité d'un peuple que la nation française reconnaîtrait son vœu pour la liberté, une insurrection de dix mille hommes en Irlande suffirait donc pour motiver une invasion... » Shéridan ajouta : « Nous ne voulons pas de guerre pour l'Escaut, mais nous ferons cause commune avec le ministère, et nous sommes assurés des neuf dixièmes des trois royaumes pour repousser l'intervention des Français dans nos affaires intérieures. Nous avons bien su, à nous seuls, leur donner l'exemple d'une révolution, nous saurons, à notre tour, suivre le leur à notre manière et par nos seules forces. (9 décembre). Bien que Fox et ses partisans ne représentassent pour Chauvelin que l'aristocratie de l'opposition, quelque chose comme les Feuillants de l'Angleterre, il commençait à craindre que la nation anglaise ne fût décidément plus arriérée qu'il n'avait pensé.

Mais, tandis qu'il se croyait en disgrâce à Paris, le suffrage de la majorité du Conseil Exécutif lui préparait un déplorable triomphe. Elle décida, le 7 décembre, « que les conférences avec Pitt continueraient, mais exclusivement par l'intermédiaire de Chauvelin ! » D'après la composition du Conseil à cette époque, on peut conjecturer que cette résolution, conforme aux tendances des révolutionnaires les plus ardents, fut prise contre les ministres des affaires étrangères et de la justice (Lebrun et Garat), par ceux de la guerre, de la marine et des finances. Pache, l'homme des Jacobins, traînait invariablement Monge à sa remorque, et Clavières, qui voulait conserver sa place, se réunissait souvent à eux. Quant au ministre de l'intérieur (Roland), excédé des attaques continuelles dont il était l'objet, il avait pris le parti de ne plus voter.

Lebrun se vit donc forcé d'annoncer à Maret que le Conseil, tout en rendant justice à la dextérité qu'il avait déployée pour préparer une négociation directe avec le premier ministre, avait décidé qu'elle serait suivie par Chauvelin. La majorité pensait qu'il y avait lieu de profiter de cette circonstance pour amener l'Angleterre à reconnaître la République. En conséquence, Maret devait obtenir de Pitt un nouvel entretien, s'efforcer de lui faire comprendre l'inconvenance d'une négociation secrète, etc. (Lebrun, 9 décembre). Ce ministre, si peu maître chez lui, prévenait en même temps Chauvelin qu'il aurait à suivre désormais les relations entamées par Maret, mais qu'il devait décliner « toute forme de conversation de particulier à particulier, parce que, d'après le vœu de la majorité du Conseil, les explications que Pitt avait paru désirer ne pouvaient être données que par le représentant *connu et avoué* de la République. » Chauvelin triomphait. « C'est, écrivait-il, par un sentiment de respect pour la dignité de la nation française que le Conseil a été impérieusement entraîné à rejeter la proposition faite au citoyen Maret par

M. Pitt, proposition qui prouvait une *méconnaissance* des pouvoirs qui me sont conférés, plus injurieuse qu'un simple refus de me reconnaître; proposition si absurde, qu'elle ne pouvait s'admettre qu'en conférant au citoyen Maret le même caractère qu'on refusait de reconnaître en moi; sinon, elle tendait à faire donner, au nom de la France, des explications que celle-ci n'aurait pas eu la permission d'avouer. » Il en concluait que Maret aurait échoué, qu'une négociation secrète n'avait aucune chance de succès. Mais bientôt, entraîné par l'évidence, ou peut-être cédant aux sages conseils de son secrétaire de légation Reinhard, il revenait à dire « qu'on aurait pu tolérer qu'il vît en particulier quelque ministre anglais, sans exiger encore la reconnaissance du caractère. Ç'aurait été, suivant lui, un milieu convenable » (18 décembre). Il écrivait aussi, avec une légèreté inqualifiable, à propos des inquiétudes répandues à Londres sur l'issue du procès de Louis XVI : « On compte sur l'effet dramatique de la mort, pour *faire avaler* la déclaration de guerre... »

Cependant Maret, «de la meilleure grâce du monde», avait appris à Noël, qui venait de reparaître à Londres, ce qui s'était passé en son absence. Cet agent était prévenu contre Pitt : sa première impression fut « que ce ministre, si *mielleux* qu'il eût paru dans l'entrevue précédente, ne voulait que gagner du temps pour se déclarer contre nous avec plus d'avantage. » Mais Noël ne tarda pas à changer d'avis. Dans la nuit du 13 au 14 décembre, Maret et lui eurent une conférence avec Miles et Smith. Les deux Anglais furent consternés de la décision du conseil exécutif. Smith consentit pourtant à faire demander pour Maret une nouvelle entrevue, bien qu'il n'en augurât rien de favorable dans de telles conditions.

Cette entrevue eut lieu dès le lendemain. Maret y subissait, pour la première fois, une épreuve qui se répéta souvent pour lui, dans le cours de sa carrière politique. Sa position l'obligeait à pallier de son mieux une résolution qu'au fond il était loin d'approuver....

« Eh bien ! lui dit Pitt en le regardant fixement, vous n'avez donc à me proposer qu'une référence à M. de Chauvelin? — Maret allégua la dignité nationale, la pression irrésistible de l'opinion. Mais, ajouta Pitt du même ton, M. de Chauvelin n'est pas accrédité auprès de nous. — Comme beaucoup d'avocats, Maret défendait de son mieux une cause qu'il sentait perdue. Il insista principalement sur ce point, que Chauvelin était autorisé à faire toutes les déclarations qu'on avait paru désirer. Pitt l'écouta jusqu'au bout, puis se contenta de lui demander « si vraiment il n'avait pas autre chose à lui annoncer, s'il n'était pas *personnellement* autorisé à conférer avec lui sur quelque point.... » La physionomie, l'attitude

du jeune ministre indiquaient assez qu'il arrivait à la dernière limite de ses espérances pacifiques! Maret lui lut le paragraphe de la dépêche ministérielle qui lui prescrivait « de ne s'entretenir désormais avec Pitt que d'une manière générale et sans aucun détail. » Il fit remarquer que la date de cette lettre excluait toute possibilité de connivence avec la proposition que Fox venait de faire, d'envoyer un ambassadeur à Paris, et il est probable, bien qu'il n'en dise rien, qu'il ajouta d'autres explications propres à convaincre Pitt de la bonne foi et de la bonne volonté personnelle du ministre français. Mais l'unique voie par laquelle il eût été possible de se rapprocher d'une solution pacifique n'en était pas moins close, murée par la décision du conseil exécutif. Aussi Pitt fit observer que, « puisqu'il en était ainsi, il priait son interlocuteur de permettre que leur conférence devînt immédiatement une conversation particulière. » Maret prit enfin congé de lui, sans avoir pu en tirer autre chose que « des compliments personnels » ; peut-être aussi le conseil de retourner promptement à Paris faire les derniers efforts pour amener un changement de résolution [1].

Dans cette situation, rien ne retenait plus Maret à Londres, ou plutôt tout le rappelait à Paris. Il partit le 19 décembre, le jour même où Lebrun communiquait à la Convention un mémoire sur l'état des relations entre les deux pays. Plusieurs passages de ce document étaient empruntés à la dépêche de Maret du 2 décembre. Sans le nommer, on y faisait clairement allusion à son entrevue avec Pitt, à propos des prétendues intrigues du gouvernement républicain avec les révolutionnaires anglais. « Si nos agents, même non accrédités, disait Lebrun, avaient pu être soupçonnés de ces manœuvres....., croit-on que des ministres anglais auraient désiré leur accorder des conférences secrètes? » Mais il ne disait pas que l'agent dont on persistait à imposer l'entremise était précisément celui qui avait donné le plus de prise à de tels soupçons. Dans cette circonstance, Lebrun avait eu de nouveau la main forcée. Son mémoire contenait bien des choses qu'il n'approuvait pas, notamment la menace d'un appel direct à la nation anglaise.

On continuait à marcher à grands pas dans une voie mauvaise, et pourtant les avis salutaires ne manquaient pas. « Il est impossible de se conduire mieux que ne l'a fait Maret, » écrivait Noël, qui montra dans cette circonstance beaucoup de bon sens et de vrai patrio-

1 Maret à Lebrun, 14 décembre. Ce qui a été publié de cette dépêche dans l'*Exposé* est fort incomplet. Cet exposé, que la plupart des historiens semblent n'avoir pas connu, contient pourtant des pièces qui ne se trouvent pas ailleurs. Il a été réimprimé, en 1820, dans la compilation intitulée *Choix de Rapports, Opinions et Discours*, depuis 1789, t. XI, p. 113, 188.



tisme. Tout deux avaient encore vu W. Smith, toujours désolé de la direction donnée à la négociation et du départ de Maret. « Pourquoi, écrivait encore Noël, ne pas le laisser continuer ce qu'il avait si bien commencé? Pourquoi cette répugnance pour des communications secrètes, quand tant d'arrangements importants et solides n'ont pas commencé autrement? Si une telle guerre a lieu, la liberté triomphera sans doute, *mais au prix de quels sacrifices!* Pourquoi ne pas revenir sur une mesure évidemment fausse, puisque tous les renseignements s'accordent sur les préjugés invincibles contre Chauvelin? » Celui-ci était forcé itérativement d'avouer qu'il n'y avait présentement qu'une seule chose utile à faire, « de causer de particulier à particulier, *comme Maret avait fait.* » Ce ne fut néanmoins que le 26 décembre, et à la suite d'injonctions réitérées, qu'il s'adressa à Pitt, pour lui exprimer le désir de donner suite « aux entretiens commencés par le citoyen Maret, lequel avait dû prévenir M. Pitt de ce changement. » C'était pour Chauvelin un véritable supplice d'être forcé de se recommander de Maret. Le lendemain matin, n'ayant pas encore de réponse, il passa *ab irato* à lord Grenville une note des moins conciliantes. Il s'attendait à recevoir, pour réponse, l'ordre de quitter l'Angleterre. On aurait dit que, ne pouvant faire du bien, il cherchait à s'en consoler en faisant tout le mal qu'il pouvait.

La réponse de Pitt lui arriva dans l'après-midi du même jour. Elle était ainsi conçue .

« Monsieur, j'ai reçu votre honorée du 26. Dans ma première conversation avec M. Maret, j'avais exprimé l'espérance que j'avais, que le mode d'explication particulière *qu'il suggérait* pourrait être utile. Mais, quand je l'ai revu, j'ai appris qu'on n'était pas disposé à un tel mode de communication. Votre lettre n'exprime pas avec quel caractère vous vous adressez à moi en ce moment, et, après ce qui s'est passé, je ne pense pas qu'il y ait aucune convenance ou utilité à ce que, dans les circonstances présentes, je converse avec vous. « *Je suis obligé, en conséquence, de vous prier de permettre que j'évite l'honneur de vous voir.*

W. PITT[1]. »

Comme tous les petits esprits, Chauvelin s'irrita d'autant plus de cet échec, qu'il l'avait mieux mérité. Il s'en prit à Maret, prétendant « qu'on s'était compromis par des relations *romanesques*, en

[1] Cette lettre était en anglais. Nous reproduisons la traduction envoyée par Chauvelin à Lebrun.

interrompant les communications commencées avec lord Grenville, par *l'interposition à la traverse* du citoyen Maret, dont le zèle inconsidéré avait nécessité la brusque intervention du conseil exécutif (28 décembre). Tout républicain qu'il était, l'ex-marquis ne pardonnait pas au roturier d'avoir été le plus habile et le mieux accueilli.

Le 31 décembre, il reçut la réponse de lord Grenville. Elle reproduisait avec une hauteur et une amertume singulières tous les griefs déjà connus. Le même jour, à Paris, le ministre de la marine, grand mathématicien, mais politique médiocre, menaçait, dans une circulaire, « le roi Georges d'une descente en Angleterre, avec cinquante mille bonnets de la liberté ! »

Il nous reste à parler du dernier voyage de Maret en Angleterre, tentative pacifique *in extremis* qui, de même que la première, échoua par suite d'emportements et de faiblesses, dont la responsabilité demeure étrangère à cet agent sensé et courageux. Servir la République, à cette époque, était aussi difficile, aussi dangereux que de la combattre.

IV

Tous les historiens ont répété jusqu'ici de confiance ce que Dumouriez a dit du second voyage de Maret en Angleterre. Ce récit mêlait à des faits vrais de graves inexactitudes que nous allons rectifier.

Maret était rentré en France d'autant plus affecté de la décision qui lui avait retiré la conduite de la négociation secrète, qu'il prévoyait l'issue fâcheuse de la référence à Chauvelin. Cette fausse direction avait fait perdre un temps précieux; on ne se trouva en mesure de la réparer qu'après le retour de Dumouriez à Paris, alors que ce général parut « revenir à lui, » suivant l'expression de Maret, et concerta ses plans avec les républicains modérés qui auraient voulu, comme lui, éviter la guerre avec l'Angleterre et sauver Louis XVI sans se compromettre.

Dumouriez, étrange personnage, demi-héros, demi-escroc, ne mérite pas plus la confiance de la postérité comme écrivain qu'il ne méritait celle des démocrates sincères comme général. Il a travesti les faits à son avantage, trahissant la vérité avec aussi peu de scrupule qu'il avait trahi la République. Il est assez difficile de deviner quelles étaient alors ses intentions réelles, s'il voulait se faire

roi ou duc de Belgique, en obtenant de gré ou de force l'assentiment de la Convention, ou s'il songeait d'avance à tirer parti de quelque victoire nouvelle pour faire, dès 1793, de Louis-Philippe d'Orléans un roi des Français! Quoi qu'il en soit, depuis la conquête de la Belgique, il était brouillé avec les ministres. Il leur reprochait l'opposition qu'ils avaient faite à ses mesures financières, et en voulait surtout à Lebrun, qu'il taxait d'ingratitude. Les griefs qu'il articule contre ce malheureux ministre ne soutiennent pas l'examen. Tantôt il le blâme « d'avoir éloigné de ses bureaux Maret et Noël, deux hommes assez capables et honnêtes; » tantôt il lui fait un crime « d'avoir arrangé avec ce même Maret et ses autres émissaires auprès des Belges, un pouvoir destructeur, sous le nom de comité révolutionnaire. » Il savait pourtant que Maret et Noël n'avaient été éloignés que pour remplir des missions importantes. Quant au « pouvoir destructeur, » ce n'était autre chose que le comité des Belges et Liégeois unis, dont la première idée remontait à Dumouriez lui-même, alors qu'il était ministre. Mais, depuis qu'il avait été appelé à diriger en personne l'invasion, cette organisation avait cessé de lui convenir, parce qu'il y voyait le principe d'une autorité rivale de la sienne. Aussi ce comité, « tenu à l'écart et rencontrant des répugnances dans le parti même où il s'était recruté » (Borgnet, II, 117), s'était dissous après l'éloignement de Maret.

Le décret du 15 décembre avait déconcerté violemment les prétentions directoriales et les plans secrets du vainqueur de Jemmapes. On sait que ce décret organisait révolutionnairement le territoire envahi, en subordonnant les administrations locales déjà nommées à des commissaires français chargés de « fraterniser avec elles, » c'est-à-dire d'exercer un pouvoir discrétionnaire, et notamment d'établir le cours forcé au pair des assignats, qui perdaient déjà 50 p. 100 en France. C'était ce que Cambon appelait « mettre les trésors de la République à la disposition des peuples affranchis. » Lebrun et ses commis n'approuvaient aucunement ce décret, quoi qu'en dise Dumouriez. Maret s'était même prévalu à Londres d'une mesure antérieure, conçue dans un esprit tout différent, le rappel des commissaires de l'armée du Nord [1], comme d'un témoignage non équivoque de respect pour l'indépendance des peuples. Le décret du 15 décembre, surpris à la majorité, était, au contraire, une préparation violente à la réunion, et, par conséquent, un nouveau sujet de difficultés avec les puissances maritimes.

Pour contrecarrer cette mesure qu'il considérait comme dirigée spécialement contre lui, Dumouriez avait prescrit la convocation

[1] Décret du 1er novembre.



immédiate des assemblées primaires belges, afin d'élire une Convention nationale, qui devait se rassembler à Alost, et se déclarer constituée dès que soixante membres seraient réunis. Il reprenait ainsi, en s'en attribuant tout le mérite, l'idee fondamentale du manifeste rédigé par Maret au nom de l'ex-comité belge ou liégeois. Ces ordres de Dumouriez portent la date significative du 17 décembre. Mais le moment favorable était passé. M. Borgnet, qui voit les choses au point de vue de la nationalité belge, dit avec raison que « l'absence d'un centre commun eut à cette époque des résultats bien fâcheux. » Les protestations isolées des administrations locales allèrent s'enfouir dans les cartons du comité diplomatique, et plusieurs devinrent des titres de proscription pour leurs signataires. Une démarche émanant d'une assemblée générale déjà constituée, aurait sans doute produit plus d'impression. Dumouriez lui-même ne comptait plus guère sur l'effet d'une mesure désormais trop tardive, car il partit aussitôt pour Paris, où il espérait ressaisir directement de l'influence [1].

Il y passa presque tout ce terrible mois de janvier 1793, et éprouva d'amères déceptions. Sa première pensée avait été de s'entendre de préférence avec les Jacobins et les membres les plus exaltés de la Convention, par lesquels « il espérait plutôt, dit-il, sauver Louis XVI, en les déterminant à demander la suspension du procès [2]. » Toutes les tentatives faites dans ce sens ayant échoué, il se raprocha des modérés et concerta avec eux une nouvelle tentative de négociation avec l'Angleterre. On venait, suivant lui, d'apprendre, par le rapport de l'agent *Benoist*, arrivé de Londres dans les premiers jours de janvier, que le cabinet de Saint-James ne refuserait pas de traiter de la neutralité avec le conquérant de la Belgique.

Telle était, disait-on, l'opinion de Talleyrand et autres émigrés constitutionnels [3]. Ce rapport était confirmé par l'ex-chargé d'affaires français en Hollande, de Maulde, qu'on venait de remplacer

[1] Les opérations électorales qu'il avait ordonnées ne s'exécutèrent qu'à Bruxelles. Elles avaient donné une majorité considérable à l'ancien parti conservateur. Aussi, pendant l'absence de Dumouriez, elles furent annulées, et les autres ajournées par les commissaires de la Convention.

[2] *Mémoires* de Dumouriez, livre VII, ch. 4 à 14.

[3] Benoist, agent diplomatique très-honorable, a rempli d'importantes missions sous l'empire. En 1792, il avait été employé dans les négociations secrètes avec la Prusse, et envoyé ensuite à Londres, où il arriva très-peu de jours après Maret, le 27 ou le 28 novembre. Ce fait est constaté par le *post-scriptum* de la lettre de Maret, du 29. Il n'existe dans les dépôts publics aucune trace écrite de la mission de Benoist, mais on a la certitude qu'il était l'intermédiaire des relations occultes que la fraction la plus modérée du pouvoir exécutif entretenait encore, à cette époque, avec Talleyrand et quelques autres réfugiés, appartenant à l'ancien parti constitutionnel.



par Noël, et qui arrivait à Paris pour se plaindre de sa destitution.

Il fut donc question d'abord d'envoyer immédiatement Dumouriez en ambassade extraordinaire. Cette proposition fut écartée par la majorité des ministres, au grand regret du général, qui avait vu, dit-il, dans cette combinaison, sa délivrance et un grand moyen de servir sa patrie. Il considérait sans doute alors la neutralité de l'Angleterre et de la Hollande comme un acheminement à l'exécution de ses desseins secrets contre la Convention. Ce premier projet ayant échoué, Dumouriez « convint avec Lebrun et Garat qu'il n'en serait plus question au conseil, et qu'on suivrait l'affaire sans bruit. » Il détermina Lebrun à faire un nouveau virement en Hollande. Noël fut rappelé; de Maulde, ex-noble précédemment écarté comme « trop peu recommandable par sa naissance, » fut renvoyé à La Haye, avec une lettre pour le véritable directeur de toutes les affaires, l'ambassadeur anglais, lord Auckland [1]. Dumouriez donnait rendez-vous à ce diplomate sur la frontière belge, pour le 1er février.

Enfin, « il fut décidé que Maret serait renvoyé à Londres, pour savoir de M. Pitt si réellement il souhaitait traiter avec le général... que, dans ce cas, Chauvelin recevrait une autre destination, et que Maret prendrait sa place quand le général aurait quitté Londres. Ainsi, Maret était très-intéressé à faire réussir la négociation, et à préparer les voies au général pour être bien reçu en Angleterre, et surtout pour que sa mission fût très-facile et très-courte. » (Dumouriez, III, 386.)

Ces détails s'accordent assez bien avec les pièces authentiques. Seulement Dumouriez, qui suppose partout de la duplicité pour excuser la sienne, prétend que ce départ de Maret pour Londres, qui devait coïncider avec celui de Maulde pour La Haye, fut retardé *sous prétexte* de faire pressentir M. Pitt par un de ses amis qui avait déjà servi d'intermédiaire dans le précédent voyage de Maret. Il insinue que Lebrun, bassement jaloux, aima

[1] Noël, qui avait trouvé sa nomination comme chargé d'affaires de Hollande, lors de son retour à Londres, n'était reparti de cette ville que le 4 janvier. La veille, il avait écrit à Lebrun pour le prévenir que les armements maritimes de l'Angleterre étaient plus avancés qu'on ne le croyait d'après les rapports de l'agent *Restif*, chargé spécialement d'observer les ports. Il annonçait aussi que le cabinet anglais venait d'expédier des courriers à Vienne, Berlin et Pétersbourg, pour offrir, disait-il, des subsides contre la France. Cette nouvelle lui venait du secrétaire de la légation de Prusse. A peine arrivé à son nouveau poste, il reçut la nouvelle de son remplacement, et les événements marchaient si vite, qu'à l'époque où la nouvelle de l'exécution de Louis XVI parvint à La Haye, Noël s'y trouvait encore, et faillit même être assommé. Voilà un début de carrière bien agité, pour finir par des dictionnaires!

mieux faire manquer la négociation que de la laisser diriger par un autre. Cette accusation était d'autant plus odieuse, qu'elle s'adressait à un homme qui venait de périr sur l'échafaud ; elle est d'ailleurs complétement démentie par les renseignements que fournissent les Archives. On y trouve la preuve certaine de la démarche préalable faite par Maret, dès le 7 janvier, auprès de cet ami qui lui avait déjà servi d'intermédiaire, c'est-à-dire auprès de Miles [1]. Cette lettre commençait ainsi : « Je prends une grande feuille de papier, mon cher Miles, parce que je veux vous écrire une grande lettre. Que sont devenues les dispositions dont vous m'aviez donné l'espérance? Puis-je les retrouver dans l'activité de vos armements, dans le langage injurieux de votre ministre (la note de Grenville du 31 décembre) ? Ce n'est point ainsi qu'on peut rapprocher deux nations qui, en vivant en bonne intelligence, ne tarderaient pas à devenir les arbitres du monde, et qui doivent, si elles s'arment l'une contre l'autre, se combattre sans cesser de s'estimer... » Sous une forme intime et cordiale, cette lettre était un véritable Mémoire destiné à passer sous les yeux de Pitt. Maret y abordait tous les points litigieux. « On exige que la France renonce à toute idée d'agrandissement, parce que la Constitution a déclaré qu'on n'entreprendrait pas de guerres de conquêtes. Est-ce à dire que toute puissance pourra faire la guerre à la France, sans autre risque que celui de la dévastation de son territoire; que la France s'est à jamais interdit le droit d'exiger quelque indemnité territoriale d'une guerre injuste? Alors, exigez que l'on s'engage à ne l'attaquer jamais!... Cependant, nous avons subordonné ces dédommagements légitimes à la volonté des peuples conquis. » Ceci se rapportait à la réunion récente de la Savoie. En témoignage de la modération du gouvernement français, Maret insistait sur le rejet, par le conseil exécutif, du vœu pour la réunion, prématurément exprimé par quelques communes liégeoises. Il se taisait sur le décret du 15 décembre, réservant sans doute au futur négociateur le soin d'éclaircir verbalement ce point délicat, d'affirmer que la Convention reviendrait sur cette mesure, œuvre d'emportement révolutionnaire, ou la tiendrait tacitement pour non avenue [2]. Relativement à l'Escaut, Maret

[1] Miles avait écrit plusieurs fois depuis le retour de Maret. Dans une lettre du 21 décembre, il rappelait tout ce qui s'était passé relativement à la précédente négociation et se plaignait « d'être discrédité, frappé d'impuissance par suite de cette ridicule aventure, la substitution de Chauvelin, l'homme impossible entre tous, à Maret, dont la conduite avait été parfaite, etc. Il assurait que Maret était regretté, que ce qu'il y avait de mieux à faire » c'était de le renvoyer à Londres. Cette lettre a dû exercer une certaine influence sur les résolutions concertées avec Dumouriez.

[2] En effet, l'exécution de ce décret ne fut ordonnée que le 31 janvier, quand toute espérance du maintien de la paix avec l'Angleterre sembla perdue.



émettait nettement l'idée d'une transaction. « Aujourd'hui, disait-il, les Belges sont affranchis; qu'ils s'entendent avec les Hollandais sur ce point; nous, nous resterons paisibles spectateurs... »

La fin de ce Mémoire laisse entrevoir combien le rôle de Maret était déjà important aux relations extérieures. Il annonçait que Chauvelin recevrait par le même courrier ses lettres de créance comme ambassadeur de la République, et un projet de réponse à la dernière note de lord Grenville. « Il remettra ses lettres en même temps que cette réponse, disait Maret, et si, comme vous me le dites confidentiellement, il n'est nullement en mesure près de votre ministère, si les refus tiennent, comme je suis porté à le croire, plutôt à sa personne, *qu'on le dise*! Je suis certain qu'on ne mettra pas en balance l'amour-propre d'un homme et les graves intérêts dont il est l'agent. Je suis même autorisé à vous dire qu'on ne serait pas éloigné de lui donner un successeur, M. Barthélemy, par exemple [1]... »

Le courrier porteur de cette lettre et des dépêches pour Chauvelin n'arriva que le sixième jour. Dans ce lugubre hiver, la mer se faisait complice des fureurs humaines. Souvent des journées entières s'écoulaient avant qu'on trouvât des marins assez hardis pour risquer le passage. Tout récemment encore, un des paquebots de Douvres s'était perdu à l'entrée de Calais, ce qui n'était pas arrivé depuis cent cinq ans [2]. Aussi, l'on voit par les correspondances de décembre et de janvier que l'échange des communications les plus urgentes exigeait fréquemment dix à douze jours. Pendant ce temps, la Révolution précipitait sa course.

Ces retards exercèrent une influence funeste sur nos dernières relations avec l'Angleterre. Le 7 janvier, conformément à des instructions déjà anciennes, Chauvelin avait demandé si, nonobstant les stipulations du traité de 1786, les Français seraient soumis aux mesures spéciales qui venaient d'être portées contre les Etats étrangers (*Alien-Bill*). A défaut d'explications satisfaisantes, il avait ordre de déclarer immédiatement que, ces mesures constituant une infraction manifeste au traité de 1786, la France, de son côté, considérait ce traité comme non avenu. Ces instructions violentes étaient antérieures au retour de Maret à Paris. Chauvelin avait agi, dans cette circonstance, avec une circonspection inaccoutumée

1 Barthélemy (celui-là même qui fut dans la suite membre du Directoire et proscrit en Fructidor) avait occupé le poste de Londres avant Chauvelin. C'était un homme aussi peu républicain qu'on pouvait l'être en occupant un emploi sous la République. Cette proposition semble indiquer que la démarche de Maret aurait été un peu antérieure à l'arrangement concerté avec Dumouriez.

2 *Annual Register*, 1792, deuxième partie, p. 42.



(probablement sous la sage influence de son secrétaire de légation), en différant pendant plusieurs jours la remise de cette déclaration, dans l'espérance d'un contre-ordre. Il n'osa pas, toutefois, prolonger cette attente au delà du 13 ; à cette époque, il était sans courrier de France depuis douze jours ! Il venait d'expédier la déclaration, quand arriva, trop tard de quelques heures, le courrier parti le 8 de Paris, porteur du projet de réponse à la note anglaise du 31 décembre précédent. Cette réponse reproduisait en partie les explications du Mémoire confidentiel envoyé en même temps à Miles. Elle a été publiée depuis, mais sans l'instruction particulière dont elle était accompagnée, et dont la minute est de la main de Maret. On y prescrivait à Chauvelin la plus grande réserve dans ses démarches comme dans son langage. S'il parvenait à obtenir de Grenville un nouvel entretien particulier, il devait surtout s'attacher « à faire ressortir le contraste des mesures violentes récemment adoptées par le ministère britannique avec la modération dont nous faisions preuve vis-à-vis de certains sujets anglais qui avaient tenu en France une conduite compromettante, » comme le lieutenant de vaisseau Blackwood, qui venait d'être mis en liberté, bien qu'il eût été trouvé porteur de correspondances d'émigrés. « C'était donc le ministère anglais qui avait le premier porté atteinte aux traités ; nous y demeurions fidèles, bien qu'ils fussent pour nous l'ouvrage du despotisme [1]. » Chauvelin avait encore à dire que « l'Angleterre pouvait sévir contre les Français qui troubleraient l'ordre chez elle ; qu'aucune réclamation ne serait élevée à ce sujet..... »

Chauvelin reçut aussi du ministre Lebrun une lettre particulière, qui lui recommandait de multiplier ses démarches pour connaître « les dernières résolutions » du ministère anglais. « *Il faut absolument*, lui disait-on, *qu'elles soient connues dans un délai de huit jours.* » Cette insistance trahissait l'espoir de contribuer au salut de Louis XVI. En effet, la Convention venait de clore les débats sur la question d'appel au peuple, et d'ajourner *à huitaine* la suite du procès. La certitude de la neutralité de l'Angleterre, arrivant en temps utile, aurait pu influer sur les votes. Mais quel signe du temps, que cette frayeur de paraître trop humain ! (Lettre inédite du 9 janvier) [2].

[1] On voit que ces instructions, inspirées et rédigées par Maret, constituaient un véritable contre-ordre aux démarches antérieurement prescrites au sujet de l'*alien-bill*. Malheureusement il arrivait trop tard.

[2] Il existe aux Archives, sous la date du 11 janvier, une longue et curieuse lettre adressée à Lebrun. Elle porte le pseudonyme *Veritas*, « parce que, dit l'auteur, depuis le 2 septembre, on ne peut plus rien signer. Cette lettre, due à quelque émigré constitutionnel contient une critique très-vive et fortement raisonnée, des fausses mesures qui avaient amené la discorde entre les deux pays.



Rien n'était plus sensé que de prescrire à Chauvelin une attitude conciliante, un complet détachement des fauteurs d'anarchie, mais ce rôle cadrait mal avec ses antécédents. Le ministre Grenville consentit pourtant à l'écouter. Chauvelin eut avec lui, le 13, trois conférences dont il envoya la relation par courrier extraordinaire. On déclina la réception des lettres de créance; on consentit néanmoins à recevoir, à titre de communication non officielle, la dernière réponse française; enfin, sans en être pleinement satisfait, on paraissait disposé à recevoir des communications ultérieures [1]. Ce langage laissait encore quelque espérance; mais, en moins de quarante-huit heures, tout fut changé. Il y avait entre Londres et Paris un va-et-vient d'observateurs anglais, très-bien informés de ce qui se passait à la Convention et partout [2]. Le temps s'était amélioré; les communications redevenaient plus rapides. On avait donc été promptement informé de bien des circonstances de sinistre augure pour le dénouement du procès : dès le 15, on ne doutait plus à Londres ni de la condamnation, ni de l'exécution. Chauvelin s'en aperçut à l'attitude du peuple, excité, suivant lui, par les *infâmes émigrés.* Il avait des raisons de craindre que le secret des dépêches expédiées par la poste ne fût violé sur le territoire anglais et même dans la traversée. Il fallait les faire porter jusqu'à Calais par des messagers spéciaux. La situation ne fit qu'empirer les jours suivants, tandis que la terrible certitude se fortifiait, grandissait à l'arrivée de chaque courrier. Le rapport imprudemment hostile fait par Brissot au nom du comité diplomatique, dans la séance du 12, avait encore augmenté l'irritation du ministère anglais. On s'en aperçut au ton plus acerbe que jamais de la note de Grenville du 20, qui refusait la garantie du secret des dépêches, par le motif que l'ex-ambassadeur de Sa Majesté Très-Catholique n'était plus considéré que comme un simple particulier étranger. Dès la veille, Chauvelin, poussé à bout, disait-il, par les insolences du ministère et de la nation, *croyait qu'il n'y avait plus rien à faire*, et réclamait son rappel immédiat, pour prévenir le scandale d'une expulsion. Il se croyait forcé d'expédier cette lettre par un domestique anglais. « Un Français, » disait-il, « serait arrêté vingt fois ou n'arriverait pas. »

Une autre dépêche (en chiffres) et plusieurs lettres d'agents se-

1 Chauvelin, 13 janvier (inédite).

2 Un certain Blache-Dumas, agent secret d'ordre inférieur, signalait de Londres l'arrivée, le départ de plusieurs de ces espions, leurs changements d'habits, de perruques, etc. — Dans une autre lettre, assez amusante, il dénonçait, comme un *tour de Figaro*, l'emprisonnement de Beaumarchais, qui s'était fait mettre en prison par un compère, pour sauver ses biens de la confiscation, tout en s'abstenant de rentrer en France.

crets, en date du 24 et du 25, décrivent l'impression causée à Londres par la funèbre nouvelle. Dans la soirée du 23, deux heures après l'arrivée du courrier, on s'arrachait déjà dans les rues le récit de l'exécution, imprimé en anglais. La représentation d'Haymarket n'avait pas été contremandée à temps, mais le régisseur vint annoncer que le spectacle n'aurait pas lieu, « à cause des malheurs arrivés en France. » Dans un autre théâtre, on voulut commencer la petite pièce; le public en masse se leva et sortit, en criant : *no Farce*! Le lendemain, les détails de la mort de Louis XVI étaient affichés partout. En tête de ces placards, on lisait en lettres majuscules : *Hurrah— War!—Glorious war!* On racontait dans les groupes que le prince de Galles avait fait lacérer et brûler en sa présence le portrait de son ancien ami, le régicide Egalité. Le roi, étant sorti dans la journée, fut partout accueilli par le cri de *Guerre aux Français*! L'anathème contre les régicides retentissait à la fois dans les temples protestants et dans les chapelles catholiques, où le Saint-Sacrement était exposé.

Le même jour, dès le matin, Chauvelin avait reçu l'invitation de quitter l'Angleterre dans un délai de huit jours. Il s'en alla dès le lendemain, et rendit encore un mauvais service à son pays par ce départ précipité. S'il était resté seulement quelques heures de plus, il aurait reçu à temps une importante dépêche, expédiée le 22. Cette dépêche, rédigée par Maret, répondait aux lettres dans lesquelles l'ex-ambassadeur avait dépeint sa position comme absolument intolérable. On lui donnait en conséquence l'ordre de partir, *mais* après avoir remis une dernière note dont on lui indiquait les termes. « Vous ferez sentir que, si le ministère britannique, rendu à des sentiments plus convenables, désirait un rapprochement, il nous y trouverait encore disposés ; combien il serait douloureux pour nous de porter les armes contre un peuple qui était entré le premier dans la carrière de la régénération sociale ; que cette guerre, ne fût-elle qu'une suite de victoires, nous paraîtrait encore funeste, *s'il en résultait le réveil de ces haines nationales que de longues années ne suffisent plus à détruire...* » On réfutait l'assimilation que Grenville avait tenté précédemment d'établir entre l'*alien-bill* et les dispositions récemment adoptées en France pour les passe-ports. Ces dernières étaient bien réellement une mesure de précaution, de sûreté générale, tandis que le caractère de généralité était fictif dans la loi anglaise, spécialement dirigée, en fait, contre les Français. Maret avait bien prévu qu'au moment où cette dépêche arriverait à Londres, Chauvelin pourrait avoir reçu l'invitation de s'éloigner. Le modèle de note envoyé pouvait servir même

dans cette hypothèse, et maintenait la possibilité d'une reprise de négociations...

Cette remarquable dépêche, inconnue jusqu'ici à tous les historiens, se terminait ainsi : « le citoyen Maret va partir incessamment comme chargé d'affaires... *vous en préviendrez lord Grenville*, et, dans le cas où vous jugeriez convenable de revenir avant que Maret soit arrivé, vous laisserez votre premier secrétaire pour faire la remise des archives... [1] »

Le courrier porteur de cette dépêche rencontra Chauvelin entre Douvres et Londres. L'ex-ambassadeur se crut autorisé par les circonstances à considérer ces derniers ordres comme non avenus. Son amour-propre n'admettait pas qu'il eût laissé derrière lui quelque tentative d'arrangement possible par un autre. Il pensa aussi que, depuis l'expédition de ce courrier, on avait dû apprendre l'exaspération produite en Angleterre par la mort de Louis XVI, et que ce projet d'envoi d'un nouvel agent était abandonné. Il poursuivit donc sa route, et ne songea pas même, en débarquant à Calais, à y laisser un mot d'avertissement pour Maret. Il ne réfléchit pas que cette négligence pouvait avoir pour celui-ci des conséquences fort désagréables, peut-être dangereuses, si par impossible Maret était parti de Paris dans cet intervalle, et si, voyageant par une longue et sombre nuit d'hiver, ils se croisaient sans se voir. Ce fut précisément ce qui arriva.

Malgré la violente impression produite à Londres par la catastrophe du 21 janvier, la guerre n'était pas encore inévitable. Telle est l'opinion nettement exprimée dans une lettre écrite le 28 par le secrétaire de légation Reinhard, lettre qui suffirait pour justifier l'hommage public que Talleyrand et Maret ont rendu de concert, quarante-cinq ans plus tard, à la sagacité de ce diplomate [2]. « Je suis loin de penser, écrivait-il, que le moment soit venu de rompre toute mesure de paix. » Selon lui, la dignité nationale ne pouvait être blessée d'une nouvelle démarche pacifique ; « *on la devait à la France et à l'Angleterre*. Les dispositions du gouvernement et de

[1] Ceci concorde bien avec ce que dit Dumouriez de cette mission de Maret en Angleterre, combinée avec celle de de Maulde en Hollande. Tous deux ne furent en mesure de partir qu'après la mort du roi, qui semblait devoir rompre tous les projets. Mais on avait acquis la certitude que ces deux puissances tenaient encore à demeurer neutres; et Lebrun et Garat jugèrent que le ressentiment de l'horrible catastrophe céderait à un grand intérêt. (*Dum.*, III, 386.)

[2] Reinhard, précepteur à Bordeaux avant la Révolution, était entré dans la diplomatie sur la recommandation des députés de la Gironde, qui ont été rarement mieux inspirés C'était un homme d'un esprit très-fin, très-français, malgré l'accent allemand dont il ne put jamais se défaire.



l'immense majorité de la nation nous étaient, il est vrai, manifestement hostiles; sur ce point, il n'y avait pas d'illusion possible. Mais déjà, la première émotion passée, les esprits les plus calmes, les plus clairvoyants, commençaient à entrevoir les inconvénients pratiques d'une semblable guerre : défaut d'intérêt national, gains plus que problématiques, espérances de liberté compromises. L'intérêt particulier, l'égoïsme, tendances essentiellement anglaises, réagiront, réagissent déjà pour nous. Nos démarches ne peuvent être qu'utiles: si elles ne réussissent pas, elle embarrasseront le ministère, éclaireront la nation, rompront l'unanimité redoutable du Parlement[1]. » Ces conseils étaient sages, bien appropriés à la situation, mais ils devaient arriver trop tard.

V

Maret, nommé chargé d'affaires, n'était parti que le 26 janvier. Il n'existe aucune trace de la réponse de Miles, mais on va voir que cette réponse était parvenue, et qu'elle laissait quelqu'espérance.

En débarquant à Douvres, le 29, Maret apprit que Chauvelin était parti, et qu'ils avaient dû se croiser pendant la nuit précédente. Tous deux dormaient effectivement, ainsi que leurs domestiques (on pouvait donc encore dormir alors!) quand il avaient passé l'un près de l'autre, vers une heure du matin, entre Abbeville et Montreuil. Maret ignorait encore les circonstances de ce brusque départ. Il crut d'abord, ce qu'allait malheureusement croire la France entière, que le ministère anglais, débordé par l'indignation nationale, avait violemment expulsé Chauvelin. Mais alors on était déjà en état de guerre, et deux choses restaient inexplicables. Chauvelin avait eu nécessairement connaissance de la dépêche du 22, avant de s'embarquer; il connaissait la nomination de Maret, son prochain départ. « Comment n'avait-il pas au moins laissé une lettre à Calais? » D'un autre côté, il avait dû, conformément aux derniers ordres, notifier à lord Grenville l'arrivée de Maret. Comment donc se faisait-il que celui-ci ne rencontrât pas à Douvres l'intimation de se rembarquer immédiatement, si la rupture était consommée? D'après les dispositions que le peuple de Londres avait montrées à l'arrivée de la lugubre nouvelle, d'après

[1] Reinhard à Lebrun, 28 janvier. (Inédit.)

celles que faisait présumer la retraite précipitée de Chauvelin, il pouvait être fort dangereux d'aller en avant. Maret ne crut pas néanmoins avoir le droit de s'en dispenser ; il voulut épuiser à tout risque les dernières chances d'arrangement pacifique ! Parmi les actes de dévouement civique qui consolent des horreurs de ce temps, celui-là, inconnu pour ainsi dire jusqu'ici, ne fut pas l'un des moins honorables.

Le 30 janvier 1793, à trois heures de l'après-midi, Maret descendait à l'hôtel de l'ambassade française, situé dans Portman-Square. C'est donc à tort que Dumouriez a dit qu'il n'avait pu dépasser Douvres, et que tous les historiens l'ont répété. A sa grande surprise, il n'eut à subir aucune des formalités inquisitoriales prescrites par l'*alien-bill* : de Douvres à Londres, personne ne lui adressa la parole. En arrivant, il apprit ce qui s'était passé. Non-seulement Chauvelin s'était dispensé de faire parvenir aucun avis à lord Grenville, mais, par un mouvement de rancune et de jalousie puériles, il avait envoyé à Reinhard la défense de faire la remise des archives à Maret, si par hasard celui-ci venait à Londres. Mais les ministres anglais avaient connu, par d'autres voies, la nomination du nouveau chargé d'affaires : « ils étaient instruits de son voyage, même avant son départ. » Maret en acquit la certitude quelques heures après, et en conclut que les ménagements dont on avait usé à son égard étaient l'effet d'un ordre spécial [1].

La conduite de Chauvelin mettait son successeur dans une position embarrassante ; les ministres étaient censés ignorer sa présence à Londres. « Pensant que tout lui ordonnait une démarche authentique et prompte, il annonça immédiatement son arrivée à lord Grenville, » lequel, indépendamment de ses fonctions de secrétaire d'Etat des affaires étrangères, exerçait, en vertu de l'*alien-bill*, les fonctions de haut juge de paix; circonstance qui donnait une convenance de plus à cette démarche. Maret avait apporté deux lettres de son ministre, pour se servir de l'une ou de l'autre suivant l'occurrence. L'une, officielle, l'accréditait comme chargé d'affaires; l'autre, confidentielle, annonçait seulement qu'il venait pour surveiller, s'il y avait lieu, le transport des papiers de la légation. Maret préféra faire usage de cette seconde lettre. « Je n'ai pas pris, écrivait-il, le titre de chargé d'affaires ; 1° parce que les fonctions attribuées dans la lettre confidentielle supposent ce titre sans en exiger la reconnaissance ; 2° parce qu'il aurait fallu, pour faire usage de l'autre lettre, demander une entrevue. Cette démarche

[1] Maret à Lebrun, 31 janvier. Tous les détails qui suivent sont empruntés à cette dépêche, absolument inédite.



aurait nécessité une réponse catégorique, immédiate, décidant une position que je dois maintenir vague et indéterminée, jusqu'à l'arrivée de nouveaux ordres. »

Le même soir, Maret eut un entretien avec Miles. Il tenait à lui faire connaître de suite les motifs de l'attitude réservée qu'il adoptait, afin que Miles fût en mesure de les communiquer confidentiellement, si on les lui demandait. Cet agent affirmait, comme Reinhard, qu'une réaction pacifique commençait à se produire dans la classe moyenne. Depuis que les ministres étaient instruits de la prochaine arrivée de Maret, il avait été proposé, en conseil, de déléguer quelque personnage important pour conférer avec lui. Cette opinion était également celle de plusieurs chefs de l'opposition, notamment de lord Lansdowne, auquel Maret avait fait parler par l'intermédiaire de Gallois [1]. Le prince de Galles était, il est vrai, fort opposé à cette idée, mais son opinion n'était pas d'un grand poids dans les délibérations du cabinet.

« Un de mes amis, écrivait Maret, devait souper hier chez la duchesse d'Yorck. Je l'ai prié de profiter de son intimité avec le prince à cette occasion. — Monseigneur, a-t-il dit, il se répand une singulière nouvelle ; on prétend que *Marat* est à Londres. C'est une erreur de nom, le Français qui vient d'arriver, est un homme estimé en France, et estimable partout. — Nous savons bien cela, a répondu le prince ; mais, fût-il le Père Eternel, il arrive trop tard, et peut-être on ne tardera pas à le prier de partir. *Avant trois semaines* la guerre sera déclarée. Cinq de mes frères combattront sur mer, nous aurons cent mille hommes de débarquement. Je partirai moi-même pour me mettre à leur tête ; il faut en finir avec ces bourreaux. »

Maret connaissait également l'impression produite sur les ministres par son arrivée. Il avait reçu à ce sujet, dans la nuit même, un rapport en Anglais, dont il adressait le résumé au ministre.

« On a débattu hier, dans un conseil tenu à onze heures du soir, la question de savoir si l'on recevrait M. Maret. Hawkesbury, au nom du

[1] Gallois, traducteur de Filangieri, et chargé, en 1791, d'une mission dans l'Ouest, comme commissaire de l'instruction publique, n'avait pas dissimulé dans son rapport la fâcheuse impression produite par les nouvelles lois religieuses. Toutes ses biographies présentent une lacune entre l'époque où il avait eu le courage de s'exprimer ainsi jusqu'à celle où il fut nommé par le Directoire commissaire pour un cartel d'échange (1798). Il semble que Gallois aurait reçu des relations extérieures, de même que Girardin, une mission *préservatrice*. Il fut, sous l'Empire, membre du Corps législatif et l'un des rédacteurs de la fameuse adresse de 1813. Ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux.



roi et au sien, a dit *non*. Pitt et Grenville, au contraire, ont dit *oui*, attendu qu'il n'y avait plus de répugnance personnelle, (*personal dislake*) contre l'agent. Ils ont ajouté qu'on devait bien se garder de faire agir cette fois de nouveau l'influence occulte qu'on avait jugé à propos d'employer dans le conseil tenu le 20 janvier à minuit, et qui s'était prolongé jusqu'à six heures du matin; attendu que, si l'on recourait encore à ce moyen, les dissidents étaient résolus d'en instruire le Parlement. »

Le conseil dont il s'agit ici est celui dans lequel avait été arrêtée la résolution d'inviter Chauvelin à partir, dès qu'on recevrait la nouvelle de l'exécution. Cette mesure, dont les deux partis qui divisaient le conseil prévoyaient également les conséquences, avait donné lieu à un débat vif et prolongé, et les partisans de la guerre ne l'avaient emporté que grâce à l'intervention inconstitutionnelle d'un personnage irresponsable.

Maret ajoutait que, le matin même, lord Grenville avait fait sonder les députés douteux; qu'ils avaient promis de voter les crédits demandés, « mais à condition que le ministère s'engagerait à écouter toutes les propositions raisonnables qui pourraient lui être faites. »

Voici encore, dans cette dépêche, quelques phrases d'histoire, dont rien n'est à retrancher :

La mort du roi a produit l'effet que nous avions prévu. La haine contre le nom français est maintenant portée à son comble. La partie du peuple non commerçante ou propriétaire veut la guerre. Le deuil ordonné par la cour est porté par tout homme qui avait ou a pu se procurer un habit noir. Cette circonstance m'oblige à ne voir personne, car je ne serais reçu nulle part; même à ne pas sortir de chez moi; pour n'être pas exposé aux insultes et même à la férocité ignorante et trompée de cette partie de la nation que l'on appelle encore ici la populace.

Il ajoutait « que les négociants de la Cité, plus calculateurs, désiraient la paix, que l'annonce de son voyage avait suffi pour faire remonter les fonds de 3 p. 100. Les dispositions des *country gentlemen* étaient également pacifiques. » Il voyait encore un symptôme rassurant dans la persistance des idées de réforme parlementaire. L'émotion produite par l'événement du 21 janvier n'avait pas empêché la Société pour la liberté de la presse de rédiger une adresse contre les rigueurs ministérielles, et de donner un banquet qui avait réuni 800 personnes. Plus de mille avaient été renvoyées faute de place, etc.

A cette « longue gazette, » comme il appelait sa dépêche, il joignait des réflexions générales, qui accusaient une profonde intelligence de la situation. Il voyait le ministère anglais « divisé en deux partis : l'un voulant une guerre de contre-révolution à cause de la mort du roi, l'autre craignant que cette guerre ne diminuât la prospérité nationale. Ce dernier parti n'était guère composé que de M. Pitt ; mais, à lui seul, il balançait tout le reste... Il devait craindre que la guerre n'amenât la ruine de son influence. Si la guerre était déclarée, toutes les mesures, tous les projets allaient être subordonnés aux opérations militaires, le ministre de la guerre allait devenir l'homme le plus important. » Maret rappelait à Lebrun que, depuis plusieurs mois, il avait pressenti « que cette appréhension d'être relégué au second rang maintiendrait Pitt dans le désir de la paix, et que divers incidents avaient paru justifier cette prévision. Cependant le ministre avait dû céder, au moins en partie, sur la question des armements, surtout en présence du sort du roi. La mesure adoptée à l'égard de Chauvelin avait été le résultat d'un mouvement instinctif, irrésistible. « Je sais même, ajoutait Maret, qu'on a été surpris que l'indignation l'ait engagé à une retraite aussi rapide. Ce coup de tête a été vu avec plaisir par la faction belliqueuse qui, depuis longtemps, avait conçu et suivait assez habilement le projet de nous *forcer à commencer, pour présenter la rupture comme notre fait.* De plus, Chauvelin n'a jamais été en mesure ici. Des circonstances, qui lui étaient sans doute étrangères, ont rendu assez injuste, pour que le gouvernement ne lui accordât ni confiance ni estime. Je ne puis croire que la violence qu'il a éprouvée soit entièrement dépourvue de motifs personnels. *Ce fait n'est donc pas une déclaration de guerre absolue, mais une tentative pour nous déterminer à la déclarer nous-mêmes.* Si cet effet se produit, j'attends mon rappel ; sinon, de promptes instructions, soit que vous persistiez à présenter Dumouriez comme négociateur, soit que vous me chargiez de notifier vos intentions... Le temps presse... Aujourd'hui, on est disposé à m'entendre ; il n'est pas sans vraisemblance qu'on le soit à recevoir notre illustre général. Mais, d'ici à quelques jours, les intentions peuvent changer... »

Dans un post-scriptum, Maret ajoutait que son arrivée était déjà mentionnée dans les journaux, avec diverses conjectures, dont les plus bienveillantes étaient celles des feuilles ministérielles. Il envoyait à Dumouriez un double de sa dépêche qui fut sans doute intercepté, puisque Dumouriez a cru et affirmé qu'il n'avait pas dépassé Douvres, assertion inexacte, reproduite de confiance jusqu'à

nos jours par les écrivains français. Pourtant l'*Annual Register* de 1793 leur aurait appris que Maret était resté, dans ce second voyage, huit jours entiers à Londres[1].

Pendant ce temps, le brusque retour de Chauvelin produisait à Paris le résultat qu'appréhendait son successeur. Ce « coup de tête » était digne du reste. Il devenait à son insu, par cette dernière esclandre, l'auxiliaire de ceux des ministres anglais qui, tout en désirant la guerre, craignaient d'en prendre l'initiative. Il les mit pleinement à leur aise en contraignant, par l'exagération du scandale, la Convention à rompre la première (1er février)[2].

Cette déclaration de guerre entraîna le rappel immédiat de Maret. Lebrun lui écrivit, le 2 février, « que les choses avaient bien changé de face depuis son départ de Paris. » Il lui envoyait copie du décret de la veille et lui donnait l'ordre, à moins d'affaires particulières, de se rendre immédiatement à Bruxelles, pour y remplir les fonctions d'agent général de la République en Belgique. « Les talents et le zèle dont il avait donné tant de preuves ne laissaient aucun doute sur la manière dont il remplirait cette nouvelle mission. » Ce ne fut pas néanmoins cette lettre qui fit revenir Maret, car il ne la reçut qu'au moment où il débarquait à Calais. L'ordre de partir lui avait été envoyé par le ministère anglais, après que la nouvelle fut parvenue à Londres de l'embargo mis dans les ports de France, sur tous les navires anglais. Après avoir annoncé officiellement son départ à lord Grenville, Maret quitta Londres, le 7 février, pour n'y jamais revenir[3].

Il avait eu, par Noël, des renseignements sur la situation de la Belgique qui ne le disposaient guère à accepter le nouveau poste qu'on lui proposait. Il se dirigea donc sur Paris, comme l'y autorisait sa lettre de rappel. Ce retour ne fut exempt ni de difficulté ni

[1] *He remained however, in London, for the space of eight days,* deuxième partie p. 233.

[2] Dumouriez a reproché à Lebrun d'avoir précipité le rapport sur le renvoi de Chauvelin pour faire avorter toute tentative pacifique, comme s'il eût dépendu du ministre de dissimuler un tel incident ! Sa conduite avait été réglée par une délibération du Conseil exécutif, qui cédait lui-même à une pression irrésistible. Toute la correspondance de Lebrun témoigne du plus sincère désir d'éviter la guerre. Il n'en fut pas moins envoyé à l'échafaud moins d'un an après, comme coupable de cette provocation aux hostilités dont Dumouriez l'accusait, et en même temps comme complice de Dumouriez!

[3] Le 12 février, Pitt, devenu, par un entraînement d'ambition, le plus belliqueux des ministres, prononça un discours qui confirme d'une manière éclatante les appréciations précédentes de Maret. « M. de Chauvelin a reçu son congé!... Huit jours lui ont été accordés pour se retirer; si, dans cet intervalle, il eût demandé quelque explication, on l'aurait écouté. Il partit immédiatement; M. Maret vint comme chargé d'affaires ; mais, pendant son séjour, il n'a pas fait la moindre communication. » On connaît maintenant la cause toute naturelle de ce silence.

de péril. Déjà les communications étaient interrompues; des corsaires français rôdaient dans la Manche. Maret parvint à inspirer confiance dans son inviolabilité à un capitaine anglais, qui consentit à risquer le passage par un très-gros temps. Maret était couché dans sa cabine, souffrant horriblement du mal de mer, quand plusieurs détonations frappèrent ses oreilles. Au même instant le capitaine accourut à lui tout effaré. Il venait d'être abordé par un corsaire qui répondait à toutes les explications par un coup de feu. Maret, qui plus tard aimait à raconter cet épisode à ses enfants, assurait que cette émotion l'avait guéri comme par enchantement du mal de mer. Il monta sur le pont, déclina sa qualité diplomatique, parla si haut et si ferme, qu'il finit par se faire écouter. Le corsaire était lui-même un Anglais, donnant la chasse à ses compatriotes, pour le compte d'une société d'armateurs. Pour le décider tout à fait à lâcher sa capture, Maret lui promit de prendre un intérêt dans sa commandite, et, finalement, arriva à Calais sous l'escorte de cet honnête industriel, qui fut tué quelques jours après dans une autre rencontre[1].

VI

Telle est l'histoire véritable de ces deux missions, dont l'échec doit être imputé aux tiraillements des partis, aux divisions et à la faiblesse des républicains modérés. Personnellement, Maret avait fait sur Pitt l'impression la plus favorable : il en eut la preuve cinq ans après, lors des négociations de Lille. Tout en suivant, à jamais séparés, le cours de leurs destinées, tous deux regrettèrent plus d'une fois le moment où ils avaient entrevu de concert la possibilité d'atteindre à la gloire la plus vraie, la plus pure, celle d'éviter à leurs nations l'une des plus terribles guerres qui aient jamais affligé l'humanité. Il ne fut pas donné à leur âge mûr de reprendre cette grande pensée de leur jeunesse. L'un d'eux, l'Anglais, devait succomber en pleine carrière, au fort de la lutte, et ce n'est pas celui-là qui fut le plus malheureux !

Cette tentative de négociation, à peu près inaperçue en France, avait été très-remarquée en Angleterre, ainsi qu'on en pourra juger

[1] Cette anecdote m'a été racontée par le fils aîné de Maret, le duc de Bassano actuel, grand chambellan de l'empereur Napoléon III.



par le passage suivant de l'*Annual Register*, qui résume assez exactement les faits :

..... Il nous reste à parler de M. Maret et du séjour que ce gentleman a fait en Angleterre. L'opposition, comme on sait, affirmait systématiquement qu'il était venu pour traiter avec les ministres, et qu'ils n'ont cessé de s'y refuser. Cette assertion est absolument inexacte. Le premier voyage de M. Maret avait pour objet les affaires privées (*domestic concerns*) du duc d'Orléans. Son entrevue avec M. Pitt ne fut qu'une conversation particulière, à laquelle ce ministre ne s'était prêté que par l'effet de son extrême sollicitude à s'enquérir des moyens qui auraient pu exister pour éviter la guerre, l'honneur anglais sauf. M. Maret a exprimé une vive satisfaction de cette entrevue; il a parlé avec respect de l'attitude de M. Pitt, de ses dispositions pacifiques[1]. En fait, d'après le rapport qu'il avait transmis à Paris, il s'attendait à recevoir, par le retour du courrier, l'autorisation de traiter, en qualité d'agent confidentiel, avec le gouvernement anglais. Mais M. Chauvelin, auquel il avait malheureusement révélé cette entrevue, et qui était jaloux de tout Français arrivant à Londres, réussit à contre-carrer les démarches de celui qu'il considérait comme un rival, si bien qu'au lieu de l'autorisation qu'il espérait, M. Maret reçut l'ordre de renvoyer M. Pitt à Chauvelin pour toutes les explications sur les affaires publiques, et de retourner de suite à Paris. Cependant il fut renvoyé au mois de janvier suivant, pour préparer une ambassade de Dumouriez. Ceci n'a jamais été nié, mais c'est une insigne erreur de prétendre que les ministres aient refusé alors de communiquer avec M. Maret, qui ne sollicita pas une seule minute d'audience. Comme M. Chauvelin avait quitté Londres au moment où M. Maret partait de Paris, ce dernier craignit que le conseil exécutif ne fût contraint de changer quelque chose à ses instructions, par suite du brusque retour et des récriminations ardentes (*inflammatory mis representations*) de M. Chauvelin. Sous cette impression, M. Maret, en arrivant, écrivit à M. Lebrun qu'il attendrait de nouveaux ordres avant de demander d'entrevue. Il resta huit jours entiers à Londres.... Il avait écrit à lord Grenville pour lui annoncer son arrivée ; les seules communications qui aient existé entre le gouvernement anglais et M. Maret se composent de cette lettre et de celle qu'il écrivit pour annoncer son départ. Il y a de bonnes raisons de croire que ses instructions primitives se trouvaient insuffisantes ou annihilées par suite des événements survenus dans l'intervalle[2].

[1] Cette impression fut très-réelle, elle se reflète dans les communications officielles adressées à la Convention en décembre et janvier. Même dans le fameux rapport de Brissot, du 12 janvier, les grandes colères s'adressent au roi Georges, aux ministres Grenville et Dundas; M. Pitt n'est taxé que de faiblesse « depuis que la guerre avec la France semble devenir un moyen de popularité. » Pitt ne devint le point de mire des imprécations qu'après la chute des Girondins.

[2] *Annual Register*, 1793, History of Europe, p. 232 233.



L'étude de cet incident curieux de notre histoire diplomatique soulève une grave question. Le maintien de la paix, le salut de Louis XVI et de sa famille, pouvaient-ils encore être obtenus au moyen d'une négociation quelconque, en décembre 1792? Nous n'ignorons pas ce qu'on peut alléguer pour la négative : la malveillance de la plupart des ministres anglais, qui, suivant l'expression de Maret lui-même, « redoutaient que la France ne s'élevât à un trop haut degré de puissance, si on lui laissait paisiblement établir sa Révolution, » — la difficulté de s'entendre sur l'Escaut, sur la Belgique — la répugnance, la méfiance qu'inspirait à l'étranger le pouvoir issu du 10 août. Le ministère anglais ne savait que trop bien ce qui se passait à Paris! Il n'ignorait pas que le grand procès n'était que le prélude d'une lutte nouvelle, et que, suivant toute apparence, l'avantage resterait encore cette fois aux plus violents. A demi vaincus d'avance, leurs adversaires auraient eu beau s'engager à respecter l'indépendance de la Belgique, à sauve-garder la vie de l'ex-roi, l'exécution de ces promesses, comme l'autorité et comme l'existence de leurs auteurs, était à la merci d'un prochain accès de révolution. Malgré eux, la majorité de la Convention, exaltée ou terrifiée, avait voté le décret du 19 novembre, celui du 15 décembre. Contre de nouvelles surprises, de nouvelles violences, quelles garanties offraient des autorités affectées du vice de leur origine insurrectionnelle, qui n'avaient pu empêcher les massacres du 2 septembre et n'osaient les punir? En supposant même que la majorité de la Convention osât admettre l'appel au peuple ou se refuser à voter la mort, n'était-il pas probable que cet autre *veto* serait le signal d'une nouvelle émeute, victorieuse comme les précédentes? Le Temple, prison assez forte pour empêcher une évasion, aurait-il mis obstacle à un égorgement? Enfin, l'échec complet de la tentative espagnole ne suffit-il pas pour démontrer l'impuissance de toute intervention diplomatique?

Voilà, je crois, dans toute leur force, ces objections, qui peuvent se résumer en deux mots : défaut de sincérité d'un côté; impuissance de l'autre. Mais les documents qu'on vient de lire en atténuent sensiblement la portée. Ils prouvent que Pitt, le ministre dirigeant, cherchait un moyen honorable d'éviter la rupture. Dans son empressement à communiquer avec Maret, nous voyons autre chose que le désir de gagner du temps, de se mettre à couvert des reproches de l'opposition. Nous y voyons l'indice de dispositions pacifiques très-sérieuses, mais que paralysa la résolution du Conseil Exécutif. Prétendre, comme on le fit, subordonner toute relation, toute explication, à la reconnaissance immédiate du nouveau gouvernement français, c'était imposer, comme condition préalable, ce qui aurait

dû être le résultat de la négociation. Le gouvernement anglais n'en était pas réduit à subir une telle exigence rendue plus insupportable encore par la prétention de lui imposer un intermédiaire qui déplaisait personnellement.

Nous croyons aussi qu'on ne peut rien inférer de l'échec de l'intervention espagnole. Charles IV était doublement suspect, comme monarque absolu et comme Bourbon ; les démarches de son ambassadeur furent tardives, mal combinées. Nous savons quelle était alors la force des susceptibilités, des passions révolutionnaires. Nous admettons qu'une intervention directe de la fière Angleterre, aurait échoué comme celle de la faible Espagne. Mais il serait téméraire d'affirmer que la difficulté, insurmontable de front, n'aurait pu être tournée au moyen de cette ouverture confidentielle dont le premier ministre anglais avait agréé si vivement la pensée. Entre deux hommes tels que Pitt et Maret, la négociation aurait marché vite ; si elle eût commencé vers le 15 décembre, le mot de l'Angleterre aurait été connu avant l'ouverture des débats sur l'appel au peuple. On sait que, malgré le concours de toutes les circonstances propres à surexciter les passions, malgré la pression exercée sur les esprits timides, la sentence de mort ne fut arrachée qu'à quelques voix de majorité. En aurait-il été de même si les gouvernants avaient eu le moyen d'opposer à cette pression la certitude confidentielle que l'Angleterre consentait à rester neutre, à reconnaître la République, à retenir la Hollande et l'Espagne dans la neutralité, à y ramener la Prusse, sous la condition que l'indépendance de la Belgique serait respectée, la vie de l'ex-roi et de sa famille épargnée? Qui oserait dire qu'un pareil poids, jeté au dernier moment dans la balance, n'aurait pas suffi pour intervertir la majorité sur l'appel au peuple ou l'application de la peine, pour rejeter la discorde dans le camp des exaltés, et prévenir ou déjouer toute tentative d'insurrection contre ce vote de clémence ?

Un grand fait domine toute la période ascendante de notre Révolution ; l'effervescence des passions s'y développe jusqu'au délire, jusqu'au crime, en raison directe du danger qui menace les principes du nouvel ordre social et l'indépendance du pays, choses désormais indivisibles. La secousse du 20 juin réplique à nos premiers échecs, et à l'emploi suspect du *veto* ; celle du 10 août au manifeste de Brunswick ; celle de septembre (hélas !) à l'invasion prussienne ; l'exécution de Louis XVI à l'attitude comminatoire de l'Angleterre et de l'Espagne. Bientôt la trahison de Dumouriez, la perte de Toulon, la Vendée, vont provoquer le renversement des Girondins, la dictature terroriste. Par une progression mathématique, l'extrême

violence correspond toujours à l'extrême péril. Par contre, nos succès contre les ennemis du dehors et leurs auxiliaires de l'intérieur amèneront une détente, une réaction d'humanité, réclamée, acclamée par le vrai sentiment public, dès qu'elle pourra s'accomplir sans le secours de l'étranger. Fleurus donnera le signal de thermidor !

Nous inclinons donc à croire que la neutralité anglaise, atténuant de meilleure heure nos dangers, aurait donné aux événements un cours plus humain et vraiment libéral. Obtenue et connue avant le 15 janvier, elle pouvait épargner à la Révolution un de ses plus grands crimes et tous ceux qui en furent la conséquence et l'expiation. Même après la mort de Louis XVI, il n'était par absolument impossible d'éviter la rupture, et d'empêcher encore bien des malheurs. Chauvelin fit évanouir les dernières chances d'arrangement par son trop brusque départ, de même qu'il avait contribué à faire manquer la première tentative par son attitude indépendante, ses rapports erronés sur l'esprit du peuple anglais et sa jalousie contre Maret.

Tout ceci prouve une fois de plus d'abord que bien des circonstances importantes, dans les grands événements, sont souvent omises par les contemporains mal informés ou intéressés au silence ; en second lieu, que les plus funestes conflits entre les nations ont presque toujours leur source dans de mauvais choix d'agents politiques [1].

A quoi tiennent parfois les destinées des hommes et des Empires? Ce maintien possible de la paix avec l'Angleterre éliminait de notre histoire la perte et par conséquent la reprise de Toulon. Il s'en est donc fallu de bien peu qu'un obstacle peut-être insurmontable ne fût élevé à la fortune de Bonaparte par celui-là même qui l'a servi avec le plus de zèle et d'affection.

Tant de détails, à propos d'un projet de négociation avorté, paraîtront peut-être bien minutieux. Ils nous étaient imposés par l'objet spécial de cette étude. Maret avait, autant qu'il était en lui, justifié la confiance de ceux qui lui avaient donné cette mission si ardue ; s'il échoua, ce fut tout à fait de leur faute et nullement de la sienne. Cet épisode révolutionnaire fait éclater dans tout son jour l'inconvénient du manque de force et d'unité dans le gouvernement,

[1] Chauvelin, malgré son rôle révolutionnaire, fut poursuivi et emprisonné sous la Terreur, et le 9 thermidor arriva fort à propos pour le sauver. Il fut ensuite préfet sous l'Empire, et député libéral sous la Restauration. Il obtint alors quelque popularité par une certaine verve d'interruption et de repartie dont la tradition n'est pas perdue.



et l'on comprend l'influence qu'un tel souvenir à dû exercer sur la conduite ultérieure de Maret.

Sa mission en Angleterre est, à plus d'un point de vue, une date importante dans sa vie. Nous croyons qu'il faut y rapporter l'origine de la haine secrète qui a valu depuis au duc de Bassano tant d'injustes attaques pendant son ministère et jusque dans l'histoire. Pitt qui l'accueillit si bien, avait reçu plus que froidement l'ex-évêque d'Autun. Maret avait personnellement réussi, là où son prédécesseur avait personnellement échoué. *Indè iræ* ! Cette antipathie, née de l'amour-propre froissé, est un des rares sentiments qui ne varièrent jamais chez M. de Talleyrand.

BARON ERNOUF.

(*La quatrième partie au prochain numéro.*)

LES

FILLES DE LOUIS XV

MESDAMES DE FRANCE

(1727-1800)

d'après des documents inédits

—

TROISIÈME PARTIE[1]

—

MADAME ADÉLAIDE (1732-1800).

Voici l'homme d'Etat de la famille, le lutin, le démon du foyer, comme Madame Henriette en a été l'ange et le sourire.

A peine âgée de onze ans, Madame Adélaïde se relève une nuit; tout dort autour d'elle : elle passe une robe et un jupon et met quatorze louis dans sa poche; puis elle sort de sa chambre, l'oreille aux aguets et marchant sur la pointe du pied; elle a traversé la galerie et va franchir le seuil du château de Versailles, pour monter sur un cheval qui l'attend tout sellé au bas du perron. Mais une de ses femmes l'a entendue, court après la fugitive, et, bon gré mal gré, la ramène dans sa chambre.

[1] Voir la *Revue contemporaine* des 15, 31 août et 15 septembre 1869.

Interrogée sur cette équipée nocturne, la jeune princesse répond qu'elle voulait se mettre à la tête des troupes de son père; qu'elle battrait les Anglais, — alors en guerre avec la France, — et qu'elle « amènerait le roi d'Angleterre aux pieds de *papa Roi.* » Du reste, elle avait un moyen expéditif de détruire cette nation, qu'elle détestait. « Je manderai aux principaux d'entre eux, disait-elle, de venir coucher avec moi; ils en seront sûrement fort honorés, et je les tuerai tous successivement [1]. »

A la bonne heure! Voilà une héroïne auprès de laquelle la Judith de Béthulie n'est qu'un pâle clair de lune.

Peu après, elle ne sait pas pourquoi on désire tant un duc d'Anjou dans la famille, quand il n'y aurait qu'à la prendre en cette qualité. Au surplus, on l'appelait volontiers *Monsieur*, « parce qu'elle savait, dit le duc de Luynes, aussi bien que feu Monsieur les usages de la cour, » mais probablement aussi à cause de ses allures un peu viriles.

Un jour, son maître à danser veut lui apprendre un menuet, — cette danse grave dans laquelle il y a tant de choses! a dit le grand Marcel. — Fort en vogue à la cour, ce menuet y était connu sous la dénomination de *menuet couleur de rose*; mais ce nom ne plaît pas à la jeune Adélaïde, qui l'appela sur le champ le *menuet bleu.* Là-dessus, remontrances respectueuses, puis résistance ouverte de la part du professeur, qui prétend qu'il sera déshonoré si cette nouvelle dénomination est adoptée, etc. La princesse refuse alors de continuer sa leçon, frappe du pied, et, rouge de colère, s'écrie : « *bleu! bleu!* » tandis que de son côté le maître répète : « *rose!* *rose* ! » C'était un hourvari étrange, assourdissant. Mais la victoire resta tout entière à l'élève. Le menuet fut débaptisé, et de *rose* il passa un *bleu* [2].

Un autre jour, elle appellera *polisson* le contrôleur général Laverdy [3], et n'hésitera pas à appliquer publiquement à Mme de Pompadour un sobriquet assez mal sonnant, que le dévot Dauphin prononcera lui-même sans sourciller [4].

Plus tard, à la vue des députés des Etats de Bretagne, qui, dans une circonstance récente, avaient soutenu les droits de la monar-

[1] *Mém.* du duc de Luynes, t. V, p. 98. — Dans une lettre au roi de Prusse, en date du 16 novembre 1744, Voltaire parle aussi de cette équipée. Edition Beuchot, t. LXXIII, p. 27.

[2] *Mém.* de Mme Campan. t. I, p. 19. — Mme Campan fait intervenir en corps les religieuses de Fontevrault, qui, juges du débat, prennent parti pour Madame Adélaïde et crient : *bleu! bleu!* avec elle; mais il y a évidemment erreur quant au lieu de la scène, Madame Adélaïde n'ayant point été élevée à Fontevrault, mais à Versailles, où se passa probablement le fait en question.

[3] Voir notre édition du *Journal* de Collé, t. III, p. 207.

[4] *Mém.* de d'Argenson, t. V, p. 455; t. VII, p. 403. Ce sobriquet était maman p...

chie, elle s'écriera, électrisée : « Je voudrais être Bretonne ! » et lors des événements des 5 et 6 octobre 1789, elle embrassera avec transport le général Lafayette.

En un mot, Madame Adélaïde est une nature ardente, expansive, pleine d'enthousiasme et de spontanéités fulgurantes, si l'on peut dire. Il suffit de voir son portrait pour sentir tout ce qu'il y avait de sève vivace et de décision rapide dans cet esprit franchement bourbonnien. Nattier l'a représentée sous l'allégorie de *l'Air*. C'est bien cela : elle en a le vaporeux, la fugacité vive et subtile. Sa physionomie est charmante ; elle rappelle par la régularité des traits celle de Louis XV enfant. Ses cheveux sont relevés sur le front et frisés ; une petite fleur est jetée négligemment au sommet de la tête, et une boucle retombe derrière l'oreille. Sur sa taille flotte une légère tunique rattachée par un nœud à la naissance des épaules, qui sont belles.

Elle est assise sur un char recouvert de riches draperies et traîné dans les airs par un paon qu'elle dirige à l'aide d'un ruban délicatement suspendu à trois doigts de sa main droite. Son corps est légèrement incliné sur son bras gauche, qui s'appuie à un groupe de nuages où se jouent en serpentant quelques-unes des étoffes dont elle est entourée.

Seule des filles de Louis XV, elle fut dispensée du couvent ; elle obtint de faire son éducation à Versailles, sous les yeux de sa mère, « qui l'aimait beaucoup. » Au témoignage du duc de Luynes, ce serait sur les instantes prières de Mme de Tallard, gouvernante des enfants de France, que le roi aurait consenti à garder sa fille auprès de lui ; mais, bien qu'elle n'eût alors que sept ans, elle était déjà de taille à plaider sa cause elle-même ; aussi croyons-nous plutôt la version de Barbier, quand il dit qu'un jour, au retour de la messe, la petite princesse se présenta devant le roi, lui baisa la main, se jeta à ses pieds et se mit à pleurer. Touché de cette scène, le roi « larmoya un peu, » et promit qu'elle ne partirait pas. (*Barbier*, t. III.)

On pressent déjà que Madame Adélaïde sera traitée en enfant gâtée ; et ce premier triomphe, qui devait l'enhardir, donne la mesure du crédit dont elle jouira un jour auprès du roi son père.

Sur-le-champ, des maîtres de toutes sortes lui sont donnés ; parmi eux figure le brillant et vigoureux esprit qui doit laisser plus tard au théâtre le type immortel de Figaro, et qui, par occasion et faute de mieux pour le moment, s'est fait professeur de musique. Mais la jeune princesse ne s'en tiendra pas à la harpe, que lui enseigne Beaumarchais. Nous avons vu que « dans son désir immodéré d'apprendre, elle apprit à jouer de tous les instruments de musique,

depuis le cor jusqu'à la guimbarde; » mais le violon était son instrument favori, et, suivant le duc de Luynes, elle y était devenue assez forte pour pouvoir faire sa partie dans un quatuor.

Pour les sciences, les lettres et les arts, les curiosités de son esprit étaient les mêmes : partout et pour tout une activité dévorante. C'est ainsi, nous l'avons vu, qu'elle étudia tour à tour et se rendit familières les langues française, italienne et anglaise, ainsi que l'histoire et les hautes mathématiques. Le tour et l'horlogerie occupèrent aussi ses studieux loisirs [1].

« Elle ne tient point en place, remarque le duc de Luynes; elle fait en une demi-heure de temps beaucoup de choses différentes. Elle joue du violon, elle chante, joue du clavecin ; et, malgré cette activité, elle est paresseuse en certaine occasion [2]. » Paresseuse, oui, par lassitude morale, par surcharge intellectuelle, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Elle est paresseuse comme tous ceux qui surmènent leur intelligence et sont obligés d'attendre qu'elle ait repris son ressort pour fournir de nouveau la carrière. Notre esprit n'a qu'une somme donnée d'activité, au delà de laquelle il se relâche et se détend, sauf à se retremper dans la lutte si l'on a la force de la recommencer ; car notre vie à tous est un combat, et celle de Madame Adélaïde ne sera point affranchie de cette triste loi imposée à l'humanité. Les luttes de cour vont bientôt agiter sa jeunesse, et ses dernières années s'éteindront dans les combats de l'exil.

Mais n'anticipons pas, et voyons-la, pour le moment, telle que l'ont faite ses quinze ans, à cet âge où, ayant la conscience d'elle-même, la notion nette des choses, elle se jettera dans la mêlée, non par enfantillage, par pure étourderie, mais avec une ardeur convaincue, un zèle réfléchi.

Nous nous reporterons donc à la fin de l'année 1746 [3].

Mme de Pompadour est dans tout l'éclat, dans tout l'étourdissement de sa puissance, disons mieux, de sa royauté. Louis XV en est fasciné, asservi. Les affaires d'Etat, les complications de la politique, le fracas même des armes ne sauraient détourner un instant son esprit et son cœur de cette femme adorée, qui, l'année dernière, put montrer avec orgueil, revêtues de cette galante devise : *discret et fidèle*, quatre-vingts lettres que son royal amant lui avait écrites en quelques semaines du champ de bataille de Fontenoy [4]. L'une

[1] *Mém.*, de Mme Campan, t. I, p. 20.

[2] *Mém.* du duc de Luynes, t. VII, p. 367.

[3] Elle était née le 23 mars 1732.

[4] *Les Maîtresses de Louis XV*, t. ? p. 203. Dans la *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 261, Dangerville annonce par erreur que le roi avait avec lui Mme de Pompadour pendant la

de ces lettres portait cette suscription : à la *marquise* de Pompadour, et renfermait le brevet qui lui en conférait le titre [1].

Peu après, — 14 septembre 1745, — sa présentation à la famille royale avait eu lieu sous les auspices de la princesse de Conti, de Mme de La Chau-Montauban et de la cousine de la favorite, la comtesse d'Estrades, laquelle se tournera bientôt contre sa parente et pactisera avec ses ennemis. Quelque scandaleuse que fut cette espèce de solennité imposée par le roi à la reine et à ses enfants, elle ne fut pas moins une prise de possession définitive pour l'*heureuse grisette* , qui, dans son triomphe, essuya cependant un affront. Il lui vint du Dauphin, qui se permit à son égard une niche que n'eût pas désavouée un gamin de Paris. Il lui tira la langue en lui donnant l'accolade officielle, hardiesse que son père lui fit expier par quelques jours de retraite au château de Meudon, d'où il ne sortit qu'après avoir fait ses excuses à celle qu'il avait offensée.

Mme de Pompadour *trônait* donc véritablement. Elle s'épanouissait dans son incommensurable personnalité et commençait ce règne de vingt années, que son caprice sèmera de tant de disgrâces imméritées, de tant de faveurs inexplicables.

Et, tandis que l'orgueilleuse favorite dicte ses volontés souveraines, à côté d'elle, ou plutôt à l'écart, bien loin, dans un coin du palais, on voit une reine, triste, abattue, non encore résignée, qui de douleurs en douleurs, d'humiliations en humiliations, en viendra bientôt à dire : « Les plaisirs les plus innocents ne sont pas faits pour moi. » Et cette grande infortune, ce veuvage morne et anticipé d'une reine méconnue et délaissée ne cessera qu'à sa mort.

Pauvre Marie-Leckzinska ! Sainte femme, dont le long martyre et les immolations de toute sorte ne pouvaient être dignement retracés, — comme ils l'ont été en effet, — que par une femme de cœur et d'esprit, mère comme elle [2] !

Toutefois, on s'en souvient, la reine avait entrepris une levée de boucliers contre son audacieuse rivale. Mais cette lutte était tantôt abandonnée, tantôt reprise, selon les dispositions de Marie-Leckzinska, qui, de guerre lasse, avait des heures de mansuétude et de pardon, jamais d'oubli. De temps en temps, le soin de sa dignité et ses jalouses tendresses reprenaient le dessus, et alors elle se récriait amèrement sur l'amour du roi pour Mme de Pompadour, et « elle animait le Dauphin et Mesdames contre la favorite [3]. » La reine

campagne. Elle s'était retirée à Etioles, où, à l'occasion de la victoire de Fontenoy, Voltaire lui adressa les vers consignés, p. 493 du t. VI des *Mém.* du duc de Luynes.

1 *Mme Pompadour*, par Emile Campardon, p. 15.

2 Mme la comtesse d'Armaillé, dans l'ouvrage déjà cité.

3 *Mém.* de d'Argenson, t. VII, p. 330.

avait d'ailleurs, comme nous l'avons dit, un parti, une cabale ; « Les prêtres, les moines et les dévôts, auxquels se réunissaient quelques ministres. »

La jeune Adélaïde se fit bientôt le porte-drapeau de cette espèce de ligue, — comme elle en deviendra plus tard la pensée dirigeante. — Pour le moment, elle y apporte toute l'impétuosité de son caractère, toute l'énergie de sa volonté. C'est un petit ouragan, un tourbillon. Mais Mme de Pompadour défiait toutes les attaques, déjouait tous les plans, ou si elle était vaincue un instant, bientôt elle se relevait et restait maîtresse du terrain. C'était un genre d'escarmouches, où de petits avantages étaient remportés de part et d'autre, sans qu'il y eût jamais une victoire décisive d'aucun côté.

Par exemple, le Dauphin obtenait-il, au préjudice d'un protégé de la marquise, un régiment pour M. de Marbœuf, et Mesdames l'emportaient-elles également sur la favorite en empêchant que la duchesse de Brancas, son amie intime, fût nommée à une place de dame d'honneur auprès d'elle [1] ? Vite, à ces empiétements sur son pouvoir, Mme de Pompadour répondait, soit en poussant un de ses favoris à un emploi de fermier général demandé par le Dauphin, soit en imposant à ce dernier un personnage de son choix, à elle, pour remplacer un de ses gentilshommes, soit, enfin, en se faisant donner par le roi un appartement à sa convenance, au préjudice et malgré les vives réclamations de Mesdames [2]. Celles-ci, toujours excitées par la reine et par leurs propres ressentiments, ne lâcheront pas prise, et, pendant les trois jours d'un carnaval, elles feront si bien, en se relayant auprès de leur père, qu'il sera impossible à la marquise de le voir un moment en particulier. Mais cette dernière s'en vengera bientôt en faisant des voyages à la Muette, où elle s'enfermera plusieurs jours avec le roi. Enfin, tantôt Mesdames de France affichaient une grande dévotion et « tâchaient d'y faire tomber le roi ; » alors on prétendait « que le Jubilé qui se préparait serait un grand événement pour la cour et que la marquise décamperait à cette occasion ; » tantôt c'était aux fêtes de Pâques qu'elle devait être congédiée, etc. (*D'Argenson*, t. VI.)

Mais les légers succès obtenus sur la favorite, et toutes les espérances de son prochain renvoi, — espérances encouragées par les allures religieuses que le roi affectait de temps en temps, — ne changeaient rien à la situation de Mme de Pompadour. Cependant son crédit courut une fois un danger sérieux, grâce au concours prêté

[1] *Mme de Pompadour*, p. 67, 68.
[2] *Mélanges des bibliophiles français*, t. VI.

à ses ennemis par la comtesse d'Estrades, ainsi que nous l'expliquerons tout à l'heure.

D'un autre côté, la Dauphine « était poussée à l'ambition de gouverner le roi par des courtisans qui y cherchaient leur fortune[1]; » ce sera elle qui engagera plus tard Madame Adélaïde à demander à son père l'appartement de l'escalier dérobé que l'Infante avait occupé lors de ses voyages, et, pour obtenir cette faveur, l'intervention de Madame de Pompadour sera nécessaire.

La cour présentait donc à ce moment l'aspect d'un camp sous les armes. C'était un fracas étourdissant, un imbroglio à s'y perdre, un foyer d'intrigues, d'où s'échappaient à l'envi la ruse et la colère.

Ces conflits se prolongeront longtemps encore, et la jeune Adélaïde, dont le courage grandit et s'aguerrit au feu, ne contribuera pas peu à les passionner, à étendre leur action, à leur imprimer une force nouvelle. Jusqu'ici, elle a suivi l'impulsion plus qu'elle ne l'a donnée; mais elle va prendre successivement le premier rôle dans le programme tracé par la reine et sanctionné par le clergé; et nous verrons ce rôle devenir encore plus net, plus tranché après la mort de sa sœur Henriette.

Mais dans l'intervalle quelques faits se sont produits qui méritent d'être rapportés, en raison de leur importance relative et de la part qu'y prit Madame Adélaïde.

Par la hardiesse de ses écrits et autant peut-être par ses allures familières avec la cour, Voltaire s'était aliéné toute la famille royale, mais l'appui de Mme de Pompadour lui était resté fidèle. Or, pour être agréable au poëte (et aussi probablement pour être désagréable à Mesdames), la favorite fit jouer sur le théâtre des *Petits-Cabinets* la comédie de l'*Enfant prodigue.* Admis exceptionnellement à la *seconde* représentation de sa pièce (21 mars 1748[2]), Voltaire fut touché des distinctions dont il était l'objet, et, en sortant du spectacle, dans l'effusion d'un sentiment de gratitude et de légitime orgueil, il adressa les vers suivants à sa protectrice :

Ainsi donc vous réunissez
Tous les arts, tous les goûts, tous les talents de plaire.
Pompadour, vous embellissez
La cour, le Parnasse et Cythère.

[1] *Mém.* de d'Argenson, t. VII, p. 115 et suiv.

[2] Laujon, l'historien des spectacles des petits cabinets, rapporte que la *seconde* représentation de l'*Enfant prodigue* eut lieu le même jour que l'acte lyrique de *Bacchus et Erigonne*, qui, n'ayant pas réussi, ne fut joué *qu'une fois.* Or, cette dernière pièce a été représentée le 21 *mars* 1748, ce qui assigne une date certaine à la *seconde* représentation de l'*Enfant prodigue.* — *Œuvres choisies* de Laujon, t. I, p. 85. — *Mme de Pompadour*, par Campardon, p. 443.



Charme de tous les cœurs, trésor d'un seul mortel,
Qu'un sort si beau soit éternel!
Que vos jours précieux soient marqués par des fêtes!
Que la paix dans nos champs revienne avec Louis!
Soyez tous deux sans ennemis,
Et tous deux, gardez vos conquêtes!

La favorite fut si ravie de ces vers, qu'elle s'empressa de les faire circuler, et ce fut là le malheur du poëte : car bientôt connus de ses ennemis, ils pénétrèrent à la cour, dans les cercles intimes de la reine et chez ses filles, où ils soulevèrent une tempête. Grand tumulte, en effet! Les têtes s'échauffent, les paroles se croisent; Madame Adélaïde crie, s'agite, se démène, et, s'armant des malheureux vers, elle court, déjà triomphante et suivie de ses sœurs, demander à son père justice d'un insolent « qui avait osé comparer les *Conquêtes du roi* dans ses premières campagnes avec la *Conquête* du cœur de sa maîtresse, ajoutant que cette parité de gloire que le poëte attachait à ces deux succès était attentatoire à l'honneur de son père, et que c'était un crime impardonnable [1]. »

Déjà fort mal disposé envers Voltaire, et se croyant blessé d'ailleurs dans sa majesté par cette nouvelle familiarité du poëte, Louis XV « signa son exil, avant que Mme de Pompadour pût le savoir. »

Ici, nous croyons devoir faire une rectification qui n'est pas sans intérêt. M. Michelet prétend que Voltaire eut le courage de protester contre le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, et ce serait dans ce but qu'il aurait adressé à Mme de Pompadour la pièce de vers que nous venons de reproduire.

Nous aimons Voltaire dans tout ce qu'il a fait de bien, et nous sommes heureux quand nous pouvons lui découvrir de nouveaux mérites; mais, malgré notre bonne volonté, nous ne saurions, au cas particulier, lui rendre un hommage qui ne lui est pas dû. Les vers en question furent composés, comme nous l'avons dit, au mois de *mars* 1748, et le traité d'Aix-la-Chapelle n'eut lieu que le 18 *octobre* de la même année.

A moins de nous prouver que Voltaire, en sa qualité de poëte, avait le don de divination que les anciens attribuaient à ses pareils, M. Michelet aura de la peine, croyons-nous, à expliquer comment le philosophe de Ferney a pu savoir, sept mois à l'avance, quelles seraient les clauses et conditions du traité qui nous occupe.

Passons. Nous venons d'assister à une exécution sommaire dont

[1] *OEuvres choisies* de Laujon, t. I, p. 187. — *Mém.* de Marmontel, liv. IV, p. 223.

Voltaire a fait les frais et qu'a provoquée Madame Adélaïde. En voici une autre, également due à son initiative, mais qui demandera un peu plus de temps.

Le contrôleur général Machault, aux prises avec la crise financière qui pesait sur l'Etat (1749), s'appliqua sérieusement à y remédier. A cet effet, il voulut que l'impôt du vingtième, qui était commun à tous les citoyens, s'étendît au clergé, à qui la déclaration de ses biens fut demandée. Entre autres résultats avantageux, cette mesure aurait eu celui de « soulager le bas clergé, qui était opprimé par les évêques, écrit Barbier ; les curés de tout le royaume et tous les petits bénéficiers sont accablés de décimes par la répartition qui se fait dans chaque diocèse ; au lieu qu'ils ne payeraient, par l'imposition du vingtième, qu'à proportion de leur revenu effectif [1]. »

Mais le haut clergé, qui possédait alors « plus d'un grand tiers des biens du royaume, » et cela avec une entière immunité, le haut clergé se signa et cria au sacrilége [2]. Il résista donc à l'impôt et ne voulut pas déclarer ses biens, double refus qui fut formulé dans des remontrances au roi. En voici un échantillon présenté à Louis XV par le cardinal de La Rochefoucauld, président de l'assemblée du clergé :

« Sire,

« La justice et la magnanimité de Votre Majesté nous sont si connues, qu'elles nous autorisent à répondre que nous ne consentirons jamais que ce qui a été jusqu'ici le don de notre amour et de notre respect devienne le tribut de notre obéissance. » (*Barbier*, tome IV.)

D'un autre côté, l'évêque de Marseille écrivait au contrôleur général : « Ne nous mettez pas dans la nécessité d'obéir à Dieu ou au roi ; vous savez lequel des deux aurait la préférence [3]. »

En présence d'une semblable opposition, le gouvernement ordonne aux pays d'Etats de fournir eux-mêmes les déclarations des biens du clergé pour l'imposition du vingtième. Quelques Etats résistent. Le clergé s'en prévaut. Il entre en révolte, et se répand en discours violents, en menaces, en libelles. Bref, des flots d'encre coulent sur le papier, soit pour la défense du clergé, soit pour le

[1] *Journal*, de Barbier, t. IV, p. 390, 391.

[2] Necker rencontrera une semblable résistance lorsqu'il voudra appliquer à la noblesse ce même impôt du vingtième.

[3] *Siècle de Louis XV*, par Voltaire, ch. XXXVI.

faire contribuer aux charges qui pèsent sur tout le monde.

Ce triste état de choses, dont nous aurons plus loin le dernier épisode, dura plusieurs années, et pendant ce temps la petite Eglise, dont l'autel était chez la reine, ne resta pas oisive.

La jeune Adélaïde surtout n'épargna ni prières ni brigues, et cela sans se rebuter un instant, bien qu'elle se heurtât cette fois contre la volonté paternelle ; mais les obstacles plaisaient à cet âme hardie et batailleuse. Ce n'était pas assez que de vouloir être exonéré du *vingtième*, le clergé exigeait encore que cette exemption s'étendît aux impôts, et qu'elle fût reconnue et proclamée comme *droit divin* ; il prétendait enfin ne devoir venir en aide à l'Etat qu'à titre de *don gratuit* et purement volontaire.

C'était simplement la négation de toute solidarité civile et le renversement de tout principe d'autorité.

Madame Adélaïde fut tout d'abord repoussée dans ses démarches, si pressantes, si vives qu'elles fussent; mais, nous l'avons dit, elle était loin de se décourager, et comptait toujours sur un moment de faiblesse de la part du roi. Cependant un jour, ayant essuyé de lui de nouvelles rebuffades, elle s'emporta, frappa du pied et le menaça net... de se faire carmélite !... Le roi aurait dû rire de cette boutade : car c'eût été là une singulière religieuse ! Cependant il ne rit point, et assurément il eût pris sa fille au mot s'il avait pensé se débarrasser par là de cette faction turbulente qui acquérait chaque jour plus d'importance et qui commençait à troubler sérieusement le royaume.

Dans tous les cas, la prise de voile de Madame Adélaïde resta à l'état de menace, et la jeune princesse continua d'exercer ses petits talents dans l'intérêt de ses amis.

Une nouvelle occasion de les servir se présenta bientôt. Depuis quelque temps, des presses clandestines, établies à Paris et aux environs, vomissaient les plus abominables pamphlets, soit pour défendre le clergé, soit pour soutenir le parlement. Plusieurs de ces écrits avaient été brûlés par la main du bourreau, et des visites étaient fréquemment pratiquées chez les imprimeurs et les libraires pour découvrir les coupables contre quelques-uns desquels des peines terribles (le bannissement, les galères) avaient été prononcées. Ces investigations s'étaient étendues à tous les quartiers de la ville, et le palais de Justice n'avait pas été épargné ; mais elles s'étaient arrêtées devant l'archevêché, bien qu'on soupçonnât l'archevêque d'y cacher une des presses en question [1]. Après de longues hésitations, l'ordre fut enfin donné d'y opérer une perquisition régulière,

[1] *Journal* de Barbier, t. V, p. 264

et l'on allait y procéder quand Madame Adélaïde, irritée, se mit à la traverse, et les recherches n'eurent pas lieu.

Le cercle de son crédit va du reste s'agrandir encore et le groupe des courtisans grossira autour d'elle ; car sa sœur Henriette vient de mourir (1752), et elle a hérité de la part de confiance et de tendresse que le roi avait pour la défunte. Bientôt Madame Adélaïde pourra donc dire avec raison, en parlant du roi et d'elle-même : « *Nous ferons ceci, nous ferons cela.* »

Mais laissons un instant l'affaire du *vingtième*, qui sera pendante encore bien des années, et que nous reprendrons plus loin pour en faire connaître la suite et le dénoûment.

Nous avons dit que le pouvoir de Madame de Pompadour avait couru, dans une circonstance, un danger véritable ; en cela nous faisions allusion au jour où Mme d'Estrades se ligua contre elle avec Mesdames, le Dauphin et le comte d'Argenson [1], qui avait rallié à sa cause d'autres personnages importants que la favorite s'était aliénés par ses hauteurs [2].

Le lecteur connaît déjà la comtesse d'Estrades, qui fut une des dames dont la favorite était accompagnée lors de sa présentation à la cour. Laide et méchante, mais douée d'une vive intelligence, cette femme était veuve du comte d'Estrades (tué en 1743 à la bataille de Deltingen), et son mariage l'avait faite cousine de Mme de Pompadour. A la faveur de cette parenté, elle s'insinua dans les bonnes grâces de cette dernière, fit l'officieuse, lui rendit quelques petits services, et, pour l'en récompenser, la marquise lui obtint la place de dame d'atour auprès de Mesdames. Oubliant tout ce qu'elle devait à la favorite, elle fit bientôt cause commune avec ses ennemis, et, n'ayant pu la supplanter pour son propre compte, malgré la tentative effrontée du cabinet secret de Choisy [3], elle suscita à sa bienfaitrice une rivale plus redoutable, qui était la jeune comtesse de Choiseul.

Marmontel a raconté dans ses *Mémoires*, avec des détails aussi curieux que scabreux, le rendez-vous où la comtesse de Choiseul céda au roi, rendez-vous dont plusieurs personnages graves attendaient le résultat à quelques pas de là, dans le cabinet du ministre.

[1] Ministre de la guerre, frère cadet de l'auteur des *Mémoires*, qui, dans son honnêteté austère, en parle ainsi : « Ce qui me fâche, c'est que mon frère sera à la tête de cette armée destructive de nos libertés et du vrai recours au trône... Il est bien malheureux d'être possédé de tant d'ambition et d'impatience des grandeurs pour prendre des voies si méchantes. *Mém.*, t. II, p. 48.

[2] Ces personnages étaient : Boulogne, Puysieux, Rouillé, Saint-Séverin, les frères Paris, un moment indisposés contre la favorite, etc.

[3] *Mém.* de Mme du Hausset. p. 117.



Nous n'insisterons pas sur ces détails, que tout le monde peut lire et qui rappellent la prude marquise de Sévigné et Mme de Laverdin, son amie, *attendant* aussi *à deux portes de là*, et en riant à gorge déployée, le résultat d'une *épreuve* imposée par la marquise de Langeay à son mari, accusé d'impuissance. (*Tallemant des Réaux*, t. X.)

La rivale opposée à Mme de Pompadour faillit l'emporter sur elle. Pendant un instant, au rapport de d'Argenson, la favorite se crut perdue ; elle disait tout haut que Mme d'Estrades serait l'instrument de sa ruine. Toutefois, elle reprit courage, regagna pied à pied le terrain perdu et fit expédier bel et bien à Mme d'Estrades une lettre de cachet qui la chassa de Versailles.

Madame Adélaïde et son parti avaient été enchantés de la campagne entreprise par Mme d'Estrades et le comte d'Argenson ; mais aucun des membres de la famille royale n'avait pris part, du moins en apparence, à cette scandaleuse affaire. On avait laissé agir ; on y avait un peu poussé, mais dans l'ombre, en se mettant discrètement derrière le rideau, se réservant de profiter de l'aventure si elle arrivait à bien, et de la désavouer dans le cas contraire.

Au surplus, Mme d'Estrades n'inspirait autour d'elle ni estime ni sympathie, et Madame Adélaïde avait même à se plaindre de cette femme qui, attachée alors spécialement à sa personne, comme dame d'atour, s'était montrée à son égard aussi avide, aussi avare qu'elle avait été ingrate envers Mme de Pompadour. Elle laissait la jeune princesse manquer à peu près de tout, même de bas et de souliers, dit d'Argenson. Aussi Madame Adélaïde fut-elle ravie quand cette femme fut remplacée auprès d'elle par la comtesse de Civrac, à qui elle écrivit ce billet encore inédit[1] :

« Je suis transportée de joye, ma chère Bisi ; le roi a bien voulu m'accorder pour vous la place de Mme d'Estrades. Quelque contente que vous soyez, vous ne pouvez l'estre autant que moy, vous aimant à la folie.

» Je vous demande pardon du peu de respect avec lequel je vous écris, mais je n'ay point d'autre papier.

» MARIE-ADÉLAÏDE. »

L'affaire du *vingtième*, tantôt ajournée, tantôt reprise, revenait de temps à autre sur le tapis, sans recevoir de solution, tant la lutte était ardente et les forces balancées.

1 Née d'Antin, la comtesse de Civrac était, au dire du duc de Luynes, « grande, bien faite, jolie, mais un peu grasse. » Son mari commandait le régiment d'Aunis.



Heureusement pour le clergé Madame Adélaïde est là, avec son ascendant éprouvé et ses jeunes audaces.

Nous l'avons présentée comme étant sans cesse repoussée par son père dans ses sollicitations pour cet objet; mais elle revint si souvent à la charge et fit si bien par ses cajoleries et ses menaces, surtout par ses emportements d'enfant gâtée, qu'elle parvint, — c'est le mot, — à sauver les biens du clergé. Celui-ci *consentit* à payer le vingtième, ou à peu près, mais il l'emporta sur la question principale : c'est-à-dire qu'il fut dispensé de fournir la fameuse déclaration de ses propriétés, et, par ce moyen, il échappa à l'impôt ordinaire. (*Barbier*, *passim.*)

Non-seulement les finances de l'Etat souffrirent de cet échec, mais encore l'autorité royale fut entamée. Quant au ministre qui avait eu le courage de se montrer bon citoyen, il fut sacrifié, et reçut une lettre de cachet qui l'exila dans sa terre d'Arnouville. A la vérité, le duç de la Vrillière lui remit en même temps un billet dans lequel le roi disait à Machault : « Si vous avez quelque grâce à me demander pour vos enfants, je serai bien aise de vous l'accorder et de vous prouver par là que vous ne perdez pas mon amitié [1]. »

Dérisoire promesse d'un roi qui n'avait pas eu le courage de défendre un ministre dont il se dit l'*ami* !

Telle est la seconde exécution faite à l'instigation de Madame Adélaïde, dont l'influence va s'affirmer de plus en plus.

Néanmoins, dans cette circonstance, la cabale essuya aussi un échec. Par suite d'une espèce de transaction intervenue entre elle et le roi, le renvoi du comte d'Argenson eut lieu le même jour que celui de Machault. Ces deux ministres étaient opposés l'un à l'autre : Machault défendait le parlement et le comte d'Argenson le clergé, dont il était l'âme damnée. Ce que l'un faisait, l'autre tâchait de le défaire ; de telle sorte qu'on disait qu'ils se « battaient à coups de parlement et de clergé. » La disgrâce qui les atteignit tous deux ne satisfit donc ni le clergé ni le parlement. Elle mécontenta tout le monde.

Du reste, à peine un embarras disparaissait ou tendait à disparaître, qu'un embarras nouveau surgissait, et même plusieurs complications marchaient parfois de front.

Ainsi l'impôt du vingtième n'avait pas dit son dernier mot que, par une conversion habile et pour faire respecter le *temporel*, le clergé tâcha d'alarmer le gouvernement et d'intimider les conciences sur la question du *spirituel*. A cet effet, il exhuma de la poussière les vieilles querelles de la Bulle *Unigenitus* et refusa les sacrements

[1] *Biographie générale* de Didot, article Machault, par A. Vicque.

aux catholiques qui n'acceptaient pas cette bulle. Le parlement répondait à ces refus en ordonnant des poursuites contre les prêtres qui s'en rendaient coupables. Prenant parti pour le clergé, la cour cassait les arrêts du parlement au fur et à mesure qu'il les rendait; et le clergé recommençait ses refus et le parlement ses rigueurs : défi imprudent, antagonisme aveugle, qui durera jusqu'au moment où la cour, le parlement et le clergé tomberont ensevelis sous les ruines de l'autel, du trône et de la loi.

Et partout, invisible et présente, se retrouvait la main de Madame Adélaïde.

Ensuite viendront la malheureuse guerre de Sept ans, l'attentat de Damiens et l'expulsion des jésuites; puis l'avénement de la Du Barry, la désorganisation de la magistrature et du système financier, etc., enfin les dernières fautes et les dernières convulsions du règne.

Et, loin que la querelle allumée entre la cour et le clergé, d'une part, et le parlement de l'autre, cède devant ces crises successives et les préoccupations anxieuses du pays, elle va s'enflammer davantage et même se compliquer d'un ferment imprévu : car il faudra établir de nouveaux impôts pour soutenir la guerre, et le parlement refusera d'enregistrer les édits. Par suite, des lits de justice seront tenus; le roi dictera ses volontés souveraines à des magistrats qui refuseront d'obéir et dont il brisera les résistances en prononçant leur exil, mesure qui a presque toujours manqué son but parce qu'elle grandit ceux qu'elle frappe.

Ce n'est pas tout. Les dilapidations de la cour ont creusé dans les coffres de l'Etat un déficit de plus en plus difficile à combler. Des retranchements sont devenus nécessaires, non-seulement dans les dépenses du roi et de sa famille, mais encore « pour empêcher les profits illégitimes qui se font par nombre de gens du roi et au préjudice de l'Etat. » (*Barbier*, t. VII.)

En conséquence, un édit sur le luxe est publié; il rencontre une opposition très-vive. Cependant le roi donne l'exemple des réformes en envoyant une partie de sa vaisselle à la Monnaie, et il invite ses sujets à faire les mêmes sacrifices. Mais on sait ce qui advint de cette espèce de croisade somptuaire inaugurée par le contrôleur général Silhouette. Il prêcha cette croisade dans le désert, absolument comme s'il l'eût prêchée de nos jours. On le chansonna, il fut tourné en ridicule, et, au bout d'un ministère de huit mois, il fut obligé de résigner ses fonctions (1759).

Toutefois, Madame Adélaïde et ses sœurs parurent montrer dans l'occurrence un désintéressement, une humilité dont s'extasie le duc de Luynes, et qu'il s'empresse de nous signaler.

On sait que la dépense de chacune de Mesdames s'élevait à un million par an. Aussitôt qu'elles apprirent les projets d'économie du roi, elles lui « écrivirent une lettre qu'elles signèrent toutes, par laquelle elles l'assuraient qu'elles seraient comblées de joie de tout ce qui pourrait lui plaire, quand même elles n'auraient que le *pur nécessaire*[1]. »

Après un tel langage, on pourrait craindre que les princesses ne s'imposassent les plus dures privations; on croit les voir déjà vêtues de serge et de bure, et, à l'imitation des anachorètes de la Thébaïde, ne se nourrissant plus que de racines.

Rassurons-nous. J'ai précisément sous les yeux un manuscrit inédit présentant le *Menu général* et la *Dépense ordinaire* de Mesdames Adélaïde, Victoire, Sophie et Louise, pendant cette même année 1759; et, grâce à ce document curieux et authentique, dont nous avons déjà parlé dans notre *Introduction*, nous pouvons savoir ce que Mesdames entendaient par le *pur nécessaire*, du moins quant à leur table, soit qu'elles fissent gras, soit qu'elles fissent maigre.

Nous allons donc communiquer au lecteur un extrait dudit document :

Menu de la Table de Mesdames de France, les jours gras, lorsqu'elles mangeront toutes ensemble :

Trois grands bouillons. — 3 chapons vieux, 10 l. 11 s. 6 d.; 12 livres de bœuf, 5 l. 8 s.; 12 livres de veau, 5 l. 8 s.; 12 livres de mouton, 5 l. 8 s. — Total 26 l. 15 s. 6 d.

Dîné. — *Trois potages.* — Le potage à la reine, 8 l. 18 s. 6 d.; la poularde au riz, 2 l. 7. s. 5 d. — Total, 11 l. 5 s. 11 d. — Les croûtes sur le fond des grands bouillons.

Cinq entrées. — 1 longe de veau de 16 livres, 7 l. 4 s.; 2 poulardes en filets à la crème, 4 l. 14 s.; 4 perdreaux en escalopes, 9 l. 8 s.; la casserole au riz, 14 l. 16 s.; 6 pigeons de volière pour tourte, 4 l. 14 s. — Total, 40 l. 16 s.

Rôt. — *Quatre plats.* — 2 poulets gras, 4 l. 14 s.; 1 levreau, 4 l. 14 s.; 3 perdreaux, 7 l. 1 s.; 3 cervelles, 7 l. 1 s. — Total, 23 l. 10 s.

Viandes des bouillons. — 22 livres de grosse viande, 9 l. 18 s.; 11 livres de

[1] *Mém.* du duc de Luynes, t. XVII, p. 37. — « Il a déjà été réglé, continue le duc de Luynes, que le renouvellement qui se fait pour la chambre de la reine, tous les trois ans, en draps, oreillers, dentelles, couvertures, etc., serait retardé de deux ans. On a supprimé aussi chez le roi l'usage où l'on était de donner le café à tout le monde. Les femmes de chambre des dames de la cour avaient du café de chez le roi tous les matins, et il y avait des gens de la cour employés sur l'état de dépense pour dix ou douze tasses dans un jour soit en café ou en chocolat: outre cela, il y avait des fournitures de limonade, orgeat et eaux glacées, et ces dépenses montaient à 200,000 livres par an; elles viennent d'être retranchées. »



lard, 11 ; 3 livres de jambon, 3 l. 15 s.; 3 ris de veau, 2 l. 14 s. ; 1 quarteron et demi de crêtes, 3 l. 10 s. 6 d.; 1 livre de beurre de Vanvre, 2 l.; 1 quarteron et demi d'œufs, 2 l. 5 s.; 1 chapon pour tourte et blanc manger, 2 l. 7 s. — Total, 37 l. 9 s. 6 d.

Somme du DINÉ de Mesdames, *en gras*, lorsqu'elles mangeront toutes ensemble cent trente-neuf livres seize sols six deniers.

Le SOUPÉ comme le DINÉ, à la réserve des grands bouillons, qui sont employés au Dîné pour tout le jour. Partant, le SOUPÉ ne sera que de cent-treize livres un sol.

Somme totale de ladite table, pour un jour gras, *deux cent cinquante-deux livres dix-sept sols six deniers.*

Le Grand-Maître de France, etc.

Louis-Joseph de BOURBON.

Menu pour la Table de Mesdames, les jours maigres, lorsqu'elles mangeront toutes ensemble :

Les grands bouillons comme aux jours gras, 26 l. 15 s. 6 d.

Dîné. — *Trois potages.* — 1 sole, 7 l. ; 1 carpe de pied ij doigts, 3 l. 10 s. — Total, 10 l. 10 s.

Cinq entrées. — 1 entre-moyenne barbue, 13 l. ; un tiers de moyen-saumon, 18 l.; 6 vives, 24 l.; 2 soles, 14 l.; 1 truite, de pied et demi iiij doigts, 17 l. — Total, 86 l.

Quatre plats de rôts. — 1 carpe de pied et de demi, 19 l. ; 2 soles, 19 l.; 1 moyenne barbue, 20 l. ; un tiers de grand saumon, 28 l. — Total, 86 l.

Menus droits. — 5 livres de beurre, 5 l. ; 3 livres de beurre de Vanvre, 6 l.; 5 livres d'huile vierge, 7 l. 10 s. ; 1 quarteron d'œufs, 1 l. 10 s.; demi barril d'anchois, 3 l. — Total, 23 l.

Somme du DINÉ *maigre* de Mesdames, lorsqu'elles mangeront toutes ensemble, deux cent trente livres cinq sols six deniers.

Le SOUPÉ comme un DINÉ, à la réserve des grands bouillons, qui sont des employés au Dîné pour tout le jour. Partant, le SOUPÉ ne sera que de deux cent trois livres dix sols.

Somme totale de la table de Mesdames, lorsqu'elles mangeront ensemble les *jours maigres*, quatre cent trente-trois livres quinze sols six deniers.

Le Grand-Maître de France, etc.

Louis-Joseph de BOURBON.



On conviendra que la table de Mesdames était encore très-confortable et assez appétissante pour des princesses soumises à la réforme; assurément ce qu'elles appelaient le *pur nécessaire* eût pu contenter les personnes qui aiment le superflu [1].

Nous avons vu, par la disgrâce qui a frappé Voltaire, combien la cour marchandait peu ses sévérités aux philosophes dont les rangs grossissaient chaque jour davantage. Déjà, au fur et à mesure de leur apparition, les premiers volumes de l'*Encyclopédie* avaient été non-seulement censurés par la Sorbonne et l'archevêque de Paris, mais encore condamnés par arrêt du parlement, qui se joignait volontiers à la cour et au clergé quand il s'agissait de sévir contre les libres penseurs et les beaux esprits; de telle façon que ces derniers avaient à la fois pour ennemis les jésuites et les jansénistes.

Mais ce n'était pas assez d'atteindre les livres; on voulut avilir les auteurs. Dans ce but, on leur suscita un pamphlétaire qui avait fait ses preuves. Nous avons nommé Palissot. Cet écrivain put ridiculiser à son aise les principaux d'entre eux dans sa comédie des *Philosophes* (1760), violente satire qui ne produisit que du scandale et des récriminations, sans faire reculer d'un pas la marche des idées nouvelles.

Du reste, les représailles ne se firent pas attendre, et, deux mois après, Voltaire fit jouer l'*Ecossaise*, qui est une diatribe cruelle dirigée principalement contre Fréron, un des chauds défenseurs de la cour et du clergé. En autorisant la représentation de cette comédie, le Gouvernement sacrifia Fréron et crut donner ainsi une espèce de satisfaction aux encyclopédistes, car, dit Clément dans ses *Anecdotes dramatiques*, si l'on n'eût pas permis de jouer la comédie des *Philosophes*, on eût sûrement défendu de représenter celle de l'*Ecossaise.*

Revenant plus spécialement à Madame Adélaïde, qui n'était étrangère à aucune des mesures violentes prises contre les novateurs, à quelque ordre d'idées qu'ils appartînssent, — car on aurait pu l'appeler à bon droit la princesse Touche-à-tout. — Nous dirons que ce n'était pas seulement sur l'esprit du roi qu'elle avait de l'autorité. Elle était en outre toute-puissante dans la maison du Dauphin, son frère. Elle y réglait tout, disposait de tout et critiquait le peu d'ordres donnés par la Dauphine, qui n'avait aucun crédit; enfin, au dire du duc de Luynes, « la sœur détournait le mari de s'attacher à sa femme. »

[1] « Il est vrai dit Mme Campan, qu'on *reprochait* à la table de Mesdames d'avoir acquis pour le maigre une renommée que portaient au loin les parasites assidus à la table de leur maître d'hôtel. » T. I, p. 28.



Cet esprit de domination, cette soif ardente de despotisme qui, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, poussait Madame Adélaïde hors des bornes des convenances et de l'équité, ne l'empêchera pas cependant de se montrer excellemment prévenante et dévouée envers la Dauphine et le Dauphin, lors de la maladie cruelle qui conduisit ce dernier au tombeau (septembre 1765). Il était à Fontainebleau, où il avait été transporté mourant, et Madame Adélaïde se constitua pour ainsi dire sa garde malade, de concert avec la Dauphine, à qui elle avait donné un lit dans son propre appartement.

Sans cesse attachées au chevet du Dauphin, les deux belles-sœurs n'épargnèrent ni fatigues ni soins pour le rappeler à la vie, ne tenant aucun compte des dangers auxquels elles s'exposaient au milieu des miasmes putrides dont elles étaient enveloppées. Le Dauphin mort, Madame Adélaïde mit en usage toutes les ressources de son imagination pour distraire et consoler la Dauphine, dont elle finit de gagner ainsi la confiance et la reconnaissante amitié. Aussi dix-huit mois après, à son lit de mort, la mère de Louis XVI conjura-t-elle Madame Adélaïde « de servir de père et de mère à ses enfants, et de les aider de ses bons conseils[1]. »

Telle était Madame Adélaïde, cette femme qui n'agissait que par accès et excès : mélange de faiblesse et de force, de malice et de bonté.

Mais retournons quelque peu arrière, au 15 avril 1764. Ce jour-là un événement important est arrivé : Mme de Pompadour est morte. Elle a fait poétiquement ses adieux à la vie. Les païens, au moment suprême, se couronnaient de roses ; elle s'est fait habiller et mettre un peu de rouge pour cacher sa pâleur ; fin bien digne, après tout, d'une femme qui avait été la reine des arts coquets et des splendides élégances ; et ce rôle charmant, elle s'y fût tenue peut-être sans la faiblesse de Louis XV, qui en fit une femme politique, un ministre en jupon. Il la traita ainsi jusqu'à sa dernière heure, continuant de la consulter sur les affaires publiques et de lui faire rendre compte, chaque jour, du *secret de la poste*[2]. Et cependant lui qui, autrefois, avait donné des larmes à la mémoire des trois sœurs de la maison de Nesles, ne pourra trouver, dans la circonstance actuelle, au fond de son cœur aride et dévasté, aucun regret, aucun élan de sensibilité pour la femme qui s'en va, juste châtiment, après tout ! il la punit de l'avoir fait descendre si bas, comme homme et comme roi, et cependant il descendra plus bas

[1] *Vie du Dauphin*, père de Louis XVI, par l'abbé Proyart, p. 359, 431, 443.
[2] *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 24.



encore. Quoi qu'il en soit, lorsque, des fenêtres du Château de Versailles, il vit passer la voiture qui emportait le cadavre de Mme de Pompadour, « il tira froidement sa montre, calcula l'heure à laquelle le convoi devait arriver à Paris, et ce fut tout [1]. »

En définitive, l'occasion était belle pour lui de réformer son genre de vie ; et l'on put croire un instant qu'il y songeait. Pour la première fois, il parut reconnaître ses faiblesse coupables et les fautes de son règne. Il supprima le trop fameux parc aux cerfs et fit son testament [2]. Mais sa paresse d'esprit et sa mollesse de résolution entraînaient des rechutes. Il se maintenait dans cette voie négative qui n'est ni le bien ni le mal, plutôt le mal que le bien, puisqu'elle permet indifféremment l'un et l'autre. Il avait *enrayé*, mais il n'avait pas encore *dételé*, comme son chirurgien le lui conseillait [3]. Rendu à la liberté par la mort de la marquise, et ne voulant plus s'engager sous les lois d'une nouvelle favorite, il se laissait aller à ces liaisons éphémères et de rencontre que lui procuraient les courtiers de corruption, ainsi que ces proxénètes dorés parmi lesquels on pourrait citer les plus beaux noms de France ; liaisons qu'il croyait sans conséquence parce qu'elles n'impliquaient ni scandale ni responsabilité, et c'est cependant une amourette de cette espèce qui causera sa mort.

Au surplus, la cabale dévote ne redoutait rien tant, pour ses intérêts égoïstes, que de voir au roi une maîtresse déclarée ; aussi fermait-elle les yeux sur toutes ces intrigues anonymes du monarque, et au besoin même elle y poussait.

D'un autre côté, Louis XV avait le goût de la vie de famille, et il avait toujours aimé ses enfants « avec cette bonhomie bourgeoise si rare chez les princes, et dont parle Dangerville. »

Or, c'est à développer ce double penchant que va travailler activement Madame Adélaïde.

Depuis la mort de sa sœur Henriette, à laquelle il avait été refusé, Madame Adélaïde habitait le fameux appartement de l'escalier dérobé qu'avait occupé momentanément l'Infante, et contre lequel M. Michelet a de si cruelles préventions. Pour en finir à ce sujet avec notre historien fantaisiste, nous lui ferons observer que c'est à la sollicitation pressante et directe de Mme de Pompadour que le roi

[1] *Mme de Pompadour*, p. 306. — Des documents authentiques portent à près de trente-sept millions les dépenses faites par Mme de Pompadour, pendant les dix-neuf années de son règne. *Curiosités historiques*, par J.-A. Le Roi, p. 228.

[2] *Fastes de Louis XV*, t. II, p. 201.

[3] On sait que, se sentant de plus en plus affaibli par ses débauches, Louis XV dit un jour à La Martinière : « Je crois bien qu'il faut que j'*enraie*. » A quoi le chirurgien répondit : « Sire, vous feriez mieux de *dételer* tout à fait. »



consentit à laisser cet appartement à la disposition de Madame Adélaïde[1]. Et cette intervention personnelle de la maîtresse en titre doit rassurer définitivement M. Michelet, et dissiper toute idée de rivalité entre la marquise et la fille du roi.

Au surplus, cet appartement était très-commode pour les projets de Madame Adélaïde. Le roi descendait chez elle tous les matins. « Souvent il y apportait et y prenait du café qu'il avait fait lui-même. Madame Adélaïde tirait un cordon de sonnette qui avertissait Madame Victoire de la visite du roi; Madame Victoire, en se levant pour aller chez sa sœur, sonnait Madame Sophie, qui, à son tour, sonnait Madame Louise[2]. »

En un clin d'œil, les quatre sœurs se trouvaient donc en présence du roi, qu'elles tâchaient d'égayer par leurs propos et leurs jeux, et de ramener à des habitudes simples et régulières.

L'intimité la plus cordiale régnait entre le père et les enfants, et c'est dans ces réunions sans façon qu'il leur donnait, comme nous l'avons dit plus haut, ces sobriquets singuliers, malsonnants, empruntés à un vocabulaire qui n'était pas précisément celui de la cour et sur lesquels Madame Adélaïde prit peut-être trop aisément son parti. Mais de telles hardiesses plaisaient à son caractère. Nous avons d'elle une lettre dans laquelle, tournant en plaisanterie le surnom qui lui a été appliqué, elle s'appelle elle-même *Madame Torchon*. Il semble, n'en déplaise à Brid'oison, qu'on devrait laisser aux autres le soin de nous dire « ces sortes de choses-là. » Quoi qu'il en soit, voici cette lettre, qui est inédite et adressée à la comtesse de Civrac[3] :

A Versailles, le 15 décembre 1757.

« Je viens de recevoir une lettre d'une certaine femme dont j'ay peine à me ressouvenir parce qu'il y a bien du temps que je ne l'ay vue et qu'on m'a dit estre de la maison de Durfort et avoir l'honneur d'appartenir à Mme la Maréchalle. Je me rappelle, après bien des recherches et un grand effort de mémoire, que je pouvois bien l'avoir connue ; j'ay mesme cru sentir que je l'aimois autrefois, et que cela pourroit bien durer encore ; mais chassons ce sentiment : il est trop bas pour une descendante de Hugues Capet. Monseigneur le comte de Noiailles n'a pas encore paru à la cour, mais dès qu'il y

[1] *Mém.* de d'Argenson, t. VII, p. 115 et suiv. — *Les Maîtresses de Louis XV*, t. I. p. 262.

[2] *Mémoires* de Mme Campan, t. I, p. 14.

[3] Nous reproduisons cette lettre telle qu'elle a été écrite par Madame Adélaïde, pour montrer combien elle faisait peu de fautes d'orthographe, contrairement aux femmes de la cour, en général, et même à la plupart des femmes de lettres du XVIIIe siècle.



aura mis le pied et que le temps aura laissé remettre les sens troublés par la joye de son heureux retour, la grande princesse *Madame Torchon*, qui vous écrit, vous assure qu'elle n'oubliera point de luy parler pour le logement de Mme de Montauban. Les bruits qui disent qu'elle ne l'obtiendra pas pourroient bien estre vrais, parce que la reine, je crois, le désire pour Mme Décart, et que tout cède à Mademoiselle fille de Jacques. Rassurez-vous, vous n'avez pas fait assez de sotises : car il faut commencer vostre lettre tout en haut et retrancher votre *très-humble* et toute parolle de respect. Adieu, ma reine, ma princesse. Toute plaisanterie cessante, je vous diray que je vous aime de tout mon cœur, et que je suis réellement fort fâchée de ne vous point voir.

» MARIE ADÉLAIDE.

» Mes hommages, mes respects, mes soumissions que je vous prie de faire passer jusqu'à M. le comte de Civrac. »

Cette lettre nous donne une idée de la familiarité aimable que Mesdames avaient établie dans leurs relations avec les femmes attachées à leur service, en même temps que le ton de plaisanterie qui régnait à la cour, ton faux et guindé qu'on s'efforçait de prendre autant pour s'étourdir que pour s'égayer. Du reste, le roi plaisantait aussi dans sa correspondance. Un jour, ou plutôt une nuit, pour être agréable à ses filles, qui désiraient manger du cotignac [1], il écrivit à l'évêque d'Orléans une lettre devenue grotesquement célèbre. Mais c'est là une anecdote que nous laisserons à Mme du Deffand le soin de nous raconter. Le lecteur n'y perdra rien.

« Mercredi, à 4 heures (28 octobre 1767).

» ... Voici l'histoire : elle est d'environ huit jours. Le roi, après souper, va chez Madame Victoire; il appelle un garçon de la chambre, lui donne une lettre, en lui disant : « Jacques, portez cette lettre au duc de Choiseul, et qu'il la remette tout à l'heure à l'évêque d'Orléans. » Jacques va chez M. de Choiseul; on lui dit qu'il est chez le duc de Penthièvre : il y va. M. de Choiseul est averti, reçoit la lettre, trouve sous sa main Cadet, premier laquais de Mme de Choiseul. Il lui ordonne d'aller chercher partout l'évêque, de lui venir promptement dire où il est. Cadet, au bout d'une heure et demie, revient, dit qu'il a d'abord été chez monseigneur, qu'il a

[1] Marmelade de coings pour laquelle la ville d'Orléans était alors en réputation.

frappé de toutes ses forces à la porte, que personne n'a répondu ; qu'il a été par toute la ville sans trouver ni rien apprendre de monseigneur. Le duc prend le parti d'aller à l'appartement dudit évêque ; il monte cent vingt-huit marches et donne de si furieux coups à la porte, qu'un ou deux domestiques s'éveillent et viennent ouvrir en chemise. Où est l'évêque?... Il est dans son lit depuis dix heures du soir... Ouvrez-moi sa porte... L'évêque s'éveille... Qui est-ce qui est là?... — C'est moi, c'est une lettre du roi. — Une lettre du roi! eh! mon Dieu, quelle heure est-il?... Deux heures... et prend la lettre. Je ne puis lire sans lunettes... — Où sont-elles ? — Dans mes culottes... Le ministre va les chercher, et, pendant ce temps-là, ils se disaient : Qu'est-ce que peut contenir cette lettre? L'archevêque de Paris est-il mort subitement? Quelque évêque s'est-il pendu? Ils n'étaient ni l'un ni l'autre sans inquiétude. L'évêque prend la lettre; le ministre offre de la lire; l'évêque croit plus prudent de la lire d'abord; il n'en peut venir à bout, et la rend au ministre, qui lut ces mots :

« Monseigneur l'évêque d'Orléans, mes filles ont envie d'avoir » du cotignac ; elles veulent de très-petites boîtes ; envoyez-en cher- » cher si vous n'en avez pas, je vous prie... » (Dans cet endroit de la lettre il y avait une chaise à porteur dessinée ; au-dessous de la chaise) : « d'envoyer sur-le-champ dans votre ville épiscopale en » chercher, et que ce soit de très-petites boîtes. Sur ce, monsieur » l'évêque d'Orléans, Dieu vous ait en sa sainte garde.

» Signé : LOUIS. »

Et puis plus bas, un post-scriptum : « La chaise à porteur ne signifie rien ; elle était dessinée par mes filles sur cette feuille que j'ai trouvée sous ma main [1]. »

Enfin, on fit partir sur-le-champ un courrier; le cotignac arriva le lendemain, et le roi et ses filles s'en régalèrent.

Mais on se lasse des meilleures choses, même du cotignac d'Orléans, et ces pauvres princesses qui croyaient avoir endormi le bel oiseau royal dans leur palais enchanté, le verront bientôt reprendre son vol pour ne plus revenir.

Cependant un triste événement va survenir qui semble devoir retenir le captif quelque temps encore auprès d'elles.

La reine mourut (juin 1768), et, soit remords, soit tout autre

[1] *Correspondance complète* de Mme du Deffand, édition de M. de Lescure, t. I, p. 446 et suiv.



sentiment difficile à démêler dans un homme aussi singulier, aussi flottant, aussi indéchiffrable qu'était Louis XV, cette mort l'affecta profondément. Il s'approcha du lit où gisait le cadavre de Marie Leckzinska, et voulut embrasser une dernière fois ses restes inanimés. Ensuite il se fit raconter avec détail par le médecin tout ce qui avait rapport aux derniers instants de la défunte ; il écouta ce récit avec attendrissement, avec un douloureux intérêt, et donna enfin, dans cette circonstance suprême, « un exemple de tendresse conjugale et d'humanité[1]. » Si bien que Madame Adélaïde déclara plus tard, après la mort de son père, « qu'il était alors sincèrement converti et résolu à vivre en bon chrétien, mais que le fatal maréchal de Richelieu, sous le prétexte de le distraire de sa douleur, était venu le ramener au péché[2]. »

Dans ses *Mémoires*, le maréchal de Richelieu a cherché à se justifier de cette grave accusation en alléguant qu'il n'était pas auprès du roi lorsque la Du Barry parut à la cour. Mais la plupart des écrivains le font acteur dans cette triste comédie et lui donnent même un des principaux rôles[3]. D'ailleurs, fût-il bien démontré, l'alibi qu'il invoque ne prouverait absolument rien à la décharge du vieux roué que Voltaire appelait pittoresquement le *tripotier*, la *vieille poupée*, et qui avait été, comme on sait, l'ami et le conseiller de toutes les maîtresses du roi.

Quoi qu'il en soit, le retour que Louis XV fit sur lui-même fut de courte durée. Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis la mort de Marie Leckzinska, que Mme Du Barry, devenue reine à son tour par droit de conquête, prenait possession d'un appartement situé au-dessus de celui du roi.

On ne peut pas dire que Madame Adélaïde et la coterie poussèrent cette courtisane dans les bras de Louis XV ; mais là encore les dévôts s'abstinrent. On laissa faire. Sans doute, comme nous l'avons insinué, ils répugnaient à l'installation d'une maîtresse en titre, dont l'autorité pouvait nuire à la leur ; mais quelque chose l'emportait sur cette répugnance : c'était leur haine implacable contre le ministre Choiseul, à qui l'on ne pouvait pardonner ses anciens démêlés avec le Dauphin, non plus que l'expulsion des Jésuites[4].

[1] *Vie privée*, t. IV, p. 37,

[2] *Fastes de Louis XV*, t. II, p. 204.

[3] *Les Maîtresses de Louis XV*, t. II, p. 44 et suiv. — *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, par Dutens, Paris, 1806, t. II.

[4] Un jour le duc de Choiseul avait dit au défunt Dauphin : « Je puis être condamné au malheur d'être votre sujet ; je ne serai jamais votre serviteur. » Et ce fut, dit-on, le souvenir de ces fières paroles qui empêcha Louis XVI d'employer le ministre.

En d'autres termes, le parlementarisme et le clergé se trouvaient une fois encore en présence.

On n'était donc pas fâché d'avoir à opposer la puissance d'une favorite au crédit toujours croissant de ce *roi Choiseul*[1], qui, après avoir résisté à l'Europe en armes, devait tomber vaincu sous des coups d'éventail.

Bien que la cabale ne vît pas Mme Du Barry de mauvais œil, il était nécessaire, pour la forme et par décence, d'affecter quelque éloignement pour cette femme généralement décriée ; et Madame Adélaïde et ses sœurs n'y manquèrent pas. Aussi sa présentation éprouva-t-elle quelque ajournement. Elle eut lieu enfin le 21 avril 1770, sous les auspices de Mme de Béarn, veuve d'un gentilhomme du Périgord, vieille plaideuse, alliée aux Richelieu et aux d'Aiguillon, et qui eut cent mille francs pour sa peine.

Une fois en possession des droits attachés à cette espèce de sanction publique[2], la favorite ne connut plus de bornes à ses fantaisies, et donna libre carrière à ses petites vengeances. Mais elle ne pouvait atteindre le duc de Choiseul, qui restait debout avec sa puissance presque royale, et à qui l'impératrice de Russie avait donné le nom de *Cocher de l'Europe.*

C'était donc à renverser cet automédon politique que devaient tendre tous les efforts de la coterie.

Les mémoires et écrits du temps contiennent de longs détails sur l'intrigue ourdie dans ce but par le duc d'Aiguillon, le chancelier Maupeou et l'abbé Terray. Mais leurs efforts n'eussent pas suffi à la besogne, sans le concours de Mme Du Barry, qui, détestant le duc de Choiseul et n'osant pourtant pas encore, devant le roi, attaquer de front le puissant ministre, donnait à l'expression de sa haine une tournure enfantine, et d'autant plus perfide : car Louis XV s'en amusait et se familiarisait peu à peu avec l'idée de voir tomber son favori. Ainsi, tenant une orange dans chaque main, elle les lançait en l'air l'une après l'autre, en disant : « *Saute, Choiseul* ! *saute, Praslin* ! » Un autre jour, elle congédiait un de ses cuisiniers parce que, disait-elle, il ressemblait au ministre.

Nous ne rappellerons pas toutes les bassesses, toutes les lâches complaisances auxquelles descendirent les trois complices de Jeanne Vaubernier, en vue de lui faire leur cour, et, par suite, de

1 Comme on disait sous Louis XIII le *roi Luynes.*

2 Ces droits consistaient en ceci : d'abord, de ne pouvoir être renvoyée ; ensuite de faire partie des voyages de la cour, de monter dans les carrosses, de loger avec le roi en public, de se montrer chez le dauphin et les autres membres de la famille royale, de recommander aux ministres, de recevoir des visites d'étiquette des grands ambassadeurs — *Les maîtresses de Louis* XV, t. II, p. 164.



gouverner le roi[1]. La coterie réussit enfin dans ses machinations, et, du même coup, le duc de Choiseul fut exilé à Chanteloup, et son cousin dans sa terre de Praslin. (24 décembre 1770.)

Ce fut l'inévitable duc de la Vrillière, — *l'exécuteur ordinaire de la haute justice*, comme on l'appelait, — et oncle du duc d'Aiguillon, qui apporta la lettre de cachet au duc de Choiseul, à qui il osa faire son compliment de condoléance. Le ministre disgracié lui répondit fièrement : « Monsieur le duc, je suis pleinement convaincu de tout le plaisir que vous avez à m'apporter une pareille nouvelle. »

Du reste, le duc de Choiseul tomba avec dignité. Sa disgrâce fut même une espèce de triomphe. Il n'eût tenu qu'à lui de se maintenir dans sa haute faveur : c'eût été de renouveler avec la favorite actuelle l'alliance complaisante qu'il avait formée jadis avec Mme de Pompadour ; Mme Du Barry l'y avait même invité par ses nombreuses avances ; mais il eut le courage de les repousser avec un froid mépris, et ce respect de lui-même le grandit encore dans l'esprit des honnêtes gens.

La conscience publique acheva de se révolter quand on vit arriver au ministère, grâce au patronage de Madame Adélaïde et de la faction jésuitique, le duc d'Aiguillon, Maupeou et l'abbé Terray, « triumvirat qui hâta, autant que l'avilissement de la personne royale, la ruine de la monarchie[2]. »

Restée maîtresse du terrain, Mme Du Barry fit assister la France, comme on sait, à un carnaval d'une nouvelle espèce. Mme de Pompadour avait eu une certaine dignité de maintien, une certaine réserve de langage : on a même dit qu'elle visait à la majesté. Jeanne Vaubernier, au contraine, jeta son bonnet par-dessus les moulins, et s'abandonna à tous ses instincts de fille perdue. Les F.. et les B.. voltigèrent à l'envi sur son joli bec rose, et, de concert avec son royal amant, elle introduisit la langue des halles sous les voûtes étonnées de Versailles.

Ce n'est pas sans raison qu'on a dit que Mme Du Barry avait été la *portière* de la révolution. Seulement, il fallait ajouter que Louis XV était son compère, et qu'il tira aussi le cordon.

Malheureusement, il ne vécut pas assez pour recevoir la terrible visiteuse, qui fit expier à un honnête homme, à un roi innocent les turpitudes accumulées de deux règnes.

[1] Le chancelier l'appelait « ma cousine, » lui présentait à genoux ses pantoufles et jouait avec son petit nègre Zamore ; le duc d'Aiguillon devenait son confident, son conseil, son valet, peut-être son amant, et l'abbé Terray fournissait sans compter à ses prodigalités avec l'argent extorqué aux contribuables.

[2] *Biographie générale* de Didot, article Du Barry.

Sur la pente où Louis XV s'est placé, la mort va vite. Affaibli, épuisé de débauches, le moindre excès peut lui être fatal, et cet excès il le commettra. L'ennui le gagnait, une mélancolie profonde, incurable, s'emparait souvent de lui, et parfois il avait comme des velléités de piété; Madame Adélaïde, toujours aux aguets, intervenait alors, et tâchait de faire tourner ces velléités à l'avantage du parti. Du reste, dans ces moments de résipiscence, le roi multipliait ses visites au couvent de son autre fille Madame Louise, qui était carmélite à Saint-Denis, et qui le catéchisait de son mieux [1].

De telles allures effrayaient la favorite et ses amis, dont l'immoralité du roi faisait toute la force. On tint donc un conciliabule chez elle, où il fut décidé qu'il fallait à tout prix rappeler le monarque au plaisir, lui redonner le goût de la dissipation et des orgies. Dans ce but, on fit un voyage à Trianon, où la fille d'un meunier, que Louis XV convoitait depuis quelque temps, fut livrée à sa concupiscence. Mais cette jeune fille avait le germe de la petite vérole; elle le communiqua au roi, qui s'alita dès le lendemain, et dont l'état fut bientôt désespéré. (*Fastes de Louis XV*, t. II.)

C'est ici qu'il faut voir Madame Adélaïde. Elle adorait son père. Lors de sa maladie à Metz (1744), elle avait montré un si violent chagrin, une douleur si profonde qu'on crut « qu'elle avait la fièvre », et il fallut la mener auprès de son père, malgré l'ordre donné à la famille royale de s'arrêter à Verdun. Ici, les scènes de Metz se renouvelèrent. Ce furent les mêmes tendresses, les mêmes explosions. La petite vérole dont le roi était atteint se compliquait du pourpre, affreuse maladie qui ajoutait à la malignité de la contagion.

Ce surcroît de danger n'arrêta ni Madame Adélaïde ni ses sœurs; on les vit toutes les trois s'enfermer dans la chambre de leur père, et là, passer les nuits et les jours assises près de son lit et sous ses rideaux. Les princesses faillirent payer de leur vie ce dévouement filial : car peu de jours après, elles furent toutes les trois atteintes du mal dont mourut leur père, et qu'elles avaient contracté à son chevet. Elles en guérirent; mais Louis XVI et ses deux frères en conçurent une telle frayeur, qu'à l'instant même ils se firent inoculer. (*Souvenirs de Félicie*, t. I.)

Ni conseils, ni représentations ne purent donc détourner Mesdames de l'accomplissement de ce pieux devoir, où elles jouaient leur vie. Un courtisan mourut pour avoir seulement entr'ouvert la porte de la chambre du roi, qu'il regarda l'espace de « deux minu-

[1] Madame Louise était entrée au couvent le 11 avril 1770, comme nous l'expliquons au chapitre qui la concerne.

tes. » Le mal faisait rapidement son travail de dissolution dans ce corps usé par tous les genres d'excès ; et le désespoir de Madame Adélaïde ne saurait se dépeindre. Elle entend dire qu'un médecin anglais, nommé Sutton, possède un spécifique souverain contre la petite vérole ; vite, elle le fait chercher partout et lui offre cent mille écus pour son secret [1]. Mais il était trop tard, et après quelques jours d'agonie, le roi rendit le dernier soupir (10 mai 1774). Son corps était dans un tel état de corruption qu'on ne put en faire l'autopsie. Un courtisan s'étant écrié qu'il serait inouï que le roi ne fût pas embaumé, la Martinière lui dit : « Eh ! bien, Monsieur le duc, comme premier gentilhomme de la chambre, vous devez vous trouver à cette opération et recevoir dans une boîte d'or le cœur du roi, que je vous présenterai ; et j'ai l'honneur de vous prévenir que ni vous, ni moi, ni aucun de ceux qui assisteront à cette cérémonie ne seront vivants huit jours après. M. le duc n'a pas insisté. » (*Souvenirs de Félicie*, t. I.)

Sous le coup de l'ébranlement nerveux qui vient de l'assaillir, Madame Adélaïde est ivre de douleur, comme affolée. Mais les extrêmes se touchent dans cette organisation de feu, qui recevait toutes les impressions sans en garder aucune. Le cadavre de Louis XV n'était pas encore refroidi, que, séchant ses pleurs et tout entière aux intérêts de son parti, elle vole proposer au nouveau roi le comte de Maurepas pour ministre [2] ; et, dans tous les cas, elle le désigne à son choix comme l'homme le plus entendu pour régler l'étiquette et le cérémonial des obsèques de Louis XV [3]. Enfin, elle demande un autre emploi de ministre pour le cardinal de Bernis, dont Louis XVI ne veut pas entendre parler, par le motif que c'est un poëte, un bel esprit ; à quoi Madame Adélaïde répondait que, depuis vingt-six ans, le cardinal n'avait pas fait un seul vers, etc. [4].

Mais ce n'est là qu'un commencement. Madame Adélaïde essaye ses forces sur l'esprit de Louis XVI. Elle voudra bientôt peser sur les résolutions de son neveu, qui aura pour elle une déférence dont elle abusera et qui excitera les justes susceptibilités de la Reine.

On a été jusqu'à dire que Madame Adélaïde « était un oracle pour Louis XVI, et que la reine trouvait en elle un censeur indulgent, mais qui l'éclairait sur ses fautes [5]. » Ce que la princesse repro-

1 *Mém. de Bachaumont* — t. IV, p. 343 — éd. Ravenel.
2 *L'espion dévalisé*, p. 33.
3 *Souvenirs de Félicie*. T. I, p. 104.
4 *Souvenirs de Félicie*, t. I, p. 103.
5 *Mémoires historiques* de Mesdames, par M. T*** (Montigny) t. I, p. 43.

chait le plus volontiers à la reine, paraît-il, c'était d'avoir porté atteinte au cérémonial, à l'étiquette, qu'elle-même Madame Adélaïde, « avait eu soin de maintenir. »

Un antagonisme va donc s'élever entre Marie-Antoinette et Madame Adélaïde, et cette rivalité, qu'aucune d'elles ne cherchera à cacher [1], sera un nouveau ferment de discorde entre les membres de la famille royale, qui plus que jamais cependant ont besoin d'être unis ; car le moment approche où il leur faudra descendre et combattre en commun dans l'arène brûlante de la révolution.

Madame Adélaïde ne tarda pas à offrir à Louis XVI de se charger de l'éducation de ses enfants, ce qui lui fut accordé, avec la faculté de choisir elle-même la gouvernante des enfants de France ; mais la reine apprend la chose, et sur-le-champ, fait nommer Mme de Polignac, son amie, à ce haut emploi de confiance. D'un autre côté, Madame Adélaïde protége de tout son pouvoir le duc d'Aiguillon, et Marie-Antoinette appuie ouvertement auprès du roi le duc de Choiseul, qu'elle voudrait voir revenir aux affaires.

Dans deux autres circonstances essentielles, la reine l'emporta encore sur la princesse; d'abord, en obtenant pour le vicomte d'Ecquevilly le régiment du roi-cavalerie que Madame Adélaïde sollicitait pour le comte Louis de Narbonne [2], son chevalier d'honneur; ensuite, en faisant si bien que le comte de Ségur est préféré à ce dernier pour l'ambassade de Russie. (*Corresp. secrète*, t. I, *et mém. du comte de Ségur*, t. II.)

Ce double échec dut être particulièrement amer à Madame Adélaïde, en raison des sentiments qu'elle portait au personnage qui en fut victime.

Mais bientôt elle se vengeait de la reine en refusant de lui céder pour le jeune Dauphin le château de Bellevue ; et, à cette occasion, le roi, qui avait été le négociateur de l'affaire, dira à Marie-Antoinette : « Je m'en étais bien douté ; une autre fois ne me chargez pas de vos commissions : je n'y suis pas heureux. » (*Corresp. secrète*, t. II.)

Ce langage prouve combien était faible l'ascendant que Louis XVI avait sur Madame Adélaïde, tandis qu'elle, au contraire, l'envelop-

[1] *Corresp. secrète, inédite* sur Louis XVI, Marie-Antoinette, — par M. de Lescure. 2 vol. T. II, p. 507.

[2] Le comte Louis de Narbonne-Lara, homme politique et homme de guerre, descendait d'une branche des Lara de Castille, une des familles les plus anciennes et les plus illustres d'Espagne; né à Colorno, (duché de Parme) en 1755, mort à Torgau (Allemagne) en 1813. Dès sa plus tendre jeunesse, il avait éprouvé les bontés de Madame Adélaïde. Sa mère était dame d'honneur de la duchesse de Parme, Elisabeth de France, à laquelle notre premier chapitre a été consacré.



pait de plus en plus, pour ainsi parler, sous le triple réseau de sa force, de sa ruse et de son audace.

A mesure que les événements politiques se produisirent, les rapports de la princesse avec le roi devinrent plus fréquents. Elle passait des heures entières à s'entretenir avec lui dans son cabinet, s'attachant à lui faire adopter ses plans et ses idées pour les choses, de même que ses antipathies ou ses préférences pour les personnes. Elle plaidait la cause de Foulon et demandait son rappel ; mais elle détestait M. de Calonne, et tâchait d'exciter le roi contre son ministre. On le savait dans le public, et il courut une chanson sur M. de Calonne, où le nom de la princesse se trouvait mêlé.

Elle ne craignait pas d'ailleurs de combiner ses moyens d'action avec *Monsieur*, frère du roi, prince qui, par ses allures équivoques et la légèreté de son langage, fut un des amis les plus compromettant de la cour, et peut-être même un ennemi secret de l'infortunée Marie-Antoinette.

Le duc d'Orléans reçoit du roi une lettre de cachet qui l'exile à Villers-Coterets, pour avoir protesté contre le mode d'enregistrement d'un emprunt ; et une punition analogue est infligée au duc de Gesvres, qui a sollicité le retour du duc d'Orléans. Madame Adélaïde en est avertie, et, fougueuse, effarée, elle accourt chez le roi.

— Sire, lui dit-elle, je viens demander à Votre Majesté la lettre de cachet que ma démarche va sans doute m'attirer.

— Comment cela? dit le roi étonné.

— C'est, reprit la princesse, que je viens, comme le duc de Gesvres, solliciter le retour du premier prince de sang [1].

Le roi se mit à rire, mais tint ferme dans son refus, du moins pour le moment. Mécontente, irritée même d'un ajournement, Madame Adélaïde se retira alors sous sa tente, nous voulons dire à Bellevue ; mais en fuyant et à l'imitation du Parthe en déroute, elle décocha son trait, qui tomba aux pieds du roi. C'était une lettre. La voici :

« Je suis fâchée, mon cher neveu, que vous ayez exilé le duc d'Orléans, non pas à cause de lui, qui inspire peu d'estime, mais à cause de sa femme, qui est généralement aimée [2]. On a bien tort de vous mettre en opposition avec les parlements. Il faudrait une volonté bien prononcée de votre part pour leur imposer silence. Si vous cédez aujourd'hui, demain ils vous commanderont. Je crains vos conseils ; ils ne sont pas assez fermes dans leurs résolutions. Vous

1 *Corresp. secrète* sur Louis XVI, t. II, p. 204.
2 Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre.



n'avez pas un Maupeou pour chancelier; vous êtes incapable de porter de grands coups : votre cœur s'y oppose. Je tremble pour l'avenir; on murmure hautement. La reine dit que les Parisiens sont des grenouilles qui coassent ; je crains bien que les grenouilles ne deviennent serpents [1]. »

On remarquait que souvent, à l'issue des longues conférences qu'il avait avec Madame Adélaïde, Louis XVI montrait « de l'humeur, » et paraissait « plus sérieux et très-pensif [2]. » Un jour, au milieu de ces conversations intimes, la reine étant survenue, Madame Adélaïde lui dit : « Vous n'êtes point de trop, madame. Il est question de sauver l'honneur du roi, le vôtre et la nation du danger qui les menace. »

Pauvre roi, pauvre reine et pauvre nation dont le salut dépendrait d'une tête comme celle de Madame Adélaïde !

Dans une infinité de circonstances, on retrouve la princesse sollicitant directement des faveurs de la part des ministres : car elle ne bornait pas ses prétentions aux grâces que Louis XVI lui accordait personnellement. Tantôt elle écrit une lettre très-cavalière au chancelier de Miroménil pour hâter l'expédition de lettres patentes qui l'intéressent, elle et ses sœurs [3] ; tantôt elle demande avec vivacité, pour un abbé qu'elle protége une abbaye que lui a promise l'évêque d'Autun « sur la parole duquel on ne peut compter » dit-elle [4]. Ensuite, il est question d'une pension à accorder à M. La Roche-Aymon, etc. [5].

Mais nous sommes arrivés à une époque où la vie de Madame Adélaïde s'unit indissolublement à celle de Madame Victoire, et nous renvoyons au chapitre suivant (relatif à cette dernière), l'historique des événements qui ont motivé le départ de France des deux princesses, ainsi que le récit des vicissitudes qui les ont accompagnées sur la terre d'exil.

Toutefois, nous ne quitterons pas Madame Adélaïde sans porter sur elle un jugement que de nouveaux faits viendront éclairer et justifier.

Pour qui l'a suivie et étudiée dans les pages qui précèdent, il est démontré que, depuis l'âge de raison jusqu'à la date à laquelle nous sommes parvenus (c'est-à-dire pendant les vingt-cinq dernières années du règne de Louis XV et les quinze premières du règne de Louis XVI), Madame Adélaïde est intervenue autant qu'elle a pu

1 *Mém. historiques* de Mesdames. t. I, p. 47.
2 *Corresp. secrète* sur Louis XVI, t. II, p. 124.
3 *Catalogue de lettres* autographes de Gabriel Charavay, du 22 mai 1869.
4 *Catalogue* de Charavay aîné, du 30 novembre 1863.
5 *Catalogue* de Gabriel Charavay, du 26 novembre 1866.



dans les affaires du gouvernement. Elle n'est restée étrangère à aucun des intérêts qui se sont débattus autour d'elle, et son influence s'exerçait peut-être plus encore d'une façon occulte qu'au grand jour : d'où il suit qu'on ne saura jamais jusqu'à quel point elle a pesé sur certaines décisions d'Etat. Dans toutes les questions, dans tous les démêlés, petits et grands, auxquels elle prit part, elle apporta ses préventions, sa véhémence, ses colères, et cela ne suffisait pas à sa fiévreuse activité ; dans les entr'actes, ses chaleurs de tête et de tempérament la poussèrent à quelques actes qui ne furent pas toujours en harmonie avec la réserve que doit s'imposer une jeune fille.

Par exemple, trouvant un jour de son goût un jeune garde du roi, elle lui envoie, sans se nommer, une tabatière avec ce billet dedans : « ceci vous sera précieux ; on vous avertira bientôt de quelle main il vient. »

Le garde porta la tabatière et le billet mystérieux à son capitaine, le duc d'Ayen, qui courut raconter l'aventure au roi. Reconnaissant la boîte pour l'avoir donnée lui-même à sa fille, Louis XV fait vite expédier au jeune garde un brevet de pension de quatre mille livres, avec ordre d'aller manger ses rentes au bout du royaume [1].

D'un autre côté, dans sa correspondance, la princesse exercera son esprit sur des sujets hardis et singuliers : elle fera des jeux de mots d'un goût douteux ; elle abordera les choses les plus délicates, les plus diffiles à traiter pour une jeune fille ; elle écrira enfin en badinant des lettres dans le ton de celle qui suit et dont nous possédons l'original, non encore publié :

Ce 12 aoust 1760.

« Des affaires de la dernière importance, ma chère Bisi, m'ont empêchée de pouvoir vous écrire jusqu'à ce moment. Il s'agit d'un malheureux procès contre M. le marquis de Guadouchon, ancien militaire, qui fut blessé à la bataille de Malplaquet d'un boulet de canon qui, passant entre la selle de son cheval et son derrière, lui emporta ce que vous vous imaginerez aisément et que la pudeur d'une fille bien élevée empêche de dire, puis, le jeta sur les oreilles de son cheval, lequel cheval trouvant cette aigrette trop incommode, d'un coup de teste fit retomber le pauvre M. Guadouchon sur le ventre par terre en sincope. Cependant depuis il s'est marié et a eu, je ne sçais comment, vingt-trois enfants : dix mâles, huit femelles et cinq etc...

[1] *Mém.* de d'Argenson, t. VII, p. 143.



C'étoient mes cousins germains. Ayant fort mécontenté leur père par leur mauvaise conduite, il les a déshérités et a fait un testament en ma faveur, par lequel il m'a laissé tout son bien montant à 300,000 livres de rente. Tous ces enfants m'ont fait un procès pour avoir leur bien, mais ils ont perdu à force de peines et de soins de la part de M. de Kalikco, mon beau-frère. Ce sont les cinq petits derniers qui étoient les plus aigres, autant que je puis m'en ressouvenir. Ils s'appelloient des noms de terre : Herma, Herfroy, Herdi, Herte, et le cinquième Hermaherfroiherdiherte.

» Mais voilà assez vous parler de mes affaires ; je pourrois à la longue vous ennuyer. Il ne me reste plus qu'a vous prier de vouloir bien recevoir mes excuses et m'accorder le pardon que je mérite par d'aussi bonnes raisons.

» Adieu, mon cœur. Ma paresse ne m'empêche pas de vous aimer de tout mon cœur. En vérité, si vous ne le croyez pas, vous ne me rendez pas de justice. Je vous embrasse de tout mon cœur.

» MARIE-ADÉLAIDE. »

La jeune princesse portera la peine de ces légèretés de langage ; elle a déjà des envieux et des censeurs : elle trouvera des ennemis ; elle fournira des armes à leur médisance ; on fera courir de très-mauvais bruits sur son compte ; on ira jusqu'à prétendre qu'elle est sur le point de devenir mère...

Nous ne dirons pas que la chose soit vraie, mais nous dirons que c'est déjà trop d'avoir autorisé de semblables rumeurs, de s'y être exposée.

Du reste, le fait en lui-même est resté enveloppé de mystère ; ce n'est qu'une simple conjecture, un *on dit* rapporté par le marquis d'Argenson, qui s'arrête là et n'en tire aucune conséquence. Mais M. Michelet s'en est emparé, et, faisant parler d'Argenson là où il ne dit rien, il transforme le doute en certitude, le bruit vague en vérité acquise, et semble accuser le roi de la paternité d'un enfant qui n'exista peut-être jamais.

Connaissant le goût de M. Michelet pour la fiction, nous ne nous arrêterons pas à son procédé d'argumentation, qui consiste à presser une question de façon à la faire éclater ou à lui faire rendre plus qu'elle ne contient. Nous le renverrons simplement à d'Argenson lui-même, qui dit ceci : « Il y a de nouveaux vers contre le roi, et tout cela vient des Jacobites. Ils commencent ainsi : *Monarque incestueux*... Qu'on juge du reste ! Cela fait horreur[1]. »

[1] *Mém.* de d'Argenson, t. V, p. 379, 380.

En outre, Madame Adélaïde eut le tort de permettre au prince de Conti de s'enfermer avec elle et de la soigner pendant une maladie qu'elle fit, familiarité qui donna lieu à des propos que le duc de Luynes n'ose répéter et qui, dès lors, ne devaient pas être d'une nature bien édifiante[1].

A la vérité, on parlait d'un mariage entre les deux jeunes gens ; mais ce mariage ne se fit pas, et les conjectures restèrent.

Il n'est pas sans intérêt de signaler dans la vie de Madame Adélaïde, où tant de choses furent étranges, deux autres faits également singuliers et qui s'harmonisent assez avec le fond même du sujet. Nous voulons parler de deux demandes en mariage qui lui furent adressées, l'une par un chanoine de Luzarches, près de Chantilly, lequel fut reconnu pour fou ; la seconde par un ancien marchand de dentelles retiré du commerce et dont la raison n'était pas beaucoup plus solide[2].

Mais trêve de reproches et de récriminations envers une princesse qui, tout à l'heure, va nous donner le spectacle de ses larmes et de ses terreurs : car l'orage gronde au loin, l'heure de l'exil va sonner pour elle à l'horloge de la Révolution, et il doit être beaucoup pardonné à celle qui a beaucoup souffert, beaucoup aimé peut-être, et qui, finalement, mourut loin de la France.

HONORÉ BONHOMME.

(*La quatrième partie à la prochaine livraison.*)

1 *Mém.* du duc de Luynes, t. IX, p, 187,
2 *Corresp. secrète* sur Louis XVI, t. I. p. 80.

LA ROUMANIE

ET

LE VOYAGE DU PRINCE CHARLES

I

Dans quelques jours le prince régnant de Roumanie viendra visiter la France, où il a déjà séjourné avant d'être appelé à ses destinées actuelles. Le prince, on le sait, a tout récemment rendu visite à l'empereur de Russie, à l'empereur d'Autriche et à plusieurs souverains de l'Allemagne. De Munich, il est allé à la Weinburg, en Suisse, résidence d'été du prince et de la princesse de Hohenzollern, ses parents, qu'il revoyait pour la première fois depuis son élection. Les cabinets de l'Europe et le monde politique, en général, attachent de l'importance à ce voyage projeté déjà l'année dernière et sucessivement ajourné, tant à cause de la situation générale des affaires d'Orient qu'en raison des tiraillements intérieurs auxquels la Roumanie était en proie. Nous comprenons parfaitement l'intérêt avec lequel l'Europe suit le développement de la Roumanie et tout ce qui peut s'y rattacher. Ce développement est très-étroitement lié à la solution générale de la question d'Orient et nous ver-

rons, par les considérations qui forment l'objet de ce travail, que la Roumanie, sorte de Grèce occidentale que les cabinets ont créée sur le bassin du Bas-Danube, est tout aussi digne de la sollicitude de l'Europe que la Grèce orientale, qui s'épuise en efforts pour vivre d'une vie normale que les puissances lui ont refusée en 1829, tout en la condamnant à vivre.

Quel était, depuis la mémorable révolution qui a détrôné le prince Couza, la situation de la Roumanie vis-à-vis des Etats européens? Aucune de ces puissances n'avait un intérêt individuel à voir se consolider l'œuvre roumaine : la France avec son culte pour l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman, et l'Angleterre qui, sous le même culte, cache celui de ses intérêts dans les Indes, auraient peut-être préféré la continuation d'un pouvoir provisoire en Moldo-Valachie. L'Autriche, soupçonneuse, était d'autant plus contrariée du renversement du prince Couza que le nouvel élu était un prince de Hohenzollern. Quant à la Russie, tout en applaudissant à ce nouvel échec subi par la Porte, elle ne pouvait cependant pas voir d'un bon œil l'intronisation d'une dynastie nationale capable de défendre avec une entière indépendance le territoire roumain, enrichi du morceau de la Bessarabie que le traité de Paris a arraché au Czar.

Le prince Charles, et ceci formera peut-être un jour son principal titre dans l'histoire, avait donc tout à faire lors de son avénement. Il fallait, avec des forces administratives entièrement désorganisées, avec une Constitution votée à la hâte et entravant par ses dipositions ultra-démocratiques le libre mouvement du souverain, refaire tout le gouvernement et rétablir toutes les relations avec les cabinets de l'Europe. Vis-à-vis de la Turquie, il fallait se montrer à la fois assez vigoureux et assez souple pour vaincre la résistance qu'elle mettait à reconnaître le nouvel état de choses en Roumanie ; avec 'Autriche il fallait entretenir des relations de bon voisinage, lorsqu'à l'intérieur le parti démocratique, naturellement envahisseur, était porté au pouvoir par la majorité de la nation; il fallait rassurer la France au sujet de prétendus projets d'alliance avec la Russie, et lui faire comprendre que l'Autriche, pour l'attirer dans le cercle de ses alliances, était intéressée à montrer constamment le spectre d'une entente entre la Russie et les pays chrétiens de l'Orient. Disons aussi qu'un prince de Roumanie, eût-il été l'ami le plus zélé de la France ou de l'Angleterre, se serait trouvé dans l'impossibilité d'user, ainsi qu'on le demande au fond, de mauvais procédés à l'égard de la Russie, attendu qu'elle est trop proche voisine de la Moldavie où elle dispose de nombreux ressorts capables de troubler les conditions les plus essentielles de l'existence nationale. Lors des mouvements qui ont eu lieu dans la Moldavie et lorsque la main de la

Russie y apparut d'une façon peu douteuse, cette dernière eut un système très commode pour en décliner la responsabilité. Le gouvernement russe, dit-on à Saint-Pétersbourg et ailleurs, n'est pour rien dans les tiraillements dont les pays d'Orient ont à souffrir; mais la cause de l'émancipatien de tous les chrétiens du Levant est tellement sacrée et tellement une question nationale en Russie que notre aristocratie y travaille sans cesse, et même souvent contre la volonté du pouvoir central. A ce compte, le prince Moruzzi, par exemple, serait non-seulement un agitateur, mais un agitateur souverain. Est-il pour cela plus commode de l'avoir pour voisin? Nous en doutons fort; mais toujours est-il que l'on se trouve dans une erreur complète en croyant à l'identité des intérêts de la Roumanie et de la Russie. Une étude plus approfondie de l'histoire et des événements contemporains prouve au contraire que la puissance le plus directement intéressée à l'insuccès d'une dynastie nationale en Roumanie est précisément la Russie.

Ces considérations seraient pourtant incomplètes si nous n'admettions pas la possibilité d'une transaction temporaire entre les deux Etats et dont la clause tacite, mais essentielle, serait l'ébranlement de l'empire ottoman. Demander ce que les puissances occidentales et l'Autriche auraient à faire dans une éventualité de cette nature, c'est en même temps y répondre. Il faut éviter les conditions d'un pareil rapprochement; ne pas isoler la Roumanie à force de récriminations, ne pas froisser son sentiment national très-vrai et très-légitime. Pourquoi se le dissimuler? les procédés contraires impliquent évidemment le danger d'un rapprochement entre le faible et le fort. Le monde contemporain a été témoin d'alliances conclues entre des Etats dont l'antagonisme était séculaire, et, en Roumanie même, nous avons vu les partis dont la Russie a autrefois poursuivi la tendance avec une extrême rigueur incliner vers une alliance avec elle dans le but de s'affranchir de la Turquie.

Jetons donc un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de l'année dernière et sur la crise traversée par l'empire ottoman pendant l'insurrection Crétoise. Les plus hardis adversaires de la Roumanie ne sont jamais allés jusqu'à l'accuser d'avoir fomenté le soulèvement de l'île de Candie. On a reconnu que ce soulèvement était un symptôme organique de la décomposition de l'empire ottoman. Par contre, on a reproché au gouvernement de Bucharest d'avoir souterrainement participé au mouvement bulgare plus rapproché de ses frontières. Qui ne se rappelle les nombreuses récriminations des cabinets de Vienne et de Paris relativement au passage des bandes bulgares? La plupart de ses accusations ont été reconnues fausses, et le seul fait dont on pouvait rendre responsable le gou-

vernement roumain consistait dans le passage de quelques centaines d'insurgés bulgares dont il était très-difficile de surveiller les menées, vu la longueur immense de la côte et la rareté des habitations sur les deux rives du Danube. Les documents diplomatiques publiés à ce sujet par les cabinets de Vienne et de Paris ont donc profondément froissé le sentiment national des Roumains. Il en était de même lorsque la réorganisation de l'armée, entreprise par le prince, est devenue l'objet de nombreuses accusations de la part de la France et de l'Autriche. On est même allé jusqu'à chercher des arrière-pensées politiques dans l'adjudication des constructions de chemins de fer, échues à une société allemande, à la tête de laquelle se trouvent des noms comme celui de duc d'Ujest. Nous parlerons successivement de ces différents points de la vie politique et administrative contemporaine de la Roumanie. Nous laisserons le lecteur juger lui-même des procédés dont on a usé de part et d'autre, et nous dirons quel est, selon nous, l'intérêt général que l'Europe entière a dans le succès des entreprises si heureusement inaugurées sous le règne d'un prince jeune, mais d'un esprit mûr et d'une abnégation de sentiment reconnue même par ses adversaires.

II

Les chemins de fer autrichiens et hongrois, quoiqu'incomplets encore, ont déjà fait changer la route de l'Europe centrale vers l'Orient. On préfère, à un voyage maritime de huit jours, la route plus courte et plus commode par Vienne. En traversant toute la Hongrie jusqu'à Basiasch en chemin de fer, en descendant le Danube dans de somptueux bateaux à vapeur jusqu'à Rustschuck, en passant quelques heures en chemin de fer pour aller de là à Warna et en naviguant pendant trois quarts de journée pour se rendre à Constantinople, on se trouve avoir été transporté en quatre jours et demi de Paris à la Corne-d'Or. Quand on est à Rustschuck on a déjà, pendant deux journées entières, longé la côte de la Roumanie et pour déboucher dans la mer Noire, en continuant de voyager sur le Danube, deux autres journées sont nécessaires. En face de Rustschuck se trouve la ville roumaine de Giurgewo et, de là, la diligence vous conduit à six heures à Bucharest. Cette ville considérable s'est donc trouvée jusqu'à présent sans aucune commu-

nication directe ni avec la grande artère fluviale conduisant à la fois en Occident et en Orient, ni avec l'immense continent russe, auquel elle est rattachée par de nombreux intérêts commerciaux. Le premier octobre de cette année, le gouvernement roumain ouvre la section du chemin de fer de Giurgewo à Bucharest, et ce simple fait transformera en peu de temps la capitale de la Roumanie. Sur l'immense étendue entre Pesth et Constantinople, les grandes villes manquent presque complétement : Bucharest, ville de deux cent mille âmes et d'une étendue qui pourrait facilement contenir le double, est donc appelée à devenir la véritable métropole du bassin du bas Danube. Disons, par parenthèse, que le chemin de fer dont nous venons de parler n'a pas été construit par la société allemande mais par une société Anglaise, ce qui est une preuve que l'on admet en Roumanie le concours de toutes les nations qui veulent contribuer au développement de ses forces. Quant au grand réseau de chemin de fer, sa construction a été entreprise par un homme devenu une autorité presque sans égale en matière de rail-way, M. Strousberg, membre du Parlement de l'Allemagne du Nord. Cet homme d'un esprit pratique incomparable avait déjà résolu en Allemagne le problème de construire, sans le concours de l'Etat, des lignes de premier ordre d'une valeur totale de plusieurs centaines de millions. Pour se charger d'une entreprise non moins considérable en Roumanie, dans des circonstances politiques comme celles de 1867 et 1868, il lui a fallu une confiance presqu'illimitée dans l'énergie et la sagesse du prince Charles. En face des agitations intérieures provoquées par l'administration de M. Jean Bratiano, en face des menaces d'intervention de la part de l'Autriche et de la Porte, le coup d'œil de l'homme expérimenté a seul pu prévoir que toutes ces tentatives tant intérieures qu'extérieures s'en iraient en fumée et que ce qui restera sera toujours un pays plein de ressources, une population quelquefois égarée mais richement douée par la nature, un prince ayant parfaitement la conscience de sa mission. Grâce à cette énergie, grâce à la persévérance dans l'œuvre commencée, soixante-dix lieues de chemin de fer pourront être livrées à la circulation à la fin de cette année. Cette transformation des voies de communication de la Roumanie profitera à l'Europe entière, mais surtout à l'Europe occidentale, qui héritera des bénéfices que l'abandon de la voie maritime fera nécessairement perdre à la Turquie. Du reste, l'adjudication du réseau roumain ne s'est pas faite dans les mystères d'un cabinet princier ou ministériel, mais au grand jour, par suite de concours et en vertu d'un vote de la représentation nationale.

La réorganisation de l'armée roumaine a eu lieu d'une façon non moins normale. La mission militaire française qui a séjourné à Bucharest pendant plusieurs années, l'a heureusement préparée et elle a laissé dans l'armée les meilleurs souvenirs. Lorsqu'après la guerre austro prussienne, la réforme générale de l'armement et de la tactique a commencé dans le monde entier, le gouvernement roumain, à la tête duquel s'est trouvé un prince issu de la maison de Hohenzollern, a été naturellement amené à s'adresser directement à la Prusse et à prendre des armes dont la solidité était reconnue par l'expérience plutôt que de s'exposer à de longs tâtonnements, d'autant plus risqués que les différentes puissances ont perdu un temps très-précieux dans les recherches du fusil-type qu'il s'agissait d'adopter. Nous ajoutons que lorsqu'il s'est agi d'obtenir à Berlin, moyennant argent comptant, un certain nombre de fusils, la Prusse, pour des raisons que nous ignorons, ne s'est aucunement empressée d'accéder à cette demande. Les négociations ont été au contraires longues et pénibles, de telle façon que le gouvernement roumain s'est plaint amèrement d'être plus maltraité par la Prusse que ne l'a été autrefois la Turquie. Cette dernière avait, en effet, et à différentes reprises, obtenu du gouvernement prussien des armes et même des intructeurs. Le gouvernement roumain, du reste, loin d'avoir exclusivement armé ses soldats de fusils à aiguille a aussi acheté une assez grande quantité de fusils Peabody, beaucoup plus chers et partant plus inaccessibles que le fusil prussien. La somme que la Roumanie a dépensée en Prusse, tant pour des fusils que pour des canons rayés, augmentée des frais de transport si coûteux à travers la Russie, n'atteint pas tout à fait trois millions de francs. Que l'on se rappelle maintenant la série de récriminations et de calomnies répandues au sujet de la réorganisation de l'armée roumaine. Selon certains organes autrichiens, la Roumanie était un vaste camp prêt à tout moment à envahir la Transylvanie. Il s'y faisait une propagande systématique pour l'exclusion de tout élément français dans l'armée et dans l'administration. La vérité est que le gouvernement français a spontanément rappelé ses officiers parce que leur mission était terminée, que ces officiers ont été l'objet d'attentions particulières de la part du gouvernement de Bucharest et qu'ils eussent été certainement décorés si les scrupules d'une suzeraineté plus fictive que réelle avaient permis au prince Charles de créer une décoration. Loin d'exclure l'élément français, le prince, à la première vacance qui s'est produite l'année dernière dans son cabinet particulier, a pris pour secrétaire un fonctionnaire français.

L'armée roumaine a ses aspirations et ses allures de fierté comme la plupart des armées des nations civilisées. A force d'excitations et de calomnies on peut bien parvenir à lui faire prendre en suspicion tel ou tel gouvernement, tel ou tel officier; mais elle a parfaitement le sentiment de son indépendance et quand elle s'aperçoit qu'une coterie quelconque veut lui faire la loi, elle met de côté une de ses qualités les plus dominantes, celle de l'assimilation de réformes étrangères, pour se montrer exclusivement roumaine. Cette vérité n'a pas échappé au prince Charles, et, après avoir admis des missions temporaires de la part de la France aussi bien que de la part de la Prusse, il a laissé partir les officiers prussiens avec les mêmes sentiments de gratitude qui ont accompagné la mission française lors de son départ. Il est cependant un point relatif aux institutions militaires de la Roumanie qui mérite d'être brièvement développé ici. M. B. Boeresco, dans ses intéressants documents pour servir à l'histoire politique de la Roumanie depuis le traité de Paris du 30 mars 1856, rédigés avant l'élection du prince Charles et publiés par le *Moniteur Roumain*, dit : « D'après l'article 16 du traité de Paris, les Principautés doivent avoir une armée nationale suffisante pour maintenir la sûreté de l'intérieur et *assurer celle des frontières*. L'armée roumaine, continue M. Boeresco, ne sera plus réduite, comme par le règlement organique, à servir uniquement de parade ; elle deviendra, comme dans le passé, une force suffisante pour défendre le pays, *même contre les ennemis du dehors*. D'ailleurs, l'indépendance d'un peuple serait illusoire si on ne la faisait respecter par une force armée suffisante ; c'est un droit inhérent à la souveraineté reconnue des Roumains. Mais une armée est toujours un lourd fardeau pour les finances d'un pays, surtout d'un pays comme la Roumanie, qui a tant d'améliorations à accomplir. Il faut donc, tout en maintenant un effectif modéré d'armée permanente, revenir à l'ancien état de choses, c'est-à-dire aux milices, qui malgré quelques transformations, ont toujours existé en fait. Pour démontrer cette vérité il faut remonter un peu dans l'histoire de l'armée Roumaine.

« L'organisation de l'armée Roumaine, ajoute M. Boeresco, a eu dès les temps les plus anciens une grande analogie avec le système de la Prusse, les landwehrs et les landsturms. » L'armée en effet se divisait en armée active ou permanente, en milice ou landwehr et en levée des masses ou landsturm. Avec une pareille organisation militaire, il n'est pas étonnant que les Roumains, malgré leur petit nombre, aient pu conserver leur nationalité pendant tant de siècles. Qu'on ne nous taxe donc point d'exagéra-

tion quand nous disons que, dans ce temps, l'armée seule de la Valachie pouvait monter à 100,000 hommes ; l'histoire est là pour prouver notre assertion. L'armée et les milices de Mircéa Ier offraient dès le commencement du quinzième siècle un effectif de 150,000 hommes. Le chiffre ordinaire d'Etienne-le-Grand, de Moldavie, était, vers le milieu du même siècle, de 35 à 40,000 soldats. En 1544, Radu VIII prépare une armée de 80,000 hommes, pour l'envoyer au secours de Jean Zapolia, prince de Transylvanie. D'après Vaillant, histoire de la Roumanie, Mircéa III oppose en 1552 à Elio, autre prétendant, une armée de 80,000 soldats, et Nicolas Balesco dans son ouvrage *Puterea armata*, traduit en français par Vaillant, raconte qu'en 1600, Michel-le-Brave, en dehors de la force qu'il avait laissée en Transylvanie, envahit la Moldavie avec une armée de 50,000 hommes.

Remarquons qu'à ces époques, la Roumanie était loin d'être entourée de trois grandes puissances militaires, comme elle l'est aujourd'hui. Que dirait cependant M. de Beust si le gouvernement roumain organisait ses forces sur une échelle qui se rapproche des exemples que nous venons de citer ? Ce n'est plus un « vaste camp » mais le camp d'Attila lui-même qui menacerait alors l'univers de ses hordes sauvages.

L'analogie entre les institutions militaires de la Roumanie et celles de la Prusse, relevée par M. Boeresco, n'a du reste rien de surprenant quand on considère qu'elle a l'économie pour base ; mais ce fait historique contribuera peut-être à faire considérer avec moins de préjugés la tendance du gouvernement roumain, à reproduire jusqu'à un certain point le système prussien. Nous avons déjà prouvé plus haut qu'aucun esprit exclusif, aucun parti pris, ne préside à cette tentative.

III

Revenons au voyage du prince Charles. Nous avons déjà dit que l'Empereur de Russie l'avait invité à venir lui rendre visite pendant son séjour en Crimée. Le prince a quitté sa résidence d'été de Cotroceni, aux environs immédiats de Bucharest, le 11 août dernier. Il était accompagné du prince Demeter Ghika, ministre des affaires étrangères, du maréchal de la cour Philippesco et du colonel Philippesco. Arrivé le même jour à Oltenitza, le bateau à vapeur roumain *Etienne-le-Grand* s'y trouvait, prêt à le recevoir.

La population s'était portée en masse sur le passage du prince, quoique des ordres formels eussent été donnés pour éviter les réceptions officielles. Le prince est arrivé le lendemain à Sulina, où les membres de la commission européenne du Danube lui ont offert un grand dîner. Le gouverneur russe avait envoyé le bateau à vapeur *la Tauride* d'Odessa pour conduire le prince en Crimée. Le baron d'Offenberg, agent et consul général de Russie en Roumanie et le colonel russe Dombrovski l'accompagnèrent. Arrivé le lendemain à sept heures à Odessa, toutes les autorités civiles et militaires reçurent le prince au débarcadère. Le prince descendit au palais impérial, où la présentation des autorités eut lieu. Après avoir visité le camp qui est établi près d'Odessa, la ville et le port, après un dîner donné en son honneur et une représentation-gala au théâtre, le prince partit sur la frégate impériale *Kasbeck* pour Sébastopol. Il visita les anciennes fortifications, le palais historique des Khans de Crimée à Bakcha-Seraï, les monastères de Chersonèse et de Saint-Georges, et alla par voie de terre à Livadia. C'est dans ce palais que résident pendant l'été l'Empereur Alexandre et sa famille. Le palais d'Orienda, construit pendant le règne de l'Empereur Nicolas, avoisine la résidence impériale. Il avait été mis à la disposition du prince, qui y fut reçu par le général Kotzebue, gouverneur général de la Russie méridionale, par l'amiral Glasenapp et par un aide de camp de l'Empereur. Le prince, après avoir reçu la visite de tous les grands dignitaires de la cour impériale se rendit au palais de Livadia, où il passa la soirée avec la famille impériale. Le lendemain, l'Empereur, le grand duc héritier et le grand duc Alexis rendirent visite au prince au palais de l'Orienda. Deux jours plus tard et après une excursion au château du prince Woronzoff, faite en compagnie du grand duc Alexis, le prince quitta la Crimée et retourna à Sulina sur la frégate *Kasbeck*.

Revenu en Roumanie, Charles Ier, qui avait déjà visité le camp de Furceni avant son départ, y retourna. Le camp est situé près de Fokschan, sur la frontière des deux principautés, où passera plus tard le chemin de fer de Galatz à Roman. Le plateau sur lequel il est établi est baigné par le Sereth et entouré de montagnes. Douze mille hommes y étaient réunis, et, d'après le récit d'étrangers qui ont visité le camp, il présentait toutes les conditions nécessaires aux exercices et au bien-être des troupes. Rentré pour quelques jours seulement à Bucharest, le prince a commencé son voyage pour l'Occident le 8 septembre. Le bateau *Etienne-le-Grand* est arrivé à Basiasch le 9. A cette occasion, le pavillon roumain s'est montré pour la première fois sur le territoire austro-hongrois. Le prince de Servie avait envoyé deux de ses aides de camp et son ministre de la

guerre pour saluer le prince. Désirant voyager incognito, le prince n'avait pas accepté l'invitation de l'empereur d'Autriche de descendre au palais impérial. Nous présumons qu'il n'y aurait eu aucune raison pour changer l'étiquette pendant le voyage du prince en Occident s'il avait été entrepris dans les mêmes conditions que le voyage en Crimée ; mais comme ni l'Autriche, ni la France, ni la Prusse n'avaient imité l'exemple de la Russie, qui avait envoyé au prince Charles une invitation en forme, l'incognito lui était commandé d'avance et il eût été hasardé de le changer en route. Il faut cependant reconnaître que l'accueil fait par la cour d'Autriche au prince Charles a été très cordial. L'Empereur, aussi bien que M. de Beust, lui ont rendu visite et les explications qui ont eu lieu de part et d'autre contribueront certainement à améliorer les relations entre l'Autriche et la Roumanie.

La cour de Prusse ne résidant pas à Berlin pendant l'été, le prince Charles n'a pas passé par Berlin, mais il est allé par Munich directement en Suisse, où toute la famille de la branche aînée des Hohenzollern était réunie pour le recevoir. Un seul de ses frères manquait : c'était le prince Antoine, mort sur le champ de bataille pendant la dernière campagne contre l'Autriche. Le 30 septembre la famille royale de Prusse célèbre à Bade l'anniversaire de la naissance de la reine Augusta. Le prince Charles assistera à cette fête de famille et viendra ensuite à Paris rendre visite à l'Empereur des Français. L'Empereur a toujours montré beaucoup d'équité envers le prince de Roumanie. Il connaît les idées généreuses et civilisatrices qui l'animent et, dans les jours difficiles, il a toujours su se mettre au-dessus des passions des partis. Il est donc permis de supposer que la visite du prince aura aussi pour effet de déraciner certains préjugés qui ont pu amener, à certains moments, un refroidissement d'autant plus inopportun que la Russie seule est là pour en profiter. Les traités sont revêtus d'un caractère d'inviolabilité qui cependant ne les met pas à l'abri de la critique. C'est peut-être une raison pour ne pas toujours torturer leur sens et en faire sortir les conséquences les plus extrêmes, lorsque le principal intéressé se trouve entouré de difficultés que la sagesse de la diplomatie était incapable de prévoir. Il n'est pas commode à un jeune souverain qui, par ses actes, doit légitimer les suffrages qui lui ont décerné un trône, de se déclarer l'adversaire des aspirations nationales et de renier le passé d'un pays qui n'a pas été sans gloire. Que l'on ouvre les anciens traités conclus entre les Principautés danubiennes et la Porte. Celui de 1513, signé par Sélim Ier, reconnaît expressément la Moldavie comme un pays libre et non conquis. D'après ce traité, la

Moldavie sera régie et gouvernée par ses propres lois, sans que la Porte puisse s'y ingérer d'une façon quelconque. Ses princes seront élus par la nation ; les Turcs ne pourront avoir ni acheter des maisons en Moldavie ; ils ne pourront non plus y bâtir des mosquées, ni s'y établir en aucune manière. Le traité de 1529 conclu avec Soliman-le-Magnifique reconnaît que la nation moldave jouira, comme anciennement, de toutes ses libertés. Les lois, les us et coutumes, les droits et les prérogatives de ce pays seront à jamais inviolables. Les princes exerceront librement leur domination sur le pays, sans que la Porte puisse s'y ingérer en aucune manière, directe ou indirecte. L'exercice du culte musulman est défendu dans tout le territoire moldave. Aucun musulman ne pourra avoir à titre de propriétaire en Moldavie ni terre, ni maison, ni magasin. Le titre de pays indépendant sera conservé à la Moldavie ; il sera reproduit dans tous les écrits que la Porte Ottomane adressera au prince. La fierté et la susceptibilité de la nation moldave étaient poussées à un tel point, que, chose presque incroyable, l'article 10 du même traité fut rédigé de la façon suivante : Les Turcs, que la Porte enverrait avec des papiers à l'adresse du prince, ne franchiront pas le Danube ; ils s'arrêteront sur la rive opposée du fleuve en remettant leurs dépêches au gouverneur de Galatz, qui les fera parvenir au prince, et on transmettra de même les réponses aux courriers de la Sublime-Porte.

En jetant, dit M. Boeresco, les yeux sur ces traités que les Roumains conclurent à différentes époques avec la Turquie, on est surpris des faveurs stipulées pour les Principautés à ces époques où le Sultan Mohammed II était maître de Constantinople et où son successeur ultérieur, Soliman-le-Magnifique, mettait le siége devant Vienne. Mais on s'en rend facilement compte quand on pense que la Valachie et la Moldavie n'ont été ni conquises ni soumises par la force. La première, après plusieurs années de guerre contre la Turquie, la Hongrie et la Pologne, consentit à s'allier avec la Porte pour avoir des secours contre la Hongrie. La Moldavie, sans qu'il y ait eu guerre préalable, crut nécessaire de conclure un traité d'amitié et de protection avec la Sublime Porte, pour éviter les grandes attaques qui se préparaient et qui auraient peut-être pu la réduire en province conquise. Cette inégalité de circonstances se ressent dans les traités mêmes. Dans ceux de Moldavie on voit plus d'égards et de courtoisie pour le prince, qui, sans être attaqué, vient de conclure un traité d'alliance et d'amitié avec la Sublime Porte. Dans ceux de Valachie, les termes sont moins doux et la forme est plus raide. Cependant, dans les uns comme dans les autres, les

mêmes principes dominent. Chaque pays est déclaré libre et souverain dans son administration intérieure. Sa position politique extérieure est modifiée en ce sens qu'un contrat d'alliance inégale lie les deux parties. Ce contrat est synallagmatique; la Turquie s'engage à défendre chaque principauté quand elle sera attaquée; en retour de ce service, le prince de chaque pays s'oblige à lui payer un tribut ou un présent en argent. La Moldavie, dans son traité de Bogdan, s'obligeait même à prêter un secours en hommes à la Turquie en dehors du présent annuel; de sorte que la réciprocité des deux côtés consistait en secours militaires; mais, dans le traité postérieur avec Rarès, le secours en hommes cessa, et on se contenta d'un simple présent annuel.

Les autres traités qui lient aujourd'hui la Roumanie à la Turquie sont les seuls qui forment le droit public politique des Principautés. Chacun de ces traités est venu confirmer le précédent, de sorte que toutes les dispositions qui ne contredisent pas la dernière sont en vigueur. Aucune convention ultérieure n'est venue abroger ces stipulations ou se subroger à leur place. Si donc l'Europe veut aujourd'hui établir les choses en Orient dans leur état normal, elle doit, quant à ce qui concerne les Principautés, ne considérer que leurs seules capitulations avec la Turquie. Celle-ci, aussi, pour rétablir ses bonnes relations avec la Roumanie, doit respecter leurs anciens traités et ne s'arroger aucun droit illégal en dehors de ces conventions.

Si la Russie s'est immiscée dans les affaires des Principautés, si, par le traité de Caïnardji, elle a acquis le droit d'intercession; si, par d'autres traités ultérieurs, elle s'est octroyé celui de garantie, la Turquie n'avait ni le droit, ni le pouvoir de faire de pareilles concessions. Les Roumains seuls avaient la faculté de traiter avec d'autres nations et de pourvoir à leur conservation. Ils n'avaient donné à personne le mandat de traiter en leur nom. Les traités de la Turquie avec la Russie en ce qui les concernait étaient des actes nuls, car, dans le droit public comme dans le droit privé, *res inter alios acta neque nocere, neque prodesse potest.* Le droit public politique des Roumains est donc basé sur leurs seuls traités avec la Turquie.

Une nation ayant de telles traditions historiques se laisse difficilement enfermer dans un cadre à la formation duquel les convenances politiques ont souvent plus de part que la saine appréciation des véritables besoins des peuples. Humiliée dans ses aspirations, gênée dans ses allures, elle demande alors principalement à son souverain les correctifs de sa situation. Celui-ci a donc droit aux égards des

autres puissances et à un jugement équitable de la situation du pays qu'il est appelé à gouverner. En s'identifiant complétement avec les aspirations de ce dernier, il risque de froisser les susceptibilités des puissances étrangères; et, en s'appuyant sur des alliances avec des Etats dont l'intérêt exige la stricte observation des traités, il est en butte aux attaques des partis extrêmes. Le prince Charles, si nous en jugeons d'après l'ensemble de sa politique, cherche à éviter ces écueils en se montrant avant tout *prince roumain*, c'est-à-dire prince qui, en se pénétrant des véritables besoins de son pays, pose des limites à toutes les influences étrangères, sans distinction. Nous, qui avons étudié les affaires d'Orient en général et celles de la Roumanie en particulier, nous n'avons pas besoin d'attendre que le gouvernement prussien vienne un jour se plaindre de froissements subis par l'élément allemand en Roumanie, pour être certain de la vérité de cette assertion.

DE LAGÉNARDIÈRE.

REVUE CRITIQUE

L'année philosophique, études critiques sur le mouvement des idées générales dans les divers ordres de connaissances, par J. PILLON, première et deuxième année 1867-1868. — 2 vol. in-12, chez Gormer Baillière.

La philosophie est en train de traverser des jours difficiles; à l'heure qu'il est, elle ressemble à un grand arbre qu'un coup de tonnerre aurait mis en pièces. Çà et là, les branches séparées du tronc gisent éparses sur le sol. La plupart sèchent, quelques-unes arrivent à reprendre quelques racines et végètent obscurément. Mais, en réalité, la philosophie, émiettée, sans fidèles et sans organes, perdue au sein du vaste mouvement des intérêts contemporains, est une reine détrônée. Il lui reste pourtant des adeptes nombreux, convaincus, épris pour elle d'un amour discret, qui lui rendent un culte dans l'ombre : c'est-à-dire loin des chaires publiques et des regards profanes. Peut-être vaut-il mieux qu'il en soit ainsi; dans les chaires de l'Etat, elle n'est et ne saurait être qu'un métier, et sa nature répugne à ce rôle; sur la voie publique, elle encourrait vite le mépris qui s'attache à ce qui n'est qu'un spectacle et un amusement.

Dans les consciences où elle vit retirée comme une vieille douairière qu'elle est, la philosophie laisse encore circuler une séve puissante, et il suffit de grouper ses efforts dans chaque direction de la connaissance pour montrer l'importance qu'elle conserve et les espérances d'avenir qui lui sont réservées. *L'Année philosophique* a précisément en vue de faire voir d'ensemble les travaux accomplis chaque année dans le domaine de

la pensée pure. C'est une entreprise modeste, laborieuse e surtout digne d'estime, car elle ne vise point à ce succès bruyant que recherchent les aventuriers et les exploiteurs ordinaires des vices et des passions de la foule.

Le directeur de l'*Année philosophique* est M. Pillon, homme d'un esprit sage et d'une haute valeur critique, que les préjugés en vogue laissent froid, qui ne sacrifie point à la renommée, m'a l'air de mépriser fort les engouements du jour, ce dont je le loue sincèrement, n'ayant de goût ni pour les amuseurs publics, ni pour les charlatans, ni pour leurs dupes. On le dit docteur en médecine et ceci m'avait ému : toute odeur médicale m'inspire un sentiment de défiance. Eh bien! M. Pillon n'a rien de cet esprit *sui generis* qu'on acquiert dans les laboratoires de chimie et les cabinets de dissection. Il a compris le vers latin :

Tu, si animo regeris, rex es; si corpore, servus.

Il ne confond point la médecine avec la philosophie, n'est point l'esclave d'un système, sait regarder les hommes et les choses d'un œil serein; ce sont les qualités qu'il faut ici. Il a pour collaborateur principal M. Ch. Renouvier, homme instruit, habitué aux spéculations de la pensée, que je connais trop peu pour le pouvoir juger, mais qui semble avoir derrière lui un long passé intellectuel.

Maintenant quelles sont les chances d'avenir de l'*Année philosophique?* On a fait des années littéraires, historiques, artistiques, etc.; des gens d'un mérite incontestable et d'une persévérance digne d'éloges, aidés par le crédit de plusieurs grandes maisons de librairie, n'ont pas toujours réussi dans cette tâche. Il y a des matières difficiles à faire entrer dans un cadre déterminé, qui se refusent à la précision et à l'analyse. Il faut voir les choses elles-mêmes : l'homme le plus compétent et le plus sincère n'en saurait donner une idée exacte. La philosophie, néanmoins, n'est pas dans ce cas : on n'y rencontre que des idées qui se prêtent à la classification et à l'analyse comme des objets d'histoire naturelle. L'*Année philosophique* est donc une entreprise viable; elle se propose de suivre le mouvement général des connaissances humaines : elle a devant elle une carrière indéfinie! Puis, il est bon de ne pas l'oublier, le succès d'une œuvre littéraire dépend surtout de la manière dont on l'exécute.

Ceci entendu, parlons du livre lui-même. Les personnes studieuses qui ont le goût des choses de la pensée trouveront là une moisson abondante à recueillir et une source d'informations solides, qui était à créer. Les vaniteux et les ignorants y pourraient même trouver à paître, et surtout de quoi dissimuler jusqu'à un certain point le vide de leur entendement. Ils y rencontreront en effet des notions sommaires qui peuvent quelquefois dispenser de lire un livre et permettent d'en parler comme si on l'avait lu; une circonstance paraît frappante à quiconque a parcouru ces deux volumes d'une contexture si substantielle, c'est le caractère scientifique ou pour mieux dire empirique de la production intellectuelle d'aujourd'hui. Il n'y a plus de séve personnelle. On sait que le sol est

encombré d'écoles et que la science d'école tue la philosophie. Celle-ci n'a pas d'ennemis plus intimes que ceux qui la confondent avec les sciences positives. Les sciences positives vivent à l'un des pôles de l'âme et la philosophie au pôle opposé ; c'est que les sciences sont d'une nature purement *objective* et la philosophie d'essence purement *subjective*. La philosophie, en d'autres termes, est la notion pratique du monde intérieur que nous avons en nous-mêmes et que les objets du dehors nous empêchent de voir. Au contraire les sciences résultent de la considération du monde physique, extérieur à nous-mêmes. Entre la philosophie et la science, il y a donc contradiction : un abîme les sépare.

Laissons là ce sujet. Dans une introduction au premier volume de l'*Année philosophique* intitulée : *de la Philosophie au XIXe siècle*, M. Charles Renouvier essaye de déterminer la physionomie des écoles philosophiques en France depuis une soixantaine d'années. Le XIXe siècle a-t-il une philosophie originale, dont il puisse revendiquer la paternité ? Oui et non. La métaphysique de Descartes a dominé le XVIIe siècle ; le sensualisme de Locke et de Condillac a gouverné le XVIIIe ! le XIX siècle est surtout une époque d'érudition philosophique. D'une part, il continue le sensualisme par la science, qui est au sensualisme ce que l'histoire et l'érudition sont à la philosophie en général. De l'autre, il essaye de réagir contre la dissolution morale et matérielle dont la science menace le monde moderne, non pas au nom d'un principe qu'il aurait découvert lui-même, mais au nom de la tradition dont, en définitive, l'humanité actuelle est l'œuvre complexe. Dans ce mouvement considérable de réaction, accompli au nom de la tradition, l'histoire tient le premier rang et l'éclectisme de M. Cousin n'est qu'un incident, ou, si l'on veut, un chapitre. D'après M. Renouvier, il y a autre chose ; nous avons une philosophie particulière à notre âge, qui vient d'Allemagne, s'est introduite en France et caractérisera le XIXe siècle. On verra tout à l'heure que nous avons quelque chose, mais ce quelque chose ne vient point d'Allemagne. Le centre des idées n'a pas passé le Rhin : il est toujours chez nous. Locke était Anglais, et la philosophie sensualiste n'en est pas moins un système français. Kant a professé en Allemagne, mais la philosophie critique — en train de naître — est et sera un système français. Quant à ce qu'on appelle la philosophie allemande, elle se compose exclusivement de réminiscences hindoues. Le mysticisme panthéistique de l'Inde, transplanté dans les brouillards de la Germanie, y a puisé une attitude assez étrange et confuse pour ressembler, à quelques égards, à de l'originalité, mais ce n'est que de l'érudition bien sentie. L'Allemagne n'est pas féconde, n'a pas de génie personnel. Par les idées, elle vit dans l'Inde et en Grèce, comme, en philologie, elle vit de grec et de latin. Les savants d'outre-Rhin en ont encore pour un demi-siècle d'hellénisme et de textes latins. Quand les auteurs anciens seront digérés et rendus à la terre, il faudra se mettre à autre chose. L'Inde et ses mythes ne dureront pas toujours non plus. Il suffit ici de constater qu'il n'y a point de philosophie allemande et que, chez nous, il y a deux courants, l'histoire et la science. MM. Guizot, de Barante, Thiers, Jouffroy et Cousin appar-

tiennent au premier, au même titre que Bonald, de Maistre, Lamennais, MM. Montalembert, Victor Hugo et L. Veuillot. Dans le second figurent à côté de Cabanis, Lalande, Laplace, Cuvier, François Arago, Broussais, les écoles politiques de Saint-Simon, Fourier, Proudhon, A. Comte et les groupes scientifiques qui se proposent de faire de l'homme un estomac qui marche.

Tout cela se résume dans la tradition et le positivisme : le reste n'est que fiction et fantaisie personnelle. Pourtant au-dessus de ces deux faits actuels — ce ne sont que des faits — une doctrine est en voie de formation, à qui l'avenir appartient. Elle s'élabore à peine dans quelques esprits d'élite. Il n'est pas probable qu'elle devienne de sitôt une réalité sociale, mais elle est à l'horizon. C'est *la philosophie critique* dont Leibnitz — un Français d'Allemagne, — Malebranche, Berkeley et Kant sont les précurseurs. Le nom du système est imparfait ; personne ne le représente en entier ; de plus, il est un état moral de quelques esprits, plutôt qu'une doctrine ; mais il existe. Il consiste jusqu'ici à entrevoir que l'homme est une lampe isolée, qui luit dans les ténèbres, que les ténèbres se modifient éternellement autour d'elle et que cette lampe elle-même varie *de nature et d'intensité*. Son organe est la conscience, autre fait peu consistant, énergique par intermittence, sur qui règnent des habitudes qui l'oppriment. Quelques-uns appellent ce fait l'*idéal*. Il n'a pas pour juge la raison, qui en est une simple donnée : « tout n'est ici-bas que symbole et que songe — dit M. Renan à ce propos. — Descartes avait raison de ne croire à la réalité du monde qu'après s'être démontré l'existence de Dieu. » Sans aller jusque-là, M. Pillon est un adepte de la philosophie subjective, c'est-à-dire de la philosophie de l'*idéal* et du *devenir*. « Nos principes, dit-il, sont ceux du rationalisme critique — rationalisme est de trop — du criticisme dont Kant est le père.... ce ne peut être ici le lieu d'appeler l'attention sur les caractères qui constituent l'originalité du criticisme au milieu des divers systèmes. » L'idée cachée sous le mot *criticisme* est en résumé qu'il n'y a que de la vie dans l'univers et que le critérium de la vérité est que tout change, même notre esprit, qui n'est qu'une des formes du mouvement. Dans cette affaire, la raison n'est qu'un outil et à certains égards quelque chose de stérile. Elle n'est en effet que de l'imagination refroidie et figée.

Pour en revenir à l'*Année philosophique*, elle se compose de deux parties d'inégale étendue : 1° d'études critiques sur les formes contemporaines de la pensée ; 2° d'une revue ou analyse sommaire des ouvrages à portée philosophique parus dans le cours de l'année. C'est un cadre très-vaste, difficile à remplir consciencieusement. M. Pillon s'est imposé dans ses travaux critiques l'obligation de n'aborder que les questions d'intérêt général. Les autres viennent en proportion suffisante dans les analyses qui forment la deuxième partie du recueil. Tant d'objets fantastiques ont de nombreux organes qui ont chacun leur public, qu'il était vraiment honteux que la philosophie n'eût pas enfin un annuaire.

L. DEROME.



Histoire des Plantes, par H. BAILLON, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de Médecine de Paris, directeur du Jardin botanique de la Faculté, président de la Société Linnéenne. — Tome Ier. Grand in-8, Paris, Hachette et Ce.

Nous voudrions dès aujourd'hui donner une idée sommaire, mais précise, de cette nouvelle publication qui doit avoir six ou sept volumes pareils à celui que nous tenons sous la main et dont le texte sera accompagné de plus de six mille figures.

L'auteur, dans une introduction où la modestie fera par la suite mieux ressortir la valeur du livre, en attribue la première idée à Payer, l'éminent botaniste, dont la mort a trop tôt interrompu les travaux. La science peut s'en consoler aujourd'hui que ces travaux sont repris, continués et amenés à exécution par M. H. Baillon. C'est à M. Baillon que Payer avait légué les premiers dessins qu'il avait recueillis. M. Baillon en a quintuplé le nombre. On sait le rôle important que le dessin joue dans un livre de cette espèce et la place considérable qu'il y tient. Il est la reproduction même de la plante ou du moins des organes qui la caractérisent, et en cela il est supérieur même à l'herbier, qui ne peut donner le plus souvent que les parties non constitutives des familles et des genres. Ceci dit sur l'importance des dessins, nous ajouterons seulement qu'ils sont exécutés avec le soin que commande la science et que, toutes les fois qu'il l'a fallu, la nature a été grossie afin de faire mieux saisir à l'œil les caractéristiques du végétal.

M. Baillon n'a pas innové dans la classification ; il a suivi, comme ses prédécesseurs immédiats, la division du règne végétal en trois embranchements : les *dicotylédonés*, les *monocotylédonés* et les *acotylédonés*. Puis il a pris pour guide, dans l'ordre des genres, la disposition de l'organe reproducteur femelle, s'attachant d'abord aux plantes où cette disposition rappelle le plus celle des feuilles sur la tige. Enfin dans l'ordre de ce que beaucoup de naturalistes appellent *tribus* et que M. Baillon nomme *séries*, il s'est efforcé d'aller également du simple au composé, repoussant d'ailleurs, dès le premier pas, ce qu'il y a d'absolu dans la méthode qu'on a appelée naturelle. L'auteur a d'ailleurs prévenu son lecteur qu'il ne lui livrerait sa classification qu'après avoir étudié toutes les plantes connues, comme une conséquence des caractéristiques relevées et constatées.

Dans la description de chaque type végétal en particulier, M. Baillon, tout en se servant des termes de la science, s'est efforcé d'être le plus clair possible, et pour tout homme du monde qui voudra passer une heure ou deux à étudier ou à se remettre en mémoire le vocabulaire, d'ailleurs peu étendu, de la science botanique, la lecture deviendra facile. L'auteur a eu soin d'ailleurs de rejeter en note ce qui a un caractère spécialement scientifique. Après avoir étudié la plante dans ses organes reproducteurs, dans sa fleur, dans son fruit, il en examine les autres organes, fait l'histoire de la famille étudiée, montre ses affinités, ses propriétés, indique ses principaux emplois, sa distribution géographique et termine enfin par un

genera en latin, où sont condensés les caractères essentiels qui distinguent la plante de ses voisines. Ces *genera* forment ainsi une sorte de dictionnaire abrégé et caractéristique de tout le règne végétal.

Dans ce premier volume, qui n'a pas moins de cinq cents pages, M. Baillon a déjà étudié quelques-unes des plus belles tribus de nos arbres et de nos fleurs, les renonculacées, les dilleniacées, les magnoliacées, les anonacées, qui renferment ce fruit si commun au Brésil et au Pérou, que nous n'avons pu acclimater chez nous, l'uvaria, espèce de pêche dont nous parlent tous les voyageurs que ce fruit a désaltérés, les monimiacées, les rosacées qu'il suffit de nommer pour rappeler les plus belles parures de nos jardins et les fruits les plus savoureux de nos vergers, genre immense auquel M. Baillon aurait pu consacrer un volume entier s'il n'avait craint de faire d'un livre qui doit être partout, à la ville comme à la maison des champs, un livre qui n'aurait pu trouver place que dans les grandes bibliothèques. Nous aurions souhaité pourtant, dût l'auteur ajouter un volume à son ouvrage, de trouver plus d'indications sur la nature du sol préféré de chaque espèce. Les relations étroites qui existent entre les éléments absorbés par la plante et les propriétés qu'elle possède sont d'un intérêt majeur dans leur histoire, et la chimie végétale a fait assez de progrès pour qu'on puisse en tirer dès aujourd'hui des déductions légitimes. Nous souhaitons vivement que cette *Histoire des plantes* nous apporte bientôt ses autres volumes.

A. C.

Traité théorique et pratique des valeurs mobilières et des effets publics, par M. Ambroise BUCHÈRE, docteur en droit, président du tribunal civil du Havre, un vol. in-8°. Paris, Marescq., 17. r. Soufflot.

Le livre dont nous allons nous occuper est l'œuvre d'un magistrat dont l'esprit éminemment pratique donne une grande valeur aux théories qu'il expose, aux solutions qu'il enregistre, et comme ces théories, ces solutions, touchent à l'état actuel de la fortune en France, chacun de nous est intéressé à connaître les difficultés que soulève l'application des lois qui doivent assurer notre sécurité, notre bien-être, celui de notre famille et de nos enfants.

La fortune publique est arrivée, par un mouvement irrésistible, à se déplacer complétement ; et ce mouvement, loin de s'arrêter, est aujourd'hui dans une période de gravitation dont on peut suivre la marche accélérée qui nous conduit vers un inconnu difficile à apprécier. Pour se prononcer, on se trouve en présence de deux partis dont il faut également rejeter les exagérations. Suivant les uns nous marchons à la ruine. Où est le temps, disent-ils, où la fortune publique et privée reposait sur de bonnes terres situées en plein soleil, sur lesquelles les nuages du temps pouvaient passer, mais qui restaient là inaliénables et inaltérables, et se transmettaient dans les mêmes familles avec les bonnes traditions du

passé ; *res mobilis, res vilis*, disait-on alors. Le château, la terre, le sol, voilà ce qui ne passait pas, ce qu'il fallait acquérir, ce qu'il fallait conserver et transmettre. Les révolutions n'ont que trop prouvé ce qu'il y avait d'exagéré dans cette confiance aveugle à la terre. Le propriétaire est parti ; c'est lui qui s'est mobilisé, et, à son retour, il a trouvé un code qui avait bouleversé sa fortune et ses idées.

Pour les autres, l'âge d'or se lève à l'horizon ; la terre est utile sans doute, il faut bien poser quelque part la roue qui porte la fortune ; mais, libre et mobile, elle promène dans le monde ses faveurs qu'elle prodigue aux plus hardis, aux plus habiles. Le *Crédit*, voilà son domaine ; et sur ce mot magique, le papier se change en or, mais déjà plus d'une expérience a prouvé que la fortune ainsi mobilisée se volatilisait quelquefois, au point de disparaître, et laissait dans des mains souvent trop crédules des titres auxquels la foi la plus vive dans l'avenir des valeurs mobilières ne suffisait pas pour donner la réalité. Il y a là un danger qu'il est impossible de se dissimuler. Un des exemples les plus saisissants de l'exagération du Crédit a été solennellement consacré, je devrais dire flétri, par un arrêt de la cour de Paris dont l'espèce pourrait passer pour une invention si elle ne reposait sur une triste réalité. Les épargnes d'un grand nombre de familles y ont été englouties ; et cet exemple ne rendra pas cependant les spéculateurs moins téméraires ni le public moins confiant.

En 1836, une société en commandite avait été formée pour une spéculation qui s'annonçait sous les plus séduisantes perspectives. L'apport des fondateurs devait être de 1,000,000, *espèces*, ils devaient recevoir en échange 6,000 actions libérées au capital de 500 fr. chacune. Quant aux autres actions mises en circulation dans le public, elles étaient délivrées, aux souscripteurs, contre le versement de 250 fr. moitié de leur valeur. Le surplus ne pouvait être exigé qu'après la réalisation et la distribution d'un bénéfice *constaté* de 15 p. 100. Cette clause était l'appât pour le public, qui ne manqua pas de s'y laisser prendre. En effet, dès que la société fut constituée, les fondateurs s'empressèrent de réaliser leur opération. Au lieu d'espèces ils se libérèrent au moyen d'une partie des actions qui leur étaient attribuées, et devinrent ainsi créanciers d'une somme de 1,500,000 fr. par suite de la libération *fictive* de leurs actions. Cependant il fallut obtenir à l'assemblée générale l'approbation de cette opération. On forma une majorité factice, au moyen de titres déposés à la caisse de la société, et confiés aux employés de la maison de Banque, et tout fut ratifié. Mais bientôt le désaccord se mit dans la société, l'affaire fut portée devant les tribunaux, et les conclusions de M. l'avocat général Sapey, dont la modération a laissé un souvenir impérissable parmi ses collègues, ont flétri les actes des gérants dans des termes auxquels l'arrêt de la Cour de Paris a donné une sanction imposante.

Des faits de cette nature ne sont pas isolés sans doute, et la vitalité du crédit public est telle, que, malgré l'agiotage, malgré les scandaleuses fortunes qui s'élèvent et s'écroulent à l'aide du crédit, la fortune publique mobilière n'en poursuit pas moins ses inévitables développements ; et le crédit se révèle comme la panacée de l'avenir qui doit assurer à chacun une

part proportionnelle à son apport, et la juste répartition du bien-être et de la fortune. Notre code était bourgeois, l'avenir attend son code démocratique, qui s'élabore à mesure que, de ces nouveaux besoins, il surgit des lois nouvelles sorties des nécessités impérieuses que la force des choses réclame.

Le livre de M. Buchère est le premier traité méthodique qui nous permette de saisir dans leur ensemble l'origine et les progrès des dispositions légales qui régissent la fortune mobilière en France et qui nous permette de suivre l'impression que ces dispositions ont produite auprès des esprits spéculatifs qui les commentent dans la doctrine, et auprès des hommes pratiques qui sont chargés de les appliquer. Son livre commence par un exposé de l'histoire du développement de la fortune mobilière, puis il nous fait connaître les différentes lois qui régissent les sociétés industrielles avec leur organisation de titres, actions, obligations nominatives ou au porteur. Il nous expose ensuite les nombreuses difficultés que ces dispositions légales ont soulevées dans la pratique et les solutions dont elles ont été l'objet. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les développements que cette partie de son travail comporte : c'est la plus aride, la mieux traitée et la plus utile ; mais parmi toutes ces difficultés il en est une que nous signalerons ici et qui a été mise à l'ordre du jour par la pétition de M. Troyaux. On s'est demandé en effet quelles sont les dispositions légales qui peuvent le plus efficacement protéger les détenteurs de titres au porteur contre la perte ou le vol de leurs titres ? La question est soumise au conseil d'État et la loi future, nous d'en doutons pas, saura donner toute sécurité aux détenteurs de titres.

M. Buchère s'est placé à un point de vue auquel nous ne pouvons trop applaudir. Quelles que soient les destinées de la fortune mobilière, il y a là une source de richesse que nul ne songe à contester, et qu'il ne faut pas confondre avec les valeurs fictives dont les transactions sérieuses sont le prétexte ; aussi il ne faut pas chercher dans son livre un guide pour les opérations qui reposent sur le *Jeu* des valeurs mobilières : c'est un traité sérieux, qui ne touche à ces spéculations que pour les flétrir. Il répond à un des besoins les plus impérieux du moment : c'est un traité méthodique et pratique, dans lequel le magistrat trouvera un guide pour se reconnaître facilement dans l'ensemble des lois non codifiées qui régissent les valeurs mobilières. L'avocat y trouvera des conseils pour éclairer ses clients, et l'homme du monde des renseignements indispensables pour assurer et conserver le patrimoine qu'il veut léguer à sa famille.

O. MERCIER.

CHRONIQUE POLITIQUE

29 septembre 1869.

Lorsque, le 14 juillet dernier, et après quelques séances consacrées à valider la majeure partie des élections, le Corps législatif fut prorogé sans qu'on indiquât l'époque où il se réunirait de nouveau, il paraissait généralement admis que la session interrompue serait reprise au plus tard en octobre. Beaucoup pensaient même qu'aussitôt le nouveau sénatus-consulte promulgué, le gouvernement aurait la sagesse de rappeler les mandataires du pays pour mettre aussitôt en pratique les nouveautés introduites dans la Constitution. De si grands changements paraissaient emprunter aux circonstances qui les avaient amenés un si pressant caractère d'urgence, qu'on voyait déjà une faute et comme un secret désir de diminuer l'importance des résultats acquis, dans ce retard apporté à la réunion du Corps législatif. La maladie, heureusement passagère de l'Empereur, était venue bientôt accroître les préoccupations du pays, et l'on se demandait déjà avec angoisse ce qu'il adviendrait, sans Corps législatif, sans gouvernement réellement assis, pendant cette sorte d'interrègne, si le mal empirant mettait le chef de l'Etat dans l'impossibilité de conduire les affaires. Les inquiétudes qui en résultèrent ont bien démontré les dangers du gouvernement personnel et par là même la nécessité d'y apporter un terme au plus vite. Néanmoins, le Corps législatif n'est pas convoqué et non-seulement on doute qu'il le soit en octobre, mais on croit que les intentions du gouvernement sont de laisser la session extraordinaire interrompue et de confondre la seconde partie de cette session avec la session ordinaire qui commencerait en décembre.

Quand on réfléchit à l'effet que pourrait produire sur l'esprit public une pareille détermination, on est porté à douter qu'elle puisse être prise. L'opinion alarmée s'était déjà forgé des fantômes de coup d'Etat. Le bruit a couru et sérieusement couru que le parti de la réaction l'emportait, que l'on allait reprendre par la force ce qu'on avait accordé par faiblesse; que la première occasion, le premier prétexte serait saisi avec empressement pour détruire jusque dans leur germe les concessions libérales qu'on venait de faire; cinq cents hommes jetés sur le carreau, à Paris, en plein boulevard, et tout rentrait aussitôt dans l'ordre et le silence. Il faut avouer que si le gouvernement agissait de manière à donner créance à ces sinistres prédictions, de leur côté certains esprits dépourvus de sens politique paraissaient disposés à fournir au gouvernement le prétexte qu'il attendait. On est sûr que s'il y a une grosse faute politique à commettre il se trouvera toujours quelqu'un en France pour en prendre l'initiative. Tel est ce beau projet conçu par un journal qui nous a habitués à plus de réserve de sa part, et qui consisterait à mettre le gouvernement en demeure de réunir le Corps législatif avant le 26 octobre. Si le gouvernement ne cédait pas à l'invitation, les députés se réuniraient d'office, dans la salle ordinaire des séances, le jour où, suivant l'interprétation donnée à l'art. 46 de la Constitution, la Chambre devrait être légalement en session. Quelques journaux, et de l'espèce la plus libérale, ont pris la peine de démontrer que si le gouvernement doit, aux termes de la Constitution, convoquer une nouvelle Chambre dans le délai de six mois à partir de la dissolution, cette Chambre a été bien et dûment convoquée en juin dernier, à telles enseignes que ses membres ont touché la part d'indemnité qui leur est allouée par le règlement. Vous êtes passés à la caisse, a-t-on répondu victorieusement à ceux qui se prétendaient lésés dans leurs droits, vous avez touché votre argent, donc vous avez siégé. L'argument était irréfutable; il n'a pas été réfuté. Mais n'est-il pas triste qu'on puisse tenir un pareil langage aux représentants du pays. Ah! cette caisse, cet argent! Comment les députés ne comprennent-ils pas ce que leur enlèvent d'autorité et de considération cet argent qu'ils touchent, cette caisse où ils vont émarger? Si vous vouliez avoir le droit de protester, peut-on leur dire avec raison, et de prétendre n'avoir pas été mis en position de remplir votre mandat, il ne fallait pas aller à la caisse : la caisse et l'accomplissement du mandat, c'est tout un; l'une emporte l'autre. De quel droit touchiez-vous un mois d'indemnité pour quinze jours de session si vous affirmez aujourd'hui que cette session est nulle et non avenue? Les députés trop pétulants auraient dû y penser avant de rendre leur visite au caissier.

Leur tentative, avortée devant le bon sens de leurs collègues, paraît être reprise en sous-œuvre par des électeurs de Paris. Ces électeurs adresseraient à leurs élus une invitation formelle de se rendre au Corps législatif le 26 octobre pour y délibérer. On peut parier à coup sûr, d'abord que ces électeurs ne sont pas ceux qui ont donné leurs voix aux élus; en second lieu il y a beaucoup de chance, si en effet le pouvoir cherche un prétexte à coup d'état, pour que ces électeurs soient les dupes ou les instruments

de la police. A qui doit profiter une démarche qui ne peut avoir pour résultat que le ridicule si elle ne réussit pas, et, si elle réussit, la compression ? Evidemment ce n'est pas à la liberté. Ce qui est sage, ce qui est pratique, c'est le projet (mis en avant par l'*Indépendance Belge* et repris dans plusieurs journaux libéraux, dans le *Moniteur* particulièrement), d'une démarche auprès de M. Schneider par les députés présents à Paris, à laquelle viendraient adhérer leurs collègues en ce moment dans leurs foyers. Il serait difficile en effet à M. Schneider qui a été pour quelque chose dans les résolutions libérales de l'Empereur et pour beaucoup dans la prorogation de la Chambre, il serait difficile, disons-nous, qu'il se refusât à porter au pied du trône les vœux des représentants de la nation, plus difficile encore que le chef de l'Etat résistât à leur sollicitation pressante et mesurée. Il y verrait la volonté du pays et ferait cesser immédiatement cette espèce d'interrègne qu'on a, si complétement à tort, qualifié de nouveau règne. On peut différer d'avis sur l'interprétation légale de l'article 46 de la Constitution de 1852 et sur le droit que possède le gouvernement de ne pas réunir la Chambre avant l'an prochain, mais tout le monde est d'accord pour reconnaître la faute énorme qu'il commettrait en ne cédant pas aux avertissements de l'opinion. La résistance, sur ce point comme sur bien d'autres, serait une folie insigne, une de ces folies que les anciens faisaient venir de Jupiter. Il ne serait même pas nécessaire, si le gouvernement était bien conseillé, qu'une démarche fût faite par les députés, pour démontrer la nécessité d'une prompte réunion de la Chambre. Nous sommes en ce moment dans un état de transition qui n'est plus tout à fait le pouvoir personnel et qui n'est pas encore, il s'en faut, le gouvernement du pays par le pays. Le pouvoir personnel n'a peut-être rien abdiqué de ses prérogatives, mais il ne les tient plus d'une main bien assurée, parce que l'intégrité qu'il conserve en fait n'est plus tout au long couchée dans la loi. Pour parler clair, s'il se présentait en ce moment quelque grave circonstance, il ne pourrait y faire face sans convoquer à la hâte le Corps législatif, sous peine de violer le nouveau sénatus-consulte qu'il vient de promulguer. Dès lors il se trouverait devant une Chambre mécontente d'abord des procédés cavaliers qu'on a tenus envers elle, à demi constituée, ayant encore 55 élections à discuter et les plus discutables, sans président élu, sans règlement voté, c'est-à-dire devant l'inconnu, l'incertain, devant une représentation incomplète, dont l'origine n'est pas précisément sans laisser prise à la critique, dont l'autorité, par conséquent, ne serait pas suffisante. Au moins si on lu avait donné le temps de s'asseoir et de se constituer complétement! Peut-être — c'est un vœu que nous formons — ne serait-elle pas aussi éloignée qu'on le pense d'entrer dans les voies nouvelles qui lui sont tracées ; peut-être se montrerait-elle à la hauteur de sa mission ; mais nous n'en savons rien et nous n'en saurons rien tout le temps qu'on ne l'aura pas mise à l'épreuve. En attendant, elle demeure impuissante pour les grandes et subites déterminations. Sans doute, rien au dehors ni au dedans ne porte à penser que de pareilles nécessités soient proches ; mais ne suffit-il pas qu'elles puissent le devenir pour qu'on se hâte de faire cesser

un provisoire dont la nation s'inquiète, dangereux pour le pays, plus dangereux pour la dynastie ?

En dehors de ces considérations d'urgence, il en est d'autres qui rendraient bonne et utile, sinon absolument nécessaire, une reprise immédiate des travaux législatifs. Le sénatus-consulte du 6 septembre a posé des bases qui attendent les assises supérieures, sans lesquelles l'œuvre est à peu près vaine. Il y a des lois qui ne sont plus d'accord avec la constitution nouvelle, qui entraveraient ou fausseraient son développement; elles sont à refaire. Le gouvernement ne l'ignore pas, et ses journaux officieux eux-mêmes le proclament. C'est à la nécessité de préparer ces lois nouvelles qu'ils attribuent le retard apporté à la réunion du Corps législatif. On a répondu victorieusement que si le ministère actuel n'était pas prêt, depuis trois mois qu'il fonctionne, à présenter quelques-uns au moins de ses projets, il en fallait conclure qu'il était tout à fait au-dessous de sa mission et incapable de la remplir; que d'ailleurs le Corps législatif en a pour plus d'un mois à se compléter et faire son règlement, d'où il résulte que, même réuni en octobre, il neserait guère prêt qu'en décembre à aborder la discussion des lois nouvelles. La véritable raison qui empêche de réunir les députés n'est donc pas celle que donnent les officieux et ils n'en donnent pas d'autre sinon que rien ne presse. Nous avons montré qu'il était pressant au contraire d'en finir avec un provisoire dangereux, qui inquiète et ouvre carrière aux plus fâcheuses conjectures. Il ne nous est pas prouvé que l'Empereur ne soit pas, lui aussi, de cette opinion, mais il est hors de doute, pour nous du moins, que les ministres provisoires font tous leurs efforts pour entraîner d'un autre côté sa volonté, encore toute puissante. Si c'est une préoccupation personnelle qui les inspire, elle est bien chétive; s'ils croient faire en cela œuvre d'esprits politiques, ils montrent qu'ils n'en ont pas l'étoffe. Nous n'avons jamais eu grande confiance ni dans leurs perspicacité ni dans leur bon vouloir; cependant ils ne peuvent avoir oublié cet aphorisme qu'on leur a bien souvent mis sous les yeux depuis quelque temps : « Donner et retenir ne vaut. » On a voulu donner quelques libertés au pays et satisfaire par là ses vœux les plus chers ; mais que valent ces présents, si l'on retient d'une main ce que l'on abandonne de l'autre ?

Les conséquences du sénatus-consulte ne sont pas si difficiles à tirer. Les lois qu'il faut refaire sont tout naturellement indiquées par le programme des 116, par les développements que la presse, et tout récemment une réunion de journalistes des départements qui a eu lieu à Lyon, leur ont donnés. Il faut tout d'abord faire disparaître ce fameux article 75 de la Constitution de frimaire, dont on a fait dans ces dernières années un abus que n'ont point connu les gouvernements antérieurs. Il faut refaire la loi municipale, la loi électorale et une fois pour toutes entrer résolûment dans la voie de la décentralisation. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer au long nos idées sur ces questions ; elles réclament chacune une discussion étendue et complète. Mais, tout en limitant nos observations à quelques points essentiels sur lesquels il faut mettre l'opinion en garde, il nous est impossible de ne point revenir avec énergie contre le

projet qu'on prête au gouvernement de remplacer les candidatures officielles par l'entrée des fonctionnaires dans la Chambre. Déjà cette pensée s'est fait jour dans le message du 12 juillet, mais elle a pris des licences inattendues depuis lors dans la presse officieuse. Il semble en vérité que l'Empire soit conduit par ses plus cruels ennemis. Qui donc a conspiré sa perte sinon ceux qui lui inspirent de pareilles idées? Les candidatures officielles le conduisaient à l'abîme : on veut y substituer les fonctionnaires-députés qui ont amené la révolution de février. Cette conspiration, si elle pouvait réussir, tiendrait une place curieuse dans l'histoire.

Aux objections très-graves que soulève l'entrée des fonctionnaires dans le Corps législatif, on répond que le suffrage universel saura toujours découvrir ses élus, que c'est le mettre en suspicion que de lui dénier le droit de choisir parmi tous. L'argument s'appliquerait aussi bien aux candidatures officielles qu'aux candidatures fonctionnaires, et il ne vaut rien. Sans doute, le suffrage universel est suspect ; on nous l'a rendu tel en pesant sur lui de toute manière, et surtout par l'appât des récompenses. Si les fonctionnaires deviennent candidats, ils pèseront sur lui de la même manière. Détenteurs des deniers publics, distributeurs des grâces, sources fécondes des faveurs, ils mettront tous ces appâts au service de leurs ambitions et des désirs du gouvernement. Mais c'est, dit-on, éloigner de la chambre des hommes de valeur, dont les lumières y seraient précieuses. Il n'y a pour nous qu'une porte par laquelle les fonctionnaires puissent entrer au Corps législatif, c'est la porte de sortie de leurs fonctions. Telle est du moins notre opinion dans l'état actuel de nos lois. Si l'on tient tant à permettre l'entrée des fonctionnaires dans la Chambre, qu'on nous donne des garanties complètes contre ce qu'on appelait jadis « l'abus des influences. » Qu'on procède largement à la décentralisation. Aussi bien, il faudra y venir un jour. Le congrès des journalistes à Lyon a posé quelques bases essentielles : Le principe électif appliqué aux maires, adjoints, instituteurs, agents municipaux, etc. ; publicité des séances ; dans une large mesure, émancipation de la commune ; corps électif intermédiaire entre la commune et le département ; extension des attributions des Conseils généraux à la vérification des pouvoirs de leurs membres, à l'élection de leur bureau et à la rédaction de leur règlement ; publicité des séances ; contrôle des communes ; droit de formuler des vœux d'un intérêt général, même politique ; commission permanente chargée de suivre l'exécution des décisions du conseil et formant conseil de préfecture ; l'arrondissement servant de base aux circonscriptions électorales, avec faculté d'avoir un nombre de députés proportionnel au nombre des électeurs inscrits ; dans ce cas, la loi intervenant pour tracer les circonscriptions sur l'avis des conseils généraux ; formation de groupes départementaux pour traiter les affaires communes à plusieurs départements ; inamovibilité des juges plus sérieusement établie qu'elle ne l'est aujourd'hui. Tels sont en résumé les éléments dont le congrès de Lyon a fait les bases principales de son programme de décentralisation.

C'est à merveille; la plupart de ces données sont excellentes, et nous les



avons exposées et recommandées presque toutes à nos lecteurs. Mais, que nos honorables confrères de la presse provinciale nous permettent de le leur dire, ils ont oublié le principal, et tant que « ce principal » ne nous aura pas été accordé, les conseils généraux et les maires électifs auront beau faire, la décentralisation ne sera qu'apparente, elle ne sera un obstacle ni à la pression du gouvernement central, ni aux surprises des révolutions. Si l'empire veut assurer son existence, s'il veut véritablement rendre les coups de main impossibles en les rendant inutiles, qu'il abandonne ce qu'il croit être aujourd'hui le secret de sa force, la plus grosse partie des impôts, à la gestion et au contrôle immédiat de ceux qui les payent. Si nos confrères des départements veulent réellement assurer au pays les bénéfices de la décentralisation, c'est-à-dire l'indépendance des provinces, des communes et de l'individu, qu'ils fassent un pas de plus, qu'ils élargissent leur programme et insèrent en tête cette déclaration : « Les départements s'administrent eux-mêmes et leur budget comprend tous les services, bâtiments et travaux qui ne relèvent pas essentiellement d'un intérêt général. » Qu'on développe ce que renferme ce principe et la décentralisation sera complète, efficace. Du jour où il sera passé dans nos lois, nous ne verrons aucun inconvénient à ce que les fonctionnaires de tout rang et de tout ordre, surtout les fonctionnaires politiques, briguent les suffrages de leurs concitoyens, car ils seront sans force pour les corrompre, n'ayant ni la clé de la caisse ni le secret des faveurs. De ce jour aussi, les révolutions de Paris seront impossibles, car elles n'auront dans les mains aucun des ressorts qui font aujourd'hui mouvoir à leur gré la province. C'est le système anglais, c'est le vrai *self government*, et il n'y en a point d'autre. Un autre avantage qu'on en pourra tirer, ce sera de n'avoir dans le Corps législatif que des hommes politiques, c'est-à-dire des hommes qui n'auront plus à s'occuper des petits intérêts locaux et dont toutes les forces, toute l'intelligence pourront s'appliquer aux affaires vraiment politiques, à celles d'où dépendent à la vérité toutes les autres ; car, il faut bien qu'on y pense, il n'y a pas de labour fécond dans les champs, point de travail utile dans l'usine si la politique est mauvaise, et la politique est toujours mauvaise quand elle est faite par des hommes qui n'y connaissent rien.

Si la France avait le bonheur de posséder au pouvoir des hommes d'un esprit vraiment politique, M. Ledru-Rollin serait aujourd'hui à Paris et pourrait se promener impunément sur le boulevard. M. Ledru-Rollin a été condamné comme complice de l'attentat d'Orsini. De preuves de complicité, il n'y en avait point ; c'est de complicité morale qu'on l'a accusé et, comme il était absent, c'est pour complicité morale qu'il a été condamné par la cour, sans verdict du jury. Le caractère de l'attentat, à supposer qu'attentat il y ait eu de sa part, était donc essentiellement politique. Il semblait dès lors naturel et juste que l'amnistie du 15 août s'étendît sur lui. Le gouvernement a fait une exception en sa faveur ; il a déclaré officiellement que, M. Ledru-Rollin ayant été condamné pour un crime de droit commun, l'amnistie pour crimes et délits politiques ne saurait le couvrir. On a pré-

paré ainsi un piédestal à M. Ledru-Rollin, qui se serait empressé d'y monter si lui-même avait ce qui manque absolument à ses adversaires. M. Ledru-Rollin a expliqué dans une lettre les raisons qui l'empêchent de venir réclamer justice devant le jury. — On appelle cela, dans le jargon judiciaire, purger sa contumace. — Il ne veut pas subir une détention préventive dont il n'aperçoit pas le terme. En réponse à cette lettre, le ministre de l'intérieur, d'accord avec son collègue de la justice, aurait dû, ce semble, s'empresser d'accorder au célèbre proscrit le bénéfice de la liberté sur parole. Ç'aurait été « faire grand » — autre jargon, — et se donner un peu de « prestige. » On a mieux aimé se montrer petit, mesquin, obtus, et, — pour que le gouvernement n'en ait pas seul le privilége, — M. Ledru-Rollin a repoussé le martyre facile qu'on lui offrait ; pour ne point passer trois mois en prison il a laissé échapper l'occasion qu'on lui donnait de reconquérir du même coup sa popularité ébréchée et un siége dans la Chambre. Il est bien question d'appeler sur lui les voix des électeurs de Paris, mais à quoi bon, puisque, légalement, ces voix ne seraient pas comptées. « La...a...a forme ! » comme dit Brid'oison.

Les journalistes de province n'ont pas été seuls, dans cette dernière quinzaine, à se réunir en congrès. L'association des travailleurs, qui fait tous les ans parler d'elle, a eu ses assises à Bâle et les membres de la Ligue internationale de la Paix ont tenu les leurs à Lausanne. Des deux côtés il s'est dit peu de choses raisonnables et beaucoup de balivernes. Il est remarquable qu'à Bâle ce sont les représentants des ouvriers français qui ont montré le plus de bon sens, soutenant avec des arguments irréfutables la légitimité de la propriété et la justice de l'hérédité. Le travail, en effet, est aujourd'hui, avec l'intelligence, la source de la propriété. Si vous supprimez la propriété ainsi que ses conséquences, ce travail n'a plus de raison d'être ; la vie au jour le jour devient la règle ; le travail se bornera à la chasse et à la pêche. C'est retourner à l'état sauvage. Il est heureux que les ouvriers français le comprennent et il serait étrange que ces hommes intelligents ne le comprissent pas. Le congrès de Lausanne n'a pas montré chez nos compatriotes moins d'aptitude pour les questions de philosophie politique. Victor Hugo, notre grand poëte, le présidait. C'est assez dire qu'on s'est élevé dans les nuages. On est tombé d'accord sur un point qui n'est plus en litige, savoir : qu'il faut établir la paix dans le monde. C'est aussi notre avis ; rien n'est plus désirable que la paix, et les hommes de bonne volonté doivent y travailler de toutes leurs forces. Mais par quels moyens y arriver ? Ici, les opinions se divisent et l'on voit bientôt qu'il n'est pas plus aisé de mettre de l'harmonie parmi les opinions que parmi les peuples. Les uns veulent établir un tribunal d'amphictyons, oubliant que ce tribunal, pour faire respecter ses arrêts, sera obligé d'avoir une armée et de faire la guerre; d'autres pensent que, si tous les peuples étaient en république, la guerre cesserait d'elle-même, négligeant de dire que les plus cruelles guerres dont l'histoire ancienne et moderne fasse mention sont les guerres que les républiques se sont faites entre elles. Enfin il y a eu l'opinion du poëte, que pour établir partout la paix, il fallait faire

la guerre. A la bonne heure, voilà qui est clair et qui se comprend. Voulez-vous la paix? faites la guerre. C'est exactement ce que nous voyons tous les jours : après avoir fait la guerre on fait la paix, comme après avoir fait la paix on fait la guerre, et ainsi de suite.

Mais, ajoute-t-il, cette guerre sera la dernière. On aura donc massacré tous les opposants, c'est-à-dire tous ceux qui ne veulent pas de cette dernière guerre, tous les partisans de la paix, ce qui nous conduit à cette conséquence que, pour fonder la paix, il faut qu'il n'y ait plus que des hommes de guerre. L'auteur ou les auteurs de l'abominable boucherie de Pantin n'avaient pas d'autre but en massacrant leurs victimes, — leurs adversaires, — et en les faisant disparaître. Ils voulaient pour eux la paix, et, sans la justice qui n'est pas encore pacifique à ce point, ils étaient assurés de l'obtenir. A voir tant de sophismes courir le monde et s'imposer par la voix éloquente d'hommes éminents, il est permis de se demander quelle est la folie secrète qui trouble les cerveaux. Hélas! cette folie n'est pas un mal exclusivement de notre époque ; elle est de tous les temps : c'est l'orgueil. Mais il faut avouer que cette maladie d'orgueil a rarement sévi avec autant de violence que de nos jours. Cela tient aux facilités qu'elle trouve à se manifester dans les moyens modernes de publicité, et au crédit qu'elle rencontre chez les esprits boiteux qui, n'ayant plus la foi, n'ont encore ni le savoir ni la raison pour béquilles.

Est-ce à l'orgueil qu'il faut attribuer l'éclatante scission qui vient de se produire entre l'abbé Hyacinthe Loyson et l'Eglise? Personne au moins n'en rendra complice l'humilité chrétienne. Le père Hyacinthe, carme déchaussé, avait en ces trois dernières années conquis, dans la chaire de Notre-Dame, dont l'archevêque de Paris lui avait ouvert l'accès, une grande réputation d'orateur. Sa parole ardente, souvent audacieuse, côtoyait des sentiers voisins de l'abîme ; mais son onction était si profonde, sa chaleur si pénétrante, que les plus sévères catholiques ne pouvaient se dérober eux-mêmes, malgré des propositions bien hasardées, à l'influence qu'il exerçait sur son auditoire. A Rome, où les plus beaux mouvements d'éloquence n'arrivent jamais que passés au crible de la doctrine, on s'émut de paroles qui ne paraissaient pas en harmonie parfaite avec le dogme, et le général des carmes adressa à son subordonné hiérarchique un avertissement pour qu'il eût à se tenir dans les voies strictes de l'Eglise ou à cesser ses prédications. Le général était dans son droit. Le père Hyacinthe crut être dans le sien en refusant de se soumettre. Il fit appel à sa conscience et celle-ci lui conseilla de répondre à son supérieur d'une manière éclatante et de sortir du cloître en faisant résonner les portes. La lettre acerbe par laquelle le carme, naguère déchaussé, signifie à son supérieur sa résolution est envoyée aux journaux avant même d'être acheminée vers Rome et elle est publiée le jour même de sa date, comme pour mieux marquer une résolution bien prise et longtemps mûrie. En vain l'évêque d'Orléans intervient; il ne recueille qu'une réponse sèche et hautaine. L'abbé Hyacinthe Loyson a fait appel au concile et si le concile refuse de lui donner raison, il s'adressera à Jésus-Christ lui même. Nous ne doutons pas que, placé face à face devant l'abbé Hyacinthe Loyson, Jésus-Christ

ne s'empresse de mettre tous les torts du côté de son Eglise. Si nous en avons quelque nouvelle nous en ferons part à nos lecteurs. Mais jusqu'ici on ne voit pas que l'humilité chrétienne joue aucun rôle dans l'affaire. Espérons que cela viendra plus tard.

Combien diffère de cette sortie brusque le manifeste, si ferme dans le fond et si modéré dans la forme, que la majorité des évêques de l'Allemagne du Nord a rédigé dans la réunion de Fulda. Le manifeste de Fulda est un fait considérable et qui prouve deux choses : d'abord que le gouvernement prussien ne met aucun obstacle aux assemblées des prélats cathoques, même dans les provinces récemment annexées, puisque Fulda faisait partie de la Hesse électorale ; en second lieu que, pour être fidèles observateurs de la discipline et enfants soumis de Rome, les évêques allemands n'en professent pas moins les idées de leur temps et sauront au besoin en maintenir toutes les conquêtes devant le prochain Concile. Ils repoussent catégoriquement toute immixtion de Rome dans les affaires des Etats souverains et semblent avoir recueilli pour leur usage, en même temps que les évêques de France paraissent en abandonner les droits, cette grande doctrine de la vieille église gallicane qui fut la nôtre. Serait-il donc vrai que, chez nous, il n'y a place que pour les extrêmes? Alors que nos voisins nous donnent de si beaux exemples de modération et d'indépendance, n'en donnerons-nous que de violence ou d'abaissement? Déjà, à Rome, les préparatifs pour le Concile s'achèvent; déjà les évêques du monde entier accourent. Que décidera cette grande et auguste assemblée? Et d'abord décidera-t-elle quelque chose? La majorité ira t-elle du côté des évêques d'Allemagne ou penchera-t-elle vers les opinions des évêques de France, d'Espagne et d'Italie? Des discussions engagées verra-t-on jaillir une flamme nouvelle qui éclairera le monde et dissipera, sur tant de points mis en question, les doutes et l'incertitude? A voir la réserve que les gouvernements mettent à se désintéresser d'avance des décisions conciliaires, on pourrait croire qu'ils y craignent un piége et une tentative nouvelle pour faire revivre les prétentions de Grégoire VI. Ces idées ne sont plus de notre temps et ne sauraient renaître, même dans la plus minime partie, et il se pourrait que le Concile de Rome en 1869 ménageât des surprises à l'univers. Nous comprenons que les gouvernements ne se fassent pas représenter à cette assemblée; ils n'y ont aucun droit à faire valoir; on peut seulement regretter, pour quelques-uns, qu'ils aient tardé si longtemps à reconnaître que l'Eglise peut se passer de leur concours et de leur protection.

Pendant que les évêques de toute la chrétienté se dirigent vers Rome, les ministres, les princes, les souverains regagnent leurs capitales, où les réclament les affaires et les réunions de leurs parlements. La Prusse va ouvrir le sien dans quelques jours; celui de Bade est déjà en fonctions, ainsi que celui de Roumanie. On prévoit quand se rouvriront ceux d'Angleterre, d Autriche et d'Italie; il n'y a que la France qui laisse flotter sur la convocation des Chambres les voiles de l'incertitude. L'ouverture du Parlement badois par le grand-duc Léopold en personne a été une heureuse occasion pour les journaux de remettre sur le tapis la question de

l'annexion de Bade à la Prusse. Cette fois, comme les autres, ces journaux ont oublié que ladite annexion n'est plus à faire, parce qu'elle est faite. Elle est faite depuis longtemps, depuis Sadowa. Elle est faite du moins pour tout ce qui peut nous intéresser, militairement. Le reste ne regarde que l'Allemagne et les Allemands, et il serait puéril de le trouver mauvais. Les organes officieux du gouvernement français qui se révoltent aujourd'hui à l'idée de voir le Grand-Duché entré dans la Confédération de l'Allemagne du Nord d'une façon plus nominale, sinon plus effective, qu'il ne l'est à présent, sont en mauvaise position pour jeter des clameurs d'alarme : c'est il y a trois ans qu'il fallait le faire. Ils ne s'aperçoivent pas que leurs plaintes sont en désaccord complet avec les satisfactions que le gouvernement français exprimait lui-même le lendemain du traité de Prague, et qu'en signalant ces conséquences comme un danger ils accusent du même coup la politique impériale de faiblesse, d'imprévoyance, presque d'avoir méconnu à cette époque les intérêts et l'honneur de la France. Si cela est, qu'ils disent nettement leur pensée, sinon qu'ils se taisent, car ayant acquiescé à cette politique, ils ont perdu le droit de la blâmer. Ces inconséquences, non plus que les fables dont on les accompagne. ne sont malheureusement pas sans conséquence pour les esprits peu éclairés, et elles exercent trop souvent une influence fâcheuse sur le crédit public. La maladie de l'Empereur avait fait baisser les fonds; la liquidation était difficile, onéreuse, surtout pour ces grandes maisons de crédit qui sont propriétaires de journaux et qui se servent de ces organes pour influer sur les cours. Un cri est parti : « Bade ! la Prusse va annexer Bade ! Bade se donne à la Prusse ! » Le mot est confié à quelque écrivain *ad hoc*; il est reproduit, il circule, il arrive à Fribourg en Brisgau, où il trouve un écho sympathique; il rejaillit de là jusqu'à Berlin, où il flatte l'orgueil national; il revient à Paris, où des journaux bien informés feignent des « angoisses patriotiques, » les fonds baissent, les Sociétés de crédit se munissent des titres qu'elles ont à livrer, et le tour est joué. Le dénouement de cette comédie — est-ce une comédie? — est celui-ci : grand nombre de dupes à la Bourse et nouvelle déclaration, par les organes officieux de Berlin, que la Prusse ne songe nullement à annexer Bade, mais « qu'elle n'admet aucun autre droit que le sien dans le règlement des affaires intérieures de l'Allemagne; » qu'elle réserve pour les Etats du Sud individuellement le droit d'établir avec le Nord le lien international que le traité de Prague leur attribue à tous collectivement. Ils ajoutent que le germe de l'union intime doit se développer et, avec le temps, parvenir à la perfection. Il serait *puéril* de le nier : les effets sont dans leur cause; qui a pu admettre la cause doit pouvoir admettre les effets. C'est la dixième fois pour le moins que la question de Bade vient jouer son rôle dans les péripéties de la spéculation ; ce ne sera pas la dernière.

Il y a un autre sujet qui occupe également une place honorable sur le tapis vert des journalistes et qui leur offre périodiquement belle matière à déclamations. On lisait l'autre jour dans le *Journal officiel* qu'un jeune soldat avait été condamné à deux ou trois ans de prison pour s'être mutilé en vue d'échapper au service militaire. Avant-hier encore, le même

Journal officiel donnait en exemple une condamnation de même genre et pour les mêmes causes. Il paraît que ces délits ne sont pas rares et qu'on les réprime sévèrement. Mais si, au lieu de se mutiler, ces jeunes gens avaient acheté la naturalisation dans le canton de Schaffhouse (Suisse) ou bien s'ils s'étaient fait naturaliser citoyens américains et qu'ils fussent revenus habiter leurs foyers, quand serait arrivée pour eux l'heure de la conscription, que pensez-vous qui leur fût arrivé ? On les aurait invités à subir les chances du tirage au sort. Et s'ils s'y étaient refusés sous prétexte qu'ils étaient devenus citoyens suisses ou américains, on les aurait fait prendre par deux gendarmes et conduire de brigade en brigade jusqu'à leurs régiments, à supposer que les numéros, tirés d'office, leur eussent octroyé l'honneur de servir leur pays. Tel est le jeu qu'ont voulu jouer quelques jeunes francfortois pour échapper aux ennuis de la vie de garnison. Il s'est fondé en Suisse une agence pour l'achat d'une nationalité à des prix raisonnables. L'agence fonctionne, fait des annonces, des réclames, et les jeunes bourgeois de Francfort passent des marchés avec elle. Qu'a fait le gouvernement prussien ? Il aurait pu envoyer quand même les jeunes bourgeois au régiment, ni plus ni moins que des vilains ; il a fait mieux : il a pensé que ces réfractaires feraient de tristes soldats et, au lieu de nier leur qualité de Suisses, il leur a dit : « Suisses vous êtes, Suisses vous resterez. » Mais comme il a le droit qu'ont tous les Etats d'expulser de leur territoire les étrangers, il les a fait conduire à la frontière et leur a souhaité bon voyage. Le tour est bon, il est juste ; si c'était la France qui l'eût imaginé, on rirait ; si c'était l'Autriche, on applaudirait : mais c'est la Prusse ! Quel crime abominable !

Il est vrai que la Prusse s'est emparée subrepticement, la nuit, par escalade et à main armée, des nations Hesoisse, Nassovienne, voire de la nation électorale et impériale de Francfort, et qu'elle fait peser sur ces nations un joug insupportable, ainsi qu'en témoignent l'accroissement de la cité, l'air de fête qui y règne et les riches habitations qui débordent dans ses faubourgs. Plus loin, vers le Nord, une autre nation, qui fut autrefois un royaume puissant, souvent l'allié de la France, se plaint de son côté de plier sous le fardeau de la domination étrangère. C'est le pays des Tchèques, c'est la nation bohême, le royaume de Bohême. Il n'est pas, comme Francfort vis à-vis des Prussiens, de même race que son dominateur ; il ne parle pas la même langue, n'a point les mêmes mœurs ni la même histoire. Qu'importe, il n'aura pas, comme la Hongrie, une existence propre, un parlement à lui, des ministres à lui ; il vivra confondu avec les pays héréditaires, mêlera avec les leurs ses représentants, ses soldats, son argent, ses intérêts, et vivra privé de ses vieux priviléges. Ce qu'on trouve mauvais pour le Hanovre et Francfort, on le trouve bon pour la Bohême et sa belle capitale, et il n'est pas de douces paroles qu'on ne prodigue pour persuader aux Tchèques qu'ils doivent mettre de côté « l'espoir et les vastes pensées. » Ici, on va plus loin : on affirme que les Tchèques oppriment les Viennois et que M. de Beust n'est que la victime de leur cruauté. Nous voyons bien qu'en effet les Tchèques ont récemment

fêté Jean Huss pour se donner un prétexte de manifestation; nous voyons bien aussi qu'ils viennent de nommer comme représentants des hommes du parti tchèque ; mais nous n'avons pu découvrir encore par quel prodige les opprimés opprimaient leurs oppresseurs. Nous voudrions pour notre part que l'oppression ne vînt d'aucun côté et que tous, Tchèques et Autrichiens, vécussent en parfaite harmonie. Il y a pour cela un moyen, c'est d'accorder aux Tchèques tout ce qu'il y a de légitime dans leur désir d'autonomie et de compatible avec les intérêts généraux de l'empire. Ce qu'on a pu faire pour les Hongrois, ne peut-on, dans une certaine mesure, le tenter pour la Bohême ?

Ces concessions vont, ce nous semble, devenir plus faciles, s'il est vrai qu'un rapprochement soit en train de s'opérer entre les couronnes de Prusse et d'Autriche, L'initiative, cette fois encore, est partie de Berlin ; c'est le prince héréditaire qui va lui-même à Vienne adoucir, s'il est possible, l'amertume qu'on y entretient encore contre le vainqueur de Sadowa. M. de Beust se montrera-t-il plus enclin que par le passé à faciliter de bons rapports entre les deux cours, et lui-même se pliera-t-il aux nécessités des temps jusqu'à répudier ses plans de reconstitution de l'Allemagne avec l'Autriche au sommet de l'édifice ? Dans l'intérêt de la paix, nous le désirons vivement. M. de Beust a pu voir, par le sens précis de nos dernières élections, qu'il n'y avait aucune aide à attendre de nous pour un coup de main ; le seul parti qui lui reste, s'il ne veut pas laisser l'Autriche isolée, est de se rapprocher de ses voisins, particulièrement de la Prusse. Il a reçu dernièrement bon accueil de la reine Augusta à Bade ; il a eu l'honneur d'être invité à sa table, et sans doute il n'a été échangé là que des paroles de paix et de conciliation. Si véritablement M. le comte de Beust est doué de sens politique, nous allons le voir. La nomination du général Fleury, le grand écuyer, le confident de l'Empereur des Français, au poste d'ambassadeur en Russie n'est pas non plus un mauvais indice. On dit le général Fleury un esprit souple, conciliant, fort ami de la paix, ce qui n'a rien d'étonnant pour un soldat qui a fait la guerre. Il va remplacer à Saint-Pétersbourg M. le baron de Talleyrand, et serait chargé, dit-on, de faciliter entre l'Autriche et la Russie un rapprochement que paraît indiquer d'ailleurs la nomination du comte Choteck au poste inoccupé d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

Si l'harmonie renaît au centre et au nord de l'Europe, on ne peut dire qu'elle règne triomphalement en Espagne. Tous les jours, un soubresaut, une secousse nouvelle : hier l'insurrection carliste, aujourd'hui un mouvement républicain à Tarragone, à Barcelone ; du sang versé, des assassinats, des barricades et le canon grondant contre l'émeute. Tarragone tue son commissaire civil ; le général Pierrad est, dit-on, à la tête du mouvement ; le mouvement est comprimé et le général est arrêté. Le lendemain les barricades s'élèvent dans Barcelone, et ce n'est que par les moyens les plus énergiques qu'on parvient à s'en emparer. Les bandes dispersées courent la campagne. Pauvre campagne ! Pendant ce temps-là, le gouvernement ne sait plus de quel bois faire flèche ; le trésor

est à sec, la ruine du pays se consomme, et Cuba se détache de plus en plus de la métropole. Avec l'aide des Etats-Unis elle s'en détachera bientôt tout à fait. M. Sickles, le ministre des Etats-Unis, à Madrid, a offert la médiation du gouvernement américain à des conditions qui peuvent passer pour un ultimatum. Comment! pas même une petite indemnité? Elle serait si nécessaire pour payer les arrérages de la dette publique. On avait dit M. Sickles désavoué par son gouvernement; il n'a fait, au contraire, que suivre exactement ses instructions! Les Etats-Unis ont mis la main à la roue; le char va marcher, mais il est douteux qu'il conduise Cuba aux pieds du régent, S. A. le maréchal Serrano. Si à chaque révolution l'Espagne perd ainsi un fleuron de sa couronne, il n'y aura bientôt plus de couronne, et l'Espagne se trouvera ainsi naturellement en république, ce qui lui épargnera au moins les refus qu'elle subit de la part de tous les princes à qui elle s'adresse.

De grandes nouvelles nous sont arrivées en cette quinzaine de l'Amérique du Sud. Un prince français, à la tête de l'armée brésilienne qui opère au Paraguay, s'est emparé du dernier refuge de Lopez II, de sinistre renommée, et a anéanti les derniers débris de ses forces. En même temps le gouvernement provisoire de la République du Paraguay entrait en fonctions. Ce gouvernement a été installé à l'Assomption, le 15 août dernier. Les commissaires des puissances alliées ont assisté aux solennités civile et religieuse qui ont eu lieu à cette occasion. Un concours considérable de population était venu, par sa présence, sanctionner cet acte important, d'où il ressort maintenant avec évidence que les alliés veulent respecter l'autonomie du pays et non en faire une province brésilienne, comme on l'a prétendu.

Un vapeur de la ligne de Marseille, arrivé le 27, nous donne de nouveaux détails, que nous résumons ici.

Dans la première semaine d'août, S. A. I. le comte d'Eu s'était emparé, dans la Cordillère, de plusieurs positions importantes, celles de Lupucay et de Valenzuela, plus tard de celles de Altiza et d'Altos, où l'on a pu délivrer un grand nombre de familles paraguayennes, toutes dans un état de misère impossible à décrire. Le 8 août, le général argentin Emilio Mitre s'est avancé dans la montagne, dans la direction d'Ascurra qu'il devait prendre d'assaut; et en même temps les deux autres corps d'armée ont pris position sur le versant de la Cordillère. Le 12 août, le prince Gaston d'Orléans, à la tête de sa division, à laquelle s'était joint un millier d'Argentins, après deux heures d'une vive canonnade s'est emparé de la ville de Peribebuy, dont Lopez, en dernier lieu, avait fait sa capitale. Le général Mac-Mahon, chargé d'affaires américain, y avait fixé sa résidence pendant les quelques mois qu'il a vécu dans l'intimité de Lopez; aussi est-ce à lui que l'ex-dictateur a confié les trésors qu'il n'avait pu encore expédier à l'étranger. Peribebuy était entouré de larges fossés et défendu par seize canons de gros calibre. Dans cette affaire, l'ennemi a perdu, dit-on, plus de 1,200 hommes tant tués que blessés. La perte des alliés, pour avoir été bien inférieure à celle des Paraguayens, n'en a pas moins

été sensible. Le brave général brésilien Menna Barreto a été tué à la tête de sa division de cavalerie de Rio-Grande. On a trouvé à Peribebuy les archives de l'ex-dictateur, une grande quantité d'objets de valeur et beaucoup de caisses à l'adresse de Lopez et de Mme Lynch, renfermant linge et vêtements à leur usage.

C'est à la suite de ces divers combats que l'ex-suprême a pris définivement la fuite, sans autre suite cette fois que sa fidèle compagne, Mme Lynch, déguisée en homme. Ordre était donné à la garnison de prendre, en se retirant, d'autres défilés que ceux qu'il suivrait et de se rendre à Caraguatay, à dix lieues vers l'intérieur. Le comte d'Eu s'est aperçu de la retraite des Paraguayens, et, s'étant mis aussitôt à leur poursuite, il a atteint l'ennemi avant qu'il n'arrivât au point indiqué. Un combat sanglant eut lieu, où un grand nombre de Paraguayens restèrent sur champ de bataille. Parmi les morts, on a trouvé le général Caraballo, qui commandait après Lopez. On a pris quinze canons, une grande quantité de bagages, et on a fait un nombre considérable de prisonniers. Il ne reste donc plus à Lopez ni soldats, ni matériel de guerre, ni ressources aucunes. Le général Osorio, avec sa cavalerie, s'est mis à sa poursuite ; on croit que l'ex-dictateur a pris encore une fois le chemin des Cordillères. Par décret du gouvernement provisoire, Lopez a été déclaré hors la loi, et traître à la patrie tout Paraguayen qui lui donnerait aide et assistance. Ainsi va disparaître de la scène d'un monde qu'il a ensanglanté un des plus grands fléaux de l'humanité !

Le secrétaire de la rédaction : PASCAL PICARD.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris.—Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

LES

FILLES DE LOUIS XV

MESDAMES DE FRANCE

(1727-1800)

d'après des documents inédits

—

QUATRIÈME PARTIE[1]

—

IV

MADAME VICTOIRE (1733-1799).

Descendons des sommets orageux de la politique, — sauf à les gravir de nouveau un peu plus tard, — et retournons vers des régions plus calmes, plus tempérées.

Pour parler sans métaphore, laissons Madame Adélaïde à ses tumultueuses préoccupations, à ses luttes brûlantes, et reposons-nous auprès de Madame Victoire, qui nous convie à de plus suaves loisirs.

Douce et bonne, aussi aimable que belle, Madame Victoire rappelait par quelques côtés sa sœur Henriette, mais avec moins d'idéal

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 31 août et des 15 et 30 septembre 1869

et un peu plus d'éclat. Du reste, elle différait plus encore de sa sœur Adélaïde. Celle-ci avait des passions de tête, si l'on peut dire, et Madame Victoire avait des sentiments naturels, des affections senties. La première devait tout à son imagination, la seconde s'inspirait de sa raison et de son cœur.

Il existait donc entre elles un contraste tranché, une opposition profonde, radicale, qui semblait devoir les séparer pour toujours. Et cependant leur existence sera commune. Elles sont destinées à vivre ensemble, à être heureuses du même bonheur, à souffrir des mêmes peines, elles s'aimeront, ne pourront se passer l'une de l'autre, et, comme de pauvres oiseaux effarouchés par la tempête, un jour elles s'envoleront de concert pour aller demander le repos à d'autres cieux. Enfin, la même année les verra mourir l'une et l'autre, en exil, et plus tard, ramenées en France, leurs dépouilles reposeront dans le même tombeau.

Loin de s'étonner d'une pareille conformité de destinées entre deux princesses si peu faites en apparence pour suivre la même voie, la même direction, ne peut-on pas croire, au contraire, que c'est précisément cette diversité de nature, cette dissemblance morale dont elles offrent le tableau qui les rendra nécessaires l'une à l'autre ? car si Madame Adélaïde a besoin d'un contre-poids pour faire équilibre à son imagination incandescente, il faudra parfois à Madame Victoire un stimulant pour lui donner plus de ressort ; et ce stimulant elle le trouvera dans sa sœur.

C'est ainsi que, dans la pratique de la vie et souvent sans qu'on s'en aperçoive, les extrêmes se touchent et se corrigent en se prêtant un mutuel appui.

Née à Versailles, le 11 mai 1733, Marie-Louise-Thérèse-Victoire de France fut accueillie avec tristesse par la cour, attendu que « la mort du duc d'Anjou ne pouvait être réparée que par la naissance d'un mâle. (*Barbier*, t. II.)

Mais la raison d'Etat n'étouffa pas longtemps les bons sentiments de la famille. Bientôt on rendit justice à la grâce charmante, aux attachantes qualités de la petite princesse, et, bien entendu, les courtisans ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'elle était digne en effet de leur attention et de leurs hommages.

De même que ses sœurs[1], au bout de quelques années elle fut envoyée à l'abbaye de Fontevrault, où elle reçut l'éducation que vous savez ; mais, de plus que ses sœurs, elle revint du couvent avec un travers déplorable : une ombre, un rien lui faisait peur ; elle avait des terreurs paniques ; et cette disposition presque mala-

[1] Mme Adélaïde, seule, on l'a dit, fut dispensée du couvent.

dive elle l'attribuait au système de pénitence qui lui avait été infligé à Fontevrault où, lorsqu'elle avait commis quelque faute, on l'envoyait prier seule dans un caveau servant de sépulture aux religieuses. Un jour, le jardinier du couvent, atteint d'hydrophobie, mourut dans des souffrances atroces ; et comme sa demeure était voisine de la chapelle où l'on conduisait les princesses pour réciter les prières des agonisants, les cris affreux du moribond arrivaient jusqu'à elles, se mêlaient à leurs psalmodies, et les glaçaient d'effroi[1]. Ce devait être, en effet, un vrai concert de démons qu'une semblable cacophonie, genre de supplice que le Dante a oublié de mettre dans son Enfer, et qui était capable de troubler de plus fortes têtes que celles de ces pauvres enfants.

En plein XVIIIme siècle, à l'une des plus grandes époques de la vie de l'intelligence et de l'humanité, c'est ainsi qu'on élevait les filles de nos rois. Il y avait loin de ce programme à celui qui était en honneur dans les maisons princières deux cents ans auparavant, c'est-à-dire au XVIme siècle, que certains auteurs regardent cependant comme une période de barbarie. Pour ne citer qu'un exemple entre cent, nous rappellerons que Catherine de Bourbon, fille du roi de Navarre et sœur d'Henri IV, eut pour maîtres les plus grands philosophes et les écrivains les plus érudits de son temps. Les Florent Chrestien, les Palma-Cayet, lui enseignèrent le grec, le latin et l'hébreu ; elle reçut en outre des leçons d'histoire et de poésie de Charles de Macrin, et l'illustre Théodore de Bèze ne dédaignait pas de l'instruire dans la religion et la morale.

« Le siècle de Catherine de Médicis, de Marguerite de Parme et d'Elisabeth d'Angleterre, fait judicieusement observer Mme la comtesse d'Armaillé[2], imposait aux princesses de grands développements d'intelligence. Presque toutes étaient appelées à exercer une certaine influence sur la politique européenne, et l'on croyait en cultivant leur esprit fortifier leur caractère, en multiplier les séductions et les préparer ainsi à remplir avec plus d'éclat une haute destinée. »

Mais retournons vers Madame Victoire. Prenons-la au moment de sa sortie de Fontevrault (11 mars 1748), et voyons quel accueil elle reçut à la cour.

Elle avait alors quinze ans. La maréchale de Duras, dame d'honneur de Madame Henriette, accompagnée de Mme de Civrac et de Mlle de Charleval, partit dans les carrosses du roi pour Fonte-

[1] *Mém.* de Mme Campan, t. I, p. 18,

[2] *Catherine de Bourbon*, étude historique, par Mme la comtesse d'Armaillé. — Didier. 1865, p. 12.

vrault, d'où elle ramena la jeune princesse, que son père alla attendre à la sortie de Sceaux [1]. « L'entrevue fut vive et tendre, raconte le duc de Luynes. Le roi remonta dans son carrosse avec M. le Dauphin, Madame Victoire et Madame la maréchale de Duras, et arriva ici (Versailles), environ à six heures et demie. Il vint dans le moment chez la reine, précédé de M. le Dauphin et suivi de Madame Victoire. L'antichambre de la reine, le grand cabinet, la chambre et même presque le salon, étaient remplis d'un monde si prodigieux que le roi en fut surpris. La reine s'avança avec empressement au-devant de Madame sa fille; l'embrassade fut tendre à tirer les larmes des yeux; la conversation se fit debout devant tout le monde et fut assez longue. Le roi descendit ensuite chez Madame la Dauphine avec Madame Victoire. La reine descendit peu de temps après avec Mesdames pour jouer à cavagnole... La figure de Madame Victoire est agréable; elle a un beau teint de brune, les yeux assez grands et fort beaux; une forme de visage à peu près comme Madame Henriette. Elle ressemble au roi, à M. le Dauphin, à Madame Infante, même un peu à Madame Adélaïde, et a cependant un visage différent de tous ceux-là. On lui trouve une ressemblance, on ne sait pourquoi, mais elle est assez juste, c'est à M. le duc d'Orléans, Régent. On prétend aussi qu'elle a un peu de ressemblance à Mme de Civrac; en quoi elle lui ressemble davantage c'est par le son de sa voix. Jusqu'à présent, elle se tient mal; elle ne sait pas bien faire la révérence. Elle marche encore plus mal; on prétend que sa démarche est dans le goût de celle Madame de Modène [2]. Elle est bien faite, mais un peu grasse. On dit que son caractère est charmant [3]. »

Si gauche que soit la jeune Victoire dans ses allures, et bien qu'elle ne sache pas faire la révérence selon les règles de l'étiquette de cour, elle connaît aussi bien qu'un vieux courtisan le chemin qu'il faut prendre pour plaire au roi et se le rendre favorable. Elle va tâcher d'être avec lui « plus libre et moins embarrassée que ses sœurs, et elle lui marquera plus d'amitié [4]. » Dans ce but, quelques semaines après son arrivée, elle demandera résolûment une entrevue au roi et elle aura avec lui, dans son cabinet, une conversation de trois quarts d'heure qui lui semblera trop courte, car « elle ne s'y est pas ennuyée un moment. » De son côté, le roi y a pris goût: il a trouvé chez sa fille un naturel ouvert, des mines éveillées,

[1] Selon le duc de Luynes, ce voyage coûta sept à huit cent mille livres, t. IX, p. 229
[2] Charlotte-Aglaé d'Orléans, fille du régent, née en 1700, morte en 1761.
[3] *Mém.* du duc de Luynes, t. VIII, p. 481.
[4] *Mém.* du duc de Luynes, t. IX, p. 199.



des câlineries adorables. Elle sollicitera donc un nouvel entretien; mais l'impétueuse Adélaïde en prendra de l'ombrage, et fera tout pour y mettre obstacle.

Sans doute, Madame Adélaïde a de l'affection pour Madame Victoire, mais ce sentiment est « mêlé de quelque espèce de jalousie. Madame Adélaïde aime passionnément Madame Henriette, et elle est fâchée d'imaginer que sa sœur cadette (Madame Victoire), puisse parvenir à être plus approuvée que Madame Henriette, soit par sa figure, soit par ses manières. » Du reste, « en tout Madame Victoire était regardée comme une enfant dans la petite société, » composée de ses sœurs et du Dauphin, à la table desquels elle n'était pas encore admise.

Mais elle va grandir à vue d'œil et se perfectionner de jour en jour dans les arts d'agrément comme pour les belles manières. Déjà, « elle commence à marcher mieux que quand elle est arrivée; elle fait la révérence d'assez bonne grâce... On remarque avec plaisir, non-seulement sa figure agréable, mais encore son caractère, qui paraît vrai, doux et aimable. » D'ailleurs, « elle est grande musicienne; elle joue très-bien du clavecin et aussi un peu du violon. » (*Duc de Luynes*, t. IX.)

Il était d'usage, lorsque Mesdames de France allaient à Paris pour la première fois, qu'on leur rendît individuellement les honneurs dus à leur rang. Or, le roi voulut que Madame Victoire y allât à son tour, et, afin que les honneurs ne fussent que pour elle, il décida qu'elle partirait quelques instants avant ses sœurs, qui devaient également s'y rendre.

Nous empruntons à Barbier le récit de ce voyage, qui s'accomplit le 28 septembre 1749 :

« Jeudi, 28, Madame Victoire, quatrième fille du roi, venant depuis quelque temps de Fontevrault, a fait une espèce d'entrée à Paris, qu'elle n'avait jamais vu. Elle est venue à Notre-Dame entendre la messe; ses trois sœurs : Madame Infante, duchesse de Parme [1], Madame Henriette et Madame Adélaïde étaient aussi du voyage, qui leur a fait une partie de plaisir pendant l'absence du roi [2]; mais comme elles sont déjà venues à Paris, les honneurs étaient pour Madame Victoire. Cette jeune princesse, qui a seize ans, est venue la première, seule dans un carrosse du roi, avec ses dames. M. le duc de Gèvres, gouverneur de Paris, avec le prévôt des marchands et la Ville, a été la recevoir au bout du quai des

[1] Comme nous l'avons indiqué plus haut, Madame Infante était à Paris depuis le mois de décembre de l'année précédente.

[2] Le roi était allé au Havre, pour montrer la mer à la marquise de Pompadour.



Tuileries, et lui a fait un compliment et présenté les clefs. M. le duc de Gèvres, quoique ses terres soient saisies réellement, avait un train magnifique, à son ordinaire : quatre ou cinq carrosses à six chevaux, des pages, des gardes et plus de soixante personnes de livrée.

» La princesse est venue ainsi à Notre-Dame, où il y avait des gardes du corps et des cent-suisses ; le canon a tiré. M. l'archevêque de Paris, à la tête du clergé, en crosse et en mître, habits pontificaux avec la croix, a été la recevoir au bas de la nef, vers la porte, et l'a conduite dans le chœur pour faire sa prière, et ensuite devant la chapelle de la Vierge pour y entendre une messe en musique, sans violons néanmoins.

» Pendant cette cérémonie, les trois autres princesses sont arrivées avec nombre de dames de la cour de leur suite, lesquelles ont été se mettre sur des prie-Dieu devant la chapelle de la Vierge, et la messe a commencé... Après la messe, toutes les princesses ont sorti, mais en ordre de naissance : Madame Infante était la première, ainsi des autres, et Madame Victoire marchait la dernière. M. l'Archevêque les a reconduites et marchait à côté de l'Infante.

» Elles étaient toutes les quatre vêtues magnifiquement et toutes chargées de diamants et pierreries, à la tête, sur l'estomac, les épaules et sur leurs robes. Madame Victoire est la plus jolie des quatre, est fort grasse et très-formée pour son âge. Elles ont monté toutes les quatre dans un même carrosse et ont été faire une prière à Sainte-Geneviève, où il n'y a plus eu de cérémonie. De là, elles ont passé par les Fossés de Monsieur-le-Prince, la rue de la Comédie, le Pont-Neuf, la rue Saint-Honoré et au palais des Tuileries, où elles ont dîné avec toutes les dames de la suite. Il y avait une table de vingt-cinq couverts. Ensuite elles se sont promenées dans le jardin des Tuileries, où il y avait une grande affluence de monde pour les voir : elles étaient comme des soleils.

» Après avoir fait plusieurs tours dans le jardin, elles sont montées en carrosse sur les six heures, et elles ont été faire le tour des places des Victoires et de Vendôme, après quoi elles ont passé par le petit cours, qui était ouvert et où les fiacres n'entraient pas. Il y avait dans toute sa longueur deux files de carrosses bourgeois ou de remise, rangés pour les voir passer ; mais il était tard, elles n'avaient point de flambeaux et on n'a vu passer que cinq carrosses à huit chevaux avec des gardes et la suite ; elles sont arrivées au jeu de la reine, où elles ont fait le détail de leur voyage [1]. »

[1] *Journal* de Barbier, t. IV, p. 393 et suiv.

Ainsi, Madame Victoire est « la plus jolie des quatre princesses; elle est fort grasse et très-formée pour son âge. »

On la voit d'ici, cette belle jeune fille, tout épanouie dans son embonpoint harmonieux et fleuri. Nattier nous la représente sous l'allégorie de *l'eau*.

Assise sur un lit de gazon et de roseaux, les bras croisés et retombant à la naissance de la taille, qui est un peu forte, le coude appuyé sur l'urne d'un fleuve d'où s'échappe une onde vive et diaphane, elle est là douce et calme, une pâquerette dans ses cheveux, le sourire sur les lèvres; c'est la bonté confiante et familière, la sérénité incarnée, la santé radieuse et dans sa fleur. Cette exubérance de vie, cette plénitude de bien-être la fait même pencher vers un sybaritisme qui, pour être délicat et raffiné, n'en est pas moins une recherche curieuse des choses sensuelles. Elle est un peu nonchalante, et elle a contracté de bonne heure des habitudes de mollesse qu'elle entretiendra avec complaisance et qu'elle avouera avec une sorte de coquetterie. Lorsque sa sœur Louise partira sans mot dire pour le couvent, et que Mme Campan demandera à Madame Victoire si elle aura aussi le courage de quitter la cour pour le cloître, la princesse embrassera tendrement sa lectrice et lui dira avec naïveté, en lui montrant la bergère à ressort dans laquelle elle est mollement étendue : « Rassurez-vous, mon enfant, je n'aurai jamais le courage qu'a eu Louise ; j'aime trop les commodités de la vie. Voici un fauteuil qui me perd [1]. »

Elle confessait avec la même franchise son goût pour la bonne chère ; mais elle avait parfois de pieux scrupules relativement à l'orthodoxie des plats qu'elle pouvait manger en temps de pénitence. Un jour, elle consulta un évêque sur la question de savoir si un oiseau d'eau qu'elle avait souvent sur sa table était gras ou maigre. « Le prélat prit aussitôt, raconte Mme Campan, le son de voix positif, l'attitude grave d'un juge en dernier ressort. Il répondit à la princesse qu'il avait décidé qu'en un semblable doute, après avoir fait cuire l'oiseau, il fallait le piquer sur un plat d'argent très-froid ; que si le jus de l'animal se figeait dans l'espace d'un quart d'heure, l'animal était réputé gras ; que si le jus restait en huile, on pouvait le manger en tout temps sans inquiétude. Madame fit aussitôt faire l'épreuve ; le jus ne figea point ; ce fut une joie pour la princesse, qui aimait beaucoup cette espèce de gibier. »

Elle observait donc ainsi fort exactement les jeûnes et le carême ; mais il faut dire aussi qu'elle attendait avec impatience le terme de ce temps de mortification, et à peine le dernier coup de

[1] *Mém.* de Mme Campan, t. I, p. 24.



minuit du samedi-saint avait-il sonné, elle se faisait servir « une bonne volaille au riz et plusieurs autres mets succulents. »

Une nature aussi positive, aussi amoureuse de ses aises, ne pouvait aimer la vie tourmentée que menait Madame Adélaïde. Ses convictions et ses vœux étaient toutefois avec cette dernière et le clergé; mais elle n'avait pas le courage de prendre une part effective à la lutte, dont elle se bornait à désirer ardemment le triomphe. Enfin, elle n'avait ni le goût militant ni le tempérament qu'il faut pour combiner et mener à fin une longue entreprise.

Elle abandonnait donc volontiers à Madame Adélaïde la direction des intérêts du parti, et s'effaçait de plus en plus dans les profondeurs moelleuses de sa bergère. On ne la voit donner l'empreinte de son individualité, elle ne commence à prendre véritablement couleur dans les faits qu'aux premières lueurs de la révolution. Alors le sentiment du danger la réveille ; elle se rapproche de sa sœur, fait cause commune avec elle, et déploie tous ses efforts pour conjurer les malheurs qui semblent les menacer, elles et le trône.

A partir de cette date, les deux princesses s'identifient l'une avec l'autre et ne forment plus, pour ainsi parler, qu'une seule et même personne, un être collectif connu sous la dénomination historique de *tantes du Roi* ou de *Mesdames*; et c'est désormais en cette qualité que nous nous occuperons d'elles et que nous les désignerons [1].

Depuis plusieurs années déjà, et surtout à l'époque à laquelle nous arrivons (1785), des écrits clandestins et calomnieux dirigés contre le roi et contre la reine, ainsi que des chansons licencieuses où figuraient leurs noms à côté des principaux personnages de la cour et du clergé, circulaient parmi le peuple, jetant le ridicule sur les pouvoirs constitués et frappant la famille royale d'un commencement de déconsidération que devait bientôt achever la malheureuse affaire *du collier*. Mesdames souffraient de cette sorte de désaffection, qui petit à petit gagnait tous les rangs et les atteignait elles-mêmes. Elles faisaient donc leur possible pour en arrêter les progrès ou tout au moins pour en atténuer les résultats ; mais ce soin ne les détournait pas cependant des choses qui leur étaient personnellement agréables, et quand l'occasion se présentait de prendre quelque plaisir, elles la saisissaient avec avidité, et volontiers alors elles disaient comme Archias : « à demain les affaires sérieuses ! »

C'est ainsi qu'à la fin du mois de mai 1785, sans se préoccuper

1 Madame Louise était alors au couvent des Carmélites de Saint-Denis, et Madame Sophie était morte à Versailles en 1782.



des bruits de guerre qui couraient et des embarras financiers sans cesse croissants, elles partirent pour les eaux de Vichy, en déployant un luxe presque oriental. « Ce voyage sera aussi brillant que coûteux, rapporte un contemporain. Leur suite est composée de deux cent soixante personnes, et elles courent à cent soixante chevaux. *Monsieur*, frère du roi, doit aller les voir, ce qui augmentera la dépense [1]. » Et le faible Louis XVI, qui gémissait tout bas sur ces fastueux gaspillages, se borna à dire, quand on lui en parla : « Eh bien, il n'y a qu'à économiser le voyage de Fontainebleau. »

L'absence de *Mesdames* dura plusieurs mois. Pendant cet intervalle, le cardinal de Rohan avait été arrêté avec éclat et conduit à la Bastille, ainsi que la femme La Motte et la plupart de leurs complices. A leur retour, les tantes du roi trouvèrent donc ce procès engagé entre la cour, le clergé et le parlement, lequel, au bout d'un an d'interrogatoires, d'enquêtes et de scandales de toutes sortes, rendit, comme on le sait, le 31 août 1786, ce jugement néfaste qui frappa au cœur la famille royale, et amoindrit encore le faible prestige qui lui restait [2].

Dans une aussi triste conjoncture, Louis XVI et Marie-Antoinette, — cette dernière surtout — avaient besoin de trouver des consolations autour d'eux, et sans doute Mesdames ne faillirent pas à ce devoir. Toutefois, peu de jours après le fatal jugement, que la reine, toute baignée de larmes, appelait *une insulte affreuse* [3], on les voit tranquillement occupées à faire leurs préparatifs pour aller aux eaux de Spa. (*Corresp. secrète*, t. II.)

Il semblait que les princesses préludaient dès lors et s'essayaient à ce long voyage qu'elles devaient entreprendre bientôt, et sans retour cette fois. La vérité est qu'elles ne tenaient plus en place. Et cependant elles avaient à Bellevue tout ce qui pouvait les retenir et les attacher : les enchantements des yeux, les opulentes commodités de la vie et les jouissances de l'orgueil. Car ce château était encore à peu près tel que l'avait laissé Mme de Pompadour. C'était toujours le palais de cette Armide dont les caprices et les folies avaient jeté plus de deux millions et demi [4] dans la construction et

[1] *Correspondance secrète sur Louis XVI*, etc., t. I, p. 567.

[2] Malgré les conclusions de Joly de Fleury, procureur général, le cardinal de Rohan fut déchargé de toute accusation, à la pluralité de vingt-neuf voix contre dix-neuf. La fille Oliva et Cagliostro furent également acquittés. La condamnation n'atteignit que La Motte, son mari et Villette.

[3] Lire, p. 160-161, du t. I de la publication de M. Feuillet de Conches, les deux lettres toutes palpitantes de douleur et de désespoir que Marie-Antoinette écrivit à cette occasion à la duchesse de Polignac et à sa sœur Marie.

[4] *Curiosités historiques*, par J.-A. Le Roi. p. 212.

les embellissements de ce séjour *digne des dieux*, comme on disait alors, et dont il ne reste plus aujourd'hui aucune trace. Les ruines mêmes ont péri. *Etiam periere ruinæ.*

« Ce petit et délicieux modèle de château royal, ont écrit MM. de Goncourt, ce musée de l'art français créé par Mme de Pompadour et rempli de son imagination, Bellevue était sorti de terre comme par miracle. Frappée de l'étendue et de la beauté de la vue, en passant par hasard sur ces côteaux qui semblent une terrasse naturelle dont la Seine baigne le pied, Mme de Pompadour donnait rendez-vous aux deux architectes, Lassurance et d'Isle ; et là, sur le terrain de son rêve, assise sur un trône rustique d'opéra improvisé avec des cailloux et du gazon, elle dessinait son projet, elle marquait la place des bâtiments, elle traçait l'ordonnance des jardins. » (*Maîtresses de Louis XV*, t. I.)

Peu après, toute une colonie choisie d'artistes, — peintres, sculpteurs, marbriers, émailleurs, dessinateurs, jardiniers et fleuristes — accourut sur les pas de la magicienne [1] ; et là, le pinceau et le ciseau, le cordeau et l'équerre luttèrent de grâce ingénieuse et d'habileté, et enfantèrent des prodiges ; les appartements et les galeries resplendirent bientôt d'or et d'azur ; des jardins magnifiques se dessinèrent, des grottes mystérieuses se creusèrent, des fontaines jaillirent, des bosquets, des statues, des kiosques de toute forme s'élevèrent le long d'allées bordées d'arbres exotiques et descendant par une pente insensible vers les eaux bleues de la Seine, où cet ensemble de merveilles se mirait coquettement du haut de son amphithéâtre.

De temps en temps, Mesdames recevaient la reine dans ce château féerique, où il y avait alors « un couvert de cinquante personnes et une chère très-recherchée [2]. » Mais toujours jalouses de l'autorité dont elles avaient joui dans l'ancienne cour, elles tâchaient sans cesse de la ressaisir et n'étaient pas souvent d'accord avec Marie-Antoinette, non plus qu'avec Madame Élisabeth. Le bruit courut plus d'une fois qu'une « dispute un peu vive » s'était élevée entre ces dernières et *Mesdames* ; car étroitement unie à sa sœur maintenant, Madame Victoire est désormais de moitié dans toutes ses querelles.

Mais la Révolution s'avance à grands pas, et sa voix formidable

[1] Selon M. Le Roi, les artistes qui ont travaillé au château de Bellevue sont : Coustou, Rousseau, Maurisan, la veuve Chevalier, Verbeck, sculpteurs; Nelson, Gavau, Brunelly, Oudry, peintres; Janson, la veuve Cropel, dessinateurs; Martinière, émailleur. Nous croyons qu'il faut ajouter Pigalle, Adam, Falconnet, Boucher, Vanloo, Boulongue, Vernet, Dinant, du Fort et quelques autres artistes cités par MM. de Goncourt.

[2] *Corresp. secrète sur Louis XVI*, t. II, p. 267.



va couvrir tous ces petits bruits de boudoir, toutes ces discussions oiseuses, ergotant sur des mots ou sur des questions stériles de préséance et d'autorité.

Nous sommes en 1787. L'Assemblée des notables a tenu ses séances sans amener le résultat désiré ; elle n'a fait que compliquer une situation déjà fort tendue ; elle a réveillé les passions et rendu inévitable la convocation des États généraux. En d'autres termes, l'ère des épigrammes et des chansons est fermée, celle de l'action commence. Le peuple s'est soulevé sur plusieurs points de la France ; il a couru aux armes et a déjà eu des succès sur les troupes royales. Le Dauphiné, la Guienne et la Bretagne sont en pleine rébellion, et l'on craint que d'autres contrées voisines, où la fermentation est grande, ne se joignent à ces provinces et ne communiquent le feu de la révolte à tout le royaume. *Proximus ardet Ucalegon.*

C'est au milieu de cette anxiété douloureuse que se réuniront les Etats généraux ; et, en attendant, les ministres se succèdent à l'administration des finances. Calonne est remplacé par Loménie de Brienne, qui, aux acclamations de toute la France, cède bientôt le contrôle général à Necker ; mais, malgré les pompeuses promesses de son programme, celui-ci, plus audacieux que sage, moins convaincu que vaniteux, ne trouvera pas plus que ses prédécesseurs la baguette magique qui doit amener le Pactole dans les caisses de l'Etat et apporter aux esprits irrités l'apaisement et la concorde. Car c'étaient moins encore des questions de finances qui allaient s'agiter devant les trois ordres réunis, que des problèmes politiques et sociaux. On ne peut s'empêcher de sourire, mais avec tristesse, quand on voit qu'il s'agissait de combler un modeste déficit de 54,000,000, disent les uns, de 70,000,000, disent les autres, somme que le premier banquier de nos jours se procurerait en quelques heures.

Les Etats généraux s'assemblèrent enfin (5 mai 1789); mais, dès leurs premières séances, consacrées à la vérification des pouvoirs, des conflits s'élevèrent ; ils aboutirent, comme on sait, à la séparation du tiers état des deux autres ordres, et au fameux *serment du Jeu de paume.* Mais notre intention n'est pas d'écrire ici l'histoire de la Révolution française. Nous relatons seulement, en passant, les faits qui se lient plus particulièrement à notre sujet, c'est-à-dire à *Mesdames*, et, au point où nous sommes parvenu, si nous esquissons quelques-uns des épisodes politiques qu'elles eurent à traverser, c'est pour expliquer leurs sensations, leurs terreurs, et, finalement, leur départ pour l'exil.

Les premières manifestations violentes de la Révolution, c'est-à-

dire les rassemblements tumultueux, les émeutes, l'incendie des barrières, le pillage de la maison Réveillon et de Saint-Lazare, etc., avaient vivement alarmé les princesses. La scission menaçante qui venait d'éclater au sein des Etats généraux, puis la prise de la Bastille, l'assassinat de Foulon et de Berthier qui suivit de près, achevèrent de les jeter dans une douloureuse consternation, à laquelle les journées des 5 et 6 octobre mirent le comble.

Elles s'étaient rendues à Versailles. Muettes et terrifiées, elles se pressaient autour du roi et de la reine pendant que le peuple en armes, accouru de Paris, envahissait le château et ses avenues. Quelques divergents que soient les jugements portés sur certains actes accomplis par le général Lafayette dans ces funestes journées, il nous paraît hors de doute qu'il sauva la famille royale. Nous comprenons donc parfaitement, sans l'attribuer cette fois à l'excentricité de son caractère, la vive et bruyante accolade par laquelle Madame Adélaïde exprima sa gratitude au général, en lui disant : « Je vous dois plus que la vie, je vous dois celle du roi, de mon pauvre neveu[1]. »

Lafayette ramena le roi et la reine, ainsi que le Dauphin et Madame Elisabeth au palais des Tuileries, qui devint la résidence de la famille royale jusqu'au 10 août 1792. Quant à *Mesdames*, elles retournèrent à Bellevue, où elles eurent, pendant quelque temps, des alternatives de crainte et d'espoir. La marche tantôt lente, tantôt précipitée de la révolution permettra en effet à ce dernier sentiment de se produire ; car si elle est terrible, si elle est souvent impitoyable, cette révolution, elle se montre aussi parfois empreinte de cet esprit de fraternité dont elle a adopté le symbole, et alors les cœurs brisés, les grandeurs dépouillées se réconcilient un moment avec elle. C'est à ces heures de halte et de mansuétude que les tantes du roi se reprenaient à la confiance et à l'espoir. Elles s'efforçaient de faire de la popularité ; elles offraient des dons patriotiques, envoyaient leur vaisselle à la Monnaie et ne dédaignaient pas de recevoir à leur table quelques-uns des coryphées de la foi politique nouvelle : l'abbé Maury, Cazalès, Foucault[2], etc. Madame Adélaïde était en outre la protectrice déclarée de Fréron, dont le parrain était le roi Stanislas, beau-père de Louis XV, et qui devint un des membres les plus fougueux de la Convention.

Mais la révolution reprit bientôt sa course avec une foudroyante rapidité. L'Assemblée nationale s'était transformée en champ de bataille ; des drames sanglants se nouaient et se dénouaient sur les

[1] *Mém.* du général de Lafayette, t. II, p. 343 et suiv.
[2] *Correspondance secrète sur Louis XVI*, t. II, p. 440.



places publiques; au Palais-Royal, ce séjour des tempêtes, s'agitaient des motions incendiaires, et un *gamin* de génie y arborait la Révolution avec une feuille verte à son chapeau; enfin, une terreur secrète planait dans l'air. Chaque jour avait son événement, chaque heure son péril. On cherchait des coupables, on créait des suspects; car la *délation* était devenue *une vertu*, avait dit Mirabeau. L'émigration commençait.

Les tantes du roi songent aussi à quitter la France; mais Louis XVI les a priées de ne point l'abandonner, et la malheureuse reine leur a dit, les larmes aux yeux : « Je suis sûre que le public m'imputera encore votre départ. »

Elles attendront donc encore; mais un événement se prépare qui les décidera définitivement à s'éloigner, sans qu'aucune considération puisse les retenir cette fois. Nous voulons parler du décret relatif à la *Constitution civile du clergé.*

Malgré les prières et les larmes de toute sa famille, Louis XVI sanctionna ce décret, qui troublait la hiérarchie ecclésiastique en réduisant les prêtres à la condition de fonctionnaires publics; et, depuis qu'il a donné cette sanction, le roi est bien près d'être regardé comme un hérétique par ses tantes et par tout le clergé [1].

Ainsi Mesdames, qui ont vu successivement avec résignation, avec philosophie, l'abolition de tous les titres, la destruction de la noblesse et du clergé, comme ordres, et bien d'autres nouveautés hardies s'élever sur les ruines de l'ancien régime, ne pardonneront pas à l'Assemblée le décret sur la constitution civile du clergé, et au roi l'acceptation de ce décret.

Elles veulent partir. Elles veulent aller à Rome conseiller le Saint-Père, l'encourager, soutenir sa fermeté dans la situation critique qui lui est faite par le décret en question, lequel rend les évêques presque indépendants de la cour de Rome, en substituant l'institution canonique donnée par le métropolitain à l'institution canonique donnée par le pape. Le bruit court d'ailleurs que, peu après le départ de Mesdames, *Monsieur*, frère du roi, « cherchera un prétexte pour s'absenter aussi, et que l'on voudrait mettre Louis XVI, par son isolement, dans l'alternative d'être regardé comme ennemi par les défenseurs de l'ancien régime, ou de se prêter aux moyens de se réunir à eux [2], » (à l'étranger.)

[1] « Depuis l'acceptation du décret sur le clergé, le roi est regardé comme un hérétique à Saint-Cyr, à Chelles, au Val-de-Grâce et aux Carmélites : on y fait des prières de quarante heures pour sa conversion, Madame Elisabeth tient des espèces de Synodes à Saint-Cyr, où sont admis tous les prélats. » *Corresp. secrète sur Louis XVI*, t. II, p. 494, 504.

[2] *Correspondance secrète sur Louis XVI*, t. II, p. 504.



Du reste, le public regarde ce voyage comme « le premier essai d'un grand mouvement. » On évalue à plusieurs millions le numéraire que *Mesdames* doivent emporter. On sait qu'elles ont fait acheter une « quantité prodigieuse de louis qui ont été payés jusqu'à cinquante sous la pièce. »

On va plus loin. On prétend que les tantes du roi doivent enlever le Dauphin dans « un fond de voiture, » et lui substituer un autre enfant de son âge, de la même figure, qui sera présenté au peuple comme étant le véritable Dauphin.

Tous ces bruits montent les têtes et enflamment les esprits. Les clubs s'en émeuvent, les districts, la municipalité, les dames de la Halle veulent mettre obstacle au départ de *Mesdames*, qui s'enveloppent de mystère ; mais, malgré les précautions qu'elles prennent pour cacher leurs projets, on les devine, on les pénètre, et la municipalité de Sèvres les dénonce aux Jacobins. Aussitôt le Comité des *Recherches* met ses agents en campagne, et le 3 février 1791, la dénonciation anonyme suivante parvient aux *Amis de la Constitution :*

« Monsieur le président,

» J'ignore si la nouvelle que je vous prie d'annoncer à la société des Amis de la Constitution est importante au repos public, ou si elle est indifférente. Dans le doute, je me fais un devoir de vous prier de la communiquer à l'assemblée. *Mesdames* sont sur le moment de leur départ : j'ai les ordres les plus précis de tenir tout prêt. Le moment ne m'est pas communiqué, mais c'est cette nuit ou la prochaine. J'adresse à mes amis cette lettre pour vous la remettre. Puisse-t-elle arriver à temps, si cet avis est utile ! l'intérêt de mes enfants, plus que le mien, me force à taire mon nom. Je suis avec respect, M. le président, votre humble servante [1]. »

La section de Mauconseil répandit aussitôt l'alarme dans les quarante-sept autres sections, et les invita à nommer des commissaires pour rédiger des *adresses* à l'Assemblée nationale et au roi. Trente-deux commissaires furent choisis, (seize sections refusèrent, paraît-il, d'adhérer à cette démarche), et l'abbé Mulot, président du corps municipal, les présenta à l'Assemblée nationale, à laquelle le président desdites sections lut *l'adresse*, qui n'a pas moins

[1] *Mémoires historiques de Mesdames Adélaïde et Victoire*, par M. T*** (Montigny) Paris Lerouge, 1802. 3 vol. in-18. — T. I, p. 112.

de dix pages, et dont nous extrayons seulement quelques paragraphes, qui suffiront probablement au lecteur :

« Messieurs,

« Tandis que vous travaillez avec courage à élever l'édifice de la liberté publique, chaque citoyen, à son poste, lit son devoir dans vos décrets et vous seconde par ses efforts. La France est couverte d'hommes, ou armés pour défendre la Constitution, ou occupés à la bénir ; et jusqu'à présent, nous avons vu sans inquiétude ceux qui devaient gémir du nouvel ordre de choses s'exiler d'un séjour d'où l'esclavage a disparu. Mais aujourd'hui qu'une portion de la famille royale manifeste aussi le dessein de quitter la France, la nouvelle de ce départ alarme la capitale ; et la Commune de Paris nous a chargés, Messieurs, de déposer dans votre sein ses vives inquiétudes exprimées par la majorité des sections.

. . . .

« On dit, Messieurs, qu'au mépris des principes, Mesdames, les tantes du roi, s'autorisant de vos décrets, se disposent à s'éloigner du royaume. Nous ne cherchons point si ce voyage inconsidéré serait encore l'effet de quelques insinuations perfides. Nous ne voulons pas croire que les tantes du roi aient jamais eu le projet d'aller encourager ou seconder par leur présence les fugitifs qui osent menacer la patrie, comme des enfants faibles et malheureusement nés lèvent la main contre leur mère. Nous ne croyons pas qu'elles veuillent, comme ces citoyens ingrats, disposer hors de la patrie des richesses qui ne leur ont pas été données pour cet usage, et nourrir les étrangers de la substance nationale.

. . . .

» Il nous suffit d'apprendre que ce départ afflige un roi patriote, dont on veut lasser le courage par des chagrins domestiques, pour vous demander une loi qui prévienne un pareil malheur.

. . . .

» Pesez, Messieurs, dans votre sagesse les motifs de nos alarmes ; calmez nos inquiétudes naturelles et légitimes : vous en avez le droit, vous en avez le pouvoir....... Nos ennemis veillent pour tout perdre ; veillons pour tous sauver. Dans l'état actuel des choses, on a droit de tout craindre, et dans une Constitution naissante cette crainte est la sauvegarde de la liberté [1]. »

[1] *Mém. historiques de Mesdames*. t. I, p. 119.



Mirabeau, qui présidait alors l'Assemblée nationale, répondit en ces termes à la députation :

« Messieurs,

» Vous venez de proposer au corps constituant une des plus grandes questions dont il ait à s'occuper. L'indépendance de tout autre pouvoir que de celui des lois est un droit de chaque citoyen, parce que cette indépendance constitue la liberté même d'une nation. Quiconque a le droit de résister, doit connaître où finit le devoir de l'obéissance ; et comme chaque individu est obligé de coordonner à l'état social sa liberté, il faut qu'il puisse empêcher qu'aucun pouvoir étranger à la volonté publique n'étende ce sacrifice.

» Ce principe est notre sauvegarde à tous : mais il y a des exceptions aux règles les plus générales. La famille royale est indivisible du trône ; et ce n'est point là que la royauté peut trouver ni barrière ni contre-poids. Même en voulant défendre la liberté, les membres de cette famille pourraient ne cacher qu'une ambition coupable ; et l'on serait bien près de la tyrannie si la liberté avait besoin de chef de parti. Les membres de la même famille, s'ils osaient être rebelles aux lois, seraient peut-être contenus sans troubles par leur chef, qui, en leur transmettant de grandes espérances, a le droit de leur imposer de grands devoirs.

» Tous ces motifs, l'Assemblée nationale les pèsera dans sa sagesse. Mais ne croyez pas, quelle que soit la conduite de ceux qui l'entourent, que le *monarque qui répare les fautes des rois puisse être isolé :* un grand peuple est devenu sa famille ; son nom, joint à celui de la nation et de la loi, est prononcé dans tous nos serments, et un ordre durable assurera tout à la fois son bonheur et sa puissance.

» L'Assemblée vous invite à assister à sa séance [1]. »

L'abbé Mulot se rendit ensuite aux Tuileries, où, après avoir présenté à Louis XVI, les mêmes députés des sections, il laissa de nouveau la parole à leur président, qui lut l'*adresse* au roi. Nous ne rapporterons pas cette pièce, en ce qu'elle est au fond la reproduction de la première *adresse* ; quant à la forme, elle est tout aussi déclamatoire. Mais c'était, on le sait, le style de cette époque enthou-

[1] *Mém. historiques de Mesdames*, t. I, p. 129.

siaste et tourmentée, où l'on dépassait le but en toute chose, sauf à rentrer plus tard dans d'exactes proportions, en supposant que les Français aient jamais pu se tenir dans ces limites-là.

Quoi qu'il en soit, cette seconde *adresse* lue au roi affectait toutes les allures de ces *remontrances* auxquelles les parlements avaient si souvent eu recours, et qui avaient été trop funestes à la monarchie pour que Louis XVI reconnût aux sections le droit d'en faire usage. Il ne dit donc rien à leurs députés, et se borna à répondre à l'abbé Mulot, en sa qualité de commissaire de la Commune de Paris :

« Je suis sensible, lui dit-il, à la démarche de la Commune. J'ai déjà répondu à la municipalité que mes tantes, étant maîtresses de leurs personnes, avaient le droit d'aller partout où bon leur semblait. Je connais trop leur cœur pour croire qu'on puisse concevoir des inquiétudes sur les motifs de leur voyage. »

Si sincère qu'il fût, le langage du roi n'était pas de nature à calmer les esprits, et la Commune fut loin de s'en montrer satisfaite. Quant à la section de Mauconseil, elle en prit texte pour renouveler ses récriminations et ses recherches.

Au surplus, on rendait justice à Madame Victoire; on pensait qu'elle consentirait à ne pas abandonner le roi ; « Elle passe pour bonne, bienfaisante ; mais Madame Adélaïde est hautaine, fière, impérieuse, ambitieuse. » (*Corresp. secrète*, t. II.) D'ailleurs l'évêque de Clermont, Monsieur et Madame de Narbonne, Madame de Chatellier, l'abbé Ruallem, surintendant des finances de Mesdames, et autres personnages influents, sont leurs conseillers et les instigateurs de ce voyage[1].

Elles l'accompliront.

Elles partirent furtivement, en effet, le 19 février 1791, à dix heures du soir.

Le lendemain matin, les femmes de la halle, qui les croyaient encore à Bellevue, s'y étant rendues en députation pour les exhorter à ne pas s'éloigner, apprirent qu'elles avaient quitté le château avec une suite de vingt personnes. Cette nouvelle causa une profonde rumeur. En un clin d'œil, tous les clubs furent informés du

[1] Ce qui prouve combien était divisée la famille royale relativement à ce voyage, c'est la phrase finale du paragraphe suivant emprunté à une lettre de Madame Élisabeth, du 12 février 1791, et que nous trouvons dans le précieux recueil publié par M. Feuillet de Conches, t. II, p. 5 : « Mes tantes partent de lundi en huit, malgré toutes les motions faites au Palais-Royal et au club des Jacobins établi à Sèvres. On dit qu'elles seront arrêtées et fouillées en chemin; c'est un petit mal auquel je ne crois pas. Je pense que cela a été beaucoup dit pour les effrayer et les empêcher de partir; mais heureusement on n'en est pas venu à bout. »

départ de Mesdames, et le roi ne put se dispenser d'en instruire l'Assemblée nationale par une lettre dont voici le contenu :

« Messieurs,

« Ayant appris que l'Assemblée nationale avait donné à examiner au Comité de constitution une question qui s'est élevée à l'occasion d'un voyage projeté par mes tantes, je crois à propos d'informer l'Assemblée que j'ai appris ce matin qu'elles étaient parties hier soir à dix heures. Comme je suis persuadé qu'elles ne pouvaient être privées de la liberté qui appartient à chacun d'aller où il veut, j'ai cru ne devoir ni ne pouvoir mettre aucun obstacle à leur départ, quoique je ne voie qu'avec beaucoup de regret leur séparation d'avec moi.

» Louis [1]. »

Le roi ne disait pas tout dans sa lettre. Il avait su parfaitement à l'avance le jour et l'heure où devait s'accomplir le départ de ses tantes. Il savait également le lieu où elles se rendaient, puisqu'il avait signé un de leurs passe-ports, ainsi que nous le verrons tout à l'heure ; il n'ignorait pas qu'elles allaient à Rome, voir le pape, mais il n'avait pas jugé prudent de l'écrire, de peur sans doute d'exciter l'ombrageuse susceptibilité de l'Assemblée. Au surplus, comme il faut que la gaîté française s'exerce sur tous les sujets, même sur ceux qui prêtent le moins à rire, la *Chronique de Paris* se chargea du soin de faire connaître, *urbi et orbi*, ce que le roi n'avait pas osé dire [2]. Voici le piquant article dont ce journal malin accompagna le départ de Mesdames :

« Deux princesses sédentaires par état, par âge et par goût, se trouvent tout à coup possédées de la manie de voyager et de courir le monde ; c'est singulier... mais c'est possible. Elles vont, dit-on, baiser la mule du pape ; c'est drôle... mais c'est édifiant.

» Trente-deux sections et tous les bons citoyens se mettent entre elles et Rome... C'est tout simple, Mesdames, et surtout Madame Adélaïde, veulent user des droits de l'homme... C'est naturel.

[1] *Mém. historiques de Mesdames*, t. I, p. 154.

[2] La *Chronique de Paris* passait, au dire de Camille Desmoulins, pour le mieux fait des journaux de la capitale. Ses rédacteurs étaient Condorcet, Rabaud Saint-Etienne et Ducos. — *Histoire de la Presse en France*, par Eugène Hatin, t. IV, p. 278



» Elles ne partent pas, disent-elles, avec des intentions opposées à la révolution ; c'est possible, mais difficile.

» Ces belles voyageuses traînent à leur suite quatre-vingts personnes... c'est beau. Mais elles emportent douze millions... c'est fort laid.

» Elles ont besoin de changer d'air... c'est l'usage. Mais ce déplacement inquiète leurs créanciers... c'est aussi l'usage...

» Elles brûlent de voyager (*désir de fille est un feu qui dévore..*) c'est l'usage. On brûle de les retenir... c'est aussi l'usage.

» Mesdames soutiennent qu'elles sont libres d'aller où bon leur semblera... c'est juste. »

Au surplus, toutes les mesures avaient été prises pour que Mesdames pussent traverser la France sans danger. De Lessart, alors ministre de l'intérieur, avait écrit au nom du roi aux autorités des principales localités par où les princesses devaient passer, c'est-à-dire aux directoires des départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, de la Loire et du Rhône.

De son côté, Louis XVI avait directement prévenu le cardinal de Bernis, alors ambassadeur à Rome, de la visite que Mesdames se proposaient de faire à la ville éternelle.

Mais, malgré toutes ces précautions, les princesses devaient être arrêtées en route sur deux points différents. La première arrestation eut lieu à Moret, dès le lendemain de leur départ.

Voici comment et pourquoi :

Mesdames étaient munies de deux passe-ports : l'un, signé du roi et contre-signé par le ministre des affaires étrangères, désignait Rome comme destination de leur voyage ; l'autre délivré par la municipalité de Paris, limitait ce voyage à l'étendue du royaume seulement. Or, dans la matinée du dimanche, 20 février, après avoir relayé paisiblement à Fontainebleau, elles arrivèrent à Moret, où en raison du défaut d'identité que présentaient leurs passe-ports, elles furent retenues par ordre des officiers municipaux. Pendant quelques instants elles coururent un réel danger, car des voix menaçantes s'élevèrent parmi la foule, et l'on cria : « *à la lanterne* ! »

Par bonheur, des chasseurs de Haguenau, commandés par le jeune et brave comte de Ségur, accoururent de Fontainebleau, où ils étaient en détachement. Ils dissipèrent les groupes et firent ouvrir les portes de la ville devant Mesdames, qui purent ainsi continuer leur route.

Trois jours après, un nouvel ennui leur était réservé à Arnay-le-Duc. Ici, on les arrêta, non à cause du désaccord qui existait entre leurs passe-ports, mais « parce qu'on avait entendu dire que la Commune de Paris avait demandé à l'Assemblée nationale un décret

qui fixât les devoirs de la famille royale ; » et les autorités d'Arnay-le-Duc voulaient attendre que ce décret fût rendu pour savoir s'il y avait lieu ou non de laisser passer les princesses fugitives. Le comte Louis de Narbonne, qui accompagnait ces dernières, retourna sur-le-champ à Paris, et présenta à l'Assemblée nationale une lettre par laquelle Mesdames réclamaient « les droits accordés à tout citoyen français d'aller où il lui plaît. »

Nous ne suivrons pas le comte de Narbonne dans les démarches multipliés et courageuses qu'il fit pour assurer le succès de sa négociation ; nous ne rapporterons pas non plus les discours qui furent prononcés à l'Assemblée sur la question de savoir si l'on devait faire revenir les princesses ou les laisser poursuivre leur voyage. Nous nous bornerons à dire que Mirabeau[1] et l'abbé Maury parlèrent éloquemment en faveur de ce dernier parti, qui prévalut enfin, mais moins peut-être à cause de son équité et de la moralité de sa logique, qu'en raison d'une observation finement aiguisée en ironie que fit, en pleine Assemblée, le général Menou.

» L'Europe, dit-il, sera bien étonnée sans doute lorsqu'elle apprendra que l'Assemblée nationale de France a passé quatre heures entières à délibérer sur le départ de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris. »

Les débats furent ainsi terminés par une épigramme, et le décret, immédiatement rédigé par Mirabeau lui-même, autorisa « le libre voyage de Mesdames. »

Mais il fallait que ce décret, pour être mis à exécution, reçût préalablement la sanction du Pouvoir exécutif. Or, l'accomplissement de cette formalité donna lieu à ce qu'on a appelé la *Journée des chevaliers du poignard* (28 février), parce que beaucoup de chevaliers de Saint-Louis furent trouvés munis de cette arme, au château des Tuileries, où ils s'étaient rendus pour protéger le roi contre le peuple ameuté.

Enfin, au bout de quelques jours, le comte de Narbonne put retourner auprès de Mesdames, à Arnay-le-Duc, et leur porter, revêtu de toutes les formalités légales, le décret qui leur permettait de sortir de France[2].

Peu après, nous les retrouvons à Chambéry, puis à Turin, d'où

[1] « Le salut du peuple, s'écria Mirabeau, ne peut dépendre du voyage que Mesdames feront à Rome. Tandis qu'elles se promèneront près des lieux où fut jadis le Capitole rien n'empêchera l'édifice de notre liberté de s'élever à son faîte... Voulez-vous savoir de quoi dépend le salut du peuple? De l'accord des opinions qui, en se divisant, divisent tout avec elles, etc. »

[2] Leur arrestation avait duré onze jours, qu'elles passèrent dans la maison du curé avec toute leur suite.



Madame Adélaïde écrivit au prince de Condé la lettre suivante, qui est comme le résumé de cette première phase du voyage des tantes du roi.

Turin, ce 23 mars 1791.

« Bien persuadée, Monsieur, de vos sentimens, et vous rendant la justice que vous méritez à tant de titres, je n'en ai pas été moins touchée et attendrie de tout ce que vous me mandez. L'intérêt que vous avez pris à ce que nous avons éprouvé dans notre voyage exige de ma part que je vous rende compte des motifs qui m'ont fait prendre la route où j'étais cependant prévenue de tout ce qui nous est arrivé. Mon premier projet avait été de passer par la Flandre; mais le motif (ou pour mieux dire le prétexte) qui nous mettait dans la nécessité de quitter notre malheureuse patrie aurait rendu notre marche suspecte de ce côté-là; le roi l'a pensé de même : d'ailleurs, on était décidé à nous faire arrêter pour le plaisir de nous faire une insulte : ainsi nous ne l'aurions pas évitée, et nous aurions eu l'air de la craindre et de nous cacher, qui est la seule chose que je redoutais. Arnay-le-Duc avait été choisi pour cette expédition, et je le savais avant mon départ. On nous avait ensuite menacées de Châlons et de Lyon, où nous n'avons rien éprouvé. Je n'ai pas même voulu changer de route en prenant par la Bresse ; j'ai pensé que ce que nous éprouvions pouvait même être utile à la chose publique, et j'ai eu, en effet, la satisfaction de voir sur toute la route que, malgré les insultes que nous recevions, elles n'étaient jamais produites que par quelques individus, et que le grand nombre gémissait sans oser s'y opposer.

» Enfin, nous sommes à Turin, où le roi nous a parfaitement reçues. Mais ce qui m'a fait le plus grand plaisir à voir, c'est le comte d'Artois. J'aurais bien regretté de ne pas vous y trouver, si je ne pensais qu'à moi; et je l'ai bien éprouvé le premier moment où j'ai su que je ne vous verrais pas; mais on a beau faire, ma patrie m'est toujours chère, et je suis persuadée que vous la sauverez : vous êtes digne du nom que vous portez. La manière dont vous vous exprimez me fait désirer encore davantage que le roi vous doive la couronne, et notre patrie son bonheur; je ne doute nullement que cela n'arrive un jour.

» Soyez bien persuadé, Monsieur, je vous prie, de tous les sentiments d'estime, d'amitié et de reconnaissance qui sont imprimés pour jamais dans mon cœur.

MARIE-ADÉLAÏDE.



» Je vous prie de vouloir bien dire à Madame la princesse Louise combien j'ai pris part à son dernier accident, et la joie que j'ai qu'elle soit bien; j'espère qu'à l'avenir elle prendra plus de précaution [1]. »

Les princesses paraissaient être désormais à l'abri des orages; mais ce n'était qu'une halte dans le port, et le souffle révolutionnaire semblait s'être attaché à leurs pas. A peine arrivées à Turin, elles y apprirent qu'une sédition venait d'éclater à Chambéry, où elles se trouvaient peu de jours auparavant. La Savoie regorgeait alors d'émigrés français, qui, pour prouver leur fidélité à un roi qu'ils avaient abandonné, croyaient devoir arborer la cocarde blanche. Cet insigne déplut au peuple; et, après avoir affiché des placards menaçants à l'adresse des *aristocrates* français, on se porta contre eux à de sanglantes voies de fait. Deux régiments y prirent part, et il y eut de nombreuses victimes dans les rangs des émigrés, qui s'empressèrent d'abandonner Chambéry [2].

Mesdames quittèrent alors Turin, où elles avaient passé treize jours, et, prenant la route de Parme et de Bologne, se dirigèrent vers Rome, où le pape leur fit une réception splendide. « Les artistes les plus renommés avaient été employés à décorer les appartements qui leur étaient destinés. Le pape avait formé leur cour des personnages les plus distingués de l'Etat romain. On avait envoyé aux princesses courrier sur courrier... Leurs postes furent payées depuis leur entrée sur les terres de l'Eglise, distinction dont on n'usait qu'envers les têtes couronnées; mais une autre distinction infiniment plus grande fut la visite que leur fit le Saint-Père, accompagné de son cortége. »

Elles arrivèrent à Rome le samedi 16 avril, et descendirent au palais du cardinal de Bernis, qui les accueillit avec une pompe presque royale. Pour commencer, on leur donna « un dîner tel que le magnifique cardinal savait les ordonner dans le temps de sa plus grande splendeur. Mais bientôt Mesdames le prièrent de se débarrasser dorénavant de ce soin et de s'épargner toute dépense, leur intention étant de s'en charger elles-mêmes, ainsi que de toute celle de sa maison et de ses gens, tant qu'elles occuperaient le palais [3]. »

[1] *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth*, par M. Feuillet de Conches, t. II, p. 505.

[2] *Mémoires historiques de Mesdames*, t. II, p. 60.

[3] *Mém. historiques de Mesdames*, t. II, p. 76. — On comprend que la juste susceptibilité de Mesdames les porte à payer de leurs propres deniers les dépenses de leur maison; mais on s'explique moins le mouvement de générosité qui leur fait prendre pour leur compte les dépenses de la maison du fastueux cardinal. Au lieu de se montrer si libé-



Les voilà donc à Rome, dans la cité sainte, objet de leurs vœux ardents et but de leur pieux pèlerinage. Mais ce n'est là encore qu'un abri passager, une éclaircie dans la tourmente, et de nouvelles épreuves leur sont réservées. Elles ont atteint le terme apparent de leur voyage, mais non celui de leurs pérégrinations. La révolution qui les a chassées de France et de Turin les chassera de la ville éternelle. Toutefois, elles y resteront plusieurs années; et c'est là que leur parviendront les nouvelles de France, qui prendront un caractère plus affligeant tous les jours; car elles leur apprendront successivement la fuite du roi, son arrestation à Varennes et son retour sous escorte au château des Tuileries; puis les journées sacriléges des 20 juin et 10 août, appelées à bon droit les *funérailles de la Monarchie*, la mort horrible de la princesse de Lamballe; enfin l'immolation du roi, que devait suivre bientôt celle de la reine et de Madame Elisabeth !..

Ces coups répétés furent comme un long crucifiement infligé à Mesdames elles-mêmes. Leur cœur ne cessa d'être déchiré.

Néanmoins, elles continuèrent d'habiter Rome jusqu'en 1796, c'est-à-dire jusqu'à la première apparition qu'y firent les agents français. Alors elles se retirèrent à cinq lieues de cette ville, à Albano, qu'elles quittèrent au commencement de l'année 1797, époque à laquelle le général Bonaparte s'avançait sur Rome.

Le comte de Chastellux, qui a laissé une relation de cette seconde partie du voyage de Mesdames [1], auprès desquelles il avait remplacé le comte de Narbonne, obtint alors du roi de Naples un refuge pour les princesses, qui furent installées dans l'ancien palais de Caserte. Là, elles trouvèrent une retraite agréable, et purent se croire un instant au bout de leurs traverses; mais, vers la fin de 1798, les armées républicaines envahirent le royaume de Naples, et les princesses se virent encore une fois sans asile.

On peut dire qu'ici commença pour elles une nouvelle ère d'in-

rales, elles auraient mieux fait, ce semble, d'éteindre quelques-unes des dettes criarde qu'elles avaient contractées en France, envers de pauvres ouvriers et fournisseurs que les malheurs des temps exposaient à mourir de faim. « Mesdames ont laissé beaucoup de dettes, lisons-nous dans le tome II, p. 517 de la *Correspondance secrète sur Louis XVI*; on parle même d'un bilan. On ne peut croire que le roi, qui aime ses tantes, leur laisse faire banqueroute. » — D'un autre côté, dans son livre sur Beaumarchais, M. de Loménie nous apprend que ce dernier avait été, pendant longtemps, créancier de Madame Victoire pour une somme de 1,939 livres, provenant de prêt et d'avances.

1 *Relation du voyage de Mesdames, tantes du roi, de Caserte à Trieste*, par le comte de Chastellux, chevalier d'honneur de Madame Victoire. Paris, Michaud, 1816, broch. de 79 pages, in-8°.



fortunes, et qu'à partir de ce moment leur vie fut toute une odyssée.

D'abord, elles ne surent de quel côté diriger leurs pas. Le roi de Naples mit à leur disposition une frégate qui devait les transporter à leur gré soit en Sicile, soit à Trieste; mais il fallait aller s'embarquer à Manfredonia, et à peine avaient-elles quitté Caserte, qu'elles apprirent que la frégate sur laquelle on comptait était sortie du port. Elles n'en continuèrent pas moins leur route, marchant jour et nuit et descendant de leur voiture sur les points où la neige amoncelée avait effacé les traces du chemin; car on était en décembre, un froid violent sévissait, et, — chose rare en Italie! — la neige tombait à gros flocons. Enfin, après trois jours et trois nuits de marche et de fatigues cruelles, elles arrivèrent à Manfredonia. Il n'y avait dans le port que deux misérables polacres à peine en état de tenir la mer; d'un autre côté, les parages étaient infestés de corsaires, et les Français se trouvaient à quelques lieues seulement, à Pescara, dont ils venaient de s'emparer. De toutes parts, des dangers. Où fuir? où aller pour reposer sa tête? Il y a bien dans le voisinage la petite ville de Foggia, où les fugitives seront à portée de connaître les événements, et de se retirer, au besoin, le long de la côte. Mais Foggia est en fermentation, et les esprits y sont, d'ailleurs, mal disposés pour elles.

Dans cette extrémité, le comte de Chastellux écrit à l'amira Outchakoff, à lord Nelson et au marquis de Nissa, c'est-à-dire aux chefs des flottes russe, anglaise et portugaise, leur demandant des moyens de transport pour Mesdames, qui, sans attendre leur réponse, se remettent en route. Les voilà à Trani. Elles s'y embarquent avec leur suite sur une espèce de tartane connue dans la mer Adriatique sous le nom de *trabaccolo*. C'est un chétif navire, n'ayant pas quatre pieds de haut dans son entrepont, et où l'air pénètre à grand'peine par l'ouverture du tillac. Là, soixante personnes sont entassées, et chacune d'elles n'a d'espace pour se mouvoir que juste la largeur de son corps. Les uns sont couchés sur une natte, d'autres sur un coussin de voiture, fort peu sur un matelas. Quant à Mesdames, elles n'ont qu'une chambre avec deux petits lits, et leurs femmes de chambre couchent par terre sur un matelas qui, le jour, sert de siége.

Et les princesses resteront dans cette prison flottante trente et un jours sans se déshabiller, dormant mal, mangeant plus mal encore; car elles n'auront pour nourriture que des poissons salés et du pain albanais cuit sous la cendre, ou du biscuit de matelot. Et ce n'est pas tout. Les marins qui les conduisent les menaceront à

chaque instant de les abandonner si elles n'augmentent pas leur salaire; ce qu'elles feront sans marchander[1].

Mais voici bien une autre alarme : les vents deviennent contraires, les nuages s'amoncellent, la mer est furieuse. On est obligé de rétrograder et de jeter l'ancre au môle de Bari, en vue de la petite ville de ce nom, où au besoin on pourra descendre. Mais du bord de la tartane on entend le sourd tintement du tocsin se mêlant au bruit de la fusillade; des cris, des vociférations traversent les airs, et des maisons qui sont en flammes projettent au loin de sinistres lueurs. C'est que les habitants de Bari font aussi leur révolution; les royalistes et les républicains se battent avec fureur, et de temps en temps on les voit accourir sur le rivage pour menacer l'équipage du pauvre *trabaccolo*.

Échappant à ce danger, on put enfin lever l'ancre, et l'on débarqua à Brindes, où une frégate russe recueillit Mesdames pour les conduire à Corfou, point que leur avait assigné l'amiral russe, qui les y attendait, afin de les diriger sur Trieste sous bonne escorte. Mais la traversée de Brindes à Corfou fut des plus périlleuses; elles essuyèrent une nouvelle tempête dont souffrit beaucoup Madame Victoire, déjà fort affaiblie et en proie au mal de mer. Et comme si ce n'était pas assez de toutes ces révolutions des hommes et des éléments, un nouveau genre d'émotions les attendait. Un navire de 74 canons apparaît à l'horizon, et, ne doutant pas que ce ne soit un vaisseau ennemi, le capitaine ordonne les préparatifs du combat, et fait descendre à fond de cale les deux princesses frissonnantes, effarées. Heureusement la frégate put cingler, vent arrière, vers le golfe de Durazzo, où l'on espérait être protégé par les batteries de la ville; mais celle-ci était dépourvue de tous moyens de défense, et si le navire, mieux avisé, eût poursuivi la frégate, il s'en serait emparé sans coup férir.

Bref, on mit quatorze jours pour faire un trajet qui n'exige ordinairement que trente-six heures, et l'on aborda à Corfou dans la matinée du 28 mars. Mesdames purent s'y reposer quelques semaines, au bout desquelles l'amiral Outchakoff leur donna deux frégates russes de cinquante canons pour escorter le navire portugais, commandé par le commodore Stone, qui devait les conduire à Trieste, où elles arrivèrent enfin le 19 mai 1799.

Ainsi, après avoir essuyé mille traverses et les plus amères privations, qui durent leur rappeler bien des fois la vie agitée et les malheurs de leur mère proscrite fuyant devant ses persécuteurs; après

[1] *Relation du voyage de Mesdames*, et *Mém. historiques de Mesdames. Passim.*

avoir été cinq mois errantes [1], tantôt au milieu des mers, tantôt sur un sol tremblant, où chaque pas heurtait contre un péril, Mesdames parvinrent enfin en lieu de sûreté, dans ce dernier asile, où elles espéraient finir en paix leurs longues misères.

Hélas! elles ne devaient pas jouir longtemps d'un repos si chèrement acheté!

Épuisée par les fatigues et succombant aux émotions de toute sorte qui l'avaient assaillie, Madame Victoire mourut dix-huit jours après leur arrivée à Trieste (8 juin 1799), et Madame Adélaïde ne tarda pas à la suivre dans la tombe. Elle mourut le 18 février 1800, c'est-à-dire neuf mois et demi après sa sœur [2].

Les princesses furent inhumées l'une et l'autre dans la cathédrale de Trieste, d'où Louis XVIII fit retirer leurs restes en 1817, et, depuis cette époque, les deux sœurs reposent à Saint-Denis, dans le même tombeau [3].

Honoré Bonhomme.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

1 Leur départ de Caserte remontait au 23 décembre 1798.
2 *Relation du voyage de Mesdames* et *Mémoires historiques de Mesdames. Passim.*
3 *Nouvelle biographie générale* de Didot, t. XLVI, p. 92.

DOM MARIO

HISTOIRE DU XVIe SIÈCLE

Au commencement du mois de mars de l'année 1600, alors qu'un de ces tremblements de terre qui secouent de temps en temps toutes les Calabres, n'avait pas encore bouleversé la ville et le golfe de Sainte-Eufemia, quand le vieux monastère de Bénédictins, fondé par Robert Guiscard, élevait ses solides murailles, véritable forteresse normande, et que les jardins du couvent, cultivés avec l'amour et l'ordre que mettent les moines à leurs travaux manuels, riches comme est riche tout coin de terre sur des rives aussi fécondes que la Sicile elle-même, descendaient en gradins de la terrasse de la chapelle jusqu'au voisinage de la mer, deux moines, tous deux d'une taille élevée et à peu près du même âge (ils paraissaient avoir quarante ans) se promenaient sous les grands pins qui lançaient, près du chevet de l'église, leurs jets gracieux et puissants.

Le dernier coup de l'*Ave Maria* venait de sonner ; avant l'heure du coucher, les religieux jouissaient de quelques instants de récréation.

L'un de nos promeneurs quittait la bêche, l'autre sortait de sa cellule où, depuis plusieurs heures, il écrivait et traçait des figures géométriques.

« Mario, disait le premier, ce que vous dites satisferait mon intelligence si mon intelligence toute seule était troublée ; mais c'est ma foi qui s'alarme. J'ai peur que vous ne soyez le jouet d'une brillante illusion. Ces mondes, ces étoiles sans nombre, ces êtres inconnus qui les habitent n'ont peut-être d'existence que dans votre imagination trop préoccupée des beautés matérielles.

— Non, frère, le rêve d'un cerveau malade ne se continue pas, de génération en génération, pendant dix-neuf siècles. Prenez-vous aussi pour des hommes en délire Pythagore et Timée de Locres, Anaxagore qui croyait la lune habitée, Héraclide qui voyait dans chaque étoile un microcosme avec une substance éthérée particulière, Epicure de qui nous vient cette noble parole : les causes qui ont produit le monde étant infinies, leurs effets doivent être infinis.....

— Vous me citez toujours ces païens. Au point de vue humain, ils étaient grands ; mais quand il s'agit d'une croyance qui engage notre salut, de quel poids est leur parole ?

— Aristote était-il donc chrétien ? Pourquoi aurais-je plus de foi dans Aristote que dans Pythagore ? Et d'ailleurs, j'ai pour moi de bons et fervents catholiques. Lactance, dans ses *Commentaires de Xénophon*, a affirmé l'existence des Sélénites.

— Et saint Irénée l'a condamné. C'était, selon lui, une opinion d'hérétiques, une opinion des Valentiniens.

— Saint Irénée prononçait seul et non pas avec l'autorité de l'Eglise tout entière. Rappelez-vous Nicolas de Cusa, un prince de l'Eglise ; je vous ai fait lire son livre « *de Docta Ignorantia.* » En Allemagne, n'est-ce pas le cardinal Schomberg, n'est-ce pas Tidemann Gisius, l'évêque de Kulm, qui ont engagé Copernic à publier son admirable *Traité* ?

— On dit que ce Traité va bientôt être condamné par la cour de Rome.

— Vous voyez bien pourtant que des décisions précipitées, des conciles comme celui de Salamanque, ne sont pas infaillibles. Selon quelques pères et presque tous les théologiens, la terre ne pouvait être ronde, la croyance aux antipodes était entachée d'hérésie, et pourtant le Génois avait raison : il comprenait le vrai sens des écritures.

— Quand vous diriez vrai, vous n'êtes pas un laïque comme le marin Colombo, vous avez fait vœu d'obéissance.

— Le prieur m'a défendu de continuer mes leçons ; j'ai obéi.

— Il vous somme aussi de renoncer à vos doctrines et vous résistez.

— Oui, car je l'offenserais lui-même en lui cachant la vérité, en l'apaisant par un mensonge. Je ne sais même si j'ai bien fait de me taire devant nos jeunes novices... Ai-je le droit, frère Arnoldo, de cacher la lumière que Dieu me permet d'entrevoir pour que j'en fasse part à mes frères ?

— Pour l'amour du ciel, Mario, ne vous fiez pas aux novices... têtes légères ! cœurs ingrats ! Ils ont commencé par parler. très-haut en votre faveur ; ils ont tenté une émeute qui a fort irrité le prieur et maintenant, pour quelques jours de pénitence, pour quelques paroles de menace, les voilà abattus ; ils désavouent leur beau feu ; ils révèlent tout ce qui peut vous compromettre, ils se frappent la poitrine, les lâches ! et vous abandonnent !

— Vous êtes bien sévère pour ces jeunes âmes, mon frère. Ce que je blâme, c'est leur premier mouvement de révolte. Les voilà soumis ; tant mieux. On les interroge, ils répondent sincèrement ; en quoi sont-ils coupables ? Ne vous a-t-on pas interrogé vous-même ? N'avez-vous pas témoigné comme eux ? »

Arnoldo garda un instant le silence, ses joues brunes se couvrirent de rougeur ; puis enfin, à voix basse :

« Non, répondit-il, condamnez-moi si vous voulez, vous, Mario, j'ai failli par tendresse humaine, j'ai eu peur pour vous... j'ai menti.

— Menti ! menti à notre père spirituel !

— Oui... si vous saviez avec quelle sévérité il m'interrogeait ! Si vous saviez comme cette affaire devient grave ! On me questionnait sur les points principaux de votre enseignement ; j'ai dit la vérité sur ce que les autres ont entendu comme moi, mais ce que vous m'avez dit seul à seul, dans nos conversations du soir, assis sur ce banc, près de la fontaine, cela ne fait plus partie de votre enseignement, c'est une confidence. »

Les larmes vinrent aux yeux de Mario. Il jeta sur son compagnon un regard triste et tendre.

« Pauvre Arnoldo !... recourir à ces subtilités pour l'amour de moi ! Je suis bien malheureux, mon frère, d'être la cause, même involontaire, d'une faute qui doit peser sur votre conscience. D'ailleurs à quoi bon dissimuler ? Je ne cache pas au prieur le fond de ma pensée. Il m'a fait subir un examen et je lui ai tout dit.

— Aussi, je lui deviens suspect. Il voit bien que j'ai voulu vous

disculper. Ce matin, il me disait que mon amitié pour vous dépassait les bornes permises et que bientôt il serait forcé d'intervenir... il craint que vous ne m'entraîniez dans l'erreur... Mario, vous assumez une responsabilité effrayante! si les astres renferment des créatures douées d'une âme, ces créatures ignorent donc le Seigneur, ou bien il y a eu pour elles une révélation, une chute, une rédemption. Nulle parole dans l'Ecriture ne nous donne le droit de penser cela.

— Nulle parole! Que signifie donc ceci? Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père? Où se trouvent ces mots : *Cœli enarrant Dei gloriam?* Et croyez-vous que des corps insensibles puissent glorifier le Créateur... Les cieux racontent la gloire de Dieu! Oui, les âmes saintes qui peuplent les mondes innombrables, et non pas les nuages et les scintillements des étoiles. Voilà ce que veut dire le texte sacré.

— C'est l'Ecriture aussi qui défend à l'homme de mesurer l'immensité des cieux.

— On ne mesure pas l'infini; on s'y plonge, quand Dieu en entr'ouvre les portes. De quoi aurions-nous peur? Si loin que nous allions, nous serons toujours dans le domaine de notre père céleste, et ce qui nous paraît d'effrayantes solitudes est tout peuplé de bons anges. Comme vous voilà découragé, frère! Je vous ai vu pourtant vous exalter aussi parfois, en contemplant le ciel étoilé.

— Oui, je vous ai peut-être trop écouté pour le repos de mon âme; j'aurais mieux fait de vous avertir. Mario, Mario, je suis plein de trouble et d'anxiété.

— Et moi, plein de calme. Quand j'élève mes regards vers mes chères constellations, je sens au doux tressaillement de tout mon être que j'obéis à une vocation sacrée; je sens que je vais où Dieu me conduit. Ces grands spectacles qui m'attirent incessamment, apaisent toutes les mesquines agitations. Il me semble que le temps n'existe déjà plus pour moi et que j'entre dans l'éternité. Il me semble qu'affranchi des liens de mon corps, je prends possession de l'espace, et j'entends les voix surnaturelles qui répètent : Saint, saint, saint est le Seigneur; sa majesté remplit le ciel et la terre! »

Les deux moines étaient arrivés à pas lents près d'un mur d'appui qui bordait la terrasse. Au-dessous d'eux s'entassaient les massifs d'oliviers, d'orangers, de palmiers, d'aloës, de vignes, pressées comme des fleurs immenses dans une corbeille trop étroite. Les moines allaient et venaient dans les jardins, disparaissant sous les allées sombres, gravissant les escaliers ou suivant ces pentes douces coupées par des cordons de pierre qu'affectionnent toutes les con-

trées d'Italie. Quelques vieillards fatigués s'arrêtaient pour rafraîchir leurs mains et leurs visages aux fontaines ménagées à tous les étages du jardin. Le soleil avait disparu; la mer était sombre, le ciel voilé. Vers le sud-ouest, une lueur vague et rougeâtre illuminait l'horizon. Là brûlait le phare perpétuel du Stromboli.

« Je ne verrai pas les étoiles cette nuit, » reprit Mario en levant, vers la voûte sombre, son beau visage serein, ses yeux rêveurs et profonds.

Albert Dürer a fait vivre dans l'Adoration des Mages de la Tribune, à Florence, une figure de roi toute pareille à celle de Mario. Il était de race allemande, ses ancêtres ayant suivi Frédéric d'Autriche jusqu'à Naples, à l'époque où Conradin essayait de lutter contre Charles d'Anjou. Arnoldo n'avait dans les veines que du sang Calabrais.

« C'est peut-être un avertissement, dit Arnoldo saisi d'un frisson nerveux, frère, je prévois que nous serons séparés. Qui sait? C'est peut-être la dernière fois que nous nous promenons ainsi côte à côte parlant à cœur ouvert. Une fois encore, j'ai peur et je voudrais vous rendre plus circonspect. L'heure de la retraite va sonner. Il faut pourtant que je vous dise quelque chose de terrible que vous ignorez encore et que je sais moi, depuis ce matin... Ce savant, ce philosophe que vous admirez tant, ce grand pécheur qui a rompu ses vœux et renié son culte... Giordano Bruno...

— Ne le condamnons pas, frère ; s'il a erré, il a été favorisé de lumières tellement extraordinaires, que je ne puis le croire indigne... on dirait que Dieu lui a parlé face à face.

— Les convictions que vous partagez ont soulevé contre lui tous les catholiques.

— Je sais qu'il a été arrêté à Venise et livré au tribunal de l'Inquisition romaine. Son procès est-il instruit? Sa doctrine est-elle réprouvée?

— Oui. Elle est réprouvée, et lui.....

— Lui? Dites-moi tout. Qu'est-il devenu?

— On l'a brûlé vif, à Rome, le mois dernier.

Mario frémit des pieds à la tête.

— Mort, mort! Bruno, mon maître, mon ami; je ne l'avais jamais vu, mais je le chérissais : Nole est notre pays natal à tous deux..... Dieu juste! mort dans les flammes, comme un criminel, sans un consolateur, sans un soutien au moment suprême!

— Songez à cela, frère... Brûlé vif! Je ne pourrais dormir cette nuit. Le volcan qui flamboie là-bas m'apparaît comme un bûcher. Et cette âme, qu'est-elle devenue?

— Elle est allée rejoindre les âmes des martyrs. N'était-ce pas

assez d'un tel supplice pour la purifier de ses souillures terrestres ? Ainsi, reprit Mario avec un singulier accent de fierté, presque de triomphe, il ne s'est pas rétracté ; il est resté inébranlable jusqu'à la fin ?

— Jusqu'à la fin. C'est horrible !

— Non, c'est sublime. Merci, Arnoldo. Vous avez raison : c'est un avertissement et un exemple... Saint Giordano, priez pour moi.

— Taisez-vous, murmura Arnoldo terrifié ; si l'on vous entendait ! Voici la cloche qui nous rappelle... adieu, Mario, adieu, adieu, prenez pitié de vous... et de moi. »

Le lendemain matin, comme Arnoldo, au sortir de la chapelle, se préparait à descendre, selon son habitude, à la plantation d'oliviers, dom Michele vint le chercher de la part du prieur.

« Il y a conseil secret, dit Michele ; Battista, Uberto et Gesnaldo sont déjà dans la sacristie.

— Vous êtes pâle, dit Arnoldo en suivant son guide à travers les cloîtres.

— C'est possible. Le père a reçu des instructions.

— Des instructions sévères ?...

— Oui.

— Vierge sainte ?

— Chut. Il m'est défendu de rien dire. »

Avant d'entrer dans la sacristie, cependant, Michele s'arrêta, se pencha à l'oreille d'Arnoldo et lui dit très-vite :

« Vous avez causé longtemps, hier soir, avec notre frère Mario ; est-il instruit de la mort de Bruno ?

— Oui.

— A-t-il paru ébranlé ?

— Je ne saurais vous répondre, balbutia dom Arnoldo ; il est tellement maître de lui.

— Enfin, croyez-vous qu'il se rétracte ?

— Oh ! je veux le croire, je l'espère ; j'ai passé une partie de la nuit en oraison pour obtenir cela.

— Que tous les saints vous écoutent. S'il s'opiniâtre...

— S'il s'opiniâtre ? Eh bien ?...

— Il est perdu. »

Arnoldo étouffa un cri de terreur et entra défait et tremblant dans la sacristie.

Depuis plusieurs années, dom Arnoldo faisait partie du conseil du prieur ; mais en cette occasion sa demi-complicité avec Mario le tenait au dernier rang ; on le regardait comme un tiède, on le sus-

pectait ; il était le dernier instruit de toutes les nouvelles et le moins écouté dans les délibérations.

Le prieur ne lui demanda même pas un avis ; il lui ordonna de s'asseoir et lui annonça d'une voix grave le résultat de la consultation qui avait eu lieu avant qu'on le fît appeler.

— J'ai reçu des lettres de Rome, dit le prieur tendant à Arnoldo une lourde missive ; mes instructions sont précises, rigoureuses, et j'ai besoin que vous m'aidiez tous à porter le fardeau du devoir.

— Du devoir... répéta machinalement Arnoldo.

— Oui. Vous lirez tout à l'heure cette lettre à loisir. En quelques mots, voici ce qu'elle contient : la doctrine hérétique soutenue par des philosophes païens, par Copernic, par le rénégat Giordano Bruno et qu'a malheureusement adoptée notre frère Mario, ne saurait être tolérée par l'Eglise. Il importe surtout qu'elle ne se répande point parmi les jeunes esprits, que les âmes simples n'en soient point infectées. Si, par notre négligence, Mario perdait quelque enfant de l'Eglise, cette perte nous serait imputée devant le tribunal de Dieu. J'ai, à plusieurs reprises, admonesté Mario ; tout enseignement lui est interdit ; trois fois, je lui ai ordonné au nom de notre mère l'Eglise, du très-saint père et du vénérable chef de notre ordre, de renoncer à ses pernicieuses croyances... il s'est obstiné. Les voies de la patience et de la miséricorde sont épuisées.

Arnoldo sentit une sueur froide inonder son front.

— Il ne faut point, continua le prieur, que le scandale soit une cause de chute pour les faibles, un sujet de joie pour le démon toujours prêt à semer la discorde et le déshonneur dans les retraites les plus saintes. J'ai fait conduire, ce matin, dom Mario dans la prison. Pour les novices, pour tous, excepté pour vous, mes frères, on l'a envoyé à Rome, où il fera pénitence dans une maison de notre ordre. Une dernière fois, je dois le faire venir, le prier, le conjurer de sauver son âme. Dieu sait avec quelle ferveur je m'acquitterai de ce soin ; moi, son père spirituel, je fléchirai le genou devant lui ; je lui donnerai un mois pour se repentir, et si, le mois écoulé, il reste sourd aux conseils, aux ordres, aux prières, aux menaces, qu'il aille en paix et que ses rêves insensés meurent avec lui.

— L'*In pace*, murmura Arnoldo en laissant tomber sa tête sur sa poitrine, je le savais bien.

— Lisez la lettre que vous tenez afin d'être sûr que, loin d'outrepasser la rigueur de ma mission, je m'efforce de l'adoucir. Pareille injonction m'a déjà été envoyée, il y a un mois, lors de la mort infâme de Giordano Bruno, et je n'ai voulu obéir qu'après avoir inter-

cédé une fois encore en faveur du coupable. Sa piété pendant si longtemps exemplaire méritait bien tous ces délais.

Arnoldo faisait semblant de lire, mais il ne distinguait pas les mots. Il savait d'ailleurs tout ce qu'il avait besoin de savoir. Le prieur disait vrai : on était patient avec Mario.

Au bout d'une demi-heure, le prieur donna à Michele l'ordre d'aller chercher dom Mario.

Celui-ci parut très-pâle, mais sans que son visage trahît l'étonnement ou l'inquiétude.

— Frère Mario, dit le prieur, vous rappelez-vous les avertissements que je vous ai donnés depuis plus d'un an, les lettres que je vous ai transmises? Répondez, ai-je rien négligé pour vous tirer d'erreur, touchant le mouvement que vous attribuez à la terre et aux planètes autour du soleil, la nature des astres et les êtres pensants dont vous croyez ces astres peuplés?

— Vous n'avez rien négligé, mon père, pour me faire renoncer à ces vérités, j'en conviens.

— Vous me manquez de respect en appelant vérité ce que j'appelle erreur ; mais plût au ciel que je fusse le seul offensé! Votre corps et votre âme ne seraient pas en si grand péril. Vos chimères ont été condamnées à Rome en même temps que celles de Bruno; vous ne pouvez plus vous y tenir attaché sans une désobéissance ouverte à l'Eglise. Un arrêt formel vous fera-t-il ouvrir les yeux?.... Ne vous hâtez pas de répondre; une parole de refus nous contristerait tous; réfléchissez, sondez votre conscience; nous attendrons autant qu'il faudra, et ne souhaitons pas de vous surprendre à l'improviste.

— Votre question n'est pas imprévue, mon père, répondit Mario d'une voix lente et ferme. Déjà, plusieurs fois, vous m'avez tenu le même langage, et quand je réfléchirais pendant vingt-quatre heures avant d'ouvrir la bouche, je vous adresserais toujours la même réponse.

Michele joignit les mains avec indignation, le prieur secoua tristement la tête. Arnoldo semblait un misérable accusé soumis à la torture.

— Je reviendrai encore à l'assaut, dit le prieur; le salut d'un de mes frères, d'un de mes enfants, m'est trop cher pour que je le hasarde légèrement. Je ne puis cependant vous cacher les conséquences de votre obstination. Il y va de la vie, frère Mario; il y va de votre âme. Si vous persistez dans la mauvaise voie, l'Eglise effacera votre nom du livre de vie et vous descendrez dans le silence et l'ombre de l'*In pace*.

La voix du prieur s'émut en prononçant les dernières paroles et quel que fût le courage de Mario, on vit ses lèvres blêmir.

— Vous m'aviez fait pressentir la sentence, dit-il après un instant employé à recueillir ses forces, que la volonté de Dieu soit faite !

— Mario, s'écria Arnoldo en se levant tout égaré, pourquoi t'acharnes-tu ainsi à ta perte ? On t'accorde du temps pour méditer ta réponse...

— Silence, frère Arnoldo, dit le prieur, sans colère, mais d'un ton péremptoire ; je ne vous ai pas autorisé à parler. Croyez que la vie de notre frère est aussi précieuse à mes yeux qu'aux vôtres. Moi aussi, je le conjure, au nom de notre Sauveur crucifié, au nom de l'ordre qu'il a jadis édifié par ses vertus, au nom de l'obéissance qu'il m'a jurée et de l'amour paternel que je lui porte. A genoux tous, moi le premier, afin que notre humilité désarme cet orgueil dont il se cuirasse. Mon fils Mario, accorde-moi ton salut que je te demande comme je demanderais à Dieu ma propre grâce.

— Mon père, mes frères, levez-vous, dit Mario fondant en larmes devant ces hommes prosternés, ce n'est pas mon orgueil qui vous résiste, c'est ma foi. Au lieu de vous agenouiller ainsi, ordonnez-moi d'aller baiser les pieds du dernier mendiant, j'irai ; mais la vérité est plus que la vie, plus qu'un père et des frères, plus que les saints eux-mêmes...

Le prieur se releva en poussant un profond soupir :

— Michele, Uberto, dit-il, reconduisez frère Mario dans sa prison. Pendant un mois, qu'on a accordé à mes instances, Dieu qui tient tous les cœurs dans ses mains peut changer sa volonté. Je n'épargnerai rien pour le gagner, je n'agirai pas comme le mercenaire qui abandonne ses brebis au loup. Vous serez témoins de mes efforts. Dès ce soir, on priera à la chapelle pour un de nos frères en péril de mort et de péché.

Frère Mario sortit escorté de Michele et d'Uberto.

Arnoldo ne revit pas son ami pendant le mois qui s'écoula à partir de ce jour. Le prieur et Michele communiquaient seuls avec lui. Lorsqu'Arnoldo insistait pour pénétrer dans le cachot :

— Dieu me garde de vous accorder cette permission, répondait le prieur, vous êtes déjà plus d'à moitié séduit. J'ai charge d'âmes et c'est trop qu'une soit égarée.

Arnoldo interrogeait alors Michele.

— Que fait-il ? ne manifeste-t-il aucun repentir ? souffre-t-il beaucoup dans son cachot ?

— Pendant la première quinzaine, répondait Michele, on l'a



traité avec une grande douceur ; ce délai passé, il a été mis au pain et à l'eau ; depuis quelques jours, on le tient aux fers, de peur qu'il ne s'échappe ; il répond toujours de même, sans paraître irrité ni épouvanté.

Le dernier jour du mois fatal, Arnoldo vint se jeter aux pieds du prieur.

— Mon père, dit-il, par pitié pour ma détresse; accordez encore à Mario un délai d'un jour. J'ai prié Dieu comme je ne l'avais jamais prié, et il m'a inspiré de vous demander ce répit. Qui sait si l'amitié de Mario pour moi, car il m'aimait, ne lui arrachera pas une parole de soumission? Permettez-moi de passer la nuit en prière dans la chapelle ; prêtez-moi la relique de notre saint patron pour me servir de bouclier contre les tentations du mauvais esprit; et demain, laissez-moi voir une fois, une seule et dernière fois, mon frère Mario. Il me semble que j'aurai de l'éloquence, qu'il ne pourra pas se défendre contre moi.

Le prieur hésita.

— Il ne sera pas dit, reprit-il enfin, que j'aie rien oublié pour combattre le démon qui s'est emparé de notre frère. Si la gloire de le vaincre vous est réservée, j'en bénirai le Seigneur. Je vous accorde (mais songez bien que c'est le délai suprême) la nuit et le jour que vous me demandez. Je vais passer moi-même à votre cou la plus insigne relique de notre couvent. Allez à la chapelle, faites violence à Dieu par vos larmes; demain soir, vous verrez Mario; mais si vos efforts sont inutiles, ne murmurez pas contre moi.

Arnoldo courut s'enfermer dans la chapelle. Il traversa les cloîtres d'un pas rapide, sans jeter un coup d'œil sur les admirables jardins qui semblaient faits pour distraire du ciel les yeux et les âmes. Cette soirée eût été jadis une véritable fête pour Mario. Une ondée, une tiède ondée de printemps redoublait l'intensité des parfums de l'oranger, des jasmins, des roses, des œillets ; on eût dit que la terre essayait d'enivrer ses hôtes. On n'entendait à cette heure de délices que le bruit de l'eau tombant dans les bassins de pierre où les moines venaient remplir leurs vases et leurs arrosoirs, de temps en temps, un frisson de la brise dans le feuillage, puis le chant alterné de deux rossignols et, tout au loin dans la campagne, le bêlement d'une chèvre attardée ou le roulement sourd d'un char qui regagnait la ville. Arnoldo ne voyait rien, n'entendait rien; il allait droit devant lui, la tête baissée, la poitrine gonflée de soupirs. Arrivé dans la chapelle, il tomba prosterné devant l'autel, ses mains jointes étendues sur les marches, le front pressé contre ses doigts noueux et tout le corps agité par des

sanglots comme la solitude peut seule en entendre, les sanglots d'une âme énergique vaincue par la douleur et versant devant Dieu sa sueur de sang et de larmes.

La crise était si violente qu'Arnoldo ne sentait pas son front et ses mains se meurtrir contre la pierre; il pleura ainsi longtemps, murmurant parfois des paroles suppliantes, des fragments de psaumes qui repassaient dans sa mémoire, des prières à moitié apprises, à moitié sorties de son cœur.

— Non, Seigneur, disait-il, tu ne laisseras pas périr ton serviteur, tu ne donneras pas cette joie au démon. Le meilleur de nous, la gloire de cette sainte maison, celui qui nous édifiait par ses discours et par son exemple ! Tu le délivreras, tu toucheras son cœur; c'est une épreuve terrible, une leçon que tu veux nous donner pour que nous sachions que les saints ne sont pas à l'abri de la tentation... Eh bien , je m'humilie pour lui et pour moi... je reconnais que le plus fort est faible comme un roseau quand tu l'abandonnes, que le plus sage est insensé, que la vaine science doit se taire quand ta voix parle... je ne me fierai plus qu'à tes promesses, mon Dieu ! si les entretiens de cet homme sont des piéges pour moi, si je l'ai trop aimé, je jure de le fuir désormais, j'obtiendrai la grâce de quitter cette maison où j'espérais mourir, j'arracherai de mon cœur cette dernière attache à la créature; mais tu ne nous défends pas de prier pour les âmes de nos frères; je le peux sans t'offenser. Sauve-le de l'endurcissement, ouvre ses yeux à la vérité. Agneau de Dieu qui effaces les péchés du monde, aie pitié de lui; vierge bénigne, mère de douleurs, aie pitié de lui; toi, son ange gardien, ne détourne pas ta face, viens à son secours; notre saint patron, c'est un des tiens qui va succomber. Ah ! il faut que mon âme soit bien dure et bien mauvaise puisque je n'obtiens pas sa conversion, moi qu'il a tant de fois soutenu quand je venais à défaillir, moi qu'il apaisait quand j'étais irrité, moi qu'il embrasait de l'amour de Dieu quand j'étais froid et distrait. Quoi, pour tant de bienfaits, je ne puis rien lui rendre !

Quand ces premiers cris d'angoisse furent calmés, Arnoldo se releva et resta longtemps plongé dans une silencieuse méditation. A mesure que la nuit s'avançait, un vent froid commençait à souffler et faisait battre les fenêtres ouvertes de la chapelle, la pluie tombait, non plus douce et fine, mais à grosses gouttes pesantes, qui retentissaient contre les vitres, Arnoldo ne sentait pas le froid, il ne tressaillait pas quand l'eau, chassée pas une rafale violente, inondait son front, où l'angle d'une marche avait empreint une ligne d'un rouge sanglant.

— Et si nous nous trompions, murmura-t-il enfin, s'il disait vrai ? Il me citait des textes de l'Ecriture qui semblaient lui donner raison et parfois, je sens que je doute encore... eh bien ! Dieu n'a jamais refusé de se manifester à ceux qui l'imploraient avec un cœur sincère, il me répondra.

Puis, avec une effrayante et calme conviction, sûr qu'il serait entendu et exaucé, il prit sur l'autel un flambeau où restait un cierge éteint, roula autour la chaîne du reliquaire vénéré que lui avait confié le prieur et dit tout haut, les mains levées vers le ciel :

— Seigneur, mon âme désolée et soumise te conjure de lui faire savoir ta volonté. Si Mario s'égare du droit chemin, s'il est tombé dans les piéges de l'enfer, que ce flambeau demeure privé de chaleur et de lumière comme le voilà maintenant, mais si Mario n'est pas rejeté de devant ta face, quand l'aube dissipera la nuit, que ce flambeau se rallume, qu'il brûle et qu'il éclaire, grâce à cette parole toute-puissante qui tira les astres du néant. Pour être plus digne de recevoir ton arrêt divin, je vais me purifier par la pénitence.

Jusqu'à quel degré de raffinement et de violence un être croyant, exalté par la fièvre, peut-il porter les tortures volontaires qu'il s'inflige? Les thébaïdes, les cloîtres, les sombres retraites des fakirs peuvent seuls le savoir. Dans sa foi et dans son désespoir, Arnoldo fut impitoyable, et ce qu'il supporta sans mourir ferait reculer de stupeur un de ces matérialistes qui ne veulent point admettre dans le compte des forces humaines la surexcitation de l'esprit.

Lorsqu'une lueur pâle vint éclairer les dalles de la chapelle, l'insensé et généreux bourreau de lui-même se souleva péniblement de la place où il gisait et se traîna sur les pieds et sur les mains jusqu'à la plus haute marche de l'autel. Ses yeux s'attachèrent sur le flambeau avec une indicible anxiété.

« Voici l'aurore ! Voici le jour !... Seigneur, Seigneur, parle... est-il condamné ? »

A la faible lumière de l'aube succéda tout à coup un vif rayon qui fit étinceler les vitres et joua dans les nimbes d'or des figures de saints et d'anges qui peuplaient les murs de la chapelle. Le soleil s'était élancé au-dessus de l'horizon et le cierge béni ne s'était pas rallumé. Arnoldo retomba la face contre terre avec un long gémissement.

Le prieur le trouva ainsi abattu et n'ayant même plus la force de prier.

— Vous avez été indiscret dans votre zèle, mon frère, dit-il en baignant les tempes d'Arnoldo avec de l'eau fraîche ; je ne vous avais

pas permis de vous traiter avec cette rigueur ; c'est presque attenter à votre vie. Je vais vous donner le bras pour vous reconduire à votre cellule et je vous ordonne de prendre quelques heures de repos. Hâtons-nous, car je ne veux pas qu'à l'heure de la prière, nos frères trouvent sur le pavé ces taches de sang. L'exemple d'un pareil excès est plus propre à égarer qu'à édifier.

Arnoldo, soutenu par un bras ferme, regagna sa cellule et s'étendit sur son lit. Le prieur lui apporta un cordial qu'il prit sans résistance ; puis il dit humblement :

— Mon père, vous m'avez accordé vingt-quatre heures.

— Je ne retire pas ma promesse, bien que vous ne méritiez en ce moment aucune faveur. Vous avez tenté Dieu.

— J'en demande pardon à Dieu et à vous, mon père, mais me refuserez-vous ce que vous m'avez laissé espérer ? Pourrai-je, avant que le terrible arrêt s'exécute, revoir encore une fois mon frère Mario ?

— Vous le verrez, ce soir, si vous êtes en état de marcher jusqu'à sa prison. Avant de tenter de le ramener à l'obéissance, efforcez-vous de rendre le calme à votre âme troublée. Le désespoir est un mauvais prédicateur.

A la tombée du jour, le prieur revint visiter Arnoldo ; celui-ci l'attendait, assis sur le bord de sa couchette.

— Avez-vous repris un peu de force ? demanda le prieur.

— Vous le voyez, mon père, dit le moine en faisant le tour de sa cellule sans qu'un seul muscle de son visage trahît les souffrances aiguës que réveillait chacun de ses pas.

— Alors suivez-moi et que Dieu vous prête la persuasion, vous avez jusqu'à la dix-huitième heure. D'ici là, je vais prier ardemment pour que vous arrachiez le corps de Mario aux douleurs terrestres et son âme aux supplices éternels.

Le prieur conduisit Arnoldo jusqu'à la porte de la prison, ouvrit cette porte, dont lui seul gardait les clefs, et s'éloigna après avoir laissé au moine une lampe pour éclairer les nombreux degrés qui conduisaient au cachot.

Arnoldo descendit en s'appuyant au mur d'une main tremblante. Il parvint au bas de l'escalier, fit quelques pas, posa la lampe sur un bloc de pierre et ses yeux encore peu habitués à l'obscurité cherchèrent à distinguer les objets qui l'environnaient. Le bruit d'une respiration pénible, le frôlement d'un vêtement, le cliquetis d'une chaîne, le guidèrent bien vite dans son examen. Il se pencha sur une figure couchée qui faisait un effort pour se soulever vers lui.

— Que voulez-vous, demanda la voix de Mario, est-il l'heure? venez-vous pour...

— Non, c'est moi, répondit Arnoldo, suffoqué par les larmes, c'est moi, mon frère, c'est un ami qui vient à vous.

— Ah ! Dieu soit loué ; je n'espérais pas vous revoir.

Et les deux moines s'embrassèrent étroitement pour la première fois de leur vie.

Mario, plus accoutumé aux ténèbres que son visiteur, remarqua bientôt sa pâleur livide et l'altération de ses traits.

— Vous a-t-on maltraité à cause de moi ? dit-il ; j'ai été imprudent en vous confiant mes idées ; j'ai dit au prieur que vous les aviez toujours combattues ; cette assurance a-t-elle suffi pour vous disculper ?

— Je n'ai rien à craindre... rien pour moi, frère. C'est pour vous que je tremble.

— Oui, je sais ce qui m'attend... ce devait être hier. On m'a accordé, je ne sais pourquoi, un délai d'un jour. C'est une terrible mort... et tout-à-l'heure, je le confesse, je frissonnais à l'idée de descendre vivant dans le sépulcre sans avoir revu un visage ami. Que Dieu vous bénisse, vous qui venez consoler et fortifier un mourant !

— Mais cette mort affreuse, vous ne la subirez pas. Et plût à Dieu que ce fût-là le plus grand péril qui vous menace ! La nuit, la faim, la soif, la lente agonie dans la solitude, tout cela ne dure que quelques jours, mais mourir excommunié, maudit, tomber dans l'éternelle réprobation, voilà ce qui m'épouvante ! Frère Mario, un mot de repentir, un acte d'obéissance peuvent te sauver encore. Ce jour de répit, c'est moi qui l'ai demandé. Soumets-toi à cette rétractation qu'on t'impose, qu'on a le droit de t'imposer.

— Eh quoi ! c'est toi qui viens frapper le dernier coup ! Encore cette lutte... encore ce déchirement.

— Par quelle folle illusion peux-tu persister dans ton erreur quand l'Eglise a prononcé ! Ta foi est donc morte?

— Un arrêt dicté dans l'ombre n'est pas une sentence de l'Eglise. Ceux qui l'ont signé en répondront au tribunal du Christ.

— Tais-toi, ne blasphème pas. Que l'arrêt soit secret ou public, il n'en est pas moins sacré. Te voilà séparé des élus. Je suis prêtre et il m'est défendu de t'absoudre ; mon absolution ne serait qu'un sacrilége inutile.... oh ! frère, reviens à toi. C'est le démon qui t'a déçu, c'est le démon qui s'acharne après l'âme la plus précieuse que j'aie rencontrée... c'est l'enfer qui te souffle son orgueil.

— De l'orgueil ! Est-ce de l'orgueil que peut inspirer la vue des splendeurs divines ? Est-ce à mesure qu'il voit s'ouvrir des espaces infinis que l'homme...

— Ne me parle plus de tes rêveries ; elles me font horreur. S'il était permis de maudire la création de Dieu, je les maudirais, ces astres qui t'ont ébloui. Et qu'importe ce que tu as vu ! Tes sens ne peuvent-ils te tromper ? ne t'ont-ils pas trompé mille fois ? Est-ce qu'un chrétien ne doit pas renier le témoignage de ses yeux et de ses oreilles plutôt que la parole du Seigneur ?

— Oui, je crois au Seigneur plus qu'à moi-même, je crois qu'il est fidèle et ne se fait pas un jeu de tromper les cœurs simples. Pourquoi me tendrait-il des piéges et m'induirait-il en tentation en m'entourant d'apparences mensongères ? Entre lui qui me révèle les trésors de sa puissance et les hommes qui veulent limiter l'œuvre de ses mains, je n'hésite pas.

— Quoi ! C'est en vain que j'aurai prié avec plus de ferveur qu'un père ne prie pour son fils unique ! C'est en vain que j'ai déchiré ma chair et répandu le sang de mes veines ! Regarde... tout à l'heure en me serrant dans tes bras, tu m'as arraché un cri de douleur... vois ces plaies qui saignent encore ; je les ai offertes à Dieu pour toi, ingrat, pour toi, rebelle... pour toi, mon frère bien-aimé, que je supplie à mains jointes. Si tu n'as pitié de toi-même, aie pitié de moi... Dans quelques minutes peut-être, il sera trop tard. Le prieur a dit : à la dix-huitième heure !

— Je te pardonne, frère, dit doucement Mario, bien que tu me fasses subir la plus cruelle de mes tortures ; crois-tu donc que, dans ce cachot, pendant ces longs interrogatoires, en écoutant ces malédictions, je n'ai pas senti bien des fois la chair et le sang se révolter ? A grand'peine, en rassemblant tout ce que j'ai de forces, je trouve dans mon cœur la résignation dont j'ai besoin. Ne m'enlève pas la paix de la dernière heure ; laisse-moi prier et pardonner. Séparons-nous sans nous juger l'un l'autre et que je puisse emporter de la terre un bon souvenir. Vois, mon frère, je baise cette croix suspendue à ton cou et elle ne brûle pas mes lèvres, mes mains se joignent, je puis prononcer le nom de Jésus notre Rédempteur, le nom de Marie notre douce mère. Est-ce là un avant-coureur de la damnation ? Pourquoi Dieu me condamnerait-il à le haïr, moi qui l'aime et l'adore ?

— Je ne veux pas discuter avec toi... Une dernière fois, malgré mes supplications, malgré les ordres de notre mère Eglise, malgré

les baisers dont je couvre tes pieds enchaînés, tu refuse de rétracter ta doctrine impie ?

— Je ne trahirai pas la vérité à ma dernière heure. Quand je l'abjurerais des lèvres, mon cœur s'élèverait contre tant de lâcheté. Heureux qui peut donner sa vie en témoignage de sa croyance !

— Et devant qui veux-tu témoigner? Nul ne connaît ton sort; on te croit loin d'ici.

— Tu me vois et tu m'entends, toi, Arnoldo. Et le prieur qui me condamne et ceux qui aideront à exécuter ma sentence? Mais quand nul œil humain ne me verrait, quand je serais effacé de toute mémoire sur la terre, mon père, qui est dans les cieux, m'écoute et me regarde.

— Alors... tu me forces à commettre une grande faute, et je ne sais si ma vie suffira pour l'expier... N'importe. Écoute-moi : prends mon vêtement, couvre ton visage, cache-le dans tes mains, tu es à peu près aussi grand que moi. Je vais détacher tes chaînes, prendre ta place et ta robe de pénitent. Sors d'ici, traverse le cloître, descends dans le jardin, franchis la dernière clôture; la nuit est épaisse et la campagne déserte; nul ne te verra; tu iras jusqu'à Rovellina, à trois lieues d'ici, par les bois; tu entreras chez mon parent Jacopo Fondi, et tu lui diras que, pour l'amour de moi, il te prête un habit de paysan... Tu iras...

— Merci, mon frère. Quand je serais assez faible pour fuir en t'abandonnant au danger, les précautions sont trop bien prises pour que je puisse m'échapper d'ici. Tu parles de détacher mes chaînes. Le prieur a la clef de tous ces cadenas.

— Ah! si j'avais encore la force de les briser!...

— Chut! on vient. Ne pense plus qu'à me dire l'adieu suprême. Arnoldo, je me souviendrai de toi là-bas, dans la tombe et dans le ciel.

Le bruit de la trompette céleste appelant les morts au jugement n'eût pas produit un effet plus terrible sur Arnoldo que le grincement de la porte tournant sur ses gonds. Il se dressa les yeux hagards, battit l'air de ses mains convulsives et tomba à la renverse sans pouvoir prononcer un mot.

Quand il reprit connaissance, il était seul.

Si jamais figure humaine inspira l'épouvante à ceux qui la regardaient, ce fut la figure d'Arnoldo à partir de cette heure fatale. Il allait, égaré, saisi tout à coup de tremblements et de défaillances, tantôt droit sur ses pieds, immobile, insensible à tout ce qui se pas-

sait autour de lui, tantôt essayant avec une activité fébrile de labourer un coin du jardin ou de laver les marches d'un escalier. Le prieur fut obligé de le dispenser des offices. On le surveillait d'ailleurs attentivement et il ne lui était pas permis de s'entrenir à l'écart avec les autres religieux. Une nuit, son voisin de cellule, frère Michele, l'entendit marcher d'un pas inégal et soupirer si douloureusement qu'il crut devoir frapper à sa porte.

— Etes-vous malade, dom Arnoldo ? demanda-t-il.

— Non, mais entrez, entrez, dit Arnoldo, venez ; j'ai besoin d'entendre une voix humaine, de regarder un vivant.

Et il étreignit d'une main fiévreuse le bras de Michele.

— Vous n'entendez rien, vous? reprit-il au bout d'un moment de silence.

— Non, rien, pas même un souffle de vent. La nuit est paisible.

— Paisible ! Il sort de terre des gémissements qui font hérisser le poil de ma chair, ce doit être fini pourtant... voilà huit jours !....

— Oui, ce doit-être fini. Il est maintenant dans les mains de son juge. Songeons à nos âmes, frère Arnoldo.

— Vous étiez avec le prieur, vous avez aidé à descendre Mario dans...

Et Arnoldo qui jusqu'alors tenait encore le bras de Michele, l'abandonna avec un mouvement d'horreur.

— J'en ai souffert, mais j'ai obéi comme j'obéirais, si on m'ordonnait de descendre moi-même dans cette tombe.

— Qu'a-t-il dit ?

— Rien. Il a seulement chargé le prieur de vous faire ses adieux.

Arnoldo reprit tout bas :

— Voulez-vous que nous fassions une prière pour lui ?

— Il est mort séparé de l'Eglise. Nous n'avons plus le droit d'invoquer Dieu en sa faveur.

Arnoldo se jeta sur sa couche, les deux mains serrées sur sa face pâle et demeura immobile ; Michele attendit quelque temps qu'il parlât encore, mais lassé par son silence, il se retira avec un geste de banale commisération.

Les forces d'Arnoldo déclinèrent rapidement. Tout le monde fut étonné des ravages qui le rendirent, en un mois, l'ombre de lui-même. Sa haute taille se courbait ; sa maigreur devenait effrayante ; rien ne semblait plus vivre dans sa face contractée, luisante, jaune

comme celle d'un vieux christ d'ivoire ; rien que ses yeux inquiets et ardents, qui paraissaient chercher dans l'air quelque figure invisible. Il regardait souvent de loin le banc sur lequel il s'asseyait autrefois près de Mario, mais il ne s'en approchait jamais. Le prieur, imaginant peut-être que la vue de ce banc rendait ses souvenirs plus poignants, le fit enlever un matin par de jeunes novices. Quand Arnoldo aperçut la place vide, il poussa une faible exclamation et devint (chose qui paraissait impossible) d'un degré plus pâle. Le soir, il se mit au lit et ne se releva plus. Les nuits étaient horribles, pleines de visions et de cris d'effroi. La vie ne se retirait que par secousses violentes d'un corps dont la vigueur promettait naguère une longue vieillesse. L'agonie fut longue. Cependant, Arnoldo, après quarante-huit heures de délire, recouvra sa connaissance et un peu de calme avant le dernier moment. Il reconnut le prieur à son chevet, Michele, Battista, Uberto, Gesualdo, les seuls autorisés à entrer dans sa cellule pour lui donner des soins. Il demanda lui-même les derniers sacrements et, rassemblant ses forces :

— Je vous demande pardon à tous, dit-il, d'avoir eu des sentiments de haine contre vous... à cause de Mario.

Il trembla, se tourna avec peine vers le prieur et, le regardant avec des yeux suppliants qui pénétraient jusqu'à l'âme :

— Père, dit-il, cher père, devant Dieu qui m'appelle et qui vous appellera à votre tour, dites-moi, reste-t-il encore une espérance que Mario ne soit pas damné ?

— Mon fils, murmura le prieur, troublé malgré lui de cette solennelle adjuration, c'est à votre salut qu'il faut songer maintenant, et non à celui d'un pécheur comme Mario.

— Oui, j'y songe, j'espère... pour moi, j'espère, mais je m'en irais si joyeux si je pouvais sans crime espérer qu'il a trouvé grâce.

— Il a persisté jusqu'au bout dans sa rébellion ; il n'a pas reçu les derniers secours de l'Eglise.

— Et, si là-bas... sous la terre, encore vivant, il s'est repenti, s'il a regretté de ne pouvoir plus implorer la réconciliation, s'il a accepté sa mort comme une juste punition en s'unissant par la pensée à Jésus et à l'Eglise ?... dites, dites, est-ce impossible?

— Non, dit faiblement le prieur.

Une sorte de lumière resplendit sur la figure du mourant.

— Alors, écoutez-moi... penchez-vous ; je ne puis plus parler... moi, je meurs comblé de secours et de bénédictions, au sein des richesses spirituelles. On priera pour moi ?..,

— Cinquante messes, comme pour tous les frères et j'y joindrai dix messes particulières que je dirai moi-même et puis une place dans le *Souvenez-vous* de chaque jour.

— Merci... puisque sa perte n'est pas certaine, ce n'est pas un sacrilége de lui donner en secret des prières. Je lui lègue toutes celles que vous me destiniez. Il en a besoin plus que moi. S'il faut que j'expie en purgatoire... j'attendrai... promettez-moi, que, sans le nommer tout haut, vous accomplirez mon dernier vœu...

— Oui, oui, je vous le promets, glissa le prieur à son oreille.

Arnoldo sourit, poussa encore un soupir et se renversa mort sur son dur oreiller.

Nul après lui, excepté le prieur dans les oraisons secrètes, ne prononça plus le nom de dom Mario.

PAULINE BEAUCHET.

LA

DIPLOMATIE FRANÇAISE

SOUS LA

RÉPUBLIQUE ET LE PREMIER EMPIRE

MARET, DUC DE BASSANO

QUATRIÈME PARTIE[1]

I

Maret trouva, en débarquant à Calais, la lettre du ministre qui lui prescrivait de rentrer en France, et lui annonçait sa nomination de commissaire général du Pouvoir exécutif dans les Pays-Bas. « Le parti qui avait décidé la guerre à Paris, craignant l'indiscrétion du négociateur qui savait que cette guerre aurait pu être évitée, du moins pour quelque temps, avait voulu éloigner le dépositaire d'un tel secret[2]. » Lebrun l'autorisait à se rendre tout de suite à son poste ; c'était lui permettre implicitement de venir à Paris. C'est ce

Voir la *Revue contemporaine* du 15 août et des 15 et 30 septembre 1869.

[2] Notes inédites de Maret.

que fit Maret, qui refusa fort sagement cette nouvelle mission. Déjà Noël lui avait fait à Londres un triste tableau de la situation de la Belgique depuis la conquête, et les choses avaient encore empiré depuis. En même temps que la Convention déclarait la guerre à l'Angleterre, elle avait ordonné, par son décret du 31 janvier, l'exécution de celui du 15 décembre, différée jusque-là dans l'espoir du maintien de la paix. Ce décret, on s'en souvient, préjugeait et préparait la réunion, et ce changement de politique aurait mis le nouvel agent général dans un grand embarras vis-à-vis des patriotes belges, auxquels il avait dû tenir un langage tout différent, moins de trois mois auparavant. De plus, la nomination par la Convention nationale de commissaires pris dans son sein et investis de pouvoirs discrétionnaires, amenait déjà entre ces commissaires et ceux du Pouvoir exécutif des conflits où ces derniers avaient toujours le dessous [1].

Maret fit donc très-bien de ne pas retourner en Belgique. D'autres, à sa place, auraient même hésité à rentrer en France, au moment où des déclamations furibondes contre les *intrigants diplomatiques* retentissaient à la Convention et aux Jacobins. Il était dès lors facile de prévoir l'avénement prochain d'un régime sous lequel de semblables accusations équivaudraient à un arrêt de mort. Néanmoins Maret revint, sans hésiter, reprendre l'appartement dans lequel il était installé depuis le mois d'août précédent, à l'hôtel des Relations Extérieures, rue du Bac. Il espérait trouver encore l'occasion d'épargner quelques dangers à son pays [2].

Un ministre de la Restauration disait un jour, en pleine tribune, que le gouvernement représentatif n'avait pas été inventé pour l'a-

[1] On peut en juger par l'article qui leur est consacré dans le rapport de ces commissaires de la Convention, imprimé par son ordre en 1793 (p. 209 à 225). Une circulaire du 13 février défendit notamment aux agents du pouvoir exécutif de prendre aucun arrêté sans l'avoir préalablement communiqué aux commissaires. Ceux qui ne plièrent pas furent rudement admonestés ou même suspendus. Pendant cette première occupation, les commissaires (Danton, Merlin, etc.) avaient compris la nécessité, précédemment signalée par Maret, de faire quelques concessions aux sentiments religieux d'une partie considérable de la population. Ce fut l'objet d'une proclamation du 19 février 1793, laquelle affirmait « qu'à cette époque, tout rappelait en France les premiers siècles du catholicisme ! »

[2] Parmi les détracteurs les plus fougueux des *diplomates*, on remarquait Cambon, qui craignait par-dessus tout que la Belgique n'échappât au pillage sous prétexte d'indépendance, et Cloots, l'ex-Prussien matérialiste et athée, *à l'âme sans-culotte*, qui prêchait la république universelle et l'assassinat des rois. (Un « *charmant esprit*, » a dit M. Louis Blanc.) Dans un discours, prononcé aux Jacobins, Cloots dénonça le projet d'accommodement auquel Maret avait travaillé. Suivant lui, les Brissotins se souciaient peu de la liberté des *marchands de fromages* (les Hollandais); ils voulaient une alliance avec les tyrans prussiens, hollandais et anglais, une république belge sous un protectorat commun, etc., etc. (*Journal des Débats*, 23 mars 1793).



grément des fonctions ministérielles. Ceux de la Convention avaient autrement sujet de se plaindre ! Tout avait pris une allure de plus en plus fâcheuse et sinistre pendant cette dernière absence de Maret. La rupture des relations diplomatiques avec la plupart des Etats de l'Europe laissait à Lebrun et à ses auxiliaires de tristes loisirs. La réunion de la Belgique s'opérait conformément au dernier décret de la Convention; mais partout, sauf à Liége, on dut recourir à d'étranges procédés pour obtenir l'unanimité des votes (février)[1]. Puis vint la tentative insurrectionnelle du 10 mars, contre les Girondins, répétition de celle du 20 juin précédent contre la royauté....

Nous ne pouvons passer sous silence une dernière et bizarre tentative du côté de l'Angleterre, faite après la bataille de Neerwinde. Le 2 avril, le ministre Lebrun remit à un nommé Matthews un pli pour un M. Salters, notaire à Londres. Ce pli contenait deux lettres à l'adresse de lord Grenville. La première réclamait un passe-port pour une personne qui se rendrait à Londres, munie de pleins pouvoirs, « afin de terminer les différends entre les deux nations, et de mettre un terme à cette guerre si funeste à l'humanité. » L'autre lettre, qui ne devait être remise que dans le cas où le ministre aurait paru favorable à cette ouverture, annonçait « que la négociation était confiée à M. Maret, » et réclamait pour lui et les gens de sa suite les sûretés nécessaires.

Lord Grenville ne jugea pas convenable de recevoir des propositions transmises par une voie si singulière, et au nom d'un parti dont la chute semblait prochaine. Quelques semaines plus tard, les lettres du ministre français furent publiées dans les journaux de l'opposition, leur authenticité était certifiée par Matthews, qui attestait que Lebrun les avait signées et cachetées en sa présence[2]. Fox y fit clairement allusion le 17 juin suivant, en soutenant une motion qu'il présentait pour le rétablissement de la paix. « On me demandera, dit-il, avec qui nous aurions pu signer un traité il y a quelque temps? Je répondrai : *avec M. Lebrun.* Ce n'est pas nous qui sollicitons la paix : c'est au contraire l'ennemi qui nous a fait des propositions. » Cette motion de Fox fut, comme à l'ordinaire, combattue par Pitt, devenu le plus énergique partisan d'une lutte à outrance. Il faut avouer que les circonstances prêtaient une grande force à ses diatribes éloquentes contre les excès et l'instabilité des pouvoirs révolutionnaires. La Belgique était reconquise sur nous,

[1] On peut consulter à ce sujet les documents réunis par M. Borgnet dans le chapitre 16 de son ouvrage sur l'histoire de Belgique à la fin du XVIII[e] siècle.

[2] *Annual Register*, 1793, History of Europe, 131.



Lyon, la Vendée, la Corse, en pleine insurrection ; on savait que le ministre, auteur de ces dernières propositions de paix, figurait parmi les proscrits de la révolution nouvelle du 2 juin. Aussi Pitt s'écriait : « que pourrait produire une telle négociation ? Ce n'est pas seulement le caractère de Marat, avec lequel il faudrait traiter maintenant, que j'objecte ; ce ne sont pas les crimes toujours renaissants des législateurs de la France ; ce sont les suites de ce caractère, de ces crimes... Chaque fois que la populace de Paris prend un autre chef, toutes les mesures précédentes sont renversées. A chacune de ces horribles révolutions, nous disons : enfin les iniquités sont finies ! et le courrier suivant nous apprend combien grande était notre erreur. Si donc nous entamons un traité avec Marat, en réponse à notre ouverture, nous apprendrons peut-être qu'il vient d'être massacré à son tour, pour faire place à une idole populaire encore plus affreuse. » L'*Ami du Peuple* périt en effet moins d'un mois après, mais Pitt se montrait moins bon prophète dans ses conclusions. Il soutint que l'on avait déjà obtenu trop de succès pour s'arrêter en si beau chemin, que l'ancien système de neutralité ne convenait plus depuis qu'on avait été provoqué, qu'une *intervention dans les affaires intérieures* de la France, et, par suite, la destruction de son système de gouvernement « bizarre et dangereux », étaient le plus sûr, peut-être l'unique moyen d'obtenir réparation. Par la violence de ces déclarations publiques, le ministre anglais allait contre son but, surexcitait les passions qu'il croyait dompter, devenait lui-même le plus dangereux des révolutionaires. Mais, maintenant que nous savons mieux ce qui s'était passé en décembre 1792 entre Maret et Pitt, on comprend davantage l'aversion qu'avait dû développer chez ce dernier l'instabilité flagrante du Pouvoir exécutif français. L'un des plus funestes résultats de l'anarchie révolutionnaire est d'avoir inspiré à un homme de cette trempe une prévention irréconciliable contre la France elle-même, d'avoir fait de lui l'apôtre de cette doctrine « d'intervention dans nos affaires intérieures, » doctrine dans laquelle il persévéra, pour le malheur des deux pays, même après le rétablissement en France d'un gouvernement régulier.

Cette dernière tentative de Lebrun, rêve de la Gironde à l'agonie, n'avait encore été indiquée par aucun écrivain français. Le choix qu'on avait fait de Maret prouve que sa conduite à Londres avait obtenu l'approbation des hommes sensés, et qu'on le jugeait seul capable de renouer une négociation. Mais, au mois d'avril 1793, une telle démarche n'avait plus de chances ; le ministère anglais se croyait trop sûr du renversement de la République pour consentir à traiter avec elle. D'ailleurs, si Maret avait obtenu l'autorisation

de passer en Angleterre comme agent secret, sa mission aurait été brusquement finie par la révolution du 31 mai. Il lui serait seulement resté l'avantage de se trouver hors de France, et Lebrun, son ami, avait eu sans doute l'arrière-pensée de lui ménager ce moyen de salut.

En effet, la situation s'assombrissait chaque jour davantage. Les membres les plus modérés du Pouvoir exécutif, et surtout Lebrun, étaient attaqués sans relâche. Maret lui-même, dont la position au ministère excitait certaines convoitises, était sourdement calomnié. « Le négociateur qui avait tout fait pour la paix, dit-il dans ses notes, était signalé comme ayant poussé à la rupture, par ceux-là précisément qui avaient été les fauteurs de la guerre. La Terreur commençait à s'établir; la journée du 31 mai lui donna tout son essor. Les ministres qui ne se dissimulaient pas que leurs têtes étaient vouées à l'échafaud, offrirent à Maret un moyen de mettre la sienne à l'abri. Le Conseil Exécutif lui proposa successivement l'ambassade de Portugal et celle de Naples. Maret accepta cette dernière et partit. »

Ces lignes inédites de Maret éclaircissent un point demeuré jusqu'ici fort obscur, et à propos duquel les biographes ont beaucoup divagué. Il en résulte que cette fameuse mission en Italie, qui lui a probablement sauvé la vie au prix de deux ans de captivité, lui avait été conférée par le Conseil Exécutif quelques heures avant la chute définitive des Girondins (2 juin), et seulement confirmée par les nouvelles autorités installées à la suite de cette révolution. Maret partit dès que cette confirmation fut obtenue ; ses protecteurs avaient hâte de le voir en route, et jamais agent diplomatique ne fut aussi pressé de se rendre à son poste. Il n'eut pas même le temps d'attendre ses instructions, qui lui furent expédiées trois ours après par Lebrun. Bien que consigné en état d'arrestation à son domicile, depuis le 2 juin, l'ex-ministre continuait, en effet, d'après les ordres du comité diplomatique, de s'occuper des affaires de son département, et cette situation bizarre, dont l'insuffisance profonde du nouveau commissaire des affaires étrangères était la principale cause, se prolongea presque jusqu'à l'évasion de Lebrun.

On sait comment finit cet infortuné. Il eut sans doute quelqu'espoir et quelque chance d'être oublié, puisqu'on garda le silence sur son compte pendant quatre mois. Mais un être au venin mortel, Billaud-Varennes, se souvint de lui, et le fit décréter d'accusation dans la séance du 5 septembre, en le recommandant de manière à ne lui laisser aucune illusion sur le sort qui l'attendait. Instruit aussitôt, peut-être même d'avance, de cette dénonciation, Lebrun parvint à

tromper la vigilance de son gardien, et demeura caché à Paris, sous le nom de *Brasseur*, *liégeois*. Mais il avait été trop en évidence et savait trop de choses pour n'être pas avidement recherché. Le 23 décembre suivant, il fut arrêté, traduit quatre jours après au tribunal révolutionnaire et condamné à mort comme conspirateur. On lui reprocha, entre autres choses, d'avoir trempé dans les complots royalistes de Dumouriez, brouillé la France avec toutes les puissances, *et notamment avec l'Angleterre*!... Les fastes de la Terreur offrent peu de condamnations plus iniques. Heureusement Maret n'était plus là : il avait trouvé, dans les cachots de l'Autriche, un refuge forcé contre la *justice* révolutionnaire.

II

Tout semble indiquer que Maret courut, lors de la chute des Girondins, un danger pire que la disgrâce. A partir de ce moment, il cesse de figurer sur les états de services comme chef de la première division. Ses liaisons notoires avec tant de proscrits anciens et nouveaux, notamment avec Dumouriez, Bonne-Carrère, Lebrun, auxquels il avait dû son entrée aux affaires, le désignaient trop naturellement à la colère des vainqueurs[1]. Sa correspondance d'Angleterre eût, à elle seule, fourni matière à dix condamnations capitales, par les temps qui allaient venir. N'avait-il pas fait l'éloge de Pitt et blâmé le décret du 19 novembre[2] ? Malgré ces périlleux antécédents, Maret, recommandé par son intelligence et son honnêteté parfaite, fut non-seulement épargné, mais replacé, et à l'étranger encore, ce qui était l'unique manière de pourvoir à son salut.

Le nouveau ministre des affaires étrangères qui confirma sa nomination au poste de Naples était ce Deforgue que le *Père Duchène* appelait facétieusement un ministre étranger aux affaires ; Deforgue, ancien clerc de Danton, membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août, et ensuite chef du bureau des illuminations à l'Hôtel de Ville. Cet ami des lumières avait été l'un des signataires, ou du moins, si nous en croyons sa déclaration (*postérieure au* 9 *thermidor*), l'un de ceux dont Maret avait inscrit, en septembre 1792, la signature au bas de la fameuse proclamation qui vantait les mas-

[1] V. ci-dessus.

[2] Bonne-Carrère, arrêté de nouveau après le 2 juin, eut l'adresse de calmer ou de diviser ses accusateurs, en se prévalant de l'ancienne inimitié du *traître* Brissot. Il gagna ainsi le 9 Thermidor.

sacres, et invitait toutes les communes de France à imiter Paris. Voilà pourquoi Deforgue était devenu ministre !

Nous savons, par Maret lui-même, que l'un de ses protecteurs dans cette crise fut Barrère, alors fort en crédit parmi les vainqueurs, à cause du rôle peu honorable mais fort utile qu'il venait de jouer dans le renversement des Girondins. Il fut soutenu aussi par le ministre Garat, qui, en les abandonnant à propos, avait conservé sa tête et même sa place. Maret l'avait jadis connu à l'hôtel de Thou, intimement lié avec Rabaud, Condorcet et bien d'autres victimes du récent accès de révolution auquel applaudissait Garat ! Mais Barrère et lui étaient de ces égoïstes qui sacrifieraient à leur sûreté les plus chers amis, tout en restant humains quand ils peuvent l'être sans danger, et se lamentant tout bas, portes closes, sur le malheur des temps. Aussi, sommes-nous porté à croire que Maret trouva encore un autre défenseur plus puissant et moins circonspect dans la personne de Carnot, son ancien concurrent pour l'éloge de Vauban.

Maret accepta cette mission de Naples ; il ne pouvait faire mieux, ni autrement. Les conséquences d'un refus auraient été mortelles pour lui, et probablement pour toute sa famille. Initié à de dangereux secrets, il n'avait pas la liberté de rester à l'écart. Son abstention, au moment où éclatait le mouvement fédéraliste, aurait été considérée comme une défection. D'ailleurs, abstraction faite des considérations personnelles, il ne désirait pas le succès de ce mouvement, et n'y croyait pas. Il avait vu de près les Girondins, et connaissait mieux que personne leur insuffisance pratique, l'incohérence de leurs vues. Dans cette crise, la plus terrible qu'aucun peuple ait essuyée sans périr, les hommes les plus modérés se résignaient à la nécessité d'une dictature temporaire, d'une suspension des garanties constitutionnelles, pour sauvegarder les conquêtes sociales de la Révolution. Ils sentaient que la France, succombant sous l'effort combiné des discordes civiles et de la guerre étrangère, serait forcée de subir le rétablissement complet de l'ancien régime, et peut-être un démembrement. Maret était de ceux qui envisageaient ainsi la situation ; sa conduite ne fut ni pusillanime ni versatile.

Au reste, en maintenant sa mission à Naples en même temps que celles de Chauvelin pour Florence, et de Noël pour Venise, le nouveau gouvernement ne faisait que donner suite à une idée assez logique de celui qui l'avait précédé. Il était naturel que les relations avec les États encore neutres devinssent l'objet d'une attention particulière. Il y avait là pour la France nouvelle un intérêt national, supérieur aux luttes des partis.

Nous avons dit que Maret n'avait pas attendu ses instructions. Le courrier qui les lui portait fut arrêté par l'insurrection lyonnaise, et elles ne lui parvinrent que peu d'heures avant son arrestation en Suisse. Bien que cet événement l'ait empêché d'en faire usage, on nous saura gré d'en offrir l'analyse. C'est une page inédite, et non dépourvue d'intérêt, de la diplomatie révolutionnaire.

Elles étaient précédées d'un résumé des rapports de la France avec Naples depuis l'établissement de la République. Les dispositions apparentes de cette cour avaient subi des variations conformes aux événements. L'attitude du premier ministre, d'abord malveillante, était devenue tout à coup presque obséquieuse à la nouvelle de la retraite des Prussiens. Il s'était empressé de reconnaître le représentant de la nouvelle République (de Mackau) sans attendre l'exhibition des lettres de créance. La reine fit à ce diplomate l'accueil le plus gracieux, et lui répéta plusieurs fois qu'à Vienne on était bien las de la guerre. C'était dans les derniers jours de novembre qu'elle tenait ce langage. De la part d'une princesse qui était à la fois tante et belle-mère de l'empereur d'Autriche, une pareille insinuation avait son importance. Elle prouvait qu'à cette époque le cabinet de Vienne n'était pas sûr encore d'obtenir l'appui de l'Angleterre, ce qui s'accorde bien avec les détails que nous avons donnés précédemment sur les dispositions de cette puissance à l'époque où Maret fut envoyé à Londres[1].

L'apparition de l'amiral Latouche-Tréville dans les eaux de Naples avait même déterminé la nomination d'un ambassadeur napolitain à Paris. Le prince de Castelcicala, si fameux depuis dans les réactions de 1799, avait été désigné pour cette mission délicate. Mais la nouvelle de la mise en jugement de Louis XVI fournit une excuse assurément fort plausible pour retarder le départ de cet ambassadeur. L'événement du 21 janvier produisit à Naples une sensation que la pusillanimité du gouvernement ne put tout à fait cacher. Le ministre français dut s'isoler pendant quelque temps; mais il n'y eut pas d'interruption dans les communications officielles, et « peu de temps après, il reparut à la cour, » sans qu'on osât lui faire mauvais visage. On était encore sous l'impression des succès de Dumouriez; mais bientôt la revanche autrichienne de Nerwinde encouragea les Napolitains à laisser apercevoir leurs véritables sentiments, et une maladresse bien caractérisée de M. de Mackau leur en fournit l'occasion. Dans les premiers jours de mai 1793, il avait reçu, comme tous les autres membres du corps diplomatique, une

[1] Vers la même époque, Manfredini, ministre du grand-duc de Toscane, tenait le même langage à de Flotte, ministre de la République à Florence.



invitation pour la réception solennelle qui devait avoir lieu à l'occasion de la présence, à Naples, d'un prince autrichien. Le ministre français jugea à propos de se présenter à cette réception ; sa présence déplut, et cette fois on ne se gêna pas pour le lui dire très-nettement. Il rendit compte de cet incident, qui indiquait, disait-il, « un changement de dispositions *qu'il n'avait pu prévoir.* » Comme il ne pouvait ignorer ce qui venait de se passer en Belgique, la réflexion était naïve. Pour couronner l'œuvre, il voulait quitter Naples, passer en Toscane. Heureusement il avait eu l'idée de consulter son collègue Cacault, alors ministre à Florence. Celui-ci lui conseilla très-sagement de demeurer à son poste en attendant de nouveaux ordres. Le rédacteur des instructions de Maret faisait observer avec raison que Mackau aurait dû considérer l'invitation de paraître à la cour comme de pure forme, et qu'en s'y rendant il avait commis une faute qui rendait son changement inévitable.

« Le citoyen Maret, son successeur désigné, devait s'attacher à obtenir des renseignements exacts sur tout ce qui s'était passé ou se passerait chez la reine ; s'expliquer nettement avec Acton sur le retard prolongé que subissait le départ de Castelcicala ; insister pour l'envoi immédiat d'un ambassadeur ou d'un chargé d'affaires ; s'efforcer de pénétrer les vrais sentiments, sans égard aux vaines promesses de neutralité. Les rapports intimes de Naples avec Vienne et Madrid, le dévouement connu d'Acton à l'Angleterre, étaient de fâcheux symptômes. Il fallait s'attacher à faire ressortir les avantages de la neutralité pour cette cour de Naples, faire comprendre que les événements décisifs de la guerre entre la France et l'Autriche s'accompliraient sur le continent, que des revers maritimes, essuyés par la France, n'auraient d'autre résultat que de redoubler son opiniatreté ; enfin, que l'Autriche ne pourrait plus s'étayer longtemps de l'assistance de la Prusse, qui avait déjà retiré de cette guerre tout ce qu'elle s'en pouvait promettre. Dès lors, la conduite de cette puissance redeviendrait conforme à son intérêt ancien, fondamental, lequel était essentiellement contraire à l'Autriche. »

Cette conjecture fut confirmée par le changement d'attitude de la Prusse, aussitôt après la prise de Mayence.

Maret avait encore à dire que les autres États de la Péninsule italienne resteraient neutres dans toutes les hypothèses, si même ils ne devenaient pas nos alliés. « Naples, en se déclarant contre nous, se mettrait à la merci de l'Espagne, et surtout de l'Angleterre, dont toutes les puissances qui naviguaient sur la Méditerranée avaient un égal intérêt à contrarier l'ambition mercantile. L'Espagne, aveuglée par son ressentiment, favorisait les vues égoïstes des Anglais, et ne s'apercevait pas qu'elle en serait la première victime. Il fallait

exciter sur ce point toute l'attention de Naples et des ministres italiens auprès de cette cour; leur faire sentir la nécessité de se coaliser avec la République contre les vues absorbantes des Anglais, particulièrement contre leur introduction à Malte, *où ils paraissaient avoir pris des arrangements avec l'Ordre*[1]. On devait s'efforcer de faire parvenir les mêmes insinuations au ministre d'Espagne à Naples. »

On recommandait encore au nouveau ministre de faire espérer des avantages commerciaux, de s'informer particulièrement des objets en litige entre les cours de Naples et de Rome, et de laisser espérer un partage des Etats romains. Il ne fallait pas négliger de capter la bienveillance du roi, « bien qu'il fût sans principes, sans caractère ni tenue; » mais comme la reine avait la principale influence dans les affaires, c'était d'elle surtout qu'il convenait de s'occuper... « On la savait très-jalouse de demeurer soustraite à l'influence espagnole; » c'était donc là un point sur lequel il convenait particulièrement d'appuyer. Il importait de ménager Acton, de se lier avec des personnes de la cour, susceptibles d'agir sur son esprit, ou du moins de connaître ses pensées, etc.

Enfin, il était recommandé à Maret « de ne négliger *aucun des moyens propres* à nous assurer des dispositions favorables de la part de cette cour. » Cette dernière recommandation semble le rappel indirect de l'un des points de sa mission, qui ne pouvait figurer dans des instructions écrites. Dans une relation rédigée depuis, le duc de Bassano a donné à ce sujet les éclaircissements suivants : « ....Nous revînmes à nos premières combinaisons. La Révolution prenait un cruel essor; cependant il y avait encore au pouvoir des hommes qui ne s'abusaient pas sur l'avenir, qui s'en épouvantaient et étaient capables de se dévouer pour tenter de sauver ce qui restait de si précieux de ce grand naufrage. La plus saine partie du gouvernement s'entendit pour faire une démarche auprès des seules puissances encore en état d'alliance avec la République, Venise, Florence et Naples. Les républicains tenaient à ne pas être désavoués du monde entier. On se crut assuré que, si ces trois Etats mettaient pour condition à la continuation de leur alliance *la sûreté de la reine et de sa famille*, elle ne leur serait pas refusée. Le projet fut arrêté... et je fus chargé de son exécution. »

Cette tentative était, au fond, la répétition, sur une échelle plus restreinte, de celle qu'on avait voulu faire en Angleterre au mois

[1] La certitude de ces intrigues anglaises, depuis longtemps acquise aux Affaires étrangères, détermina, en 1799, cette occupation de Malte, si injustement reprochée à la France par quelques écrivains.



de décembre précédent. Préparée dans les derniers temps de la domination des Girondins, elle aurait donc été recueillie, agréée par « la partie la plus saine (relativement) du gouvernement nouveau. »

Cette nouvelle mission présentait des difficultés plus grandes que les précédentes, et pour un moindre résultat. La promesse de respecter la vie de la reine, de ses enfants, était bien l'argument le plus fort dont ont pût disposer, surtout à Florence et à Naples. Mais, avant et surtout depuis le 31 mai, Maret n'avait été autorisé que verbalement et à voix basse à faire une telle concession. Le mystère importait à la sûreté des ministres qui avaient approuvé la démarche de ceux des membres des comités qui en avaient eu connaissance. Parmi ces derniers, il en était qui voulaient bien avoir l'air d'ignorer ce secret, mais à condition qu'il resterait véritablement inconnu à d'autres, aux plus violents parmi les violents, pour lesquels la découverte d'une nouvelle « intrigue diplomatique » eût été une bonne fortune. Cette appréhension était une conséquence forcée de la rivalité qui se prononçait déjà entre les différentes catégories des vainqueurs de la Gironde. On verra bientôt, par le récit de Maret, que ce n'était pas là une vaine inquiétude.

Aurait-il réussi? bien des motifs autorisent à en douter. Son arrivée à Naples aurait coïncidé avec les plus extrêmes périls de la République, avec les insurrections de Lyon, du Midi, les grands succès de la Vendée, la capitulation de Mayence, les revers des armées du Nord, des Pyrénées. Cette cour de Naples, asservie aux événements, aurait-elle consenti à traiter avec un pouvoir odieux, au moment où sa ruine semblait la plus certaine? Ne devait-on pas d'ailleurs s'attendre à retrouver, dans les capitales italiennes, la terrible objection anglaise, encore plus autorisée par les événements accomplis dans l'intervalle? N'y avait-il pas lieu de craindre que ceux qui venaient de remplaçer les Girondins ne fussent à leur tour débordés, et mis, d'une façon quelconque, dans l'impossibilité de tenir un engagement d'humanité pris en leur nom? Ces considérations sont graves; toutefois il faut bien reconnaître que le comité de salut public était plus consistant dans ses résolutions que les Girondins, et qu'en fait, la mise en jugement de la reine, si souvent et si violemment réclamée, n'a eu lieu qu'à la suite et comme une réplique de l'arrestation de Sémonville et de Maret. Celui-ci considérait le succès de sa démarche comme probable, surtout auprès de la reine de Naples, sœur de Marie-Antoinette. Tout ce qu'il craignait, c'était de ne pas arriver jusque-là.

Son départ précipité, qui eut lieu le 15 ou le 16 juin, fut marqué par un incident qui prouve qu'on avait besoin de courage de plus

d'un genre pour servir la France à cette époque. Au moment de monter en voiture, il se vit refuser, pour lui et ses secrétaires, l'avance d'un premier trimestre d'appointements, et cela nonobstant cette observation assurément fort juste, qu'on payait « un ministre à l'étranger pour vivre, et non pour avoir vécu. » Cette circonstance était d'autant plus contrariante qu'il n'avait alors qu'un patrimoine des plus médiocres, Elle devint même pour lui, comme on va le voir, la cause de grands embarras financiers, en raison des difficultés et des dépenses extraordinaires du voyage.

III

La relation de la captivité de Maret, rédigée par lui-même longtemps après, mentionne deux circonstances importantes, qui n'étaient indiquées que d'une facon vague, presque mystérieuse, dans les documents contemporains. D'abord il devait, en se rendant à Naples, passer par Venise et Florence, et s'assurer aussi des disposition de ces deux Etats pour la République. En second lieu, il avait été résolu, avant la révolution du 31 mai, qu'il se concerterait, pour la partie la plus secrète de sa mission (celle qui concernait les prisonniers du Temple), avec le nouvel ambassadeur de la République près la Porte Ottomane, Sémonville. Celui-ci, en mai 1793, était encore à Marseille, attendant une occasion pour se rendre à son poste, quand il reçut de Lebrun l'ordre « d'aller passer auparavant quelques jours à Florence[1]. » Il ne s'agissait pas encore, disait le ministre, d'une négociation pour la paix, mais seulement de provoquer et de recevoir des ouvertures; après quoi, on verrait s'il y avait lieu d'engager le gouvernement toscan à offrir sa médiation. On calculait aussi que la présence de Sémonville à Florence pourrait inspirer au gouvernement prussien des doutes sur la solidité de son union avec l'Autriche[2].

[1] On a vu, par une lettre de Dumouriez citée dans la deuxième partie de cette étude, que, dès le mois d'août 1792, il désignait Sémonville pour l'ambassade de Constantinople. En moins d'un an, Sémonville avait passé par une série de péripéties dont la moindre aurait suffi pour perdre quelqu'un de moins adroit, et décourager un homme moins gai et moins ambitieux. D'abord ministre à Gênes, puis en Sardaigne, il avait été successivement repoussé comme jacobin par la cour de Turin; nommé ambassadeur auprès de la Porte, qui, à l'instigation de l'Autriche, avait protesté contre cette nomination; destitué comme royaliste déguisé, pour une lettre compromettante trouvée dans la fameuse *Armoire de Fer*, mais réintégré bientôt comme patriote méconnu, grâce aux actives démarches de sa femme, qui guerroyait vaillamment pour lui à Paris.

[2] « Il (Sémonville) aura soin, dans ses relations publiques avec la cour de Toscane, de se donner une attitude telle, que les ministres des puissances belligérantes, et particu-

Dans ces lettres et instructions ministérielles, il n'est, il est vrai, question nulle part d'une mission, d'une action communes entre Maret et Sémonville près des cabinets italiens. Mais on sait bien que dans ces moments de crise, les choses les plus importantes sont celles qui ne s'écrivent pas. Plusieurs passages de la correspondance de Sémonville, à cette même date, prouvent non-seulement qu'il avait connaissance du prochain départ de Maret pour l'Italie, mais qu'il y avait dès lors entre eux entente préalable pour faire route ensemble. Le 5 juin, dans une lettre adressée de Marseille au ministre Lebrun, Sémonville exprimait l'espoir d'être bientôt en mesure de s'embarquer à Nice pour la Toscane, et le priait d'avertir Maret qu'il pouvait prendre la même voie. Le 9, il annonçait que tout était changé. Les communications par mer étaient absolument interceptées, Sémonville se décidait à prendre la voie de terre. Il allait donc se rabattre sur Genève. Il fallait se hâter de faire connaître à Maret ce changement d'itinéraire, car s'il se dirigeait sur Nice, il n'y trouverait plus Sémonville. Cette préoccupation de combiner son voyage avec celui de Maret est déjà significative. Une autre lettre de Sémonville, en date du 8 juin, vient corroborer encore les assertions du duc de Bassano. Dans cette lettre, écrite à une époque où Sémonville ne connaissait pas encore, mais prévoyait, la chute de la Gironde, il parle de la mission de Florence en termes vagues, mystérieux. « Il se préoccupe vivement du danger qu'elle peut faire courir à sa réputation de patriote, et, s'il se résigne à n'avoir point dans sa poche une expédition de ses instructions, il demande avec instance à être assuré qu'elles seront déposées aux Archives des affaires étrangères, en vue d'une justification ultérieure, si elle devenait nécessaire. » Nous avons cité les instructions *patentes* du 23 mai, les seules qui aient été conservées ; elle ne renferment rien qui motive de telles alarmes. La démarche prescrite avait donc un autre objet, qui ne peut être que celui indiqué par Maret. On comprend que Sémonville, déjà signalé plus d'une fois, et non sans fondement, comme un royaliste déguisé, ne se vît pas sans inquiétude mêlé à une négociation relative aux prisonniers du Temple.

Maret se dirigea sur Lyon, voyageant aussi vite qu'il était possible de le faire à cette époque. Malheureusement les chevaux de poste étaient alors bien rares, et les corps de garde bien nombreux sur les routes. Il fallait stationner longtemps à la plupart des relais,

lièrement celui du roi de Prusse, soient dans le cas d'exciter l'inquiétude sur la possibilité prochaine d'un accommodement de la R. F. avec Vienne. »
Instructions pour Sémonville, 23 mai 1793.

subir, dans les moindres bourgades et parfois en rase campagne, des interrogatoires en règle et des visites de passe-ports. Toutes les municipalités se croyaient appelées à renouveler les hauts faits de Varennes, en mettant la main sur quelque fugitif important. Maret atteignit cependant Lyon sans accident. Il lui était prescrit d'attendre dans cette ville les instructions écrites, « que Barrère et Lebrun devaient lui adresser. » De là il devait primitivement rejoindre Sémonville, et s'embarquer avec lui, mais il apprit le changement de direction de son collègue, et cette nouvelle le décida lui-même à quitter Lyon plus promptement. D'ailleurs, ainsi qu'il l'écrivit au ministre, « il ne convenait pas à un fonctionnaire public de rester dans une ville qui s'insurgeait [1]. » Il expliquait les graves motifs qui l'obligeaient, ainsi que Sémonville, à gagner Venise par la Suisse, « malgré le mauvais état, ou plutôt la non-existence des routes, et le surcroît de dépenses. » Il ne s'agissait plus de courir un certain nombre de postes dont le chiffre était connu d'avance, mais de se lancer à travers les montagnes, voyageant à très-petites journées, créant pour ainsi dire des chemins. La Suisse était alors plus pittoresque, mais bien moins praticable qu'aujourd'hui, surtout pour une petite caravane diplomatique qui cheminait avec un certain appareil. Madame de Sémonville était du voyage, et plusieurs des secrétaires avaient aussi leurs femmes: c'est dire que les bagages encombrants ne manquaient pas.

Maret et son collègue avaient encore une autre raison pour s'éloigner le plus vite possible du territoire français. Ils venaient d'apprendre de bonne source que le secret de leur mission avait été éventé à Paris, et qu'on envoyait à leur poursuite une escouade d'émissaires des plus furieux démagogues de la Commune, sous la conduite du sieur Ysabeau [2]. Cet homme, qu'il ne faut pas confondre avec le conventionnel du même nom, célèbre par sa mission sanguinaire à Bordeaux, était l'ancien secrétaire particulier de Lebrun. Dumouriez en parle assez mal dans ses Mémoires, et reproche à Lebrun sa confiance imprudente dans un individu « dont on ne disait pas trop de bien [3]. » Il était tout naturel que cet homme fût chargé d'arrêter Maret et Sémonville : il les connaissait nécessairement très-bien, et, selon toute apparence, c'était lui-même qui les

[1] Cette première lettre fut, selon toute apparence, arrêtée à Lyon même, et celles qui suivirent, ayant pris la même direction, furent pareillement interceptées. Mais elles se trouvent résumées dans une longue dépêche adressée de Coire. Celle-là, envoyée à Deforgue par l'intermédiaire du ministre français en Suisse, Barthélemy, parvint à destination.

[2] Relation du duc de Bassano.

[3] Dumouriez, III, 354.

avait dénoncés. Si maintenant on veut comprendre quel mobile avait pu le pousser à cette délation, qu'on se rappelle la lettre de Dumouriez du mois d'août 1792, citée dans la seconde partie de cette étude, celle dans laquelle il conseillait de confier à Sémonville plusieurs millions, dont il trouverait largement l'emploi à Constantinople. Cette lettre était adressée à Clavière, chargé de l'*intérim* des affaires étrangères, mais elle dut passer sous les yeux de Lebrun, alors directeur général; de Lebrun, qui fut nommé ministre quelques jours après, et désigna Sémonville pour l'ambassade de Constantinople, d'après les indications de Dumouriez. Il devient maintenant aisé de comprendre que le secrétaire du nouveau ministre a dû connaître cette lettre ; que la nomination définitive de Sémonville aura réveillé dans l'esprit d'un homme peu scrupuleux l'idée des sommes que celui-ci devait probablement emporter; que, d'un autre côté, sa position près de Lebrun l'avait mis au courant de bien des secrets, spontanément confiés ou surpris en écoutant aux portes, et notamment celui des démarches projetées en faveur de la Reine et de sa famille. Il y avait là, on le voit, le sujet d'une dénonciation fructueuse auprès d'une certaine fraction d'énergumènes de la Commune, des Hébert, des Bazire, non moins avides que sanguinaires, et qu'on voit s'acharner, précisément dans ces jours, à réclamer la mise en jugement immédiate, c'est-à-dire l'exécution de Marie-Antoinette. Voilà ce qu'il est permis de soupçonner, d'entrevoir pour ainsi dire, dans ces ténèbres malsaines. Ysabeau et son escouade ne purent atteindre les deux ambassadeurs sur le territoire français; mais nous retrouverons cette sinistre cohorte mêlée aux événements ultérieurs.

Maret se hâta donc de rejoindre son collègue à Genève. Ils n'avaient eu ensemble jusque-là que des rapports de société, mais une connaissance intime est bientôt faite dans de telles circonstances. La communauté d'intérêts, de périls, et bientôt après d'infortune, commença entre eux une amitié qui devait survivre à tous les bouleversements politiques, et ne finir qu'avec leur vie[1].

Ils résolurent, pour plus d'une raison, de mettre immédiatement un plus large intervalle entre eux et la frontière française. Les Etats vénitiens étaient leur première étape diplomatique, mais ils ne pouvaient les atteindre sans quitter le territoire neutre, qu'en faisant un

1 Le 25 juin, Sémonville écrivait au nouveau ministre Deforgue : « La première personne que j'ai rencontrée en entrant à Genève est le citoyen Maret, arrivé de la veille... Destinés à parcourir en Suisse et en Italie la même route, à éprouver les mêmes obstacles, nous avons cru que notre réunion en voyage pourrait en lever quelques-uns..., et nous faisons route pour Baden, Zurich, les bailliages d'Italie et l'Etat de Venise. »



détour considérable, par des chemins souvent très-difficiles, et qui parfois n'existaient pas, pour ainsi dire. Les passages du Saint-Bernard, du Simplon, du Saint-Gothard, aboutissant au territoire piémontais ou autrichien, leur étaient interdits. Il leur fallait, de toute nécessité, gagner Coire, chef-lieu du petit Etat des Grisons ou Ligues-Grises, alors indépendant de la Suisse mais neutre comme elle, et descendre, par l'un des cols des Alpes rhétiennes, dans la Valteline, qui confinait alors aux possessions vénitiennes. Or, aller de Genève à Coire par la route directe, à travers le massif central de la Suisse, l'Oberland et les petits cantons, était alors une entreprise effrayante pour les piétons les plus lestes et les plus hardis. Dans ces montagnes, aujourd'hui trop civilisées, il n'existait pas alors un seul chemin carrossable. Il fallait les tourner entièrement, descendre la vallée de l'Aar, remonter celle du Rhin jusqu'à Coire.

Tout alla bien d'abord dans les cantons relativement accessibles de Genève, de Vaud, de Soleure, de Berne, où du moins les obstacles qu'on rencontrait ne tenaient pas à la nature du sol; « ils faisaient partie, suivant l'expression de Maret, de l'*histoire politique* du voyage. » A Genève, les deux ambassadeurs n'avaient pas dissimulé leur caractère : « il était impossible, et de plus il eût été lâche de se déguiser si près de la patrie. » A Lausanne, leurs domestiques furent insultés par des émigrés, qui n'avaient garde de soupçonner ce que Maret et Sémonville allaient faire en Italie. Dans le canton de Berne, ils furent constamment précédés à une heure ou deux de distance par le bailli de Nyon, chargé sans doute de veiller à leur sûreté. A Berne, ils trouvèrent le chargé d'affaires de la République, Barthélemy, le même qui fut depuis membre du Directoire et proscrit au 18 fructidor. L'accueil bienveillant qu'ils reçurent dans cette ville, était un témoignage non équivoque de l'estime que Barthélemy avait su inspirer. Les embarras commencèrent au lac de Constance. A Staad, village situé tout près de l'embouchure du Rhin supérieur, ils essuyèrent encore les huées de quelques émigrés. A partir de ce point, où le Rhin forme la limite de la Suisse et de la Souabe, la prudence interdisait aux ambassadeurs de la République la route la plus courte et la meilleure, celle qui remonte vers Coire par la rive allemande. Malgré les instances plus ou moins innocentes des postillons, ils s'obstinèrent dans les chemins de traverse de la rive suisse, chemins détestables, mais où ils ne couraient que le risque de verser. Leur présence faisait événement dans ces parages alors peu fréquentés ; mais ils étaient accueillis avec une cordialité extrême partout où il leur était matériellemant possible de passer.

Ils atteignirent enfin Coire ; mais là toute voie carrossable finissait, et les difficultés matérielles du voyage se compliquaient d'un autre

genre d'obstacles. « Ici même, écrivait Maret, en plein territoire libre, il va falloir des précautions. La route que tout le monde peut prendre nous est interdite. Elle passe dans des villages libres, mais où résident des fiscaux autrichiens, qui réveillent en ce moment une influence tombée en désuétude. Le baron de Cronthal, résident autrichien à Coire, multiplie autour de nous piéges et obstacles [1]... Il vient de lui arriver un puissant renfort dans la personne de M. de Buol, l'ambassadeur autrichien près le corps helvétique. Vingt fois, par suite d'exigences toujours croissantes de prix, nos moyens de départ nous ont échappé... Enfin, nous partons demain. Nos voitures démontées, nos bagages dispersés sur une multitude de petits chars, entreront dans les montagnes pour arriver jusqu'au lac d'Iseo [2], par des sentiers praticables tout au plus pour les mulets. Nous irons très-lentement, ne marchant que pendant quelques heures par jour, à cause de l'extrême chaleur. Nous partons bien armés contre les soldats suisses ci-devant au service de France, et qui ont refusé d'entrer à celui du roi de Sardaigne, préférant se faire contrebandiers. Nous souffrirons avec plaisir des fatigues que le devoir commande; mais... la prodigalité hostile des agents de l'Empereur, qui payaient les voituriers pour refuser le service, a forcé de surenchérir, et entraîné d'effrayants suppléments de dépenses [3]. »

Quelques explications topographiques sont nécessaires ici. La route directe de Coire à Chiavenna, où Maret et son collègue craignaient de faire quelque fâcheuse rencontre, était celle du Splügen. Ils se décidaient à prendre celle qui passe par le col du Septimer, plus abrupte et plus longue d'environ quatre lieues et demie de pays (et quel pays!) Ce détour avait l'avantage de les amener dans le Bregel-Thal (Val-Bregaglia), vallée dont les habitants, professant la religion réformée, étaient moins accessibles aux insinuations autrichiennes. Le principal bourg de cette vallée était Vico-Soprano, où habitait l'un des principaux chefs des Grisons, le comte de Salis-Tagstein [4]. Les avertissements transmis par ce seigneur, ami des Français, avaient influé sur ce changement de direction.

[1] Depuis le 10 août il n'y avait plus de résident français à Coire, ce qui ne laissa pas d'influer sur les événements.

[2] Ce lac, peu connu, est entre Bergame et Brescia. Maret et son collègue se proposaient donc de remonter la vallée de l'Adda supérieure à partir du lac de Côme, et de redescendre celle de l'Oglio, qui aboutit au lac d'Iseo.

[3] Maret à Deforgue, Coire, 10 juillet.

[4] Les Grisons formaient trois petites républiques unies par un lien fédératif. On prétend que le nom de Ligues *Grises* leur venait d'écharpes de cette couleur que portaient d'ordinaire les habitants de l'une de ces républiques. Cette étymologie n'est pas merveilleuse, mais on n'en connaît pas de plus raisonnable.



La petite caravane ne mit pas moins de six jours pour franchir les seize lieues qui séparent Coire de Vico-Soprano, où Salis leur offrit l'hospitalité. Les difficultés matérielles de la route étaient surmontées ; mais, pour atteindre les Etats vénitiens, il restait à traverser l'ancien chemin de Chiavenna et une partie de la Valteline, contrée qui dépendait bien nominalement des Ligues-Grises, mais où l'influence autrichienne était grande. Les appréhensions du châtelain de Vico-Soprano étaient confirmées par les avis d'un autre Salis qui habitait Sondrio, capitale de la Valteline. Le 17 juillet, Maret écrivait à Deforgue : « les obstacles autrichiens prennent un caractère plus grave, plus indécent, à mesure que le voyage avance. » Suivant ces avis multipliés, une embuscade s'organisait, conformément aux ordres combinés de l'ambassadeur autrichien en Suisse, et du gouvernement du Milanais. Maret et Sémonville acquirent plus tard la certitude que les Salis avaient été d'une entière bonne foi. Mais ils avaient d'abord conçu quelques doutes, et ce mouvement d'hésitation leur fit rejeter le conseil de se déguiser pour faire perdre leur trace en prenant de nouveaux détours. Ils pensèrent que là précisément pouvait être le piége, et, dans tous les cas, le plus grand danger; qu'en se cachant ils atténueraient leur caractère, et sembleraient encourager une violation du droit des gens.

En conséquence ils s'adressèrent officiellement aux magistrats des territoires de Chiavenna et de Morbegno, qu'ils devaient traverser, et réclamèrent une escorte. La réponse fut peu rassurante; on avouait la présence d'émissaires autrichiens, et l'on ne répondait de rien à moins d'ordres positifs des chefs des Ligues-Grises, enjoignan de repousser au besoin la force par la force. Cette réponse décida Maret et Sémonville à faire repartir immédiatement pour Coire un secrétaire porteur d'une lettre pour le bourgmestre régent de cette ville, qui était aussi l'un des trois chefs de Ligues, et l'un des membres de la nombreuse famille, où plutôt du clan des Salis [1]. Ils l'informaient officiellement du péril qui semblait les menacer, et réclamaient la protection à laquelle ils avaient droit. Ils avisèrent en même temps l'ambassadeur Barthélemy, et rendirent compte du tout à Paris. « Cet incident, écrivait Maret, cette suspension de marche par le fait tyrannique des Autrichiens, aura son enseignement moral pour l'Europe [2]. »

[1] Celui-là était distingué des autres par le sobriquet de *Lazzarone.*
[2] Dépêche (inédite) de Vico-Soprano, du 17 juillet, écrite par Maret, et signée par lui et Sémonville.

Le 23, les deux diplomates reçurent de Coire une réponse tranquillisante, écrite d'après les ordres des chefs, par le chancelier de la Ligue de la Maison-Dieu (celle des trois Ligues-Grises, dont Coire est spécialement le chef-lieu). On mettait à la disposition des Français les ordres nécessaires. Ils étaient autorisés à réclamer successivement, de chaque chef de bailliage, une escorte pour tout le parcours de son territoire. Maret s'empressa d'annoncer cette bonne nouvelle au ministre; mais quelques passages de cette dernière dépêche prouvent que ni lui ni son collègue n'étaient bien rassurés. « Cette réponse, disait-il, nous promet enfin la liberté de continuer notre route; nous nous y préparons activement. Demain, avant le jour, nous serons en marche : *quelque puisse être l'événement, nous n'aurons rien à nous reprocher.* Il est constant... que l'Autriche exerce dans la Valteline une influence usurpatrice, telle qu'elle peut impunément couvrir de ses satellites un pays indépendant, méditer paisiblement une violation de territoire... Nos ministres en Italie peuvent en tirer avantage... Si nous n'avions pas annoncé l'intention très-ferme de faire un grand éclat, il est certain que le gouvernement milanais aurait tout tenté. On veut nous faire croire encore que notre passage n'est pas sans danger. *Nous ne pouvons ni en convenir ni le nier*; mais, après avoir vu réussir notre diplomatie franche, nous comptons sur notre courage. » Dans cette dépêche, la dernière qu'il ait écrite avant la catastrophe, Maret se plaignait de n'avoir pas encore reçu ses instructions. « Ces retards, disait-il, sont extrêmement pénibles pour un fonctionnaire qui a prouvé jusqu'à ce jour qu'il est convaincu que, quand il est question d'être utile à la République, la servir vite est un des principaux devoirs de celui qui veut bien la servir. » Ses instructions lui parvinrent dans l'intervalle qui s'écoula entre l'expédition de cette dépêche et la catastrophe, car il a raconté depuis qu'il eut le temps de les détruire [1].

Maret et son collègue n'étaient pas assez simples pour s'imaginer que les ordres dont ils étaient porteurs pour les baillifs italiens fussent un talisman tout-puissant contre les embûches; mais ils étaient dans une situation qui ne leur laissait que le choix des périls. Celui pour lequel ils optèrent, en continuant ouvertement leur voyage, était, à coup sûr, le plus honorable.

[1] Nous en avons précédemment donné l'analyse d'après la minute qui existe aux Archives.



IV

La petite troupe qui partit le 24 juillet avant l'aube pour Chiavenna se composait, outre Maret et Sémonville, des secrétaires de légation Merget et Delamarre, de Montgeroult, ex-officier général, chargé d'une mission particulière pour Naples, d'un ingénieur nommé Casistro, de Mme de Sémonville avec ses enfants, de Mme de Montgeroult, d'un très-jeune attaché d'ambassade nommé Montholon (celui-là même qui a suivi Napoléon à Sainte-Hélène); enfin, de six courriers ou domestiques.

A Chiavenna, où les voyageurs arrivèrent d'assez bonne heure, on leur demanda, pour l'escorte qui devait être fournie au nom du gouvernement des Ligues-Grises, un prix tellement exorbitant, qu'ils la firent réduire à huit hommes, soit qu'il leur fût réellement impossible d'en payer davantage, soit que l'aspect plus ouvert, plus riant du pays, contribuât à les rassurer. Sans doute ils subissaient le charme de ces paysages déjà italiens qui produisent, à la sortie des âpres défilés des grandes Alpes, un des plus heureux contrastes qu'on puisse rencontrer dans l'univers. L'attrait de cette nature lumineuse et paisible devait être encore mieux ressenti, à cette époque, par des voyageurs arrivant de France.....

Les gens de Chiavenna devaient les accompagner jusqu'à Trapone, bourg dépendant du bailliage de Morbegno, dont le podestat avait à leur fournir une nouvelle escorte jusqu'à la frontière vénitienne. La route qu'ils suivaient côtoyait l'extrémité supérieure du lac de Côme (*laghetto di Chiavenna*), jusqu'à l'embouchure de l'Adda supérieur. A partir de cette hauteur, le lac formait à cette époque la ligne de démarcation de la Valteline et des bailliages italiens dépendant du duché de Milan, c'est-à-dire de l'Autriche. Comme le lac n'a pas là plus d'une lieue de large, les voyageurs apercevaient distinctement la rive ennemie. Ils étaient impatients d'atteindre le village de Novale, où leur route, faisant un coude à gauche dans la vallée de l'Adda, allait les débarrasser de ce voisinage inquiétant.

A Novale, le chef de l'escorte fit halte, dépêcha un homme en avant pour avertir, disait-il, les autorités de Trapone que les voyageurs approchaient, afin qu'ils trouvassent leur nouvelle escorte toute prête. Satisfaits de cette explication, Maret et ses compagnons mirent pied à terre.

Nous avons dit que l'un des voyageurs, de Montgeroult, avait avec lui sa femme. Au lieu de suivre ses compagnons dans l'unique *osteria*, Mme de Montgeroult, musicienne des plus habiles, entra dans la petite église du village, s'assit à l'orgue, et improvisa ou joua de mémoire quelques morceaux religieux. Cette harmonie inaccoutumée attira bientôt le curé et d'autres habitants, qui venaient d'échanger quelques paroles à voix basse avec des gens de l'escorte. Quand la virtuose quitta l'orgue, le curé, vivement ému, s'approcha comme pour la féliciter, et lui demanda tout bas si elle était de la société des Français qui venaient d'arriver dans le village ; sur sa réponse affirmative, il ajouta, paraissant céder à un mouvement irrésistible : « Ah madame ! ils sont perdus s'ils ne se hâtent de fuir ! »

Quel sentiment dictait cette révélation ? Etait-ce le charme de la musique ou l'horreur de la trahison ? Nul aujourd'hui ne saurait le dire. Dans tous les cas, elle arrivait trop tard. Revenue précipitamment auprès de ses compatriotes, Mme de Montgeroult, en quelques mots, les avait mis au fait. L'un d'eux ouvrit l'avis de rétrograder, quand l'*osteria* fut envahie soudain par un groupe nombreux d'hommes armés, qui venait de déboucher au pas de course d'une ruelle montant du lac. Ils étaient vêtus en contrebandiers (*Berlandotte*), mais la plupart avaient l'air d'anciens militaires. En un instant, les Français furent cernés, couchés en joue par les gens de leur propre escorte, qui firent cause commune avec les nouveaux venus. Depuis la veille, ceux-ci se tenaient à l'affût sur l'autre rive. Par ordre supérieur, le chancelier du Sénat de Milan, un *dottore* Pozzi (docteur en trahison ?) était venu diriger l'expédition. Tout était préparé ; la véritable mission du courrier envoyé en avant était de faire le signal convenu aux gens de l'autre rive ; la halte leur assurait le temps nécessaire pour traverser le lac !

On arrêta, on mit aux fers après les avoir soigneusement fouillés et dévalisés, Maret, Sémonville, Montgeroult, secrétaires, courriers, en tout huit personnes. On épargna seulement l'attaché d'ambassade Montholon, dont l'extrême jeunesse inspira quelque pitié. Les bagages, les effets furent pillés, les diamants de Mme de Sémonville séquestrés ; on la laissa sur la route sans aucune ressource, avec ses deux enfants et Mme de Montgeroult. Il leur fut seulement accordé la permission de retourner à Chiavenna, *pour y attendre les ordres du gouvernement de Milan*. Cette conduite à l'égard de femmes inoffensives était un raffinement d'iniquité. Mais il se passa quelque chose de plus odieux encore : pour atténuer l'effet de cet attentat politique, on calomnia les victimes. Un journal de Berne, la *Feuille de salut public*, qui passait pour re-

cevoir les inspirations de l'ambassadeur autrichien, annonça qu'on venait d'arrêter, *sur le territoire Milanais*, deux émissaires des jacobins travestis en ambassadeurs ; que leur destination officielle était un prétexte ; leur but réel, de pratiquer des menées démagogiques en Autriche ; qu'on avait trouvé sur eux et dans leurs bagages 64,000 *louis d'or*, plusieurs caisses de bijoux, parmi lesquels on avait reconnu des diamants de la couronne de France, volés l'année précédente au garde-meuble. On ajoutait que ces individus auraient été infailliblement arrêtés dans les Etats de Venise, si les autorités autrichiennes n'avaient pas pris l'initiative. Ces calomnies, répétées dans plusieurs journaux allemands, furent énergiquement démenties par les autorités françaises et par le propre frère de Maret, alors président de l'administration du district de Dijon. Ce démenti est victorieusement confirmé par les dépêches que Maret, depuis son départ, avait adressées au ministre Deforgue. Il y revient, à diverses reprises, sur l'épuisement de ses ressources financières et de celles de son collègue. Les dépenses imprévues du voyage les avaient tellement mis à sec dans les derniers jours, qu'à Vico-Soprano ils avaient été forcés d'emprunter à un négociant nommé Cauzone 200 louis d'or, qui lui furent remboursés par Barthélemy. Les caisses de diamants de la couronne se réduisaient à un écrin valant 80,000 livres. Ces diamants étaient ceux de Mme de Sémonville ; elle le prouva si bien, qu'on n'osa les retenir [1].

Douze ans plus tard, Maret, devenu ministre d'État de Napoléon, reçut à Vienne l'entière confession de l'archiduc Ferdinand et du ministre Thugut, qui avaient ordonné son arrestation. Depuis le commencement de la Révolution, Maret et Sémonville étaient suspects au gouvernement autrichien à cause du rôle qu'ils avaient joué dans les événements de Belgique. Sémonville surtout, qui, dès le mois de février 1790, avait tenté d'exciter à Bruxelles un soulèvement en faveur des Français, était noté comme un agent révolutionnaire des plus dangereux. L'influence autrichienne n'avait pas été étrangère à l'avanie qui lui avait été faite, en mai 1792, lors de son envoi auprès du gouvernement de Turin. Sa nomination au poste de Turquie redoubla les alarmes du cabinet de Vienne, qui n'épargna rien pour empêcher Sémonville de parvenir à Constantinople. Avant qu'il eût quitté le territoire français, toutes ses démarches étaient épiées, dénoncées par des agents secrets de l'Au-

[1] On peut consulter sur l'arrestation de Maret et Sémonville, sur les calomnies des journaux allemands et leur réfutation, diverses pièces insérées dans le *Moniteur*, qui prit énergiquement fait et cause pour son ancien collaborateur. An I, 1793, nos 226, 233 235, etc.



triche. Tandis qu'il était encore à Genève, « l'archiduc Ferdinand, gouverneur du Milanais, reçut de Vienne un ordre de cabinet qui lui signalait l'itinéraire probable des deux *émissaires jacobins*, et lui prescrivait de s'opposer à leur passage *d'une manière ou d'une autre.* » A ce renseignement, Maret, dans sa relation, en ajoute un autre qui éclaire à une grande profondeur ce mystère d'iniquité. Il nous apprend que l'embuscade fut organisée *d'après les informations que donnaient journellement à Milan les agents secrets des révolutionnaires français.* En combinant cette révélation avec ce qu'il a dit un peu avant de l'escouade ultra-jacobine envoyée à sa poursuite sous la conduite de l'ancien secrétaire du ministre Lebrun, Ysabeau, délateur, espion et probablement double espion, suivant l'usage, on arrive à comprendre ce qui aura dû se passer. Ysabeau avait nécessairement connu la lettre de Dumouriez du mois d'août précédent, relative à la nomination de Sémonville au poste de Constantinople, à la nécessité de concentrer dans ses mains tous les moyens d'entretenir des relations avec les mécontents hongrois, et, finalement, de mettre à sa disposition, pour tout ce qu'il y aurait à faire d'utile, soit à Constantinople même, soit en Hongrie, d'importantes ressources financières. Il y avait donc tout lieu de croire que Sémonville ne partait pas les mains vides, et nous arrivons ainsi à entrevoir que ceux qui n'avaient pu le rejoindre sur le territoire français ont pu signaler aux Autrichiens l'existence de ce trésor supposé, espérant qu'il leur en reviendrait quelque chose. L'histoire des 64,000 louis, etc., n'aurait donc été que la reproduction des renseignements fournis par ces faux jacobins, espions de l'étranger. Bien qu'en fait il n'eût rien été trouvé de tout cela, les agents autrichiens auront voulu atténuer l'odieux de leur conduite en essayant d'accréditer des allégations auxquelles ils avaient d'abord ajouté foi. Peut-être même n'étaient-ils pas encore bien convaincus de la non-existence du trésor. Ce fut sans doute dans le même but qu'on répandit, quelques mois après, le bruit absurde que des arrestations importantes avaient été faites en Autriche, et qu'on allait solliciter du gouvernement helvétique l'extradition de M. Necker, par suite d'indications trouvées dans les papiers de Sémonville.

Dans l'organisation de ce guet-apens, les précautions avaient été prises pour parer largement à toutes les éventualités de fuite ou de résistance. L'embuscade se composait de quarante soldats en uniforme et de deux cents individus costumés en contrebandiers, sans doute de ces soldats suisses licenciés dont il est question dans une des dépêches de Maret, et qui croyaient peut-être venger leurs camarades massacrés au 10 août.

Les chefs des Ligues-Grises réclamèrent en vain contre cet atten-

tat au droit des gens. Aucun indice certain n'autorise à faire remonter jusqu'à eux le soupçon de connivence, mais celle des autorités de la Valteline était flagrante. On sait qu'avant la révolution de 1798, les Etats démocratiques de la Suisse faisaient peser sur leurs vassaux un joug plus pesant que celui des oligarchies. Quand les assemblées populaires élisaient aux fonctions de *baillifs*, surtout pour les provinces italiennes, les candidats achetaient leur nomination par des présents, et quelquefois moyennant une somme fixée d'avance. Aussi ces baillifs ou podestats, semblables aux préteurs de Rome, n'étaient occupés qu'à recueillir, *per fas* et *nefas*, une indemnité des largesses qui leur avaient valu la préférence. Une telle organisation offrait des moyens de corruption qui furent mis à profit dans cette circonstance [1].

Dans une entreprise du même genre, celle de Rastadt, dont Thugut fut également le premier auteur, les exécuteurs subalternes exagérèrent les violences prescrites. On assassina les diplomates sans armes, qu'on devait seulement « houspiller » en enlevant leurs papiers [2]. A Novale, au contraire, les ordres supérieurs furent accomplis de sang froid avec une précision mathématique. C'est donc aux autorités supérieures autrichiennes qu'incombe la responsabilité de cette arrestation doublement inique, et des rigueurs de la détention qui suivit, rigueurs telles, que, sur huit prisonniers, cinq succombèrent en moins de six mois !

Les excès commis en France avaient produit chez les hommes d'Etat autrichiens une véritable oblitération du sens moral. Ils en étaient venus à considérer tous ceux qui avaient eu quelque part aux événements de 1789, tous ceux qui servaient la République, comme des brigands rejetés hors du droit commun, et contre lesquels toutes les représailles étaient légitimes. De là les violences exercées contre les ambassadeurs républicains en 1793 et 1797, violences qui ne firent que rendre la Révolution plus implacable. Ainsi, le jugement et l'exécution de Marie-Antoinette répondirent à l'attentat commis sur nos ambassadeurs. Les Autrichiens, pourtant, auraient pu aisément découvrir que cette mission en Italie n'était pas indifférente au salut de la reine de France. Conformément aux devoirs des agents diplomatiques, Maret avait fait disparaître ses instructions, qui lui

[1] Un Salis, autre que tous ceux mentionnés jusqu'ici, fut accusé d'avoir figuré dans la scène de Novale. C'était celui-là qui était connu sous le sobriquet de *Lazzarone*, parce qu'il avait servi dans l'armée napolitaine.

[2] Nous avons, dans un précédent ouvrage, reproduit les explications curieuses données par le duc de Bassano à M. Bignon, sur l'affaire de Rastadt. (*Etudes sur la Révolution*, année 1799, F. Didot 1854.)



prescrivaient « de ne négliger aucun des moyens propres à nous concilier la bienveillance de la cour de Naples; » mais des lettres adressées à Sémonville, et que celui-ci n'eut pas le temps de détruire, contenaient la même recommandation, dont le sens ne pouvait être équivoque pour les Autrichiens. Dès lors, comment expliquer ces rigueurs persistantes? Il nous répugne d'admettre que le cabinet de Vienne ait sacrifié une fille de Marie-Thérèse à un intérêt purement politique ou à la satisfaction d'un ressentiment personnel. Aveuglé par la haine, il aura douté de la bonne foi ou du pouvoir de ceux qui faisaient proposer cette délivrance; encouragé par la situation de la République, presque désespérée à cette époque, il aura cru que les prisonniers du Temple devraient leur salut au triomphe de la contre-révolution. Cette explication n'est pas une excuse. Le devoir de l'Autriche était de ne négliger, de n'anéantir aucune chance de salut pour ces infortunés, et c'est avec raison qu'on lui a reproché d'avoir été, dans cette circonstance, plus impitoyable pour la famille de Louis XVI que les révolutionnaires de France[1].

V

Les prisonniers furent aussitôt jetés dans des barques qui les transportèrent sur la rive autrichienne, à Gravedona. Toute la population de cette petite ville était dans le secret de l'expédition, et attendait curieusement sur le rivage l'arrivée de ces hommes, signalés d'avance comme des scélérats. Leur contenance fière et résignée produisit un revirement subit dans les dispositions de cette multitude. De toutes parts on s'écriait sur leur passage : *la bella, la generosa gente*! Cet accueil déconcertait les prévisions du docteur Pozzi, directeur de l'entreprise. Ses instructions lui prescrivaient de faire immédiatement transporter les prisonniers au château de Milan ; mais d'après ce qui venait de se passer, il crut devoir réclamer de nouveaux ordres. En attendant la réponse, Maret et ses

1 Parmi les nombreux témoignages de sympathie prodigués à Maret dans cette circonstance triste et mémorable, on remarqua celui du *Moniteur*. « Maret, disait-il, est estimé de toutes les personnes qui le connaissent. A beaucoup d'énergie il joint une aménité et une bienveillance qui semblent le destiner au rôle de négociateur. Maintenant, il se console de son malheur par la pensée de l'avoir encouru pour la liberté, mais cette idée n'affaiblit pas les regrets de ses amis. » Cet article, inséré dans le *Moniteur* du 21 août, était signé de His, l'un des anciens secrétaires du *Bulletin*, devenu à son tour rédacteur en chef.



compagnons restèrent cinq jours dans la prison de Gravedona, attachés chacun à une longue et lourde chaîne, dont on ne les débarrassait ni jour ni nuit.

Cependant le rapport de Pozzi avait fait une vive impression sur les autorités milanaises, qui jugèrent à propos d'en référer à Vienne. On craignit que l'accueil fait aux prisonniers à Gravedona ne se répétât sur une plus grande échelle à Milan. Les hommes d'Etat autrichiens avaient peur des Français, même dans les fers ; peur surtout de leur propre iniquité.

La destination des prisonniers fut donc changée et toutes les précautions prises pour que leur translation s'opérât avec le plus grand mystère. Le 1er août au soir, on les embarqua, chargés de chaînes plus légères, dans des bateaux qui les transportèrent jusqu'à Lecco par le lac et de là, par le canal de l'Adige, à Fossano di Milano, où des voitures et des escortes les attendaient. Le 20, à six heures du matin, ils franchissaient les portes de Mantoue. Dans les remparts de cette cité alors réputée imprenable, Maret captif devançait de trois années Bonaparte vainqueur.

Il fut enfermé avec ses compagnons dans l'ancien palais des ducs, vaste construction, délabrée où ils ne tardèrent pas à se ressentir cruellement de l'insalubrité du climat. Maret fut le seul qu'une constitution saine et robuste préserva des fièvres paludéennes. Mais cet air lourd et saturé d'humidité, ces alternatives brusques et continuelles de nuits fraîches et de journées brûlantes, lui causèrent des accidents nerveux dont une violente secousse morale vint bientôt accroître la gravité. « Lorsqu'au mois d'octobre, dit-il, j'appris l'affreux événement que je m'étais cru un moment destiné à prévenir (la mort de la reine), je tombai dans des convulsions qui duraient dix heures par jour, et qui se prolongèrent pendant sept mois. » Ce désespoir de Maret fait honneur à son patriotisme autant qu'à son humanité. Il sentait que la révolution venait de commettre à la fois un crime et une faute !

« Sur les sept mois que dura la maladie à laquelle j'étais en proie, dit encore Maret, j'en passai cinq sans une heure de sommeil. Je perdis mes cheveux et une partie de mes dents ; j'aurais perdu la vie sans un secours inespéré que dix ans après la mort de mon père, je dus à la réputation dont il avait joui en Europe. L'Académie de Mantoue chargea une députation de m'apporter des consolations et de m'offrir ses secours. Elle avait encore un autre but, c'était de s'assurer du danger de mon état, que lui avait signalé un de ses membres, qui était le médecin du gouvernement. Sur le rapport qui lui en fut fait, elle s'adressa au gouverneur ; et, cette démarche ayant été sans succès, elle eut la générosité d'envoyer deux

commissaires à Vienne pour représenter que, si je passais une seconde saison d'été à Mantoue, je succomberais infailliblement. Enfin, le 20 mai 1794, l'ordre arriva de transférer Sémonville et moi dans la forteresse de Kufsstein, en Tyrol. Nos autres compagnons restèrent à Mantoue; *cinq moururent dans les six premiers mois de notre détention.* Un seul d'un caractère énergique, ne succomba pas à l'influence du climat et à la rigueur de son sort[1] .»

On voit que cette détention prolongée pendant toute la durée de la Terreur, et même bien au delà, n'a sauvé la vie de Maret et de Sémonville qu'au prix de dangers d'une autre nature, et que l'air de Mantoue était, dans son genre, aussi meurtrier que celui de Paris. Nous continuons à reproduire textuellement la relation de Maret, si émouvante dans sa calme simplicité.

« On m'annonça, à six heures du soir, que je devais me préparer à faire un long voyage. A huit heures, le même barigel qui avait attaché mes chaînes au départ de Gravedona, et qui les avait soigneusement conservées, se présenta pour faire la même opération. Mon corps était enflé. Elles se trouvèrent trop courtes, et il fallut les serrer avec violence pour rapprocher autour de mon poignet droit deux anneaux, dans lesquels devait passer un cadenas. J'éprouvai de vives souffrances. Je les oubliai quand la voiture eut franchi la dernière enceinte des fortifications, en me voyant sur une des digues, à l'air libre, sous un ciel pur, et bientôt au milieu d'une campagne embaumée par la vigne en fleur. Nous marchâmes toute la nuit, quittant parfois la route pour éviter le territoire vénitien. Je connaissais bien la géographie du pays, quoique je ne l'eusse jamais parcouru, et j'étais décidé à appeler à mon aide si nous avions passé devant quelque poste vénitien, quoiqu'il y eût un officier autrichien dans la voiture et deux soldats sur le siége. Je me berçai de ce vain espoir toute la nuit, et ne perdis mes illusions qu'à Roverédo (Tyrol), où nous arrivâmes dans la matinée. L'officier supérieur chargé de notre transport, m'aidant à descendre de voiture, s'aperçut que j'étais couvert de sang. Indigné, il appela le commissaire qui nous suivait dans une autre voiture (c'était le fils du docteur Pozzi) et demanda que nos chaînes fussent ôtées. Pozzi résistait, prétendant n'avoir pas la clef du cadenas ; l'officier fit apporter des tenailles avec lesquelles il les brisa. »

Dans la sombre histoire des prisons, on est heureux de rencontrer, pareilles à des jets de lumière fugitifs, de ces explosions d'humanité chez des fonctionnaires dont la dureté n'est souvent qu'ap-

[1] C'était un secrétaire d'ambassade, nommé Merger, qui embrassa depuis la carrière militaire et devint général de brigade.

Dès la fin de septembre, l'infortuné Montgeroult avait été trouvé mort dans sa cellule. Le *Moniteur* du 8 octobre 1793 semble indiquer qu'il avait mis fin à ses jours.



parente et le résultat d'une consigne inflexible. Cela était vrai, surtout dans les prisons autrichiennes. Pellico a dit aussi quelque part : « autour de nous, tous étaient bons. »

D'après le récit de Maret, on devine que. pendant cette première nuit de trajet, il avait dû horriblement souffrir de ses chaînes ; l'un des anneaux lui avait entamé profondément le poignet, et il en garda toute sa vie la cicatrice. Mais, victime d'une séquestration inique, il s'était fait une loi inflexible de s'abstenir de toute plainte. Il ne revit plus ses chaînes qu'au terme du voyage. Elles restèrent, mais seulement pour la montre, attachées à un bloc de marbre au pied de sa couchette.

On ne faisait voyager les prisonniers que de nuit ; c'était une mesure de précaution, peut-être aussi d'humanité. Le jeune commissaire autrichien, celui qui d'abord ne voulait pas à toute force qu'on ôtât les chaînes, paraissait lui-même s'adoucir ; il vint plusieurs fois causer avec Maret pendant les stations de jour. En fait de nouvelles de France, celui-ci en était resté à la mort de la Reine, c'est-à-dire au commencement du mois d'octobre 1793, et l'on était à la fin de mai 1794 ! L'incertitude poignante du sort de son pays était son pire tourment depuis bien des jours ; mais ce qui s'était passé dans cet intervalle dépassait de fort loin ses plus sinistres prévisions. Il but d'un trait ce calice d'angoisse que la France épuisait goutte à goutte ; apprenant en même temps le supplice des anciens Constituants, celui des Girondins, frappé ainsi à la fois, en plein cœur, par tous ces crimes de la Révolution. Parmi ces illustres victimes, figuraient plusieurs des hommes qui avaient encouragé les débuts de Maret dans le journalisme et dans la diplomatie ; Le Chapelier, Barnave, Bailly, puis Condorcet, Rabaud, le ministre Lebrun. « Les récits du commissaire autrichien exagéraient encore l'affreuse vérité. On ne lui citait pas le nom d'une seule personne qu'il n'assurât qu'elle avait péri. »

Ce fut sous l'impression de ces nouvelles douloureuses que Maret vit s'ouvrir devant lui les portes de la citadelle de Kuffstein. Nous allons lui laisser raconter à lui-même les principaux incidents de cette seconde période de captivité, qui se prolongea jusqu'à la fin de l'année suivante.

VI

« La forteresse de Kuffstein, qui défend l'entrée du Tyrol du côté de la Bavière, est construite sur un rocher à pic isolé, d'une très-grande hau-



teur, et communiquant avec la ville par un pont en bois. Elle renferme un donjon très-élevé, dont la partie supérieure est une prison d'Etat. Le centre en est occupé par un énorme pilier qui supporte le toit, et la circonférence est divisée en cellules ou cachots en forme de trapèze, numérotés de 1 à 13. J'accompagnai Sémonville au numéro 11 qui lui était destiné. Je fus ensuite conduit au numéro 13 ; la porte de la cellule intermédiaire était ouverte, je vis en passant qu'elle n'était pas occupée. Ma cellule était précédée d'un petit vestibule avec une porte de fer. Une autre porte également en fer, dans laquelle un petit guichet était pratiqué, fermait l'entrée de mon *appartement*, consistant en un cabinet voûté de huit pieds de long sur six de large. Quoique la porte fût basse, je pouvais à peu près me tenir debout partout. L'ameublement se composait d'une table et d'une chaise en sapin ; d'une couchette posée sur trois planches, et au pied de laquelle se trouvait le bloc de marbre auquel était fixée la chaîne dont j'ai parlé, enfin d'un chandelier en fer et d'un balai de bouleau. Auprès de la porte se trouvait un poêle en briques, dont le foyer s'ouvrait sur le petit vestibule. Les briques étaient peintes en blanc à la chaux, ainsi que toute la cellule, qu'éclairait une lucarne de deux pieds de hauteur sur dix-huit pouces de largeur, garnie en dehors de deux rangs de barreaux et en dedans d'un fort grillage. Mais cette fenêtre planait sur une petite vallée très-riante, traversée par l'Inn. Sur le bord de cette rivière s'élevait une belle ferme, où mes regards plongeaient, et dont j'apercevais tout le mouvement intérieur. »

Plus d'un détenu des prisons de Paris eût alors envié le calme de ce donjon solitaire, que ne troublaient ni les appels sinistres des geôliers, ni le roulement des chariots qui portaient chaque soir de nouvelles victimes au tribunal révolutionnaire.

« Le régime de Kuffstein était celui de toutes les prisons d'Etat. Comme naguère à la Bastille, en y entrant les prisonniers perdaient leur nom. Le commandant même devait l'ignorer. On lui avait écrit de Vienne que tel officier était chargé du transport de deux prisonniers qu'il logerait aux numéros 11 et 13, et qu'il ne devait désigner dans sa correspondance que par ces deux numéros, qu'on substitua aux marques de notre linge. Trois fois par jour, le guichet s'ouvrait pour donner passage à une nourriture suffisante. Nous ne pouvions pas être traités fort splendidement, puisque l'Empereur ne passait par jour au commandant que 30 kreutzers (environ 27 sous de notre monnaie) pour notre entretien et notre nourriture. La porte de la prison ne s'ouvrait que le samedi, pour donner passage au chirurgien-major, qu'accompagnaient deux gardiens et deux officiers. Tous les quinze jours, le commandant, homme respectable, venait avec eux. »

Bien que Maret se fût fait en général une loi « de ne rien demander à des gens auxquels il ne reconnaissait aucun droit sur lui, » il



se hasarda à réclamer quelques livres et les objets nécessaires pour écrire. Sur le premier point, on lui dit qu'il était libre de faire louer des livres à Inspruck ; réponse dérisoire, puisqu'on avait pris aux détenus leurs montres et leur argent lors de l'arrestation. Quant à l'écriture, elle était formellement interdite par le règlement. On lui raconta même à cette occasion qu'un prisonnier, dont il sera plus longuement question tout-à-l'heure, avait désiré avoir une planche et de la craie pour faire des calculs mathématiques ; qu'il aurait fallu en référer à Vienne, et qu'on s'était bien gardé de transmettre au ministre une proposition aussi insolite, aussi contraire à la lettre et à l'esprit des instructions !

« Pendant toute la durée de ma captivité, dit encore Maret, on ne me proposa pas une seule fois de sortir pour prendre l'air, et je n'en fis pas la demande... Ce régime semblait peu favorable à un malade. Pourtant, le mouvement du voyage et l'air salubre des montagnes me rendirent, en peu de semaines, une santé parfaite, qui depuis n'éprouva pas la moindre altération. On me donna, au lieu de pommade, une fiole d'huile d'olive pour faire revenir mes cheveux. On m'offrit aussi du vinaigre, du tabac et une pipe, pour combattre une odeur désagréable que le vent du Nord portait quelquefois dans la direction de ma fenêtre. Je parle de ces petits objets, parce qu'ils devinrent pour moi des trésors. Je soignais mes cheveux, j'entretenais mes vêtements, je faisais mon lit, je balayais ma chambre, je nettoyais jusqu'aux murailles. Tout était autour de moi d'une propreté qui faisait l'étonnement de mes gardiens. Ces soins prenaient du temps et me donnaient de l'exercice ; il y a une sorte d'humanité à les imposer dans une prison solitaire. »

Maret recueillait le fruit de cette habitude salutaire que nous avons déjà signalée, et qu'il conserva toujours, d'apporter tout le soin possible même aux moindres choses. On voit quelle ressource précieuse il trouva, pendant les longues heures de sa captivité, dans cette recherche assidue de la perfection, étendue aux détails de toilette et de ménage qui tenaient alors une si grande place dans sa vie. Il se couchait dès neuf heures, et, suivant son heureuse expression, « à peine sa tête reposait-elle sur l'oreiller, qu'il recouvrait sa liberté. » D'heureux songes l'enlevaient aux soucis du présent, le reportaient en France, mais bien en arrière dans le passé. Tantôt il se retrouvait auprès de son père, cet homme de bien, dont la réputation encore vivante venait d'exercer sur la destinée de son fils une influence providentielle ; magnifique récompense d'une vie honorable ! D'autres fois, il se retrouvait, mo-

deste journaliste, dans des temps déjà plus troublés, mais pleins d'espérances et de passions généreuses. Il revoyait à l'œuvre les grands révolutionnaires de 1789, recueillait de nouveau leurs paroles, ressaisissait les émotions du serment du Jeu de Paume, de la nuit du 4 août, de la première fédération. Pendant les vingt-deux mois qu'il passa à Kuffstein, les préoccupations douloureuses du présent, qui revenaient l'assaillir au réveil, respectèrent du moins le repos de ses nuits. « On dort bien, dit-il à ce sujet, quand on est jeune, qu'on a remis son sort entre les mains de celui qui dispose de tout, et qu'on porte dans une conscience tranquille le sentiment d'un devoir accompli. » Cette réflexion prouve que Maret, disciple politique des législateurs de la Constituante, reculait néanmoins devant certaines appplications de leurs doctrines. Il avait hérité de la sage aversion de son père pour le matérialisme, et tous les incidents relatifs à sa captivité étaient bien propres à fortifier en lui le sentiment religieux. Il eut la foi du marin échappé par miracle au naufrage.

VII

Parmi les incidents qui offrent le plus d'intérêt dans les récits des détenus, il faut placer au premier rang leurs tentatives pour alléger les ennuis de la sollitude en se mettant en rapport avec des compagnons d'infortunes. Ces détails ont toujours d'autant plus d'attrait, que la détention est plus rigoureuse et plus imméritée.

« Dès le premier jour, dit Maret, et aussitôt que j'eus entendu refermer la dernière grille, je m'occupai des moyens d'établir quelque communication avec le compagnon de ma captivité. Je cherchai d'abord si je pourrais me faire entendre de lui, et je me mis à chanter, la bouche appuyée contre le grillage de ma fenêtre, ce passage de l'*Armide* de Gluck :

Voici la charmante retraite
De la félicité parfaite...

» Sémonville ne m'avait jamais entendu chanter. Il ne reconnut pas ma voix, mais seulement les paroles ; et, croyant qu'on insultait à sa position, il s'obstina à faire la sourde oreille. Ce premier moyen ayant ainsi manqué, j'en essayai vingt autres sans plus de succès. Enfin, au bout de



quelques mois, je remarquai que tous les soirs, à la même heure, un bruit toujours absolument pareil se faisait entendre. Je devinai que Sémonville traînait sa chaise de sa table à son lit. J'en conclus qu'il entendrait de même le bruit que je ferais chez moi ; et je cherchai comment, à l'aide d'un bruit quelconque, je pourrais me mettre en rapport avec lui. J'inventai un chiffre auriculaire que j'exécutai en frappant contre le mur avec le manche de mon balai. Au bout de quelques jours, Sémonville me comprit parfaitement.

» Ce moyen, lent et imparfait, nous servit du moins pour convenir des modifications nécessaires. Nous divisâmes l'alphabet en trois séries qu'un signe indiquait. Un autre signe indiquait que l'auditeur avait compris le mot ou la phrase. Nous conversions ainsi chaque soir, quand tout reposait dans la forteresse, presqu'aussi vite qu'on écrit...

» Un jour, nous venions de nous dire adieu pour jusqu'au lendemain, lorsque nous entendîmes un bruit de même nature venant de l'autre côté de la tour. Nous écoutâmes, et nous comprîmes très-distinctement cette phrase : « Associez à vos conversations un compagnon de malheur. » Nous frappâmes tous deux en même temps : « Êtes-vous Français ? » On répondit : « non, je ne suis pas Français, mais je souffre comme vous, et » je ne peux vous être étranger. » La conversation s'établit, et nous apprîmes que notre compagnon d'infortune était un baron de Spaun, victime, à ce qu'il disait, de l'intervention inique, dans ses affaires de famille, du premier ministre autrichien. Sa détention datait de la fin de 1792. C'était à lui qu'on avait refusé une planche et de la craie...

» Quelque temps après, un grand changement survint dans la prison ; voici à quelle occasion. L'année précédente, la conjuration de Martinowicz avait éclaté en Hongrie [1]. Plusieurs hommes distingués du clergé et des classes intermédiaires avaient péri. D'autres, en plus grand nombre, remplissaient déjà les forteresses du pays, quand l'archiduc palatin, blessé mortellement au château de Schœnbrunn par une explosion d'artifice, dit à l'Empereur avant d'expirer : « faites saisir mes papiers à Bade, il y va » de votre sûreté ! » On y trouva les preuves d'une nouvelle conspiration. Celle-là était tramée par des magnats qui furent arrêtés. Le gouvernement s'inquiéta de la présence de tant de prisonniers d'Etat dans le pays même qu'ils avaient agité. En conséquence, les prisonniers hongrois furent transférés dans les Etats héréditaires, et ceux de ces Etats en Hongrie. Le baron de Spaun quitta ainsi Kuffstein pour Mongatz [2]...

» Cependant le bruit de nos entretiens avait été entendu du dehors. Le rapport en fut fait au commandant, officier d'artillerie instruit. Quoiqu'il comprît que les prisonniers pouvaient communiquer entr'eux de la sorte,

[1] Martinowicz, ex capucin sécularisé par la protection de Joseph II, était un physicien fort habile pour son temps. Enthousiaste de la Révolution française, il se jeta dans un complot républicain, fut trahi par un domestique, arrêté au mois d'octobre 1794, et décapité au mois de mai suivant.

[2] Maret le retrouva dix ans plus tard dans des circonstances assez curieuses, comme on le verra dans la suite de ce récit.



il soutint à ses subordonnés que la chose était impossible, pour se dispenser d'en rendre compte à Vienne. On nous laissa faire ; à leur tour, les prisonniers hongrois prirent part à nos conversations, et nous apprîmes ainsi les événements qui s'étaient passés dans leur pays et que le gouvernement autrichien s'efforçait de soustraire à la connaissance de l'Europe.

» Ces distractions ne me suffisaient pas. On me donnait de temps en temps des paquets de poudre pour les dents, enveloppés dans des carrés de papier blanc que j'avais conservés avec soin. On me fit présent, pour le jour de l'an (1795), d'un almanach de paysan, où quelques feuilles de papier blanc étaient intercalées. La femme du commandant, qui nous envoyait souvent des fleurs et des fruits de son jardin, avait un jour mis au fond du panier une grammaire allemande empaquetée dans du papier blanc. Quel parti tirer de ces richesses ? Il me fallait une plume et de l'encre ; je me fabriquai l'une et l'autre. J'avais conservé la fiole dans laquelle était renfermée l'huile qu'on m'avait octroyée comme cosmétique. J'y jetai quelques parcelles de fer que je détachai de ma porte, et sur lesquelles je versai un peu de vinaigre ; à l'aide de la chaleur de mon poêle, j'obtins ainsi une dissolution de fer assez concentrée [1]. Je me fis donner du thé, et après avoir ôté une partie du liquide, je plaçai la théière au-dessus de la flamme d'une chandelle allumée, pour extraire des feuilles du thé le principe astringent qu'elles contiennent. J'espérais remplacer ainsi la noix de galle qui entre dans la composition de l'encre ordinaire, et j'y réussis. On comprendra la joie que je dus éprouver, lorsqu'en versant une partie de cette décoction dans ma dissolution de fer, je vis le précipité noir se former. Des éclats détachés d'un morceau de pierre à fusil qu'on m'avait donné pour allumer ma pipe me fournirent une espèce de canif; il me servit à découdre l'enveloppe de mon traversin, dans lequel je découvris une partie du cylindre d'une plume. Je le taillai avec le canif de mon invention, et quand je l'eus monté sur un brin de balai, je me trouvai pourvu de tout ce qui m'était nécessaire pour écrire !!

» Je commençai par des dissertations sur divers sujets ; mais cela allait trop vite, et la prose usait trop de papier. J'imaginai alors de faire une comédie en vers. Des brins de balai que je charbonnais à la chandelle me servaient pour écrire mon brouillon sur la face de mon poêle qui ne pouvait pas être vue du guichet lorsqu'on l'ouvrait. Le vendredi soir, veille de la visite, je mettais au net les scènes terminées, et j'en effaçais les traces sur le poêle. Le lendemain, quand le chirurgien entrait avec les officiers, un de mes goussets de montre renfermait mes manuscrits et l'autre mon encrier. Je composai plusieurs grandes comédies et une tragédie. Je m'étais ainsi donné du travail à faire, à relire, et des pièces de théâtre à représenter. Le jour de la première représentation de l'*Infaillible*, comédie en cinq actes et en vers, un des factionnaires placés aux

[1] Il n'est pas inutile de rappeler ici que Maret père avait été pendant plusieurs années le collaborateur de Guyton de Morveau, et que son fils avait pu assister à diverses expériences de laboratoire, dont le souvenir lui fut fort utile dans cette circonstance.



abords de la tour appela son caporal, qui jugea qu'on se querellait au n° 13, et déclara qu'il avait distingué dix voix différentes. Sur ce rapport, officiers et gardiens montèrent chez moi. Je ne compris rien à cette visite inopinée, non plus qu'à l'extrême surprise qu'ils témoignèrent en me voyant seul. Cet incident fut le dernier, le commandant m'en donna l'explication lors de notre mise en liberté... »

Les circonstances qui mirent fin à cette captivité ont été rapportés par tous les historiens de la Révolution. On sait que la fille de Louis XVI, dernière survivante des victimes du Temple, fut échangée contre les prisonniers de Kuffstein, l'ex-ministre de la guerre Beurnonville et les commissaires de la Convention jadis livrés par Dumouriez aux Autrichiens, et le fameux Drouet, le héros de l'affaire de Varennes. Il paraît que la première proposition de cet échange fut suggérée au ministère autrichien par un agent des Bourbons, le comte de Montgaillard, qui avait aussi servi d'intermédiaire secret entre le prince de Condé et Pichegru [1].

Nous reproduisons les derniers détails donnés par Maret sur sa délivrance.

« Le commandant, ayant reçu les ordres de Vienne, se hâta de monter au donjon. En attendant l'arrivée de l'officier qu'on lui annonçait, ce digne homme prit sur lui de nous faire sortir de la forteresse et de nous recevoir dans sa maison, où sa famille nous combla des soins d'une hospitalité touchante. L'officier chargé de nous conduire arriva au bout de huit jours. Il était d'origine française, étant né dans la Lorraine allemande ; ses procédés furent ceux d'un bon compatriote. Je pus les reconnaître peu de temps après, car lui aussi fut pris dans la Valteline, pendant la campagne de Macdonald. Je le fis renvoyer sur parole. Nous fûmes donc bien traités en route, mais toujours comme prisonniers. Il fallut que la fille des rois, quittant la France où tous les objets de son affection avaient succombé, apparût sur les bords du Rhin, pour nous rendre à nos amis, à nos familles et à notre patrie. »

Cette relation, écrite plus de vingt ans après, n'était aucunement destinée à voir le jour. Elle indique chez Maret des aptitudes littéraires peu communes. Il est facile de définir à quelle école appartient ce style ferme, sans dureté, exprimant toutes choses d'une façon concise et précise. Cela n'a rien de commun avec la phraséologie creuse et sonore de l'époque. Les procédés d'analyse et de

[1] Quelques mois après, ce même personnage, doutant de l'avenir ou de la reconnaissance des Bourbons, offrit ses services à la police impériale. Il était frère de l'abbé de Montgaillard, auteur d'une *Histoire de la Révolution*, devenue assez rare, et qui mériterait d'être introuvable.



rédaction du secrétaire d'Etat impérial se retrouvent dans ce récit; la pensée y revêt, par habitude, une forme toute napoléonienne. On ne saurait trop regretter que le duc de Bassano, sachant tant de choses et capable de les exprimer si bien, n'ait pas rédigé ses Mémoires d'une façon suivie.

Le projet du cartel d'échange dans lequel étaient compris Maret et Sémonville avait été présenté par Treilhard dans la séance de la Convention du 30 juin 1795, et approuvé à l'unanimité. Néanmoins plus de six mois s'écoulèrent encore avant leur rentrée en France. Dans cet intervalle, le régime conventionnel avait fait place à la constitution de l'an III, et ce fut seulement le 11 janvier 1796 que les deux ambassadeurs, enfin libres, furent présentés au Conseil des Cinq-Cents. Par une coïncidence évidemment préméditée, c'était alors Treilhard qui présidait. Il adressa aux captifs délivrés une allocution où de nobles pensées se faisaient jour à travers un reste d'emphase révolutionnaire. « Des prodiges, leur dit-il, ont fait expier vos souffrances à l'ennemi... Il nous reste encore à tirer de lui une dernière vengeance digne de la France républicaine; infligeons-lui le spectacle de notre concorde, de notre bonheur. » Ce vœu patriotique ne devait pas être exaucé de sitôt! Malgré les nouvelles dispositions légales qui imposaient le silence à ces tribunes jadis trop bruyantes, des applaudissements jaillirent, applaudissements spontanés et honnêtes, quand le président donna l'accolade aux ex-prisonniers.

Dans une des séances suivantes, celle du 13 février, le Conseil adopta une résolution qui renvoyait au Directoire le compte de la mission des deux ambassadeurs, le règlement de l'indemnité qui devrait leur être allouée, ainsi qu'à leurs compagnons de captivité, et aux familles de ceux qui avaient succombé. Par un hasard étrange l'exposé des motifs de cette résolution dans lequel, naturellement, l'Autriche n'était pas ménagée, fut présenté par Jean Debry, qui devait être, bientôt après, victime d'un nouvel attentat, de source également autrichienne. On sait que Jean Debry fut le seul des plénipotentiaires de Rastadt qui échappa à la mort.

Enfin, en 1798, une décision du Grand Conseil de la république cisalpine, à laquelle le traité de Compo-Formio avait réuni le territoire de la Valteline, attribua à Maret et à Sémonville une indemnité de 300,000 francs sur les biens nationaux du nouvel Etat. Dans cet acte de justice, on reconnaissait déjà l'influence réparatrice de Bonaparte. Le Conseil cisalpin fit en même temps hommage à Maret de la première chaîne à laquelle il avait été attaché dans la prison de Gravedona : elle était aussi longue et aussi grosse qu'une chaîne de puits. Ce singulier trophée, orné d'une inscription commémora-

tive, figura, pendant le premier Empire, dans les appartements du ministre de Napoléon.

Maret avait quitté la France au début de la dictature du Comité de Salut public ; il la retrouvait sous le régime directorial. Cette détention, relativement heureuse, lui avait valu, en pleine Terreur, l'avantage d'être honoré comme un martyr de la liberté par ceux-là même qui l'auraient probablement envoyé à l'échafaud, s'il avait reparu en France avant le 9 thermidor. A une époque où, suivant la belle expression de Mme de Staël, « l'abîme s'entr'ouvrait derrière les pas de chaque homme qui acquérait de l'autorité, pour l'engloutir s'il reculait, » ceux qui recevaient de tels hommes la confidence de quelque véllééité de modération, étaient exposés au même péril. Après le 9 thermidor, Maret n'avait plus à craindre pour sa vie ; mais l'horreur des excès commis pendant la période précédente l'aurait peut-être rejeté dans les rangs du parti qui succomba au 13 vendémiaire. La prolongation de sa captivité au-delà de ce dernier terme n'a pas été sans influence sur sa destinée.

Les détails de sa délivrance et de son retour furent reproduits avec une complaisance marquée par le *Moniteur*, qui avait protesté, trois ans auparavant, avec toute l'énergie dont il était capable contre l'injuste séquestration de son ancien collaborateur.

Nous verrons, en 1805, Maret servir de tout son pouvoir les intérêt des deux principaux auteurs de sa détention, le ministre Thugut et l'archiduc Ferdinand. Il ne tint même pas à lui, quatre ans plus tard, que ce dernier, de grand-duc de Wurtzbourg, ne devint empereur d'Autriche. Ce fut ainsi que le ministre de Napoléon vengea les injures de l'ambassadeur de la République.

BARON ERNOUF.

(*La cinquième partie à la prochaine livraison.*)

LES

MŒURS ET LA COMÉDIE

CONTEMPORAINES

I. — M. EMILE AUGIER

Théâtre complet d'Emile AUGIER. Paris, chez Michel Lévy frères.

DEUXIÈME PARTIE[1]

IV

Malgré des apparences superficielles de tension et de raideur, on ne saurait contester, au fond, la souplesse et la variété du talent d'Emile Augier. Quatre ou cinq mois après qu'il eut narré cette aimable historiette, ce louable chapitre de la *Morale en action* qui s'appelait *Ceinture dorée*, il revenait à un genre tout différent, à celui qu'en somme il préfère. Des miniatures à l'eau de roses, des pastels coquets et attrayants, il passait aux touches d'un pinceau plus

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 30 septembre 1869.

viril, à des couleurs plus saillantes et plus heurtées, à la peinture rude et sombre d'un Rembrandt. Le 17 juillet 1855, il donnait au Vaudeville son *Mariage d'Olympe*, en prose et en trois actes, que la censure discuta, et qui n'eut que vingt-sept représentations de suite; repris au même théâtre, le 6 mars 1863, il n'y fut pas mieux agréé du public; et pourtant, l'une et l'autre fois, Félix et Mlle Fargueil y déployaient leur habileté ordinaire. C'est que le parterre, et surtout les loges, aiment médiocrement la franchise qui passe pour brutale; malheur à l'écrivain qui froisse les préjugés, dérange les habitudes et ose manquer aux conventions scéniques! Les spectateurs exigent qu'on les intéresse; et quel intérêt peut éveiller Olympe, ce type qu'il n'est nullement impossible de rencontrer, mais qui, Dieu merci, est assez rare! Encore une courtisane comme l'Albertine d'*un Père prodigue*, et tant d'autres dont nous avons déjà cité les noms! Et celle-là parvient à se faire épouser! Prétention audacieuse et fatale! union boiteuse et mal assise, qui fait songer à l'héroïne du *Ménage parisien*, de Bayard, à la Caroline Crochard d'*une Double famille*, de Balzac, à la Jeannine des *Idées de Mme Aubray*, à l'Esther des *Faux ménages*. Augier a abordé la situation de front : il a supposé le mariage contracté avant le lever du rideau, et s'est attaché principalement à démontrer que rien ne peut laver certaines souillures, que certaines femmes sont incorrigibles, et qu'enfin, n'en déplaise aux prédicateurs dramatiques et aux convertisseurs de la Bohême galante, on aura plutôt fait de les tuer que de les régénérer. La fable adoptée par l'auteur est simple et saisissante. Nous sommes aux eaux de Pilnitz, en compagnie du marquis de Puygiron, un royaliste de la vieille roche, qui a fait la guerre de Vendée, qui, depuis 1832, habite la Prusse, et qui n'est plus trop au courant des folies et des scandales du jour; de sa femme, un modèle de dévouement et de courage; de sa gentille nièce, Geneviève de Wurzen; quant à son neveu Henri, qui habitait la Bretagne dans ces trois dernières années, il n'a plus su ce qu'il est devenu. A ces mêmes eaux voltigent deux papillons équivoques, M. de Montrichard, un viveur ruiné, nourri dans le sérail du demi-monde parisien, dont il connaît tous les détours, et Anatole Baudel, dit de Beauséjour, fils d'un marchand de modes, opulent, élégant, mais chez qui la roture est indélébile, et qui payerait fort cher une fortune ostensible, un coup d'épée bien placé, tout ce qui lui donnerait un faux air de gentilhomme. On s'entretient des nouvelles européennes, et, entre autres, de la mort en Californie de Mlle Olympe Taverny, lorette du plus haut étage, qui, jeune et riche, avait disparu subitement de la capitale de la France. Or, Olympe n'est nullement décédée : elle débarque à Pilnitz sous son vrai nom de Pauline Morin, auquel elle

a eu l'art d'ajouter celui de comtesse de Puygiron; car elle a amené Henri, le neveu du marquis, un de ses amants, à l'épouser très-officiellement. Sans le prévenir, elle a conduit son époux aux eaux, afin de l'y rapprocher de sa noble famille, et elle tombe juste en présence de Montrichard, qui la reconnaît du premier coup d'œil, l'ayant beaucoup pratiquée autrefois. Comme ils causent ensemble du boulevard des Italiens, des Frères provençaux, de Mlle Irma, la digne mère de Mlle de Taverny! Un pacte les lie bientôt : il affectera de ne voir en elle qu'une étrangère, et, à ce prix, elle l'aidera à obtenir la main de Geneviève de Wurzen. Le marquis, sa femme, sa nièce sont stupéfaits de retrouver là Henri, et, plus encore, de le voir marié. Pauline a l'aplomb de se présenter comme étant pauvre, mais honnête, née d'un fermier vendéen qui a été persécuté pour la bonne cause, et le vieux Puygiron ouvre complaisamment ses bras à la fille d'un ancien compagnon d'armes.

Au second acte, elle est à Berlin, acceptée par cette austère famille et par la plus brillante société de la ville, mais dépaysée, ennuyée, déconcertée en face de tant d'aristocratie et de vertu. Elle tâche de pousser Geneviève vers Montrichard, qui continue à fréquenter la maison, quoique la jeune fille le refuse, ayant eu dès l'enfance d'autres rêves. Elle coquette avec Baudel, qui lui offre un collier de diamants, et l'incurable courtisane persuade à Henri que ce sont des diamants faux, qu'elle a eu la fantaisie de se procurer. Les deux époux en arrivent à une altercation des plus vives, et, pour comble d'infortune, Irma, la mère d'Olympe, qui a déjà dévoré les dépouilles que sa fille lui avait laissées en partant, vient extorquer à son gendre une pension annuelle de cinq mille francs. Cette prétendue veuve d'un chouan, qui fut jadis portière, étonne tous les Puygiron par son luxe de mauvais goût et ses manières évaporées. Elle est plus à son aise en dînant en tête à tête avec sa fille bien-aimée et avec maître Montrichard : on parle de ce Paris tant regretté, où les grisettes sont reines, de ses vices charmants et productifs, des amies et des ennemies du quartier Bréda; tous ces gens-là ont la nostalgie de la boue. La fête, disons mieux, l'orgie se complète par l'entrée de M. Adolphe, premier comique au théâtre de Berlin, père de famille besoigneux et sensible, un Prudhomme de coulisses en habit noir et en cravate blanche, qu'on fait chanter, rire et boire jusqu'à l'ivresse. C'est lui qui, à son insu, démasquera l'hypocrite : en effet, il rapporte loyalement au marquis une perle que Pauline avait détachée de son collier pour lui en faire l'aumône, et on découvre que cette parure vient du sire de Beauséjour, chez lequel la comtesse Henri de Puygiron a eu l'audace de se rendre. Le mari exaspéré déclare hautement qu'elle est cette Olympe

Taverny dont les gazettes des cinq parties du monde ont publié les mémorables fredaines et le trépas supposé. Le vieux marquis ne transige point sur les questions d'honneur : il soufflette le Baudel, qui a refusé de se battre; il se dispose à chasser Olympe. Celle-ci emploie alors toutes les ressources de son machiavélisme : elle a dérobé à Geneviève un journal où elle enregistrait, chaque soir, ses pensées et qui porte la trace de son long et secret amour pour son cousin Henri ; elle annonce qu'elle vient de l'expédier à Paris, à un agent peu discret, qui divulguera les innocentes confidences de la pauvre fille. Sûre de son triomphe, elle ne veut pas se séparer du malheureux qu'elle a séduit, à moins qu'on ne lui remette la dot promise et qu'on ne lui laisse le nom auquel elle a droit. Le vieillard ordonne et menace, s'abaisse et supplie, tout cela en vain ; enfin, hors de lui, sentant que sa chère Geneviève est maintenant compromise si elle n'épouse point Henri et que Henri ne peut être libre que si Olympe est supprimée, au moment où celle-ci le nargue impudemment en lui lançant au visage un de ses joyeux et grossiers refrains de la Chaumière, il lui casse froidement la tête d'un coup de pistolet, prêt à répondre devant la justice pour son généreux attentat. Il est aisé de remarquer que M. Edouard Pailleron, avant de composer ses *Faux ménages*, avait relu attentivement le *Mariage d'Olympe* : son Esther est une Olympe convertie ; son Armand ressemble à Henri, comme son Albine à Geneviève ; des deux parts, il y a une marquise grave et fière, et Ernest de Ryons a quelque chose du caractère gai et abandonné de Montrichard. Mais la prose d'Augier est encore plus forte que la versification, très-facile et très-spirituelle d'ailleurs, de son jeune émule : si sa courtisane est un monstre d'astuce et de dépravation, s'il est vrai que les femmes de cette catégorie ont, en général, moins d'énergie et de profondeur, les quatre Puygiron intéressent ; Montrichard et Baudel amusent ; Irma et Adolphe ont des figures originales et franchement accusées. En somme, tout en dégénérant en mélodrame aux dernières lignes du dénoûment, cette comédie, qui parut trop réaliste et trop violente aux spectateurs vulgaires, était une des productions les plus largement conçues et les plus logiquement déduites par le poëte.

Poëte, il eut l'intention de l'être pleinement dans sa pièce de *la Jeunesse*, en cinq actes et en vers, que Fechter, Tisserand et Mlle Thuilier jouèrent à l'Odéon, le 6 février 1858, qui y fut assez froidement accueillie, et que, pourtant, suivant son usage, le premier Théâtre-Français a, depuis, enlevée au second. Augier l'a dédiée à la mémoire de ses amis Charles Reynaud et Henri Thénard. On a demandé tout d'abord quel besoin il avait d'employer, en cette circonstance, ce qu'on est convenu d'appeler le *langage des dieux*,

quand un piéton de la poste, une cuisinière, un portier, un commissionnaire figurent parmi les comparses de l'action, quand une foule de détails de notre existence journalière y sont prosaïquement retracés. Il y avait là une idée féconde et pratique : peindre la jeunesse telle qu'elle se comporte à présent, non pas celle qui, désœuvrée et frivole, gaspille son temps et son or en distractions banales ou misérables, mais celle qui, laborieuse, affairée, surmenée, partie d'assez bas, brûlant de monter le plus haut possible, retranche résolûment sur ses besoins pour vivre, sur ses illusions pour agir, sur ses sentiments pour arriver; Emile Augier a hésité et molli dans l'exécution. Le caractère qu'il a le mieux dessiné est celui de Mme Huguet, une mère raisonnable et raisonneuse, calculatrice et positive, qui n'envisage que le côté matériel des choses, et ne donne aucun gage aux chimères de l'imagination. Mariée à un chef de division, elle s'était appliquée à le faire subsister décemment; veuve, elle s'est épuisée pour élever son fils Philippe et sa fille Mathilde. Mathilde a épousé un certain Hubert, qui, au lieu de demeurer un médiocre employé, a préféré habiter la Champagne pouilleuse et labourer les terres paternelles. Philippe est un avocat sans causes ou à peu près : voilà trois ans qu'il défend gratis les coquins et les drôlesses; il attend toujours une bonne affaire; il se remue, sollicite, intrigue, et n'a pas même le temps de s'apercevoir de l'affection naïve et pure de sa cousine Cyprienne. Actif, impatient, ambitieux, il attaque cette société ingrate, qui tarde trop à louer son génie et à payer ses efforts :

Des excès de l'argent voilà ce qui résulte;
Dès l'âge de raison, on nous dresse à son culte,
Et dans le monde ainsi nous entrons, convaincus
Qu'il n'est rien ici-bas de vrai que les écus !
Quand on a de richesse enfiévré tous nos rêves,
On nous glace au réveil par ces paroles brèves :
« Tâche de n'avoir plus besoin de tes parents,
Ils n'ont pas trop pour eux du pain que tu leur prends. »
Et, nous mettant aux mains un diplôme, arme vaine,
On nous pousse au milieu de la mêlée humaine,
Apres, seuls, impuissants, à percer résolus,
Et l'on s'étonne, après, que nous ne dansions plus !

Mme HUGUET

Danser est quelquefois très-utile.



CYPRIENNE

Il me semble
Qu'on pourrait être jeune et sérieux ensemble...
Etes-vous si pressés?

PHILIPPE

Oui; car nous sommes prêts.
A qui la faute? A ceux qui hâtent nos apprêts.
On nous bourre l'esprit d'études; on le vide
De tout ce qu'il pouvait contenir de candide;
Aux plaisirs de notre âge on nous fait dire adieu,
Ranger notre cervelle, éteindre notre feu;
Et, nos paquets finis, nos passe-ports en poche :
« Ce n'est pas aujourd'hui, Messieurs, que part le coche;
» Repassez demain soir. » Et, si le voyageur
Prend un bidet de poste, on le trouve rageur.
Quelle plaisanterie! A cheval, mon bonhomme,
Et pique devant toi; tout chemin mène à Rome!

Et ce qu'il dit, il le fait. Il est aimable pour Mamignon, un quadragénaire inepte, mais enrichi, dont le crédit lui sera utile; il reçoit à bras ouverts Joulin, un avoué qui lui fournira des procès fructueux, et il ne fronce pas trop le sourcil quand il s'agit d'héberger pareillement Mme Joulin, une femme tarée. La prudente Mme Huguet ne lui prêche-t-elle pas, en vers négligés, cette morale élastique ?

Une bonne habitude à prendre est de ne point
Penser de mal des gens dont nous avons besoin.

Il est vrai que le laboureur Hubert, qui, malgré ses quarante ans, a conservé la jeunesse du cœur, pendant que son beau-frère, trop docile aux leçons maternelles, n'a plus rien de jeune en soi, lui répond brusquement :

C'en est une meilleure et plus aisément prise
De n'avoir pas besoin des gens que l'on méprise.

Tous ces dialogues, un peu raides, un peu secs, avec une pointe de noblesse qui touche parfois à l'emphase, rappellent la manière habituelle de l'auteur de *l'Honneur et l'argent* et de *la Bourse*, avec quelques trivialités en plus, dont la verve gauloise du petit-fils de



Pigault-Lebrun a de la peine à se débarrasser complétement. Mamignon prête-t-il à Mathilde, qu'il voudrait corrompre, un roman assez gaillard, où il a glissé une tendre missive? *Je ne suis pas bégueule*, réplique bravement la jeune dame. Le même Mamignon apporte-t-il un coupon de loge pour l'Opéra? *Il est obligeant, ce bélître*, s'écrie le loyal cultivateur, qui ne voit pas très-clair dans les sourdes menées du galant. En revanche, il réfute les théories suspectes de Philippe; il lui remet en mémoire les immortels principes de 1789; il foudroie de ses dédains ces jeunes gens à la mode, sans chaleur et sans convictions, et leur dit, à grand renfort d'images empruntées tout naturellement à la vie des champs :

Vous êtes des vieillards qui n'avez pas vécu!
Votre perversité n'est pas l'expérience,
Tas de gamins grimpés sur l'arbre de science,
Maraudeurs maladroits qui franchissez les murs
Et dérobez les fruits véreux pour les fruits mûrs!
Vous comprendrez trop tard, imprudents que vous êtes,
Que le meilleur calcul est encor d'être honnêtes!
Je pourrais t'en citer, de ces jeunes roués,
Que la nature avait prodiguement doués,
Mais qui, pour parvenir plus tôt à la fortune,
Ont pris à travers champs par une nuit sans lune,
Et, premiers arrivés dans le temple promis,
Sont trop crottés pour être aux premiers rangs admis.

Cette poésie agricole est impuissante à convaincre Philippe, qui aimerait bien Cyprienne s'il avait de quoi vivre, qui souffletterait bien Mamignon, trop gracieux à l'endroit de sa sœur, s'il ne comptait point user de son influence. Mais parfois, çà et là, au milieu des tirades les mieux tournées, éclate cette familiarité qui engendre le mépris, le mépris des bienséances littéraires. Certes, les exagérations de l'élégance classique seraient surannées, à l'heure qu'il est; mais ne versons-nous point à l'excès du côté de l'ornière opposée? Dans une scène entre Mme Huguet et Mathilde, la fille dit à sa mère :

Quel galimatias de tout cela fais-tu?

Et la mère de répondre à la fille :

Qu'est-ce donc alors que tu me chantes?

La sage Mme Hubert, veillant sur l'honneur conjugal, n'entend pas que son époux ne soit, aux yeux de tous,

Qu'un pauvre sire
A qui le ridicule irait comme de cire.

Philippe, qui, à l'occasion de la fête de Mme Huguet, désire la surprendre par un don de fleurs et de bijoux, lui prend la taille et la pousse dehors, en disant :

Passez votre chemin,
Curieuse !

Mme HUGUET (se débattant)

Philippe, es-tu fou ? Grand gamin !

Convenons que la repartie vaut l'apostrophe, et Hubert n'a pas tort de trouver étranges ces rapports de famille, essentiellement modernes, où, à en croire Philippe, l'affection doit gagner tout ce qu'a perdu le respect ; ce qui reste à démontrer. Mamignon, dont on a intercepté les madrigaux adressés à Mathilde, fait semblant de ne viser qu'à la main de Cyprienne. D'une autre part, Joulin, non sans l'appeler amicalement *animal stupide*, propose au fils Huguet de lui céder son étude, qui lui sera remboursée, bien entendu, sur la plantureuse dot de quelque fillette très-insignifiante et très-commune. Philippe recule, un peu honteux, à la pensée de ce pacte odieux qu'on nomme un mariage de raison ou de convenances ; mais sa mère tâche de le ramener au droit chemin, au chemin de l'intérêt et de l'égoïsme, en lui racontant sa propre jeunesse, son dénûment, ses privations, ses efforts obstinés et ceux de son mari pour réussir à gagner le pain de chaque jour, à pourvoir au dîner du lendemain : du ménage le plus riant la gêne avait fait un enfer. Quelque peu sympathique que nous paraisse la personnalité de Mme Huguet, quelque désolantes que soient ses maximes en leur amère réalité, ce long entretien de la mère et du fils produit un effet incontestable et constitue certainement la meilleure partie de l'ouvrage. Le cinquième acte a la prétention de terminer en idylle une œuvre qui, par instants, confinait au prosaïsme et semblait échappée des dossiers d'un parfait notaire. Hubert est retourné à la campagne avec sa femme, sa belle-mère et même

Cyprienne, qu'il cherche à consoler de l'indifférence apparente de Philippe ; on croit que celui-ci est en train d'acheter l'étude de Joulin et qu'il ne manquera pas de rechercher un parti sortable, destiné à régulariser l'acquisition. L'excellent fermier, fort amateur de la dissertation et du développement, déclame contre la désertion des villages et l'encombrement des villes, contre les progrès croissants du luxe, contre les occupations fiévreuses et stériles des citadins, qu'il compare aux mâles labeurs des paysans, et son exaltation rustique lui inspire ces beaux vers :

Moi, je passe mes journées
A la fraîche senteur des terres retournées ;
Aux prochaines moissons travaillant avec Dieu,
Des puissances d'en bas je m'inquiète peu.
Toute servilité de ma vie est exclue
Et mes blés mûriront sans que je les salue.
Comment le temps charmé passe-t-il ? Je ne sais !
Ma journée est trop courte à tout ce que je fais.
Je rapporte à ma femme, heureuse et souriante,
La fatigue des champs saine et fortifiante,
Et, riche le matin, le soir plus riche encor,
Sur mon frais oreiller j'admire mon trésor.

Mathilde n'est pas en reste d'enthousiasme avec son tendre époux ; et la voilà qui parle, les larmes aux yeux, de sa basse-cour, de ses neuf chevaux, de sa carriole, de ses cinq valets de ferme, du vin, du bois, des fruits qu'elle n'a pas besoin d'acheter.

Le pain se fait chez nous, et chez nous la lessive,

s'écrie-t-elle fièrement. Philippe ne serait-il pas le dernier des hommes, s'il se montrait insensible aux richesses et aux délices d'un semblable paradis ! Un ange, d'ailleurs, l'y attire ; c'est Cyprienne, qui ne l'a pas oublié une minute et qui tressaille de joie à son retour. L'avocat a brûlé ses vaisseaux : il a couru à Hombourg pour tenter une dernière fois la fortune, et le jeu l'a dépouillé de ses chétives épargnes. Il renonce au Palais, aux paperasses, aux fiancées maigres et grassement rentées ; il vient retrouver sa cousine, dont l'aspect évoque en lui les plus purs souvenirs de son adolescence et dont la petite dot n'est point à dédaigner, sa vertueuse sœur, son beau-frère, qui lui prêtera de l'argent pour qu'il puisse acheter une terre voisine et y vivre occupé et paisible, sa mère enfin qui, abju-

rant presque ses tristes principes, se résignera à voir son enfant heureux à peu de frais.

Nous retournons des vers à la prose et de l'amplification morale à la satire d'actualité avec les *Lionnes pauvres*, pièce en cinq actes, puisée en plein à la source troublée des mœurs parisiennes et dont Balzac n'eût désavoué ni le plan ni la forme. Elle fut jouée, le 22 mai 1858, au Vaudeville : Félix et Mlle Fargueil s'y distinguèrent. M. Edouard Foussier y avait collaboré, et elle était dédiée au prince Napoléon, qui en avait fait autoriser la représentation, en dépit de la divertissante pruderie et des incroyables objections de la censure. Non-seulement Son Altesse impériale, mais la direction des beaux-arts, mais le ministre Fould, mais l'Empereur lui-même furent obligés de disputer cette œuvre abominable à des juges qui ne l'avaient lue qu'en se voilant la face. Par une préface piquante et hautaine, Augier flagella ces Messieurs de main de maître et réclama pour la comédie le droit qu'elle a d'être indépendante, vraie, énergique, dure s'il le faut, afin qu'elle frappe fort et corrige sûrement. Il y discuta aussi, en réponse aux observations des journaux, la conception de sa pièce, dont le sujet précis n'est pas, disait-il, l'adultère seulement, comme cela a eu lieu dans tant d'autres compositions théâtrales, mais la prostitution dans l'adultère, l'amour vénal d'une femme mariée pour un complice qui la paye. Voilà qui est assurément sincère jusqu'à la crudité, et je ne pense pas que la hardiesse de l'écrivain dramatique soit susceptible d'aller beaucoup plus loin. Le héros ou plutôt la victime de ces intrigues, aussi tristes qu'elles sont communes, est un certain M. Pommeau, plus que mûr, premier clerc de notaire, jouissant d'une très-modeste aisance, qui, après avoir marié sa pupille Thérèse à l'avocat Léon Lecarnier, a eu l'imprudence d'épouser lui-même une toute jeune femme, Séraphine, dont les instincts et les goûts sont en dehors et au-dessus de son humble position. Elle est légère, frivole, dépensière ; elle hante le grand monde et les gens à équipages, les courses de chevaux et les spectacles ; parures nouvelles, mobilier somptueux, plaisirs variés, elle ne se refuse rien : elle ne veut pas d'enfants, parce que cela l'assujettirait ; elle recherche le bruit, la lumière, presque le scandale, parce que cela l'amuse. En outre que son mari s'épuise au travail pour défrayer ses besoins et surtout ses caprices, elle persuade au bonhomme, d'autant plus crédule qu'il l'aime davantage, qu'à Paris on a tout à vil prix, pourvu qu'on sache s'y prendre. Or, comment s'y prend-elle ? En acceptant les hommages et même les cadeaux de Lecarnier, l'époux de son amie la plus intime, de la pupille de Pommeau. Cette situation fausse et périlleuse produit tous les ré-

sultats qui en découlent naturellement. Une des acolytes ordinaires de ces sortes de femmes, Mme Charlot, marchande à la toilette, exige d'elle à bref délai le payement de dix mille francs de billets qu'elle lui a signés ; sa domestique Victoire est forcément sa confidente, et un galant entre deux âges, fils d'un marchand d'huile enrichi, Frédéric Bordognon, qui a, par hasard, surpris sa liaison avec l'avocat, la surveille, prêt à profiter personnellement de ses embarras. Le mari coupable n'est pas moins embarrassé parfois : il ne subvient aux fantaisies de *dame Séraphinette*, comme Frédéric l'appelle, qu'en empruntant, sous divers prétextes, de l'argent à ce dernier, qui, maître de son secret, s'amuse à exposer devant lui ses doutes sur la vertu féminine et ses théories sur les lionnes pauvres ; on en jugera par cet extrait de leur conversation :

BORDOGNON

Qu'est-ce qu'une lionne dans cet argot qu'on nomme le langage du monde ? Une femme à la mode, n'est-ce pas ? c'est-à-dire, un dandy femelle, qu'on rencontre invariablement où il est de bon ton de se montrer, aux courses, au Bois de Boulogne, aux premières représentations, partout enfin où les sots tâchent de persuader qu'ils ont trop d'argent aux envieux qui n'en ont pas assez... Ajoute une pointe d'excentricité : tu as la lionne supprime la fortune : tu as la lionne pauvre.

LÉON

Comment ! Il n'y a pas d'autre différence entre les deux ?

BORDOGNON

Ah ! si ; il y a le caissier. Pour les premières, c'est le mari ; pour les autres... Bref, ces deux variétés fleurissent simultanément à tous les étages de la société, et, duchesse ou bourgeoise, de dix à cent mille livres de rente, la lionne pauvre commence où la fortune du mari cesse d'être en rapport avec l'étalage de la femme. Tu as compris ? Oui ? Bonjour.

LÉON

Eh ! mon cher, il y a pour les femmes des moyens moins honteux de dépenser plus d'argent que ne leur en alloue le mari, et l'anse du panier...

BORDOGNON

En effet, l'anse du panier ; c'est par elle qu'on entre en danse. Tant que



la lionne en question est honnête, le mari paye dix centimes les petits pains d'un sou; du jour où elle ne l'est plus, il paye un sou les petits pains de dix centimes... Elle a débuté par voler la communauté; elle achève en l'enrichissant... Ces pauvres maris sont si innocents! Ils s'extasient sur les progrès de la fabrication, le bon marché de la main-d'œuvre, le bas prix des soies, la fraîcheur des cachemires soi-disant de rencontre, qu'on a toujours pour rien... Quant au procédé, ils n'y voient que du feu et ne soupçonnent pas qu'il soit jamais entré chez eux un écu clandestin.

Léon dissimule le mieux possible vis à-vis de lui; mais la vérité qu'il lui cache éclate aux yeux de Thérèse. Elle ne peut obtenir les sommes nécessaires à l'entretien de leur ménage et de leur fils; elle s'aperçoit qu'il a oublié, la veille, des papiers d'affaires dans une voiture de place où il se promenait furtivement en compagnie de Séraphine; elle confie à son excellent tuteur ses soupçons et ses craintes : enfin on lui apporte par méprise une note de modiste qui lui prouve que son époux achète des chapeaux de cinquante écus à sa maîtresse, tandis qu'elle, sa compagne légitime, en porte à vingt-cinq francs la pièce : pour surcroît de douleur, elle est obligée de se taire, de peur de contribuer à l'infamie et au désespoir d'un vieillard qu'elle chérit. Cependant, Séraphine a demandé à son amant les dix mille francs qu'elle est tenue de payer le lendemain. Celui-ci, à son tour, les sollicite de Bordognon qui les lui refuse, préférant exploiter la détresse de la dame; de plus, au milieu d'un bal, elle est l'objet des chuchotements et des commérages de la galerie, en dépit des généreux efforts que fait Thérèse pour la défendre. Rentrée chez elle, par une contradition peu conforme à son caractère, elle repousse fièrement les offres intéressées de Frédéric et court au Mont-de-piété engager son argenterie et ses bijoux, dans le but de solder Mme Charlot. La revendeuse, qui garde prudemment le logis de la dame, y rencontre Pommeau qui la rudoie et veut la chasser : aussi, furieuse, lui démontre-t-elle qu'elle est parfaitement au fait de l'état de ses affaires, et qu'il dépense, à son insu, une trentaine de mille livres par an. Ce clerc de notaire en cheveux blancs, qui vivait si largement sans connaître la valeur des choses, est stupéfait de la découverte, et il y a de quoi; il renvoie la marchande en promettant de la rembourser, et, Séraphine revenue, il lui adresse les reproches d'usage. Quelle est la liste de ses créanciers? Quel est le nom de son complice? Elle tergiverse; elle nie; elle parle d'abord, pour la forme, de repentir et d'expiation; mais, dès qu'elle voit se lever à l'horizon le spectre de la ruine, elle recule, arrache son masque et révèle clairement toutes les laideurs morales qui se

cachaient derrière son joli visage. La scène est d'un réalisme navrant :

POMMEAU.

Nous vivrons de mon travail : ce sera la gêne, sinon l'indigence. Tu parlais d'expier; voilà le commencement de l'expiation.

SÉRAPHINE.

La misère ! pour vous !

POMMEAU.

Ne t'occupe pas de moi et réponds.

SÉRAPHINE.

Je ne puis accepter ce sacrifice.

POMMEAU.

Je te répète que ce n'en est pas un. La pauvreté, c'est ma réhabilitation, et j'y aspire, comme d'autres à la richesse. Tu hésites encore ? Qui te retient ! J'ai peur de comprendre ton silence. Parle, parle donc !... Ah ! vile créature, ce n'est pas pour moi que la pauvreté t'épouvante !

SÉRAPHINE, *les yeux baissés.*

Eh bien ! oui, elle me fait peur !

POMMEAU.

Je l'ai tirée du néant, et le pain dont je me contente n'est pas assez bon pour elle.

SÉRAPHINE, *aigrement.*

Vous me reprochez vos bienfaits !

POMMEAU.

Je me reproche de t'en avoir crue digne.

SÉRAPHINE, *d'une voix brève.*

Quand on n'est pas riche, on ne se marie pas.

POMMEAU.

O monstre de perversité!

SÉRAPHINE.

On n'insulte pas une femme; on la quitte ou on la tue. Quels enseignements ai-je reçus, moi? Que m'a appris ma mère? Qu'il faut être riche pour être heureux. Que m'a appris le monde? Qu'il faut être riche pour être considéré. Les plaisirs et le luxe sont les dieux qu'on nous prêche de parole et d'exemple; quand nous les adorons, on nous traite de monstres. Monstres, soit! Si j'en suis un, prenez-vous-en à qui de droit. Je ferais une concession au respect humain en restant avec vous; elle ne vous suffit pas : chassez-moi donc; je ne suis pas embarrassée de moi.

POMMEAU, *atterré.*

Vous êtes ici chez vous, madame; j'en sors pour n'y rentrer jamais; et va donc maintenant où tes instincts t'emportent! (*Il sort.*)

Il était difficile de trouver un dénoûment satisfaisant à une pareille fable, et les auteurs ne s'en sont tirés qu'à peu près. Lecarnier s'est décidé à rompre avec la belle; il rougit de son erreur; il implore son pardon de sa femme, résignée, mais froide, qui se préparait à s'éloigner avec son enfant. Quant à Séraphine, elle a fui la demeure conjugale, et son mari désespéré a cru à un suicide: rassurons-nous; elle s'est contentée d'aller en loge au théâtre au bras de Bordognon, lequel, du reste, guéri par tant de péripéties, semble renoncer à ses vélléités amoureuses, et fait même très-bon marché de l'objet de ses rêves, puisqu'il la laisse seule au spectacle, à onze heures du soir, pour venir débiter à son ami Léon cette grave et prophétique sentence, qui est, en somme, la morale de la pièce :

Sois calme; la justice d'en haut a déjà pris ses conclusions; entretenue dans un mois, dans dix ans prêtresse d'un tripot clandestin, dans vingt ans, à l'hôpital; tel est l'arrêt de dame Séraphine. Il y a peut-être là de quoi satisfaire la vindicte publique.

Le vieux Pommeau, qui venait chercher un asile auprès de sa

pupille, arrive à soupçonner que c'est l'avocat marié par lui qui l'a trompé indignement. Il l'insulte, jette à ses pieds quelques-uns de ces billets de banque que sa femme avait reçus de lui en cachette, et se retire, entraîné par Frédéric ; on sent qu'il ne survivra point à cette double déception. Cette fin est plus vraisemblable que scénique : elle n'a rien de banal ; mais elle laisse dans l'âme des spectateurs une impression de tristesse et de regret.

V

Désormais, Emile Augier ne s'est plus guère écarté de la route qu'il avait fini par adopter de préférence ; la passion et la satire, jusqu'ici du moins, sont restées les deux pôles entre lesquels gravite son vigoureux talent. Toutefois, il se reposa un instant de ces tableaux larges et assez sombres en donnant, le 5 mars 1859, au Gymnase, où elle obtint un succès modéré, une comédie en cinq actes et en prose, plus douce et plus simple, où il avait encore usé de l'habile collaboration de M. Foussier et qu'il dédia à Mérimée. C'est *un Beau Mariage*, dont le sujet a de la portée et trouverait, de notre temps, de fréquentes applications, mais où la trame est un peu lâche et l'émotion trop contenue. D'après la thèse exposée par les deux écrivains, rien n'est plus déplorable pour un homme d'esprit et de cœur que d'être *bien marié* aux yeux du monde ; car il paye amplement en humiliations et en sacrifices la riche dot qu'on a daigné lui accorder. Ici, l'on nous introduit à la campagne, chez le baron de la Palude, chimiste amateur et candidat perpétuel à l'Institut, qui possède un mérite fort contesté, mais deux cent mille livres de rente très-réelles. Son ancien condisciple, le marquis de la Roche-Pingoley, ne cesse de le cribler de ses épigrammes, l'accusant d'avoir, à force de travaux et de dépenses, découvert du calorique dans le feu, de la potasse dans le savon, et même, à l'occasion, des perdrix dans les choux. Le faux savant et le gentilhomme railleur, qui sont également sur le retour de l'âge, courtisent à l'envi Mme Bernier, une veuve des plus appétissantes et des plus riches, qui, entre autres trésors, a la propriété et l'usufruit d'une fille, élevée à la mode du jour. Clémentine offre un type fort aimable et fort actuel : elle a dévoré tous les romans connus ; elle ne pense qu'aux voyages et aux aventures ; si elle pouvait éprouver des accidents, être dévalisée par des bandits, avoir en chemin la bonne fortune d'un déraillement ou d'un naufrage ! Elle épousera qui on

voudra, mais à la condition que ce soit l'hiver, vu qu'elle s'est juré à elle-même de passer sa lune de miel en Italie. Or, Pierre Chambaud, préparateur de chimie du baron, son secrétaire ou, pour mieux dire, le véritable rédacteur de ses mémoires scientifiques, raconte à son ami Michel Ducaisne, journaliste parisien, qu'il adore la jeune fille en secret et sans espoir. Au moment où il s'apprête à quitter la France, afin d'étourdir ses ennuis, le marquis l'invite à patienter : il le protégera, dans la charitable pensée que cela sera désagréable à la Palude, son vieux camarade d'études. N'est-il pas fils d'un colonel d'artillerie, instruit, désireux de parvenir, préoccupé d'inventions utiles, qui peuvent l'illustrer bientôt? Pierre ne part plus, et, en effet, au second acte, nous le retrouvons uni à Clémentine depuis quatre mois : qu'il doit être heureux! Son étrange bonheur commence à produire ses fruits inévitables. Sa belle-mère a décidé qu'on vivrait en famille; ce qui signifie qu'il n'aura plus ni volonté ni repos. Défense de tutoyer sa femme; car c'est du plus mauvais genre : ordre de l'accompagner prochainement à un bal masqué, en s'affublant lui-même d'un travestissement très-coûteux. Mme Bernier se livre aux prodigalités les plus ruineuses; elle joue à la Bourse; au risque de se compromettre, elle accueille les madrigaux du marquis et du baron, sans s'inquiéter de choisir l'un d'eux pour époux : il est inutile d'ajouter que toutes les représentations du gendre sont déclarées nulles et non avenues. On a bien voulu l'épouser pour ses beaux yeux et pour ses chances d'avenir : ces yeux, qu'il les ferme; cet avenir, qu'il y songe. Hélas! c'est devenu impossible : dès qu'il se dispose à travailler, à reprendre ses plans d'autrefois, a mûrir une idée, il lui faut courir le monde, ménager des importuns, gaspiller son temps en niaiseries. Les sarcasmes de son ancien patron la Palude l'ont blessé au vif; les conseils de son ami Ducaisne, qui revient d'une excursion lointaine, achèvent de le transformer. Il se remettra résolûment au travail; il se créera un nom célèbre : c'est le meilleur moyen d'arriver à l'indépendance. L'agneau se métamorphose en lion : l'esclave de ces dames se redresse sous l'aiguillon et secoue le joug. Elles avaient commandé pour lui, l'honnête plébéien, des cartes de visite armoriées au nom de M. de Pierre-Chambaud; il les brûle. Elles lui envoient un costume chevaleresque à la François Ier qu'on lui enjoint d'endosser; il le rejette avec colère. Elles partent pour le bal, conduites par la Roche-Pingoley, et il reste à la maison, en compagnie de Michel. Les soucis ne lui manqueront pas. Il a en tête la conception d'une découverte magnifique, à peine inférieure à celle de la vapeur : mais il aurait besoin de solitude, de tranquillité, d'un labeur de dix à douze heures par jour. Or, sa belle-mère parle

de l'expédier en province pour régler je ne sais quelle question d'intérêt; sa femme le boude, parce qu'il cherche à ajourner le fameux voyage d'Italie; s'il désire prêter au journaliste Decaisne la misérable bagatelle de quinze cents francs, il est prié poliment de ne pas recommencer trop souvent; le baron le prévient d'un air sournois qu'on jase partout sur les familiarités, prolongées indéfiniment, de Mme Bernier et du vieux marquis; sans compter qu'on s'étonne de voir le gendre s'inquiéter si peu de l'honneur de sa famille. Pierre, poussé à bout, injurie Pingoley, qui repousse dédaigneusement ses provocations : il se brouille avec la veuve, exaspérée de trouver un Mentor désagréable là où elle ne cherchait qu'un instrument docile; et il s'enfuit, renonçant à cet intérieur où on l'opprime, à cette richesse qui n'est qu'une chaîne, à Clémentine, qui précisément commence à l'estimer, en découvrant qu'il est noble et digne. Au quatrième acte, il habite un galetas encombré de fioles, de cornues, de syphons et autres appareils de chimie; une petite pension, qui appartient à Michel, les fait subsister l'un et l'autre... à la condition de se nourrir de pain et de lait plusieurs jours par semaine. Il multiplie expériences sur expériences afin d'appliquer sa grande découverte; mais elles peuvent lui coûter la vie, et déjà une explosion a brisé les vitres de leur habitacle, au point que les voisins murmurent, que la police veille, et que le propriétaire menace. La Roche-Pingoley, qui a hérité d'un neveu vieux avant l'âge, et qui se décide à épouser Mme Bernier, vient, de sa part, le supplier de rentrer au foyer conjugal; il refuse. De son côté, la Palude apparaît, impatient de demander raison à Ducaisne, qui, par des articles satiriques, s'est permis de démasquer son ignorance; au besoin, il lui achèterait cher son silence. Il y a mieux à faire, selon Michel : celui-ci aide Pierre à préparer les moyens de liquéfier le gaz carbonique, et de réaliser ainsi une révolution importante dans l'industrie des chemins de fer. Que le baron prenne sa place auprès du cylindre en ébullition; en cas de réussite, il peut gagner de l'argent, de l'illustration, et ce siége tant convoité de l'Institut; en cas d'échec, il en sera quitte pour sauter en l'air. C'est ce que fait par avance notre savant millionnaire, qui se retire précipitamment, furieux d'une telle mystification. Les deux amis, pourtant, se mettent à l'œuvre; l'heure est venue : ils dressent ces engins scientifiques, aussi meurtriers que des machines de guerre; pâles et tremblants d'anxiété, ils comptent les minutes. Quelle joie, quel triomphe! L'opération, menée, bien entendu, beaucoup plus vite au théâtre que dans un laboratoire, réussit complétement! Voilà Chambaud illustre, dès qu'on connaîtra sa découverte; le voilà riche, pour peu qu'on lui achète ses procédés; du moins, le

voilà heureux; car Clémentine, ayant su par Pingoley les projets qu'il formait, les dangers qu'il a bravés, est accourue, prête à mourir avec lui, s'il le fallait. Dès lors, la comédie tourne presque au conte de fées. La jeune femme est restée auprès d'un mari dont elle est fière maintenant : elle manie l'aiguille, elle chante, elle est toute joyeuse de partager la médiocrité de sa situation provisoire; médiocrité d'ailleurs assez dorée, puisqu'ils habitent un quatrième étage à mille francs de loyer, puisque Pierre a déjà reçu la croix d'honneur d'un gouvernement terriblement prompt à récompenser le mérite, puisqu'il touche par an la somme fabuleuse de neuf mille francs gagnés à donner des leçons de chimie. Mme Bernier, s'apitoyant fort sur la misère de sa fille, lui propose vainement de lui compter sa dot; Clémentine, par une délicatesse exagérée, dédaigne de recevoir les huit cent mille francs qu'elle lui destinait. Le baron, toujours avide de renommée, donne un prix exorbitant de la mémorable découverte qu'il exploitera à son profit; la veuve épouse le marquis, et Pierre Chambaud consent à rentrer, ainsi que sa femme, chez son opulente belle-mère, à présent qu'il peut se soutenir par lui-même. Si le romanesque et l'invraisemblable dominent dans le dernier acte, la pièce n'en reposait pas moins sur une pensée sérieuse et juste. Elle était suivie de cette note explicative, rédigée par les auteurs : « Rendons à César ce qui est à César. La découverte de la liquéfaction du gaz carbonique, plus connue des savants que du public, n'appartient pas à notre héros, comme on pourrait le croire, mais au célèbre Faraday. L'appareil dont nous nous servons au quatrième acte a été inventé par Thilorier, dont il a tué le préparateur Hervy. » Ceci est fort instructif, sans nul doute; mais il est malheureusement constaté que les inventeurs, en général, font sur la scène une assez chétive figure. Le Claës, imité de Balzac, et représenté jadis au Gymnase par Bouffé, qui s'épuisait à la recherche de l'absolu; le Galilée de Ponsard; tout récemment le Guttemberg de M. Edouard Fournier, l'ont prouvé suffisamment. Emile Augier, cependant, ne s'est point découragé, et, deux fois encore, il dépeindra des chercheurs obstinés, sacrifiant tout à la poursuite et à l'accomplissement de leurs rêves, le Desroncerets de *Maître Guérin* et le Lagarde de *la Contagion* : mais, quel que soit l'art qu'un écrivain apporte à faire accepter de semblables personnages, le public ne leur accorde jamais qu'une attention restreinte, qu'une sympathie douteuse; car il lui faut avant tout des passions vives, et non pas des idées abstraites.

La comédie des *Effrontés*, en cinq actes et en prose, qui suivit la précédente, n'était pas, comme elle, une sorte d'apologue ingénieux avec ses déductions logiques et sa conclusion prévue, mais une sa-

tire fine et mordante, franchement empruntée à nos mœurs actuelles et à notre monde politique. Jouée aux Français le 10 janvier 1861, remarquablement exécutée par Samson, Provost, Regnier, Got, Delaunay et Mme Arnould-Plessy, dédiée encore à Prosper Mérimée, un des plus spirituels confrères de l'auteur, elle eut une vogue, que les conflits orageux de la polémique ne firent qu'accentuer davantage. Là nous sommes à Paris, en l'an de grâce 1845, et les personnages qui défilent devant nous sont des plus reconnaissables. C'est le banquier Charrier, dont le passé n'est guère irréprochable au point de vue de la probité, mais dont le présent défie toute critique sous le rapport de la fortune, et, par conséquent, de la considération. C'est son fils Henri, qui mène la vie parisienne à grandes guides, et jette son argent par toutes les fenêtres du boulevard Italien, sauf à le menacer, au moindre sermon, de s'engager dans les zouaves. C'est sa fille Clémence, qui aime tout bas et qui voudrait épouser Albert Sergine, un journaliste aussi loyal qu'il est pauvre. C'est Sergine qui, de son côté, porte au cou une chaîne, comme le héros d'une des pièces de Scribe, une chaîne de fleurs, si l'on veut, mais où les épines ne manquent pas, attaché qu'il est officiellement au char de la marquise d'Auberive. C'est Charlotte d'Auberive elle-même, charmante femme, qui s'était unie à son vieil oncle, qui s'est séparée de lui en lui arrachant une pension alimentaire de cinquante mille francs par an, et qui, à force d'aplomb et d'élégance, a imposé à son entourage le respect d'une liaison adultère. C'est enfin le marquis, sceptique original, légitimiste irréconciliable, qui assiste en riant au spectacle de nos révolutions, et se venge de la bourgeoisie parvenue par de sanglantes épigrammes. Il faut l'entendre cribler de ses traits aigus le progrès et les réformes, la *ploutocratie* et les nouveaux priviléges d'une féodalité de mauvais aloi, la légalité remplaçant l'honneur et l'impudence des coquins, auxquels on serre la main, pour peu qu'ils soient copieusement nantis de rentes et proprement vêtus. Ecoutez-le parler à Charrier :

Les travers du vainqueur sont la consolation du vaincu, consolation bien innocente. Vous nous avez renversés, et je me gaudis à voir ce que vous avez mis à notre place.

CHARRIER

L'égalité.

LE MARQUIS

Elle est jolie, votre égalité, parlons-en. Vous avez substitué une caste à une autre, voilà tout.

CHARRIER

Il n'y a plus de castes en France.

LE MARQUIS

Vous croyez cela? Ecoutez le récolement de la vôtre. Vous ne vous mariez qu'entre vous, comme nous faisions. Vous dites: ça n'a pas le sou, comme nous disions : ça n'est pas né! Vous avez vos quartiers de richesse, comme nous avions nos quartiers de noblesse, le millionnaire de la veille traitant sous la jambe celui du jour. Vous avez le monopole du pouvoir comme nous, l'hérédité comme nous. Voilà pour les ressemblances; voulez-vous passer aux différences? Notre ostentation avait quelque grandeur, notre impertinence quelque grâce; nous avions d'autres convictions que notre intérêt; enfin, nous ne payions qu'un impôt, j'en conviens; mais c'est le seul que vous ne payez pas, vous autres... l'impôt du sang.

CHARRIER

Il y aurait beaucoup à répondre; mais ce serait long, et nous n'avons pas de temps à perdre dans cette caste où l'on travaille!

Ce qui est médiocrement édifiant et passablement machiavélique, c'est que ce gentilhomme narquois qui singe Juvénal et ressuscite Saint-Simon, travaille de tout son pouvoir à pervertir une société qu'il déteste. Vernouillet, un financier à la douzaine, est sorti, acquitté, mais taré, d'un procès scandaleux, après avoir enlevé à M[me] d'Auberive cent mille francs et à ses autres actionnaires des millions. Il allait quitter la France à petit bruit, quand le marquis lui expose la théorie de l'effronterie contemporaine : dépenses exagérées, luxe insolent, réclames à outrance, duels placés à propos; et le financier de relever la tête. Il fera l'acquisition du journal où écrivait Sergine, la *Conscience publique*, et, à dater de ce jour, il redeviendra immaculé. Charrier, maire à la campagne et destiné à être pair de France, le regardait tout à l'heure de bien haut; il lui sourira désormais. Le vicomte d'Isigny, dont le grand-père vendait du beurre en Normandie, mais qui aspire, de temps immémorial, aux honneurs de l'Institut, le flatte humblement, sans préjudice des gentillesses de M[me] la vicomtesse pour lui, parce qu'il pourra servir cette candidature. Cependant Henri Charrier, à son aspect, crie aux domestiques avec plus de gaîté que de politesse : « Faites serrer l'argenterie. » Sergine, indigné de se voir un pareil directeur en pers-

pective, flétrit ces organes de l'opinion qui se vendent à beaux deniers à une bande de spéculateurs : il est honnête ; on le trouve mal élevé et brutal. D'ailleurs, son honnêteté est mise à de rudes épreuves : il serait heureux de s'allier à Clémence, dont le frère est son ami ; mais le moyen de rompre avec la marquise, lorsqu'elle a trahi son mari à cause de lui, quand elle n'a que lui pour soutien, quand tous connaissent leurs relations ! Et pourtant ces relations ne sont pas trop douces ; cette bonne fortune tire à sa fin : l'ennui, la satiété, la contrainte y ont succédé, suivant la coutume, à l'effervescence de la passion. Vernouillet, qui est en train de se refaire une virginité morale, vient trouver la marquise et lui restitue les cent mille francs qu'il lui avait fait perdre : mais rien pour rien, et les affaires sont les affaires. Il n'a commis diverses peccadilles que dans le but de s'enrichir, et il ne cherche à s'enrichir qu'afin de solliciter l'alliance d'une jeune fille opulente, dont Mme d'Auberive est la marraine, à savoir, Clémence Charrier. La grande dame s'empresse de recommander le Vernouillet à sa filleule, qui a toujours entendu parler fort mal de lui et qui, de plus, avoue sa vive sympathie à l'endroit de Sergine. On juge de la colère et de la jalousie de Charlotte, colère qui s'accroît, jalousie qui se fortifie, parce que son amant s'irrite à la pensée que Clémence pourrait épouser le financier. Au troisième acte, celui-ci nous apparaît dans toute sa gloire : c'est le Mercadet de Balzac, c'est le Montjoye d'Octave Feuillet, c'est un des autocrates de la Bourse et un des rois de l'époque. Il vient d'acheter la *Conscience publique* (c'est le journal de ce nom que je veux dire) : repoussant les présents d'Artaxerce, il a stoïquement renoncé à la subvention de dix mille francs par mois que ce journal recevait du gouvernement ; il passe, enseignes déployées, dans les rangs de l'opposition, en sorte que le ministre, touché d'un tel désintéressement, l'invite à dîner et le suppliera d'accepter la croix d'honneur. Il communique ses plans à un certain homme de plume, intelligent, peu scrupuleux, fort misérable, Giboyer, son ancien camarade de collége, qui lui sert de factotum, use ses fauteuils, boit ses liqueurs, fume la pipe dans son cabinet, mais lui rend mille services ostensibles ou cachés. Affublé du galant pseudonyme de la comtesse de Folleville, il écrit des articles de modes étourdissants, assassine à coups d'épingles les danseuses qui déplaisent ou qui plaisent trop à son patron, et invente des nouvelles à sensation au profit des coulissiers. Delaville, dans le *Folliculaire* sous la Restauration, et Mme de Girardin sous le règne de Louis-Philippe dans l'*Ecole des Journalistes*, avaient déjà essayé d'éclairer les bas-fonds de la presse et de stigmatiser les *condottieri* de la pensée : ici, la peinture est plus accusée et plus frappante.

Giboyer est un type d'écrivain déclassé, de viveur nomade, type non pas neuf, mais habilement renouvelé : le *Pauvre Diable* de Voltaire, le *Neveu de Rameau*, tel que Diderot nous l'a décrit, le Figaro de Beaumarchais, et un peu le Schaunard d'Henri Murger, revivent en sa personne. Le marquis d'Auberive reconnaît en lui le fils de son portier, enfant prodige qui annonçait des dispositions brillantes. L'autre lui raconte qu'en effet un maître de pension l'a *éduqué* gratis, a usé de lui comme d'une enseigne, puis l'a promu à un poste de confiance, aux fonctions de maître d'études; et ensuite que de métamorphoses professionnelles, que d'incarnations diverses ! « Tour à tour, dit-il, courtier d'assurances, sténographe, commis-voyageur en librairie, secrétaire d'un député du centre dont je faisais les discours, d'un duc écrivassier dont je bâclais les ouvrages, préparateur au baccalauréat, rédacteur en chef de la *Bamboche*, journal hebdomadaire, vivant d'expédients, empruntant l'aumône, laissant un préjugé et une illusion à chaque pièce de cent sous, je suis arrivé à l'âge de quarante ans, le gousset vide et le corps usé jusqu'à l'âme. » Confession tristement naïve, si l'idée de naïveté pouvait s'appliquer jamais à un Giboyer! L'occasion est superbe pour le marquis de fronder la société issue de la révolution de 1789, l'aristocratie d'argent et les bienfaits suspects de l'éducation, pour le bohême de prêcher la suprématie de l'intelligence et l'avénement du mérite personnel.

Cette discussion est interrompue par l'arrivée de Sergine, qui vient signifier sa démission à Vernouillet, puisque celui-ci, exploitant le journal à son gré, fera d'un sacerdoce un commerce et d'une tribune un bazar. Giboyer se charge de déterrer dans les cafés ou les brasseries un rédacteur en chef moins âpre et plus maniable. Le financier attaque alors en règle le banquier et lui demande sa fille : du moment que le ministre le flatte, que M. d'Auberive le pousse, qu'il sera demain opulent et surtout qu'il connaît les fâcheux antécédents de Charrier, il devient pour ce dernier un homme fort respectable. Il n'a donc plus qu'à se présenter chez lui; puisse-t-il y triompher de l'indifférence de la sœur et des préventions du frère! Quant à Charlotte, qui s'est retournée contre lui très-subitement et assez imprudemment et qui lui a renvoyé les cent mille francs restitués par lui, Vernouillet se vengera d'elle. Giboyer, sur son ordre, lui consacre, ainsi qu'au favori de la dame, le cher Albert, un article anonyme et des plus venimeux, et, à une soirée donnée par les d'Isigny, où le pamphlétaire, paré de l'anagramme fantastique de Boyergi et transformé ainsi en noble valaque, a l'insigne honneur de gagner au whist contre des barons et des généraux, on ne parle que de son article; et, comme on finit par soupçonner sa véritable condition,

on l'entoure et on l'adule; car, si on le méprise, on le craint. La victoire menace de rester aux effrontés. Il n'est pas, jusqu'à Henri, le voluptueux étourdi, qui ne faiblisse devant Vernouillet, lequel a l'amabilité de prôner Mlle Taffetas, une figurante qu'il honore de ses hommages, et de lui offrir des comptes rendus élogieux pour les opéras d'un musicien novice qui l'intéresse. Sergine accourt au bal, impatient de châtier le propriétaire de son ancien journal, où on vient de l'insulter : celui-ci empêche Giboyer de se déclarer coupable et est prêt à endosser une affaire d'honneur qui le poserait à merveille. Mais Mme d'Auberive, payant d'audace, défend à Albert de se battre et traverse fièrement les salons au bras de son vieil époux, qui, tireur émérite, railleur impitoyable, moraliste bizarre, sait se faire redouter de tous. Il se réconcilie publiquement avec sa femme, le jour où elle a besoin de sa protection, et l'emmène en Italie, non sans avoir gratifié Vernouillet de la blessure qu'il convoitait. Sergine est libre, et rien ne l'empêcherait d'épouser Clémence, si Charrier ne tenait à ménager le spéculateur, qui peut l'aider à obtenir la pairie et qui a l'infamie d'apprendre à Henri les vieux méfaits de son père. Le jeune homme, honteux de cette révélation, las d'ailleurs d'être oisif et inutile, ira en Afrique en qualité de soldat et abandonnera à son ami, comme dot, une partie de la fortune qu'il attend : il contraint le banquier, enfin ébranlé dans sa tranquillité de millionnaire, à agréer pour gendre un simple journaliste et (chose plus grave) ! un parfait honnête homme.

VI

Le succès des *Effrontés* avait été grand ; celui du *Fils de Giboyer*, où reparaissaient deux personnages ayant figuré dans l'ouvrage précédent, fut plus grand encore, quoique habituellement les suites ne soient guère heureuses au théâtre : il s'y mêla un bruit de bataille, un éclat de scandale, qui devaient notablement y ajouter. Cette pièce fut jouée aux Français, le 1er décembre 1862, par Samson, Got, Delaunay, Mme Arnould-Plessy, Mlle Favart, qui y firent assaut de talent; aussi la dédicace en fut-elle ainsi conçue : « Aux artistes qui interprètent ma comédie avec une si rare perfection, hommage d'affectueuse reconnaissance. » Dans sa préface, Augier a déclaré ingénument qu'il avait bien entendu composer une œuvre politique et sociale, qu'il aurait pu et dû l'appeler : les *Cléricaux*, et que son véritable sujet était : la démocratie attaquée par les

vieux partis. Il s'y défendait contre le reproche, qu'on lui a adressé en termes virulents, de n'avoir point insulté les vainqueurs, comme s'il n'était pas maître de ses préférences, et d'avoir foulé les vaincus aux pieds ; de singuliers vaincus, qui ne cessent de résister ou de médire et qui remplissent les conseils municipaux et généraux, la Chambre élective, le Sénat, les cadres administratifs, toutes les avenues du pouvoir ! Quant aux quelques lignes infligées à Déodat, quant à cette personnification transparente d'un libelliste dévot, délayant son fiel dans de l'eau bénite et assassinant ses adversaires avec un fer sacré, la victime était de nature à mériter tous les coups, de taille et de force à les rendre. L'écrivain finissait par avouer que, sans la tolérance du gouvernement, il lui eût été impossible de manifester franchement ses opinions, et, en comparant, selon ses expressions à la fois modestes et fières, *les petites choses aux grandes*, il citait le *Tartufe* de Molière autorisé par Louis XIV. Epoques troublées et équivoques que celles où un passe-port du pouvoir absolu est indispensable pour l'expansion des hardiesses de la pensée !

Quoi qu'il en soit, cette reproduction des mœurs actuelles, cette satire directe et sans réticences, où la vivacité d'Aristophane et l'ironie de Voltaire étaient appropriées au goût moderne, est une des compositions les plus vigoureuses et les plus complètes de notre auteur : les délicatesses d'une intrigue sentimentale, les invectives du pamphlétaire et les théories philosophiques y sont successivement associées. Du reste, elle prête à de nombreux rapprochements. Giboyer, le bohémien corrompu, adorant jusqu'à la passion un fils que le hasard lui a donné et se régénérant par les plus pures émotions de la paternité, a rappelé à quelques-uns la Lucrèce Borgia de Victor Hugo, qui lave les honteuses souillures de sa vie dans les eaux vives de l'amour maternel. Les relations de Gérard et de Fernande ont fait songer au *Roman d'un Jeune homme pauvre*, par M. Octave Feuillet. La baronne Pfeffers est cousine germaine de cette Césarine que nous avait exhibée la *Camaraderie* de Scribe, de la *Lady Tartufe* de M[me] Emile de Girardin et de la *Séraphine* de M. Sardou. Celui-ci s'emparera du comte d'Outreville pour en tirer le neveu de son Chapelard ; *le comité invisible* d'Augier tient de fort près à la *fabrique*, qui occupe tant de place dans le *Mari à la Campagne* de Bayard. Qu'importe, si tous ces lieux communs scéniques sont industrieusement combinés et remis en pleine lumière ? Dès le lever de la toile, nous retrouvons avec plaisir une de nos connaissances, le marquis d'Auberive, ce vieillard pessimiste et malin, qui regrette l'ancien régime et persifle le nouveau. Veuf de sa Charlotte, un ange qui l'avait audacieusement trompé, goutteux, épuisé, il est résigné à son malheur ; et c'est

pour la forme qu'il débite des douceurs à la baronne Pfeffers, une très-jolie et très-riche intrigante, jadis demoiselle de compagnie, ayant épousé le fils de ses maîtres, veuve aussi, désireuse d'apporter ses écus à un second mari, qui soit noble avant tout, fût-il ruiné ; c'est d'ailleurs une des Egéries de la secte réactionnaire. Comme ils s'entretiennent tous deux à cœur ouvert, mais à huis-clos, de leurs petites affaires ! Comme ils se vouent consciencieusement à la défense des bons principes ! Leur dialogue est instructif :

LE MARQUIS

La goutte ne m'a pas empêché de lire notre journal. Savez-vous que la mort de ce pauvre Déodat s'y fait cruellement sentir ?

LA BARONNE

Ah ! quelle perte ! Quel désastre pour notre cause !

LE MARQUIS.

Je l'ai pleuré !

LA BARONNE

Quel talent ! Quelle verve ! Quel sarcasme !

LE MARQUIS

C'était le hussard de l'orthodoxie... Il restera dans nos fastes sous le nom de *pamphlétaire angélique... Conviciator angelicus...* Et maintenant que nous sommes en règle avec sa grande ombre...

LA BARONNE

Vous en parlez bien légèrement, marquis !...

LE MARQUIS

Puisque je l'ai pleuré... Occupons-nous de son remplaçant.

LA BARONNE

Dites : son successeur. Le ciel ne suscite pas deux hommes pareils coup sur coup.

LE MARQUIS

Et si je vous disais que j'ai mis la main sur un second exemplaire? Oui, baronne, j'ai déterré une plume endiablée, cynique, virulente, qui crache et éclabousse, un gars qui larderait son propre père d'épigrammes, moyennant une modique rétribution, et le mangerait à la croque au sel pour cinq francs de plus.

LA BARONNE

Permettez; Déodat était de bonne foi.

LE MARQUIS

Parbleu! c'est l'effet du combat : il n'y a plus de mercenaires dans la mêlée; les coups qu'ils reçoivent leur font une conviction. Je ne donne pas huit jours à notre homme pour nous appartenir corps et âme.

Ce remplaçant tant désiré arrivera de Lyon par un des premiers trains. On le présentera au comité, qui se réunit périodiquement chez la baronne. Au Corps législatif, on organisera de savantes batteries; on va y discuter sur la pieuse liberté de l'enseignement; traduisez : on va y battre en brèche et tâcher d'y démolir l'Université, soupçonnée d'hérésie et coupable de libéralisme. Qui attachera le grelot? M. Maréchal, un représentant jusqu'alors muet, un ex-opposant, un *carbonaro* de l'avant-veille, rallié, ainsi que tant d'autres, au camp des *ultras*, furieux de modération et mettant, à chaque minute, des bâtons dans les roues du char du progrès, parce que sa carriole, à lui, a touché le but. Mme Pfeffers risquant une timide objection sur la nullité du futur Mirabeau, son interlocuteur s'écrie :

Un ancien abonné du *Constitutionnel*, un libéral, un voltairien qui passe à l'ennemi avec armes et bagages! Comment vous les faut-il? M. Maréchal n'est pas un homme, ma chère; c'est la grosse bourgeoisie qui vient à nous. Je l'aime, moi, cette honnête bourgeoisie qui a pris la Révolution en horreur depuis qu'elle n'a plus rien à y gagner, qui voudrait figer le flot qui l'apporta et refaire à son profit une petite France féodale. Laissons-lui retirer nos marrons du feu, ventre-saint-gris! Pour ma part, c'est ce réjouissant spectacle qui m'a remis en humeur de politiquer! Vive donc M. Maréchal et tous ses compères, messieurs les bourgeois du droit divin! Couvrons ces précieux alliés d'honneurs et de gloire, jusqu'au jour où notre triomphe les renverra à leur moulin.

Oui, d'Auberive aime ce Maréchal, dont le grand-père a été le fermier de son propre aïeul, dont la première femme était si séduisante et dont la fille est... sa pupille, pour ne rien dire de plus. Arrive d'Outreville, un de ses cousins, médiocre d'intelligence et dénué de fortune, que le marquis, renonçant à faire souche, a appelé du fond de sa province, pour lui léguer tous ses biens et le soin de perpétuer son nom. Il comptait sur un digne rejeton de leur antique et forte race : il voit entrer un adolescent, pâle et malingre, patelin et mielleux, costumé en sacristain, marchant à pas comptés et regardant en dessous, conformément aux vertueuses leçons de M. de Sainte-Agathe, son honorable précepteur. L'ambitieuse baronne caresse immédiatement en lui l'espoir d'une alliance aristocratique, et, tout candide qu'il semble être, le petit comte s'est aperçu fort vite que la susdite baronne est charmante. Il n'accorde donc qu'une attention distraite aux offres de son parent, qui voudrait lui donner pour femme la fille de... Maréchal, bourgeoise, il est vrai, en apparence, mais douée de beaucoup d'attraits et d'une belle dot. Justement, Maréchal survient : on lui trace le rôle qu'il doit jouer à la tribune ; le voilà condamné à se montrer orateur, et la chose l'embarrasse fort. Du moins, il renie les souvenirs de 89 ; il fulmine contre Voltaire et Rousseau ; il exalte la foi de ses pères, qui est excellente... pour le peuple : bref, il est si dévoué que d'Auberive reconnaissant essayera de faire de lui un baron... après tout ce qu'il en a déjà fait. La porte s'ouvre, et on introduit l'héritier présomptif de Déodat : c'est Giboyer, l'incomparable Giboyer, qui, dans une scène entraînante d verve, raconte au marquis la deuxième série de ses aventures. En quittant le spéculateur Vernouillet, il était devenu gérant du *Radical* : constamment incarcéré par le pouvoir, mais nourri et payé par son parti, il gagnait honnêtement son pain ; la révolution de 1848, en le délivrant, l'a jeté sur le pavé. Il n'y a pas de sot métier ; il s'est mis à en faire deux par précaution. Depuis plusieurs années, il végète à Lyon, mangeant à un double ratelier ; le jour, il est ordonnateur des pompes funèbres, le soir, contrôleur au théâtre des Célestins ; *miscuit utile dulci.* Il a accepté tous les labeurs, tous les sacrifices ; pourquoi? Parce que ce vilain homme est un bon diable, parce que longtemps il a soutenu son père, parce que ensuite il lui a fallu soutenir son fils. En effet, autrefois, très-fortuitement, d'une plieuse de journaux, rencontrée dans l'ombre des corridors, il a eu un enfant, Maximilien Gérard, auquel il a caché la vérité et qui veut bien ne le considérer que comme un protecteur. Il l'a élevé de son mieux; l'autre s'est fait recevoir docteur ès lettres, docteur ès sciences, docteur en droit; et de doctorat en doctorat, il est devenu secré-

taire du député Maréchal. C'est pour lui que Giboyer est cupide, vénal, disposé à tout : qu'on lui alloue, sous son faux nom de M. de Boyergi, un salaire annuel de douze mille francs, et Déodat est sur l'heure remplacé, dépassé, effacé. Quelle entente de la situation !

GIBOYER.

Si je vous brochais, d'ici à ce soir, une tartine de Déodat!

LE MARQUIS.

Possédez-vous assez sa manière ?

GIBOYER.

Parbleu ! Pour m'en servir en la définissant, elle consiste à *rouler* le libre penseur, à *tomber* le philosophe, en un mot à tirer la canne et le bâton devant l'arche. Un mélange de Bourdaloue et de Turlupin, la facétie appliquée à la défense des choses saintes, le *Dies iræ* sur le mirliton !

Ce premier acte, qui est d'une étendue considérable, ne renferme point de longueurs: c'est une exposition claire et vive, une des meilleures que le poëte ait faites, et le reste de l'ouvrage n'y est presque pas inférieur. Par exemple le couple Maréchal est à peindre. Madame, qui n'est aux yeux de Fernande qu'une belle-mère assez froide et assez hostile, abuse de son origine nobiliaire, de sa seconde jeunesse et de son coloris soigneusement entretenu, pour se repaître de songes et d'extases, dévorer des élégies mélancoliques et s'ériger successivement en protectrice langoureuse des différents secrétaires de son époux ; c'est aujourd'hui le tour de Maximilien Gérard. Monsieur rêve les lauriers oratoires ; il arbore à la main le manuscrit d'un discours qu'on lui a remis tout fait : encore un peu de temps, et il doit parler ! Sa fille, isolée dans ce milieu étrange, dissimule courageusement la sympathie que lui inspirait Gérard, et elle s'y prend si bien que ce dernier la croit sèche et hautaine à son égard. Raisonnable, calme et positive, à l'instar de la plupart des filles à marier de son temps, elle ne repousse pas trop le jeune comte d'Outreville, que son tuteur lui présente, que son père accepterait, dont sa belle-mère raffole : « Autant celui-là qu'un autre, » pense-t-elle, « pourvu que je sorte de cette maison ! » Ce qui contribuerait à l'en chasser, c'est qu'elle soupçonne Gérard d'imiter ses prédécesseurs et d'exploiter les bonnes grâces, après tout absolument pla-

toniques, de la dame Maréchal. Blessé de ce qu'on le suppose le sigisbée de sa patronne, le secrétaire demande son congé, et le marquis applaudit à cette légitime indignation, fort surpris que cet enfant trouvé ait tant de cœur. Mais Maréchal est désolé de ces menaces de départ, lui qui, pendant la journée entière, a répété *son* discours, en prenant un fauteuil pour tribune et avec l'accompagnement obligé du verre d'eau sucrée. La femme du député renouvelle vis-à-vis de Maximilien ses tendres avances, et Fernande, enfin éclairée sur l'état de son âme, lui avoue que, si elle consent à épouser M. d'Outreville, c'est justement parce qu'elle a peur de l'aimer lui-même. On comprend que Gérard ne part plus et qu'il reçoit très-froidement le pauvre Giboyer, quand celui-ci vient lui annoncer joyeusement un héritage imprévu de douze mille livres de rente (c'est le salaire qu'il touchera dans la feuille bien pensante) ; grâce à cette faveur du sort, son fils... adoptif pourra vivre indépendant, voyager, étudier sur place la démocratie américaine. Quelle est la stupéfaction, quelle est la douleur du bohême en découvrant que son élève est complétement transformé ! Ces amoureux n'en font jamais d'autres ! Maximilien a l'air de se soucier modérément d'un si chétif héritage ; il en vient à justifier les doctrines rétrogrades ; il vante les bienfaits de l'ordre et de la religion, ces fondements indestructibles de la société : c'est la belle harangue de M. Maréchal qui a produit une conversion si subite.

Or, cette harangue est de Giboyer, qui l'a bâclée rapidement, moyennant finances, contrairement à ses convictions les plus intimes. Fiez-vous donc aux manifestes politiques ! L'antithèse de ce jeune homme, réactionnaire par amour, et de ce vieil aventurier, champion ardent des réformes, n'est pas précisément impossible, et elle a quelque chose de neuf et de piquant ; mais Giboyer est terriblement taré pour être un des apôtres du progrès, un des prophètes de l'avenir. En tout cas, sa tendresse perce tellement à travers ses hésitations et son trouble, que Maximilien reconnaît enfin un père dans ce protecteur équivoque, et le paye de tant d'années de dévouement en se précipitant entre ses bras. Il est admis au théâtre que, trois fois sur six, on donne un bal au quatrième acte ; moyen banal, mais commode de rapprocher les divers personnages : ici, ils se réunissent tous chez Mme Pfeffers, y compris le secrétaire du député qui, maintenant, est la plus heureuse des créatures terrestres ; et elle déploie toutes les ressourses de sa diplomatie féminine pour brouiller les cartes. Maximilien supplie son père de dépouiller son sobriquet ridicule de Boyergi, de dire adieu à un monde jaloux et corrompu, de fuir en quelque endroit où ils pourront travailler et, s'il le faut, souffrir ensemble ; de tristes incidents lui donneraient

presque raison. Mme Maréchal, s'apercevant qu'il est épris de sa belle-fille, l'insulte en plein salon, ce qui amène, en revanche, Fernande à lui témoigner hautement une sympathie et une estime qu'elle lui avait si longtemps cachées. Le comte d'Outreville, toujours fasciné *in petto* par les charmes de la dangereuse veuve, parle de rompre des projets d'union que cette démonstration publique ne rend plus guère réalisables ; mais son noble et susceptible parent, d'Auberive, foncièrement attaché à sa pupille, et pour cause, le somme de s'exécuter, sous peine de perdre sa succession et même de recevoir un coup d'épée. Maréchal n'est pas moins exaspéré : car on lui annonce que l'honneur de prononcer son fameux discours, celui qu'il a déjà appris par cœur et non sans peine, lui est brusquement retiré, afin d'en investir un de ses collègues, un protestant, qui produira d'autant plus d'effet en foudroyant les universitaires. Alors Giboyer utilise le dépit du député et lui monte la tête ; ce digne représentant de son pays n'a qu'un parti à prendre : c'est d'abandonner les orthodoxes, comme il avait trahi les libéraux ; l'intérêt personnel, voilà la vraie boussole en politique. Qu'il rétorque les arguments qu'il avait étudiés ; qu'il pulvérise les phrases dont il avait chargé sa mémoire ; qu'il récite un autre discours, tout à fait opposé au premier, et qui ne lui coûtera pas davantage : Gérard n'est-il point là, qui, en une nuit, lui confectionnera une philippique des mieux réussies ?

La nuit porte conseil ; l'amour opère des miracles ; et, dès le lendemain, maître Maréchal lit à la tribune le chef d'œuvre que Maximilien n'a eu que le temps d'improviser pour lui. Le comte saisit cette occasion de lui reprendre sa parole, aujourd'hui qu'il se pose en foudre de libéralisme ; il renonce à la fortune du cousin : il se consolera tout doucement en percevant les économies et en contemplant les charmes de la sémillante baronne. Au contraire, Maréchal, qui revient de la Chambre, enivré de son succès, préconise la roture, rit de la prétention qu'a sa femme d'afficher la noblesse, joue à l'esprit fort et chantonne des refrains de Béranger : le vernis d'orthodoxie dont on l'avait barbouillé tombe, et le vieil homme, l'homme de 1830, reparaît en lui. En outre, il ne saurait plus se passer d'un secrétaire qui fabrique instantanément des tirades si éloquentes : il doit répondre bientôt aux membres de l'opposition de droite, et il compte bien sur une réplique puisée aux mêmes sources. Quel est son embarras lorsque M. de Boyergi, le célèbre publiciste, lui apprend qu'il emmène Gérard à Philadelphie, où ils fonderont un journal ! Quel est son étonnement dès qu'il sait que sa fille aime ce jeune plébéien ! Mais elle s'est un peu compro-

mise ; d'Outreville s'est éloigné : oubliant ses rêves de grandeur, le député se souvient qu'un de ses ancêtres, dont il tire son nom, était maréchal-ferrant, qu'il est lui-même un appréciateur éclairé du mérite individuel, un ennemi des préjugés, la fine fleur des démocrates, et il accède bon gré mal gré à cette mésalliance. Elle est encore plus grande qu'il ne le croyait; car Gérard lui révèle l'irrégularité de sa naissance et les liens étroits qui l'enchaînent à Giboyer. Ce dernier a beau vouloir se dérober à son affection : Maximilien se pare hautement du titre qui les unit, et Fernande, qui est une fille rare et hardie, donne à l'un, devant tous, un baiser en signe de fiançailles et sollicite le consentement de l'autre. Joignez à cela que le marquis d'Auberive, qui n'en fera jamais trop pour sa chère... pupille, propose à Gérard de l'adopter, au lieu de l'inepte d'Outreville, et, sur son refus, se promet de léguer son nom et sa fortune... à son petit-fils. C'est ainsi que les inspirations de la nature et les élans de la passion triomphent des conventions sociales... dans les comédies et dans les romans.

A. PHILIBERT-SOUPÉ.

(*La troisième partie au prochain numéro.*)

LES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

LES PETITES COMPAGNIES

ET LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

On sait que l'année 1868 a été particulièrement favorable au développement de nos voies ferrées. D'une part, les grandes compagnies ont vu s'étendre leurs concessions de plus de 2,000 kilomètres, dont les conditions d'exécution ont été réglées immédiatement, et l'Etat a déclaré l'utilité publique de 1,700 kilomètres, dont il s'est réservé de faire la concession en temps opportun ; d'autre part, les petites compagnies se sont accrues, et les chemins de fer d'intérêt local ont pris un développement marqué.

Jusqu'ici, nos études dans la *Revue* se sont portées spécialement sur les grandes compagnies ; nous voudrions aujourd'hui parler des compagnies secondaires, que l'on désigne ordinairement sous le nom de *petites compagnies*, et appeler l'attention sur les chemins

de fer d'intérêt local, qui semblent destinés à rendre de si grands services au pays. Nous croyons d'ailleurs que le moment est opportun pour parler des chemins de fer d'intérêt local ; dans tout le pays, on peut constater un grand mouvement en faveur de ces nouvelles voies ferrées ; il faut donc que l'opinion publique éclairée puisse suivre fructueusement et juger les débats relatifs à cette importante question.

Mais, avant d'entrer en matière, il nous reste à compléter notre précédent travail sur les conventions de 1868. On se rappelle qu'une de nos grandes compagnies, la Compagnie du chemin de fer du Nord, avait vu ajourner la discussion et le vote de la convention qu'elle avait signée avec le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Cependant, cette convention, qui dotait la région du Nord de 257 kilomètres de nouveaux chemins de fer, avait été établie sur des bases à peu près semblables à celles adoptées dans les traités conclus avec les autres Compagnies, mais elle avait trouvé, auprès de la commission du Corps législatif chargée d'en faire examen un accueil tout différent de celui qui avait été fait aux autres conventions par leurs commissions respectives. Tandis que celles-ci avaient défendu pied à pied non-seulement le principe, mais encore les détails de ces conventions, la commission chargée d'examiner la convention du Nord l'avait attaquée avec une sorte de passion et avait engagé avec le Conseil d'Etat une lutte des plus vives, pour faire prévaloir un système différent de celui qui avait été adopté par l'Etat dans l'exécution du grand réseau national.

La commission reprochait à la convention d'être trop favorable à la Compagnie du Nord, et semblait surtout désireuse de concéder les nouvelles lignes à une autre compagnie. En réalité, ce dernier point était le fond même de la querelle ; d'ailleurs, plusieurs membres de la commission ne faisaient pas mystère de leurs sympathies particulières pour certain projet de convention présenté par des capitalistes belges, et il était facile de voir que le but réel de cette petite guerre faite à la Compagnie du Nord était d'essayer d'affaiblir sinon de désorganiser son réseau en créant dans le périmètre de ce réseau une compagnie rivale. L'Etat s'est trouvé ainsi mis en demeure une fois de plus de déclarer s'il entendait maintenir irrévocablement son œuvre des grands réseaux, ou s'il voulait renoncer au régime suivi depuis quinze années dans la construction des chemins de fer d'intérêt général.

Dans l'intervalle des deux sessions législatives de 1868 et de 1869, le gouvernement a fait faire de nouvelles études dans la région du Nord. Il s'est efforcé de trouver une combinaison qui

pût satisfaire aux demandes de nouvelles lignes formulées par des amendements au Corps législatif ou par des délibérations des conseils généraux des départements intéressés, mais il a affirmé par tous ses actes, comme par toutes les déclarations de ses représentants les plus autorisés, qu'il voulait maintenir dans son intégrité le système des grands réseaux et qu'il avait, comme toujours, pleine confiance dans ce système pour l'exécution du grand réseau national.

Dans cet esprit, le 30 mars 1869, il a été signé entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et la Compagnie du chemin de fer du Nord, une nouvelle convention qui concède à cette compagnie 211 nouveaux kilomètres de chemins de fer. La convention qui a été soumise au Corps législatif et a été approuvée même sans discussion à la séance du 22 avril dernier repose sur des bases semblables à celles adoptées dans les conventions des autres grandes compagnies. Mais, en même temps que le ministre signait la convention du chemin du Nord, il en signait une autre avec un groupe de particuliers représenté par M. le comte A. de Melun, auquel il accordait la concession de diverses petites lignes d'embranchement dans la région du Nord, environ 300 kilomètres. Le Corps législatif a également approuvé cette concession, et c'est ainsi que le nombre des compagnies secondaires s'est trouvé augmenté d'une nouvelle compagnie, qui a pris le nom peut-être quelque peu ambitieux de Compagnie des chemins de fer du Nord-Est Français. Nous aurons d'ailleurs occasion de parler plus loin de cette compagnie, qui inaugure un système nouveau en matière d'organisation financière.

Il résulte de là que l'ensemble total des voies ferrées concédées au 1er juillet 1869 comprenait une étendue de 22,436 kilomètres. Dans ce chiffre, les six grandes compagnies, savoir : Nord, Est, Ouest, Paris-Lyon-Méditerranée, Orléans et Midi, figurent pour 20,859 kilomètres, et les petites compagnies pour 1,577 kilomètres. Examinons maintenant les conditions originelles et la situation de ces petites compagnies.

I

Nous devons dire tout de suite que la division des compagnies françaises de chemins de fer en grandes compagnies et en petites compagnies est simplement un fait de langage usuel. Légalement, il

n'y a aucune différence entre les petites et les grandes compagnies ; toutes sont des sociétés anonymes fondées sur un type à peu près semblable, et quant aux cahiers des charges qui les régissent, ils ne diffèrent pas sensiblement. Le caractère distinctif le plus important se trouve dans ce fait : les grandes compagnies jouissent de la garantie de l'Etat pour l'exécution de tout ce que l'on appelle le second réseau, tandis que les petites compagnies travaillent entièrement à leurs risques et périls. On se tromperait néanmoins si on croyait que l'Etat n'a rien fait pour les petites compagnies ; des subventions en argent ou en travaux ont été accordées au plus grand nombre, mais l'Etat, en raison du caractère limité des services qu'elles doivent rendre au pays, n'a pas jugé nécessaire de leur accorder sa garantie.

Les petites compagnies sont au nombre de vingt-deux, mais on peut les ramener à deux groupes. Dans le premier groupe, se placent celles qui ont un réseau d'une certaine importance et qui, pour leur organisation financière et leur administration, se rapprochent le plus des grandes compagnies ; dans le second se trouvent toutes les autres, depuis celles qui comptent moins de cent kilomètres, jusqu'à celles dont l'objet ne comprend pas l'exploitation de plus d'un ou deux kilomètres.

Premier groupe. Les petites compagnies du premier groupe sont : les Charentes, la Vendée, le Médoc, et le Nord-Est français.

Avant de commencer l'examen de chacune de ces compagnies, il nous faut répondre à une question qui se présente tout d'abord à l'esprit : Pourquoi a-t-on laissé constituer des petites compagnies ? L'organisation des grands réseaux ne s'opposait-elle pas à cette création ? En principe, il est certain que la création de petites compagnies constituées dans le périmètre des réseaux des grandes est une atteinte portée au système des grands réseaux. Quand on s'est décidé, en 1852, à réunir en quelques groupes principaux les diverses concessions de chemins de fer, on n'a pas obéi à une vaine satisfaction, au plaisir de créer de *grands commandements industriels* ; on recherchait depuis longtemps déjà le moyen d'asseoir l'industrie des chemins de fer sur des bases stables, en corrigeant, autant qu'il était possible de le faire, les imperfections que l'expérience révélait plus grandes de jour en jour. Le système des grands réseaux apparut comme la sauve-garde la plus efficace contre toutes les difficultés. Dès lors le gouvernement l'adopta et s'appliqua à concentrer toutes les forces en constituant les compagnies les plus anciennes et les plus solides sur de larges bases, qui leur permissent d'entreprendre sans compromettre leur avenir des chemins secondai-

res, dont l'exécution semblait inabordable pour des compagnies nouvelles et isolées. Il est même à remarquer que les compagnies qui alors ne présentaient pas une surface suffisante se sont empressées d'aider elles-mêmes à la réalisation de ce système, et ont recherché des fusions avec les compagnies qui exploitaient les lignes principales.

C'est seulement en 1862 que ce système a reçu une première atteinte, et c'est d'ailleurs de cette époque que datent les petites compagnies, dont nous devons nous occuper. Une loi du 1er août 1860 et les décrets des 1er août et 29 décembre de la même année, enfin deux autres lois des 29 juin et 2 juillet 1861, avaient ajouté au réseau des chemins de fer de l'empire trente-cinq lignes nouvelles, réparties entre 38 départements et comprenant une longueur totale de 1,700 kilomètres. Ces lignes, dont quelques-unes avaient pour but de rattacher au territoire français les départements piémontais récemment annexés, mais dont la majeure partie était destinée à remplir les vues exprimées par l'Empereur dans sa lettre du 5 janvier 1860 sur la transformation économique, n'avaient pu être concédées aux grandes compagnies. On reconnaissait d'ailleurs que, si les grandes compagnies de chemins de fer avaient déjà livré à l'exploitation 10,232 kilomètres, il leur restait encore à terminer ou à entreprendre une longueur de 6,300 kilomètres environ. Si l'accomplissement d'une pareille tâche imposait une dépense de plus de deux milliards, il semblait donc difficile d'aggraver cette situation par de nouvelles charges, qui pouvaient compromettre l'achèvement de leur réseau actuel. Sans doute, disait M. Rouher dans un rapport à l'Empereur, qui sert de préambule au décret du 19 avril 1862, ordonnant l'adjudication de plusieurs lignes de chemin de fer, « parmi les lignes récemment décrétées, quelques-unes peuvent être considérées comme se rattachant nécessairement aux réseaux des grandes compagnies, et le gouvernement doit se réserver la faculté de les leur concéder directement. Mais d'autres forment des lignes distinctes, qui peuvent et doivent être exécutées avec le concours de compagnies nouvelles. Or, du moment que la concession directe n'est justifiée par aucune considération d'utilité publique, l'intérêt de l'Etat, les sentiments de stricte impartialité qui doivent diriger les actes du gouvernement, lui font un devoir de recourir à l'adjudication. »

Ainsi, le gouvernement, tout en maintenant le principe des grands réseaux, déclarait que des lignes distinctes pouvaient et devaient être exécutées avec le concours de compagnies nouvelles. Il n'est pas besoin de faire voir combien est faible l'argumentation du rapport de M. Rouher ; la logique du ministre, en cette circonstance,

ressemble assez à la logique du bon plaisir : il nous a plu de faire de telle manière jusqu'ici, mais aujourd'hui nous croyons qu'il vaut mieux faire d'une autre façon, quoique nous n'entendions pas porter atteinte à notre premier système. Et en effet quatre concessions furent mises en adjudication et trouvèrent preneurs ; telle est l'origine des premières compagnies secondaires de chemins de fer.

La Compagnie des Charentes date de cette époque. Quatre lignes : Napoléon-Vendée à la Rochelle, Rochefort à Saintes, Saintes à Coutras et Saintes à Angoulême, soit en tout 296 kilomètres, furent adjugées, par décret en date du 6 juillet 1862, à MM. les fils de Guilhou jeune, banquiers à Paris, avec une subvention de 20,495,000 francs ou 70,000 francs par kilomètre. Une société anonyme autorisée par décret en date du 30 mai 1863 et qui a pris le nom de Compagnie des chemins de fer des Charentes, s'est substituée aux adjudicataires dans toutes les charges et avantages résultant de l'adjudication. Le capital de la société a été fixé à 25 millions de francs, divisé en 50,000 actions de 500 francs, mais, d'après les estimations officielles, les dépenses totales du chemin devaient atteindre 64 millions, et la Société était autorisée à faire face à ce chiffre de la manière suivante : capital-actions 25 millions de francs, obligations 18,505,000 francs et subventions 20,495,000 francs. Ainsi l'Etat faisait une excellente affaire, puisqu'il trouvait à concéder 300 kilomètres moyennant une subvention de 70,000 francs par kilomètre et sans aucune garantie d'intérêt. La Compagnie d'Orléans, dans le périmètre de laquelle se trouvaient les nouvelles lignes, ne se gênait pas de dire qu'à des conditions semblables il paraissait impossible que les concessionnaires pussent tenir leurs engagements. Les commencements de la Compagnie des Charentes ont été très-difficiles; ce n'est guère que depuis la fin de 1864, époque à laquelle MM. J. et N. Guilhou, adjudicataires primitifs de la concession et qui s'étaient faits les banquiers de la Société, se sont retirés du Conseil d'administration à raison des difficultés relatives à leur propre situation financière, que la Compagnie est entrée dans une voie normale. Au 31 mars dernier, la Compagnie des Charentes avait livré à l'exploitation 131 kilomètres, soit un peu moins de la moitié de son réseau, et cela après six années de travaux et une dépense de 40 millions de fr. environ. Quant aux résultats de l'exploitation, voici ce qu'ils ont été : en 1868, pour une longueur exploitée de 118 kilomètres, le revenu kilométrique a été de 14,498 francs, mais les dépenses se sont élevées à 7,677 fr. le bénéfice net a donc été de 6,821 francs. Il résulte de là que pour que la situation de la Compagnie des Cha-

rentes fût tout à fait assurée, la dépense kilométrique de construction ne devrait pas dépasser 140,000 francs.

En 1868, une convention conclue avec le gouvernement est venue presque doubler l'étendue du réseau primitif de la Compagnie des Charentes. La compagnie a obtenu la concession définitive de 122 kilomètres, savoir, sur les lignes d'Angoulême à Limoges, et Saint-Savinien à Saint-Jean, avec une subvention de 17,800,000 fr. et la concession éventuelle de 174 kilomètres, savoir : lignes d'Angoulême à Nontron, de Blaye à la ligne de Coutras, de Marcenais à Libourne, de La Rochelle à Rochefort, de Saint-Jean d'Angély à Niort et de Rochefort à Marennes, avec une subvention de 15,300,000 francs. Le réseau des Charentes se trouve ainsi porté à 591 kilomètres, lesquels, estimés à 200,000 ou 210,000 francs le kilomètre, coûteront 125 millions ; d'après les prévisions de la compagnie, il serait pourvu à cette dépense de la manière suivante : capital, 25 millions de francs ; subvention, 53,595,000 francs ; obligations, 45,405,000 francs. Le problème de la réussite ou de la non-réussite de la Compagnie se trouve ainsi reporté à une époque indéterminée.

La Compagnie des chemins de la Vendée vient, dans l'ordre d'importance de l'étendue de son réseau exploité, après celle des Charentes. Ce réseau comprend une étendue totale de 121 kilomètres en deux lignes, savoir : Napoléon-Vendée aux Sables-d'Olonne, 36 kilomètres ; Napoléon-Vendée à Bressuire, 85 kilomètres. La première de ces lignes est en exploitation depuis le 30 décembre 1866. Les chemins de fer de la Vendée ont été adjugés par décret en date du 28 février 1863 à MM. Comte de Mouthiers, Thomas Savin, Pope Hennessy, Bonnin, P. Margetson, etc., avec une subvention de 2,500,000 francs pour la ligne de Napoléon aux Sables, et une autre de 146,000 francs par kilomètre pour la ligne de Bressuire. Sur ces deux subventions, les adjudicataires consentirent un rabais de 707,500 francs, de sorte que la subvention accordée se trouve réduite à 14,202,000 francs, soit une moyenne de 117,000 francs par kilomètre. La Compagnie des chemins de fer de la Vendée, autorisée comme société anonyme par décret en date du 31 octobre 1863, s'est substituée aux adjudicataires dans toutes les charges et avantages résultant de la concession. Elle a été formée pour une durée égale à la concession, c'est-à-dire 99 ans, à partir de l'exécution complète des travaux. Ces travaux doivent être exécutés dans le délai de 8 années, à dater du décret du 28 février 1863. Le capital social a été fixé à 12,000,000 de francs divisé en 24,000 actions de 500 francs chacune. Toutes les actions ont été souscrites par les adjudicataires et leurs amis sans aucun appel à la souscription publique. Dans le courant de 1869, il s'est fait une révolution

intérieure dans la haute direction de la compagnie ; ses premiers organisateurs, presque tous Anglais comme on a pu le voir par les noms que nous avons fait connaître plus haut, se sont retirés et ont cédé la place à un élément tout français. Aujourd'hui, le capital-actions n'est encore libéré que de 350 francs par action; il reste donc à verser 3,600,000 francs ; mais la compagnie a émis, au mois de mai dernier, 17,860 obligations de 500 francs, dont le produit doit être affecté à la construction de la ligne de Napoléon à Bressuire. L'exploitation de la petite ligne de Napoléon aux Sables ne donne pas, jusqu'ici, des résultats très-brillants; en 1867, première année d'exploitation, le revenu brut kilométrique moyen a été de 4,233 francs; en 1868, il s'est élevé à 4,828 francs; c'est, dit le rapport du conseil d'administration, plus qu'il ne faut pour couvrir l'exploitation ; mais il semble que l'on doive attendre longtemps encore avant de trouver un revenu suffisant pour rémunérer le capital.

La Compagnie du chemin de fer du Médoc a été autorisée en sa forme de société anonyme, par décret en date du 2 mars 1864. Elle a pour objet la construction et l'exploitation d'un chemin de fer partant de Bordeaux et aboutissant au Verdon, à l'embouchure de la Gironde. Ce chemin a été adjugé par décret du 2 juin 1863, sans subvention ni garantie à MM. Poujardieu, Barman et Jarry-Surreau, qui ont organisé la société anonyme connue sous le nom de chemin de fer du Médoc. Les débuts de l'entreprise n'ont pas été exempts de difficultés. Dans le courant de 1864, la faillite des banquiers de la Compagnie, MM. Jarry-Surreau, qui avaient coopéré à sa fondation, a porté une rude atteinte à son crédit. Enfin, le conseil d'administration a surmonté tous les obstacles, et il espère mener à bien l'exécution de son projet, grâce au concours d'un élément financier nouveau, formé d'un groupe de capitalistes anglais. La société a été faite pour une durée de 98 ans à partir de l'achèvement des travaux ; son capital est de 10,000,000 de francs, divisé en 20,000 actions de 500 francs, qui sont libérées de 350 francs ; elle a obtenu la faculté d'émettre 7,000,000 de francs en obligations; dans le courant de 1867, elle en a émis 11,000 du type ordinaire des obligations de chemins de fer à 3 p. 100 et remboursables à 500 francs. La Compagnie n'a encore en exploitation qu'une première section de Bordeaux à Macau, 19 kilomètres ; l'ouverture n'ayant eu lieu que le 28 novembre, il n'y a pas à parler du résultat d'exploitation.

Nous arrivons à la Compagnie des chemins de fer du Nord-Est français ; elle est, comme on sait, de création toute récente ; sa constitution définitive date du 22 juillet 1869. Elle a pour objet

la construction et l'exploitation de 10 lignes nouvelles, d'une étendue totale de 302 kilomètres, et situées dans les trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne. Ces lignes avaient été concédées par décret en date du 22 mai 1869, à divers particuliers : MM. comte A. de Melun, comte Werner de Merode, L. Dupont, etc., etc., qui ont créé la nouvelle compagnie et l'ont substituée à eux-mêmes dans les charges et avantages résultant de la concession. La Compagnie des chemins de fer du Nord-Est a inauguré chez nous plusieurs procédés nouveaux en matière d'organisation financière de chemins de fer, aussi nous croyons devoir entrer dans quelques détails relativement à cette société. Deux points appellent particulièrement l'attention : sa constitution et la garantie spéciale d'intérêts qui lui est accordée.

Parlons d'abord de la constitution. La Compagnie du Nord-Est français est une société anonyme libre, c'est-à-dire formée sans l'autorisation du gouvernement. Avant la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, toutes les compagnies anonymes étaient forcées de faire approuver leurs statuts par le conseil d'Etat, et comme d'autre part la loi prescrit la forme anonyme pour les sociétés de chemins de fer par actions, il en résultait que les statuts de toutes les compagnies françaises de chemins de fer étaient à peu près semblables et que toutes les sociétés subissaient pour leur formation un véritable contrôle de l'Etat. Le public trouvait donc là un supplément de garanties qui lui échappe maintenant. Qu'on ne se trompe pas toutefois sur le sens de notre observation: nous sommes bien trop partisan de la liberté dans les affaires pour blâmer les nouvelles facilités que le législateur a laissées à l'organisation des sociétés, mais nous croyons qu'avec cette liberté nouvelle le public doit se montrer plus jaloux que jamais de son droit d'examen sur toutes les compagnies constituées sans l'autorisation du gouvernement, et il nous semble d'autre part que c'est un devoir pour les organisateurs d'entreprises nouvelles de fournir loyalement et généreusement tous les éclaircissements qui doivent permettre la juste appréciation de leurs projets.

La Compagnie du Nord-Est français a donc, conformément à la législation nouvelle des sociétés, dressé elle-même ses statuts. Nous les avons lus avec soin, et nous y avons trouvé des différences sensibles avec les statuts des anciennes compagnies de chemins de fer. Il en est une surtout qui doit être signalée : elle a trait à la formation du fonds social. « Le fonds social, dit l'article 6, est fixé à 10,500,000 francs, divisé en 21,000 actions de 500 francs chacune... Chaque action donnera droit à deux titres : *un titre de capital*, remboursable pendant la durée des concessions et par tirage au sort, et *un titre de dividende*. L'article 10 ajoute : « Le

titre de dividende ne sera remis qu'après la libération complète du titre dit de capital. » Enfin, nous trouvons dans l'article 46 : « Après payement de toutes les charges sociales : frais d'administration, intérêts et amortissement des emprunts, il est prélevé, chaque année : 1° une somme de 20 francs payable à chaque titre de capital comme *revenu annuel*; 2° une somme destinée, avec le bénéfice annuel, à rembourser, par voie de tirage au sort, les titres de capital. » Quant au surplus des bénéfices, il sera réparti comme suit : « 10 p. 100 pour la constitution d'une réserve « destinée à faire face aux pertes et aux dépenses imprévues, et « 90 p. 100 aux actions de dividende. » Il est facile d'apercevoir le but que l'on s'est proposé d'atteindre en divisant le fonds social en deux actions : l'une de capital, jouissant d'un revenu fixe de 20 fr., et l'autre de dividende, devant recueillir l'excédant des bénéfices; c'est de faire de l'action une espèce d'obligation, un titre, en un mot, se rapprochant autant que possible du titre qui, comme on le sait, a toutes les faveurs du public en ce moment. Nous n'avons pas besoin de dire que cette assimilation n'est que spécieuse; l'action de capital de la Compagnie du Nord-Est, avec son prétendu revenu annuel, est une action de la même nature que celles de toutes les compagnies de chemins de fer françaises; elle n'aura de revenu annuel que si les bénéfices annuels permettent la distribution d'un revenu. Cette limitation de revenu annuel à 20 francs est même une condition défavorable, qui ne se trouve imposée à aucune action des compagnies françaises de chemins de fer, car si la Compagnie du Nord-Est français venait un jour à faire de très-belles affaires, les porteurs d'actions de capital, c'est-à-dire ceux qui ont fait les premiers fonds de l'entreprise, n'en profiteraient point. D'autre part, l'acte constitutif de la société dit que l'intégralité du capital, soit 10,500,000 fr., a été souscrite, et que le quart du montant des actions, soit 2,625,000 francs, a été versé. Or, à la date du 10 septembre, il a été émis publiquement à Paris par une de nos grandes institutions de crédit : 16,000 actions de capital, au prix de fr. 390; on peut conclure de là que la première liste de souscription n'était que provisoire, et cependant ce sont les souscripteurs inscrits sur cette liste qui ont eu l'importante mission d'arrêter tous les actes constitutifs de la société. Quant aux actions de dividende, leur situation n'est point établie d'une façon précise; dans le prospectus de l'émission des 16,000 actions de capital, on pouvait lire que la totalité des actions de dividende restait en la possession des fondateurs, qui les avaient souscrites; mais les conditions de souscription n'étant point indiquées, il est impossible de savoir aujourd'hui si le capital est intégralement constitué. Et cela cependant est très-important,

car il n'est pas douteux que, vis-à-vis de créanciers sociaux, les porteurs d'actions de capital soient engagés pour 500 francs, bien qu'aujourd'hui on semble les tenir quittes moyennant un versement de fr. 390. Nous en aurons fini avec la constitution de la société du Nord-Est français quand nous aurons dit qu'elle a voulu émettre, en même temps que son capital-actions, une partie du capital-obligations (88,000 obligations) qui lui sera nécessaire pour son complet établissement; mais elle a rencontré l'opposition du gouvernement, celui-ci ne permettant pas aux compagnies de chemins de fer l'émission d'obligations avant une exécution de travaux dont il se réserve d'apprécier l'importance. La compagnie, maintenant son système, dont le but est de s'assurer tout de suite le plus de capitaux possible, a émis des certificats provisoires qui donnent droit à ses obligations pour le moment où la compagnie aura la faculté de les émettre. On ne pouvait tourner la difficulté plus lestement, et, certes, le gouvernement, dans cette circonstance, ne saurait être taxé de sévérité.

Examinons maintenant la garantie d'intérêt qui est accordée à la Compagnie du Nord-Est français. Cette garantie est d'une nature toute spéciale; elle s'élève à 5 p. 100, amortissement compris, et est fournie par moitié, mais sans solidarité, par l'Etat d'un côté, et, de l'autre, par les départements intéressés; mais ajoutons qu'elle ne porte que sur un capital d'établissement limité à 150,000 francs par kilomètre, et que, dans le calcul de cette garantie, les frais d'exploitation ne peuvent être portés pour une somme supérieure à 8,000 francs par kilomètre. Ainsi, tout le capital qui sera dépensé pour l'établissement des lignes de la Compagnie du Nord-Est au delà de 150,000 francs par kilomètre, soit sous forme d'actions, soit sous forme d'obligations, ne jouira d'aucune garantie, et, dans le compte du produit net, les dépenses de l'exploitation ne seront admises que pour une somme de 8,000 francs par kilomètre. Pour que l'on puisse apprécier justement les engagements et avantages résultant de la concession faite à la Compagnie du Nord-Est, nous allons indiquer le coût de lignes similaires construites dans la même région par la Compagnie du Nord, et les dépenses d'exploitation de ces lignes.

Les lignes de la Compagnie du Nord-Est doivent être construites à une seule voie, mais les terrains doivent être acquis et les travaux exécutés pour deux voies; c'est précisément le cas des lignes d'Amiens à Tergnier (71 kilomètres) et de Soissons à Laon (34 kilomètres). La première de ces lignes a coûté à établir 207,761 francs par kilomètre et la seconde 296,643 fr.; nous voici loin de compte avec les 150,000 francs garantis à la Compagnie du Nord-Est, et

l'on se demande sur quoi peuvent porter les économies qu'elle devra réaliser pour ne pas dépasser sa garantie. Payera-t-elle ses terrains moins cher que la Compagnie du Nord? Aura-t-elle la main-d'œuvre à meilleur marché? Aura-t-elle le bois, le fer, le charbon, les machines, les wagons, etc., à des conditions plus favorables? On ne peut guère l'espérer, car d'un côté les prix d'expropriation sont évidemment les mêmes pour tout le monde, et de l'autre il est incontestable que les gros acheteurs et les gros consommateurs obtiennent toujours des concessions sur les prix des marchandises, et la Compagnie du Nord, en raison de son crédit et de son importance, est mieux placée que la Compagnie du Nord-Est pour obtenir les prix les plus favorables.

Quant aux dépenses d'exploitation des deux lignes précitées, nous trouvons que, pour l'exercice 1868, elles ont été sur la ligne d'Amiens à Tergnier de 11,746 francs par kilomètre et sur la ligne de Soissons à Laon de 10,520 francs. Ici encore, nous sommes bien au delà des 8,000 francs maximum des dépenses d'exploitation fixé par la concession. Comment donc la Compagnie du Nord-Est pourra-t-elle se tirer d'affaire? Réduira-t-elle le nombre de ses trains? l'exploitation deviendra tout-à-fait insuffisante. Brûlera-t-elle moins de charbon? c'est la vitesse des trains qui en souffrira. Réduira-t-elle les dépenses de surveillance, les salaires de son personnel? mais alors ce sera l'existence des voyageurs qui sera mise en danger.

On peut voir en définitive que les engagements pris par la Compagnie du Nord-Est sont des plus graves. C'est à peine si son avenir peut sembler assuré par les deux traités qu'elle a signés relativement à ces engagements avec deux compagnies belges, la Société anonyme des Chemins de fer des bassins houillers du Hainaut, et la Société générale d'exploitation des Chemins de fer. La première de ces sociétés a pris à forfait et dans les limites de la concession tous les risques de la construction; la seconde s'est engagée à faire l'exploitation à ses risques et périls, également dans les conditions de la concession. Reste à savoir si ces deux compagnies belges sont elles-mêmes en mesure de tenir leurs engagements. Les traités en question n'ont point été publiés; c'est une chose fâcheuse; ils auraient jeté un jour précieux sur une situation qui inspire des doutes fondés. La seule chose que nous sachions, c'est que les principaux chefs des deux sociétés belges sont précisément les administrateurs les plus compétents de la Compagnie du Nord-Est; or il semble difficile d'admettre que ces hommes, qui ont pour eux l'expérience et le savoir, aient compromis, au profit d'une compagnie française, par des traités dangereux, l'existence même de leurs sociétés. Au

reste, comme dans cette affaire il y a une garantie de l'Etat et des départements, l'on peut croire qu'une surveillance administrative sévère s'exercera sur la marche de la société, dans l'intérêt des contribuables.

Deuxième groupe. Les petites compagnies formant le deuxième groupe n'ont qu'une importance bien modeste tant au point de vue de leur étendue qu'au point de vue de leurs moyens financiers; aussi nous nous contenterons d'en donner la liste avec les indications que nous croyons les plus utiles à faire connaître :

1° Compagnie de Vitré à Fougères, autorisée par décret en date du 18 avril 1866. Etendue du réseau, 82 kilomètres, dont 37 kilomètres de Vitré à Fougères, sont exploités depuis le 1er octobre 1867; le capital social est de 1,100,000 francs, divisé en 2,200 actions de 500 francs. Dans le courant de 1866, la compagnie a émis 2,500 obligations 3 p. 100 du type ordinaire des obligations de chemins de fer remboursables à 500 francs. La recette brute s'est élevée à fr. 4,669 par kilomètre en 1868.

2° Chemin de fer d'Epinac à Velars, concédé à la Compagnie des houillères d'Epinac, dont les nouveaux statuts ont été approuvés par décret en date du 2 juillet 1850; ce chemin a une longueur de 55 kilomètres, dont 29 sont en exploitation depuis le 1er août 1864. La recette brute s'est élevée à 12,711 fr. par kilomètre en 1868.

3° Compagnie de la Dombe, autorisée par décret en date du 17 septembre 1864. Elle a pour objet la construction et l'exploitation d'un chemin de fer allant de Sathonay à Bourg, longueur 51 kilomètres. La compagnie a pris également l'engagement de dessécher les étangs de la Dombe. Elle a reçu une subvention de 3,750,000 francs. Son capital est de 5,000,000 de fr. divisé en 10,000 actions, qui ont été souscrites par les fondateurs de la compagnie. Le chemin de Sathonay à Bourg est exploité depuis le 1er septembre 1866; la recette brute s'est élevée à 9,429 francs par kilomètre en 1868.

4° La Compagnie de Lille à Béthune et à Bully-Grenay, autorisée par décret en date du 22 mai 1865, a pour objet la construction et l'exploitation des chemins de fer de Bully-Grenay au canal d'Aire à la Bassée et de la Bassée à Lille et à Béthune, d'une étendue totale de 47 kilomètres. Le capital est divisé en 8,000 actions donnant droit à un huit-milième de l'actif social. Il a été créé en 1866 14,000 obligations 3 p. 100 du type ordinaire des obligations de chemins de fer, remboursables à 500 francs. Le réseau est exploité sur une longueur de 43 kilomètres depuis le 15 août 1868; la recette brute s'est élevée à 13,643 francs par kilomètre en 1868. C'est un chemin très-utile et de grand avenir.

5° Le chemin de Lille à Valenciennes, d'une longueur de 43 kilo-



mètres, a été concédé par décret en date du 11 juillet 1864 à MM. Guilbert-Estevez, Hamoir et Viette, qui ont pris l'engagment de le construire dans un délai de six ans et sans aucune subvention. Jusqu'à présent, les travaux exécutés ne sont pas importants, et l'on peut douter que les concessionnaires soient en mesure de livrer leur ligne à l'exploitation le 11 juillet 1870, comme le comporte leur engagement.

6° Le chemin de Perpignan à Prades, d'une longueur de 39 kilomètres, a été adjugé par décret impérial en date du 29 août 1863, à M. Ed. Sharpe, qui a pris l'engagement de le construire et de l'exploiter moyennant une subvention de 1,999,000 francs, dans un délai de deux ans. Nous touchons à 1870 et 22 kilomètres seulement sont livrés à l'exploitation depuis le 14 décembre 1868. Il a été émis 12,000 obligations 3 p. 100 du type ordinaire des obligations de chemins de fer remboursables à 500 francs.

7° Le chemin de Somain à Anzin et à la frontière belge comprend diverses petites lignes : Saint-Vaast-le-Haut à Denain, Abscon à Denain, Denain à Anzin et à Somain, Anzin à la frontière belge, d'une longueur totale de 34 kilomètres. Il a été concédé à la Compagnie des mines d'Anzin par actes souverains, dont le premier est une ordonnance royale en date du 24 octobre 1835 et le dernier un décret impérial du 24 octobre 1868. Le chemin est exploité depuis 1848 sur une longueur de 19 kilomètres. La section d'Abscon à Saint-Waast a été ouverte le 21 octobre 1838 et remonte, comme on peut le voir, à l'origine des chemins de fer en France. La recette brute s'est élevée à 46,444 francs par kilomètre en 1868.

8° La Compagnie du chemin de Saint-Dizier à Vassy, autorisée par décret en date du 27 avril 1867, a pour objet la construction et l'exploitation d'un chemin de fer reliant Vassy à la ligne de Blesmes à Gray au-dessous de la gare de Saint-Dizier. La longueur de ce chemin est de 22 kilomètres, qui sont exploités depuis le 10 décembre 1868. Il faut dire qu'il avait été concédé, par décret du 23 décembre 1865, à MM. de Rothschild, Danelle, de Chanlaire et consorts, organisateurs de la Compagnie anonyme du chemin de Saint-Dizier, et que ces messieurs ont obtenu de la Compagnie des chemins de fer de l'Est un traité à la date du 24 avril 1865, traité en vertu duquel la Compagnie de l'Est a pris la charge de l'exécution et de l'exploitation dudit chemin, sous la réserve qu'il serait tenu par cette compagnie un compte à part des dépenses et des recettes de l'exploitation.

9° Le chemin de Chauny à Saint-Gobain, d'une longueur de 22 kilomètres, a été concédé sans garantie ni subvention, pour une durée de 90 ans, par un décret en date du 23 avril 1856, à MM.



les administrateurs et censeurs de la Manufacture des glaces de Saint-Gobain (Aisne). Ce chemin ayant été construit aux frais de la Compagnie de Saint-Gobain, il n'existe aucune donnée officielle sur sa situation financière. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il a été ouvert à l'exploitation le 2 janvier 1861, et que ses recettes brutes en 1868 ont atteint 12,836 francs par kilomètre.

10° La Compagnie de la Croix-Rousse à Sathonay, autorisée par décret en date du 5 août 1861, a pour objet la construction et l'exploitation d'un chemin de fer reliant la Croix-Rousse, (Lyon) à Sathonay, d'une longueur de 7 kilomètres. Le capital social est 2,500,000 francs divisé en 5,000 actions de 500 francs. La Compagnie a émis de plus 8,357 obligations 3 p. 0/0 du type ordinaire des obligations de chemins de fer. Le chemin de fer a été ouvert à la circulation le 30 juillet 1863; mais les dépenses ont dépassé de plus du double les évaluations prévues. D'autre part, les recettes n'ont point atteint les résultats espérés, aussi la société s'est vue arrêtée par des difficultés financières insurmontables. Le 16 octobre 1864, la compagnie a été placée sous séquestre par décret impérial et un jugement du tribunal de la Seine l'a mise en faillite le 22 janvier 1865. Depuis ce moment des négociations ont été engagées avec la Compagnie des Dombes qui rachètera probablement la concession. En 1868, la recette brute a atteint 22,544 fr. par kilomètre.

11° Le chemin d'Enghien à Montmorency, d'une longueur de 3 kilomètres, a été concédé pour 99 ans par décret impérial en date du 10 septembre 1864, à MM. Rey de Foresta et Marchand, qui se sont engagés à exécuter le chemin sans subvention, ni garantie dans un délai de 3 ans. Les concessionnaires ont gardé pour eux les risques de leur concession et il n'a point été fait de société anonyme. Le chemin a été livré à la circulation le 1er juillet 1866 ; l'exploitation en est faite par la Compagnie du Nord. En 1868, la recette brute a atteint 43,828 francs par kilomètre.

12° Le chemin de Vireux à la frontière belge, d'une longueur de 2 kilomètres, a été concédé par ordonnance royale en date du 8 mars 1845 à une société belge Sambre et Meuse. Ce chemin est en exploitation depuis le 24 juillet 1854.

13° La Compagnie des chemins de Lyon à la Croix-Rousse a été autorisée par décret en date du 4 août 1860 ; elle a pour objet l'exploitation d'un chemin de fer entre Lyon et la Croix-Rousse, d'une longueur de 1 kilomètre. Le capital de la société est de 2,000,000 de francs divisé en 4,000 actions de 500 francs. Le chemin a été ouvert à la circulation le 2 juin 1862 ; il est exploité au moyen de machines fixes.

14° Enfin les petits chemins de Marseille à Podestat (18 kilomètres),

Hazebrouck à la frontière belge (14 kilomètres) ; Dunkerque à la frontière belge (14 kilomètres) ; Aire à Berguette (6 kilomètres) ; Armentières à la frontière belge, (3 kilomètres) autorisés depuis quelques années seulement et dont aucun n'est actuellement en exploitation.

Le réseau total de ces vingt-deux compagnies comprend une étendue de 1,577 kilomètres, dont 389 environ sont livrés à l'exploitation et 1,188 kilomètres restent à construire. Les évaluations officielles portent à 240 millions le coût total de ce réseau. Sur cette somme, il avait été dépensé, au 1er janvier 1869, 87 millions de francs environ, il resterait donc encore à dépenser 153 millions ; non compris les subventions qui ne figurent dans aucun des chiffres ci-dessus.

Nous avons vu que l'exploitation actuelle des lignes de ces petites compagnies a une étendue de 389 kilomètres ; d'après les relevés officiels les recettes brutes réalisées par cette exploitation ont produit 5,800,000 francs, soit une recette kilométrique brute de 15,000 francs environ; en supposant que les frais d'exploitation atteignent 60 p. 0/0 des recettes, il reste un bénéfice net d'exploitation de 6,000 francs, qui peut rémunérer à 5 p. 0/0 un capital employé de 120,000 francs par kilomètre ; abaissons, si l'on veut, les frais d'exploitation à 50 p. 0/0 des recettes, chiffre qui est celui des frais d'exploitation du second réseau des grandes compagnies, il ne resterait encore que 7,500 francs de bénéfice net, et ce chiffre ne peut rémunérer à 5 p. 0/0 qu'un capital de 150,000 francs.

Il résulte de là que les petites compagnies qui dépensent plus de 150,000 francs par kilomètre, non compris les subventions, sont à peu près certaines de ne pouvoir rémunérer leur capital. Ce capital du reste est formé, comme dans les grandes compagnies, de deux branches distinctes : des actions et des obligations. Pour les actions, elles sont uniformément de 500 francs, et, si nous consultons la cote officielle, nous avons le regret de voir que pas une de ces actions n'atteint le pair. Charentes, 480; Médoc, 370; Vendée, 425. Pour les obligations, c'est tout différent : la faveur dont jouit cette forme de titres est si grande que les petites compagnies trouvent à placer leurs obligations à un taux qui ne s'éloigne pas sensiblement du taux de placement des grandes compagnies. La différence cependant est radicale puisque les obligations des grandes compagnies ont toutes la garantie de l'Etat, à l'exception de celle du Nord, qui en a toujours décliné le bénéfice; tandis que les obligations des petites compagnies n'ont point cette garantie ; néanmoins, nous voyons sur la cote officielle les obligations des Charentes à 313, celles de la

Vendée à 305, celles du Médoc à 310, celles de Béthune à 312, quand celles de toutes les grandes compagnies ne valent guère en moyenne que 330 francs. Le public est évidemment victime d'une fausse assimilation de toutes les obligations de chemins de fer. Puisse-t-il n'avoir jamais à se repentir de son erreur !

Nous voici arrivé à la seconde partie de notre étude, qui, comme nous l'avons dit en commençant, est consacrée aux chemins de fer d'intérêt local.

II

On désigne sous le nom de chemins de fer d'intérêt local les chemins de fer construits économiquement et d'après les principes posés dans la loi du 12 juillet 1865. Les chemins de fer d'intérêt local sont donc, à proprement parler, la première solution légale de la question des chemins de fer à bon marché. Depuis plus de dix ans, les contrées restées en dehors de notre grand réseau national s'agitaient vivement, et pressaient le gouvernement de faire quelque chose pour elles dans le but de les aider à se rattacher le plus promptement possible aux lignes principales. On se rappelle certainement cette sorte de course au clocher qui s'établissait entre les membres du Corps législatif à la fin de chaque session, dans le but d'obtenir de la Chambre la création de nouvelles lignes en faveur des pays qu'ils représentaient. Mais, comme l'Etat ne se sentait pas disposé alors à contracter de nouveaux engagements, que, d'un autre côté, les grandes compagnies de chemins de fer entendaient se restreindre, pour un temps du moins, à l'exécution de leurs anciennes concessions ; qu'enfin, la situation assez précaire du plus grand nombre des petites compagnies était peu faite pour encourager la formation de nouvelles entreprises, une partie notable du pays se voyait sous la menace d'une privation complète de tout chemin de fer, c'est-à-dire condamnée à une sorte d'infériorité, sinon à la pauvreté perpétuelle.

Il fallait donc trouver un moyen pour sortir de cette impasse. Pourquoi, dirent certains esprits ingénieux, ne ferait-on pas pour les chemins de fer ce que l'on a fait pour les anciennes voies de communication ? Il existe, en effet, des routes impériales qui ont pour but de relier la capitale et les principales villes de l'Empire. Mais à côté de ces grandes voies, il en existe de moins importantes, désignées sous le nom de routes départementales et de chemins vici-

naux, qui ont surtout pour objet de desservir les intérêts locaux. Les chemins de fer actuellement construits ou concédés représentent à peu près, dans l'ensemble du nouveau système de viabilité, ce que représentaient autrefois les routes de première classe dans l'ancien système; les intérêts généraux sont donc satisfaits, sinon complétement, au moins dans une certaine mesure. Restent les intérêts locaux, pour lesquels il n'y a rien ou presque rien de fait jusqu'à présent, et ce sont les chemins de fer que l'on pourrait appeler vicinaux qui sont appelés à combler cette lacune.

Cette idée, éminemment juste et pratique, que nous venons d'exposer, avait germé dans l'un des départements de l'Est, le Bas-Rhin, et même elle y avait reçu un très-remarquable commencement d'application. Dès 1858, le préfet du Bas-Rhin, M. Migneret, avait proposé officiellement au conseil général un système nouveau pour la création rapide de chemins de fer secondaires. Ce magistrat mit à profit la circonstance du prochain achèvement d'un premier réseau de chemins vicinaux de grande communication qui avaient été promptement exécutés, et conçut la pensée d'un second réseau de chemins de la même catégorie destinés à relier les principaux chefs-lieux de canton avec les grandes lignes de voies ferrées, et exécutés dans des conditions qui permettraient de les transformer en lignes de fer secondaires. Pour une telle entreprise, il suffisait de combiner les moyens fournis par la loi de 1836 sur les chemins vicinaux avec celle de 1842 sur les chemins de fer, et de mettre à la charge du département et des communes intéressées la dépense que cette dernière loi avait répartie entre l'Etat pour la plus grande part, et le département et les communes ou les compagnies intéressées, pour une faible part. « N'est-il pas vrai, disait M. Migneret dans un exposé adressé au conseil général, que si, prévoyant la révolution qui s'est opérée dans les voies de communication, les auteurs de nos routes les plus récentes avaient été amenés à prendre cette précaution, le développement des chemins de fer aurait été et serait encore bien plus facile? N'est-il pas vrai que, utilisant les voies déjà préparées, on économiserait des sommes énormes, et qu'on réserverait à l'agriculture la superficie de routes qui font aujourd'hui double emploi avec les chemins nouveaux?... Une voie ferrée n'est, en définitive, qu'une route perfectionnée quant à son tracé, ses pentes et ses courbes, et cette route pourrait tout aussi bien recevoir un empierrement qu'un système de rails. »

Comme nous voulons rendre justice à qui de droit, nous dirons que la pensée d'appliquer les ressources de la vicinalité et les dispositions de la loi du 21 mai 1836 à la construction de la plate-forme d'un chemin de fer appartient à M. Coumes, ingénieur en chef des

ponts et chaussées et de la navigation du Rhin, chargé du service des chemins vicinaux dans le département du Bas-Rhin.

Les observations de M. Migneret étaient très-justes ; aussi, le conseil général décida que, pour un ensemble de chemins vicinaux nouveaux, les terrains seraient acquis, les terrassements et les ouvrages d'art exécutés par le département et les communes, et qu'on demanderait à la grande compagnie de chemin de fer de l'Est de se charger d'établir la voie de fer, de fournir le matériel roulant et de prendre le service de l'exploitation. Les communes, consultées sur la part de dépense mise à leur charge, furent unanimes à l'accepter. Dans la session de 1859, le conseil général classa trois lignes comme chemins vicinaux de grande communication, et vota une première imposition de 5 centimes pendant dix ans. Par une réserve prudente, on ne voulut commencer les travaux qu'après qu'une compagnie locale se fut chargée, à défaut de la Compagnie de l'Est, du complément des travaux ainsi que du service de l'exploitation. L'Etat intervint même, en vertu d'une disposition législative, pour mettre fin à des difficultés qui s'étaient élevées au sujet de la répartition des dépenses entre le département et les communes et la compagnie exploitante, et contribua à la dépense par une subvention de 1,690,000 francs.

Les moyens d'exécution étant ainsi réglés, le préfet prit des arrêtés de déclaration d'utilité publique, et les travaux furent entrepris et poussés avec la plus grande rapidité. En quatre années, tout fut terminé ; les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se virent ainsi mis en possession de 91 kilomètres de voies ferrées moyennant une dépense totale d'établissement de fr. 10,556,980. Cette dépense, qui ressortissait à fr. 117,300 par kilomètre en moyenne, se divisait ainsi entre les départements, les communes, l'Etat et la compagnie exploitante : fonds départementaux, 18 p. 100 ; contingents communaux, 19 p. 100 ; subvention de l'Etat, 16 p. 100 ; dépenses de la compagnie, 46 p. 100.

Cet essai était assurément encourageant ; dès lors, le gouvernement, pressé de toutes parts, eut à se décider sur la question de savoir s'il devait encourager hautement le nouveau système, ou s'il devait rechercher une autre combinaison pour faciliter la construction des chemins économiques. Au reste, nous devons dire que, si la question avait pris à cette époque une forme nouvelle, elle n'en était pas moins une vieille question à l'étude pour le ministère des travaux publics. Ainsi, en 1852, une commission spéciale avait été nommée pour étudier la question des chemins économiques ; mais cette commission s'était bornée à émettre l'avis que la construction des chemins d'importance secondaire comportait des conditions moins rigoureuses que celles des grandes lignes ; qu'on pouvait,

dès lors, autoriser la pente normale de 0 mètre 01 par mètre, réduire à 250 mètres le rayon des courbes, et n'effectuer les terrassements que pour une voie. La commission maintenait l'obligation d'acheter les terrains pour deux voies et d'exécuter également, dans ces conditions, tous les ouvrages d'art.

Le 5 novembre 1861 le ministre des travaux publics confia l'étude de la même question à une nouvelle commission qu'il chargea particulièrement d'examiner si les conditions actuelles de tracé de courbes, de rampes et d'exploitation ne devaient pas être modifiées de manière à garder une juste mesure entre les dépenses de construction et d'exploitation et le trafic probable. La commission, dans un rapport très-étudié, reconnut qu'il convenait de former une seconde catégorie de chemins d'intérêt purement local, que les lignes de seconde catégorie devaient être considérées comme des affluents de grandes lignes, auxquelles il n'était pas nécessaire que s'étendît le service des grands réseaux sans transbordement, et devaient en conséquence être construites d'une manière spéciale, avec un degré particulier d'économie, et être administrées plus simplement; qu'elles pourraient dès lors être l'objet de règles distinctes à plusieurs égards.

Ainsi le gouvernement était parfaitement éclairé, d'un côté, par l'essai qui venait de se pratiquer en Alsace, de l'autre, par les recherches et les études de ses commissions. Il a paru que le système suivi dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, bien qu'ayant obtenu un éclatant succès, ne pouvait se généraliser sans soulever des objections graves. Il faut remarquer, en effet, que la grande plaine d'Alsace a présenté pour la transformation des chemins vicinaux en voies ferrées des facilités exceptionnelles ; cette plaine, comme on le sait, est insubmersible, les tracés ne rencontrent aucun cours d'eau important et ne coupent aucun faîte, enfin, sur de grandes longueurs, la voie a pu être établie au ras du sol, comme une route ordinaire. Pouvait-on espérer rencontrer des conditions aussi favorables sur les autres points de l'empire; et, si les dépenses devaient croître dans une notable proportion, n'était-il pas à craindre que toutes les ressources de la vicinalité ne fussent absorbées par la création des nouvelles voies de fer ? Pour l'Alsace où le développement des chemins vicinaux est à peu près complet, il n'y avait rien à craindre de ce côté, mais combien de départements sont dans une situation aussi avantageuse ? Enfin était-il prudent, dans l'intérêt des populations, de renoncer à compléter le réseau vicinal et de consacrer la totalité des ressources qui sont réalisées chaque année pour ce service à l'établissement de chemins de fer ? Le gouvernement ne l'a pas pensé et il a préféré adopter un système qui repose bien sur la même idée que celui adopté par l'Alsace, mais qui en diffère

aussi par plusieurs points importants. Ce nouveau système est exposé dans la loi du 12 juillet 1865 sur les chemins de fer d'intérêt local; aussi nous allons faire connaître les principales dispositions de cette loi.

La loi de 1865 a le mérite de la concision : elle ne contient que cinq articles. Dans les deux premiers il est dit que le conseil général du département arrête, sur la proposition du préfet, la direction des chemins de fer d'intérêt local, le mode et les conditions de leur construction ainsi que les traités pour en assurer l'exploitation. Ces dispositions sont d'ailleurs applicables à tous les chemins de fer d'intérêt local, établis avec ou sans le concours des propriétaires intéressés, soit par les départements, soit par une ou plusieurs communes. Il n'est rien dit des chemins de fer construits entièrement aux frais des particuliers ; c'est là, suivant nous, un grave oubli. Il est impossible, en effet, que ces chemins restent soumis aux exigences de la loi de 1845. C'est surtout pour ces petites voies si favorables aux intérêts privés (par exemple pour mettre en communication une mine ou une usine avec le grand réseau des chemins de fer) qu'il est nécessaire d'arriver à la plus grande simplification des formalités administratives. Pour les chemins de fer d'intérêt local, l'utilité publique est déclarée et l'exécution autorisée par décret délibéré en conseil d'Etat, sur le rapport du ministre de l'intérieur et des travaux publics. Le préfet approuve les projets définitifs sur l'avis de l'ingénieur en chef; il homologue les tarifs et contrôle l'exploitation.

L'article 3 dispose que les ressources créées en vertu de la loi du 24 mai 1836, relativement aux chemins vicinaux, pourront être affectées en partie par les communes et les départements à la dépense des chemins de fer d'intérêt local. L'article 4 est relatif à la police des chemins de fer d'intérêt local. Les dispositions de la loi de 1845 restent la base de la matière, mais nous trouvons deux exceptions importantes dans la loi nouvelle : 1° le préfet peu dispenser de poser des clôtures sur tout ou partie des chemins ; 2° il peut également dispenser d'établir des barrières aux croisements des chemins peu fréquentés. Enfin l'article 5 et dernier dispose que des subventions peuvent être accordées sur les fonds du Trésor pour l'exécution des chemins de fer d'intérêt local et que le montant de ces subventions, dont le maximum ne doit pas dépasser 6 millions, peut s'élever pour chaque chemin jusqu'au quart de la dépense que le traité d'exploitation à intervenir laisse à la charge des départements, des communes et des intéressés.

Cette loi se trouve complétée par une remarquable circulaire de M. Béhic, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux pu-

blics, adressée dans le courant du mois d'août 1865, aux préfets pour donner les éclaircissements propres à faciliter l'application du nouveau système. Ainsi la loi détermine avec une grande précision le caractère des chemins de fer d'intérêt local, caractère qui réside dans le fait soit de l'initiative, soit du concours des départements et des communes, mais elle ne dit rien de leur construction. La circulaire vient combler cette lacune. Non-seulement les communes ou les départements peuvent construire des chemins par eux-mêmes, pour les livrer à une compagnie qui, après les avoir complétés, en assure l'exploitation, mais encore ils peuvent, s'ils y trouvent avantage, confier à une compagnie le soin d'exécuter tous les travaux en lui remettant, à titre de subvention, les ressources créées en vue de l'établissement du chemin. Dans tous les cas, le chemin doit être construit avec la plus grande économie, en évitant les grandes vallées ou le faîte des montagnes, et de plus il doit se borner à relier les localités secondaires entre elles ou avec les grandes lignes actuellement décrétées, sans chercher à détruire l'équilibre des réseaux créés par l'Etat.

La loi laissait également quelques doutes sur le point de savoir à qui appartiendrait l'initiative pour la création d'un chemin de fer. D'après son texte, l'on pouvait croire qu'au préfet seul appartenait cette initiative, mais la circulaire rétablit tout entière la pensée du législateur. En principe, le conseil général arrête, après instruction du préfet, la direction des chemins de fer d'intérêt local et tout ce qui a trait à leur construction ou à leur exploitation ; mais il conserve concurremment avec le préfet le droit de provoquer l'étude et la création des lignes dont l'utilité lui paraît démontrée. La circulaire rassure ensuite ceux qui pouvaient craindre de voir les administrations locales se lancer avec trop de précipitation dans la création des chemins de fer d'intérêt local. Ainsi, d'après la loi du 12 juillet, les chemins d'intérêt local ne peuvent être créés qu'en vertu d'un décret délibéré en conseil d'Etat, sur le rapport des ministres de l'intérieur et des travaux publics, et ce décret est lui-même précédé d'une enquête sur l'avant-projet, dressé suivant les prescriptions de la loi du 3 mai 1841. La circulaire ajoute que cet avant-projet ne peut être considéré comme complet qu'autant qu'il contiendra non-seulement l'indication des ressources suffisantes à la construction du chemin de fer, mais encore l'engagement d'une compagnie se chargeant de l'exploitation. C'est là, dit le ministre des travaux publics, une condition essentielle et qui seule peut assurer d'une manière complète la réalisation de l'entreprise, la loi n'ayant pas prévu que l'exploitation pût être faite directement par le département et à ses risques et périls. La circulaire du ministre précise d'autre part le sens direct de la faculté laissée aux conseils généraux et aux com-

munes d'appliquer à l'exécution des chemins de fer d'intérêt local une partie des ressources créées en vertu de la loi du 31 mai 1836, pour les besoins du service vicinal. Les conseils généraux ou municipaux ne doivent consacrer à l'exécution des chemins de fer d'intérêt local que l'excédant des ressources laissées libres par l'état d'avancement de la vicinalité. Il eût été en effet, très-regrettable, que le service des chemins vicinaux, dont l'utilité a toujours été si universellement reconnue, pût être entravé par le changement de destination des fonds qui lui seraient nécessaires. Il est d'ailleurs à remarquer que les communes ne peuvent être, pour les chemins d'intérêt local, imposées d'office, comme elles le sont dans certains cas pour les chemins d'intérêt commun. En ce qui concerne le chemin de fer d'intérêt local, tout reste entièrement volontaire de la part des intéressés.

Enfin, la circulaire ministérielle traite de la subvention de l'Etat. La loi pose en principe l'allocation de cette subvention, mais en même temps, elle lui assigne un maximum annuel soit : 6,000,000 de francs. De là, plusieurs conséquences : 1° la subvention est facultative, c'est-à-dire que le gouvernement se réserve d'apprécier les circonstances de nature à la justifier ; 2° le maximum annuel de la subvention étant de 6,000,000, ce chiffre, par sa modicité, indique la mesure dans laquelle les demandes des départements peuvent se produire utilement ; 3° la subvention est graduée dans les divers départements suivant l'importance du produit du centime additionnel au principal des quatre contributions directes ; elle peut s'élever au tiers de la dépense laissée par le traité d'exploitation à la charge du département, des communes et des intéressés ; elle pourra même être fixée à la moitié de la dépense, laissée par le traité d'exploitation à la charge du département, des communes et des intéressés, si le produit de ce centime additionnel est inférieur à 20,000 francs. Mais elle ne dépassera pas le quart, si ce produit est supérieur à 40,000 francs. La loi stipule en faveur de l'Etat, et comme compensation de ses subventions, différents avantages, tels que la gratuité de certains services publics et des réductions dans les prix des places, mais, ainsi que le fait remarquer la circulaire, ces avantages ne peuvent être réclamés que sur les chemins qui ont reçu une subvention, et, dans tous les cas, il doit exister une certaine proportion entre la charge des obligations et le chiffre de la subvention réclamée. En effet, il serait souverainement injuste d'imposer à une compagnie locale, pour une subvention de quelques centaines de mille francs, toutes les obligations imposées aux grandes compagnies pour le transport des dépêches, des militaires et marins, des prisonniers, etc. Quant aux chemins créés sans le concours de l'Etat, et avec les seules ressources des communes ou des départements, l'Etat

ne pourra, bien entendu, leur réclamer aucune gratuité pour les services publics.

Telles sont les explications les plus importantes données par le ministre des travaux publics dans sa circulaire. Il nous reste à faire voir le mouvement imprimé à l'initiative des départements par la loi du 12 juillet 1865.

Vers la fin de 1867, neuf départements s'étaient mis en mesure d'établir des chemins de fer dans les conditions de cette loi. La longueur des lignes concédées à cette époque était de 670 kilomètres et les subventions pour leur exécution sur les fonds du trésor s'élevaient à la somme totale de 15,766,868 francs, soit en moyenne 23,500 francs par kilomètre. Voici les noms des départements qui ont pris l'initiative en cette matière : Ain, 91 kilomètres; Ardennes, 57 kilométres; Eure, 104 kilomètres; Haut-Rhin, 17 kilomètres; Hérault, 177 kilomètres; Jura, 9 kilomètres; Saône-et-Loire, 121 kilomètres; Sarthe, 73 kilomètres; Vosges, 21 kilomètres. La subvention moyenne, comme nous l'avons dit tout à l'heure, est de 23,533 francs par kilomètre.

En 1868, le réseau des chemins de fer d'intérêt local concédé et décrété s'est accru de 335 kilomètres, savoir : Eure, 2 kilomètres; Marne, 96 kilomètres; Meurthe, 112 kilomètres; Moselle, 15 kilomètres; Orne, 14 kilomètres; Pas-de-Calais, 6 kilomètres; Bas-Rhin, 19 kilomètres; Haut-Rhin, 20 kilomètres; Rhône, 13 kilomètres; Seine-Inférieure, 3 kilomètres; Seine-et-Oise, 10 kilomètres; Vosges, 25 kilomètres. Le chiffre total des allocations accordées sur les fonds du Trésor, pour l'exécution de ces divers chemins est de 6,403,166 fr., soit en moyenne 19,114 francs par kilomètre.

En résumé, dix-huit départements se trouvaient, au commencement de cette année 1869, dotés de chemins de fer d'intérêt local; l'étendue totale de ces chemins comprenait 1,000 kilomètres environ, mais trois lignes seulement : celles de Glos-sur-Risle à Pont-Audemer, 15 kilomètres; de Pont-de-l'Arche à Gisors, 53 kilomètres, et de Munster à Colmar, 19 kilomètres, étaient en exploitation. Pour les autres, nous devons nous borner à dire que les travaux sont poursuivis activement; en voici la preuve : aux termes des décrets relatifs à chacun de ces chemins, les subventions promises par le Trésor ne peuvent être payées que sur la justification d'une dépense en travaux, approvisionnements et acquisitions de terrains triple de la somme à recevoir; or, le chiffre total des subventions ainsi payées, qui était en 1867 de 1,131,250 francs, s'est élevé en 1868 à 2,732,500 francs, ce qui représente au maximum une somme de dépenses de toute nature de 8,197,500 francs.

Ces résultats, assurément, ont leur importance; toutefois on comprendra facilement qu'ils ne peuvent satisfaire toutes les impatien-

ces. On n'estime pas à moins de 20,000 kilomètres l'étendue totale du réseau des chemins de fer d'intérêt local qu'il serait nécessaire d'établir pour rattacher aux grandes lignes les principaux centres, et mettre toutes les forces productives de la nation en communication directe. Or, s'il a fallu quatre années pour arriver à la concession de 1,000 kilomètres et à l'exploitation d'une centaine, on peut craindre que l'exécution complète du réseau se trouve reportée à une date bien lointaine.

Quelques esprits, dans le but de hâter l'achèvement d'une œuvre si utile, ont proposé d'en confier l'exécution à l'Etat. Celui-ci s'assurerait les ressources nécessaires (un milliard et demi de francs) au moyen d'un grand emprunt national et tout pourrait être achevé avec une rapidité merveilleuse. Nous avouons que tout d'abord cette idée nous a séduit. Nous croyions déjà voir le gouvernement rassemblant sans difficulté des milliards (il en a bien trouvé presque deux en moins d'un an pour la guerre d'Italie) et puis étudiant, créant des lignes ferrées d'intérêt local qui se seraient ouvertes à la fois de tous côtés comme par enchantement, de sorte qu'en quelques années la France aurait pu compter 20,000 kilomètres de chemins de fer économiques en exploitation. Malheureusement, il n'y avait là qu'un beau rêve. Il faut qu'on sache que l'Etat, voulût-il, sans autre préoccupation que celle de faire vite, entreprendre la construction des chemins de fer d'intérêt local, ne pourrait dépasser certaines limites de rapidité, que nous croyons pouvoir fixer à 1,000 kilomètres par année. Aller plus vite serait risquer de compromettre les conditions ordinaires du travail et de jeter le pays dans une crise des plus fâcheuses. On ne suppose pas, sans doute, que tous les ateliers dussent, par ordre, être désertés pour la construction des chemins de fer d'intérêt local et que toutes les branches du travail national fussent arrêtées pour hâter le développement de voies de communication d'une nécessité souvent contestable.

Au reste il nous semble que l'on se presse beaucoup de porter un jugement définitif sur la puissance de l'industrie privée en matière de chemins de fer d'intérêt local; nous ne sommes encore qu'au début du système inauguré par la loi de 1865 et l'on se trompe assurément en pensant que dans l'avenir le développement des chemins de fer d'intérêt local ne sera pas plus rapide qu'il n'a été pendant cette première période. Presque tout était nouveau dans cette loi de 1865 ; il a fallu qu'elle fût d'abord étudiée et bien comprise par les conseils généraux et les préfets chargés de l'appliquer; il a fallu surtout que les populations vissent tout le parti que l'on devait en tirer, pour consentir à supporter de nouvelles charges. Aujourd'hui, la lumière est à peu près faite partout; aussi nous voyons les demandes de concession devenir

d'année en année plus nombreuses. Pendant les trois premières années qui ont suivi la promulgation de la loi de 1865, c'est à peine s'il a été concédé 200 kilomètres de chemins de fer d'intérêt local par année ; en 1868 la longueur totale des concessions a atteint 335 kilomètres, et, d'après les renseignements que nous avons recueillis, nous croyons pouvoir annoncer qu'en 1869 cette longueur atteindra 500 kilomètres.

On se rappelle d'ailleurs toutes les objections qui ont été formulées en 1842 contre le système de l'exécution des chemins de fer par l'Etat; elles n'ont jamais été détruites par aucune réponse décisive, et nous pouvons ajouter qu'en ce qui touche les chemins de fer d'intérêt local, elles acquièrent une force qu'elles n'avaient pas lorsqu'il s'agissait de notre grand réseau national. Le gouvernement a déjà bien assez d'action sur le pays, sans qu'on vienne lui mettre dans les mains un service qui en ferait en quelque sorte le dispensateur de la richesse et de la pauvreté.

Pour nous, qui avons foi dans la puissance de l'industrie privée, nous estimons que, dans les circonstances actuelles, une diminution de quelques-uns des impôts généraux, notamment de ceux qui portent sur les populations agricoles, serait le moyen le plus efficace d'activer la construction des chemins de fer d'intérêt local. Il ne faut pas oublier que la plus forte partie des dépenses de ces chemins est supportée par ces populations auxquelles leurs représentants naturels, conseillers municipaux et conseillers généraux, sont forcés d'imposer de nouveaux centimes additionnels. Or, que l'on veuille bien songer à la difficile situation qui est faite à ces élus du suffrage universel : en usant un peu largement, quoique avec les meilleures raisons, du centime additionnel, ils compromettent leur popularité, souvent même leur réélection et remplissent mal leur mandat; en ne faisant rien pour le développement des voies ferrées, ils condamnent sciemment leurs circonscriptions à une sorte d'infériorité.

Nous dirons enfin que, jusqu'ici, l'on ne semble pas avoir songé assez à utiliser, dans la création des chemins de fer d'intérêt local, le concours des grandes compagnies, ou plutôt de toutes les compagnies grandes et petites. Personne n'est plus intéressé au développement des chemins de fer que les compagnies mêmes de chemins de fer, et personne ne peut prétendre que leur expérience ne doive être d'un grand secours pour la réalisation de l'œuvre que l'on poursuit. Il y a là une solidarité d'intérêts de laquelle, suivant nous, on peut tirer grand profit, à condition toutefois que l'on ne demande aux anciennes compagnies que ce qui peut leur être justement et raisonnablement demandé.

CHARLES ROPIQUET.



UNE

RÉVOLUTION

DANS LA VILLE DE X...

Je ne sais pourquoi, et en dépit de mon tempérament pacifique, j'ai souvent (que les dieux me pardonnent ce péché!) désiré voir une révolution. Je comptais même à cet effet me rendre un jour à Paris, où les révolutions sont à la mode. Ce genre de spectacle a pour moi je ne sais quel attrait qui excite ma curiosité; et mon côté faible, c'est la curiosité. Aussi j'ai lu tout ce qui a été écrit sur chaque espèce de révolutions, depuis les révolutions de la terre décrites par Cuvier, jusqu'à la Révolution française racontée par M. Thiers; et, il faut que je l'avoue, les deux ouvrages m'intéressent infiniment.

N'est-il pas singulier que ce soit justement la terre, notre mère à tous, qui ait commencé les révolutions, et à laquelle appartiennent les plus grands changements, en raison de son double mouvement, l'un autour du soleil, l'autre autour de son axe? Doit-on s'étonner que les hommes, à leur tour, veuillent entrer en révolution et adopter des mouvements qui les font sortir de l'orbite tracé autour du

juste, du bon et du saint, et qu'ils n'y rentrent que par intervalles, mouvements dont l'axe est toujours l'égoïsme?

Les révolutions changent les nations et les individus : le plus grand poltron se métamorphose subitement en héros, et le plus grand héros se change en poltron. Des hommes d'un grand mérite surgissent des classes infimes de la société, et ceux qui étaient considérés, en raison de leur position, comme des esprits transcendants, se confondent dans la foule ; et c'est ainsi que les révolutions enfantent de nouvelles générations. On voit même l'hypocrite changer d'allure, et attester qu'il ne croit à rien. En un mot, le monde se trouve tout d'un coup renversé.

Il serait sans doute très-piquant de jouir du spectacle d'une révolution, si l'on pouvait, bien entendu, y assister en toute sécurité, à l'abri derrière ses rideaux, et voir comment le monde s'y prend pour faire du vacarme ; et si j'aimais à me mêler de politique, je saisirais cette occasion favorable pour en étudier les ressorts ; mais je n'en veux jamais infecter ma plume, parce que la politique, c'est le diable qui le premier en a fait, écrivit un jour un célèbre auteur à un régent, qui n'était rien moins que politique.

C'était un soir, il y a un an. La clarté de la lune nous environnait. Ah ! qu'elle était douce ! J'étais à ma fenêtre, la pipe à la bouche, et je méditais.

Un chat, posté dans la gouttière en face, miaulait d'un ton si plaintif, que mes pensées prirent une tournure mélancolique : je pensais à ces pauvres Tcherkesses, aux Russes, non moins à plaindre, et à la question d'Orient ; en un mot, à toutes les choses tristes que je connaissais. Tout à coup, mes réflexions furent interrompues par un grand cri, venu de l'autre côté de la rue, où la veuve Odeviclère tenait un cabaret. Le bruit s'accrut ; et, peu à peu, mon oreille s'y étant accoutumée, je pus distinguer les phrases suivantes, qui m'arrivaient d'une manière décousue :

Une voix de basse : « Jetez-lui cette drogue à la figure, jetez-lui toute la pinte. »

Une voix en patois visigoth : « Exécrable vieille, n'avez-vous pas honte de vendre une pareille eau-de-vie ? »

La voix d'un garçonnet : « Madame Odeviclère vole même sur le change. »

La voix de basse : « Versez, versez toujours. Allons, encore, encore, versez tout. »

La voix perçante d'une femme s'éleva alors; c'était celle de la maîtresse de la maison :

« Brigitte ! courez bien vite chez M. le bourgmestre; on trouble l'ordre ici. Ah ! ah ! »

Alors une petite fille, pieds nus, courut chez le bourgmestre. A ma question : « Qu'y a-t-il donc? » elle répondit en passant : « C'est madame Odeviclère qui, suivant sa coutume, a donné de mauvaise boisson à ses consommateurs; mais ils n'étaient pas assez ivres pour ne pas s'apercevoir de la mauvaise qualité. Ils se sont fâchés; et madame Odeviclère griffe et mord comme un chat en colère. »

Le bruit continuait toujours; mais la voix glapissante de madame Odeviclère dominait toutes les autres. Parfois on entendait aussi les éclats de rire des bruyants compagnons.

Le bourgmestre fut si longtemps à prendre ses mesures, que, pendant ce temps, les buveurs se répandirent dans la rue.

« Là, là, petite mère, dit la voix de basse, ne trouvez pas mauvais que nous vous ayons fait goûter votre eau-de-vie à vous-même ! »

La foule se serait sans doute dissipée; déjà même une partie s'était éloignée, s'il ne s'était produit une nouvelle occasion de s'attrouper : la garde de police, composée de huit hommes, arrivait commandée par un inspecteur. Madame Odeviclère ouvrit sa fenêtre et s'écria : « Voyez-vous, coquins, que chacun de vous entrera dans la cage. »

La grêle de pierres qui vint s'abattre sur la devanture de la boutique fut la réponse du peuple, et les vitres volèrent en éclats dans la rue.

« Encore une bordée ! » cria la voix de basse. Et une seconde pluie de pierres fut dirigée sur les dernières vitres.

Je fus effrayé. Il coulera du sang, pensai-je, et l'innocent souffrira pour le coupable, il en arrive toujours ainsi. Peut-être même cet événement décidera-t-il du lieu où se tiendra la diète prochaine, afin que pareils faits ne viennent nuire ni à la liberté ni à la sûreté des représentants du royaume.

Je défendis aux gens de la maison de sortir, car je supposais que, pour montrer son courage, la garde de police allait procéder militairement.

La garde de police ou toute espèce de garde ressemble à cet homme dont la fable raconte que, étant ensorcelé, il lui fallait, à certains jours néfastes, faire fatalement couler du sang, fût-ce même, à défaut d'autre, le sien propre, et dût-il pour cela se couper

légèrement le doigt, afin que son épée, maculée de sang, semblât être toujours victorieuse d'un ennemi.

Toutes les mesures prises par le bourgmestre furent trouvées parfaites et inspirèrent la confiance. Comme un nouveau Léonidas dans les Thermopyles de la rue, l'inspecteur de police marchait d'un pas mesuré à la tête de son armée de huit hommes.

L'esprit se tranquillise lorsqu'on voit une armée disciplinée en marche pour réprimer l'anarchie ; on sait qu'elle n'a pour but que le droit et l'honneur, tandis que celle-ci n'obéit qu'à ses caprices du jour et frappe en aveugle.

Cette fois, c'était à ses caprices de la nuit que l'anarchie obéissait, car onze heures venaient de sonner.

L'inspecteur de police s'avança et, de la part du magistrat, ordonna au peuple de se disperser, lui promettant amnistie, pourvu que personne ne fût attrapé.

La foule sembla réfléchir, et, dès ce moment, l'hydre de la révolution eût sans doute été étouffée si Mme Odeviclère n'avait mis le nez à une vitre cassée, et n'avait crié de sa voix la plus aiguë :

« Monsieur l'inspecteur, ne restez pas là à sermonner ; tuez ces canailles, envoyez-les au diable, et puis, entrez pour prendre un verre d'eau-de-vie. »

Cette excitation à la force brutale eut un effet contraire à celui que la dame en attendait ; la foule, irritée mais non effrayée, ramassa dans la rue une quantité de projectiles, qu'elle lança sur l'armée disciplinée.

En ce moment, un des rebelles courut chercher une brouette et se plaça au coin de la rue. Voyez pourtant comme ils sont prudents, me disais-je, ils s'équipent pour le combat, mais en même temps, ils se préparent à une défaite possible. Je croyais que la brouette était destinée à transporter les blessés du champ de bataille. L'inspecteur de police aussi bien que sa troupe, exaspéré de la façon dont on avait accueilli son discours, s'avança de quelques pas, et, saisi *des fureurs des Bersekers* [1], ordonna à ses soldats de croiser la baïonnette et de charger. « Taillez en pièces, s'écria-t-il, tuez tous ceux qui n'obéiront pas à la loi et ne se disperseront pas, car le bourgmestre a ordonné de massacrer les rebelles. » Enivré de sa propre harangue, l'inspecteur, le brave des braves, s'élança seu sur l'ennemi, qui lui était supérieur en nombre, et l'atteignit bientôt ; mais dans, ce mouvement, il se trouva séparé de ses troupes, dont les phalanges ne le suivaient qu'à pas lents. Cette faute stra-

[1] Classe de guerriers dans la chevalerie du Nord. Lorsque l'enthousiasme des Kæmper s'exaltait jusqu'au fanatisme, ils prenaient rang parmi les Bersekers.

tégique, que commettent souvent même les plus grands capitaines, fut remarquée sur-le-champ par le rebelle à la brouette, et, juste au moment où l'inspecteur de police passait devant lui, il se précipita sur lui, et poussa sa brouette avec tant d'adresse entre les jambes de cet autre Ney, que celui-ci perdit l'équilibre et tomba dans le véhicule. Il fut ainsi voituré en grande célérité jusqu'à l'autre bout de la rue, à travers la foule, qui le salua de hourrahs enthousiastes. Les gardes de police, qui s'étaient tenus à distance dans une noble et calme attitude, voyant la défaite de leur chef, coururent vers le champ de bataille, c'est-à-dire, au cabaret de Mme Odeviclère.

Il était pourtant dangereux de s'approcher de cette maison, que la matrone défendait avec une bravoure égale à celle que Thora Borgarhjort déploya autrefois pour défendre son château.

A peine eut-elle entendu le bruit que faisait l'approche de plusieurs personnes, qu'elle prit le seul moyen qui lui restât pour sa défense ; c'est-à-dire, un broc, dont elle jeta le contenu sur l'ennemi.

Fatale erreur ! c'étaient ses défenseurs qu'elle venait d'asperger ! Ceux-ci, transportés de colère et voulant faire sentir leur mécontentement, entrèrent dans la maison et y fouettèrent la dame.

Mais quel air pitoyable ils avaient, les pauvres défenseurs de l'ordre public, le corps honorable des crieurs de nuit ! A mesure que leurs vestes séchaient, elles se couvraient de frimas, au milieu duquel des écailles de harengs scintillaient comme des paillettes d'argent ; c'était un reste de saumure dont la brave amazone s'était armée pour attaquer et se défendre.

Heureusement il commença à pleuvoir. La foule alors se sépara avec de bruyants éclats de rire, mais non sans avoir encore une fois jeté à tort et travers, vers les fenêtres du cabaret, quelques projectiles dont l'un, en s'égarant, vint briser un de mes carreaux. Cela me coûtait un franc, mais j'avais eu le plaisir d'assister à une révolution sans avoir pris la peine d'aller à Paris.

Pendant ces heures critiques, le bourgmestre et le corps municipal s'étaient assemblés à l'hôtel de ville. Les deux canons qui formaient toute l'artillerie avaient été roulés devant la porte. Le commissaire y prit place avec un cigare allumé, afin de mettre le feu à la mèche dans le cas où le peuple en fureur ferait une tentative sur la maison commune. Mais cet affreux malheur fut conjuré.

Bientôt après l'inspecteur de police arriva souillé de boue et dans un état de corps et d'esprit qui ne le disposait pas aux mesures



conciliantes. Il raconta que, par suite des sages dispositions du bourgmestre, la ville était sauvée, la paix et l'ordre rétablis, et qu'enfin chacun était rentré chez soi. Il ajouta qu'on n'avait pu surprendre les fauteurs de désordre en flagrant délit, mais que, pour réparer cet échec, il fallait faire arrêter tous ceux qu'on suspectait, que la prison de la ville serait au moins remplie et que, d'ailleurs, c'était le seul moyen de découvrir peu à peu les vrais coupables.

« Le motif de ces troubles est profond, très-profond, dit le bourgmestre, en secouant la tête ; c'est l'insolence du succès qui enorgueillit la populace. Elle ne peut souffrir quoi que ce soit d'élevé ni de noble dans le corps social. Voilà, Messieurs, continua-t-il en s'adressant au corps municipal, le résultat de cette maudite liberté de la presse. »

Les conseillers municipaux se séparèrent le matin, après avoir été avertis qu'une séance publique aurait lieu à onze heures.

Cependant quelques-uns des hommes les plus sérieux de la ville s'étaient réunis dans une auberge, et avaient résolu d'envoyer une députation au bourgmestre pour le remercier d'avoir, par sa vigilance et ses mesures prudentes, étouffé la révolution dans son germe et épargné à la ville les horreurs de l'anarchie.

Au parquet du tribunal, on décernait de nombreux mandats d'arrestation; en conséquence de quoi, tous les esprits exaltés de la ville furent bientôt mis en cage; mais, au jour du jugement, comme on ne trouva personne de coupable, et que la plupart des gens arrêtés pouvaient prouver qu'ils étaient restés couchés dans leurs lits pendant cette fameuse nuit de trouble, tous, après avoir reçu des admonestations appropriées à la gravité des circonstances, furent mis en liberté.

Quant aux secrets fauteurs du désordre et aux membres du club politique d'où sortait le mouvement populaire, on ne put jamais les découvrir. Cependant on apprit qu'un homme, qu'on disait auteur de plusieurs articles dans les grands journaux de la capitale, avait, quelques mois avant l'émeute, mangé des œufs frais et du bœuf rôti dans l'unique auberge de la ville, et qu'il s'était promené par les rues en attendant ses chevaux. A défaut de renseignements exacts sur les projets secrets de cet individu, et en attendant la prochaine audience, on se borna à noter cet incident.

Mais, huit jours après, lorsque le conseil entra en séance, l'ordre était rétabli, et les carreaux de madame Odeviclère étaient remis. Le président lut son rapport sur l'événement, et l'envoya d'office au ministre de l'intérieur.

Un rapport particulier sur cette émeute, écrit d'après les observations de l'inspecteur de police, avait été déjà porté par un exprès à l'hôtel du gouverneur.

Après la lecture de son rapport, le bourgmestre prit la parole, et dit qu'il espérait que le zèle et la loyauté reconnue de la bourgeoisie préserveraient à l'avenir la ville de toute tentative nouvelle des mauvais esprits qui voudraient soulever le peuple.

« L'événement qui vient de se passer, ajouta-t-il, a dû nécessairement éveiller de justes craintes chez l'autorité, et l'on a des raisons de supposer que la ville est devenue un foyer révolutionnaire, un lieu de rendez-vous pour cette séditieuse propagande, qui, malheureusement, sème des idées subversives par toute l'Europe. On sait, d'après les résultats de l'enquête, qu'un de ces agents de la révolution universelle a visité la ville, mangé des œufs frais et du rôti à l'auberge, et qu'il s'est promené dans les rues sans but apparent. »

Pour ces raisons, et suivant l'avis des hommes politiques du pays, le bourgmestre trouva bon de proposer aux habitants de la ville d'émettre leur opinion en termes sévères contre l'insurrection, et de rédiger cette protestation en forme d'adresse, afin qu'elle fût publiée dans les journaux officiels ou présentée au roi par une députation dévouée. La ville y devait déclarer son aversion pour toute tentative insurrectionnelle, et s'y offrir comme le rempart de la liberté constitutionnelle.

Le bourgmestre exprima ensuite le désir que la société s'abonnât à un journal bien pensant (dont il était un des principaux actionnaires). Le nombre des abonnements serait probablement connu en haut lieu, et l'on pourrait faire valoir cette considération en faveur de la ville, dans le cas où l'on aurait quelque grâce à demander.

Cette proposition fut accueillie comme elle méritait de l'être et le bourgmestre continua ainsi : « Vous savez bien, Messieurs, que le cabaret de Mme Odeviclère est appelé *le Cabaret des Vagabonds*, eh bien! j'ai décidé, après mûres réflexions, que ce cabaret, qui paraît avoir été un lieu de réunion pour le parti subversif, doit changer de nom, afin qu'on sache bien que notre volonté absolue est de couper à la fois toutes les têtes de l'hydre révolutionnaire et de récompenser en même temps le zèle et les efforts que la veuve Odeviclère a déployés pour découvrir les rebelles. Je propose donc de donner à ce cabaret le nom d'*Ange tutélaire*. La veuve Odeviclère doit, de plus, à cause de ce même zèle et de sa présence d'esprit, garder tous ses priviléges d'autrefois. »

C'est ainsi que se termina la révolution de la ville X...

Depuis ce remarquable événement, le calme a régné dans notre bonne cité. Mme Odeviclère y tient toujours cabaret et distribue, sans être inquiétée, sa mauvaise marchandise.

Pour ses beaux exploits, l'inspecteur de police a reçu une médaille, qui doit être portée avec ruban bleu sur la poitrine. Le plus brave de ses soldats, en récompense de sa fière attitude, a été nommé *Fossoyeur en survivance*[1].

On se dit à l'oreille que le bourgmestre sera décoré pour avoir montré dans ces circonstances critiques un si grand courage et une si noble fermeté.

C.-A. VETTERBERG[2].

(*Traduit du Suédois par Mme Mathilde* ECKERBERG).

[1] Calembourg dans la langue originale, intraduisible en français.

[2] Écrivain très-connu et très-aimé en Suède sous le pseudonyme d'ONCLE ADAM.

POÉSIE

LE LAZARE

I

Il était revêtu de fin lin ; sa tunique
En replis ondoyants flottait sur ses genoux ;
Autour de lui brûlaient les parfums les plus doux,
L'encens, le cinnamome et la myrrhe arabique ;
Diligente et muette, une esclave d'Afrique
Veillait à ses désirs avec un soin jaloux !

Un collier de corail, d'ambre et de perles vives,
Ainsi qu'un arc-en-ciel, rayait son cou nerveux ;
Un cercle d'argent fin retenait ses cheveux ;
Deux filles d'Arménie, à lui plaire attentives,
Dansaient, tout en chantant des paroles lascives,
Et d'impures ardeurs s'allumaient en leurs yeux !

Sur une table, en bois de cèdre aux pieds d'ivoire,
Les mets les plus exquis fumaient parmi les fleurs!
Dans des coupes d'agate aux limpides couleurs,
Le vin riait gaîment et l'invitait à boire.
Lui, pensif, caressant sa longue barbe noire,
Semblait indifférent à toutes ces splendeurs!

Car il était repu! Nul plaisir, nulle ivresse
Dont il n'eût abusé! Qu'importe la richesse!
L'avait-il point hier? l'aura-t-il pas demain?
Il flattait doucement, du revers de sa main,
Deux grands chiens à la vile et rampante caresse;
Et, distrait, leur jetait des viandes et du pain!

II

Mais quel bruit importun, clameur, plainte ou prière,
Vient troubler ce repos? Les chiens grognent, dressant
Leurs poils fauves avec un geste menaçant.
C'est un lépreux couvert de fange et de poussière,
Qui, pressé par la faim, sur la dalle de pierre
Au seuil de ce palais s'abat, en gémissant.

Tout son corps apparaît, comme une plaie immense,
A travers ses haillons informes et troués;
Par la fièvre et la faim ses membres secoués
S'entrechoquent! Ses yeux, bistrés par la souffrance,
Sont sans éclat; sa main suppliante s'avance;
Ses cheveux sur son front se collent, dénoués!

« O maître! lui dit-il d'une voix lamentable,
A peine sur mes pieds meurtris je me soutiens,
Dieu m'a fait pauvre et vieux, il t'a comblé de biens;
Tu dédaignes les mets qui surchargent ta table,
Moi, j'ai soif; moi, j'ai faim! Oh! jette au misérable,
Jette un peu de ce pain que tu donnes aux chiens!

« Donne, le seigneur Dieu, maître de la nature
Viendra, du haut du ciel, sourire à ta bonté;
Il doublera ta gloire et ta prospérité.
Pour toi les fleurs auront une senteur plus pure;
Donne, je suis son humble et triste créature,
Toi, tu seras l'orgueil de sa Divinité ! »

Mais le riche au cœur sec, que trouble son audace,
Se soulève à demi de son siége moelleux,
Et d'une voix stridente et d'un geste fougueux :
« Qui t'autorise, infâme, à souiller cette place?
Or ça, valets et chiens, courez-lui sus, qu'on chasse
Bien loin de mes regards ce méprisable gueux ! »

Il s'enfuit, éperdu, se soutenant à peine,
Bafoué, poursuivi par les rires affreux
Des filles, des valets ! gai spectacle pour eux !
Il tombe dans la boue, on le hue; il se traîne
Secouant ses haillons et s'en va, hors d'haleine,
Choir, épuisé, mourant, au fond d'un chemin creux !

III

Les temps ont fui. La mort, de sa faux redoutable,
Vint frapper tour à tour le riche impitoyable
Et le lépreux abject. Alors Dieu les jugea :
Il saisit de sa main le riche et le plongea
Dans l'ardente gehenne, abîme épouvantable
Où le remords, autant que le feu, le rongea.

Puis il mit le Lazare aux sphères radieuses,
Où, des grands séraphins les voix mélodieuses
En des hymnes sans fin célèbrent l'Eternel;
Il le fit resplendir d'un éclat immortel,
Et couronna son front de gloires lumineuses.
.....Et le damné le vit, en regardant au ciel.

« O! toi, toi que mon cœur a refusé d'entendre
Dit-il, pardonne-moi! Vois mes tortures, prends,
Pour étancher ma soif, un peu d'eau! Viens, descends
Toi qui fus bon; pitié, pitié, daigne me tendre
La main! » Et le Lazare, ému, voulut descendre
Au secours du damné! Dieu dit : je le défends!

IV

Je le défends! parole dure!
Quand je la lus dans l'Ecriture,
Mon cœur, d'épouvante bondit!
Point de pitié, c'est Dieu lui-même,
Ce Dieu puissant qui veut qu'on l'aime,
C'est Dieu même qui nous le dit.

Point de pitié, point d'indulgence;
Le châtiment et la vengeance,
Au nom du Seigneur irrité
Planeront sur ce gouffre immonde,
Plein des iniquités du monde
Pendant toute l'Eternité.

Point de pardon, plus d'espérance,
Le désespoir et la souffrance,
Les cris, les haines et les pleurs!...
Le tout à la face des justes
Qui de leurs demeures augustes
Devront contempler ces douleurs!

Oh! dogme impitoyable et sombre,
Tissu de châtiments et d'ombre
Est-ce bien Dieu qui t'a dicté?
N'es-tu pas né des épouvantes
D'âmes malades, ignorantes
De sa paternelle bonté?

Quoi, la mort brisant de son aile
Une vie éphémère et frêle,
Ferme la porte au repentir ?
Quoi, tout à coup, frappé par elle,
L'homme, dans la vie éternelle
Devient un éternel martyr ?

Il avait trente ans, sa jeunesse
Dans le plaisir et dans l'ivresse
Insoucieuse se plongeait,
La mort vient terrible et soudaine !
Au feu...! qu'une éternelle peine
Venge le ciel qu'il outrageait !

Quel est l'homme assez implacable,
A l'heure où la misère accable
L'ennemi qu'il a châtié,
Quand le coupable râle et prie
Oh ! quel est l'homme assez impie
Pour dire : non, point de pitié !

S'il en est un, ce ne peut être
Qu'un monstre ! Et le Souverain-Etre
Nous guettant au jour du trépas,
Celui dont la morale pure
Nous dit : Pardonnez votre injure,
Dieu seul ne pardonnerait pas !

Triste et fatale inconséquence !
Point de pitié, point de clémence !
Seigneur, qu'ils te connaissent peu !
A ce maître dur et barbare
Je préférerais le Lazare,
Car il serait meilleur que Dieu !

V.

Enfer, damnation, châtiment, anathème !
Abominables mots ! Ainsi, l'Être suprême

S'inclinerait devant un pouvoir infernal !
Et l'on ne comprend pas, aveuglement fatal,
Qu'en frappant sans retour les coupables, Dieu même
Consacrerait, hélas ! l'éternité du mal !

L'éternité du mal, l'éternité des peines,
Des imprécations, des blasphèmes, des haines... ?
Un endroit à jamais maudit ; l'iniquité
Proclamant du Seigneur l'impuissante bonté ;
Une hideuse plaie où toutes les gangrènes
Vivront comme une insulte à sa Divinité ?

O ! toi, dont le regard allume dans l'espace
Les grands soleils et dont un souffle les efface ;
Ton pouvoir est-il donc à ce point limité
Que le mal ne pouvant être par toi dompté,
Hélas ! tu sois contraint de lui faire une place
Auprès de toi, Seigneur, pendant l'Eternité ?

VI

Non, non ! mon cœur n'a pas cette croyance impie !
Certe, il faut que le mal se répare et s'expie,
Je ne sais en quel temps, je ne sais en quel lieu ;
Mais je proclame haut l'amour et l'espérance,
Et je dis qu'il n'est point d'éternelle souffrance,
Car même le damné ne doit point haïr Dieu !...

AMÉDÉE MARTEAU.

L'AGE DE LA PIERRE

EN SUÈDE

The primitive inhabitants of Scandinavia, by Sven Nilsson, with a preface by sir John Lubbock. — London, 1868.

L'anthropologie, que l'on pourrait nommer archéologie préhistorique, a dorénavant pris place parmi les sciences positives. Quoiqu'elle soit relativement encore dans l'enfance, on peut la regarder comme définitivement constituée et envisager avec confiance la carrière qu'elle est destinée à parcourir. Ce succès doit être attribué, d'abord, à l'attrait que cette science porte en soi et, ensuite, à la façon magistrale dont ses apôtres ont poursuivi leurs recherches. Il est impossible de ne pas éprouver un attrait puissant pour une science qui a pour objet de déterminer ce qu'était l'homme dans ces temps primitifs sur lesquels l'histoire est muette aussi bien que la tradition. Les anthropologues ont, pour la plupart, marché vers leur but avec une activité qu'égale seulement leur modestie. Au lieu de se lancer dans le domaine de l'hypothèse, ils ont recueilli des faits, et les ont exposés en leur laissant la victorieuse éloquence qui leur est propre. Quelques-uns de ces faits sont indiscutables. A moins d'être doué du tempérament de ceux qui croyaient imperturbablement que

les coquilles marines des Alpes étaient tombées des chapeaux des pèlerins du moyen âge, qui oserait affirmer aujourd'hui que les cestes et autres engins de pierre, si communs en Europe et si abondamment mis au jour depuis quelque temps, sont des productions naturelles ou des sophistications modernes? N'est-on pas forcé d'admettre que les instruments ont été fabriqués par des êtres humains, dans un but d'utilité pratique, et de leur attribuer une bien plus haute antiquité que celle qui leur aurait été donnée si nos idées sur l'histoire de l'homme étaient restées concentrées dans les préjugés de l'ancienne chronologie ?

Le professeur Sven Nilsson peut, à bon droit, être considéré comme l'un des pionniers de la science ethnologique. La première édition de son ouvrage a été, en effet, publiée il y a trente ans, à une époque où l'archéologie préhistorique se trouvait, certes, dans la condition la plus élémentaire. A l'édition actuelle est adjointe une préface d'un illustre savant anglais, sir John Lubbock. C'est une synthèse d'une lucidité parfaite et qui prépare admirablement le lecteur à des développements d'autant plus concluants qu'ils s'appuient uniquement sur l'expérimentation directe.

Les progrès récents faits par l'archéologie sont dus surtout à cette méthode d'investigation si heureusement appliquée à des sciences qui lui tiennent de fort près, telles que la géologie et la zoologie. L'excellence de cette méthode est incontestable ; mais il faut se tenir dans une certaine réserve en ce qui concerne des résultats encore fort controversés. Cette divergence d'opinion, que doit détruire seulement une plus grande accumulation de faits, n'est cependant pas de nature à décourager les recherches ; elle existe également parmi les chimistes, les biologistes, les astronomes, sans pour cela affecter en rien la valeur de leurs recherches respectives. Quelques-uns de ces résultats sont acceptés par la généralité des archéologues et il est bon de les indiquer sommairement.

La période primaire, qui s'étend depuis la première apparition de l'homme sur le globe jusqu'au commencement de l'ère chrétienne, peut être divisée en quatre époques : palœolithique, ou premier âge de la pierre, — néolithique, ou second âge de la pierre, — âge du bronze — âge du fer. Les antiquités du premier âge de la pierre, qui consistent absolument en instruments de pierre, d'os et de corne non polis, bien que plus anciens *historiquement* que les reliques égyptiennes ou assyriennes, appartiennent *géologiquement* à une période récente ; on les rencontre ordinairement dans le sable des rivières. Les hommes de cette époque ne connaissaient ni la poterie, ni les métaux ; ils ne possédaient pas d'animaux domestiques et ne cultivaient pas le sol. La température de l'Europe était beaucoup plus froide qu'aujourd'hui, puisque le bœuf musqué, le renne et le rhinocéros laineux habitaient dans le Sud de la France ; mais les rivières coulaient dans les mêmes lits et arrosaient les mêmes superficies territoriales. Les outils de pierres, d'os et de corne, découverts par milliers, sont par eux-mêmes des preuves irréfragables de l'existence de l'homme ; quant à la rareté des débris humains, on peut l'attribuer, d'une part, à l'habitude de l'incinération, de l'autre à l'éparpillement d'une population vivant exclusi-

vement de chasse. Ces hommes primitifs devaient avoir une grande ressemblance avec les Esquimaux ; comme ces derniers, ils étaient doués d'un certain sentiment artistique, leurs outils se trouvant, pour la plupart, enjolivés de figures d'animaux.

Le second âge de la pierre, auquel appartiennent les habitations lacustres de la Suisse et les levées coquillières du Danemark, ne peut être séparé du premier par aucune période de temps définie ; mais il s'en distingue par des particularités qui lui sont propres. Les pierres polies, les vases de terre font leur apparition, l'agriculture également ; on cultivait le chanvre, on élevait des animaux domestiques, et quelques-uns des mammifères du premier âge de la pierre, l'éléphant poilu ou mammouth, par exemple, avaient disparu. Des deux autres âges, dont ne s'est pas occupé le professeur Sven Nilsson, il suffit de dire qu'ils se distinguent l'un de l'autre par l'emploi des métaux auxquels ils doivent leur nom respectif, et que la transition s'effectua du bronze au fer — du métal le plus facile à travailler à celui qui est relativement intraitable — et non du fer au bronze. Mais le progrès de toutes ces inventions fut graduel, l'une des matières ne prenant pas instantanément la place de l'autre ; pendant l'âge de bronze, on se servait d'armes en pierre, exactement comme aujourd'hui on continue à construire des navires à voiles malgré l'introduction de la vapeur.

Les recherches du professeur Nilsson s'appliquent spécialement à la partie méridionale de la péninsule Suédoise, où se trouve l'université de Lund, à laquelle il est attaché. En Suède, comme en d'autres pays de l'Europe, les instruments de silex furent exhumés longtemps avant que leur véritable caractère ou leur mode de production eussent été déterminés d'une manière satisfaisante. On ne comprenait pas comment des instruments semblables avaient pu être fabriqués, à moins d'admettre l'emploi d'outils d'acier ou l'application de quelque procédé de détrempe qui rendît le silex aussi maniable que le bois. M. Nilsson revendique l'honneur d'avoir, il y a environ quarante ans, résolu le problème. Passionné pour la chasse, dès son enfance, il possédait un fusil dont les dimensions, particulièrement restreintes, l'obligeaient à confectionner lui-même ses pierres à feu, ce qu'il fit au moyen de cailloux de granit ou de quartz parfaitement identiques aux marteaux de pierre indigènes. Les insulaires des mers du Sud se servaient d'outils de silex avant l'arrivée du capitaine Cook ; mais on n'a découvert que peu ou point des marteaux de pierre avec lesquels se fabriquaient ces outils. La raison probable en est que le premier caillou venu répondait aux vues du sauvage, qui le jetait lorsqu'il n'en avait plus besoin. Le professeur Nilsson donne ensuite une description détaillée des diverses antiquités découvertes dans les tourbières de la Scanie et ailleurs et qui consistent, pour la plupart, en couteaux, marteaux, hameçons, harpons, lances et haches. Aucun de ces engins n'est spécial aux habitants primitifs de la Scandinavie ; on les trouve tous chez les peuples les plus barbares des temps modernes, quoique, dans quelques contrées, comme dans les îles de la mer du Sud et la Nouvelle Zélande,

le contact avec les races supérieures en ait fait abandonner l'usage. D'où l'on doit naturellement inférer que ces hommes primitifs se trouvaient placés aussi bas sur l'échelle de la civilisation que les sauvages modernes. Ils semblent avoir constitué une race paisible, livrée à de rudes travaux et dont les armes avaient pour objets la chasse et la pêche plutôt que la guerre. Toutefois, ils cherchaient leur nourriture moins sur la terre, que dans l'eau, ce qui explique la prédominance des hameçons et autres engins de pêche et la découverte de lances exactement semblables à celles dont se servent les Groënlandais et qui ne peuvent être projetées que sur l'eau. Pour utiliser ces lances, ils devaient donc posséder des bateaux et des radeaux, quoiqu'on n'ait trouvé aucune trace de ces sortes de constructions. Ils connaissaient l'usage du feu, car ils fabriquaient des vases grossiers en argile cuite. Ils semblent avoir habité dans des huttes et avoir fait quelques progrès dans l'industrie du tailleur; on a, en effet, trouvé des boutons, ce qui permet de croire à l'existence de vêtements plus ou moins bien confectionnés. On ne rencontre chez eux aucune trace d'images; ils n'avaient ni lettres, ni hiéroglyphes et les métaux leur étaient complétement inconnus. D'après le caractère de leurs instruments, on doit les considérer comme contemporains de l'époque néolithique ou second âge de la pierre.

La ressemblance intime qui existe entre quelques-uns des objets figurés dans les planches de l'ouvrage du professeur Nilsson a droit de surprendre quand on réfléchit à l'immense nombre d'années qui les sépare l'un de l'autre. Il y a, par exemple, deux têtes de flèches si exactement pareilles qu'on pourrait les croire façonnées par la même main et le même jour. Cependant l'une d'elles vient de la Scandinavie et est âgée d'au moins trente-six siècles, tandis que l'autre a été trouvée dans la Terre-de-Feu et ne date pas de plus de vingt années. Il ne serait pas juste d'en conclure que les sauvages qui confectionnèrent respectivement ces têtes de flèches appartenaient à la même race; mais les conditions de leur existence et leur degré de civilisation doivent avoir eu quelques points de similitude. Pour expliquer l'extrême ressemblance constatée entre les engins de chasse de toutes les peuplades sauvages, le professeur Nilsson dit que ces peuplades, ayant, dans tous les cas, des besoins identiques, obéissent à une sorte de nécessité instinctive. Car toutes éprouvent les étreintes de la faim et n'ont d'autres moyens pour s'y soustraire, au moins dans les pays froids, que la capture des fauves. Cette doctrine d'instinctive inspiration n'est aucunement infirmée par les différences légères qui se présentent entre les instruments de diverses peuplades sauvages, car les habitations des castors et les nids des oiseaux se modifient également sous l'influence des circonstances extérieures.

Un chapitre tout entier est consacré par M. Nilsson à l'étude de la crânologie; mais les résultats qu'il en obtient n'ont rien de caractéristique et ne conduisent à aucune conclusion offrant l'apparence même de la certitude. Selon le professeur Retzius, les races humaines se divisent en races à têtes longues et races à têtes rondes, chacune d'elles se

subdivisant conformément à la dimension de l'angle facial, lequel s'obtient au moyen d'une ligne tirée du front au menton et rencontrant une autre ligne partant du menton et aboutissant au bout de l'oreille. Les deux types extrêmes de ces subdivisions sont, d'une part, le Nègre, avec ses mâchoires proéminentes, de l'autre, *la statue de la Grèce ancienne*, avec son angle facial de 90 degrés. Les deux races les plus distinctes habitant actuellement la Suède, c'est-à-dire les descendants des Goths et des Lapons, sont toutes deux orthognathes ou à mâchoire de niveau; mais les premiers appartiennent à la division des têtes longues, les seconds, à la division des têtes rondes; l'extrême largeur moyenne d'un crâne de Suédois étant dans la proportion de 188 à 148 et celle d'un crâne de Lapon dans la proportion de 179 à 150. Les crânes de deux squelettes trouvés dans un lit de coquilles, en 1843, et rapportés à une très-haute antiquité, étaient remarquablement dolichocéphales, leurs longueur et largeur respectives se trouvant dans la proportion de 196 à 147. Le professeur Nilsson compare ces dimensions à celles du crâne attribué à O'Connor, le dernier roi d'Islande, qui présente la proportion anormale de 209 à 153. Mais ces exemples isolés ne prouvent rien, à proprement parler. La tête d'O'Connor est une exception et les chapeliers savent mieux que personne combien sont communes les plus étranges formes de têtes. Le professeur Nilsson en conclut néanmoins que les premiers habitants de la Scandinavie appartenaient à une race à tête longue, semblable à la race Germano-Gothique occupant aujourd'hui la péninsule; mais il pense que la race naine à tête ronde (Lapons) était plus largement répandue dans le pays qu'elle ne l'est actuellement.

Des habitations de ces hommes primitifs, il reste à peine assez de traces pour exercer la curiosité et permettre une appréciation ayant quelqu'apparence de valeur. Ces habitations étaient probablement enfouies plus ou moins profondément dans le sol; composées, selon toute apparence, de petites pierres, ou de terre et de bois; elles ont, depuis longtemps, été réduites en poussière. Mais les tombeaux, solidement construits avec de grandes pierres, existent encore et on en a ouvert et examiné un grand nombre pendant le cours du siècle actuel. Ils constituent, en général, un carré long, avec un toit plat et une longue et étroite galerie procédant du centre de l'un ses plus grands côtés du rectangle, de sorte que la disposition intérieure affecte la forme de la lettre T. Dans ces voûtes sépulcrales, les corps sont presque toujours placés le long des parois dans une position assise ou couchée. Ils sont souvent fort nombreux, de tous sexes et de tous âges et ont évidemment été enterrés à différentes époques, embrassant une longue série d'années. A côté de chaque squelette se trouvent divers outils; autour des vertèbres cervicales de quelques-uns s'enroulaient des colliers de grains d'ambre. Il est impossible, à l'apparence extérieure, de reconnaître auquel des âges, de la pierre, du bronze ou du fer appartient un cairn ou tumulus; on ne peut en déterminer l'époque que par l'examen de la tombe elle-même; s'il y existe une galerie latérale, on n'y trouve aucun métal. Les restes primitifs

des nations de la soi-disant race Caucasienne ne présentent rien de pareil à ces tombeaux à galerie qui, d'autre part, offrent une ressemblance singulière avec les huttes d'hivernage des Esquimaux du Groënland et de l'Amérique septentrionale; forme, proportions, hauteur, largeur, direction des longues galeries latérales, division de la voûte en stalles, tout est presque complétement identique. Les Groënlandais ont l'habitude de placer un crâne de chien à côté de la tombe d'un enfant, « afin que l'âme du chien, qui sait toujours trouver le chemin de sa demeure, puisse indiquer au faible enfant la route du pays des âmes. » On a trouvé, il est vrai, des crânes de chiens, parmi les squelettes, dans les tombeaux Suédois, mais rien ne prouve encore d'une manière certaine que ces crânes indique la présence de squelettes d'enfants.

Je renvoie au livre du professeur Nilsson pour la description d'une autre espèce de tombeaux appelés par lui *Sépulcres souterrains*, et j'aborde les singularités observées relativement au mode d'enterrement pratiqué dans les tombes à galerie. Dans certaines de ces tombes, les débris humains se trouvaient si indistinctement accumulés que quelques investigateurs ont supposé que ces chambres constituaient des ossuaires plutôt que des tombeaux et que les cadavres avaient été préalablement dépouillés de tous leurs tissus. Le professeur Nilsson combat cette répugnante hypothèse. Il fait remarquer le soin méticuleux avec lequel ces hommes primitifs préparaient les chambres mortuaires, calfeutrant hermétiquement les interstices ou fissures par lesquels les bêtes de proie auraient pu s'introduire. La croyance de ces hommes à une existence postérieure à la vie se manifeste par ce fait, qu'ils enterraient avec le cadavre les ornements et les armes qui lui avaient appartenu. Un tel peuple aurait-il volontairement défiguré les corps de ses parents? Aujourd'hui même, la mutilation volontaire d'un corps mort excite une invincible horreur; la preuve en est dans l'exécration manifestée pour les meurtriers qui disposent de cette façon du corps de leurs victimes. Ce sentiment instinctif paraît avoir existé avec autant de force chez ces hommes simples et illétrés. L'auteur soutient que ces assemblages hétérogènes d'ossements sont simplement dus à la longueur du temps pendant lequel ces réceptacles ont été utilisés comme sépultures, de nouvelles couches de cadavres ayant été superposées aux couches partiellement décomposées et réduites en poussière par l'action des siècles.

Un chapitre fort intéressant du livre de M. Nilsson est celui qui traite de la façon dont ces aborigènes se servaient de leurs armes à la chasse ou à la guerre. Il y a vingt-cinq ans environ, un squelette complet du bœuf sauvage gigantesque (*bos urus*) fut extrait d'une des tourbières marécageuses de la Scanie. Cet animal s'était probablement tué en tombant dans une crevasse ouverte sur la glace du marais; mais plusieurs années avant sa mort, il avait été blessé au dos par une javeline. M. Nilsson donne une description très-exacte et très-minutieuse de cette blessure et des conséquences qu'il est permis d'en tirer. Cinq ans auparavant, également en Scanie, des squelettes en certain nombre furent exhumés d'une pièce de

terre creusée profondément dans un but de culture. Chacun de ces squelettes était entouré d'une rangée de pierres disposées en carré long. Dans l'un des crânes se trouvait fichée une pointe de javeline faite de corne d'élan. La pointe avait produit un trou rond comme une balle de fusil et avait pénétré à douze centimètres de profondeur, ce qui prouve une remarquable force de projection, due probablement à l'une de ces catapultes portatives en bois dont se servent encore aujourd'hui les Esquimaux et les Groënlandais. L'angle de projection permet, en outre, d'affirmer que le coup fatal a été porté pendant que la victime était endormie. M. Nilsson suppose que ces squelettes qui, d'après les ornements trouvés sur eux, se rattachent à l'âge du bronze, appartenaient à une tribu correspondant aux modernes Esquimaux, tandis que les assaillants devaient ressembler aux autochthones à peau rouge de l'Amérique du Nord. A l'appui de son hypothèse, il cite un passage des *Voyages de Hearne*, dans lequel cet aventureux explorateur rend compte d'un horrible massacre accompli par les Indiens Coppermines sur une tribu d'Esquimaux, et dont il fut bien involontairement spectateur. Les indigènes à peau rouge, il est vrai, haïssent les Esquimaux autant au moins qu'ils les redoutent, parce qu'ils les considèrent comme des sorciers et qu'ils attribuent tous les malheurs qui peuvent leur arriver aux maléfices de ces pauvres et inoffensives créatures. Les Islandais qui, au Xe siècle, découvrirent Winland; — ils désignèrent sous ce nom la côte orientale de l'Amérique du Nord, du 40e au 42e degré de latitude, — étaient animés d'un semblable esprit d'hostilité contre les Skrœlingars ou Esquimaux; tous ceux qui leur tombaient sous la main étaient impitoyablement massacrés. Le professeur Nilsson qui fait ce rapprochement n'a peut-être pas, dans ce dernier cas, donné exactement la latitude. On rencontre, sur la côte de la Nouvelle-Angleterre, des restes dont l'origine Norse est généralement admise. Mais il est peu probable que Thorwald et ses compagnons aient trouvé des Esquimaux aussi loin au Sud que l'emplacement actuel de New-York. A cette époque, cette région devait regorger d'Indiens à peau rouge et jamais les Esquimaux n'auraient osé s'aventurer parmi ces tribus hostiles. Le fait serait plus plausible et surtout plus croyable si l'auteur avait indiqué la latitude comprise entre les 50e et 52e degrés, c'est-à-dire la côte désolée du Labrador.

« On voit par là, continue le professeur Nilsson, qu'au Xe siècle les tribus Gothiques de la race caucasienne étaient animées, contre les malheureux Esquimaux, de sentiments identiques à ceux des tribus Indiennes de race américaine; même âpreté dans le pillage, même férocité dans le meurtre, sans motifs et sans provocation. Nos anciennes Sagas renferment de nombreuses et indiscutables preuves que cette haine mortelle qui poursuivait les Skrœlingars d'Amérique s'appesantissait également sur la population naine d'Europe. Ce penchant meurtrier a été implanté, paraît-il, par la nature elle-même. Mais dans quel but? L'article du *Code de la Création* qui ordonne que tout ce qui est chétif, après avoir accompli sa mission sur la terre, disparaisse pour faire place à un ordre de choses

plus relevé, s'applique-t-il également aux diverses races de l'homme? C'est un sujet qui mérite l'attention sérieuse et l'étude approfondie du philosophe. » Ces idées, ainsi sommairement exposées, l'auteur les développe tout aussitôt. Au moyen d'une chaîne de raisonnements fort élaborés, il s'efforce de démontrer que les contes populaires relatifs aux géants, aux nains, aux farfadets, loin de constituer de simples mythes, sont basés sur des faits authentiques; que, pour les races gigantesques d'origine Gothique, les Lapons étaient des nains que l'on gratifia de la méchanceté et de la ruse malicieuse attribuées, par la superstition populaire, aux êtres de petite taille; que, par contre, pour les petits Lapons, les Goths massifs étaient des géants et se trouvaient représentés dans leurs légendes comme des rustres sanguinaires et stupides, dont la vigueur musculaire était neutralisée par le peu de capacité du crâne. Ce chapitre est, sans contredit, l'un des plus intéressants de l'ouvrage; mais on ne doit accepter les conclusions de l'auteur que sous bénéfice d'inventaire. D'après le professeur Nilsson, les géants seraient les héros des légendes, tandis que les nains y devraient être représentés sous les plus sombres couleurs. Le plus souvent, c'est tout le contraire qui a lieu. Presque invariablement, le géant est un tyran cruel, digne du plus insigne châtiment, et le héros, toujours d'une stature normale, est ordinairement aidé, dans les péripéties de son épopée, par un nain bienveillant. Les nains sont également représentés, en général, comme d'habiles ouvriers en métaux; mais il n'est pas permis d'en inférer que leurs prototypes supposés, les Lapons, aient commencé l'application de cet art antérieurement aux Goths, leurs compatriotes.

Le dernier chapitre de l'ouvrage du professeur Nilsson est consacré à l'examen de la condition physique probable de la Scandinavie, au temps de l'arrivée de ses premiers habitants. Comme toutes les autres parties de l'hémisphère occidental situées au nord du 40e degré de latitude, la Scandinavie présente d'irrécusables traces de l'époque glacée; mais M. Nilsson se refuse à admettre que cette singulière période de désolation et de destruction existait sur toute l'étendue de l'hémisphère septentrional en un seul et même temps. Il affirme que, dans cette hypothèse, la dépopulation en plantes et animaux eût été universelle et qu'une nouvelle création serait devenue nécessaire. Il soutient, en conséquence, que le déluge glacé s'est manifesté dans une région, puis dans une autre et qu'il a eu pour cause, non pas des influences astronomiques selon l'opinion de quelques géologues, ni des modifications dans la direction des courants arctique et équatorial, mais un phénomène qui se continue de nos jours, c'est-à-dire l'oscillation de la croûte terrestre. Si la surface de la terre, sur un point donné quelconque, s'élevait d'une manière continue, elle finirait naturellement par atteindre le niveau de la congélation perpétuelle. S'appuyant sur cette théorie, le professeur Nilsson s'efforce d'expliquer la formation de certaines collines de coquilles qui se trouvent dans la partie nord-ouest de la Suède et de la Norwége, et dont la plus élevée contient des coquilles appartenant à un climat glacé, tandis que la plus basse est composée d'es-

pèces que l'on rencontre encore aujourd'hui sur les côtes norwégiennes. Sur ce point, les arguments de l'auteur ne me semblent pas absolument concluants; mais je me garderai d'aborder la discussion des causes du déluge glacé, question controversée, qui est du domaine du géologue de profession. Je préfère indiquer l'opinion entretenue par M. Nilsson sur l'état probable de la Suède à une époque indéfinie, postérieure à cette convulsion du globe terrestre, alors que le climat s'était adouci et après l'apparition de l'homme.

Le sol, inculte, était couvert de forêts, de lacs et de marais. Le règne animal comprenait l'élan, le cerf, le bœuf urus, le bison, le sanglier, le castor, la tortue d'eau douce et le brochet gigantesque. En ce qui concerne l'homme, on trouve des produits de son industrie mêlés aux ossements de l'ours des cavernes dans les plus anciennes tourbières de la Scandinavie. Mais le professeur Nilsson ne se montre pas satisfait de cette antiquité déjà bien respectable assignée indiscutablement à notre espèce ; il en réclame une bien plus haute encore. « L'ours des cavernes, dit-il, n'est, en aucune façon, le premier mammifère qui ait habité ces contrées; il y a été précédé par des ruminants venus avec l'homme. Car il a fait *probablement* son apparition en même temps que les grands animaux de proie. » J'en suis fâché pour M. Nilsson : mais cette proposition me semble complétement dénuée de logique ; elle débute par deux assertions dogmatiques et se termine par une simple conjecture, sur laquelle reposent les prémisses. Ce qui est beaucoup plus significatif, c'est la présence d'échantillons de l'industrie de l'homme dans les tourbières sous-marines, le fait même de l'immersion de ces tourbières prouvant suffisamment qu'elles sont antérieures à la séparation de l'Allemagne du Nord d'avec la péninsule Scandinave par la mer Baltique. A l'extrémité méridionale de la Suède, une chaîne de monticules de sable et de cailloux, nommée le Mur de Jara, borde la côte sur un certain nombre de kilomètres. Au pied de cette chaîne s'étendent des marais tourbeux formés de plantes d'eau douce. Au fond de ces marais, reposant sur l'argile bleue, on a trouvé des têtes de flèches en silex. De plus, deux squelettes humains ont été découverts dans un banc de coquilles, actuellement élevé de trente mètres au-dessus du niveau de la mer, mais qui devait se trouver immergé au moment où ces deux individus se sont noyés. Toutefois, ainsi que le fait judicieusement observer le professeur Nilsson, ces soulèvements ont pu se produire spontanément et non graduellement, des élévations et des dépressions soudaines de l'enveloppe terrestre ayant eu lieu pendant les temps historiques. M. Nilsson met en avant une dernière preuve d'extrême antiquité; plusieurs têtes de flèches et de lances se trouvaient transformées en une substance crayeuse. Sir John Lubbock reconnaît que cette altération de surface indique un certain laps de temps et constitue une preuve suffisante d'authenticité ; mais il ajoute, sous forme de réserve, que, dans certaines circonstances et sous l'empire de diverses influences, cette modification s'effectue assez promptement.

Dans les pages qui précèdent, j'ai cherché à analyser aussi rapidement

que possible les divers sujets traités par le professeur Nilsson dans son long travail. C'est un précieux contingent à la masse de faits recueillis peu à peu par les archéologues, en même temps qu'un nouvel anneau de la chaîne des preuves relatives à l'antiquité de l'espèce humaine. Les questions traitées dans ce livre ont aujourd'hui un intérêt qu'il serait superflu de discuter. Les beaux travaux de Boucher de Perthes, de Moleschott, de Darwin, de Wallace, de la Société anthropologique de France, la section du Travail à l'Exposition universelle de 1867, ont fait justice d'idées surannées et suffisamment constaté l'existence de l'homme préhistorique, antitraditionnel devrais-je dire. J'ajoute que le problème eût été depuis longtemps résolu si, par un sentiment assez incompréhensible chez un savant de sa force, le créateur de la paléontologie n'avait pas dédaigné de nous faire part de la totalité de ses découvertes. L'illustre Cuvier avait, en effet, découvert l'homme fossile ; et les ossements d'êtres de *notre espèce se trouvent mêlés*, dans les caves du Muséum, avec ceux des grands animaux dont j'épargne au lecteur les noms barbares, et qui, il y a quelques années à peine, étaient supposés avoir régné *seuls* sur notre globe et pendant des périodes de siècles *incalculables*.

HIPPOLYTE VATTEMARE.

REVUE CRITIQUE

Syntaxe nouvelle de la langue chinoise fondée sur la position des mots, suivie de deux traités sur les particules et les principaux termes de grammaire, d'une table des idiotismes, de fables, de légendes et d'apologues, traduits mot à mot par **M. Stanislas Julien**, de l'Institut. — Paris, Maisonneuve et Ce, in-8°, — 1869.

Nous sommes déjà bien loin du temps où la Chine était un pays fermé aux Européens et où les voyageurs et les missionnaires ne pouvaient y pénétrer sans s'exposer à des dangers de tout genre. Le gouvernement chinois a fini par comprendre que ses vrais ennemis n'étaient pas les Européens, mais bien ces troupes d'insurgés qui pillent les provinces qu'ils traversent, et ces nombreux pirates qui infestent les mers de Chine. Sous la direction des *barbares* qu'ils méprisaient, les Chinois construisent aujourd'hui des navires à vapeur, et l'on voit des officiers anglais, français ou américains chargés d'instruire les troupes chinoises et de réorganiser l'armée du Céleste Empire.

Le temps est donc venu pour les Européens qui s'intéressent aux sciences, aux arts et au commerce de l'Orient, de s'occuper sérieusement de ce pays. Ce qui importe avant tout pour atteindre ce but, c'est de bien comprendre la langue chinoise ; non pas seulement la langue parlée, mais aussi la langue écrite et surtout celle des livres anciens, qui s'éloigne sensiblement du langage moderne. Or, l'étude de la langue chinoise antique peut tout aussi bien se poursuivre en Europe qu'en Chine. Cela est si vrai que plus d'un interprète, qui parle couramment le chinois, serait fort embar-

rassé de traduire dans les livres certains passages difficiles, qui n'arrêteraient pas un instant un sinologue exercé comme M. Stanislas Julien.

La méthode adoptée par le savant professeur du collége de France, dans sa syntaxe nouvelle de la langue chinoise, est d'une extrême simplicité, et c'est justement ce qui en fait le mérite.

Il donne d'abord la phrase chinoise avec les caractères originaux, chacun accompagné de son numéro d'ordre. Il fait ensuite la construction en transcrivant la prononciation de chaque caractère qu'il traduit en français. Le numéro d'ordre, répété avec la transcription, rend toute confusion impossible, et l'étudiant peut, sans difficulté, analyser la phrase chinoise qu'il a sous les yeux. M. Julien a donc raison de dire dans sa préface : « Au moyen de phrases dont chaque mot porte un numéro d'ordre, toute personne instruite, même étrangère au chinois, pourra suivre seule, pas à pas, la construction et l'interprétation du texte, comme si un maître ou un sinologue exercé lui indiquait du doigt la forme, le son et le sens de chaque caractère chinois. »

Nous devons dire cependant que ce nouveau traité de syntaxe chinoise n'est pas une grammaire complète dans toutes ses parties, mais un supplément considérable qu'il faut nécessairement ajouter à toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. Il existe, en effet, assez de grammaires chinoises destinées aux commençants. Ce qui manquait pour arriver à une connaissance plus avancée de la langue chinoise, c'était une syntaxe assez étendue pour présenter, en nombre suffisant, des exemples de certaines règles de position qui tiennent lieu des inflexions grammaticales, et dont la connaissance facilite singulièrement l'intelligence des livres chinois écrits en style antique.

Aujourd'hui qu'on peut assez facilement se procurer les livres de tout genre qui composent la littérature chinoise, l'ouvrage que nous annonçons ne peut manquer d'être accueilli favorablement, d'abord parce qu'il est indispensable à tous les sinologues, et ensuite parce que le nom et les autres ouvrages de l'auteur garantissent la valeur de ce volume.

M. Stanislas Julien n'a rien épargné pour venir en aide aux étudiants ; aussi nous ne doutons pas que son livre, qui présente, sous une forme nouvelle, la syntaxe de la langue chinoise, ne prête un puissant secours à l'étude du chinois en général, et en particulier à l'étude du bouddhisme, car les livres de cette religion sont peut-être plus nombreux en Chine que dans tout autre pays, et ils sont, pour la plupart, écrits dans le style antique en usage aux premiers siècles de notre ère, époque à laquelle la religion bouddhique fut introduite en Chine.

P. E. FOUCAUX.

A travers les Espagnes, par l'auteur des ***Horizons prochains***, in-18, **Paris, Michel Lévy frères.**

Autant de voyageurs, autant d'humeurs différentes. S'il n'en était pas ainsi, il y a longtemps que les *guides Joanne* et l'*Univers pittores-*

que suppléeraient à toute relation. Comment écrirait-on encore des livres sur l'Espagne ? Est-ce une contrée si lointaine, si inabordable ? A-t-elle conservé quelque chose de mystérieux, d'inexpliqué ? Ne la connaissons-nous pas, les uns pour l'avoir visitée et les autres pour l'avoir vue en peinture, au théâtre, dans les romans, partout ? Pour nous, ce n'est vraiment pas la première fois que nous voyageons en Espagne par l'imagination. On se trouve sur un chemin familier à chaque page du livre qui nous occupe. Voilà bien la péninsule ibérique avec ses ruines romaines, les remparts, les tours et les palais moresques de ses villes, son Escurial, ses couvents aux flancs des collines, ses vieilles et massives cathédrales, sa capitale prosaïque, les rues étroites de ses cités mal pavées, et que surplombent les balcons de fer. Il y a longtemps que nous avons vu les pêcheurs catalans, les muletiers qui encouragent par leurs noms leurs vaillantes mules empanachées, les torreros, les manolas aux yeux noirs, les alguazils, les crieurs de nuit, les hidalgos et les mendiants lépreux, les bacheliers et les moines, les racleurs de guitare et les joueurs de castagnettes. Ce n'est pas la première fois que nous assistons aux courses de taureaux, aux processions mêlées du bruit de la fusillade et des pétards, aux sérénades ; nous savons le goût du *puchero* et de l'*olla podrida*. Et l'E-pagne d'autrefois, l'Espagne du Cid, de Charles-Quint, de Philippe II, de Sainte-Thérèse, de Torquemada et de l'Inquisition ; l'Espagne de Lope de Vega et de Calderon, de Velasquez et de Murillo ; l'Espagne de *Don Quichotte*, de *Lazarille* de *Tormes* et de *Gil Blas*, ne la connaissons-nous pas aussi ? On l'a dit avec raison : il n'y a plus de Pyrénées.

Mais l'histoire, la poésie, les arts nous donnent une idée plus ou moins juste d'un pays, d'une époque, du génie d'un peuple ; et tout cela ne fait pas l'attrait d'une relation de voyage. On lit les voyages pour connaître les voyageurs. Tel voyageur nous intéresse avant d'avoir bouclé sa malle. Nous sommes ainsi faits : moins curieux et plus sympathiques que nous ne le croyons. C'est un plaisir de ce genre que nous goûtons avec l'auteur d'*A travers les Espagnes*. Ceux qui savent quelle intelligence d'élite, quel esprit romanesque, quel charmant caractère de femme composent la personnalité du guide aventureux qui nous a conduits déjà en Allemagne, en Italie, en Orient, sont bien préparés pour ce voyage à deux.

On a dit souvent qu'un voyageur fait une double révélation du pays qu'il visite et de celui auquel il appartient. Cela est vrai surtout du voyageur qui procède par comparaison. Mais combien cette façon de s'instruire manque d'attrait pour le lecteur ! Enfin, il faut prendre chacun comme il est ; et il y a le voyageur positif et utile comme il y a le voyageur avide d'aventures et brûlant d'exposer son « moi. » Le nôtre n'écoute que les inspirations d'une fantaisie capricieuse, sans contrainte et sans résistance, et se fait une place distincte parmi les touristes. Il a, à la fois, les divers caractères du désœuvré, du philosophe, de l'économiste, de l'artiste, du simple curieux, de l'humoriste, de l'écolier, qui ne songe pas à abréger le chemin. Doué d'un naturel impressionnable et de la sensibilité un peu maladive des poëtes, il nous apparaît tour à tour ardent et mysti-

que ; s'abandonnant à l'extase, puis, plein d'une énergie virile, debout pour l'action. Il ne suit point une marche déterminée ; il se laisse dominer par l'impression du moment. Avant même d'avoir quitté le sol français, au débouché d'un col, le voyageur aperçoit une muraille ruinée, jetant « aux flancs des ravines ses bizarres dessins. » C'est un reste des Maures. Aussitôt l'imagination de l'auteur évoque le passé : « A cette place même chevauchaient les cavaliers arabes. Ils exécutaient au fond des vallées leurs fantasias pleines de caprices ; ils lançaient le djérid ; ils galopaient; ils pirouettaient ; les naseaux de leurs étalons se sont trempés dans le bouillonnement du gave... Je vois, ajoute-t-il, passer les turbans, bleuir les cimeterres, le croissant flamboyer ; j'entends hennir les chevaux andalous ; le cri d'Allah retentit ; tout ce bien faire, toute cette vaillantise, le cor des guerriers chrétiens, le choc de leurs pesantes armures, et les chants murmurés le soir à voix plaintives sous les miradors, et cette fantasmagorie des siècles héroïques adoucis par l'amour errent et planent autour de moi. » Nous n'avons pas encore passé la frontière... Irons-nous bien jusqu'en Espagne ?

Plus tard, après avoir parcouru la Catalogne et les anciens royaumes du centre, le voyageur, en visitant Ségovie, la ville moresque, éprouve de plus vives sensations encore. En face de l'Alcazar dressant dans le ciel bleu sa tour altière et élégante, au front d'un promontoire que baignent d'un côté une rivière paisible, de l'autre un torrent dont les eaux bondissent au milieu d'une végétation confuse, le poëte s'arrête un instant ; il écoute le bruit de l'eau, le frôlement de l'air vif à travers les hauts peupliers, le ramage du rossignol caché au milieu d'un prunier sauvage, dans les profondeurs du ravin. De vives oppositions de lumière, de violents contrastes de lignes s'imposent à l'œil. « Cette surprise de l'idéal étreint si bien le cœur qu'elle en arrête les battements... » On ne parle point : si l'on pouvait on laisserait couler des pleurs ; on ne peut pas. La beauté, quand elle arrive à cet excès, oppresse le cœur; il ne saurait même s'échapper en larmes ; par toutes ses aspirations, il veut la saisir, il faut qu'il la possède, elle le défie, elle a ce sourire des déesses qui se moquaient des hommes. Le lendemain, nouvelle visite à l'Alcazar : c'est à croire maintenant qu'on ne quittera plus l'Espagne et Ségovie.

A-t-on compris l'écrivain ou faut-il, pour qu'on le comprenne mieux, parler encore du livre ? Des couplets du *romancero*, des légendes chevaleresques çà et là, une anecdote vivement contée, un court dialogue, une scène d'auberge ou de grands chemins, un paysage aux chaudes couleurs, une prière pour finir un chapitre ou une journée, une réflexion philosophique, de nombreuses descriptions des tableaux de maîtres, qui ornent les églises ou les palais, — descriptions un peu trop enthousiastes parfois, — l'aspect d'un édifice, l'esquisse d'un zingaro : tout cela est présenté sans ordre arrêté, comme sans prétention. L'auteur *des Horizons prochains* avait deviné la révolution qui s'est accomplie en Espagne depuis son retour. Il augure bien du peuple espagnol, et il sait excuser et très-bien expliquer sa longue station dans l'imprévu : « Les effluves qui montent du désert, mollement poussés par un souffle afri-

cain, se sont abattus sur la terre d'Espagne. Ils apportent avec eux la philosophie passive, les contemplations muettes, l'indifférence aux vicissitudes humaines. L'Arabe, immobile dans son éternelle solitude, voit passer les siècles d'une âme égale; l'espagnol, oublié dans sa péninsule, regarde les peuples se heurter, les idées se contredire, le flux apporter ce que le reflux emporte, et son esprit reste froid. »

CONSTANT AMÉRO.

La guerre et l'humanité au XIX[e] siècle, par M. Léonce CAZENOVE. Paris, Arnaud De Vresse.

Il est des livres qui, comme certains hommes, paraissent prédestinés. Le *Contrat social*, l'*Emile*, le *Dictionnaire philosophique*, la *Case de l'Oncle Tom*, produisirent de véritables révolutions morales qui ne furent pas sans influence sur le monde politique. Un ouvrage publié à la suite de la guerre d'Autriche, en 1859, par M. H. Dunant, contribua peut-être autant à lui seul que tous les écrits antérieurs au développement des dées internationales. Il faut bien le dire : avec le progrès de la civilisaition, avec le savoir et les lumières qui éclairent chaque jour davantage les horreurs sinistres de la guerre, avec les facilités et les besoins croissants des relations entre les peuples, avec ce contact et ces rapports journaliers des hommes appartenant aux nationalités les plus diverses, les antipathies et les rivalités, qui élevaient jadis d'une frontière à l'autre d'infranchissables barrières, devaient naturellement tendre à diminuer et à s'affaiblir. Le livre de M. H. Dunant parut donc à un moment très-opportun. Il signalait, en les peignant sous les vives couleurs d'un peintre réaliste, d'un témoin ému, les scènes sanglantes du champ de bataille. Citons quelques lignes de cet ouvrage qui a été traduit dans toutes les langues : « Les hôpitaux, les casernes, les cloîtres et toutes les églises sont remplis de blessés, couchés sur de la paille ; on met aussi de la paille dans les rues, dans les cours, sur les places publiques, où l'on établit à la hâte des toitures en planches ; on a tendu des toiles pour préserver d'un soleil ardent les infortunés qui arrivent de tous les côtés à la fois...... Sur les dalles des hôpitaux et des églises de Castiglione ont été déposés, côte à côte, des hommes de toutes nations : Français et Arabes, Allemands et Slaves. Il en est qui, provisoirement déposés au fond des chapelles, n'ont plus la force de se mouvoir, ils ne peuvent bouger de l'étroit espace qu'ils occupent. Des jurements, des blasphèmes et des cris qu'aucune expression ne peut rendre, retentissent sous les voûtes des sanctuaires.
« Les blessés sont tellement nombreux que, malgré son empressement et un travail excessif, le corps sanitaire ne peut parvenir à en soigner qu'une infime minorité. Cependant un noyau de volontaires s'est formé, et les femmes lombardes courent à ceux qui crient le plus fort sans être toujours

les plus à plaindre ; elles vont de l'un à l'autre avec des jarres et des bidons remplis d'une eau limpide qui sert à étancher la soif et à humecter les plaies; leurs soins relèvent un peu le courage et le moral des malades. » L'insuffisance des secours officiels donnés aux blessés inspira à M. Dunant l'idée d'une convention internationale, à laquelle prirent part les gouvernements de l'Europe; elle eut lieu à Genève, le 22 août 1864. Elle reconnut la neutralité des ambulances et hôpitaux militaires, ainsi que du personnel de l'intendance, des services de santé, de l'administration, etc. Un grand pas était fait dans la voie de l'humanité ; successivement, les gouvernements européens et beaucoup d'autres y adhérèrent. La *Revue*, à diverses reprises, s'est occupée de cette institution.

L'historique de la société des secours aux blessés militaires vient d'être fait dans un fort beau livre par M. Léonce de Cazenove, avocat à Lyon; c'est un traité *ex professo* sur la matière, à l'adresse des personnes généreuses qui veulent bien s'enrôler sous cette bannière de la charité internationale et offrir leurs dons volontaires pour secourir les malheureuses victimes de la guerre. Déjà, pendant la lutte terrible des Etats-Unis, les Américains avaient mis en pratique les principes que devait plus tard sanctionner la convention de Genève, aux applaudissements du monde civilisé. Le nombre des comités auxiliaires de dames dépassa le chiffre de trente-deux mille. Ils purent réunir pendant la guerre une somme de plus de soixante millions de francs. En 1866, l'œuvre internationale s'atteste pour la première fois en Europe pendant la courte et sanglante guerre de la Prusse contre l'Autriche. Cent cinquante comités auxiliaires fonctionnent sous la direction du comité central prussien, recevant des dons en nature et en argent, organisant des convois, luttant contre le typhus et les maladies contagieuses, qui sont la conséquence ordinaire des batailles. En peu de temps, en quelques jours, la charité publique trouva huit millions et les comités prodiguèrent leurs soins à plus de vingt-cinq mille blessés. Parmi ceux-là combien eussent succombé sans cette institution charitable? Nous ne pouvons que louer M. de Cazenove d'avoir résumé, dans un ouvrage excellent et bien ordonné, tous les documents relatifs à la Société des secours aux blessés militaires; les idées généreuses n'ont jamais assez d'écho.

EUG. BOULET.



REVUE MUSICALE

Mlle Patti nous est revenue comme on nous l'avait promis. Elle s'est déjà montrée dans trois de ses rôles favoris : dans la *Lucia*, le *Barbier* et la *Traviata*. L'accueil, sans être froid, nous a paru moins élevé que par le passé au thermomètre de l'enthousiasme, et c'est à tort, suivant nous. Jamais la charmante *prima donna* n'a été plus artiste qu'aujourd'hui; elle a même beaucoup gagné comme acquis ; son chant n'offre plus rien de soudain, d'imprévu, et c'est sans doute là une des causes de la réserve relative où se tient le public vis-à-vis d'elle. Il commence à s'habituer à cette voix incomparable, à cette facilité naturelle et toujours la même ; il lui faudrait du nouveau comme aux lecteurs de journaux. Il fut un temps où les esprits délicats, toujours présents au théâtre Italien devant les mêmes artistes, les applaudissaient sans cesse, parce qu'ils ne cessaient pas de goûter leurs perfections. Maintenant les esprits délicats sont devenus de plus en plus rares ; où s'en sont-ils allés ? On prétend qu'ils sont morts et qu'à leur place la génération nouvelle a inauguré le règne des appétits grossiers. S'il en est ainsi, on comprend que les nouvelles du crime de Pantin aient un plus grand succès que le chant de Mlle Patti. Le rossignol n'est pas fait pour un auditoire de corbeaux et d'éperviers. Nous ne voulons pas contredire à ces goûts nouveaux de la foule, et nous sommes même d'avis qu'ils ne sont qu'une résultante, comme disent les mathématiciens. Jetez les yeux autour de vous : les femmes attifées comme pour la foire, les chants de cabaret faisant pâmer d'aise nos dandies, les plus ignobles sentiments développés sur la scène, le luxe frelaté s'affichant partout, la littérature tombée dans la mièvrerie ou trébuchant dans le crime, la spéculation hautaine, le vice orgueilleux, l'intrigue triomphante, les arts sans noblesse, les maisons sans architecture, l'Opéra couvert de clinquant ; résultantes que tout cela, expression du temps, traduction littérale d'un régime qui n'a pas su compenser par un éclat solide l'ab-

sence de la liberté. Qu'avons-nous besoin désormais des délicatesses et des grâces de l'art? Nous avons bien autre chose à faire qu'à nous laisser bercer aux mélodies de Mozart et de Rossini; nous avons Tropmann à entendre juger. On fait un crime à la littérature d'avoir inspiré ce que l'on nomme selon la poétique nouvelle, « le drame de Pantin ; » on accuse les romanciers d'avoir perverti Mlle Culasso, qui servait des breuvages empoisonnés à sa maîtresse. Pauvre littérature, pauvres romanciers! que sont-ils eux-mêmes sinon un produit du siècle, une des formes sous lesquelles il montre son caractère et son esprit ? Ils subissent comme tout le monde l'influence des milieux. Pourquoi tous les chanteurs italiens chantent-ils aujourd'hui la musique de Rossini comme si Verdi l'avait écrite? Influence du milieu, de l'air ambiant, réaction du goût public sur celui de l'artiste. Ecoutez le *Barbier* et dites si la musique immortelle du *Cygne de Pesaro* n'a pas subi elle-même une transformation complète. A qui appartiennent ces mouvements, ces cris, ces finales ? A Verdi. Et il n'en pouvait être autrement. Les chanteurs ont aujourd'hui contracté les habitudes du nouveau répertoire et ils ne peuvent plus réagir contre elles. Les meilleurs en sont victimes. Mlle Patti, M. Verger, sans pouvoir plus s'en défendre, glissent sur cette pente et arrivent à cette chute. Il en fut de même dans tous les temps ; la nouveauté a toujours étouffé l'art dans ses bras. L'art véritable n'est ni vieux ni nouveau : il est éternel. Quand il se livre aux caresses de la mode, il est perdu ; l'heure de la décadence a sonné pour lui. L'art ne vit que par la simplicité, et il y trouve sa richesse ; dès qu'il se complique, il cesse d'être riche pour devenir fastueux ; le faste lui-même décroît vite et ne laisse plus derrière lui que l'indigence mal dissimulée sous le luxe, qui n'est que l'exagération des formes extérieures. Nous sommes dans la période du luxe, c'est-à-dire en pleine indigence.

Cette période voit encore briller de temps en temps quelque météore. Les arts, non plus que les mœurs, ne se transforment pas subitement, brusquement. Nous rencontrons çà et là, à notre Théâtre-Italien, quelques représentants du grand style. M. Fraschini, Mlle Krauss sont chez nous les adeptes les plus éminents des hautes traditions, et il est heureux que nous les puissions applaudir auprès de Mlle Patti, qui est un produit naturel plutôt qu'une prêtresse de l'art. Elle nous charme et nous séduit, Mlle Krauss nous touche et nous attache ; l'esprit réfléchi prend non-seulement plaisir à l'entendre, il y puise un enseignement. Elle nous ouvre de larges horizons et nous élève avec elle dans ces sereines régions où l'intelligence et le cœur s'épanouissent. C'est dans le *Trovatore* que Mlle Krauss a fait sa rentrée. Nous aimerions à la voir dans tous les grands rôles du répertoire dramatique, dans *Lucrezia*, dans *Otello*, dans *Semiramide*, et surtout dans ce *passus sepultus est* de la messe de Rossini, où elle fit l'an dernier une si profonde impression, même sur nos esprits superficiels.

Un différend s'est ému en ces derniers temps entre le Théâtre-Italien et les théâtres lyriques de la capitale. Ces derniers, usant du droit qui leur est assuré par les traités, font traduire les opéras italiens et les jouent. Nous avons eu ainsi : le *Trouvère*, *Lucie*, *Louise Miller*, *Sémiramis*,

Don Juan à l'Opéra, *Violetta*, *Norma*, *Martha*, *Don Juan* au Théâtre-Lyrique, *La servante maîtresse* à l'Opéra-Comique. Il semblerait, au premier abord, tout naturel que la réciprocité dût s'établir et qu'il fût permis au théâtre Italien d'emprunter au répertoire français quelques-uns de ses ouvrages où les artistes italiens ont obtenu à l'étranger le plus grand succès. Point, nos théâtres de musique s'y refusent; ils prétendent garder pour eux seuls les œuvres de nos maîtres et les faire écorcher tout à leur aise, comme le fait d'ordinaire aujourd'hui le théâtre Lyrique. « Nous mettrons en lambeaux les partitions de Rossini, de Donizetti, de Verdi, nous les rendrons aussi vulgaires et aussi plates que possible, mais vous, Théâtre-Italien, il ne vous sera pas permis d'elever le niveau des œuvres de MM. Auber, Halévy, Gounod, Ambroise Thomas. Nous prétendons leur conserver le caractère modeste que nous leur avons imprimé.» Au point de vue de l'art, ils ont tort; mais qu'importent les intérêts de l'art! L'art pour eux n'est qu'une industrie, et, sous ce rapport, ils ont peut-être raison de défendre au Théâtre-Italien de représenter les ouvrages qu'ils représentent eux-mêmes : l'exécution du Théâtre-Italien rendrait la leur insupportable. D'où il suit qu'une loi libérale devrait intervenir pour donner à tous les théâtres indistinctement la liberté de jouer les opéras traduits en langues étrangères comme ils ont la faculté déjà de représenter les opéras traduits d'une langue étrangère en français. Il s'établirait par là une concurrence de perfection dont l'art recueillerait son profit. Que les entreprises industrielles défendent leurs droits industriels, c'est bien; mais que le législateur fasse passer avant l'intérêt privé l'intérêt supérieur et plus général de l'art, c'est justice. Le vent de liberté qui souffle depuis quelque temps emportera cette dernière trace de priviléges surannés.

Le Théâtre-Lyrique et le théâtre de l'Opéra-Comique ont donné chacun un nouvel ouvrage que l'on ne se hâtera pas, nous le croyons, de traduire en langue italienne. La *Petite Fadette*, empruntée au roman villageois de Mme Sand, a fourni l'occasion à un musicien peu connu, M. Semet, de mettre sur pied une longue partition en trois actes. Libretto et musique ne sont pas de nature à plaire ni au public frivole que la lyre de M. Offenbach ravit, ni au public sérieux qui goûte M. Auber et les autres maîtres de l'école française. C'est une musique honnête, sagement écrite, mais où l'invention n'a pas pris une part suffisante. Tel est, en deux mots, l'ouvrage nouveau dont le théâtre de l'Opéra-Comique s'est enrichi. Le Théâtre-Lyrique, au contraire, a montré un opéra qui a les plus hautes visées et qui ne tend à rien moins qu'à continuer en France l'école de M. Wagner. On se ferait difficilement une idée, sans l'avoir entendu, des efforts d'imitation où peut entraîner chez un jeune esprit le désir de se rendre original et de sortir des voies battues. M. Wagner passant pour avoir opéré une révolution dans l'art musical et pour y continuer une personnalité à part, le jeune compositeur, M. Joncière, s'est attaché à l'imiter plutôt que de donner libre carrière à sa muse. Il s'est fait l'esclave du maître, lorsque peut-être il aurait pu, sans rien emprunter à autrui et en se laissant aller tout simplement au courant, produire un ouvrage

plus personnel, partant plus original, bien que rentrant dans le cercle déjà parcouru de l'école française. Ce parti pris d'imitation n'est pas seulement un travail pénible, désagréable pour l'auditeur qui en est frappé, c'est de plus un danger pour le jeune compositeur que l'on accuse à la fois d'une prétention excessive et d'une stérilité irrémédiable. Nous sommes très-loin de le condamner avec cette suprême rigueur, mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'un jeune homme si bien doué et dont le premier ouvrage, *Sardanapale*, nous avait fait concevoir de belles espérances, se voue à un labeur de manœuvre et s'enrôle dans une école qui, bien qu'on en dise, n'est nullement celle de l'avenir. Les adeptes de M. Wagner ont trouvé un bel argument contre l'insuccès dont sont frappées la plupart de ses œuvres; ils prétendent que notre éducation musicale n'est pas assez forte pour nous permettre de comprendre et d'admirer sa musique. Je ne connais pas de condamnation plus sévère de la musique de M. Wagner. S'il faut une préparation scientifique pour la comprendre et l'admirer, c'est donc à dire qu'elle n'est pas un fruit de l'art, mais une conception scientifique. Une musique qui n'est pas de l'art, mais de la science, ce n'est rien, parce qu'elle sort de son rôle et n'a plus d'action sur l'âme humaine. Heureusement M. Wagner n'est pas aussi complétement un savant que ses amis d'ici voudraient le faire croire; il puise encore assez souvent aux sources vives du sentiment; sans cela il ne serait plus un musicien, mais un ingénieur en musique.

Il n'y a donc aucun avenir à attendre d'un art qui cesserait d'être tel, s'il tirait de ces doctrines leurs conséquences logiques, et les jeunes gens qui se laisseraient entraîner par l'exemple à immoler à ces doctrines le peu d'imagination qu'ils possèdent, risqueraient fort d'être abandonnés du public. M. Joncière en est encore à ses essais; on ne peut pas dire qu'ils aient été des coups de maître, mais sa dernière tentative n'est plus même d'un disciple. Le sujet du drame est emprunté, comme celui d'*Herculanum*, au livre de Lytton Bulwer, le *Dernier jour de Pompéi*. Le livre n'est pas un chef-d'œuvre; la pièce qu'on en a tirée est décousue, sans intérêt; elle est dépourvue de ce qu'on appelle, dans le jargon de la critique moderne, des « situations musicales. » La pièce est monotone, et la musique la rend singulièrement fatigante. On aurait pu, au moins, se sauver par les décors; ils sont, au point de vue de l'exactitude archéologique, tout bonnement pitoyables. On ne comprend pas que l'ignorance puisse être poussée jusque-là. On a remarqué avant nous que la nouvelle direction du Théâtre-Lyrique conduisait ce théâtre à sa perte. M. Pasdeloup, qui s'était fait une renommée par son heureuse idée des Concerts populaires de musique classique, ne semble pas très-apte à jouer le nouveau rôle qu'il a pris. Il s'imagine avoir des idées en musique, et se croit appelé à y faire une révolution. Il ne sait pas former un ensemble; et, à côté d'artistes d'un certain talent, comme M. Massy et Mlle Schrœder, il en est qu'on ne souffrirait pas dans le dernier théâtre de province. Il est bon de ne pas gaspiller l'argent, mais une parcimonie trop grande conduit vite, en affaires de théâtre, à une ruine complète.

O. Mercier.



CHRONIQUE POLITIQUE

14 octobre 1869.

Après les manifestations non équivoques qui avaient sollicité la reprise des travaux législatifs, le gouvernement ne pouvait douter un seul instant que plus il mettrait d'empressement à réunir les Chambres, plus il montrerait de déférence à l'opinion publique. Cette considération ne l'a point touché ; il n'a vu que le défi de l'opposition et la mise en demeure qui lui était adressée de convoquer le Corps législatif pour le 26 octobre Il est possible aussi que les ministres aient cru de leur devoir d'aller prendre quelques jours de repos avant de se livrer à l'étude des projets de loi qu'ils ont l'intention de soumettre à l'approbation des représentants du pays. De son côté, le Souverain, heureusement relevé de maladie, ne tenait peut-être pas à se donner tout de suite le casse tête des débats législatifs ; il a pensé que les députés ne lui refuseraient pas un certain répit pour se remettre complétement à l'air de Compiègne et rentrer dans la plénitude de ses forces. Il a donc été décidé que le Corps législatif et le Sénat ne seraient point réunis avant le 29 novembre, c'est-à-dire plus d'un mois après le terme fixé par les impatiences anarchiques de quelques membres de l'opposition. La résolution du gouvernement a été loin de causer dans le pays une satisfaction unanime ; généralement blâmée dans les journaux, elle a donné lieu, entre divers députés très-éloignés de vouloir se classer parmi les irréconciliables, à des échanges de lettres qui montrent combien le ministère se prépare d'ennemis dans le Corps législatif. Il y en aura un bien petit nombre pour approuver le retard apporté à la convocation et il est déjà presque certain que, sur cette question, le cabinet actuel, s'il n'est point remplacé avant le 29 novembre, éprouvera un échec décisif, qui

rendra sa retraite inévitable. Ce n'est pas que, par lui-même, l'ajournement jusqu'au 29 novembre entraîne de graves inconvénients. Du moment que le pouvoir exécutif fixe une date, même éloignée, il montre qu'il ne veut point décliner le concours du pouvoir législatif; mais nous sommes dans un de ces moments de fièvre où il faut céder quelque chose aux caprices de l'opinion, alors surtout qu'on le peut sans faiblesse et sans porter atteinte à la dignité du gouvernement. Accueillir avec docilité la sommation du 26 octobre, faite par quatre ou cinq députés plus étourdis que violents, c'était montrer de la faiblesse et accepter une fausse interprétation d'un article de la Constitution; mais exagérer le retard jusqu'à la fin de novembre n'est-ce pas agir un peu sous l'impression de la colère ?

Voilà, sans contredit, l'impression produite par le décret du 2 octobre, Si répréhensible que soit ce décret, au point de vue des convenances politiques, il n'en faut pas conclure que le gouvernement se soit mis dans les cas où se sont mis, avant lui, Charles X, lorsqu'il a violé la charte, Louis-Philippe, lorsqu'il a méconnu le besoin de réforme électorale, la République, lorsqu'elle a montré son impuissance. On peut faire une révolution pour renverser un gouvernement qui a transgressé ses devoirs et déchiré de ses propres mains le pacte fondamental. Un peuple serait inexcusable s'il se portait à une pareille extrémité contre un gouvernement qui a seulement manqué de tact. Il est donc bien extraordinaire que, parmi ses adversaires, il s'en trouve en ce moment d'assez irréfléchis pour exciter le peuple à la révolte sans autre sujet de plainte que l'ajournement de la session jusqu'au 29 novembre. Rien n'est plus coupable que la propagande qui se fait sur cette donnée chimérique ; on pourrait presque dire : rien n'est moins sincère. Qu'on se plaigne du gouvernement impérial et qu'on ait le désir de le renverser, c'est un goût comme un autre et, dans notre pays, rien n'est plus fréquent que l'expression d'un pareil désir ; mais qu'on ne lui impute point des crimes imaginaires. Il est permis de trouver que notre pays a été plus mal gouverné par les hommes du second empire qu'il ne l'avait été par les fortes têtes de la République ; il est permis de prétendre qu'il a trop longtemps enchaîné la liberté, qu'il a fait trop arbitrairement la guerre, qu'il n'a su ménager ni l'argent ni le sang des Français; pour toutes ces raisons, si on les croit bonnes et si on pense que d'autres combinaisons politiques soient capables de nous faire un meilleur sort, on peut tenter un assaut contre l'ordre de choses établi. C'est affaire entre ces réformateurs, le gouvernement et la nation. Mais il faut se garder d'égarer l'opinion publique, de pervertir son jugement et, par de fausses manœuvres, de préparer une réaction favorable au gouvernement dont on veut se débarrasser.

Il y a, dans les rangs de l'opposition, un grand nombre d'esprits sages qui entrent, sans trop de peine, dans cet ordre d'idées ; mais combien d'autres persistent à vouloir attaquer le régime actuel sur le terrain de la légalité d'où il n'est point sorti ? Ces projets insensés se trouvent encouragés par certains journaux de création récente et par quelques poëtes jetés par accident dans les luttes de la politique. Il faudrait à ces

néophytes de la démocratie une petite émeute pour le 26 octobre ; ils aimeraient une manifestation qui tournât à la révolution ou tout au moins à un conflit sanglant, auquel ils auraient soin de ne point se mêler. Vainement, ils voient les députés qui avaient eu la folle pensée de vouloir s'asseoir quand même, ce jour-là, sur le banc législatif, chercher des faux-fuyants pour se dégager de leur promesse ; vainement ils voient d'autres députés que leurs répugnances politiques n'avaient point poussés à cet excès de forfanterie, conseiller publiquement l'abstention et la sagesse. Les tribuns du *Rappel* et de la *Réforme* veulent aller en avant. Toute la parenté de Victor Hugo s'unit à cette vaillante cohorte, et l'on est parti pour une sotte aventure [1]. Elle est trop bruyamment annoncée pour qu'elle puisse avoir des conséquences bien redoutables, et l'on est autorisé, après le spectacle qui s'est offert à nos yeux lors des dernières émeutes de juin, à compter beaucoup sur le bon sens des populations.

A Paris, la masse des habitants est sympathique aux efforts de ceux qui revendiquent les droits de la nation, mais elle a peu de goût pour ces tapages de la rue qui troublent l'ordre, gênent le commerce, dérangent la circulation, amènent des bris de vitres et toutes sortes de dégâts sans profit pour la liberté. Dans les départements, on est encore plus ennemi de pareils procédés; il faut reconnaître d'ailleurs que les départements n'ont pas, contre le régime actuel, les mêmes sujets de plainte que les grands centres populeux. On y a souffert d'un excès de centralisation, de la tyrannie préfectorale, de l'impôt, de la conscription; mais la propriété territoriale a augmenté de valeur et les produits agricoles se sont écoulés depuis dix ans, à des prix qu'ils n'avaient pas encore atteints sous d'autres gouvernements. Ce n'est donc pas dans les départements que la révolution pourrait trouver des auxiliaires; elle y trouverait plutôt des ennemis tout prêts à combattre. Il faut dire encore que si l'Empire n'y a point donné satisfaction à tous les intérêts, la République y a laissé de mauvais souvenirs; le socialisme surtout y est très-redouté. Il faudrai que l'Empire eût commis de bien lourdes fautes et que toute autre forme de gouvernement fût jugée bien impossible pour que les habitants de la province se résignassent à vivre en république. Il y a donc peu d'espoir pour les organisateurs de la manifestation du 26 octobre, d'arriver à un résultat satisfaisant; ils ont toutes les chances contre eux, et si les relations qu'ils ont avec les ateliers leur permettent, ce jour-là, de soulever autant de peuple qu'ils semblent l'espérer, ils ne pourront que jeter dans le gouvernement et dans le pays des alarmes dont la liberté finira par être victime. Il est bon d'avertir un gouvernement qui méconnaît ses devoirs, mais il est imprudent de le provoquer.

Il n'y a pas si longtemps que nous vivions dans l'arbitraire pour que ce régime, qui avait bien ses douceurs, n'ait pas conservé encore des partisans. On en pourrait citer dont la faveur n'est pas perdue sans retour ; ils guettent l'occasion de reprendre le rang que les dernières réformes

[1] Pendant que nous écrivions ces lignes paraissait dans le *Rappel* une lettre de Victor Hugo conseillant l'abstention de toute manifestation populaire pour le 26 octobre.



leur ont fait perdre. Après avoir mis tout en œuvre pour retarder ou pour atténuer la portée des réformes que le Souverain voulait réaliser, ils n'ont d'autre espoir aujourd'hui, pour les faire retirer, que les excès de quelques cerveaux brûlés du parti républicain. Que de fois, avec la menace du spectre rouge, n'ont-ils pas fait reculer la liberté! S'ils peuvent montrer au pays, au lieu d'un fantôme, quelque effrayante réalité, leur triomphe ne paraît point douteux. On n'est pas ami de la liberté en encourageant des complots qui ne peuvent aboutir qu'à sa ruine. La seule appréhension excitée dans les sphères gouvernementales par la menace d'une émeute, a rendu un certain crédit à des hommes qui paraissaient condamnés à une plus longue disgrâce. Les portes du palais impérial se sont rouvertes, ces jours derniers, à des intervalles fréquents, devant l'ancien ministre d'Etat, et l'on commence à parler de son retour possible aux affaires.

Ces rumeurs ont pris d'autant plus de consistance que le maintien des ministres actuels, après la presque unanime réprobation soulevée par le décret du 2 octobre, semble tout à fait impossible. C'est une mesure sur laquelle il est question de revenir, sans attendre que la Chambre, réunie, l'ait officiellement désapprouvée. M. Rouher, dans ses entretiens secrets avec l'Empereur, ne manque pas de faire ressortir l'inconvénient qu'il y aurait pour le gouvernement, d'inaugurer le régime parlementaire par un vote de défiance auquel la majorité elle-même ne manquerait point de s'associer. Il ne doit pas manquer non plus d'insister sur la nécessité, en présence des manœuvres révolutionnaires, d'avoir au moins pour soi la Représentation nationale. Si la rue est agitée, que le calme, la bonne harmonie et la force qui en résulte règnent au moins dans les pouvoirs constitués. Ces considérations ont un grand poids et il paraît difficile que le Souverain ne se hâte point d'en tenir compte. Il est vrai que le moyen d'apaiser l'opinion publique et de refaire une majorité législative ne serait peut-être pas de rendre à M. Rouher le pouvoir qu'il a perdu. L'ancien ministre d'Etat se ferait, croyons-nous, une grande illusion s'il pensait pouvoir exercer sur le Corps législatif actuel l'ascendant qu'il exerçait sur l'ancienne Chambre. Il a fait l'expérience de son influence pendant la courte session de juin. S'il n'avait tenu qu'à lui à cette époque que la motion du tiers-parti fût écartée ou étouffée, elle n'aurait point réuni cent seize adhérents et n'eût provoqué ni le message du 12 juillet, ni le sénatus-consulte du 6 septembre. On se souvient de l'effort de M. Rouher pour retenir le flot des signatures, de la contre-proposition de M. Dumiral et des autres tentatives auxquelles le ministre a eu recours dans cette mémorable période de notre histoire politique. La majorité désorganisée est restée sourde à la voix de celui qui croyait encore la tenir sous le charme. La Chambre émancipée ne semble plus disposée aujourd'hui à subir la loi de personne; elle veut elle-même faire la loi. Le ministre le plus influent ne sera point celui qui voudra lui commander; ce sera l'homme sage qui saura le mieux lui obéir. Il n'est pas possible qu'il se trouve en dehors du Corps législatif; on doit l'aller chercher parmi ces députés qui ont pris l'initiative d'un mouvement au-

quel la Chambre s'est associée et qui, en ébranlant les plus solides résistances, a donné à la Chambre la mesure de sa force.

S'il existe un moyen de dominer la situation et d'arrêter une crise qui déjà s'est trop prolongée, il doit sortir de la représentation nationale, non de cette fraction de la Chambre qui n'a pu s'affirmer ni par une motion utile, ni par une adhésion opportune à des initiatives libérales, mais de ce groupe compacte et fort qui est aujourd'hui la véritable expression du suffrage universel. Il est à peine besoin de prouver à quel point la gauche parlementaire s'est montrée au-dessous de sa tâche. Ce n'est pas sur elle qu'il faut compter pour sauvegarder les intérêts de la liberté; dans toutes les occasions où elle a été mise en demeure de s'affirmer, elle a fait preuve d'hésitation et d'un manque absolu d'entente. Pour être forte, l'opposition n'est pas suffisamment homogène; elle représente des nuances diverses et opposées du parti libéral. Pendant que quelques-uns de ses membres semblent exclusivement dévoués à un programme politique, les autres épousent la querelle de quelques personnalités irréconciliables avec le régime actuel; sur le plus grand nombre pèse un mandat impératif qui les empêche d'adhérer à des propositions raisonnables ou de s'associer à des manifestations opportunes. Après la prorogation du mois de juin, la gauche n'a su à quel parti s'arrêter; elle a fait de vaines tentatives pour rédiger un manifeste. Lorsque les uns voulaient une chose, les autres en voulaient une autre; il suffisait même à ceux-ci d'incliner vers un projet pour en éloigner ceux-là. Il n'est rien sorti de ces réunions, à la suite desquelles les membres de l'opposition démocratique ont paru renoncer à jamais rien entreprendre en commun contre le gouvernement actuel. Dans la crise présente, ce n'est point de leurs rangs qu'est sortie la provocation qui fait tant de bruit depuis quelques jours; elle part d'un jeune député qui n'a jamais rien eu de commun avec la démocratie, ni les antécédents, ni les principes, ni le nom. C'est beaucoup moins une idée révolutionnaire qu'une fantaisie de soldat qui a jeté dans le pays cette date bizarre et tout à fait inattendue. Il est de la nature de certaines conceptions de tomber, dès qu'elles apparaissent, dans le domaine de l'opposition radicale. Plus un projet est insensé, illégal, violent, plus vite elle s'en empare. Celui de M. de Kératry a eu d'abord l'adhésion de quatre ou cinq députés qui ne sont pas précisément du groupe des irréconciliables; les irréconciliables prenaient les eaux ou vaquaient à leurs petites affaires. Réveillés par les cris de joie que le bouillant député du Finistère soulevait dans un certain milieu, les élus de la multitude démocratique et sociale sont arrivés tardivement à accepter le rendez-vous que leur donnait un homme qui n'est point de leur bord. Les cacochymes et les valétudinaires sont venus à la file, clopin clopant, et ont accepté pour chef dans cette aventure téméraire un homme de race qui se trouvait, par une destinée singulière, placé une fois encore, pour l'exécution d'un coup de main, en tête d'une petite troupe de gu rillas. Il est arrivé ceci de bizarre, que le jeune chef a tourné bride; après avoir fait blanc de son épée, il rengaine et renonce à son projet; les vétérans

de la démagogie, jetés en avant par son exemple, sont dans la nécessité de reculer avec lui.

On n'a jamais vu plus triste palinodie ; il faudrait remonter bien loin dans nos fastes parlementaires pour trouver des exemples d'une pareille faiblesse politique et d'un plus triste désarroi. On voit un jeune député, sans autorité, encore inconnu de ses collègues, s'arroger le droit de les convoquer à Paris ; on en voit d'autres, vieux grisons, mettre la main à la plume pour exprimer de loin des opinions qui ne les engagent pas. Aucune de ces initiatives ne serait prise si la foule hurlante des électeurs ne stimulait les députés à sortir de leur silence ; ceux qui n'ont pas emboîté le pas éperonné de M. de Kératry cèdent aux impatients trépignements de la foule ; il n'y en a pas un, dans cette affaire, qui ait écouté son opinion personnelle et suivi une ligne de conduite conforme à ses propres résolutions. Leur conscience s'est apaisée dans une interminable série de lettres où il n'y a guère que des flatteries à l'adresse du peuple ; ils sont d'autant plus exaltés dans leur style épistolaire qu'ils ont l'intention d'être plus modérés dans leur conduite. Combien il faut regretter que, du sein de cette représentation démocratique, il ne se soit point levé un homme pour dire au peuple son fait, pour lui reprocher son caprice et pour abdiquer son mandat plutôt que de lui donner raison sur un point où il a tort? Bien loin d'offrir le spectacle d'une pareille fermeté, tous les irréconciliables, de gré ou de force, ont répondu comme Ledru-Rollin répondit un jour : « Il faut bien que je les suive puisque je suis leur chef. » Ils ont fait un beau chemin.

Ce n'est point la gauche divisée, déconsidérée, suspecte au pouvoir qui sauvera la situation et nous fera passer sans encombre de la rive où nous laisse le pouvoir personnel sur le rivage opposé où sont placées les libertés parlementaires. Nous commençons à voir que l'abord en est presque aussi difficile que celui de l'île escarpée où le poëte fixe la résidence de l'Honneur. Il n'y a que ceux qui ont déterminé ce courant de l'opinion publique, paisible au début, torrentueux aujourd'hui, qui nous peuvent conduire sûrement à travers tant d'écueils. Dans tous les cas, cette responsabilité leur incombe. Le gouvernement a trop tardé d'appeler au pouvoir les hommes du tiers parti. Avec moins de talent et moins d'habileté, la besogne eût été plus facile pour eux que pour d'autres. Ils auraient toujours, sur les ministres actuels, l'avantage d'inspirer plus de confiance à l'opinion libérale. Un agent du pouvoir personnel, si rallié qu'il soit aux idées nouvelles, voulût-il, comme M. Rouher, dit-on, se montre prêt à le faire, dépasser tous les programmes libéraux adoptés jusqu'à ce jour, n'aurait jamais l'oreille de la nation ; on suspecterait tout de lui, jusqu'à ses élans libéraux ; si, lui étant au pouvoir, il arrivait que l'autorité se départît de ses rigueurs, qu'elle usât de tolérances, on dirait que cette douceur cache quelque piége. Au besoin, on s'en ferait un nouveau grief. Ce n'est pas avec des hommes nouveaux pris dans la nuance libérale que de pareils soupçons pourraient naître ; on verrait au contraire en eux le gage des intentions les plus droites et

les plus sincères; le pays accepterait avec d'autant plus de plaisir cette garantie que jusqu'à présent elle lui a été refusée.

Le 19 janvier s'est fait avec les ministres qui avaient le plus énergiquement protesté dans les chambres contre les réformes qu'il donnait; le message du 12 juillet retient au ponvoir des hommes qui ont pratiqué toujours le système que ce message tend à détruire. Ces attentions pour les personnes ont porté le plus grand préjudice aux mesures adoptées par le chef de l'Etat; elles en ont détruit tout l'effet. La première règle à suivre quand on se lance dans les voies parlementaires, c'est de laisser à chacun la responsabilité de ses idées et de ses plans; on ne peut savoir s'ils sont bons que lorsque leur mise en pratique est confiée à ceux qui les ont conçus. C'est à eux à en supporter le poids et à en recueillir l'honneur. On aura donc fait un grand pas vers l'apaisement des esprits si, dès à présent, on appelle aux affaires les hommes qui devraient y être déjà depuis le vote du sénatus-consulte. Il serait permis à ces derniers de reprendre, avant ou après le 26 octobre, la session interrompue le 12 juillet. La date du 29 novembre resterait fixée pour l'ouverture de la session ordinaire et le Pouvoir exécutif sortirait de là sans échec. C'est le conseil que le journal *la France* a donné; il nous paraît le plus sage et le plus propre à hâter la solution d'une crise qui, livrée à d'autres procédés, n'est pas près de finir. Un gouvernement ne doit pas mettre son amour-propre à résister, alors qu'il a d'autres moyens de faire son devoir. Lorsqu'on résiste, il faut être prêt à ne reculer devant aucun moyen de répression; il faut aller jusqu'au bout.

Cette politique n'est pas toujours la bonne : quand on peut désarmer ses adversaires, il est imprudent de les combattre. Ceux en présence desquels l'Empire se trouve en ce moment paraissent disposés à se porter aux dernières extrémités; ils le prouvent en toute occasion; leur plus vif désir est d'être persécutés; ils appellent les violences, ils les provoquent. Ils ont provoqué, il y a trois jours, dans une réunion de Belleville, celles dont ils ont été l'objet. Après avoir mis le plus grand soin à transgresser la loi, et attiré la police, ils ont crié qu'on les égorgeait. Ils feront de même dans la rue si on les y laisse descendre: ils seraient même capables d'inventer, pour la circonstance, une police agressive qui jouerait à l'égard de l'autorité le rôle qu'on soupçonne souvent l'autorité de jouer à l'égard de l'émeute. Quand une partie de la population en est arrivée à ce degré d'excitation, il faut cacher les commissaires de police et leurs agents. Dans la réunion de Belleville, on les a trop montrés. Les conflits de cette soirée eussent été facilement évités sans la présence du commissaire de police. Les orateurs n'auraient pas commis plus de violences et le public n'en aurait point ressenti de plus vives émotions. La loi qui veut qu'un commissaire de police soit présent et contrôle ces réunions a manqué de prévoyance; si elle avait évité de placer un tison à côté de ces matières explosibles elle eût été plus sage. Il y aura donc à revenir prochainement sur cette loi des réunions; mais en attendant, et vu la disposition particulière des esprits, l'autorité pourrait bien en user à l'égard des réunions publiques comme elle en use à

l'égard de la presse et leur appliquer le système de l'impunité ; elle pourrait provisoirement dispenser les commissaires de police d'aller écouter les discours du citoyen Ducasse et les priver du plaisir que doit leur procurer ce genre d'éloquence. Nous croyons qu'ils ne s'en plaindraient pas. Les orateurs seuls pourraient s'en plaindre : la vue de ce magistrat en écharpe les stimule, les soutient ; si leur verve s'éteint, ils regardent le commissaire et tout à coup elle se rallume. S'il les avertit, ils arrivent facilement à de beaux effets d'éloquence ; s'il dissout la réunion, l'inspiration jaillit à flots, et le succès atteint les proportions du triomphe. Qu'on exclue l'homme à l'écharpe, les tribuns sont pareils à des prédicateurs qui n'auraient pas le diable à maudire. Ces considérations ou des considérations analogues ont déjà trouvé leur place dans des journaux sérieux et de bon conseil ; elles sont opportunes aujourd'hui où le devoir de l'autorité est de diminuer les causes de conflit et de supprimer même ce qui peut servir de prétexte à des collisions. Il évitera de la sorte ce que, dans le langage discret de la démocratie, on appelle déjà « la Révolution du 26 octobre. »

Nous sommes loin de penser que le maintien des commissaires de police dans les réunions publiques ou toute autre obstination du gouvernement impérial à perpétuer certaines pratiques inopportunes soient de nature à faire courir des dangers réels à la dynastie impériale ; on pourrait avoir cette crainte si les adversaires du gouvernement n'étaient pas eux - mêmes compromis. Il nous paraît certain aujourd'hui qu'entre l'Empire amélioré, mais encore embarrassé de quelques réticences, et le parti des irréconciliables tel qu'il s'annonce, la France n'hésiterait pas. Le gouvernement actuel serait encore plus défectueux qu'on aimerait mieux le maintenir que d'accepter la domination de gens qui en sont encore à fournir les premières preuves de leur valeur intellectuelle et morale. On était donc bien tranquille à Saint-Cloud. Débarrassés du souci plus grave que leur donnait la maladie de l'Empereur, les familiers de la maison ne semblent pas s'émouvoir beaucoup des clameurs qui montent de la rue. L'exemple de cette quiétude leur est donné par l'Impératrice elle-même, qui a cru le moment opportun de s'éloigner de Paris pour aller faire en Orient un voyage humoristique. On ne pouvait choisir d'ailleurs un plus riant itinéraire que celui qu'a pris cette majesté voyageuse ; elle fait sa première étape à Venise, qui se met en fête et s'empresse d'étaler ses plus belles séductions. L'Italie reconnaissante salue au passage l'Impératrice, et dans les sourires ravis qui s'échangent à bord de *l'Aigle* et dans le palais ducal, il n'y a pas trace du moindre ressentiment. Des lagunes, le yacht impérial s'élance à travers l'Adriatique, soulève en fendant les flots des mondes de souvenirs ; ce sont ici les côtes historiques du Péloponèse, là les groupes harmonieux de la mer Egée, tous ces rivages, tous ces promontoires illustrés par les héros, peuplés des divinités chères à la Grèce. L'Impériale flottille retrouve en partie le sillage des trirèmes fugitives montées par les Troyens ; mais, moins ballottée que les compagnons d'Enée, l'Impératrice et son escorte entrent dans le Pirée : on fait escale pour visiter Athènes et le Parthénon.

Bientôt, ils reprennent la mer dans la direction du Bosphore, où les délégués du Grand Seigneur héritier des empereurs d'Orient, portés sur des vaisseaux pavoisés, s'avancent au-devant de l'Impératrice d'Occident. Les Dardanelles dont les traités, plus féroces que les monstres hurlants de Scylla et de Charybde, interdisent l'accès, s'entrouvrent devant le pavillon français et font danser leurs eaux bleues autour des embarcations. Pour rappeler les cortéges décrits par Homère, il ne manque à cette fête de la mer que la ronde des Tritons et des ruisselantes néréides.

Pour les Turcs, le spectacle est nouveau ; il peut laisser après lui des souvenirs utiles et des progrès qui sans doute tarderont encore beaucoup à se réaliser. Il serait difficile d'assigner au voyage de l'Impératrice un but bien précis ; il paraît avoir été préparé de longue main par des personnages qui désiraient amener l'Impératrice à l'inauguration du canal de Suez ; on a donné à Sa Majesté la curiosité de l'Orient. Elle va donc, attirée par les perspectives mystérieuses du monde et des horizons musulmans. A Constanstinople, la présence d'une femme couronnée va porter la joie et l'espérance dans des harems ; c'est l'Europe chrétienne qui vient payer la rançon des captives, relever la dignité de la mère, établir entre l'Occident et l'Orient d'autres liens et d'autres amitiés que ceux que les hommes seuls peuvent nouer. La Turquie d'ailleurs, devenue plus tolérante sous Abdul-Azis, ne se défendra pas contre certaines innovations. La loi musulmane n'a pas attendu l'arrivée de l'Impératrice Eugénie pour se relâcher de ses rigueurs. Depuis plusieurs années, on voyait aux *Eaux Douces* des calèches circuler, remplies de femmes ; les voiles devenaient plus diaphanes et l'on apercevait, aux joues, aux mains, au corsage les premières atteintes de la mode parisienne. Il est probable que le séjour de l'Impératrice va donner lieu à de nouvelles tolérances ; lorsque Sa Majesté très-chrétienne sera partie, elles resteront dans les mœurs et ne tarderont pas à provoquer de nouvelles infractions à la consigne peu galante des lois turques. A Constantinople, cette salutaire influence ne rencontrera point d'obstacles bien sérieux ; les dispositions du sultan et de ses conseillers actuels sont très-favorables à une régénération politique et sociale ; mais il n'en sera pas de même dans les autres pays d'Orient que l'Impératrice des Français est sollicitée de visiter. Nous faisons particulièrement allusion à l'Egypte ; il y a là un peuple malheureux et opprimé et un prince charmant qui n'est point désireux de faire partager à ses sujets les avantages de la civilisation européenne dont il est si prodigue pour lui-même.

Le Khédive cependant se réjouit beaucoup de la visite qu'il espère recevoir ; il a tout fait pour la provoquer. Dans la position délicate où il se trouve vis-à-vis du Sultan, il espère que la présence de l'Impératrice des Français lui sera de quelque profit. Que n'a-t-il pas promis pour mériter de la recevoir ? Il s'est posé bruyamment et avec force serments, en prince réformateur ; il a laissé entrevoir que l'Egypte, dès qu'un auguste pied aurait foulé son sol, allait subir les plus étonnantes transformations. Non-seulement la polygamie allait disparaître, mais encore on pourrait voir une conversion en masse des Egyptiens au christianisme. Il est fort pro-



bable que l'Impératrice Eugénie ne s'est point laissé leurrer par de semblables espérances; elles seraient d'autant plus sûrement déçues que le vice-roi si l'on en croit ses plus récentes communications à la Sublime Porte, est fort attaché au culte de Mahomet. Il a renouvelé dernièrement son acte de foi à la grande joie des Ulemas et des Mamamouchis. Ismaïl-Pacha ne perd pas de vue l'objet de son ambition; il veut être affranchi du joug de la Porte; il a réussi à prolonger le débat que ses dernières incartades avaient soulevé; pour se rendre intéressant, il a fait des semblants de soumission. Au fond sa situation vis-à-vis du sultan est des plus irrégulières, et nous pensons que le moment serait aussi mal choisi que possible par l'impératrice Eugénie d'aller recevoir les hommages compromettants de ce pacha indiscipliné. D'un autre côté, l'œuvre française du canal de Suez réclame sa présence; M. de Lesseps la désire et son entreprise mérite bien l'honneur d'une solennelle inauguration. Il serait à souhaiter que l'Impératrice des Français et l'empereur d'Autriche, s'ils jugent à propos d'accepter l'invitation du Khédive, y fussent accompagnés du Sultan suzerain. Sur la terre d'Egypte il n'y a que le Sultan qui ait qualité pour recevoir des têtes couronnées et leur faire les honneurs de l'isthme de Suez; les firmans de la Sublime Porte autant que les prestations du Khédive ont favorisé l'achèvement de la grande entreprise. Il est juste que le Sultan, qui a été le premier à la peine, soit le premier à l'honneur. Dans tous les cas, il nous paraîtrait convenable que l'Impératrice des Français évitât de se trouver mêlée à ces conflits et n'exposât point l'Europe aux conséquences qu'ils pourraient avoir.

Nous avons assez des continuelles inquiétudes qu'une presse tracassière entretient continuellement au sujet de nos relations avec l'Allemagne. On a voulu dernièrement nous effrayer avec la menace de l'annexion de Bade à la confédération du Nord. Justice est faite de ces fausses terreurs. Le grand-duc de Bade et le roi de Prusse, chacun de leur côté, se sont chargés de les dissiper. Le premier, en ouvrant, le 24 septembre, a session de son parlement, a fait deux déclarations importantes : il a dit qu'il croyait à la durée de la paix, et il a manifesté le désir de voir s'accomplir la transformation nationale et se développer le mouvement de la commune patrie vers l'union, qui est la condition essentielle du bien-être et de la prospérité des Etats allemands particuliers. Il a dit encore ces paroles utiles à recueillir : « J'espère que la puissance militaire de mon peuple, qui vient d'être réorganisée, ne sera pas appelée à un emploi sérieux... Ayons confiance que nous atteindrons pacifiquement notre but.» Les adresses qui ont répondu au discours grand-ducal étaient empreintes de la même sagesse et du même esprit pacifique; elles s'accordent pour reconnaître que l'union de l'Allemagne doit s'accomplir lentement sans que la paix soit troublée. Il n'est pas possible, quelque désir qu'on en ait, de leur donner une autre interprétation. Le ministre des affaires étrangères de Bade, baron de Freydorf, appelé à s'expliquer dans un débat public sur les intentions de son gouvernement, a fixé le sens des déclarations de la couronne et des chambres; il a même poussé la franchise jusqu'à souhaiter entre l'Autriche et la confédération du Nord de l'Alle-

magne un rapprochement que d'autres indices nous portent à regarder comme près de s'accomplir. De son côté le roi de Prusse, en ouvrant, le 6 octobre, les chambres prussiennes, a été, selon sa coutume, aussi clair et aussi précis que le comporte un discours du trône. Il est, comme toujours, plein de confiance dans le maintien de la paix; il affirme les sérieux efforts de son gouvernement pour la consolider, la maintenir et garantir les bonnes dispositions de la Prusse avec les puissances étrangères « contre tout danger d'altération. » Il n'est pas possible de trouver, dans le vocabulaire politique, des termes plus rassurants. Ce qui l'est plus encore que le discours royal, ce sont les préoccupations partout visibles en Prusse d'une situation financière assez tendue. Ce pays, dont la richesse était si enviable, commence à connaître les déficits avec lesquels, dans d'autres pays, on est depuis si longtemps familiarisé. Effrayé de cette gêne, le gouvernement s'est vu réduit à augmenter les taxes et à réduire les crédits alloués à des travaux utiles. De telles mesures sont bien faites pour inspirer la plus grande sécurité. On pourrait cependant les interpréter d'une certaine façon, et laisser croire que le gouvernement prussien ne crie misère que pour décider les bons bourgeois allemands, dont la prodigalité n'est point le défaut, et qui n'aiment point les impôts, à délier les cordons de leur bourse. En raisonnant d'après cette hypothèse, on peut également supposer que l'augmentation de recettes dont il s'agit a pour but de préparer de nouveaux armements. Sur ce terrain de conjectures, on peut aller aussi loin que l'on voudra; il nous semble plus logique et plus sûr de croire à la sincérité des aveux du roi Guillaume, qui, jusqu'à présent, n'a jamais péché par un manque de franchise.

Nous possédons en ce moment à Paris un prince de cette illustre famille de Hohenzollern dont la branche cadette règne sur la Prusse. Ce prince appartient à la branche aînée, Hohenzollern-Sigmaringen, dont il est lui-même le second fils et dont le plus jeune frère est mort en héros sur le champ de bataille de Sadowa. Il y a trois ans et demi à peine, on apprit un beau jour que le colonel Couza, dont le suffrage des principautés danubiennes, obligé de se restreindre aux candidats indigènes, avait fait un prince souverain de Roumanie, venait d'être dépossédé de sa couronne et expédié à la frontière. Presqu'en même temps on apprit qu'un jeune prince Charles de Hohenzollern venait de recevoir l'offre de cette couronne si difficile à porter, et qu'il était parti de Dusseldorf pour Bucharest en passant par Vienne, où son voyage courrait le risque d'être interrompu, mais que la droiture de son caractère chevaleresque lui commandait de ne pas éviter. Depuis cette époque, le prince Charles de Roumanie a régné sur ce pays, divisé par les factions et environné d'embûches de toutes parts, avec une sagesse qui ferait honneur à un esprit politique mûri par la plus profonde expérience. Il est parvenu, comme naguère le roi Léopold de Belgique, dans un pays parlementaire où toutes les libertés fonctionnent, à faire prévaloir, par le poids de la raison, ses vues, ses espérances, sa politique pour le présent et pour l'avenir. Il a su de plus, ce qui est encore plus difficile, lui étranger, se concilier les cœurs et asseoir son autorité sur l'affection de ses sujets. Après avoir visité à

Livadia, en Crimée, l'empereur de Russie et à Vienne l'empereur d'Autriche, il est venu faire visite au Souverain de la France. Le prince Charles a rencontré chez nous l'accueil qui lui était dû, autant pour la supériorité de son esprit et de son caractère que pour le rôle considérable qu'il est appelé à jouer en Orient. La France a été pour sa large part dans l'indépendance relative dont jouit la Roumanie; elle n'a pas été non plus étrangère à l'attitude pacifique et peu à peu bienveillante que les autres puissances de l'Europe ont prise depuis son avénement. Espérons que ce voyage du jeune prince parmi nous, en faisant bien connaître la fermeté de son caractère et la haute portée de ses intentions, conciliera plus que jamais, à l'œuvre qu'il a entreprise, notre gouvernement et l'opinion publique. Nous ne pouvons nous dissimuler qu'un Etat indépendant et fort, assis sur les bouches du Danube, serait pour la paix et pour les destinées de la civilisation un instrument puissant et fécond. La Roumanie, désormais unie et régénérée, est appelée à rendre, dans l'Europe orientale, et avec plus de force et d'efficacité, un service analogue à celui que rend la Belgique dans l'Europe occidentale. Tous les bons esprits en France le comprennent et saluent volontiers, dans le prince Charle de Roumanie, l'espoir d'une dynastie nouvelle et d'un peuple qui renaît.

Un bruit de fusillade se fait entendre de l'autre côté des Pyrénées; ce sont les républicains qui perdent patience et qui veulent régulariser la position politique de leur malheureux pays ; plus nombreux ou plus hardis que les royalistes, ils font plus de tapage que n'en faisaient, il y a trois mois, les timides partisans de don Carlos. Le gouvernement aussi semble les redouter davantage ; il vient de prendre contre eux une mesure grave et qui marque la fin de la courte période de la liberté que la révolution de septembre avait donnée à l'Espagne. Tous les pouvoirs constitutionnels sont suspendus et Prim est enfin dictateur. Il a maintenant en main l'autorité et la libre disposition des forces du pays. Il a dit aux cortès, dans son langage imagé, qu'il ne voulait point renverser le temple de la liberté, mais entrer dedans l'épée au poing, en chasser les perturbateurs et monter ensuite au faîte pour y planter le drapeau de la liberté. Cette longue métaphore ne donne peut-être pas le programme complet du comte de Reus. Il ne poursuit pas seulement le projet de vaincre les tentatives républicaines dont toute l'Espagne est troublée ; il a toujours, dans son sac, une couronne disponible qu'il pense placer plus facilement aujourd'hui qu'il est le maître à peu près absolu de la situation. Il l'a offerte au duc de Gênes pour lequel le roi d'Italie a stipulé des conditions bien difficiles à remplir dans un pays aussi divisé que l'Espagne. Le roi d'Italie qui connaît, par une dure expérience, le fardeau d'une couronne, stipule que le duc de Gênes devra d'abord être désigné par l'unanimité des cortès. Il ne faut point rêver un pareil accord. Nous admettons cependant qu'un prince étranger ne veuille pas régner à d'autres conditions sur le peuple espagnol. Un Bourbon seul pourrait se montrer moins exigeant. Il n'y a pas à espérer que le triomphe du parti républicain mette fin à ses longues incertitudes ; quoique maître de Valence et vainqueur sur une partie du ter-

ritoire, comme le parti carliste, il succombera moins encore devant la résistance des troupes que devant l'apathie des populations. Rien ne peut triompher en Espagne ; le ressort politique semble brisé ; c'est là le plus grand symptôme de la décadence de ce malheureux pays.

La mort vient de nous porter un coup bien cruel ; elle prend à la littérature française un de ses plus charmants esprits, à la liberté, un utile soldat qui s'est distingué par des coups assez brillants et surtout bien dirigés. M. Sainte-Beuve a rendu hier le dernier soupir ; il souffrait d'une maladie cruelle qui, depuis quelques jours, ne lui laissait plus de repos. Il a travaillé autant que ses forces le lui ont permis, et ses plus récents écrits n'ont pas plus d'un mois de date ; il est mort comme il avait vécu, la plume à la main. Cet écrivain vaillant a laissé derrière lui une trace glorieuse ; il est un des rares que notre dix-neuvième siècle enverra certainement à la postérité ; il a créé un genre de critique qu'on n'avait pas trouvé avant lui et qui, les amis des lettres en ont l'espoir, trouvera des imitateurs. Sa langue était pure et ses tournures d'une vivacité et d'une allure toutes françaises ; il avait les bonnes traditions. Dans les journaux, dans les revues où son activité semait des trésors d'esprit et d'érudition, on aimait à le lire autant que, dans les salons qu'il fréquentait, on aimait à l'entendre. Il avait l'humeur indépendante et n'était pas ennemi d'un honnête épicuréïsme. On le voyait peu chez les grands ; il ne fréquentait volontiers que ceux qu'il pouvait recevoir chez lui.

Sur la fin, ce français de vieille roche était devenu casanier ; mais si le devoir l'appelait, il sortait de sa retraite ; l'apparition qu'il fit au Sénat à l'occasion du sénatus-consulte, et le discours qu'il y apporta sans avoir pu le prononcer, furent le dernier trait de sa vie. Il laisse là et à l'Académie deux siéges qu'on ne remplira pas aisément ; il laisse aussi dans la presse quotidienne et dans cette Revue, dont il fut le plus illustre collaborateur, des places qui resteront longtemps vacantes. Le gouvernement perd un de ces rares amis qui savait le servir en le conseillant ; mais il peut au moins se rendre cette justice qu'il n'a pas toujours dédaigné ses conseils. M. Sainte-Beuve, en mourant, a pu saluer le retour de la liberté ; sa philosophie résignée n'en demandait pas davantage.

Le secrétaire de la rédaction : PASCAL PICARD.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Les gens de Bourse, à Paris et en Allemagne, se trouvant enfin rassurés sur la santé de l'Empereur, se sont pris à s'inquiéter de l'état de la politique extérieure et intérieure ; ils se sont préoccupés, tour à tour, du traité de Prague et du duché de Bade, de M. de Bismark et des excursions de M. de Beust, de la convocation Kératry, du 26 octobre et du 29 novembre. Ces divagations politiques des Boursiers ont produit l'effet ordinaire : l'inquiétude s'est propagée et, malgré l'inanité des nouvelles mises en circulation, on a déterminé une baisse considérable qui, un instant même, sembla devoir rappeler les plus mauvaises bourses du commencement de septembre ; mais, peu à peu, le marché s'est remis de ses alarmes. Les valeurs se sont raffermies, relevées surtout, par la bonne tenue de la rente au comptant.

Nous ne cesserons de le répéter, ces défaillances intermittentes ont toujours les mêmes causes : le mauvais état des marchés étrangers qui sont loin d'être liquidés. En effet les avis de Vienne, de Berlin et de Francfort continuent à être peu favorables ; le crédit s'y resserre chaque jour et on en est même arrivé à y redouter une crise monétaire. — A Londres, les retraits du numéraire opérés pour le compte de l'Amérique préoccupent toujours le monde financier. — A Amsterdam, l'élévation du taux de l'escompte indique les mêmes besoins, les mêmes appréhensions. En ajoutant à tout cela l'action ordinaire de la liquidation qui s'approche, nous avons l'explication de ces fluctuations rapides et souvent violentes qui, pendant ces deux dernières quinzaines, ont agité le monde de la Bourse, mais qui jusqu'à ce jour, ne paraissent point, cependant, avoir inquiété les capitaux de placement. C'est une chose remarquable en effet, un indice excellent à relever, le marché du comptant n'a pas cessé un instant de montrer une très-grande fermeté et les valeurs ordinairement les plus recherchées par l'épargne sont encore l'objet de demandes constantes.

On peut donc assister à une nouvelle campagne de hausse si la liquidation du 15 octobre se passe aussi bien que la liquidation précédente, et si les énormes livraisons de titres dont les places allemandes semblent encore menacer le marché de Paris n'ont pas lieu ; car les allures du marché semblent révéler des tendances sérieuses de reprise.

La rente française se tient avec fermeté au-dessus de 71 francs; avec

le découvert qui doit exister on pourrait facilement consolider et même dépasser ce prix, mais encore faudrait-il qu'on ne marchât qu'avec modération à une plus importante élévation des cours. On rendrait ainsi moins violentes et moins nuisibles au mouvement général des transactions financières, des réactions qui sont dans la nature même des choses, et que la marche des affaires politiques intérieures et extérieures rend inévitables. Mais ce sont là des vœux purement platoniques. — Aujourd'hui, comme hier, le marché suivra les mêmes errements; la spéculation, toujours très-engagée sur la rente et sur certaines valeurs, vit des exagérations qu'elle provoque, à la hausse comme à la baisse, l'immobilité serait sa négation et sa ruine. Les leçons que nous ont apportées les agitations désastreuses de septembre ne serviront donc de rien, ne profiteront à personne ; à la Bourse comme ailleurs nous tournerons incessamment dans le même cercle, c'est bien là que l'avenir est le retour du passé.

Ce mois de septembre aura été également fatal aux négociateurs étrangers envoyés par tous les gouvernements besoigneux — et ils sont nombreux — pour solliciter nos capitaux et notre crédit; toutes les combinaisons, même celles qui avaient rencontré le meilleur accueil, se sont trouvées forcément ajournées à des temps plus tranquilles. Aujourd'hui que la plupart de ces négociations sont renouées, il est opportun d'étudier la situation financière des Etats dont les valeurs tendent de plus en plus à envahir le marché français; ce sera pour nous l'objet d'études spéciales, que nous placerons successivement sous les yeux de nos lecteurs, mais dès à présent il nous paraît utile d'en faire un examen rapide.

La rente italienne se tient avec difficulté à 53 francs. A ce prix-là, c'est presque du 10 p. 0/0, et cependant la spéculation à la baisse qui vise ordinairement ce fonds d'Etat ne désespère point d'obtenir encore de plus bas cours; elle est du reste singulièrement aidée par les événements. Nos agitations financières ont eu leur contre-coup à Florence, et leur premier effet a été de suspendre des négociations qui étaient au moment d'aboutir, qui eussent très-certainement abouti. Si M. de Cambrai-Digny eût plus habilement profité de cette période fortunée pendant laquelle le plomb le plus vil se changeait en or pur, sous la main des grandes coalitions financières, l'occasion était belle ; elle est sinon manquée, du moins très-compromise.

Au lieu d'un emprunt de trois cents millions, dont l'importance permettait la réalisation de réformes économiques considérables, le ministre des finances se trouve réduit à de nouveaux expédients pour faire face à des besoins devenus impérieux. C'est ainsi que, par le fait de la crise que nous venons de traverser, on a pu considérer comme une opération heureuse la réalisation d'une somme de soixante millions en or, obtenue par une simple opération de trésorerie; ces ressources, payées chèrement, assurent les services les plus pressants.

Cette somme de soixante millions a été avancée, dit-on, par les contractants de l'emprunt de 300 millions qui, paraît-il, restent liés par des

conventions, dont la réalisation est subordonnée au retour réel de la tranquillité financière.

Les groupes financiers qui restent ainsi engagés avec le gouvernement italien semblent très-heureusement composés pour la bonne réussite de l'opération combinée par le ministre des finances. L'Italie serait représentée par la maison Servadio, et la Société générale de Crédit communal et provincial; les Autrichiens, par la banque Anglo-Autrichienne et par la maison Max-Springer; les Allemands, par Sulzbach frères et par S. H. Goldschmidt; la France, par M. Fould et Cᵉ et par Trivulzi-Hollander. Avec de tels éléments, le classement d'un emprunt de cette importance sera plus facile à opérer, aujourd'hui que les grandes places de spéculation sur lesquelles les contractants peuvent tour à tour agir, se trouvent allégées par les liquidations qui s'opèrent bon gré mal gré depuis la fin d'août.

Si la situation financière de l'Italie est difficile, celle de l'Espagne est franchement mauvaise. L'ordre ne règne pas plus dans les finances que la tranquillité dans le pays et dans les colonies. Inquiété par l'attitude des Isabellistes, menacé par les soulèvements républicains, occupé à réprimer les agitations carlistes mal étouffées, le gouvernement Prim-Serrano, sans autorité à l'intérieur, sans prestige au dehors, se débat au milieu de difficultés que la pénurie croissante des finances augmente chaque jour et que l'insurrection de Cuba peut compliquer plus gravement encore; à l'intérieur comme à l'extérieur, la diminution des revenus de l'Etat correspond à une augmentation constante des charges, et la fortune publique subit une dépréciation continue, à laquelle il devient difficile d'assigner une limite. Le 3 p. 100 consolidé est à 21 francs, la dette extérieure à 25, les obligations de l'Etat pour chemins de fer à 43. Nous nous abstenons de mentionner les cours des actions et obligations des Compagnies de chemins de fer créées en Espagne avec le concours des capitaux étrangers; actions et obligations, rapprochées par les mêmes infortunes, sont cotées à peu près aux mêmes cours. Quel désolant tableau! Et, si l'on se reporte à quelques siècles en arrière, si l'on évoque le souvenir des splendeurs de cette Espagne autrefois si puissante et si fière, si riche et si prospère, quel contraste; et combien il est difficile de se défendre de certains sentiments d'indignation en voyant à quel état d'abaissement politique et financier l'ont réduite l'incurie ou l'inertie des gouvernements de toutes sortes qui se sont succédé, ne laissant d'autres traces de leur passage que l'accumulation des charges publiques. Est-il permis de penser que le gouvernement actuel entrera enfin dans la voie des larges réformes que nécessite une telle situation? Assurément, le dernier exposé financier dressé pour 1869-1870, par M. Figuerola, le dernier ministre des finances, n'est pas de nature à faire concevoir de pareilles espérances.

Le détail des articles du budget des recettes renferme des exagérations qui révèlent chez les hommes d'Etat espagnols des illusions persistantes et une hésitation très-marquée à aborder franchement les difficultés léguées par le passé, difficultés qui ont pris les proportions d'une crise re-

doutable, que des mesures promptes et radicales pourraient désormais seules dominer.

Le budget de M. Figuerola évalue les recettes à 556 millions de francs, les dépenses à 776 millions, ce qui constitue déjà un déficit considérable de 220 millions. Encore ce chiffre ne nous semble-t-il nullement certain. Sans entrer dans un examen plus approfondi, nous pouvons, en parcourant rapidement les divers chapitres du budget, signaler des évaluations sur lesquelles il faudra revenir. Au chapitre des contributions directes, par exemple, nous trouvons à la place de l'impôt de consumos, supprimé par les révolutionnaires de septembre, et qui versait 50 millions au trésor, l'impôt de capitation, dont le produit est évalué par le ministre à plus de 38 millions. — Il est avéré, au contraire, il est notoire que cet impôt ne produit au gouvernement que des embarras, que des frais de perception. — C'est donc une ressource qu'il faut rayer complétement. — Les municipalités aux abois réclament le rétablissement de l'impôt de consumos, et le gouvernement devra, ou risquer ce qui lui reste de popularité et forcer la rentrée de l'impôt, ou revenir encore aux errements du passé, et rétablir ce qu'il a détruit. — C'est un peu là le fait de tous les gouvernements révolutionnaires.

Les évaluations du produit des douanes et du timbre s'élèvent ensemble à un chiffre total d'environ 60 millions de francs; c'est là encore une évaluation évidemment exagérée ; ce chiffre est le chiffre normal de ces recettes pendant les dernières années ; or la situation politique incertaine, troublée de l'Espagne, paralyse les affaires commerciales, ralentit les transactions de toute nature et il n'est point nécessaire d'insister sur ce fait pour en conclure à une diminution certaine de cette source de revenus. Les prévisions qui proviennent de la régie des sels et des tabacs forment un total de 100 millions environ, dont il n'y a guère à retrancher. Les recettes produites par les ventes des biens nationaux et du clergé figurent au budget des recettes ordinaires pour 75 millions de francs ; c'est là, à notre avis, une ressource extraordinaire, car elle n'est que temporaire. — Mais elle pourra, il est vrai, donner lieu dans l'avenir à un certain accroissement des revenus publics, si la propriété foncière arrive à un degré de prospérité que ces morcellements doivent favoriser, mais que la propriété foncière ne peut atteindre que par le prompt achèvement des voies de communication dont l'Espagne est à peu près complétement dépourvue. Les colonies ne figurent au budget des recettes que pour cinq millions presque exclusivement fournis par les Philippines ; Cuba ne compte plus que pour mémoire.

Tels sont les points les plus saillants du budget des recettes, auquel il faut faire subir, pour arriver à une évaluation à peu près exacte, des réductions considérables ; — le budget des dépenses est-il aussi dans les mêmes conditions ? Il est permis de le supposer ; nous l'examinerons bientôt avec d'autres documents, car on annonce un budget rectificatif du nouveau ministre M. Ardanaz ; — nous y trouverons sans doute les éléments d'une étude plus complète, en même temps que l'exposé des plans qu'il se propose de soumettre aux Cortès. Le nouveau ministre a

une tâche difficile : tout est à faire — ou à refaire ; — les abus invétérés sont nombreux ; la dilapidation des deniers publics est d'une nature dont nous nous ferions difficilement une idée en France. — Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, nous trouvons à la section cinquième du budget des dépenses, sous la rubrique « classes passives et pensions », une allocation de 43 millions de francs. Cette désignation couvre le tribut, chaque année grossissant et payé chaque année, à la faveur, et à l'intrigue et à l'entretien de sinécures que rien ne saurait justifier; c'est là encore un legs du passé dont le gouvernement Prim-Serrano fera bien d'alléger le budget, s'il en a la force et le courage.

Nous terminerons cet examen du budget espagnol chargé comme tous les budgets d'Europe de dépenses excessives pour l'entretien d'armées de terre et de mer, en faisant remarquer que le service de la dette publique est de 215 millions, alors que le budget des recettes est seulement de 555 millions ; — ces chiffres dispensent de plus longs commentaires, et précisent le point où est arrivée la crise financière qui sévit en Espagne. Les choses ne sauraient rester longtemps dans une situation aussi périlleuse, et nous espérons que bientôt l'Espagne, sous les inspirations d'un véritable homme d'Etat, cherchera son salut dans la régénération de son crédit.

Les appuis financiers n'ont cependant jamais manqué à l'Espagne ; la France, l'Angleterre et la Hollande lui ont largement prodigué le concours de leurs capitaux et de leur initiative; tout a été inutilement compromis : entreprises particulières, compagnies de chemins de fer, valeurs de l'Etat, tout est tombé dans le plus complet discrédit. Malgré cette situation désolante, on a encore cherché à venir au secours de l'Espagne; de vastes combinaisons ont été préparées, proposées tour à tour, par de puissantes maisons anglaises, par de hautes personnalités financières françaises, mais jusqu'ici toutes les tentatives sont venues se briser contre l'incapacité, l'inertie ou l'hésitation des ministres qui se sont succédé sous la reine Isabelle et sous le régent Serrano, n'obtenant que des promesses arrachées aux besoins du moment, puis sans cesse ajournées, à la veille de leur accomplissement. Cependant le salut ne peut se trouver que dans une de ces vastes combinaisons rattachant tous ces éléments entre eux, et solidarisant les intérêts de l'Etat avec ceux des capitaux étrangers déjà engagés en Espagne, et disposés encore aujourd'hui à participer à des mesures financières qui, à la fois, relèveraient le crédit de l'Etat et ouvriraient un nouvel avenir aux compagnies de chemins de fer et aux grandes entreprises industrielles et d'intérêt public.

L'importance toujours grandissante sur le marché français des transactions en fonds turcs, les appels qu'on se prépare à faire encore à nos capitaux, les relations de plus en plus étroites de quelques-uns de nos plus importants établissements de crédit avec la dette publique turque, donnent un intérêt tout particulier à l'étude des documents qui sont de nature à nous montrer sous son véritable jour la situation financière de la Turquie. A ce titre, le rapport du ministre des finances de l'empire ottoman mérite une attention toute spéciale. Comme les gouvernements les

plus civilisés, le gouvernement turc a un budget ordinaire et un budget extraordinaire — extraordinaire surtout — cela résulte pleinement du rapport de Mohamed-Sadiq.

Ce rapport rappelle dans quel chaos se sont mues pendant si longtemps les finances ottomanes, dont la véritable situation ne se révélait que par le chiffre des émissions annuelles du papier-monnaie qui est encore aujourd'hui *le véritable fléau du trésor turc*. Il fait ressortir les conséquences désastreuses de la longue incurie des précédentes administrations, — du mode irrégulier suivi dans la tenue des écritures du trésor, — de l'instabilité du régime financier, et surtout de la mise à la charge du trésor public des créances de la dette passive de l'administration de la liste civile, accumulées pendant de longues années, accrues encore des dettes supplémentaires de la même administration, — enfin, des dépenses occasionnées par les événements de Syrie, du Monténégro et de Crète, etc. Arrivant ensuite aux réformes entreprises depuis quelques années, le ministre constate qu'elles ont déjà porté quelques fruits ; il établit que les recettes ordinaires seules se sont accrues d'environ 40 p. 100 dans une période de sept années. — Cette augmentation proviendrait uniquement, selon le ministre, de l'accroissement des revenus publics par le développement de l'agriculture et du commerce ; nous croyons qu'il convient de dire aussi que l'augmentation des impôts est pour beaucoup dans cette progression des recettes.

Après avoir ainsi résumé les charges léguées par le passé, les résultats plus satisfaisants maintenant obtenus, le ministre, examinant les espérances de l'avenir, déclare qu'il faut franchement renoncer aux expédients qui, loin d'atténuer le mal, ne servent qu'à l'aggraver, qu'il faut adopter des mesures radicales de nature à rendre au gouvernement sa liberté d'action sous le rapport financier, et il conclut en disant que la mesure qui lui paraît devoir être préférée consiste dans un emprunt suffisant pour éteindre la dette flottante (qui est d'environ L. T. 5,000,000) et liquider les dépenses du budget extraordinaire.

Ce qui ressort de plus net du rapport du ministre turc, c'est la nécessité d'un emprunt, conclusion ordinaire de tous les documents de ce genre ; mais ce qu'il n'indique nullement, c'est la nature des garanties qui pourraient être affectées au service des intérêts et de l'amortissement. Cependant nous ne pouvons douter que les conditions de cet emprunt ne soient convenables à tous égards. Nous serons prochainement en mesure de donner à nos lecteurs des renseignements utiles à l'occasion de cette affaire.

Le vice-roi d'Egypte a fait aussi son exposé financier sous forme d'une lettre adressée au Sultan, son suzerain ; accusé de dilapidations dans l'administration de ses finances, comme le ministre du Sultan lui-même, le Khédive établit un parallèle entre l'état actuel de l'Egypte et sa situation lors de son avénement; il montre les déficits légués par le passé comblés, les revenus publics augmentés, les impôts plus équitablement répartis, les routes sillonnant des territoires longtemps sans communication, les chemins de fer établis, l'agriculture et le commerce plus prospères,

enfin l'Isthme ouvert au prix de sacrifices prodigués sans relâche. Sans nous laisser prendre à tous les mirages de l'Egypte, il faut cependant bien reconnaître que, pour le moment du moins, le crédit du gouvernement du vice-roi est coté plus haut que le crédit Turc, et nous comprenons que le Khédive puisse oublier ses tribulations de vassal dans les joies de l'inauguration du canal de Suez.

Les actionnaires de la Compagnie de Suez attendent, eux aussi, avec impatience cette solennelle inauguration d'une œuvre exclusivement due à l'initiative française. Le temps des doutes et des anxiétés est passé l'entreprise entre dans des voies différentes. L'exploitation fera-t-elle surgir de nouvelles difficultés, c'est ce qu'un avenir prochain nous apprendra ; aussi sera-t-il intéressant de suivre pas à pas tous les incidents qui se produiront soit au point de vue financier, soit au point de vue commercial, soit au point de vue technique. Constatons dès à présent la mauvaise tenue des valeurs de la Compagnie du canal. — Les actions se traînent avec lourdeur dans les cours de 450 francs, subissent trop facilement toutes les fluctuations du marché. — Les bons de délégation ont également de la peine à maintenir des cours bien éloignés de ceux que permettaient de prévoir les garanties particulières qui leur sont affectées, bien éloignés surtout des grands prix que promettait l'approche de l'inauguration de l'entreprise. Les porteurs de titres restent inébranlables dans leur confiance en l'avenir. Aussi persistons-nous à croire que la faiblesse actuelle est exclusivement le fait d'une vaste spéculation à la baisse tentée par les irréconciliables du canal.

ESMOND DE POZAR.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris.—Imprimerie de Dubuisson et Cie, rue Coq-Héron, 5.



LES

MŒURS ET LA COMÉDIE

CONTEMPORAINES

I. — M. EMILE AUGIER

Théâtre complet d'Emile Augier. Paris, chez Michel Lévy frères.

—

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE[1].

—

VII

Il y avait une teinte de romanesque dans le dénoûment du *Fils de Giboyer*, où le journaliste repentant, devenu un excellent père de famille, avait un peu désappris son rôle de cynique impudent et railleur ; mais que d'agréables passages ! que de saillies mordantes ! que de vigueur ou de grâce, que de finesse ou d'enjouement ! Il n'était pas facile de continuer une veine si heureuse ; cependant *Maître Guérin*, également en prose et en cinq actes, représenté aux

1 Voir la *Revue contemporaine* des 30 septembre et 15 octobre 1869.



Français, le 29 octobre 1864, par MM. Geffroy, Got, Delaunay, Lafontaine, Mme Plessy et Mlle Favart, ajouta une nouvelle date à cette longue liste de victoires. C'était à la fois un tableau de mœurs et une pièce à caractères : celui du notaire est un type profondément gravé et qui durera. Toutefois l'action y est surchargée, peut-être à l'excès, d'incidents, et elle occupe l'esprit plutôt qu'elle n'affecte la sensibilité : elle amuse d'un bout à l'autre ; elle ne touche point; c'est (on l'a remarqué justement) qu'il ne s'y trouve guère de personnages sympathiques. Guérin, l'amoureux suranné de Françoise Brénu, qui manipule tant de honteux tripotages en se bornant à demeurer en règle avec le code pénal, froisse nos instincts tant soit peu délicats ; sa femme est humble jusqu'à l'abaissement ; Desroncerets serait un inventeur sublime s'il n'était pas un incorrigible maniaque ; Francine, sa fille, est discrète, fière et dévouée comme plus d'une des héroïnes de M. Augier. Mais Mme Cécile Le Coutelier de Valtaneuse, égoïste et coquette, ressemble de près à deux dames mentionnées déjà par nous, la marquise d'Auberive et la baronne Pfeffers ; Arthur, le neveu de son mari, a un faux air d'Henri Charrier. Pour ce qui est du fils Guérin, colonel d'un régiment de ligne, commandeur de la Légion d'Honneur et un des vainqueurs de Puebla, il est parfois assez fantasque. Et puis, quelle nécessité de réveiller le chauvinisme en littérature ! Les officiers loyaux et galants, tels que Scribe les avait prodigués sur la scène, se concevaient sous la Restauration et du temps de Louis-Philippe ; à ces époques pacifiques et bourgeoises, ils avaient la valeur d'une antithèse, sinon d'une protestation. A présent qu'ils encombrent les rues, à quoi bon les faire sortir encore des coulisses ? Le règne du sabre n'a plus besoin d'être exalté au théâtre : tâchons dans la réalité d'y mettre au plus vite un terme. Les amateurs exagérés de l'épaulette et du panache doivent se résigner à n'être plus désormais que des héros d'opérettes grotesques, que des prétextes à caricatures. A cela près, cette pièce avait des parties excellentes, et d'habiles acteurs pouvaient s'y faire souvent applaudir.

La scène se passe de nos jours, en province, chez Mme Le Coutelier, qui est en très-grande et très-spirituelle conversation avec Arthur, son beau neveu ou plutôt le neveu de son époux : car, jeune et jolie, elle est en possession d'un époux vieux et apoplectique, et ce mariage a frustré le susdit Arthur, qui, ayant dévoré l'héritage de son père, comptait engloutir prochainement la succession de son oncle. Se rejetant sur l'ambition, faute de mieux, il s'est laissé nommer député, et maintenant il brigue des voix pour le conseil général, à commencer par celle d'un électeur de confiance, le valet de chambre de sa tante : il accable tour à tour cette dernière de ma-

drigaux et d'épigrammes, tandis qu'elle parle de le marier à une aimable voisine de campagne, la fille d'un Desroncerets, moitié savant, moitié visionnaire, qui gaspille son patrimoine à poursuivre des inventions nouvelles. Pour l'instant, il a imaginé un moyen d'enseigner à lire en quelques leçons, et ce rêve humanitaire absorbe toutes ses pensées. L'auteur a soin de nous indiquer en note que son hypothèse n'est qu'une réminiscence : « La *Statilégie*, dit-il, « a été réellement pratiquée. On l'appelait aussi *méthode lafforienne* du nom de M. de Laffore, son inventeur ; elle fit autant de bruit en 1828 que le système de notation musicale de Chevé a pu en faire plus récemment. Des hommes distingués, Francœur, Magendie et autres, l'approuvèrent; des expériences publiques eurent lieu; en vingt-huit heures, des enfants arrivaient à lire couramment; mais les éternels amis de l'ignorance s'empressèrent d'étouffer une idée dont la réalisation eût hâté d'un demi-siècle les progrès de l'instruction primaire. » A mesure que Desroncerets se ruine en travaillant au bonheur du genre humain, sa fille Francine, personne froidement prudente et rigoureusement économe, s'efforce de réparer ses bévues. Cependant, bien qu'elle le surveille de près, il réussit à emprunter de l'argent à maître Guérin, le tabellion du lieu, rusé compère, usurier retors, légiste de bas étage, dont l'art consiste à sauver les apparences, à ménager l'opinion, à violer adroitement la loi. Desroncerets vend à un certain Brénu, au rabais et à l'insu de sa fille (ce qui est peu vraisemblable), le château de Valtaneuse qui lui appartient, à la condition de pouvoir, dans un an, le racheter au même prix. Mais Brénu n'est qu'un *homme de paille*, l'acolyte de Guérin, l'oncle de Françoise la servante-maîtresse ; et, dans un an, le vendeur devant être insolvable, le notaire s'emparera sous-main du château et le revendra fort cher à Mme Cécile Le Coutelier, née de Valtaneuse, qui brûle de rentrer dans le domaine de ses ancêtres.

Autant Guérin est subtil et rapace, autant son fils, le commandant Louis, est loyal et chevaleresque. Précédemment, il témoignait beaucoup d'affection et d'estime à Mlle Desroncerets : puis, on ne sait pourquoi, il a cessé de la fréquenter, et il a porté son cœur, assez mobile pour le cœur d'un brave, aux pieds de la brillante Cécile, à laquelle il vient faire ses adieux avant d'aller au Mexique. Elle minaude avec lui, le retourne en tous sens, l'enlace dans ses filets. Pourquoi ne reste-il pas en France, en changeant de régiment ou en obtenant un avancement que le vieux M. Le Coutelier, jouissant d'un grand crédit, serait heureux de lui procurer ? Il s'indigne d'une lâcheté dont on rirait et d'une bassesse qu'il se reprocherait à lui-même ? Alors qu'il donne sa démission :

la jeune femme a parlé : l'officier sentimental cède, et sort afin d'écrire au ministre. Mais à peine est-il sorti qu'Arthur accourt, apportant une dépêche télégraphique qui change tout : le mari absent est mort à Paris d'un coup de sang ; Cécile est veuve et libre. Comme elle ne voulait que s'amuser agréablement de l'amour du commandant et qu'elle n'entend point l'épouser, elle lui envoie un contre-ordre ; il peut se rendre à la Vera-Cruz. C'est bien là le type exact d'une coquette moderne, galante par désœuvrement, passionnée à fleur de peau, adultère à ses moments perdus.

Ce premier acte était long : les autres ne sont pas moins compliqués, et surtout il y est trop question d'affaires : vente à réméré, hypothèques, emprunts, procès, tout cela est en soi modérément gai. On nous introduit au sein du triste intérieur de maître Guérin. Sa femme, annihilée par lui depuis longtemps, tremble à son aspect : épouse servile, tendre mère, ménagère consommée, elle excelle dans les soufflés, les confitures et les liqueurs, et elle a la naïveté de faire, du matin au soir, l'ouvrage de sa bonne, laquelle est honorée des faveurs intimes du notaire. Celui-ci, tout en se moquant de Louis, qui est à ses yeux un don Quichotte, veille à son avenir : il songe à le marier à la belle veuve qu'il aime en lui assurant cinq cent mille francs de dot et le château de Valtaneuse ; et lui, s'immolant à son fils, il se défera de son étude et, si on l'y contraint, deviendra député. Par devant lui comparaissent Arthur et sa tante, qui sont en train de plaider ensemble au sujet de l'héritage de M. Le Coutelier et qui se sont injuriés respectivement, en plein tribunal, par l'entremise de leurs avocats. Arthur pourtant consentirait à transiger, même en épousant Cécile; mais Guérin, qui a des visées différentes, excite sa jalousie au moyen d'une lettre très-passionnée écrite par Louis. Précisément cet homme de guerre revient du Mexique tout à point, avec une cicatrice au front, le grade de lieutenant-colonel et la croix de commandeur. La veuve manœuvre habilement entre ces deux prétendants, incertaine en son choix ou, pour mieux dire, désireuse de garder sa liberté et d'en jouir le plus doucement possible. Le seul motif qui la pousserait vers Louis Guérin, c'est qu'elle sait qu'il a aimé Francine et que Francine l'aime encore : il y aurait là quelque attrait pour elle, le mérite de la difficulté vaincue, le stimulant de la concurrence. Mme Guérin supplie la grande dame de s'unir à son fils, qui en serait si content ! Quant à elle, toujours prête à s'humilier et à se sacrifier, elle sent qu'on rougirait d'elle : si on l'exige, elle se confinera au fond d'une de ses fermes. Elle a de ces mots qui vous étonnent et vous choquent : « Je suis trop bornée... Ce n'est pas une honte d'être ma parente ; ce n'est qu'un ridicule. » Qui pense-

rait, qui parlerait ainsi de soi-même? Le spirituel écrivain, qui, dans la *Jeunesse*, avait représenté Mme Huguet, une mère énergique et impérieuse à l'excès, a ici, contre toute vraisemblance, dépassé la mesure et forcé la note en un sens contraire.

Francine déclare froidement à Cécile qu'elle ne lui abandonnera à aucun prix ce château, auquel sont attachés ses meilleurs souvenirs, ce château dont elle ignore la vente; et Cécile se venge d'elle en la priant d'annoncer à Louis qu'elle se décide à l'accepter comme époux. Au quatrième acte, on est chez Desroncerets, l'inventeur monomane, dont la chambre est encombrée de livres et de tableaux, qui néglige de se raser et de s'habiller par distraction et que son idée fixe préoccupe exclusivement. Il engage avec sa fille une discussion, aussi pénible pour les spectateurs que pour elle. Il lui demande des fonds dont elle a la gestion : elle est obligée de lui confesser qu'elle a vendu des terres pour subvenir à ses chimères et à leurs besoins, qu'elle a disposé de la succession de sa mère et de sa propre dot, au risque de ne plus trouver de parti sortable, qu'il ne leur reste plus enfin que le château. Le vieillard, qui d'abord avait été emporté et menaçant, se montre ensuite affligé et honteux; mais, convaincu qu'il est un grand homme, il en revient à ses folles exigences et ordonne à Francine de lui remettre cent mille francs qui lui sont nécessaires pour l'application de sa fameuse statilégie. Elle les lui refuse d'autant plus nettement qu'elle ne les a point en réserve (il s'en faut de tout), et elle a le chagrin de se voir durement traitée par son père et mal jugée par Louis. Ce Louis a un singulier caractère : c'est un Grandisson en épaulettes; il est honnête et candide, mais très-variable d'humeur. Il a délaissé Francine, parce qu'il la croyait sèche, intéressée, prosaïque, et s'est mis à soupirer pour une franche coquette : quand Francine lui raconte que la veuve consent à l'épouser, il recule. Mlle Desroncerets apprend par hasard la vente conditionnelle que son père a faite de leur château et l'intention que le notaire a de le donner au colonel, qui prendrait le titre de Valtaneuse. Le susdit colonel bondit à la pensée de tels arrangements, et, à force de presser la jeune fille de questions, il tire d'elle le double aveu de sa situation et de ses sentiments. Poussée à bout, la pauvre victime ne peut plus ni dissimuler ni se taire :

FRANCINE, *avec véhémence et en larmes*

Je ne rachète pas la maison où ma mère est morte, parce que je n'ai rien à moi.



LOUIS, *étonné*

Rien !

FRANCINE

Rien. J'ai placé tout ce qui m'appartient à fonds perdu sur la tête de mon père ; voilà mon secret, monsieur : vous me l'avez arraché ; vous me le garderez.

Comment racheter le château qui, le jour suivant, d'après un contrat régulier, doit passer à Brénu ? Il reste un espoir suprême. Le savant a conservé à Strasbourg un ami dévoué, qui pourrait, en un cas urgent, lui prêter une somme considérable ; on songe à l'embarquer sur le champ en chemin de fer. Mais on a compté sans maître Guérin, qui, rencontrant l'inventeur au moment où il va partir, flatte sa manie, aborde insidieusement le chapitre de l'instruction primaire, gratuite, obligatoire, universelle, et, somme toute, lui fait manquer le coche. On ne saurait contester que ces divers expédients ne soient fort ingénieux ; mais leur multiplicité nuit un peu à leur effet, et la vérité n'y est pas constamment observée. Desroncerets, qu'on a empêché de partir, est dans l'impossibilité de rembourser Brénu : Louis, craignant d'être accusé d'avoir participé à sa ruine, se prépare à rejoindre son régiment en quittant une mère qu'il adore, un père qui lui fait honte. Le notaire paraît, impassible comme le sage d'Horace : en vain sa femme le conjure, en vain son fils le somme de rendre la terre de Valtaneuse à son légitime propriétaire ; il démontre *ex professo* que, s'il semble manquer de délicatesse, il a pour lui les formalités légales. On se souvient de cette étrange lutte de la morale et du Code :

LOUIS

Je suis convaincu que vous seriez désespéré d'avoir forfait à l'honneur. Mon devoir est de réveiller votre conscience, étourdie en cette occasion par l'ambition paternelle. Je vous suis reconnaissant de l'intention ; mais le bonheur même me serait odieux si je devais l'acheter par un remords dans votre vie.

GUÉRIN

Un remords ! Où diable ! veux-tu que je le prenne en tout ceci ?

Ne vous faites pas plus longtemps illusion à vous-même ; un homme de

paille est un homme de paille, qu'on le tienne par une contre-lettre ou par un billet fictif.

GUÉRIN, *se levant avec colère*

Avec cette petite différence, mon bon ami, qu'on est dans son tort derrière l'une et dans son droit derrière l'autre !

Mais ne sentez-vous pas qu'au fond c'est la même chose ?

GUÉRIN, *arpentant la scène, furieux*

Le fond ! oh ! oh ! le fond ! Apprends, pour ta gouverne, moyen d'avoir une règle fixe en ce monde, c'est de s'attacher car les hommes ne sont d'accord que là-dessus.

LOUIS

Prenez garde, mon père...

GUÉRIN

Prends garde toi-même. Ta conscience a des élégances ruineuses, mon garçon, contente-toi de suivre simplement le droit chemin de la légalité ; il ne faut pas être plus royaliste... que la loi.

LOUIS

Mais la loi même, vous la tournez !

GUÉRIN

Donc, je la respecte !...

Toutes ces intrigues du notaire n'avaient qu'un but ; c'était d'amener une alliance entre la riche veuve et l'officier supérieur : or, Cécile, après bien des tergiversations, se décide à profiter de son veuvage, à sa manière. Elle rompt complétement avec Louis en faveur d'Arthur, qui vient de gagner son procès : elle refuse aussi de s'enchaîner à lui... officiellement ; mais elle lui laisse entendre avec grace qu'on peut se rapprocher à moins de frais, et le jeune député comprend à demi-mot son aimable tante. Desroncerets, appuyé sur le bras de son Antigone, s'apprête à sortir de son château, où Brénu, c'est-à-dire Guérin, sera libre de s'installer dès le soir même. Puis le lieutenant-colonel, en costume d'apparat,

orné de son hausse-col et de toutes ses croix et médailles, fait une entrée solennelle et apporte au savant la quittance de Brénu. Il a payé ce misérable qui n'était qu'un prête-nom, en lui remettant cent cinquante mille livres en lettres de change ; procédé assez étrange chez un héros tel que lui, puisqu'il ne pourra s'acquitter que plus tard sur l'héritage paternel : il s'est délivré à lui-même et de force un avancement d'hoirie. Il implore son pardon aux genoux de Francine, lui demande tendrement sa main et rappelle au notaire irrité et récalcitrant qu'il est majeur et très-majeur. Il emmène avec lui, afin qu'elle demeure désormais chez sa future belle-fille, la bénigne Mme Guérin, qui, au bout de trente-cinq années de servitude et d'affaissement, se révolte et dit un adieu fort tardif au domicile conjugal. Maître Guérin est un instant abasourdi (on le conçoit sans peine), devant ce réveil inattendu, et il s'écrie piteusement :

Je la connais ; elle n'ira pas jusqu'au bas de l'escalier, et son fils ne la laissera pas remonter seule. La *quincaillerie* de ce gars-là m'a pourtant fait quelque chose. Ce que c'est que de nous ! (*Avec réflexion*). J'aurai son portrait en pied dans mon étude... pour le client. (*Un roulement de voiture*). Comment ! partis ! partis ! C'est à son fils maintenant qu'elle obéit ? Elle ne reviendra pas. *Echinez-vous* donc à édifier une fortune !

L'échafaudage de ses projets ambitieux, si laborieusement construit, s'écroule, ainsi que le plus fragile des châteaux de cartes. Abandonné par sa famille, méprisé par son entourage, l'aigrefin reste seul. Seul ? non pas : il lui reste le paysan Brénu, l'oncle de sa chère Françoise, son complice de la veille et dorénavant son unique ami. Ce dénoûment, où le vice est puni d'une façon soudaine et éclatante, est très-moral, sans doute, mais bien triste. On admire, je le repète, l'habileté et la vigueur déployées par l'auteur dans la conduite d'une fable si vaste et si remplie ; on l'a écouté avec curiosité, avec attention, avec plaisir : on est médiocrement ému [1].

VIII

La comédie, plus ingénieuse qu'intéressante, de *Maître Guérin* fut suivie de la *Contagion*, *étude de mœurs parisiennes*, dit le texte,

1 L'impartialité nous oblige à rappeler que la donnée de *Maître Guérin* et ses meilleures scènes ont été empruntées par l'auteur à une très-jolie nouvelle de M. d'Araquy, *Francille de Puybrun*, publiée dans la *Revue contemporaine*, 2e série, t. XXXVII (1864). — (*Note de la D.*)



en cinq actes et en prose, qui fut jouée à l'Odéon, le 17 mars 1866, et qui était confiée au talent exercé de Mme Doche, de Mlle Thuilier, de Berton, de Brindeau, et aussi de Got, qui, pour la circonstance, avait obtenu un congé spécial du Théâtre-Français. A son apparition, elle provoqua de vifs orages au milieu d'un parterre éclairé, mais impatient, le parterre du quartier Latin, que surexcitait, à ce moment, une de ces questions qui font tant de bruit à Paris pendant huit jours et qui, une semaine après, sont enterrées dans l'oubli : non pas la question du duché de Luxembourg (car il ne faut nullement les confondre), mais celle du jardin du Luxembourg. Cette première émotion une fois passée, il y eut succès, mais un succès sans grande consistance et sans grande durée. L'auteur, selon nous, commit alors une faute, imitée depuis par M. Victorien Sardou au sujet de son drame de *Patrie*. Ce fut de défendre aux directeurs des troupes de départements de monter son ouvrage avant le 1er janvier 1867, et, dans cet intervalle, Got, avec d'autres acteurs qu'il s'était adjoints, alla le représenter en province. Ce qui devait arriver arriva : les spectateurs provinciaux, habitués à être traités par la majorité des Parisiens comme une plèbe intellectuelle, taillable et corvéable à merci, et passablement las de subir le joug de ces préventions aussi injustes qu'invétérées, jugèrent l'innovation malencontreuse et se posèrent un dilemme auquel il était difficile de répondre logiquement. Ou la nouvelle comédie de M. Augier était remarquable, comme plusieurs de ses aînées, et, en ce cas, pourquoi les en sevrer neuf mois de plus ? Ou bien elle leur était inférieure : en conséquence, à quoi bon cette exception, faite pour rendre le public plus sévère ?

Quoi qu'il en fût de ce mode plus ou moins efficace d'exploitation, l'habile écrivain, dans sa composition même, avait visé à un but noble et utile. C'était de montrer les ravages désastreux que peuvent, au milieu de la société actuelle, produire sur les masses les mauvais exemples, surtout ceux des gens connus pour leur richesse et leur faste : seulement la contagion qu'il a dépeinte est peut-être trop inoffensive et trop aisément réprimée ; le titre n'était qu'à demi justifié. Contrairement aux usages des dramaturges modernes, qui, en général, sacrifient tout à la vivacité de l'action et aux complications de l'intrigue, ici, ainsi que dans *Maître Guérin*, M. Augier a eu en vue, a mis en saillie un caractère principal, qu'il a développé de préférence, en lui subordonnant les divers personnages. C'était la vieille méthode classique, qu'on a délaissée, parce qu'on en avait usé à l'excès, et à laquelle on reviendra peu à peu à force de l'avoir dédaignée. On avait vu jadis défiler sous les feux de la rampe le *Menteur*, les *Précieuses ridicules*, le *Tartufe*, le *Misanthrope*, les *Femmes savantes*, le *Distrait*, le *Joueur*, le *Mé-*

chant, vingt originaux différents. Cette fois, c'est M. le baron Raoul d'Estrigaud qui a les honneurs de la scène.

Quel agréable type! Il est, dit-on, très-vrai : c'est un masque qui pourrait s'appliquer à plus d'une figure connue; j'en félicite bien sincèrement nos contemporains. A proprement parler, ce type n'était pas absolument tout neuf; car Molière dans le Dorante de son *Bourgeois gentilhomme*, Lesage dans le Chevalier de son *Turcaret*, Dancourt dans son *Chevalier à la mode*, plusieurs autres avaient esquissé des peintures analogues. De nos jours, un des héros des *Diables noirs*, de M. Sardou, et *M. de Saint-Bertrand*, chez M. Ernest Feydeau, sont bien de la même famille. Il s'agit du galant favori d'une courtisane; d'un de ces amours en commandite qui pullulent aujourd'hui, qui sont un des signes les plus expressifs du temps et qu'on reconnaît aux traits suivants : la luxure au rabais, l'économie la plus sordide à travers les plus folles prodigalités, le vice calculé et tarifé, l'absence complète de dignité et de délicatesse, la confiance sans affection et la rivalité sans jalousie; l'association enfin d'un certain nombre de misérables s'asseyant, à tour de rôle, selon les jours ou les heures, à cette table d'hôte de la débauche et contribuant, à proportion de leur opulence ou de leur sottise, aux dépenses communes d'une maison de commerce érotique. Ce d'Estrigaud, qui éblouit, convertit, pervertit son prochain, n'est au fond lui-même qu'une marionnette, dont sa maîtresse Navarette et son co-associé Cantenac tiennent les fils. Néanmoins, il a une énergie réelle et un relief incontestable : viveur blasé, impudemment vicieux, fort méprisé et salué très-bas, ruiné constamment et ne manquant jamais de rien, ne croyant, et pour cause (vu le monde qu'il a fréquenté), ni à l'honneur des hommes ni à la vertu des femmes, essentiellement égoïste, d'ailleurs spirituel et brave, couvrant sont ignominie d'un vernis d'élégance, il mérite d'être le roi de son club et l'oracle des salons. Ce qu'il vante est porté aux nues; ce qu'il dédaigne est vilipendé. Quelle influence un tel homme ne peut-il point exercer sur les êtres faibles et vaniteux qui l'entourent?

Voici le cadre choisi par l'auteur pour le tableau qu'il désirait tracer. Au lever de la toile, nous sommes chez M. Tenancier, dit de Chellebois, un vieillard opulent, qui passe en revue des souvenirs de jeunesse, lettres amoureuses et autres, et qui retouche sans cesse son testament, par défiance de son fils Lucien, un de nos écervelés à la mode. Ce fils et sa sœur, la marquise Annette Galéotti, une jeune et belle veuve, s'entretiennent à cœur ouvert; et de quoi, vous le devinez? de ce qui préoccupe exclusivement le grand monde et le demi-monde, ces deux classes si voisines l'une de l'autre : des

costumes excentriques, de l'argot des coulisses et des ateliers, des parodies mythologiques et des parades musicales, de Navarette, l'actrice des petits théâtres, qui, avec des appointements impalpables, étale un luxe princier, de M. Raoul d'Estrigaud, le millionnaire sans millions, dont le bon goût et l'insolence font partout la loi. Une des tendres épîtres de leur père, ramassée à terre par hasard, offre un texte de réflexions, aussi ironiques que peu respectueuses, à ces enfants, qui sont tout à fait dans le mouvement des idées progressives :

LUCIEN

La poche est la boîte aux lettres courantes : or, celle-ci est jaunie par le temps ; elle a le parfum mélancolique des feuilles sèches ; elle se sera détachée d'un herbier du cœur que Papa était en train de compulser à huis-clos, et qu'il aura serré précipitamment à notre arrivée.

ANNETTE

Comment ! Papa lui-même ! Je serais bien curieuse...

LUCIEN, *l'arrêtant*

Curieuse de quoi, Madame ? Jetons le manteau du respect filial sur les égarements du patriarche..., et remettons ce document où nous l'avons trouvé.

ANNETTE

Pour qu'un domestique l'y trouve à son tour, n'est-ce pas ?

LUCIEN

C'est juste. Je ne peux pourtant pas le mettre dans la main de Papa au beau milieu de la harangue qu'il me prépare. Un fils dénaturé n'y manquerait pas ; mais moi, *bon Japhet à Noé* ! Et alors, si je ne peux ni lui rendre cette lettre ni la laisser traîner, qu'en faire ?

ANNETTE

Brûle-la.

LUCIEN

Et si Papa y tient ? Je ne veux pas non plus lui dépareiller sa collection. Non, je trouverai moyen de la couler dans sa poche par une pieuse prestidigitation.

ANNETT

Et il dit que le respect s'en va!

LUCIEN

L'ingrat! Le voici; défends-moi!

Le fait est que l'incorrigible étourdi a besoin d'être défendu: M. Tenancier, qui reparaît aussitôt, lui reproche, à lui, ancien élève de l'Ecole polytechnique, de ne rien faire que des dettes, de jouer à la noblesse, de se moquer de tout et de tous. L'honnête père de famille ne néglige pas l'occasion de lancer une de ces tirades panachées de morale et de libéralisme, qui vont droit à l'oreille et à l'âme des auditeurs ingénus :

TENANCIER

Les petits-fils des hommes de 89 travestissent leurs noms et se consacrent à l'inutilité. Prenez garde, messieurs; nous vivons dans un temps où la stérilité est une abdication. Au-dessous de vous, dans l'ombre et sans bruit, se prépare un nouveau tiers état, qui vous remplacera par la force des choses, comme vos grands pères ont remplacé la caste dont vous reprenez les errements, et ce sera justice!... On n'a jamais le droit d'être inutile à son pays.

LUCIEN, *étourdimen*

A la belle France!

TENANCIER

La belle France, oui, ta patrie! Ah! ce vieux mot te fait sourire! Laisse ces petites ironies à ton ami d'Estrigaud.

LUCIEN

Si tu prends toutes les *blagues* au sérieux....

TENANCIER

Je t'ai déjà prié souvent de me parler français.

LUCIEN, *se levant*

Eh bien! *blague* est un mot français. S'il n'est pas encore au *Diction-*

naire de l'Académie, il y sera, parce qu'il n'a pas d'équivalent dans la langue. Il exprime un genre de plaisanterie tout moderne, en réaction contre les banalités emphatiques dont nous ont saturés nos devanciers.

TENANCIER

Banalités emphatiques !

LUCIEN

Oui, ils ont tant usé et abusé des grands mots qu'ils nous en ont dégoûtés.

TENANCIER, *se levant*

Tant pis, Monsieur, tant pis pour vous ! Les grands mots représenten les grands sentiments, et du dégoût des uns on glisse facilement au dégoût des autres. Ce que vous bafouez le plus volontiers après la vertu, c'est l'enthousiasme ou simplement une conviction quelconque. Non que vous fassiez profession de scepticisme ; Dieu vous en garde ! vous n'allez pas plus haut que l'indifférence, et tout ce qui dépasse vous semble un pédantisme. Ce détestable esprit a plus de part qu'on ne croit dans l'abaissement du niveau moral à notre époque. La dérision de tout ce qui élève l'âme, la *blague* (puisque c'est son nom) n'est une école à former ni honnêtes gens ni bons citoyens.

LUCIEN

Je t'assure que je n'ai dérobé personne et que je fais monter régulièrement ma garde.

C'était bien la peine de parler, de prêcher si doctement pour qu'un gamin de Paris adulte, à faux-col rabattu et à gants de peau rouge, se tire d'affaire par une gambade burlesque ! Voilà du réalisme et de l'actualité, ou je ne m'y connais guère ! On cause de ce fils qui ne veut pas se marier, de la fille qui, de son côté, refuse de tenter une seconde épreuve de ce genre, enfin du baron d'Estrigaud, fashionable émérite, qui dépense par an cent cinquante mille francs, en reçoit quatre-vingt mille en échange de son nom aristocratique qu'il prête comme enseigne à des entreprises financières, gagne le surplus à la Bourse, tout prêt, en résumé, à se faire sauter la cervelle d'un coup de révolver, dès qu'il n'aura plus ni argent ni crédit. Cette conversation sur de si tristes sujets est interrompue par l'arrivée d'André Lagarde, un des con-

disciples de Lucien, un ami de la famille Tenancier, maintenant ingénieur civil. Unique protecteur de sa sœur Aline qui l'accompagne, il raconte ses années de misère, ses voyages, j'allais dire : ses châteaux en Espagne, ses projets industriels plus ou moins chimériques. Car c'est encore un de ces inventeurs dont le drame et la comédie ont fait, en ces derniers temps, une notable consommation. En un moment où il n'est plus question que de couper des isthmes, ceux de Suez, de Corinthe, de Panama, ou de percer des montagnes, le mont Cenis, le Simplon, le Saint-Gothard, celui-ci a la subtile pensée de creuser, entre Gibraltar et le reste de l'Espagne, un canal, qui paralyserait complétement l'action de la forteresse anglaise et assurerait la liberté de la navigation à l'entrée de la Méditerranée. Le gouvernement espagnol a délivré à André une concession formelle; mais les Anglais surveillent l'affaire, afin de l'étouffer en germe ou de la combattre à tout prix. Mais que des capitalistes influents, tels que le brillant d'Estrigaud ou le rusé Cantenac, s'y intéressent, et, les capitaux venant à la file à l'instar des moutons de Panurge, tout marchera au gré de Lagarde : Lucien le poussera et Annette se charge d'Aline.

Au second acte, on nous introduit chez la marquise, femme honnête, mais inconséquente, qui suit le train du jour et singe résolûment le mauvais ton des sirènes en vogue. Elle a des conférences interminables avec son tailleur et porte des toilettes extravagantes : elle envoie à la promenade ses *bébés*, déguisés en Russes ou en Valaques ; elle court au bois pour y patiner en compagnie de son frère, digne auxiliaire de ses étranges fantaisies. Que dis-je ? Elle accueille à merveille Navarette, qui a l'obligeance de venir lui donner des leçons de bouffonnerie et de lui faire répéter son propre rôle dans une opérette drôlatique sur l'expédition des Argonautes. Ajoutons, d'ailleurs, que la comédienne de bas étage est habillée assez sévèrement et a un langage à peu près réservé, pendant que la mise et les manières de la grande dame sont passablement désordonnées : contraste plus fréquent qu'on ne le pense ! Et Mme Galéotti de fumer des cigarettes, d'être à l'affût des propos badins et des aventures scandaleuses, d'afficher à outrance la légèreté des opinions et le dévergondage des paroles ! Navarette est à peine sortie, comblée de ses prévenances, que d'Estrigaud survient : il affirme que Navarette n'est pour lui qu'une amie de vieille date ; il prodigue à la marquise les témoignages bruyants d'une affection éphémère, en sorte qu'elle lui promet d'aller, le lendemain, admirer sa collection de curiosités, que déjà plus d'une élégante a visitée. L'amour, ou ce qui en tient lieu à présent, occupe une certaine place au milieu de l'intrigue. Le baron raille Lucien qui, ayant vingt-huit ans, a largement vécu et

ne serait pas très-éloigné de se reposer, auprès de la petite Aline, dans le paisible port du mariage. Lucien, à son tour, se figure apprendre à Raoul que sa chère Navarette le trompe au profit de Cantenac, courtier suspect, mais heureux, comme si d'Estrigaud, pleinement instruit de la honteuse vérité, ne profitait pas pour ses spéculations personnelles de ces relations en partie double. Quant à André, qui se pose en homme de Plutarque et qui a une tournure de contre-maître, on le formera : le pauvre garçon n'a qu'à bien se tenir.

Au troisième acte, on ouvre devant nous le somptueux cabinet de M. le baron. Ce dernier travaille à hâter la métamorphose de l'ingénieur, qui s'accomplit avec une rapidité merveilleuse. Lagarde transige vis-à-vis de l'austérité et des principes; il s'habitue, il s'attache au spectacle du bien-être, du luxe, de la vie facile et irrégulière; il rêve de mêler l'utile à l'agréable; il devient positif: bref, il commence à avoir les pieds pris dans la fange visqueuse des marécages parisiens. Monsieur de Chellebois fils, lisez plus simplement : Lucien Tenancier, tranche, lui, un instant (une fois n'est pas coutume) du moraliste et du pédagogue; s'étant clairement aperçu que le beau Raoul courtise sa sœur, il lui ordonne de la fuir ou de l'épouser; n'est-elle pas jeune, belle et riche? On juge de la stupéfaction de l'autre, qui, un peu après, se dit à lui-même dans toute la sincérité de son effronterie :

Ce que je cherche, moi, c'est une liaison de convenances, l'association pacifique d'un veuvage et d'un célibat, sous le consentement tacite de la famille et du monde. Je croyais avoir trouvé la pie au nid : train de maison honorable, enfants bien élevés, beau frère de bonne humeur, femme charmante, toutes les conditions du *confort* et de la sécurité. Mais ce n'est plus cela du tout, du moment que le frère a un double fond tragique; il faudrait ou me cacher comme un Castillan, ou m'exposer à des *arias* de tous les diables, à un scandale, à des scènes dramatiques, toutes choses parfaitement ridicules et désagréables.

C'est sur ces entrefaites que la marquise arrive; elle comptait prudemment voir la galerie de curiosités du baron en compagnie de je ne sais quelle comtesse; d'Estrigaud a contremandé celle-ci, de façon que la visite tourne au guet-apens. Cependant il la recevait assez froidement, ennuyé qu'il était des observations quasi-menaçantes de maître Lucien, lorsqu'un journal, sur lequel il jette les yeux fortuitement, lui annonce que la rente a haussé d'un franc et qu'il est ruiné, ayant joué à la baisse; est-il croyable qu'un pareil homme soit capable de risquer sa fortune en un seul coup? Soudain,

il change ses batteries ; et, songeant qu'un mariage avec Annette servirait admirablement ses intérêts, il se montre épris d'elle jusqu'à l'indiscrétion, presque jusqu'à la violence. « Protégez-moi ! » s'écrie-t-elle à la vue de Navarette, une assez singulière protectrice, qui affecte de croire à son innocence et surveille respectueusement son départ. C'est que l'astucieuse comédienne entend, pour son compte, épouser d'Estrigaud. S'il a perdu huit cent mille francs à la Bourse, elle vient d'en gagner autant; s'il va être discrédité, *exécuté*, dépouillé de ses fructueux emplois, elle a plusieurs maisons et deux millions de terrains qu'elle lui offre en même temps que sa main. Car ce n'est pas une de ces sottes filles d'autrefois, qui terminaient sur le grabat des hôpitaux une existence écoulée dans le velours et la soie des boudoirs, mais une de nos Phrynés modernes, rapaces et tenaces, qui thésaurisent, tout en jouissant, et qui placent, à bon escient, le produit de leurs turpitudes. A trompeur trompeur et demi; le baron la remercie de ses touchantes propositions et de ses généreux sacrifices : en effet, il espère tout bas en être quitte à meilleur marché. Il désire acheter économiquement à Lagarde la fameuse concession espagnole, et la revendre aux Anglais moyennant trois millions; de cette manière, il serait sauvé, et n'épouserait pas Navarette.

Au quatrième acte, cette dernière, *avec un grand luxe distingué*, ainsi que nous l'apprend la brochure, reçoit chez elle une société choisie... parmi ce que Paris compte d'élégants endettés et de femmes perdues. D'Estrigaud, Lucien, Cantenac, André lui-même, qui s'est laissé inviter à cette somptueuse orgie, soutiennent, contre des partenaires très-jolies et très-libres, une conversation émaillée de calembours, de farces et d'inconvenances. On mange à belles dents, on boit à pleines coupes, on s'apprête à hasarder au lansquenet des sommes exorbitantes; entre compagnes, on se déchire; on rit de pitié aux seuls mots d'amitié et d'amour, de devoir et d'honneur, de famille et de patrie. C'est l'esquisse, tristement fidèle, d'une des soirées intimes de cette bande interlope qui envahit peu à peu les classes moyennes de la France, se recrutant en haut dans les salons dorés, en bas dans les boutiques ou les coulisses, sinon dans les antichambres. Le sévère Lagarde ne prête que trop aisément l'oreille aux suggestions des corrupteurs; la contagion l'a vite gagné. Retourner en Espagne, y travailler, y suer sang et eau, y attendre cinq années pour y recueillir cinq cent mille francs au plus, après la réalisation de son grand projet : quelle perspective ! S'enrichir coûte que coûte, se retirer promptement, récolter beaucoup en ayant peu semé, voilà l'idéal de la génération actuelle ; c'est déjà le sien. Navarette, sa charmante hôtesse, se pose en habile

conseillère; elle l'engage à abandonner sa concession aux Anglais pour trois millions; mais cette offre paraît à un si bon Français antinationale, comme si la France était intéressée en cette affaire qui ne toucherait que l'Angleterre et l'Espagne; sa conscience se révolte et sa probité se réveille. Toutefois, conscience et probité chancellent lorsque le baron Raoul lui propose quinze cent mille francs de la susdite affaire, qu'il compte bien en secret céder avantageusement aux fils de la perfide Albion. Que Monsieur l'ingénieur civil y consente, et il sera riche en demeurant oisif : à lui le faste, les plaisirs, les liaisons faciles et indépendantes. En outre, il pourra doter Aline qui aime Lucien, que Lucien est tout près d'aimer et que le père Tenancier n'acceptera jamais pour bru, si elle est réduite aux uniques trésors de sa jeunesse et de sa beauté. M. Emile Augier, quoique plus rarement, ne se prive pas, au besoin, de l'emploi des petits moyens si chers à M. Victorien Sardou. Une lettre... (en a-t-on, au théâtre, assez perdu et retrouvé, assez ouvert et lu, de ces bienheureuses épîtres, depuis les naïfs billets dont usait Molière?) une lettre vient compliquer la situation afin de la débrouiller mieux ensuite. C'est Lucien qui la porte sur lui; d'Estrigaud persuade à André que c'est sa sœur qui l'a écrite au jeune de Chellebois; une des courtisanes présentes, sous prétexte de jalousie, l'arrache à Lucien. Lecture faite, il en résulte que c'est celle que la marquise Galéotti et son frère avaient ramassée dans l'appartement de leur père au début de l'action; elle contient, il est vrai, la signature d'Aline, mais d'une autre Aline, la mère de Lagarde, qui jadis avait aimé Tenancier. Cette révélation produit l'effet d'un coup de foudre sur notre inventeur, qui est plus mobile et plus naïf qu'il ne conviendrait; il repousse les avances de la nymphe de rencontre qu'il feignait d'adorer tout à l'heure; il accable de son mépris ce même baron qui lui semblait naguère le plus estimable des hommes, et il sort, en écrasant de ses tirades, noblement exaltées et dignes des héros de Ponsard, une société vermoulue et gangrenée, à laquelle, cinq minutes auparavant, il était fier d'appartenir.

Le cinquième acte a le tort d'être faible, et le mérite d'être court : il n'a pas peu contribué à diminuer le succès de l'ouvrage. D'Estrigaud (on ne s'explique pas trop pourquoi) est allé se battre avec Cantenac, dont la concurrence jusque-là n'avait nullement paru lui peser; Navarette est chez lui, faisant ses préparatifs pour se rendre à Bruxelles. Le père Tenancier, sûr d'avance apparemment de la rejoindre là, vient la remercier de la manière charitable dont elle a, la veille, favorisé la sortie d'Annette du cabinet du baron, et l'actrice dont il marchandait le silence, jouant la comédie du désintéressement, le force de croire et de convenir que, si



elle n'est pas une femme honnête, elle est, du moins, l'équivalent d'un loyal garçon. André aborde à son tour le vieillard et lui signifie qu'Aline ne peut plus séjourner au sein de sa famille, vu les anciennes et mystérieuses relations de leur mère avec lui. Le bonhomme jure ses grands dieux que ces relations avaient été les plus innocentes du monde, et l'ingénieur, qui, tout le long de la pièce, a été généralement d'une crédulité exemplaire, le croit encore cette fois : *tout est bien qui finit bien*, et effectivement tout finit bien pour la morale; le dénoûment est préparé suivant la formule... ordinaire et bourgeoise. Malheureusement, il s'y mêle des réminiscences inopportunes des vieux expédients de nos comédies classiques. Le baron a tué gaillardement le sire de Cantenac ; mais il a été percé, lui, soi-disant d'un coup d'épée, et on le rapporte évanoui. Un médecin complaisant, neveu de Navarette et dont Raoul a payé les frais d'études, préside ce cortége médiocrement pathétique. La lorette agenouillée sanglote auprès de ce mort, qui n'est pas mort et qui se souvient à merveille des *Fourberies de Scapin* et de la ruse de Crispin dans le *Légataire universel.* Il rouvre lentement les yeux, soupire, pardonne chrétiennement à ses ennemis, et, touché du dévouement de son *amie*, il annonce hautement que, s'il lui faut expirer, il l'épousera *in extremis.* Mais un stratagème si connu lui réussit mal : André, qui est tout à fait revenu au droit chemin, le démasque ; Lucien, qui s'est subitement rangé, le repousse, et Tenancier s'écrie fièrement : « Quand les honnêtes gens auront l'énergie de l'honneur, les corrompus ne tiendront pas tant de place au soleil. » Pauvre et misérable baron ! Navarette, restée seule face à face avec lui, lui manquera elle-même : car elle ne veut plus de sa personne, dont elle est lasse, ni de son nom, qui ne saurait avoir désormais aucun crédit sur la place ; il n'a plus d'autre ressource que de filer en Californie.

IX

Des contradictions, des invraisemblances, quelques taches de faux goût, que nous n'avons point dissimulées, ne sauraient nous empêcher de reconnaître la vigueur et l'aisance qui distinguaient plusieurs parties de la *Contagion.* De même, un certain nombre de passages exagérés ou faibles n'ont pas du tout nui à la vogue de *Paul Forestier.* Cette comédie, ou plutôt ce drame, en quatre ctes et en vers, dédiée à M. Charles Lambert, un des camarades de

l'auteur, comme un *témoignage d'ancienne et fraternelle amitié*, ne devait être (et cette interdiction était regrettable) représentée en province que grâce à une autorisation spéciale : mais elle fut jouée aux Français, le 25 janvier 1868, avec un ensemble incomparable par M. Got, si franc et si énergique, par M. Delaunay, si vif et si ému, par M. Coquelin aîné, entraînant de jeunesse et de verve, par l'aimable Victoria Lafontaine, et notamment par Mlle Favart, qui s'y montra très-hardie et très-passionnée. En somme, c'est la passion qui domine dans cette pièce, où il ne s'agissait ni de peindre des mœurs ni d'analyser des caractères ni d'enchaîner des incidents l'un à l'autre. Ici, l'exécution était tout, et la forme sauva le fond, qui n'est ni bien neuf ni bien substantiel. La scène se passe à Paris, de notre temps, dans l'atelier d'un jeune peintre, nommé Paul, qui vit en compagnie de son père, Michel Forestier, un sculpteur éminent. L'affection paternelle n'a point suffi à l'artiste : malgré la différence d'âge, il s'est voué corps et âme à une dame éa de Clers, qui est mal mariée, séparée de son mari et d'autant plus avide de consolations. Mais ils sont momentanément brouillés, à la suite d'une de ces querelles qui ne sont pas plus rares pour les ménages irréguliers que pour les autres. Au commencement de la pièce, Paul attend de sa maîtresse quelque missive qui soit un gage de réconciliation, et son impatience fiévreuse s'exhale par ces deux vers, qui sont peut-être un peu prosaïques pour inaugurer une élégie d'amour :

Laisse là ton plumeau, Firmin ; va voir en bas
Si je n'ai pas de lettre, *et ne lanterne pas.*

Ces dissonances fâcheuses échappent quelquefois à la muse si fine et si attique, quand il le veut, de M. Emile Augier. Ainsi le vieux sculpteur, aux éloges que son fils lui adresse à propos de son talent, répondra familièrement : *blagueur* ! et il dira ensuite :

Je m'appelle Michel, et, quand on ajoute : Ange,
C'est qu'on croit me gratter où cela me démange.

Tandis que le vieillard cherche à confesser Paul, qu'il voit fort troublé et qu'en conséquence il suppose amoureux, arrive Adolphe de Beaubourg, l'héritier d'un commerçant enrichi, un fanfaron de fausse noblesse, un dandy terne et plat, que les danseuses de l'Opéra elles-mêmes trouvent commun et qui est affamé de pure galanterie et de haute distinction, un type un peu forcé, mais assez ré-

jouissant, renouvelé du Baudel du *Mariage d'Olympe.* Il a osé porter ses vues sur Mme de Clers qui ne l'a pas regardé, et il guette toutes les occasions possibles de ressusciter, en plein dix-neuvième siècle, le rôle de don Juan et de Lovelace. Camille survient également : c'est la pupille de Michel, une orpheline qui a grandi près de Paul ; chaque fois qu'elle sort de son couvent, elle le rencontre avec bonheur ; elle l'aime secrètement, et son tuteur voudrait qu'elle fût pareillement aimée de lui. Hélas ! qu'ils sont loin tous deux de leur compte ! Pendant que le sculpteur garde l'atelier, il entend le bruit d'une clef dans la serrure, le froissement d'une robe de soie ; il aperçoit une femme... Léa, qui venait chercher Paul et lui tendre la main, Léa qui est la propre tante de Camille. L'entretien, avec des nuances, rappelle un peu celui du père Duval et de Marguerite Gautier dans la *Dame aux Camélias*, celui de la marquise et d'Esther dans les *Faux Ménages*. Mme de Clers est obligée de tout avouer : elle plaide les circonstances atténuantes ; elle parle des fautes de son époux, de ses douleurs, à elle, de sa tendresse partagée pour le peintre. Michel, non sans la plaindre, lui reproche d'entraver le présent et de briser l'avenir de son cher fils, et il profite de la situation pour lui débiter, d'un ton un peu doctoral, ces sentences d'une incontestable moralité :

Car l'amour, n'étant pas éternel par essence,
S'éteint avec l'ardeur qui lui donna naissance,
Quand la paternité, son complément divin,
Ne vient pas le doubler d'un sentiment sans fin.
C'est la force et l'honneur de ce vieux mariage,
Que seul il peut forger ce solide alliage.
Et qu'en dehors de lui, les enfants, s'il en vient,
N'étant qu'à l'un des deux, ne sont pas un lien.

Elle a un an ou deux de plus que Paul ; elle vieillira plus vite que lui : leur liaison a duré dix années, dix années durant lesquelles, par parenthèse, personne n'en a rien soupçonné, mais qui n'en auront pas moins laissé dans leurs cœurs des traces inévitables. Qu'elle se défie des ravages du temps et qu'elle redoute les misères de l'abandon. Que ne le quitte-t-elle sur le champ, le rendant libre et peut-être heureux ? Lui-même Michel a connu les déceptions et les sacrifices : il était resté veuf ; de peur de donner une belle-mère à son fils, il s'est abstenu d'épouser la mère de Camille, veuve aussi, qu'il chérissait. Pourquoi Léa ne se résigne-t-elle pas

à une épreuve semblable? Un instant émue, elle fond en larmes; elle consent à se d c hirer le cœur de ses propres mains : elle partira sans revoir son amant, sans lui expliquer sa fuite, et le vieil artiste la console tant bien que mal par cette apostrophe bizarre :

Courage, mon enfant!
La douleur élargit les âmes qu'elle fend.

Cette exposition, assez longue, est du moins très-claire et prépare convenablement l'action. Cinq mois se sont passés : Léa a voyagé, et Paul, qui la croit infidèle, a cédé à un vrai coup de tête ; soudainement il a épousé la petite Camille qui ne demandait pas mieux. Quant à Mme de Clers, elle a perdu son désagréable époux ; elle revient en France afin de plaider contre les héritiers du défunt, et Camille, sa nièce par alliance, est ravie de ce retour. Mais qu'importe au peintre? Il est tout au premier feu de son union improvisée; il exécute sa femme... au pastel, et lui dit galamment :

Va tordre à ton chignon
Ton collier de corail *pour réveiller le ton*.

Toutefois, fort agité au fond et fort égoïste, il avoue à Michel qu'il ne s'est marié que par dépit amoureux, par obéissance, dans le but de payer son père de son long dévouement, et son agitation ne se trahit que trop à la vue de Léa, qui, en grand deuil, leur fait à tous une visite officielle. Ce sera bien pis tout à l'heure, quand Adolphe de Beaubourg, l'homme qui veut être *comme il faut* et qui ne peut pas, opérera sa rentrée triomphale. Il s'était mis à parcourir l'Europe à la recherche de l'idéal; à Vienne, il a retrouvé une femme charmante, mais fantasque, qu'il connaissait déjà, qui l'avait rebuté précédemment, et qui, un beau soir, *ex abrupto*, s'est livrée à lui sans réserves, sauf à le mettre à la porte dès le lendemain; piqué au jeu, il la poursuit et jure de l'épouser. Paul, dont il sollicite les conseils et qui entrevoit l'horrible vérité, lui arrache le nom de la dame ; naturellement c'est Léa. Il faut entendre alors le malheureux garçon parler devant Forestier de cette infâme qui l'a trompé en se déshonorant, railler amèrement ce *lis penché*, *ce saule*, se moquer de sa *sotte caboche*, à lui, rudoyer sa jeune et innocente compagne : il est sardonique, furieux, exaspéré; donc, il est repris. Au troisième acte, Camille va visiter sa tante, cette rivale ignorée, et, la conver-

sation venant à rouler sur les choses intimes, sur les problèmes moraux et sociaux, comme dans *l'Aventurière* et dans les *Effrontés*, un duel de paroles s'engage entre la pensionnaire intolérante qui prêche le devoir et la grande dame blessée qui exalte la passion. Les vers brillants et les traits vigoureux n'y manquent point, non plus que les excès de pensées et de langage; si le talent d'Augier comporte tour à tour la force, la grâce ou la finesse, il ne garde pas toujours la mesure. Adolphe pénètre ensuite brusquement chez la veuve : elle rougit en sa présence ; elle le chasse ; elle lui confesse qu'elle en a aimé tendrement un autre, avant leur singulière aventure ; peines perdues ! Le brave *gandin* persiste à lui offrir sa main, son nom, sa vie. Elle hésiterait, si son âme n'était remplie du souvenir de Paul ; l'ingrat l'a-t-il jamais aimée?

Il m'a prise en passant *comme une peccadille*,

s'écrie-t-elle. Et le voilà justement qui paraît, qui lui conseille d'épouser le Beaubourg, qui, l'œil en flamme, les poings serrés, les lèvres tremblantes, finit par lui dire du ton le plus véhément :

Au surplus,
Madame, laissons là des débats superflus;
Je ne suis pas ici pour vous chercher querelle :
Votre conduite, en somme, est toute naturelle.
Vous en aviez assez de notre liaison :
Vous avez rencontré là-bas un bon garçon,
Et comme il vous plaisait... Ah ! misérable femme,
Tu n'as pas reculé devant cet acte infâme !
Rien ne te disait donc que tu prostituais
Ce qu'adoraient encor mes souvenirs muets,
Le temple consacré par mon idolâtrie?
Un autre entre ses bras ! Un autre l'a flétrie !
Un étranger, que dis-je ? un passant, Dieu vengeur !
De sa beauté divine a pillé la pudeur ;
Il a tout dévoré de son regard profane !
Demande-moi pardon ! A genoux, courtisane !
Malheureux que je suis !

(Il se jette sur un fauteuil et sanglote, après l'avoir fait tomber à genoux, pâle, les yeux baissés, la voix étouffée).

Que la scène tourne parfois au mélodrame, cela est évident : mais le mouvement et l'ardeur qui y règnent en rendent l'effet puissant sur

le public, et elle est digne de l'auteur du *Mariage d'Olympe* et des *Lionnes pauvres*. Les explications arrivent à la file, plus ou moins heureuses, mais suffisamment concluantes pour des amants brouillés qui brûlent de se rapprocher. Pourquoi Paul avait-il épousé Camille ? Parce que son père l'a abusé, en lui cachant la part qu'il avait prise à l'éloignement de Mme de Clers, parce qu'il la croyait oublieuse et perfide. Pourquoi Léa, à Vienne, s'est elle abandonnée un moment aux caresses d'un fat vulgaire ? Parce que, dans ce même jour, à cette même heure, Paul s'unissait à Camille, et qu'elle entendait, elle, à sa façon, être également de la fête. Il serait permis de discuter sur ce mode de vengeance, plus original que vraisemblable, par lequel la femme du monde s'essayait *ab irato* à contrefaire la fille perdue ; mais le jeune Forestier semble charmé de découvrir qu'on ne l'a trahi qu'à force de l'adorer. Non-seulement il lui pardonne ; mais il implore, il exige d'elle sa propre grâce : rien ne saurait plus les séparer. Tant pis pour Michel et pour Camille ; qu'est-ce qu'un père et qu'une épouse quand la passion commande? N'est-ce point là la théorie des drames et des romans modernes Contre une Hermione et une Phèdre, que nous fournirait le théâtre classique, nous compterions aujourd'hui par milliers sur la scène les héroïnes de l'amour.

De même, on a souvent remarqué que, dans la plupart des pièces d'aujourd'hui, le premier acte est le mieux fait, tandis que le dernier est le plus pâle : notre siècle est celui des préfaces plutôt que celui des solutions; c'est encore ici le cas qui se présente. Après des émotions si violentes, le dénoûment est froid, et presque banal : c'est que M. Augier, quelles que soient les ressources de son imagination et la hardiesse de ses procédés, ne consentirait pas facilement, je le suppose, à compromettre un succès assuré en s'attaquant à cette morale convenue, que chacun peut outrager en détail, mais que tous en masse respectent, et dont l'oubli ne manquerait pas de scandaliser, au bout du parterre, les plébéiens les moins raffinés, au fond des loges, les élégantes les plus étourdies. D'ailleurs, avant le calme final du port, nous assistons aux suprêmes dangers de l'orage. Paul, sous prétexte d'aller soigner à Nice un ami malade, boucle ses malles, comptant accompagner Léa à l'étranger ; il brutalise Adolphe, qui s'entête à le choisir comme intercesseur auprès de Mme de Clers. Pour ce qui est de son père, qui, en accusant celle-ci, l'a amené à se marier, il se plaint durement de sa *rouerie insigne* ; il l'accable de reproches ; il se montre à son égard sec et injuste. Leur dialogue est vrai, j'en conviens, mais d'une vérité choquante ; toutefois il est mêlé çà et là de saillies

frappantes et fières qui font songer à beaucoup d'apostrophes de Ponsard, et même à certaines reparties de Corneille.

FORESTIER

Vous êtes marié, Monsieur, et je vous somme,
S'il reste quelque chose en vous d'un honnête homme...

PAUL (ironiquement)

De respecter le piége où vous m'avez surpris ?
Eh bien ! non ; s'il faut être honnête homme à ce prix,
Non, je ne le suis pas et je ne veux pas l'être.

FORESTIER

Je commence un peu tard, Monsieur, à vous connaître ;
Mais vous me connaîtrez aussi : je vous préviens
Qu'entre nous votre crime a rompu tous liens,
Que je n'ai désormais d'autre enfant que Camille,
Que vous êtes pour moi l'ennemi de ma fille,
Et que je la saurai contre vous protéger,
Comme je le ferais contre un gendre étranger.
Ah ! vous voulez, Monsieur, pour vous croire excusable,
De votre cruauté me rendre responsable?
J'accepte, et vous verrez envers qui je le suis,
Et, quand j'ai des devoirs, comment je les poursuis !

PAUL

Ma résolution est égale à la vôtre ;
Poussez celle que j'aime entre les bras d'un autre ;
Car je crois vous comprendre, et je vous avertis
Que, si vous l'emportez, vous n'avez plus de fils !

FORESTIER

Ah ! parbleu ! Tuez-vous ; moi, je vous le conseille,
Mais pas le lendemain du déshonneur, la veille !

C'est ainsi que le vieil Horace et M. d'Ars parleraient. Ces doubles violences d'un père et d'un fils froissent nos instincts naturels;

par bonheur, elles font place à une sorte de détente et à quelques effusions tardives, mais consolantes, de sensibilité. Michel révèle à sa pupille le coup qui la menace ; l'innocente victime, incapable de disputer un cœur qui lui résiste, est disposée à s'ôter la vie pour laisser le champ libre à sa tante. Celle-ci pourtant ne veut pas demeurer en reste de générosité, et elle s'éloigne, résolue à légitimer par un contrat en règle son escapade nocturne avec Beaubourg, le candide fashionable : le jeune couple recommencera, espérons-le, sa lune de miel ébauchée.

FORESTIER (montrant Paul à Camille)

Regarde ; il est à nous : il est à nous, te dis-je ;
Je demandais à Dieu dans mon âme un prodige !
L'aveugle voit ! Ses yeux se sont ouverts au jour :
Regardez-en couler le remords et l'amour.

CAMILLE

La pitié seulement.

FORESTIER

Non ; je te dis qu'il t'aime.
Et que ces larmes-là sont un nouveau baptême,
Par la vertu duquel sera purifié
Son cœur, d'impureté passagère souillé.
Va, l'avenir est sûr ; crois-m'en sur ma parole.
J'en suis certain ; la sainte a renversé l'idole.
Je te réponds de lui, ma fille ; il est sauvé,
Et, pour ne plus finir, ton règne est arrivé !

O utinam !... L'honnête sculpteur a beau en donner sa parole à Camille : l'avenir est-il aussi sûr qu'il se l'imagine ? La conclusion est-elle sérieusement définitive ? que Paul, marié malgré lui, rencontre de nouveau Léa, si étrangement accouplée ; et gare les réminiscences !

X

En somme, notre poëte avait eu besoin de la magie des vers pour rajeunir un sujet déjà exploité dans une des meilleures comédies



d'Eugène Scribe, *Une chaîne*, et si fréquemment remanié depuis. Une fois de plus, il avait exposé une des thèses qui lui sont familières : l'antithèse du passé et du présent en fait de sentiment, la lutte d'une affection douce et pure contre une exaltation fougueuse et déréglée, les simples et calmes réalités du bonheur conjugal préférées aux fragiles caprices et aux chimères décevantes de la passion. A dater de l'apparition de *Paul Forestier*, dont la réussite a été, critiques à part, complète et générale, M. Augier a gardé le silence : il ne l'a rompu qu'un moment pour donner aux Français, le 1er mai 1869, le *Post-Scriptum*, un petit acte en prose ou plutôt trois scènes, débitées, comme elles sont écrites, très-agréablement, par M. Bressant et Mme Arnould-Plessy. Un riche propriétaire, un célibataire obstiné, M. de Lancy, et sa locataire, une jeune veuve, Mme de Verlière, rivalisant l'un de galanterie, l'autre de coquetterie, le tout pour arriver à la catastrophe décisive et prévue, le mariage : il n'y a pas là assurément de quoi éveiller la curiosité ou stimuler l'enthousiasme. Ce n'est qu'un léger proverbe, destiné à distraire pendant un quart d'heure un public égayé par de si jolis madrigaux, par des épigrammes si piquantes. Mais Marivaux, Musset, M. Feuillet n'ont pas inventé souvent en ce genre de bagatelles plus aisées et plus ingénieuses. M. Emile Augier aura voulu se délasser, en souriant, de la composition d'une œuvre plus laborieuse et plus forte, car on annonce de lui pour cet hiver, au Théâtre-Français, sur cette scène où il a livré tant de batailles, où il a remporté tant de triomphes, une grande pièce, pleine de vigueur et d'effet, que doivent, dit-on, jouer MM. Got, Bressant, Delaunay, Coquelin aîné, Mme Madeleine Brohan et Mlle Favart, et où reparaîtra dans une intrigue nouvelle et hardie le principal personnage de la *Contagion*, cet illustre baron Raoul d'Estrigaud, cet escroc-gentilhomme, ce mascarille en bottes vernies, d'un si merveilleux aplomb et d'une immoralité si élégante, qui débarquera de San-Francisco pour renouer la chaîne de ses aventures suspectes. Puisse cette œuvre promise continuer, en la surpassant, celle dont elle sera issue ! Puisse l'heureux auteur de toutes ces joyeuses comédies que nous avons analysées, de tous ces drames énergiques que nous avons passés en revue, ajouter un fleuron sans tache à sa royale couronne d'écrivain ! Sans doute, ses éminentes qualités sont atténuées quelquefois par diverses imperfections : sans doute, la postérité (il doit s'y attendre lui-même) ne respectera point indistinctement l'ensemble de ses travaux. Mais, plus tard, on y cherchera, on y trouvera le reflet exact, l'image non déguisée de nos mœurs contemporaines. Et, dès à présent, se plaçant à égale distance entre les complaisances serviles des flatteurs et les sarcasmes iniques des

adversaires, l'élite des connaisseurs rend justice à la portée de son esprit et à l'abondance de sa verve, à la souplesse de son talent et à l'aisance de son style soit en prose soit en vers. Combien y en a-t-il qui, comme lui, puissent, à bon droit, compter parmi les plus spirituels émules d'Aristophane, parmi les plus dignes successeurs de Molière !

A. PHILIBERT-SOUPÉ.

NOTE. — A défaut d'autres mérites, cette étude analytique et critique sur un des principaux maîtres de la comédie contemporaine semblera peut-être avoir, du moins, celui d'une consciencieuse impartialité. Aussi, en dépit de son étendue considérable, nous n'hésitons point à l'allonger par la présente note, destinée à compléter plusieurs assertions admises par nous dans la biographie de Pigault-Lebrun que nous avions esquissée, avant celle de son spirituel petit-fils. En effet, nous y avions pris souvent pour base l'article que M. Parisot avait consacré au romancier de l'ère impériale (*Biographie universelle* de Michaud, 77° volume du supplément, 1845), tout en le jugeant en plus d'un endroit invraisemblable ou inexact. Pendant l'impression de notre travail, l'examen d'une édition plus récente de cette même biographie (1862, t. 33, article précité revu par M. Ernest Desplaces), de la *Biographie générale* de Didot (article de M. Emile Augier), et surtout de différents documents particuliers et authentiques, nous a permis de dissiper les doutes qui nous restaient. Nous croyons donc devoir, avec la permission de nos lecteurs, revenir un instant sur quelques-unes de nos allégations pour les confirmer en les éclaircissant.

Cette nouvelle édition de la *Biographie Michaud*, où Pigault-Lebrun n'occupe plus qu'une douzaine de colonnes au lieu de trente-deux, fait encore une trop grande place à l'hypothèse et à la fantaisie. Il y est dit que Pigault de l'Epinoy, père de l'écrivain, « descendait, fort indirectement sans doute et sans que cela fût bien prouvé, d'Eustache de Saint-Pierre; *noblesse dont, malgré ses antipathies aristocratiques, il s'est toujours montré fort glorieux.* » Plus loin, le biographe, tonnant au nom de la morale contre la licence des romans de Pigault, ajoute d'un ton sentencieux : « *Nous avons vu combien il s'enorgueillissait de descendre de Eustache de Saint-Pierre;* croit-on que les Eustache de Saint-Pierre puissent être *fréquents* chez les peuples qui font leurs délices des romans de Pigault? » Le fait est que, si une tradition locale le rattachait à la postérité du célèbre bourgeois de Calais, il n'en fut jamais très-sûr ni fier à l'excès, étant de ceux qui mettent les qualités de l'esprit et la valeur personnelle au-dessus des titres nobiliaires et des prérogatives fortuites de la naissance. Il est beaucoup mieux démontré qu'il descendait d'un certain Samuel de Pigault, cadet d'une famille bretonne, qui embrassa la



carrière des armes et contribua, à la suite du duc de Guise, à reprendre Calais aux Anglais. En 1573, Samuel épousa, dans cette ville, Jeanne Hamilton, fille d'un officier noble de la garde du roi d'Angleterre et d'une Ecossaise non moins bien née; en 1595, il mourut en défendant la cité qu'il habitait contre une attaque des Espagnols commandés par l'archiduc Albert d'Autriche. De ce brave capitaine était issu, au sixième degré, Guillaume-Antoine-Hippolyte Pigault de l'Epinoy, conseiller du roi, lieutenant-général de police, investi d'autres charges et de cinq ou six seigneuries, chevalier de l'Eperon d'or et auteur d'une *Histoire de Calais*. Il eut un grand nombre d'enfants, et parmi eux Charles-Antoine-Guillaume Pigault, celui qui nous intéresse spécialement, et qui prit le nom de Lebrun, lorsque son père, irrité à cause de sa jeunesse libre et aventureuse, eut l'idée, incroyable pour un magistrat, de le faire rayer, comme un mort civil, des registres publics.

Il est avéré que notre jeune homme avait songé à entrer dans les ordres; depuis, il a bien changé d'opinions à cet égard, mais jamais il ne fut le héros des singuliers romans où il a été impliqué par l'imagination trop vive de certains narrateurs. La seconde édition de la *Biographie Michaud* a reproduit le récit du prétendu enlèvement d'une demoiselle Crawford et d'un dramatique naufrage sur la route des Indes, en y joignant cette réflexion : « Jusque dans sa vieillesse, il en garda le souvenir, ou, du moins, il en parla avec une apparence de chagrin et de repentir dans plusieurs de ses écrits. » Or, les voix les plus autorisées démentent formellement et ce voyage, et ce rapt, et celui d'une demoiselle de Salens, et les leçons de français qu'il aurait données à des Anglais dans les Pays-Bas, et les fonctions de régisseur qu'il aurait remplies à Paris, et la part qu'il aurait prise, en qualité de sous-lieutenant de dragons, à la mémorable journée de Valmy. En revanche, il est vrai qu'il épousa, par affection autant que par loyauté, la fille d'un artisan, Mlle Niclot, dont il avait eu un fils, et, plus tard, après la mort de celle-ci, Mlle Michot, la sœur de l'excellent acteur du Théâtre-Français, l'aïeule maternelle de M. Emile Augier.

En outre, rien n'était plus réel que sa mésintelligence avec son père, qui voulut le déshériter et transporter ses titres et le majorat qui y était attaché sur la tête d'un de ses fils. Mais, ayant été incarcéré en 1793, il fut relâché, grâce aux démarches de l'enfant prodigue, qui obtint pour lui un sauf-conduit, et alla le mettre en sûreté à Lille. On croit que Pigault-Lebrun dut payer cette faveur de l'autorité en travaillant à des pièces révolutionnaires; en tout cas, sa famille possède le texte d'un arrêté de Barrère, Collot d'Herbois et autres proconsuls, qui lui enjoignait d'amuser patriotiquement le peuple parisien. Touché d'une affection filiale sur laquelle il ne devait guère compter, le sévère magistrat lui pardonna ses anciennes erreurs, et, à sa mort, en ré lant la distribution d'une fortune très-importante pour l'époque, il lui en laissa la plus forte part. Son généreux héritier déchira un testament qui eût été très-préjudiciable à ses frères et sœurs, et il se contenta de sa portion, montant environ à soixante-dix mille francs, qui fut malheureusement absor... ans

une entreprise industrielle ; c'est ainsi qu'il dut demander à des comédies, à des romans, aux fruits de son travail des moyens réguliers d'existence.

La plus grave imputation qui ait été lancée contre lui était relative à un séjour de deux ou trois ans qu'il aurait fait en Westphalie, à la cour du roi Jérôme, où il aurait joué le rôle le plus étrange et le moins honorable. Nous avons lu, concernant cette période, plusieurs ouvrages des plus instructifs, moitié histoires, moitié libelles, un, par exemple, intitulé : *Le Royaume de Westphalie*, *Jérôme Buonaparte*, *sa cour*, *ses favoris et ses ministres*, *par un témoin oculaire*, qui se vendait en 1820 *chez les marchands de nouveautés*. Au milieu d'une foule de noms tristement compromis, nous n'avons pas trouvé celui de Pigault-Lebrun, et il y a pour cela des raisons péremptoires. S'il fut bibliothécaire du roi Jérôme et un de ses commensaux à Paris, ces relations s'expliquaient assez par l'amabilité de son humeur et la vivacité de son esprit, sans parler de rapports d'alliance qui unissaient deux branches de sa famille (les Pigault de Grandcourt et les Pigault de Beaupré) à celle des Bonaparte. Mais il ne suivit nullement le roi Jérôme en Allemagne, et (comme nous l'avions affirmé, en citant la préface de la *Ciguë*) il exerça l'emploi d'inspecteur des salines, *sans interruption*, du 20 novembre 1806 au 1er août 1824, date à laquelle il fut destitué par le gouvernement des Bourbons, en punition de ses œuvres médiocrement orthodoxes. Peu à peu, la vérité se fit jour sur ce point, et le nouvel article de la *Biographie Michaud* contenait ces lignes : « On a cependant raconté, et nous avons nous-même rapporté, dans la précédente édition de notre biographie, les détails les plus explicites *sur son prétendu séjour à Cassel*, entre autres, une très-curieuse lettre qu'il aurait écrite à Réal. *Toutes ces anecdotes paraissent tout à fait apocryphes, puisque l'alibi de Pigault est établi de la manière la plus irrécusable par les registres de l'administration des douanes.* »

C'est par cette citation significative que je terminerai une note que j'eusse voulu abréger davantage, mais qui ne m'a pas semblé inutile pour rétablir l'histoire vraie d'un écrivain jadis fort célèbre, et maintenant trop oublié. S'il avait pu survivre jusqu'à nos jours, combien il eût applaudi au talent et aux succès d'un poëte dont il avait élevé tendrement l'enfance, dont il avait de loin deviné le talent !

A. P.-S.



BATAILLES

ET

AVENTURES NAVALES

DES FRANÇAIS

DEUXIÈME PARTIE[1]

RÈGNES DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI

Batailles navales de la France, par M. O. Troude, ancien officier de marine, 4 vol. Challamel aîné.

I

Les hostilités qui eurent lieu entre la France et l'Angleterre pendant la guerre de la succession d'Autriche, firent tristement ressortir l'affaiblissement de nos forces navales. Pendant les trente années écoulées depuis la conclusion de la paix d'Utrecht, les Anglais avaient travaillé sans relâche à augmenter, à perfectionner leur marine. La nôtre, au contraire, avait été absolument négligée, comme

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 30 avril 1869.

si l'on eût craint, en s'en occupant, de leur porter ombrage. Quatre années de désastres firent expier à la France l'incurie du Régent et du cardinal de Fleury [1].

Le premier et le seul engagement qui ait mérité, pendant cette période, le nom de bataille navale, est le combat de Toulon, qui précéda de quelques jours la déclaration de guerre. Depuis quatre mois, une escadre espagnole de douze vaisseaux était bloquée dans ce port par des forces très-supérieures. Le lieutenant-général Labruyère de Court reçut l'ordre de protéger la sortie de cette escadre avec quinze vaisseaux français, les seuls qui fussent en état de prendre la mer. Les deux flottes comptaient chacune 27 vaisseaux; mais l'infériorité était flagrante du côté des Franco-Espagnols, dont les bâtiments étaient, en moyenne, moins forts d'un tiers au moins que ceux des Anglais. Le résultat de l'engagement fut néanmoins indécis, grâce à l'incapacité du vice-amiral Mathews, qui fut cassé à son retour en Angleterre, et à la belle conduite du capitaine de vaisseau Delage de Cueilly, digne de servir dans des temps meilleurs. Cet officier avait été mis à la disposition du chef d'escadre espagnol don Jose Navarro. Cet hidalgo ayant quitté le pont de son vaisseau pour une égratignure, Delage prit le commandement, rallia les meilleurs navires espagnols, et, par cette concentration, détermina la retraite des Anglais. Ce combat valut à Navarro le titre de marquis de la Victoire; surnom pompeux, acquis à bon marché! En revanche, on destitua le commandement français de Court, accusé de n'avoir pas fait tout ce qu'il fallait pour aider les Espagnols; suivant M. Troude, cette punition n'était pas plus méritée que la récompense de don Jose. Quant au capitaine Delage, il ne reçut aucun avancement, sans doute pour ne pas mortifier les Espagnols.

La déclaration de guerre directe de la France à l'Angleterre suivit de près ce combat. Cette résolution était surabondamment justifiée par la conduite provocatrice des Anglais, qui, depuis le commencement de la guerre de succession, avaient attaqué plusieurs fois des vaisseaux français qu'ils croyaient ou feignaient de croire espagnols. Dans de telles circonstances, une entreprise sur l'Irlande, en faveur des Stuarts, s'indiquait immédiatement d'elle-même. L'expédition qui partit de Brest pour cette destination, escortée par vingt-six vaisseaux, était sous les ordres du maréchal de

[1] Il est juste pourtant de rappeler que la création du port militaire de Cherbourg par Huë de Caligny, date du ministère Fleury. Mais la correspondance de cet ingénieur, conservée au ministère de la guerre, atteste combien il eut de peine à obtenir les fonds nécessaires. Il ne put même faire tout ce qu'il aurait voulu, car ce premier bassin à flot, qui forme aujourd'hui le port de commerce, ne pouvait recevoir que des frégates.



Saxe et du prince Edouard. Une tempête, auxiliaire des Anglais, repoussa et dispersa cet armement. L'année suivante fut signalée par la tentative isolée d'Edouard, en Ecosse, à laquelle il ne manqua peut-être qu'une assistance sérieuse de la France pour réussir et prendre place parmi les merveilles de l'histoire. Pourtant il avait été fait, vers la fin de 1745, de grands préparatifs pour une descente sur le littoral de la Manche, descente qui devait coïncider avec l'entrée, en Angleterre, d'Edouard, vainqueur à Preston. Jamais la situation de l'Angleterre protestante n'avait été si critique. Cette expédition, qui pouvait avoir de grands résultats dans un pareil moment, aurait été favorisée par une circonstance qui ne se présente pas deux fois, dit-on, dans le cours d'un siècle, la persistance pendant quatre jours d'un véritable ouragan de S.-S.-E., capable de jeter les transports français, partant de Dunkerque sur la plage des Dunes, à travers l'escadre anglaise, sans que celle-ci pût mettre obstacle ni à leur passage, ni au débarquement. L'entreprise fut néanmoins ajournée, puis contremandée pour des motifs frivoles, et la France perdit là une occasion unique dans son histoire [1].

Nous citerons encore pour mémoire l'expédition de La Bourdonnais dans l'Inde, avec une division de neuf vaisseaux de la compagnie (1746). Elle ne put atteindre la division anglaise de six vaisseaux qui prit chasse devant elle, mais elle servit au transport des troupes devant Madras. On connaît le regrettable débat qui s'éleva entre La Bourdonnais et Dupleix, au sujet de la prise de cette ville et de sa restitution moyennant une rançon : c'est un débat sur lequel l'histoire n'a pas encore dit son dernier mot. Des documents authentiques dont l'existence a été récemment signalée en Angleterre, semblent justifier la sévérité naguère tant blâmée de Dupleix.

Parmi les combats particuliers de cette guerre, deux des plus malheureux, ceux des chefs d'escadre Lajonquière et Desherbiers de l'Etanduère, figurent pourtant parmi ceux dont notre marine doit s'honorer. Les pages que M. Troude leur a consacrées sont d'autant plus intéressantes, qu'il a pu rectifier, d'après des documents authentiques et inédits, plusieurs assertions inexactes, pré-

1 Cet incident curieux de l'histoire du dernier siècle a été révélé par la publication, dans la *Revue contemporaine*, du travail de M. Egerton sur les projets de descente en Angleterre, travail rédigé d'après des documents originaux. On trouvera des détails importants sur ce projet manqué de 1745 dans le tome LV (2e série) de la *Revue*, p. 7 à 10. Voir surtout la lettre de l'amiral Vernon, commandant l'escadre anglaise de la Manche, du 31 décembre 1745. Elle prouve que cet officier distingué considérait comme impossible, par le vent qui régnait alors, d'empêcher le débarquement des troupes expéditionnaires, *même non convoyées par les bâtiments de guerre.*



judiciables à l'honneur des commandants français. Sa conclusion est que tous deux, chargés d'escorter des bâtiments de commerce, et assaillis par des forces supérieures, se sacrifièrent héroïquement pour accomplir leur mission. Avec huit vaisseaux, l'Etanduère en combattit quatorze, et leur donna assez d'occupation pour qu'aucun des vaisseaux ennemis ne songeât à poursuivre le convoi. Six des nôtres, pris entre deux feux, durent amener leur pavillon. « Lajonquière, dit M. Troude, s'était trouvé dans des conditions plus défavorables encore. A la tête d'une division en presque totalité composée de petits bâtiments, il eut à combattre une escadre qui comptait plus de vaisseaux qu'il n'avait de bâtiments de toute espèce. Il n'eût été donné à personne de réussir dans de semblables conditions. Tout ce qu'il était possible de faire fut fait. Le combat, qui aurait peut-être pu être évité, fut accepté; les bâtiments de guerre luttèrent dans la limite de leurs forces, et, grâce à cette résistance inattendue, 38 navires du convoi sur 40 purent être sauvés. » Neuf bâtiments français, armés seulement de 338 canons, avaient été engagés contre onze anglais qui en portaient 732; et encore il se trouvait parmi les nôtres plusieurs petits vaisseaux de la compagnie des Indes, qui se rendirent après la première bordée. Le fort du combat porta sur les vaisseaux l'*Invincible* et le *Sérieux*, et sur la frégate la *Gloire*, dont chacun eut à combattre plusieurs vaisseaux. Toute la division française succomba, mais l'ennemi paya cher sa victoire; sept de ses bâtiments, ayant subi des avaries majeures, durent être renvoyés en Angleterre.

II

La nouvelle guerre avec l'Angleterre (1756), qui devait finir si mal, avait glorieusement débuté par l'expédition de Mahon. « On commençait enfin à comprendre qu'il fallait sortir à tout prix de la position humiliante dans laquelle notre marine était tombée. » Sous l'impulsion de Machault, le premier ministre de la marine qui mérite d'être cité depuis Seignelay, les préparatifs de l'expédition furent conduits avec une activité remarquable, tandis qu'on amusait les Anglais par des mouvements de troupes sur le littoral de la Manche. Aussi, avaient-ils à peine remarqué l'armement de Toulon, et quand enfin ils s'en préoccupèrent, le véritable but de l'expédition fut d'abord celui qu'ils soupçonnèrent le moins. Ils perdirent ainsi un temps précieux; et l'amiral Byng, chargé de défendre Mi-

norque, n'arriva dans dans ces parages qu'un mois après le débarquement des Français. Le 20 mai, il livra à l'escadre de la Galissonnière un combat dans lequel les Anglais eurent le dessous, quoique supérieurs en forces. Ils avaient, en effet, treize vaisseaux armés de 854 canons, contre douze des nôtres, qui n'en portaient que 796. Il est vrai qu'une tentative du commandant français pour passer dans un vide qui s'était fait au centre de l'ennemi et mettre une partie de ses vaisseaux entre deux feux, manqua par suite d'une manœuvre habile de l'arrière-garde anglaise, qui força de voiles et barra le passage. Mais les Anglais furent de beaucoup les plus maltraités, et durent s'estimer heureux de faire leur retraite sur Gibraltar. Quand ils reparurent au mois de juillet avec des renforts, le pavillon français flottait déjà sur Minorque. Tous ceux qui ont lu *Candide* savent que cette défaite coûta la vie à l'amiral Byng, « coupable de n'avoir pas fait périr assez de monde. Dans ce pays, dit Voltaire, on trouve qu'il est bon de tuer de temps en temps un amiral pour encourager les autres [1]. »

A propos d'une rencontre qui eut lieu le 26 juillet de la même année sur les côtes de Bretagne entre une division française de trois vaisseaux et trois frégates, et deux vaisseaux et deux corvettes ennemis, M. Troude fait justice de plusieurs assertions inexactes de M. Henri Martin. Cet historien attribue le résultat nul de cet engagement à la malveillance de deux des capitaines français, qui auraient refusé d'appuyer leur chef de division, parce qu'il n'appartenait pas à la noblesse. Il ajoute que l'un de ces officiers se pendit ensuite de désespoir. Or, les documents officiels et les écrivains spéciaux les plus autorisés des deux nations, sont d'accord pour attribuer à un calme, qui survint tout à coup, la non-coopération de trois capitaines. Celui qui faisait les fonctions de chef de division, Beaussier de Lisle, était noble et non roturier; enfin, l'officier qui se pendit, était précisément un de ceux qui avaient été au feu. Il ne faut pas faire intervenir prématurément ces malheureuses querelles de castes dans notre histoire; sur mer comme sur terre, elles arriveront toujours trop tôt.

L'événement maritime le plus remarquable de l'année 1757 fut une tempête violente qui dispersa sur les côtes du Canada une escadre anglaise de dix-neuf vaisseaux, au moment où elle allait attaquer l'escadre française embossée à l'entrée de la rade de Louisbourg. Cette tempête causa aux deux partis plus de dommage

1 « Ce sacrifice, injuste ou non, dit Duclos, ranima l'esprit de la marine, et nous a montré ce que nous devions faire avec plus de justice. Les coupables ne manquaient pas. »



que n'aurait pu faire le combat le plus furieux; mais principalement aux Anglais, dont deux vaisseaux périrent, et huit furent rasés comme des pontons. Ce désastre les força de renoncer, pour le moment, à leurs projets sur l'île Royale. Mais ils revinrent à la charge l'année suivante, avec un succès trop complet. Des mesures de défense mal entendues secondèrent leurs efforts contre cette position importante. Trop faible pour se mesurer avec l'expédition dont on annonçait l'arrivée prochaine, le commandant de la division française s'était empressé de barrer la passe aux vaisseaux de haut bord, en y coulant trois de ses frégates. Il réussit ainsi à se priver de l'appui d'une division de secours qui était arrivée à temps pour prendre part à la défense, mais qui trouvant l'entrée de la rade interceptée, se retira pour n'être pas accablée isolément. Quelques jours après, les Anglais parurent et attaquèrent à la fois par terre et par mer. Sur les cinq vaisseaux de guerre français enfermés dans la rade, trois périrent incendiés par les bombes; les deux derniers, dont les équipages avaient été débarqués pour concourir à la défense du côté de la terre, furent surpris dans la nuit du 25 juin par les embarcations anglaises qui avaient franchi la passe sans être aperçues ni entendues, grâce à l'obscurité profonde et au fracas de l'artillerie. Ce beau coup de main décida la reddition de Louisbourg et mit en évidence un marin hardi et heureux, dont la réputation allait promptement grandir à nos dépens, l'amiral Boscawen.

Ce désastre maritime ne fut pas le seul que la France eut à essuyer en 1758. Au mois de février, une division de l'escadre de la Méditerranée, ayant pour chef un petit-fils de Duquesne, avait été accablée par des forces supérieures, deux vaisseaux sur trois avaient été capturés [1]. Nous fûmes plus heureux dans les parages de l'Inde, où les forces navales des deux nations étaient à peu près en équilibre. Le 29 avril, le chef d'escadre d'Aché livra à la division anglaise, devant Goudelour (Saint-David), un combat qui peut être justement qualifié de victoire, puisqu'il mit le vice-amiral anglais Pocoke dans l'impossibilité d'empêcher son adversaire d'envahir par mer le fort Saint-David, que le nouveau gouverneur général Lally attaquait du côté de la terre. Bien fixée désormais sur l'appui que la marine pouvait lui donner, la garnison du fort Saint-David capitula le 2 juin. Pocoke ne fut en état de reprendre la mer que près de deux mois plus tard. Le 3 août, à la hauteur de Négapatam (côte de Coromandel), les deux divisions se mesurèrent, pour

[1] L'un des bâtiments surpris à Louisbourg avait aussi pour chef un petit-fils de Tourville!



la seconde fois, à forces égales et sans résultat décisif. Après deux heures et demie d'une lutte acharnée, dans laquelle les deux commandants en chef et plusieurs capitaines furent blessés, d'Aché, dont le vaisseau principal avait eu sa barre de gouvernail brisée par un boulet, donna le signal de la retraite, mais il ne fut nullement poursuivi par les Anglais, au moins ausi maltraités que nous. D'Aché retourna dans la rade de Pondichéry, et repartit le 2 septembre suivant pour l'Ile de France, où l'on fut aussi contrarié de le voir arriver, qu'on l'avait été à Pondichéry de le voir partir. S'il faut s'en rapporter aux Mémoires de défense produits ultérieurement par l'infortuné Lally, les besoins pressants de la division, allégués par d'Aché, n'auraient été qu'un prétexte; le véritable motif de cette détermination était la mésintelligence qui régnait déjà entre le gouverneur et lui. D'Aché ne put justifier ce départ précipité, contraire à ses instructions et à l'opinion du conseil mixte de guerre, que par celle de ses capitaines, lesquels n'avaient eu garde d'être d'un autre avis que lui. Le motif ostensible de cet avis était l'impossibilité absolue où se trouvaient, disait-on, les vaisseaux de livrer un troisième combat, sans avoir subi l'opération du calfatage qui ne pouvait être faite qu'à l'Ile de France. Mais les ennemis étaient eux-mêmes hors d'état de venir chercher ce troisième combat, et d'Aché ne pouvait, dit-on, l'ignorer.

Enhardis par notre faiblesse, les Anglais firent, dans cette même année, plusieurs descentes sur le littoral de la Manche. Au mois de juin, 14,000 hommes conduits par le duc de Marlborough, descendirent dans la baie de Cancale. C'était la tentative la plus importante qu'ils eussent faite contre le territoire français depuis le quinzième siècle, et les journaux de Londres annonçaient déjà que M. de Marlborough était maître d'une grande partie de la Bretagne. Toutefois, les résultats de cette grande expédition se réduisirent à la destruction d'un certain nombre de bateaux pêcheurs et au rembarquement précipité de M. de Marlborough, effrayé de la levée en masse des populations du littoral. La chanson satirique qui a immortalisé son nom date de cette expédition ridiculement avortée, et non du grand Marlborough, le vainqueur d'Hochstedt, de Blenheim et de Ramillies, personnage qui n'avait rien de risible.

Au mois d'août, les Anglais surprirent Cherbourg, dont ils restèrent huit jours les maîtres. Ils y détruisirent, à la sape et à la mine, les travaux faits par Coligny de 1738 à 1744, travaux qui n'étaient, comme on sait, que la réalisation du projet de Vauban, que Louis XIV n'avait pas daigné exécuter[1]. Enhardis par ce succès,

[1] Vauban avait surnommé Cherbourg « l'Auberge de la Manche. »

ils voulurent prendre aussi une revanche sur la côte de Bretagne et y débarquèrent de nouveau en septembre. Mais l'issue de cette tentative fut désastreuse pour eux. Refoulé de position en position, jusque dans l'anse de Saint-Cast, le corps expéditionnaire fut littéralement jeté à la mer ; sur trois mille Anglais, un tiers seulement put rejoindre les embarcations, le reste se noya ou resta prisonnier. Dans cette affaire, dont le souvenir est resté populaire en Bretagne, les volontaires avaient rivalisé d'ardeur et d'intrépidité avec les vieilles troupes [1].

Les pertes de notre marine militaire avaient été grandes pendant cette année 1758, puisque nous n'avions pas eu moins de dix-huit bâtiments pris, détruits ou naufragés, dont douze vaisseaux et six frégates, tandis que nos adversaires n'avaient à regretter que quatre bâtiments d'ordre inférieur et pas un vaisseau. Nos désastres, pourtant, devaient être plus grands encore en 1759, l'une des dates les plus néfastes de notre histoire navale.

III

Le récit que fait M. Troude des catastrophes de Lagos (14 août) et de Quiberon (20 novembre 1759) éclaire d'un nouveau jour les péripéties de ces tristes journées. Il est seulement à regretter que la publication de cette partie de son travail ait précédé celle des documents inédits sur les projets de descente en Angleterre, documents dont les lecteurs de la *Revue* n'ont sûrement pas perdu le souvenir [2]. Nous nous bornerons à rappeler que, d'après le dessein primitif, l'armée expéditionnaire, placée sous le commandement du duc d'Aiguillon, devait débarquer, non en Ecosse, comme M. Troude l'a répété d'après des écrivains incomplétement renseignés, mais dans les environs de Maldon, à l'embouchure de la rivière Blackwater, sur la côte d'Essex, et qu'on avait compté, pour appuyer et

[1] Le combat de Saint-Cast est une des défaites les plus complétes (relativement au nombre des troupes engagées) que les Anglais aient essuyées dans leurs guerres avec la France. Le nombre des troupes françaises et des volontaires bretons était supérieur à celui des soldats anglais; mais ceux-ci avaient pour auxiliaire le feu meurtrier de l'escadre de débarquement, qui ne put mettre obstacle à l'impétuosité française. Le duc d'Aiguillon, qui avait le titre de commandant en chef, était établi dans un moulin, et s'y occupait, dit-on, beaucoup plus de la meunière que de l'ennemi. On frappa néanmoins une médaille en son honneur, ce qui fit dire à Duclos que « les médailles modernes rendaient les anciennes bien suspectes. »

[2] *Revue contemporaine*, 2e série, t. LV, p. 13 à 16.



protéger cette tentative, sur la réunion des flottes française et espagnole. En effet, à l'époque où ce plan fut définitivement arrêté, on attendait, d'un moment à l'autre, la mort du roi d'Espagne, Ferdinand, qui s'était toujours obstinément refusé à la conclusion du pacte de famille, en négociation depuis 1752. L'on croyait pouvoir compter sur un changement de système immédiat, à l'avénement de son frère, le roi de Naples (Charles III), ennemi déclaré des Anglais. Aussi, dès qu'on eut, vers la fin de juillet, la certitude du prochain décès de Ferdinand, on expédia au commandant de l'escadre de Toulon, M. de Laclue, l'ordre d'entrer dans l'Océan, où il devait rallier la flotte espagnole.

Toute cette combinaison échoua par une série de contre-temps qui aurait déconcerté les efforts d'officiers plus habiles que le chef d'escadre de Laclue et le maréchal de Conflans. Le premier était un homme brave, mais d'une capacité très-limitée, et de plus, malheureux à la guerre. L'année précédente, retenu par les vents contraires dans le port de Carthagène, il avait eu le chagrin de voir écraser sous ses yeux la division Duquesne sans pouvoir la secourir. En 1759, il n'avait que douze vaisseaux et trois frégates, portant ensemble 910 canons seulement, tandis que l'escadre anglaise comptait seize vaisseaux, douze frégates et corvettes, armés de plus de 1,200 canons. Elle avait pour commandant Boscawen, devenu amiral depuis la prise de Louisbourg. Laclue, signalé et poursuivi depuis Gibraltar, tenta vainement d'échapper à cet ennemi si supérieur. Pendant cette poursuite nocturne (17 août), tandis qu'il gouvernait à l'O.-N.-O., cinq de ses vaisseaux et les frégates se séparèrent de lui et allèrent chercher un asile à Cadix, où Laclue avait précédemment manifesté l'intention de se rendre. Contrairement à l'opinion de quelques écrivains maritimes, M. Troude attribue cette séparation, non à l'indiscipline ou au découragement des capitaines, mais à l'insuffisance des signaux nocturnes faits par Laclue pour indiquer son changement de direction. Après avoir, vers minuit, allumé ses feux de poupe pour faire connaître sa position, il s'était empressé de les éteindre, de peur de la révéler en même temps à l'ennemi. Il en résulta que ce signal ne fut aperçu que des vaisseaux les plus rapprochés du sien. Le lendemain matin sa consternation fut grande quand il ne vit plus que sept de ses vaisseaux. Bientôt, apercevant quelques autres voiles à l'horizon, et, ne doutant pas que ce ne fussent ses navires égarés, il gouverna précipitamment pour s'en rapprocher, et, par cette manœuvre, épargna la moitié du chemin à l'ennemi. La canonnade ne tarda pas à s'engager, naturellement avec un désavantage marqué du côté des Français. Un de nos vaisseaux, le *Centaure*, assailli par cinq vaisseaux ennemis, dut amener après cinq

heures de combat ; son capitaine, de Sabran, avait reçu onze blessures. Des six autres, deux seulement parvinrent à s'échapper ; les quatre derniers, serrés de près, se jetèrent sur la côte de Portugal, terrain neutre, où les Anglais vinrent néanmoins les rechercher : ils en prirent un et brûlèrent les trois autres. On en fut quitte pour faire au roi de Portugal des excuses solennelles. Parmi les vaisseaux détruits figurait celui de Laclue : cet officier qui avait montré autant de courage personnel que d'incapacité, avait reçu deux graves blessures, dont il eut le bonheur de mourir.

Ce désastre prolongea les irrésolutions de la politique espagnole, et exerça par contre-coup une funeste influence sur le sort de la flotte de Brest et de l'expédition d'Angleterre. Ici surtout, les renseignements puisés par M. Troude, aux Archives de la marine, auraient besoin d'être complétés par ceux des affaires étrangères. En réalité, le long retard apporté à la sortie de Brest et, par suite, au départ de l'expédition, ne tenait pas à l'indécision de M. de Conflans, mais à l'espérance persistante du concours de la flotte espagnole. On calculait que, malgré la catastrophe du 19 août, il était possible d'obtenir la supériorité dans la Manche, par la jonction avec M. de Conflans de cette flotte et des vaisseaux enfermés à Cadix ; de détruire la flotte anglaise qui bloquait Brest ou de la rejeter à son tour dans Portsmouth, tout en faisant un détachement de quelques vaisseaux et frégates, pour convoyer le corps expéditionnaire que devaient transporter des navires partant de tous les ports entre Brest et la Loire. Le point de débarquement désigné ouvertement était Irvine, dans le golfe de Clyde (Troude, I, 380), mais les documents, cités dans la *Revue* par M. Egerton, semblent prouver que cette désignation avait pour but de donner le change à l'ennemi, et que la véritable destination était toujours la plage de Maldon. « Les vaisseaux destinés à convoyer l'expédition devaient faire route par l'ouest de l'Irlande et de l'Ecosse, et passer par les Orcades dans la mer du Nord [1]. » Enfin, quand il fut bien démontré qu'il n'y avait pas lieu de compter sur le concours de l'Espagne, M. de Conflans demanda à convoyer l'expédition avec son escadre entière, en profitant de la retraite momentanée de la flotte de blocus, que le mauvais temps avait forcée d'aller s'abriter momentanément dans un port d'Angleterre. Le ministre de la marine Berryer [2] ne se faisait pas illusion sur la capacité de cet amiral

[1] Il se pourrait toutefois que, dans les derniers temps, quand on dut renoncer au concours de l'Espagne, on eût préféré ce débarquement sur la côte occidentale d'Ecosse. Ce changement abrégeait beaucoup le trajet par mer, mais il enlevait à l'expédition une grande partie de son importance, en faisant disparaître toute chance d'un coup de main sur Londres.

[2] Berryer, naguère lieutenant de police, fut ministre de la marine, du 1er novembre 1758 au 13 octobre 1761. Il devint ensuite garde des sceaux, et mourut peu après, ayant mieux fait les affaires de Mme de Pompadour que celles de l'État.



de cour, car il écrivait au duc d'Aiguillon que, le maréchal n'étant pas assez manœuvrier pour pouvoir éviter un combat, il valait mieux que ce combat eût lieu avant que le convoi prît le large. Il ajoutait, avec une légèreté incroyable : « si le combat nous est avantageux, nous passerons facilement ; s'il est douteux, il peut encore faciliter le passage ; *si l'escadre est écrasée, les troupes de terre ne seront pas perdues.* » Cette dernière éventualité, que le ministre considérait évidemment comme la plus probable, fut celle qui se réalisa.

Cette échauffourée fut plus fatale à notre marine que celle de Rosbach ne l'avait été à notre armée de terre. Elle eut lieu dans la baie de Quiberon, lieu fatal, auquel se rattachent d'autres souvenirs plus récents et encore plus lugubres. Une fatalité étrange vint mettre davantage en évidence l'incapacité du chef français, et en aggraver les résultats. Le jour même où l'escadre française franchissait le goulet de Brest, l'amiral Hawke avait repris la mer avec la flotte de blocus. La sortie des Français lui fut immédiatement signalée par ses éclaireurs, et comme le but de cette sortie était bien connu, l'amiral Hawke savait trop bien où trouver nos vaisseaux.

Le rapport du commandant en chef français, publié pour la première fois par M. Troude, est un véritable chef-d'œuvre d'ineptie. Il raconte fort tranquillement que, s'étant aperçu tout à coup, à sa grande surprise, qu'il avait affaire non à une faible division, mais à des forces supérieures aux siennes, il s'était jeté dans le Morbihan, espérant que l'ennemi n'oserait pas l'y suivre ; qu'il l'osa, néanmoins, et entra dans la baie pêle-mêle avec les derniers vaisseaux français qui furent enveloppés ; que, par suite d'une saute de vent qui avait facilité cette manœuvre des navires anglais, les nôtres se trouvaient entassés et s'entre-choquaient dans cet étroit espace ; que depuis longtemps tout était mêlé, quand la nuit qui survint *lui déroba la connaissance du parti que chacun prit* ; qu'ayant été, au milieu de l'obscurité, violemment abordé à tribord et à babord par deux bâtiments français dont il ne savait pas même le nom, il se tira de cette bagarre en allant mouiller dans la baie de Croisic, où il resta toute la nuit, dans la plus complète ignorance de ce qui s'était passé ; enfin que, le lendemain matin, il se vit seul avec un autre navire, *le Héros*, en vue de toute la flotte anglaise ; qu'alors, il s'empressa de s'échouer et d'incendier son navire, le *Soleil Royal*, avant qu'il fût menacé par aucun vaisseau ennemi, tandis que les Anglais coulaient le *Héros*. Enfin il expose avec la même légèreté ce qu'il a appris du sort d'une partie des autres vaisseaux, et ses conjectures sur ce que les autres ont pu devenir. L'auteur de cet incroyable rapport a l'air aussi satisfait de ses subordonnés que de lui-même. « Pour lui, dit M. de Troude, les choses avaient suivi leur marche naturelle ! » Plus tard il sentit la nécessité de se disculper, et changea de lan-

gage. « Il se souvient alors » que ses signaux n'avaient pas été exécutés ; que l'arrière-garde n'avait pas forcé de voiles pour le suivre, qu'il avait été abandonné par la plupart des vaisseaux quand il avait viré de bord pour la secourir. Ces allégations venaient bien tard ! Sans doute plusieurs capitaines avaient ajouté au malheur d'être abandonnés de leur chef le tort de s'abandonner eux-mêmes, mais M. de Conflans restait le principal coupable. Il ne peut y avoir qu'une opinion sur un tel amiral, comme sur les ministres qui, par complaisance pour une favorite, avaient confié des fonctions si importantes à un homme connu d'avance pour incapable, et qui n'osèrent le punir [1] !

Pourtant, nous trouvons encore à signaler dans cette catastrophe quelques actes consolants d'héroïsme. Dans cette arrière-garde, broyée par un ennemi bien supérieur en forces, le *Formidable*, qui portait le pavillon du chef d'escadre Saint-André Duverger, n'avait plus qu'une soixantaine d'hommes en état de combattre, quand il amena son pavillon. L'un de nos meilleurs officiers, Kersaint, commandant du *Thésée*, ne voulut pas survivre à la honte de cette journée. Tout espoir d'évasion étant perdu, il fit ouvrir les sabords de sa batterie basse, qu'on avait dû tenir fermés jusque-là, tant la mer était grosse ; et le vaisseau et son équipage furent engloutis. Sauvay, commandant du *Héros*, démâté, entouré par plusieurs ennemis, et forcé d'amener son pavillon, s'échappa à la faveur de la nuit, et alla, comme on l'a vu plus haut, s'échouer à la côte du Croisic, où son équipage du moins fut sauvé. Le *Juste* avait souffert tellement dans la mêlée, qu'il coula à l'entrée de la Loire. Des autres vaisseaux, abandonnés à eux-mêmes, et dont plusieurs n'avaient, pour ainsi dire, pas combattu, sept se réfugièrent à Rochefort ; sept autres, avec les frégates dans la Vilaine, restèrent une année entière, bloqués dans cette impasse. Ils en furent tirés enfin après bien des péripéties, par un jeune lieutenant de vaisseau, de Ternay, que nous retrouverons dans la guerre d'Amérique.

Le projet de descente en Angleterre qui venait d'échouer si misérablement, devait être appuyé par une tentative de débarquement en Irlande, où la tyrannie protestante était si impatiemment supportée. Il s'en fallut de bien peu que cette tentative, à laquelle on n'avait attaché qu'une importance tout à fait secondaire, n'obtînt un succès complet. La conduite de cette petite expédition

[1] Le maréchal de Conflans perd notre flotte... Quel est son châtiment? De n'être point présenté au roi, et d'aller journellement en public affronter les mépris qu'on n'ose lui marquer. (Duclos.)

composée de quatre frégates et deux corvettes portant 1,200 hommes de débarquement, avait été confiée à Thurot, corsaire de Dunkerque, digne compatriote de Jean Bart. Cet habile marin, dont l'existence offre les péripéties les plus romanesques, était depuis longtemps la terreur des Anglais. La nouvelle de sa sortie de Dunkerque (octobre 1759) excita une alarme générale ; on s'attendait à le voir débarquer sur un point quelconque du littoral nord de l'Angleterre. Tandis que l'on prenait de ce côté toute espèce de précautions, Thurot doublait les îles Shetland, et se rabattait sur l'extrémité nord de l'Irlande. La persistance du mauvais temps et des obstacles moraux prolongèrent, au delà de toutes les prévisions, cette traversée. Abandonné par deux de ses frégates dont les capitaines avaient été plus dociles à des préjugés de caste qu'à la voix de l'honneur véritable, Thurot mouilla enfin le 21 mars devant le lac Belfast, dans le canal du Nord. On vit alors, malgré le temps perdu, malgré la réduction déjà subie par des forces si minimes, ce qu'aurait pu faire cet homme s'il avait été dignement secondé. Le même jour, le château de Carrickfergus fut attaqué et enlevé par les troupes de débarquement. On se souvient encore, après plus d'un siècle, dans ces parages reculés, de l'émotion produite par l'apparition imprévue, presque fantastique de la petite division française; de l'insurrection éclatant, gagnant de proche en proche avec une rapidité foudroyante dans ces campagnes de l'Ulster, où, d'après les renseignements les plus sûrs, les catholiques étaient dans la proportion de dix-neuf contre un contre leurs tyrans ! Malheureusement le désastre de Quiberon, accompli déjà depuis quatre mois, et dont Thurot n'eut connaissance qu'après son débarquement, ne laissait à son audacieuse entreprise aucune chance de succès. Il dut congédier les insurgés accourant en foule se réunir à lui, les ajourner à des temps meilleurs, qui ne vinrent jamais, et se rembarquer précipitamment (27 mars) , car il ne s'agissait plus de victoire, mais de salut. Mais notre malheur devait être complet. Atteint au sud de l'île de Man par trois frégates ennemies lancées à sa poursuite, Thurot eut la douleur de voir les *nobles* capitaines de ses deux dernières frégates prendre chasse malgré les signaux de ralliement, et le laisser seul aux prises avec des forces triples des siennes. Pourtant, l'un de ces déserteurs, voyant, au bout d'une heure, le signal de ralliement flotter encore à bord de la frégate de Thurot, eut remords de son lâche orgueil et manœuvra pour obéir. Il étai trop tard ! Thurot venait d'être tué, e son second amenait le pavillon ! Les deux autres frégates, poursuivies à leur tour, ne tardèrent pas à succomber.

Ainsi finit cet homme, auque il n'a manqué que des occasions

dignes de lui pour prendre place dans l'histoire à côté des Duquesne et des Ruyter. Aujourd'hui encore, le nom de Thurot, comme celui de Dupleix, est plus célèbre en Angleterre qu'en France. La nouvelle de sa mort réjouit, rassura plus nos ennemis que les désastres de Lagos et de Quiberon. Aucune entreprise française sur l'Irlande de n'a été tentée avec des moyens plus faibles, aucune n'a été plus près réussir. La mort fit bien de prendre ce vaillant homme; elle lui épargna la douleur d'assister à la démolition de son port de Dunkerque, concédée par le traité de 1763. Cette exigence, inspirée par le ressentiment des désastres qu'avaient infligés à nos ennemis tant de marins intrépides sortis de ce port, est une des conditions les plus humiliantes qu'ait jamais subies la France.

Les deux dernières années de cette guerre ne nous offrent, à bien peu de chose près, que des sujets de deuil. Dans l'Inde, le chef d'escadre d'Aché était venu se mesurer pour la troisième fois avec les Anglais sans trop de désavantage. Mais il s'empressa de quitter la rade de Pondichéry, alléguant toujours l'impossibilité d'y faire des réparations indispensables, et celle de braver plus longtemps l'escadre ennemie, qui allait, disait-il, recevoir d'importants renforts. Il ramena donc son escadre à l'Ile-de-France, où elle essuya, au mois de janvier suivant, un ouragan qui la mit dans l'impossibilité absolue d'agir. Pendant ce temps, nos affaires dans l'Inde devenaient absolument désastreuses. Toutes les fois qu'il s'était trouvé en contact immédiat avec l'ennemi, d'Aché s'était montré énergique et habile plus qu'aucun autre officier de son temps, mais M. Troude lui reproche avec raison d'avoir sacrifié, dans plus d'une circonstance décisive, l'intérêt général à la satisfaction de ses ressentiments particuliers.

La surprise de Terre-Neuve, par M. de Ternay; celle de Mascate et des comptoirs de Sumatra, brillant début maritime de Destaing, étaient loin de compenser la perte complète de l'Inde, celle du Canada, des Antilles, l'issue presque toujours malheureuse d'une foule de combats particuliers.

L'accession tardive de l'Espagne ou *pacte de famille* fut pour l'Angleterre un bonheur de plus. Elle lui donna l'occasion de conquérir sans obstacle les colonies espagnoles, à la défense desquelles nous ne pouvions plus concourir. Pourtant, cette accumulation de désastres avait ému la fibre nationale; les villes de Paris, de Marseille, de Bordeaux, les Etats de Languedoc, de Bordeaux, de Flandres, d'Artois, les fermiers généraux, etc., avaient offert des fonds pour la construction de nouveaux vaisseaux. Le duc de Choiseul, auquel on imputait en grande partie tous ces malheurs, et qui réu-

nissait alors le ministère de la marine à celui de la guerre, déployait une grande activité pour se disculper devant l'opinion. Mais cette impulsion était trop tardive; la réorganisation de notre marine épuisée avait besoin de plusieurs années de paix. On se résigna donc à signer le traité de 1763, qui sanctionnait la plupart des conquêtes faites par l'Angleterre. Les documents publiés ici même semblent prouver que Louis XV était moins indifférent que ne l'ont dit la plupart des historiens, à cet abaissement de la France, et qu'il chercha jusqu'à la fin à s'en consoler par la perspective d'une revanche, d'une descente en Angleterre accomplie à l'aide des forces combinées de la France et de l'Espagne [1].

En 1765, une division française fut envoyée contre les pirates du Maroc. Elle bombarda les ports de Salé et de Larrache, leurs principaux refuges; mais il était dit que, sous ce règne, notre marine serait toujours malheureuse. Plusieurs embarcations françaises s'étant engagées trop avant dans la rivière de Larrache, furent abîmées par la mousqueterie; plusieurs allèrent en dérive à la côte, et leurs équipages périrent ou restèrent prisonniers. Nous n'aurions pas cité ce malencontreux coup de main, qui nous coûta 300 hommes, si l'on n'y voyait figurer pour la première fois un nom destiné à devenir glorieux. L'un des bâtiments d'ordre inférieur qui faisaient partie de cette division avait pour commandant le bailli de Suffren.

La récapitulation du nombre des bâtiments pris ou détruits de part et d'autre, pendant les deux guerres navales du règne de Louis XV est aussi affligeante qu'instructive. Nous n'avions pris aux Anglais que quatre vaisseaux et deux frégates, ils nous avaient enlevé trente et un vaisseaux et vingt et une frégates. En fait de vaisseaux détruits, naufragés et incendiés, les pertes étaient à peu près balancées, et les Anglais avaient perdu, grâce à nos vaillants corsaires, un bien plus grand nombre de bâtiments de moindre force (trente-neuf contre six [2]). Mais c'était là une faible compensation du malheur obstiné, de l'infériorité flagrante de notre marine militaire.

Cet abaissement de la France comme puissance maritime tenait à trois causes principales : l'état d'abandon dans lequel sa marine avait été laissée pendant la Régence et le trop long ministère de Maurepas (1723-1749) ; l'alliance autrichienne de 1756, qui força

[1] *Revue contemporaine*, t. LV, 2e série, p. 16 et suiv. Consulter surtout l'important mémoire du comte de Broglie, cité presque en entier dans le travail de M. Egerton.

[2] On trouvera l'indication de plusieurs faits d'armes glorieux de nos corsaires pendant le règne de Louis XV, dans notre article sur l'intéressant opuscule de M. Pointel, *M. Drouyn de l'Huys et les corsaires français*



le gouvernement français de consacrer à la guerre continentale les ressources que réclamaient la marine et les colonies; enfin, ce que les écrivains maritimes nomment la « Guerre de bouton, » c'est-à-dire la mésintelligence qui régnait entre les marins de l'Etat et ceux de la Compagnie des Indes, ou, plus généralement, entre les officiers appartenant à la noblesse et ceux d'origine roturière, ou *officiers bleus.*

IV

Si M. de Choiseul avait eu sa part de responsabilité dans les désastres de notre marine, il fit aussi de grands efforts pour lui préparer une revanche, en donnant une vive impulsion aux travaux de construction de nouveaux navires. Il y en avait plus de soixante sur les chantiers à l'époque de sa disgrâce. En même temps, il s'efforçait d'entretenir en Angleterre des relations avec les derniers jacobites, et faisait faire, par l'un des derniers compagnons du Prétendant, des reconnaissances topographiques fort étendues, en vue d'une nouvelle tentative de descente [1].

La marine, négligée comme tous les autres services, pendant les quatre dernières années du règne de Louis XIV, prit un nouvel essor à l'avénement de son successeur, sous la direction du ministre Sartines. Ce personnage, qui avait laissé, comme lieutenant de police, de fâcheux souvenirs, se tira mieux de ses nouvelles fonctions qu'on ne pouvait l'espérer. Etranger à la marine, comme la plupart de ses prédécesseurs, il eut du moins le bon esprit de s'entourer d'hommes compétents, en établissant auprès de l'administration centrale un conseil, composé en grande partie d'officiers de vaisseau. On dut à ce conseil la fameuse ordonnance de 1776, dont les dispositions allaient exercer une heureuse influence sur les événements de la guerre d'Amérique.

Après la signature du traité défensif avec les « insurgents », le ministre adressa au lieutenant-général d'Orvilliers, désigné pour le commandement de la grande flotte de Brest, déjà prête à prendre la mer, une lettre qui compte parmi les documents capitaux de notre histoire maritime. « Il s'agit, écrivait Sartines, de rendre au pavillon français l'éclat dont il brillait; il s'agit de faire oublier des

[1] Consulter à ce sujet, dans les articles déjà cités de M. Egerton, l'analyse des travaux de Blairfindy.

fautes et des malheurs passés; ce n'est que par les actions les plus signalées que la marine peut espérer d'y parvenir. S. M. a le droit d'attendre les plus grands efforts de ses officiers; ils doivent s'attendre qu'ils auront à lutter contre des ennemis puissants par leur nombre, enhardis par un grand exercice de la mer et fiers de leurs succès passés... L'instruction de S. M., qu'elle me charge expressément de vous faire connaître ainsi qu'à tous les officiers commandants, est que ses vaisseaux attaquent avec la plus grande vigueur et se défendent, en toute occasion, jusqu'à la dernière extrémité... Si quelque vaisseau du roi était forcé de se rendre, S. M. n'admettrait pour justification que l'impossibilité physique et prouvée où se serait trouvé le capitaine de prolonger sa défense, etc. » Rien de plus sage, de plus français que ces principes, dont l'application n'eût pas été déplacée en terre ferme quelques années plus tard. Le ministre recommandait aussi de la façon la plus pressante la subordination et la concorde, si nécessaire entre « militaires qui courent les mêmes dangers et aspirent aux mêmes honneurs. » (2 avril).

Comme le fait observer avec raison M. Troude, ces instructions abrogeaient le système « craintif et défensif » qui avait prédominé dans les guerres précédentes, système fatal, qui « perdait la force morale pour épargner la force physique. »

Le début de la guerre fut d'un heureux augure pour nos armes. Dans la soirée du 17 juin 1778, la frégate la *Belle-Poule*, (capitaine Chadeau de la Clochetterie), détachée pour observer les mouvements des Anglais à l'entrée de la Manche, combattit avec avantage une frégate d'égale force, l'*Aréthuse*. Après trois heures et demie de lutte, l'*Aréthuse*, démâtée de son grand mât et presqu'entièrement dégréée, fit vent en arrière et se replia sur une escadre anglaise, dont la proximité la sauva.

D'Orvilliers, commandant de la flotte de Brest, était un homme déjà septuagénaire, encore vigoureux d'esprit et de corps. Il avait commencé à servir sous Duguay-Trouin ; c'était donc le dernier officier général qui eût connu dans sa jeunesse quelques marins de la grande époque, et, pendant les désastres du règne qui venait de finir, on n'avait eu à lui imputer aucune faute, aucun malheur. La bataille qu'il livra à l'amiral Keppel, à la hauteur d'Ouessant (27 juillet), ne fut pas décisive, mais néanmoins plutôt à notre avantage. C'était déjà beaucoup pour l'honneur du pavillon français; car nos forces se trouvaient plutôt inférieures à celles de l'ennemi. De chaque côté, on comptait en ligne trente vaisseaux. Mais parmi ceux des Anglais, il y en avait *cinq* de 90 canons. *Dix-sept* étaient de 74, *un* de 70, *cinq* seulement de 64; tandis que

nous n'avions qu'un seul navire de 90, *deux* de 80, *un* de 70, *douze* de 74, *douze* également de 64, *un* de 60 et *deux* de 50 ; ces trois derniers si faibles d'échantillon, qu'ils restèrent en dehors de la ligne avec les frégates. Les deux vaisseaux amiraux étaient armés chacun de cent canons ; c'étaient, du côté de la France, la *Bretagne*, de l'autre, le *Victory*, ce fatal *Victory*, sur lequel, vingt-sept ans après, Nelson devait vaincre et mourir à Trafalgar.

La bataille d'Ouessant eut trois phases distinctes : première attaque, repoussée avec perte, des Anglais sur notre arrière-garde ; manœuvre bien conçue de d'Orvilliers pour envelopper l'arrière-garde ennemie, manquée par suite d'un retard dans l'exécution de l'ordre par les vaisseaux de tête : enfin, tentative avortée de l'amiral anglais pour prendre en queue la ligne française. Keppel dut renonçer de lui-même à son projet en reconnaissant que cinq de ses meilleurs vaisseaux étaient trop maltraités pour concourir à cette évolution. Il battit donc en retraite, suivi par l'armée navale française dont les avaries étaient bien moins considérables, et lui échappa à la faveur de la nuit. Depuis la dernière victoire de Tourville (Beachy-Head) c'était la première fois qu'une flotte anglaise aussi nombreuse se retirait devant l'ennemi. L'impression de cette rencontre fut profonde dans les deux pays. En France, on y vit un commencement de revanche des désastres du dernier règne ; en Angleterre même, les esprits les plus sensés reconnurent que la prétendue victoire de Keppel était tout au plus une journée indécise, et qu'il fallait désormais compter avec la marine française ressuscitée [1].

Pendant ce temps, une escadre de douze vaisseaux et quatre frégates, partie de Toulon en avril, sous le commandement du vice-amiral Destaing, guerroyait sans grand résultat contre les forces à peu près égales du vice-amiral Howe, sur les côtes des Etats-Unis et dans les Antilles. A Rhode-Island (août), Destaing, qui allait se trouver pris au mouillage entre l'escadre et les batteries anglaises de la côte, se dégagea avec beaucoup de hardiesse et de bonheur de cette position dangereuse, en profitant d'un vent favorable pour

1 On sait qu'il y eut, à l'occasion de cette bataille, un véritable déchaînement à la cour contre le commandant nominal de l'avant-garde. C'était le duc de Chartres, celui qui fut plus tard, et pour cette raison peut-être, Philippe-Égalité. C'était, disait-on, par lâcheté qu'il avait feint de ne pas comprendre les signaux dans l'action, et empêché la victoire complète de la flotte. Cette accusation était fausse. Ce malheureux prince a commis assez de fautes, sans qu'on lui en impute d'imaginaires. L'avant-garde était, en fait, dirigée par un de nos meilleurs marins, le chef d'escadre Lamothe-Picquet, qui était à bord du même vaisseau que le prince ; s'il n'avait pas compris les premiers signaux, c'est que la transmission en avait été défectueuse. Le ressentiment de cette calomnie a exercé une grande influence sur la conduite ultérieure du duc d'Orléans.



franchir les passes malgré le feu des forts ennemis. Une bataille au large était imminente, quand une tempête dispersa les deux escadres. Trois semaines plus tard, Howe, ayant rallié ses vaisseaux et reçu des renforts qui lui donnaient sur son adversaire une supériorité considérable, le trouva si bien embossé dans la baie de Boston, qu'il n'osa l'attaquer. A la même époque, une expédition française, partie de la Martinique, s'empara de la Dominique, l'une des îles cédées en 1763. En revanche, au mois de novembre suivant, Destaing ne put empêcher les Anglais de prendre Sainte-Lucie[1].

Pendant cette campagne, la plupart des rencontres isolées furent à l'avantage des Français. Nous citerons notamment, parmi celles où les forces étaient à peu près balancées ou même supérieures du côté de l'ennemi, la prise de l'anglaise *Minerve* par la *Concorde*, dans les eaux de Saint-Domingue (22 août), et celle du *Fox*, par la *Junon*, dans les parages d'Ouessant. La première de ces rencontres est surtout remarquable, car la frégate capturée était sensiblement plus forte (32 canons contre 26). Mais le commandant de la *Minerve* avait manqué de sagesse en laissant arriver sans précaution sur son adversaire, qu'il prenait pour un navire de commerce. Cette imprudence lui valut, à portée de pistolet, une bordée des plus meurtrières, qui exerça une influence décisive sur le sort de l'action. Nous devons encore mentionner le beau combat soutenu le 20 octobre, sur la côte de Bretagne, par le vaisseau français le *Triton*, de 64 canons, contre deux anglais, le *Jupiter*, de 50 canons, et la *Médéa*, de 28. Attaqué à la fois de babord et de tribord, le capitaine du *Triton*, de Ligondes, parvint, au moyen d'une grande arrivée, à mettre ses deux adversaires du même côté, ce qui rétablissait à peu près l'équilibre; de graves avaries survenues dans leur gréement les empêchèrent de reprendre leur première position. Après trois heures de lutte, la frégate abandonna la partie; une heure plus tard, le vaisseau anglais battit en retraite à son tour; un grain violent, qui obscurcit l'horizon, le déroba à la poursuite du vainqueur[2]. Le brave Ligondes fut blessé mortellement dans cette rencontre, qui fait autant d'honneur à l'habileté du capitaine qu'à la bravoure de ses soldats. Il fut dignement remplacé par la Clochetterie, promu au grade de capitaine de vaisseau pour le brillant combat de la *Belle-Poule*.

En résumé, nous avions le droit d'être fiers des résultats obtenus

[1] Dans cette campagne et dans la suivante, Destaing eut sous ses ordres plusieurs de nos plus habiles marins: Breugnon, Suffren, Bougainville, d'Albert de Rions.

[2] Il faut reconnaître que ce *Jupiter* anglais n'était pas des plus foudroyants. Nous le retrouvons, en mai 1779, reculant devant la frégate *la Blanche*, de 32 canons, qui le força d'abandonner une prise.

pendant cette première année de guerre. Nous n'avions perdu que deux frégates et deux bâtiments de rang inférieur, tandis que la perte des Anglais en navires pris, détruits ou naufragés, s'élevait à vingt-quatre, dont deux vaisseaux de ligne et douze frégates[1].

V

La campagne de 1779, dans la Manche, s'ouvrait, pour l'Angleterre, sous les plus sombres auspices. L'Espagne, qu'elle avait imprudemment provoquée, se décidait enfin à joindre ses armes aux nôtres. Une nouvelle *Armada* franco-espagnole, sous le commandement de d'Orvilliers, devait écraser d'abord la flotte anglaise de la Manche, puis convoyer une armée de 40,000 hommes prête à s'embarquer pour l'Angleterre.

Cette grande entreprise, qui semblait devoir porter un coup mortel à la suprématie maritime de nos orgueilleux voisins, devait avorter misérablement. Les motifs de ce complet insuccès ont été surabondamment expliqués ici même. L'événement justifia trop bien la haute prévoyance du comte de Broglie, qui avait si vivement insisté sur la nécessité d'assigner aux Espagnols un rôle absolument à part (la délivrance de l'Irlande, par exemple), dans une entreprise de ce genre. La France en fit moins avec leur concours qu'elle n'eût fait réduite à ses seules forces. Le temps qui aurait été le plus favorable pour opérer dans la Manche (juin, juillet), fut employé à aller chercher, à attendre les vaisseaux espagnols, qui ne se réunirent à nous que le plus tard possible, et de fort mauvaise grâce. Vingt de ces vaisseaux seulement passèrent sous les ordres de d'Orvilliers, le reste forma une armée indépendante, dite d'observation, tant l'orgueil espagnol répugnait à fléchir sous un commandement étranger. Grâce à ce ralliement tardif, la saison favorable était passée, les vivres presque épuisés, la santé des équipages gravement compromise. L'avantage du nombre se trouvait ainsi presque annulé d'avance. Les vents contraires se mirent de la partie, et l'on ne put ni joindre la flotte ennemie, n même intercepter le convoi anglais des Antilles, qu précéda de quelques jours l'armée combi-

[1] Parmi nos pertes de 1778 figure celle de la frégate *Sartines*, prise par une division. Elle était commandée par Blanquet-Duchayla, le même qui fut, vingt ans après, si malheureux à Aboukir, et si injustemen trait par Bonaparte.

née. La responsabilité de cette immense déception fut attribuée en partie, et fort injustement, au commandant en chef français. Profondément découragé, il quitta le service et embrassa la vie monastique. Cet homme, dont le nom avait un moment rayonné d'un si grand éclat, se perdit volontairement dans une si profonde obscurité, qu'on a longtemps ignoré l'époque de sa mort. Il n'avait pas été vaincu pourtant, et si l'occasion de combattre lui avait échappé, la faute en était aux Espagnols, et non à lui. L'histoire sera plus juste pour lui que les contemporains ; le souvenir d'Ouessant suffit pour préserver à jamais de l'oubli le nom de d'Orvilliers.

La fortune nous avait été plus favorable aux Antilles. Destaing, renforcé successivement par les chefs d'escadre de Grasse, Vaudreuil et Lamothe-Picquet, s'était emparé successivement des petites îles Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Vincent, et enfin d'une colonie bien plus importante, la Grenade (2 juillet). Quatre jours après, il repoussa avec perte les amiraux Byron et Barrington, accourus trop tard au secours de cette île. Dans cet engagement, les forces navales s'équilibraient, mais l'avantage de la position était considérable de notre côté et, de l'aveu des Anglais, ils auraient été obligés d'abandonner plusieurs vaisseaux gravement avariés, si le commandant français avait poursuivi ses avantages. Mais Destaing était de ces hommes qui savent mieux vaincre que profiter de la victoire. Après avoir fait enlever l'île Cariacou par une petite division que dirigeait Suffren, Destaing ne voulut pas reprendre la route d'Europe sans donner quelque secours aux Américains, alors vivement pressés par leurs adversaires. Cette résolution, politiquement très-sage, méritait un meilleur succès. Il échoua complétement dans son entreprise sur Savannah, et ses vaisseaux, en regagnant les ports de France, furent plus maltraités d'une tempête qu'ils ne l'avaient été par l'ennemi.

Ainsi que dans l'année précédente, les engagements particuliers furent presque toujours favorables à nos armes. L'un des plus brillants fut celui de la *Concorde* (capitaine de Tilly) ; cette frégate qui, en 1778, avait pris un navire plus fort qu'elle. Le 18 février 1779, cette frégate qui venait d'essuyer une violente tempête, ayant eu son grand mât brisé par la foudre, et subi de telles avaries qu'on avait dû, pour l'alléger, jeter à la mer 12 de ses canons sur 32, repoussa victorieusement l'attaque d'une frégate de même échantillon et munie de toute son artillerie. Le 21 juillet suivant, l'infatigable Tilly, à peine réparé, enleva une autre frégate de 26 canons. Le 18 mars, en vue de cette pointe Saint-Mathieu (Morbihan), dont le nom revient si souvent dans nos annales maritimes, la frégate l'*Aigrette*, commandant Labretonnière, livra à cette même

Aréthuse que nous avons vue figurer dans la rencontre de la *Belle-Poule*, un combat à la suite duquel le bâtiment ennemi, désemparé, alla se perdre sur les écueils de cette côte redoutable.

Les combats des frégates *la Junon* et *la Surveillante*, soutenus avec succès contre des vaisseaux de ligne, ont une importance encore plus grande dans nos annales maritimes. Le premier eut lieu dans la Manche, le 17 août. La *Junon*, de 32 canons, se trouvait considérablement écartée de la flotte franco-espagnole et faisait route pour la rejoindre, quand elle aperçut, très-près de la côte anglaise, un vaisseau dont l'allure semblait trahir une certaine indécision : c'était l'*Ardent*, de 64 canons. Le capitaine de la *Junon* lui envoya une bordée par la hanche de bâbord ; remarquant que les sabords de l'ennemi n'étaient ouverts que d'un côté, il en conclut fort justement que ses préparatifs de combat n'étaient pas faits des deux bords. Jugeant que l'avantage de la surprise pourrait compenser et au delà l'infériorité des forces, il n'hésita pas à s'engager à fond. « Passant de suite à la poupe de l'*Ardent*, il lui envoya une volée d'enfilade, et, reprenant sa première route, il le combattit par l'autre hanche, et il eut le temps de tirer plusieurs bordées avant que le vaisseau pût lui répondre. » Le bruit du combat ayant attiré une seconde frégate française, l'*Ardent* amena pavillon. Le capitaine de la *Junon* était Bernard de Marigny, mort vice-amiral en 1816.

Le combat de la *Surveillante* et de la frégate anglaise *Québec* (4 octobre) eut lieu dans les parages d'Ouessant. Ce fut un duel à mort, soutenu de part et d'autre avec une opiniâtreté héroïque, pour l'honneur des deux nations. De part et d'autre, la bravoure était égale, et la légère supériorité de force qui existait en faveur de l'Anglais (36 canons contre 32) paraît avoir été compensée et au delà par l'habile manœuvre de son adversaire, et aussi par la fortune, qui, cette fois, eut le rare caprice de nous favoriser en mer. Elle voulut qu'au moment où les deux mâtures s'abattaient à la fois, celle du *Québec*, tombant sur l'arrière, interrompît le service d'une partie des batteries, tandis que celle de notre frégate s'en allait à babord. Le capitaine Ducouédic, blessé mortellement et commandant toujours, ordonna l'abordage; mais, en ce moment, le feu mis par les grenades françaises à un amas de goudron éclatait avec une impétuosité irrésistible à bord du navire anglais. Le nôtre s'en dégagea, non sans peine, et les deux frégates n'étaient pas à cent mètres l'une de l'autre, quand l'anglaise sauta. Son capitaine, Farmer, qui vaut bien aussi la peine qu'on le nomme, sommé de se rendre, avait, pour toute réponse, relevé et cloué son pavillon à un débris de mât. Quatre jours après, la *Surveillante*, épave triomphale, rentrait à Brest, remorquée par les embarcations de l'armée navale.

Tous ses officiers étaient morts ou grièvement atteints, Ducouédic lui-même ne survécut que trois mois à ses blessures. Un monument érigé dans la principale église de Brest, et respecté par toutes les révolutions, rappelle le souvenir de ce brave, auquel il manqua quelques années de vie pour devenir un de nos grands hommes de mer, ou bien, qui sait? pour mourir fusillé à Quiberon!

Dès le 31 décembre 1778, l'escadre de Vaudreuil, qui allait rejoindre Destaing aux Antilles, avait repris aux Anglais le Sénégal, qui leur avait été abandonné en 1763. Une escadrille laissée dans ces parages sous les ordres du capitaine de vaisseau Pontevès, ajouta à cette conquête celle des comptoirs anglais de la Gambie et de Sierra-Leone.

Pendant l'année 1779, la France avait perdu neuf frégates, dont une incendiée, et les autres prises par des divisions ou des bâtiments de force très-supérieure. Mais elle n'avait perdu qu'un vaisseau de ligne brûlé par accident, tandis que l'Angleterre avait à en regretter trois, *pris* et non détruits, plus cinq frégates, outre la perte de la Grenade et des établissements d'Afrique. Mais l'échec de la flotte combinée dans la Manche suffit pour relever le courage des Anglais.

L'année 1780 commença heureusement pour eux. Sir George Rodney, chargé du commandement de leurs forces navales anglaises dans les Antilles, accomplit avec beaucoup d'habileté et non moins de bonheur le ravitaillement de Gibraltar. Cette opération, qui exerça une grande influence sur le sort de la guerre, fut favorisée par un coup de vent violent qui dispersa à point nommé les vaisseaux chargés de disputer le passage du détroit.

Les trois escarmouches des flottes anglaise et française dans la mer des Antilles (17 avril, 15 et 19 mai), offrent peu d'intérêt. En comparant les rapports des amiraux Rodney et de Guichen sur ces escarmouches, on remarque que chacun d'eux attribue à son adversaire le désir d'éviter le combat ou de le terminer le plus promptement possible[1]. Le désir d'ajourner un effort décisif se comprend davantage de la part de Guichen, qui attendait un renfort considérable de vaisseaux espagnols. Ces vaisseaux parurent en effet à la Martinique dans la première quinzaine de juin, mais, ils en repartirent presqu'aussitôt. « Leur commandant, Solano, se refusa à toute combinaison qui aurait pu retarder son arrivée à la Havane. » Ce refus de concours entraîna l'abandon de tout projet offensif

[1] Dans la dernière de ces rencontres, plusieurs vaisseaux anglais furent beaucoup plus maltraités qu'aucun des nôtres: l'un d'eux même, le *Cornwall*, ne put être réparé et fut coulé à fond.



contre Rodney et la Jamaïque. Sur les côtes de l'Amérique du Nord, une forte division anglaise se présenta en juillet devant Rhode-Island, mais se retira sans avoir rien entrepris, grâce aux judicieuses dispositions et à la fière contenance du chef d'escadre de Ternay, qui venait de débarquer sur ce point un renfort de 6,000 hommes de troupes françaises.

Dans les rencontres entre bâtiments isolés, l'une des plus intéressantes est celle qui eut lieu le 7 juin, sur la côte de l'Amérique septentrionale, entre les frégates *Hermione* et *Isis*, de force à peu près pareille. Le commandant de l'*Hermione* était ce Latouche-Tréville, le plus habile des marins qui embrassèrent, quelques années plus tard, le parti de la Révolution, et dont la mort prématurée, sous le Consulat, fut si utile à l'Angleterre. Après un engagement des plus vifs, l'*Isis*, criblée de boulets dans sa coque, abandonna la partie, et ne put être atteinte par son adversaire, dont la voilure était fortement endommagée. Peu de jours après, Latouche, ayant eu connaissance du rapport du capitaine anglais qui intervertissait les rôles, adressa un démenti énergique, qui ne fut pas relevé [1]. Le 5 juillet 1780 est une date néfaste pour notre marine ; elle perdit ce jour-là, sur la côte bretonne, deux corvettes et une frégate, la *Capricieuse*. Cette dernière, assaillie par deux frégates, dont chacune lui était supérieure, ne succomba qu'après cinq heures de combat, et dans un tel état de délabrement que les capteurs, ne pouvant l'amariner, furent contraints d'y mettre le feu. Le 16 du même mois, à la hauteur de la Loire, la *Belle-Poule*, dont on se rappelle sans doute le glorieux combat au début de la guerre, succomba, après une longue et honorable résistance contre un vaisseau de 72. Elle n'était plus sous les ordres de la Clochetterie, passé capitaine de vaisseau; son nouveau commandant, Kergariou-Coatles, marin aussi brave que malheureux, se fit tuer en la défendant [2]. En revanche, sur la côte algérienne, la *Montréal*, frégate de 32 canons, repoussa victorieusement l'attaque d'une frégate anglaise, appuyée d'une corvette et de trois bâtiments d'ordre inférieur.

En résumé, les Anglais, dans cette année 1781, perdirent deux vaisseaux, deux frégates, sept bâtiment d'ordre inférieur ; les Français, un vaisseau, cinq frégates et six petits bâtiments.

1 La lettre de Latouche, que M. Troude cite en entier, est curieuse. Elle prouve qu'à cette époque, contrairement au déplorable usage qui prévalut plus tard, beaucoup d'officiers faisaient tirer non dans la mâture, mais dans la coque de l'ennemi, parce que, suivant l'énergique expression de l'un d'eux, *les Anglais n'aiment pas qu'on les tue*.

2 L'année précédente, il commandait une frégate *la Danaé*, qui échoua et fut abandonnée de son équipage dans la baie de Cancale.



VI

Ce fut le combat de la Praya (16 avril 1781), qui mit pour la première fois en pleine lumière le plus grand homme de mer qui ait paru dans cette guerre, le plus grand peut-être qu'ait jamais eu la France, le bailli de Suffren. Il avait reçu le commandement de cinq vaisseaux, qui devaient se rendre dans la mer des Indes, après avoir laissé des renforts à la colonie hollandaise du Cap, menacée par une division anglaise. Averti de la présence de cette division dans la rade de la Praya, sur la côte méridionale des îles du cap Vert, il l'attaqua résolûment au mouillage, sans s'inquiéter autrement de la neutralité portugaise, entendant, au contraire, que cette journée fût la contre-partie exacte de celle de Lagos. (V. ci-dessus, § III.). Il comptait sur l'avantage de la surprise pour compenser et au delà l'énorme supériorité de l'ennemi. Les vaisseaux de Suffren portaient 388 canons, ceux de la division anglaise 464, escortant vingt-six navires de transports de la compagnie des Indes, armés de plus de 500 canons. Pourtant l'effet produit dans cette masse flottante par la seule attaque du *Héros*, le vaisseau de Suffren, prouve que cette entreprise aurait pu faire un mal incalculable à l'ennemi, si les dispositions prescrites par le commandant en chef français pour une attaque d'ensemble avaient été ponctuellement exécutées. Malheureusement l'infériorité de marche des autres navires, les hésitations ou la maladresse des capitaines, compromirent le succès de cette belle entreprise. L'un d'eux, du moins, aussi courageux qu'imprévoyant, le capitaine Trémigon de l'*Annibal*, pénétra d'assez bonne heure dans la rade sans avoir fait ses préparatifs de combat, et y reçut une blessure mortelle ; un autre fut tué au moment où il allait y pénétrer. Réduit ainsi à deux vaisseaux sérieusement engagés et souffrant beaucoup de l'intensité croissante du feu de l'ennemi, Suffren opéra sa retraite sans être sérieusement inquiété, et devança de quinze jours au Cap l'expédition anglaise qu'il avait si rudement coudoyée au passage. Ce combat, dont l'effet moral fut très-grand, lui valut le grade de chef d'escadre.

Le 8 mars, un engagement non moins glorieux pour les armes françaises avait eu lieu sur la côte de l'Amérique du Nord. Nous voulons parler du combat livré au vice-amiral Arbuthnot par le

capitaine de vaisseau Destouches, à la hauteur du cap Henri. Cet officier distingué avait remplacé dans le commandement de l'escadre d'Amérique le chef d'escadre de Ternay, mort de maladie. Dans cette rencontre, les forces de l'ennemi étaient incontestablement supérieures. Sur onze bâtiments, il y en avait un de 98, trois de 74, deux de 64, et quatre frégates, dont l'une était armée de 50 canons. Nous n'avions, nous, que dix bâtiments dont le plus fort était de 80 canons, deux seulement de 74, quatre de 64, un de 44 (c'était un vaisseau anglais pris quelque temps auparavant par l'intrépide de Tilly), une seule frégate de 32 canons, et un vaisseau armé en flûte (le *Fantasque*, naguère commandé par Suffren). Il est vrai que bon nombre de nos meilleurs marins servaient dans cette escadre. Parmi les capitaines de vaisseau figuraient Médine, Lagrandière, la Clochetterie, Tilly; Bernard de Marigny commandait le vaisseau jadis anglais l'*Ardent*, sa conquête de l'année précédente. La frégate était l'*Hermione*, encore commandée par Latouche. Enfin, Destouches avait pour chef d'état-major un homme des plus habiles, trop longtemps oublié, auquel la *Revue* a consacré naguère un article spécial : Liberge de Granchain.

Cette rencontre ne fut, à vrai dire, qu'un véhément prélude de combat, dont le résultat fut loin d'être favorable aux Anglais. Après une canonnade de deux heures, leur chef donna le signal de la retraite, et se réfugia dans la Chesapeak, remorquant trois de ses vaisseaux qui ne pouvaient plus tenir la mer. Ainsi, dans ce court espace, de temps, l'habileté et la vigueur du tir des Français avaient interverti la supériorité des moyens, et forçaient les Anglais à refuser de s'engager à fond. Destouches avait lui-même plusieurs navires assez maltraités, mais non inhabiles à la manœuvre. Pour bien constater son avantage, il resta pendant vingt-quatre heures, devant la Chesapeak, sans que l'ennemi provoqué fît un mouvement.

Au mois de septembre suivant, cette même baie fut témoin d'un engagement dont le résultat fut à peu près semblable, entre les deux grandes flottes commandées par Rodney et de Grasse. Les forces étaient, cette fois, dans un équilibre presque complet; 24 vaisseaux français contre seulement 21 anglais, mais ces derniers, en moyenne, un peu plus forts. C'était l'amiral anglais qui avait pris l'offensive ; mais, par suite de la position des flottes, le combat n'eut lieu qu'entre les deux premières escadres. Après une longue canonnade, les Anglais, ayant beaucoup plus souffert que nous, profitèrent de l'avantage du vent pour se retirer. Plusieurs de leurs vaisseaux furent gravement endommagés ; l'un d'eux même,

le *Terrible*, de 82 canons, l'était au point de ne pouvoir être réparé, et fut incendié. De Grasse resta sous voiles pendant quatre jours, prêt à accepter un nouveau combat ; puis il rentra dans la Chesapeak.

Cette rencontre exerça une influence décisive sur les opérations de la guerre d'Amérique. Libre désormais de toute préoccupation du côté de la mer, l'armée franco-américaine enveloppa Cornwallis dans Yock-Town, et le contraignit à capituler (19 octobre). De ce jour, l'indépendance des Américains fut définitivement assurée ; leur reconnaissance unissait aux noms de Washington et de Rochambeau celui de de Grasse, qui, en repoussant la flotte redoutable des Anglais, avait interdit à leur armée toute possibilité de secours ou d'évasion. C'était la seconde fois, dans le cours de cette année, que de Grasse obtenait sur Rodney un avantage important. Au mois de mai précédent, de concert avec le gouverneur des Antilles, il avait enlevé aux Anglais l'île de Tabago, masquant fort habilement cette expédition par une fausse attaque sur Sainte-Lucie. Quand Rodney, enfin détrompé, parut en vue de Tabago, le drapeau français flottait déjà depuis plusieurs jours sur cette île. Après la rencontre du 5 septembre, il lui avait fallu plus de deux mois pour réparer ses avaries et recevoir des renforts. Mais, quand il se présenta de nouveau devant la Chesapeak, il apprit que, cinq jours auparavant, Cornwallis avait capitulé. Le nom de l'heureux de Grasse fut alors aussi vanté que l'avait été celui de d'Orvilliers après la journée d'Ouessant, et pour aussi peu de temps. Il ne devait rester célèbre que par une grande infortune.

Les grandes opérations dans les mers d'Europe nous avaient été moins favorables. Elles se réduisirent à un débarquement de troupes à l'île de Minorque, à la continuation du blocus insignifiant de Gibraltar; enfin, à une nouvelle démonstration faite dans la Manche par Guichen et de Cordova. Malgré la supériorité numérique de la flotte combinée sur l'amiral anglais Darby, cette démonstration n'eut pas plus de résultat que la précédente, et pour les mêmes motifs : la mésintelligence persistante entre les officiers et les équipages des deux nations qu'on s'obstinait à mettre en contact ; et les privations, les maladies, résultat d'une croisière trop prolongée.

Au commencement de mai, le chef d'escadre Lamothe-Picquet, s'était signalé en interceptant, à l'entrée de la Manche, le convoi anglais qui apportait le produit du pillage de l'île Saint-Eustache, colonie hollandaise sans défense, indignement saccagée, au mois de février précédent, par l'amiral Rodney et le général Vaughan, qui

agirent dans cette circonstance en véritables forbans. « Le gouverneur, dit un des historiens du règne de Louis XVI, avait appris par l'attaque la déclaration de guerre, et n'avait pu que recommander la colonie à la clémence et à la merci du gouvernement britannique. Saint-Eustache, port franc, était le centre d'un immense commerce, dont les Américains avaient tiré quelques avantages: Rodney et Vaughan saisirent ce prétexte; vainement on leur représenta que les biens des particuliers ne peuvent être assimilés à ceux de l'Etat; leur principe fut que tout ce qui était dans l'île appartenait à la Hollande. On a reproché à cette occasion, aux commandants de l'expédition d'avoir fait de la piraterie pour leur propre compte. La vérité est qu'ils y avaient été autorisés par leur gouvernement lors de la déclaration de guerre à la Hollande. Mais l'Europe et l'Amérique durent se souvenir que d'Estaing, vainqueur à la Grenade, avait séquestré jusqu'à la paix les biens des absents, et que la France avait fait lever sur le champ le séquestre. Rodney et son complice firent partir pour l'Angleterre un nombreux convoi, escorté par quatre vaisseaux de guerre. Lamothe-Picquet apparut comme un ministre des vengeances du ciel... » (Droz, I, 350).

Avant la fin de l'année, tandis que les principales forces maritimes des Anglais étaient parties inutilement vers la Chesapeak, le marquis de Bouillé, gouverneur des Antilles, reprit aux Anglais Saint-Eustache et d'autres îles. Le nom de Bouillé, associé à toutes nos entreprises heureuses dans cette mer, était alors populaire en France ; aujourd'hui son nom, fatalement associé à l'affaire de Varennes, n'évoque plus d'autre souvenir.

VII

L'année 1782, l'une des plus importantes de notre histoire navale, offre d'étranges anomalies. Le nouveau ministre de la marine, Castries, a déployé une activité prodigieuse; des forces imposantes sont mises en action dans les mers d'Europe et aux Antilles, et ces prodigieux armements n'aboutissent qu'à des résultats nuls ou désastreux. Pendant ce temps, un simple chef d'escadre, placé dans les conditions les plus défavorables, accomplit aux Indes de tels prodiges, qu'à lui seul il compense les désastres qui se succèdent ailleurs, et restitue à notre marine son ancien prestige. Plus on étudie Suffren, plus on le trouve admirable.



La prise de Minorque par le duc de Crillon avait redonné aux gouvernements de France et d'Espagne une confiance fatale dans l'emploi combiné des deux marines. L'effort fut plus puissant, la déception plus cruelle que jamais. La nouvelle flotte, rassemblée à Cadix, ne comptait pas moins de quarante vaisseaux de ligne, dont sept de 110 canons.

La flotte anglaise lui échappa dans la Manche, et, après l'assaut infructueux du 13 septembre contre Gibraltar, et la destruction des batteries flottantes, alors qu'on ne comptait plus que sur la famine pour réduire cette terrible forteresse, la flotte combinée ne put ni empêcher un nouveau ravitaillement par l'amiral Howe, ni l'atteindre dans sa retraite[1] ! Les causes organiques de cet immense échec furent l'imperfection flagrante des vaisseaux espagnols, qui formaient la majeure partie de cette dernière *armada* ; la mésintelligence croissante entre les officiers et les équipages des deux nations ; l'exercice du commandement en chef par un marin inférieur à nos moindres chefs d'escadre (Cordova) ; les préventions des Espagnols et du duc de Crillon lui-même contre les batteries flottantes. Il est juste de reconnaître aussi que la mer fut, pendant toute cette campagne, l'auxiliaire fidèle des Anglais. Pendant la croisière de la Manche (juillet), une suite de bourrasques et une brusque saute de vent au S.-E. permirent à la flotte anglaise de se soustraire à l'attaque de forces très-supérieures. En octobre, une violente tempête bouleversa la flotte combinée ; une série de temps brumeux en retarda le ralliement, et Howe put ainsi opérer le ravitaillement, et gagner assez d'avance dans sa retraite, pour se dérober à la poursuite d'un ennemi irrésolu et marcheur médiocre[2].

Dans les Antilles, la campagne avait commencé sous d'heureux auspices ; Bouillé et de Grasse avaient enlevé l'île de Saint-Christophe, malgré les secours apportés par l'amiral Hood, successeur temporaire de Rodney (2 février). Celui-ci était allé chercher des renforts en Angleterre. Cependant la conduite tenue par de Grasse lors de l'apparition de la flotte anglaise (25 et 26 janvier) fut peu goûtée de ses meilleurs officiers. On lui reprochait d'abord d'avoir manqué de pénétration, en s'abusant sur l'intention probable de

1 Sur les opérations contre Gibraltar, et particulièrement sur la déplorable journée du 13 septembre, v. *Revue contemporaine*. — Les détails donnés dans cet article sont extraits d'un manuscrit autographe et en partie inédit du général Darçon, inventeur des batteries.

2 Il est remarquable que, dans cette circonstance, les amiraux anglais et espagnols montaient les vaisseaux *Victory* et *Trinidad*, dont on connaît la fortune à Trafalgar.

l'ennemi, et courant pour le prévenir dans une fausse direction. On estimait aussi qu'après avoir reconnu son erreur, il avait manqué de résolution, se bornant à échanger une canonnade insignifiante avec cette flotte *non encore renforcée*, au lieu de l'assaillir de suite et vigoureusement, sans lui laisser le temps de s'installer au mouillage. La catastrophe de la Dominique, qui survint deux mois plus tard, donna un terrible poids à ces critiques. La destruction d'une partie de la flotte anglaise aurait compensé l'arrivée des renforts, empêché Rodney de livrer bataille, ou du moins amoindri ses chances de succès, et rendu possible l'entreprise si désirable et si désirée sur la Jamaïque. Il est certain qu'avec Suffren, l'amiral Hood ne s'en serait pas tiré à si bon marché.

La journée du 12 avril 1782 (bataille de la Dominique) compte parmi les plus néfastes de notre histoire. M. Troude a composé, d'après des documents authentiques et pour la plupart inédits ou presque inconnus en France, la relation la plus complète et la plus impartiale de cette bataille qui ait été publiée jusqu'ici. Ses principales péripéties présentent une analogie frappante avec celles de Trafalgar. L'impression générale qui résulte de ce récit est que de Grasse fut, sur bien des points, plus inexcusable que Villeneuve. En agissant plus vigoureusement la veille, il pouvait assaillir avec des forces supérieures l'avant-garde ennemie composée de seize vaisseaux, imprudemment déployés dans le voisinage immédiat de de notre arrière-garde, tandis que le reste était en calme sous la Dominique. Cette occasion était d'autant plus précieuse à saisir, que la flotte ennemie rassemblée avait alors sur nous une supériorité de forces considérables. De Grasse n'avait que trente vaisseaux, portant ensemble 2,246 canons, et quatre frégates, tandis que l'armée anglaise était forte de trente-sept vaisseaux et 2,914 canons, plus neuf frégates[1]. De Grasse commettait une grave imprudence en s'engageant, sans aucun motif plausible, dans le canal des Saintes, passage difficile même pour des navires isolés et dans lequel il était impossible qu'une flotte conservât un ordre de marche quelconque, à cause de la proximité des terres, et, par conséquent, des alternatives capricieuses de calmes et de folles brises. Suivant les hommes les plus compétents, ce mauvais choix de route fut la principale cause du désastre. A ce tort, à celui de n'avoir pas attaqué, le 11,

1 Rodney voulut, il est vrai, s'attribuer aussi dans son rapport le mérite d'avoir vaincu un ennemi supérieur, en faisant figurer neuf vaisseaux de plus dans la nomenclature de l'armée navale française. De ces neuf vaisseaux, un était alors en relâche à la Martinique, cinq à la Guadeloupe, et trois à Brest! la moyenne de nos vaisseaux était de 74, celle des Anglais de 82; ils avaient cinq vaisseaux de 100 canons et plus, et nous un seul, *la Ville de Paris.*



une fraction isolée de l'armée anglaise, de Grasse ajouta le lendemain celui de se laisser entraîner à une action générale pour un motif relativement insuffisant, le salut d'un seul bâtiment retardé par des avaries. Toutes les mesures du commandant en chef français, jusqu'au moment où il dut amener son pavillon, portent le même caractère fatal de trouble, d'indécision. Les signaux qu'il fit successivement, pendant la première partie de la bataille, ne purent être aperçus à cause de l'étendue de la ligne et de l'épaisseur du nuage de fumée (immobile à cause du calme) qui enveloppait nos vaisseaux comme d'un voile funèbre. M. Troude pense même que le désastre aurait été plus grand encore si le second ordre de de Grasse (virer lof pour lof par la contre-marche) avait été exécuté. La victoire fut décidée par le mouvement que fit vers midi l'amiral Rodney, en coupant la ligne française aux deux tiers de sa longueur, mouvement que Nelson devait répéter vingt-trois ans plus tard avec le même succès. Dès lors, les Anglais, joignant à l'avantage du nombre la supériorité de position, purent concentrer impunément la majeure partie de leurs forces sur un petit nombre de bâtiments qui furent broyés. Six de ces vaisseaux durent amener leur pavillon; deux autres, avec deux frégates, furent enlevés dans la poursuite qui eut lieu après la bataille. Le vaisseau *l'Ardent*, pris naguère si glorieusement aux Anglais, retomba en leur pouvoir. Leur plus beau trophée eût été le vaisseau-amiral *la Ville-de-Paris*, de 104 canons, mais, du moins, l'Angleterre ne le vit jamais; ce vaisseau, trop maltraité dans la lutte, sombra pendant le retour en Europe, ainsi que l'*Hector*, de 74. Le *César* avait sauté peu après sa reddition; on ignore si cette catastrophe, qui coûta la vie à plus de 500 hommes, tant Anglais que Français, fut le résultat d'un désespoir héroïque ou d'un simple hasard. Un autre vaisseau, le *Glorieux*, était si délabré, que les Anglais furent forcés de l'incendier. La reddition de ces deux navires avait été précédée de la mort de leurs capitaines, Bernard de Marigny aîné et d'Escars[1]. Tel fut aussi le sort du capitaine de l'*Hercule*, la Clochetterie, naguère le héros de la *Belle-Poule*, de Monteclerc du *Diadème*, de Pavillon du *Triomphant*, de Saint-Césaire du *Northumberland*, et de son second, Lamettrie, qui avait pris le commandement à sa place. Tous ces braves auraient mérité du moins, comme les vétérans de la garde impériale en 1815 :

Le bonheur de mourir dans un jour de victoire!

De Grasse dut plus d'une fois envier leur sort. Il eut par moments

[1] Le commandant de l'*Hector*, vicomte Bernard de Marigny, était le frère de celui qui



à combattre jusqu'à neuf vaisseaux. « 400 hommes périrent à son bord ; il invoquait une fin pareille et courait sur tous les points du bâtiment où il croyait pouvoir l'obtenir. Quand il amena son pavillon, il ne restait plus sur le pont que trois hommes qui ne fussent pas blessés, et il avait le malheur d'en être un. » (Droz, I, 361.) On ne saurait suspecter son courage, et pourtant l'on a le droit de dire qu'en se laissant prendre vivant, il mit le comble à un désastre qui était en grande partie son œuvre. Il semble après cela « qu'il n'y avait plus pour lui de fautes à commettre. » Pourtant il trouva moyen de faillir encore, en se laissant prendre aux louanges intéressées ou ironiques des Anglais. On prétendit même que le roi d'Angleterre lui avait dit « qu'il le reverrait avec plaisir à la tête d'une armée française, » et que de Grasse se vantait de ce compliment. De retour en France, il accusa d'insubordination, d'impéritie, de faiblesse, plusieurs officiers, qui répondirent par d'amères récriminations. Le jugement rendu sur sa plainte, le 24 mai 1784, témoigne de l'irritation qui régnait dans le corps de la marine aussi bien que dans le public et à la cour, contre le vaincu de la Dominique. La majorité du conseil pensait que de Grasse avait causé la perte de la bataille par ses mauvaises dispositions, et que le désastre aurait été encore plus grand si ses derniers ordres avaient été exécutés. Cette conviction peut seule expliquer certaines dispositions de l'arrêt, comme celle qui donne pleinement gain de cause aux deux officiers particulièrement inculpés par de Grasse, les capitaines du *Languedoc* et de la *Couronne*[1]. De Grasse ayant été mis précédemment hors de cause, ce jugement fut pour lui une sorte de châtiment indirect, le seul qui restât à lui infliger. Il resta accablé de la responsabilité morale qu'il avait voulu rejeter sur d'autres.

La transition était rude, du combat si vanté de la Chesapeak à l'une des plus mémorables catastrophes de notre histoire navale. Le XVIII[e] siècle n'avait pas encore vu d'exemple d'un changement de fortune si rapide et si complet; il est vrai qu'il devait en voir bien d'autres avant de finir. De Grasse est un des hommes auxquels peut s'appliquer l'adage célèbre de Claudien :

> .... tolluntur in altum
> Ut lapsu graviore ruant.

avait enlevé aux Anglais le navire *Ardent*. L'officier d'artillerie de marine du même nom, fameux plus tard dans la Vendée par son audace et sa mort tragique, était leur cousin germain.

[1] Ce jugement, dont M. Troude a fait connaître le dispositif, jette un grand jour sur les péripéties de cette journée trop fameuse. Les griefs relatés dans le mémoire de de Grasse contre les capitaines du *Languedoc* et de la *Couronne*, avaient paru d'abord



VIII

La bataille de la Dominique est du 12 avril. Le même jour vit s'accomplir dans d'autres parages un événement propre à diminuer la joie des Anglais, le combat de Trinquemalé, livré au vice-amiral Hughes, par l'escadre française des Indes, sous les ordres du bailli de Suffren [1].

Déjà, le 17 février précédent, une première rencontre avait eu lieu entre ces deux rivaux, dans les eaux de Pondichéry. Suffren avait douze vaisseaux et 770 canons, contre neuf vaisseaux d'ensemble 634 canons. Mais cette supériorité apparente était compensée et au delà par l'impéritie ou le mauvais vouloir d'une partie des capitaines, par la marche défectueuse de la plupart des vaisseaux français, dont deux ou trois seulement étaient doublés en cuivre. Dans ce combat, Suffren avait manœuvré de manière à envelopper l'arrière-garde ennemie ; elle aurait été écrasée si les navires chargés de la prendre à revers avaient exécuté ses ordres. Grâce à leur inaction, les Anglais en furent quittes pour deux vaisseaux (dont le vaisseau amiral *Superb*) gravement maltraités. Dans l'engagement du 12 avril, la composition de l'escadre française était la même, mais l'escadre ennemie s'était augmentée de deux vaisseaux, l'un de 82, l'autre de 74. Cette adjonction faisait passer la supériorité matérielle du côté des Anglais : néanmoins l'avantage nous resta encore, moins décisif qu'il n'eût été, sans les manœuvres défectueuses de cinq des navires français pendant la première partie de l'engagement, et un violent orage qui éclata vers la fin. Il est

si graves, que ces officiers subirent plusieurs mois de détention préventive. Commandant les bâtiments les plus rapprochés de la *Ville-de-Paris*, ils avaient reçu verbalement l'ordre de soutenir le vaisseau amiral, et néanmoins s'étaient retirés, jugeant sa perte inévitable de toute manière, et ne voulant pas sacrifier inutilement leurs navires. Il a fallu que l'irritation contre de Grasse fût bien grande au sein du Conseil, pour faire absoudre une telle insubordination.

Le Conseil prononça la peine de l'admonestation contre deux chefs d'escadre, dont l'un était le célèbre navigateur Bougainville, pour avoir agi plutôt en simples capitaines, se préoccupant trop exclusivement des navires qu'ils montaient. Il loua unanimement la conduite du chef d'escadre de Vaudreuil, qui avait rallié les débris de la flotte. L'illustre et malheureux la Pérouse commandait une frégate à cette bataille, où sa conduite fut des plus honorables. Chargé ensuite par Vaudreuil d'aller détruire les établissements anglais de la baie d'Hudson, il s'acquitta de cette mission difficile avec beaucoup de hardiesse et de dextérité.

[1] Suffren avait rallié cette escadre après le combat de la Praya, et en prit le commandement après la mort de d'Orves.



juste de reconnaître aussi que l'adversaire de Suffren montra beaucoup de présence d'esprit et de fermeté ; il réussit à sauver, en le prenant à la remorque, l'un de ses principaux navires, absolument désemparé. Huit jours après, Suffren offrit de nouveau la bataille que l'Anglais ne jugea pas cette fois à propos d'accepter.

Malgré les ordres positifs qu'il avait reçus de Paris et les instances d'un grand nombre d'officiers, Suffren prit sur lui de rester à la côte de Coromandel, où sa présence avait l'immense avantage de retenir dans l'alliance française un dangereux adversaire des Anglais, le souverain de Mysore, Hyder-Ali. Aux demandes itératives de retour à l'Ile-de-France, Suffren répondait : « plutôt ensevelir l'escadre sous les murs de Madras! » Dans cette lutte intestine, qui se prolongea pendant presque toute la durée de son séjour aux Indes, il ne déploya pas moins de constance, d'énergie qu'en présence de l'ennemi. Après avoir réparé et réapprovisionné ses vaisseaux à Benticolo, comptoir hollandais de Ceylan, Suffren se rendit à Goudelour, poste que nous occupions encore sur la côte de Coromandel. Là, il reçut d'Hyder-Ali des secours qui lui permirent de tenter, dès le mois de juillet, une attaque contre un poste important, jadis hollandais, où l'escadre anglaise était au mouillage. Elle se hâta d'appareiller, et il s'ensuivit un combat acharné (5 juillet). La composition des escadres était la même que précédemment, mais un de nos vaisseaux, privé de son mât de hune, ne put entrer en ligne, et plusieurs autres, mal conduits, ne prirent qu'une part secondaire à l'action. Nous nous trouvions donc dans des conditions d'infériorité plus sensibles que jamais ; le *Brillant*, de 64 canons, eut à soutenir contre un navire anglais, de 82 canons, une lutte dans laquelle il aurait probablement succombé sans l'intervention du *Héros*, le vaisseau de Suffren. Celui-ci tour à tour chef et soldat, se multipliait sur tous les points menacés, faisant ce qu'auraient dû faire ses subordonnés[1]. Il parvint à ramener à l'indécision une affaire qui menaçait d'être désastreuse, et dans laquelle les pertes des Anglais furent au moins aussi considérables que les nôtres. Hughes lui-même avoua qu'il lui eût été impossible de continuer le combat, et qu'il avait dû renoncer au projet de le renouveler le lendemain. Mais il avait, lui, Madras pour se réparer, tandis que Suffren était privé de toutes ressources sur cette côte ennemie, à laquelle il se cramponnait avec une obstination héroïque. Il lui fallut accomplir de

[1] Cette journée du 15 juillet fut signalée par un incident peut-être unique dans notre histoire navale. Le commandant du vaisseau *le Sévère*, momentanément assailli par deux anglais, avait perdu la tête et amené son pavillon. Ses officiers, jugeant mieux la situation, continuèrent le feu malgré lui, et le vaisseau fut sauvé.



véritables prodiges d'industrie pour remettre ses bâtiments les plus maltraités en état de naviguer, ajuster des mâtures de frégates sur des vaisseaux de ligne, etc. De l'aveu des marins les plus compétents, cette réparation improvisée sur un littoral inhospitalier est une des opérations les plus étonnantes de l'histoire navale. Que n'eût pas accompli cet homme s'il avait eu à sa disposition une faible partie des moyens accumulés autour de Gibraltar, dans les vaines croisières de la Manche, ou engloutis dans le désastre de la Dominique!

Moins de deux mois après le combat de Negapatam, Suffren, renforcé de deux vaisseaux et d'une frégate qui arrivaient de France, surprit Trinquemale dans l'île de Ceylan. Cet heureux coup de main le mettait en possession d'une rade qui compte parmi les plus belles et les plus sûres du monde, signalée depuis plus d'un siècle à l'attention du gouvernement par les directeurs de la Compagnie[1]. L'adversaire de Suffren n'était pas homme à le laisser jouir paisiblement de sa conquête; il accourut le provoquer à un nouveau combat (2 septembre), le seul dans lequel il ait obtenu, à forces à peu près égales, une sorte d'avantage, en spéculant avec une habileté incontestable sur l'ardeur excessive de Suffren, sur la mauvaise marche de plusieurs des vaisseaux français et l'insuffisance éprouvée de certains capitaines. Dans cette rencontre, où le nombre des tués et blessés de notre côté s'éleva à près de 350, il n'y en eut pas un seul à bord de cinq de nos vaisseaux, qui, pendant tout l'engagement, restèrent volontairement hors de portée de l'ennemi. Le fort de l'action porta sur le *Héros*, l'*Illustre*, et l'*Ajax*, qui eurent ainsi constamment à lutter contre des forces très-supérieures; les deux premiers surtout furent littéralement écrasés, Vers la fin du combat, leur position semblait désespérée. Sans une brise qui s'éleva du large et permit à quelques-uns des autres vaisseaux d'intervenir pour les dégager, ce jour aurait été sûrement le dernier de la vie de Suffren, car il ne se serait pas laissé prendre. Ce fut dans le moment le plus critique de cette journée que l'héroïque commandant, s'apercevant que la chute des mâts ne laissait plus de pavillons apparents à son bord, fit hérisser de drapeaux tout le pourtour du navire.

Dans une lettre adressée le lendemain au ministre de la marine, Suffren se plaignait amèrement des officiers, dont la maladresse ou le mauvais vouloir ne cessaient de lui être si funestes, et dévoilait en partie les considérations, fort étrangères à l'intérêt du service,

1 Voir à ce sujet la lettre de Caron à Colbert, que nous avons citée dans l'article intitulé : *Un Touriste sexagénaire.*

qui leur faisaient désirer ardemment de regagner l'Ile de France. « Pourtant, disait-il, plusieurs se sont conduits bravement dans d'autres combats. Je ne puis attribuer cette *horreur* qu'à l'envie de finir la campagne, à la mauvaise volonté ou à l'ignorance, *car je n'oserais soupçonner rien de pis...* Des officiers depuis longtemps à l'Ile de France ne sont ni marins ni militaires... Vous ne sauriez imaginer toutes les petites ruses qu'on a employées pour me faire revenir. Vous n'en serez pas surpris si vous savez qu'à l'Ile de France l'argent vaut 18 pour 100, et, quand on fait des affaires, infiniment plus ; mais pour cela il faut y être. MM. XX... ont demandé à quitter leurs vaisseaux ; j'ai été trop mécontent d'eux pour ne pas le leur accorder avec plaisir. Si je ne change pas plusieurs autres, c'est faute d'avoir des personnes en état de commander... » Il y avait dans ces récriminations beaucoup de vérité ; toutefois l'on a dit que Suffren, comme beaucoup d'hommes supérieurs, comme Napoléon lui-même, ne tenait pas assez compte de tous les éléments d'insuccès. Parmi ces causes, outre l'infériorité de certains navires comme marcheurs, M. Troude signale la composition défectueuse d'une partie des équipages vers la fin de la guerre, et le règlement sur les tables, qui, obligeant les officiers de tout grade à manger ensemble, autorisait en quelque sorte une familiarité voisine de l'insubordination.

L'affaire de Trinquemalé avait mis pour quelque temps les deux escadres hors de combat, car les Anglais avaient souffert autant que nous. Malgré tant de causes d'infériorité, nous n'avions pas été vaincus ; Suffren avait rendu au drapeau français son ancien prestige. Peu de jours après ce combat, il avait eu à Gondelour, avec Hyder-Ali, son grand admirateur, une entrevue importante, à laquelle ce prince ne survécut malheureusement que peu de temps. Au mois de juillet de l'année suivante, ignorant encore la signature de la paix, Suffren et Hughes se mesurèrent une dernière fois ensemble. Malgré les renforts envoyés de France, la mort d'Hyder-Ali avait exercé une influence fatale sur les opérations des troupes françaises de l'Inde. Investies dans Gondelour par terre et par mer, elles allaient succomber quand Suffren parut. L'amiral anglais était loin de s'attendre à cette intervention. Les renforts qu'il avait reçus depuis la dernière action lui donnaient une supériorité effective de plus du quart ; il avait dix-huit vaisseaux de ligne, d'ensemble 1,284 canons, pour en combattre quinze, armés seulement de 912 canons. Il n'ignorait pas que la plupart de ces vaisseaux étaient usés, manœuvraient mal, faisaient tant d'eau que les pompes fonctionnaient sans cesse ; « que les équipages, attaqués du

scorbut présentaient l'effectif strictement nécessaire, non pour combattre, mais pour naviguer[1]. » Hughes savait tout cela; c'était, on l'a pu déjà voir, un des meilleurs marins de l'Angleterre, et pourtant il ne crut pas devoir accepter le combat au mouillage quand Suffren se présenta, le 14, devant Gondelour ! Il ne l'accepta qu'en pleine mer, ne voulant se priver, en présence d'un tel adversaire, d'aucun des avantages que le nombre et la marche supérieure de ses vaisseaux semblaient lui assurer. Suffren, de son côté, ne se faisait pas illusion sur son infériorité numérique; mais il ne désespérait pas d'y suppléer par la force morale. Dans cet intervalle d'un an, il avait éliminé les officiers malveillants ou incapables, et mis à leur place des hommes sur lesquels il croyait pouvoir compter. Au moment d'appareiller, il leur avait dit : « l'état critique des affaires du roi exige que nous travaillions tous de concert; montrons que l'honneur d'être Français vaut bien l'avantage dont se prévaut l'ennemi. L'armée est perdue si nous n'allons à son secours. La gloire de la sauver nous est peut-être réservée ; nous devons du moins le tenter... »

L'événement justifia cette fois son espérance, et prouva qu'il ne s'était pas trompé en attribuant surtout les déceptions précédentes à la faute des capitaines. Goudelour fut débloqué, l'escadre anglaise combattue au large avec avantage ! « L'ardeur des états-majors et des équipages répondit à celle du chef. Chacun combattit vaillamment à son poste, et il n'y eut que des éloges à donner. La nuit fit cesser le combat après deux heures et demie de lutte acharnée. Les boulets français accompagnèrent les vaisseaux ennemis, tant qu'on put les apercevoir... ». Comme le fait observer avec raison M. Troude, il faut être marin pour apprécier pleinement le mérite d'une opération semblable, accomplie dans de telles conditions. Elle compte parmi les plus mémorables de notre histoire navale, et les Anglais eux-mêmes sont forcés de nous l'envier.

Deux mots suffisent pour exprimer le véritable résultat du combat. Suffren comptait le recommencer dès le lendemain. Pendant plusieurs jours, il s'efforça de joindre les Anglais ; ceux-ci prirent chasse, bien que le vent leur fût favorable pour revenir sur nous. Le 27, une frégate anglaise vint en parlementaire annoncer la signature des préliminaires de paix.

La perte totale essuyée par les flottes des deux nations, depuis le commencement de la guerre s'élevait, pour les Anglais, à vingt

1 Les vaisseaux de 74 avaient à peine 500 hommes, y compris les Cafres et les Lascars, et il leur en revenait 734.

vaisseaux et trente frégates ; pour nous, à vingt vaisseaux et trente-quatre frégates. Ainsi la perte des Anglais eût été bien supérieure sans la fatale bataille de la Dominique, qui nous avait coûté à elle seule huit vaisseaux.

On voit que Suffren fut le vrai héros de cette guerre. Il lui manque d'avoir commandé des flottes plus nombreuses pour qu'on puisse le mettre sûrement au même rang que les Duquesne et les Ruyter ; mais, toute proportion gardée, nul marin ne fit jamais d'aussi grandes choses avec d'aussi faibles moyens. La gloire de ses journées indécises balance celle de bien des victoires complètes. On sait quelle obscurité tragique plane sur la mort de cet illustre marin. Suivant la version la plus autorisée, il succomba dans un duel contre le proche parent de deux des officiers dont il avait flétri la coupable conduite. Cette mort, qui eut lieu en 1788, épargna peut-être à la Révolution un crime qui eût compté parmi ses plus grands. Les souvenirs de l'Inde n'auraient pas suffi peut-être pour sauver le bailli de Suffren de l'échafaud de Destaing, ou des fusillades de Quiberon.....

E. DE FOREST.

LES

FILLES DE LOUIS XV

MESDAMES DE FRANCE

(1727-1800)

d'après des documents inédits

—

CINQUIÈME ET DERNIÈRE PARTIE [1]

—

V

MADAME SOPHIE (1734-1782)

On peut dire de Madame Sophie (Philippine-Elisabeth-Justine de France), ce que Voltaire a dit d'une certaine académie de province : « que c'était une honnête fille, qui n'avait jamais fait parler d'elle. »

Madame Sophie était en effet une de ces natures molles, silencieuses, sans ressort, incapables d'une résolution quelconque par elles-mêmes, mais exécutant admirablement celles des autres; natures précieuses en ce qu'elles ne gênent pas l'unité du commandement et qu'elles marchent au doigt et à l'œil, sans discuter, sans

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 31 août, des 15 et 30 septembre et du 15 octobre 1869.

murmurer. C'est un chiffre dans un nombre, un appoint dans une somme d'argent, une comparse dans une intrigue (comédie ou drame) ; natures passives, enfin, auxquelles on peut appliquer avec justesse ce vers de Voltaire, mais en lui faisant subir une variante essentielle :

« Soldats sous Alexandre et *rien* après sa mort. »

Son Alexandre à elle, son chef de file était Madame Adélaïde.

Elle la suivait partout machinalement, aveuglément, recevait d'elle le mot d'ordre, et obéissait. Aussi, de même que sa sœur Louise, dont nous allons nous occuper tout à l'heure et qui avait, elle, une initiative réelle, Madame Sophie a beaucoup contribué au succès de la tâche entreprise par Madame Adélaïde. Mais cette dernière les absorbait l'une et l'autre, comme tout ce qui l'approchait du reste, et il serait difficile de préciser la part que Mesdames Sophie et Louise peuvent revendiquer dans l'œuvre commune.

Plus tard, rendue à elle-même et retirée au couvent des Carmélites, où elle agira de son propre mouvement et en dehors de tout contrôle, Madame Louise nous fera voir ce dont elle est personnellement capable; mais Madame Sophie, qui restera en sous-ordre jusqu'à sa mort, c'est-à-dire sous l'étroite tutelle de Madame Adélaïde, ne pourra pas nous donner la mesure de ce qu'elle a pu faire, d'où il suit que, ne voyant point en elle une *individualité*, nous la comprenons dans notre galerie simplement pour *mémoire*.

De trois ans plus âgée que Madame Louise, Madame Sophie sortit du couvent de Fontevrault le même jour que cette dernière, (14 octobre 1750), et l'impression qu'elle produisit à la cour fut toute à son avantage. Elle avait alors seize ans. « Madame Sophie est plus grande que Madame Adélaïde, rapporte le duc de Luynes; fort blanche, l'air de beauté. Le roi trouve qu'elle ressemble à Mme de Surgères. Tout le haut du visage a la forme de celui du roi. Elle a fort bonne grâce [1]. »

Cet *air de beauté* et cette *bonne grâce* ne durèrent pas longtemps, s'il faut en croire Mme Campan, qui s'exprime en ces termes : « Madame Sophie était d'une rare laideur ; je n'ai jamais vu personne avoir l'air si effarouché ; elle marchait d'une vitesse extrême, et, pour reconnaître, sans les regarder, les gens qui se rangeaient sur son passage, elle avait pris l'habitude de voir de côté, à la manière des lièvres. Cette princesse était d'une si grande timidité,

[1] *Mémoires* du duc de Luynes, t. X, 355.

qu'il était possible de la voir tous les jours, pendant des années, sans l'entendre prononcer un seul mot. On assurait cependant qu'elle montrait de l'esprit et même de l'amabilité dans la société de quelques dames préférées ; elle s'instruisait beaucoup, mais elle lisait seule ; la présence d'une lectrice l'eût infiniment gênée. Il y avait pourtant des occasions où cette princesse, si sauvage, devenait tout à coup affable, gracieuse et montrait la bonté la plus communicative : c'était lorsqu'il faisait de l'orage ; elle en avait peur, et tel était son effroi, qu'alors elle s'approchait des personnes les moins considérables ; elle leur faisait mille questions obligeantes. Voyait-elle un éclair, elle leur serrait la main ; pour un coup de tonnerre, elle les eût embrassées ; mais le beau temps revenu, la princesse reprenait sa raideur, son silence, son air farouche, passait devant tout le monde sans faire attention à personne, jusqu'à ce qu'un nouvel orage vînt lui ramener sa peur et son affabilité. » (*Mme Campan*, t. I.)

Dans une lettre du 14 février 1771, Marie-Antoinette disait à sa mère : « Le roi est toujours... très-bon pour moi... Ma tante Adélaïde m'intimide un peu ; heureusement que je suis favorite de ma tante Victoire, qui est plus simple... Pour la tante Sophie, c'est au fond, j'en suis sûre, une âme d'élite, mais elle a toujours l'air de tomber des nues. Elle restera quelquefois des mois sans ouvrir la bouche, et je ne l'ai pas encore vue en face [1]. »

Plus tard, le 22 janvier 1782, la reine écrivait encore ce qui suit, mais cette fois à sa sœur Marie-Christine :

« ...Je vous ai parlé souvent de la tante Sophie, qui, de sa nature, est triste et toujours étonnée. Elle est plus triste que jamais. Elle a eu une syncope qui l'a forcée à garder le lit, et j'ai fait auprès d'elle l'office de sœur de charité. Elle qui ne m'avoit jamais regardée en face, s'est tournée tout à coup de mon côté, les yeux fixes, murmurant des paroles que je n'ai pu comprendre d'abord, tant elle étoit accablée. J'ai compris ensuite qu'elle s'applaudissoit d'avoir de la foi, et qu'elle passoit ses nuits sans sommeil à prier pour le roi, pour moi et pour la famille royale. Elle a parlé fort longtemps sur ce ton en fort bons termes et avec de ces expressions fatales de mourante qui vont au cœur. Je suis sortie d'auprès d'elle touchée au delà de tout, comme si je quittois une agonisante, et cependant elle n'a qu'une indisposition qui semble sans importance. Le roi m'a dit qu'elle a eu des syncopes de cette nature très-fréquemment, et qu'elle passera de ce monde en l'autre dans un

[1] *Louis XVI*, *Marie-Antoinette*, etc., par M. Feuillet de Conches, t. I, p. 189. Paris, Henri Plon.

de ces accès de foiblesse. Il me semble effectivement qu'on a toujours en soi quelque chose qui nous avertit de notre fin, et je ne serois pas éloignée de croire que la tante Sophie a un intime pressentiment de sa décadence [1]. »

Madame Sophie mourut en effet peu après (le 3 mars 1782), et elle fut inhumée à Saint-Denis, sans aucun cérémonial, conformément au désir qu'elle en avait exprimé.

VI

MADAME LOUISE (1737-1787)

Nous arrivons à celle des filles de Louis XV que de pieux enthousiastes se sont efforcés de placer sur une sorte de nuage mystique, planant au-dessus de l'humanité.

N'exagérons rien.

Assurément, Madame Louise a été un noble cœur, une âme haute et convaincue. C'était même un *caractère* au milieu de l'effacement général, et un type vivement frappé parmi les physionomies sans couleur qui l'entouraient. Mais n'a-t-on pas un peu surfait le sacrifice qu'elle paraît s'être imposé quand elle s'est retirée au couvent des Carmélites ? A-t-on bien pénétré les motifs secrets de cette résolution, et si on les a pénétrés, nous les a-t-on fait connaître ?

Outre que Madame Louise n'est pas la première fille de roi qui se soit consacrée à Dieu, il y a parfois moins d'abnégation et d'héroïsme à une princesse à se retrancher de la société pour s'ensevelir dans les profondeurs d'un cloître, qu'à une fille de roturier qui se décide à embrasser les saintes austérités de la croix. Tout est relatif en ce monde, et si la fille du roturier est heureuse dans sa famille, si elle a un père et une mère qui l'adorent et dont elle est l'enchantement et l'orgueil, il lui faut plus de vrai courage pour s'arracher de leurs bras et se sevrer de leurs caresses, qu'il n'en faut à la fille d'un roi pour quitter la cour de son père, où des ta-

1 *Louis XVI, Marie-Antoinette*, etc. par M. Feuillet de Conches, t. , p 139

bleaux scandaleux passent incessamment sous ses regards, et où elle est abreuvée des dernières amertumes.

Or, telle était exactement, — ainsi que nous le prouverons, — la situation d'esprit et de cœur de Madame Louise lorsqu'elle se décida à prendre le voile. Ceci revient à dire que, malgré les deux volumes qui ont été spécialement consacrés à cette princesse par l'abbé Proyart [1], elle est la moins connue des filles de Louis XV. Allons plus loin, et affirmons que c'est précisément à cause de ces mêmes volumes que la vérité sur elle ne s'est pas encore fait jour,

Mais n'anticipons pas sur des faits qui se produiront en leur lieu, et dont nous aurons à nous occuper plus loin. Pour le moment, remontons aux premières années de la princesse, et retraçons avec déférence et respect, mais avec une entière indépendance, les traits essentiels de son caractère et de sa vie.

Madame Louise-Marie de France est née le 15 juillet 1737, et son entrée dans la vie fut marquée par une anecdote qui ne manque ni de gaieté ni d'humour. « Quand on annonça au roi, dit d'Argenson, la naissance d'une nouvelle fille au lieu du duc d'Anjou qu'il attendait, on lui demanda si on l'appellerait *Madame Septième* ; il a répondu : Madame *dernière.* D'où on conclut que la reine va être bien négligée [2]. »

Mais le roi, se ravisant aussitôt, eut la fantaisie de se divertir quelque peu aux dépens du bon populaire. « Il sortit de la chambre de la reine et dit qu'elle était accouchée d'un duc d'Anjou. La nouvelle en courut par tout le château et la ville de Versailles. Le peuple frappa des mains ; il y eut des démonstrations de joie extraordinaires ; on tira des boîtes et fusées, et on fit des feux dans la place d'armes, devant les hôtels et dans les rues. Un moment après, on sut que la reine n'était accouchée que d'une princesse. Tout à coup, les acclamations cessèrent, et le calme succéda à ces premières réjouissances [3]. Quoi qu'il en soit, Madame Louise n'avait pas

[1] *Vie de Madame Louise de France*, par l'abbé Proyart. Lyon, Rusand, 1808, 2 vol. in-18.

[2] On ne sait jusqu'à quel point cette réflexion de d'Argenson est fondée ; mais il est de fait qu'à partir de 1737, la fécondité de la reine s'arrêta.

[3] Extrait tiré par M. Rathery du tome XIV, p. 108, des *manuscrits* de Narbonne, commissaire de police à Versailles, lesquels sont déposés à la bibliothèque publique de cette ville. — Au témoignage du duc de Luynes, qui donne de très-curieux détails sur le *tra vail* de la reine, ce serait un huissier qui, ayant ordre d'envoyer un garçon de la chambre chercher du vin d'Espagne pour l'accouchée, s'écria : « Un garçon ! un garçon ! » et ce mot, répété et circulant de tous côtés, aurait fait croire faussement, même au roi, que Marie-Leczinska avait donné le jour à un prince. — *Mém.* du duc de Luynes, t.I, p. 302.



moins profité de l'erreur, et sa naissance avait été fêtée comme celle d'un prince.

Elle était encore au berceau quand on la conduisit à l'abbaye de Fontevrault. Là, aux côtés de ses sœurs, elle recevra une éducation telle que plus tard, rentrée à Versailles, elle fera à Madame Campan l'aveu dont nous avons parlé, savoir : qu'à douze ans elle ne connaissait pas encore toutes les lettres de l'alphabet.

Quelques années s'écoulèrent et la petite princesse, — en dépit des mornes rigidités du couvent, et peut-être à cause de ces mêmes rigidités, — croissait en grâce piquante et en mièvre espièglerie. Elle était d'une complexion débile, chétive ; mais l'imagination et les nerfs jouaient chez elle un grand rôle, et elle y puisait cette force artificielle qui, plus souvent qu'on ne le croit, tient lieu de caractère aux personnes qui n'en ont pas. Mais ce n'était pas le cas de la jeune princesse, qui avait, au contraire, un caractère bien décidé. Un jour, impatientée, — elle s'impatientait aisément, — du retard que mettait sa femme de chambre à venir la lever, elle se redressa brusquement sur son lit, glissa et tomba sur le carreau. On accourt, on la relève, on lui porte des soins ; mais, à quelque temps de là, on s'aperçut que, dans cette chute, sa taille avait dévié et qu'elle resterait contrefaite. Plus tard, nous la verrons rire de cette légère difformité.

Au surplus, la jeune Louise montrait chaque jour davantage les qualités les plus aimables, accompagnées toutefois de la plus jolie collection de constrastes et de péchés mignons qu'on pût voir. Elle était pleine d'échappées et de surprises. On eût dit un démon égaré dans un couvent. Elle avait un cœur excellent, franc, ouvert ; elle donnait souvent aux pauvres et pardonnait volontiers à ceux qui l'avaient offensée ; mais elle avait quelquefois des paroles dures envers ses serviteurs ; elle était moqueuse, volontaire, emportée, et puis une assez forte dose d'orgueil brochant sur le tout. Bref, elle eût scandalisé plus d'un saint, mais en revanche, elle eût gagné bien des cœurs profanes.

L'abbé Proyart, l'historien de la princesse, ne dit pas cela en propres termes, bien entendu ; mais les demi-aveux qu'il laisse tomber un à un de sa plume et à son corps défendant, en les éparpillant adroitement dans son livre, où il faut avoir d'assez bons yeux pour les découvrir, permettent de porter ce jugement sur la jeune Louise. Car c'est un habile homme que l'abbé Proyart, qui ne dit jamais les choses qu'avec une extrême circonspection et beaucoup de réticences. Toutes les fois qu'il se trouve en présence de vérités *gênantes*, de faits qu'il ne peut passer sous silence et qui lui paraissent de nature à jeter quelque défaveur sur les objets

de ses sympathies, il procède par voie *d'atténuation*, ou bien, avec des précautions infinies, il enveloppe ses aveux dans des périphrases plus ou moins transparentes, plus ou moins réussies. Jugez-en par un exemple : « Ce qui caractérisa la jeune Louise, dès sa première enfance, dit-il, ce fut un principe de *vivacité* extraordinaire, qui se manifestait dans son extérieur, et surtout dans *l'action de la parole* [1]. »

Cela veut dire, en bon français, que la petite princesse avait la langue bien déliée, et que si elle avait la vivacité d'un oiseau, elle en avait aussi le babil. Pourquoi ne pas l'avouer tout simplement? Est-ce donc un crime? Et se figure-t-on une petite fille sans babil, sans turbulence, sans étourderie? N'est-ce pas là, au contraire, un charme, un attrait, une poétique auréole attachée au front de ce délicieux petit être, qui se venge déjà de son infériorité par la grâce, et de sa faiblesse par la séduction?

Mais nous l'avons dit ailleurs [2], les panégyristes d'une certaine école sont exclusifs. Il leur faut des prodiges dès le berceau, des exceptions aux lois naturelles. Ils font de l'homme une pièce de mécanique et voudraient nous faire croire que la vertu se monte comme une horloge. N'admettant pour leur héros ou leur héroïne ni hésitations, ni révoltes, ni défaillances, ils les placent en dehors de l'humanité, sans remarquer que c'est enlever à Dieu même sa joie la plus complète peut-être, c'est-à-dire le spectacle du triomphe de la créature dans le combat : car n'est-il pas écrit qu'il y aura plus de joie au ciel pour le pécheur converti que pour le juste qui n'a jamais péché?

Mais voilà de bien gros mots à propos d'une enfant. Nous voulions seulement faire entendre que plus Madame Louise aurait eu de petits travers, de défauts même si l'on veut, dans son jeune âge, et plus elle aurait eu de mérite à s'en affranchir et à s'élever successivement jusqu'à la vertu. Au surplus, comme on l'a vu, elle avait des qualités qui rachetaient et au delà ses légères imperfections morales, espèces de saillies dues au sang bourbonnien qui coulait dans ses veines. Nous la verrons même plus tard manifester de la répugnance pour les amusements de son sexe et un goût décidé pour les exercices violents. Du reste, l'abbé Proyart reconnaît qu'elle avait dans le caractère « un grand fond de gaîté et d'enjouement; » mais, craignant sans doute d'avoir été trop *mondain* dans cet aveu, vite il ajoute que « la religion *consacra* bientôt cette disposition

[1] *L'abbé Proyart*, t. I, p. 23.

[2] *Le duc de Penthièvre, sa vie, sa mort.* Paris, Didot, 1869, 1 vol. in-18.

chez la princesse[1], comme si l'enjouement, — cet épanouissement d'une âme saine, — comme si la gaîté, — cette santé de l'esprit et du corps, si enviable à tous les âges et si innocente de soi, — pouvaient offenser Dieu et avaient besoin d'être *consacrés*.

La main se lasserait à relever toutes les pieuses hérésies et les interprétations pharisaïques que l'abbé Proyart a répandues à dessein dans son ouvrage, où l'on trouve des choses vraies et assez bien dites, mais qui a le tort d'avoir été fait dans l'intérêt d'une cause, sans égard à des considérations d'un ordre supérieur, avec lesquelles un historien doit compter. L'abbé Proyart excellait à faire des légendes *ad majorem Dei gloriam;* mais l'histoire, la grande histoire lui avait refusé sa porte, et la psychologie ses secrets. Enfin, c'était un croyant de bonne foi et convaincu, mais frotté d'intolérance et légèrement illuminé, en un mot, un rigoriste qui n'avait probablement jamais ri, et à qui, à coup sûr, le *desipere in loco* d'Horace était inconnu. Nous ne nous arrêterons donc pas toujours à ses appréciations, que nous consulterons cependant quelquefois comme moyen de contrôle, et plus souvent comme pièces de comparaison, avec les documents authentiques et impartiaux que nous avons pu recueillir ailleurs. Pour le moment, il nous suffit d'avoir replacé, dès son point de départ, la jeune Louise dans les limites des réalités humaines; et ce n'était pas chose facile, pour nous du moins, de la dégager de ces flots d'encens séraphique dont elle était enveloppée, et de remettre ainsi dans son vrai jour cette physionomie ouverte et souriante qui illuminait de sa grâce et de son vif esprit les murs tristes et froids d'un couvent.

Mais le moment est venu où, leur éducation étant terminée, — puisque éducation il y a, — Mme Louise et sa sœur Sophie vont quitter Fontevrault pour rentrer à Versailles. Mme Victoire, leur aînée, les y avait précédées depuis quelque temps déjà. Nous allons donc suivre la jeune Louise à la cour, en nous hâtant de passer à travers les détails purement ascétiques que l'abbé Proyart donne sur les derniers moments du séjour qu'elle fit à Fontevrault, « où elle édifiait ses compagnes, dit-il, par sa piété et par ses vertus précoces, » et d'où elle ne sortit définitivement qu'après avoir fait sa première communion.

Elle était alors dans sa quatorzième année; ce qui nous reporte à la fin de 1750.

Si l'on en croit le marquis d'Argenson, l'arrivée à Versailles de Mesdames Louise et Sophie, ainsi que leur installation et celle de leurs sœurs, n'étaient pas de nature à diminuer la détresse publi-

[1] *L'abbé Proyart*, p. 29.

que, puisque ces mesures devaient avoir pour effet d'accroître sensiblement encore les charges de l'Etat, déjà si fort obéré.

« Voilà que l'on retire de Fontevrault, dit-il, les deux dames de France, et toutes ces princesses vont habiter Versailles, pour y profiter de la bonne éducation et des grands exemples qu'on y voit. Ainsi Versailles va être augmenté de femelles ; tant en chef qu'en suite, rien ne ressemblera plus à un sérail. Les mœurs n'y sont pas trop mauvaises, j'en conviens... Mais le grand article, c'est la dépense : ce que coûte cette cour, bon Dieu ! et sa dépense s'accroît chaque jour. Les bâtiments portent la désolation dans le royaume et le ruinent. » (*D'Argenson*, t. VI.)

Plus loin, il évalue à deux millions l'augmentation de dépense que Mesdames Louise et Sophie occasionneront annuellement à la cour. « J'ai vu le roi Stanislas vivre en roi à Chambord avec cent mille écus et pas davantage, et encore avoir de quoi faire des libéralités au bout. On compte que ces quatre dames de France [1], qui ne seront jamais bonnes à rien, coûteront au roi tous les ans six à sept millions, ayant deux maisons séparées en officiers, en dames, bouche, écurie, etc. Une seule a été mariée ; elle nous a coûté une guerre, et le tout pour en faire une pauvre duchesse de Parme [2]. »

Enfin, les maisons de Mesdames de France furent montées et réglées, et bientôt prêtes à les recevoir, « et ces maisons ont cela de ridicule, ajoute d'Argenson, qu'il y aura des écuyers sans chevaux et des maîtres d'hôtel sans cuisine ; ces deux articles se prendront dans la maison du roi. »

Parties de Fontevrault le 14 octobre 1750, les deux princesses allèrent coucher à Tours, le 15 à Amboise, le 16 à Cléry, le 17 à Bellegarde, dans le Gâtinais. Elles avaient avec elles Mme la maréchale de Duras, Mme de Clermont, Mmes de Coigny et de Castellane, Mlles de Welderen et de Braque ; un détachement de la maison du roi les accompagnait, plus quatre pages de la petite écurie commandés par MM. d'Allard et de La Vallette [3], écuyers ; enfin, un brigadier, un sous-brigadier et seize gardes du corps sous les ordres de M. de Veillère, exempt.

Suivi du Dauphin et de Mme Victoire, le roi alla à leur rencontre jusqu'à Bouzon, et les conduisit au château de Fontainebleau, où la

1 D'Argenson se trompe : Lorsque Mesdames Louise et Sophie rentrèrent à Versailles il y eut alors *cinq* filles du roi à la cour, savoir : Mesdames Henriette, Adélaïde, Victoire, puis Louise et Sophie.

2 *Mém.* de d'Argenson, t. VI, p. 211 (9 juin 1750). — Huit ans après (17 août 1758), le duc de Luynes rapporte, comme nous l'avons dit, que la dépense de Mesdames de France « allait à un million pour chacune. »

3 Inutile de dire que les La Vallette, dont le nom figure dans l'histoire, n'ont rien de commun avec le nouveau Lavalette, dont on a fait de nos jours un ambassadeur et un ministre. (*Note du D.*)

reine les attendait avec leurs trois autres sœurs. On trouva à Madame Louise beaucoup de physionomie, de la vivacité, de la gaîté ; « mais elle est fort petite, et elle a la tête un peu grosse pour sa taille. » (*Le duc de Luynes*, t. X.)

Passant subitement des sombres tristesses d'une abbaye aux splendeurs éblouissantes d'une galante cour, la jeune Louise du faire *in petto* plus d'une réflexion, plus d'une comparaison qui n'étaient pas précisément à l'avantage de Fontevrault. D'ailleurs nous la connaissons maintenant, cette espiègle et nerveuse enfant, qui arrive à Versailles avec des scrupules timorés, des idées rétrogrades, mais aussi avec sa naïve bonne foi, sa spontanéité, sa sincérité d'émotion dont les pratiques claustrales n'ont pu comprimer ni altérer l'essor.

Au surplus, elle n'est pas mal de sa personne [1]. Si elle est petite, elle est assez bien prise dans sa taille mignonne; son teint a de molles pâleurs, mais ses traits sont fins et délicats, et l'intelligence rayonne dans ce front large et bombé, aux saillies d'ivoire. Enfin, un sourire à la fois onctueux et malin éclaire son visage, qu'animent deux yeux vifs et pétillants. A la vérité, elle les tient dévotement baissés, pour obéir à la consigne; mais le diable n'y perd rien, et de temps en temps elle lance à la dérobée un regard curieux et profond, qui semble aller à la découverte. Du reste, son extérieur a conservé du cloître quelque chose de mesuré, de discret, de mystérieux ; et cette pointe de mysticisme, se détachant sur le fond de vivacité que nous lui connaissons, lui donne un charme doux et mutin qui séduit tout d'abord.

D'un autre côté, si elle n'a pas précisément les goûts studieux, si même, — pour parler comme l'abbé Proyart, qui veut bien nous faire cette concession, — « elle a de la répugnance pour l'étude et pour toute espèce d'application suivie, » elle a du moins une imagination très-ouverte, très-curieuse, que l'éducation étroite du couvent ne pouvait qu'exciter, et non satisfaire. On s'est efforcé, comme de juste, de diriger son esprit vers les choses spirituelles, et l'on n'a pas eu de peine à la faire entrer dans cette voie, car, de même que toutes les âmes expansives et aimantes, elle a naturellement les inclinations pieuses, ce qui la rend propre à tous les dévouements, à tous les genres de sacrifices. En un mot, la jeune Louise est une de ces natures élevées, généreuses, où la sensibilité déborde, qui s'enflamment aisément, et que dominent un jour sans partage les affec-

1 Il est entendu que l'esquisse que nous donnons ici n'est pas de fantaisie; en la traçant, nous nous sommes inspiré des portraits de Madame Louise, la représentant à différents âges.



tions religieuses, quand elles ne trouvent pas sur leur route l'emploi des trésors de tendresse et d'abnégation qui sommeillent dans leur cœur.

Au moment de son arrivée à Versailles, la cour était livrée à l'une de ces petites intrigues souterraines que nous avons tâché d'esquisser plus haut, et dont la reine, le Dauphin et ses sœurs d'une part, Mme de Pompadour de l'autre, tenaient tour à tour le fil plus ou moins enchevêtré. Or, tombant au milieu de ces influences malignes et contagieuses, notre charmante petite fauvette, — nous voulons dire la jeune Louise, — dut se trouver tout d'abord fort effarouchée. Mais soyez tranquille. Le premier moment de surprise passé, et après avoir lustré délicatement de son bec le doux satin de ses ailes, le gentil oiseau ne tardera pas à mêler son gazouillement au concert quelque peu discordant qui éclate à son oreille, et les finesses de son jeu aux lazzis des acteurs.

Pour parler sans figure, Madame Louise était trop curieuse d'émotions et trop avide de mouvement pour ne pas aimer la lutte. Elle se mit donc promptement au ton de son entourage, et, s'alliant à ses sœurs pour la défense des intérêts communs, elle prit bientôt un rôle actif dans la petite église dont l'autel était chez la reine et les fidèles un peu partout.

Nous ne la suivrons pas, bien entendu, dans les ruses et contre-ruses qu'elle va déployer à l'encontre de l'ennemi, d'accord en cela avec ses sœurs, surtout avec Madame Adélaïde, dont elle se fit l'aide de camp. Car, outre que ces stratagèmes sont à peu près la reproduction de ceux dont nous avons donné plus haut quelques échantillons, ce sont là des actes collectifs, c'est-à-dire accomplis en commun, et où s'effacent dès lors l'initiative et même l'individualité de Madame Louise. Or, nous avons intérêt à ne pas la perdre de vue et à relever le plus possible les faits qui lui sont exclusivement personnels, afin de la bien caractériser et de la mettre tout à fait en lumière.

Un fait qui paraît singulier au premier abord, mais qu'on s'explique parfaitement quand on examine les choses de près, c'est que, à partir du jour ou Madame Louise, sortie de Fontevrault, est installée à Versailles, l'abbé Proyart abandonne tout doucement le système d'*atténuation* et de *réticences* que nous lui avons reproché, pour prendre, à l'égard de la jeune princesse, un langage de plus en plus net, de plus en plus accentué. Autant il s'est montré réservé dans les confidences qu'il nous a faites touchant les écarts de caractère ou de langage de la petite pensionnaire de Fontevrault, autant il va se montrer empressé à nous signaler les moindres défauts de la nouvelle hôtesse du palais de Versailles. La tactique est

habile, mais elle se trahit par son habileté même. En effet, avouer franchement les peccadilles commises au couvent, c'eût été faire implicitement le procès aux religieuses, accuser leur surveillance, leur méthode d'enseignement; par la même raison, les peccadilles commises à Versailles seront le résultat des mauvais exemples, des influences pernicieuses, et la cour en endossera la responsabilité. La cour a bon dos.

De cette façon, au rebours de ce que nous avons fait dans la première partie de ce travail de *reconstitution psychologique*, — si l'on peut parler ainsi, — où nous avons surpris souvent le discret abbé en flagrant délit d'indulgente faiblesse, nous aurons, dans cette seconde phase de la vie de Madame Louise, à adoucir à son égard certaines sévérités de langage de notre historien religieux, dont les opinions *oscillent* à dessein, selon les besoins de sa cause, Ce système de bascule peut être d'un effet pittoresque, mais il manque de tenue et n'est pas propre à éclairer le lecteur. Déjà nous avons rétabli l'*équilibre* dans la première partie de son récit ; nous allons tâcher d'en soumettre la suite à une *pondération* non moins exacte ; et par là nous aurons enfin la vérité.

Toutefois, nous dirons avec lui, — puisque nous l'avions déjà deviné, — que Madame Louise « eut longtemps à combattre et qu'il lui en coûta beaucoup pour réprimer l'extrême vivacité de son caractère, » mais nous ne ferons pas de cette vivacité un sujet de blâme, un grief contre la princesse. D'un autre côté, nous hésitons à croire, du moins d'une manière aussi absolue qu'il paraît le faire lui-même, que « *les vertus les plus marquées de la jeune Louise étaient entées sur des défauts vaincus.* »

Bien que tardives, ces déclarations de l'abbé Proyart nous suffisent. Elles prouvent que nous étions dans le vrai quand nous avons présenté Madame Louise sous les traits que vous savez, et dès lors, elles nous mettent à l'abri du reproche de parti pris ou de manie paradoxale qu'on aurait pu nous adresser. Il en résulte que nous allons maintenant marcher plus résolûment vers le but que nous nous proposons, et compléter la physionomie de la jeune princesse dans les deux périodes qui lui restent à parcourir : l'une à la cour, où elle est en ce moment, l'autre au couvent des Carmélites, où elle ira mourir.

Depuis qu'elle est à Versailles, on la voit chaque jour, tantôt livrée aux pratiques de dévotion qu'on lui a enseignées au couvent, tantôt mêlée aux petits manéges dont il a été question, et vivant d'ailleurs en parfait accord avec ses sœurs et le Dauphin, ainsi qu'avec la reine, qui l'aime de prédilection. Du reste, nous l'avons dit : elle a un cœur excellent ; elle est sensible, charitable ; les

malheureux l'attirent : elle a pour eux un profond amour, et sa dame d'honneur est chargée de leur distribuer d'abondantes aumônes. Cette dame est l'*Intendante de sa cassette ;* seule, elle en a la clef. Elle est la dépositaire des fonds que la jeune princesse reçoit du roi, et, d'après les ordres de Madame Louise, elle donne cet argent aux pauvres ; mais elle néglige trop souvent de s'enquérir, au préalable, des besoins personnels de sa jeune maîtresse, qui manque souvent d'argent.

Une curieuse anecdote se rattache à cette dernière particularité. Un jour, cédant à un caprice, à une fantaisie de jeune fille, Madame Louise se permit, en cachette, la dépense d'un louis qu'elle avait emprunté à une femme de chambre ; et, pour tirer cette petite somme des mains de sa dame d'honneur, qui, comme nous l'avons dit, tenait les cordons de la bourse, elle eut recours à un stratagème que l'abbé Proyart s'empresse de nous dénoncer. Elle rédigea et s'adressa à elle-même (au nom d'une solliciteuse *fictive*, qui annonçait avoir besoin d'un louis pour payer ses dettes), un placet qu'elle fit présenter à sa dame d'honneur ; et celle-ci, sans rien soupçonner, donna le louis, qui fut remis à la princesse. Le lecteur trouvera sans doute ce procédé un peu vif. Le fait est qu'il ne manque pas d'une certaine hardiesse et qu'il n'est pas des plus réguliers. Mais il dénote peut-être de la part de son auteur, plus d'espièglerie que d'intention coupable. Après tout, au dire de l'abbé Proyart, la princesse en eut plus tard « un grand remords et un sérieux repentir. »

Mais une fois entré dans la voie des révélations, notre abbé devait continuer, et il continue en effet. Selon lui, au fur et à mesure qu'elle avançait dans cette vie d'enchantements que lui avait faite Versaille, « la jeune princesse avouait volontiers que, malgré ses bonnes résolutions et le soin qu'elle prenait d'y être fidèle, sa vertu était continuellement exposée à des combats qui l'affaiblissaient. Souvent, elle se sentait sollicitée à faire ostentation des dons et des talents qu'elle avait reçus du ciel ; plus souvent encore, elle était tentée de rétracter le sacrifice qu'elle avait fait à la religion de toute recherche dans les ajustements et les parures mondaines. Aujourd'hui, c'était le respect humain qui l'ébranlait ; demain, c'était l'ardeur de son caractère qui l'emportait. Son attention cependant à réprimer les saillies de la nature empêchait qu'il ne parût rien au dehors de cette guerre intestine qui la fatiguait ; et chacun à la cour se louait de sa régularité, excepté elle-même [1]. »

Voilà en effet comme nous nous représentions la jeune prin-

[1] *L'abbé Proyart*, t. I, p. 45.



cesse, tantôt partagée entre les lois de convention et celles de la nature, tantôt en lutte avec elle-même, et finissant par céder à son idéal, qui est l'imprévu. Éminemment de race bourbonnienne, sans avoir le tempérament sanguin de Madame Adélaïde, elle en a les entraînements et les spontanéités.

On ne s'étonnera donc pas de la voir passer tour à tour des amusements de son sexe à ceux plus spécialement réservés à l'homme, et donner la préférence à ces derniers. C'est ainsi qu'elle aime de passion les courses à cheval, les voyages rapides, les chasses fantastiques et bruyantes. La voyez-vous courir par les bois et les plaines, à travers l'or des genêts et la pourpre des bruyères ?.. Elle passe comme un trait : c'est une apparition, c'est une fée, c'est l'héroïne de la ballade... Hourrah ! hourrah !.. les cerfs vont vite... La meute aboie, le cor résonne au loin... Le bruit se rapproche... En avant ! en avant !... Le noble animal est réduit. Il est aux abois.., il pleure... Hallali ! hallali !.. Il se rend et roule haletant sur le sol...

Un jour, elle faillit payer cher cet âpre plaisir de la chasse.

Elle suivait le roi dans la forêt de Compiègne, quand le cheval qu'elle montait se cabra et la jeta à vingt pas au milieu du chemin, presque sous les roues du carrosse où étaient ses sœurs, et qui arrivait à fond de train. Par un hasard qu'elle appellera plus tard, « un miracle, » elle échappa à ce double danger, et, refusant de monter dans le carrosse à côté des autres princesses, elle ordonne à son écuyer de lui ramener le cheval rétif, saute dessus, le pousse, le presse, le dompte, et rentre triomphalement au château [1].

Les exercices violents, les périls, les rudes entreprises étaient donc jeux d'enfant pour Madame Louise, qui, avec ses instincts virils, ses aspirations chevaleresques, semble nous rappeler la grande Mademoiselle, dont elle serait, avec sa petite taille, une réduction mignonne, un spécimen en miniature. Comme cette dernière, évidemment elle aurait eu, aux jours agités d'une guerre civile, son heure d'audace et de mâle énergie.

D'un autre côté, l'abbé Proyart nous apprend que la jeune princesse aimait la parure, les « vains ajustements ; elle recherchait ses aises, les commodités, les délicatesses de la vie, et se montrait très-difficile pour le choix des mets servis sur sa table. » En un mot, c'était une amazone doublée d'une sybarite. On conviendra que nous sommes loin du couvent des Carmélites. Pa-

[1] *L'abbé Proyart*, t. I, p. 47-48.— Déjà, le 21 juillet 1757, Madame Louise avait fait une chute de cheval, également sans se faire mal. — *Duc de Luynes*, t. XVI, p. 113.



tience! nous y arriverons, mais probablement par un autre chemin que celui qui a été indiqué par le biographe de la princesse.

De ces inclinations variées et caractéristiques que nous venons d'énoncer, au goût des manifestations solennelles et des plaisirs mondains, il n'y avait qu'un pas; Madame Louise le fit en assistant souvent aux réceptions et aux bals de la cour, en se montrant régulièrement aux grands couverts, au jeu du roi, au spectacle, et en prenant même quelquefois un rôle dans certaines comédies représentées dans les petits cabinets [1]. Plus tard, jetant un regard sur cette page de son passé, elle dira : « ce train de vie, si opposé à celui que je menais au couvent, les veilles surtout, me fatiguaient excessivement et m'échauffaient le sang. Mais j'étais à la cour; il fallait faire comme on fait à la cour [2]. »

Il y avait à peu près dix ans qu'elle habitait Versailles, et, de même que Madame Sophie, elle n'avait pas encore été à Paris, du moins d'une manière officielle.

Dans les premiers jours du mois de juillet 1761, pendant que ses sœurs Mesdames Adélaïde et Victoire étaient aux eaux de Plombières, Madame Louise, accompagnée de Madame Sophie, se rendit à Paris; et, bien que le but apparent de ce voyage fût d'assister à un service religieux qu'on devait célébrer pour la reine d'Espagne, décédée depuis quelque temps déjà [3], la princesse voulut que leur présence fût saluée par une espèce de fête publique, et devint l'objet d'une ovation.

Elles firent donc leur entrée dans la bonne ville de Paris « avec un assez beau cortége, trois beaux carrosses du roi et une douzaine de gardes du corps. » D'abord, elles allèrent à Notre-Dame « entendre la messe et y recevoir les honneurs qui leur étaient dus. » De là, elles se rendirent à Sainte-Geneviève. Mais laissons encore à Barbier le soin de nous raconter les traits les plus saillants de cet épisode :

« Après la station à Sainte-Geneviève, les princesses ont été dîner au château de la Muette, dans le bois de Boulogne. Elles sont revenues à six heures et demie au Petit-Cours changer de carrosses et monter dans les beaux carrosses du roi, pour aller à la promenade des boulevards, dont elles avoient bien entendu parler, où elles ont eu un spectacle magnifique, et où il y avoit de la part de la police et de M. de Roquemont,

[1] *Journal* de Barbier, t. IV, p. 231, et *Chroniques de l'OEil de Bœuf*, t. I, p. 143.
[2] *L'abbé Proyart*, t. I, p. 49.
[3] Fille du roi de Pologne, électeur de Saxe, et sœur de Marie-Josèphe de Saxe, seconde Dauphine.

commandant du guet, un ordre parfait, malgré l'affluence du monde. Depuis la porte Saint-Honoré, qui est le commencement des remparts, jusqu'à la porte Saint-Antoine, ce qui fait un très-long trajet, il y avoit deux files de carrosses arrêtés et placés le long des arbres, garnis d'équipages de grand goût et remplis de jolies femmes de Paris. On n'y souffroit point les fiacres. Les princesses étoient suivies de M. le duc de Chevreuse, qui avoit dans son carrosse M. le prévost des marchands et M. le lieutenant général de police, et deux autres équipages magnifiques pour ses pages et ses officiers. Elles se sont promenées tout le long de cet espace, au milieu de cette allée où il n'y avoit aucun carrosse allant et venant; le peuple les a vues tranquillement et sans embarras, et elles sont revenues dans le même ordre reprendre leur carrosse de voyage au Petit-Cours, pour retourner à Versailles. . . . .
. . . . . . Après ce service (celui de la reine d'Espagne, qui eut lieu le lendemain), M. le Dauphin, Mme la Dauphine et les autres princes et princesses ont été dîner à l'Archevêché, avec Monseigneur l'Archevêque, qui donne ce jour à dîner à toute leur suite, peut-être à trois cents personnes... Le public avoit cru et on l'avoit dit, que les princesses viendroient se promener aux Tuileries; mais, comme elles étoient en grand deuil, et qu'il auroit fallu faire une toilette longue et embarrassante, soit à l'Archevêché, soit au château des Tuileries, elles n'y sont point venues. » (*Barbier*, t. VII.)

Mais les années ont marché, les événements se sont succédé autour de la princesse, et la lassitude et l'ennui, autant que le dégoût, s'emparent insensiblement de cette âme vaillante et fière, au fond de laquelle sommeille un profond sentiment de piété et de généreux dévouement pour sa famile. Elle continuera pendant quelque temps encore à vivre de cette vie ardente et artificielle que nous connaissons; mais elle ne s'y livrera désormais que pour s'étourdir et pour oublier; car des chagrins de toute sorte l'accablent, et, comme nous l'avons dit en commençant, c'est sous leur influence et pour se soustraire aux scandales qui éclatent de plus en plus sous ses yeux qu'elle va prendre une résolution extrême : celle de s'ensevelir dans un cloître.

Il n'est pas besoin de recourir à la *grâce* ni à d'autres manifestations providentielles pour expliquer cette résolution, qui avait sa raison d'être dans l'essence même des choses. Etant donné le caractère de Madame Louise, on reconnaît, en effet, que les événements dont nous allons résumer le tableau devaient nécessairement porter à l'exaltation religieuse cette nature franche, expansive, enthousiaste, qui ne savait rien faire à demi, et qui avait su conserver intacte l'altière honnêteté du cœur.

Dans l'intervalle de quelques années, la princesse avait vu mourir successivement cinq membres de sa famille qui lui étaient éga-

lement chers ; d'abord, deux de ses sœurs, Elisabeth et Henriette, (1752-1759) ; ensuite le Dauphin, son frère, (1765), que la Dauphine suivit dans la tombe dix-huit mois après; enfin la reine, Marie-Leckzinska (1768); elle avait vu surtout grossir cette mer montante des déportements du roi, sombre océan que ses prières et ses larmes avaient été impuissantes à maîtriser, et dont elle avait pu espérer que le flot s'arrêterait à la mort de Mme de Pompadour. Espoir illusoire! La mort de la favorite changea peu, comme on sait, les dispositions de Louis XV, qui, heureux cependant d'avoir reconquis sa liberté, paraissait peu soucieux de l'aliéner de nouveau en se remettant sous la domination d'une maîtresse en titre ; mais « c'étaient continuellement de nouvelles passades, soit de femmes de la cour, soit de bourgeoises, soit de grisettes. On lui en choisissait dans les divers ordres de l'Etat : car sa luxure insatiable trouvait tout bon, mais il se dégoûtait bientôt de tout [1]. »

Ces mœurs débraillées, cette vie de hasard et d'aventure dura quelques années, c'est-à-dire jusqu'à la mort de la reine (1768) ; à cette date, nous l'avons dit, Louis XV eut comme un éclair de résipiscence. Hélas ! éclair pâle et rapide !..

Quoi qu'il en soit, cette velléité de réforme de la part de Louis XV, ce temps d'arrêt dans la vie dissolue de ce sultan blasé, avait pu faire croire à un retour prochain à des mœurs plus régulières ; mais point ! Bientôt une nouvelle favorite, la Du Barry, lui fut présentée, et l'on sait le reste. Or, c'est après cette rechute éclatante de son père, — remarquez-le bien [2] — c'est quand elle le voit retombé corps et âme et plus profondément que jamais dans de honteux désordres, que, navrée de douleur et perdant alors tout espoir, Madame Louise court demander à Dieu, dans l'austérité du cloître, non le pardon pour elle, — elle n'en a pas besoin, — non le calme et le repos qui lui manquent, — elle en a fait le sacrifice ; — mais ce qu'elle va demander à Dieu avec ferveur, avec larmes, *ab imo pectore*, c'est la conversion de son père, c'est le salut du roi...

Oui, tel est son but, telle est l'unique préoccupation qu'elle portera au pied des autels. Elle-même nous le dit dans une prière émue et pleine d'élan qu'elle écrivit peu avant son entrée en religion et que l'abbé Proyart a rapportée : « Moi, carmélite, et le roi tout à Dieu ! s'écrie-t-elle. Quel bonheur ! Dieu le peut, Dieu le fera, ô ma sainte mère, (sainte Thérèse), si vous le lui demandez.

[1] *Vie privée*, t. IV, p. 158.

[2] La présentation de la Du Barry eut lieu le 4 mai 1769, et Madame Louise entra au couvent le 11 avril 1770.

Hélas ! il le ferait même à ma prière, si ma foi répondait à mes désirs[1]. »

Ainsi, la princesse nous ouvre son âme ; elle nous livre le secret de son cœur : elle veut le salut de son père, et pour lui elle s'offre à Dieu en sacrifice, en expiation. Ne l'oublions pas : car c'est en cela que sa détermination est admirable et s'élève à la hauteur du plus sublime dévouement[2].

Mais comme s'il fallait que des intérêts humains vinssent toujours altérer les actions les plus pures, la retraite de Madame Louise ne fut peut-être pas aussi spontanée qu'on le suppose, ni complétement dégagée de mobiles terrestres. Expliquons-nous et sachons tout dire : c'est notre droit et notre devoir. Pour nous, il est hors de doute qu'en prenant le voile, Madame Louise a obéi en même temps à l'influence du clergé, à cet ascendant secret que les prêtres exerçaient depuis longtemps sur son esprit, et cela avec d'autant plus d'autorité qu'elle s'était faite leur alliée en entrant sans réserve dans la cabale dont nous avons parlé.

L'abbé Proyart ne pouvait manquer d'aller au-devant de cette dernière objection, qui s'était sans doute produite de son temps; aussi dit il que : « le monde profane chercha en vain dans des causes profanes le secret de la vocation de la princesse. »

Le fait est que le monde *profane*, pour parler comme le discret abbé, s'empressa de donner carrière à ses conjectures et à ses bons mots ; et il n'est pas jusqu'au roi lui-même, — le croira-t-on ? — qui n'ait eu le triste courage de décocher le sien. C'était le bourreau soufflетant sa victime. « Mais, Sire, lui dit un jour la Du Barry, Madame Louise sera très-malheureuse au couvent. — N'en croyez rien, répondit gaillardement le roi ; elle sera la plus tranquille de la famille. Les dévots n'ont pas inventé le quiétisme pour rien[3]. »

L'exemple tombant de haut devait naturellement avoir des imitateurs parmi les courtisans. Aussi la maréchale de Mirepoix se hâta-t-elle d'appeler la princesse « une folle, qui entrait au couvent pour tracasser la cour au nom du ciel. » Quant au duc d'Ayen, en sa qualité de bel esprit en titre, il ne pouvait décemment laisser échapper l'occasion de lancer aussi son épigramme. « Si Madame Louise, dit-il, veut tant se dépêcher d'aller en paradis, c'est tout

1 *L'abbé Proyart*, t. , p. 82.

2 Bien malgré lui, sans doute, l'abbé Proyart nous donne raison quand il dit qu'on s'efforça « de répandre des nuages sur les motifs et sur la liberté même de la retraite de Madame Louise; mais que le mérite du sacrifice de la princesse aurait été respectable encore quand même il n'eût été qu'un sacrifice d'*expiation.* » On le voit : le mot y est t. I, p. 129.

3 *Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry*, par Emile Cantrel. — Paris, Plon 1861, p. 207.



exprès pour être certaine qu'elle ne passera pas l'éternité avec sa famille. »

Le trait manque de justesse et d'équité. Il fallait remplacer le mot *famille* par ceux de *Louis XV*, et la vérité historique était sauvée, ainsi que la morale. Mais les diseurs de bons mots n'y regardent pas de si près.

Si les plaisants de cour, Sa Majesté en tête, daubaient ainsi à l'envi sur la pauvre carmélite, on ne saurait être surpris que le public d'en bas et le public lettré en fissent un prétexte à risées et s'en donnassent à cœur-joie. Mme Du Deffant prit eu pitié la princesse, « qui se rendait malheureuse par des chimères... Cette aventure n'a pas fait une grande sensation, continue-t-elle. On hausse les épaules, on plaint la faiblesse d'esprit, et l'on parle d'autre chose. » (*Mme Du Deffant*, t. II.)

Au dire d'un autre écrivain, Madame Louise « lasse des ennuis de la cour, avait pris le parti violent de renoncer au monde, en apparence, pour y briller davantage. » (*Vie privée*, t. IV.)

De son côté, Mme Campan dit nettement : « qu'on attribua la vocation de Madame Louise à différents motifs; on eut l'injustice d'en supposer un dans le déplaisir d'être, pour le rang, la dernière des princesses. Je crois en avoir pénétré la véritable cause. Son âme était élevée, elle aimait les grandes choses ; il lui était souvent arrivé d'interrompre ma lecture pour s'écrier : *Voilà qui est beau ! voilà qui est noble !* Elle ne pouvait faire qu'une action d'éclat : quitter un palais pour une cellule, de riches vêtements pour une robe de bure. Elle l'a fait. » (*Mme Campan*, t. I.)

Chose singulière ! Les mots de *piété*, *d'appel d'en haut*, *d'amour de Dieu* qui accompagnent et expliquent d'ordinaire le genre de sacrifice accompli par Madame Louise, ne se trouvent nulle part sous la plume de Mme Campan, qui devait connaître mieux que personne le degré de ferveur religieuse de sa maîtresse. Mme Campan entre donc entièrement dans notre manière de voir en attribuant au caractère chevaleresque de la princesse, à son *amour des grandes choses*, le mouvement de cœur qui la jeta prosternée au pied du crucifix.

Au surplus, si cette détermination trouva des moqueurs et des censeurs sévères, elle eut aussi ses admirateurs zélés, notamment dans les rangs du clergé. Cela va sans dire. Quel exemple à donner au monde que cette immolation volontaire de la fille d'un roi ! Quel triomphe pour la religion ! Quelle force morale pour le parti des dévots ! Et puis, ce n'était pas seulement un accroissement de prestige et d'éclat pour eux; c'était avant tout un appui qu'ils s'assuraient, une

avocate auprès de la cour, c'est-à-dire une dispensatrice de faveurs et de grâces, une bienfaitrice, en un mot.

Et voyez un peu ! Par une coïncidence étrange, la Maison des Carmélites de Saint-Denis, qu'elle a choisie pour sa retraite, se trouvait précisément, en ce moment-là, « dans la dernière détresse, » au point que les religieuses s'étaient condamnées à des réductions, à des retranchements sur leur nourriture, déjà très-frugale. Elles ne buvaient plus de vin, et n'achetaient, dans tous les genres de comestibles, que les plus communs. Elles ne pouvaient parvenir à apaiser leurs créanciers. Le boulanger refusait de leur fournir du pain ; le marchand de bois avait recours aux gens de justice pour se faire payer sa marchandise ; enfin, la suppression de la communauté paraissait inévitable[1].

Et c'est dans une pareille extrémité, c'est au milieu de semblables misères que paraît la princesse. On conviendra que c'était la manne céleste tombant dans le désert, ou l'ange libérateur rompant la captivité du peuple d'Israël.

La dot ordinaire de chaque nouvelle religieuse était de six mille livres. Madame Louise doubla cette somme, en disant gaiement à la prieure : « Voici douze mille livres, dont six pour moi, et six pour ma bosse[2]. » Elle faisait ainsi allusion à la déviation de sa taille.

On ne finirait pas si l'on voulait énumérer tous les bienfaits que Louis XV répandit sur le couvent des Carmélites ; mais, à entendre l'abbé Proyart, jamais la princesse ne les aurait provoqués ; elle jouait un rôle purement passif. Elle ne demandait rien à son père ; mais elle *souffrait*, elle permettait toutes ses *libéralités*. Elle craignait même que, dans ses desseins de faire du bien au monastère, « le roi ne rendît cette maison trop riche. » Elle voulait seulement qu'on pût dire « qu'il l'avait fondée et lui avait donné de quoi vivre. » D'ailleurs, ce n'est que par charité pour ses nouvelles compagnes et par égard pour *l'avis du supérieur du couvent*, qu'elle consentit à conserver, à titre de pension viagère, la moitié de ce qu'elle avait dans le monde pour ses menus plaisirs. Le chiffre en fut fixé, par le même supérieur, à vingt-quatre mille livres, et, selon l'abbé Proyart, le roi aurait été fort *étonné* de la *modicité* de cette somme. Mais il ne s'empressa pas moins de signer le mémoire qu'on lui présentait, sans ajouter une obole. Enfin, Louis XV, qui avait déjà fait connaître à Madame Louise *son intention* de doter le couvent pour l'admission de quarante religieuses, — soit de deux

[1] *L'abbé Proyart*, t. I, p. 96-97.
[2] *L'abbé Proyart*, t. I, p. 200.

cent-quarante mille livres, — voulut savoir comment elle désirait qu'il le fît; et, *conformément* au vœu du roi, la princesse lu adressa ses observations sur le mode de dotation, etc. »

C'était donc le roi, constamment le roi qui prenait l'initiative de ces largesses; c'était toujours de son propre mouvement qu'il comblait de grâces et de dons la maison où sa fille s'était retirée. Quant aux religieuses, elles se laissaient faire, acceptaient tout et ne rendaient rien, malgré leur vœu solennel de pauvreté, de pauvreté « la plus étroite[1]. » Pieuses ruses! dévotes subtilités qui ne trompent personne, en voulant tromper tout le monde!

Au surplus, si les religieuses usaient de détours et de saints artifices pour rançonner le roi au profit du couvent, les autres personnes qui tenaient à la maison de près ou de loin s'ingéniaient à l'envi pour avoir pied ou aile dans les faveurs de Sa Majesté. Voici ce qu'on lit dans *Madame Campan*, t. III, p. 89: « La retraite de Madame Louise, l'éloignement de la cour n'avaient fait que la livrer en entier aux intrigues du clergé. Elle recevait sans cesse les visites des évêques, des archevêques, des prêtres ambitieux, faisait accorder par le roi son père beaucoup de grâces ecclésiastiques, et s'attendait probablement à jouer un grand rôle à l'époque où le roi, lassé de ses plaisirs et de sa vie licencieuse, chercherait à s'occuper de son salut. »

Madame Louise était donc devenue la femme d'affaires des évêques et des prêtres ambitieux. Mais ce n'est pas seulement dans l'ordre religieux que la princesse rendait de bons offices; elle mettait aussi son crédit au service de la politique et de la magistrature nouvelle, si audacieusement incarnée dans Maupeou, dont elle était « un des plus puissants, un des plus actifs coopérateurs... On avait fait entendre à la princesse que c'était travailler pour l'intérêt du ciel que de favoriser l'ouvrage de M. de Maupeou, que de se mettre à la tête du parti et de gouverner la religion en France. » (*Vie privée*, t. IV.)

Du reste, son entrée au couvent s'était faite à la fois avec assez de mystère pour exciter la curiosité et frapper les imaginations faibles, et avec assez d'éclat pour attirer et fixer l'attention des gens sérieux. En un mot, la mise en scène en avait été soignée; rien n'y avait manqué.

Le 11 avril 1770, sous le prétexte d'aller entendre la messe au couvent des Carmélites de Saint-Denis, Madame Louise sort de Ver-

[1] « L'ordre des Carmélites ne s'était maintenu dans sa ferveur première que grâce à l'observation du vœu de la pauvreté la plus étroite. » Paroles de la Prieure, suivan l'abbé Proyart, t. I, p. 211.



sailles accompagnée seulement de sa dame d'honneur et de son écuyer ; la messe finie, elle les fait appeler au parloir, où elle leur déclare « qu'elle est entrée au couvent pour n'en plus sortir, et les exhorte à reprendre sans elle le chemin de Versailles. »

Grand émoi à la cour. Ses sœurs sont abasourdies, muettes de surprise ; elle ne les avait pas mises dans la confidence. Il n'y avait que le roi qui connût cette démarche, et il avait même fallu une autorisation *écrite* de lui pour forcer les portes du monastère, que le supérieur avait déclaré ne vouloir ouvrir qu'à cette condition. De son côté, l'archevêque de Paris « avait employé vainement, disait-on, tous les moyens pour dissuader la princesse de sa résolution ; » et le roi avait longtemps hésité avant d'y consentir. Enfin, elle semblait agir à son corps défendant et malgré toutes les remontrances, ce qui donnait à son action d'autant plus de prestige et de charme attendrissant. Mais disons vite que Madame Louise n'était plus jeune; elle avait alors trente-cinq ans. Or, il fallait bien élever devant elle quelques obstacles, quelques difficultés d'exécution, pour faire ressortir la toute-puissance de la vocation, de même qu'il était nécessaire de lui prêter un peu de merveilleux pour suppléer à la poésie de la jeunesse.

Au bout de quelques mois d'épreuves (le 17 septembre 1770), la sœur Thérèse de Saint-Augustin, — nom qu'elle avait choisi, — prit l'habit des mains de Marie-Antoinette, alors Dauphine, en présence du nonce du pape, assisté de nombreux prélats; et, le 30 septembre de l'année suivante, après avoir prononcé ses derniers vœux, elle reçut, avec la même solennité, le voile noir des mains de la comtesse de Provence.

Nommée immédiatement à l'emploi de maîtresse des novices, elle s'éleva bientôt à celui de procureuse et de prieure, et, dans ces différentes positions, elle travailla activement à la fortune de ses amis. Elle croyait fermement avoir charge d'âmes, et elle sollicitait sans relâche. En 1773, le bruit courut du retour des Jésuites en France, et, dans une chanson qui n'a pas moins de seize couplets, l'abbé Morellet s'exprime ainsi :

DEUXIÈME COUPLET.

Dieu qui va toujours à ses fins
Et qui sait tromper les plus fins,
Suscite Madame L... (Louise)
Pour faire du bien à l'Eglise;
C'est pour cela qu'auparavant
Elle s'était mise au couvent [1].

[1] *Mém.* de l'abbé Morellet, t. I, p. 219.

Visitée tour à tour par tous les membres de la famille royale, la princesse pouvait varier ses impressions et l'objet de ses loisirs. D'ailleurs, la vie ascétique paraissait très-favorable à sa santé. Madame de Genlis l'ayant été voir un jour avec la duchesse de Chartres, fut très-surprise de la trouver « extrêmement engraissée ; elle a le teint le plus frais et des couleurs très-vives, elle qui était autrefois si maigre et si pâle. » N'est-ce pas le cas de dire :

.... Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être siens !

Tant que Louis XV vécut, elle obtint de lui à peu près tout ce qu'elle voulut, tout ce qu'ambitionna son parti : bénéfices ecclésiastiques, fondations religieuses, emplois, honneurs civils, etc. Après la mort de son père, elle continua de solliciter, et s'adressa alors à Louis XVI, à la reine et aux princes. Elle leur écrivait sans cesse, elle demandait toujours. Marie-Antoinette s'en plaignait ouvertement. « Voici encore une lettre de Louise, disait-elle souvent à Mme Campan ; c'est bien la petite carmélite la plus intrigante qui existe dans le royaume. »

Hélas ! comme on l'a vu, ce n'était pas pour elle que la petite carmélite intriguait. Toutefois, elle avait conscience de ce qu'elle faisait. Elle savait parfaitement qu'elle était une voie, un moyen, un instrument aux mains des habiles ; mais elle se prenait au sérieux et obéissait avec élan, avec conviction, se trouvant ainsi heureuse de faire ce qu'elle appelait le bien pour la plus grande gloire de Dieu. Cette préoccupation de toutes les heures dégénérait en absorption profonde et altérait même parfois en elle les saines notions du juste et de l'injuste, ce qui devait la conduire fatalement à l'exclusivisme et à l'intolérance. Peu après la mort de son père, cette disposition se manifeste en effet dans ses paroles comme dans ses actes. On la voit successivement dénoncer aux sévérités de l'autorité séculière les *attentats de l'incrédulité*, les *outrages faits à la religion*, et la *licence effrénée de la presse*, etc. [1]. D'un autre côté, elle provoque le zèle des prélats et les invite « à s'armer de fermeté et de constance pour combattre l'impiété philosophique, le débordement des mœurs, et pour rappeler les fidèles au devoir sacré de l'obéissance à l'Eglise. »

En outre, elle poursuit auprès du pape la canonisation de deux carmélites, et charge l'ambassadeur de France à Rome de suivre cette affaire, etc. Enfin, elle s'oppose de toutes ses forces à ce que

[1] *L'abbé Proyart*, t. II, p. 15.

l'évêque de Clermont accorde à ses diocésains la dispense du maigre pendant le carême. « Cette prétendue nécessité, — lui dit-elle dans une lettre qui mérite d'être conservée, — n'est causée que par le luxe et la dépravation des mœurs. Ah ! mon père, soutenez l'Eglise et l'esprit de l'Eglise ; ne vous laissez point entraîner à une fausse compassion. L'abstinence du carême une fois lâchée ne sera plus rétablie : il en a été ainsi de l'usage des œufs... Il en sera de la suppression du maigre à Clermont comme de celle des fêtes à Paris. M. de Beaumont s'est laissé gagner, il y a trois ans, et nous en a ôté quatorze, sous la promesse que la police tiendrait la main à l'observation des autres. Tous les abus ont recommencé avant la première année expirée, et hier, fête des Rois, les boutiques de Paris étaient ouvertes, et l'on criait tout dans les rues, etc. »

Tantôt convertisseur, tantôt répressif, son zèle ne laissait rien à désirer. Elle continuera ainsi bien des années encore, jusqu'à ce que cet esprit d'absolutisme radical la porte à un nouvel acte d'intolérance, qui sera le dernier de sa vie.

On était en 1787, c'est-à-dire à l'aurore de la révolution. L'Assemblée des notables avait tenu ses séances qui, comme on sait, n'amenèrent aucune des réformes proposées par Calonne, dont l'exil devait bientôt payer le zèle plus ou moins désintéressé. Cette convocation des représentants de la nation, leurs débats passionnés, et surtout la crise cruelle qui pesait sur tous les intérêts, avaient réveillé l'esprit public, qui eut ses aspirations et ses volontés, notamment au point de vue de la liberté de conscience ; et, pour donner satisfaction à ces susceptibilités bien naturelles, un édit royal parut, qui rendit l'état civil aux protestants [1].

Or, Madame Louise « voyait la pureté de la foi en danger par le rappel des protestants en France, et ne pouvait se persuader que des *réprouvés* méritassent d'être traités comme des hommes [2]. » Sur-le-champ, elle écrivit contre eux une lettre de huit pages au roi, qui lui fit « une réponse très-dure ; » et le chagrin qu'elle en ressentit, dit-on, ne fut pas étranger à sa mort, arrivée bientôt après.

Du reste, « les ministres ne cessaient de se plaindre des sollicitations nombreuses dont elle embarrassait leur travail. Livrée à une foule d'intrigants et d'esprits factieux, elle avait beaucoup perdu de la considération dont elle avait joui dans l'esprit du roi, son neveu. »

1 Notons, en passant, que les protestants se montrèrent peu reconnaissants de cette mesure, et que Louis XVI, de l'aveu de Malesherbes, leur protecteur, n'eut pas de plus grands ennemis.

2 *Correspondance secrète et inédit sur Louis XVI*, t. II, p. 212.

Elle mourut le 23 décembre 1787, âgée de cinquante ans et demi et dans la dix-huitième année de son entrée en religion. Sa résignation, son détachement, sa piété à ses derniers moments furent admirables ; mais, de même qu'une anecdote avait égayé sa naissance, de même un incident plaisant tempéra la majesté de sa mort. Au milieu de son délire, elle s'écria, — et ce furent là ses dernières paroles : — « *Au paradis, vite, vite, au grand galop !...* » ce qui fit dire à Louis XVI que sa tante s'était rappelée en mourant qu'elle était princesse, et que sans doute elle croyait encore donner des ordres à son écuyer [1].

Son corps fut inhumé avec pompe dans le chapître du couvent des Carmélites [2]. Sur sa tombe, taillée dans le marbre blanc, on grava l'épitaphe suivante que nous empruntons à une lettre inédite, qui, adressée par une religieuse carmélite à la supérieure du couvent, retrace, au point de vue chrétien, la vie et la mort de Madame Louise :

Son sacrifice honora la religion;
Son courage prouva sa foi ;
Sa naissance releva son humilité;
Son zèle maintint la règle;
Sa ferveur en inspira l'amour:
Son exemple en adoucit l'observance.

Chose singulière ! — ou plutôt chose bien naturelle et facile à expliquer, — malgré les revenus fixes dont elle jouissait, et les sommes qu'elle recevait accidentellement de la libéralité de la famille royale, la princesse laissa à sa mort des dettes considérables : à ce point, qu'une somme de 446,346 livres affectée par le roi à leur extinction, n'en put payer qu'une partie [3].

Voilà la vérité sur Madame Louise, qui, pourvue de très-réelles qualités de cœur et d'esprit, en eût fait un meilleur usage si elle avait été mieux dirigée ou si elle n'avait pris conseil que d'elle-même.

Notre tâche est finie. Nous avons apporté à son accomplissement toute notre conscience et tous nos soins.

1 *Mém.* de Mme Campan, t. I, p. 28.

2 Quelques journaux ont annoncé qu'au mois de janvier 1868, on avait retrouvé le cercueil de Madame Louise; mais, après avoir étudié la question, M. l'abbé Jacquemet, chanoine du chapitre de Saint-Denis, a déclaré ne pouvoir admettre que le cercueil découvert fût celui de la fille de Louis XV. — Voyez le journal l'*Union*, du 9 octobre 1868.

3 *Ménages et finances de Voltaire*, par Louis Nicolardot. p. LXXXII de l'*Introduction*.

Nous avons voulu mettre successivement en relief l'individualité peu connue et les *forces effectives*, si l'on peut dire, de Mesdames de France ; et si nous y avons réussi, le lecteur sait maintenant quelles étaient ces princesses et quel rôle elles ont joué.

Douées la plupart d'une imagination vive, au service de laquelle elle pouvaient mettre une intelligence au-dessus de la moyenne, elles ne surent pas tirer parti de ces avantages, du moins dans l'intérêt général, et pour le bien du plus grand nombre. C'est que leur éducation première avait été faussée, surchargée de préjugés et de notions d'une autre époque. Aucune de ces princesses ne comprit le mouvement des idées nouvelles, les exigences de son temps ; et ce fut un malheur : car si l'une d'elles en eût été pénétrée, si, supérieure au roi par les lumières et la sagesse, elle avait encore eu sur lui l'irrésistible autorité que donne une instruction solide et saine, nul doute qu'elle n'eût épargné à son père bien des fautes, soit en politique, soit dans le cours de sa vie privée.

Mais, au lieu de trouver dans ses filles un guide, un modérateur prudent et sage, Louis XV ne rencontra, d'abord dans Madame Infante, qu'une conseillère ambitieuse, qui, en vue d'un intérêt personnel et dynastique, pouvait le porter aux mesures les plus extrêmes ; ensuite des esprits brouillons et inféodés à une coterie, — tels que Madame Adélaïde et Madame Louise, — qui avaient juste ce qu'il fallait pour se faire les complices du roi, en ajoutant la violence à ses faiblesses ; enfin, il ne pouvait faire aucun fond sur Madame Henriette, non plus que sur Mesdames Victoire et Sophie, âmes douces et passives, qui, tout en haïssant le mal et s'élevant contre lui, n'avaient pas la force de l'empêcher.

Quant au Dauphin, il nous a toujours paru qu'il avait été un obstacle plutôt qu'un rouage intelligent et utile à la marche régulière de la monarchie. Ses querelles incessantes avec le roi et ses ministres, ses bouderies d'enfant mal élevé, ses pratiques béates, l'isolement dans lequel il affectait de se renfermer pour prendre le mot d'ordre des Jésuites et agir ensuite sous main avec eux ; tous ces tiraillements, toutes ces défections entravaient, affaiblissaient le principe d'autorité, en lui ôtant la cohésion dont il avait besoin.

Pris dans son milieu et envisagé à un point de vue pratique, Louis XV peut donc être admis à invoquer certaines circonstances atténuantes devant l'impartiale histoire, qui aura toujours assez de justes sévérités pour lui.

HONORÉ BONHOMME.

UNE

EXCURSION DANS LA MER NOIRE

ODESSA ET SÉBASTOPOL

PREMIÈRE PARTIE

Nous venions de doubler l'île de Ténédos; l'*Arciduchessa Carlotta*, sur lequel j'étais passager, longeait les champs où fut Troie, et, les coudes appuyés sur la balustrade du pont, je faisais part à un compagnon de voyage improvisé de mon projet d'excursion sur le Pont-Euxin.

« Passe encore pour Odessa, qui est un beau port de commerce, me disait-il; mais qu'allez-vous faire à Sébastopol? Vous y trouverez des ruines, des ruines modernes, sans caractère, sans grandeur. Pour moi, je le déclare, je ne me sens nul désir de contempler un pareil tableau. Une ville à demi démolie est d'ailleurs un spectacle que l'on peut se procurer de temps en temps sans sortir de Paris.

— Ce que je vais voir à Sébastopol, répondis-je, ce ne sont pas seulement les ravages produits dans une grande cité par les boulets

anglo-français et l'explosion des mines russes ; ce qui m'attire, c'est l'arène à jamais célèbre où deux grandes nations engagèrent avec un ennemi puissant et lointain un duel gigantesque qui, pendant onze mois, a tenu en suspens l'Europe entière, et s'est terminé à la gloire de la France. Je laisse à d'autres la puérile satisfaction de dénigrer le présent au profit du passé, et je ne suis pas moins fier de mon temps que de mon pays. Un poëme immortel a rendu fameux le siége soutenu il y a trois mille ans dans la plaine qui se déroule sous nos yeux, et le cœur palpite à la lecture des hauts faits dont l'Iliade nous offre la peinture ; mais qui oserait comparer la prise d'une bourgade de la Phrygie à l'enlèvement de vive force de l'un des plus solides boulevards de la puissance russe? Les vaillants champions qui défendaient sous les murs de Sébastopol la cause du faible contre l'oppresseur n'ont rien à envier aux soldats d'Agamemnon en fait de valeur et de constance, et le cheval célèbre qui livra Troie aux Grecs n'était qu'un jouet d'enfants en présence des quinze cents pièces d'artillerie qui préparèrent l'assaut de cette place formidable. Sébastopol n'a pas d'Homère, il est vrai, et les siècles n'ont pas encore donné à ce siége mémorable la consécration qu'ils attachent aux grands épisodes de l'histoire ; mais il a eu ses Achille, ses Hector, ses Ajax, et le jour où un poëte digne de ce nom s'inspirera de cette grande page de nos annales, il verra surgir autour de lui toute une légion de héros qui se presseront sous sa plume étonnée. Il y a plus : dans ce duel grandiose, la France avait engagé le plus pur de son sang, ses trésors, son honneur ; la lutte a été soutenue par nos contemporains, nos amis, nos parents, et, à ces titres, il n'est pas un Français, ce me semble, qui ne doive s'estimer heureux de pouvoir décerner, sur les lieux mêmes, son tribut d'admiration aux héros qui ont pris part à cette glorieuse épopée.

— A la bonne heure! me dit mon interlocuteur ; mais les ruines m'attristent et ne soulèvent dans mon esprit que des impressions pénibles. Parlez-moi du Bosphore et de ses splendeurs! Là, du moins, tout enchante et ravit. Je vous attends aux éblouissants tableaux de la Corne-d'Or, à cette fête perpétuelle de la nature, à ces indicibles enivrements du regard et de la pensée. Quand vous aurez passé un mois dans cet éden, le souvenir de la France pourra seul vous arracher à ses délices, et vous y regarderez à deux fois avant de vous risquer sur une mer inhospitalière, pour aller visiter une ville ruinée et un pays dévasté. »

Cette prédiction ne devait pas se réaliser. Arrivé à Constantinople dans les premiers jours de juin, je consacrai six semaines à voir et à étudier l'ancienne capitale de l'empire d'Orient. Mais ses sé-

ductions ne purent me faire oublier le champ de bataille immortalisé par nos soldats. Je quittai sans trop de regret l'enjeu de la lutte formidable dont j'allais parcourir le théâtre, et, muni de quelques lettres d'introduction, je m'embarquai, vers le milieu de juillet, sur l'*Alexandre II*, un des vapeurs de la marine russe qui font le service de la mer Noire.

I

Ce n'est pas sans motif que, laissant de côté les bâtiments français et autrichiens, j'avais pris place sur un navire russe. « Si vous vivez à Rome, dit un adage latin, *romano vivito more*, vivez à la manière romaine. » J'allais en Russie, et mon amour pour la couleur locale, joint au judicieux précepte de la sagesse antique, ne me permettait pas d'hésiter. Je n'eus, du reste, qu'à m'en féliciter. L'*Alexandre II* est un magnifique bâtiment, tout à fait digne du haut patronage sous lequel le place son nom. J'y trouve tous les officiers du bord en grand uniforme; le commandant est plein d'affabilité, et il parle le français comme on ne le parle qu'en Russie. Les matelots, vêtus de blanc, sont alertes, jeunes et de bonne mine; le service ne laisse rien à désirer.

Sur tous les bâtiments qui desservent les côtes de l'Orient, une moitié du pont des premières est exclusivement réservée aux femmes musulmanes, qui s'y entassent avec leurs enfants sur les matelas, tapis et coussins sans lesquels elles ne voyagent jamais. Le navire qui va nous conduire dans la mer Noire a livré cet emplacement à trois cents corbeilles et paniers de fruits. Ce sont des primeurs que Constantinople envoie à Odessa. Protégés contre les mains indiscrètes par des voiles de gaze roses et bleus, prunes, abricots et raisins, avec leurs fraîches couleurs et leur duvet délicat, remplacent ici avec avantage la plus belle moitié du genre humain. Le voile qui dérobe aux regards profanes les houris terrestres de l'Orient est moins diaphane assurément que celui qui recouvre les primeurs turques; mais il a parfois des distractions qui permettent de jeter un coup d'œil furtif sur ces mystérieux visages que l'imagination revêt des plus séduisants attraits. Une déception cruelle attend presque toujours l'audacieuse curiosité du giaour, et le souvenir de celles dont j'avais été victime me faisait considérer avec une sorte de complaisance ces riches corbeilles, coquettement parées, et pleines de jeunesse et de fraîcheur.

Arrivé un des premiers, je pus tout à loisir donner un dernier adieu aux rivages enchantés que j'allais quitter. Notre navire se trouvait précisément mouillé au centre de ce triomphant carrefour que forment la Corne-d'Or, la mer de Marmara et le Bosphore. Vingt fois déjà, j'avais admiré ce merveilleux panorama, et il me semblait plus splendide que jamais. Enivrés d'azur, de mouvement, de lumière, mes regards s'élançaient des rivages de l'Asie aux côtes de l'Europe, de la pointe du sérail aux collines de Tophané, des campagnes de Scutari à la tour de Galata; et on eût dit que mer, ciel et terre luttaient ce jour-là de magnificences pour jeter le désespoir au cœur du touriste décidé à les abandonner.

Mais l'ancre est levée; la vapeur, insensible à tant de séductions, jette aux échos de Péra ses trois sifflements réglementaires, et notre pyroscaphe, décrivant sur lui-même un gracieux arc de cercle, se glisse avec une majestueuse lenteur à travers les milliers de bâtiments de toute grandeur et de toute forme qui sillonnent les eaux limpides du détroit. Les rives du Bosphore, on le sait, offrent l'aspect d'une galerie de tableaux de vingt-sept kilomètres de longueur, dont les plumes les plus éloquentes ont donné des descriptions pleines de vie et de couleur. Mais ces récits, saisissants loin des lieux qui les ont inspirés, perdent singulièrement de leur éclat lorsqu'on a sous les yeux les éblouissants paysages dont ils ont tenté de donner une idée. Je me suis plu, sur les lieux mêmes, à essayer de jeter à mon tour sur le papier l'expression de mon enthousiasme; mais transcrire ici ces pages serait m'exposer en pure perte à briser dix fois ma plume, et je me résigne à conduire rapidement le lecteur jusqu'aux rivages de l'Euxin, en signalant, chemin faisant, les points les plus dignes d'intérêt.

Aussi bien, notre navire, dégagé des obstacles qui entravaient son essor, s'avance à toute vapeur au milieu de l'étroit bras de mer qui sépare l'Europe de l'Asie. Frais vallons, coteaux boisés, élégantes villas, palais somptueux, forts démantelés, glissent rapidement sous nos yeux, offrant, à chaque tour d'hélice, des sites charmants, pleins de variété et d'imprévu. Sultan et vizirs, ministres et pachas, tous les heureux du monde oriental, Turcs, Grecs, Arméniens, ont semé de leurs résidences d'été cette double rangée de riantes collines. Les ambassades y font flotter leurs pavillons multicolores, et les riches négociants de Péra et de Galata viennent y chercher un abri contre les chaleurs.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, qu'une monographie du Bosphore ne serait que la description d'une des plus belles contrées qui soient au monde : l'histoire y trouverait une ample moisson à recueillir, et il n'est peut-être pas un point de ces rivages qui ne

rappelle quelque fait célèbre de l'antiquité, du moyen âge ou de l'histoire moderne. De Jason au maréchal de Saint-Arnaud, entre la campagne de Crimée et l'expédition des Argonautes, je pourrais placer le souvenir de vingt peuples dont les noms sont attachés à ce sol héroïque. Nous retrouverions ici Phinée et les Harpies, Darius et les Perses, Xénophon et les Dix-Mille, Constantin et le peuple-roi, Godefroy de Bouillon et les Croisés, Mahomet II et les Turcs : nous verrions se ruer sur ces plages, converties de nos jours en une longue suite de paradis terrestres, Grecs, Byzantins et Romains ; Mongols, Vénitiens et Génois ; Hérules, Goths et Bulgares. Mais des soins d'un autre ordre m'ont appelé sur ces rives. Nos Argonautes à nous, nos Croisés, nos conquérants, ce sont les soldats de la France et de l'Angleterre, ce sont ces vaillantes phalanges qui, parties de Toulon et de Plymouth il y a quelques années, portaient sur leurs vaisseaux l'honneur de deux grandes nations, les vœux de l'Europe et le salut d'un empire.

Laissons donc fuir derrière nous le vaste palais impérial de Dolma-Baghtché, immense décor d'opéra dont l'architecture pittoresque mire dans le Bosphore les festons blancs et or de sa large façade. N'accordons qu'une attention discrète à ces mille fenêtres dont les grillages jaloux permettent à peine aux belles recluses des harems de jeter un coup-d'œil sur ces navires étranges qui portent les infidèles vers des régions inconnues. Franchissons sans crainte le Boghaz-Kécen (coupe-gorge) que commandent les deux châteaux-forts de Roumili-Hissar et Anadouli-Hissar, construits par Mahomet II, et réduits aujourd'hui à l'état de ruine pittoresque. Quelques minutes encore, et la rive d'Asie, entamée par une échancrure profonde, va offrir à nos regards charmés le beau golfe de Bey-Koz. Le Bosphore, dont la largeur varie de cinq cents à mille mètres, atteint sur ce point deux kilomètres et demi et forme une rade magnifique où se réunirent, en 1854, les flottes anglo-françaises avant de pénétrer dans la mer Noire. Jamais, on peut le dire, l'étroit bras de mer qui doit son nom au passage de la vache Io n'avait été témoin d'un pareil spectacle. Ni la flottille des conquérants de la Toison d'Or, ni les innombrables soldats de Darius, ni les nombreuses cohortes du futur roi de Jérusalem, ne présentaient un tableau comparable à celui de ces puissants navires couvrant le golfe de leurs larges carènes et convertissant en une forêt de mâts, d'agrès et de cordages le sol azuré de cette plaine liquide. Ces belles flottes ne devaient revoir ces parages que deux ans plus tard, après de rudes épreuves ; et parmi ceux à qui il fut donné de contempler ces rives fortunées, combien en est-il qui, partis avec l'espoir au cœur et la gloire en tête, ne devaient jamais revoir

ni ces riantes contrées, ni le ciel plus doux encore de la patrie!

A la vaste baie de Bey-Koz fait face le joli village de Yéni-Keui que couronnent des coteaux plantés de vignes et de pins aux cîmes élancées; un peu plus loin s'étend la gracieuse promenade de Kalender. La rive opposée offre à son tour les sites champêtres du village des Figues, du village Sanglant, puis la pittoresque vallée du Ruisseau Céleste. C'est à son embouchure que se trouve la prairie et le kiosque impérial des Eaux-Douces d'Asie, où les dames turques viennent passer le dimanche musulman. L'antique Pharmakia, dont le nom rappelait Médée et ses breuvages suspects, nous accueille avec le nom plus euphonique et plus rassurant de Thérapia (guérison). Cette petite ville, et sa voisine Buyuk-Déré (la grande vallée) sont les deux Capoues de l'Orient, et la diplomatie, les princes de la finance, le haut commerce, en ont fait, à juste titre, leur séjour de prédilection. Elles sont séparées par une belle prairie au milieu de laquelle s'élève le platane gigantesque qui, selon la tradition, abrita la tente du chef des Croisés lors de son embarquement pour l'Asie.

Cette longue suite d'enchantements se termine, sur la rive européenne par la vallée des Roses et le ruisseau des Châtaigniers, qui forment, au nord de Buyuk-Déré, une charmante promenade sur le bord de la mer. Ici, la rive asiatique se creuse de nouveau et présente un vaste amphithéâtre de trois kilomètres de profondeur, qui permet d'embrasser dans leur ensemble toutes les splendeurs du détroit. Le Bosphore se resserre bientôt; mais le paysage grandit, change d'aspect et revêt des formes sévères : on sent qu'on s'éloigne de Constantinople et qu'on approche de la mer Noire. Plus de palais, de coquettes habitations, de gorges discrètes, de coteaux où rampe la vigne; les montagnes s'élèvent, leurs flancs sont pelés, et leurs sommets déboisés montrent çà et là des fronts chauves et blanchissants. Le mont du Géant domine la rive asiatique; à ses pieds s'avance un promontoire auquel les Grecs avaient donné le nom de Cap Hiéron (sacré). Sa partie supérieure était couronnée par deux temples : le temple des Douze-Dieux, auquel Jason avait fait hommage d'une partie des dépouilles de la Colchide, et le temple de Jupiter favorable, construit par les Chalcédoniens. Sur le promontoire Simas, qui fait face au cap Hiéron, s'élevait le temple de Vénus mérétricia, divinité particulièrement révérée des anciens navigateurs. Au XIV[e] siècle, les monuments de la piété antique avaient fait place à deux citadelles construites par les Génois pour s'assurer la possession de ce point important, et, de nos jours, les châteaux forts de Roumili-Kavak et Anadouli-Kavak

remplacent les fortifications du moyen âge. Les citadelles génoises montrent encore au sommet des deux promontoires leurs donjons découronnés et leurs tours ébréchées ; mais la chaîne puissante tendue en travers du canal n'est plus là pour arrêter notre marche, et le Pont-Euxin s'ouvre devant nous. Dès ce moment, le Bosphore s'évase de plus en plus et ressemble au vaste estuaire d'un grand fleuve. Encore quelques tours d'hélice, et notre navire, dont la vague commence à battre les flancs, pénètre dans la mer Noire avec un léger mouvement de tangage qui jette l'épouvante dans les cœurs timorés et les estomacs non aguerris. Nous doublons, presque sans nous en apercevoir, les roches Cyanées ou Symplégades, passage jadis redouté, où Jason faillit périr avec le navire Argo; et, parvenus désormais dans la haute mer, nous n'apercevons plus devant nous que les horizons infinis de la mer et du ciel au delà desquels l'œil impatient cherche et devine les plaines à jamais célèbres de la Chersonèse taurique.

Captivé par les éblouissants tableaux qui se déroulaient sous mes yeux, j'avais à peine prêté attention à la composition de notre maison flottante ; mais si, à l'arrière du navire, on ne sortait guère de l'Europe, de ses costumes, de ses usages, le reste du bâtiment offrait, en revanche, un spectacle curieux, que l'on pouvait considérer à loisir du haut du pont qui sert de promenoir. *L'Alexandre II* conduit, par correspondance, jusqu'à Taganrog, au fond de la mer d'Azof, et les populations du littoral se pressent sur les bateaux russes, où ils trouvent de précieuses facilités pour se rendre sur les points qui ne s'éloignent pas trop de la côte. Ici, des kalmouks au nez écrasé, à la figure osseuse, à la tête carrée, que recouvre une sorte de casquette raide et plate; là, des Tartares et des Mongols, à la barbe rousse et touffue, enveloppés de longues tuniques, chaussés de grandes bottes, et coiffés de hauts bonnets de fourrure de forme conique ; partout des Grecs à l'œil fin et pénétrant, la tête couverte de la toque rouge traditionnelle. Hommes et femmes, Européens et Asiatiques sont étendus pêle-mêle sur les nattes et les tapis dont ils ont eu soin de se munir. Réunis par groupes de trois ou quatre, ils mangent, boivent et fument toute la journée ; puis, la nuit venue, ils s'enveloppent dans leurs épais caftans, rabattent le capuchon sur leur tête, et s'endorment à la belle étoile, *sub jove crudo*, sans souci des brises perfides, qui, en toute saison, glissent à la surface de la mer Noire.

La cloche du dîner ne tarda pas à arracher les passagers à ce piquant tableau, et la couleur locale, dont je m'étais montré si amateur, combla mes désirs pendant ce repas essentiellement mos-

covite. La marche s'ouvrit par quatre hors-d'œuvres appétissants, parmi lesquels figurait l'indispensable caviar, plat national fort en honneur, on le sait, de la mer Noire à la mer Blanche. Quant au potage, aux mets et entremets qui suivirent, je prends la liberté de renvoyer à la partie cosmopolite de *la Cuisinière bourgeoise* les disciples de Brillat-Savarin désireux de compléter leurs études gastronomiques. Je passerai même sur le thé au citron qu'on nous servit dans des verres ; mais je me reprocherais de ne pas accorder une mention très-honorable aux jolis vins de Crimée blancs et rouges dont les riches couleurs peignaient d'ambre et de pourpre le cristal des flacons. Nos soldats, à bout de ressources, ont détruit bon nombre des vignobles qui les produisent ; mais nous acquîmes la preuve qu'il en reste encore assez pour attester la prodigieuse variété des forces productives de la Russie.

La mer inhospitalière dont les anciens ne parlaient qu'avec effroi se montra clémente à notre égard. La table, thermomètre fidèle de l'état sanitaire du bord, n'avait signalé aucun manquant ; la nuit fut calme, et quand je montai sur le pont, au lever du soleil, on voyait déjà se dessiner à l'horizon les lignes bleuâtres de la large baie au fond de laquelle s'élève Odessa.

II

On ne connaît guère Odessa en France que par les blés qu'elle nous expédie, et cependant, à moins d'entrer en Russie par Saint-Pétersbourg, je ne crois pas qu'aucune ville de ce vaste empire puisse prévenir plus favorablement celui qui s'y rend pour la première fois. Il était huit heures du matin quand notre navire vint s'amarrer le long du quai ; mais depuis longtemps déjà, nous avions pu admirer le tableau original et imposant offert par les abords de cette grande cité. Vue de la mer, Odessa se présente sous l'aspect d'une ville aérienne, formée tout entière de palais, de grands hôtels, de vastes habitations, dont les hautes façades se déroulent sur une longueur de plus d'un kilomètre. Ici, la charmante résidence du prince Woronzoff, avec son portique circulaire, dont les blanches colonnes se dérobent à demi derrière des bosquets de verdure ; là, le château féodal d'un grand seigneur polonais, que domine un donjon crénelé avec ses tourelles à machicoulis ; de toutes parts, un cachet irrécusable d'opulence et de grandeur.

La ville s'élève sur une vaste terrasse de cinquante à soixante mètres de hauteur, qui se développe parallèlement à la mer, et au pied de laquelle une large chaussée donne passage à une route et à une voie ferrée. A ses extrémités, et pareils à deux puissantes mamelles, s'arrondissent devant la plage deux ports formés par des jetées semi-circulaires; ils s'ouvrent sur la mer à un demi-kilomètre l'un de l'autre, et les nombreux navires qui s'y pressent donnent tout d'abord une haute idée de ce grand entrepôt commercial. Un escalier monumental partage en deux parties égales le vaste talus il offre, de la chaussée à la terrasse, une communication facile, et de larges rampes ménagées sur les côtés permettent aux voitures de parvenir promptement jusqu'à la ville.

L'autorisation de débarquer obtenue, je m'adresse à un moujik qui entend quelques mots de français, je monte dans son drosky, et, après avoir satisfait aux fastidieuses formalités de la douane et du passe-port, je me fais débarquer à *l'Hôtel de Londres*, tenu par un ancien maître d'hôtel français. Mon installation fut bientôt faite : j'avais hâte de parcourir une ville qui se présente sous des dehors si engageants. Contrairement à ce qui arrive dans la plupart des cités de l'Orient, Odessa vue à l'intérieur ne cause aucune déception ; on peut même dire en toute assurance qu'elle tient plus encore qu'elle ne promet : *plus habet in recessu quam in fronte promittit.* L'hôtel de notre compatriote est dans une magnifique position. Il occupe l'un des palais qui s'alignent sur la terrasse, et cette terrasse est elle-même un large boulevard bordé d'un côté par des habitations et de l'autre par un jardin public, d'où l'on jouit d'une perspective admirable sur les ports et sur la mer. A droite, la côte s'arrondit et forme un promontoire derrière lequel se dérobe la bouche du Dniester ; à gauche, la plage se profile aussi loin que l'œil peut la suivre et laisse deviner, à travers les vapeurs de l'horizon, les villes de Nicolaieff et de Kherson, assises à l'embouchure du Bug et du Dniéper. Le boulevard a un kilomètre de longueur. Terminé d'un côté par le portique et les jardins Woronzoff, de l'autre par l'élégante colonnade du palais de la Bourse, il forme un lieu de promenade charmant. C'est à la fois le Bois et les Champs-Elysées d'Odessa, c'est-à-dire le rendez-vous de toutes les élégances de cette opulente cité.

Au milieu du boulevard et en face de l'escalier monumental qui descend aux ports, s'ouvre une large place en hémicycle, au centre de laquelle s'élève une statue de bronze. C'est la seule qui existe à Odessa. Ce n'est ni la statue d'un empereur ni celle d'une des illustrations de l'empire moscovite; c'est la statue d'un Français auquel la

juste reconnaissance de la Russie a décerné cet honneur. Ce Français, il est vrai, est le fondateur d'Odessa, ou du moins l'auteur de la prospérité merveilleuse d'un point de la mer Noire ignoré jusqu'à lui; c'est, en un mot, la statue du duc de Richelieu. Elle se dresse sur un piédestal de granit gris, orné de bas-reliefs en bronze et revêtu d'une inscription dédicatoire en langue russe. Le duc est vêtu de la toge romaine; il tient d'une main un rouleau de papyrus, de l'autre, il montre la mer. Son attitude est noble sans affectation, et l'emplacement est heureusement choisi. L'inscription nous apprend que cette statue a été érigée en 1826, à raison des services rendus par l'éminent administrateur qui, de 1803 à 1814, consacra toutes ses facultés au développement de la navigation et du commerce sur une plage dont, le premier, il avait reconnu l'importance.

Odessa est, en effet, une ville de création récente; mais c'est déjà un des principaux affluents du grand courant commercial qui se dirige sur Marseille, et sa fondation par un de nos compatriotes jointe à la place considérable qu'elle occupe dans nos relations internationales, donne de l'intérêt à son origine et aux éléments qui ont amené son rapide accroissement.

A la fin du siècle dernier, Odessa n'était encore qu'une modeste bourgade perdue dans le long développement des côtes deshéritées de la mer Noire. Sébastopol n'existait guère que de nom, et rien ne faisait soupçonner le déploiement immense de ressources et de puissance qui devait, cinquante ans plus tard, transformer ces plages à peine connues. Toutefois, l'heureuse position d'Odessa au fond d'un large golfe ouvert au flanc méridional de la Russie, la fertilité des vastes plaines qui l'environnent, le progrès de la production des céréales stimulée par les demandes de plus en plus nombreuses de l'Occident, pouvaient faire pressentir qu'un mouvement commercial important se préparait de ce côté. Jeté sur la terre des czars par les hasards de l'émigration, le duc de Richelieu était un de ces hommes auxquels l'oisiveté pèse et qui cherchent partout un aliment à leur esprit actif et entreprenant. Il reconnut les avantages de la position d'Odessa, devina l'avenir qui s'ouvrait devant elle, et présenta à l'empereur Alexandre Ier un plan qui, en moins d'un demi-siècle, devait faire d'une bourgade de la Crimée la troisième ville de la Russie. C'était un trait de génie. Alexandre eut le mérite de le comprendre; et le duc de Richelieu, investi de pouvoirs presque illimités, se mit immédiatement à l'œuvre.

Le commerce d'Odessa n'avait guère alors pour objet que les grains, et tous les transports s'opéraient au moyen de lourds chariots traînés par des bœufs. Leur nombre était considérable,

l'espace faisait défaut partout, et l'encombrement qui en résultait occasionnait dans les arrivages, les déchargements et l'emmagasinage, des retards longs et préjudiciables. Taillant comme en plein drap sur une plaine vaste et de peu de valeur, l'habile administrateur découpa le sol en larges îlots, ouvrit de longues artères tombant à angle droit les unes sur les autres, traça le plan du boulevard, le fit planter d'arbres, et bientôt s'élevèrent comme par enchantement, sur l'emplacement des huttes tartares, magasins, vastes édifices, hôtels et palais. C'était peu de chose encore : à cette immense quantité de céréales qui allait inonder la nouvelle Odessa, il fallait assurer des moyens d'embarquement faciles, et fournir en même temps aux navires des abris où ils pussent, en toute saison, opérer l'échange de leurs produits. Ce fut l'affaire de quelques années. Le pic et la mine eurent raison des inégalités du sol, des pentes habilement ménagées relièrent le plateau d'Odessa à la plage, et la mer dut reculer pour faire place aux jetées destinées à protéger les bâtiments.

Les événements de 1814 et de 1815 ramenèrent le duc de Richelieu en France, et il n'eut pas le temps de terminer son œuvre ; mais ses plans étaient tracés et le succès commençait à les couronner. Plus limités dans leur pouvoir et dans leurs moyens d'action, ses successeurs ont pu néanmoins les mener à bonne fin, et si la statue du noble administrateur pouvait, comme la Galatée antique, s'animer et jeter les yeux sur l'œuvre qu'il avait conçue et en partie exécutée, son cœur palpiterait sous sa tunique de bronze en voyant ses volontés accomplies et ses prévisions dépassées. Un Français peut regretter que des facultés aussi éminentes n'aient pas été mises au service de la France ; mais tout n'a pas été perdu pour notre pays dans les travaux de l'illustre gouverneur : les onze années qu'il consacra à la création d'Odessa devaient être pour lui un stage glorieux, qui l'éleva, quelques années plus tard, au rang de premier ministre du roi de France.

Maintenant que nous connaissons le créateur, pénétrons plus avant dans la création, et visitons avec quelque détail une cité qui se recommande déjà à plusieurs titres. Ce qui frappe tout d'abord dans Odessa, c'est l'ampleur, c'est l'intention préconçue de donner partout à profusion l'espace, l'air, la lumière. Voies de communication, places, habitations, cours intérieures, tout y est large et spacieux. Il n'y a pas, à proprement parler, d'autre boulevard que celui que nous connaissons ; mais la plupart des rues atteignent la largeur de nos plus belles voies de ce genre, et celles qui présentent des dimensions moins considérables sont modestement quali-

fiées du nom de ruelles. Rues et ruelles se prolongent au loin dans la campagne, de larges trottoirs les bordent, et les faubourgs n'ont rien à envier, sous ce rapport, au centre de la ville.

Odessa, nous l'avons vu, est de fondation récente, et cependant, telle est la rapidité de son développement, que, sur l'emplacement de la petite cité originaire, dont il ne reste pas de trace, on reconnaît déja deux villes superposées. L'une est la ville primitive, telle qu'elle fut édifiée un peu à la hâte sur les plans donnés par le duc de Richelieu. Elle se révèle dans des constructions spacieuses mais basses, s'élevant à peine d'un modeste étage au-dessus du rez-de-chaussée. Ce sont, pour la plupart, des magasins, des ateliers, des auberges. Mais souvent, tout à côté, se dressent fièrement d'imposants édifices à plusieurs étages, qui semblent prendre en pitié les humbles bâtisses qui rampent à leurs pieds. C'est la ville moderne, la riche et magnifique Odessa, qui surgit du sein de la cité première et agrandit chaque jour son domaine. Elle a déjà franchi les limites de son enceinte et chasse devant elle les métairies et les champs cultivés. Peu à peu, les grandes constructions se serrent, les vides se remplissent, et la bourgade tartare accomplit en ce moment sous nos yeux sa troisième et merveilleuse transfiguration.

Une des prétentions d'Odessa, on le devine, c'est le grandiose. Aimez-vous la colonne? on en a mis partout. Pour captiver l'attention et, s'il se peut, l'admiration du passant, les constructeurs ne reculent pas devant les motifs architectoniques les plus ambitieux de la Grèce et de Rome. Tous les ordres sont mis ici en réquisition, tous les styles se coudoient, et certains quartiers ressemblent à des rendez-vous de palais. Ce n'est pas toutefois qu'au milieu de cette riche floraison monumentale l'art d'Ictinus et de Vitruve ne reçoive çà et là quelques atteintes ; mais ces dissonances n'altèrent point l'effet général, et l'on ne peut disconvenir que tous ces grands édifices présentent dans leur ensemble un aspect plein d'élégance et de noblesse.

Je ne parlerai pas du gaz qui flamboie le soir dans les rues, des voitures qui stationnent de tous côtés, de la propreté qui règne partout, du zèle de la police locale, ce serait faire injure à une ville du rang que tient Odessa. Encore moins parlerai-je de son « Palais-Royal, » imitation, selon les uns, parodie, à mon avis, de notre Palais-Royal parisien. Quant aux boutiques, cafés et magasins, ils ne sont pas en désaccord avec l'aspect général de la ville. Tous les peuples de l'Occident sont représentés dans ces enseignes polyglottes qui transforment la cité moscovite en une succursale de la tour de Babel. La France est là avec ses coiffeurs, ses modes, ses articles de Paris ; l'Angleterre avec ses fers et sa coutellerie ; l'Alle-

magne avec ses livres et sa bimbeloterie; l'Italie avec sa charcuterie; l'Autriche avec ses vins et sa carrosserie; mais partout, j'ai hâte de le dire, on comprend et on parle le français. Je ne dois pas oublier la belle installation du Cercle, où les étrangers reçoivent une libérale hospitalité, et j'aurai donné une idée des agréments de tout genre que possède Odessa quand on saura que, pendant mon séjour, une troupe allemande d'opéra y faisait alterner les représentations de *Galathée* avec celles de *La Grande Duchesse de Gérolstein*.

III

Au milieu de tous ces éléments étrangers, la ville russe est un peu effacée, et l'on est parfois tenté de se demander si le sol que l'on foule appartient bien à l'empire des czars. C'est qu'en effet, Odessa est une ville essentiellement cosmopolite. Sur les cent trente mille âmes dont elle se compose, on compte trente ou quarante mille israélites, trois mille Français, deux mille Italiens, deux ou trois mille Grecs, et cinq ou six mille Allemands. Les israélites occupent ici, comme dans la plupart des villes de l'Orient, toutes les avenues de la petite industrie et du commerce. On le remarque surtout au « Palais-Royal, » dont presque toutes les boutiques sont fermées le samedi; et, le même jour, les relations d'Odessa avec les ports de Nicolaieff et de Kherson sont interrompues, faute d'un nombre suffisant de passagers.

Le chiffre des Français a doublé depuis l'expédition de Crimée. Ils appartiennent, pour la majeure partie, à cette classe d'aventuriers qui cherchent fortune à la suite des armées, et se répandent, après la guerre, sur les points qu'ils croient favorables à leurs industries éphémères. Le fondement le plus solide de cette colonie cosmopolite est l'Allemand. Les émigrants d'outre-Rhin qui ont fixé leur séjour à Odessa, et ceux plus nombreux encore qui peuplent les environs, sont les descendants des colons appelés par Catherine II à la fin du siècle dernier, lorsqu'après la conquête du pays sur les Turcs, elle voulut jeter sur les bords de la mer Noire les bases d'une population intelligente et laborieuse. Ils ont fondé dans les plaines qui environnent la ville treize villages qui sont aujourd'hui en pleine prospérité. Leurs enfants fréquentent les écoles russes; mais ils gardent précieusement leur culte, leurs usages et leur idiome propre. Chaque famille est propriétaire de quarante à

cinquante hectares de terre; ils jouissent d'immunités importantes, et sont exempts du service militaire. Durs au travail, paisibles, économes, ils concourent à la prospérité générale en assurant leur bien-être particulier, et offrent aux grossiers prolétaires qui les entourent un modèle permanent de bonne organisation sociale et de saines pratiques agricoles.

Ces intrépides pionniers ont déjà profité du mouvement industriel et commercial qui transforme Odessa, et le développement assuré des éléments de prospérité qui se pressent autour de cette heureuse ville ne peut manquer d'exercer sur leurs destinées la plus salutaire influence. L'axe de la civilisation est depuis longtemps déplacé; les greniers de l'Occident ne sont plus aujourd'hui ni l'Afrique, ni l'Egypte, ni la Sicile; ce sont ces plaines immenses qui s'étendent entre Moscou et les rivages de la Tauride; ce sont ces fertiles *terres-noires* qui produisent à bas prix et presque sans culture d'énormes quantités de céréales. Les fameux blés de la mer Noire, providence de l'Europe dans les années de disette, se centralisent à Odessa par voie de terre et de mer; ce qui ne peut y parvenir est converti en eau-de-vie et consommé sur place. Entre Odessa et Moscou, on comptait autrefois quatre millions de bœufs employés au transport des grains ; mais depuis quelques années, ce nombre diminue chaque jour devant les facilités de plus en plus grandes données à ce transport par la création et le développement des voies ferrées. L'intention de l'empereur Nicolas avait été de faire de Sébastopol la tête des chemins de fer de la Russie méridionale ; mais cette pensée, issue de préoccupations toutes militaires, n'a plus de raison d'être depuis la destruction de ce puissant arsenal. Les principes de l'économie politique se sont fait jour dans les conseils de son successeur, et Odessa a hérité, à juste titre, des avantages attachés à ce projet. Sept cents kilomètres de voies ferrées se dirigent déjà de ce point vers le centre de l'empire, et d'autres lignes creusent leur sillon à travers de vastes plaines qui n'attendent que des bras intelligents pour produire tout ce qu'il plaira à l'homme de leur demander. D'un autre côté, Moscou, Kief, Vilna tendent la main à ces contrées déshéritées, et font pénétrer autour d'elles les éléments civilisateurs qu'elles ont conquis. Dans moins d'un demi-siècle, lorsque les lignes en construction seront terminées, lorsque toutes ces populations à demi sauvages seront associées au mouvement intellectuel qui agite le monde moderne, Odessa, devenu le principal débouché de l'empire russe, acquerra promptement l'importance des plus grands ports de l'Europe. Tandis que ses navires pénètreront par le détroit d'Iénikalé jusqu'au fond de la mer d'Azof, ses chemins de fer, véritables drains du commerce et de l'industrie, rayonneront dans

toutes les directions, soutireront de tous côtés les produits variés du grand empire, et l'ancienne bourgade tartare, désormais la reine de la mer Noire, n'aura plus rien à envier à Marseille, à Alexandrie, à Liverpool.

Je revenais à l'hôtel en faisant ces réflexions, quand, au détour d'une rue, je revis devant moi la statue de celui qui avait si merveilleusement deviné l'avenir réservé à ce coin de terre. Je m'en approchai de nouveau, et, en jetant les yeux sur le piédestal, je fus surpris d'y trouver un appendice singulier que je n'avais pas remarqué. Un angle du dé central avait été enlevé; on y avait substitué une pièce de bronze d'égale dimension, et dans ce bronze se trouvait à demi engagé un boulet d'assez fort calibre. Cette vue m'intrigua beaucoup au premier abord, mais un instant de réflexion et l'aspect des lieux me mit bientôt sur la voie de cet étrange motif d'ornementation.

C'est devant Odessa, on s'en souvient peut-être, que furent échangés entre la Russie et les armées alliées les premiers coups de cette effroyable canonnade qui se prolongea pendant près d'une année sous les murs de Sébastopol. Après la déclaration de guerre officielle, un bâtiment anglais, *The Furious*, avait été envoyé devant la ville pour recueillir à son bord le consul d'Angleterre et ceux de ses nationaux disposés à la quitter. Le canot du commandant détaché sous pavillon parlementaire, fut accueilli avec une politesse assez sommaire par les autorités russes, qui daignèrent à peine répondre aux informations toutes spéciales dont il était chargé. Il regagnait le bâtiment lorsque sept boulets, partis des batteries qui protégent le port militaire, s'abattirent autour du canot et du navire. Cette inqualifiable agression était une atteinte grave aux principes qui couvrent d'une égide sacrée les rapports pacifiques momentanément échangés entre nations belligérantes. Elle souleva sur le *Furious* une juste indignation, et il en fut immédiatement référé aux amiraux. La réponse ne se fit pas attendre : les explications demandées n'ayant point été jugées suffisantes, et les satisfactions exigées n'ayant pas été obtenues, huit frégates détachées de la flotte vinrent s'embosser devant le port militaire, et le feu s'ouvrit contre les auteurs de l'attentat. Les batteries de la place répondirent avec vivacité, et l'engagement devint bientôt général. Après douze heures de bombardement, la batterie du môle était en feu, la poudrière avait sauté, douze ou quinze navires de guerre avaient été incendiés ou coulés, les établissements de la marine impériale avaient considérablement souffert de l'incendie et des obus. Le pavillon parlementaire était vengé, la réparation était suffisante, les amiraux donnèrent le signal de rallier l'escadre.

Courtois jusque dans leur ressentiment le plus légitime, les alliés avaient tenu à renfermer dans les limites les plus étroites la satisfaction que l'honneur leur commandait d'obtenir. La ville, les établissements privés, et le port marchand, où se trouvaient un grand nombre de navires de toutes les nations, avaient été respectés. Mais au milieu de la bagarre, un boulet éperdu, méconnaissant sa consigne, s'élança au-dessus des batteries, bondit sur la terrasse du boulevard, et vint accomplir sur l'innocent piédestal sa mission dévastatrice. Le dégât toutefois était peu considérable; l'angle seul du socle avait été entamé. On ne jugea pas nécessaire de remplacer ce dé de granit ébréché; un emplâtre métallique fut posé sur la blessure, et le boulet coupable, condamné au pilori à perpétuité, expie aujourd'hui son méfait sous l'étreinte du bronze moscovite.

Le bombardement d'Odessa fut sans portée sur les événements ultérieurs de la guerre; mais, après le départ des frégates anglo-françaises, une vive effervescence se manifesta dans la ville. Cette population hideuse qu'on voit, aux temps de troubles, surgir tout à coup des bas-fonds de la société, prétendit à son tour tirer vengeance sur les étrangers des dommages soufferts par la marine impériale. Sous le voile de justes représailles, il ne s'agissait de rien moins que du pillage de certains quartiers et peut-être de la ville entière. La position était critique. Le général baron d'Osten Sacken, qui gouvernait alors Odessa, le sentit, et, à défaut d'une force répressive suffisante, il eut recours à un de ces procédés qui manquent rarement leur effet sur des populations ignorantes et crédules. Instruit des dispositions de la basse classe, il fit bonne contenance et manda devant lui tous ceux qui, à un titre quelconque, avaient des ouvriers sous leurs ordres. Introduits au palais, ceux-ci s'arrêtèrent avec respect sur le seuil de la salle d'audience : le gouverneur était agenouillé devant une image de la Vierge, et là, silencieux et recueilli, il semblait prier avec ferveur. Au bout de quelques instants, il se releva, puis, se tournant du côté des assistants : « Messieurs, leur dit-il, j'ai une grande mission à remplir, celle de maintenir ici le bon ordre et de m'opposer par tous les moyens en mon pouvoir aux projets de ceux qui, je le sais, se préparent à souiller l'honneur de la Russie d'une tache ineffaçable. J'ai supplié notre protectrice céleste de me donner la force de remplir mon devoir, je l'ai obtenue, et désormais rien ne saurait m'arrêter. Je vous ai convoqués pour vous faire connaître que j'entends vous rendre personnellement responsables des attentats que pourraient commettre vos ouvriers; il vous appartient donc de veiller sur eux. Quant à moi, je jure par cette sainte image qu'au premier

désordre la potence me fera immédiatement raison de ceux d'entre vous qui auraient méconnu mes avis. » Cette menace placée sous l'autorité de la religion fit une profonde impression sur les chefs d'ateliers. Ils se le tinrent pour dit, l'effervescence se calma, et la ville échappa aux malheurs prêts à fondre sur elle.

Après dîner, je descendis de nouveau sur le boulevard. Le jour commençait à baisser, mais j'eus encore le temps de passer en revue les brillants équipages et les élégants cavaliers empressés d'aspirer les premières brises du soir. Les longues allées du jardin étaient remplies de promeneurs, et des bancs nombreux offraient aux esprits contemplatifs et aux jambes fatiguées la perspective de la mer et de ses horizons infinis. Le gaz étincela bientôt de toutes parts, et les sons d'une musique militaire me rappelèrent du côté de la statue. La foule se pressait autour de l'orchestre groupé à ses pieds, et les cafés installés sur la terrasse avaient peine à suffire aux demandes de siéges et de rafraîchissements. La musique, je dois le dire, était des plus médiocres. Ce n'était pas précisément de la musique tartare; c'était, je crois, de la musique de transition. J'avais pris place à côté d'un officier russe en grand uniforme, qui humait silencieusement sa tasse de moka et aspirait avec une sorte de recueillement mystique la fumée de son cigare. Malgré son air de Kalmouk dépaysé, sa figure ne me déplaisait pas absolument, et je résolus d'entrer en conversation avec lui.

— Monsieur, lui dis-je, parlez-vous français ?

— Certainement, me répondit-il d'un ton presque surpris.

— Je m'en doutais : tout le monde parle français en Russie. Eh bien, Monsieur, permettez-moi de vous faire mon sincère compliment. Je suis encore tout étonné de ce que je viens de voir à Odessa, et j'étais loin de m'attendre, je le confesse, à trouver sur les bords de la mer Noire une cité qui rivalise déjà sur plusieurs points avec nos grandes villes de France.

Mon Kalmouk était flatté ; il retroussa sa moutache rousse avec un air de satisfaction visible, puis, se tournant tout à fait de mon côté :

— Monsieur, me dit-il, la Russie est un grand pays, un puissant empire. Elle n'a qu'un défaut, c'est d'être en retard d'un siècle sur le reste de l'Europe. Nous sommes encore des barbares, je le veux bien ; mais nous ne sommes pas des sauvages, soyez-en certain. La constitution de la monarchie française est antérieure de quatre cent cinquante années à la fondation de l'empire de Russie ; il y a quatre siècles à peine que notre pays est délivré du joug que les Tartares ont fait peser sur lui pendant près de trois cents ans, et cependant

nous ne demandons que trois ou quatre générations pour regagner le temps que nous ont fait perdre huit siècles d'ignorance et d'assujettissement. L'empire des czars traverse en ce moment une crise sociale difficile, et ce nœud gordien que vos pères ont tranché avec l'épée de 1789 à 1792, nous nous efforçons de le délier sans troubles et sans violences. L'abolition du servage, décrétée par Alexandre II, impose une lourde tâche à notre gouvernement; mais on ne saurait disconvenir que c'est un acte d'une haute sagesse. Il nous permettra bientôt, sinon de marcher de pair avec les autres peuples, du moins d'abréger peu à peu la distance qui nous en sépare encore, et la Russie lui devra la transformation que les esprits éclairés appellent de tous leurs vœux. Une des plaies de notre pays, c'est l'absence complète d'une classe moyenne, composée d'hommes placés au-dessus du besoin par une honnête aisance, et poussés en même temps par l'éducation qu'il ont reçue à se frayer un chemin vers des carrières ouvertes partout au mérite, et qui chez nous sont encore l'apanage exclusif de la naissance et de la fortune. Cette classe précieuse est, pour les Etats de l'Europe, une véritable poule aux œufs d'or; c'est chez elle que les sociétés puisent leur force vitale, et tant que la Russie en sera dépourvue, elle ne possédera qu'une civilisation factice et superficielle.

— Je partage votre avis, répondis-je; mais la cause de ce regrettable état de choses n'est-elle pas dans la concentration entre les mains d'un petit nombre de familles de la propriété immobilière ?

— Assurément, et vous mettez ici le doigt sur la première et la plus vive de nos plaies. Dans une société mal ordonnée, les vices d'organisation s'enchaînent et se prêtent un mutuel appui. Nous n'avons pas, comme l'Angleterre, ces immenses débouchés commerciaux qui ont rendu le monde entier tributaire de son industrie et permettent à la fortune mobilière de lutter de puissance et d'éclat avec la richesse territoriale. Il y a peu d'années encore, le serf ne possédait que ses bras; il ne pouvait s'en servir qu'au profit de son seigneur, et des provinces entières, jetées par la conquête aux mains de quelques favoris, avaient peine à satisfaire un faste outrageux et insatiable. Entre les millions accumulés et la misère, il n'y avait pas de milieu possible : chaque village était un troupeau de bêtes de somme, et ce troupeau, parqué et méprisé, était soumis par d'avides intendants à une impitoyable exploitation. Nous n'en sommes plus là, Dieu merci. Le servage est aboli : comme chez vous, le paysan travaille moyennant salaire, où il veut, quand il veut, et le prix de son labeur lui appartient.

— Je vous comprends : grâce au pécule amassé par ses soins, l'homme de la campagne atteindra désormais un degré d'aisance qui lui permettra de sortir de l'abjection physique et intellectuelle où il est plongé.

— Cela n'est pas douteux. Malheureusement, les populations rurales, surprises par une mesure dont elles n'apprécient pas encore la portée, abusent étrangement de la position nouvelle faite aux propriétaires. Le prix de la main-d'œuvre est élevé ; l'ouvrier, plein de méfiance, se fait payer d'avance, et il arrive parfois que, sur cinq cents manœuvres engagés et payés, la moitié à peine se rend aux ateliers de travail. C'est en vain que le propriétaire essayerait d'exercer un recours contre des gens dépourvus de ressources ; sa culture languit, ses intérêts souffrent, et ses revenus diminuent d'année en année. Puis, ce n'est pas en un jour que l'ordre et l'économie, ces deux vertus tutélaires du foyer domestique, pénètrent au sein de populations dénuées de toute culture morale et abruties par un asservissement séculaire. Le paysan russe ne voit encore dans ces salaires inespérés qu'un moyen de satisfaire ses grossiers appétits, et le cabaret profite seul de ressources qui pourraient améliorer sensiblement sa condition. La fortune des grands seigneurs s'estimait autrefois par le nombre des villages dont ils étaient propriétaires ; plus tard, l'évaluation s'en fit par le chiffre de leurs serfs ; aujourd'hui, ce sont les moutons qui servent de base à l'importance d'un domaine. Mais quel peut être l'état de l'agriculture dans un pays où les fermes comprennent vingt mille, trente mille, et jusqu'à cinquante mille dessiatines [1] de terre ? Où trouver de grands propriétaires assez éclairés pour rejeter résolûment des errements routiniers, sacrifier une partie de leurs terres à l'amélioration du surplus, et livrer à la moyenne et à la petite culture de vastes étendues de terrain presque improductives ? Conquérir le capital à force de travail, arracher le sol parcelle par parcelle aux mains inhabiles qui le possèdent, consacrer au rachat de son intelligence et de sa dignité une aisance honorablement acquise, telle est la tâche qui s'impose de nos jours au serf émancipé. Son accomplissement n'importe pas moins à l'Etat qu'à l'individu, et tôt ou tard le prolétaire russe la remplira, n'en doutez pas. Vous avez vu à Odessa ce que peuvent déjà chez nous le commerce et l'industrie ; si vous allez à Sébastopol, vous apprécierez sur place le mérite de nos ingénieurs, la bravoure de notre armée, la puissance de nos armements, et vous reconnaîtrez que, depuis le IXe siècle.

[1] Le dessiatine vaut environ un hectare.

époque de sa fondation, l'empire russe a marché à pas de géant, Nous suivons avec attention les évolutions politiques et sociales de l'Europe, nous nous instruisons par ses épreuves, nous cherchons à éviter ses fautes, et soyez sûr que, dans un temps donné, rien ne fera défaut à l'organisation intérieure de la Russie, à ses lumières, à sa puissance.

J'aurais bien eu quelques observations à faire au patriotique mirage que l'officier russe venait de dérouler sous mes yeux ; mais il commençait à se faire tard ; il tira sa montre, se leva tout à coup, et dit en me tendant la main : « Pardon, Monsieur, je me suis oublié avec vous, et l'heure m'oblige à me retirer. » Je n'insistai point, et je lui exprimai mon regret de ne pouvoir continuer cet intéressant entretien.

La musique cessa quelque temps après, et les auditeurs s'éloignèrent dans toutes les directions. Je me levai à mon tour, et je regagnai l'hôtel en suivant le bord extérieur de la terrasse. Quelques rides discrètes glissaient à la surface de la mer ; la lune noyait dans ses pâles clartés les larges bras de la baie, une douzaine de navires, disséminés dans la rade, se balançaient mollement sur leurs ancres. Captivé par cet imposant tableau, je m'assis sur un banc, et je me mis à songer à ce que je venais d'entendre. Je ne pouvais me dissimuler qu'il y avait beaucoup de vrai dans le langage de l'officier russe, et le souvenir du testament de Pierre le Grand passa comme un nuage sur mon esprit Je voyais le chiffre de la population de l'empire moscovite s'élever de soixante-dix millions à cent millions d'âmes ; la Turquie , la Grèce et l'Italie étaient rangées sous le sceptre des czars; Constantinople, au pouvoir des Russes , était la capitale du monde ; la Méditerranée tremblait devant les flottes de Sébastopol reconstruit, et l'Europe, entourée d'une formidable ceinture de baïonnettes, obéissait aux ordres émanés des rives du Bosphore.

Mais je ne tardai pas à secouer ces fantastiques visions. En dépit de ses efforts pour faire pénétrer chez elle les traits caractéristiques du génie européen, la Russie est destinée à demeurer vis-à-vis de l'Occident dans un état d'infériorité relatif. Placé entre l'Europe et l'Asie, mélange hétérogène de vingt peuples appartenant à ces deux parties du monde, l'empire fondé par Rurik, consolidé par Ivan III et démesurément agrandi par Pierre-le-Grand et ses successeurs, ne dépassera jamais le niveau que lui assignent sa position géographique et les éléments dont il est formé. Le sang des races asiatiques se mêle chez le Slave au sang des Aryas, et le colosse du Nord ne sera jamais animé par l'étincelle qui illumine le front des fils de Japhet. L'éclat dont il brille est emprunté à l'Alle-

magne, à la France, à l'Angleterre ; une puissante faculté d'assimilation est sa qualité la plus remarquable, et l'empire des czars, quoi qu'il fasse, sera toujours tributaire de l'industrie, des sciences, des arts et des lettres de l'Occident. Ses armées pourront, à un moment donné, peser lourdement sur l'Europe affaiblie par des divisions intestines : mais la soif d'indépendance qui dévore les races indo-européennes saura promptement conjurer toute tentative d'asservissement. Lorsqu'une poignée de Grecs battait à Marathon les armées de Xercès et refoulait en Asie leurs innombrables cohortes, elle offrait au monde, il y a plus de vingt siècles, un des plus grands spectacles dont il ait été témoin, et apprenait aux âges futurs ce que peut un sang généreux soutenu par un patriotisme ardent et l'amour de la liberté. Ces nobles exemples ne sont jamais perdus : les héroïques traditions de la Grèce auront toujours le privilége d'émouvoir profondément les âmes, et le souffle parti des bords de la Néva, si violent qu'il soit, n'éteindra jamais la flamme sacrée qui, de la Seine à la Sprée et de la Tamise au Danube, échauffe tous les cœurs et défie toutes les oppressions.

La vue de Sébastopol, où m'attendait l'éloquent prophète des hautes destinées de la Russie, ne pouvait guère modifier ma manière de voir. Ses paroles avaient donné néanmoins un intérêt de plus à la visite que je me proposais d'y faire, et, en rentrant à l'hôtel, j'annonçai que je partirais par le bateau qui devait prendre la mer le lendemain.

IV

C'est sous le patronage du grand duc Michel, frère de l'empereur, que nous allons, cette fois, naviguer. Le bâtiment qui porte le nom de ce prince ne diffère pas sensiblement de l'*Alexandre II* ; mais j'y trouve beaucoup plus de monde, et par suite une installation un peu moins facile. L'aspect du navire est du reste le même, et commandant, officiers et gens de service, chacun, dans la sphère de ses attributions, rivalise d'obligeance et de bons offices. Le bateau ne devant partir que dans l'après-midi, je pus compléter à loisir l'examen que j'avais fait d'Odessa, et je m'embarquai plus émerveillé que jamais de la prospérité et du caractère imposant de cette belle cité.

Les journées de bord se suivent et se ressemblent. On s'examine,

on fume, on cause, on dîne, on prend le thé; après quoi chacun s'arrange de son mieux pour passer la nuit le moins mal possible. Un sentiment inspiré sans doute par le souvenir de l'alliance anglaise, m'avait rapproché d'un clergyman fort distingué qui se rendait en touriste à Sébastopol avec un jeune homme confié à sa garde. La chaleur ne permettant guère le séjour des cabines, nous parvînmes, en combinant nos efforts, à nous confectionner des siéges sur le pont au moyen de voiles et de cordages de rechange. Après avoir longuement disserté, *de omni re scibili et quibusdam aliis*, nous trouvâmes la place si confortable, que nous prîmes le parti d'y finir notre nuit sous le vaste et primitif abri de la coupole céleste. Mais nous avions compté sans les zéphirs qui voltigent à la surface de l'Euxin. Vers trois heures du matin, je fus éveillé par un froid vif et pénétrant qui me perçait les os. Je me levai et jetai les yeux autour de moi. Le ciel étincelait d'étoiles, l'air était calme, et notre navire, doucement soulevé par une houle légère, roulait sur la vague comme le berceau d'un premier né sous la main attentive d'une mère. Quant à mon compagnon, il avait disparu. Il avait sans doute pensé que les conditions de notre alliance ne l'obligeaient pas à braver les coryzas, les gouttes sereines et les rhumatismes, et loin de lui en vouloir de sa désertion, je crus prudent de l'imiter. L'installation sommaire des passagers de troisième classe n'était décidément pas le fait des Anglo-Français, et je me promis de me priver à l'avenir des douceurs traîtresses de ce sommeil à la tartare.

Je ne fis pas un long séjour dans ma cabine. Je savais que nous devions arriver de bonne heure en vue des côtes de la Crimée, et j'avais hâte de contempler une terre qui évoquait en moi d'émouvants souvenirs. Quand je remontai sur le pont, quelques passagers diligents s'y trouvaient déjà, et l'on se montrait au loin une ligne rougeâtre perçant à grand'peine les brumes matinales. Une ligne rougeâtre ! Sans nul doute, c'était la Crimée. C'est bien sous cet aspect que devait se révéler une terre baignée du sang de trois cent mille victimes humaines sacrifiées en holocauste à une impitoyable ambition. Les brumes s'effacèrent peu à peu, la terre grandit, et une haute chaîne de montagnes, découpant l'horizon de ses lignes heurtées, annonça bientôt à toute la population du bord les rivages de la Chersonèse taurique. Pendant l'année mémorable qui vit les armées de la France et de l'Angleterre barrer résolûment la route à une tentative audacieuse et impolitique, bien des regards s'étaient ainsi fixés sur cette terre, qui devait être un tombeau pour les uns et une source de gloire pour les autres. Mais cette alternative suprême n'était pour rien dans notre émotion ; un hommage à rendre à de vaillants compatriotes nous attirait seul, et, au moment d'y

mettre le pied, nous nous plaisions à évoquer la mémoire des principaux événements dont elle avait été le théâtre jusqu'au jour où la France et l'Angleterre y avaient déployé leurs étendards.

La contrée désignée autrefois sous le nom de Chersonèse taurique, et qui porte aujourd'hui le nom de Crimée, forme, presqu'au centre de la mer Noire, on le sait, une vaste presqu'île reliée au continent par l'isthme de Pérécop. Elle domine ainsi à la fois les rivages de l'Asie, les bouches du Danube et l'entrée du Bosphore. Dès le VII[e] siècle avant notre ère, les Milésiens, séduits par la richesse du sol et la variété de ses produits, avaient jeté des colonies sur ses côtes, et leur prospérité ne tarda pas à y attirer des émigrations nombreuses qui chassèrent devant elles ses premiers habitants. L'établissement le plus durable fondé sur cette terre fut la célèbre république de Kherson, qui, au dire des historiens, subsista pendant plus de quinze siècles. Ecrasé par l'invasion des Huns, ce petit Etat se releva sous les Tartares Mongols. Ils s'y établirent, couvrirent le pays de villages, et lui rendirent une partie de sa prospérité. En 1283, la Crimée fut occupée par les Génois. Industrieux, entreprenant, et toujours en quête de débouchés nouveaux, ce petit peuple y fonda Kaffa, et s'assura ainsi pour deux siècles l'empire de la mer Noire. Après la prise de Constantinople en 1453, les Turcs s'emparèrent des places génoises, mais les colons tartares continuèrent à vivre en paix sous leur domination.

La première agression des Russes sur ce pays remonte au siècle dernier. En 1736, une armée de cent mille hommes inonda la Chersonèse et porta le ravage jusqu'à la chaîne taurique. Arrêté par le traité de Belgrade, et un instant voilé sous un protectorat mensonger, cet inique empiétement aboutit cinquante ans plus tard, en 1783, à l'abandon de la Crimée au profit de Catherine II. On sait avec quel éclat l'habile souveraine en prit possession. Cette conquête ouvrait une nouvelle perspective à l'ambition des czars et flattait leurs plus ardents désirs. Elle voulut s'y rendre en personne, et son voyage fut une longue marche triomphale. De riants villages se montraient au loin sur les coteaux, les populations se pressaient sous ses pas. La veuve du petit-fils de Pierre le Grand était ravie. Elle voulut pousser jusqu'à cette mer qui allait devenir un lac russe, et elle sourit en lisant sur des poteaux indicateurs placés sur son chemin : « Route de Constantinople. »

Mais les villages semés dans les plaines n'étaient que de vains décors, les « populations empressées » se composaient de figurants, et Catherine n'avait recueilli qu'un pays depuis longtemps miné et dévasté par l'invasion et les menées de ses prédécesseurs. La Crimée ne s'en est pas relevée. Elle languit toujours dans une prospé-

rité superficielle, et à l'époque où nos armées y descendirent, elle n'avait plus, entre les mains de la Russie, que la valeur d'un vaste arsenal et d'une redoutable forteresse.

Cependant notre navire filait rapidement, et les côtes de la Crimée déroulaient sous nos yeux leurs sites pittoresques et variés. Ici, des vallées profondes; là, de hautes murailles de rochers, ailleurs des plaines larges et verdoyantes. Il était sept heures du matin quand nous jetâmes l'ancre dans la baie de Kalamita, au fond de laquelle se trouve Eupatoria. Cette ville, destinée à jouer un rôle important dans l'expédition, était déjà florissante au temps des rois de Pont. A cette époque, les Romains avaient surnommé la Crimée le grenier de Mithridate, et c'est d'Eupatoria que ce prince tirait tous ses grains. Les Tartares la désignaient sous le nom de Kaslok; mais Catherine II, pour plaire à Voltaire, lui avait donné celui d'Eupatoria, qui rappelle d'héroïques souvenirs. Située sur un plan légèrement incliné vers la mer, cette antique cité présente l'aspect d'une longue ligne de maisons au-dessus desquelles s'arrondissent les coupoles vertes et luisantes d'une église grecque. Sur une colline qui s'étend à droite parallèlement à la mer, se dressent de trente à quarante moulins à vent dont les blanches ailes tournent avec une pacifique régularité. Les fortifications s'élèvent du côté opposé. Bien qu'elles n'aient pas une grande puissance, elles ont suffi pour permettre à une armée turque, commandée par Omer-Pacha, de déjouer, pendant toute la campagne, les tentatives faites par les Russes pour s'en emparer.

Pendant que les belles flottes que nous avons laissées dans la baie de Bey-Koz se dirigeaient sur Sébastopol, un coup de vent ayant jeté quelque désordre dans les lignes, les escadres s'étaient donné rendez-vous devant Eupatoria pour s'y reformer et se préparer à l'importante opération du débarquement. Elles ne tardèrent pas à s'y réunir, et ce fut un magnifique spectacle lorsque, le soir venu, tous les navires se trouvèrent mouillés dans la baie. Le ciel était pur, les vaisseaux se miraient dans une mer unie comme une glace, et le soleil, à peine couché, embrasait l'horizon de ses derniers feux. L'armée entière se pressait sur le pont des bâtiments, et tous, depuis les chefs jusqu'aux simples soldats, considéraient avec une ardente curiosité cette terre qui renfermait le secret de leurs destinées. Ils voyaient un augure favorable dans la splendeur de cette soirée; le courage et l'espoir gonflaient toutes les poitrines.

A l'arrivée des alliés, Eupatoria n'était occupé que par un détachement d'invalides commandés par un major goutteux. Sommé de se rendre, il répondit naïvement : « Nous sommes rendus, faites ce

que vous voudrez. » On fit la seule chose qu'il y eût à faire : on envoya le major et sa troupe se faire soigner ailleurs, et la ville, immédiatement occupée, eut pour mission de couper les communications entre Simphéropol et Sébastopol.

C'est devant Eupatoria que fut tranchée la grave question du débarquement. Après avoir mis à terre et reçu à bord quelques passagers, notre bateau leva l'ancre et nous amena bientôt en face du point devenu célèbre d'Old-fort où s'opéra ce fait important. C'est une côte longue, basse, et disposée de telle façon que les flottes, s'embossant devant le rivage, pouvaient foudroyer, presque sans risque, l'armée chargée de s'opposer à la descente. Les Russes leur épargnèrent cette besogne. Rien ne troubla les préparatifs de l'opération, et, le 14 septembre 1854, à huit heures du matin, le pavillon français, planté par le général Canrobert, flottait sur la terre de Crimée. Quarante-deux ans auparavant, jour pour jour, la grande armée, commandée par l'Empereur Napoléon Ier, faisait son entrée solennelle dans Moscou. Cette coïncidence purement fortuite pouvait prêter à plus d'une interprétation, et les oracles de l'antiquité n'eussent pas manqué d'y trouver, à volonté, l'assurance de la victoire ou l'annonce d'une défaite. Le général en chef, le vaillant Saint-Arnaud, n'y vit qu'un présage favorable. Miné par la maladie et à demi mourant, il suivait de la dunette de son bâtiment l'imposant spectacle offert par ces centaines de canots versant par flots sur le rivage une armée impatiente de recevoir le double baptême du feu et de la gloire. Son cœur n'avait jamais failli à la confiance ; il avait foi dans son étoile, dans la justice de sa cause, et les épreuves qu'il avait subies avant de voir luire cette heureuse journée n'avaient fait que fortifier ses énergiques résolutions.

A midi, toutes les préoccupations ont disparu. L'ennemi ne s'est montré nulle part, et trois divisions occupent le rivage. La ville flottante a vomi ses légions de combattants, les baïonnettes brillent sous les feux du soleil, la plage s'est couverte d'une étincelante moisson d'acier. Le maréchal quitte alors son bâtiment, descend sur la rive, monte à cheval, et, entouré d'un brillant état-major, parcourt la ligne formée par les troupes. Ce qui se passa alors ne peut se décrire. Les cris de : *Vive l'Empereur* ! les acclamations, les hourras, retentissent de toutes parts; les képis des officiers, les armes des soldats, s'agitent en l'air, et les échos de la Crimée vont jeter jusque dans les camps russes les accents frénétiques d'un enthousiasme plein de promesses. Le maréchal avait oublié ses souffrances ; son visage était rayonnant, son cœur battait. On le vit alors se recueillir et essuyer une larme : l'héroïque ma-

lade implorait le dieu des armées et lui demandait, comme une grâce suprême,

De vivre un jour encore et de mourir vainqueur.

Ce noble vœu devait être exaucé. Moins de huit jours après, les armées alliées s'ébranlent, culbutent, chassent devant elles les bataillons éperdus du prince Menschikoff, et la position de l'Alma, enlevée de haute lutte avec une vaillance digne des plus belles pages de notre histoire, nous livre en quelques heures la route de Sébastopol.

Vingt kilomètres seulement séparent l'Alma du point de débarquement. Depuis que nous avions quitté Old-fort, je n'avais cessé de suivre des yeux les mouvements du terrain, et tandis que notre bâtiment glissait dans le sillon tracé il y a quinze ans par les flotte alliées, mes regards cherchaient au loin sur la côte quelques indications du passage des armées de terre. Ce que j'aurais voulu voir surtout, c'est l'embouchure de l'Alma, cette modeste rivière qui a désormais sa place marquée dans l'histoire à côté des cours d'eau les plus célèbres. La distance m'eût empêché de la reconnaître sans l'obligeance d'un passager, témoin de l'intérêt que je portais à cette partie de la plage. Malgré le secours de sa longue-vue, la rivière s'apercevait à peine ; mais il était possible de mesurer du regard les escarpements qui la bordent, et de prendre une idée des difficultés de tout genre que nos soldats avaient dû surmonter. Il avait fallu trouver des gués praticables à l'infanterie et à l'artillerie ; la rivière franchie avec de l'eau à mi-corps, les alliés voyaient se dresser devant eux une longue chaîne de montagnes dont les crêtes, hérissées d'hommes et de canons, semblaient faire un rempart inexpugnable. Cette glorieuse étape ne retint pas longtemps les vainqueurs. Quelques jours après, les armées se remettaient en marche, et elles ne devaient s'arrêter cette fois que sous les murs de Sébastopol, où les attendaient bien d'autres épreuves.

Imitons les flottes alliées, et, sans sortir de l'élément qui nous porte, suivons pas à pas sur la rive les progrès de nos cohortes victorieuses. Presque toujours noyées dans les plis du terrain, les lignes mouvantes des soldats apparaissent parfois, ici au sommet d'un promontoire, là au fond d'une plaine découverte. L'armée traverse ainsi, sans être inquiétée, la Katcha, dont les abords offrent des pentes faciles, et, plus heureuse qu'elle n'osait l'espérer, elle franchit sans obstacle le Belbek, dont les rives escarpées eussent pu

présenter de sérieuses difficultés. Mais l'ennemi, démoralisé, n'ose plus se montrer ; il a hâte de se réfugier derrière ses murailles, et il ne révèle sa présence que par les ponts qu'il fait sauter et les incendies qu'il sème sur notre passage.

Parvenus côte à côte jusqu'à une faible distance de Sébastopol, armée et flotte durent s'arrêter. L'armée voyait devant elle les ouvrages avancés qui couvrent au nord les forts protecteurs de la rade; la flotte avait à forcer l'entrée de cette même rade et à combiner ses efforts avec ceux de l'armée de terre pour placer entre deux feux ces redoutables positions. Tandis que les commandants se communiquent leurs plans, et que chacun se prépare aux grands événements qui vont se dérouler, suspendons également notre marche ; jetons quelques regards en arrière, et cherchons à nous rappeler les puissants motifs qui avaient poussé jusqu'au sein de l'Euxin les flottes et les armées des deux nations les plus éclairées de l'Europe.

V

Etait-ce l'esprit de conquête qui guidait les nouveaux croisés dans cette guerre lointaine et dispendieuse? Etaient-ils animés par l'espoir d'abaisser un rival trop puissant ou par le désir de venger une insulte faite à leur pavillon? Non; aucun intérêt personnel n'armait leur bras; leur but était noble et désintéressé. Ils allaient combattre pour le respect du grand principe qui forme la base de notre droit international; ils voulaient préserver le monde des conflits sanglants qu'engendre la force brutale mise au service d'une ambition démesurée; leur unique pensée, en un mot, était de sauvegarder l'équilibre européen menacé par une politique artificieuse et une injuste agression.

Réduit à son expression la plus simple, le problème qui, sous le nom de question d'Orient, menace depuis un demi-siècle le repos de l'Europe et fait le désespoir de la diplomatie, ne se compose, à proprement parler, que d'un seul terme : l'ambition de la Russie. La décadence rapide de l'empire ottoman, sa faiblesse irrémédiable, sa dissolution imminente, ne viennent qu'en second lieu. Pareil à ces géants de nos forêts qui, minés par un mal incurable, n'envoient plus aux rameaux qui les couronnent qu'une séve impuissante, l'empire turc a vu ses plus belles provinces se détacher suc-

cessivement du tronc principal, et ce démembrement, accompli sous nos yeux, s'est opéré sans affecter sensiblement la paix générale. Ces précédents seraient de nature à rassurer les esprits, et l'on pourrait en conclure que la chute des autres parties aura également lieu sans secousses, si l'aigle moscovite n'était là, replié dans son aire, l'œil au guet et la serre aiguisée, épiant incessamment l'occasion de fondre sur l'empire chancelant, et d'arracher à son flanc quelque nouveau débris. Le véritable nœud de la question d'Orient est donc dans cet empiétement systématique et sans relâche qui forme l'histoire des rapports de la Russie avec la Turquie pendant les deux derniers siècles. Si nous faisons abstraction des quinze années qui ont suivi l'expédition de Crimée, nous voyons les plans de Pierre le Grand poursuivis avec une implacable ténacité. Ils ont donné aux tzars les plus beaux fleurons de leur couronne ; ils ont converti en lacs russes la mer d'Azof, le Pont-Euxin et la mer Caspienne. Avec l'empereur Nicolas, l'illusion n'est plus possible. Ses ardentes convoitises embrassent ouvertement Constantinople, et Constantinople, Napoléon Ier l'a dit, c'est l'empire du monde.

Mais le temps n'est plus où ces envahissements audacieux se consommaient sans scrupule à la face des peuples indifférents ; une sorte de pudeur obligea bientôt l'ambitieux monarque à couvrir d'un masque les visées de sa politique, et nous nous trouvons ainsi amenés des causes véritables de la guerre aux démêlés à l'occasion desquels elle s'engagea.

Suivons un instant la Russie sur ce terrain, et essayons de jeter un rapide coup d'œil sur les futiles griefs qu'elle fit valoir pour motiver l'agression qui obligea la France et l'Angleterre à tirer l'épée. A l'injustice des prétentions, à la hauteur avec laquelle elles furent formulées, à l'absence de tout esprit de conciliation, nous reconnaîtrons sans peine que, dans cette guerre, les Lieux-Saints n'étaient qu'un prétexte. Le vrai but, c'était Constantinople. Sous le voile d'une question religieuse, la Russie s'attaquait au cœur même de l'empire turc ; elle arrachait au sultan toute suprématie morale sur la moitié de ses sujets, et préparait ainsi à son profit une absorption inévitable et prochaine.

Dans ces conditions, il importait à l'intérêt de l'Europe non moins qu'à sa dignité de mettre un frein à des aspirations qui ne connaissaient plus de bornes : il était à la fois de son droit et de son devoir de ne pas laisser tomber entre des mains déjà puissantes un nouvel élément de force et de domination. Le gant audacieusement jeté à la Turquie fut relevé par la France et l'Angleterre, et l'argument suprême des rois, le canon, dut être appelé à trancher le nœud que

n'avaient pu délier les expédients de la diplomatie et l'élasticité des protocoles.

Dégagés des intérêts passionnés qui les dénaturent et les compliquent, l'histoire des Lieux-Saints et les démêlés dont ils ont été l'objet peuvent être exposés en quelques mots. Soixante-dix ans à peine s'étaient écoulés depuis la mort du Christ, lorsque Rome, irritée des agitations incessantes du peuple juif, résolut d'anéantir à jamais ce foyer permanent de rébellion. Après un siége de trois mois, Titus emporta Jérusalem d'assaut, la détruisit, en rasa les fortifications, et ce qui survécut au massacre de sa population alla expier sur tous les points du globe son caractère indomptable et son amour de l'indépendance.

Reconstruite un demi-siècle après par Adrien sous le nom d'Ælia Capitolina, Jérusalem reçut, avec son nouveau nom, une nouvelle population, de nouveaux dieux, et les temples des divinités du paganisme s'élevèrent au sein de l'ancienne capitale de la Judée. Dès cette époque, la destruction de la ville, la dispersion du peuple hébreu et l'établissement d'un autre culte avaient fait tomber dans l'oubli les traditions se rattachant au théâtre de la passion, et deux siècles plus tard, l'historiographe officiel de Constantin, Eusèbe, n'hésitait pas à attribuer aux complots des démons le voile qui dérobait aux fidèles les lieux sanctifiés par la mort du divin rédempteur.

Au commencement du IV[e] siècle, le christianisme triomphant s'était assis avec Constantin sur le trône des Césars. La juste reconnaissance du vainqueur de Maxence appela bientôt sa sollicitude sur le berceau du dieu qui lui avait donné la victoire, et, vers 325, Hélène, mère du grand empereur, se rendit à Jérusalem avec la sainte mission de reconnaître l'emplacement des lieux glorifiés par le passage du Christ. Guidée par une révélation céleste, suivant les uns, par un songe, suivant les autres, la pieuse princesse découvrit, ou crut découvrir, au sein de la Jérusalem d'Adrien, les points où s'étaient accomplis les différents actes du drame sacré. Elle s'empressa de les consacrer par des édifices religieux, et bientôt églises, autels et oratoires s'élevèrent sur tous les points auxquels se rattachaient les épisodes de la Passion. C'était là, comme on dirait aujourd'hui, une véritable prise de possession des Lieux-Saints au nom du monde chrétien, et Hélène revint mourir à Nicomédie, avec la satisfaction d'avoir accompli un pieux devoir et une œuvre éminemment méritoire.

Ce n'est pas, toutefois, que la critique moderne, armée de son flambeau et de sa logique, n'ait élevé de puissantes objections

contre l'authenticité des lieux reconnus par Hélène ; mais ces lieux sont aujourd'hui consacrés par une adoration de quinze siècles, ils sont adoptés par toutes les communions chrétiennes, et d'ailleurs il n'entre pas dans mon plan d'établir ici une discussion à ce sujet. Quoi qu'il en puisse être, les schismes et les hérésies n'avaient pas encore à cette époque déchiré le sein de l'Eglise ; les pèlerins affluèrent bientôt de tous les points de l'univers, et tous, animés par une foi commune, confondirent leurs prières sur le Golgotha, sans acception de race, de langue et de nationalité.

Erigée en patriarcat par le concile de Chalcédoine, Jérusalem avait reconquis une partie de son ancienne prospérité lorsque, moins de trois siècles plus tard, Chosroès II, roi de Perse, vint livrer à la dévastation et au pillage les édifices élevés par la piété de Constantin. Les Lieux-Saints ne tardèrent pas à recouvrer leurs asiles sacrés ; mais la conquête arabe, en 637, les troubles qui suivirent la mort du calife Haroun-al-Raschid, et plus encore le règne désastreux du Néron de l'Egypte, le calife Hakem, soumirent de nouveau les divins sanctuaires à de cruelles épreuves. Pareils toutefois au phénix de la fable, les pieux édifices renaissaient sans cesse de leurs ruines, et ils étaient rétablis depuis un demi-siècle environ quand, en 1099, les croisées, descendant à leur tour sur cette arène sacrée, s'emparent de Jérusalem, chassent les infidèles de la Terre-Sainte, et constituent la Palestine en royaume indépendant, sous le sceptre de Godefroy de Bouillon. Ces vaillants champions de la foi trouvèrent trop modestes au gré de leur ardente piété les édifices qui protégeaient les Lieux-Saints ; ils les reconstruisirent avec magnificence, et le monde chrétien put, de nouveau, se prosterner au pied des autels qui couvraient le Calvaire.

Mais entre la consécration faite par Hélène et la constitution du royaume de Jérusalem, deux grands faits s'étaient accomplis qui devaient avoir dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux une portée considérable. Au commencement du Ve siècle, Théodose le Grand, trouvant trop lourde pour une seule tête la couronne des Césars, avait partagé l'empire romain entre ses deux fils, Arcadius et Honorius. Constantinople était devenue la capitale de l'empire d'Orient, et Rome, destituée depuis près d'un siècle de son titre de capitale du monde, avait été érigée en capitale de l'empire d'Occident. D'un autre côté, Photius, secouant l'autorité des successeurs de saint Pierre, avait divisé en deux camps la grande famille chrétienne et jeté, dès le IXe siècle, les premiers fondements de l'Eglise grecque. Tandis que l'Occident restait fidèle à l'Eglise latine, l'Orient se rangeait sous la bannière de Photius, et la divi-



sion religieuse ajoutait ses éléments de discorde à la division politique qui avait séparé en deux parties le colosse romain. Ce double partage devait avoir des conséquences funestes : il ouvrit aux barbares la porte de l'Occident et précipita la chute de Rome ; d'autre part, il souleva au sein de la chrétienté des rivalités séculaires, qui, aujourd'hui encore, se traduisent à Jérusalem par des scandales dont ne sauraient trop s'affliger les chrétiens éclairés.

La destruction de la monarchie latine établie en Terre-Sainte par les princes de l'Occident et l'expulsion définitive des soldats du Christ ne portèrent aux divins sanctuaires qu'un préjudice peu sensible. Il en fut de même de leur occupation par les Turcs, en 1517, et il est remarquable que, jusqu'à l'incendie accidentel de 1808, les temples élevés par la piété des croisés avaient eu peu à souffrir des troubles qui ensanglantaient l'Asie. Mais depuis longtemps déjà, de nouvelles divisions avaient déchiré le monde chrétien, et, au lieu de profiter de la tolérance du gouvernement ottoman pour mêler leurs prières sur la tombe du Sauveur, les Eglises rivales s'étaient établies autour des saints lieux dans des oratoires particuliers. Des luttes de privilèges, de possession exclusive, n'avaient pas tardé à s'élever, et si les Arméniens, les Coptes et les Syriens ne montraient que des prétentions modestes, les Latins et les Grecs, animés par une jalousie ardente, harcelaient à tour de rôle les sultans pour en obtenir des concessions spéciales, des droits particuliers. Désintéressée dans ces avides compétitions et pleine de mépris pour leurs auteurs, la Turquie se servait de ces rivalités pour se ménager d'utiles alliances, et sa balance complaisante s'inclinait au gré des passions du moment et de l'habileté des ambassadeurs.

Le grand empire fondé par Mahomet II se trouvait à cette époque en présence de difficultés bien autrement redoutables. Vers le milieu du siècle dernier, la Russie poursuivait déjà avec ardeur contre la Turquie l'empiétement systématique qui devait un jour lui livrer la Crimée et l'empire de la mer Noire. La France s'inquiétait à bon droit de cet agrandissement incessant, et, dans l'impossibilité à peu près absolue alors d'intervenir par ses armées, elle s'efforçait d'opposer par les voies diplomatiques une digue à cette ambition toujours croissante. En 1740, les phalanges moscovites, menaçantes et presque partout victorieuses, débordaient sur la Tauride, autour de la mer d'Azof, sur le littoral du Pont-Euxin. La France interposa sa médiation, et le traité de Belgrade, conclu entre les deux empires, permit à la Turquie de respirer et effaça le souvenir douloureux des traités de Carlowitz et de Passarowitz. Le traité de Belgrade rendait à l'empire ottoman une partie de son lustre, il était le fruit de la diplomatie française, et le sultan Mahmoud Ier, juste-

ment reconnaissant, accorda aux Latins, par un acte formel, des droits sérieux sur une partie des Lieux-Saints.

Cette concession excita au plus haut degré la jalousie des Grecs ; l'acte de 1740 devint le point de mire de leurs attaques, et ils résolurent d'obtenir par la ruse et l'audace ce que les traités leur refusaient. Le schisme de Photius n'avait pas tardé à se répandre au sein des populations slaves, et les czars s'étaient rangés avec empressement sous une bannière qui les soustrayait à l'autorité morale des papes et réunissait entre leurs mains le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Ils ne tardèrent pas à reconnaître que la similitude des convictions religieuses pourrait servir utilement en Orient les calculs de leur politique. Ils s'appliquèrent en conséquence à soutenir ouvertement ou en secret les prétentions des chrétiens grecs sujets de l'empire ottoman, et la Turquie, placée sous le coup d'une double menace, eut désormais à se défendre contre les agressions territoriales et les agressions spirituelles.

Lorsqu'éclata en France la révolution de février, la négligence des princes de la maison de Bourbon, les troubles de la première révolution, l'indifférence du gouvernement de juillet, avaient insensiblement fait perdre de vue les intérêts de l'Eglise latine à Jérusalem, et le traité de 1740, qui obligeait la Porte vis-à-vis de la France, était à peu près tombé à l'état de lettre morte. C'est en vain que les Pères de la Terre-Sainte faisaient entendre les réclamations les plus légitimes ; les Grecs élevaient chaque jour des prétentions nouvelles, et, de concessions en concessions, ils étaient parvenus à exclure les Latins de neuf sanctuaires. A Bethléem notamment, la belle basilique de Constantin avait été déshonorée par une grande muraille qui séparait le chœur de la nef et plaçait le berceau du Christ dans les dépendances d'un couvent grec. A Jérusalem, l'église souterraine, élevée au pied du mont des Oliviers sur le tombeau de la Vierge, avait été fermée aux catholiques, et telle était la rage des usurpateurs à bannir tout ce qui pouvait rappeler l'Occident qu'ils n'avaient pas craint de détruire les tombes révérées de Godefroy de Bouillon, de Baudouin et des autres princes latins immortalisés par la première croisade [1].

Après l'élection du 10 décembre, les Pères de la Terre-Sainte renouvelèrent leurs réclamations et invoquèrent de nouveau l'appui de la France, qu'un traité formel avait constituée gardienne des

[1] La muraille effrontée construite par les Grecs existe toujours. Je l'ai retrouvée intacte dans la basilique de Bethléem. Seulement, une ouverture y a été pratiquée pour rétablir la communication entre le chœur et la nef. Quant aux tombes des héros de la croisade, les débris en avaient été dispersés, et elles sont à jamais détruites.



droits de l'Eglise latine. Le président de la république s'émut de ces plaintes, et, en 1850, l'ambassadeur de France à Constantinople reçut l'ordre de rappeler à la Porte les droits des Latins et de réclamer la restitution des sanctuaires dont les Grecs s'étaient indûment emparés. La situation de la Porte était difficile. Le traité de 1740 ne pouvait laisser aucun doute sur les priviléges concédés à la France, et, d'un autre côté, les Grecs se présentaient avec l'assistance d'un champion puissant, dont la Porte avait appris depui deux siècles à redouter l'esprit querelleur et envahissant. Elle n'osa donner satisfaction à aucune des deux parties; elle se résigna au rôle de la faiblesse placée en face de la force, et, au bout de six mois, elle fit une réponse évasive.

Ce n'était point l'affaire du gouvernement français. Sur ses nouvelles réclamations, la Porte se décida à charger une commission mixte, composée de Latins et de Grecs, d'examiner les questions en litige et de préciser les droits des deux Eglises. La commission entra en fonctions, et elle avait déjà tenu plusieurs séances lorsqu'une lettre autographe, adressée par l'empereur Nicolas au sultan, suspendit ses travaux et amena sa dissolution. Le champion de l'Eglise grecque ne s'était pas fait attendre, et la docilité avec laquelle la Porte obéit à son injonction donne la mesure des craintes que lui inspirait son impérieux voisin.

Une nouvelle commission, composée exclusivement de musulmans, se mit à l'œuvre. Elle réserva aux Latins quelques concessions qui leur avaient été récemment faites; mais, en même temps, elle anéantit, par l'ensemble de ses résolutions, les droits résultant pour la France et l'Eglise latine du traité de 1740. Un désir de conciliation, un peu exagéré peut-être, porta le président de la république à accepter les termes de ce firman; l'ambassadeur de France demanda seulement que les puissances intéressées se bornassent à l'enregistrer dans leurs chancelleries. Le ministre de Russie n'y voulut pas consentir; il exigea au contraire sa lecture solennelle devant toutes les communions chrétiennes réunies à Jérusalem. La France ne pouvait pas autoriser cette proclamation officielle d'un acte de condescendance qu'on eût pu prendre pour de la faiblesse, et la question resta pendante.

L'avénement de Fuad-Effendi au ministère des affaires étrangères l'année suivante modifia sensiblement cet état de choses. Le nouveau ministre turc reconnut les droits de la France et annonça la résolution de les maintenir. La Russie éclata aussitôt en récriminations, et à partir de ce moment ses rapports avec la Turquie prirent un caractère d'aigreur qu'ils ne devaient plus quitter. L'Angleterre, jusqu'ici impassible et désintéressée, intervint alors et proposa sa

médiation. Mais après quelques tentatives infructueuses, elle reconnut que le gouvernement turc, pressé entre des réclamations légitimes et une menace d'invasion, se trouvait hors d'état de donner une solution sérieuse à un conflit qui s'aggravait de jour en jour; elle engagea en conséquence la France à traiter directement avec la Russie. La France accepta; mais la Russie, plus exigeante que jamais, se plaignit amèrement d'avoir été trompée par la Porte et réclama impérieusement une réparation. Il ne fut pas donné suite à cette prétention, et c'est alors qu'au commencement de 1853, le prince Menschikoff se rendit à Constantinople avec la mission, officiellement annoncée, d'obtenir une éclatante satisfaction.

Les précédents du prince russe et l'appareil militaire dont il était accompagné pouvaient faire considérer sa démarche comme une déclaration de guerre; et, au même moment, pour ne laisser aucun doute sur ses intentions, la Russie concentrait sur les frontières de l'empire turc toutes les troupes dont elle pouvait disposer. Toujours arrogant et hautain, l'envoyé extraordinaire de la Russie n'avait pas pardonné au premier ministre turc d'avoir reconnu les droits de la France; il ne daigna pas lui faire la visite rigoureusement exigée par l'étiquette, et l'affront fait au loyal ministre mit celui-ci dans la nécessité de donner sa démission. Le prince Menschikoff joignait la ruse à l'audace. Débarrassé de ce conseiller importun, il se démasque, prend une attitude nouvelle et révèle le véritable but de sa mission. Les Lieux-Saints ne sont plus en cause : il s'agit d'un traité secret entre la Russie et la Turquie contre les puissances occidentales. Cette étrange proposition n'était guère admissible, et, dans tous les cas, elle devait être traitée en dehors des questions pendantes. L'ambassadeur d'Angleterre le fit comprendre au divan, et les négociations sur les Lieux-Saints, reprises et poursuivies, aboutirent enfin à un projet de traité conforme aux prétentions de la Russie et accepté par son envoyé extraordinaire.

Tout semblait donc terminé, lorsque des instructions nouvelles arrivent de Saint-Pétersbourg. Il n'est plus question de traité secret; le règlement de la question des Lieux-Saints ne suffit plus à l'empereur Nicolas; la Russie exige maintenant une convention qui garantisse aux sujets chrétiens du sultan les immunités religieuses du culte grec orthodoxe. Accorder des droits de cette nature à un souverain étranger, c'eût été, de la part de la Turquie, abdiquer à la fois toute dignité et toute indépendance. Elle le sentit, et après six conseils de ministres, la Porte se refusa à prendre un engagement incompatible avec son honneur et les principes du droit international.

La présence du prince Menschikoff à Constantinople était désor-



mais sans objet. Il partit après un séjour de trois mois, et ce fut le grand chancelier de Russie qui décocha sur la Turquie le trait du Parthe. Quinze jours s'étaient à peine écoulés que le grand vizir recevait de M. de Nesselrode une lettre où le refus de la Porte était considéré « comme une injure faite à la personne de l'empereur. » Cette dépêche mettait explicitement en cause « la conservation de l'empire ottoman ; » elle accordait à la Turquie « huit jours » pour réfléchir « aux conséquences désastreuses de son refus, » et lui donnait officiellement avis que, faute de satisfaction dans le délai prescrit, les troupes russes franchiraient immédiatement la frontière.

Ce départ et la lettre qui l'a suivi ont fait tomber toutes les illusions. Les déguisements sont désormais inutiles, et chacun commence à voir clair dans sa propre situation. La Turquie éperdue invoque avec instance l'appui des puissances occidentales ; la France persiste avec fermeté dans ses propositions conciliantes ; l'Angleterre, longtemps abusée par les déclarations pacifiques du cabinet de Saint-Pétersbourg, ouvre les yeux avec stupeur; l'Autriche, récemment entrée en scène, se flatte seule encore de mettre fin au différend par les voies amiables. Quant à la Russie, ses vœux sont accomplis : elle a cherché la guerre et elle va l'obtenir. Nous l'avons vue, successivement satisfaite sur la plupart des points en litige, élever par deux fois des prétentions nouvelles et s'opposer ainsi à toute solution pacifique ; nous l'avons vue placer alternativement la Porte en présence d'une alliance qui doit la sauver et d'une invasion qui doit la perdre ; nous l'avons vue enfin tenter sur la souveraineté du Sultan la plus grave des atteintes et réclamer avec menace un droit qui, selon les expressions de M. de Nesselrode lui-même, devait avoir pour effet de « faire tomber en poudre ce corps déjà si faible et si chancelant. » La guerre semble donc inévitable ; mais, sauf la Russie, qui croit avoir tout à y gagner, personne en Europe ne la désire, et de cet amour sincère de la paix vont naître de nouvelles tentatives de conciliation.

Cependant l'effet a suivi de près la menace. Le prince Menschikoff avait quitté Constantinople le 21 mai 1853, la lettre du grand chancelier de Russie était du 9 juin, et, le 3 juillet, les troupes russes franchissant le Pruth, prenaient possession de la Valachie. Bien qu'annoncé et prévu, cet événement éclata comme la foudre sur Constantinople épouvantée. « Nous sommes perdus ! s'écriait le Séraskier, l'ennemi est à nos portes. — Nous vous sauverons, » répondaient les puissances occidentales, et les flottes de la France et de l'Angleterre se dirigeaient à toute vapeur sur le Bosphore.

Telle était la situation quand s'ouvrit, le 24 juillet, la conférence

de Vienne. Personne ne songeait plus à contester la gravité du conflit engagé. Les Lieux-Saints, premier objet du litige, n'avaient pas tardé à passer du second au troisième plan, et il s'agissait désormais non plus de la possession de quelques sanctuaires, mais d'une question d'influence politique en Orient, influence qui, de la part de la Russie, tendait ouvertement à la conquête, et qui, de la part des puissances occidentales, avait pour but de préserver la Turquie des agressions incessantes dont elle était l'objet. Les négociations de Vienne eurent le même sort que celles de Constantinople. Après des pourparlers nombreux, une note proposée par la France, modifiée par l'Autriche, acceptée par la Russie, et à laquelle la Porte, principale intéressée, avait fini par donner son adhésion, était prise comme base d'une conclusion définitive. Le différend semblait encore une fois réglé, lorsque, le 7 septembre, tombe, au milieu des plénipotentiaires réunis, une nouvelle dépêche de M. de Nesselrode. Sous le masque de la franchise, le grand chancelier de Russie commente la note adoptée par toutes les parties ; il lui donne un sens et une portée inadmissibles, et anéantit tout espoir d'éviter la guerre. L'entrevue de l'empereur de Russie et de l'empereur d'Autriche à Olmutz effaça bientôt les dernières illusions de la diplomatie ; la destruction de l'escadre turque à Sinope jeta un nouveau défi à l'Europe, et, à la fin de 1853, les quatre puissances directement engagées dans le conflit, la France, l'Angleterre, la Turquie et la Russie ne devaient plus songer qu'à se préparer à la guerre.

Nous venons d'assister au prologue ; c'est le drame qui va maintenant se dérouler sous nos yeux. Nous verrons la France et l'Angleterre, oubliant leurs haines séculaires, réunir leurs étendards pour couvrir d'une égide protectrice un empire faible et menacé. Longtemps jalouses l'une de l'autre, ces deux puissances ne rivaliseront plus que de bravoure et de constance. Elles cimenteront, sous le feu de l'ennemi, une alliance désintéressée et féconde, et cette lutte grandiose, soutenue de concert, servira doublement les intérêts de l'humanité en mettant un frein à une ambition démesurée et en resserrant l'union des deux peuples placés à la tête de la civilisation.

A. Fillemin.

(*La deuxième partie à la prochaine livraison.*)

DE LA

RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

Das Princip der Ministerverantwortlickeit in der constitutionellen Monarchie
von Dr Adolf Samuely. — Berlin, 1869 bei. Julien Springer.

Les phénomènes de la vie sont loin d'occuper dans la théorie la place qu'ils tiennent dans la réalité. Il arrive même que leur valeur et leur importance véritables sont dans une proportion inverse avec la richesse de la littérature contemporaine. Quand on interroge le passé, on est consterné de voir un labeur immense consacré aux questions stériles, oiseuses, insolubles à jamais ; et, en regardant bien autour de nous, nous serions presque tentés de nous demander si l'avenir ne nous adressera pas le même reproche, et avec non moins de justesse. La science suit non-seulement le changement lent et organique que le temps et les générations nouvelles apportent dans le domaine public, mais elle est encore assujettie plus que l'on ne croit au courant des idées du jour, au caprice de la mode. Elle

laisse souvent reposer dans un oubli profond les plus graves problèmes pour courir après des questions futiles; elle les creuse et les retourne pour les abandonner entièrement quelque temps après. Mais si l'on voit une question, secondaire en apparence, rentrer à plusieurs reprises dans le champ de la discussion, si l'on voit des esprits élevés se diriger vers elle des différents points de vue et y concentrer leur attention, on est forcé d'avouer que l'apparence était trompeuse, et que la question n'était nullement aussi secondaire qu'on a cru ou voulu le croire. Elle doit se rattacher alors par des racines vigoureuses à l'ensemble de l'organisme matériel et moral, et en voulant examiner l'entité, on revient forcément à l'atome.

Cette thèse générale devient entièrement claire si nous l'appliquons au monde social et à la science politique. Ici, les théories ont pour dernier critérium l'expérience, et elles acquièrent facilement force de chose jugée. On ne peut pas condamner impunément une institution politique qu'on a vue prospérer et contribuer à la prospérité d'un peuple; on ne peut pas la taxer de chimère ni lui dénier le droit d'examen. Si plusieurs peuples, se trouvant dans des conditions d'existence différentes, ont recours aux mêmes garanties constitutionnelles, et y sont amenés non par le manque d'initiative et une imitation servile, mais par le désir légitime de s'assimiler tout ce qui est bon et utile, il faut croire sinon à l'efficacité absolue du système, du moins à sa valeur réelle en temps et lieu.

On trouverait difficilement une meilleure application de cette théorie qu'en choisissant pour son objet la question de la responsabilité ministérielle. Un demi-siècle s'est écoulé depuis le moment où Benjamin Constant l'a formulée théoriquement pour la première fois. La monarchie a changé de caractère sur le continent européen pendant ce demi-siècle : d'absolue et arbitraire, elle est devenue presque partout constitutionnelle et parlementaire. La responsabilité ministérielle a été envisagée partout comme le palladium de la liberté, comme la plus efficace des garanties nationales; toutes les constitutions européennes qu'on a vues éclore, malgré leurs différences, lui ont accordé le droit de cité. La Révolution de 1848 et le suffrage universel qui en a été la consécration ont relégué forcément la question au second plan. La réaction qui suivit en profita, et elle déclara hautement que la responsabilité ministérielle n'était pas compatible avec le droit nouveau. Egalité entière pour tous les citoyens; égale jouissance de tous les droits politiques comme base de l'édifice; responsabilité du chef de l'Etat au sommet; pas d'intermédiaires responsables. Voilà la démocratie césaréenne telle que nous l'avons vue à l'œuvre, telle qu'elle a tâché de se faire place

dans la théorie. La doctrine nouvelle classa la responsabilité ministérielle parmi les antiquités politiques du bon vieux temps, dignes d'occuper les loisirs d'un archéologue, mais incapables de traîner leur existence piteuse sur le railway de la civilisation moderne. Bonne pour certains peuples et certains Etats, elle devait ne rien valoir pour la race gallo-romaine. « Exagérer les différences nationales, — dit avec raison M. Laboulaye dans son beau livre *Le Parti libéral*, auquel tant d'événements postérieurs ont donné raison, — exagérer les différences nationales n'a été trop souvent qu'un sophisme habile pour dénier des droits certains; et de ces sophismes, la France a eu plus à souffrir qu'aucun peuple du continent. » Illusion ou système, cet état de choses n'a pas duré longtemps. Il a suffi d'un grand mouvement électoral et du réveil politique de la France pour que le mot de responsabilité ministérielle vienne se placer de lui-même à l'ordre du jour. Le parti libéral l'inscrit sur son programme, et il sert de point de ralliement à tous ceux qui, de près ou de loin, vont s'enrôler sous le drapeau du progrès. La France, qui, seule de tous les Etats constitutionnels, l'avait rayé de sa charte, veut rentrer à son tour dans la possession de ce droit. Hier encore, bafouée et ridiculisée, la responsabilité ministérielle est glorifiée aujourd'hui. C'est aux hommes politiques qu'il appartient de trouver une solution à l'antithèse établie dans la Constitution française entre la responsabilité du chef de l'Etat et celle de ses ministres; c'est à eux de juger s'il faut de nouveau en appeler au peuple, et lui faire trancher théoriquement une question politique de cette importance, ou s'il vaut mieux laisser à la pratique le soin d'aplanir les difficultés et d'effacer les contrastes. Quelle que soit la résolution à laquelle s'arrêteront les hommes d'Etat, on peut prévoir d'avance que l'enfantement d'une pareille réforme sera laborieux. Le public, qui a désappris les usages parlementaires et qui en a perdu la tradition, ne sait pas souvent où est le véritable nœud de la question et où gît la difficulté du moment. On confond la responsabilité morale devant l'opinion publique avec la responsabilité politique ou parlementaire, pour ne rien dire d'une autre, que certains écrivains appellent juridique ou criminelle.

Il est donc opportun, dans un tel moment de crise et de confusion d'idées, de présenter la question de responsabilité ministérielle dans son ensemble théorique, de poser son principe et d'en déduire rigoureusement les conséquences. Une longue expérience a consacré ce principe dans les deux hémisphères, tous les grands écrivains politiques l'ont examiné; on peut donc aborder le sujet sans crainte d'être accusé de raisonner dans le vague. On pourrait avec plus de raison nous faire un autre reproche : celui de ne dire rien de nou-

veau. Mais ce serait alors le cas de répéter la parole connue : que ce n'est pas l'originalité qu'il faut chercher en politique, et que, plus on exprime la pensée de tout le monde, plus on s'approche de la vérité.

Nous prendrons pour guide, dans cette étude, une monographie nouvellement parue à Berlin. M. Samuely, son auteur, est un nouveau venu, si nous ne nous trompons, dans la littérature politique allemande, mais c'est plus qu'un travail de débutant qu'il nous apporte. Sa monographie, quoique courte, est complète; elle épuise le sujet avec cette conscience scientifique qui est le privilége de l'érudition allemande. On peut ne pas être toujours d'accord avec l'auteur quant à la partie critique de son travail ; on peut quelquefois lui reprocher une clarté insuffisante et comme une distillation un peu casuistique des idées politiques, mais on étudiera son travail avec profit, et c'est, sans aucun doute, le meilleur témoignage qu'on puisse rendre à un livre théorique.

I

La question de la responsabilité ministérielle qui fait partie du système représentatif n'a pu apparaître qu'avec l'avénement du droit constitutionnel ; c'est donc relativement une nouveauté politique. L'antiquité classique n'était pas propre à engendrer l'idée de la représentation. Chaque citoyen était alors tellement uni à l'Etat, il prenait une part tellement active à la vie publique, que pour lui liberté était synonyme de participation aux affaires de la république. Pour lui, l'Etat était un but, tandis qu'il n'est qu'un moyen pour nous. Sur le Pnyx d'Athènes et sur le Forum de Rome, il n'y avait pas de place pour les intermédiaires, pour les tiers : chacun avait le droit d'y apparaître et agissait en son nom propre. Les constitutions municipales de cette époque se prêtaient admirablement à cette manière large et directe de l'activité politique.

Montesquieu, en parlant du gouvernement représentatif, dit que ce beau système a été trouvé dans les bois des Germains [1]. Il y avait alors des réunions d'hommes libres, mais il n'y a aucune trace de délégués, de représentants. Ni les diètes sous les empereurs de la maison de Hohenstaufen, ni les parlements français sous la

[1] *Esprit des lois*, livre XI, chap. 6.

dynastie des Capétiens ne nous présentent rien de pareil. La plupart des historiens indiquent le XIII[e] siècle comme l'aurore du système représentatif; nous ne les suivrons pas dans le dédale de ces hypothèses plus ou moins hasardées. Nous dirons simplement que c'est la pratique du droit constitutionnel, telle qu'elle existait en Angleterre, qui en a provoqué la théorie sur le continent. La gloire immortelle de cette initiation revient à Montesquieu, qui en a créé la théorie d'un seul jet et l'a posée comme un idéal éternel devant une longue suite de générations. Telle était la force de ce génie créateur que son livre sert encore de base à la pratique, qui y a trouvé une source inépuisable de doctes recettes et de sages maximes. Ses bons et ses mauvais côtés ont pénétré une fois pour toutes dans l'organisme contemporain. Une seconde fois dans le même siècle, nous voyons les théories politiques descendre de leurs hauteurs nuageuses dans l'arène publique. L'influence des doctrines de Jean-Jacques Rousseau sur la marche et le développement de la révolution française n'a pas besoin d'être relevée. La théorie du contrat social et de l'état de nature a trop coûté au monde pour qu'on l'oublie de sitôt. L'action exercée par Montesquieu n'était pas aussi violente, mais elle était, par contre, beaucoup plus durable. Sa théorie sur la séparation des pouvoirs fut longtemps envisagée comme le pivot de la liberté politique, comme le saint tabernacle auquel il est défendu de toucher, comme l'alpha et l'oméga de la vie constitutionnelle. Aujourd'hui encore, on n'est pas entièrement revenu de ce culte exagéré, dont Sieyès fut à la fin du XVIII[e] siècle le grand pontife. Bon nombre d'écrivains politiques ne voient pas tout ce qu'il y avait d'illusoire et même de pernicieux dans cette théorie de la séparation des pouvoirs. Elle détruisait l'unité et l'organisme de l'état, créait non-seulement des barrières artificielles et mécaniques là où il fallait une coopération active, mais encore, selon l'heureuse expression de M. Duvergier de Hauranne, elle élevait les murailles qui empêchaient les pouvoirs de se rencontrer, presque de se parler et de se voir. On doit distinguer les pouvoirs mais non pas les séparer. Ils ne sont pas égaux en valeur, et J. Stuart-Mill a raison de dire qu'il y a presque toujours une pondération des pouvoirs, mais que jamais les plateaux de la balance ne sont au même niveau [1]. Le pouvoir exécutif qui n'est pas souverain, le pouvoir législatif sans aucune force : voilà le véritable bilan de cette doctrine. Montesquieu, qui l'a créée, était d'un esprit beaucoup trop supérieur pour croire à la possibilité de sa

[1] J. Stuart Mill, *du Gouvernement représentatif* (trad. de M. Dupont-White), p. 103.



réalisation pleine et entière. Rappelons encore qu'il ne la comprenait pas sans l'existence distincte de trois classes dans l'Etat : la démocratie devait se charger de faire les lois ; l'aristocratie occupait les fonctions judiciaires ; le pouvoir exécutif était confié à un roi ou à un président. Du moment où les révolutions radicales et les évolutions lentes, mais non moins complètes ont sapé les bases de cette trinité sociale, comment peut-on s'obstiner encore à conserver intacte la seconde partie de la doctrine ? La pratique a eu du reste toujours beaucoup de peine à suivre cette maxime dans toute sa rigueur, et partout où elle a essayé de l'appliquer elle n'a atteint d'autre résultat que des tiraillement sans fin et des conflits dangereux. On sait que la seule constitution qui l'ait inscrite hardiment à son frontispice et qui ait fait tous ses efforts pour la réaliser dans son ensemble a été la Constitution française de 1791. Le pouvoir exécutif n'avait pas le droit de *veto*, et les membres du pouvoir législatif ne pouvaient devenir ministres. A-t-on besoin de rappeler la fin tragique de cette constitution ?

La charte française de 1814 contient déjà quelques légères atténuations à la doctrine, quoique son grand théoricien, Benjamin Constant, soit entièrement sous l'influence des idées de Montesquieu. *Homo homini lupus*, disait jadis Hobbes ; Constant a appliqué d'après Montesquieu cet adage aux trois pouvoirs de l'Etat. Ils se font une guerre à mort. L'Etat n'est pas pour lui un organisme vivant, accomplissant ses fonctions multiples à l'aide de différents organes : c'est tout au plus une grande et terrible machine dont les rouages ont besoin d'être scrupuleusement séparés, afin d'éviter un choc funeste. Il leur faut donc, pour qu'ils ne se détruisent pas mutuellement, un pouvoir modérateur et régulateur. Ce pouvoir, il l'a trouvé dans l'institution qu'il a nommée pouvoir ministériel. Le rôle du souverain, du chef de l'Etat, qui personnifie en lui l'ensemble et l'unité de l'organisme politique, change entièrement de caractère par suite de l'introduction de ce nouveau pouvoir. Le centre de gravité est déplacé : les ministres agissent, le souverain n'a qu'un droit, c'est de les changer ; mais, tant qu'il les garde, ce sont eux qui dirigent et qui décident. On a beau lui accorder une position hors ligne, l'entourer de tout le faste et de toute la grandeur extérieure, un souverain pareil ne serait plus souverain. « Le monarque — dit Benjamin Constant [1] — est dans une enceinte à part et sacrée ; vos regards, vos soupçons ne doivent jamais l'atteindre. Il n'a point d'intentions, point de faiblesses, point de connivence avec ses ministres, car ce n'est pas un homme, *c'est un pouvoir*

[1] *OEuvres*, éd. 1818, vol. II, p. 115.

neutre et abstrait, au-dessus de la région des orages. » Constant a qualifié lui-même ce point de vue de métaphysique. S'il emploie ce terme dans un sens d'antithèse complète avec la pratique et la réalité, il a raison. *The king can do no wrong*, disent les Anglais, mais nous montrerons plus loin qu'ils attachent à ces mots une toute autre signification. « Elle est grande vraiment cette position qu'on accorde au monarque irresponsable — dit ironiquement un défenseur chaleureux du gouvernement personnel, le célèbre professeur Stahl — mais cette hauteur où on l'a placé ressemble beaucoup à l'aiguille du clocher dont personne ne s'occupe. » Ce rôle plaît si peu aux souverains que, par tous les moyens, ils tâchent de s'y soustraire et de se créer une position réelle et une influence véritable. On connaît la célèbre repartie de Napoléon, que Las Cases rapporte dans le *Mémorial de Saint-Hélène*[1]. Sieyès lui proposant de prendre la position d'un roi abstrait, Napoléon lui dit « qu'un homme de quelque talent et d'un peu d'honneur ne pouvait se résigner au rôle d'un cochon à l'engrais de quelques millions. » Le mot est brusque et porte l'empreinte du génie de celui qui l'a prononcé ; mais on pourrait facilement l'appliquer à la plupart des souverains prétendus constitutionnels. On ne fausse pas impunément une institution : ou la monarchie n'existe pas, ou, si elle existe, elle doit avoir des droits réels et non fictifs. Il ne faut pas qu'il y ait alors une seule branche des fonctions publiques qui ne s'attache d'une manière quelconque au pouvoir royal. Le souverain a sa sphère d'action, une sphère très-réelle quoique strictement limitée, et il n'est rien moins qu'une fiction constitutionnelle. Benjamin Constant avait raison en prenant pour base du droit politique la responsabilité, et en affirmant que chaque fonctionnaire doit répondre de ses actes, mais il tire une fausse conséquence quand il veut démontrer que ceux qui ne sont pas responsables, par exemple le souverain de l'Etat, ne doivent pas agir du tout, et avoir seulement un pouvoir neutre et abstrait. Le monarque constitutionnel n'a jamais le droit de rester neutre, il règne et il gouverne, seulement il y a des limites qu'il lui est défendu de franchir. Il n'y a aucune contradiction entre la position indépendante du chef de l'Etat et la responsabilité ministérielle : il y a complément pour l'une et pour l'autre. Mais avant d'aller plus loin et d'exposer les principes sur lesquels repose la responsabilité ministérielle, il est bon de déblayer auparavant le terrain critique.

Benjamin Constant a fait école, et son pouvoir neutre et abstrait est devenu un dogme et même un axiome populaire, sous la forme

[1] Vol. IV, éd. 1823, p. 401.

dont l'a revêtu M. Thiers : *le roi règne mais ne gouverne pas.* C'est elle qui a inspiré l'ouvrage de M. A. Cherbuliez, sur les *Garanties Constitutionnelles*, ouvrage très-consciencieux sans doute, mais sans grande hauteur dans les idées. Cet écrivain qui, ne pouvant trouver d'autre base pour le principe du suffrage universel que le contrat social, le classe sans plus de souci au même rang que le principe du droit divin et de la légitimité ; cet écrivain voit naturellement dans la monarchie constitutionnelle un idéal facile et l'équilibre des pouvoirs ou la triarchie a en lui un champion chaleureux et convaincu. Mais même les écrivains moins sincères s'accommodent volontiers de cette solution. Le système constitutionnel a le privilége de tout système éclectique ; il attire les partis les plus opposés, qui espèrent y trouver leurs doctrines primitives. Il n'est qu'une transaction, qu'un accord : on se flatte d'y gagner quelque chose. Les républicains y voient une transition, une étape passagère, les absolutistes un sauf-conduit pour l'autorité invulnérable du souverain. Les partisans de doctrines moins tranchées ne manquent pas d'utiliser ce pouvoir *neutre* et *abstrait* selon leurs opinions respectives. Deux auteurs allemands, entre autres, se rallient au système constitutionnel dans un but évidemment peu parlementaire. M. Lorenz Stein, professeur et publiciste viennois, est un de ces écrivains dont le type commençait à se perdre, même en Allemagne, qui construisent tout un système laborieux sur une base entièrement abstraite. Le lecteur a besoin d'efforts continus pour pouvoir le suivre dans le labyrinthe de ses chapitres, sous-chapitres, paragraphes et articles ; il s'approprie difficilement une terminologie nouvelle mais plus obscure que l'ancienne, et il ne parvient pas toujours à dégager l'idée-mère de cette casuistique embarrassée. Le grand ouvrage de M. Stein, *La science administrative*, qui n'est pas encore achevé, est fondé en partie sur la théorie constitutionnelle de Benjamin Constant. Seulement le pouvoir neutre peut chez lui servir très-facilement à neutraliser le pouvoir de la nation. Le souverain personnifie dans cette théorie non l'unité de l'Etat mais sa volonté et peut exercer certaines fonctions sans l'assistance de ses ministres. La différence si subtile que M. Stein établit entre les mots *décret* et *loi* n'est pas un critérium suffisant ; c'est une arme à deux tranchants, qu'on peut employer aussi bien pour attaquer l'édifice constitutionnel que pour le défendre.

Mais l'autre écrivain allemand qu'on doit mentionner ici est beaucoup plus explicite et va plus loin dans ses conséquences. M. Bischoff, professeur de l'université de Giessen, a publié en 1859 un ouvrage sur la responsabilité ministérielle. On comprend

que les théories politiques aient trouvé en Allemagne un terrain tout préparé. La multiplicité des constitutions de l'ancienne Confédération germanique était un thème naturel pour les écrivains politiques. M. Bischoff se fait l'organe d'une doctrine aussi curieuse qu'originale. Pour lui le monarque étant irresponsable, les ministres sont institués pour le couvrir de leurs personnes. Par le contreseing des actes émanant de la couronne, ils prennent l'engagement d'expier les fautes commises par elle. Le pouvoir neutre et abstrait a perdu ici beaucoup de terrain ; le souverain au contraire règne et gouverne, les ministres sont des outils mais pas des coopérateurs. Ils peuvent se sacrifier, c'est leur destinée, leur vocation. Ce système peut flatter les apôtres de la légitimité, mais elle cadre si peu avec les idées modernes qu'on a eu raison de comparer de pareils ministres aux menins de la vieille cour, qui recevaient le fouet toutes les fois que l'on voulait châtier le dauphin. Les vices de cette doctrine n'ont pas besoin d'être longuement démontrés. Le ministre est indépendant, il peut refuser son concours à tout acte illégal et offrir sa démission ; mais s'il reste, il s'associe à l'action et en prend sa part de responsabilité. Un des savants allemands les plus estimés à beaucoup de titres, Robert de Mohl, a entièrement raison de dire que, dans ce cas, la faute commise pèse exclusivement sur le ministre, puisque, s'il eût refusé son concours, l'acte incriminé n'aurait pas pu avoir d'existence légale. Mais la doctrine de M. Bischoff a encore un autre point vulnérable. Elle envisage la responsabilité ministérielle seulement comme un correctif de l'irresponsabilité du chef de l'Etat ; elle ne veut pas attacher la responsabilité des ministres au grand principe de la monarchie constitutionnelle, qui trace à chaque fonctionnaire une sphère d'action strictement limitée, qu'elle lui défend d'outrepasser mais où il lui est permis de se mouvoir à son gré. Cette liberté, ce droit est naturellement contrebalancé par le devoir de la responsabilité. Nous y reviendrons plus loin.

Toute superficielle qu'elle est, cette revue critique des auteurs qui ont traité la matière suffit à démontrer que la question est loin d'être aussi simple qu'on le croit ordinairement. L'accord est si peu fait sur les conclusions, que l'on discute encore les prémisses. C'est à quelques mots sonores, mais creux, que la grande majorité semble attacher le plus d'importance. Essayons d'aller un peu plus au fond des choses et de faire justice de certaines utopies qui ont dû le meilleur de leur succès à une obscurité de langage qui n'est peut-être pas involontaire.

II

L'analogie qui existe entre l'individu et l'Etat est un de ces axiomes politiques sur lesquels on a toujours beaucoup insisté, et non sans raison. Si nous n'allons pas aujourd'hui aussi loin qu'un homme d'Etat allemand contemporain, qui, dans un remarquable écrit, publié il y a une vingtaine d'années, s'est donné la tâche ingrate de comparer minutieusement chaque organe du corps humain à une fonction correspondante de l'Etat [1]; nous ne perdons du moins jamais de vue que l'Etat est un organisme vivant, ayant des forces et une volonté. Sa volonté, servie par ses forces, s'exerce dans la vie publique. L'Etat comme l'individu a la faculté de prendre une résolution et d'utiliser certains moyens afin de la mettre en action. Pour atteindre ce but, il lui faut centraliser ses forces. La meilleure constitution de l'Etat serait celle qui saurait les centraliser sans les anéantir ni même les user, et réaliser de la manière la plus complète la volonté générale. Partout où l'Etat, comme personnification de l'intérêt universel, n'a rien à faire, la centralisation est non-seulement superflue et inutile, mais pernicieuse. Où finit l'intérêt particulier, et où commence celui de la communauté? C'est un problème trop complexe pour qu'on puisse le résoudre d'une façon absolue et pour que nous veuillions l'aborder ici. A chaque époque, chaque peuple a tranché la question selon le caractère de sa race et selon les traditions de son développement historique. Mais de quelque manière qu'on veuille envisager la question, on doit avouer que l'idée de l'Etat n'est pas admissible sans une double centralisation de législation et d'exécution [2]. Le pouvoir législatif pose les bases, les règles, les principes qui obligent l'entité de l'Etat; le pouvoir exécutif n'a qu'à les appliquer. La différence qui existe entre ces deux pouvoirs n'est donc pas une différence substantielle.

[1] Nous parlons de M. Bluntschli, professeur de l'université de Heidelberg, membre de la Chambre haute du grand duché de Bade, et l'un des partisans les plus avancés de l'unification de l'Allemagne. Dans l'ouvrage en question : *Physiologische Studien über Staat und Kirche* (Zurich 1844), il compare le ministère de l'intérieur à la mémoire, celui de l'extérieur à l'odorat, etc.

[2] Un écrivain hongrois, le baron Eotvos auteur d'un remarquable ouvrage sur l'*Influence des idées du XIXe siècle sur l'Etat*, ouvrage que nous regrettons de voir entièrement inconnu en France, place ici une troisième branche de centralisation : celle de la représentation nationale. Tout en trouvant l'idée entièrement juste, nous ne pourrions l'adopter ici sans des développements qui nous éloigneraient de notre sujet. — Il va sans dire que cette double centralisation rend d'autant plus nécessaire la décentralisation administrative.

Ce sont deux organes de l'Etat exprimant la même volonté, seulement à des degrés divers. Disons-le donc encore une fois : loin de regarder ces deux pouvoirs comme ennemis, il faut au contraire, ayant égard à leur base commune, les unir constamment par des liens indissolubles. Dans les Etats constitutionnels, où ces deux pouvoirs sont strictement définis et confiés l'un au corps législatif, l'autre au souverain et à son gouvernement, tout le problème consiste dans ceci : il convient de laisser au pouvoir exécutif une influence sur la marche de la législation, et d'autre part il faut donner au corps législatif le droit de contrôler le pouvoir exécutif et de rendre le gouvernement responsable de ses actes.

On a essayé différentes solutions de ce double problème. Les constitutions continentales, partant du principe de la séparation des pouvoirs, se sont principalement occupées de la seconde partie : des garanties contre le gouvernement, des meilleurs moyens de le rendre responsable. La constitution anglaise au contraire, n'ayant jamais perdu de vue l'unité des pouvoirs, a pris un chemin diamétralement opposé. Elle a admis la fusion complète des pouvoirs, et elle a créé le type parfait du gouvernement parlementaire. « Le gouvernement, dit M. Guizot[1], s'est sagement décidé à prendre son siége dans les chambres mêmes, à établir là le centre de son action, à gouverner enfin au milieu d'elles et par elles. » Le parti ayant la majorité dans la chambre devient gouvernement, et le souverain gouverne avec le parti qui domine. « La moralité constitutionnelle exige, dit encore J. Stuart Mill, que le chef de l'administration soit toujours nommé virtuellement par la chambre. » Le gouvernement s'est fait parti en Angleterre : il a cessé de planer « au-dessus de la région des orages ; » il est descendu dans la lice : cela est vrai, indiscutable. Cette conséquence forcée du régime parlementaire épouvante les écrivains qui, partant des principes abstraits, ont de la peine à se placer dans le courant de la réalité. Dernièrement encore, M. Dupont-White, dans son opuscule sur le *Progrès politique en France*, ne voulait pas admettre cette nécessité, et condamnait le gouvernement à tenir la balance d'une main impartiale. En réalité, il est impossible de s'imaginer que le gouvernement n'adoptera pas une des opinions qui se partagent le pays, à moins qu'il ne consente à n'en avoir aucune. L'esprit de parti a ses mauvais côtés ; il peut dégénérer en abus et provoquer des représailles : Burke, Cox, lord Brougham et John Russel le proclament à l'unisson. Mais on ne peut pas s'en passer dans un pays libre ; la liberté politique ne peut prendre

[1] *Du Gouvernement représentatif*, p. 31.

racine dans un terrain durci par l'immobilité, et c'est l'esprit de parti qui fait l'essence même de la vie politique. L'opinion une fois changée et la minorité d'hier devenant à son tour majorité, le gouvernement lui arrive comme prix d'une victoire pacifique et toute naturelle. Il est clair que, dans un système pareil, on n'a pas besoin de ces barrières artificielles et de ces préservatifs minutieux dont on s'occupe ailleurs : on se garde bien d'abuser d'un pouvoir qui échappe par cet abus même et qui est contrôlé par des rivaux toujours vigilants.

Le gouvernement n'étant, dans le système parlementaire, que la juste et fidèle expression des chambres, c'est en elles que réside la véritable souveraineté. L'omnipotence du parlement est un fait, et on connaît le mot célèbre de De Lolme, disant qu'il peut faire tout, excepté de changer une femme en homme. Le tableau tracé par Fischel donne une idée approximative de cette puissance presque illimitée. « C'est le parlement, dit-il, qui modifie le tarif des voitures publiques à Londres, et qui fait filtrer l'eau de la Tamise. La même corporation qui se déclare aujourd'hui contre les deux sentinelles chargées à Ceylan de la garde du temple où l'on conserve une dent de Bouddha, qui fait des lois obligatoires pour les adorateurs de Vischnou, et qui demain se querellera avec l'imprimeur d'une petite feuille borgne, ou choisira un médecin pour un prisonnier détenu par son ordre, après-demain nous apparaîtra de nouveau comme une arène de combat sur laquelle on verra se croiser les intérêts multiples qui entretiennent la rivalité entre une multitude d'entreprises de chemins de fer et de canaux, toutes les concessions de cette nature par l'Etat dépendant du parlement. C'est qu'en effet, il n'y a peut-être dans la vie publique de la Grande-Bretagne aucune sphère où le parlement ne trouve moyen de faire valoir son omnipotence [1]. » La souveraineté de la nation y est complète. Dans les autres pays, on se contente de l'écrire au frontispice de la constitution ; en Angleterre, on l'exerce sans l'y avoir écrite. Les souverains les plus absolus de l'Angleterre, les Tudors mêmes, n'ont jamais contesté, en théorie du moins, l'autorité souveraine du parlement. La révolution de 1688 a rendu un tel hommage à cette souveraineté, que toute discussion sur ce sujet paraîtrait, en Angleterre, aussi inutile que les vaines subtilités de la scolastique. Le suffrage universel sera peut-être un jour la logique et légale consécration de cette souveraineté nationale.

Que devient, au milieu de cette omnipotence parlementaire, le pouvoir royal, la couronne ? N'est-elle pas forcément inactive ? Ayant

[1] Fischel, *la Constitution d'Angleterre*, trad. de Vogel, 1864, vol. I, p. 271.

cessé d'être un épouvantail, n'est-elle pas un fantôme? C'est l'idée généralement répandue sur le continent, et le parti républicain, ne pouvant nier l'existence de la liberté sous la monarchie, tâche du moins de la réduire au néant. Cette idée, dans laquelle entre autant de calcul intéressé que d'ignorance, n'en est pas moins fausse. La couronne a en Angleterre des droits très-réels, et « il n'est pas facile de prédire, — dit Hallam dans son *Histoire constitutionnelle*, — tout ce que pourrait atteindre dans ce pays un roi prudent, actif, populaire et ambitieux, si par malheur il en devait jamais surgir un parmi nous. » La position de la royauté en Angleterre n'est pas un produit de la spéculation politique, mais elle s'est développée comme un produit de la nécessité historique — *ex necessitate rei*, comme dit Blackstone, — elle évite les périls de l'élection du chef de l'Etat; le passé la recommande, et le présent ne peut que conseiller sa conservation. Le roi y est non-seulement la tête, mais aussi le commencement et la fin du parlement (*caput*, *principium et finis*), il est censé y être toujours présent, et qui dit parlement dit roi. (Fischel.) Nous ne nous arrêterons pas aux quatre conditions dont l'ensemble fait, selon Blackstone [1], la prérogative de la couronne anglaise; mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui encore elle a toujours ce double caractère, si bien mis en relief par le docteur Rudolph Gneist dans son ouvrage monumental sur l'*Administration anglaise*, c'est-à-dire : le caractère législatif et le suprême contrôle (*King in parliament*), et celui de l'administration courante et de la justice (*King in Council*). Si nous appuyons sur ce point, c'est pour montrer que le pouvoir royal, même dans le pays où l'on en parle le moins, n'est pas effacé du tout, et que c'est sans doute une des garanties les plus efficaces de la liberté anglaise que cette latitude laissée par la loi au pouvoir suprême. Pouvant user, il n'est pas tenté d'abuser.

Le principe de la monarchie constitutionnelle étant que tout homme investi d'une fonction publique en porte la responsabilité, on devrait, en procédant logiquement, exiger la responsabilité du monarque, du chef de l'Etat. Cette responsabilité est-elle réalisable? Y trouverait-on une garantie nouvelle pour la liberté publique? Constatons d'abord que, la monarchie étant héréditaire, il semble difficile de concilier ces deux termes : responsabilité et hérédité. En vain s'efforcerait-on de trouver un moyen pratique de conciliation, et M. Prévost-Paradol a entièrement raison en disant [2] : « Qu'on ne peut pas considérer cette responsabilité autrement que comme une

[1] Commentaries on the laws of England, éd. 1811, vol. I, livre, VII, chap. 7.
[2] La *France nouvelle*, 1868, p. 118.



fiction destinée à couvrir le pouvoir absolu d'une ombre d'équité en le décorant d'une apparence de garantie. » Nous avons entendu un de ces jours un prince impérial, dans une fière et éloquente harangue, taxer cette responsabilité du souverain « de superbe, mais impalpable. » On ne l'a mise nulle part en pratique, même en France, quoiqu'elle soit inscrite dans la Constitution. Nous ne nous arrêterons donc pas à cette question, qui est tranchée une fois pour toutes. Ceux qui veulent conserver la responsabilité personnelle du souverain, et qui regardent cette doctrine comme une grande conquête du droit nouveau, confondent deux formes du gouvernement aussi différentes de nos jours que du temps de Platon et d'Aristote : la République et la Monarchie. On ne peut pas les regarder comme deux étapes dans la même voie ; la différence est trop profonde pour qu'il n'y ait pas un très-grand péril à vouloir franchir d'un coup la distance qui les sépare. Un auteur dont nous rencontrons souvent le nom dans le courant de cette étude, M. Dupont White, envisage la souveraineté du chef de l'Etat en France comme une fonction, rien que comme une fonction, et, de son point de vue, il a raison d'appeler la responsabilité impériale « le plus grand pas constitutionnel qu'on ait jamais fait vers la république[1] » Mais ces nouveaux doctrinaires, après avoir payé le tribut de leur admiration à ce sentiment fier de l'indépendance, à ce désir du contrôle, s'arrêtent forcément à mi-chemin. Ils ne veulent pas admettre l'hypothèse d'une nation qui condamne le souverain pour une mauvaise gestion des affaires, et qui lui retire et sa confiance et le pouvoir exécutif. A moins d'accorder ce droit à la nation, la responsabilité n'est qu'hypocrisie ou illusion. Les légistes ne la jugent pas autrement[2].

Ces remarques suffisent pour démontrer que la responsabilité de de la royauté est inapplicable. La couronne y perdrait peu à peu son prestige, et, au lieu d'être la pierre angulaire de l'édifice, elle serait plutôt le paratonnerre qui appelle sur lui les coups de foudre. Elle n'a pas besoin de s'immiscer à chaque moment dans la mêlée quotidienne et dans les disputes des partis ; elle doit au contraire garder son influence légitime pour les questions de la plus haute importance.

Au sommet et à la base de l'Etat, nous rencontrons donc l'irres-

[1] *Progrès polit que en France*, p. 106.

[2] « La responsabilité du chef de l'Etat n'a été réglée par aucune loi, et, pour exécuter la disposition qui le déclare responsable, il faudrait créer la peine, la procédure et le juge; car il est impossible d'admettre que la Haute-Cour ait, dans l'esprit de ceux qui ont rédigé le sénatus-consulte du 4 juin 1858, compétence pour juger un accusé *sans l'ordre duquel elle ne pourrait pas se réunir.* » Batbie. *Droit administratif*, 2e éd., v. II. p. 466.)

ponsabilité ; au sommet, la royauté héréditaire ; à la base, le peuple pris en masse, qui est maître souverain de sa destinée. Sa représentation — le corps législatif, la chambre — est aussi inviolable dans son enceinte que le roi sur le trône. Or, il faut trouver un moyen de concilier ces éléments disparates, de les faire marcher de pair. Cette institution trouvée sera le pivot de la machine gouvernementale. C'est au ministère responsable que cette tâche incombe, c'est lui qui est le dépositaire du pouvoir exécutif. « Le ministère dans la monarchie constitutionnelle, — dit M. Duvergier de Hauranne dans son histoire consciencieuse du *Gouvernement parlementaire en France* — doit donc être considéré comme le point de jonction de deux pouvoirs politiques, comme le creuset où des volontés quelquefois contradictoires s'épurent, se combinent et finissent ordinairement par se confondre. » En venant en aide à la monarchie, la responsabilité ministérielle fait plus que la compléter : elle la remplace. Elle est pour la couronne la plus solide des garanties, une garantie dont le but est, pour parler avec M. Guizot, « de régler le pouvoir par le pouvoir même. » Elle est une garantie pour la nation, qui sait où chercher les auteurs d'une mesure maladroite et pernicieuse. C'est une garantie pour les ministres eux-mêmes, qui y trouvent un asile où ils peuvent se réfugier pour combattre soit les caprices d'un maître, soit les exigences exagérées de leur propre parti. Tous les éléments de l'Etat, la royauté, le gouvernement proprement dit, et la nation y trouvent donc un bénéfice trop grand pour qu'on puisse le discuter de bonne foi.

Et les inconvénients de l'institution ? nous demandera-t-on. Nous les cherchons en vain. On dit que la nation ou plutôt la chambre élective qui la représente peut exercer sur le pouvoir une pression violente, et qu'elle peut, en forçant la main au souverain, lui faire éloigner du ministère certains hommes capables mais impopulaires, pour les remplacer par des agents inférieurs mais dociles. On dit que la responsabilité ministérielle, en déplaçant le centre de gravitation, met les ministres au sommet de la machine gouvernementale et par suite provoque les convoitises ardentes et ce qu'on a appelé la chasse au portefeuille. On dit enfin qu'elle n'est pas à même de préserver la monarchie d'une chute, et que les révolutions dans leur marche victorieuse la brisent comme un ressort artificiel. On fait peu de cas d'une institution dont on peut se passer aux moments de calme et d'apaisement, mais qui ne peut ni braver la tempête, ni affronter le péril. — Il nous semble facile de prouver que tous ces reproches, venant de côtés si divers, ne sont que spécieux, ou du

moins que ce n'est pas la responsabilité ministérielle qui crée et qui provoque cet état de chose.

La pression violente exercée par la chambre sur le souverain n'en est pas vraiment une; c'est seulement la réalisation de cette idée élémentaire, que chaque nouvelle phase de la vie politique doit avoir comme agents les hommes qui l'ont accomplie et qui la personnifient le mieux. On ne force pas la main au souverain, mais, au moment où la nation veut changer de règle de conduite, la nécessité de changer d'outils s'impose d'elle-même. On ne juge pas les ministres dont la démission est demandée; on provoque seulement le jugement. On ne remplace pas les grands hommes par les nullités ou par les intrigants; on les remplace par des hommes qui sont ou qui paraissent momentanément les plus nécessaires. Les sympathies du souverain peuvent en souffrir, mais non sa dignité. S'il y avait même des abus sur ce point-là (la célèbre *bed-chamber question* en est une preuve), ils ne pourraient jeter un discrédit sur l'institution. L'existence des partis dans l'Etat amène nécessairement ces crises parlementaires; mais elles sont une condition indispensable et inévitable de la vie politique. Le progrès est à ce prix. S'il n'y avait pas de partis politiques incarnés dans de puissantes personnalités, si l'ambition d'arriver au pouvoir leur manquait; si on ne voyait dans le poste d'un ministre qu'une lourde charge, un fardeau sans récompense, une dignité sans pouvoir, combien d'hommes vraiment supérieurs renonceraient à la vie publique! On combat pour vaincre; vainqueur, on assume la responsabilité de l'avenir, on la désire, on la demande, et on a raison de le faire. « L'individu, dit M. Laboulaye, ne vaut que par le sentiment de sa responsabilité. Tout ce qui affaiblit la responsabilité énerve l'homme et l'empêche de savoir ce qu'il veut faire, ce qu'il peut. » Enfin, ce reproche d'intrigue et de corruption, si souvent adressé au régime parlementaire, ne peut-il l'être avec plus de raison encore au gouvernement personnel ?

Le régime de la responsabilité ministérielle est, dit-on, inefficace contre les révolutions. Il est vrai qu'il n'a pas préservé la France des révolutions; mais du moins il faut reconnaître qu'il ne les a pas provoquées. La royauté a succombé à deux reprises sous le fardeau de ses propres fautes. Elle a voulu fausser le système constitutionnel et concilier deux éléments irréconciliables : l'arbitraire avec la liberté ; elle a méconnu les aspirations légitimes de la majorité et voulu imposer des ministres à un pays auquel ils ne pouvaient plus convenir. Elle n'a pas su ou voulu comprendre le premier mot du système parlementaire. Car, répétons-le : ce n'est qu'avec ce système que la responsabilité ministérielle doit apparaître,

ce n'est qu'avec lui qu'elle peut exister. Elle est sa résultante. La nation qui se gouverne elle même par sa Chambre : voilà le système parlementaire. Le souverain est responsable, si l'on tient à ce mot, mais la Chambre, à qui s'en prendra-t-elle ? Elle ne peut pas, comme l'on a dit avec justesse, s'attaquer aux abstractions, et accuser à tort et à travers, sans savoir où portent ses coups. Il lui faut des agents connus, désignés ; il faut qu'elle soit avec eux dans un contact continuel, qu'elle se solidarise avec les ministres ou les abandonne selon leur mérite et leur conduite politique, qu'elle puisse juger s'ils ont outre-passé les pouvoirs donnés et mal servi l'Etat. C'est en vain qu'on nous montre le rare usage des jugements politiques prononcés par les Chambres sur les ministres[1]. Il ne résulte nullement du rare usage d'un privilége qu'on ne doive pas l'avoir. Cette arme terrible, que le pays tient toujours suspendue sur les plus hauts fonctionnaires, suffirait seule pour les arrêter sur la pente glissante des abus.

La dernière objection qu'on adresse à la responsabilité ministérielle est qu'un pays vraiment démocratique n'en a pas besoin. Ici, on invoque l'exemple des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui ont pu se passer de cette institution. La différence entre les fonctions de président éligible de la République et celles de souverain héréditaire explique suffisamment l'inutilité de la responsabilité ministérielle au delà de l'Atlantique. Le président des Etats-Unis assume toute la responsabilité ; c'est lui qui répond du choix des auxiliaires pris à ses risques et périls. Après quatre ans d'exercice et même avant l'expiration de ce terme, comme le procès Johnson le prouve, le pays entier prononcera un verdict sur l'ensemble de la gestion des affaires. Inutile donc de disperser et d'émietter cette responsabilité, qu'on peut si bien atteindre dans le chef de l'Etat. Mais dans notre Europe qui garde la monarchie héréditaire non tant par habitude que par un sentiment de nécessité, qui préfère les maux et les inconvénients de la monarchie aux fléaux des révolutions et aux incertitudes de l'avenir républicain, dans cette Europe parlementaire et constitutionnelle, il faut trouver dans les institutions qui entourent le trône l'équivalent du système américain. La forme monarchique, dont la supériorité relative, selon la

[1] Les procès politiques de cette nature ne sont pas aussi rares que l'on croit d'ordinaire. Pour ne parler que de l'Angleterre, nous en trouvons des preuves nombreuses dans cette période d'une soixantaine d'années qui sépare la fin du XIVe siècle du milieu du XVe (1376 1449). Il y eut 40 de ces procès sous les Stuarts; 15 sous Guillaume III, Anne et Georges I; 1 sous Georges II (Lord Lovat, pour trahison d'Etat, 1746). Les derniers sont celui de Warren Hastings (1788) et de lord Melville (1805). Voyez Gnest, loc. cit. I. 289. Robert de Mohl en donne aussi un tableau complet.



remarque judicieuse de Pellegrino Rossi[1], consiste dans la possibilité qu'elle a de se plier à toutes les formes, de s'adapter plus ou moins à tous les systèmes, sans jamais être complétement la même, la forme monarchique ne peut exister au milieu des aspirations et des instincts démocratiques de la société nouvelle, sans des corollaires parlementaires, parmi lesquels la responsabilité ministérielle tient le premier rang. Les nations qui y voient la personnification de ce système la demandent avec insistance, et la couronne devrait y répondre avec empressement : sa stabilité est à ce prix. Ce ne sont donc pas les doctrinaires et les représentants des « vieux partis » qui l'ont mise de nouveau sur le tapis ; c'est le courant même de l'opinion publique qui regarde cette institution comme seule capable d'imprimer un mouvement légal et organique au développement de la vie politique.

Il nous reste maintenant à examiner le côté juridique de ce système et les moyens d'application.

III

La plupart des écrivains que nous avons vus s'occuper de notre question ont voulu imprimer un caractère tout spécial à la responsabilité ministérielle. Ils ont dû échouer dans cette recherche, car la responsabilité des ministres ne découle d'aucun autre principe que celle de tous les autres fonctionnaires de l'Etat. Tout homme à qui une fonction publique est confiée doit rendre compte de sa gestion à celui qui l'en a investi, et justifier sa conduite administrative. Les ministres sont nommés par le souverain sur la désignation de la Chambre législative. Outre leur responsabilité devant tous les tribunaux ordinaires de l'Etat, où ils peuvent être appelés par chaque citoyen qu'ils auraient lésé dans ses intérêts privés[2] ; outre cette responsabilité personnelle et civile, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, ils sont responsables politiquement devant le souverain et la Chambre, comme devant leurs chefs naturels dans l'échelle hiérarchique. Certaines particularités et une procédure spéciale dérivent de la position exceptionnelle des ministres, mais en principe ils sont bien soumis aux mêmes lois de contrôle que les autres fonctionnaires.

[1] *Cours de Droit constitutionnel*, vol. III, leçon 71, éd. Guillaumin.
[2] Un exemple bien connu de cette responsabilité est, en Angleterre, l'affaire Wilkes.

Le grand mérite de la monographie de M. Samuely est d'avoir bien mis en relief ce caractère juridique de la responsabilité ministérielle et d'avoir démontré qu'elle entre dans l'ordre *disciplinaire.* L'Etat a le pouvoir d'infliger une punition à tout acte, « qui est, — comme le dit fort bien Ortolan [1] — d'une part, contraire à la justice absolue ; quand, d'autre part, il importe à la conservation ou au bien-être social qu'il soit réprimé. » Mais à côté de ce droit absolu, découlant de sa souveraineté, l'Etat a encore la faculté d'exercer une surveillance continuelle sur ses agents à lui, et de les punir s'ils négligent ou s'ils outre-passent les devoirs qui leur sont tracés. Ce premier droit, ce droit absolu, s'adresse à l'homme ; le second, au fonctionnaire ; le premier sauvegarde l'intérêt de la justice absolue, le second, l'intérêt positif de l'Etat ; le premier doit rechercher l'intention criminelle — le dol ; — le délit lui-même suffit au second. Un droit n'exclut pas l'autre, et ils se complètent souvent. « Les peines disciplinaires varient peu entre elles — dit Vivien, dans ses *Etudes administratives* [2] — les unes sont purement morales : elle consistent dans les avertissements, les censures, les réprimandes ; les autres affectent l'état ou les émoluments des fonctionnaires ; les troisièmes enfin, la suppression et la révocation après que l'employé a été entendu. » Voilà les cadres dans lesquels les ministres entrent aussi bien que chaque autre fonctionnaire ; seulement, comme placés au sommet de cette échelle hiérarchique, ils sont naturellement exempts des peines disciplinaires inférieures. Mais du moment qu'ils nuisent à la prospérité de l'Etat, du moment où une pareille accusation est lancée contre eux, leurs préposés, c'est-à-dire la Chambre et le souverain, doivent leur appliquer la même peine qu'aux autres fonctionnaires : la peine de suspension et de révocation.

Ce principe une fois posé et admis, la première question qui se présente, c'est la définition de la nature des délits et des crimes ministériels qui entraînent la culpabilité.

« La responsabilité — dit vaguement Benjamin Constant [3] — ne porte que sur le mauvais usage d'un pouvoir légal. » Ce vague se rencontre partout. Il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de trancher cette question positivement, et de prévoir dans les lois tous les cas répréhensibles. On n'essaye même pas d'énumérer les abus dont les ministres peuvent se rendre coupables. Le parlement fédéral de Francfort a tenté de le faire en 1848, mais sans succès.

[1] *Eléments du Droit pénal,* liv. I, part. II, tit. III.
[2] 3e édition, vol. 1, p. 257.
[3] *OEuvres,* édition de 1818, vol. II, p. 86.



C'est qu'on peut léser les intérêts généraux de la nation de tant de façons différentes, sans s'écarter de la lettre de la constitution, c'est qu'on peut si souvent faire le mal rien qu'en négligeant de faire le bien, qu'une loi précise et détaillée, telle que le doit être toute loi criminelle, est absolument impossible. « Le crime ministériel, dit Rossi dans son *Cours de Droit constitutionnel*, est un fait complexe. C'est une réunion d'actes, dont aucun pris isolément ne signifie rien. » Faut-il suivre cet auteur dans sa distinction ingénieuse entre les actes ministériels proprement dits et les actes qu'un ministre peut faire en cette qualité, mais qu'il pourrait aussi bien faire sans cela ? Nous ne le croyons pas nécessaire ; et Rossi lui-même fait bon marché de cette subtilité, soutenable seulement en théorie, mais peu applicable en pratique. Aussi, dans un pays comme l'Angleterre, où la liberté a des sauvegardes dans les us et coutumes plutôt que dans les lois écrites, les délits dont les ministres peuvent se rendre coupables sont désignés par les mots *high crimes and misdemeanours*, mots qui, comme l'on a justement remarqué, ne précisent ni la nature ni le degré du crime. Les mots : trahison, concussion, prévarication, qui ont donnétant de peine à la Chambre des pairs en avril 1836, disent trop ou trop peu. On doit forcément laisser sur ce point une grande latitude à la Chambre, qui n'en abusera pas. Quand on se rappelle le cas célèbre du comte d'Oxford, dont on voulut établir la culpabilité à propos de la paix d'Utrecht, lors de l'avénement de la maison de Hanovre, et qui, après une enquête de deux ans, fut renvoyé sans condamnation ; quand on songe qu'aux Etats-Unis, il n'y a eu pendant quarante ans que quatre procès d'*impeachment* contre les hauts fonctionnaires : on cesse alors de s'inquiéter du vague que la loi laisse planer sur ce sujet, et, au lieu de craindre pour les ministres cette arme terrible dont les partis peuvent souvent abuser, on n'y voit au contraire qu'une *ultima ratio* à laquelle on n'a recours que dans les cas extrêmes. Benjamin Constant a raison de dire que, dans les pays constitutionnels, les ministres seront souvent dénoncés, accusés quelquefois, condamnés rarement, punis presque jamais.

La solidarité des ministres proclamée comme principe du gouvernement parlementaire, il reste à poser cette question : tout le cabinet sera-t-il inculpé dans le cas d'une accusation intentée et de poursuites dirigées contre un de ses membres? Le contreseing est la formule extérieure de la responsabilité. Aucun acte émanant du pouvoir exécutif n'est légal, à moins d'être contresigné par un, par plusieurs ou par tous les ministres, selon la portée plus ou moins générale de l'acte. Les lois anglaises qui disent : *the king can do no*

wrong, prennent cette maxime dans le sens qu'il est matériellement impossible au roi de faire quoi que ce soit personnellement sans l'assistance des ministres, et, dans ce cas, ce sont eux qui portent la responsabilité; le roi ne peut être jugé par personne, les ministres le sont à chaque moment par la Chambre. Le contreseing est le baptême constitutionnel de l'acte, et les ministres, en vertu de leurs signatures, ont des charges beaucoup plus grandes que celles que l'Eglise a imposées jadis aux parrains. Le contreseing montre toujours une personne responsable, selon la juste remarque de M. Samuely, mais non la seule responsable. C'est aussi l'avis de l'éminent jurisconsulte allemand, le professeur Zopfl, qui dit qu'un contreseing fait par un ministre seulement n'accorde nullement un bill d'indemnité aux ministres qui y ont collaboré sans le signer. La solidarité ministérielle est en outre un principe commandé non-seulement par la justice et l'opportunité, mais même par les plus simples convenances, et l'histoire parlementaire nous montre peu d'exemples d'un ministre laissé seul sur la brèche, au moment du danger, par ses collègues. La chose est d'autant plus rationnelle que le ministre ne peut être tenté aujourd'hui de violer la loi dans son propre intérêt; tout au plus pourrait-il le faire au profit de son parti, et dans le procès qu'on lui intente alors, ses confrères, moins violents peut-être, mais non moins convaincus, partagent évidemment sa destinée. Le ministère est solidaire, et jamais un ministre n'est accusé séparément. « Aussi longtemps, dit Gneist, qu'il a la majorité, il vaut trop pour qu'on l'accuse; après l'avoir perdue, trop peu pour qu'on daigne s'en occuper. »

La mise en accusation des ministres est un procès entre deux pouvoirs : le législatif et l'exécutif. Si l'on pose le problème de cette manière, et nous croyons qu'il est impossible de le poser autrement, on voit tout de suite le rôle que les Chambres ont à y jouer. Ce n'est pas le souverain qui accusera les ministres; il lui suffit de les éloigner. Mais la Chambre, ou toutes les deux, dans les pays où le pouvoir législatif réside aussi dans la Chambre haute, peut user de ce droit. Chacune d'elles peut le faire séparément, sans concert. Si ce concert était indispensable, si une Chambre ne pouvait exercer son droit sans que l'autre lui accordât un *placet*, le droit serait illusoire. Un ministre pourrait alors, dans l'intérêt d'une Chambre, violer impunément la Constitution et les intérêts généraux de la nation, et il ne risquerait pas d'être appelé à la barre d'un tribunal quelconque. Dans les pays où la Chambre des pairs est désignée comme Haute Cour pour cette sorte de procès, elle s'abstient habituellement de prendre encore sur elle le rôle d'accusateur, quoique ce cumul, qui épouvanterait à juste titre dans les procès ordinaires, ne soit pas

expressément défendu. En Angleterre, où l'ancienne forme d'accusation, le *Bill of attainder* est tombé en oubli, et où il ne reste que la forme générale d'accusation, dite *impeachment*, c'est la Chambre des communes qui délègue à une commission le droit d'accuser un ministre devant la Chambre des lords, instituée en Haute Cour.

Nous avons vu la loi se déclarer incapable de définir d'avance le crime des ministres, de dire où il commence, et si l'intention criminelle s'y trouve; il faut donc que les accusés puissent trouver, du moins dans la procédure, une garantie contre l'abus qu'on pourrait faire des termes vagues de la loi. La cour devant laquelle ils seront appelés doit être à l'abri des entraînements politiques, et composée non d'ennemis vindicatifs, mais d'hommes d'Etat pénétrés de la double importance de leur mission. Il n'y a aucun doute qu'il faille pour ces procès un tribunal particulier. Son existence ne peut choquer le principe d'égalité devant la loi, car les fonctions de ministres étant accessibles à tout le monde, chacun peut y comparaître. La raison d'Etat le commande, tous les pays s'y conforment.

Lord John Russel a pleinement raison de dire qu'il est toujours plus difficile de trouver dans des crimes politiques des juges impartiaux que des accusateurs courageux [1]. La procédure qui laisse à la Chambre des pairs le droit de s'organiser en Haute Cour et de prononcer sur le sort des ministres accusés, laisse aussi à désirer sous beaucoup de rapports. La Haute Cour ne peut être regardée comme un juge entièrement impartial et indépendant [2]. Son indépendance de la couronne est toujours moins grande que celle des autres corps de l'Etat, et elle peut devenir aisément suspecte d'un accord tacite avec le souverain, dans les moments de crise violente; on sait que c'est surtout dans ces moments-là que surgissent les procès ministériels. « C'est plutôt, comme le dit l'auteur cité plus haut, un épouvantail pour les accusés politiques, qu'une garantie efficace de la justice publique. » Son esprit conservateur la préserve des passions violentes, mais risque de la rendre insensible aux griefs légitimes des masses.

Le système contraire, celui qui existe en Belgique et en Hollande, où l'on charge le plus haut tribunal du pays de prononcer les jugements politiques, n'est pas sujet à moins de reproches, quoique d'un ordre différent. Les magistrats qui composent une pareille cour représentent sans contredit les plus grandes lumières juridiques du pays, mais ce sont des légistes et non des hommes politiques. Eloignés du courant politique qui entraîne la nation, ils voudront appliquer le texte de la loi; ils chercheront un *corpus delicti* palpable, et, ne le trouvant pas aussi précis qu'ils y sont habitués par une longue pratique judiciaire, ils rendront toujours un arrêt de non-

[1] *Essay on the history of engl. constitution*, éd. 1823, chap. XIX.
[2] R. V. *Mohl Verantwortlichkeit der Minister*, Tüb. 1837, p. 325 et suiv.

lieu. Ce n'est pas l'esprit ultra-conservateur, mais l'esprit de légalité qui les immobilise et fait naître des craintes légitimes sur l'efficacité de l'accusation devant une cour ainsi composée.

Plusieurs écrivains penchent vers le conseil d'Etat, soit avec sa composition ordinaire, soit en y ajoutant quelques hommes politiques de grande autorité ; ils voient dans ce choix des garanties considérables d'impartialité et de compétence.

Nous ne nous arrêterons pas sur cette idée ni même sur la constitution de la haute cour en France. On sait qu'elle est régie, quant à son organisation, par le sénatus-consulte du 10 juillet 1852, et quant à ses attributions, par le sénatus-consulte de 4 juin 1858. Sa compétence est déterminée tantôt par la dignité des personnes, (*ratione dignitatis* ou *personæ*), tantôt par la nature des faits répréhensibles [1]. Elle se compose d'une chambre d'accusation et d'une chambre de jugement formées avec des juges pris dans la cour de cassation. Il y a cinq juges et deux suppléants désignés par décret impérial ; trente-six jurés titulaires forment le haut jury.

On peut voir par la simple énumération des différents modes d'organisation de la Haute Cour que le problème est très-complexe, et qu'on ne peut pas poser ici une règle théorique absolue.

Du reste, si nous avons réussi à donner une forme claire à notre pensée, le lecteur devinera sans peine que ce n'est pas là que gît pour nous la question principale. Nous adhérons entièrement à l'avis d'Alexis de Tocqueville, qui dit que le but principal du jugement politique est de retirer le pouvoir à celui qui en a fait un mauvais usage, et d'empêcher que ce même citoyen n'en soit revêtu à l'avenir. Les choses se passent ainsi aux Etats-Unis, où le jugement politique est en quelque façon une mesure préventive. « C'est un acte administratif auquel on a donné la solennité d'un arrêt. »

Ce résultat est loin d'être sans importance. Il ne s'agit pas de punir d'une manière exceptionnelle les abus, les trahisons, les félonies des ministres ; il s'agit avant tout de préserver l'Etat et les citoyens de leur retour possible. Il faut inculquer aux ministres aussi bien qu'à tout autre fonctionnaire l'idée qu'ils sont les serviteurs de la communauté, et qu'une grande responsabilité pèse sur eux. Il faut qu'ils sachent qu'avant que l'histoire leur assigne à chacun une place méritée, des contemporains ont le droit de leur retirer leur confiance et de prononcer contre eux le verdict suprême. L'éternelle cause de la justice et le bien général ne pourront que gagner à une large application de cette responsabilité.

E. DE NÉCANDA-TREPKA.

[1] Batbie. *Droit administratif*, vol. I, p. 105.



LA TURQUIE

SES FINANCES. — SES EMPRUNTS

I

Il y a trente ans, un diplomate français, M. le vicomte de Marcellus, de retour d'un voyage en Orient, publiait une relation de ce voyage où se rencontrent quelques lignes propres à donner une idée assez exacte de la situation de la Turquie en 1839 : « S'il est un pays rebelle à l'action des siècles, disait le diplomate français, obstinément fermé à l'invasion des idées et de la civilisation nouvelle, gardant son antique physionomie et son caractère presqu'immuable au milieu des vicissitudes européennes, ce pays, c'est l'Orient. Les coutumes ainsi que les traditions, filles du climat, se perpétuent sous le règne de cette grande nature orientale, et Homère, après trois mille ans, est trouvé fidèle à tous ses récits. » Et à l'appui de cette opinion, M. de Marcellus signale l'inflexibilité du cérémonial usité à Constantinople pour la réception des ambassadeurs européens. M. de Ferréol, chargé par Louis XIV, d'une mis-

sion à la cour du sultan, ayant refusé de se soumettre à certaines prescriptions de ce cérémonial, celle entre autres de déposer son épée avant d'être introduit auprès du grand seigneur, dut quitter Constantinople sans avoir reçu audience. Après lui, d'autres ambassadeurs des puissances européennes se sont heurtés aux mêmes exigences, et si quelques-uns d'entre eux obtinrent des concessions momentanées, ils ne les durent qu'à un langage ferme et parfois menaçant. Pour n'en citer qu'un exemple, en 1797, M. Aubert Dubaget, le premier ambassadeur délégué par la République française auprès de la Sublime Porte, refusa absolument de subir des conditions qu'il considérait comme humiliantes pour le représentant d'un peuple libre. Sa fermeté finit par triompher de toutes les résistances, et Selim III dut se résigner à rompre pour cette fois avec les vieilles traditions ottomanes. Fier de son succès, l'ambassadeur français dressa un protocole du cérémonial inauguré en son honneur, protocole qu'il fit imprimer et qu'il eut soin de répandre dans toute l'Europe.

Si l'on rapproche de ces faits ceux qui viennent de se produire à l'occasion du voyage de l'Impératrice à Constantinople, on a peine à croire qu'un demi-siècle seulement nous en sépare. En 1869, le commandeur des croyants, après avoir fait construire dans son propre palais une chapelle catholique, en l'honneur de son auguste visiteuse, se dispose à participer avec elle à l'inauguration du canal des deux mers, entrepris par des Français, avec des capitaux français, et, ce ne sera pas un des événements les moins caractéristiques de notre temps, que la présence simultanée des princes chrétiens et mahométans à l'ouverture d'une entreprise destinée à faciliter les rapports de l'Orient avec l'Occident.

Quelqu'étranges que puissent paraître chez le souverain d'un pays, en proie depuis des siècles à l'intolérance religieuse, de pareilles concessions à l'esprit moderne, elles n'ont rien dont on puisse s'étonner si l'on tient compte de la transformation qui s'est opérée dans la civilisation turque depuis quelques années. L'une des conséquences les plus frappantes de la guerre de Crimée a été de montrer à l'Europe le danger que faisait courir à son équilibre l'inertie d'une nation isolée par le fanatisme et vouée à une mort certaine par les errements d'une politique surannée. Deux peuples se trouvèrent alors aux prises : l'un systématiquement fermé aux efforts de la civilisation, l'autre avide de progrès matériels et docile à toutes les réformes de nature à augmenter sa puissance. Le résultat d'un pareil choc ne pouvait être douteux, et la Turquie, se souvenant à temps du testament de Pierre le Grand, dut appeler à son secours les deux plus grandes puissances du monde chrétien. La

brèche était ouverte, et, le moment du danger passé, il était trop tard pour la refermer. La civilisation, en plantant son drapeau sur la terre d'Orient, avait dit : désormais ce sol m'appartient.— Et ce fut à pas de géants qu'elle se mit à le conquérir.

Il suffit, pour apprécier l'importance des réformes qui doivent s'accomplir en Turquie d'ici à peu d'années, de jeter un coup d'œil rapide sur les transformations qu'elle a subies depuis le traité de Paris. On commettrait une grave erreur en attribuant à l'initiative seule du gouvernement ottoman les progrès déjà réalisés : soit que le séjour prolongé et le contact incessant des armées alliées aient semé dans les populations turques le germe d'un esprit nouveau, soit que la multiplication des relations commerciales ou la pression des intérêts matériels aient triomphé de résistances réputées invincibles, on a vu se dissiper peu à peu les préjugés séculaires qui formaient autour de la Turquie comme une frontière infranchissable. La terre classique des enchantements deviendra peut-être un jour le théâtre d'une féerie plus merveilleuse que toutes celles des *Mille et une Nuits.* A peine le progrès l'aura-t-il touchée de sa baguette magique, que l'on verra surgir de toutes parts des écoles, des manufactures, des entrepôts maritimes, se creuser des canaux, s'ouvrir des routes, et, prodige plus grand encore, s'installer des télégraphes et se fonder des chemins de fer.

En 1867, alors que la France conviait le monde entier à la plus grandiose des expositions industrielles, l'Empire ottoman, faisant un nouvel effort pour montrer aux peuples de l'Occident qu'il était enfin sorti de l'isolement et qu'il était entré dans les idées du progrès, voulut, lui aussi, marquer sa place dans cette grande fête de la civilisation, et, pour donner à cet acte une consécration solennelle, le chef des Croyants, quittant pour la première fois la terre de l'islamisme, vint sceller par sa présence le pacte d'alliance qui devait unir désormais l'Europe à l'Asie. Qu'on ne s'y trompe pas, cette concession, toute simple qu'elle puisse nous paraître, à nous, Européens, exigeait chez Abdul-Azis un certain courage, puisqu'elle l'obligeait à braver les murmures d'un parti puissant, attaché à toutes les traditions du passé. Loin de se plier à ces résistances, le nouveau sultan appliqua sa volonté à poursuivre la régénération de l'Orient. Pressentant que la transformation des lois par les mœurs retarderait de plusieurs siècles l'accomplissement de cette œuvre, il prit le parti de tenter la transformation des mœurs par les lois, et, après avoir, par le *hatti-humayoum* du 18 février 1863, proclamé l'égalité entre tous ses sujets, il promulgua une loi qui donnait aux étrangers le droit de posséder des biens fonds en leur propre nom.

On aurait tort de ne voir dans cette atteinte aux priviléges des

races indigènes qu'une concession aux mœurs européennes, ou un engouement irréfléchi pour notre civilisation : l'inspiration à laquelle a obéi Abdul-Azis a une origine plus haute; l'histoire des peuples lui a appris qu'une nation n'est vraiment forte contre ses ennemis que par le développement du commerce et de l'agriculture, ces deux grandes sources de la richesse. Pénétré de cette vérité et connaissant les immenses ressources de ses Etats, il a concentré son attention sur l'étude des questions économiques, employé son énergie à les résoudre. De là les progrès rapides réalisés depuis quelques années, aussi bien par la marine et le commerce que par l'agriculture dans l'empire d'Orient.

II

Au moment de la guerre de Crimée, la situation financière de la Turquie était aussi mauvaise que sa situation politique était dangereuse, l'incurie des administrations qui se succédaient au pouvoir étendait à tous les services publics le désordre qui régnait souverainement dans la gestion de la fortune de l'Etat. La situation réelle des finances ne se révélait que par le chiffre des émissions annuelles du papier-monnaie. Quant à l'emploi des sommes arrachées à la masse du peuple par les impôts et par les exactions des gouvernements de provinces, ou obtenues à l'étranger par des emprunts incessamment renouvelés, rien n'en est exactement connu. — C'est en vain que, malgré l'action dissolvante d'une pareille administration, la production d'un sol fécond en richesses inépuisables amenait, par la seule force des choses, des progrès matériels. A défaut d'une issue favorable aux transactions, à défaut de chemins et de routes, une grande partie de cette production restait sans débouchés et demeurait stérile pour la richesse publique; le développement naturel des forces vives du pays se trouvait paralysé; les obstacles matériels, les préjugés et l'intolérance entretenaient l'inertie de l'administration. Dans un document important livré récemment à la publicité, le ministre des finances, Mohamed-Sadiq, n'a pas dissimulé cet état de choses regrettable; il a retracé l'histoire de ce passé chargé de fautes, grevé de dettes léguées au trésor public par l'administration même de la liste civile; il a signalé l'irrégularité du mode suivi dans la tenue des écritures du trésor, les dangers de l'instabilité du régime financier; et il a pu, avec un sentiment de légitime fierté, faire un parallèle tout à l'honneur du gouvernement d'Abdul-Azis en opposant à ce sombre tableau des

règnes précédents, le spectacle des progrès accomplis depuis sept années, et les promesses de mesures fécondes et régénératrices.

Les difficultés financières du moment sont considérables, mais la franchise dont le ministre a fait preuve dans son Exposé pour 1869 et 1870, permet d'espérer que le gouvernement abordera résolûment l'œuvre des réformes radicales que la nécessité commande, et qui accroîtront rapidement l'importance des résultats déjà obtenus par une administration plus vigilante, plus soucieuse des grands intérêts du pays. Dégagé des préoccupations du moment par la réalisation de l'emprunt qui lui est aujourd'hui impérieusement nécessaire, le gouvernement turc retrouvera son entière liberté d'action; alors seulement il pourra établir sur des bases solides l'ordre, l'économie et l'activité dans toutes les branches de l'administration, se vouer avec persévérance au développement de la prospérité intérieure, compléter son réseau de chemins de fer et multiplier les voies de communication dont le pays est dépourvu; il pourra établir une meilleure répartition des impôts, organiser un mode de perception économique et prompt, et c'est là une réforme urgente, car le système déplorable encore en vigueur aujourd'hui pour la perception des impôts n'en laisse arriver que la moitié à peine aux caisses de l'Etat. Alors, les augmentations qu'on signale dans les revenus seront le résultat de l'accroissement de la richesse publique, et non le produit d'un système de charges excessives qui épuisent les forces du pays.

Un examen attentif de l'accroissement des revenus publics depuis la guerre de Crimée en indiquera les résultats, qui peuvent couronner l'œuvre de civilisation à laquelle le gouvernement du sultan semble décidé à se consacrer.

Le revenu public qui, en 1854, atteignait à peine 275 millions de francs, s'élève aujourd'hui, en 1869, à environ 500 millions; le commerce extérieur s'est développé dans des proportions considérables. En 1854, l'importance des opérations désignées en douane sous la rubrique de *Commerce spécial*, se chiffrait seulement par 180 millions, dont 75 millions pour la France et 105 millions pour l'Angleterre. Depuis 1864, la moyenne a été de 200 millions pour la France et de 315 millions pour l'Angleterre. La progression est, on le reconnaîtra, rapide, considérable et caractéristique.

Sous la rubrique: Commerce général, le mouvement des opérations a atteint depuis la même époque le chiffre de 675 millions; savoir : 275 millions pour la France et 400 millions pour la Grande-Bretagne. Ce développement frappant des relations commerciales et des revenus publics est la conséquence naturelle des améliorations réalisées depuis 1855 dans le système administratif et gouverne-

mental. Quelque imparfait que soit encore ce système, il ne saurait sans injustice être comparé à l'état de choses qui existait auparavant.

L'oppression qui pesait sur les populations chrétiennes a fait place à une administration encore très-rude, sans doute, mais plus équitable, plus régulière, plus morale. Chrétiens et musulmans sont pour ainsi dire traités sur le même pied, les agents consulaires et diplomatiques couvrent d'une protection attentive et incessante tous les intérêts des populations chrétiennes. Celles-ci plus actives, plus industrieuses, plus avancées que les populations musulmanes, se trouvent par la force des choses amenées à mêler leurs intérêts avec ceux des Européens attirés dans l'Empire par l'esprit d'entreprises et arrivent d'elles-mêmes à les faire aussi participer aux priviléges stipulés de tout temps en faveur des étrangers. Une transformation profonde est donc en voie de s'accomplir en Turquie; les rapports des consuls anglais à leur gouvernement, et la publication française *des Annales du commerce extérieur*, rédigée avec des renseignements puisés à peu près exclusivement dans la correspondance des agents consulaires, permettent de suivre pas à pas cette transformation; voici, en ce qui concerne quelques-unes des localités servant d'intermédiaires au commerce extérieur et les provinces dans lesquelles on se propose d'établir des chemins de fer, les principaux faits économiques qui s'en dégagent.

Salonique, qui figure pour un embranchement dans tous les projets de voies ferrées destinées à relier Constantinople à Vienne, a vu son commerce extérieur s'élever de dix-huit millions à quarante-cinq millions, de 1850 à 1863. En Epire, à Prevesa, chef-lieu d'un district peuplé de 400,000 habitants dont 60,000 musulmans, le mouvement de navigation du port s'est doublé de 1851 à 1861, son commerce extérieur s'est élevé de 7 millions à 12 millions. En Epire, comme dans tant d'autres parties de l'empire, la guerre d'Amérique a eu pour effet de développer la culture du coton. En 1865 et en 1866, il a fallu augmenter du double les terrains consacrés à cette culture. Dans cette région-là, l'augmentation des impôts correspond bien réellement à un accroissement de la richesse du pays. En 1851, ce district, aujourd'hui prospère, était dans un état de profonde misère, l'impôt y absorbait le quart des revenus de toute sorte, la population chrétienne harcelée, souffreteuse, y vivait dans un état de véritable détresse et il n'y avait de bien être relatif que pour les 60,000 musulmans.

A Scutari, qui communique avec l'Adriatique par les petits ports d'Antivari, de Dolagno et d'Alessio, le commerce extérieur a triplé de 1852 à 1866. Cette augmentation peut être évaluée à 3 mil-

lions, et sans le triste état des routes qui, pendant la mauvaise saison, rend l'approche de la ville presqu'impraticable, la progression aurait été beaucoup plus considérable encore. En Roumélie et en Bulgarie, c'est-à-dire dans les provinces même où l'on songe à établir des chemins de fer, la production et la consommation ont pris des développements énormes.

Andrinople, cette seconde capitale de la Turquie d'Europe, qui doit être traversée par le chemin de fer destiné à relier plus directement Vienne et Contantinople, a été de tous temps le centre d'un très-grand mouvement commercial; les blés et les autres produits agricoles de ce riche territoire s'écoulent en Europe par les ports de Porto, de Badosto, de Lazos, d'Enos, de Gallipoli et de Burgos. L'importance prise depuis les dernières années par chacun de ces ports permet d'apprécier la production de la province, production qui aurait pu être bien autrement considérable avec un système de routes passables. — Malheureusement, ces voies de communications laissent beaucoup à désirer. En outre, la rade de Badosto est peu sûre ; celle de Gallipoli, construite en 1854 par les Français, est en partie détruite. — La Maritza, à l'embouchure de laquelle se trouve Enos, est d'une navigation dangereuse pendant l'hiver. Cependant le commerce de ce port a plus que triplé de 1862 à 1866, il s'est élevé de 4 à 13 millions ; dans cette dernière année, le nombre des navires qui y sont entrés et qui en sont sortis a été de 1722 et le chiffre de leur tonnage de 15,800 tonneaux ; Burgos sur la mer Noire est également le centre d'un mouvement de navigation et d'un commerce extérieur l'un et l'autre assez considérables ; aussi quelques-uns des tracés indiquent-ils des embranchements à chacun de ces deux ports.

Les foires de l'intérieur ont une certaine importance ; les plus considérables sont les foires de Medgidiah en Bulgarie et de Oujouadjaova dans la Roumélie proprement dite, qui se tiennent deux fois par an. Les petits marchands établis à cent lieues à la ronde y viennent faire leurs approvisionnements. En 1857, le chiffre des affaires qui s'y traitaient était évalué à environ 10 millions de francs, et dès cette époque les rapports des agents consulaires constataient qu'avec des routes, ces foires auraient été encore plus fréquentées; détail assez curieux, les tissus Anglais et Allemands qui y sont vendus portent la marque française.

Assurément, la Turquie d'Europe tire aujourd'hui un meilleur parti de son sol qu'elle ne le faisait il y a quinze ans; ses exportations en blés, en peaux, en tabac, en coton, en laine et en soie ont considérablement augmenté ; mais ces progrès sont insignifiants si l'on songe à ceux qu'un système de viabilité mieux établi et plus sou-

tenu permettrait de réaliser. Ainsi le blé, qui est d'une qualité infiniment préférable à n'importe quel blé russe, à 30 ou 40 milles des lots, c'est-à-dire à 45 ou 60 kilomètres, cesse d'être cultivé pour l'exportation. Les frais de transport sont trop élevés et absorbent complétement la rémunération du producteur. La culture du tabac qui, en Macédoine seulement, fait vivre plus de 1,000 familles, pourrait recevoir une très-grande extension. Les soies, qui sont toutes infiniment supérieures à celles qu'on va chercher en Chine ; les vins, qui se consomment presque entièrement dans les lieux de production, sont d'une bonne qualité; ils pourraient également donner lieu à de très-importantes transactions, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, avec une culture plus intelligente de la vigne, avec de meilleurs procédés de vendange ; mais aussi longtemps que l'état des voies de communication sera aussi imparfait, la crainte de ne pas trouver de débouchés continuera à faire échec à la production.

Mais c'est surtout pour l'exploitation des forêts et des mines que cette absence de tous moyens de transport et de communication se fait sentir, et vient encore ajouter aux charges qui résultent, pour les produits des mines, des droits de douane intérieurs. Quant aux forêts, où se trouvent en abondance des qualités de bois qui conviennent particulièrement aux Indes et au Honduras, il est impossible de les exploiter à distance de la mer ; de plus, il faut compter avec les règlements administratifs, qui interdisent la sortie des pièces de grande dimension. Ces articles, qui trouveraient en France et en Angleterre des prix suffisamment rémunérateurs, pourrissent sur pied, ou sont vendus à vil prix dans les chantiers turcs et égyptiens. On commence cependant à ouvrir les yeux et à rechercher sérieusement les moyens de tirer un meilleur parti de tous ces éléments de richesse. — Les temps sont bien changés depuis 1856, époque où un agent consulaire français écrivait : « Un tiers seulement du sol arable est cultivé ; malgré l'exubérante fertilité du terrain, la condition des agriculteurs est des plus misérables. Leur insouciance repousse tout progrès et laisse improductifs les terrains les plus fertiles. » Il y a trois ans, en 1866, le consul anglais d'Andrinople traçait un tableau tout différent du mouvent agricole qu'il avait sous les yeux. « Les principaux fermiers, disait-il, commencent à comprendre l'importance qu'il y a pour eux à adopter de nouveaux procédés de culture. Dans un grand nombre de fermes, on fait déjà le labour, les semailles, la coupe des blés et des foins, et toutes les opérations de la moisson avec des machines anglaises ; on pense même à faire les moutures avec des machines à vapeur, et on s'adresse à moi pour avoir des modèles et des indications de prix. »

De son côté, le gouvernement, sentant tous les jours un peu mieux

la connexion intime des devoirs et des intérêts, fait de très-sérieux efforts pour assurer complétement la sécurité due aux personnes et aux propriétés. L'impôt est assis et perçu avec plus d'équité ; la police est plus nombreuse, plus vigilante, mieux recrutée; la justice plus équitablement rendue, mieux administrée; les troupes, mieux disciplinées, ont cessé d'être l'effroi des populations, et sont, autant que possible, employées aux travaux des routes; tout un personnel de conducteurs et de piqueurs a été créé pour veiller à la conservation et au bon entretien de ces routes, mais, comme on ne peut y consacrer que très-peu d'argent, l'essor du commerce, de l'agriculture et de l'industrie se trouve forcément comprimé, restreint. Les ressources nécessaires pour rendre à cet essor toute son énergie, le capital européen peut seul les fournir, et, ainsi que l'exprime si bien M. Barron, secrétaire d'ambassade à Constantinople, dans son rapport sur les finances turques adressé à lord Lyons, le 11 février 1867, « les capitaux étrangers se présenteront en quantités plus considérables que cela n'a eu lieu jusqu'à présent, dès qu'on aura effectué dans le système administratif et financier et dans la législation civile les diverses réformes suggérées depuis longtemps par les représentants des grandes puissances. Ainsi, en finances, on désirerait des budgets plus clairement établis, des états de situation exacts de la dette flottante, une complète régularité dans le payement des services militaires et civils, une répression énergique des fraudes commises envers le Trésor, soit par les contribuables, soit par les comptables ; l'encaissement complet par l'Etat lui-même de l'intégralité de ses revenus, la réforme de l'autonomie financière des égolets, qui prélèvent eux-mêmes sur leurs recettes le montant de leurs dépenses, et l'acquittement de ces dépenses par des payeurs relevant directement du ministre des finances, et justiciables, comme tous les autres comptables, d'une cour des comptes inamovible. Dans l'ordre civil, on voudrait l'abolition plus complète des dispositions législatives qui interdisent aux étrangers la possession du sol, et empêchent les entreprises de travaux publics de se constituer dans des conditions sérieuses. On voudrait surtout que l'administration de la justice offrît aux intérêts étrangers engagés dans les concessions d'Etat les mêmes garanties d'intelligence de ces sortes d'affaires et de science du droit qu'on trouve partout ailleurs en Europe. Avec ces réformes et ces garanties, dit toujours M. Barron, le gouvernement turc aurait immédiatement tous les capitaux nécessaires à l'établissement de ses travaux publics, et cela, sans avoir aucun débours à faire, ni aucun risque à courir. Ainsi, tout ce qu'on demandait il y a quatre ans pour le chemin d'Andrinople à Constantinople, c'était une garantie d'intérêts à prélever sur la plus

value du revenu que donneraient les forêts traversées par le chemin, forêts qui sont à peu près improductives. Ce sont des garanties du même genre que demandent la plupart des promoteurs d'entreprises de travaux publics. »

Le gouvernemont turc devra faire des concessions dans des conditions semblables, mais, il faut bien l'avouer, les demandes qui lui ont été faites à ce sujet n'étaient pas toujours très-sérieuses. Le plus souvent, les solliciteurs de concessions n'avaient ni capitaux ni moyens de s'en procurer.

Par cet aperçu rapide de la situation économique, agricole, industrielle et commerciale de la Turquie, il est facile de comprendre combien le gouvernement doit se hâter de réaliser les mesures financières qui doivent lui assurer la tranquillité et les forces nécessaires pour donner une impulsion nouvelle à tous ces grands travaux destinés à féconder le sol, à ouvrir de plus larges voies à l'activité des populations; c'est ainsi qu'il arrivera à obtenir de véritables augmentations dans les revenus; alors les services réguliers de la dette publique seront assurés et la régénération du crédit de l'Etat en sera la conséquence.

III

Jusqu'à l'époque de la guerre de Crimée, il faut renoncer à toutes recherches sérieuses sur l'état des finances turques; les moyens d'investigation font à peu près complétement défaut, et ne permettent, en tout cas, que des appréciations basées sur des évaluations incertaines. Nous prendrons donc pour point de départ la période qui date du traité de Paris (1856).

A ce moment, la situation politique de la Turquie est profondément modifiée; à l'intérieur comme à l'extérieur, son prestige s'est relevé, mais les charges nouvelles qui résultent de la guerre viennent augmenter les embarras déjà si grands du trésor, et contraignent le gouvernement à recourir à des mesures extrêmes, qui chargeront longtemps encore la dette ottomane. — Ce sont là les conditions de ces transformations violentes des empires; elles ne s'opèrent qu'au prix de sacrifices dont les générations futures doivent aussi supporter le fardeau.

Pour faire face aux nécessités les plus urgentes, le gouvernement contracta à Londres deux emprunts, d'un montant nominal de 200 millions de francs. On fit une nouvelle émission de papier-monnaie, et on frappa une contribution extraordinaire. — Tous ces moyens n'étaient, en somme, que des expédients ruineux, dange-

reux aussi bien pour le crédit de l'Etat que pour le pays tout entier; ils devaient promptement aboutir à un ensemble de mesures plus radicales, appliquées souvent avec intelligence, souvent avec opportunité, mais rarement heureuses dans leurs conséquences, et cela était le fait des nécessités mêmes de la situation. Les bienfaits des réformes réalisées à grand prix étaient aussitôt détruits par des charges nouvelles, résultat forcé d'accidents imprévus. En 1858, à la suite d'un emprunt contracté à Londres, et grâce aux ressources de nouvelles contributions à l'intérieur, on put opérer le retrait du papier portant intérêt, et environ 120 millions de papier-monnaie; mais les dépenses causées par l'expédition de Syrie et du Montenegro et les dettes supplémentaires de la liste civile arrêtèrent la marche de cette opération. — On fut ramené aux expédients ordinaires : une somme de papier-monnaie de 250 millions fut mise en circulation ; en même temps, la dette flottante s'éleva rapidement à 437 millions. Il résulte d'un état dressé par le conseil du trésor, en 1860, que le déficit pour 1861 et 1862 pouvait être évalué à 87 millions — les dépenses extraordinaires n'y figuraient pas.

Tous les efforts ne produisirent que des réductions insignifiantes sur ce chiffre, — c'est en vain qu'on apporta des modifications sensibles au tarif des douanes, qu'on réalisa des économies véritables, — les dépenses seules augmentaient toujours, les recettes restaient toujours bien au-dessous des évaluations primitives.

A l'avénement du Sultan actuel, en 1861, la situation se résumait ainsi ; 1° circulation de papier-monnaie, 250 millions; déficit permanent, 50 millions.

La formation régulière des budgets annuels révéla les graves périls de la situation ; on comprit qu'il devenait impossible de laisser se développer parallèlement la dette flottante et les émissions de papier-monnaie ; un emprunt de 200 millions fut conclu à Londres, et on fit une émission d'obligations intérieures. Grâce à ces ressources, on put rembourser une partie de la dette flottante et opérer le retrait du papier-monnaie.

Afin de compléter ces mesures, encore insuffisantes pour ramener toutes choses à un état normal, la banque ottomane fut créée au capital de 67 millions — et deux emprunts, ensemble de 350 millions, et des contributions extraordinaires devinrent nécessaires pour subvenir aux besoins du trésor.

Le projet de budget pour 1867-1868 établissait un déficit de 25 millions dans les services ordinaires. Quant aux dépenses extraordinaires, elles atteignaient un chiffre important qu'expliquent les frais énormes nécessités par l'insurrection Crétoise, par la transformation de l'armement, par les travaux de fortification à Erzeroum et en Bosnie, par la construction de la route de Trébi-

zonde ; l'ensemble du déficit montait à 51 millions de francs, en outre la dette flottante restait à découvert. Une avance importante obtenue de la Société Générale procura 55 millions au trésor. On couvrit avec cette ressource une partie du déficit, et on diminua en même temps la dette flottante de 23 millions. D'après les comptes de fin d'année la dette flottante se trouvait alors composée : 1° des arriérés des années précédentes ; 2° du reliquat à solder sur 1867-1868 ; 3° de l'annuité due pour la somme de 55 millions avancée par la Société Générale.

Le projet de budget pour l'année 1868-1869 se présentait comme suit : budget ordinaire, recettes, 425,272,625 fr. ; excédant de recettes, 2,937,250 fr. — Budget extraordinaire : recettes, 25,320,000 fr. ; Dépenses 92,945,000 fr. ; déficit 67,625,000 fr. On résolut de faire face à ce déficit par les expédients ordinaires de trésorerie.

Les prévisions du budget ne se réalisèrent pas, au lieu d'un excédant de recettes sur le budget ordinaire, on se trouva en face d'un excédant de dépenses de 9,900,125 fr. Quant au budget extraordinaire, son déficit s'accrut également, mais les nouvelles avances de la Société générale le réduisirent à 5,410,000 fr. Le montant total du déficit s'est donc trouvé ramené à 15,920,250 fr. Quant à la dette flottante, après des augmentations suivies de nouvelles réductions, elle s'élevait au mois de mars 1869 à 128,179,125 fr.

Quant au budget de 1869-1870, les recettes ordinaires ne sauraient se calculer d'après les prévisions de l'année dernière. Le ralentissement du commerce des céréales produit naturellement une réduction sur le revenu des dimes ; il faut également tenir compte des réductions sur les droits d'exportation et des atténuations consenties par le gouvernement de plusieurs taxes sur les animaux de fermes. Quelques augmentations sur les sels et sur les télégraphes viennent compenser dans une certaine mesure ces réductions, qui forment néanmoins un chiffre assez important. Le revenu ordinaire du budget de cette année sera donc inférieur au budget de l'année précédente : il ne peut être évalué au delà de 419,747,375 fr. ; les dépenses, de leur côté, se trouvent augmentées, et le total peut être évalué à 432,428,500 fr., d'où un déficit dans le budget ordinaire de 12,881,125 fr.

Le budget extraordinaire en recettes peut être fixé à 24 millions 038,750 fr., il s'élève en dépenses à la somme de 76,592,500 fr. Il y a donc là aussi un déficit de 52,553,750 fr., qui, joint au déficit du budget ordinaire, élève le déficit total au-dessus de 65 millions.

Telles sont les prévisions du budget de 1869-1870. Le rapport du ministre des finances a exposé avec la plus grande franchise la

situation générale de la Turquie; il n'a rien dissimulé des embarras du moment; mais il a en même temps constaté les bons résultats déjà obtenus par les réformes entreprises, dont il est résolu à poursuivre énergiquement l'entière réalisation.

En sept années, les recettes ordinaires se sont accrues de 40 0/0. — Cette augmentation proviendrait uniquement, selon le ministre, du développement de l'agriculture et du commerce. Il est donc permis d'espérer que l'établissement de nouvelles voies ferrées, que la multiplicité des voies de communication, qu'une impulsion plus vive imprimée aux grands travaux d'utilité publique, développeront rapidement tous les éléments de richesse dont la Turquie est largement dotée; — les budgets de l'avenir traduiront cette bienfaisante influence par des réductions qui soulageront le budget de l'Etat des déficits qui le chargent aujourd'hui.

IV

Nous pensons avoir établi par ce qui précède que les événements qui se sont succédé en Turquie, depuis la guerre de Crimée, ont profondément modifié la situation générale de ce pays au point de vue politique et financier. Cette guerre a été l'origine d'une transformation complète dans l'économie de l'empire Turc et tout concourt à prouver que cet Etat est appelé à prendre un essor rapide, et à rivaliser un jour avec les grandes nations industrielles, dont l'ont si longtemps séparé des préjugés barbares. Il reste certainement encore de grands progrès à accomplir, d'importantes réformes à réaliser, de grands travaux à entreprendre, mais la voie dans laquelle on est entré est un acheminement vers de brillants résultats. Les relations qui chaque jour unissent plus étroitement la Turquie à la France ne seront pas un des moindres éléments de sa prospérité. Mais il faut que les efforts tentés depuis quelques années pour améliorer sa situation financière soient continués avec énergie, puisque c'est à ce prix seulement qu'elle peut inspirer une confiance durable aux Etats européens.

Au moment où son gouvernement se dispose à faire un nouvel appel aux capitaux français, nous croyons qu'il n'est pas inutile d'examiner quelles garanties pourront être offertes à ces capitaux, et de contrôler scrupuleusement les prévisions énoncées dans le dernier exposé général du ministre des finances de l'empire Ottoman.

C'est un devoir qui s'impose à la presse française.

J. D'ESMOND.



REVUE MUSICALE

C'est une œuvre fort gracieuse que *Galathée*. Je parle de la musique ; car je ne pardonnerai jamais à l'auteur des paroles de m'avoir enlevé toutes mes illusions sur la statue de l'imprudent Pygmalion. Je m'étais figuré jusque-là que belle la forme, belle devait être l'âme. Or, voici la plus belle des femmes de marbre ; Vénus l'anime, et ce n'est plus qu'une fille de marbre. Heureusement la musique fait diversion au chagrin que j'éprouve à la vue d'une si piteuse métamorphose, et en fermant les yeux, en écoutant les chœurs qui chantent derrière l'atrium, je puis faire encore violence à mon imagination et la transporter à Athènes ou à Pompéi. Une jeune personne qui ne manque ni de beauté, ni de voix, ni même de talent et d'aplomb, a repris ce rôle périlleux de Galathée, auquel Mme Ugalde avait imprimé un caractère si vif et si matériel. Mlle Daniele appuie moins que sa devancière sur les penchants lascifs de la commère, elle y apporte plus de naturel et moins de vulgarité, mais aussi moins de flamme et de domination. Elle appartient plus à Pygmalion qui l'a modelée, qu'à Vénus qui lui a soufflé la vie. Aussi ce que Mlle Daniele chante le moins bien dans la partition de M. J. Massé, ce sont les couplets bachiques du deuxième acte où Mme Ugalde était incomparable... dans son genre. Mlle Daniele ralentit trop le mouvement ; elle oublie toute mesure et allonge la rentrée du refrain d'une façon désagréable. Ces ralentissements exagérés, ce mépris de la mesure est le péché mignon des chanteurs d'aujourd'hui ; ils ne sont satisfaits que s'ils ont complétement transformé les mouvements. Si Mlle Daniele veut flatter le vulgaire, elle développera chez elle un défaut trop commun ; si elle tient à plaire aux gens délicats, aux connaisseurs, elle s'appliquera tout

s implement à rendre la musique comme elle est écrite. Que dirait-on d'un acteur de la Comédie-Française qui traînerait sur les mots, et ajouterait même des syllabes aux vers de Corneille ou de Racine? Je me plais à croire que le public le sifflerait, comme au bon temps. Mlle Daniele, qui a une bien plus jolie voix que la plupart des cantatrices d'Opéra-Comique, pourra tenir une place distinguée parmi ses émules si elle consent à peser les éloges au lieu de les compter.

On peut donner le même conseil à Mlle Julia Hisson, une cantatrice sur laquelle l'Opéra semble fonder les plus grandes espérances et qui a débuté récemment dans les *Huguenots* et dans le *Trouvère*. Elle s'y montra non pas médiocre, comme beaucoup d'autres, mais mauvaise, ce qui est préférable, ce qui laissait quelqu'espoir aux hommes de l'art. Mlle Hisson chantait faux et exagérait les élans passionnés; mais elle avait de la voix, une grande voix, sans lacune dans le médium et d'un beau timbre. Le jour où elle chanterait et jouerait juste, elle pourrait être une cantatrice distinguée, peut-être même de premier ordre. Mlle Hisson a fait de sensibles progrès depuis son début; sa voix est plus ferme, ses intonations plus sûres, et elle a peu à peu élagué de son jeu ces mouvements de passion trop étudiés, qui frisent le ridicule quand ils ne sont pas réussis. Mais ces progrès, si grands qu'ils fussent, ne l'autorisaient nullement à prendre, après Mme Miolan et Mlle Nillson, le rôle sentimental de Marguerite dans l'opéra de *Faust*. Elle y est tout à fait hors de ses facultés, de sa nature. On se figure mal la rêveuse Marguerite sous les traits rebondis, sous les formes plantureuses de la jeune cantatrice. Est-ce la faute du peintre Ary Scheffer, est-ce l'effet voulu du poëte? Marguerite nous apparaît comme une créature simple, douce, angélique, un peu mince, d'aspect un peu ascétique, comme une vierge du moyen âge. Je sais bien que le diable joue son rôle dans l'affaire et que, dans le drame, la chair triomphe de la piété, de la candeur; je sais que la pudeur s'évanouit au souffle de l'amour et que les choses qui s'y passent n'ont rien d'éthéré ni de purement mystique; cependant il y a lieu de croire que, si Gœthe avait connu Mlle Hisson, il n'eût pas tracé d'après elle le portrait de son héroïne. Ce n'a pas été une petite surprise que de voir cette vaillante personne envahir le cadre où nous avons applaudi les sveltes figures de Mmes Nillson et Miolan; il nous semblait à chaque instant que le cadre allait éclater. Sa voix forte et sonore n'avait, pas plus que ses bras vigoureux, ses épaules robustes et ses joues pleines, la tendresse fondue de la fille d'Allemagne, cette *morbidezza* de la blonde enfant de la Thuringe. Non, ce n'est point là Marguerite. Que Mlle Hisson retourne aux effrois de Valentine, au désespoir de Léonore; elle est faite pour le grand drame, pour l'opéra historique et non pour les tendres bucoliques, pour l'élégie sentimentale.

L'Opéra s'est donné un nouveau ténor, M. Bosquin, qu'il a pris au Théâtre-Lyrique. L'Opéra possède un grande nombre de ténors, mais il n'en a pas un qui puisse tenir avec honneur le grand répertoire. C'est aujourd'hui M. Villaret, qui chante le *Prophète*, les *Huguenots*, *Guillaume-Tell*, tous les grands rôles; dans *Faust*, c'est M. Colin, dans la *Favorite*,



le nouveau venu, M. Bosquin. Ce rôle de Fernand n'est pas de premier ordre; s'il est passionné dans le finale et dans le duo, il est tendre surtout, et ses plus beaux morceaux sont des morceaux de tendresse. M. Bosquin, dont la voix est agréable, qui a du goût, de la grâce, bonne tournure et figure intéressante, s'y comporte galamment d'un bout à l'autre, mais particulièrement dans les endroits où il ne faut pas déployer trop de force. Il se fatigue aisément et, pour donner plus de timbre à sa voix, il chante un peu de la gorge. Au demeurant, s'il sait se ménager et si on le ménage, il tiendra une place estimable dans l'opinion des gens de goût, qui pensent que crier n'est pas chanter et que l'on chante d'autant mieux que l'on crie moins fort.

Jusqu'ici, le Théâtre-Italien n'a rien offert à ses habitués qu'ils ne connaissent fort bien. Mlle Patti dans le *Barbiere*, dans *Lucia*, dans la *Traviata*, dans *Don Pasquale*; Mlle Krauss dans le *Trovatore*, dans *Poliuto*; M. Fraschini, le dernier des ténors; MM. Delle Sedie, Scalèse, Verger, Agnesi. Point d'œuvre nouvelle, point d'artiste nouveau, sinon un petit ténor de petite valeur.

Mlle Patti nous quitte; elle a raison, il vaut mieux quitter que d'être quittée : c'est un axiome féminin qui a cours sur tous les théâtres. Mlle Patti a certainement le plus joli gosier du monde, mais ce n'est qu'un gosier, et il faut quelque chose de plus au public élevé, intelligent, artiste, qui fréquente le Théâtre-Italien. La voix et le chant naturel peuvent nous plaire, mais pour nous fixer, pour mériter nos éloges sans réserve, il faut qu'on y ajoute l'art, or, Mlle Patti, oiseau charmant, n'est nullement artiste. Déjà, on a pu voir par l'accueil réservé qui lui a été fait à sa rentrée, que Paris avait épuisé pour elle la mesure de ses faveurs. Qu'elle aille en Amérique; elle y trouvera de nouveaux triomphes et un grand nombre de dollars ; elle n'a plus ni beaucoup de dollars ni de grands triomphes à recueillir en France.

Le Théâtre-Italien s'apprête à nous faire entendre *Fidelio* de Beethoven, qu'on n'a guère entendu à Paris, où jamais cette partition de concert n'eut un grand succès. *Fidelio* n'est nullement une œuvre dramatique suivant notre goût ; c'est une association de morceaux qui n'a point le caractère chaleureux, expansif, ni cette cohésion dans les parties que nous demandons avant tout à un ouvrage écrit pour le théâtre. On écoute un air, on en écoute deux ; le troisième laisse indifférent, le quatrième fatigue et le public déserte avant la fin. Il est possible cependant que le grand talent de Mlle Krauss parvienne à le retenir. Toutefois, nous en doutons. On va aussi exécuter au même théâtre, et pour la première fois à Paris, le *Paradis et la Péri* de Robert Schumann. Encore de la musique de concert. Ne nous en plaignons pas. C'est une généreuse pensée que de nous faire connaître les œuvres des maîtres étrangers, même, et surtout, faudrait-il dire, quand elles s'éloignent de nos goûts et font scission avec nos habitudes. Nous devons, à ce titre, féliciter également l'administration du Grand-Opéra d'organiser, avec M. Littolff pour chef, des concerts hebdomadaires, où nous pourrons faire connaissance, sans doute, avec des ouvrages que le Conservatoire s'interdit.

OCTAVE MERCIER.



CHRONIQUE POLITIQUE

30 octobre 1869.

Depuis quatre jours, Paris et la France respirent plus à l'aise; nous étions prévenus que la démocratie radicale devait faire, le 26 octobre, une grande et solennelle manifestation contre le gouvernement impérial, et, au besoin, le jeter à terre. C'était, de tous côtés, une grande frayeur, Les affaires, qui depuis longtemps ne vont pas à souhait, n'allaient pas du tout; on n'osait rien entreprendre. Les paisibles citoyens étaient dans une attente cruelle; ceux à qui la fortune a départi quelque bien tremblaient pour leurs écus; quelques-uns, peut-être, les avaient déjà mis à l'abri des convoitises socialistes. Tout était en rumeur. L'autorité avait pris ses mesures; des plans de résistance étaient arrêtés d'avance; les soldats étaient consignés et les gibernes remplies de cartouches. Ces préparatifs augmentaient encore l'inquiétude publique. La veille du 26 octobre, tout le monde est à son poste; le chef de l'État lui-même s'arrache au calme de sa résidence d'automne, et se montre à Paris la veille du grand jour. Le 26 au matin, il tombe une petite pluie fine peu favorable aux manifestations de la rue; on lit sur les murs une proclamation du préfet de police suivie d'un texte de loi sur les attroupements, portant la date de juin 1848, et signé de tous les membres de la commission exécutive, d'Arago, de Lamartine, de Garnier-Pagès, de Ledru-Rollin. Cet heureux à-propos fait sourire les passants; on reconnaît que la police a de l'esprit. La journée commence bien. Le rendez-vous était donné sur la place de la Concorde; on savait bien qu'il n'y aurait aucun représentant du peuple; tous ceux qui

avaient d'abord promis de s'y trouver à l'heure où la séance du Corps législatif a coutume de s'ouvrir avaient renoncé à leur projet. M. Raspail lui-même, qui s'était juré d'y être, dût-il s'y trouver seul, avait annoncé qu'il resterait chez lui ce jour là. Néanmoins des flaneurs, leur déjeuner pris, sont venus humer l'air de la place de la Concorde; ils s'y sont trouvés seuls, attendant un spectacle qu'il ne leur a pas été donné de contempler. Ils s'y sont rencontrés avec quelques sergents de ville fort courtois, contre leur habitude, qui parlaient chapeau bas aux promeneurs. D'émeutiers, point de traces; on n'entendait pas un cri, pas un chant séditieux, ni aucun de ces bruits sinistres qui s'élèvent des foules mécontentes. Un homme cependant est venu distraire les oisifs; c'est un halluciné qui met son nom sur tous les murs, dans tous les journaux. Comme il avait promis, lui aussi, de se trouver à deux heures sonnant au pied de l'obélisque, il n'a pas voulu, comme les autres, manquer à sa parole. Il était même en avance d'un quart d'heure. Sa petite démonstration a mis en gaîté les groupes qui l'entouraient.

S'il existait un peu plus d'entente parmi les adversaires du gouvernement impérial, cette affaire aurait eu sans doute un tout autre dénoûment. Elle a été d'ailleurs fort mal engagée. Il est vrai que celui qui l'a mise en train n'avait pas prévu les proportions que prendrait son projet. Ce jeune député, peut-être un peu trop désireux de bruit, ne se proposait point assurément le renversement de l'Empire. Il s'était imaginé faire hâter la réunion des Chambres, dont la date n'était pas encore fixée lorsqu'il a fait sa motion. Quelques impatients se sont d'abord réunis à lui; les radicaux étaient en villégiature pendant que M. de Kératry s'érigeait en défenseur de la Constitution; contrariés de ce qu'un opposant qui n'était point de leur bord eût découvert cette machine de guerre, pressés d'ailleurs par les gens de leur parti, qui leur faisaient honte de leur silence, ils ont adhéré de mauvaise grâce. On les a vus les uns après les autres, à l'exception de quelques-uns qui n'ont point donné dans ce travers, jurer qu'ils seraient au rendez-vous du 26 octobre. Ils avaient à peine prêté ce serment, que le gouvernement fixa au 29 novembre la réunion des Chambres. Les voilà tous bien empêchés; il aurait fallu, pour justifier leur démonstration inopportune, que le gouvernement parût vouloir prolonger de plusieurs mois la prorogation. Leur étourderie était précisément d'avoir pu supposer que le pouvoir serait à ce point arbitraire et maladroit. Ils disaient bien que, si le Corps législatif n'était pas convoqué six mois après la fin de la dernière législature, la Constitution serait violée; mais cette thèse pleine de fantaisie n'avait trouvé que des adhérents sans valeur et surtout sans autorité. Les auteurs de la protestation se sentaient tellement en défaut, qu'ils ont pris le premier prétexte venu pour se délier de leurs engagements. Le décret du 2 octobre avait à peine paru, que M. de Kératry faisait savoir qu'il ne se rendrait décidément pas à la Chambre le 26; les autres l'ont imité. Seul, le vénérable M. Raspail répétait à tout venant : « J'irai, fussé-je seul. » Le public, dont le bon sens est souvent inexorable, s'est demandé pourquoi la Constitution se trouvait violée avant le décret du 2 octobre, et pourquoi elle ne se trou-

vait plus violée après l'apparition de ce décret. Si l'Empereur avait convoqué les Chambres pour le 26, date réclamée par les vaillants paladins de la Constitution, on aurait compris qu'ils eussent renoncé à leur protestation ; mais pourquoi s'adoucir devant la date du 29 novembre? A partir de ce moment, la démonstration, si bruyante au début, dégénérait en palinodie. Les feuilles démocratiques avancées ont poussé de hauts cris; elles ont continué pour leur compte la propagande abandonnée par les membres de la gauche, poussant énergiquement à l'émeute, et même à la révolution. Quelques-unes, plus sages, se sont rangées tout de suite de l'avis des députés. C'est alors qu'a éclaté dans le parti de l'opposition irréconciliable une lutte violente et comme on en trouve rarement de plus insensée dans l'histoire de nos dissensions politiques. Les plus avancées, parmi lesquels il faut citer le *Réveil*, le *Rappel* et la *Réforme*, de création récente, gourmandaient les représentants du pays, leur rappelaient leur mandat, leur reprochaient leur faiblesse. Ces trois journaux conseillaient au peuple de marcher sans les députés de la gauche. Le *Siècle* et l'*Avenir national*, représentant chacun une nuance différente de ce parti fait de tant de nuances, répondaient, au contraire, qu'il fallait s'abstenir; on échangeait volontiers de gros mots et des provocations.

Pris dans ces conflits, les députés de Paris ne pouvaient se dispenser de dessiner leur attitude ; ils étaient d'ailleurs tous les jours mis en demeure de le faire. Ils se sont convoqués à Paris chez M. Jules Favre, comme ils s'étaient convoqués au mois de juillet, après la prorogation. A cette époque, si l'on s'en souvient, ils ne s'étaient arrêtés à rien ; après d'inutiles pourparlers, il leur avait été impossible de s'entendre pour rédiger un manifeste. Dans leurs nouveaux conciliabules, ils se trouvaient en présence d'une situation complétement identique, avec cette différence cependant qu'en juillet ils ne savaient pas encore quel terme serait assigné à la prorogation du Corps législatif, tandis qu'en octobre, ils étaient complétement fixés à cet égard. Il semble donc que, si, en juillet, la position était reconnue sinon bien régulière, du moins légale, elle était un peu plus régulière et tout aussi légale en octobre. Mais il fallait à tout prix donner une satisfaction aux électeurs et, après leur avoir refusé de prendre la tête d'une manifestation, racheter cet acte de sagesse par quelque complaisance. Ils étaient peu nombreux chez M. Jules Favre, une dizaine au plus; mais les avis étaient très-partagés. On a débattu longtemps et il n'a fallu rien moins que la pression des comités libres de la démocratie pour amener une sorte d'accord entre des hommes qui ne semblent nullement faits pour marcher ensemble. On s'est assez bien entendu sur le degré d'opposition à donner au manifeste ; le conflit est venu à propos de la nuance démocratique. Tous ne la voulaient point « radicale. » C'est ce mot qui a mis le conseil en rumeur ; les uns voulant une démocratie radicale, les autres une démocratie tempérée, on allait se séparer comme en juillet et pour des causes analognes. Les violents l'ont emporté et il est sorti de cette longue et orageuse délibération un manifeste qui n'a satisfait personne. Les députés qui l'ont signé en ont eu la preuve dans une réunion privée où quelques-uns d'entre eux, mandés fort cavalièrement,

ont eu la faiblesse de se rendre. Là, dans cette sorte de tribunal révolutionnaire, constitué on ne sait comment et composé de gens qui n'étaient pas même électeurs dans la circonscription où ils venaient instrumenter, la dignité des représentants du peuple a subi un de ses plus graves échecs. Les députés irréconciliables ont vu ce qu'il en coûte de trop promettre au jour de l'élection et combien les hommes de la démocrati radicale font payer cher une heure de popularité. Un député de la droite, infidèle au mandat qu'il tient de la protection administrative, ne serait jamais exposé à de pareils affronts. Il faut plaindre assurément les trois députés de la gauche d'avoir eu affaire trop souvent à des gens mal élevés ; mais il faut les blâmer de n'avoir pas su, lorsqu'ils n'étaient encore que candidats, se mettre à l'abri de ces récriminations. Ils promettaient alors tout ce qu'on demandait d'eux ; ils se disaient hommes d'action. S'ils sont hommes d'action, pourquoi s'attarder à écrire des manifestes ? Tel est en résumé le grief articulé contre les députés de la gauche. Il n'a pas été formulé dans les journaux en termes moins énergiques ni mieux choisis que dans les assemblées démocratiques. Il n'en est pas moins vrai que le parti radical, abandonné de ses chefs officiels, s'est vu bien empêché de faire sa manifestation du 26 octobre ; dirigée contre la prorogation du Corps législatif, elle ne pouvait se faire sans les membres de cette assemblée. C'est alors que le désarroi du parti démocratique est arrivé à son comble. Il s'est trouvé des hommes qui voulaient marcher quand même, des journalistes qui soutenaient chaque jour la nécessité d'une promenade politique à la manière anglaise. Invités à prendre eux-mêmes la tête du mouvement, ils ont poliment décliné cette marque de confiance ; pour se mettre plus sûrement à l'abri de cet honneur, ils ont à leur tour changé de thèse ; seul, M. Raspail tenait bon. Plus on s'approchait du terme fatal et plus la tentative projetée perdait de partisans. Elle a perdu d'abord son inventeur, puis ses collègues de la gauche radicale, puis une partie de la presse, puis la presse tout entière. Elle a perdu jusqu'à M. Raspail et s'est terminée avec M. Gagne, dans une huée générale.

Comme il était aisé de le prévoir, tout le monde s'attribue l'honneur de ce résultat. L'opposition n'est ni la moins empressée, ni la moins bruyante ; elle paraît convaincue que, sans ses conseils de la dernière heure, l'ordre public aurait été troublé. Elle dit dans ses journaux que le peuple s'est résigné à la patience et n'a point voulu donner à la police l'occasion d'une répression qu'elle désirait. On vante aussi, et non peut-être sans raison, la discipline démocratique et la parfaite docilité des armées insurrectionnelles à la voix de leurs chefs. Il n'est guère douteux en effet que des contre-ordres ont été donnés dans les ateliers et dans les autres lieux où se recrute le personnel de l'émeute, pour empêcher les manifestations du 26 ; mais il est probable que, si ces contre ordres ont été donnés, ce n'était point sans raison. Les comités dirigeants de la démocratie avaient sans doute pensé ou que la manifestation ne trouverait point d'adhérents dans la population, ou qu'elle ne serait point suffisamment expliquée, ou qu'elle rencontrerait, de la part de l'autorité, une ré-

sistance invincible. Ce qu'il y a de certain aussi, c'est que la liberté laissée à la presse dans ces derniers temps n'a pas peu servi à faire ressortir et toucher du doigt par les gens impartiaux l'inopportunité d'un mouvement insurrectionnel; on ne peut pas dire que les journaux conservateurs se soient seuls occupés de combattre les projets insensés de quelques démocrates; une grande partie de la presse libérale s'est attachée à en faire ressortir tous les inconvénients. Il est certain qu'elle ne s'en fut point mêlée si les parquets avaient entrepris eux-mêmes cette besogne. En réalité, c'est à la presse et à la liberté qu'on a bien voulu lui laisser, que revient le principal honneur de la journée du 26 octobre. Nous ne disons pas que le gouvernement ne peut pas en revendiquer une part; il a toujours celle que lui assure la tolérance malheureusement passagère dont il a usé envers tous les journaux. Il ne faut point parler des mesures qu'il avait prises pour assurer sa défense, mesures que d'ailleurs personne ne peut connaître exactement; ce n'est point là, nous le pensons bien, ce qui pourrait arrêter des hommes qui, pour être démocrates et révolutionnaires, n'en conservent pas moins la témérité française. Le danger, loin de les faire reculer, les aurait plutôt attirés. Quoi qu'il en soit, tout s'est passé à merveille; voilà le gouvernement tiré d'un mauvais pas et l'opposition irréconciliable vaincue sans combat.

Il ne tient qu'au gouvernement aujourd'hui de consolider sa victoire. Il a retiré trop d'avantages de l'essai qu'il vient de faire de la liberté pour être tenté de revenir à des pratiques contraires. Que lui importe après tout qu'un ou deux journaux mettent leur amour-propre à dénigrer les institutions impériales et s'attaquent même à la personne du chef de l'Etat? N'y a-t-il pas d'autres journaux pour leur donner la réplique? N'y a-t-il pas le bon sens public pour faire justice de leurs injures et de leurs mensonges? Il y a en politique des règles à suivre; un gouvernement doit savoir se laisser accuser par les uns, s'il peut, à ce prix, obtenir l'approbation des autres. Dans les pays placés sous le régime de la liberté, les insolences des journaux ne tirent pas à conséquence. Il y a quelqu'un surtout qui ne doit point s'en préoccuper : c'est le souverain; il est placé trop au-dessus de certaines gens pour regarder à ce qu'ils disent. L'opinion publique, de son côté, ne doit pas s'en émouvoir; parce que des écrivains d'un ordre secondaire auront dépassé les bornes d'une discussion honnête, parce qu'ils auront méconnu, à l'égard du souverain ou des hauts fonctionnaires, les règles du savoir-vivre, les bons citoyens ne doivent pas croire le gouvernement compromis. Il le serait plutôt par ses propres fautes. Si l'Empire ne jouit pas aujourd'hui de toute la faveur qu'il avait autrefois, c'est parce qu'il a laissé sa politique s'égarer dans de mauvais chemins; c'est parce qu'il a trop différé de donner au pays les institutions libérales dont celui-ci avait si grand besoin, c'est parce qu'il a mis des réticences aux réformes qu'il a accomplies. La presse n'est pour rien dans sa disgrâce.

Il n'y a plus à revenir aujourd'hui sur la question de prorogation d Corps législatif. Un moment, on avait espéré que, malgré le décret du

2 octobre, le gouvernement reprendrait la session extraordinaire, brusquement interrompue le 12 juillet; quelques-uns des conseillers dont il s'entoure avaient émis cet avis et se croyaient assez influents pour le faire prévaloir. Ils se sont heurtés à des avis contraires et à des objections qui ont paru concluantes aux yeux du chef de l'Etat. On a pensé qu'il ne fallait point paraître se déjuger, vouloir aujourd'hui ce qu'on ne voulait pas hier. Cette façon de comprendre les intérêts du gouvernement porte encore la marque du régime autoritaire qui vient d'être aboli; elle serait bonne peut-être s'il s'agissait de maintenir intact le prestige du pouvoir personnel; elle est défectueuse si on considère que le premier intérêt du gouvernement réformé par le dernier sénatus-consulte est de faire plier ses décisions devant la volonté de la nation. Tant qu'il était placé sous le coup d'une menace, il n'avait rien à céder; mais, cette menace supprimée, il pouvait, sans se manquer à lui-même et sans rien perdre de son prestige, revenir sur une mesure qu'il savait être impopulaire. Il pourrait encore faire oublier ce manque de condescendance aux vœux de l'opinion publique, en se présentant, le 29 novembre, devant les Chambres, muni de projets de loi libéraux, avec le ministère que lui imposent les circonstances et les nécessités parlementaires. On s'occupe à Compiègne de ces préparatifs, et l'on sait déjà qu'un projet de sénatus-consulte relatif à la nomination des maires est sorti des calmes délibérations de cette résidence. Ce projet porte que désormais les maires seront pris dans le sein du conseil municipal; mais ils seront toujours nommés par le pouvoir exécutif. Un autre projet de loi est élaboré en ce moment par le conseil d'Etat, en vue d'organiser la gratuité de l'enseignement primaire. Nous pensons que ce n'est point là tout le bagage politique du gouvernement impérial; les délais qu'il a pris auront produit sans doute d'autres plans de réforme que ces deux projets de loi, dont nous sommes loin assurément de vouloir nier l'importance.

L'ajournement au 29 novembre de l'ouverture de la session aura profité aux membres de la Chambre pour s'organiser et se grouper au gré de leurs opinions et de leurs aspirations. Il est certain que si le Corps législatif s'était trouvé, du jour au lendemain, lancé dans les attributions nouvelles que lui confère le récent sénatus-consulte, il eût été bien empêché. Il lui fallait un peu de temps pour se reconnaître, et, si on l'envisage à ce point de vue, la prorogation a bien ses avantages. Autre chose est de délibérer en présence de ministres sans responsabilité, autre chose est d'agiter les intérêts du pays devant des ministres responsables. Le temps est passé où le Corps législatif n'avait à se préoccuper que d'accepter ou de rejeter une loi, où la droite n'avait à combattre que la gauche. La droite et la gauche aujourd'hui se trouvent divisées; les récentes innovations ont fait surgir des antagonismes qui n'existaient pas sous le régime abandonné du pouvoir personnel. Si la session n'avait pas été interrompue, ces dissentiments éclatant à l'improviste, non-seulement il en serait résulté le plus grand désordre dans les discussions, mais l'impossibilité absolue pour le gouvernement de s'organiser suivant le vœu de la

Chambre. Depuis deux mois, les députés ont eu le temps de se voir, de se communiquer leurs idées et leurs projets; ceux de la gauche ont tenu leurs conciliabules, et ont apprécié la distance qui les sépare les uns des autres; ils savent comment ils peuvent se grouper et quels points — ils sont nombreux — il faut écarter pour que l'accord soit établi dans leurs rangs. Les membres de la droite ont pu faire la même expérience et s'apercevoir qu'ils ne seraient point aussi unis que par le passé. Il y a peu de jours encore, on nous parlait d'une réunion composée des débris de l'ancien comité de la rue de l'Arcade; ils étaient douze! Le groupe plus imposant des cent seize a pu, de son côté, organiser quelques moyens de défense. Il s'est gardé d'arrêter un programme politique, mais se rapportant à la dernière décision qu'ils ont prise, ses membres sont résolus à rester fidèles aux idées et aux principes qu'ils ont formulés dans leur demande d'interpellation, et à attendre la convocation du Corps législatif. Tous ces préliminaires de la session prochaine ne pouvaient se faire qu'au moyen de la prorogation; il suffit d'avoir quelque notion de la tactique parlementaire pour reconnaître combien ils étaient indispensables. La question de la présidence du Corps législatif est encore une difficulté dont la solution réclame certains préparatifs. C'est par le choix du président que la majorité va se dessiner. Qu'on se figure le Corps législatif tel que l'avaient fait les dernières élections, dans le trouble où l'avait jeté le message impérial du 12 juillet; pouvait-il se tirer de tous ces embarras? Nous pensons que le délai qui lui a été donné aura été mis à profit, et que le gouvernement ne sera point obligé, comme tant de raisons pouvaient le faire craindre, de recourir à une dissolution immédiate. Il aura eu le temps, de son côté, de prendre ses mesures : ce n'est pas non plus une épreuve sans péril pour un pouvoir qui avait pris la douce habitude de tout diriger à son gré, que celle qui consiste à se présenter devant une assemblée dont les prérogatives et l'autorité se sont accrues. Ce n'est pas une petite affaire, aujourd'hui, que de s'assurer la majorité; la première condition pour l'obtenir, c'est d'avoir un ministère pris dans le groupe le plus compacte et le plus influent. Le gouvernement a eu le temps de découvrir ce groupe. Il n'a pu se laisser égarer à ce point par les propos insinuants de ses conseillers actuels, qu'il n'ait pas vu que la majorité, s'il y en a une, est dans ce milieu politique qui a déjà suggéré le message du 12 juillet et introduit depuis trois mois dans le régime impérial des changements qui le rendent méconnaissable. On se demande pourquoi, lorsque le chemin à suivre est si bien indiqué, le pouvoir exécutif hésite à faire entrer dans le ministère les hommes les plus marquants du groupe constitutionnel libéral; c'est une grande force qu'il se refuse à lui-même, et un élément de confiance qu'il refuse au pays. Quel danger d'ailleurs verrait-il à placer le gouvernement dans des mains qui certainement représentent la majorité, et qui ont des chances de la représenter longtemps? La Chambre, telle que l'ont faite les derniers événements, est divisée en trois camps; les deux camps extrêmes sont tellement éloignés, qu'il leur est aussi impossible de se rencontrer qu'aux deux pôles opposés du monde. Il n'y a donc pas à craindre, entre l'extrême droite et l'ex-

trême gauche, une de ces coalitions parlementaires qui amènent de brusques disgrâces pour les cabinets. Le plus souvent, la droite aura la majorité, surtout si elle est animée des intentions libérales de certain programme mis en avant par un journal conservateur, et que certains habitués de Compiègne laissaient traîner dans les wagons. Si, au contraire, les ministres sont pris dans les nuances de la droite, il arrivera souvent à des membres du tiers parti de voter avec l'extrême gauche, ce qui ne fera au cabinet conservateur qu'une majorité douteuse et fugitive. Ces considérations, qui sont venues naturellement à tous les esprits politiques, ont dû frapper aussi le chef de l'État. Il y a lieu de penser qu'il n'attendra pas l'ouverture des Chambres pour organiser son gouvernement dans des conditions de force et de stabilité que le cabinet actuel ne réalise pas.

L'échec du 26 octobre est de nature à rendre un peu de calme aux manifestations révolutionnaires. Les irréconciliables vont avoir d'ailleurs une bonne occasion de prendre une revanche. Le gouvernement lui-même la leur offre en convoquant, pour le 21 et le 22 novembre, les électeurs des quatre circonscriptions de Paris, restées vacantes par l'option de M. Bancel, pour Lyon ; de M. Gambetta, pour Marseille ; de M. Picard, pour Montpellier ; de M. Jules Simon, pour Bordeaux. C'est donc quatre irréconciliables nouveaux que l'opposition parisienne va pouvoir introduire au sein de la représentation nationale. Les noms qui, jusqu'à présent, paraissent jouir de la plus grande faveur, sont les plus colorés parmi les hommes que la dernière amnistie a ramené de l'exil. Il s'agit même de donner la préférence aux candidats qui refuseraient de prêter le serment constitutionnel. Les élections générales nous avaient donné les irréconciliables, les élections partielles de novembre vont faire surgir les « inassermentés. » Dans deux circonscriptions départementales, deux députés élevés au rang de ministre sont soumis à la réélection. Elevés au ministère sous l'empire de l'ancienne loi, M. Alfred-Leroux et M. Bourbeau ne pouvaient se soustraire à cette épreuve. On peut donc se demander si la réélection de ces deux ministres constitue un précédent qui serait dans les traditions des meilleurs gouvernements parlementaires.

Tout serait calme au dehors si, de loin en loin, une politique remuante et avide de bruit ne venait semer quelques alarmes. Ce n'est point la France assurément qui songe, en ce moment, à se jeter dans les aventures guerrières. Elle poursuit chez elle le cours de conquêtes pacifiques et, quoi qu'on ait pu dire, elle n'a point de revanches à prendre. Les mêmes dispositions se retrouvent dans le cabinet de Berlin ; quelles que soient les fausses interprétations données par une presse provocante à de nouvelles demandes de crédit du gouvernement prussien, la Prusse ne songe qu'à vivre en bonne intelligence avec ses voisins. Il est vrai que M. de Bismarck n'a pas adhéré à la motion de M. Virchow. Ce député progressiste demandait non-seulement que les forces militaires de l'Allemagne du Nord fussent réduites de moitié, mais encore que des négo-

ciations fussent ouvertes auprès des autres cabinets en vue d'un désarmement général. Les ministres du roi Guillaume avaient de bonnes raisons pour ne point adhérer à la proposition de M. Virchow ; ils ont fait valoir que les forces militaires de la Prusse sont déjà sur le pied de paix et peu susceptibles à de nouvelles réductions ; que, depuis un an, le temps de service a été abrégé par l'avancement des congés de libération comme par l'ajournement de l'appel sous les drapeaux. Aller plus loin dans cette voie, c'eût été détruire l'organisation militaire prussienne ou tout au moins en altérer le principe. Un tel changement serait certainement regrettable, et on a lieu de s'étonner qu'il soit sollicité par des hommes de progrès qui, dans toute occasion, réclament la substitution des milices citoyennes aú militarisme actuel. Cet idéal démocratique existe en Prusse ; là, règne l'égalité la plus absolue de tous pour l'obligation du service militaire ; il n'y a point de privilèges comme il en existe dans tous les pays à contingent mobile. Cette organisation a pour conséquence forcée d'imposer des limites à la réduction de l'effectif ; si on voulait trop désarmer, il faudrait exempter du service un certain nombre de citoyens et y contraindre les autres ; ce qui impliquerait déjà un commencement de privilége et aménerait le régime du tirage au sort pratiqué dans d'autres pays. Telle qu'elle est organisée aujourd'hui, l'armée de l'Allemagne du Nord a un caractère purement défensif et le moment serait vraiment mal choisi pour renoncer à cette indispensable précaution. Il faut considérer que l'unité allemande est encore inachevée et que le gouvernement prussien aussi bien que le gouvernement français peuvent se trouver en face de périls intérieurs, de tentatives révolutionnaires devant lesquels ils ne doivent pas être sans défense.

Il n'y a pas un esprit impartial en Europe qui ne comprenne cette situation. Il faut avoir le parti pris des journaux qui, en Allemagne ou même en France, reçoivent les inspirations de M. de Beust, pour attribuer à la Prusse une arrière-pensée qu'elle n'a pas, qu'elle ne saurait avoir. Ce n'est pas sans un pénible sentiment de surprise que nous avons vu une feuille française, ralliée depuis peu de temps aux idées libérales, servir, sans le vouloir peut-être ou avec intention, une politique funeste. Ce journal veut absolument que la Prusse n'ait repoussé la proposition de M. Virchow, et cherché de nouvelles ressources pécuniaires que pour se lancer dans de nouvelles entreprises militaires. C'est ainsi que l'on pense à Vienne ; le journal français, favorisant plus qu'il ne le croit des projets contraires à nos véritables intérêts français, demande au cabinet de Berlin des garanties qu'il sait bien ne pouvoir être accordées et qui, d'ailleurs, seraient superflues. Il ne s'agit de rien moins que de revenir sur les faits accomplis, de résilier les traités conclus, à la suite de la victoire de Sadowa, avec les Etats de l'Allemagne du Sud. On considère, dans l'entourage de M. de Beust qu'un tel abandon de la part de la Prusse ne serait qu'un sacrifice d'amour-propre. L'erreur d'une pareille insinuation, c'est d'admettre que les traités dont il s'agit ont été imposés par le vainqueur aux vaincus et qu'ils seraient rompus le jour où la pression qui leur a donné naissance cesserait de se faire sentir. On n'ignore pas

plus à Vienne qu'à Paris, que si on avait laissé les Etats du Sud suivre leur inclination, ce ne serait point seulement par des conventions militaires, mais par des liens beaucoup plus étroits qu'ils se seraient rattachés à l'Allemagne du Nord. Demander à la Prusse de telles « garanties », c'est lui demander l'impossible, c'est, à peu de chose près, lui déclarer la guerre et il serait séant que M. de Beust ne vînt pas, jusque dans nos journaux français, porter de telles motions. Où serait l'avantage de la France dans de pareilles complications? Quel avantage aurions-nous à voir revenir en Allemagne l'ordre de choses que la bataille de Sadowa a détruit? La domination restreinte de la Prusse sur l'Allemagne nous est moins préjudiciable que la domination complète de l'Autriche; la première nous donne pour voisins 38 millions d'Allemands, la seconde nous aurait donné 78 millions d'ennemis. Nous aimons mieux la Confédération telle que l'a constituée M. de Bismarck que la Confédération que voulait constituer l'empereur d'Autriche le jour où il a convié à Francfort les souverains allemands. Comment un écrivain qui ne s'inspirerait que des intérêts de son pays pourrait-il ne point s'associer à cette manière de voir?

Les derniers incidents parlementaires de Berlin ont amené la démission de M. Von der Heydt du ministère des finances. Il occupait ce poste depuis longues années et il avait même fait partie du cabinet lorsque M. de Manteuffel avait la présidence du conseil. On ne saurait trop louer le caractère et les aptitudes exceptionnelles de M. Von der Heydt; il est digne de figurer dans la galerie des hommes d'Etat illustres qui ont maintenu au plus haut rang de l'estime publique les finances de leur pays. Il était surtout intègre et conciliait les délicatesses d'une conscience honnête jusqu'au scrupule avec la plus rare habileté. Si la Prusse avait en trop quelques hommes de la trempe et de la valeur de M. de Von der Heydt, nous connaissons un pays à qui elle pourrait rendre service en les lui cédant. C'est à son successeur, M. Camphausen, que va échoir la tâche d'organiser l'émission d'un emprunt considérable, destiné au développement de la marine et des chemins de fer. M. Camphausen appartient, comme M. Von der Heydt, à une famille de financiers rhénans. Il est à la tête d'une grande société maritime, dont le siége est à Berlin. Les journaux français l'ont confondu avec son frère, qui fut ministre des finances en 1848. Le jour où les capitaux européens seront sollicités par le gouvernement prussien, ils pourront, en toute assurance, se livrer aux chances avantageuses de cette opération. Il y a peu d'emprunts d'Etat qui présentent de meilleures garanties. Il ne faut pas oublier que l'Allemagne du Nord est un des pays les plus riches de l'Europe et que, depuis vingt ans, sa prospérité a toujours suivi une marche ascendante.

On ne peut malheureusement rendre le même témoignage à l'Italie, dont la situation financière, toujours compromise par les tiraillements de la politique, tarde beaucoup à s'améliorer. On est toujours aux expédients pour joindre les deux bouts et l'on n'y réussit point. Le cabinet actuel, malgré toutes ses promesses, est loin d'avoir obtenu un résultat si désiré; aussi, pour cette raison et pour quelques autres d'un intérêt tout spécial,

le ministère Menabrea semble-t-il voisin de sa chute. Il pense que l'intérêt de l'Italie exige qu'il se maintienne malgré le discrédit dont il se trouve frappé et l'opposition croissante dont il est l'objet au sein du parlement. De là, le projet d'une dissolution et des dissentiments qui troublent la marche des affaires et qui viennent d'amener un remaniement partiel du cabinet. M. Ferraris sort du ministère de l'intérieur. C'était un homme de valeur et d'un vrai sens politique. On rend hommage à sa probité et à ses bonnes intentions. Il avait rompu avec la Permanente, autrement dit ce groupe régional constitué à Turin, à la suite du transfert de la capitale à Florence. Son entrée au ministère a disloqué ce groupe, qui n'est plus un parti politique nécessairement hostile au pouvoir. M. Ferraris est suivi dans sa retraite par M. Pironti, ministre de la justice. Celui-ci tombe devant l'étrange procès de M. Lobia, ce député italien accusé d'avoir simulé une arrestation et une agression meurtrière. Cette affaire se rattache à la demande d'enquête mise en avant par M. Crispi, au sujet de certains faits de corruption reprochés à des députés amis du ministère. M. Lobbia, partisan de cette enquête et détenteur prétendu de pièces révélatrices, aurait voulu compromettre les accusés en feignant un assassinat tenté sur sa personne par l'un d'eux. Ce complot, comme on voit, est plein de machiavélisme; il a tous les caractères de la ruse italienne. M. Pironti, en poursuivant M. Lobbia du chef de tentative de fausse agression, a irrité les membres de la gauche et soulevé contre lui, dans le pays tout entier, une énergique désapprobation. Le procès suit son cours, mais le ministre qui l'a autorisé laisse à un autre le soin de le poursuivre. De cette manière, l'acquittement prévu de M. Lobbia pourra n'être point considéré comme un échec pour le cabinet. M. Vigliani ramasse le portefeuille des mains de M. Pironti; le portefeuille de M. Ferraris échoit à un jeune préfet de Naples, qui a fait ses preuves d'intelligence et d'énergie, en 1866, comme syndic de Palerme. On dit que M. Rudini est un homme d'avenir. Par ces replâtrages, le cabinet Menabrea espère résister à l'assaut qui va lui être livré à l'ouverture de la session. S'il succombe, il aura pour ressource un appel au corps électoral, ce qui, dans un pays comme l'Italie, est un moyen nouveau de déranger le cours des affaires et d'interrompre la marche de cette nation vers une organisation politique et financière quelque peu régulière.

Si elle ne met pas plus de hâte à se constituer, l'Italie pourrait bien être devancée par un Etat naissant, dont le chef achève maintenant son tour d'Europe. Nous voulons parler de la Roumanie. Le prince Charles se trouve déjà assez bien assis dans les pouvoirs qu'il tient de la volonté du peuple pour contracter mariage; il a déjà fait l'annonce officielle de ses fiançailles. Il a distingué une princesse que ses qualités personnelles désignaient pour un rang élevé. La princesse de Wied descend de l'ancienne maison souveraine qui fournissait des ducs à la principauté de Wied, aujourd'hui médiatisée. La fiancée du prince Charles est une de ces femmes comme la vie allemande seule en peut produire; elle a l'esprit cultivé d'un savant. L'étude de la philosophie et de toutes les branches de la science ne lui a fait perdre ni la simplicité ni les grâces de son

sexe. La noblesse de sa race ne l'empêchait pas de se mêler aux foules, dans les réunions artistiques et dans les festivals. Elle est bien connue sur les deux rives du Rhin, où elle passe pour une des personnes les plus distinguées de l'Allemagne et où on la juge tout à fait digne de ceindre une couronne. C'est avec regret assurément que l'aimable princesse va quitter ce joli petit nid de verdure, si délicieusement posé sur la rive droite du Rhin, à Neuwied. C'est là qu'elle est née. Bucharest lui offrira un séjour moins pittoresque ; mais elle y pourra tenir le rang qui lui convient et y remplir le rôle qu'une nation à former réserve à une personne de son mérite. Le couple princier qui va régner sur la Roumanie est un gage de la prospérité et du développement politique de ce pays, si jeune et si plein d'avenir.

On peut regarder comme terminée la guerre du Paraguay ; il ne s'agit plus que de prendre l'ex-dictateur. Les généraux Emilio Mitre et Antonio Guimaraens ont rejoint l'arrière-garde de Lopez dans sa retraite. Un engagement a eu lieu à Ignacio Cué, où les Paraguayens se sont fait tailler en pièces. Dans cette affaire, ils ont perdu, comme toujours, quantité d'hommes, de canons, d'armes et de bagages. La rencontre s'est effectuée à sept lieues sud du Rio Manduvira ; les troupes ayant été quarante heures sans prendre de nourriture, les alliés n'ont pu continuer la poursuite. Il fallait d'ailleurs attendre de nouveaux approvisionnements, des chevaux, et des caissons. Grâce à l'intelligente activité du comte d'Eu, on sera bientôt en mesure d'atteindre Lopez dans ses derniers refuges. Il s'est arrêté avec deux mille hommes et vingt pièces d'artillerie légère, à San-Estanislao, dans la grande cordillère. L'ex-suprême s'occupe de s'y retrancher et compte bientôt être rejoint par ce qui lui reste de sujets. Mais l'heure de la sauvage dictature est passée ; le pays tout entier s'empresse de faire sa soumission au nouveau gouvernement de l'Assomption. Plusieurs juges de paix ont déjà adressé des remercîments aux généraux alliés et comprennent enfin que c'est la liberté que ceux-ci apportent au Paraguay. Dans cette poursuite de plus de quarante lieues, les alliés ont fait la rencontre d'innombrables groupes de Paraguayens, vieillards, femmes et enfants. On estime leur nombre à plus de 130 mille. La misère de ces infortunés était telle que la plupart étaient mourants ou dans un état qui laissait peu d'espoir de les sauver. Leur dénûment était navrant ; presque tous sont restés des semaines entières sans manger autre chose que des racines ; quant aux vêtements, ils n'en avaient pas d'autres que ceux que leurs avaient donnés les soldats de l'armée alliée. Le gouvernement provisoire a eu la charitable pensée de nommer une commission chargée de soulager promptement de si grandes misères. La plupart de ces malheureux ont été installés dans les campagnes environnant l'Assomption. La réorganisation du pays est un des premiers soins du nouveau gouvernement. Quelques juges de paix qui avaient envoyé leur adhésion ont été maintenus dans leurs postes. La population mâle est maintenant tellement rare dans beaucoup de districts que, pour exercer les fonctions de juges de paix, il a fallu recourir à des femmes. Dans un pays où elles portent l'épée, elles peuvent tenir la balance de la justice.

Parmi les personnes délivrées des griffes de Lopez, il faut compter 54 Anglais, ingénieurs ou mécaniciens. Ces étrangers, qui avaient été contraints de prendre du service dans l'armée paraguayenne, confirment les cruautés commises par le despote.

A Rio Janeiro, les chambres ont été prorogées pour quelques semaines seulement ; elle ont dû s'ouvrir le 30 septembre dernier. Le *Journal officiel* du 4 septembre rend compte d'une visite faite par l'Empereur à Praia Vermeilha, où se trouve l'école militaire. Don Pedro a voulu voir jusque dans ses moindres détails l'établissement occupé par les prisonniers de guerre paraguayens. Il a examiné l'infirmerie, a assisté aux leçons qui sont données aux Paraguayens dans l'école primaire; il les a félicités de leurs progrès.

Les colonnes des journaux de Buenos-Aires sont remplies de détails sur un illustre Argentin, le Dr Valentin Alsina dont la mort a été un deuil général. Cet homme de bien, membre du Sénat national, occupe une grande place dans les annales de la République Argentine. Exilé pendant les vingt années que dura la dictature de Rosas, il revit sa patrie à la chute du tyran, et fut aussitôt nommé ministre du gouvernement provisoire. Dès qu'il put prévoir qu'une autre dictature allait remplacer celle de Rosas, il donna sa démission. En effet, quelques mois après le 2 décembre 1851, le général Urquiza fit à son tour occuper par ses soldats la salle des représentants de Buenos-Aires, exila les principaux membres et se déclara dictateur. C'est alors que le Dr Alsina se mit à la tête du mouvement et renversa le nouveau despote. Pendant la séparation de Buenos-Aires des autres provinces argentines, il fut tour à tour président de la haute cour de justice, sénateur et deux fois gouverneur. Par sa moralité et par ses vertus dans la vie privée, Alsina se maintint toujours à la hauteur de sa position et de son rôle. Ses obsèques ont été célébrées avec une pompe extraordinaire. Le vice-président actuel de la République Argentine, le Dr Adolfo Alsina, est fils de ce grand citoyen.

Parmi les faits saillants de la dernière quinzaine, nous trouvons à mentionner un vote du congrès argentin, d'après lequel on doit faire venir d'Europe vingt professeurs pour être répartis dans les écoles de la République. Disons aussi que la société rurale avait reçu de Glascow (Ecosse), un bœuf et deux moutons, conservés entiers par un procédé nouveau. Les expériences faites ont donné des résultats singulièrement satisfaisants. On a reconnu que ces viandes, tuées depuis deux mois, étaient aussi belles et aussi fraîches que celles qui venaient d'être abattues. Le succès de cette entreprise ne serait pas moins important pour l'Europe que pour le Rio de la Plata. Ce n'est point sans raison que nous mêlons ici une question de boucherie à des questions de politique; dans ces pays lointains et si longtemps troublés, la préoccupation des progrès industriels et les progrès de la vie animale feront disparaître les causes d'inquiétude et le malaise qui les rendaient si prompts à s'insurger. Quel coup funeste on porterait chez nous aux fauteurs de troubles si l'on parvenait à donner à chacun la poule au pot rêvée par Henri IV, et dont la société moderne poursuit encore l'idéal !

Le secrétaire de la rédaction, PASCAL PICARD.



CHRONIQUE FINANCIÈRE

La Bourse a repris confiance, le mouvement de hausse qui porte la Rente française au cours de 72 francs se consolide et se généralise; les inquiétudes sont calmées, les préoccupations s'effacent; — encore quelques jours de ce fol enthousiasme dont les syndicats et le découvert font en partie les frais, et tout sera oublié ; — il ne restera plus souvenir des appréhensions du 26, ni de M. de Kératry, qui n'aura clairement manifesté à la dernière heure que sa courageuse résolution de rester chez lui.

On traite aujourd'hui de chimériques toutes ces terreurs de la veille; malheureusement, il reste encore des traces du dommage matériel causé par la réalité des craintes qu'avaient fait naître ces excitations passionnées et cette déplorable campagne d'agitation, féconde seulement en incidents burlesques, qui n'ont pas précisément contribué à relever l'autorité de cette brillante opposition des irréconciliables de tous les partis. Le trouble avait gagné les centres manufacturiers, et le travail s'y était peu à peu ralenti, — à Paris, les transactions mobilières et immobilières, de plus en plus restreintes, devenaient chaque jour plus difficiles ; en banque, on a pu constater l'importance des demandes de numéraire et de remboursement de dépôts. Du 22 au 25, les gares de chemins de fer étaient encombrées d'étrangers s'éloignant en toute hâte ; on évalue à 30,000 le nombre des départs pendant ces trois journées. Le 25 et le 26, les maisons de commerce de gros et de détail ont vu tomber au-dessous de la moyenne des plus mauvais jours le chiffre de leurs ventes ; à la Bourse, les valeurs dépréciées pendant une partie du mois se sont tout à coup relevées, donnant ainsi un démenti à toutes les prévisions du bon sens. Mais à qui ferait-on croire que ce sont les seuls capitaux de l'épargne qui sont venus aider au mouvement de reprise qui, dès le 22 octobre, se manifestait déjà ?

Les spéculateurs ont à leur service une logique toute particulière ; il a suffi de la conviction générale que le gouvernement était prêt à tout événement, et résolu à poursuivre plus énergiquement que jamais l'œuvre

des réformes entreprises, pour que le marché, retrouvant son courage et son ardeur, se laissât docilement remorquer par les meneurs ordinaires. — Aujourd'hui, toutes les valeurs sont en grande hausse, les diseurs officieux ne manqueront pas de se servir du cliché ordinaire pour venir nous conter que cette surélévation subite des cours a sensiblement élevé le niveau de la richesse publique.

Il ne faut point se laisser gagner par les ardeurs d'une spéculation toujours prête à violenter le développement régulier des choses ; la situation s'est sensiblement améliorée, nous le reconnaissons, mais le marché est encore trop ébranlé, trop travaillé par des intérêts contraires ; il est de bonne prudence de se réserver et d'attendre que les indices favorables qui se manifestent soient confirmés par des mesures de nature à consolider la confiance. Voici du reste à l'horizon un point noir pour la Bourse; le *Journal officiel* insère ce matin un décret de convocation pour le 21 novembre des colléges électoraux du département de la Seine, pour l'élection de quatre députés en remplacement de MM. Bancel, Gambetta, Picard et Jules Simon, qui ont opté pour les départements. Si on se rappelle les agitations du mois de juin dernier, on comprendra aisément que la perspective du renouvellement de ces émotions populaires ne soit pas de nature à réjouir les spéculateurs à la hausse, qui avaient compté sur un mois de calme profond. Cependant cette résolution du gouvernement paraît bien accueillie, et elle est généralement considérée comme une mesure habile et politique, mais nous craignons qu'elle n'exerce sur la marche des affaires une fâcheuse influence, et qu'elle ne serve de prétexte à une nouvelle campagne de baisse.

Pendant toute cette quinzaine, la Rente Italienne a été l'objet de transactions importantes; du cours de 52 francs 75 centimes elle s'est élevée au dessus de 54 francs, prix qu'elle semble devoir dépasser prochainement. Cette amélioration est due à la nouvelle de la conclusion des négociations financières de M. de Cambrai-Digny, en vue d'un emprunt, dont nous avons déjà indiqué, dans notre chronique du 15 octobre, tous les détails essentiels. Cet emprunt donnera lieu à une première opération dont la réalisation est confiée à la Société générale, qui ouvrira du 6 au 11 novembre une souscription publique à une émission de 100 millions de francs, en obligations des biens ecclésiastiques, d'une valeur nominale de 100 francs, rapportant 5 francs d'intérêt, émises à 75 francs et remboursables au pair et en six années. On dit que les titres de ce nouvel emprunt seront passibles de l'impôt sur la richesse mobilière, et que le remboursement et le payement des intérêt sera fait en *lire* et non en *francs*. Nous avons peine à croire à des stipulations de cette nature. La situation financière de l'Italie s'améliore lentement, mais enfin elle s'améliore ; et si on tient compte du chemin parcouru depuis la fin de 1867, époque de la prise de possession par M. de Cambrai-Digny du ministère des finances, on est obligé de reconnaître que de bonnes choses ont été faites, que des mesures utiles ont été prises, que de grandes difficultés ont été surmontées, et que le crédit de l'Etat s'est largement relevé.



En 1867, l'Italie était à la veille de la banqueroute ; les caisses du trésor étaient vides ; le service de la dette semblait mis en question, on parlait de mesures violentes pour conjurer une crise qui menaçait à la fois le gouvernement et la fortune publique — la dépréciation continue de la Rente traduisait éloquemment les angoisses de la situation. Toutes ces difficultés politiques et financières ont été dominées. Grâce à des emprunts intelligemment réalisés, on a pu faire face à tous les besoins du trésor, et, tout en arrêtant la dépréciation des fonds publics, on a pu éviter de produire la hausse de l'agio sur l'or. Plus tard, une mesure plus complète, mais discutable au véritable point de vue des intérêts de l'Etat, — nous voulons parler de l'opération de la régie des tabacs — a permis au ministre des finances d'écarter définitivement les dangers d'une crise financière ; aujourd'hui, la Rente italienne est à 54 francs ; en 1867 elle était à 43 francs environ ; l'agio de l'or est descendu à moins de 5 0/0, après avoir été, en 1867, à plus de 15 0/0. Ces chiffres dispensent de commentaires.

On a cherché à établir plus d'ordre dans les budgets, et on est arrivé à de bons résultats ; maintenant que la tranquillité intérieure est plus générale, que l'œuvre de transformation et d'unification est plus avancée, le gouvernement n'a pas les mêmes ménagements à garder, et nous espérons que dorénavant la perception des impôts se fera d'une façon plus rigoureuse, et que les prévisions du ministre en ce qui concerne particulièrement le droit sur la mouture atteindront au moins le chiffre prévu pour 1871, de 71 millions.

Nous reviendrons sur cette question des finances italiennes, qui intéresse à un si haut degré l'épargne française, à laquelle la Société générale, créée pour le développement du commerce et de l'industrie en France, conseille de nouvelles émigrations. La Société générale tend une main toujours généreuse aux solliciteurs étrangers, qu'ils lui viennent de la Turquie, de l'Espagne ou du Portugal, de l'Italie ou de l'Egypte, et cependant la France offre à l'activité de ses capitaux un champ assez vaste, où il y aurait de moins fortes commissions à recevoir peut-être, mais où il y aurait moins de dangers pour les actionnaires, plus de profit réel pour la France, — plus de sécurité pour les intérêts mêmes de la Bourse. — Nous nous proposons d'examiner avec soin le rôle joué jusqu'à ce jour dans les affaires par la Société générale, dont la situation apparaît du reste excellente.

Les administrateurs de la Compagnie immobilière et de la Société générale de crédit mobilier sont enfin arrivés à se mettre d'accord sur les bases d'un projet de fusion ; les actionnaires sont convoqués pour le 4 décembre prochain pour l'examiner, l'accepter ou le rejeter. La proposition Germiny-Ganneron a au moins cet avantage de poser le principe d'une solution; à ce titre c'est un pas décisif fait sur le terrain de la conciliation, le seul où puissent utilement se rencontrer les combinaisons inspirées de part et d'autre par l'intérêt général.

L'économie du projet qui sera soumis aux délibérations des actionnaires réside entièrement : 1° dans la réduction du capital social de

120 millions qui serait ramené à 45 millions; en conséquence, les actions en circulation seraient retirées et échangées contre des actions nouvelles, dans la proportion de trois actions nouvelles libérées de 500 francs contre huit actions anciennes également libérées; 2° dans l'absorption du capital social de la Compagnie immobilière par la Société de crédit mobilier. Pour arriver à ce résultat, il serait créé 30,000 actions libérées de 500 francs; ces actions seraient tenues pendant un mois, à partir de l'époque qui serait déterminée par le conseil, à la disposition des actionnaires de la Compagnie immobilière et échangées contre les titres dont ils sont propriétaires, à raison de trois actions pour seize actions actuelles. Le capital de la Société générale de crédit mobilier serait, par cette création, porté et arrêté définitivement à 60 millions. Pour maintenir les actionnaires dans tous les droits de propriété qu'ils ont actuellement, il serait créé, en représentation de la créance sur la Compagnie immobilière, 120,000 bons d'*éventualité*, ne portant point intérêt, et donnant droit chacun à 1/120,000e dans toutes les rentrées en capitaux qui seraient effectuées sur le solde de la créance. Ces bons d'*éventualité* seraient attribués et remis. dans la proportion de *un* pour *une*, aux porteurs des 120,000 actions composant le capital de 60 millions.

Du Mobilier français au Mobilier espagnol, il n'y a qu'un pas à faire; mais un pas sur un abîme qui sépare ces deux valeurs. La situation du Mobilier espagnol est bonne; c'est ce qui résulte de l'étude faite sans parti pris des deux derniers bilans de la Société. Le public se préoccupe avec raison de la composition du portefeuille, mais il calcule sur des données inexactes le taux réel des valeurs, en prenant pour base des cours extrêmes; on ne tardera pas à être édifié sur la situation vraie, et nous croyons que les actionnaires du Mobilier espagnol n'éprouveront point les déceptions qu'on leur prédit. On ne se rend pas parfaitement compte à Paris de l'importance effective, pour le Mobilier espagnol, de la loi sur les chemins de fer qui est en ce moment en discussion aux Cortès, et on interprète dans un sens contraire aux intérêts de la Compagnie les modifications apportées à la rédaction de l'article 12 notamment. C'est là une erreur; la loi actuelle est franchement favorable au Mobilier espagnol, et elle ne porte nul préjudice aux intérêts vrais des actionnaires ou des obligataires, dont la situation plus ou moins précaire ne saurait être mise en péril que par l'aggravation seule du mauvais état de l'exploitation, et non par les exigences légitimes des créanciers, auxquels ces Compagnies doivent ce qui leur reste de crédit. Quant à nous, nous persistons à croire qu'après le vote final de la loi sur les chemins de fer, le cours de 400 francs sur le Mobilier espagnol sera facilement atteint et surtout clairement justifié.

Les actionnaires du Canal de Suez traversent de rudes épreuves depuis quelques jours. Une spéculation, qui ne recule devant aucun moyen, s'acharne à toutes les valeurs de la Compagnie du Canal. Hier, on a fait courir le bruit de graves accidents, d'ensablements, qui auraient obligé le commandant de l'*Aigle* à renoncer à faire la traversée par l'isthme. Sur



ces bruits alarmants, les valeurs se sont subitement affaissées ; une pétition se couvre de signatures en ce moment : elle a pour objet de demander le retrait de la cote à terme des valeurs du Canal de Suez. C'est sans doute un moyen de les soustraire aux coups d'une spéculation qui pourrait finir par ruiner le crédit de l'entreprise.

ESMOND DE POZAR.

La Bible dans l'Inde. Vie de Jezeus Christna, par Louis JACOLLIOT, in-8°. Paris, 1869.

On pourrait croire, en lisant le titre qui précède, qu'il s'agit de l'influence que la Bible a exercée dans l'Inde, tandis que l'auteur a eu en vue tout le contraire ; et il ne s'est pas imposé une petite tâche, car, à l'entendre : « Son livre vient vulgariser ces vérités qui ne s'agitent que dans les sommets de la science, ces vérités que beaucoup ont entrevues sans doute sans oser les produire. C'est l'histoire de la révélation religieuse transmise à tous les peuples, dégagée le plus possible des fables qu'y ont ajoutées l'ignorance et la soif de domination des lévites de tous les temps. » (p. 6.)

Il est fâcheux que M. Jacolliot, qui se présente comme un apôtre de la vérité, ait mis dans son ouvrage autant de passion que de science. Comme il arrive toujours en pareil cas, la passion s'y contredit elle-même, et cela dès le début.

« En avant ! » dit l'auteur à la seconde page, en s'adressant à « la France nouvelle qui renie les impuissances du passé ; » puis, à la septième page, dans son enthousiasme pour les sublimes enseignements du Véda, il s'écrie : « Vieille terre de l'Inde, berceau du genre humain, salut ! Salut, vieille nourrice aux mamelles puissantes, que les siècles et les brutales invasions n'ont pu encore coucher dans la poussière de l'oubli ! Salut, patrie de la foi, de l'amour, de la poésie et de la science !... Oh ! comme je voudrais que ton passé pût être plus tard... notre avenir ! » Pour aller en avant, reculer de quelques mille ans en arrière ? Pour mieux prendre son élan, probablement.

Outre le ton lyrique et inspiré de la préface et de l'introduction, qui reparaît souvent dans le cours de l'ouvrage, ce qui frappe tout d'abord en lisant le livre de M. Jacolliot, c'est son dédain pour les travaux des Européens sur l'Inde : « Toutes les connaissances acquises en Europe ne servent de rien pour approfondir l'Inde ancienne. » (p. 17.) Malheureusement pour l'auteur, cette ignorance du mouvement scientifique de l'Occident l'induit à chaque instant dans l'erreur. C'est ainsi qu'il en est encore à regarder la langue sanskrite comme la mère de toutes les langues, tandis qu'il est bien avéré aujourd'hui qu'elle est, tout au plus, la sœur aînée du grec et du latin, et que tous les efforts qu'on a faits, dans ces derniers temps pour rapprocher ses racines de celles de l'hébreu et du chinois ont complétement échoué. Nous recommandons aussi aux personnes qui aiment les étymologies fantastiques une suite de noms propres de peuples et d'hommes (p. 25 à 30), que M. Jacolliot emprunte à M. Gibelin, sans le citer [1].

L'auteur de la *Bible dans l'Inde* insiste à chaque instant sur les traditions historiques des Hindous. Il doit savoir pourtant, puisqu'il habite l'Inde, que ce pays ne connaît pas l'histoire proprement dite. S'il avait étudié le Bouddhisme avec attention, il saurait que le Bouddha, né 600 ans avant Jésus-Christ, n'a pu, comme il le dit (p. 116), précéder Zoroastre, qui dut être contemporain de l'Inde védique (1100 à 900 av. J.-C.)

Il ne dirait pas (p. 138) que le Bouddha se vante d'être descendu du ciel; car, pour les bouddhistes, la condition des dieux est incompatible avec la délivrance finale, qui ne s'obtient qu'en passant par la condition humaine. Il saurait aussi que le Bouddha n'attribue pas sa doctrine à un Être suprême, par l'excellente raison qu'il ne s'occupe pas de Dieu et n'en parle jamais. Il saurait encore que, si le Bouddha amena une réforme, au lieu d'avoir de l'analogie avec celle de Luther (p. 60 et 80), cette réforme fut précisément tout le contraire. Quelques lignes suffiront pour le prouver. Les brahmanes ne prescrivaient une sorte de confession publique qu'en certaines occasions ; les bouddhistes la rendirent obligatoire le premier et le quinzième jour de la lune ; les brahmanes n'avaient que des ermitages et pas de couvents; les bouddhistes bâtirent des monastères d'hommes et de femmes, et les religieux des deux sexes observèrent un célibat rigoureux. Le culte des reliques, qui n'apparaît pas dans le brahmanisme, fut organisé avec tant de succès par les bouddhistes, qu'on fut obligé, dans les temples, de régler la valeur des offrandes qu'on demandait à ceux qui venaient honorer les reliques du Bouddha ou de ses disciples sanctifiés. Ajoutons, pour terminer, que le bouddhisme a fini au Tibet par l'établissement d'une espèce de pape dans la personne du grand Lama.

M. Jacolliot veut expliquer l'œuvre de Moïse et du Christ par celle de

1 *Étude sur le droit civil des Hindous*, par E. Gibelin. in-8°, Pondichéry, 1847. Voir l'appendice du t. II, p. 346-359.



Krichna, qu'il appelle « le plus grand des philosophes, non-seulement de l'Inde, mais du monde entier. » (p. 116.) Est-ce d'après le poëme de la *Bhagavadgitâ* qui résume toute la doctrine de Krichna, que l'auteur porte ce jugement si favorable? Mais ce poëme, en grand honneur chez les Hindous, prêchant la doctrine du panthéisme pur, il s'ensuit, d'après M. Jacolliot, que le panthéisme est le dernier mot des philosophies et des religions. Quant à la morale de Krichna, je demanderai ce qu'il faut en penser en lisant des sentences comme celles-ci, empruntées au poëme en question : « Quand même tu aurais commis plus de péchés que tous les pécheurs, avec le radeau de la science, tu traverseras tout péché. » IV, 36. « L'homme, même le plus coupable, s'il vient à m'adorer et à tourner vers moi seul tout son culte, doit être cru bon. » IX, 29.

M. Jacolliot entreprend aussi de défendre les mœurs de Krichna contre les jésuites qui, dans l'Inde, « osent tous les jours soutenir que Krichna fut de mœurs dissolues, et donna de nombreux exemples d'impureté. » (p. 275.)

Malheureusement, les textes sont là pour donner raison aux jésuites, et, sans parler du *Gita govinda*, poëme dont les douze chants sont consacrés à célébrer les amours de Krichna et de la belle Radha, sa favorite, il suffira de citer deux stances du *Bhâgavata pourâna* pour édifier le lecteur sur la chasteté du plus grand des philosophes, suivant M. Jacolliot. « Entrant avec les Gopîs (bergères) dans une île du fleuve couverte d'un sable frais, il jouit de la brise qui caressait les vagues... Il les prenait (les bergères) et les enveloppait dans ses bras, promenait sa main sur leurs mains, dans leurs cheveux, sur leur taille, sur leurs seins; il jouait, les regardait et souriait, allumant et satisfaisant à la fois l'amour des belles du parc. » (XXIX, 45-46 [1].)

M. Jacolliot, en rapprochant les légendes indiennes des récits de la Bible et de l'Évangile, identifie le Christ au dieu Krichna, et la vierge Marie à Dêvakî, mère du dernier, et, selon lui, vierge elle-même. Ici encore, les textes ne sont pas d'accord avec lui, car le *Vichnou-pourâna* dit positivement (liv. V, ch, I, st. 63) que Krichna était le huitième enfant de sa mère, de la virginité de laquelle il ne dit pas un mot.

M. Jacolliot trouve tant de choses dans l'Inde, telles que la tache originelle, la rédemption, la Trinité, le baptême, la confirmation, etc., etc., et jusqu'à la messe (p. 375), que nous ne pouvons, faute d'espace, le suivre pas à pas. Nous n'avons fait qu'un compte rendu rapide de son livre, qui contient près de 400 pages, parce que la discussion de tous les sujets qu'il traite exigerait un nombre de pages considérable. Nous avons seulement voulu montrer qu'il fallait lire avec précaution un ouvrage

[1] Les cinq chapitres sur les amours de Krichna avec les Gopis, extrait du Bhâgavata pourana. Traduction de M. Hauvette-Besnault. Journal asiatique. 1865.



rempli d'érudition, sans nul doute, mais à la composition duquel le temps et la réflexion n'ont pas suffisamment contribué.

PH. ED. FOUCAUX.

L'INAUGURATION DU CANAL DE SUEZ

—

Dans quelques jours, le vieux monde va inaugurer l'œuvre la plus considérable du siècle ; il va assister à l'ouverture du canal qui doit relier l'Occident à l'Orient, la mer Méditerranée à la mer Rouge, rétablir l'ancien courant commercial détourné par la grande découverte de Vasco de Gama. C'est une révolution profonde qui se prépare et pour laquelle des engins nouveaux de navigation sont déjà créés. Il n'est pas possible d'en mesurer dès à présent toutes les conséquences, mais elles peuvent être considérables et métamorphoser complétement les parties de l'Asie et de l'Afrique qui avoisinent le canal ; elles doivent rendre aux peuples du bassin de la Méditerranée cette importance commerciale dont la route du Cap les avait dépossédés au profit des nations du Nord et de l'Occident. Nous pouvons nous enorgueillir du succès de cette œuvre colossale, car c'est une œuvre française, poursuivie à travers mille difficultés par un Français dont le nom rappellera aux générations futures la plus belle victoire des temps modernes, la victoire de la science sur la nature, une victoire féconde, que n'a point souillée le sang répandu.

Il nous eût été doux de nous associer personnellement aux applaudissements qui vont saluer le 17 novembre l'œuvre de M. de Lesseps et de ses courageux collaborateurs. L'invitation du Khédive nous conviait à visiter, avec de savants compagnons, les rives du Nil et ses cités endormies, les travaux des Pharaons et ceux des Kalifes, la terre de Gessen, heureuse aux fils de Jacob, et le désert, maintenant verdoyant et peuplé, qui sépare l'Egypte de la Syrie. Ce voyage nous ne le ferons qu'en pensée. Deux de nos amis, bien connus des lecteurs de la *Revue*, M. Emile Dormoy, ingénieur des mines, et M. Amédée Marteau, dont les études sur le

canal de Suez ont eu, l'an dernier, le privilége d'attirer tous les esprits sérieux, se rendent au pays de Moïse et vont, au nom de la *Revue*, prendre part à cette grande fête du génie humain.

Le regret de ne m'y point trouver avec eux est d'ailleurs bien diminué pour moi par la pensée que je n'y aurais plus rencontré un des hommes qui ont le plus contribué à l'exécution du canal, un ami avec qui je m'étais promis d'assister à ce mariage fécond des deux mers. M. Paul Borel, ancien ingénieur des ponts et chaussées, associé de M. Lavalley dans cette grande entreprise du creusement du canal, a succombé il y a quelques jours à la fatigue, aux travaux excessifs que cette immense entreprise a nécessités. Il est mort à la peine, la veille même du jour où le succès allait couronner son œuvre et sa vie, un succès qu'on n'aurait pas atteint sans l'union de ces deux hommes d'une si rare intelligence. Ils avaient mis en commun les forces de leur esprit, le fruit de leur savoir et de leur expérience et ils avaient littéralement soulevé des montagnes et creusé des mers. Un seul des deux sera là pour recueillir la double couronne. Mais leur nom vivra, désormais uni à cette œuvre colossale ; on ne parlera plus du canal de Suez sans y associer, avec le nom de Lesseps, les noms de Borel et de Lavalley. Une singulière tournure de l'esprit français le porte à glorifier presqu'exclusivement la gloire des armes. On dresse des statues aux plus obscurs soldats modernes, on affiche leurs noms au coin des rues. Le plus médiocre personnage, s'il a revêtu l'habit galonné, sera coulé en bronze sur les places publiques, et brillera en émail sur nos maisons neuves. Le jour où le niveau de l'intelligence s'élèvera dans les masses et chez les édiles de nos cités, le souvenir de ces ingénieurs, laborieux pétrisseurs du globe, émergera à son tour, et nous verrons nos rues et nos places s'enorgueillir de leur nom et de leur figure, hommage trop tardif rendu à ces vrais bienfaiteurs de l'humanité.

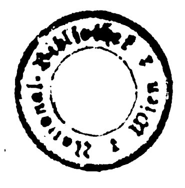
ALPHONSE DE CALONNE.

ALPHONSE DE CALONNE.



TABLE DES MATIÈRES DU SOIXANTE ET ONZIÈME VOLUME

SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1869. (18e année. — 2e série.)



Paris.—Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

